INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DE

VAUCLUSE

PAR

L. DUHAMEL

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT

Série G

TOME I

ARCHEVÊCHÉ D'AVIGNON



AVIGNON

FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

13, rue Bouquerie, 13

1914

INTRODUCTION

Le fonds des archives de l'archevêché d'Avignon est un des plus riches en documents originaux, des archives de Vaucluse. Les chartriers contenant des titres dont les plus anciens remontent au IXe siècle, le bullaire contenant des bulles des Papes du XIIe au XVIIIe siècle, l'*Aureum Vidimus*, recueil de copies faites au XVe siècle des principaux documents, les terriers, les hommages, les reconnaissances remontant au Xe siècle, forment une collection de titres précieux non seulement pour l'histoire religieuse, mais encore pour la connaissance de l'état des personnes, des choses et des institutions, dans l'étendue de cette circonscription ecclésiastique, durant de nombreux siècles.

Cet évêché, plus tard archevêché, s'étendait dans le Comtat-Venaissin, en Provence, en Languedoc et jusqu'en la Principauté d'Orange. Ses limites ne varièrent guère lors de son érection, en 1476, en archevêché. Il comprenait, outre la ville d'Avignon, plusieurs fiefs temporels : deux dans le Comtat-Venaissin, Bédarrides et Châteauneuf-Calcernier, deux en Provence : Barbentane et Noves, deux en Languedoc : Saze et St-Laurent-des-Arbres. Les paroisses qui le composaient étaient les suivantes :

Comtat-Venaissin : Bédarrides, Châteauneuf-Calcernier, Entraigues, Fargues, Gigognan, Jonquerettes, Montfavet, Morières, Saint-Saturnin, Sorgues, Vedènes.

Provence : Barbentane, Boulbon, Cabanes, Châteaurenard, Eygalières, Eyragues, Graveson, Lamanon, Mezoargues, Noves, Orgon, Rognonas, Roquemartine, St-Andiol, St-Remy, Tarascon, Verquières.

Languedoc : Angles (les), Lirac, Montfaucon, Pujault, Rochefort, Roquemaure, Saint-Geniez-de-Comolas, Saint-Laurent-des-Arbres, Sauveterre, Saze, Tavel, Thezan, Trueil, Villeneuve-lez-Avignon.

Principauté d'Orange : Courthezon.

Dans les limites de ces paroisses existaient également de nombreuses chapelles rurales relevant de la juridiction épiscopale.

Les archives de cet archevêché contiennent sur ces diverses localités, des documents remontant aux premiers siècles du Moyen Age. Elles furent, durant cette période et même dans la période moderne, conservées dans le trésor de l'église métropolitaine. Ce ne fut qu'en 1710 qu'elles furent transportées au palais archiépiscopal. Elles furent alors l'objet d'un classement, de répertoires rédigés par un sieur Mainfroy, d'après les ordres de Mgr Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon. Ce travail considérable fut commencé en 1709. C'est alors que furent constitués les trois précieux chartriers, recueils des pièces originales les plus précieuses, et le bullaire. D'après les ordres de l'archevêque, on réunit, de même, en volumes, sous le titre de ***Diversorum***, les documents concernant les localités principales, chaque volume portant la date la plus ancienne des titres qu'il contient. Il y eut les ***Diversorum Avenionis*** (14 volumes), les ***Diversorum Biturritæ*** (7 volumes), les ***Diversorum Gigogniani, de Fortias*** et ***de Sala*** (5 volumes), les ***Diversorum Lertii*** (2 volumes), les ***Diversorum Barbentanæ*** (2 volumes), les ***Diversorum de Novis*** (3 volumes), les ***Diversorum Sancti Remigii*** (2 volumes), les ***Diversorum Tarasconis*** (1 volume), les ***Diversorum Verqueriis*** (1 volume), les ***Diversorum Sancti Laurentii*** (2 volumes), les ***Diversorum Sadi*** (1 volume).

Mais malgré tout le soin qu'il y apporta, l'auteur du classement ne fit pas figurer dans son travail, une quantité considérable de registres et de pièces, jugées peut-être inutiles à cette époque. Telles les diverses collections de registres de reconnaissances, de correspondances et de visites pastorales des archevêques, les pièces relatives aux prieurés, aux chapelles et confréries, les dispenses de mariages, les ordonnances et autres documents.

Ils offrent pourtant, par leur nombre, par leurs dates et par les renseignements qu'ils fournissent, un vif intérêt historique. Les reconnaissances nous donnent les documents les plus précis sur la topographie, les possesseurs du sol, sur la valeur des terres, sur les mesures et sur les monnaies. Les visites pastorales nous donnent sur l'état des églises et des chapelles, sur les œuvres d'art qu'elles contenaient, des indications précieuses.

Les répertoires intitulés « ***Index generalis*** » et « ***Index diversorum*** », ne mentionnent pas les comptes de la mense épiscopale puis archiépiscopale. Ils devaient pourtant exister à cette époque. Malgré toutes les recherches, il n'a pas été possible d'en retrouver la trace. Ils furent

probablement considérés comme documents inutiles et détruits. C'est une grande perte surtout en ce qui concerne ceux antérieurs au XIV[e] siècle et ceux de la période pontificale.

L'inventaire rédigé par Mainfroy donna lieu à la rédaction de plusieurs répertoires exécutés avec grand soin, et qui, avant l'inventaire sommaire, permirent de s'orienter au milieu de si nombreux documents. L'un l'« *Index generalis* », est divisé par siècles, par années et par dates, et il contient des analyses assez développées des divers actes mentionnés. L'autre, l'« *Index diversorum* », donne, par ordre alphabétique, la source des diverses matières. Un troisième répertoire contient les mêmes indications pour les divers volumes des *Diversorum*.

Depuis ce travail considérable, les archives de l'archevêché restèrent déposées dans le palais de l'archevêché jusqu'à la Révolution. Durant la période révolutionnaire, elles y furent encore conservées, en même temps que les fonds d'archives, les bibliothèques et les tableaux des établissements supprimés qui y avaient été déposés, par l'ancien Chartreux de Bonpas, Néry, qui, lors de l'organisation des préfectures, en l'an VIII, devenu archiviste, les transporta dans les locaux de cette nouvelle administration. Elles firent, dès lors, partie des archives départementales et elles en suivirent les divers déménagements.

Toutefois, en 1826, un certain nombre de registres et de liasses furent distraits de cette précieuse collection, pour être déposés aux archives de l'archevêché. Ils y restèrent jusqu'au 25 mai 1907, époque à laquelle elles furent réintégrées aux archives départementales, en vertu de la loi de séparation.

Le classement, l'inventaire sommaire du fonds de l'archevêché étant terminé, rédigé et imprimé lors de cette réintégration, les documents dont elle a été l'objet, n'ont pu figurer dans leur ordre naturel. Ils ont dû être classés à part et l'inventaire qui en a été dressé termine ce travail.

Les travaux de Mainfroy et de Nery, bien que considérables, ne suffisaient pas à faire connaître, en détail, les richesses historiques que contiennent ces documents.

L'inventaire sommaire rédigé d'après le cadre de classement des archives départementales et les instructions ministérielles, suppléera, autant que possible, à cette insuffisance. Les documents ont été classés dans l'ordre ayant paru le plus méthodique. Ils ont été, sans exception, l'objet d'analyses aussi développées que possible. Les chartriers, les registres des *Diversorum*, les terriers, les reconnaissances, les visites pastorales, etc.,

ont été dépouillés avec soin. On a mentionné tout ce qui a paru intéressant pour l'histoire et surtout pour la topographie avignonaise, pour les diverses familles et pour les arts.

Les titres concernant les localités du Comtat-Venaissin, de la Provence et du Languedoc, ont été séparés et groupés.

Cet inventaire sommaire ne saurait remplacer les titres originaux dont il est l'objet. Il permettra toutefois aux travailleurs de recourir facilement à cette source et d'y puiser, sans difficulté, les éléments de leurs études.

L. Duhamel,

Archiviste de Vaucluse.

Département de Vaucluse.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

(Clergé séculier. — Archevêchés, chapitres métropolitains, officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés ; évêchés, chapitres épiscopaux, officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés ; séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques, bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.

Archevêché d'Avignon.

[G. 1. (Registre.) – In-fol., 388 feuillets, papier.]

1709. — *Index generalis omnium et quorumcumque documentorum spectantium ad mensam archiepiscopalem Avenionensem et existentium in archivio quod, sumptibus non modicis, cunctis per ordinem repositis et quæ jam penitus deperibant, accuratissimè, restauratis multisque juribus quæ per manus aliorum existebant indebitè occupata diligenter recuperatis in suo palatio, a parte Occidentis fieri præcepit Illustrissimus et Excellentissimus dominus F. Mauritius Gonterius, nunc archiepiscopus Avenionensis fæliciter regnans de anno MDCCIX.* — Cet index est divisé par siècle et par années. On trouve, à partir du f° 18, les copies de quelques actes parmi lesquels : Imposition de 66 florins 8 sous de pension annuelle par l'archevêque d'Avignon, sur la ville et communauté de St-Remy, en 1574 (f° 18) ; — hommage prêté à Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, le 6 juillet 1618, par M. de Seytres pour le fief de Verquières ; — autre hommage prêté au même archevêque, le 2 octobre 1620, par noble Melchior de Seytres, pour la quatrième partie de la juridiction de Verquières (f° 33) ; — reconnaissance en faveur du même archevêque, le 27 mars 1623, par François de Galliens, seigneur des Issars, pour une grange sise au territoire de Noves (f° 35).

G. 2. (Registre.) — In-fol., 236 feuillets, papier.

1710. — *Index diversorum.* — Dans ce registre, les matières sont indiquées par ordre alphabétique : *abbas, archiepiscopus, bannalitas, canonici, decanus*, etc. Cet inventaire a été exécuté en l'année 1710, ainsi que l'indique la note suivante placée à la page 132 : « *Archivium.* — *Archivium « archiepiscopale Avenionense fuit translatum ab archivio « ecclesiæ metropolitanæ ad palatium archiepiscopi de anno «* 1710, *ad effectum describendi singula documenta in ipso « existentia, quod fuit factum per me Petrum Montroy, in « indice generali annorum qui fuit perfectus et continuatus « usque ad presentem diem* 9 *Martii* 1711. »

G. 3. (Registre.) — In-4°, 468 feuillets, papier.

1710. — Répertoire des registres *Diversorum* dressé par ordre de François Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, et réuni en volume par ceux de François de Manzi, archevêque. — Répertoire du *Diversorum Gigonimi de anno* 1263 ; — *Diversorum Lertii de anno* 1213 ; — *Diversorum Barbentanæ de anno* 1238 ; — Annotations du livre intitulé : *Montecatini* ; — *Diversorum Castri-Novi de anno* 1210 ; — *Diversorum de Novis de anno* 1238 ; — *Diversorum Castrinovi de anno* 1210 ; — *Diversorum de Novis de*

anno 1238 ; — *Diversorum Castrinovi de anno* 1528 ; — *Diversorum Sancti Remigii ;* — *Diversorum Biturritæ* 1210 ; — *Gonterius anni* 1708 ; — *Diversorum Biturritæ de anno* 1398 ; — *Diversorum Biturritæ de anno* 1506 ; — *Diversorum Biturritæ de anno* 1536 *ad* 1707 ; — *Diversorum Biturritæ de anno* 1600 *ad* 1651 ; — *Diversorum Berbentanæ de anno* 1551 ; — *Diversorum Sancti Laurentii de anno* 919 ; — *Diversorum Sancti Laurentii de anno* 1232 ; — *Diversorum Fortias ;* — *Diversorum Fortias* 1534 ; — *Diversorum Avenionis, anni* 1364, *domino Anglico episcopo Avenionensi ;* — *Visitationes pastorales de anno* 1558 *;* — *Visitationes pastorales de anno* 1610 ; — *Diversorum Castrinovi de anno* 1548 *ad* 1621 ; — *Visitationes pastorales de anno* 1627 ; — inventaire des documents concernant Châteauneuf ; — inventaire des documents concernant le château, village et terroir de Saze, tenu en fief de l'église d'Avignon ; — *Repertorium libri intitulati: Diversorum tertii de anno* 1213. — Inventaire des papiers, actes, etc., concernant Avignon. — Repertoire du livre des *Diversorum*, intitulé : « *De Novis de anno* 1616. »

G. 1. (Portefeuille.) — In-fol. [illegible] pièces parchemin, 5 pièces, papier, 27 sceaux.

1157-1649. — Chartrier de l'archevêché d'Avignon, intitulé : *Chartularium in quo plures documentorum chartas ecclesiam Avenionensem concernentes quæ, a tanto tempore, in hoc archivio, inter innumera alia vagabantur confusè et vix unquam reperiri poterant, jussit alligari et suo stemmate desuper insigniri Illustrissimus et Excellentissimus Dominus Franciscus Mauritius Gonterius, nunc archiepiscopus Avenionensis sedens fœliciter, hoc anno* 1711. Tome I[er] — Sentence de Raymond, archevêque d'Arles, sur une discussion entre l'évêque d'Avignon et son chapitre au sujet de la nomination du sacriste de l'église de d'Avignon, attribuant cette nomination à l'évêque (1157) (f° 1). — Concession de pleine et entière juridiction sur la ville d'Avignon, par Guillaume, comte de Forcalquier, à Guillaume, prévôt de l'église d'Avignon, à Rostaing, évêque, et aux consuls de ladite ville (1206) ((f° 2). — Vidimus d'une bulle du pape Benoît XI accordant aux Frères Prêcheurs et aux Minimes la faculté de faire leurs (prédications sans être astreints à la permission de l'ordinaire ([illegible]) (f° 3). Demande par Boniface, d'Uzès, prieur de l'église de Sainte-Marthe de Tarascon, à Bernard, évêque d'Avignon, pour un échange entre la rectorerie de l'hôpital de Tarascon et celle de Saint-Andéol ([illegible] juin [illegible]) (f° 4). — Vidimus ([illegible]) de la sentence relative à la création du sacriste de Notre-Dame d'Avignon (f° 5). — Donation par Geoffroy, évêque d'Avignon, à Atanulphe et à ses descendants, de terrains propres à bâtir, situés dans les limites de la « *Vinea Episcopalis* » à Avignon, moyennant un cens annuel de 7 sous, payable à la Saint-Michel (1154) (f° 6). — Quittances délivrées à Gasbert Duval, vicaire général du diocèse d'Avignon et mandataire du pape Jean XXII, pour le prix de diverses maisons sises à Avignon, aux environs du palais épiscopal et achetées pour son agrandissement (1318) (f° 8). — Vidimus d'une bulle du pape Benoit XII adressée à Pierre, évêque de Préneste et à Gotius, patriarche de Constantinople, pour procéder, de concert avec Jean de Cojordan, évêque d'Avignon, et Louis de Pierregrosse, docteur ès droits, à l'échange du grand palais (palais apostolique) et du petit palais (palais épiscopal), qu'il avait acheté des héritiers d'Arnaud de Via, cardinal diacre du titre de St-Eustache (1336) (f° 9). — Vidimus des actes faits pour cet échange. (f° 10). — Vente d'une maison sise à Avignon, paroisse St-Étienne, à la grande et vieille Fusterie, sous la directe de l'Aumône de la Petite-Fusterie, faite par les hoirs de Guillaume Pons à Pons Tabelly, au prix de 350 florins (10 janvier 1348) (f° 12). — Vente d'un cens de 2 sous 2 deniers, assis sur une maison sise à Avignon, par Jean Faraud et Hugues Garosserii, exécuteurs testamentaires de Lesparelli, en son vivant marchand à Avignon, à Guillaume Lauzarie dudit lieu (1350) (f° 13). — Envoi en possession en faveur de Jean Bonelli et en présence d'Audibert de Noves et du sacriste de l'église Sainte-Marthe de Tarascon, de la chapellenie fondée en cette église, par Hugues Gaucelin, chanoine et prévôt de l'église de Saint-Sauveur d'Aix (1355) (f° 14). — Vidimus de la donation faite par Hugues, évêque de Béziers, à Guillaume, cardinal du titre de Sainte-Marie in Cosmedin, d'une maison, grange et terres sises au faubourg d'Avignon, lieu dit Au Perrais, qu'il avait achetées de Hugues de Judicis, avant d'être évêque, et de François de Montfavet (*de Montefavensio*), neveu et héritier de Bertrand de Montfavet, cardinal diacre de Sainte-Marie in Aquiro (19 juillet 1364) (f° 15). — Vidimus (13 octobre 1364) d'une bulle du pape Urbain V donnée à Avignon, le 26 février 1364, confirmant une autre bulle de Clément VI, concernant les privilèges accordés aux monnayeurs d'Avignon et du Comté Venaissin. Ils sont exemptés de toute taille, queste et imposition, et de toute juridiction, sauf de celle du prévôt nommé par le Pape ou son camérier, excepté pour ce qui concerne les crimes de fausse monnaie d'homicide, de rapt, et de lèse-majesté ; ils prêtent serment entre les mains du camérier ou du trésorier du Pape dans le délai d'un mois après leur installation (f° 16). — Vidimus (30 janvier 1365) d'un nouveau bail par Pierre de S.-Saturnin en faveur de Pierre des Tours, d'une maison sise à Avignon, lieu dit au plan de Lunel, *ad planum de Lunello* et faisant partie de la *Vinea Vispalis*, sous la directe de l'évêque d'Avignon, moyennant un cens annuel de 60 sous tournois (f° 17). — Procuration donnée par Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon,

du consentement de son chapitre, à Isnard Garini et à Sicard du Fresnay (*de Fraxineto*) pour modifier le privilège de l'évêque d'Avignon et de son église appelé vulgairement *Vinea Vispalis* (1365 (f° 18). — Vente par noble Ferrier Sperandieu, d'Avignon, habitant le Hont de Sorgue, fils de feu Sauveur Sperandieu, d'Avignon, à Étiennette Reine, de Lyon, d'une maison sise à Avignon, paroisse S.-Didier, confrontant la maison d Étienne Raubati, sergent d'armes du Pape, au prix de 200 florins d'or fin de Florence, laquelle maison est placée sous la directe de l'évêque d'Avignon (13 septembre 1365) (f° 19). — Vente par Bernard, fils de feu Guillaume Bernard, à Pierre Hugues, d'Avignon, d'une vigne de 12 éminées sise sur le terroir d'Avignon, lieudit Anamota, moyennant 40 florins d'or valant chacun 24 sous, monnaie d'Avignon, (14 novembre 1365) (f° 21).—Vente par Pierre de Rochefort et par Jacinthe, sa femme, à Sicard de Fresnay (*de Fraxino*), clavaire et procureur d'Anglicus, évêque d'Avignon, d'un cens de 12 deniers de petits tournois assis sur une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, dans la rue appelée d'Hugues de Sade, bourgeois dudit lieu, moyennant 15 florins d'or (28 février 1365) (f° 22). — Affranchissement par Sicard de Fresnay, mandataire de l'évêque d'Avignon, du privilège de la *Vinea Vispalis* pour deux maisons sises à Avignon, à la Blanchisserie Vieille, qui payaient audit évêque un cens annuel de 6 sous, en faveur d'Agnès de Beaufort, veuve de Pierre Obreri, architecte du palais apostolique : « *Relicta magistri Petri Obrerii*, « *magistri quondam operis Sacri Palatii Domini nostri* « *Papæ* »(2 août 1365.(f° 23).—Procuration donnée par Arnaud, archevêque d'Auch, camérier du Pape et son vicaire général pour le temporel et le spirituel dans le diocèse d'Avignon, à Sicard de Fresnay, pour gérer le temporel dudit diocèse (18 septembre 1366) (f° 24). — Mise en possession, en faveur de Jean Royer, comme procureur de Faydit (d'Aigrefeuille), évêque d'Avignon, d'un jardin ou verger appelé vulgairement Pignote (*Pignota*), sis à Avignon, près du portail des Miracles, à la suite d'un jugement rendu par Jean, évêque de Sabine et cardinal, entre l'évêque d'Avignon et les Religieuses de Notre-Dame des Miracles (1378) (f° 37). — Vidimus d'une bulle de Clément VII donnée à Avignon (1382), rappelant les privilèges accordés aux courtisans, par ses prédécesseurs, Urbain V et Grégoire XI, et en vertu desquels ils pouvaient devenir citoyens d'Avignon quand bon leur semblera, en se soumettant à la juridiction commune, et interdisant aux ecclesiastiques d'user de ces privilèges pour se soustraire à leur juridiction naturelle (f° 38). — Statuts donnés à l'Université d'Avignon par Gilles de Bellamere, évêque dudit lieu (12 mars 1411) (f° 40). — Sentence arbitrale rendue, le 30 avril 1417, par Ferrier Galbert, prévôt de l'église S.-Didier, dans une contestation entre Jacques Vassal, chanoine de S.-Didier, et Guillaume Laurent, notaire d'Avignon, au sujet d'une maison sise dans ladite ville, rue appelée des Masses (*de Las Massas*), près du monastère de Notre Dame des-Fours (*Beatæ Mariæ de Furnis*) (f° 41). — Reconnaissance par Giraud Blavi, prêtre, à Louis de Frassegne, doyen de l'église S.-Pierre d'Avignon, administrateur de l'évêché, pour le Pape tenant en ses mains ledit évêché, « *dictum episcopatum ad manus suas tenente.* », pour une vigne de 4 éminées sise sur le territoire d'Avignon, lieudit à Massillargues, pour laquelle il paie un cens de 24 sous tournois (28 octobre 1429) (f° 42). — Vente, par noble Bertrand Alziarii, de Vaison, comme mandataire de noble dame Romane de Basquin, veuve de Luquin de Rici, à Jean Huet, protonotaire du Pape, évêque de Toulon, pour 450 florins, chaque florin valant 24 sous, monnaie courante, d'une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, confrontant d'un côté avec le four de Jean Chauvet, appelé vulgairement Le Four de St-Antoine et d'autre, avec le verger de noble Henri de Sade, bourgeois d'Avignon, ladite maison placée sous la majeure et directe seigneurie de l'évêque d'Avignon (12 mars 1454) (f° 43). — Vidimus, à la requête de Martial Auribeau, de l'ordre des Frères Prêcheurs, vicaire général d'Alain, cardinal du titre de Sainte Praxède et évêque d'Avignon, d'une clause testamentaire de Colin Veloti, marchand, d'Avignon, fondant une chapellenie, dans l'église St-Pierre, ensemble le vidimus de la nomination dudit Auribeau comme vicaire général de l'évêché d'Avignon (30 juillet 1453) (f° 44). — Donation à nouveau bail par Arnaud Le Boulet, comme clavaire d'Alain, évêque de Preneste, cardinal de Sainte Praxède et évêque d'Avignon, à Alain de Rome (*Alano de Roma*), relieur (*religatori librorum*), d'un logement sis à Avignon, paroisse St-Pierre et rue de la Pignote, confrontant le cimetière des Juifs et la Pignote, moyennant un cens annuels de 8 florins (juin 1471) (f° 46). — Transaction passée entre l'évêque d'Avignon et Louis de Merles, seigneur de Beauchamp, docteur-ès-droits, habitant d'Avignon, pour des cens qu'il possédait en ladite ville, paroisse de St-Agricol (10 mars 1478) (f° 47). — Nomination par Julien de La Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, de Jean Lartessuti, archidiacre de St-Paul de Mausolée, comme son vicaire-général en l'église d'Avignon (18 novembre 1481) (f° 48). — Lettres patentes de Charles VIII, roi de France, du 3 octobre 1843, sur l'exécution de la bulle apostolique instituant l'archevêque d'Avignon, Julien de La Rovère, abbé commendataire de l'abbaye de St-Gilles et titulaire de l'archidiaconé d'Uzès, en remplacement de Jean de Mareuil, évêque d'Uzès, décédé (f° 50). — Procuration donnée par Julien de La Rovère, archevêque d'Avignon, à Pierre Alberti, prévôt de l'église d'Avignon, à Guillaume Pauli, chanoine de Toulon et de St-Agricol d'Avignon, et à Gabriel de La Haye pour prêter

au roi de France ou au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes l'hommage dû pour le monastère de St-Gilles, ordre des Bénédictins, diocèse de Nîmes (15 mars 1485) (f° 51). — Procuration donnée par le même archevêque, aux mêmes pour prêter hommage pour la prévôté de Pignans, ordre de Saint-Augustin, diocèse de Fréjus (29 décembre 1485) (f° 52). — Notification faite par Jean, évêque d'Agrigente, à l'évêque de Valence et à l'abbé de St-Ruf, de la bulle d'Innocent VIII, permettant audit monastère de déléguer un de ses membres pour les fonctions spirituelles, et lui donnant la faculté d'inhumer les morts (20 juillet 1488) (f° 53). — Lettres patentes de Charles VIII, roi de France, données à Amboise le 29 mai 1489, prescrivant au président du Parlement et maîtres rationaux de Provence d'instruire la cause pendante entre le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, archevêque d'Avignon, commendataire perpétuel de Notre-Dame de Pignans, et les gens du lieu qui avaient construit un four, de leur autorité privée (f° 55). — Notification de ces lettres patentes, au président et maîtres rationaux de Provence par Aymar de Poitiers, seigneur de St-Vallier, conseiller et chambellan du roi de France (f° 54). — Imposition d'une pension de 16 saumées de blé, en faveur de Jeanne, comtesse de Provence, sur la communauté de Saint-Remy (15 octobre 1495) et donation de cette pension par la susdite Jeanne à la mense épiscopale d'Avignon (13 juillet 1496) (f° 57). — Procédures relatives à la perception de la dîme sur certaines terres sises dans l'île dite de Muton, *in insula Mutonis,* dont les trois quarts appartenaient à l'archevêque d'Avignon et le quatrième quart au chapitre de Notre-Dame-de-Doms (22 août 1499) (f° 59). — Notification par Antoine de Champérier (*de Champerio*), protonotaire apostolique, prévôt de l'église collégiale de St-Didier, d'Avignon, à tous les officiers séculiers d'Avignon et du Comtat-Venaissin, de la bulle du pape Léon X, accordée à Orland du Roure (*Orlando di Ruvere*), archevêque d'Avignon, et à ses successeurs, les exemptant de la juridiction temporelle (11 août 1514) (f° 60). — Procédures relatives aux dîmes dues à l'archevêque d'Avignon par le monastère de Sainte-Catherine dudit lieu (1525-1526) (f° 61). — Lettres de Louis XIV, roi de France, à la Chambre des Comptes de Montpellier, et dispensant Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, de prêter hommage (f° 65), etc.

G. 5. (Portefeuille.) — In-4°, 90 pièces, parchemin, 6 sceaux.

1198-1574. — Chartrier de l'archevêché d'Avignon intitulé : *Chartularium*, etc. Tome II. — Vidimus de la convention passée entre Alphonse, comte de Toulouse, et Charles, comte de Provence et de Forcalquier, d'une part, et les habitants d'Avignon, de l'autre (1251) (f° 1). — Affranchissement par Rostaing, évêque d'Avignon, Pierre Bermond Mataron, Bertrand, de Monteux, Pierre Rostaing, Pierre de St-Laurent, Guillaume Hilgo, Bertrand Rancurel, Pons Rainaud et Hugues de Maillane, consuls d'Avignon, Audibert de Noves étant juge, et un conseil composé d'un grand nombre de citoyens du droit de tolte (*tolta*), perçu sur les marchandises et autres choses descendant ou remontant le Rhône (décembre 1198) (f° 1 *bis*). — Concession par Guillaume, comte de Forcalquier, à Rostaing, évêque d'Avignon, de pleine et entière juridiction sur la ville d'Avignon (1206) (f° 2). — Hommage rendu par Bermond d'Uzès à Guillaume, évêque d'Avignon, pour le château et village de Saze (*de Sado*) (1217) (f° 3). — Vente par Pellegrin à Bertrand de Quinto, de la moitié d'une vigne sise au clos de Villeneuve, *in clauso de Villanova*, et qui sert à l'évêque d'Avignon 13 émines d'annone, moyennant 6 livres de nouveaux Raymondins (1218) (fol. 4). — Donation à nouveau bail par Bertrand Bagalanza, baile de Nicolas, évêque d'Avignon, à Bernard Barbier et Raymonde, sa femme du tiers d'une maison sise à Avignon, devant l'église Notre-Dame la Principale, appartenant à l'évêque, moyennant un cens annuel de 4 deniers payables à la Saint-Michel (1230) (f° 5). — Hommages rendus : par Guasc (*Gascus*) de Laudun, à Bernard, évêque d'Avignon, pour le château de Lers et pour les terres de Valergues (1230) (f. 6) ; — par Albaron, seigneur de Montfrin, fils de Pierre Albaron, à Bernard, évêque d'Avignon, du château, village et port de Lers, des Garrigues, de Terre-Morte, *Terra Mortua*, et de ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier et à Saint-Geniés (1231) (f° 7) ; — par Pierre Sicard à Bernard, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède à Saint-Laurent-des-Arbres (*in villa Sancti Laurentii de Arboribus*) et à Saint-Geniés-de-Comolas (*Sancti Genesii de Cumulassio*) (1233) (f° 8) ; — par Ozile, fils de Gaucelin, à Bernard, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède à Saint-Geniés (1234) (f° 9). — Fixation des limites des territoires d'Avignon et de Barbentane (1234) (f° 10). — Confirmation par Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, de la vente d'une terre sise à Eyragues faite par Pierre Ami, seigneur dudit lieu, à Bernard, évêque d'Avignon, au prix de 1200 sous Raymondins (1238) (f° 11). — Hommage rendu par Adalmodia, veuve de Guasc de Laudûn, à Zoen, évêque d'Avignon pour le château et village de Lers (1252) (f° 12). — Reconnaissance en faveur de Raymond d'Ancezune et de Rostaing, de Venasque, par plusieurs particuliers pour des terres sises à Châteauneuf-Calcernier (1258) (f° 14). — Vidimus, de l'an 1250 des diplômes de Frédéric Ier, empereur d'Occident (1157), confirmant les possessions de l'évêque d'Avignon (f° 15). — Vente par Bérenger Gantelmi, chevalier, de Tarascon, à R. évêque d'Avignon, de la moitié de Verquières, moyennant 7000 sous tournois (1271) (f° 16). — Vidimus, de l'année 1288, de la convention passée entre Robert, évêque d'Avignon, du consentement de son chapi-

tre et du prieur de St-Agricol et Guillaume de St-Jean, procureur de Roncelin de Fos, maître de l'ordre du Temple, dans la province, pour la construction d'une chapelle et l'établissement d'un cimetière à Avignon, dans la paroisse St-Agricol (1273) (f° 17). — Donation par Bertrand, évêque d'Avignon, du consentement de son chapitre, à Louis de Pierregrosse, clerc du diocèse de Nîmes, du quart des dîmes d'Orgon, à cause des services signalés par lui rendus à l'église d'Avignon (16 août 1305) (f° 18).— Quittance par Bertrarde, fille de Pierre Fabri, à Nadal Sincerii, d'une somme de 70 livres de petits tournois pour le prix d'une maison sise à Avignon, paroisse de Notre-Dame la Principale (1309) (f° 19). — Accord entre Ademar Amelii, procureur de Jacques d'Euze, évêque d'Avignon, d'une part, et Guiscard, prévôt du monastère de St-Paul de Mausolée, Raymond de Roquemaure, procureur de Jacques Gantelmi, seigneur de Romanin, Sabran, seigneur d'Eyragues, Jacques Guerrier, de Noves, et autres seigneurs compersonniers des moulins de Châteaurenard et d'Eyragues, au sujet de la dérivation des eaux de la Durance pour l'usage desdits moulins (1314) (f° 20). — Quittances : par plusieurs habitants de Châteauneuf-Calcernier à Hugues de Patras, baile de Châteauneuf-Calcernier, comme mandataire de Gasbert Duval, vicaire-général de l'évêché d'Avignon, d'une somme de 79 livres et 10 sous faisant 286 florins d'or de Florence, pour prix de diverses terres acquises par ledit vicaire général et situées à Châteauneuf-Calcernier, lieudit Trascol (1318) (f° 21) ; — de plusieurs tailleurs de pierres de Châteauneuf, Roquemaure et Courthézon à Gasbert Duval, trésorier du Pape, de la somme de 3713 livres 12 sous pour la construction de 1762 cannes carrées de murailles et de 161 cannes carrées de créneaux sur la montagne de Châteauneuf-Calcernier (f° 22) ;— déclaration de ladite construction et réception des travaux par Louis de Pierregrosse et Arnaldi, tailleur de pierre (1318) (f° 23). — Vente à l'évêque d'Avignon et à Raimbaud d'Ancezune, coseigneur de Caderousse par Hugues et Jacques Benedicti, Hugues Juliane et Guiraud Julii, moyennant le prix de 30 livres de la huitième partie d'un bois appelé Pendedis, sis à Châteauneuf-Calcernier (1329) (f° 28). — Hommage à Pierre de Aurocha, vicaire général du pape Jean XXII, dans l'évêché d'Avignon pour le temporel et le spirituel, par Guillemette Corvi, fille de Ricavi Corvi, pour toutes ses possessions de Châteauneuf (1332) (f° 29). — Quittance d'une somme de 19 florins d'or de Florence donnée par Louis de Cabassole, chevalier d'Avignon, en faveur d'Espitalin Puchii de Bologne, familier du cardinal Colonna, pour la location d'une maison sise à Avignon, rue Grande-Fusterie (1338) (f° 30). Procédure par-devant les juges de la cour temporelle d'Avignon, à l'instance de Pons Cabally, acquéreur d'une maison sise à Avignon, rue Grande-Fusterie, et qui faisait appeler tous ceux qui pouvaient avoir des créances sur ladite maison (15 janvier 1349) (f° 32). — Vente par Ambroise de Vergo, du diocèse de Melun, frère d'Amédée de Vergo, suivant la cour romaine et son héritier, à frère Jean de Montclair (*de Monte-Claro*), moine de Cîteaux, procureur général de cet ordre à la cour romaine, de deux maisons ayant appartenu audit Amédée de Vergo, sises à Avignon, paroisse St-Agricol, moyennant 280 florins d'or de Florence (12 novembre 1351) (f° 33). — Vidimus du diplôme de Frédéric II, empereur, défendant de faire des travaux de fortification sur le pont de Maupas et de dessécher ou de travailler dans les marais de Bédarrides et de Noves, sans la permission de l'évêque d'Avignon (2 décembre 1376) (f° 38). — Vidimus d'une sentence arbitrale prononcée le 25 avril 1274, sur le différend existant entre Charles, roi de Sicile et de Jérusalem et comte de Provence, et l'évêque d'Avignon, à cause de l'hommage et juridiction de Noves, Barbentane, Verquières et autres lieux, et par laquelle il est décidé que l'évêque d'Avignon doit reconnaître la souveraineté du comte de Provence, sans prêter hommage; que ses officiers connaîtront des appellations, et que le Roi a le droit d'albergue et de chevauchée (15 octobre 1393) (f° 40). — Vidimus du 17 juillet 1397, du diplôme de Frédéric II, empereur, donnant à Geoffroy, évêque d'Avignon, les lieux de Bédarrides, Châteauneuf, Noves et autres lieux (f° 41).— Vidimus du 25 novembre 1399, du diplôme de Frédéric Ier, empereur, de l'an 1178, accordant à l'évêque d'Avignon un port sur la Durance à Barbentane et mettant les Juifs d'Avignon sous sa protection spéciale (f° 42). — Vidimus de la bulle de Clément VII (1382) concernant les privilèges des courtisans pouvant devenir citoyens d'Avignon à leur volonté (9 août 1399) (f° 43). — Vidimus, par-devant l'official d'Avignon et le viguier de Villeneuve-lez-Avignon, de la procédure et sentence du 18 septembre 1421, par laquelle le château et la baronnie de Lers sont déclarés tombés en commise en faveur de l'évêque, pour défaut d'hommage et de reconnaissance par le seigneur dudit lieu (f° 44). — Reconnaissance par Françoise Reynarde, fille de feu Jean Reynard, de Barbentane, à Guy de Bochage, évêque d'Avignon, de tous les biens qu'elle possède audit lieu (14 mai 1426) (f° 45).—Vidimus de la bulle du pape Eugène IV pour l'union des églises grecque et romaine (1434) (f° 47). — Testament d'Alasanne Chabrielle, par lequel elle fonde une chapellenie à Barbentane (3 novembre 1443) (f° 48). — Vidimus de l'an 1447 de tous les diplômes impériaux accordés aux évêques d'Avignon (f° 49).—Vente par Étiennette, veuve d'Étienne de Vautière (*de Vautiera*) à Peyronette, veuve de Jean de la Lata, en son vivant citoyen d'Avignon, d'une maison, cour et verger, sise à Avignon, paroisse Saint-Agricol, au prix de 16 florins, monnaie courante (25 août 1453) (f° 50).— Vidimus (1480) de l'acte de foi et hommage par

Albaron de Baux, le 11 octobre 1353, à l'évêque d'Avignon, pour Lers, Valergue, Saint-Geniès, Meyrarge et Châteauneuf-Calcernier (f° 57). — Vidimus (27 décembre 1481) des privilèges impériaux accordés aux évêques d'Avignon, pour Bédarrides, Noves et autres lieux (f° 58). — Vidimus (19 décembre 1481) de quatre reconnaissances féodales prêtées à l'évêque d'Avignon: la première, par Bertrand et Guillaume de Laudun, au mois de décembre 1213; la seconde, par Guasc de Laudun, au mois de décembre 1232; la troisième, par Albaron, seigneur de Montfrin, le 7 avril 1233, et la quatrième, par Adamonde, veuve de Guasc, de Laudun, le 6 des calendes de mars 1252, pour Lers, Valergue, Saint-Geniès et Châteaneuf (f° 59). — Vidimus (19 décembre 1481) de quatre reconnaissances féodales pour Lers, prêtées à l'évêque d'Avignon par Guillaume de Laudun, en janvier 1264, par Guillaume de Laudun, à la fête de St-Pierre et St-Paul, 1269, par Albaron, seigneur de Lers, en janvier 1274 (f° 60). — Autre vidimus (19 décembre 1481) par l'official d'Avignon et le viguier de Villeneuve, de la donation faite par Louis l'Aveugle à l'évêque d'Avignon, du port et château de Lers et appartenances, de la confirmation de cette donation par Frédéric II, empereur, et d'un hommage rendu à l'évêque d'Avignon par Albaron, seigneur dudit Lers en septembre 1210 (f° 61). — Autre vidimus, par les mêmes (19 décembre 1481), de la rémission faite, le 24 janvier 1422, par l'évêque d'Avignon aux enfants d'Albaron, seigneur de Lers, de la commise déclarée sur le château et baronnie de Lers, pour défaut d'hommage et reconnaissance et hommage rendu le 20 janvier 1422 à l'évêque d'Avignon par les susdits (f° 62). — Autre vidimus du 28 juin 1481 des lettres patentes de René, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, du 5 février 1442, confirmant la sentence arbitrale prononcée sur le différend élevé contre ses officiers et l'évêque d'Avignon, concernant l'hommage, la juridiction, les droits de chevauchée et d'albergue à Noves et à Barbentane (f° 63). — Vidimus, du 18 janvier 1482, de lettres patentes de Charles, dauphin, données à Brie-Comte-Robert, le 19 juillet, par lesquelles il donne procuration à Guido de Morgiis, duquel il avait acheté le château de Lers, tenu en fief de l'évêque d'Avignon, pour demander l'investiture et pour prêter hommage en son nom, et de la requête adressée à l'évêque d'Avignon, Anglicus Grimoard par ledit de Morgiis et de la réponse dudit évêque, voulant prendre connaissance de la vente avant de donner l'investiture et de recevoir l'hommage (16 août 1363) (f° 64). — Vidimus, du 1er juin 1486, de la procuration donnée par Julien, évêque d'Ostie, cardinal du titre de S. Pierre-ès-Liens, grand pénitencier du pape et abbé commendataire de St-Gilles, à Pierre Alberti, prévôt de l'église métropolitaine d'Avignon, à Guillaume Paul, chanoine de Toulon et de St-Agricol d'Avignon, et à Gabriel Delaye, pour prêter hommage et reconnaissance pour ladite abbaye, entre les mains du sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, représentant le roi de France, avec insertion de la reconnaissance prêtée au roi de France pour la même abbaye, en mars 1280, par Bérenger, abbé dudit monastère (f° 66). — Vidimus, du 6 octobre 1491 d'un accord passé, le 7 des ides de juin 1279, entre Raynaud de Flageno, moine de Cluny, prieur et recteur de l'église St-Sauveur et des autres églises du Pont de Sorgues, Pierre Bartalerii, recteur de St-Vincent de Gigognan, et Guillaume Peleti, comme procureur du monastère de Ste-Catherine d'Avignon, au sujet du partage des dîmes de Sorgues et de Gigognan. — Nomination par Orland du Roure (*Orlandus di Ruvere*), archevêque d'Avignon, d'Antoine de Castro, chanoine de l'église d'Avignon, comme vicaire général au temporel et au spirituel pour gérer ledit archevêché (5 août 1512) (f° 71). — Testament de Pierre Girard, originaire du diocèse d'Embrun et habitant de Châteaurenard, par lequel il élit sa sépulture dans l'église dudit lieu et lui fait plusieurs donations (octobre 1527) (f° 74). — Testament de Pierre Alberti, docteur en droit, régent de la principauté d'Orange, citoyen d'Avignon, par lequel il élit sa sépulture dans l'église St-Symphorien d'Avignon et fonde des messes dans ladite église (4 juin 1529) (f° 75). — Testament de Jeanne Blanchet, veuve de Jean Jordini, en son vivant cultivateur, de Morières, par lequel elle élit sa sépulture dans l'église dudit lieu et fonde plusieurs messes annuelles pour le repos de son âme et de celle de son mari (31 août 1589) (f° 76). — Procuration donnée par Felice Capitone, archevêque d'Avignon, à noble Pierre de S.-Sixte, d'Avignon, pour percevoir tous les revenus et arrérages dudit archevêché (10 mai 1570) (f° 77). — Lettres de Georges d'Armagnac, cardinal du titre de Saint Nicolas in Carcere, archevêque de Toulouse, collégat de Charles de Bourbon dans la cité d'Avignon et Comtat-Venaissin, prescrivant des prières et des jeûnes pour obtenir la victoire contre les hérétiques et accordant des indulgences à ceux qui visiteront les églises d'Avignon à certains jours désignés (23 mars 1574) (f° 78).

G. 6. (Portefeuille.) — In fol., 101 pièces, parchemin, 22 pièces, papier, 29 sceaux.

898-1673. — *Cartularium*, etc. Tome III. — Donation par Louis l'Aveugle, fils de Boson, à Remy, évêque d'Avignon, de l'abbaye de St-Ruf (vers 905). (f° 4) — Donation, par le même, à Remy, évêque d'Avignon, d'une île située au-dessous d'Avignon, entre le Rhône (*Rhodanus*) et la Sorgue (*Sorgilione*) et du tiers des revenus du port de ladite ville (18 novembre 908) (f° 5). — Donation, par le même, à Remy, évêque d'Avignon, du lieu de Bédarrides (*Bedurrida*), situé dans le Comté d'Avignon (*in comitatu Avenionensi* (15 juin 911) (f° 6). — Donation, par le même, à Foulque, évêque d'A-

vignon, de plusieurs églises et de leurs revenus, de l'église de St-Geniès, au Comté d'Avignon, d'une église dédiée à Sainte Marie, Saint Jean et Saint Baudile et d'une autre église dédiée aux martyrs Cosme et Damien, située sur la rive du Rhône, en face du château de Lers, ainsi que du château et du port dudit Lers (4 avril 913) (f° 7). — Donation par Louis III, roi de Provence, à la prière de Rostaing, archevêque d'Arles, à Rigmond, prêtre et prévôt des lieux de Tresmals, de Villeneuve (*Villanova*) et de Bédarrides (*Biturrita*), dans le Comté d'Avignon (898) (f° 8). — Donation par Louis l'Aveugle, fils de Boson, comme empereur, à un certain Stuch·rius du lieu de Cadillan (*Cadellianum*), avec l'église de Sainte-Marie et ses dépendances, sise dans le Comté d'Avignon (*in comitatu Avinionensi*) (15 mai 916) (f° 9). — Confirmation par Louis III, comme empereur, de la donation précédemment faite comme roi de Provence, à Rigmond des lieux de Tresmals, Villeneuve, Bédarrides et autres sis dans le Comté d'Avignon (904) (f° 10). — Réunion par Louis III l'Aveugle à l'église de Sainte-Marthe d'Avignon de l'abbaye de Saint-Ruf et de ses revenus, qui en avaient été injustement détachés (17 septembre 920) (f° 11). — Sentence de Pons, archevêque d'Arles, sur une contestation entre Geoffroy, évêque d'Avignon, et son chapitre pour la nomination du sacriste et de l'archidiacre, et accordant ces nominations à l'évêque (1153) (f° 11 *bis*). — Bulle du pape Adrien IV, adressée à Geoffroy, évêque d'Avignon, confirmant les possessions de l'évêché (21 mai 1155) (f° 12). — Diplôme de Frédéric Ier, empereur, prenant sous sa protection spéciale, l'église d'Avignon (1157) (f° 13). — Diplôme du même empereur, confirmant en faveur de Geoffroy, évêque d'Avignon, les donations faites par les rois et les empereurs, ses prédécesseurs et spécialement la possession de la vigne vispale (*villam videlicet quæ episcopalis vocatur*), dans l'intérieur d'Avignon, la moitié des droits du Rhône, le tiers des droits de port, une île au-dessous d'Avignon entre le Rhône et la Sorgues, Bédarrides (*Bethorrite*), Châteauneuf (*Castrum-Novum*), Noves (*Novis*), Agel (*Agellis*), 24 décembre 1157 (f° 17). — Diplôme du même empereur mettant les Juifs d'Avignon sous la protection spéciale de Pons, évêque d'Avignon, et accordant audit évêque les droits de port sur la Durance, depuis le lieu appelé Rumela, jusqu'au Rhône, du côté de Barbentane, et du côté d'Avignon, jusqu'à la Sorgue (5 août 1178) (f° 18). — Privilège accordé par Raymond, comte de Toulouse, aux églises et maisons religieuses des provinces de Vienne, d'Arles, de Narbonne, d'Auch, de Bordeaux et de Bourges pour les affranchir du paiement des droits d'albergue, de taille, d'entrée et autres (1211) (f° 19) — Vidimus des donations faites par Frédéric, empereur, à l'église d'Avignon (f° 20). — Accord passé entre Alphonse, comte de Toulouse, Charles, comte d'Anjou et Zoën, évêque d'Avignon, au sujet de la *Vinea Vispalis* et maintenant, en faveur de l'évêque, les droits à lui précédemment concédés (1251) (f° 21). — Lettres d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et de Charles d'Anjou à Zoën, évêque d'Avignon, promettant d'extirper l'hérésie, de maintenir et de défendre tous les privilèges de l'église d'Avignon et spécifiant que le viguier nommé par eux, devra prêter serment entre les mains de l'évêque (1251) (f° 22). — Vidimus du serment prêté par le viguier d'Avignon entre les mains de l'évêque (1278) (f° 24). — Décision du sacriste et du chapitre d'Avignon accordant à l'évêque la nomination du prévôt dudit chapitre (1253) (f° 28). — Vidimus des lettres d'Alphonse, comte de Toulouse et de Charles d'Anjou relatives à la prestation de serment du viguier d'Avignon (1259) (f° 29). — Vidimus du diplôme de l'empereur Frédéric (1161) accordé à l'évêque d'Avignon pour la possession de la *Vinea Vispalis* (1266) (f° 30). — Lettres de Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, à Guillaume de Lagonessa, sénéchal de Provence, lui prescrivant de remettre entre les mains de l'archevêque d'Arles toutes les terres et tous les revenus saisis sur l'évêque d'Avignon jusqu'à ce qu'un accord soit intervenu entre eux (1272) (f° 31). — Mandement de Charles II, comte de Provence, prescrivant au viguier et aux juges d'Avignon de rendre au courrier de l'évêque, la clef ou masse (*clavem seu maciam*), qu'ils lui avaient fait enlever (1292) (f° 32). — Lettres de Charles, roi de Sicile et comte de Provence, au viguier de Tarascon, lui prescrivant de rendre à l'évêque d'Avignon les revenus de Verquières qu'il avait confisqués (1291) (f° 33). — Lettres du même concédant à l'evêque d'Avignon le pouvoir de créer des notaires (1297) (f° 34). — Lettres du même confirmant à l'évêque d'Avignon, le droit de lever le tonlieu sur les marchandises descendant le Rhône (1292) (f° 35). — Lettres de Charles II, roi de Sicile et de Jérusalem, confirmant le serment que le viguier d'Avignon doit prêter à l'évêque dudit lieu (sceau d'or sur lacs de soie rouge et jaune (1292) (f° 37). — Requête des chanoines de Saint-Michel de Frigolet à l'évêque d'Avignon lui demandant l'approbation de l'élection de Bertrand Retranni, en remplacement de Geoffroy de Boulbon décédé (1309) (f° 38). — Lettres de Galhardus, archevêque d'Arles à Louis de Pierregrosse, docteur ès-lois, lui prescrivant de faire transcrire tous les documents concernant l'église d'Avignon que l'évêque Jacques lui désignera (1314) (f° 39). — Autorisation donnée par le chapitre à Jacques, évêque d'Avignon, de donner en fief les terres et maisons de l'évêché, sises à Avignon (1315) (f° 40). — Délimitation des territoires de St-Remy et de Lagoay (1315) (f° 41). — Vidimus des reconnaissances passées en faveur de l'évêque d'Avignon par Albaron, seigneur de Lers et Montfrin, pour Lers, Saint-Geniès de Comolas et autres lieux en 1269, 1281 et 1291 (1331) (f° 42). — Reconnaissance par Jean Bonini, de St-Remy, en faveur de Hugues Bermond, chanoine

et sacriste du monastère de St-Paul de Mausolée, d'une vigne sise à St-Remy, moyennant un cens annuel d'une émine d'avoine (1343) (f° 43). — Vidimus (1349) d'une bulle du pape Clément VI (1345) accordant à Jeanne, reine de Sicile et comtesse de Provence, une partie des dîmes levées dans ses états pour l'indemniser des défenses faites dans ses expéditions contre les Turcs (f° 45). — Collation par Arnaud, archevêque d'Auch, camérier du Pape et son vicaire-général dans l'évêché d'Avignon pour le spirituel, en faveur de Bernard Costa, prêtre, du diocèse d'Uzès, de la chapellenie de Sainte-Croix de Bédarrides (1362) (f° 46). — Accord entre les syndics de Bédarrides et le prieur dudit lieu, au sujet des dîmes (1364) (f° 47). — Consentement donné par le chapitre d'Avignon à Anglicus, évêque dudit lieu, de diminuer les cens en blé et en avoine perçus sur les feudataires de l'évêché (1364) (f° 48). — Procuration donnée par Anglicus, évêque d'Avignon, à Jean de Originaco et autres pour demander au roi de France, Charles V, la restitution du château de Lers, usurpé par ses gens, sur le domaine des évêques d'Avignon (1364) (f° 52). — Vidimus (1364) d'un acte de reconnaissance passé par Guillaume de Laudun, en 1264, pour le château de Lers, en faveur de l'évêque d'Avignon et d'un acte de 1291 constatant que l'évêque d'Avignon s'étant rendu à Lers, en qualité de seigneur majeur dudit lieu, fit mettre les armes de Notre-Dame-de-Doms et crier à haute voix : C'est le château de Dieu et de Notre-Dame-de-Doms : *Hoc est castrum Dei et Beatæ Mariæ de Doms* (f° 54). — Diplôme de Charles IV, empereur, confirmant les privilèges accordés par ses prédécesseurs à l'église d'Avignon (1364) (f° 55). — Diplôme du même empereur concédant à Anglicus, évêque d'Avignon, le privilège du port du sel sur le Rhône proche Châteauneuf (1365) f° 56). — Diplôme du même empereur accordant à l'évêque d'Avignon, le droit de faire battre monnaie dans les lieux de Noves, Barbentane et autres fiefs de l'évêché d'Avignon (1365) (f° 58). — Diplôme du même empereur, exemptant de la juridiction temporelle les familiers de l'évêque d'Avignon (1365) (f° 59).— Vidimus (1365) de la confirmation par Charles IV, empereur, de tous les privilèges accordés à l'église d'Avignon, par les empereurs (f° 61).— Vidimus (1376) de la sentence intervenue en 1198 autre Rostaing, évêque d'Avignon, et Rostaing, de Barbentane d'autre part, au sujet du port de Barbentane établi sur la Durance (f° 63).— Répudiation par Marguerite Arnaud, fille de Raymond Arnaud, notaire d'Avignon, de l'héritage de Guillemette, sa mère ([illegible]) (f° 64). — État des revenus des évêchés de Castres et de Rodez (1451) (f° 67). — Vidimus des bulles de Sixte IV accordant le prieuré du Saint-Esprit à Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon (1474) (f° 106).— Vidimus des bulles du même pape confirmant les statuts établis par les consuls d'Avignon contre ceux qui font cession de leurs biens et ordonnant que les causes des marchands soient portées devant les juges des marchands (1474) (f° 107). — Lettres patentes de Louis XI, roi de France, adressées au sénéchal de Beaucaire, maintenant l'archevêque d'Avignon dans ses droits de juridiction sur les sujets de l'archevêché se trouvant dans le royaume (Thouars, 27 janvier 1481) (f° 108). — Lettres patentes de François Ier, roi de France, à l'archevêque d'Avignon lui ordonnant d'assembler le clergé de son diocèse pour le vote d'un décime sur ses revenus, nécessaire à la défense du royaume (Moulins, 31 juillet 1541) (f° 125).—Autres lettres du même roi sur le même objet (Fontainebleau, 19 novembre 1541) (f° 126). — Lettres patentes du même roi concernant le don gratuit (Béziers, 29 août 1542) (f° 127).—Vidimus des bulles de Paul III accordant plusieurs bénéfices au cardinal Farnèse, archevêque d'Avignon (1566) (f° 140). — Confirmation de Félicien Capitonei, dans son titre d'archevêque d'Avignon (28 avril 1566) (f° 141), etc.

G. 7. (Portefeuille). — In-folio, 108 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 85 bulles.

1155-1769. — *Bullarium in quo omnes fere bullas per summos pontifices ecclesiæ Avenionensi concessas quæ a tanto tempore in archiviæ inter innumera alia documenta confusè vagabantur et vix unquam reperiri porterant jussit alligari et suo stemmate desuper insigniri Illustrissimus et Excellentissimus Dominus Franciscus Mauritius Gonterius nunc archiepiscopus Avenionensis sedens fæliciter hoc anno MDCCXI.* — Bulle d'Adrien IV confirmant l'échange fait entre Raymond, abbé de Saint-Ruf, et Geoffroy, évêque d'Avignon, de droits à percevoir sur l'église de Bédarrides (1155) (f° 1).— Bulle du même pape confirmant les privilèges et les possessions de l'évêque d'Avignon (1155) (f° 2). — Bulle du pape Innocent IV accordant à l'évêque d'Avignon le privilège de ne pouvoir être cité hors de son diocèse (1245) (f° 3). —Bulle du même pape portant excommunication contre la ville d'Avignon et ses habitants pour excès commis contre l'évêque et les personnes ecclesiastiques (1249) (f° 5). — Bulle du pape Boniface VIII érigeant l'Université d'Avignon (1303) (f° 6).— Bulle du pape Jean XXII unissant les monastères de St-Michel de Frigolet et de Saint-Paul de Mausolée à l'église d'Avignon (1316) (f° 7).— Bulle du même pape unissant l'église paroissiale d'Orgon à la mense épiscopale d'Avignon (1316) (f° 8). — Bulle du même pape unissant l'église de Saint-Laurent-des-Arbres à la mense épiscopale d'Avignon (1316) (f° 10).— Bulle du même pape portant union de l'église de Châteauneuf-Calcernier à la mense épiscopale d'Avignon (1316) (f° 12).—Bulle du même pape réunissant au Palais épiscopal d'Avignon les bâtiments de l'aumônerie et de la prévôté, pour l'agrandisse-

ment du palais épiscopal (1316, fos 13 et 14). — Bulle de même pape nommant Gérard de Campomulo, vicaire-général du diocèse d'Avignon, pour le spirituel et le temporel, en remplacement d'Arnaud de Capdenac, decédé (1317) (fo 15). — Bulle du même pape portant érection de la vicairie de Châteauneuf-Calcernier (1319) (fo 16). — Bulle du même pape confirmant la transaction passée entre l'évêque d'Avignon et la communauté de Saze, au sujet d'une cense perpétuelle de 47 setiers d'orge que ladite communauté fait tous les ans (1320) fo 17). — Bulle du même pape concernant l'érection par lui faite de la paroisse S.-Agricol d'Avignon, en église collégiale et spécifiant que les collations des bénéfices appartiennent à l'évêque d'Avignon (1321) (fo 18). — Bulle du même pape Jean XXII instituant trois chapellenies dans l'église construite à Bédarrides, en l'honneur de la Vierge, sur l'emplacement d'une synagogue détruite (1321) (fo 19). — Bulle du même pape accordant à Gasbert Duval, évêque de Marseille, et à Gérard de Campomulo, archidiacre de Cahors, vicaires-généraux de l'évêché d'Avignon pour le spirituel et le temporel, le pouvoir d'acquérir au nom de l'église d'Avignon (1321) (fo 20). — Bulle du même pape dotant les trois chapellenies fondées dans la chapelle construite à Bédarrides (*in castro Bedarride*) sur l'emplacement d'une synagogue (1328) (fo 21). — Bulle du même pape unissant les paluds de Saint-Remy à l'église d'Avignon (1328) (fo 22). — Bulle du pape Benoît XII, pour l'échange des bâtiments qu'il a achetés des héritiers d'Arnaud de Via pour y installer le palais épiscopal avec ceux du Palais Apostolique qu'il a construit (1335) (fo 23). — Bulle du même pape accordant des indulgences à ceux qui visiteront la nouvelle chapelle construite dans le palais apostolique (1335) (fo 24). — Bulle du même pape confirmant l'échange du petit palais (palais épiscopal) et du grand palais (Palais Apostolique) (1341) (fo 25). — Bulle du pape Clément VI à Jean de Coyordan, évêque d'Avignon, lui permettant de traiter avec les emphythéotes et les feudataires de son église sur les droits de succession des terres appartenant à ladite église (1349) (fo 27). — Bulle du pape Innocent VI excommuniant ceux qui se sont emparés des biens de l'église d'Avignon (1355) (fo 28). — Bulle du même pape prescrivant à Pierre de Pujault (*Petrus de Podioalto*) qui s'était emparé du château de Lers, fief de l'église d'Avignon, où il se tenait avec des gens armés, empêchant ainsi le transport par le Rhône, de remettre ledit château et les dames de Montfrin qu'il y retenait par force, entre les mains des envoyés de l'évêque et de cesser ses vexations, dans trois jours, sous peine d'excommunication (1362) (fo 29). — Bulles du pape Urbain V portant provision de l'évêché d'Avignon, en faveur d'Anglicus Grimoard, en remplacement de Jean de Coyordan, nommé évêque de Mirepoix (1363) (fos 30-33). — Bulle du même pape au chapitre de l'église de Notre-Dame de Doms, lui prescrivant de reconnaîtrre Anglicus Grimoard, comme évêque d'Avignon (1363) (fo 34). — Bulle du même pape rétablissant Anglicus Grimoard et ses successeurs, évêques d'Avignon dans la possession du palais épiscopal acheté par Benoît XII des héritiers d'Arnaud de Via et l'exemptant de toute servitude (1364) (fo 36). — Bulles du même pape permettant à l'évêque d'Avignon d'affranchir les possessions comprises dans les limites de la *Vinea Vispalis*, en la ville d'Avignon, lesquelles retournaient à l'évêque si leurs possesseurs mouraient sans ascendants ou descendants, ce qui les obligeait à les laisser incultes, au préjudice de l'évêché (1364) (fo 394 2). — Bulle du même pape accordant à Anglicus, évêque d'Avignon, la faculté de faire célébrer la messe dans la chapelle de son palais et d'y faire célébrer les offices à haute voix (1364) (fo 43). — Bulle du même pape permettant à Anglicus, évêque d'Avignon, qu'il a élevé au cardinalat, d'habiter un hôtel particulier (1366) (fo 44). — Bulle du même pape exemptant, pour deux ans, les officiers de la cour pontificale de la juridiction de l'ordinaire (1368) (fo 45). — Bulle du pape Grégoire XI commettant à Jean, évêque de Sabine, la connaissance d'un différend élevé entre l'évêque d'Avignon et la maison des Repenties de ladite ville au sujet d'un jardin appelé La Pignote (*de Pignota*) et d'une maison contiguë, proche la porte des Miracles, qui avaient été donnés à ladite maison et que l'évêque prétendait appartenir à la mense épiscopale (1378) (fo 46). — Bulle du même pape déclarant que toutes les causes pendantes devant la cour apostolique d'Avignon, au moment du transfert de cette cour à Rome, pourront être jugées à Avignon par Jean, évêque de Sabine, vicaire général du Pape, à moins que les parties ne demandent qu'elles ne le soient à Rome (1378) (fo 48) — Bulle de l'antipape Clément VII confirmant les transactions passées entre les habitants et commuautés de Noves et de Châteaurenard et les seigneurs desdits lieux relativement à la limite des deux territoires (1387) (fo 48). — Bulle du même pape donnant la terre de Saint-Laurent-des-Arbres, terres, revenus, rentes et appartenances, à Martin de Lihori, chevalier de St-Jean de Jérusalem, pour le récompenser des services rendus par lui au Saint-Siège (1391) (fo 49). — Bulle du pape Nicolas V, adressée à Alain de Coetivy, cardinal du titre de Sainte-Praxède, évêque d'Avignon, donnant la Pignote à l'évêché d'Avignon (fo 50). — Bulle du même pape déclarant que l'engagement des lieux de Châteauneuf et de Bédarrides par Pierre de Luna, en faveur de Boucicaut, moyennant un prêt de 40,000 écus à lui fait, ne saurait priver l'évêque d'Avignon du revenu de ces deux fiefs, qui ont été recherchés par le pape Martin V (1451) (fo 51). — Bulle du même pape interdisant de molester l'évêque d'Avignon dans

la possession de ses bénéfices (1451) (f° 52). — Bulle du même pape accordant à l'évêque d'Avignon, cardinal Alain de Coetivy, la nomination aux vicairies de Bédarrides, de Châteauneuf et de Saint-Laurent-des-Arbres (1454) (f° 54). — Bulle du pape Calixte III accordant à l'évêque d'Avignon la juridiction sur les clercs (1455) (f° 56). — Bulle du pape Calixte III, par laquelle il accorde à Alain de Coetivy, cardinal de Sainte-Praxède, évêque d'Avignon, son légat en France, le pouvoir de relever de toute excommunication (1455) (f° 57). — Bulle du même pape accordant au même cardinal le pouvoir de relever des interdits (1455) (f° 58). — Bulle du même pape au même cardinal lui accordant le pouvoir de relever les archevêques et les évêques de leurs visites (1455) (f° 59). — Bulle du même pape au même cardinal lui donnant, comme légat, le pouvoir de prononcer l'union des bénéfices (1455) à son évêché d'Avignon (f° 60). — Bulle du pape Pie II adressée au même cardinal de Sainte-Praxède lui accordant, en récompense de ses services et des dépenses faites pour le Saint-Siège, la prévôté de Pignans, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Fréjus (1458) (f° 61). — Bulle du pape Sixte IV, adressée à Julien de La Rovère, cardinal du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, lui accordant le prieuré du Saint-Esprit, ordre de Cluny, diocèse d'Uzès (1474) (f° 62). — Bulle du même pape adressée à Julien de La Rovère, cardinal de St-Pierre ès-Liens, évêque d'Avignon, lui confirmant la possession de la Pignote (1474) (f° 63). — Bulle du pape Sixte IV, érigeant l'évêché d'Avignon en archevêché et séparant de l'archevêché d'Arles, les évêchés de Cavaillon, de Carpentras et de Vaison pour les rendre suffragants de l'archevêché d'Avignon (1475) (f° 64). — Bulle du même pape enjoignant aux chapitres de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison de reconnaître l'archevêque d'Avignon comme leur métropolitain et de lui obéir (1475) (f° [illegible]). — Bulle du pape Innocent VIII accordant à l'abbé de St Ruf, de Valence, la faculté de charger l'un des moines du soin des âmes et de l'enterrement des morts (1488) (f° 71). — Bulle du pape Jules II contre les détenteurs des meubles, joyaux et biens dépendant de la mense archiépiscopale ([illegible]) (f° 72). — Bulle du pape Léon X confirmant les privilèges accordés par ses prédécesseurs de l'exemption de la juridiction civile (1513) en faveur des ecclésiastiques et clercs du diocèse d'Avignon (f° 75). — Bulle du pape Clément III concernant la nomination de trente chanoines dans l'église d'Avignon (1046) (f° 79). — Bulle du pape Clément VII contre les détenteurs des biens de la mense archiépiscopale (1528) (f° 80-81). — Bulle du même pape portant qu'on ne pourra en appeler au légat d'Avignon si ce n'est des sentences définitives (1531) (f° 82). — Bulle de l'antipape Clément VII confirmant, en faveur de l'évêque d'Avignon, les droits à lui concédés par les empereurs sur le port de la Durance à Barbentane (1389) (f° 83). — Bulle du pape Paul III confirmant les privilèges des archevêques d'Avignon (1535) (f° 84). — Bulle de l'antipape Clément VII nommant Gilles de Bellamera, évêque du Puy en Velay (*Aniciensis*) à l'évêché d'Avignon (1392) (f° 85). — Bulle du pape Paul III concédant au cardinal Farnèse, tous les revenus de la mense archiépiscopale d'Avignon (1555) (f° 87). — Bulle du même pape concernant le retour des revenus de l'église d'Avignon au même cardinal (1555) (f° 88). — Lettres patentes de Henri II, roi de France, donnant son consentement à l'exécution desdites bulles (1555) (f° 89). — Bref du pape Pie V confiant à l'archevêque d'Avignon la visite de toutes les églises et de tous les prieurés du diocèse avec mission de réformer les abus (1569) (f° 90). — Bulles du même pape Pie V pour l'élévation de Félicien Capitone à l'archevêché d'Avignon) (1566) (f°s 91-97). — Bref du même pape accordant à Félicien Capitone un an pour recevoir ses lettres (1567) (f° 98). — Bulles de Clément V pour l'élévation à l'archiépiscopat d'Avignon de François Maurice de Gonteri (1705) (f°s 100-107). — Lettres du parlement d'Aix pour l'entérinement de ces bulles (1709) (f° 108 et 109), etc.

G. 8. — (Registre). In-fol. 172 feuillets, parchemin.

898-1597. — Cartulaire de l'évêché d'Avignon, communément appelé : *Aureum Vidimus*, et portant pour titre : *Incipit liber Ecclesiæ Avinionensis continens privilegia imperialia et papalia et alia jura dictæ Avinionensis Ecclesiæ de mandato Reverendi Patris et Domini Egidii Bellemere, Avinionensis episcopi ut audientiæ litterarum contradictarum Domini Papæ Auditoris et Refferendarii inchoatus, anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimo nonagesimo sexto, indictione quarta, die vero sexta mensis Junii, Pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Domini Benedicti papæ tertii decimi, anno secundo.* — Vente par noble Raymond, chevalier d'Avignon, coseigneur de Rognonas (*de Rouhonassio*) à Pierre Giraud, boucher d'Avignon, d'un cens de 3 sous tournois assis sur une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, lieu dit au Plan de Lunel (*in plano vocato de Lunello*), au prix de 10 florins d'or (6 février 1365, an de la Nativité (f° 1). — Confirmation par Charles IV, empereur, de toutes les concessions faites par ses prédécesseurs à l'évêché d'Avignon (Avignon, 7 juin 1365, (f° 11). — Lettres de sauvegarde accordées par le même empereur à Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, pour les possessions de son évêché (Prague, 21 octobre 1364) (f° 12). — Confirmation par Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, d'une transaction passée entre Charles Ier, comte de Provence, et Robert, évêque d'Avignon, le 25 juillet 1278, concernant l'hommage à rendre par l'évêque d'Avignon et le

droits d'albergue et de chevauchée pour les lieux de Barbentane, de Verquières et d'Eyragues (Aix, 12 mai 1292) (f° 15). — Vidimus par Bertrand, archevêque d'Arles, Pierre, évêque d'Orange, et Raymond, évêque de Carpentras, à la requête de Robert, élu d'Avignon, du diplôme de Frédéric, empereur, du 22 juin 1161, concédant à Geoffroy, évêque d'Avignon, la possession de la *Vinea Vispalis*, ledit vidimus certifié par Pons Carrerio du mandement de Robert, élu d'Avignon (*de mandato Roberti, Dei gratia, Avinionensis electi*) (18 mars 1267, an de l'Incarnation) (f° 16). — Vidimus par P., évêque d'Albano, d'un diplôme de Frédéric, empereur, confirmant un autre diplôme de son prédécesseur donné à Besançon, le 24 novembre 1157, an de l'Incarnation, et par lequel il concède à Geoffroy, évêque d'Avignon, la *Villa Episcopalis* (*villam quæ Episcopalis vocatur*), située dans la cité d'Avignon, la moitié des droits du Rhône, le tiers des droits de port et l'île située au-dessous d'Avignon, bornée à l'Orient par la Sorgue (*rivulo Surgilione*), à l'Occident, par le cours du Rhône et confirmant toutes les autres possessions de l'évêché d'Avignon (Bruges, septembre 1238) (f° 17). — Vidimus du diplôme de Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, donné à Aix, le 12 mai 1292, contenant le serment que le viguier d'Avignon doit prêter à l'évêque et prestation de ce serment par Jacques Albe, nommé viguier (Avignon, 6 février 1366, an de la Nativité) (f° 18). — Vidimus du diplôme de Raymond, comte de Toulouse, donné à St-Gilles, le 20 mai 1211, affranchissant les églises et les maisons religieuses des provinces d'Arles, de Narbonne, d'Auch, de Bordeaux, de Bourges, du paiement des droits d'albergue, de taille, d'entrée et autres (20 août 1366) (f° 19). — Vidimus d'un diplôme de Charles IV, empereur, donné à Avignon, le 27 mai 1365, accordant à Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, l'affranchissement des droits de péage du sel transporté par le Rhône à Châteauneuf-Calcernier (1366) (f° 19). — Vidimus d'un diplôme de Charles IV, empereur, donné à Avignon, le 27 mai 1365, accordant à Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, le privilège de battre monnaie d'or, d'argent et de cuivre à Noves, à Barbentane et autres lieux de l'évêché d'Avignon (2 septembre 1386) (f° 20). — Vidimus d'une bulle d'Adrien IV, donnée à Rome, le 22 avril 1155, par laquelle il confirme en faveur de Geoffroy, évêque, les possessions de l'évêché d'Avignon (2 septembre 1386) (f° 21). — Vidimus d'une bulle du pape Innocent IV, du 2 décembre 1246, par laquelle il confirme celles d'Adrien IV concernant les possessions de l'évêché d'Avignon (f° 22). — Vidimus d'une bulle du pape Adrien IV, du 24 avril 1153, adressée à Geoffroy, évêque d'Avignon, confirmant la sentence prononcée par Pons, archevêque d'Arles, pour la nomination du sacriste, de l'archidiacre et du doyen du chapitre (f° 23). — Vidimus d'une bulle d'Innocent IV, adressée à l'évêque d'Avignon, le 9 octobre 1245, lui concédant de n'être appelé hors de son diocèse par lettres apostoliques (f° 23). — Vidimus d'une bulle de Jean XXII, adressée à Gasbert, évêque de Marseille, et à Gérard de Campomulo, archidiacre de Cahors, vicaires généraux de l'église d'Avignon pour le temporel et le spirituel, donnée à Avignon, le 11 février 1331, et leur donnant pouvoir d'acheter et de vendre au nom de l'évêque d'Avignon (f° 23). — Vidimus de la sentence de Pons, archevêque d'Arles, du 27 avril 1153, sur une contestation élevée entre Geoffroy, évêque d'Avignon et son chapitre, pour la nomination du sacriste et de l'archidiacre, et accordant ces nominations à l'évêque (f° 24). — Vidimus des lettres adressées par Galhardus, archevêque d'Aix (Salon, 11 septembre 1314), à Louis de Pierregrosse, sur la demande de Jacques, élu d'Avignon, pour la vérification et la transcription de certains documents des archives de l'évêché d'Avignon tombant de vétusté, et d'un accord passé en mars 1157, entre Geoffroy, évêque d'Avignon et son chapitre (Avignon, 13 décembre 1314). (f° 25). — Lettre de G., sacriste, et du chapitre de Notre-Dame d'Avignon à Zoën, évêque, lui annonçant que, selon la coutume, le chapitre a désigné deux de ses membres, Martin, de Robion, et Raymond, pour assister à l'élection d'un prévôt (6 août 1253) (f° 25). — Bulle du pape Jean XXII, pour l'augmentation du palais épiscopal d'Avignon (Avignon, 13 décembre 1316) (f° 26). — Bulle du même pape confirmant une transaction passée entre Gasbert Duval, vicaire général de l'évêché d'Avignon, Pons Monerii, représentant comme consul, la communauté de Saze avec l'autorisation de Robert d'Uzès, seigneur dudit lieu, au sujet d'un cens dû par les habitants dudit lieu (Avignon, 1er mai 1320 (f° 26). — Bulle du même pape pour la fondation de la collégiale de St-Agricol, à Avignon (Avignon, 29 janvier 1321) (f° 28). — Bulle du pape Benoît XII pour l'échange du grand (Palais Apostolique) et du petit (Palais épiscopal) palais, à Avignon (5 juin 1336) f° 29). — Bulle du même pape accordant des indulgences aux fidèles qui visiteront la chapelle construite dans le Palais Apostolique (Avignon, 23 juin 1336) (f° 29). — Bulle du même pape confirmant les bulles précédentes et les actes d'échange faits en son nom du Palais Apostolique et du Palais Épiscopal (1er février 1341) (f° 30). — Bulle du pape Urbain V, adressée à Anglicus Grimoard, confirmant à l'évêque d'Avignon la possession du Palais Épiscopal à lui attribuée par l'échange fait entre le Palais Apostolique et le Palais Épiscopal sous le pontificat du pape Benoît XII (Avignon, 22 janvier 1364) (f° 33). — Bulle du pape Alexandre III confirmant les possessions de l'évêché d'Avignon (22 juin 1179) (f° 34). — Bulle du pape Urbain V, adressée à Anglicus, évêque d'Avignon, lui permettant d'habiter l'évêché même après sa promotion au cardinalat (18 octobre 1366) (f° 36). — Bulle du pape Innocent IV

portant excommunication contre la ville d'Avignon (Lyon, 24 juin 1249) (f° 37). — Bulle du pape Boniface VIII érigeant l'Université d'Avignon (Anagni, 1er juillet 1303) (f° 38). — Bulle du pape Urbain V permettant à Anglicus, évêque d'Avignon, de célébrer les offices dans la chapelle de l'évêché (Avignon, 17 octobre 1364) (f° 39). — Bulle de l'antipape Clément VII, confirmant en faveur de l'évêque d'Avignon, les droits à lui concédés sur le port de la Durance à Barbentane par les empereurs (Avignon, 26 novembre 1389) (f° 40). — Bulle du pape Jean XXII, portant union du monastère de Lure à l'évêché d'Avignon (20 décembre 1318) (f° 40). — Délibération du chapitre, sous la présidence de Jacques, élu d'Avignon, pour faire des réparations et des agrandissements à l'église Notre-Dame d'Avignon (3 mars 1315) (f° 40). — Acquisitions de vergers et de maisons pour l'augmentation du Palais Épiscopal (1318) (f° 49-52). — Location par Girard Ozilli, clavaire de la cour épiscopale d'Avignon et procureur de Philippe, patriarche de Jérusalem et vicaire général du pape Urbain V, tenant entre ses mains l'évêché d'Avignon (*episcopatum Avinionensem ad manus suas tenens*) à Monet Pizanì, d'un verger et d'une maison voisine sise à Avignon, dans les limites de la *Vinea Vispalis*, près de l'église Sainte-Marie-des-Miracles, confrontant : à l'orient, avec la voie publique ; au midi, avec l'hôpital et le jardin des Repenties, moyennant 10 florins d'or (10 juin 1367) (f° 60). — Bulle du pape Grégoire XI à Jean, évêque de Sabine, lui donnant mission d'examiner et de juger le différend survenu entre Faydit, évêque d'Avignon, et la maison des Repenties de Notre-Dame-des-Miracles, à cause de la possession d'une maison et d'un jardin dit de la Pignote (*de Pignota communiter nuncupabatur*) (Rome, 12 mai 1377) (f° 61). — Sentence qui attribue la possession de la Pignote à l'évêque d'Avignon (6 décembre 1377) (f° 61). — Envoi en possession de ladite Pignote pour l'évêque d'Avignon (28 janvier 1378) (f° 63). — Accord entre Alphonse, comte de Poitiers, marquis de Provence, et Charles, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier d'une part, et Zoën, évêque d'Avignon d'autre part, au sujet de la possession de la *Vinea Vispalis*, et spécifiant que le jugement du différend soulevé sera confié à Guillaume, évêque d'Orléans, et à Guy Fulcodii (Avignon, 10 mai 1251) (f° 63). — Sentence rendue par Pierre, cardinal diacre du titre de Saint-Ange, sur une contestation entre les chanoines de l'église collégiale de Sainte-Marie de Villeneuve et l'évêque d'Avignon, au sujet de la visite de ladite église et l'attribuant à l'évêque d'Avignon (12 février 1397, an de la Nativité) f° 63). — Excommunication prononcée par André, évêque d'Avignon, contre ceux qui solliciteraient de l'abbesse et du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon entre les mains de Bertrand, évêque dudit lieu (25 novembre 1309) (f° 67). — Monitoire adressé à Gaufride, abbesse du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon et à tout son monastère par Bertrand, évêque d'Avignon, de n'avoir pas, sous peine d'excommunication, à chercher à s'unir à une autre maison (25 novembre 1309) (f° 67). — Serment de fidélité et de soumission prêté par Jourdaine Malaronne, abbesse, et le monastère de Sainte-Catherine d'Avignon à l'évêque dudit lieu (23 mai 1316) (f° 68). — Jugement rendu par Bérenger *de Ampiaco*, official d'Avignon, au sujet d'une maison et d'un jardin situés à Avignon, paroisse Saint-Genest, avec insertion des lettres par lesquelles Anglicus, évêque d'Avignon, le nomme son vicaire général (18 décembre 1362), et des bulles du pape Urbain V (18 septembre 1366), le nommant vicaire général de l'évêché, l'évêque Anglicus ayant été nommé, ce même jour, cardinal, lequel jugement déclare que les biens désignés font partie de la *Vinea Vispalis* (9 février 1367) (f° 73). — Vente par Pierre Codolelli, frère et prieur de Notre-Dame de Bompas, ordre des Chartreux, diocèse de Cavaillon, à Rigaud Rogeti, représentant Anglicus, évêque d'Avignon, d'une maison appartenant audit couvent, sise à Avignon, en face de l'hôtel dudit évêque, au-dessous du verger qu'il a nouvellement créé, confrontant : la rue allant de l'hôtel de l'évêque vers la porte Aiguière : « *versus portam Aygueriam* », au prix de 80 florins d'or (Avignon, 26 avril 1365) (f° 77). — Retention, en vertu du droit de prélation, par Guillaume Audiberti, vicaire-général de l'évêché d'Avignon au temporel et au spirituel, député par Benoît XII, d'un cens de 3 sous de petits tournois assis sur deux maisons sises à Avignon, lieu dit « Au plan de Lu« nel : *in loco vocato ad planum de Lunello* », vendu par Guillaume Auger, damoiseau d'Avignon, à Marguerite Bregna, dudit lieu (18 juin 1335) (f° 77). — Vente par Robert Langles, bedeau d'Avignon, *bedellus Avinionensis*, à Gasbert Duval, archidiacre de Cahors, vicaire-général pour le temporel et le spirituel de l'évêché d'Avignon, d'une maison nécessaire pour l'augmentation du Palais Épiscopal, sise à Avignon, en face dudit palais, au-dessous de l'escalier, *subtus gradus*, paroisse Saint-Étienne, au prix de 80 livres de petits tournois (Avignon *in domo thesaurariæ Domini Nostri Papæ*), 2 octobre 1318) (f° 78). — Achat, par Gasbert Duval vicaire-général de l'évêché d'Avignon, de noble Bérenger, chevalier, d'Avignon, de Guillaume de Réal et de Pierre Ancelli d'Avignon, d'un cens de 36 sous de petits tournois, assis sur deux maisons sises à Avignon, paroisse de Saint-Symphorien (5 juin 1319) (f° 78). — Vente par Adémar Amelin, de Monteux, à Gasbert Duval, évêque de Marseille, camérier du pape, d'une maison sise à Avignon, lieu dit Alagrassas, confrontant, d'une part, les hoirs de Alphanti Sarralherii, d'autre part, le verger dit de l'Almoyne (de l'Aumône), au prix de 170 florins d'or (Avignon, Palais Apostolique : *infra clau-*

suram Palatii predicti Domini nostri Papæ) (2 mai 1323) (f° 79). Vente par d'Adhémar, changeur, de Florence, suivant la cour romaine, et Françoise, sa sœur, à Sicard de Fresnay (de Fraxino), procureur d'Anglicus, évêque d'Avignon, d'une vigne de deux éminées sise à Avignon près du cimetière de Champfleury (*Campi floriti*) au prix de 20 florins d'or (14 février 1365) (f° 80). — Accord entre les Boulbon (*Bolbonenses*) et les Mauvoisins (*Malvicinos*) et Geoffroy, évêque d'Avignon, au sujet de la perception des droits de leyde (leddas] à percevoir sur les marchandises qui arrivaient à Avignon par eau ou par terre (1168) (f° 81). — Vente par Guillaume et Hugues, du Thor (*de Thoro*) à Gasbert Duval, évêque de Marseille, vicaire-général de l'évêché d'Avignon, pour l'augmentation du Palais Épiscopal « *pro augmento Palatii Episcopalis,* » d'un verger contigu audit palais, confrontant, d'une part, une maison leur appartenant, d'autre part, une maison qu'ils tiennent du monastère de Sainte-Claire d'Avignon, d'autre part, le verger dudit palais, pour le prix de 80 livres de petits tournois (12 février 1322) (f° 81). — Vente par Pierre Ancelli, épicier, d'Avignon, à Gasbert Duval, chanoine de Cahors, trésorier du Pape, vicaire-général de l'évêché d'Avignon, d'un cens de 30 sous de petits tournois et d'une poule que lui servait Jean de Nantua pour une maison sise à Avignon, paroisse de Saint-Symphorien, joignant la roche du Palais Épiscopal : « *cum rupe Palatii Episcopalis* » et le verger de Guillaume Pons, du Thor, pour le prix de 62 livres tournois (30 mai 1319) (f° 81). — Approbation par Étienne, archevêque de Toulouse, camérier du Pape, et Bertrand, évêque de Lombez, son trésorier, vicaires-généraux de l'évêché d'Avignon, de la vente d'une maison sise à Avignon, rue Bouquerie (*in carreria Boquariæ* », par Béatrix Astouaude à noble Bernard Gasardi, d'une maison sise à Avignon, dans les limites de la *Vinea Vispalis* et rue Bouquerie (3 mars 1350) (f° 82). — Vente par Vesiade, femme de Durand, d'Avignon, d'une terre et d'un bois sis au terroir d'Avignon, lieudit à Conilhac près de la fontaine du Pape : « *ad Conilhacum, propre fontem Papæ* » ayant contenu 93 éminées et réduite, par suite des ravages du Rhône, dont le cours en a enlevé la majeure partie, à 16 éminées (11 décembre 1364) (f° 83). — Vente par Perret, fils et héritier de Pons Raubati, d'Avignon, à Bérenger d'Ampiac (*de Ampiaco*), official de l'évêché d'Avignon, agissant au nom et pour Anglicus, évêque, d'une terre sise au territoire d'Avignon, hors des murs, joignant le cimetière de l'église de Champfleuri, au prix de 33 sous de petits tournois (23 janvier 1365) (f° 84). — Demande d'envoi en commise, en faveur de l'évêque Anglicus et en vertu des concessions impériales, par Bérenger de Ampiaco, vicaire-général de l'évêché, de vignes, sises au terroir d'Avignon et ayant appartenu à Pierre Sicard, trésorier et clavaire de la cour épiscopale, mort sans ascendants et descendants en droite ligne (15 septembre 1363) (f° 84). — Échange entre Audibert de Sade, doyen de l'église d'Avignon et Sicard de Fresnay (*de Fraxino*), clavaire et procureur du Pape à Avignon, pour la construction d'une chapelle devant la statue de Notre-Dame-d'Espérance, paroisse de Notre-Dame-la-Principale et, en face de cette église, d'un terrain sis à Avignon, en ladite paroisse, contre le cens et revenu d'une maison sise dans ladite paroisse et appartenant au chapitre (8 mai 1367) (f° 85). — Vidimus de la concession de pleine et entière juridiction sur la ville d'Avignon, accordée par Guillaume, comte de Forcalquier, à Guillaume, prévôt de l'église d'Avignon, à Rostaing, évêque d'Avignon et aux consuls de ladite ville (1206) (f° 87). — Vidimus des lettres d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et de Charles, comte d'Anjou, à Zoën, évêque d'Avignon, par lesquelles ils promettent d'extirper l'hérésie, de maintenir et de défendre tous les privilèges de l'église d'Avignon et spécifiant que le viguier nommé par eux devra prêter serment entre les mains de l'évêque (1251) (f° 88). — Vidimus du mandement du cardinal de Saint-Ange, légat du pape, défendant aux gens d'Avignon de secourir Raymond de Toulouse et ses adhérents, ennemis de l'Église, leur prescrivant de se mettre au service des rois de France et portant diverses autres prescriptions pour l'organisation intérieure de la ville, la nomination des consuls, le serment qu'ils devaient prêter à l'évêque, la démolition des fortifications, etc. (1226) (f° 88). — Vidimus des statuts de l'Université d'Avignon concernant l'élection du primicier et spécifiant que cette élection sera faite en présence de l'évêque d'Avignon (1er juin 1400) (f° 89). — Vidimus des lettres patentes de Charles V, roi de France, au sénéchal de Beaucaire lui prescrivant d'examiner les droits du Roi sur les fiefs de Saint-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniès-de-Comolas (Paris, 8 janvier 1369); d'Amédée de Baux prescrivant cette vérification et de dépositions constatant que ces deux fiefs relèvent de l'évêque d'Avignon (7 avril 1370) (f° 93). — Vidimus de la donation à Foulque, évêque d'Avignon, par Laudoym et Ergleurata, sa femme, des lieux de Lirac (*Aileracium fiscum*) de Saint-Laurent-des-Arbres (*Arborisvilla*) et de Tavel (*Tavellis*) (919) (f° 94). — Vidimus de la procuration donnée à Jacques Carbonelli par noble dame Marguerite, veuve de George Cavallerii, d'Avignon, coseigneur de Velorgues pour l'hommage de Saint-Geniès-de-Comolas (1353), 7 décembre) (f° 94). — Vidimus de la donation faite par Louis l'Aveugle, fils de Boson, à Foulques, évêque d'Avignon, de plusieurs églises et de leurs revenus situées dans le comté d'Avignon (*in comitatu Avinionensi*), ainsi que du château et du port de Lers (4 avril 913) (f° 95). — Reconnaissance par Bertrand de Laudun, pour Lirac, en faveur de l'évêque d'Avignon (1270) (f° 96). — Collation de l'église de

Saint-Geniès-de-Comolas (*S. Genesii de Cumulatio*) faite par Bertrand Aymini, évêque d'Avignon, en faveur de Louis de Pierregrosse (23 août 1309) (f° 96). — Vidimus d'une bulle de Jean XXII, unissant la cure de Saint-Laurent-des-Arbres à la mense épiscopale d'Avignon, dont Jacques (*de Via*) cardinal prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul est administrateur député par le Saint-Siège : « *Jacobus, tituli sanctorum Johannis et Pauli presbiter cardinalis ejusdem ecclesiæ Avinionensis administrator per sedem apostolicam deputatus.* » (9 mai 1316) (f° 97). — Reconnaissance par Raymond, prieur de Lirac (*de Alliraco*) en faveur de Robert, évêque d'Avignon, pour les biens dudit lieu, dépendant de la mense épiscopale d'Avignon (30 juillet 1269) (f° 97). — Reconnaissance par François Adreli, notaire, d'Avignon, au nom de Guilherme (*Guilherma*) de Laudun, entre les mains de Gasbert Duval, administrateur de l'évêché d'Avignon, de tout ce qu'elle possède à Saint-Geniès-de-Comolas (*in castro seu villa sancti Genesii de Cumulatio* (26 juin 1318) (f° 98). — Constitution en dot par Rostang de Sabran, en faveur de sa fille Berengère, du tiers de la juridiction qui lui appartient aux lieux de Saint-Laurent et de Lirac, avec faculté de vente (7 juillet 1322) (f° 98). — Vente dudit tiers en faveur de l'évêque d'Avignon (8 février 1323) (f° 100). — Reconnaissance des habitants de Lirac, en faveur de l'évêque d'Avignon (4 octobre 1323) (f° 102). — Hommage rendu par noble Marguerite, veuve de George Cavallerii à Anglicus, évêque d'Avignon, pour Saint-Geniez-de-Comolas (14 août 1364) (f° 104). — Vente par Guillaume et Rostaing de Sabran à B., évêque d'Avignon et à l'église d'Avignon (*Beatæ Mariæ de Dom*), moyennant 28,000 de nouveaux sous raymondins, de tout ce qu'ils possédaient à Saint-Laurent-des-Arbres et à Lirac (1232) (f° 105). — Information faite sur le droit de chevauchée au lieu de Noves et dépositions de témoins prouvant que ledit lieu appartient à l'évêque d'Avignon (15 juillet 1284) (f° 109). — Reconnaissance en faveur de l'évêque d'Avignon, par Giraud Vitalis de cinq setiers de terre sis à Noves (20 mai 1306) (f° 110). — Reconnaissance, par divers, en faveur de l'évêché d'Avignon, de terrains sis à Noves (1308) et à Eyragues (1310) (f°s 112 115). — Transaction entre Jacques, évêque d'Avignon, et les propriétaires des moulins de Chateaurenard et d'Eyragues (8 mai 1315) (f° 117). — Bulle du pape Jean XXII, confirmant la fondation d'une chapelle dédiée à Notre-Dame, à Noves (mars 1331) (f° 118). — Reconnaissance par Gilles, évêque d'Avignon, à Louis, comte de Provence, pour les lieux de Barbentane et de Verquières (19 janvier 1333) (f° 121). — Hommage par le même évêque d'Avignon pour les lieux de Noves et d'Agel (*de Agello*) (15 septembre 1333) (f° 122). — Vidimus de la donation de Verquières faite par Raymond, comte de Barcelonne et marquis de Provence, à Geoffroy, évêque d'Avignon (1150) (f° 127). — Donation en fief par Rostaing, évêque d'Avignon, à Raymond et à Rostaing Gantelmi, de tous les droits que l'église d'Avignon possède à Verquières (8 janvier 1198) (f° 127). — Vente par Bérenger Gantelmi, chevalier, de Tarascon, à Pons de Saint-Marcel, représentant R., évêque d'Avignon, de la moitié de ses droits à Verquières, moyennant 7,000 sous tournois (1271) (f° 127). — Vidimus du diplôme de Frédéric, empereur, confirmant, en faveur de Geoffroy, évêque d'Avignon, les donations faites par ses prédécesseurs (24 décembre 1157) (f° 128). — Investiture donnée par le même empereur à Raymond, comte de Barcelone, des comtés du Venaissin et de Forcalquier (1162) (f° 129). — Vidimus du diplôme de Frédéric, empereur, donnant Barbentane à Pons, évêque d'Avignon, et plaçant les Juifs sous la protection spéciale de l'évêque (1178) (f° 130). — Vidimus de la confirmation par Charles, comte de Provence, en 1277, d'une sentence arbitrale, rendue en 1274, concernant les reconnaissances à faire par les évêques d'Avignon aux comtes de Provence pour les lieux de Noves, d'Agel, de Barbentane, de Verquières et d'Eyragues (1277) (f° 130). — Hommage et reconnaissance prêtés à Rostaing, évêque d'Avignon, par Raymond d'Uzès pour le lieu de Saze et ses dépendances (février 1199) (f° 135). — Transaction entre Gasbert Duval, vicaire-général de l'évêché d'Avignon, et la communauté de Sade par laquelle la redevance d'un setier d'orge due à l'évêque par chaque habitant est réduite à 47 setiers pour tous les habitants (26 janvier 1319) (f° 135). — Procuration donnée par Anglicus, évêque d'Avignon, à Eudes Monetarii, prévôt de l'église d'Avignon, et à Hugues Blanchi, licencié ès-lois, pour opérer la mise en possession du château et lieu de Saze et pour y arborer la bannière de l'église d'Avignon, c'est-à-dire un surplis au bout d'une lance ! « *scilicet supellicium in asta,in cacumine dicti castri,prout est aliàs fieri consuetum.* » (3 juillet 1364) (f° 137). — Reconnaissance par Raymond d'Uzès, chevalier, seigneur de Brassan (*de Brassano*), et de Bellegarde (*de Bellagarda*) comme tuteur de Raymond, vicomte d'Uzès et seigneur de Saze, entre les mains d'Anglicus, évêque d'Avignon, de tous les droits qu'il tient à Saze (3 juillet 1264) (f° 137). — Vidimus d'une transaction passée entre Geoffroy, évêque d'Avignon, et Brémond d'Uzès par laquelle celui-ci consent à rendre hommage à l'évêque d'Avignon (1157) (f° 138). — Hommage et reconnaissance par Decan d'Uzès, à B., évêque d'Avignon, pour le lieu de Saze (1164) (f° 138). — Hommage et reconnaissance prêtés par Brémond d'Uzès à André, évêque d'Avignon, pour le château et village de Saze (1291) (f° 139). — Hommage et reconnaissance prêtés par Robert d'Uzès, seigneur d'Uzès, à Jacques, évêque d'Avignon, pour le château et village de Saze (26 mars 1317) (f° 140). — Hommage et reconnaissance par le même Robert d'Uzès,

entre les mains d'Arnaud de Capdenac, prévôt de l'église de Mende, chapelain du pape, et Gasbert Duval, chanoine de Meaux, trésorier du pape, vicaires-généraux de l'évêché d'Avignon, pour le château et village de Saze (19 mai 1318) (f° 141). — Hommage et reconnaissance par Raymond d'Uzès, entre les mains de Guillaume, évêque d'Avignon (1217) (f° 141). — Reconnaissance par Jean de Lanet (*Johannes de Laneto*), seigneur de Beldein, *alias Belvezet* à Pierre, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède audit lieu et pour lequel il paie une redevance annuelle de deux « *pronas* », avec le bec et le pied rouges ou de deux perdrix rouges vivantes, payables à Notre-Dame d'août : « *duas aves vocatas pronas* « *cum rostro et pedibus rubeis, si reperiri possint, vel duæ* « *perdices vivas cum rostro et pedibus rubeis.* » (8 février 1370) (f° 142). — Vidimus de la bulle de fondation par le pape Clément VI de l'église collégiale de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste à Roquemaure (2 juillet 1362) (f° 143). — Transaction entre Pierre de Mouriès, prieur de Graveson, et Hugues Bermadi, prieur de Courthézon, procureurs de l'église d'Avignon, le siège vacant, et Raymond Rancurel, Pierre Guillaume, d'Avignon, Guillaume de Boulbon, Guillaume de Laudun, et Jourdan de Saint-André, au sujet de la juridiction de Gigognan et spécifiant que la moitié appartient à l'évêque et l'autre, auxdits seigneurs (7 juin 1263) (f° 147). — Hommage par Pierre Guillaume, damoiseau à Robert, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède à Gigognan (1282) (f° 148). — Hommage par Jourdan de St-André à Robert, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède à Gigognan (1282) (f° 149). — Hommage par Guillaume de Laudun à Robert, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède à Gigognan (1282) (f° 149). — Hommage à Bertrand, évêque d'Avignon, par Bertrand de Laudun, coseigneur de Gigognan, de tout ce qu'il possède audit lieu (13 août 1305) f° 149). — Même hommage par Pierre Guillaume, coseigneur de Gigognan (13 août 1305) (f° 149). — Même hommage par Jourdan et Bernard, coseigneurs dudit Gigognan (13 août 1305) (f° 150). — Même hommage à Jacques, évêque d'Avignon, par Bertrand de Laudun, fils de Guillaume, coseigneur de Gigognan (18 février 1311) (f° 151). — Mêmes hommages, à la même date et au même évêque, par Pierre Guillaume, Bertrand Mauvoisin, Bertrand de Boulbon, Pierre Guillelmi, Bertrand de Laudun, Bertrand de Boulbon (f° 151-153). — Confirmation des privilèges de l'évêché d'Avignon par Isabelle, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comtesse de Provence, de Forcalquier et de Piémont (21 mars 1440) (f° 157), etc.

G. 9 (Registre). — In-folio, 388 feuillets, papier.

1363-1366. — Recueil contenant les comptes des recettes et des dépenses de l'évêché d'Avignon aux années 1363-1366, un formulaire des principaux actes de la cour épiscopale et divers actes d'affranchissement ; une enquête sur les usuriers, un inventaire des actes de reconnaissance de l'évêché et divers autres actes, le tout recueilli par Sicard de Fresnay (*Sicardus de Fraxino*), secrétaire du pape Urbain V, et clavaire et chancelier de la cour épiscopale au temps d'Anglicus Grimoard, cardinal et évêque d'Avignon. — Au folio 1 se trouve un D portant au centre les armes du cardinal Anglicus (de gueule au chef d'or emmanché de quatre pointes) et surmonté des armes du pape Urbain V. — Au folio 26 se trouve le plan de la tour dite *Anglica*, à Barbentane, et au folio 54, un autre plan du château de l'évêque d'Avignon, audit lieu. — Compte des recettes et des dépenses rendu par Sicard de Fresnay, du 1er septembre 1363 à la fête de saint Jean-Baptiste de l'année 1364. — Recettes : de 8 sous, monnaie courante, par les mains de Bonizac Petit, de Carcassonne, bayle de l'Aumône des Juifs, pour la redevance annuelle d'une livre de poivre que les Juifs d'Avignon doivent à l'évêché, à la fête de saint Michel (f° 4) ; — de 13 deniers, monnaie courante, pour une redevance de 6 deniers tournois et une obole que lesdits Juifs servent à ladite fête à l'évêque (f° 4) ; — de 17 livres 12 sous 6 deniers, monnaie courante, pour la redevance en orge que les habitants de Saze doivent à l'évêque, chaque année, à l'Assomption (f° 4). — État des pensions et cens annuels dus par les chanoines de l'Église d'Avignon (f° 5). — Recette de 4 livres d'Audibert de Sade, docteur ès-droits, doyen de ladite église, acquittées par Hugues de Sade, bourgeois d'Avignon, son père (f° 5). — Recettes d'accords et d'amendes prononcées par la cour épiscopale : de 12 sous, monnaie courante, de Pierre Cadelli, d'Avignon, qui avait dégainé contre Bertrand Roger, poissonnier (f° 6) ; — de 1 florin de Jacquemin Alberti, de Milan, qui avait volé une poule (f° 6). — Recettes des loyers d'un certain nombre de maisons sises à Avignon. — Recette des droits de lods et de trézains, pour nouveaux baux et emphytéoses de biens sis dans la ville ou les environs et appartenant à l'évêque. — Recette des pensions annuelles que le sacriste et le doyen du chapitre doivent à l'évêque : à l'Assomption, 6 livres, à la fête de saint-Jean l'Évangéliste, 6 livres, à Noël, 4 livres (f° 15). — Dépenses : 640 florins à la croix et 250 florins de la chambre à Pierre de Pomarède (*de Pomareda*), camérier de l'évêque (f° 16) ; — 64 florins et demi à Rostaing Teulerii, pâtissier, pour le blé et le pain qui lui sont dus (f° 17) ; — 85 florins et demi à Jacques Sécuret, drapier d'Avignon, pour deux

pièces de drap de Carcassonne valant 40 florins d'or la pièce (f° 17) ; — 32 florins au même pour une pièce de cadis et 16 florins pour 6 cannes, 16 florins pour mille anguilles et cent mulets (f° 17). — Dépenses : 44 sous 6 deniers pour les frais du repas que l'évêque donne aux chanoines, au chapelain et aux autres clercs du chapitre, la veille de Noël, le jour de saint Étienne (f° 18) ; — de 17 livres, monnaie courante, pour le dîner offert par l'évêque, chaque année, aux ribaiers (*ribayreriis*) qui portaient les châsses et les reliques d'Avignon sur le Rhône (f° 18). — Dépenses : 32 livres 4 sous pour le paiement de journaliers ayant cultivé des vignes appartenant à l'évêque (f° 19) ; — 12 livres 4 sous 6 deniers pour le fauchage de près et le transport de foins (f° 19). — Dépenses en papier, en livres et en registres, 5 livres 7 sous 8 deniers, monnaie courante (f° 20). — Dépenses : 3 livres 30 sous 4 florins pour faire le verjus (f° 21). — Compte des recettes et des dépenses à partir du jour de la Nativité de saint-Jean Baptiste 1364 jusqu'au même jour de l'année 1365 (f° 26). — Recettes : pour les droits de sceau, en juillet 1364, 107 livres 6 sous 3 deniers, en août 104 livres 11 sous 1 franc d'or, en septembre 80 livres 16 sous 2 deniers ; le total des droits de sceau pour l'année est de 1256 livres 11 sous 11 deniers (f° 26). — Recettes : de 54 florins et demi, 17 florins d'or 60 sous 6 deniers pour les droits que l'évêque perçoit sur la rive et sur les ports du Rhône en la ville d'Avignon qui sont de la moitié des péages perçus (f° 29) ; — de 41 sous 1 denier une obole pour la moitié des droits d'argent et de cire perçus pour le synode qui se tient, chaque année, à Avignon, le mercredi avant la fête de saint Luc, évangéliste (f° 30) ; — de 15 florins de Guillaume de Montélimar, procureur de l'exécuteur testamentaire d'Audouin, cardinal d'Ostie, pour les droits de lods et de trezain d'une maison sise sur les bords du Rhône, vendue au prix de 200 florins audit cardinal par le collège de St-Sauveur de Montpellier (f° 33) ; — de 22 sous 3 derniers pour le droit de lods et de trézain, d'une vigne, sise lieudit au Puits de Selles, *ad puteum de Sellis*, autrement au clos de Namatha, *ad clausum de Namatha* (f° 34) ; — de 2 florins, de Monier Velcrier, de Châteauneuf, qui avait degaîné contre Pierre Barbare du même lieu (f° 37) ; — de 1 florin de Guillaume Olivier, d'Orgon, habitant Avignon, qui avait connu charnellement une femme dudit lieu (f° 37) ; — d'un florin de Pierre Arrifati, de Châteaurenard, qui avait fait un charivari contre une honnête femme (f° 38) ; — de 6 florins de Pierre de Cornilhon, pour des plants de vigne a lui vendus, sis au terroir de Villeneuve, lieudit a Candos, (*dels Candols*) (f° 44) ; — de 106 livres 12 deniers, monnaie courante, pour 117 manganières, 2 émines et demie d'annone de cens pour les possessions de l'évêque, sises à l'Etoile, *ad Stellam*, hors les nouvelles murailles d'Avignon, près de l'église de Champfleury et de la Tour de l'Évêque ou à la Fontaine du Pape (*Ad turrim Episcopi sive ad Fontem Papæ*) et à Conilhet (f° 46). — Dépenses : de 96 livres, 110 florins payés à Rigaud Rogeti, maître d'hôtel de l'évêque (f° 51) ; — de 380 florins payés à Pierre Fricon (*Petro Friconis*), maître de l'œuvre de la tour de Barbentane appelée Anglica (f° 53) ; plan de la dite tour sur laquelle on remarque les armes d'Anglicus Grimoard et au sommet un surplis, signe de suzeraineté des évêques d'Avignon. Autour de ce plan on lit (f° 54) :

Ad supradicti Reverendi Patris in Christo et Domini mei domini Anglici, episcopi Avinionensis quondam eternum honorem et celebrem memoriam istos sex versus infrascriptos ego Sicardus de Fraxino sepedictus, composui et eos desuper januam dictæ turris ipsius loci Berbentanæ scribi et celari seu sculpi feci in quodam lapide marmoreo, in muro parietis ejusdem turris affixo firmiter cum armis et signis ejusdem domini mei prelibati quos ecce :

Anglicus Anglicam me fecit nomine dictam
Onis basilicæ tunc Avini fundilus almæ
Presul milleno trecenteno quoque quino
His sexagenum conjungat quilibet annum
Regni celestis societ quod datur honestis.

Au folio 56, verso, on lit : *In isto anno* (1365) *fuit satis carestia vini et dominus Karolus secundus Imperator Romanus, Boemiæ Rex erat in Avenione cum gentium multitudine copiosa.* — Dépenses des prisons, 4 sous aux sergents qui conduisirent aux prisons Guillaume Desvaux, prêtre, qui avait volé un calice et deux livres et autres choses au viguier de Mouriès et Salomon Cathelani, juif, qui avait volé deux livres de droit à un étudiant (f° 57) ; — 4 sous pour conduire ledit prêtre au chevalet (f° 57) ; — 13 sous pour ceux qui conduisirent les condamnés à l'échelle (f° 57) ; — 3 sous aux sergents qui traînèrent à la corde Nicolas Baudinelli, argentier, et Jean Bezardi, son domestique, pris pour crime d'usure et qui refusaient d'avouer leur crime (f° 58) ; — 46 sous aux sergents qui tirèrent Jean Guinet à l'échelle, devant le portail de Notre-Dame-de-Doms (f° 59) ; — 16 sous aux sergents qui allèrent à Noves, arrêter Jean Clerici, prêtre, habitant dudit lieu, qui s'était marié et avait eu des enfants (f° 59) ; — 20 sous aux sergents qui, pendant quatre nuits, mirent au supplice de la corde, Silvestre, marchand florentin, pour crime d'usure (f° 60) ; — 18 sous, pour un registre de quatre mains de papier pour inscrire les noms des excommuniés ; — 21 deniers, pour un quateron de cire rouge, pour sceller six instruments de procuration, pour le clavaire et l'infirmier de l'église d'Avignon (f° 64) ; — de 8 florins à maître Jean, italien, fabricant de sceaux (*factori sigillorum*), pour avoir re-

paré et doré le sceau de la cour épiscopale, et pour avoir reparé la chaîne dudit sceau qui était cassée (f° 64) ; — 7 sous pour une chaîne de fer, pour le livre des statuts et des constitutions synodales et pour sceller cette chaîne en une pièce de la claverie, où tout le monde pût lire et copier lesdits statuts (f° 65); — de 20 florins d'or, à la Chambre, pour achat d'une vigne, au nom de l'évêque et de l'église d'Avignon, de Barthélemy Jacques Adzemari, marchand florentin, suivant la cour romaine, d'une vigne, sise hors les nouveaux remparts d'Avignon, près de Champfleuri, lieudit à l'Étoile (f° 67) ; — 2 florins à maître Florent de Sabulo, écrivain, pour avoir écrit les statuts et le cérémonial des chanoines de l'église d'Avignon, et pour 6 peaux et demie de chevreau, et pour leur enluminure et leur reliure (f° 67) ; — d'un florin pour deux copies *sive* vidimus du privilège impérial de Charles, empereur et roi de Bohême, confirmant tous les autres privilèges de l'église d'Avignon (f° 67) ; — 2 sous au sergent qui porta une lettre adressée à l'abbé de Saint-André et à la Collégiale de Villeneuve et aux églises paroissiales et couvents d'Avignon, pour la procession qui devait avoir lieu pour la nouvelle arrivée à Avignon de l'empereur de Charles IV (f° 68); — 2 florins 4 sous 6 deniers, pour l'écriture et la copie de l'inventaire des documents et des privilèges de Monseigneur l'évêque et de l'église d'Avignon, à maître Florent de Sabulo, scribe, y compris 2 sous pour la reliure et 2 sous 6 deniers, pour une main de papier (f° 68) ; — 2 florins et 4 sous, pour deux parchemins de grande forme, de peau de chèvre, pour y écrire les nouveaux privilèges impériaux (f° 68); — 5 sous pour deux autres parchemins de chevreau, de grande forme, pour y transcrire lesdits privilèges (f° 68) — 11 sous pour de l'encre, pour maître Louis, notaire dudit empereur, pour rédiger lesdits privilèges (f° 68) ; — 28 sous audit Florent de Sabulo, pour écrire le privilège concernant les ports (f° 68) ; — 15 sous à Jean Fabri, pour la copie du privilège impérial concernant les foires de Châteauneuf (f° 68). — On lit au folio 70 : *Quia hyems proxime preterita fuerat horribilis valde frigoribus, nivibus et pluviis et duravit continue bene XIIII vel XV septimanas videlicet a festo Sancti Andree Apostoli quam usque in finem mensis februarii ita quod, prout publice dicebatur, nunquam fuit visa ita tam frigida longa hyems et ideo multæ vites exsiccaverunt et arserunt vi algoris hyemis predictæ quas, ut legitis, oportuit postmodum nos et alios qui habebant vineas cabussare.* — Compte des recettes et des dépenses de la Saint Jean-Baptiste, de l'année 1365, jusqu'au même jour de l'année 1366 (f° 92) ; — Recettes : recette du sceau, 17 livres 12 sous et 5 deniers ; — de 70 florins d'or pour l'amodiation des droits que l'évêque d'Avignon percevait sur le péage ou tonlieu levé sur le Rhône et dans les ports de ce fleuve, à Avignon, sur toutes les marchandises descendant le fleuve (f° 95) ; — 14 sous, monnaie courante, pour la redevance ordinaire des Juifs (f° 98). — Recettes : provenant de nouveaux baux, d'affranchissements de la *Vinea Vispalis* (f° 102) ; — provenant d'amendes pour port d'armes prohibées (f° 103) ; — de la vente du vin provenant des dîmes (f° 104) ; — des condamnations prononcées par la cour épiscopale (f° 105); — de 8 florins d'Audouin Amelier, boucher d'Avignon, pour crime d'adultère (f° 105) ; — de 10 florins de Hugues Pélicier pour crime de concubinage (f° 105) ; — de 4 florins de Peregrin Rebolli, de Barbentane, qui avait voulu violer la femme de Jean, de Lorraine (f° 106). — Recettes des cens, lods et trezains en argent, en cire, en poissons et en chapons (f° 111). — Recettes en orge, en blé, en annone (f° 113). — Dépenses : de 45 florins de France valant chacun 22 sous, au sieur de Grisac, père de l'évêque d'Avignon (f° 116) ; — 50 florins d'or au sieur avocat (f° 116) ; — 100 florins au confesseur de l'évêque (f° 116) ; — 6 florins en aumône aux Carmélites, aux Augustins, aux Frères Mineurs et aux sœurs de Sainte-Catherine d'Avignon (f° 116) ; — 40 florins pour du vin acheté pour les étudiants qui étudient dans le monastère d'Espagne (*de Inspania*) près d'Avignon (f° 118) ; — 35 florins payés, sur l'ordre de l'évêque, à Pierre Fricon, prêtre, son familier, pour l'œuvre de la tour de Barbentane (f° 118). — Dépenses pour le repas offert par l'évêque aux chanoines, la veille de Noël, et pour celui offert aux ribairiers du Rhône qui portaient les reliques des saints, sur le Rhône, à l'Ascension (f° 118). — Dépenses pour la culture des vignes (f° 121). — Dépenses : de 5 florins 8 sous payés au messager qui alla annoncer la concession des foires de Noves faite par Charles IV, empereur, à l'évêque d'Avignon, à Carpentras, Orange, Cavaillon, Arles, Salon et autres lieux (f° 123) ; — 3 florins pour un meuble muni de deux serrures pour enfermer les chartes et privilèges placés dans la sacristie (f° 123) ; — 2 florins 9 sous 6 deniers payés à Jean de La Tour pour un drap d'or et de soie acheté pour les funérailles de Jean Pelherii, marchand, qui avait fait l'évêque d'Avignon son héritier (f° 124) ; — 2 sous 6 deniers pour des cordons de soie verte pour sceller divers parchemins (f° 124) ; — 2 sous pour deux bâtons peints aux armes de l'évêque et placés sur la maison que tenait François Falguière, écuyer du cardinal de Saint-Martial, sise au plan de Lunel (f° 125). — Dépenses pour des réparations aux prisons de la cour épiscopale et pour les prisonniers y détenus : 4 sous pour la nourriture des sergents qui arrêtèrent Hugues, prêtre, curé de St-Symphorien, accusé d'adultère, de coups et de vol d'un bréviaire (f° 129). — Dépenses pour les vendanges, pour le bois des cuisines du Palais Épiscopal, en blé, en annone (f° 130). — Recettes et dépenses pour l'année commencée à la Saint-Jean-Baptiste 1366 et terminée au

même jour de l'année 1367 (fº 143). — Recettes provenant des produits du sceau, des pensions et cens, de la redevance annuelle des Juifs, des droits de lods et de trezains, de 17 florins et 16 sous pour un muid et six barraux de vin vendus à la mesure de Tarascon, à Raymond, familier et serviteur de la maison de la Pignote de Notre-Saint-Père-le-Pape (*domus Pinhote domini nostri Papæ*) (fº 156). — Recettes en cens annuels de poissons, de cire, de poivre, de chapons, d'annone (fº 158). — Dépenses : de 19 florins d'or au clavaire de Barbentane pour des réparations à faire au Palais Épiscopal dudit lieu (fº 168) ; — de 25 florins d'or, de 24 sous chacun, monnaie courante, à Avignon, pour le repas offert aux chanoines, la veille de Noël (fº 170) ; — de 6 livres 12 deniers pour achat de cire pour les sceaux ; — de 5 sous 6 deniers pour de l'encre et des plumes (fº 181) ; — de 21 sous 3 deniers pour du papier pour le clavaire, à raison de 2 sous 6 deniers la main (fº 182) ; — 4 sous pour deux panonceaux de drap sur lesquels étaient peintes les armes du cardinal, évêque d'Avignon, pour les placer sur les portes du verger sis en face de la maison des Repenties (fº 182). — Dépenses de sommes payées à Bernard, de Toulouse, enlumineur, et à sa femme pour enluminer un terrier de l'évêché, y peindre l'image de la Vierge et exécuter d'autres ouvrages de peinture (fº 187). — Dépenses : de 50 sous à Antoine Béchard, marchand de bois, pour 20 quintaux de bois de chêne à 2 sous le quintal y compris 10 sous pour le transport (fº 190) ; — de 19 sous 6 deniers à Jean du Puy pour 19 livres et demie de fromage à raison de 12 deniers la livre (fº 191). — Formulaire à l'usage du clavaire de l'évêché d'Avignon pour les baux, les ventes, les nouveaux baux, les emphytéoses (fº 212). — Formules de publication des foires de Noves parmi lesquelles : concession par le prévôt et le chapitre d'Avignon à l'hôpital des Frères du Pont d'avoir une église et un cimetière (août 1187) (fº 232). — Donation de l'église de Rognonas (*Roinnonatz*), par Guillaume, évêque d'Avignon, et le chapitre à l'hôpital Saint-Bénézet (juin 1213) (fº 233). — Bulle d'Urbain III, concédant l'autorisation d'élever un autel et de consacrer le cimetière nouvellement établi à l'hôpital Saint-Bénézet (fº 233). — Formulaires : pour la création des officiers de l'évêque d'Avignon, tabellions, notaires et sergents ; — pour donner à nouveau bail un hôtel mis en commise, en vertu du privilège de la *Vinea Vispalis*. — Affranchissements du privilège de la *Vinea Vispalis* pour des possessions tant urbaines que suburbaines situées dans la cité d'Avignon et dans les paroisses de Notre-Dame-la-Principale, de Saint-Agricol, de Saint-Genest, de Saint-Didier (fº 234). — Enquête contre les usuriers prescrite par le pape Urbain V et faite par Béranger (*de Ampiaco*), docteur-ès-lois et official d'Avignon, pour les diocèses d'Arles, d'Avignon, de Nimes, d'Uzès, d'Aix, de Marseille, d'Orange, d'Embrun, d'Asty, de Tarentaise, de Riez, de Fréjus, de Cavaillon, de Carpentras, de Vaison, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Nice, etc. (fº 274). — Reconnaissances de biens, meubles et immeubles sis à Avignon, en faveur de l'évêché (fº 313). — Répertoire de tous les privilèges tant pontificaux qu'impériaux et de tous les actes de reconnaissance et d'emphytéose passés pendant l'épiscopat d'Anglicus Grimoard, etc. (fº 342).

G. 10. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, parchemin.

1366. — Terrier de l'évêché d'Avignon dressé, d'après l'ordre d'Anglicus Grimoard, par Sicard de Fresnay, écuyer et clavaire de la cour épiscopale, contenant les cens et services annuels dus à l'évêque dans la cité d'Avignon, le tout divisé par paroisses. — Au folio Ier se trouve une miniature représentant la Vierge assise sur un trône, tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, recevant de l'évêque d'Avignon, Anglicus, le terrier de l'évêché avec cette légende:

Suscipe dona pia librorum, Virgo Maria,
Presulis Anglici, famulari quem voluisti
Onis basilicae tis Avi, Virginis Almae
Ipsi salutem serves vitamque perennem.

(Ce qui se traduit : Reçois, Vierge Marie, l'offrande pieuse des livres du prélat Anglic, que tu as voulu être le serviteur de la basilique dédiée à la Très-Sainte Vierge, de la cité d'Avignon, en lui assurant le salut et la vie éternelle.) — Note indiquant qu'Anglic Grimoard, chanoine du monastère de Saint-Ruf, hors les murs de Valence, prieur de Saint-Pierre de Die, frère du pape Urbain V, fut nommé à l'évêché d'Avignon, le lundi 12 décembre 1362, qu'il fut nommé cardinal du titre de Saint Pierre-ès-Liens, le vendredi 18 septembre 1366, que ces deux frères étaient fils de noble et puissant seigneur Guillaume Grimoard, chevalier, seigneur de Grisac et de Bellegarde, au diocèse de Mende, lequel seigneur, âgé de près de cent ans, mourut à Avignon, le 16 octobre 1366, un mois après l'élévation de son fils au cardinalat, dans l'hôtel que ledit cardinal habitait, et que son corps fut transporté à Bedouez (*Bedoesco*) et inhumé dans l'église de Sainte-Marie dudit lieu nouvellement érigée en collégiale par le pape Urbain V. — État des cens dus à l'évêque sur les maisons et les hôtels sis dans la paroisse de Saint-Étienne, *alias* de Sainte-Marie-Madeleine : — 2 sous de petits tournois, dus par Michelet Granerii, courrier du Pape, pour une maison confrontant, à l'Orient, avec l'hôtel de Raymond de Canillac, évêque de Préneste et cardinal (fº 1) ; — 2 sous de petits tournois dus par Jean Vierni, courrier du Pape, pour une maison sise au même lieu. — État des cens dus à l'évê-

que, dans la paroisse de Notre-Dame-la-Principale (f° 2) ; — 17 deniers de petits tournois par Alamand Gueti, fils et héritier d'André Guetti, jadis marchand de drap de soie et d'or (f° 2) ; — 6 sous 3 deniers une obole par Louis et Jean Blanqui, *alias* de Ruspo, frères, changeurs, d'Avignon (f° 2); — 4 sous 12 deniers de petits tournois, par Rose Teulier, veuve de Raymond de Germenainques (*de Germenhanicis*), damoiseau, de l'Isle de Venayssin, pour un hôtel, sis à Avignon, dans la dite paroisse (f° 2). — État des cens dus dans la paroisse de Saint-Genest : 18 deniers, petits tournois par Philippe Arlaye, femme de Bernard Mouton, portier de N. S. Père le Pape, pour une maison, sise dans rue de la Nouvelle Pelleterie (*Pellipariæ novæ*) (f° 3) ; — 18 deniers de cens annuel, par Francisquet, fils et héritier de Brocard de Campanini de Pavie, musicien (*tactoris instrumentorum musicorum*), pour une maison sise à la Vieille Pelleterie (f° 3), 18 deniers pour une maison sise dans le même quartier, par Perrine, fille et cohéritière dudit Brocard de Campanini, veuve de Pierre de Gerdon, peintre, et femme en secondes noces de Germond de Lature, également peintre (f° 11) ; — 6 deniers, pour une maison, sise sur la place de Notre-Dame la-Principale par Dulceline, femme de Pierre Dragon, monnayeur d'Avignon (f° 13). — État des cens dus à la Bouquerie, paroisse de Saint-Didier : — 10 deniers 1 obole, par Bernard de Rodez, marchand, familier et écuyer du cardinal de Beaufort pour deux hôtels sis à la Bouquerie confrontant, à l'Occident, avec les hôtels et le verger d'Agnès de Beaufort, veuve de Pierre Obrerii, architecte et directeur de l'œuvre du Palais Apostolique (f° 22). — Cens dus par deux hôtels sis sur la paroisse de Saint-Symphorien, au-dessous du verger du Palais Apostolique, proche de la grosse tour du même Palais, appelée vulgairement Trouillas, c'est-à-dire à la porte Aurose, « *propè majorem turrim ipsius Palatii vulgariter appellatam Trullas, videlicet ad portam Aurosam* » (f° 25). — 6 deniers pour un hôtel sis audit lieu, confrontant à l'Orient, avec le petit hôpital de Notre-Dame-de-Salut, par Jean de Forgia, portier de la porte ferrée du Palais Apostolique (f° 25). — 5 sous petits tournois pour un autre hôtel contigu au précédent et confrontrant à l'Orient, celui de Raymond d'Aix, écrivain du Pape, par Dominique de Aynetia, palefrenier du Pape (f° 25). — État des cens en poissons, en aloses, en sofi (ablettes) dus par certaines maisons sises dans la paroisse de Saint-Agricol, dans lesquelles se trouvait anciennement la poissonnerie d'Avignon, lesquels cens sont payés, chaque année, à la Quadragésime et si, audit temps, l'évêque ne veut pas les poissons et préfère transformer cette redevance en argent, son procureur doit se rendre à la poissonnerie et faire taxer, par deux ou trois hommes probes, la valeur d'une bonne et suffisante alose et une douzaine de bonnes et suffisantes sofis. Si, au temps indiqué, on ne trouve pas ces poissons ou que les censitaires préfèrent en payer la valeur en argent, ils pourront le faire à condition qu'une alose vaille toujours une douzaine de sofis et une demi-alose une demi-douzaine (f° 26). — Cens dus par les hôtels situés dans la rue appelée derrière le temple de Saint-Jean-de-Jérusalem les hoirs de Jacques d'Abbeville, une alose et 12 sofis (f° 26). — Guillaume Judicis, marchand et familier du cardinal Guillaume, une alose et 12 sofis ; — Antoine Clément, fustier, une alose et 12 sofis (f° 26). — Cens dû par les hôtels sis au Plan de Lunel et au Portail-Briançon : Nicolas-Laurentii de Cessia, chapelain du cardinal Raynaud sive des Ursins, 3 aloses et 36 sofis (f° 28). — Cens dus par les hôtels sis dans la rue des Masses : les héritiers de Jean Pascal, moine du monastère du Val-de-Bénédiction de Villeneuve-lez-Avignon, une demi-alose et 6 sofis (f° 32) ; — cens dus par les hôtels situés dans la paroisse Saint-Agricol : Hugonin de Sade, marchand et bourgeois d'Avignon, fils et héritier de Hugues de Sade, bourgeois dudit lieu, 4 deniers et une obole pour une petite maison sise au-dessous des cuisines du cardinal Guillaume (f° 35) ; — les héritiers de noble Delphine de Châteauneuf, fille et héritière de Guillaume de Châteauneuf, chevalier, seigneur des lieux de Châteauneuf et de St-Rémy, au diocèse de Mende, épouse de Nicolas Judicis, chevalier, frère dudit cardinal Guillaume, archevêque de Narbonne, une émine d'orge, un chapon gras, un pain de deux deniers, pour un bel hôtel confrontant l'hôtel des Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (f° 26) ; — Guillaume Judicis, marchand, écuyer et familier du cardinal Guillaume, 10 sous de petits tournois, pour deux hôtels sis au Plan de Lunel, confrontant, à l'Occident avec celui de noble Guillaume Geoffroy *alias* Raynoard, co-seigneur de Vedène (f° 25); — Guillaume Judicis, cardinal-diacre de Sainte-Marie-in-Cosmedin, 13 sous de petits tournois pour son hôtel sis au même lieu, confrontant, du nord, avec l'hôtel ci-dessus, à l'Orient, la voie publique, à l'Occident, l'hôtel de noble Guillaume Geoffroy et au sud, le plan de Lunel (f° 28); — les héritiers de Jacques Judicis, chevalier, du diocèse de Limoges, et Nicolas Judicis, chevalier, seigneur de Lavinière, diocèse de Narbonne, fils dudit Jacques, et frère dudit cardinal. 6 deniers pour deux hôtels achetés de Brocard de Campanini de Pavie, musicien, jadis habitant Avignon (f° 29) ; — les héritiers de Bernard de La Garde, chevalier, frère de feu Guillaume de La Garde, archevêque d'Arles, 5 sous 11 deniers pour un grand et bel hôtel nouvellement construit en grand appareil, confrontant avec la voie publique et, à l'Orient, avec les maisons de Garnier de Sade, bourgeois d'Avignon (f° 45) ; — Jeanne Laure, brunisseuse de vases d'argent (*brunitrix vasorum argenti*), 6 deniers pour une maison sise

entre les rues des Ortolans et des Masses (f° 49) ; — Catherine de Rascas, fille et héritière de Louise de Pierregrosse, femme de Bernard de Rascas, chevalier, docteur ès-droits, un denier, pour un hôtel sis dans la rue Vieille Bouquerie f° 54); — Agnès de Beaufort, du diocèse de Besançon, veuve de maître Pierre Obrerii, architecte et directeur de l'œuvre du Palais Apostolique, 25 sous de petits tournois, pour deux grands et beaux hôtels, avec une grande cour intérieure, confrontant du Midi, la voie publique, de l'Occident, le monastère de Notre-Dame-des-Fours, du Nord, le verger de Louis et de Bertrand Blanchi *alias* de Ruspo, changeurs, et le verger des héritiers de Foucault Capelier, tailleur de pierre, de l'Orient, le verger de Bernard de Rodez, marchand (f° 60) ; — les héritiers de Hugues de Sade, bourgeois d'Avignon, 3 sous 6 deniers de petits tournois, pour deux hôtels contigus, avec un puits, confrontant, du Nord, la voie publique, du Midi et de l'Occident, un verger du monastère de Notre-Dame-des-Fours, de l'Orient, ledit monastère, lequel fut l'hôtel propre de Jean Dauron et dans lequel il habitait pendant sa vie (f° 62). — État des cens dus pour des biens sis au delà des anciennes fortifications d'Avignon et en deçà des nouvelles, au lieu appelé : à l'Étoile, *ad Stellam*, ou au Portail l'Évêque, *ad Portale Episcopi*, et des cens dus pour hôtels, vergers, jardins et autres possessions situées en deçà des nouvelles fortifications, paroisse Saint-Agricol, lieu dit : *Ad Stellum superius*, ou au port des Pierriers, *Ad portem Peireriorum*, et près de l'église de Notre-Dame-des-Miracles : les héritiers d'Audouin, évêque d'Ostie, cardinal, 6 deniers de petits tournois, pour une grande maison sise près du port des Pierriers, confrontant, du Nord, avec une autre maison tenue par Étienne Alberti, cardinal-diacre de Sainte-Marie-in-Aquiro, dit le cardinal de Carcassonne et la voie qui va de la ville audit port (f° 69) ; — 9 deniers par le susdit cardinal Alberti comme privée personne, pour une maison sise au même lieu, confrontant, du Sud, la voie publique et au Nord la rivière de Sorgues (f° 70) ; — 1 denier dû par Guillaume Judicis, marchand d'Avignon, familier du cardinal Guillaume Judicis, pour des maisons, confrontant celles du cardinal Alberti (f° 70) ; — 4 deniers une obole, par noble Raymond Arnaud du Prey, seigneur de Montpezat, diocèse de Cahors, neveu et héritier de Pierre du Prey, évêque de Préneste, cardinal et vice-chancelier du pape, pour une maison sise audit quartier, confrontant au Sud, le port des Pierriers, au Nord, la Sorgue (f° 70) ; — Guillaume Judicis, cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie-in-Cosmedin, doit, comme personne privée, 20 sous petits tournois, pour une maison avec loges et vergers située audit quartier, confrontant, de l'Orient, avec la rue des Miracles et de l'Occident, avec les nouvelles fortifications de la ville (f° 72) ; — Jean de Blauzac, damoiseau, coseigneur de Blauzac, diocèse d'Uzès, habitant de Tarascon, diocèse d'Avignon, neveu de Jean de Blauzac, prêtre-cardinal du titre de Saint-Marc, doit un cens de 20 deniers pour le cens annuel d'un hôtel avec grange et verger, sis au même quartier (f° 76) ; — Guillaume Judicis, marchand et familier du cardinal Guillaume, doit 14 sous de petits tournois pour un cens d'une terre de 5 éminées sise au même quartier (f° 76); — Gilles Aycellin, cardinal-prêtre du titre de St-Martin, doit un cens de 15 deniers pour une maison sise au même quartier, confrontant, à l'Occident, la rue de Notre-Dame-des-Miracles, à l'Orient, les hôtels et magasins de Catherine de Rascas et aussi le jardin du verger de Jean de Blauzac (f° 79); — les hoirs de Benoît André, clerc, de Cahors, neveu de Pierre de Mennaco, écrivain du pape Jean XXII, doivent 22 deniers pour une partie d'un beau et grand hôtel nouvellement construit, en grand appareil, lequel est aux mains du pape, pour y conserver les blés et les autres approvisionnements de la Pignote, sis au même quartier, confrontant, au Nord, le jardin, le verger et la grange de noble Jean de Blauzac, à l'Occident, la rue de Notre-Dame-des-Miracles, à l'Orient, le jardin du susdit Jean de Blauzac (f° 80). — État des cens dus à l'évêque d'Avignon pour des biens sis dans l'île de Barnouin « *in insula Barnoyno.* » — On lit au folio 81 verso : « Il est surtout à noter que, comme je l'ai compris et entendu dire par plusieurs anciens, le grand Rhône coulait « anciennement au-dessous de ladite île de Barnouin, c'est-à-« dire du côté des Angles (*de Angulis*) et des Issards (*de « Issartis*). Mais, avec le temps, grâce aux inondations, le « Rhône fit des brèches énormes (*rupit terribiliter*) et dé-« truisit, du côté de l'Orient, ladite île de Barnouin et « même les territoires de Gualhaus et de Barban lesquels île « et territoires étaient assez rapprochés les uns des autres; et « transporta son principal lit au milieu de ces territoires, « c'est-à-dire entre ladite île et lesdits territoires, tel qu'on « le voit aujourd'hui. » — État des cens dus pour des terrains sis dans une autre île du Rhône, vulgairement appelée Arlagara, sise en face et près d'Avignon, entre ledit fleuve du Rhône, sous le pont dudit fleuve, au midi et du côté du royaume de France, confrontant au Midi l'île de Barnouin, à l'Occident et à l'ouest, ledit fleuve et au Nord-Ouest, un bois appartenant aux héritiers de Raymond Mauvoisin. — État des cens dus à l'évêque lieu dit A l'Étoile, en face le cimetière de l'église de Champfleuri, hors et près des nouvelles fortifications de ladite cité d'Avignon. — État des cens en blé et en vin dus annuellement à l'évêque pour des biens sis près du cimetière de Champfleuri, au midi, au terroir appelé vulgairement *à la Tour de l'Évêque* ou *à la Fontaine du Pape* (f° 86). — État des cens dus à l'évêque pour des terres sises lieu dit à Conilhet, « *ad Conilhetum*, » en face du Rhône, traversées

par le chemin conduisant à Barbentane, lieu dit à Cortbes (fo 122), près du monastère de Saint-Ruf, à Saint-Amant (fo 123), à Villeneuve ou à la Blanchisserie de Hugues de Sade, près du monastère d'Espagne ou de Sainte-Praxède (fo 124), au clos de Namatha ou au Puits-de-Selles, près de l'église de Saint-Amand (fo 139), près du monastère de Montfavet « *de Montefaventio*, » ou de Bon-Repos « *de Bono-Repauso*, » et d'Espagne ou de Sainte-Praxède (fo 139). — Fiefs francs concédés par l'évêque dans l'intérieur de la ville d'Avignon (fo 149). — Cens dus à l'évêque d'Avignon dans le bourguet vulgairement appelé : « *lo Borguet des Ortolas*, » sis dans la paroisse de Saint-Agricol, dans le faubourg appelé A l'Étoile, entre les anciens et les nouveaux murs de ladite cité (fo 155), etc.

G. 11. (Registre.) - In folio, 147 feuillets, papier.

1367. — Terrier d'Avignon. — Cens dus dans la paroisse de Saint-Étienne ou de Notre-Dame-de-la-Madeleine et dans la rue dite : à la place de la porte Eyguière, près de la rue des Crotes : Michelet Granier, 2 sous, petits tournois, pour une maison confrontant, à l'Orient, un hôtel de Raymond de Canilhac, évêque de Préneste, cardinal (fo 1). — Cens dus au Grand-Change, paroisse de Notre-Dame-la-Principale : Raymond Gueti et les hoirs d'André Gueti, marchand de drap, de soie et d'or, 17 deniers pour sa maison (fo 11) ; — à la Vieille-Pelleterie, les hoirs de Brocard de Campanini, de Pavie, maître de musique, 17 deniers pour une maison sise audit lieu (fo 3); — Perrine, fille et cohéritière de Brocard de Campanini, veuve de Pierre de Tadona, peintre, et femme de Lature, également peintre, 18 deniers pour sa maison sise au même lieu ; — Jean Grasset, de Bourganeuf (*Burgueto novo*), diocèse de Limoges, 16 deniers pour une maison sise au même lieu (fo 9). — Cens dus à la Bouquerie, paroisse de Saint-Didier : Bernard de Rodez, marchand, familier et écuyer du cardinal de Beaufort, 10 deniers pour deux hôtels confrontant, à l'Orient, la rue de la Bouquerie, à l'Ouest, un autre hôtel dudit Bernard, à l'Occident, l'hôtel et le verger d'Agnès de Beaufort, veuve de maître Pierre Obrerii, architecte et directeur de l'œuvre du Palais Apostolique (fo 18); — Jean de Forgia, portier de la porte ferrée du Palais Apostolique, 6 deniers pour le cens annuel d'une maison sise au même quartier, confrontant à l'Orient, l'Hôpital *Petito* ou Petit, autrement dit de Notre-Dame-du-Salut (fo 21). — Cens dus par certaines maisons sises dans la paroisse Saint-Agricol et où se trouvait anciennement la Poissonnerie et qui doivent être payés en aloses et en sofis : Guillaume Judicis, marchand et familier du cardinal Guillaume doit un cens d'une alose et de 12 sofis pour une maison sise dans la rue de Saint-Jean (fo 22) ; — Jean Artaud, damoiseau, écuyer et familier de Gaucelin de Deuze, « *de Deucio*, » évêque de Maguelonne, trésorier du pape, doit 6 deniers pour une maison sise dans la Fusterie (fo 29). — Cens dus pour des maisons sises lieu dit du Plan de Lunel, dans la rue allant dudit Plan à l'église des Frères Prêcheurs : Rostagnet Cavalherii, fils et héritier de de Rostaing Cavalherii, chevalier, coseigneur d'Eyragues, doit 3 oboles pour une maison sise dans ladite rue (fo 34) ; — les héritiers de Jacques Judicis et de Nicolas Judicis, chevalier, fils dudit Jacques et frère du cardinal Guillaume, doivent 6 deniers pour des maisons sises dans ladite rue (fo 34). — Cens dus pour des maisons sises dans la rue de la Vieille-Bouquerie : Jeanne Laure, brunisseuse de vases d'argent, veuve de Poncet Peretti, portier du cardinal de Marinie, doit 6 deniers pour une maison sise dans ladite rue (fo 44). — Cens dus pour des maisons et autres possessions sises en dehors des murs anciens d'Avignon et entre les nouveaux remparts (fo 62) ; dans les îles du Rhône (fo 76) ; de Barnouin (fo 77) ; et d'Alargata (fo 84). — Cens dus à Chamfleuri (fo 87) ; à la Tour de l'évêque (fo 92) ; ou à la Fontaine du Pape, au clos de Namatha (fo 102), etc.

G. 12. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1547-1663. — Terrier de l'archevêché d'Avignon. — Cens dus à l'archevêque dans la paroisse de Saint-Étienne, autrement de Sainte-Madeleine : Clara Bertière, 4 sous tournois pour une maison en ladite paroisse, rue de la Reille (fo 1); — Antoine et Nicolas Tartullii, 12 sous pour un jardin et une maison neuve, sise dans ladite paroisse, confrontant la rue des Crottes, la traverse qui va à la Petite-Fusterie, les maisons de Guillaume de Sade et des hoirs de Jean de Saint-Sixt (fo 3) ; — Giraud Fille, veloutier, 12 sous pour une maison et partie d'un puits servant à trois maisons, le tout dépendant de la livrée jadis appelée Mirault, confrontant du Levant, la maison et jardin de Gabrielle de Serre, du Midi, la grande muraille, salle et cave de la livrée de Mirault, de l'Ouest, la traverse qui va de la Reille au Grand-Palais (fo 5). — Cens dans la paroisse de Notre-Dame-la-Principale ; Barthélemy Belboys, prêtre, pour une maison sise en ladite paroisse, en la rue appelée Notre-Dame-d'Espérance, autrement la Vieille-Pelleterie (fo 7) ; — Étienne Guerbusset, orfèvre, 6 sous 8 deniers pour une maison sise rue de la Pelleterie-Neuve, de laquelle on va du Change à la Bonneterie (fo 15) ; — Nicolas Abrueil, marchand, 10 sous tournois pour une maison sise à la « rue de la Bonneterie, aultrement du Sauvaige » (fo 18) ; — Jean Pérussin, alias « du Sauvaige, » apothicaire, 3 sous 9 deniers pour une maison appelée « *Le Lougis du Sauvaige*, » dans la rue du même nom (fo 39). — Cens dus dans la pa-

roisse Saint-Geniès : Jean Michel, orfèvre, 18 sous tournois pour une maison en ladite paroisse, en la rue appelée « *la Sabbaterie neuve*, » par laquelle on va de l'épicerie au Sauvaige, confrontant avec la traverse et rue appelée de Triboulet (f° 59) ; — Antoine de Castro, argentier, 1 sou 6 deniers pour une maison en laquelle est sa boutique sise rue de la Pelleterie-Vieille, autrement du Sauvage (f° 59). — Cens dus dans la paroisse de Saint-Symphorien : Jeanne Castellane, 1 sou 6 deniers pour une maison et jardin, en ladite paroisse et rue de la Banasterie, confrontant avec la grande tour du Palais appelée Trouillas (f° 66). — Cens dus à la paroisse Saint-Pierre : Balthazar Noguier, docteur en médecine, 1 florin 4 sous pour une maison et jardin sise en ladite paroisse, à la rue Four-de-la-Terre, autrement de la Pignote, confrontant, d'une part, avec le cimetière des Juifs, dit La Pignotte, d'autre, avec la rue du Four-de-la-Terre, d'autre avec la maison d'Antoine Clérici, docteur en médecine, d'autre avec le tinal de l'archevêché d'Avignon, nommé La Pignote. — « Les Bailons et commune de la rue des Juifz de la « presente ville et cité d'Avignon ont recongneu à Monsei- « gneur le Reverendissime archevesque d'Avignon luy payer « une livre de poyvre, tous les ans, à chascune feste de Noel « ou bien à la Nativité de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, et « c'est d'aultant que lesdictz Juifz ont esté, pour le temps « passé et sont encores, soubz la bien voulante protection, « supportation et en grâce, faveur et bonne grâce, tollerance « et especiale recommandation des seigneurs Reverendissimes « Archevesques qui ont esté pour le passé de la cité d'Avi- « gnon et qui est presentement et par ainsi très longuement « et de si long temps que n'est memoyre d'homme; au con- « traire lesditz Juifz et université d'Avignon avoyr payé et « avoyr de coustume payer et donner une foys l'année, à la « feste de la Nativité Nostre-Seigneur Jésus-Christ audit « sieur archevesque ou à ses clavaires et procureurs, une livre « de poyvre bon et soufisant et de bon poix des citoyens « d'Avignon et six deniers et ung obole bons tournois petits » (f° 71). — Cens dus dans la paroisse Saint-Agricol : Laurent Chazal, 1 sou 6 deniers pour une maison sise dans ladite paroisse, rue de la Miraillerie (f° 80) ; — Pierre du Fren dit Bon, baron de Meulbon, 33 sous tournois pour une maison, étable et jardin jadis appelé *Le Logis de Sainte-Marthe*, devant le portail jadis appelé Brianson, confrontant avec la rue allant du Plan de Lunel au couvent des Prêcheurs, le tinal et cour de François de Cambis, sieur de Barjac, et Annibal de Capellis (f° 91) ; — Nicolas de Boaio, 30 sous tournois pour une maison sise en la rue appelée de Hugues de Sade, achetée ensuite par Mathieu de Valobris, sieur de Bayeton, d'Uzès, donnée le 28 février 1563, par Laurent Lenzi, évêque de Fermo, vice-légat d'Avignon, et Fabrice de Serbelloni, lieutenant pour Notre-Saint-Père-le-Pape au gouvernement d'Avignon et comté de Venisse, au fait de la guerre, à dame Jeanne de Tende, femme de Paul de Mondragon, sieur de Mondragon, chevalier de l'ordre du Roy, lieutenant de la compagnie du comte de Tende, sous prétexte que ledit Mathieu Valobris était de la nouvelle religion et huguenot et rebelle (f° 95) ; — Antoine Rolland, 12 sous tournois pour une maison sise rue des Fours, confrontant la maison des hoirs de feu François de Saint-Nazaire, *alias* de Rippa, laquelle fut achetée le 4 juin 1572, par Girard de Rippa, docteur ès-droits et chanoine de Saint-Agricol (f° 111) ; — Jacques Paulo et Jean Doni, frères, enfants et héritiers de feu Luco et Paulo Doni, de Florence, 1 florin pour une maison et un jardin jadis livrée du cardinal de Naples, confrontant du Levant, la maison de feu Rodolphe de Pérussis et la rue Vieille-Bouquerie, du Midi, la maison des héritiers de l'évêque d'Uzès (f° 114) ; — Paul de Doni, 30 sous pour une maison sise rue Hugues de Sade, confrontant la maison de François Merle, docteur-ès-droits (f° 135). — Cens dus en la paroisse de Saint-Didier : Jérôme Guiramand, seigneur d'Entrechaux, 40 sous 9 deniers pour une maison avec ses cours et appartenances appelée *Le Logis de Saint-Marc*, où pend l'enseigne dudict sainct, confrontant du Levant la rue Bouquerie-Vieille, autrement de Saint-Marc, du Couchant, la rue des Ortolans et la maison de Lucques Cambis, marchand florentin (f° 160). — Cens dus au terroir d'Avignon : Nicolas de Brancas, 2 sous 4 deniers pour son moulin à blé sis hors la ville d'Avignon, près les murailles et l'hôpital de Champfleury, lequel moulin fut acquis, en 1587, par messire Charles de Parpaille, sieur de Moulans, chevalier de l'ordre du Roi (f° 168) ; — Romin Provin, 3 florins pour une terre de 12 éminées sise au clos de la Font-du-Pape, alias de la Tour de l'Évêque (f° 174). — Cens dus aux lieux dits à Galans, au claux de Vie neuve, au claux de la Matte, à Massillargues, Camprambaud, St-Ruf, Saint-Amand, Petit-Rivan, etc.

G. 13. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1549-1575. — Terrier de l'archevêché d'Avignon, commencé le 22 octobre 1549, étant archevêque Alexandre, cardinal Farnèse. — Rôle et manière dont on doit payer la dîme à l'archevêque d'Avignon (f° 3). — Transaction entre l'archevêque et les dames abbesse et religieuses de Sainte-Catherine d'Avignon, pour le paiement des dîmes (f° 4). — Droits perçus par l'archevêque comme seigneur granger de Barbentane (f° 5). — Cens perçus dans la paroisse de Saint-Pierre, sur les Baylons et la communauté des Juifs, sur le cimetière de la Pignote où sont enterrés les Juifs, dans la paroisse de Notre-Dame-la-Principale (f° 6). — Cens dus dans

la paroisse de Saint-Agricol : Alexandre de Cambis, frère et héritier de feu noble Victor de Cambis et Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, fils et héritier de feu noble Pierre de Cambis, 2 sous tournois pour une maison sise en ladite paroisse (f° 15) ; — Pierre de Saint-Sixt, 4 sous tournois pour une maison sise en ladite paroisse, rue allant des Prêcheurs aux Miracles (f° 17) ; — 24 sous 2 deniers tournois dus par Michel ou Michalet de Bannay, citoyen d'Avignon, pour une maison sise à la rue du Portail-Brianson, confrontant du Couchant avec ladite rue, du Nord, avec la rue « Pubacqz, » par laquelle on va du Plan de Lunel à l'église des Frères Prêcheurs, du Levant, avec le Lougis de Sainte-Marthe et avec la place dudit portail (f° 28) ; — 1 florin dû par Jacques et Jean Doni, frères, enfants et héritiers de feu Luco et Paulo Doni, de Florence, pour une maison et jardin située aux paroisses de Saint-Didier et de Saint-Agricol, laquelle maison était jadis la livrée du cardinal d'Urgel et du cardinal de Naples (f° 32) ; — 18 deniers une obole dus par Claude de Grilhet, citoyen d'Avignon, pour une maison sise à la paroisse Saint-Agricol, aux rues de Hugues de Sade et des Ortolans, par lui acquise de noble Jean Huet, seigneur d'Aramon, confrontant du Levant, avec la maison de noble Philippe Pérussis, du Couchant, la rue de Gadagne, jadis appelée de Hugues de Sade, du Midi, la voie publique, du Nord, la maison de noble Thomas de Gadagne, laquelle maison advint à Charles de Grilhet, seigneur des Taillades, et à noble et puissant seigneur Albert de Gondi, comte de Retz et héritier dudict Charles décédé à Poitiers, lequel la vendit le 14 juin 1572 à noble César Gantelmi, seigneur de Nyons (f° 53). — État des cens dus dans la paroisse de Saint-Didier : 30 sous tournois dus par Antoine de Castro, orfèvre, pour une maison sise à la rue de la Pelleterie-Vieille, autrement Saulvaige (f° 72). — État des cens dus dans la paroisse de Saint-Symphorien : un sou tournois par Jeanne Castelaine pour une maison et jardin sise en ladite paroisse St-Symphorien, rue de la Banasterie, confrontant, d'une part, avec la grande tour du Palais appelée Trolhas, traverse entre deux (f° 102). — État des cens dus dans la paroisse de la Madeleine (f° 104). — État des cens dus au terroir d'Avignon lieux dits à Galhans, La Matte, Champfleury, Massillargues, Saint-Amant, Camp rambaud, La Font-du-Pape, L'Isle de Falet, près de l'hôpital de Champfleury, Saint-Ruf, etc.

G. 14. (Registre.) — In-folio oblong, 305 feuillets, papier.

1625. — « Liève sive Terrier servant pour les censes et « droitz dominicaux que Monseigneur l'Illustrissime et Re- « verendissime Mario Fylonardy, archevesque d'Avignon a et « possède dans ladite citté et son terroir. » — État des cens dus dans la paroisse Saint-Agricol : 20 sous dus par noble Gabriel de Grilhet, sieur de Brissac, pour une maison et jardin sise dans ladite paroisse, proche du Grand-Collège, confrontant du Levant, l'étable Galinier, fermier du tinal des hoirs et successeurs de Jean des Rolands, président de la Cour des Comptes d'Aix à lui advenue par donation de dame Alexandre de Gantelmi, sa mère, du Midi, la maison des hoirs de feu M. de Rippa (f° 4) ; — 6 florins 8 sous par François de Seytre, pour une grande maison avec son jardin sise dans la rue joignant le portail Brianson (f° 7) ; — 12 sous par Jean de Laurens, pour une maison rue du Plan de Lunel, confrontant ladite rue et, d'autre part, la maison de François de Laurens, son frère, auditeur de la Rote, à Avignon (f° 13); — 1 florin 2 sous par noble Balthazar de Fougasse, sieur de La Bastie, pour une maison et jardin sise rue sive traverse des Ortolans (f° 21) ; — 3 deniers tournois par messire Louis de Cambis, seigneur d'Orsan, tant en son nom qu'en celui de demoiselle Geneviève de Cambis, sa tante, pour une maison sise rue de la Serhaillerie-Vieille, près le portail de la Bouquerie (f° 21) ; — 6 sous tournois par noble Charles de Doni, pour une maison sise rue des Ortolans (f° 27) ; — 18 deniers par messire Vincent de Galliens, seigneur de Castellet, pour une maison sise rue des Ortolans sive de Sadone (f° 33). — La communauté des Juifs reconnaît servir annuellement à la mense archiépiscopale, une livre de poivre, 6 deniers et une obole (f° 37) ; — Jacqueline de Roubin paie un cens annuel de 3 sous pour une maison sise rue de la Pignote (f° 39); — noble Honoré de Serre paie 12 deniers pour une maison par lui acquise de noble Antoine de Serre, son frère, sise dans la paroisse de Saint-Didier, rue de la Bouquerie-Vieille (f° 79) ; — dame Lionne de Sade, curatrice de noble Charles de Doni paie 12 deniers pour une maison avec jardin sise dans la paroisse Saint-Didier, rue appelée de Sade sive de Gadagne (f° 81); — noble Barthélemy de Roddes, seigneur d'Auriac, paie 12 sous pour une grande maison sise dans la rue Bouquerie-Vieille (f° 85). — État des cens dus dans la paroisse de Notre-Dame-la-Principale : noble Charles de Fougasse, 3 sous pour une maison sise dans la rue de la Pelisserie-Vieille sive de Notre-Dame-d'Espérance (f° 151). — État des cens dus dans les paroisses de Saint-Étienne sive de la Madeleine, de Notre-Dame-la-Principale, de Saint-Symphorien, au clos de Vieneuve, aux lieux dits Font-du-Pape, Champfleury, La Matte, Neuf-Queyrons, Massillargues, Saint-Amant, Saint-Ruf, Camprambaud, etc.

G. 15. (Registre.) — In-f°, 272 feuillets, 139 feuillets parchemin, 133 feuillets papier.

911-1623. — Cartulaire intitulé : *Homagia diversorum*, contenant les hommages, reconnaissances, donations

et acquisitions, de tous les lieux, châteaux et juridictions dépendant de la mense épiscopale d'Avignon depuis 1257 jusqu'en 1279, suivi d'un inventaire général des reconnaissances de l'archevêché d'Avignon dressé en 1623.— Vidimus, à la requête de Guillaume, évêque d'Avignon, du diplôme de Louis l'Aveugle, de 15 juin 911, par lequel il donne le lieu de Bédarrides, à Rémy, évêque d'Avignon, et hommage par Guillaume Ademar, chevalier, habitant de Bédarrides, par Guillaume de Possillac, de l'ordre d'Alde, sa femme, par Raymond Lanceneuve (*Asta Nova*) pour tout ce qu'ils possèdent audit lieu de Bédarrides (911-15 juin, 1210 septembre) (f° 54). — Hommage par Albaron, fils de feu Pierre Albaron, à Guillaume, évêque d'Avignon, pour le château de Lers, avec vidimus de la donation des églises de Saint-Geniès, de Sainte-Marie et de Saint-Baudile, de Saint-Côme et de Saint-Damiens, du château et du port de Lers, faite par Louis l'Aveugle, à Rostaing, évêque d'Avignon (4 avril 913-10 septembre 1210 (f° 35). — Hommage par Garcin et Raynaud et Pierre de Noves et Guillaume, son frère, et Aldebert et Guillaume de Lamanon, à Leodegarius, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent au territoire de Noves (1133) (f° 97). — Accord entre Geoffroy, évêque d'Avignon, et Geoffroy, vicomte, au sujet de la possession de Châteauneuf, que les parents dudit Geoffroy avaient construit à des droits de tonlieu sur la Sorgue (1146) (f° 75). — Remise par Ildefonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence, à Geoffroy, évêque d'Avignon, des droits d'alberge à Verquières (XIIe siècle, 1150-1161, f° 112). — Donation par Raymond, comte de Barcelone et marquis de Provence, à Geoffroy, évêque d'Avignon, du fief de Verquières (*de Verqueriis*, 1150) (f° 112). — Convention passée en l'an 1157 entre Geoffroy, évêque d'Avignon, et Bermond d'Uzès, pour une maison sise à Saze (1157) (f°. 1). — Vente par G. (Geoffroy), évêque d'Avignon, avec l'assentiment de l'archevêque d'Arles, au maître et hospitaliers ou fabricants du pont vulgairement appelé de Mauvais-Pas (*hospitalariis sive fabricatoribus pontis vulgo nominati Mali Passi*), sur la Durance, de la moitié des droits de péage qu'il perçoit sur les voyageurs, réservés les droits de haute juridiction sur le pont et ses dépendances et le droit d'y construire (1166) (f° 85). — Remise par Ildefonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence, en faveur de Geoffroy, évêque d'Avignon, et de ses successeurs, du droit d'alberge à Noves (1166-13 avril) (f° 113). — Hommage par Rostan Humbert, Pierre Audibert, Raymond d'Orgon, Pierre de Noves et ses frères, pour ce qu'ils possèdent à Noves à Geoffroy, évêque d'Avignon, comme ils l'avaient fait à son prédécesseur Laugier (*Gaufrido Avenionensi episcopo sicut antecessori suo Laugerio*, 1175) (f° 108).—Accord entre Pons, évêque d'Avignon, et Pierre Giraud, Geoffroy Guillelmi et Brémond Faraldi, par l'arbitre de Giraud Ami et de Pierre Brémond, de Laudun, et d'Elisiardi d'Avignon, au sujet des dîmes et des possessions et du dessèchement du marais de Bédarrides (1179, juillet) (f° 53). — Confirmation par Ildefonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone et marquis de Provence, en faveur de Rostaing, évêque d'Avignon, de la remise du droit d'alberge à Noves, faite par ledit roi à Geoffroy, évêque d'Avignon (1185, 16 février) (f° 114). — Hommage et reconnaissance par Guillaume Arvernier, à Rostaing, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Noves (1185, septembre) f° 98). — Cession par Bérenger de Pons (*de Ponte*) à Rostaing, évêque d'Avignon, de tous les droits qu'il possède sur la montagne et les bois de Plebs pour la somme de 1000 sous de nouveaux Raymondins, réservé le bois nécessaire au chauffage de sa maison au Pont de Sorgue et de celle du baile (1195, avril) (f° 78). — Donation par Rostaing, évêque d'Avignon, à Raymond Gantelmi et à Rostaing Gantelmi, son frère, de tous les droits qu'il possède sur le château de Verquières, et sur ledit territoire, excepté les chevauchées et l'alberge annuelle, pour lesquels droits ils devront payer, chaque année, 7 sous melgoriens, 21 sextiers d'avoine et 21 sextiers d'orge, excepté également l'église et les clercs et l'hommage à rendre à l'évêque (1198, 8 janvier) (f° 115). — Hommage à Rostaing, évêque d'Avignon, par Raymond d'Uzès (*Raymundus de Ucetio*) étant consuls d'Avignon, Pierre Bermond Matarono, Bertrand de Monteux (*de Montiliis*), Pierre Rostaing, Pierre de St-Laurent, Guillaume Hugues, Pons Raymond, Bertrand Rancurel, Hugues de Maillane et juge Aldebert de Noves, du château de Saze (*de Sado*), terres et appartenances (1199, 9 février) (f° 1-v°). — Accord entre G. vicomte, Bérenger et Guillaume ses fils et Léodegarius, évêque d'Avignon, pour la possession des lieux dits *Monticulus*, en face du château de Vedènes (*Castellum de Vedena*) et de Plebs sur le teritoire de Bédarrides (*in montem qui Plebs appellatur juxta Biturritam* (XIIe siècle) (f° 73). — Hommage par R. de Barbentane à B., évêque d'Avignon, pour le château de Barbentane, confirmé par le comte de Provence (1200, février) (f° 128). — Hommage par Rostaing de Sabran (*Rostagnus de Sabrano*) à Rostaing, évêque d'Avignon, pour les lieux de St-Laurent et de Lirac (*de Alliraco*) (1202, décembre) (f° 9). — Hommage par Rostaing de Sabran à Rostaing, évêque d'Avignon, pour les lieux de St-Laurent, de Lirac (*de Alliraco*) et de Seinnanegues et appartenances (1202 décembre) (f° 16). — Vente par Cazola à Rostaing, évêque d'Avignon, de tous ses droits sur les dîmes de Saint-Geniès, moyennant la somme de 600 sous de nouveaux Raymondins (1203, mai (f° 29. — Hommage par Pierre de Ponte, fils de feu Hugues de Pont à Rostaing, évêque d'Avignon, pour ce qu'il possède à Châteauneuf

(1207, mai) (f° 49). — Hommage par Pierre Guillaume et Sicard de Noves, par Guillaume de Noves, d'Orgon, par Raymond d'Orgon et Pons de Noves, frères, par Raymond Jourdain et Rostaing de Noves, co-seigneurs de Noves, à Guillaume évêque d'Avignon, nouvellement sacré (*de novo consecratus*), pour la seigneurie dudit lieu (1209, 4 août) (f° 99). — Hommage par le co-seigneur de Barbentane à Guillaume, évêque d'Avignon (1209, août) (f° 129). — Vidimus de la cession faite par le comte Boson à l'église de Sainte-Marie et de St-Étienne d'Avignon, du lieu vulgairement nommé Agel (*Agello*), sis au-delà de la Durance (*ultra fluvium Durenciæ*), et hommage pour ce lieu par Sicard et Pierre de Noves, comme tuteurs de Pellegrine, fille de Bernard de Noves, à Guillaume, évêque d'Avignon (942-1209, 24 novembre) (f° 100). — Hommage par Bertrand d'Avignon (*Bertrandus de Avenione*) et Arnaud d'Avignon (*Arnaldus de Avenione*) à Guillaume, évêque dudit lieu, pour tout ce qu'ils possèdent à Bédarrides (1211, 11 août) (f° 58). — Hommage par Hugues Sacriste à Guillaume, évêque d'Avignon, pour le château de Belvézet, jadis appelé *Bec Deume* (*quod quondam vocabatur Bec-Deume*) (1211, décembre) (f° 88). — Hommage par Pierre Giraud, fils de Pierre Giraud, de Bédarrides, Guillaume Raymond et Bérenger Raymond, fils de feu Bérenger Raymond à Guillaume, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent dans la ville et le territoire de Bédarrides (1213, 25 avril (f° 59). — Hommage par Bertrand de Laudun et Guillaume de Laudun, son frère, fils de Bertrand de Laudun, à Guillaume, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Lers, à Valergue (*in Valerga*), à St-Geniès, à Châteauneuf-Calcernier (*apud Castrumnovum-Calcernarium* (1213, décembre) (f° 37). — Hommage par Guillaume Bocard à Guillaume, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides et dans son territoire (1216, 21 février) (f° 60). — Hommage par Pierre Giraud de Bédarrides à Guillaume, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède audit lieu (1216, 10 novembre) (f° 61). — Hommage par Bermond d'Uzès Rascas (*Rascatius*) à Guillaume, évêque d'Avignon, étant consuls de la dite ville Arnaud d'Avignon (*Arnaudo de Avignone*), Guillaume-Pierre Autorgato, Raymond de St-Paul, Pons de Fos, Pierre Rostaing, Audrand, Bermond Rancurel, Pons Raynaud, Guillaume Figère et juges Isnard Andegarie et Pons Guillaume, du château de Saze, terres et appartenances (1217) (f° 3). — Hommage par Guillaume de Châteauneuf à Guillaume, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier (*apud Castrumnovum-Calcernarium*, et qu'il engage à l'évêque d'Avignon, moyennant un prêt de 1900 sous melgoriens (1218, 21 juin) (f° 50). — Hommage par Rostaing de Noves à Nicolas, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède au lieu de Noves et dans son territoire (1228, 23 février (f° 102). — Restitution par Raymond Gantelmi et Raymond dit Gantelmi au nom de ses frères Bérenger et Guillaume à Nicolas, évêque d'Avignon, de tout ce qu'ils avaient pris à Verquières (1229, 26 septembre) (f° 117). — Hommage par Pierre et Guillaume de Noves, frères, à Nicolas, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Noves (1230, 17 avril) (f° 103). — Accord passé entre Bertrand, évêque d'Avignon, l'abbé du monastère de St-André, et Béranger, prieur de Lirac, au sujet de la seigneurie et juridiction du lieu de Lirac (*de Alliraco*), spécifiant que les droits de Lirac appartiennent au monastère de St-André, sauf le droit de suzeraineté réservé à l'évêque d'Avignon (1231, 16 mai) (f° 10). — Hommage par Bermond Rascas (*Bermundus Rascatius*), seigneur d'Uzès, à Bernard, évêque d'Avignon, du château de Saze terres et appartenances (1231, 27 mai) (f° 4). — Hommage par Raymond d'Orgon, Pierre de Noves, Isnard de Noves, Bérenger de Noves, Rostaing de Noves, Bertrand de Cabanes, Audibert de Noves, Alfan de Noves à Bernard, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent audit lieu (1231, 8 juin) (f° 104). — Hommage par Raymond Lanceneuve à Bernard, évêque d'Avignon, pour tous les droits qu'il possède à Entraygues (*in castro et villa de Interaquis*) (1231, 15 octobre) (f° 84). — Hommage par Guillaume et Rostaing de Sabran à Bertrand, évêque d'Avignon, pour les lieux de St-Laurent-des-Arbres et de Lirac (1232, 14 avril) (f° 9) — Vente par Guillaume de Sabran et par Rostaing de Sabran de tous leurs droits sur le château et lieu de St Laurent-des-Arbres et sur le château et lieu de Lirac à Bernard, évêque d'Avignon, moyennant la somme de 28 mille sous de nouveaux raymondins (1232, 14 avril) (f° 18). — Hommage par Riccavus Corvus à Bernard, évêque d'Avignon, pour tout ce qui lui est échu dans la succession de Raymond Lanceneuve au lieu de Bédarrides (1232, 25 août) (f° 63). — Hommage par Raymond de Boulbon, Bérenger Raymond, Jean de Barbentane, Pierre Hugues de Barbentane et Rostaing de Barbentane, fils de feu Pierre Hugues, à Bernard, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent au lieu de Barbentane (1232, 3 octobre) (f° 131). — Hommage par Gasc de Laudun, fils de Bertrand de Laudun à Bernard, évêque d'Avignon, pour le château de Lers et pour Valergue (1232, 8 décembre) (f° 38). — Hommage par Pierre Sicard à Bernard, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Saint-Laurent-des-Arbres, à Saint-Geniès-de-Comolas (*de Cumulassio*) et sur le territoire de Tézan (*beatæ Mariæ de Tesano*) 1233, 10 avril) (f° 25). — Hommage par Guillaume d'Allain (*de Allano*), fils de Pierre d'Allain à Bernard, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède à Guisac (1233, 10 avril) (f° 24). — Hommage par Albaron, seigneur de Montfrin (*Montisfrini*), fils de feu noble Pierre Albaron à Bernard, évêque d'Avignon, pour le château et port de Lers, pour ce qu'il possède à Terre-Morte (*Terra Mortua*), à Châteauneuf-Calcer-

nier et à Saint-Geniès (1233, 10 avril) (f° 40). — Reconnaissance par Raymond Bérenger, comte et marquis de Provence, à Bernard évêque d'Avignon, de la donation de Verquières, faite par Ildefonse, son aïeul, à Geoffroy, évêque d'Avignon (1233, 7 mai) (f° 119). — Hommage par Ozile à Bernard, évêque d'Avignon, pour tout ce que lui et ses successeurs possèdent à St-Geniès (1234, 3 juin) (f° 30). — Hommage par Guillaume Augier et Rostaing de Barbentane à Bernard, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (1234, 18 juin) (f° 132). — Hommage par Pierre de Carrière à Bernard, évêque, pour tout ce que lui et Adalassia, sa mère, possèdent à St-Geniès (1234, 22 juin) (f° 30). — Hommage par Raynaud Porcellet à Bernard, évêque d'Avignon, pour le château de Belvezet (*Castrum de Belvezeto*), et reconnaissance d'une redevance annuelle de deux *provas* (oiseaux) ou à leur défaut, de deux perdrix rouges (1234, 24 juillet) (f° 88). — Vente par Albaron à Bernard, évêque d'Avignon, du fief des Garrigues (*de Garricis*), sis sur le territoire de Courthézon, avec tous ses droits et appartenances, pour la somme de 7 mille sous de nouveaux raymondins (1234, 2 novembre) (f° 47). — Vente par Pierre Ami (*Petrus Amicus*), seigneur d'Eyragues, du consentement de Raymond Béranger, comte de Provence, à Bernard, évêque d'Avignon, de plusieurs tènements sis sur le territoire dudit Eyragues, au prix de 12 mille sous de nouveaux raymondins (1237, 19 décembre) (f° 120) — Hommage par Foulque de Cabannes à Bertrand, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède au ténement de Cabrières (*in tenemento de Cabreriis*) (1237, 28 décembre) (f° 127). — Confirmation par Raymond Bérenger, comte et marquis de Provence, en faveur de Bernard, évêque d'Avignon, de la vente à lui faite par Pierre Ami, seigneur d'Eyragues, de divers tènements sis audit lieu (1238, 29 avril) (f° 125). — Hommage par Raynaud Porcellet à Zoen, évêque d'Avignon, pour le château de Belvezet (1241, 27 mars) (f° 90). — Hommage par Pons et Bertrand, de Lamanon, frères, à Zoen, évêque d'Avignon, pour le château de Belvezet (1251, 26 fevrier) (f° 91). — Hommage par Adalmodie, épouse de feu Gasc de Laudun, tutrice de Guillemet, Raymondete, Bertrandete, Berengayrete et Adalmodiete, ses enfants, à Zoen, évêque d'Avignon, pour le château de Lers (1252, 26 mai) (f° 42). — Hommage par Decane, femme de Pierre Ermengair, à Bertrand Cavelier, procureur de Zoen, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'elle possède à St-Laurent-des-Arbres ou à Lirac (1255, 29 mai) (f° 21). — Échange entre Bertrand de Lamanon (*de Alamannone*) et Pierre de Lamanon, son neveu, pour la seigneurie de Belvezet (1260, 15 août) (f° 92). — Hommage par Audibert de Noves, Guerrier de Noves, Ricavus de Noves, Jacques de Noves, Ferrier de Noves, chevalier, et Pons de Lamanon, pour tout ce qu'ils possèdent audit lieu (1264, 26 mai) (f° 105). — Hommage par Bérenger Raymond, chevalier, d'Avignon, à Bertrand, évêque dudit lieu, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides et dans son territoire (1264, 19 juin) (f° 64). — Hommage par Béranger Raymond, chevalier, d'Avignon, à Robert, évêque dudit lieu, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides et dans son territoire (1267, 6 juin (f° 66). — Accord entre Robert, évêque d'Avignon et Alfant, prieur, et les frères de Bonpas, au sujet de la barque et du pont dudit lieu, sur la Durance, et du pont de Noves, concédant à la maison de Bonpas, le droit d'avoir une barque sur le territoire de Noves, à condition que l'évêque percevra la dix-huitième partie des revenus et qu'en reconnaissance de sa haute justice, la maison de Bonpas lui paiera, chaque année, la veille de S. Thomas, une redevance de 75 écuelles (*parapsides*) neuves et de 25 *grazaletos* (1267, 8 août) (f° 85). — Hommage par Decan, seigneur d'Uzès, fils de Brémond Rascas, à Bertrand, évêque d'Avignon, du château de Saze, terres et appartenances (1264, 8 mai) (f° 6), — Hommage par Sicard, damoiseau de Lers, fils de Pierre Sicard, chevalier, de Lers, à Robert, évêque d'Avignon, de tout ce qu'il possède à St-Laurent-des-Arbres, à St-Geniès-de-Comolas et à Tezan (1267, 16 mars) (f° 26). — Hommage par Gasc, chevalier, de Laudun, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à St-Geniès-de-Comolas (*in villa sancti Genesii de Cumulassio*) (1268, 26 mai) (f° 31). — Hommage par Albaron, seigneur de Lers et de Montfrin, à Robert, évêque d'Avignon, pour le château, port et péage de Lers et pour tout ce qu'il possède à Valergue, à St-Geniès-de-Comolas, à Terre-Morte, à Châteauneuf-Calcernier et aux îles de Mésoagues (*de Mezoaga*) (1269) (f° 42). — Hommage par Raimond, prieur de Lirac (*de Altiraco*), à Robert, évêque d'Avignon, pour le château et forteresse de Lirac, terres et appartenances (1269, f° 13). — Hommage par Raymond Bérenger, chevalier, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides et dans son territoire (1271 8 janvier) (f° 67). — Hommage par Milson d'Avignon, damoiseau, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (1273, 8 janvier) (f° 69). — Hommage par Pierre Giraud, de Bédarrides, chevalier, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (1273, 8 janvier) (f° 71). — Hommage par Bertrand de Laudun, prieur de Lirac et seigneur dudit lieu, à Robert, évêque d'Avignon, pour le château, terres et appartenances de Lirac (1273, 21 août) (f° 14). — Hommage par Albaron, seigneur de Lers, à Robert, évêque d'Avignon, pour le château de Lers (1274, 27 janvier) (f° 44). — Hommage par Pierre de Lamanon, chevalier, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Belvézet (1274, 21 octobre) (f° 95). — Hommage par Guillaume Turonis, administrateur des biens de Guigon Turonis, son fils, et de feu Alamodie, sa femme

dame de la Sabranenque (*terra Sabranenca*), à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à St-Laurent-des-Arbres et à Lirac (1275, 26 février) (f° 23).—Hommage par Pierre Hugues de Barbentane, chevalier, seigneur en partie du château dudit lieu, à Robert, évêque d'Avignon (1276, 5 septembre) (f° 133). — Hommage par Guillaume et Bertrand de Boulbon, frères, seigneurs en partie du château de Barbentane, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent audit lieu (1276, 5 septembre) (f° 135). — Hommage par Bérenger de Barbentane, damoiseau, seigneur en partie dudit lieu, à Robert, évêque d'Avignon (1276, 5 septembre) (f° 136). — Hommage par Guillaume de Laudun, damoiseau, fils de feu Hugues de Laudun, damoiseau, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à St-Geniès-de-Comolas (*de Cumulassio*) (1278, 5 avril) (f° 32). — Hommage par Bertrand de Loubières, de Tarascon, chevalier, tuteur de Laurette et d'Alasacie, sœurs, filles de feu Audibert de Noves, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'elles possèdent à Noves (1278, 10 juillet) (f° 109). — Hommage par Albaron, seigneur de Lers et de Montfrin à Robert, évêque d'Avignon, pour le château, le port et le péage de Lers, et pour tout ce qu'il possède à Valergue, dans l'île d'Auriac (*in insula quæ vulgariter dicitur Auriac*) à St-Geniès-de-Comolas (*de Cumulacio*) à Terre-Morte, à Châteauneuf-Calcernier et à Mésoague (*Mesoaga*) (1281, 3 octobre) (f° 45). — Hommage par Pierre Guillaume, damoiseau d'Avignon, à Robert, évêque d'Avignon, pour tous les droits qu'il possède au château de Gigognan (*in castro de Gigoniano*) (1282, 12 novembre) (f° 80). — Inventaire général des livres de reconnaissances de l'archevêché d'Avignon, exécuté par l'ordre d'Étienne Dulci, archevêque (1623) (f° 140). — Index des titres contenus dans le cartulaire intitulé : *Aureum Vidimus* (f° 179).

G. 16. (Registre.) In-4°, 464 feuillets, papier

1482-1653. — Registre intitulé : *Libro de Dispacci di Monsignor Illustrissimo e Reverendissimo Domenico de Marini, arcivescovo d'Avignone*. — Lettre de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, au cardinal Pamphili, au sujet de sa nomination comme vice-légat d'Avignon (8 octobre 1653) (page 1). — Lettre du même comme vice-légat d'Avignon au recteur du Comtat-Venaissin, au sujet de l'achat et du transport des grains dans ledit État (10 octobre 1653). (page 5).— Lettre du même à Louis XIV, roi de France, pour lui annoncer sa nomination à la vice-légation d'Avignon et pour lui demander sa protection en faveur de cette ville et du Comtat-Venaissin (15 octobre 1653) (page 6). — Lettre du même à la reine de France pour lui demander sa protection (15 octobre 1653) (pag. 8). — Lettre du même au comte de Brienne pour lui faire part de sa nomination à la vice-légation et pour lui demander ses conseils : « agréez que ce soit vous que je consulte dans mes doubtes, que j'implore dans mes besoins et que, sans vous détourner trop des grandes affaires où l'intérêt de la monarchie vous tient occupé, je vous oblige de faire quelque petite réflexion sur cette province » (15 octobre 1653) (page 10). — Lettre du même au duc de Mercœur, pour le prier d'empêcher les tentatives que « les religionnaires » font sur Eyguières (30 octobre 1653) (page 23). — Lettre du même au cardinal Franceschini relativement à la fabrication des patats (19 décembre 1653) (page 69). — Lettre du même au cardinal Antoine Barberini au sujet des privilèges que les Juifs du Comtat ont obtenus du cardinal camerlingue pour commercer, trafiquer et passer des contrats (5 mars 1654((page 189). — Copie de la bulle du pape Pie V concernant les Juifs du Comtat (20 juillet 1569) (page 199), suivie de plusieurs articles de règlements relatifs aux Juifs dans Avignon et le Comtat-Venaissin : concernant les proxénètes, les achats faits par les Juifs à des vagabonds, les discussions entre chrétiens auxquelles les Juifs ne doivent se mêler, l'achat de vases sacrés qui leur est interdit ; l'interdiction de sortir pendant la Pâque et de commercer les jours de dimanche et des fêtes ; l'obligation pour les Juifs de se retirer dans les Juiveries pendant les processions, le port à eux imposé d'une roue jaune ; l'interdiction aux Juifs et aux *meretrices* de toucher de leur main le pain exposé en vente, sous peine d'acheter tout ce qu'ils auront touché, etc., (page 211-221). — Copie du même règlement du pape Clément VII, du 11 des calendes d'août 1524, concernant la manière de vivre des Juifs, dans le Comtat-Venaissin (page 222). — Lettre du même archevêque à l'évêque de Langres pour qu'il confère à la maison du Refuge que celle d'Avignon vient de fonder dans la ville épiscopale, quelques-uns des privilèges dont jouit celle-ci (24 mars 1655) (page 278). — Sommaire des privilèges accordés aux légats d'Avignon (page 403). — Copie de la bulle du pape Sixte IV, du 5 des nones de mars 1482, érigeant en collégiale l'église de Ste-Marthe de Tarascon (pag. 413). — Note sur Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, et sur la contruction faite par lui de la tour de Barbentane (pag. 433). — Lettre du même archevêque au chapitre de Roquemaure au sujet de l'élection de dom Pelon à un canonicat et de Jean-Antoine Larderat à un bénéfice (pag. 435). — Lettre du même archevêque au vicaire général d'Agde au sujet de la dame Madeleine de Villars, religieuse suspectée d'hérésie (4 septembre 1656) (page 436). — Lettre de Louis XIV au cardinal Barberini, grand aumônier de France à Rome, pour qu'il appuie auprès de la cour de Rome les demandes de l'archevêché d'Avignon (22 novembre 1657) (page 441).

G. 17. (Registre). — In-f°, 367 feuillets, papier.

1651-1656. — *Libro de Dispacci de Monsignor Illustrissimo e Reverendissimo F. Domenico de Marini, arcivescovo d'Avignone, l'anno del Signore* 1651. — Correspondance de l'archevêque de Marini avec divers personnages de la cour pontificale. — Enquête sur la conduite de Camille Crochetto, prêtre et capiscole du chapitre métropolitain (juin 1651) (folio 23). — Lettre de l'archevêque au pape au sujet de ce capiscole (12 juillet 1651) (folio 39). — Manquent les feuillets 59-77. — Lettre du même archevêque au cardinal Barberini au sujet du choix de P. Dufour comme inquisiteur à Avignon pour le remercier de ce choix (11 octobre 1651). — Manquent les feuillets 107-124. — Lettre du même archevêque au marquis de Malatesta, gouverneur général des armes de Sa Sainteté, à Avignon et dans le Comtat-Venaissin, concernant les passages des troupes de France à Bédarrides et à Châteauneuf et les dépenses qu'elles ont occasionnées à ces deux communautés et qu'il annonce avoir fixées à 413 écus 20 sous à payer par le pays (3 juin 1652) (folio 130) — Manquent les folios 133-138. — Supplique adressée à l'archevêque d'Avignon et adressées par lui à la Sacrée Congrégation de la Propagation de la foi à Rome, d'un Turc nommé Mustapha Damesi qui demande à être baptisé (8 janvier 1653) (folio 159). — Manquent les folios 177-188. — Lettre du même archevêque au cardinal Barberini sur l'état des Juifs à Avignon et dans le Comtat-Venaissin (6 août 1653) (folio 193). — Vœu fait le 10 août 1653 par Gaspard de Seytre, seigneur de Piévert, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Joseph Rosseau et Simphorien Michelet consuls, et Antoine-Laurent Barbier, assesseur, en présence de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, dans l'église des R. P. Prêcheurs, consacrant Avignon à la Vierge pour en obtenir la fin des dissensions de cette ville, « lequel vœu nous « faisons, à ce qu'il plaise à Dieu par sa miséricorde et par « l'intercession de ce grand sainct, de pacifier les divisions « qui sont entre les citoyens de cette ville et de repousser « par une si forte protection, les dangers dont elle est menassée » (fol° 247). — Concession par le pape Innocent X à l'archevêché d'Avignon et aux évêchés de Carpentras, de Vaison et de Cavaillon (16 janvier 1651) (folio 271). — Relation de l'état du diocèse d'Avignon faite en 1656, pendant l'archiépiscopat de Dominique de Marini (folio 341-367). — Table des matières.

G. 18. (Registre.) — In-folio, 706 feuillets, papier.

1639-1688. — Registre intitulé : *Montecatini*. — Requêtes adressées par les doyens des collégiales de St-Agricol et de St-Pierre d'Avignon, relatives à la célébration des offices (1686) (folio 1). — Certificat des consuls et gouverneur de Tarascon en faveur du R. P. Brueil, gardien du couvent des Frères Mineurs dudit lieu (1686) (folio 20). — Rôle des églises du diocèse d'Avignon en la partie de Provence dressé pour la visite générale de l'an 1663 (folio 49). — Mémoire au sujet des terres dépendant de l'archevêché et situées en Provence, prouvant que les archevêques ne sont point obligés de payer le droit de régale mais seulement de faire hommage à la Chambre des Comptes d'Aix des biens qu'ils possèdent en Provence, la ville d'Avignon grâce à un privilège à elle concédé par François I[er] étant censée du pays de Provence et devant jouir des privilèges du royaume ainsi que le Comtat-Venaissin (1686) (folio 63). — Entérinement par la Chambre des Comptes de Provence des lettres patentes du roi de France, du 24 décembre 1686, portant main levée et don des revenus temporels de l'archevêché d'Avignon situés dans le royaume en faveur de Mgr de Montecatini, archevêque dudit lieu pendant la vacance dudit archevêché jusqu'au jour de sa prise de possession (8 janvier 1687) (folio 92). — Mémoire pour l'archevêque d'Avignon concernant les droits d'annate exigibles par le roi de France pendant la vacance dudit archevêché (1686) folio 123). — Attestation du baptême d'une jeune juive de Tarascon nommé Rousse, âgée d'environ sept ans, par une fille de Tarascon agée de 14 ans (12 novembre 1686) (folio 126). — Règle de St-Augustin et constitution pour les religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde d'Avignon (6 avril 1696) (folio 162) — Dénombrement fourni par Anne de Montaigu, veuve et héritière de Charles de Montmorency, seigneur d'Entraigues, pour la terre et seigneurie dudit lieu unie pour un tiers à la Chambre Apostolique du Comtat-Venaissin et lui appartenant pour les deux autres tiers (3 avril 1686) (folio 193). — Visite pastorale des églises de St-Geniès de Comolas et de Saint-Laurent-des-Arbres (1686) (folio 283). — Ordonnance d'Alexandre de Montecatini, archevêque d'Avignon, portant règlement pour le chapitre de Roquemaure (3 novembre 1688) (folio 293). — Ordonnance du même archevêque prescrivant au chapitre de St-Agricol d'Avignon de faire réparer l'église de Cadillan, sise au terroir de Graveson, attendu que le chapitre en perçoit les revenus (23 octobre 1687) folio 346). — Convention passée entre le chapitre de Roquemaure et les Bénédictins de Villeneuve-lez-Avignon, pour la réparation et le service de la chapelle St-Agricol, située près le bois de Clary, terroir et juridiction de Roquemaure (1 mars, 1656) (f° 349). — Rôle des reliques et argenterie appartenant à la communauté de Châteaurenard : une statue de Notre-Dame relevée en argent, avec soubassement, dans lequel sont onze paquets contenant des reliques ; une croix d'argent, deux chapelets de corail rouge, une statue de St-Denis relevée en argent, une croix de Malte d'argent, deux

bagues d'or avec rubis et turquoise, un anneau d'or avec une émeraude ; une grande croix d'argent avec des pommes d'argent aux extrémités ; un grand soleil d'argent, avec ses fleurons, etc. (5 mai 1687 (f° 357). — Rôle des chefs de maison, au nombre de 55, habitant Vedènes (7 février 1687) (f° 489). — Ordonnance d'Alexandre Montecatini, pour l'établissement à Avignon de la Confrérie de la Doctrine Chrétienne (1687) (f° 532). —Rôle des personnes qui ont donné leur nom pour être reçues dans la Confrérie de la Doctrine Chrétienne (f° 564).— Ordre à observer pour l'exercice de la Doctrine Chrétienne (f° 563). — Bulle du pape Urbain VIII sur la juridiction de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la foi sur les collèges pontificaux de la ville d'Avignon (1639) (f° 606). — Règlement de l'assemblée de charité qui se fait dans la paroisse Notre-Dame de la Principale de la ville d'Avignon (vers 1688) (f° 614). — Procès-verbal de visite par Paul de Floren, vicaire perpétuel de l'église de Pont-de-Sorgues, en présence des consuls de l'église dudit lieu, dont la grande voûte menace ruine (1688) (f° 671). — Bref du pape Innocent XI pour l'érection de la Confrérie de la Doctrine Chrétienne (1688) (f° 676). — Dénombrement des biens nobles et autres que possède l'archevêque d'Avignon, dans la province de Languedoc et ancienne sénéchaussée de Toulouse : St-Laurent-des-Arbres, avec la juridiction haute, moyenne et basse ; St-Geniès-de-Comolas, dépendant pour le ressort de St-Laurent-des-Arbres ; Lirac et dépendances avec la Sabranenque et le château de Lers (1688) (f° 689). — Mémoire des réparations à faire à la maison de Noves au moulin et au four, à Bournissac, au château de Barbentane (1688) (f° 703).

G. 19. (Registre.) — In-folio, 778 feuillets, papier.

1688-1698. — *Montecatini*. — Correspondance de cet archevêque. — Lettre du recteur des écoles de St-Laurent-des-Arbres, demandant à être maintenu (10 octobre 1688) (f° 23).— Liste des religieuses composant le monastère du Verbe Incarné d'Avignon, à l'époque de la visite pastorale du 21 mars 1689 f° 31). — Listes : des religieuses du monastère de Ste-Ursule (f° 32) ; — du monastère de St-Augustin (f° 34); — des religieuses de Ste-Praxède (f° 41); — des religieuses du monastère de St-Laurent (f° 42).—Lettre d'Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, à l'archevêque d'Avignon, au sujet d'une certaine demoiselle Couder retenue aux Repenties d'Avignon (26 mars 1689) (f° 89). — Procédure et interrogatoire pour le procès en séparation de corps, entre noble Esprit de Cheylus et dame Charlotte de Ranbaud (1689) (f° 104). — Testament de Pierre-Dominique de Zarente, camérier de St-Victor de Marseille (18 mai, 1690) (f° 254). — Sommaire du bref du pape Innocent XII accordant un jubilé universel au commencement de son pontificat (12 novembre, 1691) (f° 332). — Rôle de la compagnie d'infanterie italienne, de la place d'Avignon, pour le mois d'août 1691), composée de 89 hommes (f° 333), — Procès-verbal des travaux faits en 1691, dans le Rhône, par les habitants de Villeneuve (f° 339) et de l'état de l'île de la Barthelasse, du côté du terroir d'Avignon (f° 340). — Mémoire sur la navigation du Rhône entre Avignon et Villeneuve en 1691, avec plans à l'appui (f° 341). — Mémoire de la confrérie du Rosaire sous le titre de la Vierge, au vicaire général d'Avignon, contre les hériliers de Jean-Baptiste Lauze (f° 355). — État des âmes de la paroisse de St-Geniès d'Avignon, en l'année 1693, constatant la présence de 624 familles et de 3081 personnes (f° 368) — Procès-verbal de la visite faite le 4 septembre 1693, par Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, du monastère des Célestes, composé de dix-huit religieuses, et des défenses à elles faites, par ledit archevêque, entre autres « leur a défendu très expressément de faire des confitures » (f° 368).— Mémoire des prêtres Trinitaires à l'archevêque, au sujet des exigences du recteur de l'Hôtel-Dieu de Ste-Marthe, déclarant que les revenus mis par le fondateur ne sont plus suffisants pour remplir cette obligation (f° 372). — Mémoire des recteurs de l'hôpital Ste-Marthe à l'archevêque d'Avignon, lui exposant que, par l'acte de fondation de cet établissement faite par Bernard de Rascas en 1354, les Trinitaires sont obligés de confesser les malades et de leur administrer les sacrements (f° 378). — Visite pastorale, faite le 19 juillet 1693, par l'archevêq d'Avignon, dans l'église paroissiale et collégiale de Notre-Dame-la-Principale (f° 382).— Copie de la bulle du pape Paul V, créant le Mont-de-Piété d'Avignon, sur le modèle de celui de Rome, suivie des questions et difficultés proposées (en 1694), par MM. les recteurs et administrateurs de la Congrégation du Mont-de-Piété sur le sens naturel de leur bulle d'érection (f° 414). — État des revenus et des charges du Collège de St-Pierre dit du Roure (f° 445). — Supplique adressée à S. A. R. de Piémont, par les pauvres gentilshommes de Savoie, au sujet de la fondation du collège d'Annecy, à Avignon, et des abus qui se commettent à leur préjudice, dans l'administration dudit collège (f° 448). — Nouveaux motifs qui regardent particulièrement Avignon et doivent persuader les habitants à maintenir par leurs aumônes l'hôpital général qu'ils ont rétabli, l'an 1695 (f° 474).— Motifs qui ont fait enfermer « les pauvres mendiants dans la « maison de l'Aumône Générale d'Avignon, le 27 décembre « 1649, pour y être nourris et entretenus, et occupés, suivant « leur capacité, aux choses qui leur seront ordonnées par les « recteurs d'icelle » (f° 477). — Mémoire adressé par les recteurs à l'archevêque d'Avignon, au sujet de l'établissement du Mont-de-Piété d'Avignon, rappelant que le pape Paul V, à la requête de la Congrégation de Notre-Dame-de-Lorette, de la

ville d'Avignon, créa cet établissement (f° 481), avec une copie de la bulle de Paul V (f° 486). — Vérification du fonds courant du Mont-de-Piété d'Avignon, faite le 6 janvier 1695 (f° 490). — Rôle de tous les legs, donations et héritages, faits en faveur du Mont-de-Piété d'Avignon, depuis sa fondation jusqu'au 6 janvier 1695. — Dépenses nécessaires chaque année au Mont-de-Piété (f° 493). — Ordonnance de Philippe-Antoine Gualtério, vice-légat d'Avignon, du 17 septembre 1696, concernant l'abondance des grains dans Avignon et le Comtat Venaissin (f° 495). — Mémoire au sujet du mariage de demoiselle Jeanne-Marie Defay de Péraud, du monastère de Ste-Praxède d'Avignon, avec M. de Brantes (1696) (f° 504). — Dénombrement des biens appartenant à la mense archiépiscopale d'Avignon, présenté le 11 août 1698, par Laurent de Fiesqui, archevêque d'Avignon, au Parlement d'Aix (f° 742), etc.

G. 20. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1538-1708. — Registre intitulé : *Gonterius*. — Description de l'état de l'église et du diocèse d'Avignon par François Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon (1708) (f° 1). — Mémoire concernant les droits inconnus de l'archevêché (1707) (f° 46). — Procédure pour la fulmination du bref du pape Clément VIII, pour la conservation des privilèges de l'archevêché d'Avignon et la juridiction des lieux de Bédarrides, Châteauneuf et Gigognan (1597) (f° 55). — Projet de l'ordonnance de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, qui confirme les constitutions des religieuses de Notre-Dame-de-Miséricorde, ordre de saint Augustin, de la ville d'Avignon (1704) (f° 74). — Lettre adressée à Mgr Gonteri, archevêque d'Avignon, par le chanoine Machet, agent de S. A. R. de Savoie à Venise, pour l'entretenir de l'état du collège St-Nicolas d'Avignon et des entreprises faites sur ce collège par le sieur de Guyon, doyen de St-Agricol (5 septembre 1705) (f° 75). — Récit des réjouissances qui eurent lieu à Avignon, à la nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne arrivée en cette ville le 13 août 1682 (f° 86) et à la nouvelle de la naissance du duc de Bretagne, fils du duc de Bourgogne, arrivée le 2 août 1704 (f° 88). — État des rentes et capitaux de pension du monastère des Ursulines, de Tarascon (1706) (f° 99). — État des censes faites par divers particuliers dans les paroisses de St-Agricol, de St-Pierre, de St-Didier, de St-Geniès, de St-Symphorien et de la Madeleine (1702) (f° 100). — État des cens dus par divers particuliers à l'archevêché pour les biens qu'ils possèdent aux clos de Chamfleury, Galias, La Matte, Vianova, Massillargues (1702) (f° 111). — Lettre du cardinal Spada à l'archevêque d'Avignon pour lui signaler les scandales qui ont lieu lors des processions nocturnes des Pénitents, à Avignon (23 mai 1699) (f° 157). — Livre des reconnaissances d'Avignon pour l'année 1692 (f° 165). — Harangue du chapitre métropolitain d'Avignon prononcée par Louis-Gabriel de Jarente-Cabanes, prévôt, lors de l'arrivée de Mgr Maurice de Gonteri (1706) (f° 264), suivie de l'épitaphe de Paul de Gonteri, marquis de Cavaillac, lieutenant-général des armées du Roi et majordome de la Maison de Monsieur frère de Louis XIII, inhumé dans l'église de Notre-Dame des Anges, à Turin (f° 268). — Armoiries de Mgr François-Maurice de Gonteri (d'azur à trois étoiles d'or posées en bande et accompagnées de deux cótices du même) gravées par David, graveur d'Avignon, avec cette légende : *Offerebat obsequiosissimus et humillimus L. David, sculptor* (f°s 278 et 285). — Lettre pastorale de Mgr de Gonteri, archevêque d'Avignon, pour le soulagement des pauvres pendant la disette (3 décembre 1709) (f° 320). — Bulle du pape Clément VII, adressée à Pierre Florès, évêque de Castellamare et à l'official de Carpentras, sur l'exposition qui lui a été faite par Hippolite de Médicis, cardinal diacre de Ste-Praxède et administrateur perpétuel, au temporel et au spirituel, de l'archevêché d'Avignon, que la plupart des revenus en récoltes, l'or, l'argent monnayé ou non monnayé, les vases d'or et d'argent, les coupes, les joyaux, les pierres précieuses, les livres et autres richesses appartenant tant à la mense archiépiscopale qu'à Orland de la Rovère, en son vivant archevêque d'Avignon, ont été volés ou cachés, et leur enjoignant d'inviter les détenteurs de ces biens à les restituer sous peine d'excommunication (10 des calendes de février 1528) (f° 337). — Répartition faite par les députés et syndics du clergé d'Avignon, pour la quote-part concernant ce diocèse de la subvention extraordinaire de 4 millions que l'assemblée générale du clergé de France a résolu d'accorder au Roi pour l'année 1706 et tant que la guerre durera, le diocèse d'Avignon étant cotisé à la somme annuelle de 4438 livres (f° 353). — Raisons alléguées par les docteurs agrégés de l'université d'Avignon pour prouver qu'ils doivent être maintenus en la possession d'être éligibles pour le primicériat (f° 372). — Lettres et mémoires concernant les statuts et droits de l'université d'Avignon et prouvant que ladite université est indépendante de la légation et qu'elle dépend de l'archevêque d'Avignon qui en est le chancelier (f°s 357, 408). — Requête présentée par Joseph Aubert, prêtre, à l'archevêque d'Avignon, pour l'approbation et l'exécution de la société de Jésus-Marie-Joseph, suivie de l'ordonnance de l'archevêque érigeant cette société (25 octobre, 1713) (f° 409). — Arrentement des droits de l'archevêque d'Avignon à Bédarrides en faveur du sieur Vasse (23 avril, 1691) (f° 467). — Rapport sur les réparations faites au château de Bédarrides, appartenant à l'archevêque d'Avignon (19 avril,

1704). Inventaire des meubles dudit château (30 avril, 1702) (f° 528).

G. 21. (Carton.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces papier, 3 sceaux.

913-1589. — Vidimus, 1772 : de la donation faite par Louis l'Aveugle, fils de Bozon, à Foulque, évêque d'Avignon, de plusieurs églises et du château et port de Lers (4 avril, 913). — Vidimus (1772) du diplôme de Frédéric, empereur, confirmant les donations faites par ses prédécesseurs à l'église d'Avignon et spécialement des lieux de Bédarrides, Châteauneuf, Sorgues et Noves (24 décembre, 1157). — Diplôme de Frédéric, empereur (10 des Calendes de juillet 1161) par lequel, à la prière de Geoffroy, évêque, il confirme les possessions de l'église d'Avignon et les droits de suzeraineté concédés aux évêques d'Avignon par ses prédécesseurs (sceau plaqué). — Sentence arbitrale qui soumet l'évêque d'Avignon à rendre hommage aux comtes de Provence pour le château de Noves, Agel et Barbentane, sauf et réservée la juridiction impériale (25 avril 1274). — Confirmation par Charles IV, empereur d'Occident, de tous les privilèges accordés par les empereurs, ses prédécesseurs, aux évêques d'Avignon (juin, 7 des ides, 1365). — Nomination par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, vicaire général, pour le temporel et le spirituel, dans Avignon et le Comtat-Venaissin, de Gaspard et de Pont aux fonctions de vice-gérant et auditeur de la Chambre Apostolique, à Avignon (1er octobre, 1572). — Vente entre particuliers d'une maison, sise à Avignon, rue des Crottes, et dépendant de la directe de l'archevêque (22 février 1589).

G. 22. (Carton.) — 104 pièces, papier.

1545-1789. — Chirographes : de Benoît XIV obtenu par la ville d'Avignon, établissant les formalités à accomplir pour les achats des terres ou maisons destinées à l'embellissement de la ville ou à la création de chemins (23 septembre, 1754); — de Clément XIII accordé sur la prière des États du Comtat-Venaissin, pour l'entretien et la construction des routes et chemins de la province (28 décembre 1764) ; — de Pie VI sur le même objet (24 juillet 1778). — Rescrit du pape Pie VI, portant extension, en faveur de la ville d'Avignon, des chirographes accordés à la province du Comtat-Venaissin, pour les chemins publics, par les papes Clément XIII et par lui-même. — Rapport d'estime des terres que la ville d'Avignon, conjointement avec la province du Comtat, sont obligés de prendre, dans le terroir de Bédarrides, pour la construction d'un nouveau chemin. — Procès-verbal des synodes diocésaires tenus le 14 octobre 1545, par Guillaume Girard, chanoine de Vaison, et par Alexandre Farnèse, cardinal-diacre de St-Laurent *in Damaso*, vice chancelier de l'église et administrateur de l'église d'Avignon. — Extrait du concile provincial d'Avignon, tenu en 1594, par François-Marie Taurusi, archevêque dudit lieu. — Procès-verbal du synode diocésain tenu dans l'église métropolitaine d'Avignon, le 1er octobre 1710, par François Maurice de Gonteri, archevêque. — Contestation entre la comtesse de Brancas et la mense archiépiscopale d'Avignon, au sujet de la directe d'une maison dépendant de ladite mense et sise en ladite ville rue des Ortolans ou des Ameliers (1789). — Procès-verbal constatant l'écroulement (26 novembre 1767), d'une des tours de l'archevêché, bâtie sous l'épiscopat de Julien de la Rovère, et déclaration (22 avril, 1768), des architectes constatant les dégâts causés à l'archevêché et à la maison des coches, par cet accident. — Contestation entre les Pères Récollets, établis à Montfavet, territoire d'Avignon, par délibération du Conseil de la ville, du 1er août 1613, et auxquels les consuls comme recteurs de l'hôpital du Pont St-Bénézet, auquel avaient été réunis les biens du prieuré de Montfavet, voulaient retirer l'administration de la cure dudit lieu (1759).

G. 23. (Carton.) — 85 pièces, papier.

1527-1781. — Mémoires des Bénédictins de St-Martial d'Avignon, pour l'érection d'un nouveau collège dans cette ville (1768). — Bref du pape Pie VI, en faveur des primiciers de l'université d'Avignon et confirmant les bulles de ses prédécesseurs qui leur accordent la noblesse héréditaire (22 août, 1788). — Correspondance de l'archevêque d'Avignon relative à la suppression des Pères Célestins d'Avignon et de Sorgues, en vertu d'un arrêt du Conseil du Roi du 21 mars 1771; — demande de leurs biens faite par le chapitre métropolitain (1772). — Mémoire du chapitre de St-Didier demandant que les reliques de saint Pierre-de-Luxembourg qui se trouvent dans le couvent desdits Célestins ne soient point déplacés et que, si elles doivent l'être, elles soient déposées dans son église collégiale et que les reliques lui soient attribuées (1772). — Mémoire du Mont-de-Piété d'Avignon et du Séminaire de Sainte-Garde, demandant d'être compris dans la répartition à faire des biens des Célestins (1772). — Mémoire pour l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon sur le même objet (avril, 1772). — Lettre des consuls de Bonnieux et du procureur de Provence et de l'archevêque d'Avignon, relative à un projet de route devant passer près de l'hermitage de St-Symphorien, territoire de Bonnieux, et mettre en communication la Provence et le Comtat (avril-août, 1776). — Dénombrement des habitants des paroisses du diocèse d'Avignon, situées dans le Comtat-Venaissin (1781). — Répertoire des donations et exemptions faites en faveur de la mense archié-

piscopale d'Avignon. — Acte du Conseil d'État du Roi qui casse l'arrêt de Provence, du 18 juin 1722, et qui maintient l'archevêque d'Avignon et ses suffragants dans le droit d'exercer par eux ou leurs grands vicaires résidant dans la ville épiscopale leur juridiction gracieuse et volontaire dans toute l'étendue de leur diocèse (6 avril 1726). — Mémoires pour le séminaire de Ste-Garde d'Avignon, prouvant qu'il a le droit d'enseigner l'ecclésiastique, contre les Jésuites qui le lui contestaient (1757). — Protestation du chapitre métropolitain d'Avignon, contre la continuation du canal Crillon, jusqu'à ce que le duc de Crillon se soit obligé à remettre l'ouvrage dans son premier état, en cas de défaut de pente, de dommages aux particuliers ou d'insalubrité de l'air (4 août, 1779). — Sommaire du règlement du chapitre St-Pierre d'Avignon. — Mémoire adressé par le corps de la conservation d'Avignon à l'archevêque d'Avignon, provicelégat, pour démontrer son utilité. — Édit du Roi, du mois de mars 1769, confirmant le corps de la conservation et établissant des juges consuls dans la ville d'Avignon. — Permission donnée par les consuls d'Avignon au sieur Charles-Gaspard Girard de se servir des fossés qui longent le grand chemin de Carpentras, depuis les limites du terroir jusqu'à celui qui sert pour les arrosages de la grange appelée Michel Rouge (29 février, 1780). — Liste des officiers de la villle d'Avignon et des conseillers de ladite ville pour l'année 1776. — Délibération du conseil de ville du 2 mai 1776, pour des réparations à faire aux digues de la Durance, sur le territoire d'Avignon. — Projet d'établissement d'un bureau général des grains à Avignon. — Requête des juifs d'Avignon aux consuls de cette ville pour s'opposer aux intentions des juifs de Carpentras qui voulaient établir une seconde synagogue à Avignon. — Copie d'une transaction passée, en 1527, entre l'archevêque d'Avignon et l'abbesse de Ste-Catherine, relative à des biens possédés par ladite abbaye au Grand et au Petit Corranson.

G. 24. (Carton.) — 97 pièces, papier, 3 pièces parchemin.

1321-1789. — Chapellenies et confréries. — Bulle de fondation par Jean XXII, d'une chapellenie sous le vocable de St-Martin dans l'église de Châteauneuf Calcernier (1er février 1321). — Collations : des chapellenies des Cinq-Plaies de Jésus-Christ, dans l'église de Graveson, par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon, et en faveur de Pierre Bigot (22 septembre 1570); — d'une chapellenie sous le vocable de Notre-Dame-de-Piété dans l'église de Notre-Dame-la-Principale, par le même, en faveur d'André Caroli (10 avril, 1572). — Consécration de Jean de Tulle, comme évêque d'Orange (5 octobre 1572). — Collation d'une chapellenie, sous le titre de St-Antoine, dans l'église de Graveson, par Jean Suarès, en faveur de Barthélemy Croat (7 novembre, 1572). — Inventaire des titres concernant la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aumône de la rue de la Petite-Fusterie, dans la paroisse de St-Agricol, d'Avignon. — Testament de Jean Calvet, vicaire des Angles et chanoine de l'église collégiale de Villeneuve-lez Avignon, par lequel il fonde une chapellenie dans l'église des Angles (24 avril, 1575). — Clauses de la fondation de deux canonicats, par François Argentié, dans le chapitre de la Madeleine, à Avignon (1579). — Fondation par Madeleine de Monde, veuve de feu Jean Chariche dit Huguetti, de deux canonicats dans l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame-la-Principale, à Avignon (7 juillet, 1615). — Fondation par Pierre Guilhet, notaire, d'une chapellenie en l'honneur de la Vierge, dans la chapelle des Sept-Douleurs, construite à ses frais dans l'église paroissiale d'Entraigues (23 juin, 1642). — Supplique à l'archevêque d'Avignon par la Confrérie des Pénitents bleus de Morières, au sujet de la fondation d'une chapellenie sous le vocable de St-Joseph, faite par noble Delphine d'Acqueria, au sujet de la non-exécution des prescriptions de la donatrice (1662). — Fondation par dom Paul de Horan, prêtre religieux profès de l'ordre de Cluny, d'une mission dans l'église paroissiale de Sorgues (16 décembre, 1696). — Fondation par Sauveur de Benant de Lubières, doyen du chapitre St-Martin de St-Rémy, d'une maîtresse d'école à Eyragues, devant être prise dans la maison des Filles-Noires ou Régentes établie dans la ville d'Aix (18 octobre, 1728). — Fondation par messire Joseph-Benoît de Cohorn, seigneur de Simon, d'une chapellenie sous le titre de l'Assomption de la glorieuse Vierge Marie dans l'église de St-Symphorien d'Avignon (22 avril, 1743). — Testament du sieur Joseph Mercurin, docteur en médecine, de Châteaurenard, fondant une mission de quatre en quatre ans dans la paroisse dudit lieu (6 février, 1756). — Fondation d'une chapellenie sous le titre de Notre-Dame-de-Piété dans la chapelle des Pénitents bleus de St-Saturnin, par Madeleine Corneille dudit lieu (15 septembre, 1725) : projet de règlement pour ladite confrérie. — Mémoire sur l'état de la paroisse de Vedènes et liste des fondations faites dans l'église dudit lieu. — Mémoire de l'archevêque d'Avignon, François Manzi, sur la confrérie des Pénitents gris de ladite ville (15 août 1661); — précis des exercices de piété de ladite confrérie; — ordonnance dudit archevêque du 4 mai 1761, interdisant à la confrérie de prêter ses chandeliers d'argent, encensoirs, reliquaires, bassins et autres ornements à aucune église. — État des revenus et cens de ladite confrérie. — Mémoires sur la confrérie de St Antoine, érigée dans l'église du même lieu, à Avignon; bref du pape Clément XIII du 24 mars 1759, approuvant les statuts de ladite confrérie. — Règlement de la Confrérie des Pénitents Noirs de la Miséricorde « de la nation des Florentins » d'Avignon, par François de Manzi, archevê-

que d'Avignon (20 juillet, 1761). — Suppliques à l'archevêque d'Avignon par le chapitre de la Madeleine, pour que le corps de St-Bénézet soit transporté dans ladite église (27 juin 1771) ; — par le chapitre St-Agricol, pour le même objet. — Fondation par Jean Fournier et Elizabeth Marcellin d'une messe anniversaire pour la confrérie des Ames du Purgatoire, dans l'église de Morières (27 octobre 1784). — Mémoire sur l'origine des églises collégiales et paroissiales de St-Agricol, de St-Pierre, de St-Didier, de St-Geniès, de la Madeleine, de Notre-Dame-la-Principale, de St-Symphorien (1789). — Rôle des chapellenies fondées dans les églises paroissiales de la ville d'Avignon, la Métropole, St-Agricol, St-Didier, St-Genest, Notre-Dame-la-Principale, St-Symphorien (1789). — Tableau général des fondations faites dans l'église collégiale et paroissiale de St-Didier de la ville d'Avignon (1789). — Répertoire général et par ordre alphabétique de communauté des chapellenies fondées dans les églises du diocèse d'Avignon.

G. 25 (Carton). — 96 pièces, papier.

1755-1770. — Hôpitaux et œuvres charitables. — Donation par Anselme Demenge, ancien recteur de l'hôpital Ste-Marthe, des revenus d'une grange sise au terroir de Cavaillon, pour soigner annuellement huit personnes atteintes du mal vénérien (19 juillet 1755). — Projet d'administration de l'hôpital Ste-Marthe, présenté par les recteurs et approuvé par le Conseil de ville (31 août, 1768). — Extraits du testament de Bernard Rascas, concernant les Trinitaires chargés du service religieux dans l'hôpital Ste-Marthe et projet de règlement touchant les aumôniers dudit hôpital (1773). — État général des revenus et charges de l'hôpital Sainte-Marthe (1775). — Mémoire au sujet de la vente des biens dudit hôpital. — Bref du pape Benoît XIV, prescrivant aux consuls d'Avignon, de faire compter, chaque année, une somme de 15 mille livres de l'argent provenant de la ferme du tabac et de la prohibition des toiles peintes en faveur de l'Aumône générale d'Avignon (29 mars 1749). — Ordonnance du vice-légat Aquaviva sur le même sujet (12 mai 1749). — État des revenus et des charges de l'Aumône générale (1755). — Extrait des livres du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Avignon, produit à la Sacrée Congrégation d'Avignon, pour les consuls de la dite ville, prouvant les droits du conseil sur l'administration à l'Aumône (16 mars 1757). — Mémoire des recteurs de l'Aumône générale, en réponse à la demande des consuls (29 mars 1759); — nouvelle demande des consuls adressée au pape Clément XIII pour faire rétablir l'ancienne administration de l'Aumône et faire supprimer la congrégation des recteurs établie par Benoît XIV (novembre 1759). — État des capitaux dus par l'Aumône générale ; comptes des recettes et des dépenses, état des sommes empruntées (1763). — Mémoire des recteurs de l'Aumône générale au sujet de la suppression des 15 mille livres fournies par la ville, demandée par les consuls (12 août 1763). — Ordonnance du vice-légat Salviati en exécution des ordres du Cardinal ministre, défendant aux consuls d'Avignon de délibérer sur les affaires de l'Aumône générale (22 juillet 1755). — État des biens et revenus, dettes, charges et dépenses de l'Aumône générale d'Avignon, en juin 1768. — Mémoire sur l'État de la maison de l'Aumône générale. (juillet 1768). — Note sur les dons faits à l'Aumône générale par la Confrérie des notaires et greffiers (1770). — Lettres du Père Inquisiteur d'Avignon à la Congrégation : *De propaganda fide.* — Statuts de la dite Congrégation (27 août 1705). — Lettre des recteurs de la dite Congrégation au cardinal Paulucci pour la congrégation contre les prétentions du Père Inquisiteur (14 avril 1706). — Règle et constitution des Sœurs pénitentes de sainte Marie Égytienne d'Avignon, dressées en 1627), par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon. — État des rentes et dépenses de la maison des Pauvres Filles Repenties d'Avignon. — Mémoire sur l'œuvre des Repenties (janvier 1769).

G. 26. (Carton.) — 86 pièces, papier.

1546-1790. — Visites pastorales et paroisses. — Visite pastorale des églises du diocèses d'Avignon, situées en Provence, par Symon Dupuy, suppléant d'Alexandre Farnèse, cardinal diacre du titre de S.-Laurent in Damaso, archevêque d'Avignon. (1546). — Visite pastorale faite par F. de Manzi, archevêque d'Avignon en 1760, à la Métropole, au couvent des Augustins, au monastère des Dames hospitalières sous le titre de S. Joseph, au monastère des Dames de la Miséricorde, au monastère des religieuses du Mont-Carmel, au couvent des Dames de Notre-Dame, au monastère de St-André, à l'abbaye de Sainte-Catherine, du monastère des Dames de Ste-Claire, du monastère des Dames de St-Laurent, du monastère de Ste-Praxède, des monastères des Ursulines, de la Victoire, de la Visitation, dite de Saint-Georges. — En 1761, visites du Bon-Pasteur, des Pères de la Doctrine Chrétienne, du couvent des filles de Notre-Dame de la Garde, des Orphelines, de la chapelle des Pénitents de la Miséricorde, des religieuses des écoles gratuites de la congrégation de S.-Joseph ; — de la maison des filles repenties sous le titre de Ste Marie Égyptienne ; du séminaire de S.-Charles, de la maison des Sœurs du Tiers-Ordre de S. Dominique, de la Chapelle des Pénitents violets, de la maison de S.-Eutrope, du séminaire de Sainte-Garde du Verbe-Incarné. — État des revenus des paroisses de Châteauneuf-Calcernier, de Jonquerettes, de S.-Saturnin, de Morières, au diocèse

d'Avignon (1777). — États des revenus et charges des prieurs et curés de treize paroisses du diocèse d'Orange, situées dans le Comtat-Venaissin, Sérignan, Rochegude, La Garde-Paréol, Uchaux, Vacqueiras, Sarrians, Aubignan, Camaret, Travaillan, Mornas, Piolenc, Caderousse, Baumes (1777). — Mémoire concernant les reliques de S. Pierre de Luxembourg. (1762). — Liste des monastères d'hommes de la ville d'Avignon (1771). — Mémoire sur le changement de cimetière de la paroisse de Roquemaure (1776). — Pouillé du diocèse d'Avignon, indiquant la listes des cures et leurs revenus. — Mémoire pour le monastère de Notre-Dame de Rochefort dépendant de celui de Saint-André de Villeuve-lez-Avignon sur la nécessité de conserver cette maison. — Note sur l'abbaye de St-Honorat de Tarascon au diocèse d'Avignon et liste des dames qui la composent (23 mars 1790). — Listes des Dames composant le monastère des Visitandines de Tarascon, diocèse d'Avignon (23 mars 1790), et des Ursulines, de la même ville (23 mars 1790). — État des dames religieuses de Tiers-Ordre de S. François et de sainte Elisabeth sous le titre de Sainte Anne composant le monastère de Villeneuve-lez-Avignon (22 mars 1790). — État des religieuses du Verbe-Incarné, à Roquemaure (23 mars 1790). — Rôles des curés du diocèse d'Avignon et des supérieures des maisons religieuses de la ville d'Avignon (mars 1790).

G. 27. (Carton.) — 51 pièces papier, 3 pièces, parchemin.

1758-1784. — Lettres patentes du roi de France qui confirment les privilèges de l'Université d'Avignon (mars 1775). — Supplique adressée au pape par la faculté de Médecine d'Avignon, pour être assimilée aux autres facultés de l'Université et état des frais anciens et nouveaux pour être reçu docteur en la dite faculté (1784). — Relation de ce qui s'est passé à Sésène après la mort de l'évêque Orselli et bref du pape Clément XIII à ce sujet (1764). — Ordonnance de l'archevêque d'Avignon, pour la solennité de la fête de l'Exaltation du pape Clément XIII (12 août 1758). — Mémoire sur l'administration de la communauté de Cavaillon (1780). — Arrêts du Conseil d'État du Roi obtenus par Jacques Dollet, abbé commendataire de l'abbaye de Varennes, contre Jean-Baptiste François d'Hugues, héritier de Louis Augustin d'Hugues, précédent abbé de la dite abbaye (28 mars 1751) etc.

G. 28 (Carton.) — [illegible] pièces papier, 21 pièces parchemin, 3 sceaux.

1765-1781. — Actes de l'Assemblée générale du clergé de France (1765) — État des archevêchés et évêchés de France et des paroisses de l'évêché d'Avignon. — Rôle des bénéfices simples fondés dans les différentes églises de la ville d'Avignon et dans les paroisses du Comtat-Venaissin, dépendantes dudit diocèse. — Cérémonial pour la visite des consuls d'Avignon à l'archevêque. — Bulles du pape Pie VI pour la nomination de Jean Charles Vincent de Giovio à l'archevêché d'Avignon (1774). — Hommages par ledit archevêque au roi de France comme seigneur temporel des lieux de Saint-Laurent-des-Arbres et de St-Geniès de Comolas en Languedoc et de Barbentane et Noves, en Provence (1779). — Correspondance dudit archevêque avec divers membres du chapitre métropolitain et du clergé du diocèse. — Édit et décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office concernant les Juifs (1781), etc

G. 29. (Carton.) — 49 pièces, papier imprimés.

1583-1722. — Privilège accordé par Grégoire XIII, le 12 juin 1583, en faveur de la Chapelle du Pardon de l'église métropolitaine d'Avignon. — Indulgence plénière accordée par Clément VIII à ceux qui visiteront, les jours de fêtes de l'Annonciation et de l'Assomption, l'église métropolitaine (6 mai 1593). — Bulle du pape Grégoire XIII, concernant les résignations des bénéfices d'Avignon et du Comtat-Venaissin et délibérations du clergé général, de la province sur le même sujet (27 avril 1712). — Mandement de Mgr Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, au sujet de la peste (1720-1721). — Mandement de Mgr de Gonteri, au sujet de la cessation de la peste (16 novembre 1722).

G. 30 (Carton.) — 179 pièces, papier, imprimés.

1747-1787. — Mandements de François-Marie de Manzi, évêque de Cavaillon, contre les abus et les scandales qui avaient lieu aux dernières messes du dimanche (16 mars 1747). — Constitution du pape Benoît XIV, en forme de Jubilé, en faveur des religieux qui avaient abandonné leur ordre (31 janvier 1749). — Mandements de François-Marie de Manzi, évêque de Cavaillon, pour le jubilé (30 septembre 1749); — défendant de manger gras dans le carême (5 février 1750); pour la mission, (1er janvier 1751); — pour le jubilé (27 février). — Ordonnance de Mgr Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, pour la publication de la bulle de Benoît XIV, condamnant et défendant les sociétés des Francs-Maçons (22 juillet 1751). — Mandements de M. de Manzi, évêque de Cavaillon : défendant de recevoir, dans son diocèse, les déserteurs des troupes de S. M. Très-Chrétienne (31 octobre 1754); — ordonnant des prières pour Mgr Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, mort le 21 septembre (2 octobre 1756); — du même, comme archevêque d'Avignon, pour sa première visite pastorale (3 août 1757); — du même à l'occasion de la mort du Pape (11 mai 1758); — du même

pour le jubilé universel (9 mars 1759), — du même adressé aux libraires et imprimeurs d'Avignon, pour interdire les souscriptions aux œuvres d'Arnauld (11 juillet 1759) ; — défendant aux imprimeurs d'imprimer sans permission aucun manuscrit, ouvrage, composition ou autre production, sous les peines portées par la Congrégation de l'Index (26 mars 1765); — défendant aux enfants de frapper Ténèbres (15 avril 1767); — ordonnant des prières publiques pour le repos de l'âme de la reine (11 juillet 1768), — ordonnant des prières pour la mort du pape (24 février 1769). — Mandement de M. de Manzi, à l'occasion de la reprise de possession des États d'Avignon et du Comtat-Venaissin (25 avril 1774). — Mémoire des notaires et greffiers sur le changement des offices, lors de l'occupation du Comtat-Venaissin par les troupes françaises. — Ordonnance du 25 avril 1774 de M. de Manzi, archevêque d'Avignon, comme commissaire et vicaire général du pape, pour le rétablissement des officiers de justice, greffiers et notaires qui étaient pourvus avant le 11 juin 1768). — Mandements de Mgr Charles-Vincent de Giovio : concernant le grand jubilé (14 novembre 1774); — défendant la chasse; — pour chanter le *Te Deum* à l'occasion de la naissance du duc de Normandie (18 avril 1785); — concernant les immunités ecclésiastiques (22 septembre 1786); — contre les Francs-Maçons (30 septembre 1786) ; — pour la visite pastorale (1 août 1789). — Criées concernant les arrosages de la Sorgue, les imprimeurs, les Francs-Maçons, les Juifs, etc. — Mandement du vicaire capitulaire Jean-François Molière, ordonnant des prières pour l'âme de Mgr de Manzi, mort le 6 novembre 1774, à huit heures du matin.

G. 31. (Registre.) — In fol°, 353 feuillets papier.

1539-1742. — Livre des arrentements de l'archevêché d'Avignon. — Arrentements : des droits de port à Noves, soit la 18e partie que perçoit l'archevêque d'Avignon pour 3 ans en faveur de Claude, veuve de Jean Drugny, moyennant une redevance annuelle de 50 florins (1539-26 juillet) (f° 1); — en faveur de Marquet Fabre, meunier et de Michel Rambaud, de deux moulins à blé, sis à Bédarrides appartenant à l'archevêque d'Avignon , moyennant une redevance annuelle de 72 saumées de mouture (17 janvier 1579) (f° 7). — Arrentement des fours de Noves en faveur de Barthélemy Parissole moyennant une redevance annuelle de 270 livres (1619-16 mars f° 13). — Arrentement par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon à Guillaume Chardenas, de Roquemaure et à Jean Mourgier, marchand d'Avignon, des biens fonds, revenus, fruits, rentes et autres droits appartenant à l'archevêché d'Avignon, aux lieux de Bédarrides, Gigognan, Châteauneuf-Calcernier, Saint-Laurent-des-Arbres et St-Geniès-de-Comolas pour trois années, moyennant une redevance annuelle de 1700 écus, et 25 saumées d'avoine pour Bédarrides et Gigognan, de 500 écus et une charges d'huile pour Châteauneuf, et 267 écus pour Saint-Laurent-des-Arbres, et St-Geniès, au total de 2467 écus de 3 livres, payables par quartier (3 janvier 1620) f°23). — Arrentement au nom de Mario Philonardi, archevêque d'Avignon, par Louis Suarès, protonotaire du S.-Siège, chanoine de l'église d'Avignon, vicaire official général et Thomas Arcelino, maître d'hôtel dudit Philonardi, à Nicolas Savin d'Avignon, de tous les fruits, rentes, revenus, profits que ledit archevêque perçoit en la dite ville, ensemble la redevance d'orge que la communauté de Saze fait audit archevêque, moyennant un paiement annuel de 35 écus de 3 livres payables par quartier (1625-15 février) (f° 35.) — Arrentement par Mario Philonardi, archevêque d'Avignon à Jean de Pabéran, citoyen dudit lieu, pour trois ans, moyennant une redevance annuelle de 36 écus de 3 livres, de l'exaction du sel que chaque voyage à sel passant sous le pont du Rhône, paie audit archevêché (23 mars 1626 — f° 51.) — Arrentement par Pierre Joseph de Salvador, avocat et procureur général de Mgr Philonardi, archevêque d'Avignon, à Jean et Pierre Roulet, messager, de St-Remy moyennant une redevance annuelle de 68 saumées de blé, mesure d'Avignon, du château et grange de Bournissac, terroir de Noves (25 mai 1630), (f° 130). — Arrentement par Mgr Philonardi, à Nicolas Mestre, de Châteauneuf, moyennant 15 écus de 60 sous pièce, des revenus des prés appelés l'Isle du Seigneur, au terroir dudit Châteauneuf, depuis le Limas jusqu'aux limites du terroir dudit Châteauneuf et du pont de Sorgues (1635 10 avril, f° 164). — Arrentement par Mgr Mario Philonardi, en faveur de demoiselle Anne de Rouvray et de Hiérôme Parissola, des revenus appartenant à l'archevêché à Noves, Barbentane, St-Remy et leurs dépendances, moyennant une redevance annuelle de 1960 écus (13 juin 1634, f° 204). — Arrentement général des revenus de l'archevêché d'Avignon, par Mgr César Argelli, archevêque d'Avignon, à Claude-Jacques-Jean Pernesson, Guillaume Chazel, Pierre Duplan, bourgeois d'Avignon, moyennant le prix et rente universelle de 2276 livres tournoises payables, chaque année, en cinq payements égaux (1648 16 mars, (f° 224). — Arrentement général des revenus de l'archevêché par Mgr Dominique de Marinis en faveur des sieurs Guillaume Chazel et Pierre Duplan, moyennant une rente de 20276 livres tournois (1649 28 novembre f° 252). — Arrentement par Mgr Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon, des revenus de l'archevêché d'Avignon en Provence, à Noves, Verquières, Bournissac, St-Rémy, en faveur de Jean-Louis Bourg et de Pierre Fournier de Tarascon, moyennant une rente annuelle de 12,000 livres, monnaie de Roi (1653-24 septembre, f° 306). — Arrentement

par Mgr Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, en faveur du sieur Martin, moyennant une revenance annuelle de 9205 livres roi, de la ferme de Noves (1742, 20 octobre, f° 344.)

G. 32. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1587-1607. — Insinuations des actes des bénéfices de l'archevêché en Languedoc. — Insinuations : des bulles de doyenné chanoine et prébende de l'église collégiale de Vilneuve-lez-Avignon, donné le 12 mars 1587, par Dominique Grimaldi, archevêque d'Avignon, en faveur de Boniface Roche, du diocèse de Carpentras (16 mars 1588, f° 1); — de la provision de l'office de sacristain de l'abbaye de Saint André, de Villeneuve-lez-Avignon, par Dominique Grimaldi, le 10 juin 1588, en faveur de Charles Malespine (11 juin 1588, f° 3) ; — des lettres de chanoine, de l'église Saint-Jean-Baptiste et Évangéliste de Roquemaure, donné le 9 février 1587, par le même archevêque, en faveur de Claude Griffon (27 juillet 1588, f° 9) ; — de la provision du recteur de la chapellenie Saint-Claude, fondée en l'église de St-Pons de Villeneuve-lez-Avignon, accordée par le même archevêque, le 1er octobre 1587, à Antoine de Cambis (28 novembre 1588, f° 15); — de la provision de vicaire de St-Laurent-des-Arbres, donnée par le même archevêque, le 23 juin 1591, en faveur de Jean Boysson (14 août 1591, f° 40) ; — en faveur de Jean Boysson (14 août 2591, f° 40); — de la provision de chapelain de la chapellenie de Notre-Dame de Vie en l'église paroissiale de St-Pons de Villeneuve-lez-Avignon, par le même archevêque, le 22 juillet 1592, à Michel Desmarets, docteur en droit canon, (1592, 14 novembre, f° 56); — de la provision de chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon, donné le 22 avril 1594, par l'archevêque d'Avignon, en faveur d'Antoine Rey (26 avril 1594, f° 76) ; — de la provision d'aumônier de l'abbaye de St-André-de-Villeneuve, en faveur de Théophile Arnaud (1597 5 avril, f° 109); — de la provision de bénéficier de Notre-Dame de Villeneuve en faveur de François Roux (1598, 10 décembre f° 128). — Insinuation des lettres de docteur en théologie et droit-canon, du 8 avril 1598, de licencié en droit-canon, du 1er avril 1598 et de bachelier du 30 mars 1598, en faveur de Michel des Marets dit Finelli (1599, 2 décembre, f° 142) ; — de la provision de doyen de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon, donnée par François Bordini, archevêque d'Avignon, le 2 décembre 1599, en faveur de François Margier (5 décembre 1599, f° 147). — Insinuation pour Michel Desmarets, protonotaire du St-Siège et official forain en l'archevêché d'Avignon pour la partie de Languedoc, des lettres de première tonsure à lui accordées par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon (15 mars 1600) (folio 159); — de la provision de capiscol, en l'église Notre-Dame de Villeneuve, donnée par Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, le 2 septembre 1600, en faveur de François Margier (1601, 15 janvier, f° 183). — Insinuation des provisions de greffier de l'officialité de l'archevêché d'Avignon, en la partie de Languedoc, en faveur de Michel et d'André Dupuy, père et fils (7 septembre 1602, f° 210), — de la provision du doyen de Roquemaure, en faveur de Gilles Paberon (1603, 17 novembre, f° 259).

G. 33. (Registre.) — In-fol°, 288 feuillets, papier.

1699-1706. — Provisions de bénéfices. — Présentation au rectorat de la chapelle Sainte-Marthe, de Châteaurenard, par le curé du lieu et Honoré Argellier, en faveur d'Henri Vicary (19 janvier 1699) (f° 1). — Nomination de Joseph-Ignace Bayol, comme recteur de la chapellenie de St-Joseph et de Ste-Barbe, dans l'église collégiale de Saint-Genest (16 mars 1699) (f° 7). — Provision de la chapellenie érigée sous le titre de Notre-Dame-de-la-Brune, dans l'église paroissiale d'Eyragues, en faveur de Jean-Étienne Deleuze (29 avril 1700) f° 10). — Requête présentée par les bailes de la Confrérie du *Corpus Domini*, touchant les réparations faire à l'église de Notre-Dame-la-Principale à Avignon (4 mai 1700) (f° 11). — Provision de recteur de la chapellenie érigée sous le titre de Notre-Dame-de-Piété et de Ste-Marguerite dans l'église paroissiale de Graveson, en faveur de Simon Bourrely (19 juin 1700) (f° 18). — Provision de lieutenant du juge ordinaire de Barbentane en faveur de Paul-Antoine Béjaudy (4 décembre 1702) (f° 32). — Bulle de Clément XI, portant nomination de Marguerite de La Baume de Saze à l'abbatiat de l'abbaye de Saint-Honorat de Tarascon (1711) (f° 36). — Provision de la vicairie perpétuelle de l'église paroissiale et collégiale de Ste-Marthe de Tarascon, en faveur de Jean-Joseph Pommet (6 avril 1711) (f° 46). — Patentes de procureur juridictionnel de St-Laurent-des-Arbres, de St-Geniès-de-Comolas et La Sabranenque, en faveur de Louis Anastay (18 février 1702) (f° 71). — Provision de canonicat de prébende en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Louis de Guyon, prêtre d'Avignon (27 mars 1702) (f° 84). — Provision de canonicat en l'église collégiale de Sainte-Madeleine d'Avignon, en faveur de Hector Aubert (6 juillet 1703) (f° 106). — Supplique adressée à François de Pertuis, chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon, vicaire et official de l'archevêque d'Avignon, par Pierre Mignard, citoyen dudit Avignon, pour sa réception dans l'ordre de la milice de Jésus-Christ auquel il a été nommé par le pape Innocent XII (27 août 1703) (f° 107). — Provision d'official de l'évêché d'Avignon pour la partie du Languedoc, en faveur de Charles

de Fortia-d'Urban (14 mars 1703, f° 129). — Requête présentée par les prêtres du séminaire de St-Charles, au grand-vicaire de l'archevêché pour être autorisés à l'union des collèges de La Croix (12 mars 1704) (f° 129). — Serment prêté par François de Tonduty de Malijay comme viguier d'Avignon (24 juin 1704) (f° 141). — Provision de la chapellenie de St-Étienne dans l'église de St-Geniès-de-Comolas, en faveur de Jean-Pierre Ruffi, prêtre d'Avignon (20 février 1705) (f° 172). — Provision de la chapellenie de Ste-Anne dans l'église de Notre-Dame de Villeneuve, en faveur de Michel Martin (26 février 1705) (f° 176). — Présentation à un canonicat dans le chapitre de Saint-Geniès, en faveur de Georges Fallot, prêtre d'Avignon (9 mars 1704) (f° 179). — Nomination d'Antoine Tamisier comme recteur de la chapellenie de St-Martin établie dans l'église de Pont-de-Sorgues (23 mars 1704) (f° 181). — Serment de viguier d'Avignon, prêté par Jean-Baptiste de Serre La Marine (25 juin 1705) (f° 197). — Enregistrement de la requête présentée à l'archevêque d'Avignon, le 3 mars 1702, pour l'érection de la confrérie des Pénitents rouges (25 juillet 1705) (f° 198). — Mention de l'arrivée à Avignon, le 23 juillet 1705, de Mgr Laurent Fiesqui, archevêque d'Avignon, revenant de sa nonciature extraordinaire en France (f° 198). — Attestation des collations de bénéfices de la ville de Roquemaure faite par les archevêques d'Avignon ou leurs grands vicaires depuis l'année 1611 jusqu'à l'année 1705 (f° 222). — Mise en possession de l'archevêché d'Avignon pour François Maurice de Gonteri (27 septembre 1705) (f° 225). — Attestation de toutes les collations des bénéfices du diocèse d'Avignon, partie de Provence, faites depuis plus de cent ans par les archevêques ou leurs grands vicaires (26 octobre 1705) (f° 235). — Lettre pastorale de Mgr François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, au clergé et au peuple de son diocèse au sujet de sa prise de possession (16 novembre 1705) (f° 269). — Présentation à la rectorie de la chapellenie fondée sous le titre de Saint-Pierre dans l'église des Angles, en faveur de Joseph Latour (15 juillet 1706) (f° 278).

G. 34. (Registre.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

1717-1773. — Table alphabétique de 14 registres des provisions et collations de l'archevêché d'Avignon, comprenant les noms des personnes et l'analyse sommaire de la provision ou collation depuis le 9 novembre 1717 jusqu'au 6 septembre 1773.

G. 35. (Carton.) — 19 cahiers, papier.

1663-1687. — Dispenses de publications de mariages et dépositions de témoins. — Demande de dispenses : pour Pierre Avise, maçon, de Pignan, diocèse de Fréjus, et Jeanne Gondrèle, d'Avignon (3 avril 1663); — pour Pierre Faucon, de la Chabane, en Vivarais, diocèse de Viviers, et Bénédite Gaffarelle, d'Avignon (20 mai 1664). — Audition de Simon Rougier, cordonnier, de Bonnieux, comme témoin, en faveur de Jeanne Monnière, qui demande une dispense de publication de bans (18 juillet 1686. — Demandes de dispense : pour Victoire Rochasse, de Pernes, habitant Avignon, pour son mariage avec Jacques Laurens de ladite ville (15 septembre 1680) ; — pour Marie Gravière, de Lagarde, en Dauphiné, pour son mariage avec Vincent Gérard, tailleur d'habits, d'Avignon (1er janvier 1681); — pour Jeanne Eysséric, de Montauban, diocèse de Gap, pour son mariage avec Pierre Brémond, de Châteauneuf-de-Gadagne, habitant Avignon (9 mai 1682). — Audition de témoins en faveur de Balthazar Girard, taffetassier, d'Avignon ; Claude Calvet, Marie Choque, Catherine Braisse, Henri Albert, etc.

G. 36. (Carton.) — 23 cahiers, papier.

1688-1693. — Dépositions et notes sur les mariages. — Déposition du sieur Joseph-François-Marie de Guyon, doyen coadjuteur de Saint-Agricol, en faveur de Thérèse de Tallatori, veuve de Jean de Nicolaï (février 1688). — Demande d'un certificat de non-mariage par Richarde de Brichet, pour sa fille Anne de Bouchet (5 février 1688). — Demandes de dispenses : par Joseph Colomb, gantier, originaire de Veirieux, en Dauphiné, pour son mariage avec Anne-Marie Pélissière (16 avril 1688) ; — par Jeanne Sauvane, d'Eyragues, pour son mariage avec François Vignon (23 avril 1688 ; — par Pierre Barbier, ouvrier en bas de soie, pour son mariage avec Catherine Giere, de Faucon (3 juillet 1688). — par Madeleine Piquet, pour son mariage avec Claude Joly (7 juillet 1688) ; — par Barthélemy Mathieu, pour son mariage avec Françoise Monnier (13 août 1688) ; — par Michel Piot, pour son mariage avec Catherine Maillette (20 septembre 1688) ; — par Jacques Algier, pour son mariage avec Madeleine Arzalière (24 septembre 1688) ; — par Jacques Rey, de Barbentane, pour son mariage avec Louise Périnette, veuve de feu Raymond Ferrier, ménager (6 novembre 1688). — Procédures sur les parentages : pour Pierre Raoulx, de Barbentane, Antoine Quinon, de Ribier, en Dauphiné, Pierre Chaumat. — Dépositions de témoins sur les mariages : entre Suzanne Julienne et Louis Dame (21 janvier 1689) ; — entre Marie Chambonne et André Vanor (31 janvier 1689) ; — entre Jeanne Luyrice, de Villeneuve-de Berre, en Languedoc, et Charles Bedos (5 février 1689) ; — entre Alexandre Bourdet, taffetassier, et Marie Simonne (18 février 1689), etc.

G. 37. (Registre.) — In-f°, 202 feuillets, papier.

Janvier — Septembre 1695. — Dispenses de mariages. — Dispenses pour mariages à des degrés défendus : pour Guillaume Establet et Anne Capelette, de Châteauneuf-Calcernier (4 janvier 1695) (f° 1); — pour Louis Brunet, de Cabannes, et Jeanne Clerge (5 janvier 1695) (f° 5); — pour Joseph Rivié et Jeanne Moulette (12 janvier 1695) (f° 15). — pour Imbert Guyot et Alix Fauconne (20 janvier 1695) (f° 27); — pour le sieur Gilles et Françoise Rioulette (29 janvier 1695) (f° 30); — pour Catherine Fridaine, veuve de Guillaume Chouvet, et Benoît Lapierre, de Bédarrides (2 mars 1595) (f° 58); — pour noble Jean-François Money, docteur en droit et avocat d'Avignon, fils de noble Joseph Money et de feu Argentine d'Arnaudy, et demoiselle Jeanne de La Vigière, fille de feu Jean de La Vigière (29 mars 1655) (f° 67); — pour Pascal Verdollet et Jeanne de Boisse (26 avril 1695) (folio 104); — pour Antoine Bourgie, de Gigondas, et Marguerite Montaude, d'Avignon, 15 avril 1695) (f° 108).

G. 38. (Registre.) — In-4°, 211 feuillets, papier.

Septembre 1695 — Juin 1696. — Dispenses de mariages : pour Michel Buisson, d'Aix, et Delphine Tournoise, dudit lieu (17 septembre 1695) (f° 8); — pour Étienne Lamotte et Madeleine Reboule, de Mirabeau (17 septembre 1695) (f° 15); — pour Marc-Antoine Legrand, de Paris, et Geneviève-Françoise de Valois de Champelos (4 novembre 1695) (f° 42); — pour Joseph Leydier, de Châteauneuf-de-Gadagne, et Catherine Barulle (16 novembre 1695) (f° 89); — pour Louis Alphan et Rose Imberte (19 novembre 1695) (f° 96); — pour Jean Nicoudeu et Louise Mille (24 janvier 1696) (f° 112); — pour Jean-Baptiste Antonoche et Marguerite de Boinoirie, de Turin, en Piémont (1er février 1696) (f° 138); — pour Mathieu Peytier et Laurence de Roche, originaire de Salon, en Provence (6 mars 1696) (f° 148); — pour François Mercier, de Malemort, en Provence, et Alix Lombarde (8 mars 1696) (f° 161), etc.

G. 39. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

Juin 1696 — Avril 1697. — Dispenses de mariages: pour Laurent Savy, de Sablet, et Madeleine André, de Montclus, en Dauphiné (22 juin 1696) (fol° 9); — pour André Michel et Catherine-Rose Ferrande, de Maillanne, en Provence (26 juin 1696) (folio 14); — pour Barthélemy Joubert, de Noyes, diocèse de Gap, et Marguerite Galautier (1er juillet 1696) (folio 18); — pour Jacques Martin et Rose Teste (11 juillet 1696) (folio 29); — pour Thomas Roux et Marie Rousse (19 juillet 1696) (folio 33); — pour Antoine Cartier, de Château-Renard, et Delphine Rousselle, d'Apt (28 juillet 1696) (folio 41); — pour Guillaume Bouvachon et Marie Chanoine, de Piégon, en Dauphiné (14 août 1696) (folio 93); — pour Antoine Frégière et Catherine Jeanne (25 août 1696 folio 70); — pour Jacques Marteau et Élisabeth Charète, de Mirabeau, en Dauphiné (5 octobre 1696 f° 97). — pour Joseph Bonnefoy, de Beaucaire, avec Jeanne Blanche, d'Eyguion, en Dauphiné (14 octobre 1696 f° 110); — pour Gabriel Bousseau et Lucrèce Colombe (7 janvier 1697 f° 135); — pour Esprit Roustan, d'Orange, et Catherine Laurence (4 février 1697 f° 149).

G. 40. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

Avril 1697 — Avril 1698. — Dispenses de mariages : pour Esprit Pujol et Marie Imberte, de Bédarrides (30 avril 1697 f° 4); — pour Gaspard Berbiguier, de Montfavet, et Élisabeth Fauque, veuve d'Antoine Mellet (4 mai 1697) (f° 7); — pour Louis Christinot et Louisse Vianne, de La Roche, en Dauphiné (3 juin 1697 f° 14); — pour David de Jardon, d'Uzès, et Marguerite de Valtin, de Cairanne (10 juin 1697 f° 19); — pour André Duperoy, de Rouen, et Claire Cheval (18 juin 1697) (f° 28); — pour Valentin Girard et Catherine Lamire (20 août 1697) (f° 69); — pour Louis Faisole et Élisabeth Brusselle (9 septembre 1697) (f° 82); — pour noble Antoine-Marie de Advocati, de Reggio, en Lombardie, et demoiselle Marie-Anne-Honorat de Pourcieu, de Marseille (16 septembre 1697) (f° 86); — pour Bernard Brissai et Marie Audiète (4 novembre 1697) (f° 111); — pour Firmin Frau, de Caderousse, et Marie Mourelle (6 avril 1698 f° 162).

G. 41. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

Avril 1698 — Janvier 1699. — Dispenses de mariages : pour Mathieu Montaux et Louise Cartière, de Valréas (avril 1698) (f° 14); — pour Louis Arnaud et Anne Raousse, de Barbentane (9 avril 1698 f° 22); — pour Pierre Bérau, de Courthézon, et Jeanne Michele (1er mai 1698) (f° 34); — pour Jean-Baptiste Bigate, de Milan, soldat dans la garnison, et Marie-Rose Georges (7 mai 1698) (f° 56); — pour Jean-Baptiste Daflau et Gasparde Blanque, de L'Isle (9 mai 1698 f° 72); — pour May Dauvergne et Sibille Barette (1er septembre 1798 f° 105); — pour Pierre Thomas, porteur de M. de Manzy, de Sarrians, et Espérite Oude (13 octobre 1698 f° 134); — pour Benjamin Bonnet et Marguerite Carbe (22 novembre 1698 f° 136); — pour Toussaint Rous-

tan et Marguerite Senouyete, de Codolet (12 janvier 1699 f° 185), etc.

G. 42. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

Janvier — Novembre 1699.— Dispenses de mariages : pour François Canard, de St-Étienne, en Dauphiné, et Église Isnarde, de Carpentras (26 janvier 1699) (f° 4); — pour Pierre Bellon et Élisabeth Colombe (3 février 1699 f° 12) ; — pour Claude Roux et Catherine Garine, d'Arles, veuve de Louis de Collet de La Visclète (5 avril 1699 (f° 40); — pour Louis Férier et Claire Agasse, de Montauban, en Dauphiné (2 mai 1699) (f° 62); — pour Jean Sent, de Troyes, et Anne Lacroix, de Paris (5 juin 1699 f° 83) ; — pour Philibert Girardin et Catherine Page (9 juillet 1699) (f° 105); — pour Jacques Itier et Jeanne Matre (4 août 1699) (f° 122). — pour François Arnaud et Jeanne Bernarde (22 septembre 1699) (f° 147) ; — pour Noël Blanc et Marie-Anne Clauzel (19 octobre 1699) (f° 158) ; — pour Jean Gautier et Claude Roumane (3 novembre 1699) (f° 171).

G. 43. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

Novembre 1699— Août 1700. — Dispenses de mariages : pour Louis Flassan et Madeleine Mireur (2 décembre 1699) (f° 9) ; — pour Jacques Cherois et Marie Courente (7 janvier 1700) (f° 21); — pour Simon Astier et Suzanne Bataille (4 février 1700) (f° 55) ; — pour Jean Rey et Doumenge Tartonne (9 mars 1700) (f° 58) ; — pour Jean Pons et Marguerite Jan (23 mars 1700) (f° 88) ; — pour Jean Hermet et Élisabeth Douprade (13 avril 1700) f° 98); — pour Guillaume Barbe, de Sorgues, et Jeanne Dauphine (22 mai 1700) (f° 129); — pour Pierre André et Marie Bougère (7 juin 1700) (f° 147) ; — pour Pierre Goudou et Clémence Boujarde (12 juillet 1700) (f° 174), etc.

G. 44. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

Août 1700 — Mai 1701. — Dispenses de mariages : pour Jacques Fort et Marguerite Pignard (22 août 1700) (f° 1); — pour Balthazar Galet, de Pernes, et Rose David (11 septembre 1700) (f° 11). — pour François Lougier et Marie Tramière (4 octobre 1700) (f° 20); — pour Jean-Michel Philot, garde suisse et Catherine Coulom (2 novembre 1700) (f° 41); — pour Jean-Louis Peyronet, de Courthézon, et Marie-Anne de Pasturane (15 décembre 1700) (f° 90); — pour Gabriel Recoulés et Claire Reyne (5 janvier 1701) (f° 97); — pour Antoine Dumont et Françoise Naute (4 février 1701) (f° 129). — pour Joseph Martin et Marguerite Sablon (31 mars 1701) (f° 154) — pour Jean Champ et Élisabeth Chaise (30 avril 1701) (f° 181). — pour Joseph Reynaud et Lucrèce Bastète (2 mai 1701) (f° 183).

G. 45. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

Mai 1701 — Février 1702. — Dispenses de mariages : pour Claude Courrias et Honorade Miaude (14 mai 1701) (f° 1) ; — pour Claude Derbès, d'Aix, et Dimanche Bressone, de Lafare (7 juin 1701) (f° 18) ; — pour François Gleize et Jeanne Bouche (2 juillet 1701) (f° 35) ; — pour Jacques Bonnefoy et Marie Cuidard (31 août 1701) (f° 63); — Pour Michel Pellerin et Françoise Étienne (7 septembre 1701) (f° 67) ; — pour François Dumas et Marthe Piconne (9 octobre 1701) (f° 83). — pour Antoine Eymard et Élisabeth Delacour (7 novembre 1701) (f° 97) ; — pour Barthélemy Rambaud et Margurite Michelle (5 décembre 1701) (f° 110) ; — pour Jean Olié, de Pézénas, et Anne Delauge, de Baumes, en Dauphiné (2 janvier 1702) (f° 133) ; — pour François Favier et Madeleine Bernarde (3 février 1702) (f° 167), etc.

G. 46. (Registre.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

Février 1702 — Janvier 1703. — Dispenses de mariages : pour Joseph Ayme, de Pernes, et Jeanne Bougarde (2 mars 1702) (folio 1) ; — pour Pierre Aubert et Anne Amblarde (10 avril 1702) (folio 37) ; — pour Simon Bernard et Marie Ricarde (4 mai 1702) (folio 62) ; — pour Jean Vilhon et Catherine Cheurière (3 juin 1702) (folio 87); — pour Jean Tarascon, de Châteauneuf-du-Pape, et Jeanne Givondane (10 juillet 1702) (folio 108) ; — pour Louis Bressy et Marguerite Rive (2 août 1702) (folio 126); — pour Louis Bonneton et Jeanne Boutière (4 septembre 1702) (folio 147). — pour Jean Boule et Anne Grangière (9 octobre 1702) (folio 152) ; — pour Antoine Rey, de Milhau, en Rouergue, et Claude Hugues (2 novembre 1702) (folio 190) ; — pour Pierre Guibert et Louise Maurine (29 décembre 1702 (folio 224); — pour Joseph Lapierre et Marguerite Giraude (2 janvier 1703) (folio 229).

G. 47. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

Janvier — Décembre 1703. — Dispenses de mariages : pour Balthazar Sidolle, de Tulette, et Anne Chaix, de Pujault (22 janvier 1703) (folio 9) ; — pour François Odigier et Madeleine Michel (28 février 1703) (folio 39) ; — pour Jean-Baptiste Derregroles, d'Avignon, et Marthe Piot (26 mars 1703) folio 41); — pour Pierre Ferrier et Constance Viale (11 avril 1703) (folio 47). — Pour Jean Coulau

et Catherine Bagnole (4 mai 1703) (folio 80); — pour Jean Péronard et Blanche Juliane (9 juin 1703) (folio 121); — pour Hilaire Pelequier et Jeanne Grampone (10 juillet 1703) (folio 147); — pour Michel Rigaud et Madeleine Sarlette (23 août 1703) (folio 172); — pour Antoine Giraud et Marguerite Vidau (22 septembre 1703) (folio 180); — pour François Malet et Françoise Bourgarel (8 octobre 1703) (folio 189); — pour Jacques d'Au et Marie Comtade (26 novembre 1703) (folio 227).

G. 48. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

Décembre 1703 — Octobre 1704.— Dispenses de mariages : pour Paul Liautier, de Mazan, et Marie Riou (10 décembre 1703) (folio 1); — pour Claude Dati et Claude Bourdonne (2 janvier 1704) (folio 15). — Consentement donné par Pierre Branche pour le mariage de son fils Jean Branche avec Thérèse Gegnete, de Montfrin (12 février 1704) (f° 55). — Dispenses : pour Nicolas Chapelier et Anne Palus (3 mars 1704) (f° 63); — pour François Diport et Thérèse Bègue (7 avril 1704) (f° 80); — pour Nicolas Sauvage et Madeleine Bounette (26 avril 1704) (f° 96); — pour Bertrand Brancheton et Marguerite Valentin (5 mai 1704) (f° 109); — pour Jean Plézin et Anne Menessieu (2 juin 1704) (folio 121); — pour Roch Angelini, de Monterosi (Italie), et Marie Bernard (16 juillet 1704) (folio 140); — pour Jean-Joseph Pousache et Jeanne Cèbe (5 août 1704) (folio 147); — pour Pierre Gironius et Marguerite Pascal (6 septembre 1704) (folio 174). — pour Jean Maisonneuse et Marie Pouchère (2 octobre 1704) (folio 189).

G. 49. (Registre.) — In-4°, 244 feuillets, papier.

Octobre 1704 — Août 1705.— Dispenses de mariages : pour Gaspard Giraud et Élisabeth Mourière (11 octobre 1704) (folio 5); — pour Jean Petit et Marie Roche (4 novembre 1704) (folio 20); — pour Antoine Cournillon et Antoine Vigne (11 décembre 1704) (folio 55); — pour Joseph Rouveirol et Rose Bounelle (3 janvier 1705) (folio 79); — pour François Constantin et Antoinette Lombar (3 février 1705) (folio 108); — pour Pierre Noir et Marie Clapière (24 mars 1705) (folio 149); — pour Antoine Thomas, notaire d'Orange, et Marie-Anne, d'Anduze (8 avril 1705) (folio 151); — pour Michel Gueyle et Marguerite Arnaude (15 mai 1705) (folio 186); — pour Pierre Rey et Louise Nourride (20 juin 1705) (folio 212); — pour Louis Chave et Jeanne Loubet (8 juillet 1705) (folio 222); — pour Joseph Gibre et Anne Sibille d'Albette (4 août 1705) (folio 237).

G. 50. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

Août 1705 — Septembre 1706.— Dispenses de mariages : pour Jean Bédard et Rose Perette (14 août 1705) (folio 1); — pour François Chaput et Catherine Terrasse (5 septembre 1705) (folio 18); — pour Marc Fanton et Antoinette André (7 octobre 1705) (folio 31); — pour Jean-Antoine Mouton et Marie Richard (3 novembre 1705) (folio 60); — pour Jean-Baptiste Fernel et Isabeau Thevenin (12 décembre 1705) (folio 81); — pour Esprit Grenat et Catherine Servel (16 janvier 1706) (folio 117); — pour Étienne-Jean Allemand et Anne Chauvin (1er février 1706) (folio 138); — pour Pierre Jeaume et Antoinette Cambalière (26 mars 1706) (folio 154); — pour Jean-Louis Comblefau et Catherine Lantelme (8 avril 1706) (folio 159); — pour Étienne Cournillac et Marguerite Viau (6 mai 1706) (folio 201); — pour Antoine Roux et Lucrèce Reybaud (19 juin 1706) (folio 217); — pour Joseph Broty et Théodore Queyrel (6 juillet 1706) (folio 228); — pour Gaspard-Claude Vinay et Ursule de Lasceau (7 août 1706) (folio 260), etc.

G. 51. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

Septembre 1706 — Mai 1707. — Dispenses de mariages : pour Joseph Reynaud et Anne Barme (7 septembre 1806) (folio 4); — pour Pierre Meton et Jeanne Beissière (11 octobre 1706) (folio 41); — pour Joachim-André Gemifren et Marie Castan (6 novembre 1706) (folio 67); — pour Nicolas Lenoir et Madeleine Lieutière (30 décembre 1706) (folio 106); — pour Arnaud Argentin et Catherine Ami (13 janvier 1707) (folio 140); — pour Jacques Tiran et Marguerite-Blanche Francisci (3 février 1707) (folio 163); — pour Pierre Signoret et Isabeau Tressol (5 mars 1707) (folio 193); — pour Robert Bousset et Marie-Anne Jouberte (13 avril 1707) (folio 205), etc.

G. 52. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

Mai 1707 — Mai 1708.— Dispenses de mariages : pour Martin Reboul, de Mirabel, en Dauphiné, et Élisabeth Sauvane (13 mai 1707) (folio 1); — pour Melchior Brunel et Marie-Anne de Nebourg (17 mai 1707) (folio 5); — pour Jean Cordonier, de Séguret, et Marie Jean (7 juin 1707) (folio 19); — pour Étienne Bernard et Marie-Anne Périnette (7 juillet 1707) (folio 47), — pour Gaspard Chaix et Marie Vilarde (17 août 1707) (folio 69); — pour Raphaël Turpin et Marie-Françoise Ferrière (20 septembre 1707) (folio 90); — pour Paul Grandordi, de Sault, et Jeanne Bérengière (4 oc-

tobre 1707) (folio 100) ; — pour Jean Pelzin et Anne Urpade (5 novembre 1707 (folio 118); — pour Antoine Loyet et Isabeau André (28 décembre 1707) (folio 164) ; — pour Jean Malen et Jeanne Coule (4 janvier 1708) (folio 171) ; — pour Jean Voulan et Jeanne-Marie Chapelain (6 février 1708) (folio 193) ; — pour Antoine Coulomb et Marie Verane (29 février 1708) (folio 226) ; — pour Michel Bernard et Marguerite Valière (21 mars 1708) (folio 234); — pour Philippe Liotard et Marie-Rose Arnaude (11 avril 1708) (folio 244) ; — pour Louis Caste et Isabeau Oude (3 mai 1708), etc

G 53. (Registre.) — In-4°, 241 feuillets, papier.

Mai 1708—Juillet 1709.— Dispenses de mariages : pour Louis Giraud et Claudine Guinet (18 mai 1708) (folio 1); — pour Esprit Marie et Honorée Layet (30 juin 1708) (folio 11); — pour Jean Cayre et Madeleine Aymard (7 juillet 1708) (folio 21); — pour César Pichon et Anne Simiane (7 août 1708) (folio 45) ; — pour Joseph Anchicorne et Marie Aurane (6 septembre 1708) (folio 70) ; — pour Jacques Laganier et Isabeau Jean (23 octobre 1708) (folio 106) ; — pour Jean Bertrand et Marie Faure (27 décembre 1708) (folio 124) ; — pour François Ferrier et Michele d'Astel (18 décembre 1708) (folio 134) ; — pour Arnoux Philipon et Jeanne Trieu (5 janvier 1709) (folio 155) ; — pour Jacques Antonuche et Antoinette Couteau (7 février 1709) (folio 179); — pour Jacques Colas et Catherine Portail (26 mars 1709) (folio 191) ; — pour Samuel Payan et Isabeau Vesiane (11 avril 1709) (folio 200); — pour Gaspard Arbaleta et Catherine Bernardot (11 mai 1709) (folio 215) ; — pour Jean-Antoine Rousset et Madeleine Vidale (8 juin 1709) (folio 227), etc.

G. 54. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

Juillet 1709— Février 1711.— Dispenses de mariages : Pour Joseph Lamalatière et Anne Soumille (23 juillet 1709) (folio 6) ; — pour Jean Brousard et Pélage Cardon (17 août 1709) (folio 14); — pour Marc d'Estan et Jeanne Layette (12 septembre 1709) (folio 28) ; — pour Étienne Martin et Véronique Delor (12 novembre 1709) (folio 34 ; — pour François Gros et Madeleine Chaberte (30 décembre 1709) (folio 45); — pour Pierre Guibert et Louise Girarde (25 janvier 1710) (folio 58 ; — pour Pierre-Jean Mouret et Élisabeth Bastardy (15 février 1710) (folio 78); — pour Claude Mouriez et Anne Couloune (15 mars 1710) (folio 96) ; — pour Gilles Brés et Jeanne Juliane (10 avril 1710) folio 106) ; — pour Jacques Carrière et Jeanne Barbier (22 mai 1710) (folio 119) ; — pour Laurent Favier et Catherine Martine (5 juin 1710) (folio 126); — pour Claude Pauchelone et Louis Blanc (8 juillet 1710) (folio 148); — pour Laurent Benoît et Jeanne Blery (23 août 1710) (folio 171) ; — pour Étienne Bourdel et Catherine Bayle (13 septembre 1710) (folio 189) ; — pour Claude Blanc et Marie Blanc (4 octobre 1710) (folio 201) ; — pour Jean Dumas et Catherine Perrette (29 novembre 1710) (folio 232); — pour Jean Lyon et Françoise Garcin (18 décembre 1710) (folio 245) ; — pour André Courtois et Madeleine Roland (3 janvier 1711) (folio 252), etc.

G. 55. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

Février 1711 — Mars 1712. — Dispenses de mariage : pour Pierre Duplessy et Marie-Anne Raynaud (10 février 1711, folio 211); — pour Jean Antoine Branchet et Catherine Jacques (24 mars 1711 f° 24) ; — pour Joseph Michel et Madeleine Bertrand (9 avril 1711, folio 29) ; — pour Jean Bourguet et Geneviève Bouilhane (2 mai 1711, folio 47); — pour Alexandre Vincent et Catherine Peilhon (9 juin 1711, folio 63) ; — pour Archimbaud et Marie Telène (4 juillet 1711, f° 86) ; — pour Antoine Arnaud et Marie Lambertine (6 août 1711, folio 105) ; — pour Jean Mathieu Bourgaron et Marguerite Montal (3 septembre 1711, folio 134) ; — pour Claude Gleize et Madeleine Coutaude (3 octobre 1711, folio 156) ; — pour Jean Fauquier et Jeanne Villars (12 novembre 1711, folio 199) ; — pour Jean Pierre Chabrier et Marguerite Sinabi (1 décembre 1711, folio 212) ; — pour Jean Queiron et Anne-Rose Cartelière (5 janvier 1712, folio 238) ; — pour Guillaume Tailler et Jeanne d'Ambournay (9 février 1712, folio 263); — pour Jean Sayma et Catherine Audiberte (5 mars 1712, folio, 277), etc.

G. 56. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets, papier.

Mars 1712 — Avril 1713. — Dispenses de mariage : pour Mathieu Blanc et Suzanne Buffarden (30 mars 1712, folio 4) ; — pour Antoine Lauzan et Cécile Giraude (9 avril 1712, folio 14) ; — pour Pierre la Pérusse et Virginie Roberte (14 mai 1712 folio 43) ; — pour Raymond Alexandre et Honorade Granone (8 juin 1712, folio 56) ; — pour Alexis Vincent et Pierrete Lati (9 juillet 1712, folio 74) ; — pour Barthélemy Estelin et Jeanne Reynoarde (11 août 1712, folio 86) ; — pour Joachim Ritay et Anne-Marie Bioulès (3 septembre 1712, folio 103); — pour Joseph Ajou et Marguerite Laugier (1 octobre 1712, folio 120 ; — pour Louis Niel et Marguerite Isnard (3 novembre 1712, folio 138); — pour Jean Ribet et Anne Christolle (15 décembre 1712, folio 167) ; — pour Laurent Charnier et Madeleine Didier (7 janvier 1713, folio 182); — pour Vidal Olivier et Rose Povinarde (7 février

1713, folio 200) ; — pour Joseph Fanchon et Anne Hely (18 mars 1713, folio 219) ; — pour Marguerite Mari et Jean-Joseph Fauque (15 avril 1713, folio 230).

G. 57. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

Avril 1713 — Novembre 1714. — Dispenses de mariage : pour Jean François Durou et Jeanne Martin (22 avril 1713, folio 1) — pour Jean Nicouden et Marie Savelle (6 mai 1713, folio 10); — pour Baudouin Hedon et Marie Duplantier (28 juin 1713, folio 31) ; — pour Jean Trouillet et Suzanne Favière (8 juillet 1713, folio 40) ; — pour Claude Lotard et Catherine Traverse (5 août 1713, folio 48) ; —pour Fiacre Ajour et Anne Fougueyrole, (9 septembre 1713, folio 75) ; — pour Claude Giron et Anne Barbe Dragone (24 octobre 1713, folio 92); — pour Jean-Joseph Faraud et Françoise Martine (28 novembre 1713, folio 110) ; — pour Jean Imbert et Louise Combe (30 décembre 1713, folio 117);— pour Marc Guichard et Jeanne Estoublière (13 janvier 1714, folio 132); — pour François Bastide et Marguerite Estève (5 février 1714, folio 151);— pour Pons Bousquet et Madeleine Arnous (31 mars 1714, folio 167) ; — pour Pierre Brulé et Blanche Allemande (13 avril 1714, folio 177) ; — pour Esprit Brun et Jeanne Mourier (17 mai 1714, folio 201) ; — pour Pierre Arnaud et Françoise Belone (7 juin 1714, folio 214) ; — pour Étienne Michel et Élisabeth Glene (4 juillet 1714, folio 230) ; — pour François Tréboulet et Jeanne Pile (4 août 1714, folio 247); — pour Jean Coulomb et Alphonsine Drevete (1er septembre 1714, folio 259) ; — pour Pierre Blanchard et Marie Pagette (18 octobre 1714, folio 275).

G. 58. (Registre.) In-4°, 233 feuillets, papier

Novembre 1714. — Janvier 1716. — Dispenses de mariage: pour André Beaumont et Philippe Armande (6 novembre 1714, f° 1) ; — pour Gaspard Guigue et Marie Granière (11 décembre 1714, f° 27) ; — pour Jacques Arnieu et Louise Reynaude (8 janvier 1715, f° 35) ; — pour Mathieu Gonet et Marie Colette (12 février 1715, f° 55) ; — pour Jean Cabissole et Marie Hiou (5 mars 1715, f° 72) ; — pour Jean Bertrand et Jeanne Brunette (24 avril 1715, f° 82) ; — pour Antoine Fabre et Marguerite Fazen (7 mai 1715, f° 96);— pour Joseph Lapierre et Catherine Moulinasse (13 juin 1715, f° 127); —pour Jean Grandgand et Anne Julien (11 juillet 1715, f° 141), —pour Jean Dupard et Jeanne de Saigne (3 août 1715, f° 152,) — pour Sébastien Guérin et Françoise Laye (28 septembre 1715, f° 182);— pour Joseph Jouve et Louise Charret (6 octobre 1715, f° 187); — pour Hector Aillaud et Jeanne Reynaud (9 novembre 1715, f° 199) ; — pour Nicolas Torneur et Marguerite Michel (9 décembre 1715, f° 217) ; — pour Louis Boral et Élisabeth Monclar (4 janvier 1716, f° 230, etc.).

G. 59. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

Janvier 1716. — Avril 1717 — Dispenses de mariages : pour François Marrasset et Marie Charasse (1er janvier 1716, f° 2) ; — pour Jean-Louis Roche, de Gadagne, et Geneviève Fortune (8 février 1716, f° 23) ; — pour Jean Giraud et Anne Reynaud (12 mars 1716, f° 51); — pour Pierre Constant et Marie Chaulet (16 avril 1716, f° 65 — pour Claude Ratier et Anne Marotte (7 mai 1716, f° 77) ; — pour Joseph Marcel et Élisabeth Lapierre (6 juin 1716, f° 104) ; — pour Antoine Signouret et Anne-Marie Conte (15 juillet 1716, f° 128);— pour Joseph-Christophe Couren et Jeanne Murette (18 août 1716, f° 140); — pour Jacques Ille et Madeleine Bouyère (12 septembre 1716, f° 159) ; — pour Jean Lacarrière et Anne Lagarde (27 octobre 1716, f° 176) ;— pour François Desale et Françoise Reynaud (6 novembre 1716, f°) 186) ;— pour Marie Jean et Pierre-François Barnavon (3 décembre 1711, f° 206) ; — pour Esprit-Joseph Dupré et Maguerite Benete (5 janvier 1717, f° 222) ; — pour Antoine Burle et Anne Dubois (26 février 1717, f° 260) ; — pour Jean Baptiste Neque et Marie Landrin (13 mars 1717, f° 262) ; — pour Jean-Baptiste Arnavon et Jeanne Feste (10 avril 1717, f° 239, etc.)

G. 60. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

Mai 1717 — Novembre 1718. — Dispenses de mariage : pour Esprit Dieu et Marie Coste (4 mai 1717, folio 1), — pour Zacharie Mougenet et Marie Larmet (10 juin 717, f° 22) ; — pour Philippe Récollet et Marguerite Pelegrin (3 juillet 1717, f° 38) ; — pour Barthélemy Teissier et Rose Ducor (19 août 1717, f° 56; — pour Nicolas de Beaulieu, vérificateur pour les droits de la Principauté d'Orange, et Élisabeth Montzoy de Toulon (16 septembre 1717, f° 67); — pour Pierre Bouleton et Marguerite-Catherine Rose (15 octobre 1717 f° 86) ; — pour Claude Guichard et Marguerite Galion (26 novembre 1717, f° 90 ; — pour Jacques Saben et Louise Bernarde (13 novembre 1717, f° 100) ; — pour François Teste et Suzanne Nicolasse (30 décembre 1717, f° 121); — pour Jean Béraud et Marguerite Armande (22 janvier 1778, f° 129 ; — pour Joseph Reynard et Marguerite Barre (5 février 1718, f° 134) ; — pour Jacques Piron, sculpteur, de Paris, et Madeleine Dubois (17 mars 1718, f° 149) ; — pour Jean Dubois et Françoise Fabert (23 avril 1618, f° 157) ; — pour Joseph Maraude et Marguerite Valen (6 mai 1718, f° 171) ; — pour Jean-Gilles Jouvin et Françoise Deyan (3 juin 1718, f° 190) ; — pour Jean Grandordi et Jeanne-Françoise Laugeri (28

juillet 1718, f° 214); — pour Mathieu Roux et Catherine Marine (13 août 1718, f° 224; — pour Barthelémy Rostan et Dauphine Carle (13 septembre 1718, f° 246); — pour Alexandre Arnadieu et Marie-Marguerite Bressette (1er octobre 1718, f° 256); pour Joseph Michel et Marie Jausseraude (5 novembre 1718, f° 276.)

G. 61. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier

Novembre 1718 — Juin 1720. — Dispenses de mariage: pour Jean Chauvet et Catherine Maffren, de Châteauneuf de Chave, diocèse de Gap (17 novembre 1718, f° 1); — pour Jacques Liotard et Jeanne Carrat (6 décembre 1618, f° 11); — pour Louis Trophe et Marie Gueydone (5 janvier 1719, f° 25; — pour François Jabouin et Judith Pilate (4 février 1719, f° 42; — pour Dominique Bertrand et Madeleine Andrione (2 mars 1719, f° 61;) — pour Jacques Jouffron et Marie Petitpain (22 avril 1719, f° 79); — pour François Pelegrin et Catherine Gaudibert (23 mai 1719, f° 94); — pour Esprit Clament et Marguerite Mourard (19 juin 1719, f° 108); — pour Jean Bertrandet, tondeur de drap, et Marie Faure (13 juillet 1719) f° 124); — pour Antoine Rabany et Jeanne Raoux (31 août 1719 f° 142); — pour Claude Genevoy et Marie Chabrillane (1er septembre 1719, f° 144); — pour Jacques Taxy et Isabeau Poncete (24 octobre 1719, f° 166); — pour Pierre Guillermont et Anne Boreli (21 novembre 1719, f° 181); — pour Étienne de Barrailier et Madeleine Gueite (11 décembre 1719, f° 191); — pour Jacques Richard et Marie-Madeleine Arnaud (9 janvier 1720, f° 206); — pour Claude Carrière et Marie Bayle (13 février 1720, f° 234); — pour Esprit Guichard et Jeanne Coulomb (30 mars 1720, f° 245); — pour Antoine Augier et Siffrène Sorbier (10 avril 1720, f° 248); — pour Jean Cailhal et Marie-Louise Jonaud (28 mai 1720, f° 276).

G. 62. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

Juin 1720 — Octobre 1722. — Dispenses de mariage: pour Jean-Baptiste Estouin et Catherine Chanoine (20 juin 1720, f° 5); — pour Antoine Tevot et Jeanne Giberte (4 juillet 1720) (f° 14); — pour Christophe Vasseur et Catherine-Rose Chabrière (17 avril 1720) (f° 33); — pour Pierre Chouvet et Marguerite Isoard (19 septembre 1720) (f° 42); — pour Joseph Morénas et Marie Peirotte (26 octobre 1720) (f° 49); — pour Joseph Caire et Catherine Chaix (14 novembre 1720) (f° 59); — pour Michel Guyot et Claude Mayane (24 décembre 1720) (f° 68); — pour Antoine Ricard et Marie Aurias (11 janvier 1721) (f° 81); — pour Jean-Jacques Artaud et Isabeau Lyon (25 février 1721) (f° 107); — pour Antoine Roux et Lucrèce Cousin (6 mars 1721) (f° 109); — pour Antoine Banet et Marguerite Arnoux (17 avril 1721) (f° 118); — pour Claude Gely et Marie Blanchard (15 mai 1721) (f° 129); — pour Jean-Joseph Suison et Anne Allemande (10 juin 1721) (f° 137); — pour Joseph Roux et Marie Pelet (8 juillet 1721) (f° 151); — pour Guillaume Bonaud et Rose Brunel (5 août 1721) (f° 161); — pour Jacques Bruneau et Anne Brunel (22 septembre 1721) (f° 177); — pour Joseph Buchon et Antoinette Audière (6 mars 1722) (f° 187); — pour Philippe Bertier et Jeanne Brunel (4 avril 1722) (f° 196); — pour Pierre Faure et Marguerite-Marie (12 mai 1722) (f° 217); pour Vincent Féren et Marie Paillère (8 juin 1722) (f° 235); — pour Joseph-Antoine-Albert et Marie Vitalis (2 juillet 1722) (f° 252; — pour Jean-Pierre Cartoux et Jeanne Laurens (29 septembre 1722) (f° 275); — pour Antoine Maynard et Madeleine Maurin (16 octobre 1722) (f° 286), etc.

G. 63. (Registre.) — In-4°, 277 feuillets, papier.

Octobre 1722 — Août 1723. — Dispenses de mariage: pour Jean Silvestre et Marie Roux (22 octobre 1722) (f° 2); — pour Joseph Meissonier et Claire Richaud (4 novembre 1722) (f° 17); — pour Jean Marin et Élizabeth Alari (1 décembre 1722) (f° 51); — pour François Augier et Anne Goudone (5 janvier 1723) (f° 79); — pour Gabriel Chazeau et Marguerite Olivière (6 février 1723) (f° 123); — pour Jean Moulin et Madeleine Rolland (3 mars 1723) (f° 137); — pour Pierre Crozet, maître d'hôtel de M. de Donis, et Jeanne-Marie Dauliot (3 avril 1723) (f° 164); — pour Marc Chave, imprimeur, de Villeneuve-lez-Avignon, et Suzanne la Varène (21 avril 1723) (f° 195); — pour Jean d'Angelo, de Palerme, et Jeanne Richaud (7 mai 1723) (f° 204); — pour Jean Isnard et Marie Bourel (5 juin 1723) (f° 243); — pour Joseph Merle et Vincente Guillen (16 juillet 1723) (f° 263); — pour Joseph Deveux et Marguerite Ravouillière (2 août 1723) (f° 276), etc.

G. 64. (Registre.) — In-4°, 276 feuillets, papier.

Août 1723 — Octobre 1724. — Dispenses de mariage: — pour Antoine-Frédéric Espagard et Louise Réné (17 août 1723) (f° 1); — pour Jean Philibert et Marguerite Guibertie (1er septembre 1723) (f° 24); — pour Jacques Duvernoy et Françoise Chaîne (9 octobre 1723) (f° 40); — pour François Méric et Anne Bernière (3 novembre 1723) (f° 63); — pour Jean-Pierre Barat et Barthe Stoll (22 décembre 1723) f° 94); — pour Jean Hugues et Esprite Richarde (8 janvier 1724) (f° 110); — pour Pierre Blanc et Madeleine Roumane (5 février 1724) (f° 128); — pour Dominique Allègre et Marguerite Deidière (24 mars 1724) (f° 104); — pour Jacques

Maury et Marie Brunel (11 avril 1724) (f° 170); — pour Joseph Vert et Madeleine Roux (24 mai 1724) (f° 194) ; — pour Pierre Astier et Suzanne Cruvière (12 juin 1724) (f° 205); — pour Barthélemy Castellan et Marie Roux (7 juillet 1724((f° 216) ; pour Jean-Baptiste Achard et Madeleine Rieu (9 août 1724) (f° 228); — pour Michel Serraire et Catherine Leduc (14 septembre 1724) (f° 253) ; — pour Bernard Lazebonne et Marie-Anne Roux (9 octobre 1724) (f° 270), etc.

G. 65. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

Octobre 1724 — Septembre 1725. — Dispenses de mariage : par François Palis et Marguerite Charmassonne (17 octobre 1724) (f° 1) ; — pour Claude Bertrand et Marie Blanchard (17 novembre 1724) (f° 27) ; — pour Jean Sarrian et Marguerite Magnen (15 décembre 1724) (f° 41) ; — pour Jean Safort et Marie Galibert (4 janvier 1725) (f° 49) ; — pour Esprit-Jean Broucaren et Marie-Anne Guillaume (5 février 1725) (f° 67) ; — pour François Monier et Jeanne Jauffrete (30 mars 1725) (f° 98) : — pour Jacques Felines et Anne Venduol (17 avril 1725) (f° 113) ; — pour François Jullian et Catherine Chaix (15 mai 1725) (f° 139) ; pour François Leborgne et Jeanne Sigaud (1 juin 1725) (f° 158) ; — pour Jacques Chastel et Marie-Anne Arnavon (3 juillet 1725) (f° 170) ; — pour François-Joseph Abral et Rose Bronchete (31 juillet 1725) (f° 196) ; — pour Joseph Bourel et Catherine Eysséry (30 août 1725) (f° 207 ; — pour Pierre Brignoul (14 septembre 1725) (f° 223), etc.

G. 66. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

Octobre 1725 — Novembre 1726. — Dispenses de mariage : pour Enemond Brizard et Françoise Simonet (15 octobre 1725) (f° 2) ; — pour Dominique Faix et Jeanne Cornu (9 novembre 1725) (f° 13) ; pour Jacques Arsac et Louise Turrier (10 décembre 1725) (f° 29) ; pour François Barnouin et Marie Mote (4 janvier 1726) (f° 42) ; — pour Guillaume Blauche et Marguerite Baile (5 février 1726) (f° 62) ; — pour Michel Donat et Louise Raymond (1er mars 1726) (f° 84) ; — pour Étienne Cerclerat et Esprite Garcin (17 avril 1726) (f° 105) ; — pour Barthelémy Gros et Catherine Laugier (8 mai 1726) (f° 133) ; — pour Antoine Chandol et Anne Eysséric (18 juin 1726) (f° 158) ; — pour Pierre Chanet et Pierre Champagne (29 juillet 1726) (f° 175) ; pour Jean-Joseph Vasse et Antoinette Bertier (9 août 1726) (f° 180) ; — pour Étienne Massard et Marguerite Imonet (9 septembre 1726) (f° 198) ; — pour Louis Valentin et Marie Bérard (30 octobre 1726) (f° 220), etc.

G. 67. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

Novembre 1726 — Octobre 1728. — Dispenses de mariage : pour Michel Beisson et Jeanne Allègre (25 novembre 1726) (f° 6) ; — pour Pierre Mialle et Marguerite Orline (7 décembre 1726) (f° 10) ; — pour Joseph Triboulet et Marie Déjean (3 janvier 1727) (f° 21) ; — pour Joseph Béraud et Catherine Chabrotte (14 février 1727) (f° 50); — pour Sébastien Itier et Élisabeth Perre (18 mars 1727) (f° 71) ; — pour Joseph Paillé et Hélène Giraud (3 avril 1727) (f° 79) ; — pour Simon Vaton et Claude Perrin (2 mai 1727) (f° 104) ; — pour Alexandre Simian et Marie Barnier (4 juin 1727) (f° 127) ; — pour Pierre Guigue et Marguerite Bijaudy (24 juillet 1727) (f° 152) ; — pour Jean-Benoît Brunel et Marie Guis (14 août 1727) (f° 171) ; — pour Marcellin Odul et Antoinette Barba (3 septembre 1727) (f° 195) ; pour Laurent Barnier et Élisabeth Durand (14 octobre 1727) (f° 223), etc.

G. 68. (Registre.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

Octobre 1727 — Février 1729. — Dispenses de mariage : pour Jean Moreau et Catherine Bouvard (30 octobre 1727) (f° 1) ; — pour Joseph Lious et Anne Serre (7 novembre 1727) (f° 13) ; — pour André Ipeau, de Niort en Poitou et Jeanne-Élisabeth Fleury, de Besançon (9 décembre 1727) (f° 26) ; — pour Jean Olivier, de la Rochelle d'Aunis, et Barbe Mourine (3 janvier 1728) (f° 33) ; — pour Jean-Joseph Perrin et Esprit Brunet (6 février 1728) (f° 71) ; — pour Noël Carbonel et Jeanne-Marie Seigneuret (31 mars 1728) (f° 89) ; — pour Jean Jausseau, peseur public dans un des moulins à vent sur la Roque-des-Doms, et Françoise Martin (15 avril 1728) (f° 101); — pour Jean-Louis Dupont, de Goult et Marie Darbés (12 mai 1728) (fol. 115). — Permission accordée par Monseigneur Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, au curé de la paroisse de N.-D. la Principale pour le mariage de François d'Albert, de Saint-Auban, et de demoiselle Catherine de Lachaux (19 mai 1728) (f° 122) ; — pour Jean Julien et Anne Marie Augirani (23 juin 1728) (f° 140) ; — pour Jean Henri et Catherine Delicieus (10 juillet 1728) (f° 150); — pour Joseph Rabani et Marie-Anne Amié (2 août 1728) (f° 183) ; — pour Antoine Tardieu et Hélène Damian (4 septembre 1728) (f° 198); — pour Claude Theidié, d'Aix, et Claire Blanchet (9 octobre 1728) (f° 211) ; — pour Louis Chaudasson et Marie Malien (4 novembre 1728) (f° 227) ; — pour Jacques Brun et Marie Mathieu (7 décembre 1728) (f° 251); pour Françoise Jean et Pierre-Thomas Capias (5 janvier 1729) (f° 262), etc.

G. 69. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

Mars 1729 — Septembre 1730. — Dispenses de mariage : pour Jérôme Amiel et Rose Dulac (17 mars 1729) (f° 1); — pour Joseph Dufour, de Caromb, et Françoise Chapuis (27 avril 1729) (f° 21); — pour Toussaint Clément et Marguerite Meissonnier, de Châteauneuf-de-Chabre, diocèse de Gap (7 mai 1729) (f° 30); — pour François Gueite et Catherine Bouger (3 juin 1729) (f° 52); — pour Antoine-Jean Chambon et Catherine Allemand (2 juillet 1729) (f° 73); — pour Martin Chauvet et Anne Guillaumont, de Villeneuve-lès-Avignon (13 août 1729) (f° 84); — pour Claude Astier et Françoise Chauvet (14 septembre 1729 (f° 107); — pour Guillaume Mouton, de Puyméras, et Marie Bagnol (28 octobre 1749) (f° 120); — pour Jean Cappeau et Élisabeth Pélegrin (7 novembre 1729) (f° 130); — pour Pierre Cartier et Marguerite Laugier (7 décembre 1729) (f° 140); — pour Claude Léonard et Françoise Belhomme (3 janvier 1730) (f° 151). — pour Joseph Justis, natif de Norwich, en Angleterre, et Thérèze Barrion, d'Avignon (4 février 1730) (f° 179); — pour Balthazar Liautaud, de Brignoles, et Honorade Gouiran (27 mars 1730) (f° 204); — pour Jacques Blanchet et Catherine Piqueur (17 avril 1730) (f° 277); — pour Jacques Ferme et Thérèse Rougier (8 mai 1730) (f° 228); — pour Jean Gauthier et Françoise Mus (12 juin 1730) (f° 249; — pour Simon Dufort et Marie Ricard (28 juillet 1730) (f° 268); — pour Joseph Verger et Catherine Farnet (31 août 1730) (f° 281), etc.

G. 70. (Registre.) — In-4°, 239 feuillets, papier.

Septembre 1730 — Janvier 1732. — Dispenses de mariage : pour Pierre Lavele et Catherine Baudouin (5 septembre 1730) (f° 1); — pour Esprit Tabardou et Marguerite Quenin (14 octobre 1730) (f° 10); — pour Jean François Bertrand et Marguerite Girardon (11 novembre 1730) (f° 21; — pour Charles Mounier et Anne Crétin (29 décembre 1730) (f° 43); — pour Jean Moucau et Catherine Bonnaud (20 janvier 1731) (f° 53); — pour Jean-Joseph Mame et Marie-Anne Espié (27 février 1731) (f° 65): — pour Joseph Audibert et Jeanne Gounette (16 mars 1731) (f° 67); — pour Pierre Richaud et Anne Paul (5 avril 1731) (f° 88); — pour Arnoux Masse et Claire Bigot (11 mai 1731) (f° 112); — pour Pierre-Joseph Cornilhon et Jeanne-Marie Cuer (6 juin 1731) (f° 133); — pour Étienne Augerran, de Villedieu, en Normandie, et Marie-Anne Dupin, de Caromb (19 juillet 1731) (f° 140); — pour Quenin Glaise, de Vaison, et Jeanne-Marie Liotard (22 août 1731) (f° 160); — pour Paul Cornely et Marguerite Brémond (10 septembre 1731) (f° 168); — pour Antoine Artaud et Marguerite-Rose Rouvier (5 octobre 1731) (f° 180); — pour Pierre Gélocine et Catherine Robert (10 novembre 1721) (f° 191); — pour Pierre Pieve et Anne Vaisse (17 décembre 1731) (folio 216); — pour Antoine Richard et Marie Fustier (5 janvier 1732) (f° 225), etc.

G. 71. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

Février 1732 — Juin 1733. — Dispenses de mariage : pour Jean Richaud et Jeanne-Catherine Misséramond (7 février 1732, folio 3); — pour Jean-Joseph Payan, de Sarrians, et Madeleine Arnaud (31 mars 1732, folio 41); — pour Antoine Fabre et Marguerite Robert (16 avril 1732, (folio 49): — pour Joseph-Jacques Pochy et Elisabeth Brun (5 mai 1732, folio 56); — pour Joseph Faure et Jeanne Roumieu (10 juin 1732, folio 93); — pour Louis Arnaud et Étienne Sarrone (11 juillet (folio 93); — pour Jean Guyon et Catherine Brusset (4 août 1732, folio 98); pour Laurent Escudie et Françoise Pelet (26 septembre 1732, folio 119); — pour Jean Richard, de Cahors, en Quercy, et Catherine Berthe, d'Apt (18 octobre 1732, folio 125); — pour Antoine Julian, de Piègon, et Madeleine Faucon (11 novembre 1732, fol° 134); — pour Étienne Brunet et Marie Barnoin (7 janvier 1733, fol° 147); — pour Jacques Rougnon et Catherine Vigne (6 février 1733, folio 171); — pour Jean Vilhet et Marie-Anne Fabre (19 mars 1733, folio 185); pour Jean Laumel et Barbe de Nouvène (16 avril 1733, folio 196); — pour Étienne Bonnardel et Marie Rabasse (8 mai 1733, folio 223), etc.

G. 72. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

Juillet 1733 — Octobre 1734. — Dispenses de mariage : pour Pierre Courrier et Élisabeth Marin (8 juillet 1733, folio 2); — pour Michel Mousseau et Geneviève Gilles, de Viviers (18 août 1733, folio 20); — pour François Bastidon, de Bagnol, et Jeanne Rippert (9 septembre 1733, folio 31); — pour Benoît Liotard et Louise Artaud (19 octobre 1733, folio 41); — pour Jacques Chirol, de Truel, en Languedoc, et Claire Geoffret (5 novembre 1733, folio 50); — pour Gaspard Boneti, de Malaucène, et Honorée Estrayer (10 octobre 1733, folio 72); — pour Antoine Fabre, cardeur de filoselle, de St-André-de-Mézencoule, en Languedoc, et Jeanne Sumian (9 janvier 1734, folio 85); — pour Jean-François Blanc et Marguerite Ayme, de Montbrun, en Dauphiné (5 février 1734, folio 101); — pour Antoine Espervier et Louise Manchard (1er mars 1734, folio 134). — Dispenses de deux publications et du temps prohibé pour Madeleine Linsolas et Anne Camine (19 avril 1734, folio 161); — pour Joseph Baudet, de St-Pierre-d'Entremont, diocèse de Grenoble, et Élisabeth Guérin, de Crest, en Dauphiné (4 mai 1734, folio 166);

— pour Pierre Martin et Marguerite Lauzet (16 juin 1734, folio 180) ; — pour Jacques Taxi et Marguerite Arlaud (8 juillet 1734, folio 188) ; — pour Jean Oulier et Catherine Aldegier (23 août 1734, folio 205) ; — pour Étienne Rippert et Marguerite Faucon (23 septembre 1734) (folio 227), etc.

G. 73. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

Octobre 1734 — Avril 1736. — Dispenses de mariages : pour Jean-Baptiste Félix et Galinelle Blanc (23 octobre 1736, folio 1) ; — pour Jean Mouleau, de Valabrègue, diocèse d'Uzès, et Marie Richard (29 novembre 1734, fol° 14), — pour Pierre-Alexis Chapelain et Claudine Loude (20 octobre 1734, folio 29) ; — pour Antoine Thomé, de Sederon, en Provence, et Marie-Anne Boissin, de St-Genest, diocèse de Viviers (17 janvier 1735, folio 41);—pour Pierre-Nicolas Raffet, de Paris, et Marie-Thérèse Michel (1er février 1735, folio 54) ; — pour Jacques Car, de Marseille. et Catherine Barbu (8 mars 1735, folio 65) ; — pour Pierre Miray, de Caen, en Normandie, veuf de Catherine Fonteillan, et Marguerite Bertrand, de Rions, diocèse de Viviers (14 avril 1735, folio 73); — pour Élisabeth Arnaud, de Montmoury, en Dauphiné, et François Bourret (2 mai 1735, folio 86) ; — pour Pierre-Joseph Lamadier, de Cayranne, et Marie Vincent (4 juin 1735, folio 90 ; — pour François-Jean, de Bédouin, et Marie Fabre, de Barbentane (8 juillet 1735, folio 114) ; — pour Pierre Sauget, de Châteauneuf-de-Gadagne, et Marie Vidal (2 août 1735, folio 135) ; — pour Marie Ponchon, de Violès, et François Teste (5 septembre 1735, folio 154) ; — pour Marthe Reynier et Claude Catalan (18 octobre 1735, folio 164) ; — pour Charles Carnillac, de St-Roman, au Comtat, et Catherine Arnoux (5 novembre 1735, folio 175) ; — pour Antoine Duliard, de Malaucène, et Marie-Marguerite Fusca (5 octobre 1735, folio 193) ; — pour Louis Perdrielle, de Paris, et Élisabeth Valette (13 janvier 1736, folio 207) ; — pour Esprit Gounin, d'Aramon, et Marie Balourdin (4 février 1736, folio 222) ; — pour Pierre Calameau, de Baumes, et Marguerite Marteau (10 mars 1736, f° 230), etc.

G. 74. (Registre.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

Avril 1736 — Août 1737. — Dispenses de mariage : pour Esprit Charpenel, de Visan, et Catherine Duplessis (13 avril 1736, folio 1) ; — pour Jean Coulomb et Élisabeth Martin (5 mai 1736, folio 91 ; — pour Étienne-Nouveau, de Mirabel, et Marie Vidal (16 juin 1736, folio 23) ; — — pour Joseph Galtié et Catherine Blanc (6 juillet 1736, folio 30) ; — pour Sébastien Fonds, de Séguret, et Claire Ferrier (6 août 1736, folio 48) ; — pour Dominique Isnard et Catherine Roche (22 septembre 1736, folio 67) ; — pour Marie Payan et Jean-Pierre Nury (13 octobre 1736, folio 79) ; — pour Jean Granier et Marguerite Pelacuer (20 novembre 1736, fol° 101) ; — pour Françoise Seguin, de Vaison, et Joseph Goudemar (10 décembre 1736, folio 107) ; — pour Pierre Brayle, de Bédouin, et Marie-Anne Bermond (17 janvier 1736, folio 124) ; — pour Anselme Billesmas et Jeanne-Marie Robert (25 février 1736, folio 149) ; — pour Marie-Anne Mouveau et Thomas-Nicolas Parisi (1er mars 1737, folio 155) ; — pour Aubert Nicolas et Claire Bonety (8 avril 1737, folio 172) ; — pour Jean Paget, de Bollène, au Comtat, et Marie Jaufren, de Villeneuve-lez-Avignon (10 mai 1737, folio 188) ; — pour Pierre Vincent et Marianne Fréchier (26 juin 1737, folio 209) ; — pour Jeanne Dupont et Joseph-Marie Jouve (27 juillet 1737, folio 222), etc

G. 75. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

Août 1737 — Novembre 1738. — Dispenses de mariage : pour Catherine Guet et Esprit Abry (23 août, 1737, (f° 1) ; — pour Pierre Gaydon et Marguerite Malbois (14 septembre 1737, folio 10) ; — pour Catherine Duplan et Jean Mary (20 octobre 1737, folio 36) ; — pour Jacques Martin et Dauphine Roland (12 novembre 1737, folio 47) ; — pour Jean Courrias, de Remusat, et Marie Dauphine Jean (2 décembre 1737, folio 65) ; — pour Pierre Armand, de Lespine, en Dauphiné, et Marie Gleize (15 janvier 1738, folio 83) ; — pour Marguerite Romion et Jean Charreiron (15 février 1738, folio 105) ; — pour Pierre Chavillon, de Maubourg, en Dauphiné, et Marie Maurin (17 mars 1738, folio 108) ; — pour Marianne Martin et Jean-Abraham Niel (12 avril 1738, folio 113) ; — pour André Boin, de Villes, et Marie Fabre (5 mai 1738, folio 123) ; — pour Madeleine Marin et Jean Sérignan (3 juin 1738, folio 131) ; — pour Sébastien Fond, de Séguret, et Rose Sigaud (7 juillet 1238, folio 141) ; — pour Claude Vincent et Jeanne-Marie Mounier (4 août 1738, folio 150) ; — pour Laurent Bertrand et Catherine Clavel (1er septembre 1738, folio 196) ; — pour Marie Dupuy, de Die, en Dauphiné, et Jean Collomb (27 octobre 1738, folio 220) ; — pour Marie Tradon et Benoît Mouroy (13 novembre 1738, folio 226), etc.

G. 76. (Registre.) — In-4°, 284 feuillets, papier.

Novembre 1738 — Mars 1740. — Dispenses de mariage : pour Gabriel Visso et Marie-Madeleine Quiot (14 novembre 1738, folio 1) ; — pour Marie-Françoise Morand et Clément Varène (20 décembre 1738, folio 20) ; — pour Antoine Brunel et Jeanne Meffre (12 janvier 1739, folio 32) ; — pour François Dache, de St-Vallier et Dauphine Dupeire (3 février 1739, folio 51) ; — pour Suzanne Grimaud et Jean Mercuriol (3 mars 1739, folio 67) ; — pour Pierre-Dominique

Gontard et Marie-Marguerite Pin (6 avril 1739, folio 82); — pour Jean-François Allègre, de Châteauneuf-du-Rhône en Dauphiné et Antoinette Jousseran (27 mai 1739, folio 101); — pour François Jullien et Marie-Anne Brun (27 juin 1739, folio 115); — pour Jeanne Peyrouzet et Joseph-Victor Caby (7 juillet 1739, folio 126); — pour Joseph Arlaud et Louise Freydier (17 août 1739, folio 139); — pour Marie Charvet et Jean Samuel (5 septembre 1739, folio 150); — pour Jacques Brun, cardeur en filoselle, et Claire-Louise Ferrier, 24 octobre 1739, folio 184); — pour Marie Fasson et Claude Reynier (18 novembre 1739, folio 194); — pour François-Scipion-Laurent Serre et Louise Ribot (9 décembre 1739, folio 209); — pour Thérèse Peloux et Étienne Boucard (9 janvier 1740, folio 218); — pour Antoine Courrat et Jeanne-Marie Dariad (26 janvier 1740, folio 232); — pour Madeleine Paucin et Jean-Joseph Bresset (12 février 1740, folio 252).

G. 77. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

Mars 1740 — Août 1741. — Dispenses de mariage : pour Henri Mouret et Thérèse Dufet (22 mars 1740, folio 1); — pour François Serre et Marguerite Pourrat (20 avril 1740, folio 10); — pour Jean Marchand et Claudine Pouchon (4 mai 1740, folio 31); — pour Catherine Chol et Laurent Lacour (3 juin 1640, folio 45); — pour Antoine Montinel et Thérèse Rigaud (8 août 1740, folio 58); — pour Jacques Fabre et Marguerite Mathieu (3 septembre 1740, folio 68); — pour Jean-Pierre Pioch et Barbe Lusterre (15 octobre 1740, folio 80); — pour Marie Bec et Simon Dubois (9 novembre 1740, folio 94); — pour Saturnin Beisier et Marie Jouve (24 décembre 1840, folio 118); — pour Nicolas Faure et Gabrielle Guillon (23 janvier 1741, folio 134); — pour François Arnoux et Louise Cousine (6 février 1741, folio 145); — pour Jean André et Thérèse Roman (8 mars 1741, folio 171); — pour Louis Bressy et Thérèse Arnaud (28 avril 1741, folio 201); — pour Catherine Maurin et Joseph Arnavon (5 mai 1741, folio 222); — pour François Branche et Jeanne-Marie Peyre (17 juin 1741, folio 550); — pour Joseph Guillaumont et Marie Sommière (4 juillet 1741, folio 253).

G. 78. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

Août 1741 — Novembre 1742. — Dispenses de mariage : pour Jean-François Bonhomme et Françoise Brun (12 août 1741, folio 1); — par Jean-Louis-Xavier Brigeon et Marie Peiroy (15 septembre 1741, folio 17); — pour Gaspard Imbard et Élisabeth Meffre (5 octobre 1741, folio 33); — pour Antoine Motte et Claire Damian (11 novembre 1741, folio 55); — pour Blaise Roget et Marguerite Escoubé (29 décembre 1741, folio 84); — pour Marie Ducoin et Joseph Sichard (19 janvier 1742, folio 95); — pour Antoine Périer et Louise Prissac (3 février 1742, folio 124); — pour Jacques Meyer et Marie-Claire Bigonnet (23 mars 1742, folio 141); — pour Pierre Bégin, de Dijon, et Antoinette Vermaître (24 avril 1742, folio 166); — pour Barthélemy Drevet et Anne Avignon (7 mai 1742, folio 179); — pour Jacques Salet et Claudine Blachière (15 juin 1742, folio 206); — pour Marguerite Fabre et Louis Gaviny (27 juillet 1742, folio 219); — pour Marguerite Jury et Louis Moureau (22 août 1742, folio 231); — pour Jean Rouvié et Élisabeth Bécherand (5 septembre 1742, folio 258); — pour Angélique Mathieu et Jean Rippert (9 octobre 1742, folio 269).

G. 79. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

Novembre 1742 — Novembre 1743. — Dispenses de mariage pour Pierre Grenouillet et Françoise Roux (5 novembre 1742, folio 1); — pour Jeanne Étienne et Laurent Glenat (5 décembre 1732, folio 23); — pour Jean-Louis Roussel et Marie Brun (25 janvier 1743, folio 47); — pour Antoine Dupoux et Marguerite Pignet (5 février 1743, folio 57); — pour Pierre-Clément Gauthier et Marthe Bibiane (29 mars 1743, folio 97); — pour Jean-Pierre-Antoine Sicard, de Toulouse, et Marie-Anne Escudier (30 avril 1743, folio 122); — pour Jeanne Raoulx et Sébastien Arnavon (22 mai 1743, folio 135); — pour François La Planche et Marie-Louise Arsa (7 juin 1743, folio 150); — pour Pons Janon et Élisabeth Long (9 juillet 1743, folio 168); — pour Louis Savignon et Madeleine Guibin (31 août 1743, folio 202); — pour Thérèse Chape et Pierre-Joseph Montanier (9 octobre 1743, folio 211).

G. 80. (Registre.) — In-4°, 278 feuillets, papier.

Décembre 1743 — Février 1745. — Dispenses de mariage : pour Guillaume Allies et Madeleine Granet (30 décembre 1743, folio 8) : — pour Catherine Marin et Claude Niel, libraire d'Avignon (21 janvier 1744, folio 21); — pour Marie-Anne Sauret et Jean Chapus (7 février 1744, folio 39); — pour Marie-Anne Bonamant et Guillaume Blanc (24 mars 1744, folio 60); — pour Claire Jouffron, de Villeneuve-lez-Avignon, et Denis Imbert (18 avril 1744, folio 73); — pour Paul Lavezon et Antonie Jambon (5 mai 1744, folio 86); — pour Jacques Bonnardel, de Montboucher en Dauphiné, et Marie-Anne Durand (6 juin 1744, folio 107); — pour Jean Manen et Élisabeth Cartel (8 août 1744, folio 132) — pour Marie Sylvestre et Jean-Marin Tabouret (14 septembre 1744, folio 153); — pour Jacques-Antoine Brousset et Marianne

Gaday (9 octobre 1744, folio 183) ; — pour Marie Vendrau et Joachim Jouveau (6 novembre 1744, folio 193) ; — pour Étienne Mille et Catherine Vincent (12 décembre 1744, folio 205) ; — pour Thérèse Clément, de Bollène, et Guillaume Arnaud (20 janvier 1745, folio 232) ; — pour Madeleine Ripert, de Goult, et Jean Ripert (12 février 1745, folio 251).

G. 81. (Registre.) — 259 feuillets, papier.

Février 1745 — Juillet 1746. — Dispenses de mariage : pour Darboux et Anne Gardin (22 février 1745, folio 1) ; — pour Marie Brès, de Valréas, et Joseph-Sébastien Aime (18 mars 1745, folio 7) ; — pour Pierre-François Polliard, de Paris, et Jeanne-Marie Baculard, de Gadagne (6 avril 1745, folio 16) ; — pour Marguerite Clary et Girard Terras (21 mai 1745, folio 35) ; — pour Pierre-Mathurin Chauvin et Suzanne Allemand (28 juin 1745, folio 55) ; — pour André Mourénas et Splandine Méjat (28 juillet 1745, folio 66) ; — pour Jean Buisson et Marie-Anne Blanc (11 août 1745, folio 76) ; — pour Robert Sablière et Anne-Marie Pétramont (10 septembre 1745, folio 85) ; — pour Catherine-Blanche Reinaud et Jean-Ange Blache (27 octobre 1745) (folio 110) ; — pour Jacques Fraisse et Claire Anty (13 novembre 1745, folio 112) ; — pour Jean Martin et Madeleine Pontaud (3 décembre 1745, folio 116) ; — pour Marie Rippert, de St-Saturnin-d'Apt, et Antoine Chaudot (4 janvier 1746, folio 148) ; — pour Joseph Fede et Lucrèce Estoubier (7 février 1745, folio 182) ; — pour Jean Beichoux et Marie-Anne Arnavon (9 mars 1846, folio 199) ; — pour Pierre Baron et Élisabeth Imbert (2 avril 1746, folio 206) ; — pour Barthélemy Chauvin et Cécile Flandrin (16 mai 1746, folio 227) ; — pour Marguerite Illi et Pierre Bourdier (3 juin 1746, folio 236) ; — pour Suzanne Jourdan et Pierre Beauregard (1er juillet 1746, folio 242).

G. 82 (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

Août 1746 — Octobre 1747. — Dispenses de mariage : pour Pierre Micolet et Madeleine Gauthier (25 août 1746, folio 10) ; — pour Louise Brete et Claude Seyat (15 septembre 1746, folio 25) ; — pour Jeanne Granier et Jean Figuière (18 octobre 1746, folio 37) ; — pour Louis Olier et Catherine Baud (12 novembre 1746, folio 61) ; — pour Louis Crest et Marie Audret (26 novembre 1746, folio 76) ; — pour Jean Sébastien et Marguerite Bérud (21 décembre 1746, folio 90) ; — pour Jean-Antoine Guillot et Jeanne David (13 janvier 1747, folio 110) ; — pour Claude Saurel et Anne Valadier 31 janvier 1747, folio 126) ; — pour Marie Fodray et Pierre Gibelis (4 mars 1747, folio 145) ; — pour Jacques Chanoux, du Borroux, et Suzanne Cruvière, veuve de Jean Ortholat (8 avril 1747, folio 166) ; — pour Denis Méritan et Elisabeth Girard (18 avril 1747, folio 176) ; — pour Joseph Morel et Jeanne Margier (20 mai 1747, folio 188) ; — pour Mathieu Gale et Isabeau Peyre (13 juin 1747, folio 204) ; — pour François Cadière et Jeanne Vachon (22 juillet 1747), folio 210) ; — pour Marie-Anne Robert et Étienne Jouffret (19 août 1747, folio 225) ; — — pour Pierre Roubin et Catherine Boutin (31 août 1747, folio 255) ; — pour Jacques Servile et Françoise Odde (28 septembre 1747, folio 258) ; — pour Antoine Sauvoet et Marie Contard (27 octobre 1747, f. 270).

G. 83. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

Novembre 1747 — Février 1749. — Dispenses de mariage : pour Pierre Hali et Isabeau Raymond (4 novembre 1747, folio 4) ; — pour François Fenchon et Marie Peire (5 décembre 1747, folio 41) ; — pour Jean-François Poutré et Françoise Farjon (10 janvier 1748, folio 57) ; — pour Jean Coste et Françoise Guinaud (23 février 1748, folio 98) ; — pour Jeanne Monier, des Omergues, diocèse de Sisteron, et Jean-Joseph Trémolet (23 mars 1748, folio 107) ; — pour Jean-Louis Milli et Catherine Morond (9 avril 1748, folio 116) ; — pour Antoine Coste et Marie Granier (17 mai 1748, folio 140) ; — pour Mathieu Quenin et Jeanne Bertrand (11 juin 1748, folio 160) ; — pour Grégoire Chiliail et Anne Chaussy (31 juillet 1748, folio 173) ; — pour François Guérin et Jeanne Mestre (23 août 1748, folio 182) ; — pour Joseph Charder, de Bochren, diocèse d'Ausbourg, et Catherine Nicolas (28 septembre 1748, folio 195) ; — pour Angélique Felain et Ignace Bérard (16 octobre 1748, folio 203) ; — pour Joseph-Lazare et Anne Ricard (6 novembre 1748, folio 208) ; — pour Louise Primard et Guillaume Cassin, maître-maçon (14 décembre 1748, folio 219) ; — pour Jean Chavoin et Suzanne Donzère (28 décembre 1748, folio 228) ; — pour Jean Fabre et Angélique-Élisabeth Beron (20 janvier 1749, folio 249) ; — pour Anne Mourre et André Chapoux (5 février 1749, folio 269).

G. 84. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

Février 1749 — Juin 1750. — Dispenses de mariage : pour Clémence Guigues, de Mazan, et Pierre Fournier (14 février 1749, folio 8) ; — pour Guillaume Limanier et Marie Ayasse (3 mars 1749, folio 16) ; — pour Pierre Beaufils et Louise Larrivé (3 avril 1749, folio 29) ; — pour Françoise Marquion et Joseph Reboul (10 mai 1749, folio 61) ; — pour Benoit Mayat et Louise Vernet (12 juin 1749, folio 84) ; — pour Laurette-Alexandrine Roman et Pierre-François Bil-

liod (22 juillet 1749, f° 104); — pour Catherine Carbonel et Jacques Coulet (18 août 1749, f° 112); — pour Esprit Pair et Louise Bonnet (9 septembre 1749, f° 122); — pour Antoine Arlaud et Anne-Marie Sissaud (4 octobre 1749, f° 132); — pour Marie-Anne Soubiran et Jean-Laurent Cappeau (5 novembre 1749, f° 162); pour François Chaux et Marie-Anne Banachon (24 décembre 1749, f° 172); — pour Jeanne Bertrand et Louis Doux (14 janvier 1750, f° 182); — pour Marie Charasse et Jean-Antoine Michel (12 février 1750, f° 209); — pour Françoise Périer et Joseph Morand (28 mars 1750, f° 229); — pour Étienne Chambon et Marie Rey (8 avril 1850, f° 233); — pour Marguerite Vergier et Bernard Casabonne (4 mai 1750, f° 266).

G. 85. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

Juin 1750 — Octobre 1751. — Dispenses de mariage : pour Marguerite Donis et Agricol Meyssonier (13 juin 1750, f° 5); — pour Jean-Paul Asema et Françoise Belot (11 juillet 1750, f° 12); — pour Rose Delgo et Jean-Joseph Blanc (20 août 1750, f° 21); — pour Jean Joseph-Eydoux et Françoise Gueyte (19 septembre 1750, f° 28); — pour Balthazar Gausserand et Jeanne-Françoise Morillon (24 octobre 1750, f° 38); — pour Joseph Thomas et Catherine Dufour (13 novembre 1750, f° 45); — pour Joseph Durand et Marguerite Évêque (20 décembre 1750, f° 60); — pour Jean-Antoine Teissière et Jeanne Léotard (8 janvier 1751, f° 74); — pour Pierre Jausserand et Françoise Chastan (1er février 1751, f° 97); — pour Marie-Rose Roux et Jean Pla (16 mars 1751, f° 124); — pour Charles Faladel et Anne Laurens (15 avril 1751, f° 138); — pour Jean Testoux et Jeanne-Marie Alagier (5 mai 1751, f° 158); — pour Gaspar Favier et Marguerite Blanchety (11 juin 1751, f° 184); — pour Annet Maurin et Madeleine Cornet (19 juillet 1751, f° 198); — pour Simon Chouve et Julienne Devaux (3 août 1751, f° 201); — pour Anne-Thomas Clément et Antoine-Hyacinthe Gros (1er septembre 1751, f° 209); — pour Joseph-Alexandre Chouze et Marie Abanzy (2 octobre 1751, f° 220).

G. 86. (Registre.) — In folio, 272 feuillets, papier.

Novembre 1751 — Janvier 1753. — Dispenses de mariage : pour Jacques Villeprand et Françoise Boudon (29 octobre 1751, f° 1); — pour Aimable Bouvier et Marguerite Guillon (7 novembre 1751, f° 6); — pour Antoine-Marie Fantoni et Jeanne-Rose Leydier (10 novembre 1751, f° 16); — pour Marie Fabre et Pierre Gontard (10 janvier 1752, f° 32); — pour Jacques Delatour et Jeanne Monier (4 février 1752, f° 62); — pour Marianne Bouchet et Charles Bouchet (8 mars 1752, f° 111); — pour Claude Allemand et Anne Gay (1er avril 1752, f° 127); — pour Anne Blondelot et Pierre-Joseph Reboul (10 mai 1752, f° 153); — pour Claude Blanc et Marie-Anne Brunel (27 juin 1752, f° 168); — pour Claire Rey et Jacques Faliot (14 juillet 1752, f° 176); — pour Marthe Goumarre et Thomas Perrin (9 août 1752, f° 191); — pour Jean-Antoine Vissot et Marie-Anne Escoffier (12 septembre 1752, f° 206; — pour Louis-Honoré Laugier et Gabrielle Arnaud (6 octobre 1752, f° 215); — pour Catherine Jourdan et Françoise Ruard (4 novembre 1752, f° 234); — pour Marie Roux et Antoine Priot (23 décembre 1752, f° 260), etc.

G. 87. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

Janvier 1753 — Mai 1754. — Dispenses de mariage : pour Madeleine Ferrier et François Chosselin (11 janvier 1753, f° 6); — pour Auguste Dumont et Françoise Roussel (16 février 1753, f° 27); — pour Catherine Pleindoux et Pierre Authi (12 mars 1753, f° 55); — pour Marguerite Fusat et Jean Choux (30 mars 1753, f° 61); — pour Jacques Lioutier et Marguerite Chevine (1er mai 1753, f° 68); — pour Étienne-Alexis Bouilly et Madeleine Lauriol (28 juin 1753, f° 94); — pour Jacques Poisson et Marie Lambertit (20 juillet 1753, f° 101); — pour François Alix et Marie Perouse (1er août 1753, f° 107); — pour André Jouve et Marie-Catherine Perrin (1er septembre 1753, f° 127); — pour Élisabeth Tramier et Jean-Joseph Damian (1er octobre 1753, f° 142; — pour Pierre Guillard et Marie Pontet (7 novembre 1753, f° 171); — pour Claude Gamorry et Gabrielle Cayet (13 décembre 1753, f° 186); — pour Antoine-Alexis Richard et Marie Ayme (14 janvier 1754, f° 192); — pour Louis Massot et Catherine Chabal (3 février 1754, f° 213); — pour Madeleine Pons et Jean Baptiste Counet (16 mars 1754, f° 249); — pour Pierre André et Catherine Villard (19 avril 1794, f° 259).

G. 88. (Registre.) — In-4°, 283 feuillets, papier.

Mai 1754 — Septembre 1755. — Dispenses de mariage : pour Isabeau Julien et Vincent Fevet (29 mai 1754, f° 2); — pour Jacques Philippi et Anne Lombard (1er juin 1754, f° 11); — pour François Pascal et Geneviève Mounet (2 juillet 1754, f° 17); — pour Pierre Arnaud et Thérèse Aize (3 août 1754, f° 32); — pour Julien Borrilly et Claire Pichinot (7 septembre 1754, f° 53); — pour Charles

Séguron et Marie Guillaume (11 octobre 1754, f° 77) ; — pour Jean-Baptiste Brocayron et Marguerite Chabert (2 novembre 1754, f° 95) ; — pour Élizabeth Clary et François Dumassel (13 décembre 1754, f° 118) ; — pour Antoine Tournel et Françoise Rivet (9 janvier 1755, f° 131) ; — pour François Tisely, de Presbourg en Hongrie, et Blanche Charpot (8 février 1755, f° 156) ; — pour Marie Rivol et Madeleine Berger (2 mars 1755, f° 165) ; — pour Sébastien Herbillon et Anne Lanternier (5 avril 1755, f° 184) ; — pour Marguerite Laget et Louis Divand (5 mai 1755, f° 210) ; — pour Jean-Baptiste Duverdier et Louise Laget (17 juin 1755, f° 227) ; — pour Joseph Nel et Marie Gondret (20 juillet 1755, f° 243) ; — pour Anne Blanchet et François Jouve (4 août 1755, f° 253).

G. 89. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

Octobre 1755 — Février 1757. — Dispenses de mariage : pour Jean-Baptiste Paren et Marie Bernard (10 octobre 1755, f° 1) ; — pour Marie-Gabrielle Chambon et Charles Parraud (8 novembre 1755, f° 21) ; — pour Jean Volaire et Marie Jourdan (13 décembre 1755, f° 47) ; — pour Joseph Bonnard et Marie Charmasson (30 janvier 1756, f° 65) ; — pour Jean-Jacques Bertrand et Anne Sichet (21 février 1756, f° 85) ; — pour Joseph Richard et Marie-Anne Colange (15 mars 1756, f° 100) ; — pour Jacques Limoges et Marguerite Eysseric (22 avril 1756, f° 114) ; — pour Étienne Jean et Madeleine Penache (7 mai 1756, f° 129 ; — pour Claude Vaudroine et Marie Sauchon (1er juin 1756, f° 149) ; — pour Delphine Guigue et Jacques Thiers (27 juillet 1756, f° 165) ; — pour François Dusap et Marie-Anne Gaday (17 août 1756, f° 170) ; — pour Antoine Rossi et Marie Teste (18 septembre 1756, f° 183) ; — pour Jean-Antoine Rieutord et Rose Fabert (1er octobre 1756, f° 192 ; — pour François Vial et Marguerite Bertrand (6 novembre 1756, f° 211) ; — pour Jeanne Combaluier et Jean-François Estève (4 décembre 1756, f° 236) ; — pour Jean-Antoine de Costaing Pusignan et Louise Planchet (18 janvier 1757, f° 253).

G. 90. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

Février 1757 — Janvier 1759. — Dispenses de mariage : pour Étienne Chaffrin et Dorothée Dupont (21 février 1757, f° 11) ; — pour Jean Chabot et Marguerite Tranchan (23 mars 1757, f° 16) ; — pour Anne-Marie Gafet et Jean Chevalier (23 avril 1757, f° 23) ; — pour Jean Siméon et Catherine Joubert (14 mai 1757, f° 30) ; — pour Pierre-Marcel Lattart et Marie Marin (7 juin 1757, f° 44) ; — pour Pierre-Joseph Savornier et Marie-Gabrielle Cornilhon (8 juillet 1757, f° 61) ; — pour Denise Favier et Antoine Sauvet (30 août 1757, f° 93) ; — pour Marie-Marguerite-Geneviève Donnier et Joseph-Louis Verdery (9 septembre 1757, f° 96) ; — pour Marguerite Boyer et Claude Velin (15 octobre 1757, f° 104) ; — pour Jean-Antoine Gondran et Catherine Pascal (5 novembre 1757, f° 113) ; — pour Jean Michel et Catherine Fabert (3 décembre 1757, f° 124) ; — pour Vital Guigue et Anne Granier (10 janvier 1758, f° 140) ; — pour Jean-Charles Apeteking, de Gratz, et Marguerite Sardon (21 février 1758, f° 163) ; — pour Claude Favier et Catherine Chabran (25 mars 1758, f° 168) ; — pour Pierre Mille et Françoise Brun (29 avril 1758, f° 184) ; — pour Emmanuel Pinte et Marguerite Marin (16 mai 1758, f° 192) ; — pour Marie Mazel et Jacques Blache (17 juin 1758, f° 196) ; — pour Siméon-Jacques Fraysse et Élizabeth-Marie Bassy (24 juillet 1758, f° 208) ; — pour François Laty et Catherine Pascal (14 août 1758, f° 214) ; — pour Antoine Galand et Marie Deydier (2 septembre 1758, f° 228) ; — pour Vitalis Julien et Françoise Payan (1er octobre 1758, f° 239) ; — pour François Duliège et Gabrielle Coudert (29 novembre 1758, f° 265).

G. 91. (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

Février 1759 — Novembre 1760. — Dispenses de mariage : pour Jullien Perruchon et Jeanne Charasse (3 février 1759, f° 1) ; — pour François Brun et Marguerite Bruneau (13 mars 1759, f° 27) ; — pour Louis Beauzon et Marie-Anne Dona (25 avril 1759, f° 32) ; — pour Marie-Anne Doste et Charles Lafont (16 mai 1759, f° 46) ; — pour Joseph Léautier et Marie-Anne Crouzet (5 juin 1759, f° 63) ; — pour Henri Durand et Marguerite Richier (15 juillet 1759, f° 78) ; — pour Pierre Pouget et Marie Dame (12 août 1759, f° 88) ; — pour Jean Galiard et Anne Lanton (4 septembre 1759, f° 91) ; — pour Dauphin Chaussel et Anne-Rose Richaud (25 octobre 1759, f° 115) ; — pour Jean Tréboul et Madeleine Roussel (3 novembre 1759, f° 123) ; — pour Pierre Bernard et Anne-Marie Moumet (18 décembre 1759, f° 142) ; — pour Anne Blachière et Ange-Victor Louis Dumas (5 janvier 1760, f° 166) ; — pour Suzanne Bruchon et Jacques Gebelin (16 février 1760, f° 177) ; — pour Jean Gone et Marie Lafont (8 mars 1760, f° 195) ; — pour Catherine Pascal et Louis Brenier (2 avril 1760, f° 207) ; — pour Joseph Julian et Marguerite Floret (31 mai 1760, f° 227) ; — pour Henriette Julien et Antoine Achard (26 juin 1760, f° 235) ; — pour Louis Maurice et Anne Béligny (28 août 1760, f° 254) ; — pour Étienne Armand et Élisabeth Galliand (6 septembre 1760, f° 260) ;

— pour Marie Marcellin et Paul Maurrin (22 octobre 1760. f° 276).

G. 92. (Registre.) — In-4°, 286 feuillets, papier.

Novembre 1760 — Juin 1763. — Dispenses de mariage : pour Joseph-Julien et Jeanne-Marie Benoît (26 novembre 1760, f° 5) ; — pour Jean Roussel et Élisabeth François (13 décembre 1760, f° 8) ; — pour Claude Jouve et Marie-Charlotte Gardat (10 janvier 1761, f° 14) ; — pour Pierre Julien et Marie Meyssonier (13 février 1761, f° 28) ; — pour François Soulier et Marie-Anne Douville (31 mars 1761, f° 39) ; — pour Michel Coussin et Marie-Thérèse Cartoux (11 avril 1761, f° 49) ; — pour Jean Giraud et Marie-Rose Mathieu (8 mai 1761, f° 56) ; — pour Joseph Marcel et Madeleine Bonnefoy (6 juin 1761, f° 73) ; — pour Sébastien Subé et Élisabeth Terras (18 juillet 1761, f° 81) ; — pour Marie Clavel et François Joubert (29 août 1761, f° 89) ; — pour Jean-Pierre Noé et Angélique Gonet (12 septembre 1761, f° 92) ; — pour Joseph Calvet et Marguerite-Thérèse Vincent (24 octobre 1761, f° 105) ; — pour Jean-Baptiste Brun et Angèle-Marguerite Arsone (28 novembre 1761, f° 120) ; — pour Ange Neveu et Madeleine Courdon (1er dé-décembre 1761, f° 122) ; — pour Anne François et Marie-Anne Allard (11 janvier 1762, f° 132) ; — pour André Barnasson et Marie Demur (7 février 1772, f° 145) ; — pour Martin Malafosse et Catherine Cappeau (17 avril 1762, f° 160) ; — pour Joseph Verquin et Madeleine Faget (14 mai 1762, f° 166) ; — pour Catherine Fairavel et Pierre Damian (26 juin 1762, f° 173) ; — pour Jean-Joseph Bontoux et Jeanne Jousserand (16 juillet 1762, f° 179) ; — pour Joseph Mallen et Françoise Bressy (26 août 1762, f° 191) ; — pour Antoine André et Marie Blanc (23 septembre 1762, f° 201) ; — pour Jean-Pierre Clauzier et Madeleine Eyraud (29 octobre 1762, f° 214) ; — pour Louis Viaud et Isabeau Marquion (22 décembre 1762, f° 228) ; — pour Pierre Brocard et Jeanne-Marie Branche (13 janvier 1763, f° 236) ; — pour Claude Barralier et Claire Bertol (5 février 1763, f° 254) ; — pour François Fer et Marie Sarnoux (28 mars 1763, f° 271) ; — pour Louis-François Ducluseau de Chabreuil et Anne-Madeleine Duri (9 avril 1763, f° 273) ; — pour Isabeau Bernard et Antoine (30 mai 1763, f° 282).

G. 93. (Registre.) — In-4°, 333 feuillets, papier.

Juin 1763 — Janvier 1766. — Dispenses de mariage : pour Gabriel Anastay et Marie Pecout (6 juin 1763, f° 1) ; — pour Alexis Roger et Esprite Brun (8 juillet 1763, f° 9) ; — pour Siméon Orvel et Anne Montirenche (9 août 1763, f° 20) ; — pour Alexandre Teste et Anne Forestier (23 septembre 1763, f° 33) ; — pour Claude Massot et Lucrèce Meyer (28 septembre 1763, f° 38) ; — pour François Poti et Marguerite Mermet (21 novembre 1763, f° 44) ; — pour noble Joseph-Michel Michaelis et Marie-Thérèse-Élisabeth-Agricole Imonier (17 décembre 1763, f° 47) ; — pour Joseph Girard et Anne-Luce Charroin (28 janvier 1764, f° 62) ; — pour Esprit Guintrand et Marie Élisier (24 février 1764, f° 75) ; — pour Pierre et Jeanne-Marie Frolet (1er mars 1764, f° 82) ; — pour François Aubenas et Marthe Veyrier (14 avril 1764, f° 93) ; — pour Henri-François-Étienne de Rose et Antoinette de Partre (9 mai 1764, f° 99) ; — pour Jean-Louis Gonnet et Catherine Sinard (14 juin 1764, f° 104) ; — pour Augustin de Monery, chevalier, lieutenant du roi dans la ville de Grenoble, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, veuf de noble dame Thérèse-Françoise-Justine de Colonia, originaire de Sorgue, et Geneviève Ganne (24 juillet 1764, f° 110) ; — pour Jean-Baptiste Félix et Jeanne-Marie Arnaud (2 août 1764, f° 111) ; — pour Joseph-Eusèbe Allard et Marguerite-Anne Buisson (6 septembre 1764, f° 124) ; — pour Guillaume-Rémond Fernel et Marie-Jeanne Levert (12 octobre 1764, f° 126) ; — pour François Jourdan et Marie-Rose Raymond (3 novembre 1764, f° 137) ; — pour Jacques Robert et Françoise Vedal (29 décembre 1764, f° 151) ; — pour Antoine Mautard et Thérèse Bigonnet (17 janvier 1765, f° 158) ; — pour Marguerite Chaste et Suzanne Tramier (4 février 1765, f° 169) ; — pour Suzanne Robert et Louis-Avy Bertrand (6 mars 1765, f° 205) ; — pour Jacques Brantes et Laurence Corriget (23 avril 1765, f° 224) ; — pour Antoine Pizarelli et Louise Allier (2 mai 1765, f° 229) ; — pour Jean Vincent et Anne Pourchayre (1er juin 1765, f° 234) ; — pour Antoine Hugues et Esprite Roux (1er juillet 1765, f° 242) ; — pour Baptiste Galand et Marie-Anne Coste (24 août 1765, f° 266) ; — pour André Maurin et Claire Franillon (13 septembre 1765, f° 273) ; — pour Mathieu Lafit et Françoise Leydier (10 octobre 1765, f° 290) ; — pour Victor Hastay et Geneviève Bougnon (15 novembre 1765, f° 304) ; — pour Félix Cartaud et Madeleine Compagnotte (14 décembre 1765).

G. 94. (Registre.) — In-4°, 228 feuillets, papier.

Janvier 1766 — Février 1768. — Dispenses de mariage : pour Jean-Baptiste Nicolas et Antoinette Bonfils (18 janvier 1766, f° 1) ; — pour Antoine Barbier et Anne Mestre (19 février 1766, f° 18) ; — pour Élisabeth Massot et Nicolas Garnier (27 mars 1766, f° 32) ; — pour Jean-Paul Cugno et Marie Guichard (5 avril 1766, f° 37) ;

— pour Marie Gras et Jean Rigaud (14 mai 1766, f° 46); — pour Madeleine Sabaton et Marcel Rieulioz (24 juin 1766, f° 56); — pour Antoine Philisbourg et Thérèse Establet (4 juillet 1766, f° 64); — pour Pierre Lapierre et Marie-Marguerite Frade (4 août 1766, f° 77); — pour Pierre Raymond et Élisabeth Commairas (6 septembre 1766, f° 89); — pour Baudrille Bourderier et Marie Ville (29 octobre 1766, f° 100); — pour Jacques Gimet et Marie Artaud (27 novembre 1766, f° 111); — pour Jean Roulier et Jeanne Brun (10 décembre 1766, f° 113); — pour Louis Mazoyer et Élisabeth Laurent (22 janvier 1767, f° 119); — pour François Delaye et Marie Raquin (5 février 1767, f° 122); — pour Véran Pauleau et Catherine Durand (16 mars 1768, f° 147); — pour Joseph Deleutre et Marie-Françoise Chaillot (25 avril 1767, f° 153); — pour Marie-Anne Constaric et Joseph Broucarel (16 mai 1767, f° 158); — pour César-André Cotte et Catherine-Germaine Deburge (10 juillet 1767, f° 168); — pour Antoine Geoffroy et Marthe Sabatier (21 août 1767, f° 175); — pour Alexis Massot et Jeanne Saransol (12 septembre 1767, f° 182); — pour Eugène Marlan et Marie Durand (25 octobre 1767, f° 196); — pour Jean-Joseph Colange et Agathe Soulier (3 novembre 1767, f° 201); — pour Marguerite Isoard et Rose Naveau (11 décembre 1767, f° 207); — pour Jean-Pierre Girieud et Marthe Bouchet (12 janvier 1766, f° 211); — pour François Reguis et Élisabeth Barthélemy (20 février 1767, f° 226).

G. 95. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

Mars 1768 — Novembre 1770 — Dispenses de mariage : pour Étienne Raoulx et Françoise Ginoux (3 mars 1768, f° 3); — pour Jean-Baptiste Richaud et Madeleine Massot (24 avril 1768, f° 14); — pour Jean-André Arnaud et Marguerite Poussel (22 mai 1768, f° 21); — pour Claude-André Julian et Françoise-Anne Vergier (17 juin 1768, f° 28); — pour Geneviève Rabatet et Pierre Delonges (13 août 1768, f° 35); — pour Joseph Gontard et Rose Calandre (13 septembre 1768, f° 38); — pour Joseph Chapain et Marguerite Froment (29 octobre 1768, f° 51); — pour Jean-Baptiste Boutard et Anne Gras (10 novembre 1768, f° 53); — pour Joseph-Étienne Alleron et Marie-Anne Giraud (3 octobre 1768, f° 56); — pour Pierre-Joseph Roux et Marie-Madeleine Daille (7 janvier 1769, f° 59); — pour Dominique Fabre et Hélène Goubet (17 février 1769, f° 78); — pour Gabriel Petit et Élisabeth Jayet (11 mars 1769, f° 85); — pour Siméon Lapeine et Marguerite Dangein (8 avril 1769, f° 90); — pour Firmin Simonet et Madeleine Salomon (6 mai 1769); — pour Michel Piala et Jeanne-Marie Lantheaume (4 mai 1769, f° 95); — pour Balthazar Roux et Catherine Brun (21 juin 1769, f° 98); — pour Michel Nicolas et Marie-Anne Banet (8 juillet 1769, f° 107); — pour Joseph Peyre et Louise Bertier (13 août 1769, f° 119); — pour Jean-Joseph Sauvet et Thérèse Augier (7 septembre 1769, f° 130); — pour François-Hiacynthe Vellemin et Anne Pery (2 octobre 1769, f° 142); — pour Marie Parat et Maxime Laugier (7 novembre 1769, f° 142); — pour Marie-Madeleine Roulet et Jozeph Jaskolki (7 janvier 1778, f° 152); — pour Marie Lucet et Damian Raymond (10 février 1770, f° 100); — pour Arnaud Ricau et Marie Baud (1er mars 1770, f° 175); — pour Étienne Daudet et Elizabeth Gély (14 avril 1770, f° 184); — pour Antoine Patra et Marie Castelle (11 mai 1770, f° 187); — pour Michel de Moretis et Jeanne-Marie Moulet (26 juin 1770, f° 198); — pour André Bover et Anne-Marie Rebron (26 juillet 1770, f° 201); — pour Joseph Bernard et Anne Perin (8 août 1770, f° 204); — pour Jean-Pierre Mounier et Marie-Anne Tempier (7 octobre 1770, folio 212), etc.

G. 96. (Registre.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

Novembre 1770 — Novembre 1772. — Dispenses de mariage : pour Marie Barbier et Marguerite Meynier (17 novembre 1770, f° 1); — pour Philippe Pascal et Marie Rang (4 décembre 1779, f° 9); — pour Joseph Bourrely et Madeleine Pascal (12 janvier 1771, f° 19); — pour Claire Palavesin et Joseph Coulomb (4 février 1771, f° 27); pour François Richard et Marie-Madeleine Rubelin (15 mars 1771, f° 41); — pour Jacques Girouin et Élisabeth Bernard 21 avril 1771, f° 50); — pour Jean-Pierre Joseph Giraud et Cécile Blanc (16 mai 1771, f° 55); — pour Grégoire Charlin et Suzanne Murry (1er juin 1771, f° 57); — pour noble Jean-Baptiste de Pichon de l'Espinasse, major d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, et noble demoiselle Jeanne-Marie de Tourreau (6 juillet 1771, f° 63); — pour Paul Perrot et Françoise Prunier (3 août 1771, f° 66; — pour Laurent Bertrand et Catherine Barriol (5 septombro 1771, f° 71); — pour Philippe Combe et Marguerite Lardat (24 octobre 1771, f° 87); — pour Anne Ollivier et Jacques Favot (9 novembre 1771, f° 91); — pour Pierre Petit et Marie Rue, 28 décembre 1771, f° 100); — pour Abel Verte et Marie Allemand (24 janvier 1772, f° 109); — pour François Payan et Angélique Lafont (3 février 1772, f° 116); — pour Pierre-Léonard Richard et Marie Ayme (2 mars 1772, f° 138); — pour Joseph Ricard et Catherine Fabre (27 avril 1772, f° 149); — pour Antoine Veiren et Élisabeth Ganichot (18 mai 1772, f° 158); — pour Antoine Vellon et Marguerite Ollier (17 juin 1772, f° 168); — pour Mathieu Boulinville et Jeanne-Marie Redony (9 juillet 1772, f° 184);

— pour Claude Aillaud et Marie-Rose Donat (5 août 1772, f° 195); — pour Antoine Richer et Marguerite Vachon (9 septembre 1772, f° 201); — pour Jean-Pierre Planel et Élisabeth Roque (7 octobre 1772, f° 216); — pour Alexis Chauvet et Françoise Bedoin (7 novembre 1772, f° 227), etc.

G. 97. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

Décembre 1772 — Mars 1775. — Dispenses de mariage : pour Jean-Baptiste Boyer et Honorade Roqueirol (5 décembre 1772, f° 4); — pour Jean-Louis Aubert et Madeleine Fauchier (3 janvier 1773, f° 8); — pour André Gaillard et Françoise Escoffier (6 février 1773, f° 17); — pour Marie Oignard et Claude Chabanier (10 mars 1773, f° 30); — pour Jean-Pierre Repos et Anne-Victoire Aubéry (9 avril 1773, f° 37); — pour René Duplan et Louise Branche (6 mai 1773, f° 43); — pour Barthélemy Valentin et Élisabeth Lunetau (9 juin 1773, f° 52); — pour Françoise Fressynet et Melchior Fauque (10 juillet 1773, f° 63); — pour Martin Mabondeau et Françoise Davian (23 août 1773, f° 71); — pour Etienne Volaire et Marguerite Joubert (16 septembre 1773, f° 77; — pour Esprite Many et Jacques Noël (2 octobre 1773, f° 88); — pour Joseph Pagés et Marie-Anne Estève (4 novembre 1773, f° 101); — pour Joseph Roubert et Élisabeth Coulumieu (21 décembre 1773, f° 111); — pour François-Louis Clair de Thomas, marquis de Lavalette, et noble et illustre demoiselle Anne-Louise de Galéan Gadagne, fille de feu noble et illustre seigneur Joseph-Marie-Louis de Galéan, duc de Gadagne, et de noble dame Françoise-Charlotte Gabrielle de Fortia de Pol de Montréal (5 janvier 1774, f° 113); — pour Guillaume Mouret et Catherine Chouvet (8 mars 1774, f° 147); — pour Joseph et Louise Durand (1er avril 1774, f° 165); — pour Pierre Dourière et Madeleine Choulet (3 mai 1774, f° 185); pour Marguerite Filé et Jean Victoire (10 juin 1774, f° 210); pour Louise-Élisabeth Ripert et François Thoard (8 juillet 1774, f° 214); — pour Toussaint Cavaillon et Thérèse-Ursule-Angélique Guibert (8 août 1774, f° 219); — pour Charles Jouve et Louise Duport (10 septembre 1774, f° 226). — pour Jacques Bertrand et Marie-Ursule Emmanuel (16 octobre 1774, f° 238); — pour Pierre Rambaudy et Françoise Lacour (12 novembre 1774, f° 247); — pour Georges Linsolas et Catherine Taillon (2 décembre 1774, f° 255); — pour Jean-Pierre Millet et Jeanne Courria (26 janvier 1755, f° 265); — pour Jean-Marc Allemand et Marie-Anne Astay 2 février 1775, f° 273), etc.

G. 98. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

Février 1775 — Mars 1777 — Dispenses de mariage : pour Joseph Fériaud et Thérèse Bonnet (24 février 1775, f° 4); — pour Charles Noble et Marie Borel (15 mars 1775), f° 15); — pour Pierre Coulomb et Madeleine Verte (15 mars 1775, f° 19); — pour Pierre-François Harnetiaux et Louise Morel (19 mai 1775, f° 38); — pour Joseph-Guillaume Lazard et Jeanne Adrair (16 juin 1775, f° 49); — pour Esprit-Louis Rouvière et Marie-Anne Rey (13 juillet 1775, f° 49); — pour François-Hippolyte Guilhermier et Thérèse Fine (11 août 1775, f° 58); — pour Marguerite Aubert et Antoine Major (9 septembre 1755, f° 68); — pour Antoine Autard et Marie Thuy (22 octobre 1775, f° 81); — pour Laurent-Joseph-Dominique Saltet (5 décembre 1776, f° 101); pour Claude Chauvin et Marguerite Biscarel (5 janvier 1776, f° 115); — pour Antoine Lafosse et Françoise Moucan (11 février 1776, f° 138); — pour Joseph Tanchon et Jeanne Goujet (12 mars 1776, f° 151); — pour Barthélemy Laffet et Marie Barthélémy (12 avril 1776, f° 159); — pour Joseph Imbert et Marie-Rose (11 mai 1776, f° 178); — pour Jean-Louis Delpucet et Marie Gibelin (5 juin 1776, f° 183); — pour Jean Tardieu et Marie Raymond (24 juillet 1776), f° 196); — pour Claude Journaud et Rose-Marie Durand (27 août 1776, f° 211); — pour Jacques-Thomas Simonnet et Madeleine Ferail (12 septembre 1776, f° 221); — pour haut et puissant seigneur Antoine de Gevaudan, chevalier, seigneur de Roquerouge et autres places, et noble demoiselle Pauline-Rosalie de Durand de Rilly, fille de Joseph de Durand, seigneur de Rilly et de Villeblain, et de Laure-Lucrèce de Magnin de Gasté, d'Avignon (14 octobre 1776, f° 244); — pour Jean-Louis Perrin, domestique de M. le marquis de Montaigu et Barbe-Marguerite Croustet (8 novembre 1776 f° 263); — pour François Catelin et Joseph Tacussel (19 décembre 1776, f° 279); — pour Jean Imbert et Marguerite-Anne Baculard (9 janvier 1777, f° 295); — pour Madeleine Latour et Louis-Agricol Barti, sonneur de cloches dans l'église St-Agricol (2 février 1777, f° 316); — pour Étienne Pasquet et Félicie-Antoinet (10 mars 1777, f° 333), etc.

G. 99. (Registre.) — In-folio, 329 feuillets, papier.

Mars 1777 — 7 Mars 1779. — Dispenses de mariage : pour Jean Blancher et Rose Chiron (15 mars 1777, f° 1); — pour François Gremier, maître relieur, et Madeleine-Catherine Vergier (3 avril 1777, f° 13); — pour Antoine Reynard et Marie-Marguerite-Françoise Bourtoulon (7 mai 1777, f° 37); — pour Antoine Orfan et Marguerite

Cabiol (7 juin 1777, f° 57) ; — pour Guillaume Héraud et Marguerite Boudet (26 juillet 1777, f° 75) ; — pour Pierre Sabatier et Élisabeth Armenier (14 août 1777, f° 93) ; — pour Marie-Anne Foinard et Noël Massaudy (6 septembre 1778, f° 104) ; — pour Pascal Barbud et Angélique Baculard (3 octobre 1778, f° 124) ; — pour Jean-Pierre Gauthier et Jeanne-Eulalie Berty (15 novembre 1778, f° 141) ; — pour Hyacinthe Ficher, adjudicataire général de fermes, et Élisabeth Joly (14 janvier 1778, f° 152) ; — pour Thomas Laget et Marie-Rose Julian (10 février 1788, f° 170) ; — pour Jacques Bonnaud et Suzanne Julian (18 mars 1778, f° 196) ; — pour Étienne Boulard et Marie-Marguerite Bonnecaze (16 avril 1778, f° 205) ; — pour Pierre Durand et Marie Anne (8 mai 1778, f° 218) ; — pour Anne François et Jean-Pierre Gauffre (6 juin 1778, f° 228) ; — pour Joseph Ramus et Marie Fargeon (2 juillet 1778, f° 237) ; — pour Pierre Voland et Jeanne Scarrat (5 août 1778, f° 248) ; — pour Michel Clavel et Marthe-Thérèse Bras (15 septembre 1778, f° 259) ; — pour Philippe Couzin et Marie-Élisabeth Garet (31 octobre 1778, f° 275) ; — pour Pierre Bompard et Suzanne Barracan (20 novembre 1778, f° 283) ; — pour Guillaume Cauvin et Marguerite Viaud (9 janvier 1779, f° 298) ; — pour Jean Vacheiron et Marie Bonnet (15 février 1779, f° 231), etc.

G. 100. (Registre.) — In-folio 322 feuillets, papier.

Mars 1779 — Février 1781. — Dispenses de mariage : pour Rémy Tournatory et Lucrèce Mistral (15 mars 1779, f° 6) ; — pour Jean-Antoine Ferrier et Élisabeth Lalande (10 avril 1779, f° 20) ; — pour Marguerite Artellan et Françoise Daviot (2 mai 1779, f° 33) ; — pour Michel Blanchet et Claire-Françoise Caulès (5 juin 1779, f° 41) ; — pour Georges Ayme et Marie-Thérèse Salien (23 juillet 1779, f° 55) ; — pour Gaspard Poigniel et Marie-Anne Perrin (19 août 1779, f° 71) ; — pour Antoine Faucon et Marthe-Dorothée Roux (17 septembre 1779, f° 78) ; — pour Jean-Joseph Helly et Marie Ricard (14 octobre 1779, f° 95) ; — pour Marie-Madeleine Heureuse, néophyte, ci-devant nommée Henrique, juive de nation, de Turin, « laquelle après « avoir obtenu un décret de dissolution de son mariage avec « le nommé Achard Philipe, juif », veut contracter mariage avec Louis-Henri Roule (13 novembre 1779, f° 109) ; — pour Philippe Cartaillier, fondeur de caractères, et Marie-Anne Fabre (16 décembre 1779, f° 130) ; — pour Jean-François Jean dit Villedieu et Catherine Demane (21 janvier, 1780, f° 149) ; — pour Elzéar Galantier et Marie-Louise Lazare (21 février 1780, f° 175) ; — pour Gaspard Moulinas et Marie-Anne Mounet (29 mars 1780, f° 191) ; — pour Claude-Jean et Marie Granier (21 avril 1780, f° 210) ; — pour Pierre-Jean-Baptiste-Dominique de Vernety, gentilhomme ordinaire du roi, et Marie-Anne-Josephe de Folard, fille de messire Hubert, chevalier, conseiller d'État, ci-devant envoyé extraordinaire du roi, en Allemagne, et de Agnès de Monticas (6 mai 1780, f° 216) ; — pour François Agier et Marie-Gabrielle Vernet (23 juin 1780, f° 228) ; — pour Augustin Gardet et Marie-Thérèse Dianoux (20 juillet 1780, f° 237) ; — pour Marie Robert et François Gaffet (30 août 1780, f° 250) ; — pour Louis-Gabriel Jeaume, praticien, et Louise-Julie Silvestre (19 septembre 1780, f° 258) ; — pour Madeleine Sinard et Rose Fine (21 octobre 1780, f° 272) ; — pour Pierre Salle et Marie Arnaud (21 novembre 1780, f° 288) ; — pour Marie Clément et Joachim-Vincent Michel (14 décembre 1780, f° 296) ; — pour Joseph Guiard et Théodore Cambe (12 janvier 1781, f° 309) ; — pour Louis Calvet et Angélique-Ursule Fayet (4 février 1781, f° 321), etc.

G. 101. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

Février 1781 — Mai 1783. — Dispenses de mariages : pour Jean-François Mascle et Françoise Martin (6 février 1781, f° 1) ; — pour Siméon Chabert et Rose Laurens (10 mars 1781, f° 23) ; — pour George Boutière et Honorade Boyer (18 avril 1781, f° 38) ; — pour Catherine Maigre et Antoine Eysséric (12 mai 1781, f° 37) ; — pour Louis Chaland et Thérèse Beaufort (21 juin 1781, f° 48) ; — pour Jean-Paul Roche et Jeanne Legier (5 juillet 1781, f° 58) ; pour Joseph Miramand et Marie-Monique Fabre (9 août 1781, f° 72) ; — pour Louis Tramier et Catherine Guibert (3 septembre 1781, f° 93) ; — pour Esprit Morard et Françoise-Clémence Dauphin (4 octobre 1781, f° 104) ; — pour Marguerite Mourre et Jean-Pierre Bernard (10 novembre 1781, f° 129) ; — pour Antoine Lisle et Claudine Aubert (1er décembre 1781, f° 145) ; — pour François Marseille et Marie Maurier (10 janvier 1782, f° 163) ; — pour Jean-Baptiste Tignel et Jeanne-Marie Gontard (6 février 1782, f° 185) ; pour Antoine Latard et Marguerite Michel (13 mars 1782, f° 193) ; — pour Antoine Joubert et Marie-Rose Tempier (8 avril 1782, f° 202) ; — pour François Coupard et Marguerite Baculard (6 mai 1782, f° 225) ; — pour Jacques Leydier et Anne-Marie Maurel (30 juin 1782, f° 238) ; — pour Jean Girard et Isabeau Jouffron (13 juillet 1782, f° 252) ; — pour Charles Martin et Élisabeth Barnier (17 août 1782, f° 264) ; — pour Charles Champalle et Marguerite Audrin, 20 septembre 1782, f° 276) ; — pour Giraud et Catherine-Léonore d'Asprond (30 octobre 1782, f° 287) ; — pour Michel Chaix et Catherine Reynier (24 décembre 1782, f° 305) ; — pour Honoré Hugues et Marie Empereur (4 janvier 1783, f° 323) ; — pour

Augustin Aubert et Suzanne-Hélène Barnier (14 février 1783, f° 341) ; — pour Pierre Rafin Peylo et Marguerite Moret (15 mars 1783, f° 355) ; — pour Joseph Étienne et Rose-Françoise Fulet (17 avril 1783, f° 366); — pour Jean-Pierre Perrier et Marie-Antoinette Ourcher (9 mai 1783, f° 373), etc.

G. 102 (Registre) — In-f°, 329 feuillets, papier.

Mai 1783 — Août 1785. — Dispenses de mariage : pour Joseph Allègre et Félicité Hill (10 mai 1783, f° 1) ; — pour Jeanne Fessier et Jean-Louis Marin, imprimeur, fils de Benoît (28 juin 1783, f° 21) ; — pour Honoré Rivière et Marie-Marguerite Lair (21 juillet 1783, f° 25) ; — pour Joseph Vellen et Marthe Bourcier (29 août 1783, f° 34) ; — pour Marie Faure et Joseph Imbert (4 septembre 1783, f° 34) ; — pour Claude-Joseph Raymond et Marie-Anne Cournet (27 octobre 1783, f° 50) ; — pour Marguerite Fouquet et Jean-Martin Prade (23 novembre 1783, f° 69) ; — pour François Cournillon et Marie-Rose Conte (22 décembre 1783, f° 73) ; — pour Alexis Regis et Ursule Gaulon (17 janvier 1784, f° 192) ; — pour Jean Combe et Anne-Marie Cambe (10 février 1784, f° 109) ; — pour Louis Ricard et Madeleine Jourdan (10 mars 1784, f° 117) ; — pour Guillaume Rolland et Marguerite Margeris (17 avril 1784, f° 134) ; — pour Michel Brunel et Anne Grassen (26 mai 1784, f° 145) ; — pour Anne-Catherine Martinen et Joseph-Pierre Robin (19 juin 1784, f° 150) ; — pour Jean-Pierre Martin, porteur chez M. de Nogaret, et Marie-Rose Gilles (6 août 1784, f° 107) ; — pour Joseph Nicolas et Madeleine Verger (27 septembre 1784, f° 188) ; — pour Michel-Louis Rosse et Marie-Anne Beton (21 octobre 1784, f° 200) ; — pour Françoise Vidier et Laurent-Roch Mouton (28 octobre 1784, f° 206) ; — pour Balthazar Aubert et Marie-Madeleine Rieoux (17 novembre 1784, f° 217) ; — pour Marie-Rose Morard et Joseph Filan (9 décembre 1784, f° 225) ; — pour Jean-Joseph Rambaud et Marie Bompar (13 janvier 1785, f° 234) ; — pour Jacques Ferrier et Marie Cristin (3 février 1785, f° 260) ; — pour Basile Framond et Jeanne Feste (25 mars 1785, f° 280) — pour Henri-Dominique-Marie de Palys, lieutenant-colonel du corps royal du génie, et Perrine-Michelle Maillard (12 avril 1785, f° 286) ; — pour Élisabeth Philip et Charles-Louis Blanc (13 mai 1785, f° 299) ; — pour Marguerite Labro et Jacques Roche (19 juin 1785, f° 315).

G 103. (Registre.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

Juillet 1785 — Juillet 1877. — Dispenses de de mariage : pour Dominique Teixeira, valet de chambre de Charles Oeynhausen, comte du S. Empire Romain, commandant de l'ordre du Christ, du Conseil de Sa Majesté Très Fidèle, brigadier général de ses armées et ministre plénipotentiaire, à la cour royale impériale apostolique, et Jeanne Vicence Muring (25 juillet 1785, f° 1) ; — pour Jean Rodet et Dauphine Perriu (18 août 1785, f° 4) ; — pour Claude Bertet et Louise Sezaïde (24 septembre 1785, f° 14) ; — pour Jean Baptiste Leconte et Antoinette Vincent (13 octobre 1875, f° 21) ; — pour Jacques Aubert et Anne Raoux (17 novembre 1785, f° 35) ; — pour Pierre Tramier et Marie Madeleine Brun (30 décembre 1785, f° 45) ; — pour Barthélemy Guine et Marie Thérèze Armand (21 janvier 1786, f° 54 ; — pour Madeleine Scombart et Pierre Do (18 février 1786, f° 72) ; — pour Marie-Rose Gambier et Jean-Antoine Paret (25 mars 1786, f° 84) ; — pour Anne Pigne et Antoine Meyre (22 avril 1786, f° 93) ; — pour François-Frédéric Rouvière et Francoise Martin (11 mai 1786, f° 105 ; — pour Jean-Antoine Nicolas et Marie-Rose Conta (6 juin 1786, f° 124 ; — pour Ursule Seyssaud et André Benet (8 juillet 1786, f° 109); — pour Jean-Jacques Galonier et Marie-Anne Revis (18 août 1786, f° 156); — pour Louis Mejer et Élisabeth Durrieu (27 septembre 1786, f° 174) ; — pour Marie Mazoyer et Alexis-Joseph Arnaud (22 octobre 1786, f° 183 ; — pour Dominique Lesbras et Élisabeth Nitard (23 novembre 1786, f° 198); — pour Jean-François Final et Mrrie-Jeanne Thesneau (21 décembre 1786, f° 206) ; — pour Jean Estournel et Rose Granet (18 janvier 1787, f° 218) ; — pour Paul Nourry et Madeleine Vante (21 février 1787, f° 247); pour Jean Baptiste Valay et Cazarie Valay (15 mars 1786, f° 258) ; — pour Jean-Antoine Rochetin et Eugénie Lydier (4 avril 1786, f° 271) ; — pour Joseph-Romain Aubanel et Marie-Rose-Claire Giraud (9 mai 1787, f° 295) ; — pour Charles Lablache et Louise-Félicité Dauvergne (14 juin 1787, f° 312) ; — pour Jean Grasset et Marie Cournier (20 juillet 1787, f° 324.

G. 104. (Registre.) — In-f°, 376 feuillets, papier.

Août 1787 — Juillet 1790. — Dispenses de mariages : pour Marie Chamaury et Louis Vignon (1er août 1787, f° 1) ; — pour Antoine Deville et Marie-Thérèse Vincent (23 septembre 1787, f° 20) ; — pour Joseph Brun et Marguerite Rodet (22 octobre 1787, f° 30) ; — pour Gaspard Estagni et Françoise Mathieu (14 novembre 1787, f° 43) ; — pour Louis-Joseph Girardon et Marie-Anne Gay (25 décembre 1787, f° 50) ; — pour Jean-Pierre Sabatier et Marie-Anne Julien (26 janvier 1788, f° 70) ; — pour Jean Genain et Suzanne-Marie Véran (24 février 1788, f° 87) ; — pour Anne Imbert et Étienne Martin (26 mars 1788, f° 98) ; — pour Xavier-Jérôme Teissier et Claire-Françoise Flassot (22 avril 1788, f° 112) ; —

pour Claude Armand et Clotilde Jean (11 mai 1788, f° 118) ; — pour Jean-Louis Broussier et Marie-Catherine Gauthier (22 juin 1788, f° 132) ; — pour Pierre Vincent et Madeleine-Barbe Rambaud (25 juillet 1788, f° 139) ; — pour Nicolas Paquin et Suzanne-Thérèse Carbonel (23 août 1788, f° 146) ; — pour Honoré Contestable et Marianne Barnier (12 septembre 1788, f° 150) ; — pour Marguerite Farge et Jean-Jacques Bioulès (28 octobre 1788, f° 167) ; — pour Joseph Charnis et Marie-Anne Libbe (29 novembre 1788, f° 175) ; — pour Joseph Sauton et Marie-Anne Pascal (30 décembre 1788, f° 183) ; — pour Alexis Beissier et Julie Guinet (5 janvier 1789, f° 136) ; — pour Jean-Pierre Blache et Hélène Villemagne (2 février 1789, f° 197) ; — pour Joseph Michel et Marie Jourdan (4 mars 1789, f° 226) ; — pour Jean-Denis Robin et Marthe Aubert (21 avril 1789, f° 232) ; — pour François Michel et Ursule Bouche (7 mai 1789, f° 242) ; — pour Joseph Dortier et Marie Couvery (3 juin 1789, f° 256) ; — pour Denis Romanille et Louise Fernet (22 juillet 1789, f° 267) ; — pour Jean-Baptiste Blanchet et Marie-Anne Imbert (21 août 1789, f° 272) ; — pour Jean-Jacques Milliet et Suzanne Barthélemy (21 septembre 1789, f° 279) ; — pour Jeanne Geneys et Joseph Coulomb (26 octobre 1789, f° 293) ; — pour Dominique Julien et Élisabeth Ribière (17 novembre 1789, f° 299) ; — pour noble Joseph-François de Chabert, baron, receveur des fermes du Roi et noble dame Suzanne Comte (4 décembre 1789, f° 307) , — pour Marguerite Laval et Jacques-Joseph Raffier (29 janvier 1790, f° 324) ; — pour Claude Retourne et Marie-Madeleine Colas (19 février 1790, f° 336) ; — pour Louise Aubert et Jean-François Raoust (27 mars 1790) ; — pour François Dumas et Jeanne Julien (14 avril 1790, f° 348) ; — pour Jean-Marie Gilles et Marthe Bouffier (8 mai 1789, f° 357.

G. 105. (Registre.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

Juin 1790 — Avril 1792. — Dispenses de mariages : pour Jean Véon et Catherine Philibert (9 juin 1790, f° 1); — pour Antoinette Tenon et Barthélemy Roux (8 juillet 1790, f° 8); — pour Antoinette Serre et Antoine Bertet (20 août 1790, f° 16) ; — pour Jacques-Joseph-Félix-Angélique-Jean-Baptiste de Clémens, ci-devant chevalier marquis de Graveson et Charlotte-Marie-Suzanne-Françoise-Cotheux de Longpré de St Olympe (3 septembre 1790, f° 20) ; — pour Jean Pierre Gimier et Claire-Suzanne André (9 octobre 1790 f° 27) ; — pour Louis Mazoyer et Catherine Astay (19 novembre 1790, f° 35) ; — pour Jean-Joseph Reynier et Madeleine Gres (28 décembre 1790, f° 41) ; — pour Jeanne Prat et Barthélemy Moton (15 janvier 1791, f° 43) ; — pour Sébastien-Antoine Bernard et Angélique-Élisabeth Sauson (5 février 1791, f° 4[illegible]) ; — pour Jean-Pierre Mizerin et Louis Galas (31 mars 1791, f° 50) ; — pour Marguerite Chrétien e Jean Dupont (20 avril 1791, f° 31) ; — pour Jean-Baptiste Lafance et Jeanne-Marie Morénas (23 mai 1791, f° 52) ; — par Antoine Serme et Jeanne-Marie-Madeleine Bérard (25 juin 1791, f° 54) ; — pour Joseph Allard et Antoinette Devine (25 juillet 1791, f° 55) ; — pour Philibert Milhe et Marie-Rose Morard (27 août 1791, f° 61) ; — pour Antoine Rochette et Marguerite Sale (4 septembre 1791, f° 63) ; — ponr Marc Giraud et Suzanne Girard (1er octobre 1791, f° 67) ; — pour Joseph-Agricol Gouventy et Hélène Chiron (15 novembre 1791, f° 71) ; — pour Pierre Bénézet Sicard et Catherine Blanc (21 décembre 1791, f° 72) ; — pour Claire-Marie Arès et Louis Auzias (5 janvier 1792, f° 72) ; — pour Thomas Floure et Marguerite Sicaud (1er février 1792, f° 75); — pour François Jouvaud et Madeleine Moulinas (15 mars 1792, f° 78) ; — pour Laurent Rey et Élisabeth Mathieu (13 avril 1792, f° 79).

G. 106. (23 Cahiers.) — In-4°, 622 feuillets, papiers français et italiens.

1716. — 1785. — Correspondance de M. François-Maurice de Gonteri archevêque d'Avignon et vice-légat. Lettres du Cardinal Paulucci à M. Gonteri archevêque d'Avignon, l'informant que après le départ du vice-légat Salviati, il sera investi des pouvoirs du vice-légat (3 octobre 1716) ; — de M. Gonteri à M. de S. Maurice pour l'assurer qu'il fera tout son possible pour découvrir les faux monnayeurs refugiés de Lyon à Avignon (1er mai 1717) ; — du même au cardinal Paulucci pour lui demander ses instructions, au cas où le Czar de Russie, arrivé à Paris et dans l'intention de visiter les principaux ports du royaume, traverserait Avignon et le Comtat pour se rendre à Marseille et à Toulon (12 mai 1717) ; — mémoire, du même, au sujet du commerce des soies entre Avignon et Lyon (27 mai 1717) ; — de Henry d'Auvergne, abbé de Cluny, au vice-légat, au sujet des religieuses de la nouvelle observance de Cluny qui voulaient rentrer, malgré lui, dans le collège de St-Martial d'Avignon (9 juin 1717) ; — lettre de l'archevêque d'Avignon, comme vice-légat, au duc de Roquelaure, au sujet de l'arrestation, sur les terres du Comtat, d'un sergent déserteur, par le capitaine de la garnison du Pont St-Esprit (30 octobre 1717) ; — copie des instructions données à Mgr Bauchieri, nommé vice-légat d'Avignon pour la collation des bénéfices (14 octobre 1693) ; — lettres du vice-légat au cardinal Palucci, au sujet du passage à Avignon du marquis de Fuentès, ambassadeur du Portugal (2 mars 1718) ; — lettre du même au cardinal Paulucci, sur l'état politique et religieux du pays (18 janvier 1719), etc.

G. 107. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1763—1784. — Correspondance diverse des archevêques d'Avignon et de la Cour de Rome. — Lettres du cardinal Rossi : sur la santé de l'évêque d'Orange (16 juin 1764);— du même demandant qu'on lui adresse du vin de Tavel (28 juin 1765). — Formulaire pour la correspondance de l'archevêque avec les autorités ecclésiastiques et les princes.

G. 108. (Liasse.) — 165 pièces, papier, italien.

1561—1679. — Correspondance de la congrégation du St-Office avec l'Inquisiteur général à Avignon. — Lettres de la congrégation à l'Inquisiteur d'Avignon : pour l'envoi des pièces du procès du protonotaire Sala (14 octobre 1561, pièce 1) ; — pour informer sur les hérétiques qui habitent Avignon et le Comtat-Venaissin (18 juillet 1578, pièce 3); — pour les mesures à prendre pour la protection de la religion catholique, l'expulsion des hérétiques et la surveillance des livres des Juifs (9 février 1584, pièce 5) ; — pour la surveillance des libraires vendant des livres défendus et des hôteliers vendant des viandes les jours défendus (2 septembre 1608, pièce 10) ; — sur l'abjuration des hérétiques qui reviennent dans Avignon ou le Comtat-Venaissin (13 janvier 1624, pièce 19). — Commission au père Inquisiteur pour informer sur la justification de Geneviève d'Audibert de l'Isle de Venisse, accusée de sortilège (22 mars 1625, pièc [illegible] ; — ordre du St-Office pour que le vice-légat, le recteur du Comtat-Venaissin et autres juges ne se mêlent pas de ses affaires (2 mai 1626, pièce 25). — Lettre de l'Inquisiteur général : contre les astrologues (28 juin 1631, pièce 44) : — contre les huguenots qui filaient la soie ou qui vendangeaient (24 septembre 1633, pièce 51) ; pour informer sur l'Université d'Orange ; si elle est dirigée par des catholiques ou des huguenots, quels en sont les professeurs et si les gradués font profession de la religion catholique (13 mars 1660, pièce 106) ; — au sujet d'une demande faite par un sieur Moneri pour employer des Cévenoles hérétiques pour la culture des vers à soie à Venasque (3 septembre 1661, pièce 111) ; — pour l'expulsion du Comtat-Venaissin d'Anne Médières, hérétique (2 janvier 1677, pièce 159) ; — pour faire saisir le livre des « Remarques » (23 septembre 1679, pièce 165).

G. 109. (Liasse.) — 144 pièces, papier italien.

1680—1699. — Correspondance de la congrégation du St-Office avec l'Inquisiteur général à Avignon. — Lettres de la congrégation : sur la préséance que le prévôt de Cabanes demandait sur les autres consulteurs (24 février 1680, pièce 1) ; — sur la permission accordée au père Ruppé, jésuite, de prêcher la Conception (31 août 1680, pièce 5) ; — sur la condamnation de divers livres, parmi lesquels « l'histoire du Pontificat de S. Grégoire-le-Grand, par M. Mainbourg, à Paris 1686 » (22 mars 1687, pièce 35); — sur le baptême d'une jeune juive qui a été enfermée au monastère de la Visitation de Carpentras, avec défense aux juifs de la visiter (3 mai 1687, pièce 37) ; — interdisant aux chrétiens de Carpentras et du Comtat, d'allumer du feu chez les juifs, le jour du Sabbat (3 mai 1687, pièce 38) ; — sur la nécessité de ne point laisser les juifs sortir de leur ghetto la nuit et les jours défendus (20 mai 1690, pièce 50) ; — au sujet d'un jeune juif qu'on avait secrètement baptisé et conseillant de l'enlever, avec les égards dus, des mains de ses parents pour l'élever chrétiennement (1er juillet 1690, pièce 52) ; — au sujet de Moïse, juif qui avait été incarcéré et accusé de commerce charnel avec une femme chrétienne et déclarant qu'une telle cause ne concerne pas le St-Office (10 mars 1691 pièce 59) ; — mémoire de la Sacrée-Congrégation sur l'affaire du sieur Joseph-Julien Grangier, prêtre, vicaire de Caumont, accusé d'avoir abusé de la confession et du sacrement de pénitence pour détourner ses pénitentes de leurs devoirs (2 mars 1693, pièce 72) ; — au sujet de Jacques Madon, de l'ordre des Trinitaires, dénoncé au St-Office comme ayant tenu, à Valréas, des propos antireligieux et d'avoir répondu à ceux qui l'engageaient à assister à la bénédiction « Qu'ils aillent au diable, eux et leurs bénédictions » (22 août 1693, pièce 73). — Décret de la Sacrée-Congrégation sur les juifs de Bédarrides, de Châteauneuf et autres lieux de la juridiction et du diocèse d'Avignon, ordonnant à l'archevêque d'Avignon, au vice-légat, au père Inquisiteur et à l'évêque de Carpentras d'assigner auxdits juifs qui n'ont point de ghetto auxdits lieux, un temps nécessaire pour enlever leurs mobiliers, vendre leurs propriétés et s'éloigner desdits lieux et de leur signifier que, ce délai expiré, ceux qui ne les auront point quittés en seront immédiatement expulsés (9 novembre 1693, pièce 76) ; — au sujet d'une dénonciation de l'évêque de Vaison comme janséniste (3 novembre 1695, pièce 89) ; — au sujet d'un livre intitulé « La pierre de touche des Jansénistes », qui devra être adressé à la Sacrée-Congrégation (7 septembre 1697, pièce 104) ; — au sujet du baptême donné à Mornas, par une jeune fille chrétienne de 14 ans, à une jeune juive de 3 ou 4 ans, et enjoignant à l'Inquisiteur de ne point rendre la jeune baptisée à ses parents (16 novembre 1697, pièce 105) ; — au sujet de la présence des juifs, la nuit, hors de leur ghetto et de la prohibition de l'allaitement des enfants juifs par des nourrices chrétiennes (21 mars 1699, pièce 128).

G. 110. (Registre.) — In-4°, 748 feuillets, papier, 4 feuillets parchemin.

911 — 1628. — *Diversorum Avenionis* (1). — Vidimus du diplôme de Louis l'Aveugle, fils de Boson, donnant à Remy, évêque d'Avignon, le lieu de Bédarrides (*quamdam villam Bedurrida nomine*), situé dans le comté d'Avignon (*in comitatu Avenionensi*), avec toutes ses dépendances (15 juin 911, f° 3) ; — du diplôme du même empereur, donnant à Foulques, évêque, les églises de St-Geniez au comté d'Avignon, une église dédiée à Ste Marie, St Jean et St Baudile et une autre église dédiée aux martyrs Cosme et Damien, située sur la rive du Rhône, en face du château de Lers, ainsi que le château et le fort dudit Lers (4 avril 913, f° 3) ; — du diplôme de Frédéric, empereur, par lequel il met Geoffroy, évêque d'Avignon, son église et ses possessions sous sa protection, lui accorde le droit de retrait et d'investiture des fiefs qui dépendent de son évêché et de créer un notaire (22 juin 1161, f° 4) ; — du diplôme de l'empereur Frédéric, en faveur de la *Vinea Vispalis* (1157, f° 12). — État des revenus de la mense archiépiscopale d'Auch, dressé en 1456 par Jozien, chanoine de Paris, secrétaire d'Alain de Coetivy, prêtre-cardinal du titre de Ste-Praxède, communément appelé le cardinal d'Avignon, légat du St-Siège en France, chargé d'asseoir la cote du clergé pour la défense de la foi contre les Turcs (1456, f° 13). — État des journées employées pour la réfection des murailles de la place sise devant le Petit-Palais (juin 1460, f° 18). — Livre des collations et autres actes de la mense archiépiscopale (1562, f° 53). — Procuration donnée par Gabriel Vergier aux consuls de Châteaurenard pour la nomination à la chapellenie qu'il institue dans l'église dudit lieu, sous le titre de St-Jacques (16 novembre 1587, f° 230). — Nomination de Louis Imbert à la chapellenie fondée dans l'église paroissiale de Graveson, sous le titre de St Jean-l'Évangéliste (7 janvier 1592, f° 284). — Cédule adressée à l'archevêque pour la dissolution des vœux prononcés par Gasparde de Sade, au monastère de St-Georges d'Avignon (1623, f° 308). — Attestation de bonne vie et mœurs pour Antoine de Crose, devant être promu à l'évêché de St-Paul-Trois-Châteaux (24 septembre 1598, f° 318). — Plainte de Marguerite Vielle, contre Pierre Ficher qui l'avait trompée (1608, f° 437). — Interrogatoire de ladite Vielle, audition de témoins (f° 459). — Enquêtes, pièces de procédures, dépositions de témoins devant la cour du Palais archiépiscopal d'Avignon, etc.

(1) Les [illegible] intitulés [illegible] ... [illegible] réunies [illegible] ... [illegible] en 1711.

G. 111. (Registre.) — In-4°, 551 feuillets, papier.

1178 — 1711. — *Diversorum Avenionis* — Bulle d'Alexandre III, confirmant les possessions de l'évêché d'Avignon (1178, f° 1). — Confirmation, par Charles IV, empereur, de tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux évêques d'Avignon (1365, f° 5). — Fondation par Benoît Guireti d'une chapellenie sous le titre et à la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Aventure, dans l'église Ste-Marthe de Tarascon (26 février 1520, f° 17). — Fondation par Louise de Pelegrin, dans l'église collégiale de St-Agricol d'Avignon d'une chapellenie, sous le titre des Onze-Mille Vierges (7 mai 1548, f° 19). — Mandement de l'archevêque d'Avignon, contre les blasphémateurs et interdisant la fréquentation pendant les jours de dimanches et fêtes, aux heures d'office, des auberges et des tavernes et lieux où on joue (1592, f° 67) ; — pour annoncer la visite pastorale (17 juillet 1593, f° 78). — Visite pastorale de Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, à l'hôpital St-Bénézet (9 mars 1605, f° 90). — Mandement de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, interdisant l'entrée des monastères, sans son autorisation, sous peine d'excommunication, défendant aux prêtres, chapelains, médecins et chirugiens et autres de se substituer aucun autre et enjoignant aux abbesses et supérieures de ne permettre aux étrangers de parler à qui que ce soit, sans l'autorisation de l'archevêque (15 juin 1625, f° 125). — Visite pastorale par l'archevêque d'Avignon, de l'église collégiale de Ste-Marie de Villeneuve-lès-Avignon (1630, f° 154). — Requête adressée à l'archevêque par les consuls et habitants de Cabannes pour contraindre le chapitre de Notre-Dame des Doms à réparer l'église dudit lieu qui tombe en ruines (1636, f° 165). — Transaction passée entre Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, dame et baronne du château de Lers, et les consuls de Châteauneuf-Calcernier au sujet des limites entre Lers et Châteauneuf (1653, 5 septembre, f° 306). — Collations de chapellenies, enquêtes, interrogatoires de témoins au sujet des biens de la mense archiépiscopale, etc.

G. 112. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, [illegible] feuillets papier, 56 feuillets parchemin.

1188 — XVIIIe siècle. *Diversorum Avenionis.* — Bail par Rostaing, évêque d'Avignon, à Hugues Bruno, d'une maison sise à Avignon dans la paroisse de Ste-Marie-la-Principale, moyennant trois sous de cens annuel (juillet 1188, f° 51. — Vente par Luce, femme de feu Guillaume Alquerii, à Guillaume, évêque d'Avignon, au prix de 1000 sous raymondins nouveaux, de tous les droits qu'elle possède

sur une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol (24 août 1322, f° 52). — Bail par Zoën, évêque d'Avignon, à Marie d'Usège (*de Usegio*), d'une maison sise dans la vigne vispale, moyennant un cens de 30 sous raymondins (23 mai 1242, f° 54). — Vente par Rostaing Molneri à Pierre et Aymérie de St-Michel frères, d'Avignon, moyennant 40 livres tournois, d'un tènement sis au lieu de Conillet au delà de la Durance (*de Conilleto ultra Durentiam*) et payant 50 sous de cens annuel à l'évêque d'Avignon (11 juin 1263, f° 55). — Procuration donnée par Pierre Audibert, prieur, et les moines de St-André d'Avignon, à Pierre de Opera, prieur de Sault (*de Saltu*), et à Raimbaud, pour demander conseil à Andréas, évêque d'Avignon, pour l'élection de l'abbé de leur monastère (2 janvier 1290, f° 57). — Députation et commission données par les religieux du monastère de St-André à Pierre de Opera, prieur de Sault (*de Saltu*), Calverius, prieur de Rochefort (*de Rupeforti*), et Richanus de L'Ile (*de Insula*), moines dudit monastère pour procéder à l'élection d'un abbé en remplacement de Pierre de Montoursier (*Petrus de Monteursorio*), décédé (23 janvier 1290, f° 59). — —Élection de Bertrand de Laudun (*Bertrandus de Lauduno*) comme abbé du monastère de St-André d'Avignon (23 janvier 1290, f° 58). — Défense par Andréas, évêque d'Avignon, sous peine d'excommunication, de provoquer ou de favoriser la soumission du monastère de Ste-Catherine d'Avignon à quelque ordre religieux. — Liste des dames de Ste-Catherine (21 janvier 1291, f° 56). — Demande de confirmation de son élection d'abbé de St-André, faite par Bertrand de Laudun à Andréas, évêque d'Avignon (22 février 1291, f° 61). — Confirmation par Andréas, évêque d'Avignon, de l'élection de Bertrand de Laudun comme abbé du monastère de St-André (24 février 1291, f° 60). — Confirmation par Andréas, évêque d'Avignon, de l'élection de Bertrand Raimbaud, comme abbé du monastère de St-André (4 mai 1294, f° 68). — Confirmation par André, évêque d'Avignon, de la vente d'une maison faite par Guillaume de Cossanicis, recteur de l'hôpital St-Bénézet d'Avignon, et de Ste-Marie de Rognonas (*Beatæ Mariæ de Rohnonassio*) (14 juin 1296, f° 69). — Serment de fidélité et d'obéissance prêté par l'abbesse et tout le monastère de Ste-Catherine d'Avignon, entre les mains de Bertrand, évêque d'Avignon (25 novembre 1309, f° 71). — Accord entre Jacques, évêque d'Avignon et le monastère de St-André, au sujet de l'élection faite de Bérenger de Coyran (*Berengarius de Coyrano*) comme abbé et confirmation de l'obligation où était ledit monastère de demander conseil à l'évêque pour cette élection (21 avril 1311, f° 73). — Confirmation par Jacques, évêque d'Avignon, de l'élection faite par les moines de St-André de Bérenger de Coyran, comme abbé de leur monastère (28 septembre 1311, f° 76). — Vente par noble Nonas Brige, fille de feu Augier Brige, à Guasbert du Val, archidiacre de Cahors, trésorier du pape et son vicaire général au temporel et au spirituel, de deux cens, moyennant le prix de 180 livres de petits tournois, l'une de 11 sous et l'autre de 25, avec la directe sur deux maisons sises à Avignon, paroisse St-Symphorien pour être jointes au verger épiscopal, dont l'une confrontant : d'une part avec la roche dudit palais (*cum rupe dicti palatii*) et de l'autre avec l'hôtel des Raynauds de Valréas (*cum hospitio Raynaudorum de Valriaco* (30 mai 1319, f° 77). — Vidimus du testament de Guillaume du Thor (*Guillelmus de Thoro*) par lequel il institue ses héritiers, ses neveux Guillaume et Hugues du Thor, frères, lesquels vendent à Guasbert du Val, évêque de Marseille et vicaire général du pape au temporel et au spirituel, un verger contigu au palais épiscopal (7 juin 1322, f° 79). — Vente par Adémar Amélii à Guasbert du Val, évêque de Marseille, camérier du pape, pour et au nom du pape, d'un hôtel sis à Avignon, lieudit *A las Grasas*, confrontant avec le verger appelé de l'*Almoyne*, pour le prix de 170 florins (12 mai 1323, f° 81). — Vente par Antoine Instaudi, chenevassier, d'Avignon, à Ardouin Scudier, de la moitié d'une vigne sise à Avignon, lieu dit à Vieneuve (*ad Viamnovam*), pour 16 florins d'or (4 novembre 1341, f° 86). — Vente par Pons Picarelli, de Barbentane et Bartholomée, sa femme, à noble Lapo Blanchi, alias de Ruspo, d'Avignon, d'un terrain dit vulgairement la Pousaraque (*Posaraca*) sis en dehors du portail de l'évêque au bourg *dels Milhaces*, moyennant le prix de cinq florins d'or (27 décembre 1346, f° 87). — Bulle d'Urbain V portant que le pape Clément VI, ayant nommé Jean, évêque d'Avignon, au siège de Mirepoix et ne l'ayant pas remplacé, que le pape Innocent VI, ayant laissé ledit siège d'Avignon vacant, il y a nommé Anglicus, prieur du prieuré de St-Pierre de Die, ordre de St-Augustin (12 décembre 1362, f° 94). — Notification faite par Arnaud, archevêque d'Auch, camérier du pape, à tous les châtelains, clavaires et officiers de l'évêché d'Avignon, du choix d'Anglicus Grimoard comme évêque d'Avignon (19 décembre 1362 f° 91). — Lettres d'Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, par lequel il institue ses mandataires et procureurs dans ledit évêché Sicard de Fresnay, chanoine et précenteur de l'église de St-Étienne de Narbonne, et Pons Lolerie, clerc du diocèse d'Uzès, ses familiers (16 octobre 1363, f° 92). — Cession faite par Peyrot, fils et héritier de Pierre Pons, alias Raubati, poissonnier d'Avignon, sergent d'armes du pape, à Anglicus, évêque d'Avignon, d'une terre ou tènement d'environ 50 éminées faisant 53 sous de cens audit évêque, sise lieu dit à l'Etoile, hors les nouvelles murailles, en face du cimetière de Champfleuri, mais ne contenant plus que 12 éminées par suite de la violence et de l'impétuosité du Rhône qui en a

détruit la majeure partie (23 janvier 1365, f° 105). — Vente par Barthélemi Jacques d'Adhémar (*de Adhemaribus*) changeur, de Florence suivant la cour romaine, et Françoise, sa femme, à Sicard de Fresnay, chanoine et précenteur de l'église St-Étienne de Narbonne, clavaire et procureur d'Anglicus, évêque d'Avignon, d'une vigne de deux éminées, sise à l'Étoile (*ad Stellam*) hors les nouvelles murailles d'Avignon, près le cimetière de Chamfleuri (*prope cimeterium Campi Floriti*), moyennant 20 florins d'or (14 février 1365, f° 97). — Vente par Pierre Damiani, bourgeois et monnayeur d'Avignon (*monetarius*), à Anglicus Grimoard d'une maison sise à Avignon, dans une traverse au-dessus de l'hôpital St-Bénézet, à la tête du pont d'Avignon (*supra hospitae Sancti Benedicti capitis pontis Avenionensis*) confrontant : d'une part, l'hôtel de l'évêque de Vence, et d'autre part, l'hôtel même de l'évêque, pour le prix de 100 florins d'or (17 février 1365, f° 98). — Vente par Imbert Marini, sergent d'armes (*serviens armorum*), du pape, à Anglicus, évêque d'Avignon, d'une maison sise à Avignon, en face de l'hôpital St-Bénézet, confrontant : d'une part, ledit hôpital, d'autre part, l'hôtel du chapitre des chanoines de St-Pierre, et d'autre part l'hôtel de l'évêque de Vence, moyennant 20 florins d'or (23 février 1365, f° 99), — Donation par Marguerite Porcelle, du monastère de St-Jean, de Cavaillon, à Anglicus, évêque d'Avignon et au chapitre de Notre-Dame de Doms, de douze deniers de cens annuel, assis sur deux maisons sises à Avignon, paroisse St-Agricol, dans la rue dite de Hugues de Sade (*in carreria vocata Hugonis de Sadone* (11 mars 1365, f° 149). — Désignation pour Sicard de Fresnay, procureur de l'évêque d'Avignon, de trois juifs d'Avignon, Astruc, Cohen, Salves, de Viviers et Ferren Scale, pour estimer les biens et possessions de l'évêque compris sous le noms de Vinea Vispalis (25 mars 1365, f° 106). — Vente par Raymonde, femme de Jean Soquerii, marchand de blé d'Avignon, à Anglicus, évêque d'Avignon, d'une maison sise Avignon, en face l'hôtel dudit évêque, entre le verger nouvellement commencé par ledit évêque, confrontant : d'une part avec la Chartreuse de Bonpas, d'autre part, avec l'hôtel de Bertrand Astouaud, d'Avignon, d'autre part avec le bâtiment de la palefrenerie dudit évêque, enfin avec la voie publique allant de l'hôtel dudit évêque, vers le pont d'Avignon, moyennant le prix et somme de 160 florins d'or (24 avril 1365, f° 101). — Vente par Paul de Campoliers (*de Campoleriis*), chanoine de Vence, et Pierre Risaubati, bénéficier en l'église de Vence, agissant comme procureur d'Étienne, évêque dudit lieu, à Anglicus, évêque d'Avignon, d'une maison appartenant au dit évêque de Vence, sise à Avignon en face l'hôtel dudit évêque d'Avignon, et entre le verger qu'il a de nouveau créé au delà de l'hôpital de la tête du pont d'Avignon, confrontant d'une part avec l'hôtel de Pierre Damiani, d'autre part avec l'hôtel d'Imbert Marini, sergent d'armes du pape, d'autre part, avec les bâtiments de l'hôpital susdit, le tout au prix de 60 florins d'or (25 avril 1365, f° 104. — Vente par noble Pierre Urtice, damoiseau d'Avignon, et Giburge sa femme, fille de noble Gardelli Vayran, à Philippe Milon, drapier, de 20 florins d'or de cens assis sur 206 éminées de bois et prés sis au terroir d'Avignon, dans l'île d'Argenton (*in insula Argentosii*) pour le prix de 200 florins d'or, (21 décembre 1366, f° 108). — Bulle du pape Grégoire XI donnée à Villeneuve-lez-Avignon par laquelle il révoque toutes les collations et provisions faites dans les hôpitaux des pauvres d'Avignon (22 octobre 1371, f° 121. — Vente par noble Cosme Ciroque et Argentine Pinagota, sa femme, à noble Jacques-Paul et Jean de Doni, fils et héritiers de feu noble Luce de Doni de Florence, en son vivant citoyen et habitant de Lyon, d'une maison à Avignon, paroisse St-Didier, rue des Ortolans (*in carreria Ortolanorum*) dite jadis livrée de Naples, confrontant à l'orient avec la maison de noble Rodolphe de Perussis et avec la maison de Guy de Marcelbio, à l'occident avec ladite rue des Ortolans et au nord, avec la voie publique allant du plan de Lunel vers l'église St-Didier et au midi, avec la maison d'honorable Luce de Cambis, de Florence, moyennant 1200 florins monnaie courante à Avignon, chaque florin comptant pour 24 sous de ladite monnaie (1er février 1488, f° 135). — Vidimus de la bulle du pape Innocent VIII confirmant les privilèges de l'Université d'Avignon (13 décembre 1489, f° 145). — Vente par Philippe Poissardi, notaire de Villeneuve-lez-Avignon, à Pierre Luca, marchand d'Avignon. d'un bois, pré, grange sis dans l'île dite *de la Bartallasse*, contenant environ 80 éminées, moyennant 70 florins de 24 sous l'un (24 novembre 1495). — Bulle du Pape Paul III rappelant et confirmant la bulle de Sixte IV, érigeant en archevêché l'évêché d'Avignon (15 juin 1511, f° 169). — Bref du pape Sixte V qui soumet à la juridiction, correction et visite de l'archevêque d'Avignon les monastères des religieuses de Ste-Catherine et de St-Jean (9 janvier 1588, f° 200). — Arrérages dus au séminaire d'Avignon en l'année 1601, (f° 213). — Note des revenus de la mense archiépiscopale d'Avignon dressée par Étienne Dulci, archevêque, 1609 (f° 252). — Statuts et règles de la dévote confrérie des maîtres carrossiers sive cochers de la ville d'Avignon, érigée dans l'église paroissiale et collégiale de N.-D. la Principale en la chapelle de St-Jérôme, sous le titre du St-Ange Gardien et de St-Antoine (1652, f° 300). — Ordonnances de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon : pour l'entrée comme novice au monastère des Augustines de demoiselle de Barbentane, fille de dame de Villargelle (f° 328) ; — pour la réception de la demoiselle Basset comme religieuse professe dans le monastère du Verbe Incarné d'Avignon (f° 329) ; — pour la récep-

tion de la demoiselle de Venasque comme novice dans le monastère de St-Laurent d'Avignon, (f° 331) ; — pour la réception comme professe dans le monastère de St-Laurent d'Avignon, de Marguerite de Sade, de Mazan (f° 331) ; — pour la réception comme professe dans le monastère de St-Laurent d'Avignon de Marguerite de Sade, de Mazan (f° 332) ; — pour l'entrée comme professe dans le monastère de Sainte-Thérèse d'Avignon, de Gabrielle de St-Reme (f° 334) ; — pour l'entrée comme professe dans le monastère de St-Laurent d'Avignon de Catherine de Caumont (1665 f° 330). — Ordonnances de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon : pour l'entrée comme professe dans le monastère du Verbe Incarné d'Anne d'Honoraty (f° 352) ; — pour l'entrée comme professe dans le monastère de Notre-Dame d'Avignon de Gabrielle de Laurens (27 février 1666, f° 353). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, pour l'entrée, comme professe dans le monastère des Augustines d'Avignon, de Claire de Puget, (7 septembre 1666, f° 356). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, pour l'entrée comme novice dans le monastère de Sainte-Praxède d'Avignon d'Anne d'Honoraty (f° 357, 3 novembre 1666). — Ordonnance de Dominique de Marini pour l'entrée comme professe dans le monastère de St-Laurent d'Avignon de Marie de Montfort (16 novembre 1666, f° 358). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, pour l'entrée comme professe dans le monastère de Notre-Dame de Refuge de Marthe de Cluny (26 novembre 1666, f° 369). — Ordonnance de Dominique de Marini, pour l'entrée comme professe au monastère de la Visitation de demoiselle de Sobeyras (11 décembre 1666, f° 360).— Ordonnance de Dominique de Marini, pour l'entrée comme novice au premier monastère de la Visitation de demoiselle Marguerite de Brémond (21 janvier 1667, f° 373). — Ordonnance de Dominique de Marini pour l'entrée comme novice dans le second monastère de la Visitation, dit de St-Georges, de demoiselle Marguerite de la Cour (24 avril 1668, f° 405). — Dénombrement fourni par Hyacinthe Libelli, archevêqué d'Avignon, au bureau des domaines d'Aix, des propriétés, terres, droits et biens nobles temporels, possédés par l'archevêché dans le Comté de Provence (1673, f° 416).— Abjuration du calvinisme, en présence de Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, par Adam Lavelac, (15 août 1677, f° 420). — Listes de l'ordination faite par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon (23 décembre 1679, f° 428). — Autorisation accordée à Jean-Jacques d'Obeilh, évêque, par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, pour bénir Louis-François du Roure, abbé de St-André de Villeneuve-lez-Avignon (27 février 1680, f° 460). — Mémoires sur les familles nobles de Naples (f° 1, XVIII siècle). — Répertoire des reconnaissances d'Avignon reçues par Girard Ozille, Jean de Mance et Jean Dollebel, notaires de l'archevêché par ordre de paroisses et de territoires contenant les paroisses de St-Agricol, les rues de Briançon et des Masses (*Massarum*), la Principale, St-Didier, St-Genest, l'île Barnoin, le clos de la Mathe, etc. (XV siècle, f° 520). — Mémoire sur l'origine de la famille de Médicis, XVIII siècle (f° 45). — Inventaire des papiers, instruments, documents et bulles pontificales et impériales qui étaient dans une caisse marquée *impériale* (XVIII siècle, f° 515).

G. 113. (Registre.) — 610 feuillets, [illegible] pièces, papier, 34 pièces parchemin.

1162-1684. — Vidimus du diplôme de Frédéric, empereur, portant investiture des Comtés de Venaissin et de Forcalquier, en faveur de Raymond, comte de Barcelone (1162, f° 6).— Accord entre Geoffroy, évêque d'Avignon, et les Boulbon (*Bolbonenses*) et les Mauvoisins (*Malvicini*), au sujet de la perception du droit de leyde sur les marchandises descendant le Rhône ou entrant à Avignon, (1168, f° 7). — Copie d'une bulle de Grégoire IX, confirmant les possessions du monastère de St-Théodoric et de St-Laurent, à Avignon, l'église de St-Véran, de St-Sulpice de Châteaurenard, les dîmes qu'elles possèdent dans les diocèses d'Avignon et de Cavaillon, leurs possessions à Baumes (*Balma*), à St-Remy, à Graveson. (20 septembre 1230, f° 1). — Copie des lettres d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et marquis de Provence, et de Charles, comte d'Anjou, contenant la forme du serment que le viguier d'Avignon devra prêter à l'évêque (10 mai 1251, f° 5). — Reconnaissance par Pierre-Jean de St-Géniès, de Comolas (*de Sancto Genesio de Comolatio*) en faveur de Flora, veuve de Pierre Raymond de Pujault (*de Podio Alto*) pour une maison et des terres sises à St-Geniès, moyennant un cens annuel de 4 deniers et une obole payables à la St-Michel (14 novembre 1264, f° 17).—Prestation de serment de Raynaud de Courlieu (*Rainaudus de Curtoloco*), comme viguier d'Avignon entre les mains de P. de Malespine, official représentant Robert, évêque d'Avignon, lequel acte passé sur les degrés de l'église de St-Marie de Dom (*in gradibus ante valvas ecclesiæ Beatæ Mariæ de Dom*) (17 juin 1273, f° 18). — Prestation de serment de Bochard de Bosco, comme viguier d'Avignon, (1282, f° 8). — Vidimus des lettres de Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, portant transaction avec l'évêque d'Avignon, pour la juridiction de Noves (12 mai 1272, f° 9). — Consentement donné par Andréas, évêque d'Avignon aux chanoines du monastère de St Michel de Frigolet, pour l'élection de leur prieur (8 février 1295, f° 20). — Approbation par Andréas, évêque

d'Avignon, de l'élection faite de Geoffroy de Boulbon, comme prieur du monastère de St-Michel de Frigolet (24 avril 1296, f° 16). — Provision par Bertrand, évêque d'Avignon, en faveur de Louis de Pierregrosse, de l'église rurale de Notre-Dame d'Urban au diocèse d'Avignon (*ecclesia ruralis Beatæ Mariæ de Urbano*) (2 novembre 1306, f° 23). — Demande faite par les chanoines du prieuré de St-Michel de Frigolet à Bertrand, évêque d'Avignon, pour procéder à l'élection de leur prieur ; élection de Bertrand Retranni et confirmation de cette élection par l'évêque d'Avignon (23 septembre 1309, f° 204) — Provision de l'église de St-Pierre de Sénas (*Sancti Petri de Sanhanicis*), en faveur de Guillaume de la Bastide et de l'église de St-Geniès de Comolas en faveur de Jean de Pierregrosse (19 juillet 1370, f° 25). — Prestation de serment, entre les mains de Jacques, élu d'Avignon, de Raymond de Villeneuve, seigneur de Montferrat, comme viguier d'Avignon (2 novembre 1316, f° 29). — Reconnaissance par François Adrels, notaire d'Avignon, comme procureur de Guillaume de Laudun, entre les mains de Guasbert du Val, trésorier du pape, vicaire général de l'évêché d'Avignon, pour le temporel et le spirituel, pour tout ce qu'elle possède à St-Geniès de Comolas (26 juin 1318, f° 32). — Donation par Pierre du Thor, frère et héritier de Guillaume du Thor, à ses deux neveux Guillaume et Hugues, de son usufruit sur un verger contigu au nouveau palais papal (*palatio papali novo*) et permission par lui accordée à ses dits neveux de vendre le susdit verger au pape ou au vicaire de l'évêché d'Avignon (7 décembre 1321, f° 31). — Acquit par Guillaume Ami, comme procureur d'Esquine de Malépine, entre les mains de Jacques de Fouquier, chanoine official d'Avignon, de 11 sous viennois pour droits de péage de quatre cents mesures d'avoine dus à l'évêque d'Avignon, à cause de son droit de péage sur le Rhône (19 octobre 1329). — Acquit par Bertrand de Noves, marchand d'Avignon, à Pierre de Lacour, clavaire de l'évêché d'Avignon de 32 sous raymondins pour droit de péage dû à l'évêque et aux coseigneurs pour 32 muids de vin qu'il avait transportés, à Avignon, par le Rhône (27 août 1330). — Acquit par Ricavus de Gorde, marchand d'Avignon, et François Baralh, changeur, à Durand Rebolli et à Pierre Ricavi, péagers de l'évêque, de 1000 deniers raymondins pour 1000 manganières d'annone qu'il a fait transporter à Avignon par le Rhône, (10 septembre 1330). — Acquit par Pons de Mayray aux mêmes, de 10 sous de petits tournois pour le péage de 500 saumées d'annone transportées par le Rhône (17 septembre 1330). — Paiement par Bertrand Arnaudi, citoyen d'Avignon, à Pierre de Lacour (*de Aula*), clavaire et procureur de l'évêché d'Avignon, de 7 sous raymondins pour sa redevance à l'évêque et aux coseigneurs du droit de tonlieu pour sept mille tuiles qu'il avait fait transporter à Avignon par le Rhône (1331, f° 27). — Transaction entre Gasbert, archevêque d'Arles, et Jean, évêque d'Avignon, au sujet des dîmes de Maillane et de St-Remy (6 juin 1340, f° 34). — Procuration donnée par Anglicus, évêque d'Avignon, à Odo Monetarii, prévôt de l'église d'Avignon, et à Hugues Blanchi, licencié ès lois pour recevoir, au nom de l'évêque, le château de Saze et et pour y faire placer l'étendard de l'église d'Avignon, c'est-à-dire un surplis « *suppellitium in asta in cacumine dicti castri de Sado* » (3 juillet 1364, f° 38). — Reconnaissance à Louis, comte de Provence et roi de Jérusalem et de Sicile, par Gilles, évêque d'Avignon, pour le château de Noves, le territoire d'Agel, le château de Barbentane et une partie du territoire d'Eyragues sis en Provence (24 octobre 1399). — Reconnaissance à Aymard de Poitiers, seigneur de St-Vallier, conseiller et chambellan du roi de France et grand sénéchal de Provence, par Julien, archevêque d'Avignon, pour les lieux de Noves, d'Agel et une partie du territoire d'Eyragues (25 août 1485). — Bulle du pape Grégoire XII, donnant le jardin appelé La Pignotte, « *ortum nostrum qui Pignota communiter nuncupatur* », aux Repenties de Notre-Dame-des-Miracles d'Avignon (17 juillet 1406, f° 48). — Reconnaissance par Guillaume de Pérussis, d'Avignon, fils de Reynaud de Pérussis, docteur ès-lois, et de dame Marette Regnaud, veuve dudit Regnaud, à l'évêque d'Avignon, pour l'hôtel de St-Marc, sis à Avignon, paroisse St-Didier, rue de la Vieille Bouquerie (4 janvier 1408, f° 66). — Lettres patentes de Louis XI, roi de France accordant à l'évêque d'Avignon, Alain de Coetivy, le jugement des causes des clercs de la partie de son diocèse qui se trouve en Languedoc (28 février 1469, f° 71). — Lettres patentes de Louis XI, roi de France, accordant à l'archevêque d'Avignon le privilège de faire transporter librement sur Rhône, les bois et autres marchandises qui seront nécessaires audit archevêché (16 mars 1477, f° 79). — Prestation de serment de fidélité et hommage par l'archevêque d'Avignon, au roi de France pour les lieux du diocèse placé dans le royaume (25 août 1485, f° 83). — Reconnaissance en faveur de l'archevêque d'Avignon, par noble Honoré de la Plane (*de Plana*) fils de noble Pierre de La Plane, pour une maison sise à Avignon, paroisse de St-Agricol, rue anciennement appelée de Hugues de Sade, près du collège du Roure (3 novembre 1500, f° 88). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par noble Alexandre Capponi, marchand de ladite ville, pour une vigne de 24 éminées, sise au clos de la Male (23 février 1503, f° 102). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par Raymonet des Marets, notaire, citoyen d'Avignon, pour une vigne de 4 éminées, sise au territoire de ladite ville clos de Vianova (19 mai 1509, f° 103). — Fondation par noble Honoré Pluvier et Agnès, sa femme, héritiers des biens de feu Michel

Digni, marchand florentin, habitant Avignon, d'une chapellevie sous le titre de Ste-Catherine, dans l'église de Bédarrides (13 octobre 1517, f° 108). — Hommage prêté au roi de France, par Hippolite de Médicis, cardinal-diacre du titre de Ste-Praxède, archevêque d'Avignon pour les lieux de Noves, Verquières et Barbentane, membres dudit archevêché, sis en Provence (26 novembre 1529, f° 118). — Procuration *ad lites* donnée par l'archevêque d'Avignon, à noble dame Marguerite de Clermont, dame de Lers, pour prouver, contre les sommations du jugement de la sénéchaussée de Beaucaire, que la haute seigneurie dudit Lers appartient, non au roi de France, mais à l'archevêque d'Avignon (29 septembre 1532, f° 133). — Location par Raymond Vitalis, bourgeois d'Avignon, mandataire de noble Sébastien de Montaigu (*de Monteacuto*), marchand florentin, à noble Michel Guilhermi, maître monayeur de la ville de Lyon, d'une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, rue des Ortolans (*in carreria Ortolanorum*) (13 juin 1533, f° 140). — Arrêt du parlement de Toulouse prescrivant à l'archevêque d'Avignon, de nommer un viguier dans les possessions de l'archevêché sises dans le royaume, pour y exercer sa juridiction afin que les sujets du roi ne sortent pas des limites du royaume (4 août 1542, f° 146). — Prestation de serment comme viguier d'Avignon, entre les mains de Guillaume Girard, chanoine de Vaison, vicaire général au temporel et spirituel d'Alexandre Farnése, cardinal-diacre du titre de St-Laurent in Damaso, vice-chancelier de l'église et administrateur perpétuel, député de l'archevêché d'Avignon, par Guillaume d'Ancezune, chevalier, baron de St-Romain et co-seigneur de Caderousse (20 octobre 1544, f° 147).—Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par Louis de Remola, d'une vigne de 10 éminées, sise au terroir dit des Cinq-Cantons, au pont des Deux-Eaux, moyennant une cense de 42 sous (7 mars 1548, f° 149).—Reconnaissance à Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon, par César Gantelmi, chevalier, conseiller du roi de France, citoyen d'Avignon, pour une maison et ses dépendances, sise dans ladite ville, paroisse St-Agricol, partie rue des Masses, partie rue de l'Amelier, acquise par lui d'Albert de Gondy, comte de Retz, héritier de Charles des Grillets, en son vivant seigneur des Taillades (juin 1572, f° 222). — Permission accordée par l'archevêque d'Avignon à Jean Bermond, cordier, de s'établir, pour travailler, au-dessous du palais archiépiscopal (9 septembre, 1576 f° 234). — Même permission, accordée à Antoine Jouve pour l'établissement d'une roue du cordier près de l'archevêché (6 septembre 1576, f° 235).—Désignation des bénéfices de l'archevêché d'Avignon qui doivent contribuer à la fondation et à l'entretien du séminaire d'Avignon, et taxation de chacun d'eux (27 février 1586, f° 284). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par demoiselle Françoise de Merles pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, rue appelée de Sade, autrement des Dames, autrement la rue Dorée (17 janvier 1591, f°s 331-334). — Copie du testament de noble Accurse de l'Isle Faret, chevalier (25 mai 1593, f° 341). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon, le chapitre Notre-Dame-de-Dom et le sieur Joseph-François de Fogasse, seigneur de la Barthelasse au sujet des dîmes dudit lieu (18 juillet 1636, f° 495). — Réduction des anniversaires de l'église métropolitaine d'Avignon (1643, f° 515).—Prix-fait pour les réparations à exécuter à la maison seigneuriale, four et moulin de Noves (2 octobre 1649, f° 587). — Procédures contenant l'érection de la paroisse de la Barthelasse (1684, f° 540). — Rôle des reconnaissances pour l'archevêché d'Avignon, dressé par Georges Paberany, notaire, etc.

G. 114. (Registre. — In-4°, 7[illegible] feuillets, papier.

1157-1670. — Vidimus de la concession du privilège de la Vinea Vispalis faite par Frédéric, empereur, à l'évêque d'Avignon (1157, f° 1). — Procédure pour l'exécution d'une bulle du pape Innocent VI, du 16 avril 1353, prescrivant de mettre Pierre de La Croix en possession de la chapellenie de St-Nicolas, fondée dans l'église de St-Jean d'Avignon (26 juillet, 1353, f° 5). — Reconnaissance, en faveur du monastère de St-André-lès-Avignon, ordre de St-Benoît, par Jacques de Galerat, marchand, du diocèse de Milan, habitant Avignon, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Symphorien, rue de la Carreterie (*in carreria Carreteriæ*), près de la Belle-Croix (*versus pulchram crucem*) (27 février 1438, f° 6). — Lettres patentes de Louis XI, roi de France, levant en faveur du cardinal de St-Pierre-ès-liens, Julien de la Rovère, la main-mise apposée sur les revenus du prieuré du Pont-St-Esprit (16 juin 1475, f° 7). — Bulle de Julien, évêque de Sabine, cardinal de St-Julien-ès-liens, à Jean Lartessuti, par laquelle il le charge du temporel et du spirituel de l'évêché de Mende (27 janvier 1481, f° 8). — Requête à l'archevêque d'Avignon par le couvent des Carmélites d'Avignon, pour forcer Gabrielle Lombarde, femme de Pierre-Jean, marchand d'Avignon, à délivrer un legs fait audit couvent par Florete Francone (1567, f° 39). — Procédure et interrogatoires par-devant l'official d'Avignon, concernant Antoine Blagier, écolier, natif de Carpentras et habitant le grand collège d'Avignon, accusé de pratiquer l'art de la devination, et sentence d'absolution en faveur dudit Blagier (14 août 1567, f° 45-52. — Requête des consuls et conseillers de St-Laurent-des-Arbres exposant au nom de leur communauté que « pour « obvyer aux correries et invasions que se font journellement « par les gens de guerre qui règnent au temps présent tant

« pour le Roy que par les rebelles de la Majesté » il serait nécessaire de démolir une partie de la muraille du château dudit lieu, d'ôter toutes les portes de l'église et du château et de faire transporter ailleurs toute la pierre qui se trouve audit château et dans ladite église et de faire ouvrir toutes les portes anciennes dudit château (8 novembre 1569, f° 65). — Procédure par-devant l'official d'Avignon, contre une nommée Marguerite Mazurque, dite la Finette, accusée de propos calomnieux contre l'archevêque d'Avignon ; interrogatoire et condamnation de ladite Marguerite, convaincue en outre de bigamie, au bannissement de la ville et diocèse d'Avignon, sous peine du fouet et autre peine arbitraire (1570, f° 71-106). — Procédure instruite par l'officialité d'Avignon, contre Honorat Bordensi et Anne Hillarie, accusés de débauche et d'adultère public ; procès-verbaux, interrogatoires, inventaires (mars 1584, f° 125-166). — Supplique adressée à l'archevêque d'Avignon, par Étienne Radeau de Monteux surpris en flagrant de délit de débauche et condamné par l'officialité d'Avignon pour être délivré de la peine encourue ; remise par l'archevêque de la dite peine (5 mai 1586, f° 169). — Rapport d'estimation des maisons et terres appartenant à la chapellenie de Ste-Croix, fondée en l'église St-Symphorien d'Avignon, rôles des biens, dépositions de témoins sur la valeur des terres, encan des maisons, vignes, oliviers et autres bien dépendant de la dite chapellenie (1590, f° 170-275. — Enquête faite par Louis Beau, vicaire général de l'archevêque d'Avignon, à la requête de Louis Suarès et de Marie d'Archimbaud, mariés, pour la confirmation du mariage de ladite Marie faisant précédemment partie du monastère de St-Georges (19 février 1600, f°s 287-299). — Procès verbal de la visite faite par François Bordini, archevêque d'Avignon à la requête des consuls de la ville, aux archives de l'hôpital et œuvre du pont d'Avignon (22 août 1607, f° 344-347).— Ordonnance d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, sur les différents existant entre les Augustins et la confrérie des Pénitents Noirs au sujet des exercices religieux (14 décembre 1610, f° 384). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon pour noble Jérôme de Lopis, sieur de Montdevergues, et noble Charles de Donis, recteur de l'hôpital, et œuvre du pont d'Avignon et du prieuré de Notre-Dame-de-Bon-Repos, de Montfavet, pour la réparation de l'église dudit lieu, qui menace ruine (6 décembre 1611, f° 386.) — Procédure pour la séparation de corps entre le sieur Gabriel Moret et Marie de Grabuzet (27 juin 1614, f°s 417-428). — Suspension prononcée par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, contre Jeanne-Marie Compin, abbesse du monastère de la Visitation d'Avignon, à cause de la sortie sans permission de novices dudit monastère (4 novembre 1625, f° 430). — Procédure contre l'abbesse du monastère de St-Georges d'Avignon, accusée d'avoir laissé pénétrer des personnes laïques dans ledit monastère (1631, f° 495) —Rapport d'estime par Esprit Chapuis, maître-maçon, Louis Tamisier, maître-gippier, Louis Maistre, maître-charpentier, concernant une maison faisant partie de la fondation de la chapelle St-Nicolas, sise à Sorgues, rue du Plan-de-la-Tour (26 novembre 1632, f° 511). — Informations sur la dévotion à l'oratoire de Notre-Dame-la-Majour, dans la paroisse de St-Symphorien (f° 660-1642). — Liste des prieurés dépendants de l'abbaye de St-Ruf, de Valence, aux diocèse de Vienne, Grenoble, Bellay, Lyon, Valence, Die, Gap, Viviers, Uzès, Montpellier, Béziers, Avignon, Carpentras, Sisteron, Aix (f° 116).

G. 115 (Registre.) — In-4°, 709 feuillets, papier.

1321—1668. — *Diversorum Avenionis.* — Vidimus de la bulle du pape Jean XXII du 4 des calendes de février, érigeant la collégiale de St-Agricol à Avignon (1321, f° 3). — Constitution de procureurs par Jean Nicolas, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, pour présenter au comte de Tende, gouverneur général de Provence, cinq soldats bien armés et équipés que ledit archevêché est tenu de fournir comme seigneur des lieux de Noves et Barbentane, trois pour Noves et deux pour Barbentane (6 avril 1560, f° 30). — Contrat de mariage entre Jean Gallo, fils de Claude Gallo, cardeur à laines, du Thor, diocèse de Cavaillon, et Reynaude Isnarde, fille de Bertrand Isnard (1er avril 1571, f° 58). — Bref du pape Grégoire XIII, confiant à l'archevêque d'Avignon le soin d'examiner les réclamations de Joseph Saciati, à propos des droits de lods de Malemort (30 juillet 1575, f° 71). — Sentence de Jean de Tulle, évêque d'Orange, sur les droits de préséance du prévôt et du sacriste de l'église cathédrale d'Orange (15 octobre 1577, f° 72). — Procuration par Jean de Dignossic, religieux profès et pitancier du monastère de St-André de Villeneuve-lès Avignon, prieur du Pujault, pour Antoine Nargalot, dudit couvent, pour présenter au cardinal d'Armagnac, archevêque et collégat d'Avignon, le sieur François Caussade, comme vicaire dudit prieuré (21 février 1582, f° 96). — Licence accordée par Guillaume Cheisolme, évêque de Vaison, à Jean-Henri de Rovilhasse, fils de noble Henri de Rovilhasse, seigneur du Barroux, et de Françoise de St-Martin, de prendre les ordres du diacanat et de la prêtrise (31 octobre 1593, f° 202) —Requête à l'archevêque d'Avignon, par Gilles Cabassole, comme parent de feu Jean de Cabassole, en son vivant précenteur de l'église de Notre-Dame-de-Villeneuve-les-Avignon, contre les doyen et chapitre de ladite église, exposant que le susdit Jean avait fondé une grand'messe des enfants, à dire tous les jours, qu'il y avait fait dresser les orgues et fondé un organiste, pour la dotation

duquel il avait laissé plusieurs fondations et que la messe ne se dit plus et que les biens sont vendus (1er février 1595, f° 108). — Présentation à l'archevêque d'Avignon, par François du Baron, premier consul de Barbentane, Jean Coact et Pierre Bonnet, ouvriers de l'église paroissiale dudit lieu comme juspatrons de la chapellenie de St-Antoine, fondée en ladite église, de Claude Baudin, comme recteur de cette chapellenie (14 mars 1596, f° 219). — Procuration par Barthélemy Leroux, un des chapelains des six chapellenies fondées par Jean Cabassole, dans l'église paroissiale de St-Pons, de Villeneuve-lez-Avignon, à Guillaume Jurand, aussi chapelain de la dite fondation pour résigner sa chapellenie, entre les mains de l'archevêque d'Avignon (24 septembre 1602, f° 246). — Attestation par Louis Suarès, professeur ès-droits, protonotaire apostolique, chanoine de l'église métropolitaine et vicaire général d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, des exercices religieux et des services rendus aux prisonniers par la confrérie des Pénitents Noirs de la Miséricorde sous le titre de St-Jean-Baptiste décollé (31 mai 1609, f° 308). — Mémoire des R. P. prieur et syndic du couvent des Frères Prêcheurs d'Avignon, pour justifier leur possession du terrain entre le bâtiment de leur couvent et le canal de la Sorgue depuis le moulin de Briançon jusqu'à la grille de fer par où l'eau de la Sorgue se jette dans le Rhône (1619, f° 348). — Inventaire des reliques, vases sacrés et ornements se trouvant dans l'église d'Eyguières ; l'image de St-Sébastien d'argent, le pied de la colonne de cuivre doré, trois calices d'argent, une chapelle de damas, une chapelle de velours rouge, une chapelle de damasquin vert et blanc, une chapelle de damas violet, etc. (Vers 1620, f° 354). — Vérification par Étienne Dulci, à la requête de noble Henri de Seitres, écuyer, de Caumont, habitant Avignon, du livre des décès à l'église métropolitaine et attestation par ledit archevêque qu'il résulte de cette vérification que « Messire Loys de Berton, conseiller « du Roy en ses conseils d'Estat et privé, lieutenant de « Corounel de l'infanterie française, sieur de Crillon, est « décédé en l'an mil six cents quinze et le segond décembre « a esté ensepvely en nostre dicte esglize mettropolitaine et « dans la chapelle appelée du Pardon, le troysiesme dudict « mois, ainsy qu'illec mesme ledict sieur Crozet capiscol « nous l'a attesté l'ayant escript dans ledict livre de sa propre « main et estre de son office de ce fère » (21 mai 1622, f° 355). — Visite de l'église paroissiale d'Eyguières, par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon (25 mai 1628, f° 364). — Visite par le même de l'hôpital de Champfleuri (4 septembre 1628, f° 367). — Certificat délivré par les consuls de Villeneuve St-André-lez-Avignon, à Pierre Calvet, docteur ès-droits, juge en la cour commune, royale et ordinaire de Villeneuve que de ses biens sis à Villeneuve, les Angles et ailleurs, il a moyen de s'entretenir lui et sa famille (19 avril 1632, f° 415). — Certificat du doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon, constatant que Pierre Calvet, docteur ès-droits, chanoine de la dite église ci devant juge dudit Villeneuve jouit de la chanoinerie dont les fruits sont suffisants à son entretien (20 avril 1634, f° 424). — Requête par les consuls de Villeveuve-lez-Avignon à Scipion d'Allamand, archidiacre de l'église métropolitaine, vicaire et official général de l'archevêque d'Avignon, exposant que, le lieu de Villeneuve étant affligé du mal contagieux, ils n'ont personne pour soigner les malades, qu'aucun des P. Récollets dudit lieu ne veut s'exposer et qu'au contraire les P. Capucins d'Avignon leur ont offert d'envoyer deux des leurs pour soigner les malades (20 mai 1640, f° 438). — Règlement adressé par la Congrégation de Rome à tous les archevêques et évêques ayant droit de nomination dans les Collèges de St-Nicolas et du Roure à Avignon indiquant les nominations à faire par chaque évêque et les certificats à fournir pour l'admission des étudiants (27 septembre 1642, f° 691). — Procuration par Alphonse Louis du Plessis de Richelieu, cardinal archevêque, comte de Lyon, primat des Gaules, grand aumônier de France et abbé de l'abbaye de la Chaise-Dieu, à Paul de Fortia, seigneur de Montréal et de Lagarde, pour l'acensement de la Tour de Sabran, appartenances et dépendances dépendant de ladite abbaye et située dans le Comtat-Venaissin (9 décembre 1643, f° 529). — Ordonnance et règlement par Frédéric Sforza, vice-légat, sur la direction et régime des écoliers des Collèges St-Nicolas d'Annecy, dit le Grand Collège, et de St-Pierre-ès-liens, dit du Roure, fondés en l'Université d'Avignon (29 décembre 1643, f° 488). — Nomination par Gaspard Lascaris de Castellar, vice-légat d'Avignon, de Gaspard de Ponte, docteur ès-droits, en remplacement de Henri de Suarès, comme juge des informations criminelles (8 juin 1660, f° 613). — Accord entre le chapitre métropolitain de Notre-Dame de Doms et la communauté de Sénas par lequel le chapitre, comme prieur dudit lieu, s'engage à faire à l'église toutes réparations nécessaires et à y entretenir un mobilier convenable (12 juin 1663, f° 664). — Mémoire des coseigneurs du péage à sel d'Avignon à l'archevêque dudit lieu, sur les droits que possèdent 22 églises, chapitres, couvents, hôpitaux et communautés ecclésiastiques de percevoir un droit sur le sel qui passe ou entre à Avignon et sur les entraves apportées à la perception de ce droit par les officiers du roi de France (1664 f° 635). — Procès-verbal de la visite pastorale faite par Dominique de Marini, archevêque d'Avignon de l'église et prieuré de Rochefort, dépendant du monastère de St-André de Villeneuve-lez-Avignon (29 février 1664, f° 701). —

Requête des consuls et communauté de Pujault à l'archevêque d'Avignon, pour la réparation de l'église paroissiale dudit lieu à la charge du monastère de St-André de Villeneuve comme prieur dudit lieu (1668, f° 696). — Extrait des statuts du chapitre de St-Agricol donnés par Gilles de Bellamère, évêque d'Avignon, et relatifs à la célébration des fêtes et solennités religieuses (f° 11). — Extrait des statuts du Comtat-Venaissin, portant que les juges, bailes, châtelains, et viguiers sont annuels (f° 16). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon, par le sacristain et Guillaume Gilles et Pierre Jacquin, chanoines de l'église collégiale de Roquemaure, protestant contre la démolition du chœur de ladite église (XVII[e] siècle, f° 168). — Mémoire intitulé : Messieurs les intéressez à la Durançole ont droit de prendre l'eau dans la rivière du Durance tant pour leurs moulins que pour les arrosages de leurs prés et bastides par les actes suivants. Sans date (XVIII[e] siècle, f° 519).

G. 116. (Registre.) — In-f°, 331 feuillets, papier.

1353—1601. — Procuration par Jacques Faraudi, damoiseau, d'Avignon, et Agnès, sa femme, à Colombe Dulci, d'Avignon, pour aliéner et recevoir tous biens ou revenus leur appartenant audit Avignon (1353, f° 1). — Vente par Rixende, veuve de Jean Roger, chevalier, d'Entrechaux (*Intercallis*), à Guillaume de Fonte, de plusieurs immeubles sis à Avignon, paroisse St-Agricol dans le bourguet des Oliers (*in burgueto de Oleriis*) (9 avril 1359, f° 22). — État des censes et des services dus chaque année au clavaire de Bédarrides, avec les noms des censitaires (1364, f° 291-326). — Reconnaissance par Jean Rancuresii pour une maison qu'il tient en emphytéose perpétuelle sise audit Avignon, paroisse St-Agricol, à l'entrée de la rue Calade, près des F. Prêcheurs, *in introitu carreriæ Cullatæ* sous un cens annuel de 20 sous tournois (13 décembre 1370, f° 8). — Reconnaissance par noble Hugues Malespine, damoiseau, d'Avignon, pour un hôtel sis à Avignon, paroisse St-Geniest dans la livrée du cardinal de Pampelune, sous un cens annuel de 50 sous tournois payables à la St-Michel (17 décembre 1370, f° 10). — Testament de Guillaume de Fonte, camérier de Guillaume, évêque de Tusculum et cardinal, par lequel il fonde plusieurs chapellenies dans l'église de St-Agricol, où il élit sa sépulture (19 mai 1371, f° 14). — Recueil de titres concernant l'église d'Auch et spécialement l'évêché de Lavaur, commencé l'an 1390, au mois d'avril par les ordres de Gilles de Bellamère, évêque de Lavaur (avril 1370, f° 43-46). — Recueil des titres concernant l'évêché du Puy, fait par les ordres de Gilles de Bellamère, évêque de Lavaur, transféré au siège du Puy, le 17 octobre 1390 (f° 47-88). — On lit au f° 89 : « Il est à savoir que Révérend Père, Monseigneur Gilles de Bellamère, nouvel évêque d'Avignon, fut transféré, le 17 du mois d'octobre, de l'église de Lavaur où il était alors évêque à l'église du Puy et ensuite, le 19 août 1392, de l'église du Puy à celle d'Avignon » (1390-1392, f° 89). — Répertoire dressé par Raoul Pilii sur l'ordre de Gilles de Bellamère, évêque d'Avignon, de toutes les chapellenies et bénéfices institués dans l'église d'Avignon : la chapellenie de Notre-Dame du château, *Beata Mariæ de Castro* ; la chapellenie de St-Pierre fondée dans l'église métropolitaine par Guillaume, évêque d'Avignon ; une chapellenie fondée par Rostaing de Mésoaga ; deux chapellenies fondées dans la même église par le cardinal Bérenger ; trois chapellenies fondées dans la même église par Guillaume de Beaufort ; quatre chapellenies fondées dans la même église par le pape Jean XXII, deux à la chapelle de Tous les Saints et les deux autres à la chapelle des Anges ; deux chapellenies fondées dans la même église par Bernard de Rodez, cardinal ; une chapellenie fondée dans la même église par Faydit d'Aigrefeuille ; deux chapellenies perpétuelles, fondées par Pierre d'Aigrefeuille, jadis évêque d'Avignon : « *per Reverendum patrem in Christo Dominum Petrum de Agrifolis, quondam ecclesiæ Avinionensis episcopum* » une chapellenie fondée par Guillaume de Sade, fils de Paul de Sade (1392, f° 103-111). — Donation à nouveau bail par Gilles de Bellamère, évêque d'Avignon, à Jean de Barriel, d'Annecy, écuyer de Jean, cardinal prêtre du titre de St-Anastase, vice-chancelier de l'église appelée vulgairement de Viviers, d'une maison dépendant de la directe de l'archevêché, sise à Avignon, paroisse de Notre-Dame la Principale, moyennant un cens annuel de 16 deniers (13 août 1393, f° 112). — Reconnaissance par Pierre Barri, de St-Laurent des Arbres, à Jacques Anastase, clavaire de l'archevêque d'Avignon audit lieu, de diverses terres sises lieuxdits à Nison, à Codolières, à Radon, moyennant un cens de la cinquième partie des revenus (3 avril 1496, f° 184). — Reconnaissance par Huguette Fabresse entre les mains de Jacques Anastase, clavaire de l'archevêque d'Avignon, pour une terre d'une éminée sise à St-Laurent des Arbres lieudit aux Pailhassières, moyennant un cens annuel d'un denier tournois (25 septembre 1497, f° 138). — Concession à nouveau bail par Jacques Anastase, clavaire de l'archevêque d'Avignon, à St-Laurent des Arbres, à Pierre Monet, de St-Geniés de Comolas, d'une terre sise audit lieu moyennant un cens annuel de deux deniers tournois (12 janvier 1498, f° 158) ; — par Jacques Anastase, clavaire de St-Laurent des Arbres, pour l'archevêque d'Avignon, à Pierre Monerii d'une terre de deux éminées et demies, sise audit lieu de St-Laurent lieudit à Nizon, « *ad Nisonem* », moyennant une civadière d'annone (11 juin 1498, f° 134). — Reconnaissance

par Pierre Barri, notaire de St-Laurent des Arbres, entre les mains de Jacques Anastase, clavaire de l'archevêque d'Avignon, d'une terre de deux éminées et demie, sise audit St-Laurent, lieudit à Nison, moyennant un cens annuel d'une civadière d'annone (11 juin 1498, f° 135). — Concession à nouveau bail par Jacques Anastase, clavaire de l'archevêque d'Avignon à St-Laurent des Arbres, à maître Mathieu Roque Lathonier, dudit lieu, d'une pièce de terre, lieudit à Cade, moyennant un cens annuel d'un denier tournois (11 mars 1499, f° 151). — Reconnaissance par Jean Crozelli à l'archevêque d'Avignon, pour une saumée de terre, sise à St-Laurent des Arbres, lieudit aux Claux, moyennant un cens annuel de cinq poignadières d'annone (25 janvier 1513, f° 228). — Reconnaissance par Pierre Belluel à l'archevêque d'Avignon, pour une maison sise à St-Laurent des Arbres, sous le cens annuel d'un chapon (25 janvier 1513, f° 253). — Reconnaissance par Perrin Chapu, de St-Geniés de Comolas, à l'archevêque d'Avignon, pour une vigne de deux salmées, située au territoire dudit St-Geniés, lieudit *à Comolas sive au Roure*, moyennant un cens annuel de 6 deniers tournois (3 mars 1514, f° 256). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon, par les voisins de la maison dite de Mirault, appartenant à l'archevêché d'Avignon, sise dans la paroisse de la Madeleine, à la grande rue appelée de la Reille, par laquelle on va de la porte du Rhône à la grande place, confrontant : du levant, la tour et prisons de l'official, du couchant, la grande rue de la Reille, de Bize, la maison de Jean Tabouret, du marin, la rue par laquelle on va de la grande rue de la Reille, au grand Palais. Ils lui remontrent le mauvais état de cette maison qui menace ruine et lui demandent de la réparer ou de la vendre. — Rapports de vente de ladite maison, criée pour la vente ; ordonnance des maîtres des rues, division et vente de ladite maison (10 février 1601, f° 115-129).

G. 117. (Registre.) — In-f° 588 feuillets, papier.

1366—1572. — Brouillard du terrier de l'évêché d'Avignon, dressé en 1366, par Sicard de Fresnay, clavaire de l'évêché (f°s 1-83). — État des cens et revenus annuels dus à Alain de Coetivy, vulgairement appelé le Cardinal d'Avignon, dans la ville et le territoire d'Avignon (1475, f° 84). — Cens dus dans la paroisse de St-Étienne ou Notre-Dame de la Madeleine, près la rue des Crotes, « *prope carreriam Crotarum* »: 2 sous par Cibaud Brocart, dit Lo Galiot, ribairier ; 2 sous par Jean Bonerii, fustier, pour une maison sise àladite rue. — Cens dus dans la paroisse de Notre-Dame la Principale, place du Grand-Change, dans la rue appelée anciennement de l'Ancienne Saunerie et ensuite de la Nouvelle Peausserie, dans la rue appelée de la Vieille Peausserie, puis de Notre Dame d'Espérance : 3 sous par Jean Clareti, docteur en médecine, pour une maison sise en ladite rue ; 5 sous par Vitalis Mesane, docteur en droit, pour une maison sise en ladite rue ; 6 sous par Thomas Rissols, orfèvre ; 1 sous 6 deniers par Henri Tegrini, changeur. — Cens dus pour des maisons sur la place, devant et après de la dite paroisse de Notre-Dame la Principale. — Cens dus dans la paroisse de St-Genest, dans la rue de la Nouvelle Peausserie. — Cens dus dans la paroisse de St-Symphorien, près du verger du Palais Apostolique : 12 sous 6 deniers, par Jean fils et héritier de Bertrand Imbert, tailleur de pierre, pour une maison sise près de la livrée de Poitiers, « *prope libratam de Pictavia* » ; 25 sous par Pons Lambert, pour deux maisons sises dans ladite paroisse et dans la rue appelée Aux trois Pilats, « *a's tres Pilards* » (f° 92). — Cens dus dans la paroisse St-Pierre et dans la rue du Four de la Terre, « *in carreria Furni de la Terra* » (f° 92); — dans la paroisse de St-Agricol, au dessous du Grand Palais, « *subtus magnum Palatium* », devant et près du cimetière de la dite paroisse : 11 sous quatre deniers par la veuve de Jean d'Urin, pour un grand et bel hôtel en pierre de taille ; 24 deniers par la veuve de Thomas de Narducho, pour une maison sise audit lieu (f° 93). — Cens dus près de l'église de St-Jean de Jérusalem : 6 sous par Jean d'Urin, « *Johannes de Urino* », docteur en droit, pour un hôtel construit en pierres de taille contigu à ladite église du côté du monastère de Ste Praxède (f° 93) ; 27 sous 3 deniers par Jean de Cohargis, évêque de Troye, pour des maisons sises audit lieu et pour un cens de 6 aloses et 72 sofis (f° 94). — Cens dus dans la même paroisse allant de l'église des Frères Prêcheurs au plan de Lunel : 18 sous 2 oboles par Pérot de Marignac, familier du Cardinal de Foix, pour une petite maison et pour un cens de 4 aloses et de 48 sofis (f° 94). — Cens dus au Plan de Lunel et près du portail Brienson, « *prope portale Briansoni* » (f° 96). — Cens dus dans la rue des Masses « *in carreria Massarum* » (f° 97) : 4 sous par Jean Guarreti, docteur, pour une maison sise dans ladite rue (f° 97). — Cens dus dans la rue des Fours : 1 sous 6 deniers par Parisot de Valois, d'Orange, tailleur de pierre, pour une maison sise dans ladite (f° 99). — Cens dus dans la rue d'Hugues de Sade : 11 sous 8 deniers par Barthélemy de Brancas « *Bartholomeus de Brancassiis* » pour une maison sise dans ladite rue (f° 99). — Cens dus dans la rue des Ortolans (*in carreria Ortolanorum*) (f° 100) : 10 sous par l'archevêque de Toulon, pour une maison (f° 100) ; 1 sou par Allaman de Passis, pour une maison (f° 100). — 1 denier 1 obole par noble Girard de Sade, seigneur d'Eyguières, pour un jardin (f° 101). — Cens dus dans la paroisse de St-Didier et dans la rue de la Vieille Bouquerie (*in carreria Bocarie Veteris*) : 20 sous par Louis Pérussis,

pour un grand et bel hôtel nouvellement construit (f° 101) ; 20 sous par Antoine Amédée, tailleur de pierres, pour une maison (f° 102).— Cens dus au portail l'Évêque ou à l'Estelle (*ad portale episcopi sive ad stellum*) (f° 102), et au port des Peiriers, près de l'église de Notre-Dame des Miracles (*ad portum peyreriorum prope ecclesiam Beatæ Mariæ de Miraculis*). — Cens dus dans l'île d'Argenton, dans l'île de Barnouin, dans l'île située devant le cimetière de Champfleuri, à Conillet, à Galans, à Massillargues, à Camprambaud, à Vienove, au clos de Namate, à Aramon, à Saze.— Cens dus, chaque année, par le seigneur de Beauvezet (*de Pulchro videre*), anciennement dit de *Becdeici*, près du château de Lamanon, au delà de la Durance : deux oiseaux appelés prophes (*prophas*), vivants, avec les pieds et le bec rouges, si on les trouve, autrement, deux perdrix vivantes, avec les pieds et le bec rouges (f° 122). — État des droits synodaux sur lesquels le prévôt de l'église d'Avignon reçoit le quart (f°s 124-135). — Reconnaissances pour diverses maisons. — Reconnaissances pour diverses maisons sises dans la ville d'Avignon et dans les paroisses St-Agricol et St-Pierre (f° 136-173). — État des bénéfices, paroisses, doyennés, chapellenies perpétuelles, collégiales, abbayes et prieurés de la ville et du diocèse de Laon (*Laudunensis*) taxés par l'évêque de Laon et Guillaume Bonille, professeur de théologie, par ordre du cardinal d'Avignon, légat-député pour cet objet par le St-Siège (1456, f° 174-207). — Liève de cens appartenant à la mense archiépiscopale d'Avignon, sur des biens sis en ladite ville (f° 208-229). — Reconnaissances en faveur de la mense archiépiscopale par Claude Imberti, pour une vigne sise au clos dit de la Mathe, moyennant un cens annuel de 6 sous 3 deniers (31 mai 1542, f° 238) ; — par noble Pierre du Frêne (*de Freno*), capitaine des galères, au service du roi de France, pour une maison avec écurie, verger et cours, jadis appelée l'auberge de Ste-Marthe (*diversorium Sanctæ Marthæ*), sise dans ladite ville, dans la paroisse St-Agricol, devant le portail appelé anciennement de Brianson, moyennant un cens annuel de 32 sous tournois (21 avril 1545, f° 250) ; — par Antoine de Castro, orfèvre, pour sa maison sise dans ladite ville, paroisse de St-Genest, dans la rue de l'ancienne Pelleterie appelée maintenant du Sauvage (*nunc vero du Sauvaige*), moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (6 mars 1548, f° 271) ; — par Balthazar Noguery, pour une maison sise dans ladite ville, paroisse de la Principale et dans la rue de la Bonneterie (*sive du Sauvaige*), moyennant un cens annuel de 10 sous tournois (7 mars 1548, f° 295); — par Victalis Giraudi, orfèvre, pour une maison sise dans ladite ville, paroisse de Notre-Dame la Principale, rue et place devant ladite église, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (10 mars 1548, f° 30[illegible]) ; — par noble Marguerite Reyne, pour un pré de 12 éminées sis au clos de Damyans, proche Champfleuri, moyennant un cens annuel de 19 sous (10 mars 1548, f° 306) ; — par Noël Pérussis, alias du Sauvage, pour une maison sise dans ladite ville, paroisse de la Principale, rue Notre-Dame d'Espérance et du Sauvage, confrontant : d'une part avec l'église de la Principale, d'autre part, avec la chapelle de Notre-Dame d'Espérance, moyennant un cens de 3 sous tournois (10 mars 1548, f° 307) ; — par Bernard de Garet, notaire, pour une vigne de 4 éminées sise au clos de la Mathe, moyennant un cens de 8 sous 8 deniers (10 mars 1548, f° 309) ; — par noble Annibal de Capellis, pour une maison sise dans ladite ville, paroisse St-Agricol, au Plan de Lunel, confrontant : d'une part, la rue par laquelle on va du Collège du Roure au Grand Collège, moyennant un cens de 12 sous tournois (16 mars 1548, f° 312) ; — par Madeleine de Senanque d'Avignon, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, rue allant du Plan de Lunel aux Frères Prêcheurs, moyennant un cens annuel de 12 sous (9 avril 1548, f° 328) ; — par Manauld Fogasse, docteur ès-droits, pour une maison sise en ladite ville, paroisse de la Principale, rue Vieille Pelleterie ou Notre-Dame d'Espérance, moyennant un cens de 3 sous tournois (11 avril 1548, f° 329) ; — par les sieurs Jessé Astruc et Mordacay Lyon, juifs, comme baillons de l'aumône de la Carrière des juifs d'Avignon, reconnaissant qu'ils sont sous la protection de l'archevêque d'Avignon et que, comme tels, ils doivent, chaque année, à Noël une livre de poivre au poids d'Avignon 6 deniers et une obole (13 avril 1548, f° 336) ; — par Nicolas de Brancas, pour un moulin sis dans le territoire d'Avignon, près de Champfleuri, confrontant : d'une part la Sorguette passant au dessous dudit moulin, d'autre part, le chemin public allant du portail de Champfleuri à la porte St-Michel (27 avril 1548, f° 357);— par Thomas de Faret (*de Faretis*), pour une île vulgairement appelée l'isle de Faret, sise au terroir d'Avignon, devant Champfleuri, moyennant un cens annuel de 7 florins (28 avril 1548, f° 358) ; par Isabelle de la Luna, veuve de noble Philippe de Pérussis, et Françoise de Pérussis, pour une partie de maison sise dans le territoire d'Avignon, paroisse St-Agricol, dans la rue du portail de Briançon, contiguë audit portail, confrontant : d'une part avec la rue par laquelle on va dudit portail de Briançon au grand collège ou à la maison de feu l'évêque de Riez, dans laquelle habite maintenant « magnifique et très célèbre et très excellent docteur ès-droits Emile Ferreti » (*in qua ad nunc inhabitat magnificus et famosissimus jurium excellentissimus doctor dominus Emilius Ferreti*) (20 mai 1549, f° 393) ; — par noble Alise de Damians, épouse de Joachim Roland, docteur ès-droits d'Avignon, pour une maison sise dans la paroisse

St-Didier, rue St-Marc ou de l'ancienne Triperie, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (24 mai 1549, f° 394). — Accord entre les consuls de la communauté d'Orgon, diocèse d'Avignon, le clavaire de la mense archiépiscopale, au sujet d'une pension annuelle de 26 florins et reconnaissance de ladite pension (11 mars 1549, f° 396). — Reconnaissances par Désiré Donderet, sive Dondreret, chirurgien d'Avignon, pour une terre de 12 éminées sise au clos de Galan ou de la Font du Pape, moyennant un cens de 20 sous tournois (17 janvier 1551, f° 410) ; — par Joseph Roberti, chirurgien d'Avignon, pour une vigne, sise au terroir d'Avignon, moyennant 12 sous et 6 deniers tournois (2 juillet 1551, f° 411) ; — par Jean Pérusis, alias du Sauvage, pour une maison jadis appelée du Sauvage autrement Notre-Dame d'Espérance, sise audit Avignon, paroisse Notre-Dame la Principale, dans la rue appelée jadis de la Vieille Pelleterie et maintenant du Sauvage, confrontant les deux rues de Notre-Dame d'Espérance, et de la Boucherie, moyennant un cens de 3 sous 9 deniers tournois (26 mars 1552, f° 417). — Hommages prêtés entre les mains de l'archevêque d'Avignon : pour la moitié de la juridiction du lieu de Verquières, par noble Louis de Rovilhasse, seigneur du Barroux, diocèse de Vaison (17 mai 1553, f° 417) ; — pour la moitié de la juridiction de Verquières par Louis et Antoine de Seytres (*Sextoris sive de Seytre*), frères, coseigneurs de Caumont, diocèse de Cavaillon et habitants d'Avignon (18 mai 1554, f° 422) ; — par noble François de la Salle, seigneur de la Garde, de Bédarrides, pour ce qu'il possède audit lieu de Bédarrides (24 juin 1553, f° 426). — Reconnaissances : par Alexandre de Grilhets, seigneur de Brissac, pour une maison, un verger et une écurie sise paroisse St-Agricol et rue des Masses, moyennant un cens annuel de 54 sous tournois (31 mai 1557, f° 442) ; — par Paul de Mondragon, seigneur de Mondragon, pour une maison, sise à Avignon, paroisse St-Agricol, dans la rue allant du Portail Bienson à l'église Ste-Praxède (6 octobre 1557, f° 443) ; — par noble César Gantelmi, napolitain, pour un pré de 8 éminées, sis au terroir de ladite ville, moyennant un cens de 19 sous tournois (13 mai 1568, f° 497). — Serment prêté entre les mains de l'archevêque d'Avignon, par Honorat de Castellane, seigneur de St-Just, viguier de la ville d'Avignon (23 juin 1564, f° 501). — Cens et services de la mense archiépiscopale d'Avignon en l'année 1557, rue de Notre-Dame d'Espérance : 3 sous par les héritiers de feu Manauld de Fogasse pour le devant de sa maison (f° 532) ; — dans la paroisse St-Agricol, 6 sous par demoiselle Pierre des Marets, femme de Laurent Mottet, pour une maison de l'église Ste-Praxède ayant appartenu à feu Richard des Marets (f° 536) ; — 1 florin par Annibal de Cappelis, italien, jadis viguier de Pernes, pour une maison au Plan de Lunel (f° 537) ; 1 florin par Pierre du Frêne, seigneur de Moulhon, dit le capitaine Pierre Bon, pour une maison sise en ladite paroisse (f° 538) ; 6 sous par Paul de Mondragon, chevalier, seigneur de Mondragon, « lieutenant de la bande d'hommes d'armes de M. le Comte de Tende, » pour une maison en ladite paroisse (f° 538) ; 1 sou par Françoise de Pérussis, fille de feu Isabelle de la Lune, pour la part de la maison où elle demeure près le portail Brianson (f° 538) ; — dans la rue des Masses : 1 florin par noble Alexandre Grilhet, sieur de Brissac, pour une maison (f° 538) ; 1 florin par Pierre de Merle, fils et héritier de feu Hierosme de Merle, en son vivant docteur, pour un jardin près le grand Collège (f° 539) ; — dans la rue appelée « de Hugo de Sade maintenant de Gadaigno » ; 1 florin par les hoirs de feu noble Louis de Merle, sieur de Beauchamps, pour la grande maison où habitait François de Merle, son père (f° 540) ; — dans la rue des Ortolans : 7 sous par les hoirs de feu noble Jacques Polo et Jean Donis, pour la maison et le jardin ayant appartenu à Hélène Lartessuti (f° 540) ; 6 sous 8 deniers par noble Baptiste de Pères « pour une belle et grande maison par luy acquise de François Creyssel, laquelle estoit de noble Dominique Cambi, baron d'Arles, fils et héritier de Lucques Cambi, anciennement de Ambrosiis » (f° 541) ; 2 sous 5 deniers par noble Charles de Grilhets, seigneur de Taillades, pour une maison et jardin derrière le grand Collège (f° 541) ; 2 florins 10 sous 12 deniers par noble Barthélemy de Roddes, pour sa grande et belle maison neuve naguère « Le Logis de St-Marc » (f° 541). — Cens dus à Champfleuri, au clos de Damians, à la Font du Pape, au clos de Massillargues, de Camprambaud de St-Amant, de Vienove, de la Mathe, etc.

G. 118. (Registre.) — In-4°, 621 feuillets, papier.

1368—1625. — *Diversorum Avenionis.* 1368. — Compte des dépenses faites pour les remparts d'Avignon, depuis le 1er août 1368, jusqu'au mois d'octobre 1371. — Mois d'août 1368 : 14 florins 16 sous pour 8 cannes carrées de murailles de 6 palmes et de pierres neuves construites au Limas (*ad Limacium*), à raison de 48 sous la canne (f° 1) ; — 18 sous pour une canne de muraille à la tour des Pilats (*in turri de Pilariis*) ; 9 florins 4 gros pour 6 cannes de murailles construites au port des Pierriers (*ad portum peyreriorum*) (f° 2) ; — 25 florins à Véran de Brande pour ce qui lui est dû pour la confection de trois barrières au portail des Miracles, au portail Imbert et au portail St-Lazare (*ad portale de Miraculis et ad portale Imberti et ad portale Sancti Lazari*) (f° 2) ; — 3 florins à Jean de Berrin, pour couvrir de tuiles la tour existant en tête du pont St-Bénézet (f° 3) ; — 5 florins

à Guillaume de Castro, pour la toiture de ladite tour (f° 3).— Mois de septembre, octobre et novembre : 167 florins, 4 gros, 12 deniers pour 51 cannes de murailles élevées dans les trois mois entre les portails St-Antoine et Imbert, à raison de 3 florins 3 gros par canne de pierre et de travail (f° 4) ; — 176 florins à Jacques Laugier (*Jacobo Laugerii*), pour les travaux par lui faits à la tour qu'il construit sur la Sorgue, en face du jardin des Frères Prêcheurs ; 75 florins pour la muraille allant du portail St-Jacques (f° 4) ; — 25 florins, 1 gros, 6 deniers pour le transport des pierres et des mortiers nécessaires, pour faire un nouvel arceau à la porte St-Lazare; 19 florins, 3 gros à Jean Blancheti, tailleur de pierre, pour le prix de ses constructions à la chapelle de Champfleuri (f° 6) ; — 63 florins 21 sous aux maîtres tailleurs de pierres, travaillant aux murailles pendant ces trois mois (f° 6). — Mois de décembre : 35 florins pour les travaux faits entre la porte St-Antoine et la porte Imbert (f° 8) ; — 1 florin 6 deniers pour le transport de la chaux des rives du Rhône à la tour de St-Victor (*ad turrim sancti Victoris*) ; 63 florins 8 gros pour les tuiles nécessaires pour la couverture des tours des murailles d'Avignon (f° 9) ; — 20 florins à Guillaume Nigri, de Milan, pour une partie de ce qui lui est dû pour la charpente des tours de St-Didier et de St-Dominique. — Mois de janvier, février, mars 1369 : 129 florins, 10 gros, 6 deniers, pour 40 cannes carrées de murailles à raison de 3 florins 3 gros la canne élevées entre la porte St-Antoine et la porte Imbert (f° 10) ; — 800 florins pour 115 cannes 6 palmes carrées pour la construction d'une muraille d'une épaisseur de 6 palmes, au port des Pierriers (*ad portum Peyreriorum*), dans la partie d'Étienne Grasonis (f° 10) ; — 300 florins pour 180 cannes carrées de murailles construites au Limas, depuis la maison de M. de Bologne, jusqu'au grenier de N. S. Père le Pape (f° 10) ; 734 florins à maître Raymond et à Jourdain de Villeneuve pour les pierres par eux achetées pour les constructions faites au Limas (f° 10) ; — 50 florins à Jacques Laugier (*Jacobo Laugerii*), pour acompte de ses travaux à la porte du Port Aurore (*edificii portalis portus Aurore*) (f° 11) ; — 220 florins à Guillaume Nigri, de Milan, fustier, pour la majeure partie de la somme à lui due pour la charpente des six tours de St-Ruf (*Sti Ruphi*) de St-Didier (*St-Desiderii*) de St-Jean (*Sti Johannis*) de St-Augustin (*Sti Augustini*), de St-Dominique (*Sti Dominici*) et de St-Louis (*Sti Ludovici*) f° 12 ; — 302 florins 17 sous 2 deniers à Pierre de Clinata, fustier, pour les bois et la main d'œuvre de la charpente des six tours de Ste-Praxède (*Sancte Praxedis*) de Ste-Claire (*Sancte Clare*), de St-Mathieu (*Sancti Mathei*), de St-Victor (*Sancti-Victoris*) et de St-Étienne (*Sancti Stephani*) et pour l'enlèvement des bois qui se trouvaient au Limas au-dessus des murailles qui n'étaient pas terminées et pour pouvoir en compléter les constructions (f° 12) ; — 15 florins aux tailleurs de pierre pour la taille des piliers de pierre soutenant la charpente desdites tours (f° 12) ; — 23 florins 7 gros pour la cloche de la chapelle nouvellement construite à Champfleuri (f° 13). — Mois d'avril et de mai : 120 florins à maître Jacques Laugier, pour 17 cannes 4 palmes carrées de gros murs construits à la tour qui est sur la Sorgue en face du jardin des Frères Prêcheurs (f° 14) ; — 280 florins à Étienne Grosson, pour 41 cannes 4 palmes carrées construites près de ladite tour (f° 14) ; — 180 florins à divers maîtres tailleurs de pierre pour des constructions à la dite tour près le jardin des Frères Prêcheurs (f° 14) ; — 416 florins 4 gros 6 deniers à Guillaume Nigri et à Pierre de Clineta, pour la charpente des deux tours de St-Étienne et de St-Julien, près la Sorgue (f° 15); — 2 florins 4 gros, pour deux armoiries du Pape placées sur la tour près du jardin des Frères Prêcheurs (f° 14). — Mois de juin et de juillet : 50 florins à maître Jacques Laugier, pour les travaux faits par lui à la porte Aurore (f° 17) ; — 102 florins 6 sous 9 deniers à Étienne Grasson pour les constructions faites par lui au port des Perriers (f° 17) ; — 73 florins à Jean Autier, tailleur de pierre, pour la construction de 40 cannes carrées de murailles, d'une largeur de 6 palmes à la tour pres du jardin des Frères Prêcheurs (f° 17).—Mois d'août : 20 florins à Jean Autier, pour 12 cannes carrées d'une muraille de six palmes de largeur par lui construite au pignon de la tour près des Prêcheurs et au pont (f° 19) ; — 500 florins 2 gros à Pierre Hospitalier, pour les constructions par lui faites à la porte St-Lazare (f° 19) ; — 100 florins à Étienne Grasson, pour les constructions par lui faites aux murs extérieurs (f° 20). — Mois de septembre : 100 florins à Étienne Grason pour la construction d'un mur de buge (*de muro bugeti*), pour clore toutes les tours de l'enceinte de la ville (f° 22) ;— 29 florins à Barnouin, pour la couverture de la tour de St-Jean au-dessus de la Sorgue (f° 23). —Mois d'octobre, novembre et décembre: 635 florins à Pierre Hospitalier et à André Brequerii, pour la construction par eux faites aux murailles extérieures (f° 24) ; — 180 florins à Étienne Grason, pour les constructions faites par lui pour clore d'un mur de buget (*de muro bugeti*) une partie des murailles (f° 25) ; — 80 florins à Jean Autier pour la construction de deux ponts de pierre sur la Sorgue à l'intérieur de la ville entre le portail de tous les Saints et le portail St-Lazare (f° 25). — Mois de janvier février, mars et avril 1370 : 339 florins à Pierre Hospitalier, pour les constructions en pierrre par lui faites en deux parties des murs extérieurs entre l'espacier (*spaserium*) Violette et l'espacier de la Durance (f° 27) ; — 510 florins à maitre Raymond de Monteux, pour les constructions en pierre par lui faites aux murs extérieurs au portail de tous les Saints (f° 27) ; — 570 florins 5 gros 18 deniers à Étienne Grason, pour des

constructions en pierre par lui faites aux murs extérieurs (f° 27) ; — 93 florins au même, pour clore d'un mur de buge *(de muro bugeti)* les tours de la ville (f° 28) ; — 56 florins 3 gros à Jean Autier, pour la construction de deux ponts de pierre sur la Sorgue, entre le portail de tous les Saints et l'hôpital de la Trinité (f° 28) ; — 50 florins à Pierre Fabri, pour des pierres froides pour chausser la nouvelle tour élevée au port des Periers sur la rive du Rhône (f° 28) ; — 21 florins 11 sous à Étienne Grason, pour des pierres jetées dans le Rhône autour de ladite tour (f° 28) ; — 270 florins à Raymond Giraudi, pour des réparations faites par les maîtres charpentiers Guillaume Nigri et Gérard Briti au pont en bois *(in ponte fuste)* de St-Bénezet (f° 29). — Mois de mai, de juin et de juillet : 220 florins à l'héritier de Pierre Hospitalier, pour les travaux par lui faits (f° 30) ; — 570 florins à Étienne Grason, pour les constructions de pierre faites par lui au nouveau mur et à la tourelle ronde au port des Periers (f° 30) ; — 55 florins à Jean Corterii, pour les ouvrages de pierre faits par lui au portail St-Antoine (f° 31) ; — 8 florins donnés par l'ordre du cardinal de Canilhac à la femme d'un charpentier blessé et tué au portail St-Antoine (f° 31). — Mois d'août : 110 florins 19 sous à maîtres Raymond et à Étienne Grason, pour des pierres employées à la construction du portail St-Antoine (f° 32) ; — 30 florins pour la réparation du chemin de Noves à l'arrivée du Pape (f° 33). — Mois de septembre et d'octobre : 463 florins 15 sous à maîtres Raymond et Jourdain, pour leurs travaux à l'espacier de Violette (f° 34) ; — 350 florins au même maître Raymond, pour ses travaux aux murs extérieurs entre le portail St-Antoine et le portail des Miracles (f° 34) ; — 27 florins à Jean Autier, pour ses travaux au pont-levis et aux deux tourelles du portail St-Antoine (f° 35) ; — 86 florins 4 gros, tant pour la réparation du chemin lors de l'arrivée du Pape que pour des travaux aux murs extérieurs (f° 35) ; — 21 florins 7 sous pour les chariots employés, tant pour les besoins des murailles que pour l'arrivée du Pape (f° 35) ; — 48 florins 7 gros à Guillaume Régis, pour avoir transporté du sable à répandre dans la ville dans les rues que le Pape devait traverser à son arrivée (f° 35) ; — 72 florins, tant pour l'achat de bois que pour les travaux de la ville et pour divers ponts faits lors de l'arrivée du Pape (f° 35) ; — 2 florins 21 sous pour sculpter les armes du Pape et celles de la ville sur deux pierres placées au pont levis du portail St-Antoine (f° 35) ; — 80 florins à maître Raymond, pour des pierres pour chausser une pile du pont St-Bénézet (f° 35). — Mois de novembre, décembre 1370 et janvier, février et quinze jours de mars 1371 : 189 florins à maître Pierre Fabri, pour ce qui lui reste dû pour ses travaux de construction au portail St-Lazare (f° 37) ; 595 florins à maître Raymond, pour ses travaux aux murs extérieurs (f° 37) ; — 119 florins 4 gros au même maître Raymond, pour le port des pierres du Rhône à ses chantiers (f° 37) ; — 33 florins 7 gros 12 deniers à Jean Bochier, pour réparer les chemins de la chapelle St-Michel sur la rive du Rhône jusqu'à la bastide du cardinal de Périgord (f° 38) ; — 724 florins 2 gros pour la réparation du chemin allant du portail Imbert à Noves *(a portali Imberti versus castrum Novarum)* (f° 38) ; — 34 florins 6 gros 6 deniers pour réparer la voie située entre le palais et la maison du sieur Maréchal, du mandement du cardinal de Canilhac (f° 38). — Du 15 mars au 1er avril 1371 : 173 florins pour réparations aux chemins, tant dans l'intérieur d'Avignon qu'à l'extérieur, par ordre des cardinaux (f° 39). — Mois d'avril : 326 florins 2 gros pour la réparation des chemins et la propreté des rues (f° 40) ; — 70 florins à Pierre Fabri, pour les ponts de pierre faits par lui au port d'Aurose (f° 40). — Mois de mai : 3 florins 8 gros pour des tuiles pour couvrir la tour Ste-Croix (f° 42) ; — 119 florins à Pierre Hospitalier, pour paiement de tous ses ouvrages aux murs extérieurs et autour de la porte St-Lazare (f° 43). — Du 4 au 10 juin : 22[illegible] florins 8 gros à maître Raymond, de Monteux, pour travaux par lui faits aux murs extérieurs (f° 45) ; — 210 florins à Étienne Grason pour ses constructions entre le pont St-Bénézet et le rocher (f° 45). — Du 10 juillet au 16 août : 3 florins 7 gros pour le mortier nécessaire à la couverture des tours (f° 46) ; — 278 florins gros pour la réparation des routes et chemins (f° 46). — Du 5 août au 28 août : 100 florins à Raymond, de Monteux, pour les ouvrages de la tour et du mur nouvellement construits en face du pont et de l'hôpital St-Bénézet (f° 48) ; — 36 florins à Étienne Grason pour des ouvrages entre le pont St-Bénézet et le Rocher (f° 48) ; — 206 florins 6 gros à Jean Blancheti, pour des constructions de murs sur la Sorgue, en face de l'église et le jardin des Frères Prêcheurs (f° 48). — Du 28 août au 15 septembre 1371 : 287 florins pour les nouveaux ouvrages faits en face du pont St-Bénézet (f° 50) ; — 75 florins à Jourdain, du commandement du cardinal de Canilhac, pour travaux par lui faits à un mur en face du palais épiscopal (f° 50). — Du 28 septembre au 4 octobre : 281 florins à maître Étienne Grason, pour des travaux par lui faits en face du pont (f° 52) ; — 221 florins à maître Raymond, pour des travaux faits à la tour sise au-devant du pont. — Cens et service achetés par Roger, comte de Beaufort et vicomte de Valerne, pour la fondation, dans l'église métropolitaine d'Avignon, de trois chapellenies, l'une sous le titre de la Vierge, l'autre sous le titre de St-Martial et la troisième sous le titre de Ste-Lucie (14 juillet 1360, f° 54) ; — 11 livres 19 sous acquis par ledit vicomte de Béranger de Boulbon et la onzième partie des prix de langues qui se perçoivent sur les bouchers d'Avignon, 1 setier de sel assis sur le péage à sel d'Avignon, acheté de

noble Malirac de l'Ile, fils de Pierre de l'Ile, d'Avignon (f° 55) ; — 4 florins d'or achetés de noble Guillaume-Geoffroy Raymond, co-seigneur des lieux de Barbentane et de Vedènes, assis sur une maison sise à Avignon, au plan de Lunel et habitée par le camérier du cardinal Guillaume (f° 55). — Compromis passé entre le chapitre d'Avignon et Guillaume Roger, comte de Beaufort et vicomte de Turenne, comme tuteur de Raymond et de Beaufort, fils du comte de Beaufort, au sujet des trois chapellenies fondées dans l'église de Notre-Dame de Doms à Avignon (13 mars 1380, f° 77). — Mémoire sur l'étendue de l'archevêché d'Avignon et sur la juridiction dudit archevêché (XVIII[e] siècle, f° 115). — Hommage rendu à Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, par Richard de Robins, fils et héritier de noble Antoine de Robins, en son vivant damoiseau de Graveson et co seigneur de Barbentane, pour tout ce qu'il possède audit lieu (23 septembre 1625, f° 229). — Hommage par noble Marc-Antoine de Puget de Cabassole de Réal, co-seigneur de Barbentane, à Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède audit lieu (23 septembre 1625, f° 223). — Lettres patentes de Henri IV, roi de France, en faveur des co-seigneurs du péage à sel à Avignon (Paris, décembre 1599, f° 272). — Criée de par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, seigneur spirituel et souverain temporel de Bédarrides, défendant de chasser sur le territoire de ladite ville (7 juillet 1625, f° 283). — Mémoires sur les conciles et leur tenue adressés au pape Paul III, par Antoine Florebelli (1540, f°s [illegible]).

G. [illegible]. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier, 1 pièce parchemin.

916-1601. — *Diversorum Avenionis.* — Comptes de recettes et de dépenses pour l'évêque d'Avignon pour l'année 1404. Recettes : 25 florins 7 gros 4 deniers pour les cens dus à Noël ; 3 florins 10 gros 20 deniers pour redevances de poules payées en argent ; 10 sous pour deux livres de cire ; 5 florins 11 gros pour 4 moutons (f° 17). — Recettes pour droits de lods (f°s 2-3). — Recettes des condamnations encourues pendant ladite année ; recettes du droit de leyde, du droit de sceau. — Dépenses de la cuisine en chairs, poissons, légumes : 5 sous pour 6 livres de fromage ; 3 gros pour 3 mains de papier ; 2 gros pour deux douzaines de vitres ; 6 gros pour une *eyssade* (lucher) pour bêcher le jardin ; 1 gros pour traverser le Rhône au port de Lers (f° 21). — Dépenses pour le sarclage du blé (f° 23) ; — pour couper les foins (f° 24) ; — pour le transport des blés (f° 26) ; — pour les gages des domestiques (f° 27) ; — pour la ferrure des chevaux (f° 28). — Testament de Foulque, évêque d'Avignon (1416, f° [illegible]). — Reconnaissance de la mense épiscopale d'Avignon pour l'année 1427 : 2 sous de petits tournois par Jean Vacher pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Étienne ou de Notre-Dame de la Madeleine, place de la porte Aiguière, près de la maison de feu le cardinal de Toulouse (7 mai 1427, f° 48) ; — 12 deniers par Jean Cusini pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, rue Hugues de Sade ou des Ortolans, près de l'ancienne maison du cardinal d'Urgel, confrontant : au midi, avec la rue, à l'occident et au nord avec la maison de noble Louis de Sade, au nord avec celle de Pons de Sade, aumônier de Notre-Dame de Doms, les deux fils d'André de Sade (7 mai 1427, f° 48) ; — 12 deniers tournois par Jacques Papenbroc, pour une maison sise en la paroisse St-Geniez, rue de la Verrerie, *in carreriæ Veyrerie nuncupata vulgariter* (4 juin 1427, f° 58) ; — 12 deniers tournois par noble Jean de Auspo, de Tarascon, pour une maison sise rue de l'Ancienne Pelleterie (7 mai 1427, f° 77). — Reconnaissances : aux clos de Vie-Neuve (f° 93) : de la Font du Pape (f° 19) ; — de la Fontaine de Galans (f° 106) ; — Conilhet (f° 117) ; — de Champfleuri (f° 120) ; — de Camprambaud (f° 141) : — de Massillargues (f° 142) ; — de l'Estelle (f° 144). — Arrentement par Pierre de St-Sixt, citoyen d'Avignon, au nom du cardinal d'Armagnac, archevêque dudit lieu, à Jean Corbillet dudit lieu, pour trois années, au prix de 20 florins, d'une écurie dépendant du petit palais (archevêché) du côté de la porte du Pont, près la *visette dudit Palays* (5 mars 1578, f° 164). — Inventaire par l'archevêque d'Avignon, en faveur de noble Paul de Maistrail, écuyer, seigneur de Crozé, de St-Remy, qui l'avait acquise de noble Joachim de Matheron, seigneur de Salignac et co-seigneur de Barbentane, de la dixième partie de la seigneurie dudit lieu (1578, f° 166). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Jean-François de Petris, docteur ès-droits, chanoine de l'église cathédrale, et Jean-Jérôme de Petris, son père, pour une terre de 7 saumées, située au terroir de Gigognan (25 août 1578, f° 173 ; — par Jean de Aqueria, docteur ès-droits, pour une maison sise paroisse St-Geniez, rue de la Bonneterie, sive du Sauvaige (6 septembre 1578, f° 174). — Quittance par Jean Ronssard, ancien serviteur du cardinal Farnèse, au cardinal d'Armagnac, d'une somme de douze écus d'or assise sur les revenus de l'archevêché (6 novembre 1578, f° 181). — Transaction entre Jean de Patris, procureur général de l'archevêché d'Avignon, et Jeanne de Donis pour la réduction d'une cense assise sur une maison sise en la paroisse St-Agricol (*rue de Sadone, à présent de Gadagne*) confrontant : du levant, ladite rue, du couchant, la maison du sieur de St-Marc, conseiller au parlement d'Aix, du nord, la maison de M. de Beauchamps (28 janvier 1579, f° 188). — Arrentement par Pierre de St-Sixt, capitaine du château et baronnie du Pont de Sorgues, écuyer, procureur de l'archevêque d'Avignon, à Jacques Claude, moyennant une

rente annuelle de 100 écus or sol, de la grange de Bournissac (14 avril 1580, f° 222). — Arrentement par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, à divers, des fruits et revenus de Châteauneuf, Bédarrides, Noves et Barbentane (1583, f° 248-282). — Reconnaissance par Geneviève de Cambis à l'archevêque d'Avignon, pour la quatrième partie d'une maison à elle donnée par noble Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, sise paroisse St-Agricol, rue de St-Marc (12 novembre 1583, f° 288). — Bail par l'archevêque d'Avignon à Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, chevalier des ordres du roi, d'une place vacante sise à Avignon, lieu dit à la Pignotte, moyennant la redevance annuelle d'une paire de poulets (16 août 1584, f° 298). — Table analytique des arrentements et reconnaissance de la mense archiépiscopale de l'année 1578 à l'année 1601.

G. 120. (Registre.) — In-folio, 754 feuillets, papier, 3 parchemins.

1454-1699.— *Diversorum Avenionis.* — Cote frappée sur le clergé du diocèse d'Avignon, partie de Provence, réunie à Avignon, pour contribuer au don gracieux de 6 mille florins fait à René, roi de Sicile, en l'année 1454, par le clergé de Provence (f°s 1-22). — Lettres patentes de Charles IX, roi de France, exemptant le clergé du royaume des contributions pour réparations aux fortifications des villes et logements des gens de guerre (Melun, 14 décembre 1568, f° 27). — Fulmination de la bulle apostolique approuvant l'établissement du couvent des Frères Minimes de St-François de Paul dans la ville d'Avignon, fait par le cardinal d'Armagnac (10 mars 1584, f° 58). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon par Jeanne Favière, dite Brette, qui s'était mariée à Bagnols par-devant un ministre des huguenots, pour être réintégrée dans la religion catholique (août 1586, f° 75). — Condamnation de la sœur Marguerite Désiderii, religieuse professe du monastère de Ste-Praxède, qui avait quitté ledit monastère, à la prison perpétuelle, close et murée (1586, f° 81). — Mise sous séquestre au couvent des Frères Prêcheurs d'Avignon des reliques et argenterie existant dans le trésor de la chapelle de Ste-Praxède et inventaire desdits objets : une grande croix de cristal garnie d'argent avec sa pommette où sont les quatre Évangélistes, au milieu de laquelle croix il y a un crucifix en émail avec une Notre-Dame assise en chaise avec Notre-Seigneur, couverte de cristal, une custode d'argent surdoré du *Corpus Domini*, soutenue par deux anges et au-dessus un Dieu le Père tenant un monde à la main ; un oratoire d'argent surdoré, de deux pans de hauteur et un pan de largeur à deux portes, soutenu sur quatre lions d'argent ayant deux portes auxquelles est l'Annonciation et le dedans desdites pièces est émaillé de plusieurs images de saints ; un pied de croix porté par cinq lions d'argent ; un Saint-Laurent d'argent surdoré avec un chapeau de velours rouge ayant deux pans de hauteur ; une Sainte-Praxède d'argent avec une couronne garnie de six perles et au front deux pierres rouges, une mitre de Damas en broderies garnies de perles et de petites platines d'argent avec deux pendants, dont l'un est garni de perles ; un calice avec sa paix ; une autre mitre brodée d'or avec de petites perles (20 août 1587, f° 82). — Érection en collégiale par François-Marie Taurusii, cardinal-prêtre et archevêque d'Avignon, de l'église paroissiale de St-Symphorien (17 septembre 1596, f° 84). — Lettres de Henri IV, roi de France, au duc de Guise lui mandant de faire remettre l'archevêque-cardinal d'Avignon en possession de la terre de Noves (5 septembre 1597. Devant Amiens, f° 91). — Bref du pape Sixte V à l'archevêque d'Avignon lui donnant pouvoir de supprimer le monastère de Ste-Praxède, de disséminer dans les divers monastères d'Avignon, les cinq religieuses qui s'y trouvent encore et de leur infliger les pénitences et les punitions méritées par leur inconduite (7 septembre 1587, f° 96). — Ordonnance d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, enjoignant aux femmes relevant de couches de ne se présenter qu'à l'église où leur enfant aura été baptisé, sous peine d'une amende de 2 écus et d'un écu pour les sages-femmes (25 juin 1612, f° 123). — Déclaration des abbesses et supérieures des monastères de la ville d'Avignon, certifiant que le vicaire général de l'archevêché n'a jamais rien exigé ni reçu aucun argent pour les affaires de ces monastères, laquelle déclaration signée par E. de Laurenty, abbesse du monastère de St-Laurent ; Catherine de la Nativité de Bacular, abbesse du monastère de St-Catherine ; Marthe de St-Tronquet, abbesse du monastère de Ste-Claire ; Gabrielle Vallat, prieure du monastère de Ste-Praxède ; Anne-Louise de Marin, supérieure du monastère de la Visitation Ste-Marie, Catherine de Sade, régente du monastère de St-Georges ; Anne de la Trinité, supérieure du monastère de St Ursule de l'ordre réformé de St-Augustin ; Madeleine Arnaud, supérieure du monastère de Notre-Dame (20 mars 1640, f° 215). — Ordonnance d'Azzo Arioste, archevêque d'Avignon, sur un différend entre le monastère de Ste-Catherine et les Pères du tiers-ordre de St François dits Picpus, qui avaient ouvert des fenêtres donnant sur le cloître, le jardin et les chambres desdites dames de Ste-Catherine, décidant que ces fenêtres seront murées et que les murs du jardin du monastère seront relevés (8 août 1670, f° 245). — Liste des confirmés pendant l'année 1670 (f° 259). — Bail par Arnaud le Boul, clavaire d'Alain de Coetivy, évêque d'Avignon, à maître Alain du Roure, relieur habitant Avignon, d'une maison avec jardin sise paroisse St-Pierre, confrontant à l'orient le cimetière des juifs et au

midi la maison de la Pignote, moyennant un cens annuel de 8 florins (juin 1471, f° 277). — Rapport fait par Marc de Vilèle, écuyer, et François Monier, notaire de Châteaurenard, sur la requête d'Alexandre de Montecatini, archevêque d'Avignon, sur l'état des moulins, des fours du château de Noves, et du château de Barbentane (30 janvier 1687, f° 400). — Ordonnance d'Alexandre Montecatini, archevêque d'Avignon, portant que les religieuses hospitalières de ladite ville devront observer leurs nouvelles constitutions (14 avril 1687, f° 422). — Poursuites dirigées par l'archevêque contre Dominique Boffy, curé de Cabannes, qui avait inhumé un huguenot dans le cimetière dudit lieu (9 juin 1687, f° 509). — Procédures pour la permutation des directes de St-Didier, dans le lieu de Caumont, avec celles de M. de Caumont de Seytres, seigneur dudit lieu (1592, f°s 556-589). — Testament de Jean de St-Geniez, chanoine d'Orange (22 juin 1663, f°s 627-639). — Mémoires des Bénédictins de l'abbaye de St-André de Villeneuve-lez-Avignon, prouvant leur droit de préséance sur les R. P. Chartreux dudit lieu, dans les assemblées du clergé d'Avignon (1694, f° 702). — État de l'hôpital Ste-Marthe d'Avignon (1696, f° 738). — État de la maison de l'Aumône Générale d'Avignon (mars 1696, f° 740).

G. 121. (Registre.) — In-folio, 697 feuillets, papier

1514-1683. — *Diversorum Avenionis.* — État des terres tenues sous la directe et majeure seigneurie de l'archevêque d'Avignon dans l'île de Barnouin, paroisse des Angles (1514, f° 1). — Testament de François Paberan, docteur ès-droits, citoyen d'Avignon, choisissant sa sépulture dans l'église des Célestins, dans le monument de ses ancêtres (28 septembre 1580, f° 36). — Plainte par le seigneur et baron de Montfaucon et les habitants dudit lieu contre le prieur, qui n'y faisait point une résidence continuelle (14 février 1594, f° 75). — Requête des habitants d'Eyragues à l'archevêque d'Avignon, au sujet de l'état de délabrement dans lequel se trouve l'église dudit lieu (1600, f° 84). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon par Michel Pertinel, procureur et ayant charge des affaires de la douane de Lyon à Avignon, au sujet des fraudes commises dans le transport des soies par les marchands et « mulatiers » qui, allant de Montpellier à Lyon, se réfugiaient dans le Comtat Venaissin, malgré les conventions établies (1612, f° 13). — Requête de noble Balthazar de Merles, sieur de Beauchamp, en son nom et en celui de dame Marie de Merles, veuve de feu Ferraud Payan, à l'archevêque d'Avignon, exposant : « que « ses ancêtres auroyent fait faire dans l'église collégielle et « parrochielle de Sainct Agricol un fort beau et honorable « rétable de Notre-Dame de Pitié et ycelui doté de belles « fondations comme aussy fait fère un fort beau tabernacle « de pierre, du costé de l'Évangile, du grand autel, dans « lequel se retenoit ordinairement le sainct Sacrement de « l'Eucharistie, auprès duquel est la sépulture de la maison « de Merles »; qu'il a appris qu'il est dans l'intention du chapitre de démolir ce tabernacle qui serait d'une antiquité fort notable et d'enlever le rétable de Notre-Dame de Pitié pour ouvrir la muraille contre lequel il se trouve pour remettre « le cledis de brunze qu'est à la chapelle de Messieurs de Grilhets », proche le grand autel. Ils demandent à l'archevêque de taxer dénonciation de nouvelle œuvre avec inhibitions et défenses au doyen de St-Agricol de les troubler dans la propriété de leur sépulture. Décision de l'archevêque conforme à cette requête, défendant au doyen et chapitre de procéder à aucune démolition de l'autel ou rétable de Notre-Dame de Pitié et d'occuper la sépulture, à peine de 25 marcs d'argent (30 mars 1612, f° 109). — Réclamation par Bernardin Alphan à Constance Autier par suite de la dissolution de leur mariage (1612, f° 122). — Reconnaissance par Nicolas Dupeyron, marchand d'Avignon, à noble Antoine de Seytres, seigneur de Verquières et de Cornilhon, pour une maison appelée La Tour, sise paroisse St-Agricol et rue de la Lanterne (24 novembre 1690, f° 249). — Bail par Louis de Seytres, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Caumont, et noble Antoine de Seytres, seigneur de Verquières, et Cornilhon frères, à Imbert Spérandieu, marchand veloutier d'Avignon, d'une maison sise en la paroisse Notre-Dame la Principale et à la place du Change, pour le prix de 830 écus d'or, en or sol du coing du roi (9 décembre 1574, f° 279). — Reconnaissance par noble Barthélemy de Rhodes, seigneur d'Auriac, à Antoine de Seytres, pour une maison sise à la paroisse St-Étienne ou de la Madeleine et rue par laquelle on va du Puits-des-Bœufs à ladite paroisse, moyennant un cens annuel de huit sous tournois (8 novembre 1583, f° 291). — Rôle des prêcheurs du Carême pour 1624 (f° 324). — Mémoire justificatif pour Jean-André La Borde, maître sculpteur, d'Avignon, accusé de stupre et violence par Philippe Monnière, veuve d'Antoine Coste, de Bédarrides, où il est spécifié « *que ledit La Borde fait profession de l'art de sculpture et par son labeur et industrie s'est acquis une grande réputation en l'exercice dudit art* » (1631, f° 363). — Constitution d'une dot de 150 florins, par Pierre Vouland, docteur ès-droits, avocat au siège d'Arles, en faveur de son fils Jean Vouland (30 août 1642, f° 473). — Donation, à prix fait, par le chapitre de l'église paroissiale et collégiale de Norre-Dame la Principale à Pierre Lichière, Jean Dragon et Raymond Chaissi, maîtres maçons, de réparations à faire à ladite église, aux sépultures, aux chapelles, au chœur, au grand autel et dans diverses autres parties de l'église (5 avril 1644,

f° 482). — Nomination par Gaspard de Simiane, prieur de St-Martial d'Avignon, d'Alexis Ramade, de l'ordre des Mineurs, pour prêcher le carême au Pont de Sorgues, dépendance dudit monastère (5 mars 1647, f° 495). — Nomination par Sylvestre Perreciot, prieur du monastère de St-André d'Andaon, près Avignon, de Daniel Croizet, prêtre et docteur en théologie, pour prêcher le carême dans l'église paroissiale de St-Pons-lez-Avignon (2 janvier 1647, f° 496).— Constitution d'une pension annuelle de 200 livres par noble Pierre de Bérenguier, de Tarascon, en faveur de Balthazar de Bérenguier, son fils, recteur de la chapellenie Sainte-Catherine de l'Aube, fondée dans l'église de Ste-Marthe dudit lieu (17 septembre 1652, f° 552). — Nomination par le chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Ste-Marie de Villeneuve-lez-Avignon, du sieur Nicolas Deloye, au sous-diaconat vacant dans ladite église (22 décembre 1677, f° 625). — Constitution par Charles de Benoît en faveur de son fils, prieur et recteur de la chapellenie de St-Charles-Borromée, fondée en l'église paroissiale de Villeneuve-lez-Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres (29 décembre 1678, f° 638). — Cession par noble Gabriel de Genet, sieur de Valcrose, à Joseph François, son frère, agrégé de l'Université d'Avignon, d'un capital de 3.600 livres (5 août 1676, f° 645). — Contrat de mariage entre noble Antoine-Marie de Tache, fils de noble François de Tache, comte palatin, et de dame Anne de Zanobis, et noble Madeleine de Roux, fille de feu Gaspard de Roux et de Madeleine de Martinon, de Roquemaure (22 avril 1680, f° 662). — Constitutions de pensions, nominations dans les ordres, etc.

G. 122. (Registre.) — In-folio, 798 feuillets, papier

1518-1632. — *Diversorum Avenionis.* — Remontrance des consuls d'Avignon au Pape et au cardinal de Bourbon, légat d'Avignon, à propos de l'établissement dans Avignon d'une nouvelle forme d'inquisition (1575, f° 1). — Visite pastorale de l'église collégiale de St-Agricol (1518, f° 9). — État des messes privées, anniversaires, et autres offices fondés dans l'église paroissiale de St-Genet (1630, f° 16). — Inventaires des principaux actes concernant les droits du pont établi sur le Rhône (de 1180 à 1500, f° 37). — Liste des principaux bienfaiteurs de l'archevêché d'Avignon, parmi lesquels Frédéric et Charles IV, empereurs d'Occident, les papes Adrien IV, Innocent IV, Jean XXII, Jules II, les cardinaux Alain de Coetivy, Hippolyte de Médicis, Farnèse, d'Armagnac (vers 1538, f° 47). — Procédure pour la possession d'une maison à la Pignotte et dépendant du cimetière des juifs (1555-1557. f°s 51-99). — Demande en dissolution de mariage formée par Marguerite Raye contre Antoine Chapeau (1567, f° 108). — Poursuites exercées par le vicaire général de l'archevêché contre Marie Neyle, de Pernes, accusée d'adultère par Jean Georges Ribeirier, son mari (1569, f° 117). — Procédure instruite par l'official d'Avignon contre Boniac Cohen, juif, détenu dans les prisons St-Pierre, qui avait déclaré vouloir se faire chrétien et qui ensuite s'était rétracté (1569, f°s 125-131). — Mémoire justificatif pour Jean Pascalis, notaire de Baumes et greffier dudit lieu, accusé d'avoir embrassé le parti des huguenots (1571, f° 141). — Nomination par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon, de Jean Suarès comme vicaire général et official de l'archevêché d'Avignon (24 septembre 1572, f° 169). — État des directes de l'aumône de la chapelle de Notre-Dame du Salut « du portal Magnene » (1576, f° 200). — Dénombrement des pitances ordinaires et charges de la pitancerie du monastère de St-André-lez-Avignon (1583, f° 332). — Statuts de l'église collégiale de Notre-Dame la Principale d'Avignon (1583, f° 339). — Bulle de Grégoire XIII, ordonnant qu'un sermon serait fait une fois la semaine aux juifs, en tous les lieux où ils auront une synagogue, pour amener leur conversion (1er septembre 1584, f° 381). — Absolution et réhabilitation de Louis de Castellane (*de Castellano*), qui avait abjuré la Réforme (27 avril 1586, f° 387). — Ordre établi par Dominique Grimaldi, archevêque d'Avignon, ensuite du règlement par lui fait de mettre, chaque jour, 8 députés gens notables aux portes de la ville d'Avignon pour la garder, sur lesquels le clergé doit fournir quarante-quatre, le chapitre Notre-Dame des Doms douze, le chapitre St-Agricol neuf, celui de St-Pierre huit, celui de St-Didier sept, celui de la Madeleine deux, celui de St-Geniès deux, celui de St-Martial deux, le collège de Dijon un, le collège de Sénanque, un ; lesquels se tiendront aux deux portes ouvertes de la ville avec six autres députés nommés par la ville, veillant à sa garde et observant les étrangers qui y entrent (18 mars 1586, f° 393). — Confirmation par Dominique Grimaldi, archevêque d'Avignon, des statuts de la Confrérie des Hortolans (jardiniers), érigée sous la protection de Ste-Marie-Madeleine dans l'église des Augustines d'Avignon suivie desdits statuts (1589, f° 454). — Rôle de la taxe établie sur le clergé du diocèse d'Avignon, partie de Provence, pour l'entretien du séminaire, et ordonnance de François-Marie Thaurusi, enjoignant au trésorier de l'église collégiale de Ste-Marthe de Tarascon, de recouvrer ladite taxe (13 décembre 1593, f° 462. — Dépositions de témoins dans l'enquête faite par François Bordini, archevêque d'Avignon, sur l'état de l'église et monastère de St-Gilles (29 octobre 1598, f° 528-546). — Requête des consuls d'Avignon et des recteurs de l'aumône générale de ladite ville à l'archevêque d'Avignon, exposant l'origine et le but de ladite aumône, et lui demandant la prolongation de l'impôt d'un patat-roi sur chaque

livre de chair pour son entretien (2 mai 1599, f° 547). — Délivrance des lettres de cléricature pour Michel Desmarés, docteur en théologie, chanoine de l'église Saint-Agricol (14 mars 1600, f° 566). — Ordonnance de François Bordini, archevêque d'Avignon, concernant les dispositions à prendre pour porter le Saint-Sacrement aux malades (27 mars 1600, f° 571). — Défense par François Bordini, archevêque d'Avignon, aux bailons des juifs ainsi qu'aux juifs et juives résidant à Avignon, d'avoir des nourrices chrétiennes pour allaiter leurs enfants et d'employer aucunes servantes chrétiennes sous peine de vingt-cinq écus de 3 livres pièce (19 décembre 1601, f° 572). — Visites pastorales par François Bordini, archevêque d'Avignon, des églises d'Orgon, de Sénas, de Lamanon, de Cabannes, de Château-Renard, de Graveson, de Saze (1605, f° 580). — Requête des prêtres de l'église de St-Étienne, autrement de Sainte-Madeleine, à l'archevêque d'Avignon, pour l'érection dans ladite église d'une confrérie sous le titre de Ste-Anne (1er février 1606, f° 588). — Rôle des confrères et confréresses de la confrérie des Pénitents Gris ayant payé leur cotisation pendant l'année 1607, étant recteurs de ladite confrérie noble Joseph-François de Fogasse, seigneur de la Barthelasse, et Guillaume de Sabonne (f° 597). — Mandement de François Bordini, enjoignant aux confrères de la confrérie des passementiers et ribautiers érigée dans l'église St-Agricol, sous le vocable de la Nativité de Notre-Dame, de payer les droits de ladite confrérie (13 octobre 1607, f° 627). — Mandement du même archevêque, défendant aux juifs de sortir de la Juiverie pendant la semaine sainte (1er avril 1608, f° 628). — Mandement de Louis Suarès, vicaire-général d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, prescrivant aux confrères de la confrérie des cordonniers érigée sous le titre de saint Crépin et saint Crépinien dans l'église des Augustins, de payer les droits de ladite confrérie ainsi que les y obligent les anciens statuts faits le 15 décembre 1508 (22 octobre 1609, f° 629). — Ordre donné par le même à tous les officiers à ce requis d'arrêter et saisir tous prêtres, de quelque qualité qu'ils soient, trouvés, après huit heures du soir, portant armes offensives ou masques, à heure suspecte, sans cause légitime et de les retenir prisonniers et de conduire aux prisons, tous prêtres qui seront trouvés sans soutane, long manteau ou robe longue avec la couronne en tête, sous peine d'une amende de 25 marcs d'argent (2 février 1609, f° 630). — Mandements de Jean-François Bordini : défendant à toute personne de quelque qualité qu'elle soit, de jouer aux cartes, dés, quilles et autres jeux et aussi au palemail et à la paume durant la semaine sainte et les jours de fêtes le matin et l'après-midi, à l'heure des vêpres, sous peine de dix écus d'amende (1er avril 1608, f° 633) ; — défendant aux recteurs, vice-recteurs et confrères des compagnies de Pénitents Gris, Noirs, Blancs, Bleus, Noirs de la Miséricorde de communier et de recevoir le Saint-Sacrement dans leurs chapelles, et leur enjoignant de faire leurs pâques à leur église paroissiale (2 avril 1608, f° 634). — Règlement de l'archevêque d'Avignon concernant l'observation des fêtes (1609, f° 637). — Ordre d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, au sujet des funérailles dans l'église métropolitaine de Joseph Perrier, archevêque d'Urbin (16 mars 1610, f° 652). — Demande d'exhumation du corps dudit archevêque pour être transporté en Italie (3 septembre 1611, f° 653). — Bref de Grégoire XIII, défendant aux huguenots de séjourner plus de trois jours dans le Comtat-Venaissin (septembre 1613, f° 662). — Procédures relatives aux possessions de l'archevêché en Provence et en Languedoc, etc.

G. 123. (Registre.) — In-folio, 893 feuillets, papier.

1530-1618. — *Diversorum Avenionis.* — Inventaire des biens et héritages de feu Pierre Alberti, docteur ès-droits d'Avignon (1530, f° 1). — Enquête et dépositions de témoins concernant le vol d'un grand chandelier commis sur le maître-autel de la paroisse de St-Symphorien (1563, f° 35). — Dépositions de témoins sur le degré de parenté existant entre noble Jean de Saint-Laurens et Marguerite Maurelle, veuve de noble Honoré de Saint-Laurens (10 septembre 1571, (f° 49). — Mémoire sur les prérogatives et privilèges de l'archevêché d'Avignon présenté au pape Clément VII au nom du cardinal Hippolyte de Médicis, son neveu, archevêque d'Avignon (1530, f° 53). — Contestation entre les prêtres bénéficiers de l'église St-Agricol et le chapitre de ladite église au sujet de la distribution des bénéfices (1569, f° 62). — Séparation de biens entre Jeanne Isabeau et François Berch (11 mars 1577, 99 f°). — Profession de religieuse faite dans le monastère de Saint-Jean-le-Vieux, par Lucrèce de Peretz (13 avril 1579, f° 169). — Inventaire des meubles appartenant à Claude Prégon dit la Perière (1583, (f° 206). — Procédure pour Jeanne Favière, accusée d'avoir assisté aux prêches des huguenots à Bagnols (27 janvier 1588, f° 257). — Procédure sur la demande en nullité de mariage faite par Pierre Ribion, d'Arles, contre Françoise Simone, jadis religieuse professe du monastère des Repenties, sous le titre de Marie-Madeleine, maintenant de St-Georges, se faisant appeler Françoise des Achards (30 mai 1590, f° 316). — Procédure contre Jean Marseille, maître des enfants de M. de Cambaud, accusé de viol sur la personne de Marie de Cambaud, fille de feu Jean de Cambaud, chirurgien d'Avignon (15 juillet 1590, f° 335). — Inventaire des biens de la confrérie du séminaire du Portail-Magnanen (*Maingnen*) (20 avril 1590, f° 350). — Procédure à l'instance de Jean-François de Pétris, docteur ès-droits,

vicaire-député, le siège archiépiscopal vacant, contre Claude Mathelon, prêtre bénéficier de l'église métropolitaine, accusé d'usure (31 octobre 1592, f° 352). — Procédure contre Marc-Antoine de Laurens qui s'était évadé des prisons du palais (18 juillet 1602, f° 452). — Plainte de Marie de Girard d'Aubres, dame en partie d'Entraigues, contre certains habitants dudit lieu qui avaient troublé la fête patronale en se déguisant en Pénitents Blancs et en portant sur leurs bras un jeune enfant qu'ils avaient élu recteur de leur fausse confrérie (5 août 1606, f° 512). — Procédure concernant l'homicide commis sur la personne d'Antoine Charpin, par Jean Ternavic, soldat au service du pape, au château de Brantes (17 février 1609, f° 654). — Testament de Vincent Fallot, chanoine de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Didier (2 décembre 1609, f° 703). — Demande en séparation de corps pour demoiselle Pierre de Blanchetty, d'Avignon, contre noble Honoré de Sarpilhon, docteur ès-droits d'Avignon (17 février 1611, f° 798). — Répartition par les députés du clergé d'Avignon en la partie du Languedoc pour le paiement des décimes pour le mois de février 1616 (f° 814). — Vente par Rolland et Barthélemy Jacques, oncle et neveu d'Avignon, à l'œuvre du chapitre et église de St-Étienne, dit de Sainte-Marie-Madeleine, d'une pension de 21 écus de 60 sous tournois pièce (24 novembre 1617, f° 862). — Répartition par les députés du clergé d'Avignon des décimes pour l'année 1618 (f° 890). — Procédures, certificats, etc.

G. 124. (Registre.) — In-folio, 777 feuillets, papier.

1549-1682. — *Diversorum Avenionis.* — Formulaire pour les provisions de dignités ecclésiastiques, chanoines, chapelains pour la procuration d'un monastère à l'un de ses membres (1549, f° 1). — Testament de Jeanne Blanchet, veuve de feu Jourdain Laboureur, d'Avignon (31 août 1549, f° 20. — Érection par le cardinal d'Armagnac en église collégiale de l'église paroissiale de Saint-Étienne autrement de Ste-Marie-Madeleine à Avignon (15 février 1565, f° 30). — Fondation de canonicats dans ladite église (1565, f° 40). — Fondation par Louis-Armand Laboureur, du Pont de Sorgues, d'une chapellenie sous le titre des Cinq-Plaies de N.-S. J.-C, dans l'église paroissiale dudit lieu (18 septembre 1573, f° 46). — Résignation par Poncet de Lerthaud, docteur ès-droits, de Tarascon, de la chapellenie de St-Eutrope fondée en l'église Ste-Marthe de ladite ville (2 février 1596, f° 67). — Présentations par noble François de Raphelis, comme tuteur de noble Antoine de Tartuli, d'Esprit Dravouet pour le canonicat fondé par Nicolas Tartuli, dans l'église paroissiale et collégiale de Saint-Étienne ou de Sainte-Marie-Madeleine (14 août 1604, f° 119 ; — par Jacques et Fernand de Vernet, de Claude de Vernet, leur frère, comme recteur de la chapellenie fondée en l'église de Sorgues, sous le titre des Cinq-Plaies de J.-C. (19 juillet 1607, f° 153 ; — par François Lovency, d'Avignon, de Barthélemy Henrici comme recteur de la chapellenie fondée dans l'église de Saint-Pierre d'Avignon sous le titre de Saint-Michel (28 janvier 1617, f° 183) ; — par Guillaume Martin, de Jean Vicari comme recteur de la chapellenie fondée à Château-Renard à la chapelle Sainte-Anne hors les murs dudit lieu (24 octobre 1617, f° 189). — Provisions : par Louis Suarès, vicaire et official d'Avignon, pour noble Barthélemy de Merles (*de Merulis*) d'un canonicat dans l'église métropolitaine d'Avignon (11 décembre 1621, f° 232 ; — par le même, pour Pierre Guyon, chapelain de l'église de Ste-Marie-des-Anges de L'Isle, de la coadjutorerie du canonicat de Gaspar Anglesii (15 décembre 1622, f° 289). — Présentation par le chapitre de l'église paroissiale et collégiale de St-Martin de St-Remy, du sieur Guillaume Arnaudet comme vicaire d'Eyragues (5 août 1625, f° 325). — Note extraite des baptistères de Jean Anglesy portant qu'un Anglesy est né le 5 mai 1588, qu'il a été baptisé le 8 mai suivant, et que son parrain a été messire Thomas de Berton, chevalier des ordres du roi, et sa marraine demoiselle Guicharde de Guilhem, femme de noble Bernardin de Baux (f° 373). — Déclaration du nullité de profession contre Antoine Lafleur, cordelier d'Avignon (28 février 1641, f° 407). — Fulmination des bulles du pape Innocent X : pour la coadjutorerie du canonicat de César Giraud à l'église métropolitaine en faveur de Thomas Dagard (14 juillet 1648, f° 449); — pour la coadjutorerie du canonicat de Jean Camaret à l'église métropolitaine en faveur d'André Ponsson, du diocèse d'Apt (24 août 1649, f° 503) ; — des bulles d'Alexandre VII pour la coadjutorie d'un canonicat dans l'église métropolitaine en faveur de Claude Bertet (13 avril 1656, f° 536). — Fulmination des bulles d'Alexandre VII pour la coadjutorerie de la prévôté de l'église métropolitaine en faveur de Louis-Alphonse de Suarès (9 février 1665, f° 620). — Constitution d'une pension de 150 livres, assise sur tous ses biens faite par Jean Calvet, des Angles, en faveur de Jean-François Calvet, fils dudit et de Marguerite Sorbieri (4 avril 1672, f° 633). — Dispense pour Marc de Villèle et Diane de Barralier, parents à des degrés prohibés (5 février 1680, f° 716). — Présentations à des chapellenies, nominations de chanoines, constitutions de pensions, fulminations de bulles, extraits de baptistères, dispenses de mariages, etc.

G. 125. (Registre.) — In-folio, 712 feuillets, papier.

1552-1628. — *Diversorum Avenionis.* — Procédure et déposition de témoins pour la vente des biens de la cha-

pellenie de Ste-Croix fondée dans l'église de St-Symphorien d'Avignon, située au terroir de Courthézon, occupé par les huguenots (1590, f° 17). — État des censives de l'abbaye de St-André de Villeneuve-lez-Avignon, sise dans la ville d'Avignon et son terroir (1563, f° 33). — Compte des amendes et condamnations prononcées en la cour archiépiscopale d'Avignon, de 1551 à 1560, rendu par Guillaume de Laval, vice-clavaire de ladite cour (f°s 48 à 145) — Dépenses : 6 livres les 3 novembre 1552 à Domergue Mouret, pour réparation au petit palais ; — 2 livres 8 sous le 24 novembre 1552, aux héritiers d'Étienne Bachilier, peintre, pour faire les armes de Monseigneur l'Archevêque ; — 9 livres 18 sous le 20 mai 1553, pour trois cannes un pan de drap vert pour faire un tapis au petit palais ; — 15 sous le 7 juillet 1551, aux officiers de St-Pierre, pour avoir donné la torture à messire Olivier, prêtre ; — 6 livres le 12 septembre 1555, « à Guillaume Bon, « imprimeur en Avignon, pour avoyr imprimé certains pla- « cards pour faire publier par toute la diocèse » (f° 68) ; — 1 sou 10 deniers le 15 juillet 1555, à Lantrique, verrier, pour avoir accoutré certaines verrines au petit palais (f° 69) ; — 11 sous 8 deniers le 22 juillet, pour avoir fait faire le feu de joie de N.-S. Père le Pape (f° 69) ; — 160 livres 7 sous 12 deniers le 17 septembre 1556, « pour la facture de la caige de « fer mise à la tour de la court de l'official » (f° 74) ; — 1 livre 13 deniers le 20 janvier 1559, à Desdier La Trompette et ses compagnons, « pour avoyr assisté quant l'on bruloyt les « livres hérétiques que feurent trouvés à la porte de ceste « ville » (f° 77). — Fondation par Lucien Capitoni, archevêque d'Avignon, d'un collégié au collège St-Michel d'Avignon (10 décembre 1574, f° 215). — Vidimus de la fondation par Jean Isnard, docteur ès-droits d'Aix, le 8 avril 1453, du collège de St-Michel d'Avignon (1574, f° 231. — Dénombrement des toutes les rentes, fruits et revenus de l'archevêque d'Avignon, des chapitres, bénéfices et chapellenies d'Avignon et de son diocèse (1580, f° 349). — Mandement de l'archevêque d'Avignon, défendant aux bouchers de ladite ville de vendre ou débiter aucune viande de bœuf ou de mouton le jour de la Toussaint (30 octobre 1608, f° 363). — Dénombrement des revenus de l'archevêché d'Avignon (1609, f° 365). — Reconnaissances en faveur de l'archevêque : par Louis Laval, pour une maison sise en ladite ville, paroisse de Notre-Dame-la-Principale (22 août 1611, f° 583) ; — par Paul-Antoine Poncet, marchand d'Avignon, pour une maison sise rue du Sauvage, devant la chapelle de Notre-Dame-d'Espérance (22 octobre 1637, f° 585) ; par demoiselle Marguerite du Verd, veuve de feu Louis Laval, pour une maison sise dans la paroisse de Notre-Dame la-Principale et rue de la Bonneterie (8 octobre 1620, f° 593) ; — par Anne Abruelle, pour une maison sise dans la paroisse de Notre-Dame-la-Principale et rue dite de la Bonneterie, autrement du Sauvage (1er mars 1611, f° 597) ; — par Barthélemy Blanc, marchand d'Avignon, pour une maison sise dans la même rue du Sauvage (5 janvier 1641, f° 601) ; — par Antoine Anglesian, compagnon monnayeur, pour une maison sise dans ladite paroisse et rue de Notre-Dame-d'Espérance (6 novembre 1589, f° 607). — Visite par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, de l'hôpital des lépreux de ladite ville (4 avril 1628, f° 688). — Mandement d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, défendant à tous vendeurs, revendeurs, poulassiers, pâtissiers et autres de vendre leurs marchandises pendant le temps de la grand'messe et des vêpres les dimanches de huit heures à onze heures du matin et de deux à quatre heures, sous peine de confiscation, et interdisant pendant les mêmes heures aux joueurs, berlandiers et cabaretiers et autres tenant logis de donner à boire ou à manger à aucune personne de la ville (22 octobre 1522, f° 690). — Reconnaissances, procédures, etc.

G. 126. (Registre.) — In-4° 556 feuillets, papier.

1594-1684. — *Diversorum Avenionis.* — Procès criminels intentés à l'instance de l'avocat et procureur fiscal de l'archevêché : à Jacques Giraudi, prêtre et bénéficier de l'église St-Pierre d'Avignon, pour mauvaise conduite (10 octobre 1594, f° 7) ; — à Pierre Antoine, recteur de l'église de Notre-Dame-la-Principale, qui avait insulté et battu Sébastien Bérard, chanoine de ladite église (1er novembre 1594, f° 19) ; — à propos de l'exposition dans l'église métropolitaine d'un placard diffamatoire « contre l'honneur et l'auto- « rité des seigneurs et magistrats qui sont venus d'Italie au « pays, et contre les Pères Jésuites et leurs sainctes œuvres » (2 décembre 1594, f° 87). — Plainte à l'archevêque d'Avignon par Gabriel Merle, notaire de ladite ville, contre André Vigne, prêtre et bénéficier de l'église St-Agricol, qui l'avait gravement injurié dans le chœur même de ladite église (24 janvier 1605, f° 168) — Procédure et condamnation dudit Vigne à la rétractation des injures et suspension des exercices religieux pendant un mois (f° 181). — Plainte du sieur Suarès, prêtre et précenteur de l'église paroissiale et collégiale de St-Didier, contre le sieur Stella, qui n'avait point voulu chanter les offices, malgré l'ordre du sieur de Bong, maître de musique dudit chapitre (25 février 1605, f° 196). — Plainte à l'archevêque d'Avignon, par Sauveur Janet, religieux du couvent des Frères Mineurs de L'Isle, contre Jean Royère, prêtre chanoine du chapitre de L'Isle, qui l'avait empêché de prêcher (30 mars 1628, f° 302). — Requête à l'archevêque d'Avignon par Gabriel de Beau, seigneur de Roaix, comte aux lois, curateur de Thérèse et Guillaume de Beau, ses

neveux, pour être maintenus en possession d'un petit jardin dépendant de la succession de feu Bourguine de Dalme, leur mère (11 juin 1628, f° 372). — Dénomination par Pierre Pandrau, docteur ès-droits, prévôt de l'église collégiale de St-Didier, contre Emmanuel Savin et Antoine Curnier, chanoines, qui s'étaient injuriés devant la porte de ladite église (2 septembre 1628, f° 390). — Requête à l'archevêque d'Avignon par noble Guillaume Fanton, docteur en médecine d'Avignon, au nom de Jeanne de Gay, veuve de George de Cicile de Clavelle, pour obtenir inhibition contre ceux qui le troublaient dans la possession de son banc dans l'église de Robion, et procédure à ce sujet (24 octobre 1682, f° 476-556). — Procédures, dépositions de témoins, requêtes, etc.

G. 127. (Registre.) — In-f°, 513 feuillets, papier.

905-1691. — *Diversorum Avenionis.* — Liste des évêques et archevêques d'Avignon, de saint Ruf à François de Manzi (f° 1). — Liste des évêques de Carpentras, de saint Siffrein à Laurent Buti (f° 2). — Armoiries de l'archevêque Étienne Dulci : de gueules à un griffon d'argent armé et lampassé de sable (f° 4). — Nouveaux baux par Louis Beau, docteur ès-droits, vicaire général de Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, à Guigue Gacon, fustier d'Avignon, d'une partie de la maison appelée Mirault, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (24 mars 1601, f° 5); — d'une autre partie de ladite maison, passage et cour joignants à Nicolas Bonnot, peyrolier d'Avignon, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (24 mars 1601, f° 11) ; — d'une autre partie de ladite maison, passage et cour joignants à Jean Bérenguier, fondeur d'Avignon, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (24 mars 1601, f° 17). — Image représentant le miracle de saint Bénézet, portant : *Matheus Greuter sculpsit* (1603, f° 27). — Image représentant les saints tutélaires de la cité d'Avignon (vers 1646, f° 28). — Bref du pape Grégoire XV, accordant des indulgence à ceux qui visiteront les sept principales églises d'Avignon (8 mars 1623, f° 29). — Copie de la donation de l'abbaye de St-Ruf par Louis l'Aveugle à Remy, évêque d'Avignon (vers 905, f° 30). — Présentation par noble Claire de Pérussis, dame de La Fare de Vaucluse à l'archevêque d'Avignon, d'un bref du pape Paul V du 5 mars 1613, approuvant la fondation d'un monastère sous le titre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (juillet 1613, f° 31). — Copie de la donation du lieu de Bédarrides faite par Louis l'Aveugle, fils de Bozon, à Raymond, prêtre et prévôt, sur la prière de Rostaing, archevêque d'Arles (911, f° 37). — Concession par le pape Nicolas à Alain de Coetivy, cardinal-prêtre du titre de Ste-Praxède et évêque d'Avignon du lieu dit La Pignotte, pour ses revenus être attachés à l'évêché d'Avignon (6 janvier 1453, f° 33). — Transaction passée entre Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, et le chapitre métropolitain, d'une part, et Jean de Sicard, abbé de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, au sujet de la perception des dîmes des îles formées par le Rhône au terroir de Villeneuve (30 mai, f° 39). — Fondation par Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon, d'une maîtrise composée de six enfants instruits par un maître dans la pratique du plain-chant et d'une messe quotidienne chantée par lesdits enfants (1er septembre 1481, f° 56). — Mémoire sur la donation d'Avignon et du Comtat-Venaissin au Saint-Siège (f° 62). — Commandement par Pierre Nicolay, de l'ordre des Frères Prêcheurs, procureur de l'archevêque d'Avignon, aux bailons de la confrérie des juifs, d'avoir à payer les arrérages qu'ils doivent pour la redevance de 3 sous pour chaque mort inhumé à la Pignotte (16 novembre 1620, f° 65). — Réparations et dépenses faites par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, aux lieux et prieurés de l'archevêché : Bédarrides, Châteauneuf-Calcernier, Noves, Bornissac, Barbentane, St-Remy, St-Laurent-des-Arbres (vers 1622, f° 68). — Fondation par le même archevêque dans l'église métropolitaine de douze anniversaires, à chaque mois, au grand autel (23 mars 1623, f° 10). — État des biens, droits, rentes et revenus possédés par la mense archiépiscopale d'Avignon, dressé par les ordres du même archevêque (1609, f° 76-116). — Liste des bienfaiteurs de l'Église d'Avignon, tant papes qu'empereurs, rois, reines, cardinaux, marquis et autres, parmi lesquels Louis, fils de Boson, Frédéric, empereur d'Occident, Charles II, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, Charles IV, empereur d'Occident, Adrien IV, Alexandre III, Innocent IV, Jean XXII, Jules II, Martin V, Benoît XII, papes, Anglicus, Grimoard, Alain de Coetivy, évêques d'Avignon (f° 118). — Limites entre les territoires de Pont-de-Sorgues et de Gigognan (4 janvier 1580, f° 140). — Bref du pape Grégoire XV, spécifiant qu'on peut appeler de l'archevêque d'Avignon et des sentences de ses officiers pour les juridictions de Bédarrides et Châteauneuf-Calcernier aux légats et vice-légats d'Avignon (4 avril 1621, f° 149. — Permissions données par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon : à Guillaume Vinay, de prendre l'eau dans le territoire de Noves et de la conduire à sa grange au terroir de Château-Renard (17 mai 1614, f° 175) ; — à M. de Montréal et dame Catherine de La Salle, mariés, de prendre l'eau dans la rivière de la Seille pour arroser leur jardin à Bédarrides (19 octobre 1618, f° 177). — Bref du pape XIII, portant que les huguenots ne peuvent séjourner que trois jours dans l'État d'Avignon et le Comtat-Venaissin (7 février 1579, f° 194). — Confirmation dudit bref par le pape Paul V (7 septembre 1613, f° 205). — Présentation d'un bref du pape Grégoire XIII du 18 avril

1622, accordant à noble Pierre Alphonse l'office de capitaine de Châteauneuf jusqu'à la troisième génération (20 mai 1622, f° 272). — Cassation dudit bref par le pape Urbain VIII (12 décembre 1623, f° 273). — Arrêt de la Chambre des Comptes de Provence en faveur de l'archevêque d'Avignon, déclarant exempte des tailles la terre, maison et jardin qu'il possède à Noves (9 juin 1622, f° 301). — Accord entre l'archevêque d'Avignon et la communauté de Tarascon au sujet de l'archidiaconat dudit lieu (10 août 1622, f° 383). — Vente d'une partie de la seigneurie de Saint-Laurent-des-Arbres par Guillaume et Rostang de Sabran à Benoît, évêque d'Avignon (1232, f° 428). — Procédures pour l'union de l'église paroissiale de Saint-Geniest-de-Comolas, à la mense capitulaire de Roquemaure (20 octobre 1429, f° 454. — Relation de l'état de l'église et du diocèse d'Avignon (f° 486). — Répertoire.

G. 128. (Registre.) — In-4°, 704 feuillets, papier.

1617-1682. — *Diversorum Avenionis.* — Plainte du sieur Allaude Raymond, marchand d'Avignon, fermier des dîmes de Châteauneuf, contre les consuls du lieu qui l'empêchaient de vendanger (29 avril 1617, f° 1). — Repartement fait sur les habitants de St-Laurent-des-Arbres pour le vingtain suivant l'arrêt de la Cour des Comptes et Aides de Montpellier (1633, f° 142). — Présentation de bref apostolique sur la déclaration de nullité de profession, par Pierre Sébastien Desdier, religieux du Mont-Carmel (25 juin 1630, f° 204). — Listes des tonsurés, sous-diacres, diacres, prêtres du diocèse d'Avignon, pour les années 1670 à 1676 (f° 395-672). — Listes des docteurs en médecine, ès-lois, en théologie reçus à l'Université d'Avignon, de 1607 à 1672 (1704, f° 673). — Répertoire.

G. 129. (Registre.) — In-4°, 898 feuillets, papier.

1620-1699. — *Diversorum Avenionis.* — Information sur un lieu mal famé tenu par Louis Marin à la porte du Rhône (15 décembre 1620, f° 1). — Indulgences accordées par le pape Grégoire XV aux fidèles d'Avignon qui visiteront sept églises désignées de ladite ville et y prieront pour la paix entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies et l'exaltation de l'Église (8 mars 1623, f° 42). — Attestations et dépositions de témoins recueillies par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, sur la religion, vie et mœurs de Jean Sicard, docteur ès-droits, de Propriac, diocèse d'Embrun (11 mars 1625, f° 45). — Attestations : du recteur du chapitre de Notre-Dame-la-Principale qu'il y a dans ladite église 8 chanoines et que les émoluments de chacun peuvent s'élever à 78 écus par an (1628, f° 64) ; — du prieur de l'église paroissiale de St-Geniès, que ladite église est composée de 8 chanoines dont les revenus sont de 40 écus (1628, f° 66) ; — de l'archiprêtre du chapitre St-Étienne, sive de Sainte-Marie-Madeleine, qu'il existe 8 chanoines dans ladite église dont le revenu se monte à 60 écus (1628, f° 67). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon par noble Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, co-seigneur de Lagnes, au sujet de sa fille Françoise de Cambis, qui avait terminé son noviciat dans le monastère de Ste-Claire, dont l'abbesse refusait de l'admettre à faire profession (14 février 1632, f° 77). — Donation au couvent des Frères Mineurs d'Avignon de 2,000 écus, par noble Pierre Raviot, écuyer, d'Aramon (20 juillet 1632, f° 120). — Déclaration de nullité de profession du sieur Jean-François Raviot, de l'ordre des Frères Mineurs d'Avignon (12 janvier 1635, f° 151). — Procédure pour dissolution de mariage entre Marie-Madeleine de Merles de Beauchamps, fille de noble François de Merles, seigneur de Beauchamps, et de dame Marguerite de Quiqueran de Ventabren, d'Avignon, et Pol d'Allamand, seigneur de Châteauneuf, de Carpentras (1637, f° 203 à 288). — Mémoires du doyen et des chanoines et bénéficiers perpétuels de l'église collégiale de St-Pierre, prouvant que la résidence ne peut leur être imposée en temps de peste (1642, f° 394). — Procédure en la cause de nullité de profession d'Alexandre de Laurens, prêtre, religieux profès de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne (1647, f° 396-455). — Transaction entre le chapitre de la Madeleine ou de St-Étienne d'Avignon, et François de Granouillas, sieur de Saint-Martin, et Catherine de Granouillas, femme de messire Pierre de Pérussis, comme héritière de dame Gabrielle de Tartulli, veuve de noble François de Fortia, leur grand'mère, au sujet de la fondation par elle faite d'une messe basse en leur église (4 septembre 1648, f° 456). — Enquête et procédure sur la demande en nullité de mariage faite par François Rodier et Jeanne Cosme (4 septembre 1660, f° 482-563). — Enquête et procédure sur la demande en nullité de mariage de noble demoiselle Marguerite de Vincens de Causans, fille de Claude de Vincens, baron de Causans, seigneur de Mazan et autres places, et de feu Louise de Cambis d'Orsan avec Paul-Antoine de Romieu, lieutenant principal de la ville d'Arles ; dissolution dudit mariage (7 août 1659, f° 564-625). — Nomination par Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, de Joseph Suarès, chanoine de l'église métropolitaine, pour procéder à une enquête au sujet de l'évasion d'Angélique de Quillet du monastère des Célestes (4 décembre 1659, f° 627). — Constitution d'une pension de 200 livres tournois par noble Jean de Sourras, son fils, entrant dans les ordres (14 septembre 1660, f° 710). — Note des arrentements des biens de l'archevêché d'Avignon situés dans le Comtat : le parc de l'archevêché sis sous le palais archiépiscopal proche

l'hôpital dit de St-Bénézet, 6 écus patats, le parc de Châteauneuf, 193 livres ; les biens de Châteauneuf, 1,500 livres ; les biens de Bédarrides, 5,200 livres (1690, f° 891. — Constitutions de pensions, dissolutions de mariages, enquêtes, dépositions de témoins, etc.

G. 130. (Registre.) — In-4°, 744 feuillets, papier.

1631-1680. — *Diversorum Avenionis.* — Défense par ordre du vicaire général de l'archevêché de monter sur le toit du tinal de l'archevêché (9 août 1631, f° 1). — Inventaire des documents enfermés dans les archives de l'archevêché dans une grande caisse marquée : Impériale (1633, f° 14). — Arrentement par Marius Philonardi, à Marcelin Fabre, geôlier des prisons du palais, de la maison et tour de l'official, sises à Avignon, paroisse de la Madeleine, devant le grand palais, poour six années, moyennant une redevance annuelle de 16 écus de 60 sous pièce (14 juin 1633, f° 19). — Lettre de la Sacrée-Congrégation, refusant l'exemption de juridiction épiscopale demandée par les Carmélites d'Avignon (29 juillet 1639, f° 44). — Lettre de la Congrégation, portant cassation de l'élection de l'abbesse des Carmélites et ordre de rendre ses comptes en présence de l'archevêque d'Avignon (9 décembre 1639, f° 49). — Enquête sur la déclaration de nullité de profession de Louis de Balma, de l'ordre de St-François (21 décembre 1639, f° 102). — Procès-verbal constatant que Villeneuve-lez-Avignon est atteint de la peste (18 août 1640, f° 143). — Déclaration de nullité de profession pour Henri Frachier, prêtre de l'ordre de la Doctrine Chrétienne (30 octobre 1643, f° 187). — Supplique du doyen de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon à l'archevêque pour l'organisation des messes dans ladite collégiale (1650, f° 306). — Enquêtes et dépositions de témoins sur des guérisons miraculeuses obtenues par un certain nombre de religieuses, grâce à l'intervention de saint Pierre-de-Luxembourg (1650, f°s 313-326). — Procédure sur la vérification d'un miracle fait en la chapelle de Notre-Dame-de-Vie, à Montaut, sur la personne de Jean Fabre, habitant de Villeneuve-lez-Avignon, atteint de paralysie (22 décembre 1636, f° 327). — Procédure relative aux miracles du R. P. César de Bus, fondateur de la Doctrine Chrétienne (29 octobre 1633, f° 343. — Permission accordée par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, à Nicolas Malard, marchand-libraire, de faire imprimer et vendre un livre intitulé : *Abrégé de la Vie du R. P. de Bus*, composé par le P. Marcel, religieux de la Doctrine Chrétienne (2 juin 1633, f° 349). — Bulle d'Innocent X, confirmant l'établissement des prêtres réguliers de la doctrine chrétienne (1651, f° 367). — Supplique à l'archevêque d'Avignon par la confrérie des Pénitents Blancs, demandant la confirmation de plusieurs fondations pieuses faites en l'église de cette confrérie, par Pierre Fabre, marchand de soie (5 avril 1653, f° 350). — Mandement d'Anne de Levy de Ventadour, archevêque de Bourges, député et délégué par le pape Innocent X pour le rétablissement de la Congrégation des prêtres de la Doctrine Chrétienne, à Louis Thouret, prêtre de ladite congrégation, le chargeant de veiller à ce rétablissement à Avignon et dans le Comtat-Venaissin (23 février 1655, f° 434). — Brefs du pape Innocent X sur la séparation de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne de France de la Congrégation des clercs réguliers de Somasque (30 juillet 1647, f° 437) ; sur l'état de ladite congrégation séculière de la Doctrine Chrétienne (30 août 1652, f° 441), portant nouvelle confirmation de l'état séculier de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne (16 novembre 1654, f° 445). — Déclaration de nullité de profession de Louis de Cologne, religieux de l'ordre des Minimes de St-Vincent-de-Paul (7 février 1656, f° 453). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, du 7 avril 1659, sur la tenue des cérémonies dans les chapelles de Pénitents de la ville (f° 491). — Fondation par Octavien de Simiane, François Vivet et Nicolas Canonge, bailes vieux de la confrérie de N.-D. des Suffrages, érigée en l'église de N.-D. la Principale, et Charles de Fogasse, sieur de la Rosière, et Étienne La Sala, bailes nouveaux de ladite confrérie, d'une grande messe des morts (26 novembre 1665, f° 505). — Ordonnance de l'archevêque d'Avignon, interdisant les processions de nuit des confréries de Pénitents, à cause des excès et des scandales qui s'y commettent (1659, f° 507). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque, défendant à tous les ecclésiastiques, vu les scandales causés, de porter le costume civil et leur défendant de demander de l'argent pour l'administration des sacrements (30 octobre 1666, f° 518). — Ordonnance d'Azzo Arioste, archevêque d'Avignon, prescrivant de faire, depuis la St-Michel jusqu'à Pâques, des prédication aux juifs d'Avignon, et qu'au moins la moitié desdits juifs y assiste (8 avril 1675, f° 595). — Instruction du même archevêque pour ceux qui ont reçu le sacrement de la confirmation (28 avril 1671, f° 603). — Ordonnance de Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, défendant à tous les notaires de faire ni recevoir aucun acte les jours de dimanche et des fêtes solennelles (28 juillet 1676, f° 622). — Acte de baptême d'un juif par Mgr Durazzo, archevêque d'Avignon, étant parrains les consuls et marraine Louise de Montréal (11 février 1678, f° 627). — Supplique des habitants de la paroisse de Notre-Dame-de-Bon-Repos, de Montfavet, à l'archevêque d'Avignon, pour l'établissement d'une confrérie du St-Sacrement (9 mai 1678, f° 638). — Autorisation donnée par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, à Jacques d'Obeilh, évêque d'Orange, de procéder à la bénédiction de

Louis-François du Roure, abbé de St-André de Villeneuve-lez-Avignon (27 février 1680, f° 665). — Actes de la bénédiction dudit abbé (f° 666), et de provision de ladite abbaye (f° 669). — Permission donnée par Hyacinthe Libelli à deux sœurs du monastère du Refuge d'Avignon de se transporter au monastère du Puy (1er avril 1682, f° 741). — Enquêtes, dépositions de témoins pour des dissolutions de mariage, nullités de profession, etc.

G. 131. (Registre.) — In-4°, 719 feuillets, papier.

1633-1703.— *Diversorum Avenionis.* — Déclaration par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, de nullité d'élection comme prieure des Carmélites, de Marie-Gertrude de la Croix (20 octobre 1633, f° 1). — Expertise des prises d'eaux des moulins du chapitre dans l'intérieur de la ville ; sur la Sorgue, sur la plainte d'un certain nombre d'habitants, proche le conduit dit de Cambau et au Portail-Peint, que les eaux dudit conduit regorgent dans leurs maisons (1638, f° 80). — Déclaration de Louis XIV concernant les notaires royaux du Comté d'Avignon, portant qu'ils pourront recevoir les actes des sujets du royaume, mais que si ces actes sont produits ils devront être paraphés par le contrôleur royal (16 décembre 1639, f° 84). — Permission par le vicaire-général de l'archevêché à Mordacay, de Puget, juif de la carrière d'Avignon, de faire nourrir son enfant par une nourrice chrétienne, pourvu qu'elle n'habite point sa maison ou autres de la Juiverie (2 février 1642, f° 86). — Rôle des collégiés à nommer dans chacun des collèges d'Annecy et du Roure (27 septembre 1642, f° 90). — Bulle du pape Urbain VIII, pour l'observation des fêtes (4 septembre 1642, f° 91). — Nomination par Bernard Pinelli, archevêque d'Avignon, de Georges de Durban, doyen de la collégiale de Roquemaure, comme official de l'archevêché d'Avignon en Languedoc (7 juillet 1645, f° 93). — Requête de la Congrégation des nobles établie sous l'invocation de la Bienheureuse Vierge Marie, dans le collège des Jésuites d'Avignon, à la Sacrée-Congrégation, exposant qu'ils ont coutume d'accompagner leurs confrères défunt portant des cierges, qu'ils ont exercé ce pieux usage sans redevance et que les paroisses de la ville, contre tout droit, exigent le quart des cierges (1645, f° 121). — Vente par Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, à la maison des pauvres filles repenties dite de Ste-Marie Égyptienne d'Avignon, d'une pension de 10 écus de 3 livres pièce (30 mars 1645, f° 122). — Signification faite par l'avocat général et le secrétaire de l'archevêché, au nom de l'archevêque d'Avignon, à toutes les abbesses et supérieures des couvents de ladite ville, de la révocation de toutes les permissions données par ses prédécesseurs d'entrer dans les monastères de femmes et de parler aux religieuses, si ce n'est conformément aux règles édictées par Marius Philonardi et la Sacrée-Congrégation des Réguliers (9 juillet 1647, f° 130). — Mémoire justificatif et procédure pour Madeleine Philiberte contre Dominique Athénosy, son mari, qui l'accusait d'adultère avec le sieur Camille Crozet, capiscol de Notre-Dame d'Avignon (22 mars 1652, f° 184). — Donation par noble Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, à Paul de Joannis, pour qu'il puisse être promu aux ordres sacrés, d'une somme de 50 écus de 3 livres (22 mars 1662, f° 253). — Liste des religieuses de la communauté de la Visitation Sainte-Marie, XVIIe siècle (f° 264). — État des fonds et rentes du monastère de la Visitation de Sainte-Marie (1er septembre 1671, f° 268). — Information par Jean Martin, prêtre-curé de l'église paroissiale de Châteaurenard, docteur ès-droits, contre le sieur Collique, prêtre et vicaire d'Eyguières, accusé d'inconduite (9 juin 1671, f° 283). — Donation par Pierre de Tulle, docteur ès-droits, agrégé de l'Université d'Avignon, consulteur du St-Office, à Philippe de Tulle, son fils, pour entrer dans les ordres sacrés, d'une pension annuelle de 150 livres, assise sur une maison lui appartenant sise à Avignon, paroisse St-Agricol et rue Bancasse (20 décembre 1680, f° 429). — Procédure au sujet du mariage de noble Esprit de Taulignan avec Anne Armande (3 décembre 1680, f° 435). — Opposition par noble de Guillet et Marie-Madeleine de Gerbaud au mariage de Marie-Madeleine de Guillet, leur fille (4 avril 1681, f° 486). — Affirmation de promesse de mariage par le sieur Guillaume Chambon-La Motte contre demoiselle Anne Puge, fille de feu Jean Puge, maître chirurgien de Roquemaure (29 mars 1681, f° 505). — État des rentes de l'archevêché d'Avignon pendant l'année 1685 (f° 540). — Dissolution de mariage de noble Joseph-Charles de Fabry, sieur de Châteaubrun, et de noble demoiselle Madeleine de Massillan (31 août 1684, f° 581). — Enquête et dépositions de témoins produits en la cause de noble Pierre-Gabriel de La Beauberard, seigneur de Maclard, contre demoiselle Marie-Catherine Chavane de Rancé (16 décembre 1684, f° 618). — Rôle des docteurs agrégés de l'Université d'Avignon pour 1685, (f° 653). — Rôle des messes grandes et basses fondées dans le chapitre de St-Geniès (1700, f° 659). — Consultation du sieur Barbier, avocat fiscal, sur le cas de Pierre-Joseph Carrière et d'Antoine Crés, surnommé Avignon, convaincus de sortilège (1700, f° 669). — État des rentes et revenus du grand collège de St-Nicolas d'Annecy (1701, f° 696). — Plainte des consuls d'Eyguières à l'archevêque d'Avignon, contenant l'énumération des diverses cérémonies religieuses devant être observées pendant l'année et déclarant que le vicaire et autres prêtres n'observent point les anciennes coutumes (1703, f° 716). — Dépositions de témoins pour nullité

de mariage, certificats de clercs, enquêtes et procédures, dissolutions de professions, etc.

G. 132. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, parchemin.

1198-1427. — Reconnaissances de l'évêché d'Avignon. — Donation par G., abbé de St-André, à Mabile, fille de feu Pierre d'Albaron, de l'église et prieuré de Notre-Dame-des-Fours (*Beatæ Mariæ de Furnis*) (1239, f° 1). — Confirmation par Andréas, évêque d'Avignon, de l'élection de Bertrand de Laudun, comme abbé du monastère de St-André (24 février 1291, f° 3). — Supplique adressée par les moines de St-André à Andréas, évêque d'Avignon, pour obtenir son avis sur le choix de l'abbé de St-André ; élection et serment de fidélité de Bertrand Raimbaud élu en remplacement de Bertrand de Laudun, décédé (1294, f° 5). — Reconnaissances par Guillaume de Réal (*Guilhelmus de Regali*) comme administrateur des biens de Guillaume-Bertrand et Alphanti ses fils, à Jacques, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent au château de Barbentane (*in castro de Barbentana*) (4 mars 1311, f° 11) ; — par Bertrand de Boulbon, Guillaume de Boulbon, Humbert Raynoardi, Geoffroy de Barbentane, Hugues Vayrani et Jacques d'Eyguières (*Jacobus de Aqueria*) à Jacques, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent audit lieu de Barbentane (4 mars 1311, f° 11) ; — par Constance, femme de Guillaume de Réal, docteur ès-droits, fille et héritière de Bertrand de Barbentane, pour tout ce qu'elle ou ses fils possèdent audit lieu (4 mars 1311, f° 12). — Convention passée entre Guasbert du Val, vicaire et procureur de l'évêché d'Avignon, Adémar Amelii, trésorier du Pape, et Raymond Chabert de Noves, pour la construction d'un moulin à Barbentane, à condition qu'il creusera, à ses frais, un canal pour amener les eaux de la Durance à ce moulin (15 avril 1318, f° 14). — Déposition de témoins sur les droits de la communauté et les habitants de Graveson (1279, f° 15). — Arrentement par Roger Barnols, clavaire de l'évêché d'Avignon, à Pierre Pelisserii et à Jean de Baux, de Barbentane, du moulin dudit lieu, pour 50 saumées d'annone, chaque année de 8 émines (9 novembre 1340, f° 16). — Collation de l'administration de l'Annone ou Maison de Charité de Graveson (*domus et elemosina civitatis de Gravisione*) en faveur de Jean Gaiffier (1344, f° 18). — Mandement donné à Louis de Pierregrosse, procureur de l'évêché d'Avignon, par Géraud de Campomulo, docteur ès-droits, archiprêtre de Sarlat et vicaire-général pour le temporel et le spirituel de l'évêché, pour vérifier les limites entre Barbentane et Graveson (16 novembre 1322) ; vérification desdites limites (18 novembre 1322, f° 19). — Reconnaissances : par Bertrand de Boulbon, Pierre Hugues, de Barbentane, Bertrand de Boulbon, Vayran Vayrani, Guillaume d'Eyguières, damoiseaux, de Barbentane, à Jean, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (12 juillet [illegible], f° [illegible]). — par Raymond d'Auron (*de Aurono*), seigneur de Rognonas (*de Ronhonassio*), comme administrateur des biens de son fils, cohéritier de Hugues Vairan, coseigneur de Barbentane, à Anglicus, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède audit lieu (25 août 1363, f° 24) ; — par Geoffroi de Barbentane, au même évêque, pour tout ce qu'il possède audit lieu (25 août 1363, f° 25). — Bulle de Jean XXII, nommant Geraud de Campomulo, du diocèse de Cahors, vicaire-général de l'évêché d'Avignon (3 des nones de juillet 1318, f° 30). — Sentence arbitrale prononcée par Isnard Aldegarii, sur une contestation entre Rostaing, évêque d'Avignon, et Rostaing de Barbentane, au sujet de la seigneurie du port dudit lieu et par laquelle il est spécifié que l'évêque d'Avignon donnera ledit port en franc fief audit Rostaing de Barbentane (8 février 1198, f° 31). — Division du territoire d'Avignon et de Barbentane (1234, f° 31). — Reconnaissances en faveur de l'évêque d'Avignon : par Jean Terrini, pour une maison, sise à Avignon, dans les limites de la vigne vispale (*in tenentia vinee vispalis*), paroisse St-Agricol, lieudit le Plan-de-Lunel (*in loco vocato Planum Lunelli*) (16 octobre 1363, f° 38) ; — par Gérard Guidaloti, de Florence, changeur, pour deux maisons, sises rue des Masses (*in carreria Massarum*) (2 novembre 1363, f° 41) ; — par Hugues de Sade, bourgeois d'Avignon, par une maison, sise dans la paroisse St-Agricol et dans la livrée du cardinal d'Urgel (*in librata domini cardinalis Urgellensis* (4 novembre 1363, f° 44) ; — par Pierre Damian, bourgeois d'Avignon, pour une terre qu'il possède dans l'île de Barnouin (*in quadam insula Rodani vocata de Barnoino*) (11 novembre 1363, f° 61) ; — par Agnès de Beaufort, veuve de maître Pierre Obrerii, maître de l'œuvre du Palais apostolique (*relicta magistri Petri Obrerii, magistri operis sacri Palatii apostolici Avenionensis*), pour un hôtel sis en la paroisse St-Agricol, rue Blanchisserie Vieille, confrontant : à l'occident, avec celui des hoirs de Jean Dauron, chevalier (11 novembre 1363, f° 64) ; — par Jean Lartessuti, chenevassier, pour une vigne sise au lieu dit de la Tour-d'Évêque ou la Font-du Pape (*territorium Turris Episcopi sive Fontis domini nostri Papæ*) (11 novembre 1363, f° 64) ; — par Jacques Lartessuti, comme héritier pour le tiers et comme tuteur de Peyreti, fils et héritier de Béranger Lartessuti et de Siffroi Lartessuti, fils et héritier de Pierre Lartessuti, chenevassiers, ses frères, pour une vigne sise au lieu dit St-Amand (*in territorio de Sto-Amantio videlicet prope ecclesiam Sancti Amantii*) (21 novembre 1363, f° [illegible]) ; — par Catherine, fille de Talon, pour une maison sise paroisse St-Agricol, au bourguet des Jardiniers (*in parrochia Sancti

Agricoli in burgueto Ortolonarum) (24 novembre 1363, f° 80); — par Scosania, veuve de Pons Bouquier, de Bagnols, le vieux, et Bertrande, veuve de Pons Bouquier, de Bagnols, le jeune, pour des vignes sises à la Tour-l'Évêque sive la Font-du-Pape, et pour une maison ou tour dans laquelle se trouve une source nommée Font-du-Pape (*quoddam hospitium sive turrem in qua est quidam fons nominatus Fons Papæ*) (25 novembre 1363, f° 84). — par Bernard de Rodes, familier du cardinal de Beaufort, pour un hôtel sis à Avignon, paroisse St-Didier, rue Bouquerie (*in carreria Bocarie*), confrontant : à l'occident, avec l'hôtel d'Agnès de Beaufort, veuve de Pierre Obrerii, architecte du Palais apostolique (*cum quodam hospitio Agnetis de Belloforti, relictæ magistri Obrerii, magistri operis Palatii apostolici* (28 novembre 1363, f° 84) ; — par Francesquine, veuve de Pierre de Pérussis, professeur de droit, au nom et comme mère de Reynaudet Pérussis, pour un hôtel sis rue Bouquerie et moyennant un cens annuel de 3 sous de petits tournois (29 novembre 1363, f° 94) ; — par Jean Blanchi, alias de Ruspo, pour une maison sise à Avignon, paroisse Notre-Dame-la-Principale aux Grands-Changes (*in magnis cambiis*) moyennant une redevance annuelle de trois deniers tournois (9 décembre 1363, f° 98) ; — par Bérenger de Pontevès, chevalier, pour un hôtel sis à Avignon, paroisse de Notre-Dame-la-Principale, place de la Principale (*in platea Principali*), moyennant un cens de 17 deniers tournois (10 février 1364, f° 125) ; — par Guillaume Judicis, marchand, d'Avignon, pour une maison sise en ladite ville, paroisse St-Agricol, rue dite Derrière l'église St-Jean, moyennant un cens annuel d'une alose et de 12 sofis (27 février 1364, f° 131) ; — par Pierre Casas, palefrenier du cardinal de Canilhac (*de Canilhaco*), pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, lieudit à l'Estelle (*ad Stellum*) (4 mars 1364, f° 131) ; — par noble Guillaume de Barbentane, damoiseau, coseigneur dudit lieu de Barbentane, comme procureur de Cécile Radulphe, veuve de noble Guillaume de Barbentane, damoiseau et coseigneur dudit lieu, pour deux maisons sises à Avignon, paroisse St-Agricol, dans la livrée du cardinal d'Urgel, rue appelée des Ortolans (*in carreria vocata Ortolanorum* (2 avril 1364, f° 132) ; — par Tiburge, femme de noble Peirboni Urtice, damoiseau d'Avignon, pour une partie de maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol, rue de Briançon (*in carreria de Briansone*) (20 décembre 1364, f° 153) ; — par Guillaume Lartessuti, pour une vigne de 6 éminées sise à Avignon, lieudit à la Font-du-Pape ou à la Tour-[illegible] *[illegible] Episcopi*) (30 janvier 1365, f° 169) ; — par Guillaume Calla Roure, de Marseille, pour plusieurs terres sises à Avignon, dans les limites de la Vinea Vispalis, moyennant une redevance annuelle [illegible] — par noble Géraud Belluge et André de Sade, chenevassier d'Avignon, pour la moitié chacun d'une maison sise à Avignon, dans les limites de la Vinea Vispalis, paroisse Notre-Dame-la-Principale, place des Grands-Changes (13 octobre 1384, f° 201) ; — par André de Sade, pour une maison sise à Avignon, rue appelée de toute ancienneté *dels Ortolans*, dans la livrée du cardinal d'Ostie (*infra libratam domini cardinalis Ostiensis*) (13 octobre 1384, f° 201) ; — par noble Antoine Richerii, de Nice, sergent d'armes du Pape, pour une maison sise paroisse St-Agricol, lieu dit à l'Estelle (18 février 1384, f° 218) ; — par Hugues de Sade, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale (5 février 1395, f° 220) ; — par Jacques Pellegrin, changeur, pour une maison sise au port des Perriers, confrontant, d'une part, avec celle d'Alberti de Milan (10 avril 1397, f° 231) ; — par Jean Cusini, dit Loz Vert, pour une terre sise au terroir d'Avignon, dans l'île appelée vulgairement Barnoin, contenant 17 éminées (7 mai 1427, f° 239). — Reconnaissances pour des maisons sises dans l'intérieur de la ville d'Avignon et dans les limites de la Vinea Vispalis, par Jacques Faraud, pharmacien, Martin Lessoniat, notaire, etc.

G. 133. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, parchemin.

1239-1373. — Reconnaissances de l'évêché d'Avignon et affranchissements de la Vinea Vispalis par le clavaire de l'évêché par les ordres d'Anglicus Grimoard, évêque dudit lieu. — Vidimus de la bulle d'Urbain V, du 10 juillet 1365, autorisant l'évêque d'Avignon à exempter ses feudataires des charges de la Vinea Vispalis (f° 4). — Affranchissements: par Jacquette Paicelle, pour deux maisons contiguës sises à Avignon, paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de la Peausserie-Neuve, moyennant un cens annuel de 12 deniers tournois (7 mai 1365, f° 11); — par Antoine d'Agen, mercier d'Avignon, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue Bouquerie, moyennant un cens annuel de 10 sous tournois (14 mai 1365, f° 13) ; — par Ermengarde, avec le consentement de Pons de Barbe, jurisconsulte, son mari, pour une maison sise à Avignon, lieu dit à l'Estelle, moyennant un cens annuel de 28 sous tournois (21 juillet 1365, f° 20) ; — par Raynaud Chatarini, pâtissier d'Avignon, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue de Brianson ou de St-Jean, près du Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 7 sous tournois (19 juillet 1365, f° 25) ; — par Agnès de Beaufort, veuve de maître Pierre Obrerii, maître de l'œuvre du Palais Apostolique, pour deux maisons sises paroisse St-Agricol, rue de la Vieille-Bouquerie (2 août 1365, f° 28) ; — par Hugues Lacoste, pour deux maisons sises paroisse St-Agricol, rue Vieille-Bouquerie, devant et près de la maison des héritiers de Hugues de Sade,

bourgeois d'Avignon (21 décembre 1365, f° 37), — par Mone Vaquere, veuve de Jean de Porte Aurose, pour une vigne de 6 éminées sise lieudit à l'Estelle, hors des nouvelles murailles, en face le cimetière de Champfleuri (*ad Stellum extra muros novos civitatis Avinionensis, juxta cimiterium Campifloriti*) (17 avril 1366, f° 43) ; — par Louis Mauvoisin, héritier de Pons Mauvoisin, chevalier, d'Avignon, familier du roi de Jérusalem et de Sicile, pour une grande maison et un bourguet avec vergers, sis paroisse St-Agricol, près de la rue des Masses (15 mai 1366, f° 49) ; — par Marguerite Massane, veuve de Pierre de Solo, médecin, pour une maison sise paroisse St-Agricol, traverse près de la rue des Masses (15 mai 1366, f° 50) ; — par Jean Rabasse, pour une maison sise paroisse St Agricol, rue appelée vulgairement Vieille-Bouquerie ou d'Hugues de Sade (*Bocariæ Veteris sive Hugonis de Sadone*) (9 juin 1366, f° 57) ; — par Guillaume, cardinal-diacre du titre de Ste-Marie-in-Cosmedin, pour une vigne de 8 éminées sise lieudit à la Tour-l'Évêque, en face la Font-du-Pape, hors les nouvelles murailles (*ad Turrem Episcopi juxta Fontem domini Papæ, extra muros novos*) (18 avril 1366, f° 66) ; — par Guillaume Cathelani, palefrenier du Pape, pour une vigne de 3 éminées sise lieu dit à la Tour-l'Évêque (2 juin 1366, f° 74). — Table des reconnaissances (f°s 79-82). — Reconnaissances : par Jean Nieti, marchand d'Avignon, pour ses boutiques et magasins sis paroisse St-Agricol, lieudit à l'Estelle, près du port des Perriers (3 juin 1366, f° 121) ; — par Pierre de Noguiers, boucher, pour 52 éminées de terre sises dans l'île de Barnoin (3 septembre 1366, f° 133) ; — par Jean Gras, laboureur, pour une vigne de 3 éminées sise lieudit à Vieneuve (6 mars 1367, f° 140) ; — par Barthélemy Servelle, marchand d'Avignon, pour une vigne et un plantier de muscadelles sis devant le cimetière de Champfleuri, hors les nouvelles murailles (12 avril 1367, f° 145) ; — par Giraud Fabri, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée de Saint-Jean, moyennant un cens annuel d'une demi alose et de six sofis (21 avril 1367, f° 150) ; — par Jean Vitalis, ouvrier argentier (*fusinerius argenti*), pour son atelier sis paroisse St-Agricol, au portail l'Évêque et au bourguet appelé « Del Lanternier » (21 juin 1367, f° 157); — par Étienne Groison, tailleur de pierres, pour une maison sise paroisse St-Agricol, lieu dit au port des Perriers 21 septembre 1367, f° 165) ; — par Alazacie Cathalane, veuve de Guillaume Velier, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de la Vieille-Pelleterie (22 décembre 1367, f° 170) ; par Jean Dupuy, pour une terre de 7 éminées et demie sise lieu dit à la Tour-l'Évêque ou à Galans (20 janvier 1368, f° 175) ; — par Marguerite, fille et héritière de feu noble Pierre de Saint-Saturnin, damoiseau d'Avignon, seigneur de Saint-Saturnin-d'Avignon, pour deux maisons sises paroisse St-Agricol, dans la livrée du cardinal Guillaume, au Plan-de-Lunel (12 avril 1368, f° 184) ; — par Bernard de Rodes, marchand, familier et écuyer du cardinal de Beaufort, pour une vigne de 6 éminées sise au clos de Namatha (9 juin 1368, f° 190) ; — par Jacob Salomon, Bonafosse, Bouisset, juifs, pour la redevance d'une livre de poivre due, chaque année, à l'évêque d'Avignon (6 juin 1368, f° 191). — Vidimus de la donation faite par l'abbé du monastère de St-André de Villeneuve-lez-Avignon, à Mabille, fille de Pierre Albaron, et prieure de Notre-Dame-des-Fours dudit monastère, à condition qu'on y observera les règles de saint Benoît (15 avril 1239, f° 198). — Reconnaissance par Hugues Raymondi, notaire, comme tuteur de Peyreti, fils et héritier de Guillaume de Lissiac, pour une vigne de 6 éminées sise lieu dit au clos de Namatha ou au Puits-de-Selles (20 juin 1368, f° 222). — Vidimus : (6 juin 1368), d'une bulle de Jean XXII, de l'an 1318, sur l'union du monastère de Lure, de l'ordre de Saint-Benoît, diocèse de Sisteron, à l'église d'Avignon, d'une autre bulle du même pape de l'an 1321, pour l'érection de la chapellenie de Sainte-Croix de Bédarrides, d'une autre bulle du même pape sur la fondation de trois chapellenies dan ladite église du diplôme de Charles IV, empereur, du 6 juin 1365, portant confirmation des privilèges de l'église d'Avignon ; — du testament de l'évêque Zoen, du 10 février 1256, léguant une partie de ses biens à l'église d'Avignon (6 juin 1368, f°s 229-238). — Reconnaissance par Jacincte Usole, femme de Bernard de Marguerite, drapier, pour une vigne de 4 éminées sise au terroir d'Avignon, lieu dit à Vieneuve ou au chauffoir de Hugues de Sade (*ad Viamnovam sive ad candoria Hugonis de Sadone*) (13 mai 1368, f° 239). — Vidimus d'un accord intervenu en 1153, entre l'évêque et le chapitre d'Avignon, pour la nomination du sacriste dudit chapitre (6 juin 1368, f° 270). — Reconnaissance par Pierre de Rosayrol, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Didier et rue Bouquerie (9 septembre 1368, f° 280). — Affranchissement de la redevance de la Vinea Vispalis, pour une maison sise rue Bouquerie, en faveur de Pierre Mejan, marchand d'Avignon (11 avril 1373, f° 282).

G. 134 (Registre.) — In-folio, 505 feuillets, papier.

1542-1577. — Reconnaissances de l'archevêché d'Avignon. — Reconnaissances : par Barthélemy Belbois, prêtre, citoyen d'Avignon, à Alexandre Farnèse, cardinal-diacre du titre de St-Laurent-in-Damaso, archevêque d'Avignon, pour une maison sise paroisse de Notre-Dame-la-Principale, rue appelée de Notre-Dame-d'Espérance, autrement Vieille-Pelleterie, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (24 avril 1542, f° 1), — par Étienne Astays, pharmacien,

pour une vigne de 5 éminées sise lieudit au Petit-Rivan (31 mars 1545, f° 8) ; — par noble Pierre de Frène alias Bon, seigneur et baron de Meillon et capitaine de galères pour le roi de France, pour une maison appelée le Logis de Ste-Marthe (*Diversorium Sanctæ-Marthæ*), sise à Avignon paroisse St-Agricol, devant le portail anciennement appelé de Brianson, moyennant une redevance annuelle de 3 sous tournois (21 avril 1545, f° 9) ; — par Guillaume des Marets, notaire public, pour un verger et une petite maison sise paroisse St-Agricol, rue par laquelle on va du moulin d'Avignon aux nouvelles murailles d'Avignon et à l'église des Miracles, moyennant une redevance annuelle de 6 sous tournois (5 octobre 1545, f° 12) ; — par Jean Machaelis, orfèvre (*aurifaber*), pour une maison sise paroisse Saint-Genest, rue appelée de la Saveterie-Neuve, moyennant un cens annuel de 19 sous tournois (10 mai 1546, f° 13) ; — par noble Éléonore de Pinelli, veuve de noble Pierre de Petris, pour une terre de 22 éminées sise lieudit à Champfleuri, moyennant une redevance annuelle de 43 sous tournois (7 février 1548, f° 24) ; — par Joseph Roberti, chirurgien (*chirurgicus*), pour une vigne de 7 éminées sise au clos de Vieneuve (2 mars 1548, f° 28) ; — par Louis du Laurens, docteur ès-droits, pour une maison sise paroisse St-Agricol, au Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 15 sous tournois (2 mars 1549, f° 29) ; par Étienne Grabusseti, orfèvre, pour une maison sise à Avignon, paroisse Notre-Dame la-Principale, rue de la Pelleterie-Neuve ou de la Bonneterie, moyennant un cens de 7 sous 8 deniers (6 mars 1549, f° 39) ; — par Antoine de Castro, orfèvre, pour une maison sise rue de la Pelleterie-Vieille ou du Sauvage, moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (6 mars 1549, f° 41) ; — par Balthazar Noguier, docteur en médecine, pour une maison avec un verger sis paroisse St-Pierre, rue Four-de-la-Terre, autrement Pignotte (*Carreria Furni Terræ alias dicta Pignotte*), moyennant un cens annuel de 10 sous tournois (7 mars 1549, f° 43) ; — par Laurent de Neymarii, hôte, pour une maison appelée les Trois-Portes, sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de la Principale, moyennant une redevance annuelle de 1 florin (7 mars 1549, f° 51) ; — par Vitalis Giraudi, orfèvre, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, place de la Principale, moyennant une redevance annuelle de 6 sous tournois (10 mars 1549, f° 51) ; — par Natalis Perussis, alias du Sauvaige, pour une maison sise paroisse Notre-Dame, rues de Notre-Dame-d'Espérance et du Sauvage, moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (10 mars 1549, f° 54) ; — par Annibal de Capellis, pour une maison sise paroisse St-Agricol, au Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (16 mars 1549, f° 58) ; — par Mathieu de Barjelon, pour une maison sise paroisse St-Agricol, au Plan-de Lunel, moyennant une redevance annuelle de 30 sous tournois (22 mars 1549, f° 70) ; — par Madeleine de Sinanque, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue allant du Plan-de-Lunel aux Frères Prêcheurs, moyennant un cens de 12 sous tournois (9 avril 1549, f° 72) ; — par Manalde Fogasse, docteur ès-droits, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue Vieille-Pelleterie ou de Notre-Dame-d'Espérance (11 avril 1549, f° 73) ; — par Jessé Astruc et Mordacay Lyon, juifs, bailes de l'Aumône des Juifs d'Avignon, pour la redevance d'une livre de poivre à l'archevêque d'Avignon (13 avril 1549, f° 79) ; — par Marie Marvesina, femme d'Antoine Clérici, docteur en médecine, pour une maison sise paroisse St-Pierre, moyennant 1 florin de cens annuel (27 avril 1549, f° 98) ; — par Nicolas de Brancas, pour un moulin et une maison servant par moitié à la ville d'Avignon, sis au delà des murailles près de Champfleury, moyennant une redevance de 2 sous 4 deniers (27 avril 1549, f° 99) ; — par Barthélemy Michaelis, notaire, pour une maison sise paroisse Saint-Genest, rue allant du Sauvaige à l'Épicerie, moyennant un cens de 9 deniers tournois (2 mai 1549, f° 104) ; — par Antoine de Tartulle, docteur ès-droits, prévôt de l'église métropolitaine, et Nicolas de Tartulle, pour une maison et un verger sis paroisse de la Madeleine ou de St-Étienne, moyennant un cens de 12 sous (4 mai 1549, f° 136) ; — par noble Isabelle de la Lune, veuve de Philippe de Pérussis, et Françoise de Pérussis, sa fille, pour une partie de maison sise paroisse St-Agricol et rue du Portail-Bienson, moyennant un cens de 1 sou tournois (20 mai 1549, f° 141). — Prestation de serment de noble François de Gallians, seigneur des Issarts (*dominus loci de Essartis*), comme viguier d'Avignon (2 octobre 1549, f° 145). — Reconnaissances par Jean Traverse, joueur de violon, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, devant le cimetière de ladite église, proche de l'auberge de l'Ours (*prope diversorium Ursi*) (2 août 1549, f° 147) ; — par Antoine de Rolland, docteur ès-droits, conseiller du Roi au Parlement d'Aix, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue des Fours, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (4 septembre 1549, f° 148) — Hommage et reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par François Grisacii, prêtre religieux du monastère de St-André de Villeneuve-lez-Avignon pour le château de Lirac (25 avril 1549, f° 149). — Reconnaissances : par Joseph Roberti, chirurgien, pour une vigne de 3 éminées sise au clos de Vieneuve (2 juillet 1551, f° 156) ; — par Simon Puy, veloutier, pour une vigne de 5 éminées et demie, sise lieudit Clos de la Mathe, moyennant un cens annuel de 5 sous tournois (30 décembre 1552, f° 161) ; par noble Baptiste de Peretis, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée d'Hugues-

de-Sade, moyennant un cens annuel de 24 sous 6 deniers (27 mai 1555, f° 170). — par noble Alexandre de Grilhets, gneur de Brissac, pour une maison, verger et tinal, sise paroisse St-Agricol, rue des Masses, moyennant un cens annuel de 54 sous 1 denier (31 mai 1557, f° 178). — Investitures par l'archevêque d'Avignon en faveur de noble Paul de Mondragon, d'une maison à lui vendue par Louis de Bilhoti, sise paroisse St-Agricol, rue allant du Portail-Bianson à l'église Ste-Praxède, confrontant, d'une part, avec les anciens remparts (6 octobre 1557, f° 179) ; — par Claude Jardosin, maître des écoles de grammaire de la ville d'Avignon, « *magister scholarum grammaticalium presentis civitatis Avinionensis* », pour une vigne de 6 éminées, sise au Clos de la Mathe, moyennant 24 sous 6 deniers de cens annuel (4 août 1563, f° 198). — Prestation de serment de noble Honoré de Castellane, seigneur de St-Juste, comme viguier d'Avignon (23 juin 1564, f° 201). — Reconnaissances par noble Jeanne de Tende, femme de Paul de Mondragon, pour une maison à elle donnée par Laurent Lenzi, vice-légat d'Avignon, et Fabrice Serbelloni, lieutenant-général du Pape pour les affaires militaires dans Avignon et le Comtat-Venaissin, et située paroisse St-Agricol, au Plan de Lunel, confrontant, d'une part, avec la rue appelée de Gadagne, anciennement de Hugues de Sade ; d'autre, avec celle de noble Balthazar de Merle, seigneur de Beauchamp, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (18 juillet 1565, f° 207) ; par noble César de Gantelmi, seigneur de Nyons, diocèse de Vaison, pour un pré de 8 éminées, sis au clos de Damiens, près de Champfleuri, moyennant un cens annuel de 19 sous tournois (13 mai 1568, f° 228) ; par Jacques Reboul, pour une auberge appelée « *Le Petit Ours* », sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de la Vieille-Pelleterie ou Notre-Dame d'Espérance, moyennant 3 sous tournois de cens annuel (22 janvier 1571, f° 249). — Prestation de serment de noble Jean de Puget, seigneur de Chastuel, comme viguier d'Avignon (23 juin 1571, f° 255). — Reconnaissanees : par Pierre Michael, orfèvre, pour une maison sise paroisse St-Geniest, rue de la Tableterie-Vieille, moyennant un cens annuel de 8 sous tournois (23 novembre 1571, f° 280) ; — par Guillaume des Marets, pour une petite maison et un verger, sis paroisse St-Agricol, rue allant des F. Prêcheurs aux remparts et à l'église des Miracles, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (6 décembre 1571, f° 292) ; — par Jérôme des Laurens, docteur ès-droits, pour deux maisons sises paroisse St-Agricol et rue des Masses, moyennant un cens annuel de 8 sous tournois (5 mai 1572, f° 320) ;— par Jean Gay, docteur ès-droits, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue appelée anciennement de la Vieille-Bouquerie et présentement de St-Marc (20 mai 1572, f° 329) ; par noble Françoise Clérice, femme de noble Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, pour un étable et un tinal sis paroisse St-Pierre, rue du Four-de-la-Terre, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (3 juin 1572, f° 350) ;— par Gérard de Rippa, docteur ès-lois, chanoine de St-Agricol pour une maison avec jardin sise paroisse St-Agricol et rue des Fours, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (4 juin 1572, f° 353) ; — par Honoré de Castellane, seigneur de St-Just, au diocèse de Riez, chevalier des ordres du roi, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue anciennement appelée de Brianson, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (9 juin 1572, f° 356) ; — par Jean Hugues, pour une maison et jardin sis paroisse St-Symphorien, rue Banasterie, moyennant un cens annuel de 1 sou 6 deniers (22 mai 1573, f° 376) ; — par Pierre du Frêne alias Bon, seigneur et baron de Meulhon, chevalier des Ordres du Roi, pour deux maisons sises paroisse St-Agricol et rue des Masses, moyennant un cens annuel de deux florins 9 sous tournois (21 novembre 1573, f° 388) ; — par noble Alexandre de Grilhets, seigneur de Brissac, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue des Masses, moyennant un cens annuel de 54 sous tournois (9 avril 1574, f° 400) ; — par François de Fougasse, seigneur de la Barthelasse, pour une maison sise paroisse de Notre-Dame la Principale, rue de la Vieille-Pelleterie, moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (9 avril 1574, f° 403) ; — par Pierre des Achards, seigneur de la Baume, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée anciennement d'Hugues-de-Sade et présentement de Gadagne, moyennant un cens annuel de 30 sous tournois (23 mai 1576, f° 417) ; — par noble Pierre de Doni, pour une maison sise paroisse St-Agricol, anciennement appelée des Ortolans et présentement de Doni, moyennant un cens de 4 sous et un denier (4 octobre 1576, f° 418) ; — par Jean de Guilhermi, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue de Doni, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (3 novembre 1576, f° 419) ; — par Pierre de St-Sixte, pour deux maisons et vergers sis paroisse St-Agricol, chemin allant des F. Prêcheurs à l'église des Miracles, présentement des Frères-Mineurs, moyennant un cens annuel de 30 sous tournois (27 novembre 1576, f° 424). — Concession à nouveau bail par l'archevêque d'Avignon à Gérard Cornilhon des iscles de la Durance, moyennant un cens annuel d'un patat par salmée (28 avril 1550, f° 432). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par noble Louis de Rovilasse, pour des maisons qu'il possède à Noves (28 avril 1550, f° 436). — Présentation faite par noble Jean de Cabassole, alias de Réal, Etienne Robin, seigneur de Graveson, et Joachim Matheron, seigneur de Salignac, de Pierre de Pontevès, pour prêter hommage pour la coseigneurie de Barbentane (5 janvier 1552, f° 440). — Hommages à l'archevêque d'Avignon pour Louis et An-

toine Sextoris, coseigneur de Caumont, pour la coseigneurie de Verquières (18 mai 1553, f° 452) ; — pour la seigneurie de la Garde de Bédarrides, par noble François de la Salle (24 juin 1554, f° 456). — Permission accordée à Jean Estève, de Noves, d'ouvrir des fenêtres les nouveaux remparts dudit lieu (4 janvier 1554, f° 467). — Dénombrement des seigneuries, places et juridictions que l'archevêque d'Avignon possède en Provence : à Noves, à St-Rémy, à Orgon, à Sénas, à Barbentane (24 juillet 1540, f° 492). — Dénombrement des châteaux et juridictions possédés par l'archevêque d'Avignon en Languedoc : à St-Laurent-des-Arbres, St-Geniès, Lirac, Saze (avril 1540, f° 496). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon pour des terres possédées sur le territoire de la même ville.

G. 135. (Registre.) — In-4°, 588 feuillets, papier.

1571-1613. — Reconnaissances de l'archevêché d'Avignon. — Reconnaissances : par noble Nicolas de Tartulli, docteur ès-lois, seigneur de Bagnols, pour un verger sis paroisse St-Étienne ou de la Madeleine, près de la rue de la Petite-Fusterie (22 octobre 1571, f° 1) ; — par Guillaume de Laval, alias de Nîmes, pour la quatrième partie d'une maison sise paroisse St Agricol, moyennant une redevance de 7 sous et 6 deniers tournois (10 novembre 1571, f° 10) ; — par Pierre Bérard, pour une vigne sise à la Font-du-Pape, moyennant un cens annuel de 11 sous 6 deniers (6 décembre 1571, f° 19); — par Jean-François de Pétris, docteur ès-droits, chanoine de l'église métropolitaine, pour une terre de 23 éminées sise à Champfleuri, moyennant une redevance annuelle de 43 sous tournois (18 décembre 1571, f° 29) ; — par Charles Grégoire, orfèvre, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, sur la place dudit nom (12 janvier 1572, f° 34) ; — par Jean Gay, docteur-ès-lois, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue anciennement appelée Vieille-Bouquerie et de présent rue St-Marc, moyennant un cens annuel de 20 sous tournois (20 mai 1572, f° 48) ; — par Honoré de Castellane, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue allant du Portail-Bianson à Ste-Praxède, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (9 juin 1572, f° 57) ; par Françoise de Pérussis, héritière d'Isabelle de La Lune, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue du Portail-Brianson, moyennant un cens annuel de 1 sou tournois (10 juin 1572, f° 60) ; par César Gantelmi, Napolitain, chevalier des ordres du roi, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue des Ortolans ou d'Hugues-de-Sade, moyennant une redevance annuelle de 18 deniers tournois (28 juin 1572, f° 63) ; — par Jean Cyvert, veloutier, pour une maison sise paroisse Notre-Dame la Principale, rue de la Vieille-Pelleterie et de présent de Notre-Dame d'Espérance (10 novembre 1572, f° 89) ; — par noble Alexandre des Grilhets, seigneur de Brissac, pour une maison et un verger, sis paroisse St-Agricol, rue des Masses, moyennant un cens annuel de 54 sous tournois (23 avvril 1574, f° 101). — Prestation de serment de noble Richard de Pérussis comme viguier d'Avignon (23 juin 1575, f° 113). — Reconnaissances : par noble Pierre de Doni, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée anciennement des Ortolans et de présent de Doni, moyennant une redevance annuelle de 4 sous 1 denier (24 octobre 1573, f° 117) ; — par demoiselles Diane et Anne d'Alberti, héritières d'Antoine d'Alberti, leur père, pour les deux tiers de 35 éminées de prés, sis au clos de Vieneuve, moyennant un cens annuel de 12 florins 8 deniers (26 juin 1576, f° 156); — par noble Pierre de Doni, pour les deux tiers d'une maison et jardin sis paroisse St-Didier, moyennant un cens annuel de 8 sous tournois (6 septembre 1578, f° 165) ; — par noble Barthélemi de Roddes, seigneur d'Auriac, pour une maison sise paroisse Notre-Dame la Principale et rue de Notre-Dame d'Espérance, moyennant un cens annuel de 5 sous tournois (13 octobre 1579, f° 172) ; — par Gilles Filard, pour une maison sise rue de Notre-Dame d'Espérance, moyennant un cens annuel de 5 sous tournois (13 mai 1580, f° 275) ; — par Louis Tournatoris, chanoine de St-Agricol, pour une maison et jardin sise paroisse de St-Agricol, près de la tour appelée de la Campane (7 mai 1586, f° 282) ; — par Dominique de Albis, prêtre, bénéficier de Notre-Dame des Doms, pour une vigne de 6 éminées sise au clos de la Mathe, moyennant un cens annuel de 9 sous tournois (20 avril 1587, f° 286) ; — par noble François de Puget, écuyer, pour une vigne de 14 éminées sise au clos de la Mathe, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (2 mai 1687, f° 288) ; — par Charles Adhémar de Parpaille, chevalier des ordres du roi, seigneur de Molans, pour un moulin à blé et une maison sis près de l'hôpital de Champfleuri, moyennant un cens annuel de 2 sous 4 deniers tournois et un quart de Chapon (18 août 1587, f° 289); — par noble Barthélemi de Roddes, pour un jardin sis paroisse St-Agricol, rue allant du Grand-Collége au Plan de Lunel, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (5 juin 1590, f° 308) ; — par demoiselle Françoise de Morle, veuve de Charles de Montrain, seigneur de Castellet, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée de Sade, autrement des Dames, moyennant un cens annuel de 12 sous 6 deniers (17 janvier 1591, f° 312) ; — par Jean de Rubelle, orfèvre, pour une maison sise paroisse Notre-Dame la Principale, moyennant un cens annuel de 10 sous tournois (7 août 1591, f° 320) ; — par Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, pour une place sise dans le circuit de la Pignote, moyennant un cens annuel de un sou tournois (4 février 1592, f° 328); — par noble Raymond de Pérussis, écuyer, seigneur de Cau-

mont, chevalier des ordres du roi, pour une maison sise près la porte de Briançon, moyennant un cens annuel de 1 sou tournois (7 avril 1593, f° 338); — par dame Lucrèce de Grimault, douairière de Grignan, pour une maison sise paroisse St-Agricol, devant la porte de Briançon (16 octobre 1595, f° 362); — par dame Marie de Merles, fille et héritière de noble Pierre de Merles, pour la moitié d'une maison sise paroisse St-Agricol, rue de Sade, autrement rue Dorée, moyennant un cens annuel de 15 sous tournois (4 novembre 1597, f° 375); — par noble Jean de la Bruyère, écuyer, pour une maison sise paroisse St-Pierre, rue dite de la Pignotte, moyennant un cens annuel de 16 sous tournois (8 février 1600, f° 401); — par dame Suzanne de Gérente, pour une maison acquise des hoirs de feu dame Lucrèce de Grimault, sise au portail Briançon (29 janvier 1601, f° 416); — par dame Madeleine de Breton, dame des Issars, pour un moulin à blé, jardin et tènements sis hors les remparts, près l'hôpital de Champfleuri, moyennant un cens annuel de 2 sous 8 deniers (16 novembre 1502, f° 423); — par Jean Brianson, de Die, en Dauphiné, pour une terre de deux éminées et demie, sise au clos de Vieneuve, moyennant un cens de 2 sous tournois (21 décembre 1605, f° 469); — par Charles de Doni, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue des Ortolans, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (6 février 1607, f° 472); — par noble Jean de Granouillat, sieur de St-Martin, pour une maison et jardin, sise paroisse St-Agricol, rue des Ortolans, moyennant un cens annuel de 1 florin 2 sous (2 octobre 1606, f° 477); — par Pierre de Panisse, chevalier de l'ordre de St-Lazare, pour une maison, tinal et jardin, sis paroisse St-Agricol et rue des Ortolans, moyennant un cens annuel de 1 florin 2 sous (18 mars 1609, f° 501); — par Monde de Cacurno, fille d'Antoine de Cacurno, orfèvre, pour une vigne de 2 éminées lieudit à Vieneuve, moyennant un cens annuel de 8 sous tournois (5 janvier 1611, f° 528); — par Clerc de Pérussis, dame de La Lafare, héritière universelle de François de Pérussis, président du Parlement d'Aix, baron de Lauris, pour une vigne de 4 éminées, au clos dit de la Mathe (28 septembre 1612, f° 578); — par Michel des Marets dit Finelli, pour une maison, paroisse St-Agricol, et devant l'église appelée la maison de Jésus, moyennant un cens annuel de 11 sous 4 deniers (15 novembre 1612, f° 581); — reconnaissances pour des terres et des maisons situées au territoire d'Avignon, lieux dits à la Mathe et à Vieneuve, etc.

G. 136. (Registre.) — In-f°, 213 feuillets, papier.

1578-1609. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par demoiselles Diane et Anne d'Aliberti, héritières d'Antoine Aliberti, leur père, avec l'autorisation de Jean de Sappède, écuyer, Mathurin de Charrefier, conseiller du Roi, secrétaire des finances de Monsieur et du maréchal de Bellegarde, bailli du pays de Sault, leurs maris, pour les deux tiers de 35 éminées de terre au clos de Vieneuve, moyennant un cens annuel de 12 florins 8 deniers (26 juin 1578, f° 5); — par noble Pierre de Doni, écuyer, pour les deux tiers de la maison qu'il possède par indivis avec Jeanne de Doni, sa sœur, paroisse St-Didier, moyennant un cens annuel de 8 sous (6 septembre 1578, f° 12); — par Louis Ruffi, notaire, pour une maison, paroisse St-Symphorien, rue Banasterie, moyennant un cens annuel de 1 sou (4 février 1580, f° 20); — par Pierre Ochicorne, orfèvre, pour une maison, sise paroisse de la Principale, rue de la Pelisserie-Vieille, autrement la Bonneterie, moyennant un cens annuel de 8 sous 8 deniers tournois (8 mars 1580, f° 25); — par demoiselle Geneviève de Cambis, pour le quart d'une maison à elle donnée par noble Jean de Cambis, seigneur d'Orsan, son frère, sise paroisse St-Agricol, rue de St-Marc, ou autrement la Bouquerie-Vieille, moyennant un cens annuel de 3 deniers tournois (12 novembre 1583, f° 35); — par Barthélemi de Roddes, sieur d'Auriac, pour un jardin sis rue des Miracles, moyennant un cens annuel de 1 florin 2 sous 12 deniers (25 août 1586, f° 48); — par Jean du Clot, pour une maison, rue « anciennement nommée le Bourg des Coffres et à présent la rue du Sextier », moyennant un cens annuel de 6 sous 20 deniers (19 mars 1591, f° 72); — par Pierre Barbetan, pour une vigne sise lieudit au Camp Rambaud, moyennant une redevance annuelle de 15 deniers (3 juin 1592, f° 86); — par noble Raymond de Pérussis, pour une maison acquise de l'hoirie de feue Françoise de Pérussis, sise paroisse St-Agricol, près la porte appelée de Briançon, moyennant une redevance annuelle de 1 sou tournois (7 avril 1593, f° 95); — par Gabriel Paris, pour une terre de deux éminées, sise au clos de Vieneuve, moyennant un cens annuel de 8 sous tournois (3 août 1595, f° 113); — par Louis Durieu, notaire, pour une terre de 4 éminées, sise lieudit à la Font-du-Pape, moyennant un cens annuel de 8 sous 16 deniers tournois (21 octobre 1596, f° 119); — par dame Françoise de Montu, veuve de Jean Féraudi, docteur ès-droits, pour une vigne, sise lieu dit à la Font-du-Pape, moyennant un cens annuel de 40 sous 9 deniers (18 mars 1598, f° 129); — par Jean de Fontaine Rousse, marchand de soie, pour une maison sise rue de la Bonneterie, moyennant un cens annuel de 1 sou 16 deniers (19 août 1600, f° 142); — par Vincent Laval, marchand de soie, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue dite de Notre-Dame-d'Espérance, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (10 janvier 1602, f° 147); — par dame Suzanne de Gérente, pour une maison sise au Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 6 florins 9 sous (29 janvier 1602, f° 152); — par Jean

Anglesy, notaire, pour une maison sise paroisse St-Agricol, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (14 février 1603, f° 160) ; — par Barthélemy Henrici, secrétaire de la maison consulaire pour deux pièces de pré lieu dit à Galias, moyennant un cens annuel de 2 florins 6 sous 2 deniers (10 janvier 1604, f° 168) ; — par Jean Dominique de Magis, italien, pour une vigne de 5 éminées sise au clos de La Mathe, moyennant un cens annuel de 9 sous (29 octobre 1604, f° 172) ; — par demoiselle Jeanne de Beau, veuve de Charles Robert, docteur en médecine, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 4 sous tournois (23 mai 1605, f° 177) ; — par Charles de Doni pour un maison sise paroisse St-Agricol, rue des Ortolans, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (16 février 1606, f° 182) ; — par le couvent des Minimes pour une partie de jardin confrontant : du levant le grand jardin et maison de Gadagne, « *à présent de M. de Vedène* », la rue des Miracles au milieu, du couchant, les remparts, moyennant un cens annuel de 14 sous et demi (16 mars 1607, f° 188) ; — par Jacques Julien, fileur de soie, pour une éminée de vigne lieu dit à Cristolle, sive Petit-Riban, moyennant un cens annuel de 1 sou tournois (9 mars 1609, f° 194.)

G. 137. (Registre.) — In-f°, 414 feuillets, papier.

1609-1664. — Reconnaissances à Étienne Dulci, archevêque d'Avignon : par Michel Rouge, pour une partie de maison sise paroisse St-Étienne, alias La Madeleine, rue de la Reilhe, moyennant un cens annnel de 3 sous tournois (3 juillet 1609, f° 1) ; — par Anne Bruelle pour une maison sise paroisse de Notre-Dame-la-Principale, rue dite de la Bonneterie autrement du Sauvage, moyennant un cens annuel de 22 sous tournois (1er mars 1611, f° 15) ; — par André Roux, pour une maison sise paroisse de la Madeleine et proche du petit Palais (13 septembre 1611, f° 26) ; — par noble Charles de Fogasse, pour l'entrée d'une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de la Pélisserie antique ou de Notre-Dame-d'Espérance, moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (17 septembre 1611 f° 35) ; — par Turgon de Pertus, Bonjies Milhau et Cresques de Lunel, bailons de la communauté des Juifs, pour la redevance annuelle d'une livre de poivre (23 octobre 1613, f° 48) ; — par Louis Fort, notaire, pour 4 éminées et demie de terre lieu dit au clos de La Mathe, moyennant un cens annuel de 9 sous tournois (9 septembre 1614, f° 53). — Affranchissement par l'archevêque d'Avignon, en faveur des Minimes, d'une redevance annuelle de 5 florins 6 sous, assise sur un jardin qu'ils ont acheté d'Héloise de Gadagne, femme de Georges de Galéan, seigneur des lieux de Vedène et St-Saturnin (4 avril 1614, f° 60) ; — par François de Sceytres, seigneur de Châteauneuf de Carry en Martigue et de Verquières-en-Provence, pour une grande maison et jardin sise paroisse St-Agricol près et joignant le portail Brianson, moyennant un cens annuel de 6 florins 8 sous (2 mars 1616, f° 67) ; — par noble Honoré de Serre, conseiller du Roi, trésorier et receveur général du Levant, pour une maison par lui acquise de noble Antoine de Serre, conseiller du Roi, président au bureau de Trésorerie de France, son frère, sise paroisse de St-Didier, rue de la Bouquerie Vieille «, *à présent de St-Marc* », moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (7 juin 1619, f° 80) ; — par Jacqueline de Robin, pour une maison sise paroisse St-Pierre, rue de la Pignotte, moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (21 août 1620, f° 86) ; — par Marguerite de Romany, pour une maison située paroisse de Notre-Dame-la-Principale, rue de la Pelleterie-Neuve, autrement de la Bonneterie (13 octobre 1620, f° 95) ; — par Balthazar de Merles, sieur de Beauchamps, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée de Sade ou de Gadagne, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (21 octobre 1620, f° 101) ; — par Jean du Laurens, comte aux lois, régent de l'Université d'Avignon, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée du Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (21 octobre 1620, f° 102) ; — par Antoine de Zanobis, marchand, pour une vigne de 11 éminées, située au clos de La Matte (5 novembre 1620, f° 118) ; — par Hector de Tartulle, pour une maison et un jardin sis paroisse de la Madeleine et rue des Crottes (10 novembre 1620, f° 127) ; — par Paul Tourreau, pour 3 éminées 11 cosses et demie formant la partie du jardin communément appelé de Gadagne, sis paroisse St-Agricol, moyennant un cens annuel de 34 sous tournois (18 novembre 1620, f° 145) ; — par Jean de Rodil de Campo, capiscol de l'église de St-Didier, pour un tinal sis paroisse St-Étienne, « *se joignant les prisons de l'Official au devant du Grand Palais* » (25 novembre 1620, f° 162) ; — par dame Georgette de La Fallèche, femme de Louis de Cambis, seigneur d'Orsan et en partie de Lagnes, chevalier de l'ordre du Roi, pour une vigne de 8 éminées sise au clos de La Mathe, moyennant un cens annuel de 8 sous 8 deniers (27 novembre 1620, f° 167) ; — par Balthazar Ruffi, un des greffiers du Palais Apostolique, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue allant de la Maison de Ville à la Poissonnerie, moyennant un cens annuel de 1 florin (27 novembre 1620, f° 169) ; — par Louis de Cambis, seigneur d'Orsan et en partie de Lagnes, chevalier des ordres du Roi, pour et au nom de Geneviève de Cambis, sa tante, pour le quart d'une maison sise paroisse St-Agricol, rue de la Serrulerie Vieille (30 décembre 1620, f° 182) ; — par Gabriel de Grilhets, seigneur de Brissac, colonel général de l'infanterie

française, pour N.-St-Père le Pape à Avignon et dans le Comtat-Venaissin, pour une maison, tinal et jardin sis paroisse St-Agricol et rue des Masses, moyennant un cens annuel de 4 sous tournois (15 janvier 1621, f° 188) ; — par noble Marc de Roddes, pour une partie de maison sise rue St-Agricol, près le Portail Brianson, moyennant un cens annuel de 1 sou tournois (15 janvier 1621, f° 190) ; — par Dame Lyonne de Sade, femme de François de Seytres, seigneur de Châteauneuf de Carry et de Goult en Provence, curatrice de Charles de Doni, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue de Sade ou de Gadagne (12 janvier 1621, f° 194) ; — par noble Charles de Doni, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue des Ortolans, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (18 janvier 1621, f° 198) ; — par noble Henri de Gérard, seigneur d'Aubres, pour un pré de 7 éminées sis au clos de Champfleury (21 janvier 1621, f° 200) ; — par noble Jean Guilhem de Salla, seigneur de Montjustin en Provence, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue de la Bouquerie-Vieille autrement de St-Marc, moyennant un cens annuel de 22 sous tournois (17 février 1621, f° 212) ; — par Pompée de Roddes, pour une terre de 20 éminées lieu dit à la Font du-Pape, moyennant un cens annuel de 3 florins (6 juin 1725, f° 238) ; — par Jean Vincent de Galliens, seigneur de Castellet, premier consul d'Avignon, pour une maison sise paroisse St-Agricol rue des Ortolans ou de Hugues de Sade, ensuite appelée de Doni et de Grilhets, moyennant un cens annuel de 18 deniers (13 février 1626, f° 244) ; — par Thomas Ricard, notaire, pour une maison sise paroisse St-Agricol au Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 5 sous tournois (6 décembre 1633, f° 291) ; — par Antoine Blanc, monnayeur, (*scissor monetæ*) de N.-St.-Père le Pape à Avignon, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue allant de la Maison Commune à la Poissonnerie, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (9 février 1636, f° 292) ; — par le monastère de Notre-Dame-du-Refuge, pour une maison et jardin sis paroisse St-Agricol, rue des Masses, moyennant un cens annuel de 15 sous tournois (6 juin 1637, f° 297) ; — par Juste Grégoire, orfèvre, pour une maison sise paroisse de Notre-Dame-la-Principale, rue du Sauvage, moyennant un cens annuel de 15 sous tournois (8 mars 1637, f° 301) ; — par Alexandre de Siroque, dame de Chastuel, pour une terre de 6 éminées sise lieu dit A Gallias, moyennant un cens annuel de 3 sous 3 deniers (8 juillet 1639, f° 308) : — par Ange Devot, monnayeur (*operarius monetæ*) de N.-St.-Père le Pape, à Avignon, pour une maison sise paroisse St-Étienne ou de la Madeleine, en face le Palais Archiépiscopal «, *juxta Palatium Archiepiscopale* », moyennant un cens annuel de 5 florins (16 février 1641, f° 317) ; — par Antoine de Petra, essayeur d'or (*auricalcator*) pour une maison sise rue de Notre-Dame-d'Espérance, autrement de la Vieille-Pelleterie, moyennant une redevance de 4 sous tournois (17 décembre 1643, f° 328) ; — par noble Paul de Cambis, seigneur de la Falèche, pour une vigne de 13 éminées sise au clos de Vieneuve, moyennant un cens annuel de 38 sous (5 janvier 1644, f° 360) ; — par noble Henri de Massillian, pour une vigne sise au clos de Massillargues, moyennant un cens annuel de 10 sous 18 deniers (26 juin 1654, f° 362) ; — par noble Jean Raymond de Villardy, pour un jardin, paroisse St-Agricol, rue dite des Miracles, moyennant un cens annuel de 4 sous (31 juillet 1654, f° 369) ; — par Pierre Boisson, notaire, pour une vigne sise au clos de La Matte, moyennant un cens annuel de 5 sous 3 deniers (6 avril 1654, f° 384) ; — par les prêtres de la Doctrine Chrétienne d'Avignon, pour une vigne de 6 éminées au clos de La Matte, (9 novembre 1657, f° 392) ; — par Augustin Hugues, notaire, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue de la Petite-Fusterie, moyennant un cens annuel de 15 sous tournois (2 décembre 1661, f° 406). — Achat d'une partie de la place de la Pignote, par le monastère des Repenties (20 avril 1632, f° 411). — Répertoire.

G. 138. (Registre.) — In-f°, 325 feuillets, papier.

1560-1692. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Pierre Raxi, marchand de soie, pour une maison et boutique, sise rue Notre-Dame-d'Espérance, moyennant un cens annuel de 1 sou tournois (23 juin 1649, f° 2) ; — par Claude Jardin, chirurgien, pour une vigne de 6 éminées, sise au clos de la Matte, moyennant un cens annuel de 10 sous 8 deniers (12 septembre 1653, f° 12) ; — par Mathieu Bargeton, pour une maison sise paroisse St-Geniez, rue du Sextier, moyennant un cens de 6 sous 10 deniers (7 octobre 1655, f° 24) ; — par noble Jean Raymond de Villardy, seigneur de Quinson, pour 3 éminées 1 cosse de jardin sis paroisse St-Agricol, rue des Miracles (31 juillet 1654, f° 26) ; — par noble Jean Raymond Tolomas, docteur ès-droits, pour deux terres de la contenance de 4 éminées 8 cosses, sises quartier de Pont-des-Eaux (2 mai 1659, f° 34) ; — par Charles de Fogasse, seigneur de la Royère, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue du Sauvage, moyennant un cens annuel de 3 sous 6 deniers (17 février 1655, f° 41) ; — par Madeleine Mourette, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue du Sauvage, moyennant un cens annuel de 8 sous tournois (6 mars 1660, f° 54) ; — par Pierre Benoît, orfèvre, pour la moitié d'une maison sise paroisse St-Agricol et rue de la Sarralerie-Vieille, sive de St-Marc, moyennant un cens annuel de 6 deniers tournois (16 novembre 1660, f° 56) ; — par noble Balthazar-François de Merles, seigneur de Beau-

champs, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue appelée de Sade « et maintenant la rue Dorée, sive de Gadaigne » moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (11 mai 1663, f° 61) ; — par demoiselle Louise de Vany, fille de Guillaume de Vany, en son vivant notaire et greffier de la ville, pour une terre de 10 éminées sise au clos de Vieneuve, moyennant un cens annuel de 2 florins 10 sous 8 deniers (22 décembre 1665, f° 68) ; — par demoiselle Jeanne de Carrat, femme de Jean-Thomas de Place, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale et rue de la Pelleterie-Vieille, moyennant une redevance de 6 sous 8 deniers (17 février 1668, f° 88) ; — par noble Henri de Félix, pour une maison paroisse St-Didier, rue de la Bouquerie-Vieille et maintenant de St-Marc, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (17 février 1668, f° 89) ; — par noble François d'Anglesy, docteur ès-droits, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue de la Petite-Fusterie, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (18 février 1668, f° 93) ; — par François Giraud, maître d'école, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale et rue de la Bonneterie, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (22 février 1668, f° 98) ; — par François de Galliens de Panisse, seigneur de Castellet, pour une maison sise paroisse St-Agricol, « rue jadis appelée des Ortolans, à présent de Doni et de Grilhets », moyennant un cens annuel de 30 sous 2 deniers (24 février 1668, f° 103) ; — par dame Jeanne de Vivet, veuve de François de Galliens de Panisse, seigneur de Castellet, pour une maison sise paroisse St Agricol, rue des Ortolans, autrement dit de Doni, moyennant un cens de 6 sous tournois (2 juin 1672, f° 128) ; — par les Révérendes Dames Augustines, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue de St-Marc, moyennant un cens annuel de 5 sous tournois (17 juillet 1675, f° 139) ; — par noble Louis-Henri de Guyon, docteur ès-droits, auditeur de la Rote, pour une terre de 3 éminées 6 cosses, au clos de Massillargues, moyennant un cens de 7 tournois (5 août 1675, f° 140) ; — par René de Rat, batteur d'or, pour une maison sise paroisse Notre-Dame la-Principale, rue dite des Espassiers, autrement de Notre-Dame-d'Espérance, moyennant un cens annuel de 4 sous tournois (26 août 1675, f° 141). — Érection en arrière-fief par l'archevêque d'Avignon, César Argelli, en faveur du sieur Charles de Milhet, conseiller et secrétaire du roi, de la maison appelée la Grange-du-Grès, qu'il possède au terroir de Noves (18 avril 1648, f° 143) ; — hommage pour ledit arrière-fief par ledit Charles de Millet, seigneur de Villargelle (16 octobre 1649, f° 147). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et les consuls et communauté de Châteauneuf-Calcernier pour les fours à chaux et les Garrigues (24 août 1651, f° 15.). — Transaction entre les co-seigneurs du bac de Barbentane et l'entrepreneur du pont sur la Durance, à l'île de Barban et avec les consuls de Barbentane (16 juillet 1692, f° 176). — Vente par Pierre Isnard, docteur ès-droits, vice-gérent de la Chambre-Apostolique d'Avignon, à Pierre-Julien, Jean et Claude de Tulle frères, d'une bastide avec tout son tènement sise au terroir de Châteauneuf-Calcernier, pour 700 écus d'or (25 novembre 1560, f° 184), etc.

G. 139. (Registre.) — In-f°, 197 feuillets, papier.

1667-1684. — Reconnaissances, nouveaux baux et arrentements en faveur de l'archevêché d'Avignon. — Nouveau bail d'une garrigue, au terroir de Châteauneuf en faveur d'Antoine Establet (14 avril 1667, f° 8). — Transaction entre M. de Marini, archevêque d'Avignon, et noble François d'Alphonse, sieur de Plantade, au sujet du parc de Châteauneuf (16 avril 1667, f° 15). — Procuration par Azzo Arioste, archevêque d'Avignon, à Melchior-Jacques de Tonduti de St-Léger, pour rendre, en son nom, hommage au roi de France, pour les fiefs qu'il tient en Provence (9 octobre 1670, f° 24). — Investiture par l'archevêque d'Avignon, Azzo Arioste, en faveur de noble Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, pour tous les biens qu'il possède à Bédarrides (27 octobre 1671, f° 52). — Procuration par Hyacinthe Libelli au sieur Barrel, avocat au Parlement de Provence, pour rendre, en son nom, hommage au roi de France, pour les fiefs qu'il possède en Provence (24 mai 1673, f° 62). — Arrentements par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon : à Antoine André et Jean Silvestre, du château et grange de Bornissac, moyennant une redevance annuelle de 8 chapons, 20 douzaines d'œufs et 8 paires de poulets (28 février 1678, f° 79) ; — à Jean et Pierre Establet, des revenus appartenant à l'archevêque, à Châteauneuf-Calcernier, moyennant un cens de 20 écus (10 janvier 1679, f° 86) ; — à Pierre Offray, des revenus appartenant à l'archevêque, à St-Laurent-des-Arbres, moyennant un cens annuel de 250 écus (17 avril 1679, f° 88). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Pierre-François de Tonduty, seigneur de St-Léger, conseiller du roi, pour 10 éminées et demie de terres sises à la Font-du-Pape, moyennant un cens annuel de 4 florins (3 novembre 1667, f° 92) ; — par Antoinette Carperre, veuve de François Marblin, batteur d'or, pour une maison sise paroisse St-Geniez, rue de la Sabbaterie-Vieille, moyennant un cens annuel de 2 sous 6 deniers (17 février 1678, f° 109) ; — par Jeanne de Carat, femme de Jean-Thomas de Place, pour une maison sise paroisse Notre Dame-la-Principale, rue de la Pelleterie-Neuve, moyennant un cens annuel de 6 sous 8 deniers (17 février 1678, f° 110) ; — par noble Henri de Félix, pour une maison sise rue de la Bouquerie-Vieille et maintenant St-Marc, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (17 février 1678, f° 110) ; — par noble

François d'Anglesy, pour une maison paroisse St-Agricol et rue de la Petite-Fusterie, au-dessous de laquelle est la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aumône, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (18 février 1678, f° 114) ; — par François de Galliens de Panisse, seigneur de Castellet, pour une maison paroisse St-Agricol, rue jadis des Ortolans, à présent de Doni et de Grilhets, moyennant un cens annuel de 30 sous 2 deniers (24 février 1678, f° 126) ; — par noble Balthazar du Laurens, pour deux maisons, paroisse St-Agricol et rue du Plan-de-Lunel, moyennant un cens de 8 sous tournois (14 mai 1678, f° 138) ; — par Anselme Moyroux, pour une maison sise paroisse St-Pierre, rue de la Pignote, moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (2 mars 1673, f° 161) ; — par Hélène de Pascalis, veuve de Bernardin Aicard, pour une place de 19 cannes, place de la Pignotte, moyennant un cens annuel de 57 sous tournois (14 avril 1679, f° 180) ; — par Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, pour une terre de 3 éminées, terroir de Bédarrides, lieudit à la Pigearde (20 juillet 1671, f° 183). — Arrentement des droits de l'archevêché dans Avignon et la Barthelasse, en faveur de Jean Chabert, marchand boutonnier (24 mai 1674, f° 191). — Transaction entre Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, et le chapitre de St-Rémy, au sujet des ornements à fournir audit chapitre (26 mars 1683, f° 193).

G. 140. (Registre.) — In-f°, 347 feuillets, papier.

1692-1746. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par François Guintrandy, pour une vigne de 6 éminées, au clos de la Matte, moyennant un cens annuel de 10 sous 8 deniers (31 mars 1692, f° 1) ; — par Guillaume Lussin, maître chirurgien, pour une terre de 6 éminées 2 cosses, au clos de la Matte (16 septembre 1692, f° 6) ; — par Jacques Puy, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue tendant de la maison consulaire à la poissonnerie (7 novembre 1696, f° 27) ; — par Georges de La Roque, de Serre, marquis d'Entraigues, seigneur de Trévouse, pour une grande maison paroisse St-Didier, rue de la Bouquerie autrement de St-Marc, moyennant un cens annuel de 52 sous tournois (17 janvier 1699, f° 38) ; — par Gabriel de Coborne, écuyer, seigneur de Limon, pour une maison, tinal et jardin sis paroisse St-Symphorien, « traverse venant de la Banasterie et aboutissant aux fausses brayes du Palais Apostolique autrement lisses », moyennant un cens annuel de 3 sous 6 deniers (9 décembre 1702, f° 44) ; — par Joseph Brun, docteur agrégé en médecine, pour une maison sise paroisse St-Pierre, rue tendant aux prisons de la Vice-Gérence, moyennant un cens annuel de 16 sous (28 avril 1605, f° 53) ; — par Jean de Madon, seigneur de Château-Blanc, trésorier général de N. S. Père le Pape, en la cité et légation d'Avignon, pour une maison et cour, paroisse St-Pierre « rue allant de la tour appelée de l'Auditeur sive des Insensés à la place Pie », moyennant un cens annuel de 16 sous (20 août 1606, f° 59) ; — par noble François-Elzéar de Cappelis, pour deux maisons jointes ensemble, une grande et une petite, sises paroisse St-Agricol, au Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 15 sous pour la grande et 4 sous pour la petite (12 janvier 1709, f° 63) ; — par noble Gabriel de Guiramand, chevalier, seigneur d'Entrechaux, pour une maison sise paroisse St-Agricol, place du Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 13 sous (24 avril 1709, f° 65) ; — par Louis-André de Brancas, des comtes de Forcalquier, comte de Rochefort, marquis de Corbon, baron de Vitrolles, seigneur de St-Roman et autres places, pour une petite maison paroisse St-Agricol, rue allant au portail Brianson, moyennant un cens annuel de 12 sous (27 mars 1710, f° 68) ; — par Robert de Roddes, docteur ès-droits, pour une terre de 10 éminées, quartier de la Font-des-Patis, moyennant un cens annuel de 36 sous (8 août 1710, f° 76) ; — par noble Antoine d'Elbène, pour une maison sise paroisse St-Agricol, appelée la maison de Jésus, sive au-devant de l'église, moyennant un cens annuel de 11 sous 4 deniers (4 septembre 1710, f° 87) ; — par Balthazar de Crozet, pour une terre de 10 éminées au clos de Vieneuve, moyennant un cens annuel de 2 livres 2 sous 3 deniers (13 septembre 1710, f° 103) ; — par demoiselle Anne de Borelly, pour une vigne de 8 éminées sise au clos de Vieneuve, moyennant un cens annuel de 30 sous 6 deniers (27 septembre 1610, f° 114) ; — par noble François de Massilian, seigneur de Beauchamp, pour une terre de 3 éminées 3 cosses, au clos de Massillargues, moyennant une redevance annuelle de 10 sous 18 deniers (30 septembre 1710, f° 117) ; — pour Charles de Tartulle de Cardebat, comme procureur de Joseph-Ignace de Tartulle, seigneur de Saignon, pour une maison sise paroisse de la Madeleine et rue des Grottes, moyennant un cens annuel de 12 sous (23 octobre 1710, f° 138 ; — par dame Marie de Mantin, veuve de Paul Maystral, seigneur de Mondragon, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue Dorée, moyennant un cens de 30 sous 8 deniers (30 octobre 1710, f° 143) ; — par Joseph-Antoine de Grilhets, marquis de Brissac, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue des Masses, moyennant un cens annuel de 54 sous tournois (17 novembre 1710, f° 154) ; — par Gaspard de Beaux, seigneur de Roaix, commandant du fort de Kell de Strasbourg, pour quatre maisons jointes ensemble, paroisse St-Agricol et rue du Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 24 sous (25 novembre 1710, f° 161) ; — par Pierre-François de Tonduty, baron de Malijay, seigneur de St-Léger, pour une terre de 22 éminées au clos de la Tour-de-l'Évêque, moyennant un cens annuel de 6 florins 5 sous 6 deniers (29 novembre 1710,

f° 163) ; — par noble Joseph de Ribiers, docteur ès-droits, agrégé de l'Université d'Avignon, en qualité de mari de Madeleine de Mongin, pour une maison sise paroisse Notre-Dame-la-Principale, appelée la Maison-des-Trois-Portes, moyennant un cens annuel de 12 sous (12 décembre 1710, f° 184) ; — par les hoirs de noble Louis-Henri de Guyon, pour un pré de 3 éminées 6 cosses, clos du Grand-Massillargues, moyennant un cens annuel de 7 sous 20 deniers (17 décembre 1710, f° 185) ; — par Joseph-François de Cartier, seigneur de Lagnes, pour une maison paroisse Notre-Dame-la-Principale et rue Notre-Dame-d'Espérance, moyennant un cens annuel de 1 sou 3 deniers (22 décembre 1710, f° 187) ; — par dame Gabrielle de Blanchetty, veuve de Jacques-Paul Chardon, pour un parc de 5 éminées sis à la Font-du-Pape, moyennant un cens de 6 sous 9 deniers (15 janvier 1711, f° 188) ; — par noble Pierre Mignard, chevalier du Christ, architecte du roi, citoyen de la ville d'Avignon, pour une maison et jardin et jeu de paume sis paroisse St-Agricol et rue des Masses, confrontant, du levant ladite rue, du midi le jardin du Grand-Collège-d'Annecy, du nord, cour et jardin de Notre-Dame-du-Refuge, moyennant un cens annuel de 12 sous tournois (15 janvier 1711, f° 189) ; — par noble Antoine-Jean-Baptiste de Laurens, pour deux maisons jointes ensemble, paroisse St-Agricol, rue du Plan-de Lunel, moyennant un cens annuel de 8 sous (14 février 1711, f° 200) ; — par Joachim Fauque, au nom de Juste-Joseph-François d'Ancezune de Tournon de Cadart, duc de Caderousse, marquis de Codolet, baron du Thor et seigneur de plusieurs autres places, et Jacques-Louis d'Ancezune, marqui de Caderousse, son fils, pour quatre maisons paroisse St-Agricol, place du Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 24 sous 4 deniers (25 août 1719, f° 216) ; — par Jean-Baptiste Reynault de Forbin, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, des Issars et des Angles, pour une maison paroisse St-Agricol, Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 5 sous (25 août 1719, f° 217) ; — par Alexandre-Justin d'Astier, chevalier de l'ordre de St-Louis, seigneur et baron de Montfaucon, pour les trois quarts de l'emplacement d'une grande maison, paroisse St-Agricol et rue des Ortolans « à présent de Doni et de Grilhets », moyennant un cens de 8 sous 8 deniers (12 mai 1724, f° 227) ; — par Antoinette-Louise de Deffand de La Lande, veuve de Joseph-François de Castellane de Laure, de Gérard, de Vassadel, chevalier et marquis d'Ampus, seigneur de Vacqueyras, Montmirail, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue de St-Marc « autrement de la Bouquerie antique », moyennant un cens de 2 sous tournois (4 novembre 1626, f° 233) ; — par Charles-François, marquis de Calvière, mestre de camp de cavalerie, écuyer ordinaire du roi de France, aide-major de ses gardes de corps, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue de la Bouquerie-Vieille, à présent de St-Marc, moyennant un cens annuel de 52 sous tournois (1er décembre 1739, f° 266) ; — par Jean d'Anglesy, docteur ès-droits, fils et héritier de noble François d'Anglesy, pour le devant de sa maison, paroisse St-Agricol et rue de la Petite-Fusterie, au-dessous de laquelle est la chapelle de Notre-Dame-de-l'Aumône, moyennant un cens annuel de 6 sous tournois (7 décembre 1739, f° 268) ; — par Louis-Ignace de Guiramand, pour une maison paroisse St-Agricol et rue du Plan-de-Lunel, moyennant un cens annuel de 13 sous tournois (14 mars 1740, f° 274) ; — par Paul-Charles de Fougasse des ducs de Milan, prince de Mondragon, marquis de la Royère, baron de Pousilhac, St-Martin, Venejan, St-Georges, St-Sauveur du Luech, pour une maison paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de la Pelleterie-Vieille, autrement de Notre-Dame-d'Espérance, moyennant un cens annuel de 3 sous tournois (18 mars 1741, f° 282) ; — par Joseph de Durand, chevalier, seigneur de Rilly et de Villeblain, pour une maison paroisse St-Agricol, rue des Ortolans, à présent des Doni et des Grilhets, moyennant un cens annuel de 18 deniers (25 novembre 1743, f° 303) ; — par Ignace Tron, chanoine de St-Pierre, comme héritier de feu Honoré Bouchoni, bourgeois, pour une partie de maison paroisse Ste-Madeleine, place du Palais, confrontant, du couchant la grande tour de l'Officialité et du levant, la grande place du Palais, provenant de l'héritage dudit sieur Bouchoni, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (12 décembre 1744, f° 317) ; — par dame Catherine du Mauche, veuve de noble Pierre de Mignard et son héritière, pour une maison, jardin et jeu de paume, paroisse St-Agricol et rue des Masses, moyennant un cens annuel de 12 sous (18 septembre 1745, f° 325) ; — par André Daru, batteur d'or, pour une maison paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de Notre-Dame-d'Espérance, autrement de la Pelleterie-Vieille, moyennant un cens annuel de 4 sous tournois (26 février 1746, f° 345). — Répertoire.

G. 141. (Registre.) — In-f°, 290 feuillets, papier.

1707-1742. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon, par François Soumille, pour une maison paroisse St-Pierre, quartier de la Pignotte, moyennant un cens annuel de 2 sous (28 avril 1707, f° 2). — Investiture par l'archevêque d'Avignon, Maurice de Gonteri, en faveur de François Elzéar de Capelis, chevalier, d'une grande et petite maison paroisse St-Agricol, au Plan-de-Lunel, à lui vendue par Henri d'Amiard, seigneur de Monsalier, et Sainte-Catherine, capitaine au régiment du vieux Languedoc dragons, et Madeleine de Villeneuve-Flayol, sa femme (12 janvier 1709, f° 6). — Hom-

mage rendu à l'archevêque d'Avignon par Jacob de Cassen et Mordacay, bailons de la communauté des juifs d'Avignon, pour la redevance d'une livre de poivre due, chaque année, à l'archevêque, à Noël (21 avril 1711, f° 17). — Procès-verbal de transla tion d'une partie des archives de l'archevêché au chaque métropolitain (15 mai 1711, f° 19). — Accord entre l'archevêque d'Avignon et dame Marguerite de Montmorency, duchesse et douairière de Ventadour, dame de la baronnie et château de Lers, pour la séparation des territoires de Lers, et de Châteauneuf (20 septembre 1753, f° 26). — Reconnaissance par Honoré Bouchoni, bourgeois, citoyen d'Avignon, pour une maison acquise de noble François Joseph de Garmi, paroisse de la Madeleine et place du Palais, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (15 janvier 1718, f° 43). — Nouveau bail à Gabriel Grangier, Étienne Blanchard, et Jean François Bouchet, bénéficiers de la Métropole, d'une partie de la maison Mirault, vulgairement appelée l'Official et « en l'état ruineux où elle se trouve, » sise paroisse de la Madeleine, devant le grand Palais, confrontant, du nord, la maison Bouchoni ; du midi, la rue qui est entre l'hôtel de la Monnaie et ladite maison, moyennant un cens annuel de 55 livres (1er avril 1724, f° 69). — Investiture par l'archevêque d'Avignon, de la terre de Saze, en faveur de Georges et Joseph Félicien de Baroncelli, chevaliers, marquis de Javon (30 décembre 1724, f° 93). — Reconnaissances : par Élisabeth Croze, femme de Jean Dillon, chirurgien, de Bédarrides, pour une maison sise audit lieu, quartier de la Place, moyennant un cens annuel de 24 sous (8 février 1726, f° 134) ; — par Joseph Roche de Châteauneuf, pour un four sis audit lieu, quartier du Pradet, moyennant un cens annuel de 1 émine de de blé (12 septembre 1726, f° 156) ; — par Louise Antoinette du Deffand de la Lande, veuve de Joseph-François de Castellane, pour une grande maison paroisse St-Didier, rue St-Marc, autrement de la Bouquerie antique, moyennant un cens annuel de 22 sous (4 novembre 1626, f° 161) ; — par Joseph Gautier, docteur agrégé en médecine, pour une vigne de 7 éminées 6 cosses, au clos de La Matte, moyennant un cens annuel de 7 sous tournois (30 décembre 1727, f° 169) ; par Louis Domergue, seigneur de St-Victor-la-Coste, acquéreur du château, terre et seigneurie d'Auriac, pour le fief dudit lieu (2 décembre 1728. f° 175). — Requête à l'archevêque d'Avignon, par Hyacinthe Combe, comme procureur du sieur Michel Jonchera, avocat au Parlement de Paris, tuteur onéraire de Charles de Rohan, prince de Soubise et baron de Lers, fils mineur de Jules François Louis de Rohan, prince de Soubise et d'Anne Adélaïde de Melun, son épouse, comme donataire universelle d'Anne Geneviève de Léry de Vintadour, pour la remise de l'hommage à rendre pour le château de Lers, jusqu'à la majorité dudit Charles de Rohan (4 février 1729, f° 173). — Investitures : d'une partie de la terre de Beauvezet, en faveur de César de Marc de Tripoli de Panisse (1er décembre 1729, f° 177). — Reconnaissances par Joseph de Calvière, abbé de Boucoiran, comme procureur de Jean François des Abrics, seigneur de Rousset, pour une maison sise paroisse St-Didier, rue de la Bouquerie-Vieille, maintenant de St-Marc, moyennant un cens annuel de 52 sous tournois (10 avril 1734, f° 193) ; — par Alexis Gabriel du Laurens, seigneur d'Oiselay, baron du St-Empire, héritier de Sébastien Denis de Laurens, pour les terres qu'il possède dans l'île d'Oiselay (9 mars 1735; f° 196) ; — par Étienne d'Elbène, seigneur de St-Just, officier des vaisseaux de S. M. Très Chrétienne, pour une partie de maison paroisse St-Agricol, appelée la Maison de Jésus, moyennant un cens annuel de 11 sous 4 deniers (27 novembre 1739, f° 239) ; — par Joseph André d'Ancezune d'Oraison, marquis d'Ancezune, duc de Caderousse, baron du Thor, marquis de Codolet, seigneur de Chusclan, pour trois maisons jointes ensemble paroisse St-Agricol, place du Plan-de-Lunel (11 mars 1746, f° 249). — Hommage à l'archevêque d'Avignon, par Charles de Rohan Soubize pour la terre, fief et château de Lers et ses dépendances (26 août 1740, f° 254). — Répertoire.

G. 142. (Registre.) — In-4°. 222 feuillets, papier.

1710-1711. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Laurent Aubarry, marchand, pour un jardin paroisse St-Pierre, place de la Pignotte, moyennant un cens annuel de 57 sous (29 juillet 1710, f° 2) ; — par Jean-Baptiste de Robert de Roddes, pour une terre de 10 éminées au quartier de la Font-des-Patis, moyennant un cens annuel de 3 florins (8 août 1710, f° 6) ; — par Joseph Thomas, marchand, pour une terre de 8 éminées sise au clos de Vieneuve, moyennant un cens de 5 florins 5 sous (2 septembre 1710, f° 18) ; — par Joseph Blouvard, marchand, pour une terre de 4 éminées, clos et quartier de Champfleury, moyennant un cens annuel de 3 sous 3 deniers (5 septembre 1710, f° 24) ; — par noble Gabriel-Marie Isoard, docteur ès droits, pour une terre de 10 éminées au clos du Patis, moyennant une redevance annuelle de 3 sous (6 septembre 1710, f° 25) ; — par noble Joseph-Gabriel de Pétris, seigneur de Gravelles, pour une terre de 4 éminées, quartier de Champfleury, moyennant un cens annuel de 45 sous (9 septembre 1710, f° 31) ; — par noble François de Massillian, seigneur de Beauchamp, pour une terre de 3 éminées 3 cosses, au clos de Massillargues, moyennant un cens annuel de 10 sous (30 septembre 1710, f° 70) ; — par Joseph-Antoine de Grilhets, marquis de Brissac, seigneur d'Aubres, pour une maison paroisse St-Agricol, rue des Masses, moyennant un cens annuel de 54 sous

tournois (17 novembre 1710, f° 129) ; — par Balthazar de Merles, seigneur de Beauchamp, pour une maison sise paroisse St-Agricol, rue de Sade, et maintenant la rue Dorée, sive de Gadagne, moyennant un cens annuel de 21 sous (25 novembre 1710, f° 135) ; — par maître Michel Penet, fondeur et doreur, pour une maison paroisse de la Madeleine, rue de l'Official (29 novembre 1710, f° 152) ; — par Joseph Antoine de Garcin, écuyer, en qualité de mari d'Anne Fayard, fille de Jean François de Fayard, pour une maison paroisse de la Madeleine, devant le grand Palais, moyennant un cens annuel d'un patat de Pape (2 septembre 1710, f° 156) ; — par dame Gabrielle de Blanchetty, pour un pré de de cinq éminées au clos de la Font-du-Pape, moyennant un cens annuel de 6 sous (15 janvier 1711, f° 190); — par Joseph-Gaspard de Fogasse, seigneur de la Royère, pour l'entrée de sa grande maison, paroisse Notre-Dame-la-Principale, rue de la Pélisserie-Vieille, moyennant un cens annuel de 8 sous (16 janvier 1711, f° 193) ; — par Barthélemy d'Henrici, secrétaire de la ville, pour deux pièces de terre lieudit A Gallias, moyennant un cens de 52 florins (20 janvier 1711, f° 202). — Répertoire.

G. 143. (Registre.) — In-f°, 215 feuillets, papier.

1710-1711. — Extraits des reconnaissances faites à l'archevêque d'Avignon, par noble Antoine d'Elbène (f° 1) ; — Robert de Roddes (f° 5) ; — François Crestel (f° 7) ; — Marguerite de St-Reme, veuve de noble François de Sablière (f° 10) ; — noble Jean d'Anglesy (f° 11) ; — Jacques Comin (f° 13) ; — Pierre de Silvestre (f° 18) ; — Gabriel de Pol de Pétris, seigneur de Gravelle (f° 21) ; — Anne de Bernardy (f° 22) ; — Balthazar de Crozet (f° 30) ; — Anne de Borelly (f° 42) ; — François de Massilian, seigneur de Beauchamp (f° 45). — Marie de Gaudibert (f° 50). — Ignace de Tartulle, seigneur de Saignon (f° 67). — Répertoire.

G. 144. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier

1746-1784. — Reconnaissances et autres actes de MM. Guyon de Crochans et François-Marie Manzi, archevêques d'Avignon. — Transaction de Joseph Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, avec Pierre Debarre, curé de St-Laurent-des-Arbres, au sujet des dîmes dudit lieu (8 novembre 1746, f° 1). — Procès-verbaux de plantation de bornes pour la dîmerie d'Avignon et des Angles (5 avril 1745, f° 2). — Reconnaissance par Joseph de Millet, chevalier, seigneur de Villargelle, pour la terre de ce nom (1er octobre 1759, f° 5). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et noble François de Sanchon, au sujet de la juridiction et du domaine de Bornissac sis entre Noves et Eyragues, qui lui avait été accordé en arrière-fief noble (5 août 1760, f° 6). — Concession à nouveau bail et emphytéose perpétuelle par l'archevêque d'Avignon à Jean-Baptiste Chiquet de la Perrière, seigneur de Chailli, représenté par noble Guillaume Guiran, avocat au Parlement de Provence, du parc de l'archevêché sis au-dessous du Palais archiépiscopal, confrontant : du levant le Rocher-de-Dom ; du couchant, le bâtiment et basse-cour de l'hôpital St-Bénézet, du midi le Palais, du nord, les murailles de la ville, de l'écurie et du bas de la tour, servant autrefois de glacière, moyennant un cens annuel de 250 livres (2 décembre 1760, f° 17). — Concession à nouveau bail à Pierre-Augustin de Chazal, conseiller à la Cour des Comptes de Montpellier, du fief, terre et seigneurie temporelle de St-Geniès-de-Comolas, avec haute, moyenne et basse justice, vieux château ou local sur lequel était anciennement bâti le vieux château, sous l'albergue de trois paires de perdrix, payables à Noël, et le cens annuel de 200 livres (6 avril 1761, f° 23). — Hommages : par Jeanne de Domergue, fille de feu noble Louis de Domergue, dame et seigneur de St-Victor-de-la-Coste, d'Auriac et autres places, pour le fief d'Auriac (4 septembre 1761, f° 34) ; — par Joseph-Charles de Marck, de Tripoli de Panisse, de Passis, chevalier, marquis de la Garde, baron de Cipière et Cossol, seigneur de Villeneuve-Loubet, Lamanon et de Beauvezet, pour le fief, château, tour et juridiction dudit lieu de Beauvezet (16 septembre 1761, f° 37). — Devis et prix fait par les sieurs Pierre Faucon, maçon, Louis Richard, menuisier et charpentier, André Eyrier, serrurier, et Jacques Clément, vitrier, pour des travaux et réparations à faire aux bâtiments de l'archevêché (8 août 1744, f° 48). — Nouveau bail, par l'archevêque d'Avignon, en faveur de François Moureau pour un terrain au-devant de sa maison à Châteauneuf-Calcernier, moyennant un cens annuel de 7 patats (7 août 1762, f° 77). — Hommage à l'archevêque d'Avignon par Charles de Rohan, prince de Soubise, baron de Lers, pour la terre dudit lieu (22 avril 1765, f° 83). — Érection au fief en faveur de Jean-Joseph de Gérin, chevalier, lieutenant-général de l'Amirauté de Marseille et mers du Levant, du domaine de Vaudieu au terroir de Châteauneuf, quartier de la Forest (8 juillet 1767, f° 92). — Concession d'eau par l'archevêque d'Avignon à Antoine Raffis, et l'autorisant à se servir de l'eau du canal et roubine que l'archevêque possède à Noves (22 septembre 1770, f° 105). — Hommage prêté à l'archevêque d'Avignon pour le fief de Vaudieu, par noble Benoît-Jean-François Malière, seigneur dudit lieu, ancien primicier de l'Université et chanoine de la métropole (28 août 1777, f° 120). — Hommage pour le même fief par Jacques-Timothée de Trémoleti de Bucelli, marquis de Montpesat, chevalier, seigneur de Lunel-Vieux de-St-Just (1er février 1779, f° 123). — Concession par l'archevêque au

sieur Jean-François-Pierre-Annibal de Henriquez de Février, chevalier, seigneur d'Auflamen, gouverneur pour le roi de la ville de Salon, de construire un aqueduc sous un pont de pierre, dans le chemin tendant de Bédarrides à Sarrians et de dévier les eaux d'une source naissant dans une terre acquise par ledit seigneur (26 juillet 1779, f° 126). — Plantation de bornes pour les dîmes de St-Remy (1er septembre 1784, f° 135), etc.

G. 145. (Registre.) — In-4°, 62? feuillets, papier, dont 10 pièces parchemin.

1210-1681. — *Diversorum Biturritæ.* — Vidimus, à la requête de Guillaume, évêque d'Avignon, du diplôme de Louis l'Aveugle, donnant à Rémy, évêque, le lieu de Bédarrides, et du diplôme de Frédéric, empereur, confirmant cette donation (septembre 1210, f° 1). — Achat par Gasbert Duval, évêque de Marseille, vicaire général de l'évêché d'Avignon, au temporel et au spirituel, de Jourdan de Rosanis et de Marguerie de Tullino, d'un cens de 10 livres melgoriennes à Bédarrides, au prix de 400 livres (2 juin 1320, f° 2). — Statuts de Bédarrides, défendant à toutes personnes de porter armes offensives, de laisser pâturer le bétail dans les prés, sous peine de 4 sous tournois, pour chaque bête grosse et de six sous pour chaque bête menue ; de blasphémer le nom de Dieu ou de la Vierge ou des Saints, sous peine d'amende arbitraire, pour la première fois, d'être mis au collier, pour la seconde, et d'avoir la langue percée pour la troisième ; concernant les bouchers, les pêcheurs et les prix du poisson, les femmes vagabondes, les charretiers, les glaneurs, les chasseurs, les nouveaux habitants, les mercenaires, les estimateurs, les vendeurs et revendeurs, les Juifs, la taxe du foin, les pâturages, le bétail, le souquet du vin, les filles et veuves qui se remarient (1543, f°s 8-39. — Criée faite au nom du cardinal d'Armagnac, collégat et archevêque d'Avignon, défendant de chasser aux perdrix, à la granade, à la tonne, au feu ou autrement de façon défendue (19 novembre 1580, f° 145). — Défense, de par le même archevêque, de sortir des grains hors des lieux de Bédarrides, Châteauneuf et Gigognan, pour les conduire ailleurs qu'à Avignon sans permission, sous peine de confiscation (8 septembre 1584, f° 148). — Défense par Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, à tous gouverneurs, capitaines, soldats et autres de commettre aucun acte d'hostilité sur les villes, personnes et biens de ceux de la nouvelle religion, sous peine de la vie, et aux consuls et habitants de recevoir aucuns prisonniers ni butins (11 février 1587, f° 191). — Permission à la ville de Bédarrides d'emprunter 500 écus, pour subvenir aux frais à elle occasionnés, tant par la guerre que par les précautions à prendre contre la peste, qui a envahi les lieux de Châteauneuf, Pont-de-Sorgues, Carpentras, Monteux et autres lieux voisins (24 septembre 1587, f° 194). — Défense, de par l'archevêque d'Avignon, sous peine de la vie, de contrevenir à la trêve conclue avec ceux de la nouvelle religion depuis ce jour jusqu'à la fin du mois de mars prochain (25 février 1589, f° 297). — Criée prescrivant, au nom de l'archevêque, à toute personne commandée de garde, de se rendre à son poste, avant la fermeture des portes, armé et en état de faire son devoir et défendant de sortir de sa garde sans permission de son caporal, à peine d'un teston d'amende. Celui qui sera de garde devra obéir au gouverneur en ce qu'il lui commandera sur le fait de la guerre. Il est défendu à toute personne placée en sentinelle d'abandonner son poste et à celles qui seront les dernières sentinelles de nuit, avant le jour, de quitter leur poste sans l'ordre du caporal (1er mars 1595, f° 324). — Ordonnance de Marie Thaurusi, archevêque d'Avignon, au sujet des monnaies (27 juillet 1593, f° 328). — Défense, du mandement du même archevêque, à toute personne de prendre aucuns meubles, or, argent, bétail, fruits, gerbes, blés, grains, bois, feuilles de mûrier, raisins, olives et autres fruits, sous peine, la première fois, du collier pendant un jour, la seconde fois, du collier pendant trois jours et la troisième fois, du fouet par tous les carrefours de la ville et de bannissement perpétuel (20 avril 1594, f° 338. — Information sur l'emplacement des bancs des officiers de Bédarrides, à l'église dudit lieu (19 août 1597, f° 341). — Mémoire sur l'origine des fiefs épiscopaux de Bédarrides, Verquières, Noves, St-Remy, St-Laurent-des-Arbres, St-Geniès-de-Comolas (XVIIIe siècle, f° 354). — État des reconnaissances faites aux archevêques d'Avignon pour le fief de La Garde à Bédarrides (f° 361). — Lettres apostoliques de Clément VIII, portant confirmation de toutes les donations et privilèges faits et accordés par les souverains empereurs et tous autres, ses prédécesseurs, en faveur des archevêques d'Avignon et leur mense archiépiscopale, leur accordant particulièrement tous les droits de juridiction temporelle dans les lieux de Bédarrides, Châteauneuf-Calcernier et Gigognan (3 septembre 1597, f° 364). — Fulmination desdites lettres (12 novembre 1597, f° 363). — Ordonnances : du cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, prescrivant la vérification des poids et mesures à Bédarrides et défendant à tout marchand ou habitant de se servir de poids et de mesures qui n'aient point été vérifiés, sous peine de 25 livres tournois (21 avril 1582, f° 373) ; — de François Bordini, archevêque d'Avignon, annulant toutes les ordonnances et criées faites sur la chasse à Bédarrides et les remplaçant par une ordonnance défendant de chasser aux perdrix et perdreaux à la gare, aux lacs, à la granade, au feu et à la tonne, sous peine, la première fois, de 10 livres, la seconde, de 25 livres et la

troisième de 50 livres et autre arbitraire ; prohibant également la chasse aux lapins et lièvres aux lacs, panneaux, pantènes et furets sous ladite peine ; défendant d'avoir, dans sa maison, aucuns filets, tonne, granade, lacs, panneaux et autres instruments pour chasser (17 octobre 1603, f° 378). — Criée, de par le même archevêque, défendant de pâturer le bétail gras ou menu tant que les récoltes ne sont point rentrées (22 janvier 1603, f° 383). — État des reconnaissances de Bédarrides en 1621 et en 1622 (f°s 417-453). — Ordonnance de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, contre la sortie des grains de Bédarrides (6 août 1630, f° 464). — Rôle des habitants et particuliers de Bédarrides pour l'année 1653, f° 467). — Répertoire.

G. 146. (Registre.) — In-4°, 795 feuillets, dont 8 pièces parchemin.

1273-1661. — *Diversorum Biturritæ*. — Hommage prêté à Robert, évêque d'Avignon, par Milsondus d'Avignon (*Milsondus de Avinione*), damoiseau, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides, moyennant un cens annuel de 4 sous et demi melgoriens (1273, f° 1). — Accord passé entre les communautés de Bédarrides et de Gigognan, d'une part, et celle du Pont-de-Sorgues, d'autre part, sur les limites de leur territoire (28 mars 1305, f° 2). — Reconnaissance à l'évêque d'Avignon par Bertrand de Boulbon, chevalier, seigneur en partie de Barbentane pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (30 septembre 1363, f° 6). — Permission accordée à François-Jacques et à Jean Bruni, syndics de Bédarrides, de chasser dans leurs possessions sises audit lieu (22 septembre 1398, f° 9). — Concession par l'archevêque d'Avignon à noble Antoine Gallian, comme mari de noble Marguerite Busaffe, moyennant un cens annuel de 9 gros, payables à Noël, du droit de prendre l'eau dans la Sorgue pour la conduire au moulin de Serre, territoire de Bédarrides (11 mai 1491, f° 18). — Transaction entre la communauté de Bédarrides et les Pères Chartreux de Ste-Marie-du-Val-de-Bénédiction à Villeneuve-les-Avignon, sur le droit de pâturage (1529, f° 24). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Clément de la Salle, seigneur de la Garde, pour des terres sises à Bédarrides, quartier des Garrigues, moyennant un cens annuel de 3 sous 11 deniers, pour une maison sise audit lieu, quartier des Garrigues, près du Portail-de-Ste-Croix, pour une vigne de 4 éminées sise lieudit au-delà de la Sorgue ; pour un aqueduc, servant à l'irrigation de ses prés, recevant l'eau au-dessous du vieux moulin à paroir (*infra molendinum paratorium antiquum* ; — par Jérôme Baussenqui frères, pour diverses possessions sises à Bédarrides, lieudit aux Vachères (*ad Vaquerias*), aux Garrigues (*quartons de Garrigiis*) ; aux Tuilières (*ad Teulerias*), pour une prise d'eau servant à l'irrigation et sise sur la Seille vive (*in bedali Siliæ vivæ*) ; — par noble Jean Paqueloni, pour des terres sises lieuxdits au-delà de la Seille (*ultra Siliam*) ; — par Claude Sabatier, Jean Trotini, noble Claude-Philippe de Grilhets, seigneur des Tailla-des ; — par les hoirs d'Étienne du Puy, par Sixte d'Auria (*Sixtus de Auria*), docteur ès-droits (9 décembre 1596, f°s 72-111). — Prix fait de la réparation des moulins de l'archevêque, donné par noble Clément de la Salle, seigneur de La Garde, viguier de Bédarrides, à Claude Reinet, maçon, moyennant 40 florins, monnaie courante (3 décembre 1551, f° 112). — Remise par le procureur fiscal de la cour de Bédarrides, sur leur requête à Ler et Natha de Cavaillon, frères, et à Jacob Vitalis, juifs, de Bédarrides, de la peine qu'ils avaient encourue, pour avoir enfreint la prescription qui obligeait les Juifs dudit lieu de porter sur leurs habits une marque de drap bleu, pour les distinguer des chrétiens, « *ut discernerentur inter christianos, de deferendo quandam petiam panno cerulei coloris* » (13 septembre 1559, f° 125). — Supplique des Juifs de Bédarrides au cardinal d'Armagnac, exposant que depuis que leurs prédécesseurs se sont établis à Bédarrides, avant même qu'il fût donné à l'évêque d'Avignon pour les empereurs, ils avaient joui de certains privilèges qui leur avaient permis de vivre audit lieu sans avoir été compris dans les proscriptions édictées par des souverains pontifes contre les Juifs habitant les terres de l'Eglise, qu'ils n'auraient donc pas du être compris dans la bulle de Pie IV, prescrivant l'expulsion des Juifs, que cependant par son ordre, elle leur a été notifiée, que s'il avait mieux connu leur situation, il les aurait traités comme ses prédécesseurs, et qu'ils lui demandent la permission de vivre eux et ceux qui voudront venir s'y établir, audit lieu de Bédarrides, sous le bénéfice de leurs anciens privilèges ; présentation par Jacob et David Vitalis et Abraham de Cavaillon, mandataires des Juifs de Bédarrides, à Pierre Donzelli, procureur fiscal dudit lieu, de la décision conforme à leur supplique, du cardinal d'Armagnac (27 octobre 1581, f° 135). — Procès verbal de la visite des chemins publics du terroir de Bédarrides fait par Louis Beau, vicaire-général de Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon (28 février 1588, f° 167). — Lettre de viguier de Bédarrides et Gigognan, vacant par la mort de François de La Salle, seigneur de La Garde, concédée par Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, à Paul-Antoine de Puget, écuyer, citoyen d'Avignon (20 avril 1589, f° 185). — Ordonnance de Marie Thaurusi, archevêque d'Avignon, proscrivant de saisir tous les livres qui seront trouvés chez les Juifs de Bédarrides, Châteauneuf et Gigognan écrits en hébreu, ainsi que tous les papiers et documents, de séquestrer leurs grains, biens, meubles et immeubles et d'emprisonner ceux qui seront trouvés ne portant pas le bonnet ou chapeau jaune (1er septembre 1593, f° 206). — Inventaires de

livres trouvés chez Josué, de Cavaillon, juif habitant Bédarrides (4 septembre 1593, f° 213). — Interrogatoires de Jacob Vidal, Josué, de Cavaillon, juifs de Bédarrides (1593, f°s 228-235). — Mémoire pour les Juifs de Bédarrides, Châteauneuf et Gigognan, rappelant les anciennes libertés dont ils jouissent (1594, f° 260). — Envoi en possession de l'office de greffier des cours ordinaires de Bédarrides et de Gigognan en faveur de Georges Chauvelli, notaire d'Avignon (3 septembre 1578, f° 364). — Traduction de la bulle du pape Clément VIII, concernant les duels (6 août 1592, f° 396). — Rôle des dettes de la communauté de Bédarrides (1653, f° 435). — Rôle des particuliers qui doivent à la communauté (1653, f° 437). — Procédure entre les Chartreux de Villeneuve-lez-Avignon et l'archevêque d'Avignon, au sujet des biens qu'elle possède à Bédarrides et de réparations à faire à l'église dudit lieu (1655, f°s 522-669). — Enregistrements : des lettres de viguier de Bédarrides données par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à Pellegrin Dallis (28 avril 1617, f° 791) ; — des lettres de viguier du même lieu par le même, en faveur de noble Clément de La Salle, seigneur de La Garde (21 avril 1590, f° 790), etc.

G. 147. (Registre.) — In-4°, 425 feuillets, papier.

1398-1607. — *Diversorum Biturritæ*. — Recette des revenus de la mense épiscopale à Bédarrides en argent, en poules, moutons, agneaux, cire, blé, orge, foin, mortuaires ; et des revenus provenant de la cour dudit lieu (1398, f°s 1-21). — Dépenses : 12 gros à Barthélemy Firmin et Hugues Martin, pour avoir porté les livres et autres bagages de l'évêque d'Avignon à Bédarrides ; 10 gros pour le voyage de l'évêque de Bédarrides à Châteauneuf ; dépenses pour transport de fromages de Bédarrides à Avignon, pour réparations de voitures et de charrues, pour les moissons, pour le port des foins, de la farine et de l'avoine, pour les poissons et la viande destinée à la table de l'évêque, pour la cuisine (1398, f°s 22-41). — Recettes et dépenses pour l'année 1399, (f°s 83-117). — Statuts de Bédarrides, portant défense de porter des armes, de laisser pâturer, d'établir des fumiers près des portes, de jurer le nom de Dieu ou de la Vierge, d'établir des chemins dans les propriétés d'autrui, de prendre du bois dans les propriétés, de vendre des viandes corrompues, de pêcher dans le béal ; aux femmes vagabondes de séjourner plus d'un jour audit lieu, de laver des linges sales dans l'eau du béal du moulin, de mettre le feu aux herbes sans l'autorisation de la cour, d'embarasser les chemins, de lever les filets des pêcheurs, de séjourner dans les cabarets après le son de l'*Ave Maria* (1465, f° 146). — Statuts de Gigognan (22 janvier 1547, f° 176). — Arrentements par François de La Salle, sieur de La Garde, commissaire de l'archevêque d'Avignon, de terres sises aux lieux de Bédarrides et de Gigognan (1586, f°s 205-302). — Rôle de ceux qui doivent des cens à l'archevêque d'Avignon à Bédarrides et à Gigognan (1590, f°s 305-380). — Rôle des cens de Bédarrides (1607, f°s 388-426).

G. 148. (Registre.) — In-4°, 722 feuillets, papier.

1440-1613. — *Diversorum Biturritæ*. — Achat par noble Jean de La Salle, citoyen d'Avignon, du chapitre de Notre-Dame-des-Doms et des Frères-Mineurs d'Avignon, de tout ce qui leur appartient sur la maison et biens vulgairement dits de La Garde, sis à Bédarrides (15 décembre 1506, f° 1). — Hommage à Orlando de Ruvere, archevêque d'Avignon, par Clément de La Salle, héritier de Jean de La Salle (2 mars 1525, f° 1). — Achat, par noble Pierre de St-Sixt, d'une vigne de 4 éminées sise à Bédarrides, lieudit au-delà de la Seille (*ultra Siliam*) (9 octobre 1557, f° 42). — Nouveau bail par Jean de Porteguerre, mandataire de l'archevêque d'Avignon, à Charles de Grilhets, seigneur de Taillades, d'une maison sise à Bédarrides, près de la Porte-de-Ste-Croix, moyennant une redevance annuelle de 1 sou tournois (22 octobre 1560, f° 50). — Commission donnée par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon, à Julien Desmarets, juge ordinaire aux lieux de Bédarrides et de Châteauneuf-Calcernier, pour informer sur ceux qui ont voulu enlever du blé desdits lieux (7 octobre 1567, f° 118). — Transaction entre noble Pierre de St-Sixt, acquéreur de l'archevêché d'Avignon, des biens confisqués sur Étienne Baussenque, de Bédarrides, et dame Pierre Baussenque, sœur dudit Étienne (18 août 1570, f° 143). — Commission donnée par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, à Georges Paberan, notaire et secrétaire de l'archevêché, pour renouveler les reconnaissances de Bédarrides (18 décembre 1577, f° 174). — Enquête et dépositions des témoins sur une rixe entre jeunes gens de Bédarrides (mai 1582, f°s 261-302). — Mandement du cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, défendant de porter aucune arme défensive ou offensive, épée, dague, de nuit ou de jour aux lieux de Bédarrides et de Châteauneuf, sans la permission de l'archevêque, sous peine de 10 livres et de confiscation des armes ; « de parler aulcunement d'aulcune faction, secte et bande de cabans et reystres », sous peine de 50 livres tournois ; de faire des danses publiques de nuit ou de jour, des jeux ou brelans ; d'aller, après l'*Ave Maria*, sans une lumière, sous peine de 10 livres, et à tout hôte ou cabaretier de donner à boire et à manger depuis l'*Ave Maria* (3 mai 1582, f° 331). — Inventaire des meubles trouvés chez Aubert Criston, hôte du logis, où pend pour enseigne la croix blanche (1582, f° 336). — Élection par le parlement général des habitants de Bédarrides, des consuls, trésoriers, recteur de l'hôpital, auditeur

des comptes, visiteur des victuailles, conducteur de processions, cariladiers et fourniers dudit lieu (1er mai 1583, f° 384). — Preuves de noblesse de noble Sébastien Lartessuti (1440-1583, f° 394). — Reconnaissance par Pierre Michel à l'archevêque d'Avignon, pour une vigne de 3 éminées sise au territoire de Bédarrides, lieudit Oultre-Seille (25 janvier 1584, f° 464). — Criée pour le curage et l'entretien de la Seille (13 avril 1587, f° 467). — Estimation et inventaire des mobiliers des moulins de Bédarrides, appartenant à l'archevêque d'Avignon, en présence de François de La Salle, capitaine et viguier dudit lieu (3 mai 1586, f° 488). — Vente des biens provenant de l'hoirie du sieur de St-Sixt, sis à Bédarrides (1586, f° 499). — Inventaire, à la requête des Chartreux de Villeneuve-lez-Avignon, des biens de feu Jean Galle, de Bédarrides (1588, f° 504). — Hommage par noble François de La Salle, seigneur de La Garde, pour ce qu'il possède à Bédarrides (10 mars 1588, f° 516). — Inféodation par François Bordini, archevêque d'Avignon, à Jean Moreau, en fief noble, sous le titre de co-seigneur de Gigognan, d'une partie des terres dudit lieu. Ledit Moureau pourra faire bâtir une maison avec tourelle et panonceaux, y placer ses armoiries sous celles de l'archevêque, et aura le droit de colombier, les droits de chasse, de pêche, de pacage et autres droits seigneuriaux (31 janvier 1601, f° 580). — Bail par Louis Beau, mandataire de François Bordini, archevêque d'Avignon, d'une partie de la maison dite maison Mirault, sise à Avignon, place du Palais, en faveur de Guigue Gacon, charpentier (24 mars 1601, f° 593). — Criée, pour la délivrance du prix-fait des trous des mûriers à planter par la communauté de Bédarrides (8 février 1613, f° 639). — Procédures, enquêtes, dépositions concernant des biens sis sur le territoire de Bédarrides.

G. 149. (Registre.) — In-4°, 865 feuillets, papier.

1536-1707. — *Diversorum Biturritæ.* — Sentence par Jean de Porteguerre, en faveur d'Antonin Pélissier et sa femme, de Bédarrides, contre Guillaume Armand, pharmacien d'Avignon, en remboursement du prix d'un cheval qu'ils lui avaient vendu (1536, f° 1). — Commission donnée par le vicaire de l'archevêque d'Avignon, à Georges Paberan et Guillaume de Marets, à eux joint le notaire de l'archevêché pour informer sur un procès pendant entre Étienne Baussenque et Pierre Chabrier, de Bédarrides (24 juillet 1561, f° 7). — Interrogatoire et procédure suivie d'emprisonnement du sieur Rostaing Baussenque, accusé d'avoir assisté aux assemblées et prêches des huguenots, d'avoir assisté à leurs prières et chanté avec eux (1562, f° 19). — Interrogatoire d'Antoine Gachon, dit Le Mouron, de Bédarrides, accusé d'avoir volé plusieurs vaches (1573, f° 26). — Procédure instruite contre Honorée Raymonde, de Bédarrides, accusée du crime de sortilège ; emprisonnement de ladite Raymonde, et requête du procureur et avocat fiscal de l'archevêché pour l'application de la torture (1583, f° 69). — Inventaire des biens d'Étienne et Jean Cardinal, frères, fait à la requête d'Etienne Lassi, leur tuteur (8 juin 1590, f° 88). — Mandement de Jean François Bordini, pour contraindre tous les intéressés devant contribuer au curage des levadons à payer à Georges Armand, maître de curage, chacun selon son contingent (10 octobre 1603, f° 120). — Plainte de noble Étienne Lartessuti contre André et Jean Blache, frères, qu'il accuse de l'avoir battu (8 janvier 1609, f° 242). — Plainte de Jean Broquareau, de Bédarrides, contre Jean Guichard, prêtre et curé dudit lieu, à l'occasion d'un chapeau que ledit Broquareau avait ôté à un juif qui passait avec irrévérence dans le cimetière dudit lieu (23 septembre 1612, f° 285). — Sentence condamnant ledit curé à 5 écus applicables à des œuvres pies (2 octobre 1612, f° 312). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et les Chartreux de Villeneuve, au sujet de 50 saumées de garrigues, appartenant aux Chartreux, à Bédarrides, lieudit anciennement Le Devès-de-la-Rouvière et à présent La Combe-des-Chartreux (1621, f° 475). — Procédure pour le mariage de Guilhen Jean, d'Avignon, avec Dauphine Cabrole, d'Aramon, enceinte du fait dudit Jean (1645, f° 532). — Provision, en faveur de Bernard Ferrandi, de la chapellenie fondée à Bédarrides par Pierre-Louis de Crochas (1654, f° 544). — Inhibition par le cardinal Flavi, à la requête de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, au sieur de Guillelmis, de troubler la mense archiépiscopale dans la possession de ses biens (6 décembre 1658, f° 617). — Arrentement de dîmes du vin du territoire de Bédarrides, donné par Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, à Bertrand et Alexandre Marchand, du Thor, moyennant 7 livres 10 sous par charge (3 juillet 1655, f° 638). — Arrentement du moulin banal de Bédarrides appartenant à l'archevêque d'Avignon, à Honoré Bonafoux, meunier, d'Avignon, moyennant 96 saumées de blés mesure de Bédarrides, de cens annuel (9 janvier 1657, f° 646). — Table des noms des emphytéotes de Bédarrides, dressée par ordre de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon (1663, f° 724). — Bail, par Dominique de Marini, de 12 éminées de garrigues sises à Bédarrides, lieudit La Combe-des-Chaussées, moyennant la seizième partie des fruits (9 mai 1663, f° 735. — Défense, de par l'archevêque d'Avignon, aux consuls de Bédarrides, de s'assembler ailleurs que dans la maison et en présence du viguier (9 février 1665, f° 737). — Mandement de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, au sieur Nicolas Ribouton, greffier, de n'écrire aucun acte juridique hors de ce qui concerne la maison commune de Bédarrides (18 mai 1657, f° 744). — Opposition des consuls de Bédarrides, formée con-

tre noble Sébastien de Sourras, sieur de la Verdache, qu'ils refusent de reconnaître pour viguier, quoiqu'il soit pourvu de cette charge par l'archevêque d'Avignon, attendu qu'il est en procès avec la communauté (1[er] mai 1660, f° 740). — Lettre de Louis Suarès, prévôt de la métropole, à un frère dominicain, agent de l'archevêque, pour empêcher la venue, à Bédarrides, d'un juif, qui voulait s'y établir (25 juillet 1662, f° 748). — Mandement d'Azzo Ariosto, archevêque d'Avignon, pour l'établissement d'un peseur au moulin banal de Bédarrides (26 février 1670, f° 772). — Délibération de la communauté de Bédarrides sur l'agrandissement de l'église et du clocher dudit lieu, portant que, pour subvenir à ces dépenses, ils se serviront de l'argent que la communauté possède au Mont-de-Piété d'Avignon (13 décembre 1676, f° 776). — Visite et description de l'église de Bédarrides par Dominique Blanqui, officier général de l'archevêché (10 mai 1677, f° 782). — Arrentement des revenus de la mense archiépiscopale à Bédarrides et Gigognan, passé par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, à André Hélouin et Michel Munier, moyennant 7500 livres tournois, monnaie de roi, de cens annuel (7 mars 1682, f° 798). — État des biens et droits seigneuriaux que l'archevêque d'Avignon perçoit à Bédarrides et son territoire (1705, f° 839). — Bail à ferme des revenus perçus par l'archevêque à Bédarrides, par Maurice de Gonteri à Jean-Baptiste Offan, André Roustan, de Sorgues, et Nicolas Bressi, moyennant 7475 livres de rente annuelle (28 mai 1706, f° 850). — Requête à Monseigneur de Gonteri, archevêque d'Avignon, par noble Paul-François de Ferrier, seigneur d'Autenne, pour le règlement de la police et notamment de la boucherie et l'observation des anciens statuts concernant cette police (1707, f° 862).

G. 150. (Registre.) — In-4°, 843 feuillets, papier, plan.

1600-1661. — *Diversorum Biturritæ*. — Mandement de Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, à Antoine de Ponte, substitut du procureur fiscal, pour informer sur la blessure d'un soldat de la garde de Châteauneuf (9 juillet 1600, f° 1). — Exposition faite par Pierre Donzel, procureur juridictionnel de Bédarrides, sur l'usurpation commise par plusieurs particuliers dudit lieu des terres, vignes et vergers appartenant à l'archevêché (11 octobre 1603, f° 8). — Mandement de François Bordini, ordonnant à tous ceux qui ont pris des garrigues à nouveau bail de ses prédécesseurs, et qui ne les ont pas mises en culture, dans les six années présentes, de s'en dessaisir (30 octobre 1603, f° 16). — Plan du jas des R.-P. Chartreux à Bedarrides (1606, f° 58). — Mémoire des possessions que les Célestins d'Avignon ont acquises à Gigognan, mouvant de la directe de l'archevêché (1606, f° 62). — Commission à Antoine de Ponte, notaire et secrétaire de l'archevêché, pour informer contre les Célestins, à cause d'un pigeonnier qu'ils avaient fait bâtir dans leur maison d'habitation à Gigognan et défense à tous autres d'en faire construire, sans la permission de l'archevêque (14 août 1609, f° 110. — Mandement de Monseigneur Dulci, archevêque d'Avignon, pour le renouvellement des rentes de Bédarrides et Châteauneuf (27 juillet 1611, f° 203). — Commandement à tous les habitants de Gigognan, qui ont converti leurs prés en terres de payer au sieur Moreau, rentier, de l'archevêché d'Avignon, la seizième partie des fruits en provenant (1615, f° 277). — Requête présentée par les Pères Célestins, d'Avignon, pour qu'il leur soit permis de réduire certains prés en terre au terroir de Gigognan, à condition de payer la seizième partie (9 septembre 1615, f° 281). — Parcelle des dépens et vacations faites en la cause entre les consuls et habitants de Bédarrides, les officiers de l'archevêché et syndic des forains dudit lieu, sur la création des conseillers (1615, f° 334). — Plainte du sieur Jean Ribouton, notaire, de Bédarrides, qui avait été maltraité jusqu'à effusion de sang pour avoir voulu mettre la paix dans une rixe; informations à ce sujet (1617, f[os] 363-394). — Requête des consuls de Bédarrides à l'archevêque d'Avignon, demandant l'autorisation d'établir un bac à traille sur l'Ouvèze et imposition de deux patats pour les étrangers qui voudront passer (2 décembre 1659, f° 415). — Mandement de François Dulci, archevêque d'Avignon, prescrivant de contraindre au paiement du curage du valat tous les particuliers qui y ont intérêt (2 mai 1620, f° 416). — Réduction de redevance de cens pour noble Louis de La Salle, habitant de Bédarrides (1623, f° 429). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par Paul-Antoine Ferrier pour des terres sises à Bédarrides (21 juin 1622, f° 437). — Ordre d'information donné par l'archevêque d'Avignon contre Georges Regnaud, sacristain, qui avait volé l'argent contenu dans le bassin de la chapelle des Pénitents-Blancs (27 avril 1628, f° 564). — Déclaration de plusieurs confrères de la confrérie des Pénitents-Blancs de Bédarrides, que ladite confrérie fut érigée en l'honneur des Cinq Plaies de N.-S., en l'année 1622, et qu'ils n'ont jamais été troublés par aucun prêtre, curé, vicaire ou sacristain, excepté par le sieur Georges Reynaud (29 avril 1628, f° 586). — Procédure contre le sieur Reynaud, sacristain, de Bédarrides, qui, prétendant porter le St-Sacrement en procession le jour de la Fête-Dieu, l'avait arraché des mains du curé (1628, f[os] 596-639). — Permission accordée par Philonardi, archevêque d'Avignon, aux sieurs Salvador, avocat fiscal, et Michelet, notaire, d'aller à Bédarrides, avec ordres aux consuls de les laisser entrer, sous peine de désobéissance, et défense aux gardes de la santé de leur causer aucun empêchement (18 novembre 1628, f° 640). — Mandement du même archevêque prescrivant de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher que la peste, qui est à Lyon, ne se commu-

nique dans son diocèse (30 août 1628, f° 641). — Ordonnance du cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, pour la garde de la santé à Bédarrides, à cause de la suspicion de peste (4 juin 1579, f° 644). — Plainte des RR. PP. Célestins de St-Martial-de-Gentilly, près de Sorgues, contre le sieur Jean Moreau et ses valets, qui faisaient paître les bestiaux dudit Moreau dans les terres leur appartenant (17 octobre 1630, f° 650). — Commission donnée par Philonardi, archevêque et vice-légat d'Avignon, pour informer sur les régales de Bédarrides (20 juillet 1630, f° 684). — Procédure contre Paul-Antoine Ferrier, pour avoir fait construire un espassier détournant l'eau du moulin de Bédarrides (8 août 1631, f° 685). — Rapport d'arpentage fait au terroir de Gigognan, au quartier appelé de Valcroze (1632, f° 698). — Mémoire concernant les privilèges accordés au sieur Moreau, co-seigneur de Gigognan (1634, f° 707). — Échange de prés entre noble Paul de Fortia, seigneur de Montréal, et noble Paul-Antoine Ferrier, au territoire de Bédarrides (1633, f° 708). — Défense, par ordre de l'archevêque d'Avignon, à tous les habitants de Bédarrides de faire moudre leurs grains dans un autre moulin que le moulin banal, sous peine de confiscation desdits grains et autres peines arbitraires (21 février 1636, f° 715). — Accord entre les consuls de Bédarrides et Paul Ruffe, dudit lieu, sur la vente du pain (19 novembre 1647, f° 735). — Noms par ordre alphabétique des emphytéotes de Bédarrides (1648, f° 737). — Désignations et limites des divers quartiers du territoire de Bédarrides (1648, f° 767). — Dénombrement des terres au territoire de Bédarrides. (1650, f°s 813-843).

G. 151. (Carton.) — 80 pièces, papier.

1543-1789. — *Diversorum Biturritæ.* — Statuts de Bédarrides rédigés par les conseillers dudit lieu, avec l'autorisation de Dominique de Pétris, vicaire général d'Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon (29 mars 1543). — Fulmination du bref du pape Clément VII, concernant la juridiction de l'archevêque d'Avignon sur les lieux de Bédarrides et Châteauneuf (3 septembre 1597). — Baux de terres à Bédarrides, passés par le vicaire général de l'archevêque d'Avignon en faveur de Benoîte de La Coste, veuve d'Antoine Bergin et Isabeau Tierce (1641). — Rôle des livres terriers concernant la terre et seigneurie de Bédarrides. — Mémoire présenté à l'archevêque d'Avignon par le sieur Ribouton, notaire à Bédarrides, au sujet des reconnaissances générales dudit lieu. — Hommage par les consuls, conseillers et habitants de Bédarrides à Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, seigneur temporel dudit lieu (4 décembre 1617). — Visite du blé qui s'est trouvé à Bédarrides et dans le terroir dudit lieu (14 avril 1720). — Ordonnance de Silvestre Perozzi, commissaire député par l'archevêque d'Avignon pour la visite des blés de Bédarrides, prescrivant aux consuls dudit lieu l'achat de 125 saumées de blé, mesure dudit lieu (17 avril 1720). — Procédure pour l'envoi en possession de Henri des Isnards, chevalier, héritier de dame Victoire des Isnards, veuve de messire Paul-François de Ferrier, des biens de ladite dame sis à Bédarrides (17 mars 1729). — Délibération de la communauté de Bédarrides sur le changement de direction du chemin de Terre-St-Peyre (6 octobre 1726). — Défense par l'archevêque d'Avignon aux habitants de Bédarrides d'aller couper du bois dans les garrigues, ces bois étant destinés au chauffage des fours à chaux bannaux (8 mars 1741). — Procédure concernant les attributions et les émoluments du greffier du lieu de Bédarrides (1755). — Mémoires sur la juridiction des archevêques d'Avignon sur le lieu de Bédarrides et son territoire. — Hommage du fief et terre de La Garde, territoire de Bédarrides, à l'archevêque d'Avignon par le sieur d'Ailhaud (17 février 1776). — Supplique des habitants de Bédarrides à l'archevêque d'Avignon, pour obtenir l'autorisation de faire une prise d'eau sur la Seille pour arroser leurs propriétés (1784). — Devis estimatif des travaux à exécuter par la commúnauté de Bédarrides pour se garantir des inondations, dressé par le sieur Martin, ingénieur géographe (24 août 1786). — Concessions sur les murailles de Bédarrides et sur le canal de la Seille. — Mémoires sur la juridiction et administration du lieu de Bédarrides, etc.

G. 152. (Registre.) — In-4°, 712 feuillets, dont 19 parchemin.

1263-1674. — *Diversorum Gigognani.* — Transaction entre Pierre de Mouriès, prieur de Graveson, et Hugues Bernardi, prieur de Courthézon, chanoine d'Avignon, le siège épiscopal vacant, et Raymond Rancurelli, Pierre Guillaume, d'Avignon (*Petro Guilhelmo de Avinione*), Guillaume de Boulbon, chevalier, et dame Guibourge, femme de Guillaume de Boulbon, et Guillaume de Laudun, fils de Bertrand de Laudun, et Jourdan de St-André, sur le domaine, juridiction, ban et seigneurie du château de Gigognan (*super dominiis et jurisdictione et senhoria et bannis castri seu villæ de Gigognano*), spécifiant que la moitié de cette seigneurie appartient à l'évêque et l'autre aux coseigneurs, sous la majeure seigneurie épiscopale (7 juin 1263, f° 1). — Hommages prêtés à Robert, évêque d'Avignon: par Jourdan de St-André, pour tout ce qu'il possède au lieu de Gigognan (13 novembre 1282, f° 2); — par Pierre Guillaume, damoiseau, d'Avignon, fils de Pierre, d'Avignon, chevalier, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède au château de Gigognan (*in castro de Gigognano*) (12 novembre 1282, f° 3); — par Guillaume de Laudun de Borns, chevalier, pour tout ce qu'il possède au château de Gigognan (27 décembre 1282, f° 4); — par Jourdain et Bernard de St-André, frères, damoiseaux, à

Bertrand, évêque d'Avignon, et à l'église Ste-Marie-de-Doms (*Beatæ Mariæ de Doms*), pour tout ce qu'ils possèdent à Gigognan (*in castro Gigonhano*) (13 août 1305, f° 6) ; — par Pierre Guillelmi, damoiseau, seigneur en partie de Gigognan, pour tout ce qu'il possède audit lieu (13 août 1305, f° 7) ; — par Bertrand de Laudun, fils de feu Guillaume de Laudun de Borns, pour tout ce qu'ils possèdent audit lieu de Gigognan (13 août 1305, f° 8); — par Pierre Guillelmi, fils de feu Pierre Guillelmi, damoiseau, seigneur en partie du château de Gigognan, et Bertrand de Laudun, damoiseau, fils de feu Guillaume de Laudun de Borns, chevalier, pour tout ce qu'ils possèdent au château de Gigognan (19 novembre 1313, f° 10 ; — par Bertrand de Laudun, Pierre Guillelmi Bertrand et Pons Malvicini frères et Bertrand de Boulbon, co-seigneurs de Gigognan, pour tout ce qu'ils possèdent audit lieu (18 février 1311, f° 11) ; — par noble Pierre Guillelmi à Arnaud de Capdenac, chapelain du pape, et Gasbert du Val, chanoine, vicaires généraux de l'évêché, pour tout ce qu'il possède à Gigognan (4 mai 1318, f° 12) ; — par noble Pons Malvicini, damoiseau d'Avignon, tant en son nom que comme tuteur et procureur de Pierre Malvicini, fils de Bertrand Malvicini, pour tout ce qu'il possède à Gigognan (12 mai 1318, f° 13) ; — par noble Bertrand de Laudun, fils de Guillaume de Laudun de Borns, chevalier, seigneur en partie de Gigognan, à Arnaud de Capdenac et Gasbert du Val, vicaires généraux de l'évêché d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Gigognan (4 mai 1318, f° 14) ; — par Bulbo de Boulbon, chanoine, comme tuteur de Bertrand de Boulbon, fils de feu Bertrand de Boulbon, chevalier, pour tout ce qu'il possède audit lieu (4 juillet 1318, f° 15). — Statuts de Gigognan, rédigés par Étienne Sierraqui, viguier dudit lieu (21 janvier 1490, f° 18). — Donation à nouveau bail par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, à Georges Fontaine, de 11 saumées de garrigues sises à Gigognan, moyennant 1 sou par saumée de cens annuel (4 décembre 1577, f° 35). — Permission accordée par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, à noble Pierre de St-Sixt, écuyer d'Avignon, de dériver de la prise et au-dessous du moulin, appartenant à l'archevêché, et appelé Bon-Gayet, l'eau de la Seille, pour l'arrosage de ses terres (31 mars 1579, f° 45). — État des biens achetés au territoire de Gigognan par Pierre Esbrot, peintre, d'Avignon (f° 61). — Dépôt de la somme de 162 écus de 3 livres pour le droit de lods et trézain dû à l'archevêque d'Avignon pour la vente des terres et possessions sises à Gigognan, faite par Charles Esbrot, fils et héritier de noble Pierre Esbrot, peintre, d'Avignon (3 février 1598, f° 70). — Procédure au sujet de cette vente (f°s 72-223). — Concession en emphytéose perpétuelle, par l'archevêque d'Avignon, à noble Jean Moureau, de la coseigneurie de Gigognan, et procédure au sujet de cette coseigneurie entre l'avocat et procureur général de la mense archiépiscopale et ledit Moureau (6 février 1632, f°s 253-503). — Arrentement par François Bordini, archevêque d'Avignon, à Armand André, ménager, du Pont-de Sorgues, de terres sises à Gigognan, retenues par droit de prélation et jadis appartenant au sieur Pierre Esbrot (1635, f° 505) — Certificat d'arpentage de tout le terroir de Gigognan, qui contient en tout, terres, vignes, montagnes, prés, garrigues, 280 saumées 3 éminées (1634, f° 689).

G. 153. (Registre.) — In-4°, 657 feuillets, papier.

1517-1710. — *Diversorum Fortias.* — Licence et autorisation accordée par Jean Pellegrin, vicaire général de l'archevêché, à noble Jean de La Salle, de changer une chute d'eau de la Seille vive dans la Seille morte, pour le curage de ladite Seille vive (10 février 1517, f° 1). — Reconnaissances à Alexandre, cardinal Farnèse, archevêque d'Avignon, par noble Clément de La Salle, seigneur de La Garde, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (9 décembre 1546, f° 2) ; — par noble François de La Salle, seigneur de La Garde, pour les mêmes biens (24 juin 1553, f° 7). — Commission donnée à noble Clément de La Salle, seigneur de La Garde, par l'archevêque d'Avignon, pour la réparation de deux moulins de Bédarrides ; prix-fait et quittances des ouvriers (3 décembre 1551, f° 8). — Transaction entre noble François de La Salle, seigneur de La Garde, et les syndics et communauté de Bédarrides, au sujet des subsides, collectes, vingtain, dont ledit seigneur prétendait être exempt (1er mai 1556, f° 13). — Échange entre noble Françoise Maistrale, veuve de noble Pierre de Puget, d'Avignon, et noble Pierre de St-Sixt, d'une terre de 9 éminées sise à Bédarrides, contre une terre de même valeur (18 janvier 1558, f° 17). — Mandement de Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, prescrivant à tous les chefs de maison de Bédarrides de monter la garde aux portes dudit lieu, aux jours et heures qui leur seront indiqués et d'obéir à leurs dizainiers, tant de jour que de nuit, sous peine de 5 sous d'amende (23 décembre 1589, f° 23). — Commission de gouverneur de Bédarrides donnée par le même archevêque à l'occasion des courses faites par les Huguenots sur les terres du St-Siège, à noble Clément de La Salle, seigneur de La Garde (8 janvier 1589, f° 23). — Criée faite du mandement de Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, de la trêve passée pour Bédarrides entre lui et les Huguenots de la principauté d'Orange et du Dauphiné (25 février 1589, f° 24). — Provision de l'office de viguier de Bédarrides, donnée par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à noble Pelegrin Dallis (28 avril 1614, f° 40). — Requête présentée aux juges d'Avignon par Jeanne de La Salle, veuve de feu noble Charles de Fortia, au sujet des biens laissés par feu noble François de La Salle, mort intestat (11 juillet 1613, f° 41). — Rapport adressé à l'archevêque d'Avignon par le R. P. César de St Joseph, prieur du

couvent des Carmes Déchaux d'Avignon, au sujet de la prise d'eau faite dans la Seille, à Bédarrides par le sieur Paul de Fortia, seigneur de Montréal, pour arroser ses propriétés (7 octobre 1628, f° 61). — Mandement de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, au sujet de la peste qui s'est déclarée à Lyon, prescrivant de veiller aux portes de Bédarrides et de ne laisser pénétrer personne dans ladite ville avant d'avoir examiné les billettes, sous peine aux contrevenants de 200 écus d'amende (30 août 1628, f° 34). — Mandement de Laurent de Franchis, vicaire général de l'archevêché, prescrivant de cesser pour quelque temps le passage du bac à traille de Bédarrides à cause du mal contagieux et pour éviter la venue des étrangers (2 janvier 1629, f° 92). — Mandement de Marini Philonardi, archevêque d'Avignon, à tous les habitants de Bédarrides de ne point faire moudre leurs grains en d'autres moulins qu'au moulin banal dudit lieu, sous peine de confiscation (21 février 1636, f° 100). — Requête des syndics et de la communauté de Bédarrides à l'archevêque, pour être autorisés à détourner les eaux pluviales, coulant dans le canal longeant le chemin dit le Jas-du-Viguier, à cause du préjudice qu'elles causent à la communauté; — décisions conformes (17 novembre 1640, f° 112). —Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par Paul de Fortia, seigneur de Montréal et de La Garde, pour les biens qu'il possède à Bédarrides (26 avril 1641, f° 113). — Mémoire concernant les vacances et les absences des archevêques d'Avignon depuis Hippolyte de Médicis (1529) jusqu'à Dominique de Marini, qui prit possession de l'archevêché d'Avignon le 30 mars 1649 (f° 124). — Extraits de pareatis accordés aux officiers de la légation d'Avignon et au juge de Carpentras (1650, f° 126). — Défense aux officiers de l'archevêque à Bédarrides de prendre connaissance d'aucune affaire concernant la personne et les intérêts du sieur de Montréal (1659, f° 172). — Concession par l'archevêque d'Avignon à Pierre Donzel, de la quatrième partie du four de Bédarrides (31 janvier 1608, f° 173). — Prix fait de la construction des deux fours de Bédarrides (12 décembre 1650, f° 174). — Mémoire sur le droit seigneurial des archevêques d'Avignon sur le moulin, four et eaux de Bédarrides (1659, f° 193). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, défendant d'admettre au consulat, à Bédarrides, les habitants débiteurs de la communauté ni de recevoir de nouveau en la même charge, ceux qui ont été consuls ou conseillers qu'après trois ans expirés (13 octobre 1659, f° 194). — Procédure entre l'archevêque d'Avignon et le sieur Paul de Fortia de Montréal, seigneur de La Garde, au sujet des biens qu'il possède à Bédarrides et sur la banalité du moulin dudit lieu (1659-1708, f°s 243-657).

G. 154. (Registre.) — In-4°, 875 feuillets, papier.

1534-1681. — *Diversorum Fortias.* — Procédure entre l'archevêque d'Avignon et Paul de Fortia, seigneur de Montréal et de La Garde, au sujet de la banalité des fours et moulins. — Inventaire des titres fournis par l'archevêque d'Avignon contre la prétention du sieur de Montréal d'être exempté des droits de fournage et de mouture au lieu de Bédarrides (1534, f° 1). —Mémoire sur lesdites prétentions du sieur de Montréal, remis au cardinal Hippolyte de Médicis, archevêque d'Avignon, étant à Rome (19 novembre 1634, f° 5). — Articles produits à l'appui de ses prétentions contre la mense archiépiscopale par le sieur Paul de Fortia de Montréal, seigneur de La Garde (1659, f° 109). — Prix-fait des réparations du four banal de Bédarrides par François de La Salle, viguier dudit lieu, assisté du rentier, en faveur de Claude Richard (11 février 1554, f° 248). — Vente de la moitié des revenus du pain du four banal faite par les fermiers généraux de l'archevêché en faveur de Spérit Dupui, l'autre moitié réservée aux rentiers (2 avril 1648, f° 274). — Permission accordée à Jacques Gonnet, de Bédarrides, par l'archevêque d'Avignon, de cuire du pain blanc et rousset pour quatre années (5 mars 1636, f° 284). — Interrogatoires et dépositions de témoins en faveur de l'archevêque d'Avignon contre M. de Montréal, au sujet de la dérivation de l'eau de la Seille et de l'arrosage de ses prés (1648, f° 368). — Poursuite des officiers de la mense archiépiscopale de Bédarrides contre Jean-Antoine Bertet, pour le paiement de 17 écus pour droits de lods d'une maison et d'une étable (1659, f° 520). — Procédure criminelle contre Antoine et Gaspard Nourrit, pour avoir péché à l'instigation de M. de Montréal, seigneur de La Garde (2 septembre 1656, f° 533). — Mémoire sur la juridiction de la mense archiépiscopale de Bédarrides contre M. de Montréal (1660, f° 577). — Inventaire des actes concernant les moulins de Bédarrides et la continuelle possession de ces moulins par l'archevêché d'Avignon (f° 642). — Interrogatoires, dépositions de témoins, mémoires, inventaires de titres, copies de lettres concernant le procès entre M. de Montréal et la mense archiépiscopale.

G. 155. (Carton.)— 58 pièces papier.

1656-1734. — *Diversorum Fortias.* — Traduction de la bulle du pape Jean XXII, du 1er février 1321, portant érection et donation de la chapelle de St-Martin, dans l'église paroissiale de Châteauneuf-Calcernier (1656). — Liste des biens que Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, possède au lieu de Bédarrides. — Hommage à l'archevêque d'Avignon, François-Maurice de Gonteri, par noble Gaspard de Fortia de Pol, mar-

quis de Montréal, seigneur de St-Tronquet et de Lagnes, pour ce qu'il possède à Bédarrides (24 août 1734). — Notes, inventaires, mémoires, état de biens, enquêtes concernant un procès pendant entre la mense archiépiscopale et Gaspard de Fortia, au sujet des redevances dues à l'archevêque d'Avignon, pour des biens sis à Bédarrides.

G. 156. (Registre.) — In-4°, 600 feuillets, dont 37 parchemin.

1525-1535. — *Diversorum de Sala.* — Exposition et production de titres par le procureur fiscal de l'archevêché d'Avignon contre noble Clément de La Salle et Jean Aubert de La Salle, comme tuteur et administrateur des biens de Jean de La Salle, en son vivant citoyen d'Avignon et seigneur de La Garde, au sujet des droits seigneuriaux de la mense archiépiscopale sur le fief de La Garde, à Bédarrides (11 décembre 1525, f°s 1-135). — Comptes et pièces de procédures pour Hippolyte de Médicis dans le procès entre l'archevêché et Pierre Barbier, président des Comptes de Montpellier, pour la défense de la sixième partie de la juridiction de Bédarrides et pour le quart des fruits et émoluments de cette seigneurie (1525, f°s 136-296). — Inventaires des pièces produites devant le Parlement de Toulouse, lettres et compulsoires, dépositions de témoins, extraits des registres du Parlement de Toulouse, relatifs au même procès.

G. 157. (Registre.) — In-4°, 477 feuillets, papier.

1565-1625. — *Terrier de Bédarrides.* — Table des noms des censitaires de la mense archiépiscopale et des reconnaissances et nouveaux baux et autres actes concernant Bédarrides et son terroir (1525, f°s 1-42). — Au f° 32 se trouvent les armes peintes de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon : d'argent à trois bandes, entées et ondées de sable. — Analyse des reconnaissances de Bédarrides par François Roberti.— Reconnaissances: de Jaume Cathelan pour un jardin au canton de la Seille (14 janvier 1505, f° 43) ; — de Claude Chrestian pour la moitié d'une maison, au canton de la Vaquière (30 mars 1565, f° 44) ; — de Pierre de St-Sixt, pour une terre de 20 éminées, lieudit au Relevoir (17 juillet 1565, f° 45) ; — de Françoise Pilette, veuve de Pierre Berton, pour une maison (25 juillet 1565, f° 49) ; — de Pierre de St-Sixt, pour une terre de 11 éminées, lieudit à la Pradière (28 juillet 1565, f° 51) ; — de Louis de La Salle, pour une terre de 5 éminées, lieudit au chemin de Châteauneuf (13 septembre 1565, f° 56) ; — de noble Jean de Laudun, pour une vigne de 3 éminées, lieudit Aux Pradelles (18 février 1566, f° 61) ; — par Jean Gailhon, pour une vigne de 7 éminées, lieudit A la Casorgue (25 mai 1567, f° 73) ; — d'Antoine Blanc, pour une vigne de 1 éminée, lieu dit au chemin de la Puzarde (31 mai 1568, f° 86) ; — de noble Charles de Grilhet, seigneur des Taillades, pour une terre de 6 éminées, lieudit chemin de la Baumette (29 novembre 1568, f° 89) ; — par Barthélemy Grellier, pour une moitié de maison, lieudit à la Vaquière (11 mai 1569, f° 110) ; — de Michel Lauze, pour une vigne et un verger, lieudit aux Sablières (8 juin 1570, f° 125) ; — de Pierre de St-Sixt, pour une terre de 20 éminées, lieudit aux Ramières (31 août 1570, f° 128) ; — de Pierre Catelan, pour une maison, lieudit à la Vaquière (8 janvier 1571, f° 139) ; — d'Antoine de Verneto, pour un verger de 2 éminées, lieudit Rascassas (6 avril 1571, f° 153) ; — de Jacob Vidal, juif, pour une étable, quartier de l'Ouvèze (3 janvier 1572, f° 159) ; — de Claude Arnaud, pour 1 salmée de de terre, lieudit les Banquières (11 décembre 1572, f° 172) ; — de Claude Baudet, pour une vigne, lieu dit au Veisselet (5 janvier 1575, f° 190) ; — d'Estève Lartessut, pour une vigne à lui donnée par Pierre Lartessut, son oncle, lieudit St-Peyre (24 février 1575, f° 191) ; — d'Estève Chivalier, pour 5 éminées de terre, lieudit Delà la Sorgue (2 mars 1577, f° 218) ; — de Claude Dulac, pour une maison sise au quartier de la Seille (30 dé-décembre 1578, f° 225) ; — de Pierre de St-Sixt et d'Antoine Robert le jeune, pour un pré de 9 éminées sis lieudit à la Palud (11 juin 1578, f° 231) ; — de Peyron Cathelan, pour une partie de maison sise à Bédarrides, lieudit à la Vaquière (14 avril 1479, f° 235) ; — de François de La Salle, pour une terre de 5 éminées et demie sise lieudit au Rodde (12 juin 1581, f° 240) ; — de Bernard Cabridel, pour une terre de 3 éminées, lieudit à la Crau (23 mai 1583, f° 242) ; — d'Antoine Dupret, pour un jardin, lieudit Aux-Orts (4 janvier 1586, f° 255). — Liève des cens de Bédarrides, appartenant à la mense archiépiscopale, pour les années 1615 et suivantes, (f°s 256-477).

G. 158. (Registre.) — In-f°, 780 feuillets, papier.

1567-1648. — *Terriers de Bédarrides.* — Inventaire fait par François Anastay, à la suite d'une commission à lui donnée par l'archevêque d'Avignon, des manuels et protocoles, de feu Jérôme Baussenq, notaire à Bédarrides (13 mars 1567, f° 2). — Vente d'une maison sise à Bédarrides, quartier de la Vaquière, par Antoine Ruffo, maréchal, à Antoine Novit, moyennant 340 florins, monnaie courante (17 décembre 1577, f° 25). — Dénombrement des biens d'Etienne Moulin, sis à Bédarrides (1577, f° 59). — État et description des terres, vignes, prés et maisons appartenant aux héritiers d'Étienne Robert et situés à Bédarrides (6 juillet 1579, f° 69). — Reconnaissance par Jean Berton à l'archevêque d'Avignon, pour les biens dotaux de Perrinette Aubert, sa femme, sis à Bédarrides (26 juillet 1579, f° 119). — Dénombrement des biens de Claude Godet, prêtre, sis à Bédarrides (31 juillet 1579, f° 137). — Reconnais-

sances : par Michel Jacomon et Catherine Gleyse, sa femme, pour tout ce qu'ils possèdent à Bédarrides (29 juillet 1579, f° 144) ; — par Antoine Robert, le jeune, au cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, pour une maison et des terres sises au quartier de la Seille (1579, f° 265). — Table des emphytéotes de Bédarrides, par ordre alphabétique (1580, f°s 284-300). — Dénombrements de biens : de noble Paul de Fortia, seigneur de Montréal ; de noble Laurent de Fortia ; de noble Paul de Puget ; de noble Balthazar de Soras ; de François Gérardi, par noble demoiselle Alisandre de Lopis ; de noble Jean de Soras, le vieux ; de noble Jean de Soras, le jeune ; de noble Esprit de Soras ; de noble Étienne Lartessut ; de noble Louis de Crochat de Ventabren, Henricy, de Laval, Chafard, Gachonne, (f°s 301-412). — Terrier de biens possédés à Bédarrides par Claude Froment (1621, f° 452). — Dénombrement des biens possédés à Bédarrides par Jacques et Antoine Reynaud (1621, f° 481). — Rôle des biens possédés par Antoine Cloupet (1621, f° 494). — Dénombrement des biens qu'Étienne Lartessut possède à Bédarrides (1621, f° 501). — Dénombrement des biens : de Claude Rieu (f° 509) ; de Marguerite Ourage (f° 515) ; d'Annibal Autran (f° 523) ; Jeanne Roberti (f° 524) ; de Genin Bourgeois (f° 539) ; d'Honorade Gabotte (f° 540) ; de Jean-André Boyson (f° 648). — État des emphytéotes de l'archevêché à Bédarrides (1648, f° 762). — États et dénombrements des biens en terres, vignes et maisons relevant de la mense archiépiscopale, audit lieu de Bédarrides.

G. 159. (Registre.) — In-4°, 800 feuillets, papier.

1565-1649. — *Terrier de Bédarrides.* — Reconnaissances : par Étienne Lartessut, pour une terre de 1 éminée sise à Bédarrides (16 avril 1565, f° 1) ; — par Pierre de St-Sixt, pour une terre de 20 éminées sise lieudit au Retenail (8 août 1565, f° 4) ; — par Claude Ducrit, pour une vigne de 2 éminées, lieudit Au Veysselet (26 octobre 1565, f° 12) ; — par Jean de Laudun, pour une vigne de 3 éminées, lieudit aux Berdelles (18 février 1566, f° 14). — Terrier des forains de Bédarrides (f°s 22-70). — Dénombrement des biens possédés par : Thomas Maizène (f° 71) ; Antoine Alauzène (f° 75) ; Claude Dufour (f° 80) ; François Alazay (f° 81) ; Claude Allemand (f° 84) ; Claude et Antoine Jaboine (f° 105) ; Éléonore de Baculard, femme de noble Rostang de St-Martin (f° 111) ; Jérôme Barrot (f° 116) ; Esprit Barbarin (f° 126) ; Jean Baud (f° 141). — Reconnaissances : par Jérôme Baussenqui à l'archevêque d'Avignon de tous les biens, maisons, vignes, jardins, terres qu'il possède à Bédarrides (1586, f° 145) ; — par Antoine Bonneau, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (26 décembre 1640, f° 199) ; — par Pierre Bongaron, pour 10 éminées de terre sises lieudit au Jas-du-Viguier, acquises de M. de la Valfenière (22 juin 1630, f° 200). — Dénombrement des biens en maisons terres, prés, jardins possédés à Bédarrides par : Étienne Catelan (f° 246) ; Jean Catelan (f° 252) ; Élizac de Cavaillon, juif, (f° 258) ; Bénestruc de Cavaillon, juif (f° 259) ; Pierre Cristian (f° 281) ; les héritiers de Janin Criston (f° 290) ; Simon Durand (f° 329) ; Peregrin Tonduti (f° 355) ; François Foulard, d'Avignon (f° 359) ; Conille Goulier (f° 444) ; le sieur de la Grougière, comme mari de demoiselle Françoise de l'Église, pour les biens reconnus par noble Louis de l'Église, comme mari de Blanche de Sourras (f° 468). — Dénombrement des biens de noble Michel des Pleuvières, sis au terroir de Bédarrides (1640, f° 602). — États des biens en maisons, terres, prés, vignes sis à Bédarrides, et possédés par des emphytéotes de l'archevêché d'Avignon ; listes alphabétiques des dits emphytéotes, etc.

G. 160. (Registre.) — In-4°, 206 feuillets, papier.

1657. — Terrier de Bédarrides intitulé : « Liève de parties de possessions qui font cens à la mense archiépiscopale d'Avignon, tant dans le lieu de Bédarrides que son terroir faite sur les livres de reconnaissances dudit Bédarrides ». Au titre : armoiries peintes de Mgr de Marini, archevêque d'Avignon : d'argent à trois bandes entées et ondées de sable. — État des possessions ; de noble Rostang de St-Martin et demoiselle Aliénor de Baculard lieuxdits à la Ribe d'Ouvèze, à la Violette, à Vacarie, aux Hiaires, sive près la Garite (f° 22) ; — des hoirs d'Étienne Catelan, lieuxdits A Beaumette, le long de la Seille, Valat Pescaire, chemin de St-Laurent, l'Ouvèze (f° 24) ; — de Bernard Rigaud, notaire, lieuxdits Fromegières Fours (f° 29) ; — de Henri Félix, docteur et avocat, lieudit l'Ouvèze (f° 30) ; — des Révérends Pères Minimes, lieudit l'Ouvèze (f° 38) ; — des héritiers d'Esprit et François Sixtaux, lieudit A la Seille (f° 43) ; — de Thomas Alauzene, lieuxdits l'Ouvèze, Veysselet, Jas du Viguier, Tour de l'Hôpital (f° 48) ; — d'Imbert Barret, lieudit à la Seille, au Valat de la Garite, La Rodo (f° 57) ; — de Claude Bonhomme, lieuxdits Vaccarie et porte Sainte-Croix (f° 72) ; — de Jean Barbarin, lieudits l'Ouvèze, Hiaires, St-Étienne (f° 76) ; — de Grégoire Ruffo, lieudit A Vacarie (f° 81) ; — de Jérôme et Antoine Robert lieux dits à la Seille, Porte-Ste-Croix, Rodo (f° 94) ; — de Pierre-Louis Gonnet, lieuxdits l'Ouvèze, Serre, St-Étienne (f° 103) ; — des héritiers de Guilhem Hugon, lieuxdits porte Ste-Croix, Fours, Seille (f° 110) ; — des héritiers de noble Dominique de Crochat, lieuxdits l'Ouvèze, Montail, Pont de-Lescoube (f° 113) ; — de noble Joseph de Fougasse, sieur de la Royère, lieuxdits à Vaccarie, Fromegière, Valat-de-la-Garite, St-Pierre, Rascassas (f° 115) ; — de noble Paul-François Ferrier, sieur d'Autenne, lieuxdits La Grangette, Serre, Canteploure,

St-Étienne (f° 118) ; — de noble Pierre Joannis, lieuxdits à Vacarie, à la Seille, Camp, Delà l'Ouvèze (f° 123) ; — de nobles Sébastien, Étienne, Scipion et Annibal de Sourras, lieuxdits l'Ouvèze, Navet, Censses, Fromégières, Pont-de-la-Loube, Laurensel (f° 127) ; — de noble François de Rouyère, sieur de la Valfenière, lieuxdits Vaccarie, Visclet (f° 135) ; — de noble Gaspard de Fortia, sieur de Montréal, lieudit aux Garrigues (f° 136) ; — de noble Paul-Charles de Fougasse, lieudit à l'Ouvèze, Vaccarie, Serre (f° 148) ; — de François de L'Église, lieudit Benet (f° 149) ; — de noble Jean de Boete, lieuxdits Vaccarie, Praderie, Tamerlet, Outre-Seille (f° 150) ; — de Benestruc et Léon, de Cavaillon, juifs, lieudit Rouquette (f° 160) ; — d'Antoine, lieudit Vaccarie (f° 172) ; — de demoiselle Esprite de Sourras, lieudit Vaccarie (f° 177), etc.

G. 161. (Registre.) — In-f°, 973 feuillets, papier.

1661. — Terrier des quartiers de la ville de Bédarrides et son terroir fait sur les reconnaissances pour Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, seigneur spirituel et temporel dudit lieu. — Dénombrements des biens en maisons, terres, prés, vignes, garrigues possédés par les emphytéotes de l'archevêché, lieuxdits : A Vaccarie (f° 1), L'Ouvèze (f° 3), Les Garrigues (f° 67), Seille (f° 75), Navet, de La Louvière, Camp, Ribe-d'Ouvèze (f° 101), Bosc-de-Lespine et Petit-Camp (f° 117), Campsec f° 121), La Pallud-Dessous (f° 123), Clunet (f° 131), La Pallud-Dessus (f° 133), Visclete et Garones (f° 158), Gourg-d'Angrilhonne (f° 171), Petit-Coyde (f° 173), Grand-Coyde (f° 181), Trois-Éveschés (f° 187), Pradarie, Fraisse, Prat-Viel (f° 189), Rode Grand et Petit (f° 237), Philmonde, Aubes et Dessous-les-Aubes (f° 249), Bourg-Eymard (f° 253), Censses, Ramières (f° 257), Valat-Pescayre (f° 271), Fromegières (f° 277), Canteploure (f° 291), Camate (f° 295), Jas-du-Viguier (f° 303), Pont-de-Soumilhon (f° 317), Tamerlet (f° 327), Tappie (f° 333), Campricard (f° 337), Montail (f° 347), Serre (f° 357), Saint-Étienne (f° 371), Portail de l'église, Hiaires, Valat de la Garite (f° 381), Chemin de Sarrians, Sauvins, Espéronnières (f° 393) Chemin de St-Laurent (f° 401), Claux de Morgues (f° 403), Benet grand et petit, Rouchières (f° 405), Retenail, Grand-Ribe, Prat-Jordan, Miau-Forac, Font-Juliouse, Frigoliers (f° 418), Graveirette (f° 439), Pargues (f° 445), Laurenssel (f° 447), Brangete (f° 455), Berteux (f° 457), Pont-de-Lescoube (f° 465), Barrière (f° 475), Caussier (f° 479), Chemin de Causans (f° 485), Exclause (f° 491), St-Pierre (f° 499), Entre deux Seilles, Le Long de la Seille (f° 517), Orts Nouveaux, Planquette (f° 521), Bordelles (f° 535), Oultreseille (f° 542), Baumette (f° 573), Bongayet (f° 591), Borengas et Boulegas (f° 595), Rouquete (f° 597), La Crau, Bauquières, Font-Blanque, Michelle (f° 616), Combes (f° 651), Roveyrole (f° 667), Puy-Redon (f° 681), Plan-du-Rhône (f° 689), Terre-Ferme (f° 705), Lhomme-Mort (f° 72[illegible]), Cabanne-St-Jean (f° 733), Rascassas (f° 749), Coulayres et d'Olibles (f° 761), Pigeolet (f° 773), Chemin de Châteauneuf (f° 775), Croix-du-Bois (f° 781), La Rodo (f° 791), Verdaux (f° 797), Pont-de-Puissant, Planquette, Pont de la Seille, Prés du Moulin (f° 811), Gourg de l'Hôpital (f° 821), Sablières, Taulières (f° 823), Veysselet (f° 837), Four Chazarde, Pigearde (f° 849), Chemin d'Avignon (f° 877), Faysses (f° 909), De la Sorgue (f° 915), Le Long de la Sorgue, Porte-Ste-Croix, Ramières (f° 935), Frigolier-Fossettes (f° 941).

G. 162. (Registre.) — In-f°. 635 feuillets papier.

1662. — *Terrier de Bédarrides :* — « Lieve de partie « des terres qui font part des fruits communaux, appelé disme « ou tasque, à la mense archiépiscopale d'Avignon, dans le ter- « roir de Bédarrides. » — Dénombrement des biens de noble Rostang de St-Martin et demoiselle Éléonore de Baculard, aux Sablières : 6 éminées de vigne, provenant des biens de noble Jean de Sourras ; 3 éminées en terre et vignes à Outreseille, provenant de noble Balthazar de Sourras ; 7 éminées au Gourg-d'Engrilhonne, provenant de Jean-François de Royer de la Valfenière (f° 1) ; — de François Donzel : 8 éminées vignes et jardins à la Cabane-St-Jean ; 20 éminées à Terre-Ferme (f° 19) ; — de Pierre Robert, chirurgien ; 13 éminées à l'Aube-de-la-Praderie, sive à l'Aubespin ; 8 éminées à la Grand-Rode (f° 22) ; — de Henri Félix : 2 éminées de vignes à Terre Ferme ; 10 éminées de terre à la Praderie ; 9 éminées de terre à Retenail (f° 44) ; — d'Étienne Bureau : 1 saumée de vigne à la Croix-du-Bois ; 1 saumée de terre à Chanteploure (f° 59) ; — de Guillaume de Lègue : 2 éminées de vignes à la Crau ; 6 éminées de terre, aux Combes ; 3 éminées de terre au Nouyer, sive Jas du Viguier (f° 73) ; — de noble François de Laudun : 4 éminées vignes aux Doulibles (f° 87) ; — d'Esprit Catelan : 1 éminée de vigne, aux Fours ; 2 éminées de verger, à la Montade de Rascassas : 2 éminées et demie de vigne, à Terre-Ferme (f° 111) ; — de Jean Pascaud : 2 éminées de terre, à Rouquette ; 4 éminées de terre, à Doulibles (f° 167) ; — de Charles Roland et Marguerite Lombarde : 2 éminées de vigne, au Plan du Rhône ; 1 éminée et demie de vigne, au Puyredon (f° 193) ; — de demoiselle Élizabeth de La Font, veuve de Jean Ruffo : 10 éminées de terre à La Palud-Dessus (f° 205) ; — de Marguerite Lartessuti : 2 éminées de terre à la Baumette (f° 219) ; — de Gaspard de Mayne : 8 éminées de terre et vigne, à la Crau (f° 225) ; — de Claude Roux et Françoise Damiane : 3 éminées de terre et vigne aux Combes (f° 280) ; — de Pierre-Louis Gounet, notaire et greffier : 2 éminées et demie de terre, aux Censes ; 5 éminées, au Jas du Viguier (f° 287) ; — des héritiers de noble Dominique de Crochatz : 9 éminées de terre aux

Nouyers, dessous l'Ouvèze, sive au chemin de Carpentras ; 4 éminées de terre, à La Palud-Dessus (f° 333) ; — de noble Paul-François Ferrier, fils de noble Paul-Antoine : 9 saumées de terre, à La Palud ; 1 saumée 7 éminées, Chemin de Carpentras (f° 347) ; — de noble Sébastien de Sourras : 4 éminées, à Bongayet, sive la Rouquete (f° 369) ; — de noble François de Royère, sieur de La Valfenière : 6 saumées 7 éminées, à la Visclète ; 4 éminées 2 cosses, à la Praderie (f° 383) ; — de noble Gaspard de Fortia, sieur de Montréal : 9 éminées de terre, au Pont-du-Valat ; 9 éminées, à La Palud ; 10 éminées, à la Praderie (f° 389) ; — de noble Pierre de Joannis, sieur de Verclos : 13 éminées de terre, au Camp ; 6 éminées de terre, au Petit-Camp ; 1 éminée de terre, à Campsec ; 5 éminées de terre, à la Visclète (f° 441) ; — d'Antoine Sourbier : 3 éminées de terre, à la Praderie ; 4 éminées de terre, aux Sablières (f° 493) ; — de Bernard Rigaud, notaire : 6 éminées de verger, à la Croix-du-Bois (f° 501) ; — de demoiselle Catherine de Chaisoy : 7 éminées de terre et verger, à Terre-Ferme (f° 584) ; — de Paul Blanc : 3 éminées 2 cosses, aux Combes (f° 585) ; — d'Étienne Cardinal : 3 saumées vigne et verger, à Terre-Ferme (f° 621) ; — de Barthélemy de Mathelon : 12 éminées de terre, à la Baumette (f° 647).

G. 163. (Registre.) — In-f°, 101 feuillets, papier.

1662-1664. — *Terrier de Bédarrides* : — « Liève de partie des terres possédées par les emphytéotes soulznommés dans le terroir de Bédarrides, qui ont payé la tasque des blés à la mense archiépiscopale ». — Armes peintes de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon (f° 1). — Table alphabétique des emphytéotes (f° 7). — État des emphytéotes qui ont payé la tasque des fruits : Noël Girardin : pour 2 éminées et demie de terre, aux Fours (f° 16) ; — Georges Bonhomme : pour partie d'une terre de 2 saumées à Terre-Ferme (f° 18) ; — les héritiers de Michel Gleize : pour 2 éminées de terre, à la Rouquette (f° 19) ; — Jacques Rieu : pour partie d'une terre, à Rascassas (f° 21) ; — Thomas Alauzenc : pour une terre et vigne, 7 éminées et demie, à la Crau (f° 23) ; — Paul Liffran, pour une terre de 7 éminées, quartier de la Sorgue (f° 24) ; — Paul Ruffo : pour 2 éminées de terre, à La Malautière (f° 26) ; — Paul Baudin : pour 3 cartières de terre, à la Coulayre (f° 28) ; — Vincent Roberti : pour une terre de 7 éminées, lieudit à la Sorgue (f° 31) ; — Jacques Froment : pour partie d'une terre de 9 éminées, à Roveyrole (f° 35) ; — Guillaume Gonet : pour une partie de terre et vigne de 3 éminées, à la Cabane-St-Jean (f° 39) ; — noble Sébastien de Sourras : pour partie d'une terre de 3 éminées, lieudit Ez Faysses (f° 45) ; — noble Jean-Georges de Sourras : pour 7 éminées de terre, à la Praderie (f° 47) ; — Pierre Merles : pour 1 éminée et demie de terre, au chemin de St-Laurent (f° 54) ; — noble Joseph de Fougasse, pour une terre de 19 éminées, lieudit aux Bourdelles (f° 56) ; — noble Pierre de Joannis : pour une terre de 5 éminées (f° 67) ; — Beranrd Rigaud, pour 9 éminées de terre, à la Font-de-Michele (f° 71) ; — François Laurens : pour une terre de 9 éminées, au Petit-Coyde (f° 81) ; — les héritiers Valentin Voulte : pour une terre de 8 éminées, lieudit aux Combes (f° 90) ; — Jean Catelan : pour une éminée de terre, aux Fours (f° 93).

G. 164. (Registre.) — In-f°, 134 feuillets papier.

1663-1667. — Liève de la tasque des blés à Bédarrides et dans son terroir. — Tables alphabétiques des noms des emphytéotes (f° 4). — Acquits de la tasque : par François Cloupet : pour une terre, à la Cabane-St-Jean (f° 20) ; — par noble Charles de Fogasses, sieur de la Rouyère : pour 3 éminées de terre, au Petit-Coyde (f° 25) ; — par Paul Chivalier : pour 1 éminée et demie de terre, à la Croix-du-Bois (f° 31) ; — par Claude André : pour une partie de terre de 6 éminées, à la Rouquette (f° 35) ; — par le sieur de Tonduty de Blauvac : pour la moitié d'une terre de 9 éminées, à St-Peyre (f° 37) ; — par Antoine Laurent : pour une terre de 3 éminées, à la Roquette (f° 43) ; — par Claude Tourette : pour une terre de 12 éminées, à la Praderie (f° 51) ; — par François Moiron, d'Avignon : pour une terre de 3 éminées, à la Sorgue (f° 54) ; — par noble Jean de Boëte : pour une terre de 4 éminées, à la Cabane (f° 59) ; — par les héritiers de noble Rostang de St-Martin : pour diverses terres, lieuxdits à Rascassas, aux Sablières, aux Censses, au Camp (f° 61) ; — par Jeanne Tourtine, veuve de Noël Criston : pour 3 éminées de terre, à la Crau (f° 68) ; — par noble Gaspard de Fortia de Montréal : pour une terre de 11 éminées, à la Baumette (f° 72) ; — par Antoine Bertet : pour une éminée de terre, à la Cabane-St-Jean (f° 78) ; — par Pierre-Louis Monon : pour 2 éminées de terre, à la Crau (f° 83) ; — par François Serres : pour une terre de 22 éminées, au chemin du Montail (f° 89) ; — par noble Pompée des Henriques, sieur de Flément : pour 3 saumées 6 éminées de terre, au Sauvin (f° 90) ; — par Antoine Béraud, d'Avignon : pour une terre de 6 saumées, à la Visclète (f° 94) ; — par Pierre Bonet : pour une terre de 10 éminées, à la Praderie (f° 100) ; — par Paul Gonet : pour 8 éminées de terre, à la Sorgue (f° 108) ; — par Pierre Astau, d'Avignon : pour une terre de 4 éminées, à la Sorgue (f° 112) ; — par François de l'Église : pour une terre de 2 saumées 4 éminées, à la Praderie (f° 118) ; — par Marguerite de Joannis : pour la moitié de 8 éminées de terre, à Terre-Ferme (f° 125) ; — par Antoine Catelan : pour 7 éminées de terre, au Pont-de-Lescoube (f° 129).

G. 165. (Registre.) — In-f°, 103 feuillets, papier.

1662. — Liève des tasques des vignes du terroir de Bédarrides. — Armes peintes de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon (f° 1). — Table alphabétique des noms des emphytéotes, nommés en la liève des vignes (f° 7). — Acquits de la tasque : par Étienne Marsaud : pour 5 éminées de vigne, à la Croix-de-Bois (f° 16) ; — par Guillaume Dauphin : pour 5 cartières de vignes, à la Sorgue (f° 17) ; — par Valentin Isnard : pour 6 éminées de vigne, à Terre-Ferme (f° 22) ; — par Jean Portal : pour 4 éminées de vigne, au chemin d'Avignon (f° 25) ; — par Guillaume Prune : pour 1 saumée de vigne, à la Cabane-St-Jean (f° 30) ; — par Pierre Gros : pour 1 éminée de vigne, à Terre-Ferme (f° 32) ; — par les héritiers d'Etienne Bureau : pour 4 éminées de vigne, à Canteploure (f° 37) ; — par Jacques Durand : pour 1 saumée de vigne, à la Sorgue (f° 41) ; — par Étienne Clément : pour une vigne de 3 éminées, à la Cabane-St-Jean (f° 49) ; — par Marguerite Semaine : pour une vigne de 4 éminées, à la Croix-de-Bois (f° 51) ; — par Denis Mayard : pour 4 éminées de vigne, à la Sorgue (f° 54) ; — par Gaspard de Fortia, sieur de Montréal : pour 10 éminées de vigne, à la Croix-du-Bois (f° 55) ; — par Jacques Chivalier : pour 4 éminées de vigne, au Plan du Rosne (f° 61) ; — par Jaume Duclaux : pour 4 éminées de vigne, à Terre-Ferme (f° 66) ; — par Reynaud Guerdon : pour 6 éminées de vigne, aux Sablières sive au chemin d'Avignon (f° 74) ; — par Jacques Froment : pour 1 émine et demie de vigne, à Outreseille (f° 83) ; — par Symphorien Roland : pour 1 éminée et demie de vigne à Puyredon (f° 88) ; — par Guillaume Delègue : pour 4 éminées de vigne, au chemin de Courthézon (f° 95) ; — par Antoine Boneau : pour 5 éminées de vigne, au Jas du Viguier (f° 101), — par noble Jean-Georges de Sourras : pour 3 éminées de vigne, à la Font-Michele (f° 103).

G. 166. (Registre.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1663. — Liève des cens et autres droits seigneuriaux de l'archevêque d'Avignon à Bédarrides. — Table alphabétique des emphytéotes. — État des redevanciers : demoiselle Éléonor de Bacularđ, veuve de noble Rostang de St-Martin et héritière de noble Jeanne de Sourras : pour 25 éminées de terre, à Rive d'Ouvèze (f° 1) ; — François Nourrit : pour une maison, au quartier d'Ouvèze, dit au Posterlon (f° 11) ; — Noël Voulte : pour une maison et cour, au quartier d'Ouvèze (f° 21) ; — Louis Bellon : pour une maison, étable et cour, à la Vacarie, sive à la Place de Rousset (f° 30) ; — Pierre Duplan : pour 1 éminée et demie de terre, à la Barrière (f° 40) ; — Joseph Robert : pour 8 cosses de jardin, à la Planquette (f° 53) ; — Antoine Mathieu : pour une maison et étable, cour et jardin, au quartier d'Ouvèze (f° 71) ; — Valentin Isnard et Marguerite Meygrete : pour une maison, au quartier de la Vacarie (f° 81) ; — Antoine et Jean Baud : pour une maison, au quartier d'Ouvèze (f° 92) ; — Pierre-Marc Gonet : pour une maison et cours, au quartier de la Vacarie (f° 101) ; — Jacques Jabouin : pour une maison, au quartier d'Ouvèze (f° 111) ; — Georges Gallet : pour une maison, au quartier de l'Ouvèze (f° 123) ; — Claude Bonhomme : pour une maison, au quartier de la Vacarie (f° 133) ; — Jean Barbarin : pour une maison, étable et cour, quartier d'Ouvèze (f° 145) ; — Paul Ruffo : pour une maison, quartier de la Vacarie (f° 156) ; — Charles Bénissac : pour une partie de maison, au quartier de la Seille (f° 165) ; — Laurent Cristian : pour 7 éminées de terre, au Camp (f° 175) ; — Jean-Antoine Robert : pour une maison, étable et cour, au quartier de la Seille (f° 185) ; — Michel Durand : pour une maison, au quartier de la Seille (f° 197) ; — Florent Eslain : pour une terre de 4 éminées, à St-Peyre (f° 211) ; — Elzias Gaignon : pour une maison, étable et cour, quartier d'Ouvèze (f° 225) ; — Paul Liffran : pour une maison, au quartier de l'Ouvèze (f° 233) ; — noble Joseph de Fougasses, sieur de la Royère : pour les biens provenant de Louis de l'Église et Jeanne de Sourras (f° 245) ; — noble Pierre Joannis de Verclos : pour une maison, au quartier de la Vacarie (f° 264) ; — noble Sébastien, Scipion et Jean de Sourras : pour les biens provenant de Balthazar de Sourras, leur père (f° 278) ; — Paul Roque, d'Avignon : pour 2 saumées 2 éminées de terre, à Outreseille (f° 293) ; — noble Paul de Fougasse, sieur de la Royère : pour une étable, au quartier d'Ouvèze (f° 333) ; — Laurent Carret : pour une maison, au quartier de la Vacarie (f° 367) ; — Jean-Marc Gonet : pour une éminée (f° 417), etc.

G. 167. (Registre.) — In-4°, 706 feuillets, papier.

1662-1668. — Brouillards de la tasque des vendange à Bédarrides en 1662. — Table alphabétique des noms des possesseurs de vignes. (f° 1) — Brouillard de la tasque des vendanges en 1663 (f° 138). — Table alphabétique de noms (f° 280). — Autre table alphabétique des emphytéotes (f° 303). — Table alphabétique des noms des emphytéotes pour l'année 1664 (f° 422). — Tasque des vendanges pour les années 1664, 1666 et 1668 (f°s 431-566). — Table alphabétique des emphytéotes pour l'année 1664 (f° 566). — Copie de la tasque des vendanges pour les années 1664-1668 (f°s 576 à 706).

G. 168. (Registre.) — In-f°, 372 feuillets, papier.

1477-1478. — Reconnaissances de Bédarrides et de Gigognan. — Tables alphabétiques des reconnaissances. — Reconnaissances : par noble Etienne de Surraqui, de Bédarrides

pour les biens qu'il possède au dit lieu en maisons, terres, vignes, prés (f° 1) ; — par Guillaume Blanchi, de Bédarrides, pour les biens en terres, prés, vignes qu'il possède lieuxdits à Vacarie, aux Sablières, Tamarlet, Fourmiguières Oultreseille (f° 12) ; — par Jacques Mirabelli, pour une maison sise lieudit à Vacarie et pour des terres et vignes lieuxdits aux Hiaires (*ad Areas*), à la Barrière (*ad Barreriam*), à Font-Gelouse (*ad fontem Gelose*), à la Grande-Praderie (*in magna Praderia*), à Jonquiers (*ad Junquerios*) (f° 27) ; — par Martin de Laudun, pour une maison à la Seille (*in quartono Siliæ*), à Teulières (*ad Tegularias*), aux Fours (*ad Furnos*), aux Thors (*ad Thoros*) ; — par Jean de Comte, pour des biens sis à Vacarie, à Laremier (f° 38) ; — par Catherine Chabaude, pour une maison sise à Vacarie (f° 44) ; — par Antoine Regis, pour des terres sise, lieuxdits Outreseille (*ultra Siliam*), Camp Ricard (*ad campum Ricardum*), près le moulin Paradoux (*prope molendinum Paratorium*), aux Sablières (*ad Sablerias*) (f° 52) ; — par Plaisance Bonne Amigue, pour une maison sise au quartier de l'Ouvèze (*in quartono Ovidiæ*); et pour des terres sises au Gourg-d'Engrilhone (*ad gurgitem Agrilhone*), vers la Croix (*versus Crucem*), à Baumette (*ad Baumetam*) (f° 55) ; — par Antoine et Bertrand Laurenqui : pour une maison sise à Vacarie ; un jardin sis près la porte Ste-Croix (*prope portale sanctæ Crucis*) ; pour une vigne sise à Ortz (*ad ortos*) ; pour une terre à St-Etienne ; pour une autre terre à l'Exclause (*ad Esclausam*) (f° 62) ; — par Jean Berc : pour une maison, au quartier de l'Ouvèze ; un jardin, près du pont de l'Ouvèze (*prope pontem Ovidiæ*) ; un autre jardin, aux Orts (*ad ortos*) ; une terre, à Canteploure (*Canteplore*) ; une terre, au Gourg de l'hôpital (*ad gurgitem hospitalis*) ; un pré, au Grand-Coyde (*al grant Coyde*) (f° 73) ; — par Bertrand Chauvet : pour une maison sise au quartier de l'Ouvèze ; une terre inculte sise à la Pinade (*ad pinadam*) ; pour un jardin sis aux Ramières (*ad Ramerias*) ; pour 2 éminées de terre, aux Hiaires (*ad areas*) (f° 82) ; — par Henri de Nicodelle : pour une vigne sise à St-Pierre ; un jardin, aux Orts-Nouveaux (*ad ortos novos*) (f° 91) ; — par Bertrand Alarris : pour des terres sises lieuxdits à Bollegas (*ad Bollegassium*), à Verdets (*ad Verdellos*), à Combes (*ad Combas*) (f° 107) ; — par Monet de la Grangette : pour des terres sises à la Seille (*ad Seillam*), aux Censses (*ad Sensas*), aux Fours (*ad Furnos*) (f° 125) ; — par Bertrand Naudini : pour des terres à l'Ouvèze, au chemin de Bédarrides, à Puymayol (*ad podium Mayoli*), à Faysses (*in Fayssiis*) (f° 135) ; — par François Morenqui : pour des biens à la Seille, aux Sablières, à Outreseille (*ultra Siliam*), au-delà de l'Ouvèze (*ultra Ovidiam*), au pont de la Louète (*ad pontem de Lauseta*), à la Visclète (*ad Viscledam*), au pont de Sausil (*ad pontem Sausilhem*), Entre-Deux-Seilles (*inter duas Silias*) (f° 138) ; — par noble Étienne de Sober (*de Soberio*) : pour des terres en vignes sises lieuxdits à la Palud-Dessus, aux Ramières, aux Faysses (f° 151) ; — par Marie de Pennes : pour des terres sises lieuxdits à l'Ouvèze, aux Fours, aux Sablières, à Serre (f° 156) ; — par Vitalis du Clos (*de Clauso*) : pour des terres lieuxdits à l'Ouvèze, à Fromiguières, à Berteux (f° 175) ; — par Bartholomée de la Chausée : pour des terres à Vacarie près la Gorgue-du-Moulin (*prope gorgam molendini*), à Roquette (*ad Roquetam*), aux Hiaires (*ad areas*), aux Ortz (*ad ortos*) (f° 178) ; — par noble Girard Lartessuti : pour des terres et vignes, à l'Ouvèze, près la Planquette de la Seille, aux Hiaires, aux Orts-Nouveaux, à Campricard, à Serre (f° 188) ; — par Pierre Garnier et Marguerite, sa sœur : pour des biens sis à Bédarrides, lieuxdits à Vacarie, Outreseille, Censses, près du pont d'Ouvèze, à la Visclète, à Tors (*als Tors*), aux Méans, à Berteux, à Camate (*ad Camatam*) (f° 236) ; — par Gaspard de Sarracheno : pour une maison sise à la Seille ; un jardin, aux Garrigues (*in quartono de Garrigiis*) ; 3 éminées de terre, à Verdalz ; 1 éminée et demie, Entre-Deux-Seilles (f° 249) etc.

G. 169. (Registre.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

1477. — Tables des reconnaissances passées en faveur de la mense archiépiscopale en l'année 1477. — Reconnaissances : par Étienne Surraqui : pour les biens qu'il possède à Bédarrides (f° 1) ; — par Guillaume Blanqui : pour des biens en terre, vignes, prés situés audit lieu (f° 12) ; — par Jacques Mirabelli : pour une terre de 8 éminées, près de la Chapelle de St-Étienne ; pour une terre de 2 éminées, à Sauvillon ; pour une vigne de 6 éminées, lieudit Outre-Seille (*ultra Siliam*) (f° 22) ; — par Martin de Laudun : pour 1 éminée de vigne, lieudit aux Fours (*ad Furnos*) ; pour 4 éminées de terre, aux Bordelles (*in Bordellis*) ; pour 4 éminées de terre, lieudit aux Méans ; pour 3 éminées de terre, à la Praderie (f° 27) ; — par Pons Damiani : pour une maison et des vignes situés à St-Peyre et aux Faysses (f° 32) ; — par Antoine Régis : pour des terres en vignes sises lieuxdits Outreseille, aux Orts-Nouveaux (*ad ortos novos*), au bois de l'Espine (*propè boscum Espinæ*) (f° 37) ; — par Guillaume Baussenqui : pour une terre de 1 saumée, aux Bordelles ; pour une terre de 20 éminées, à Verclaux ; pour une terre de 9 éminées, aux Fours (f° 40) ; — par Michel Chaffardi : pour une vigne, lieudit Entreseille ; pour une terre, à Verclaux (f° 53). — Dénombrement des biens possédés par noble Michaux de Ploviers, de Montpellier (f° 191) etc.

G. 170. (Registre.) — In-4°, 557 feuillets, papier.

1480-1546. — Reconnaissances de Bédarrides et Gigognan. — Reconnaissances de Guigo Cote : pour nne terre sise à Caussier (*ad Causserium*) ; pour une autre terre, aux Sa-

blières (*ad Sablerias*) ; aux Hiaires (*propè aream Domini*) (11 novembre 1479, f° 23) ; — par Claude Bombardi : pour une terre de 1 éminée, à Outreseille (12 août 1479, f° 32) ; — par Claude Trotini : pour une terre de 3 éminées, à la Seille, pour une terre de 14 éminées, aux Fourmiguières (*ad Formiguerias*) (26 mars 1480, f° 40) ; — par Claude-Jean Monerii : pour un hermas de 10 éminées, lieudit Au-delà-de-la-Sorgue (*ultra Sorgiam*) (27 mars 1480, f° 44) ; — par Pierre Daguerii notaire : pour des terres et vignes sises lieuxdits à la Praderie, aux Mians, à Serre (12 février 1481, f° 65) ; — par Pierre Ducreux : pour une terre de 2 éminées, lieudit à la Pinade (*ad Pinadam*) (16 avril 1481, f° 70) ; — par Jean Eglese, cordonnier : pour une vigne de 3 éminées, lieudit En-Berteux (6 mars 1481, f° 80) ; — par Jean Aymonier : pour un hermas lieudit à la Pinade (19 novembre 1481, f° 92) ; — par Guillemette, femme de Christophe Baruti : pour des terres sises lieuxdits à l'Ouvèze, à la Pinade, aux Sablières (21 janvier 1483, f° 106) ; — par Étienne Cheurini : pour des terres en prés et vignes à l'Exclause, à St-Martin, à la Praderie, à Campricard, à Faysses (20 septembre 1483, f° 127). — Hommage de noble Clément de La Salle, seigneur de La Garde, à l'archevêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (9 décembre 1486, f° 156). — Reconnaissances : par maître Jérôme Baussenqui, notaire, pour les biens dotaux de sa femme Agnès Bartholomée (9 décembre 1486, f° 167) ; — par noble Michel et Louis de Plouviers frères, de Montpellier : pour tout ce qu'ils possèdent à Bédarrides (4 février 1487, f° 173 ; — par André Roberti et Claudette Crochate : pour des terres sises lieuxdits aux Causses, à la Bastide de la Grangette, au Fergolier (4 février 1487, f° 194) ; — par Jean Fustier : pour des terres en prés et vignes sises lieuxdits à la Garrigue, au pont de l'Ouvèze (*ad pontem Ovidiæ*), à Serres (*ad Serrum*) (15 février 1487, f° 223) ; — par Jeanne du Four, veuve de Jean de St-Sixt : pour des prés sis lieuxdits à la Visclète, à la Barrière, aux Paluds, aux Censses (14 février 1487, f° 236) ; — par noble François Bartholomée : pour une maison et des terres en prés et vignes sises lieuxdits à Champricard, à Frigolet, Outre-Sorgue (15 février 1487, f° 267) ; — par Antoine Surraqui : pour une maison et des terres sises lieuxdits aux Bordelles, à Roueyrole, à Roddes (24 février 1487, f° 291) ; — par noble Louis Lause : pour une terre de 2 éminées sise lieudit à la Praderie, Outreseille, aux Hiaires (*ad Areas*) (28 février 1487, f° 301); — par Nathan de Cavaillon, juif : pour des terres sises lieuxdits aux Fours, aux Nouveaux Orts (*ad novos hortos*), (f° 318) ; — par Gasparde Damane, femme d'Antoine Vinard (27 mars 1487, f° 350) ; — par Mathieu de Pernes : pour une maison, au quartier de l'Ouvèze, (f° 383) ; — par Raynaud Vitalis : pour une maison et un jardin, quartier de l'Ouvèze (28 mars 1487, f° 417) ; — par Pierre Ruffi, d'Entraigues : pour une vigne de 1 éminée lieudit à l'Ouvèze, (f° 450), etc.

G. 171. (Registre). — In-f°, 425 feuillets, papier.

1546-1549. — Reconnaissances de Bédarrides et de Gigognan. — Reconnaissance par-devant Jean de Laudun, procureur d'Alexandre Farnèse, administrateur de l'Archevêque d'Avignon ; par Clément de La Salle, seigneur de La Garde, pour son fief de La Garde et pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (9 décembre 1546, f° 4) ; — par Jérôme et autre Jérôme Baussenqui, frères, pour une maison avec cour et jardin sise à la Vacquerie, et pour des terres et prés, lieux dits aux Garrigues, à St-Pierre, La Seille Vive, Sous Ouvèze (9 décembre 1546, f° 9) ; — par les syndics et communauté de Bédarrides, pour des maisons et terres sises lieux dits à Veisselet, aux Ramières (*ad Ramerias*), aux Fours (29 décembre 1547, f° 18) ; — par nobles Michel et Louis de Plouviers (*de Ploveriis*), pour des maisons et terres sises à Bédarrides, lieux dits à Vacarie, Outre Seille, Veisselet, à Verdal (14 février 1547, f° 23) ; — par Jaume Robert, pour une maison et une étable sise au quartier de La Seille, une vigne de 6 éminées sise aux Fours, une terre de 9 éminées sise Oultre Seille, un pré de 8 éminées sis à La Palud-Dessus (*in Palude superiore*), un jardin d'une demi-éminée aux Orts nouveaux (*ad ortos novos*). (14 octobre 1547, f° 44) ; — par Honoré Jean, notaire à Avignon, pour une maison à La Seille, pour une terre de 12 éminées à Visclette, pour une terre d'une saumée à Berteux (*ad Berteux*), pour une terre de 3 éminées à Camates (*ad Camatam*), pour une terre de 2 éminées aux Faysses, pour une terre de 4 éminées au bois de l'Épine (*ad nemus spinæ*). (Même date, f° 68) ; — par Claude Cottini, pour une maison avec jardin, sise au quartier de Vacquerie, pour un plantier en vigne et hermas de 4 éminées, sis à Terre-Ferme (*ad Terras Fermas*). (15 février 1547, f° 97) ; — par la communauté des juifs de Bédarrides, pour une terre de 2 éminées sise à la Rouquette, où ils ont leur cimetière (*in qua faciunt eorum cimiterium*), d'une redevance d'un florin et un gros par chef de famille juif habitant Bédarrides, pour leur boucherie (*pro eorumdem judeorum macello seu saginatione*). (15 février 1547, f° 98) ; — par Jeanne du Four, veuve de Jean de St-Sixt, d'Avignon, pour une terre de 20 éminées sise à la Visclete, confrontant, à l'Orient, la terre de Boniface de Garons, pour une terre de 12 éminées sise à la Rode (*ad Rodum*), pour une terre de 10 éminées, près de la Chapelle de St-Étienne (*prope capellam sancti Stephani*). (15 février 1547, f° 102) ; — par Claude-Philippe de Grilhets, seigneur des Taillades, d'Avignon, pour deux maisons sises au quartier des Garrigues, un jardin sis près et en dehors de

la porte de la Ste-Croix (*propre et extra portale Sanctæ Crucis*), pour une vigne plantée d'oliviers, lieu dit à la Pujade (*ad Pujatam*), pour une vigne de 2 éminées aux Fours, pour un verger d'oliviers sis à la Croix de bois, sur le chemin de Bédarrides à Châteauneuf (16 février 1547, f° 120); — par Simon Église, pour les terres et prés qu'il possède lieux dits à la Seille, aux Censes, à Serre, au chemin de St-Laurent, au Gourg de l'Hôpital (*ad gurgitem hospitalis*), (16 février 1547, f° 146); — par Louis Baussenqui, pour une vigne de 3 éminées lieu dit à St-Pierre, pour une terre de 3 éminées à Berteux, pour une terre de 3 éminées à Outre Sorgue, pour une terre et verger d'oliviers Outre Sorgue (18 février 1547, f° 158); — par Antoine Surraqui, pour une maison au quartier de la Seille, pour une vigne de 4 éminées à St-Pierre, pour une terre de 5 éminées au pont d'Escoube, pour une terre d'une éminée à la Rode (*ad Rotam*); — par Léon de Cavaillon, juif, pour une maison au quartier de l'Ouvèze (*in quarton Ovidiæ*), pour une vigne de 2 éminées aux Fours, pour 13 éminées de terre aux Méans (*ad Meanos*) (19 février 1547, f° 176); — par Boneti, de Lunel, juif de Carpentras, pour des vignes et terres sises lieex dits à Verdalz, aux Combes, à Baumete, aux Hiaires, à la Viscleté (19 février 1547, f° 186); — par Jean Troleti, pour une maison et des terres, lieux dits à Vacarie et Oultreseille (19 février 1547, f° 199); — par Dragonnet Fabry, pour des terres et vignes, lieux dits aux Sablières, Au delà de la Sorgue, à la Pradarie (20 février 1547, f° 214); — par Pierre de Montaux (*de Montealto*), pour une maison sise à la Seille et pour des prés et terres sis à Gigognan (2 mars 1547, f° 228); — par Antoine Lombard, pour une maison à l'Ouvèze, des terres et des prés aux Fours, aux Sablières, à Terre-Ferme (4 mars 1547, f° 254); — par Gasparde Damiane, pour des terres, pres et vignes, sis lieux dits à Tamerlet, à l'Exclause, au bois de l'Épine, à la Praderie, à St-Pierre, à Lascassas, Outreseille, aux Fosettes (4 mars 1547, f° 268); — par Antoine Jacomini, pour une maison sise à la Vaquerie et pour des terres sises aux Combes, à Terre-Ferme, à l'Ouvèze (2 mars 1547, f° 281); — par Claude Catelani, pour des terres en prés et vignes à la Croix du bois, au vallat de la Garrite, à Rascassas (19 mai 1547, f° 300); — par Esprit Pierre-Étienne et Pons Lartessuti, pour une maison au quartier de Louvèze et pour des terres en prés et vignes, lieux dits à Berteux, à Roveyrole, à Baumete (19 mars 1547, f° 310); — par Douceline Castelani, pour une terre au Grand-Coyde (*ad magnum cubitum*), pour une autre terre d'une éminée au valat pescaire (18 avril 1548, f° 328); par Sixt Doria (*Sixti de Auria*), pour une terre de 14 éminées aux Hiaires (*ad Areas*), pour 10 éminées de terre près de St-Étienne (*prope sanctum Stephanum*), pour une terre de 20 écus sise à Serre, pour des vignes et terres à St-Pierre, Outreseille, Faysses, Tamerlet, Berteux (18 avril 1548, f° 348); — par la chapellenie de Ste-Croix, pour des terres en prés et vignes sises à l'Ouvèze, à Lapalud-Dessus, à la Pradarie, aux Garrigues (28 mars 1549, f° 364); — par Pierre de Guerardini, lieutenant de la cour de Châteauneuf-Calcernier, pour des terres aux Ramières, à la Pradarie, à Serre (16 octobre 1549, f° 375). Table.

G. 172. (Registre.) — In-f°, 284 feuillets, papier.

1568-1637. — Nouveaux baux et reconnaissances de Bédarrides. — Au titre : Armoiries peintes de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon : *d'argent à trois bandes entées et ondées de sable*. — Nouveaux baux : d'une terre herme d'une saumée lieu dit à la Crau, en faveur de Pierre Marcelli, de Bédarrides (8 novembre 1568, f° 1); — d'une terre de deux saumées, lieu dit à la Crau, en faveur de Jérôme-Jean Barthélemy et Aniel Norrit frères (28 juillet 1570, f° 9); — d'une terre de 6 éminées, lieu dit à la Cabane St-Jean, en faveur de Jeanne Laget (29 décembre 1572, f° 20); — d'une salmée de terre hermas, lieu dit à la Pujade, en faveur de Peyron Catalan (8 octobre 1572, f° 28); — d'un hermas de 6 éminées, en faveur de Catherine Fromenti (1er mai 1573, f° 35); — d'un hermas de 6 éminées, lieu dit à la Cabane St-Jean, en faveur d'Alexis Bourgeois (3 novembre 1756, f° 45); — d'une terre sur la rue publique, lieu dit au canton de l'Ouvèze, en faveur de noble Étienne Lartissut, dudit lieu de Bédarrides (6 mai 1587, f° 55); — de 6 éminées de garrigues et d'une terre herme, lieu dit à la Crau, en faveur d'Adrien Merles (9 mai 1590, f° 71); — d'une saumée de garrigue et de terre hermes, à la Garrigue, en faveur de Jean Rieu, de Bédarrides (7 mai 1593, f° 82); — d'un hermas et terre de 8 éminées et 74 dextres, lieu dit en Garone, en faveur de noble Balthazar de Sourras, lieutenant du viguier, à Bédarrides (24 avril 1596, f° 89). — Nouveaux baux pris et reçus par Jean Riboton, notaire et greffier de Bédarrides, à partir de l'année 1587, f° 103. — Nouveau baux : d'une terre d'une saumée au chemin de Châteauneuf, en faveur de Claude Bongaron (19 juin 1589, f° 107); — de deux saumées de terres hermes en garrigues, en faveur de Claude Froment (18 juin 1601, f° 117); — de douze éminades de garrigues lieu dit au Plan du Rhône, en faveur de Rostang Siboul (3 mars 1609, f° 127). — Nouveaux baux reçus par Antoine de Ponte, notaire et secrétaire de l'archevêché d'Avignon : de cinq saumées et demie de garrigues, lieu dit à la Crau, en faveur de Jean-Baptiste de la Ripa, jadis gouverneur audit Bédarrides, et à présent chevau-léger pour N. S. Père (15 octobre 1609, f° 143); — de 8 éminées de garrigues, lieu dit à Terre-Ferme en faveur d'Antoine Deydier (7 décembre 1612, f° 149); — de 10 éminées de garrigues, lieu dit à la Crau, à Étienne Gromelle (5 janvier 1615,

fº 160); — d'un hermas de 10 éminées, lieudit au clos de Thomassin à François Douzeau (10 mai 1630, fº 169); — d'un jardin de deux éminées, lieu dit à l'Hière, à François Ducrie (12 avril 1633, fº 179); — d'un hermas de 3 éminées et 4 cosses, à la montée de la Croix de bois, à Paul de Fortia, seigneur de Montréal et de la Garde, capitaine d'une des galères de Sa Majesté, d'Avignon (30 juillet 1637, fº 182). Table.

G. 173. (Registre.) — In-fº, 186 feuillets, papier.

1579-1599. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Douceline Cathalane, veuve de Jean Payan, pour une maison sise lieu dit à la Vacarie et pour des terres sises lieux dits Sous les Aubes, à Serre, le Camp, A St-Pierre, à Tuilières (2 juillet 1579, fº 1) ; — par Claude Peilhon pour une maison au quartier de Garrigue et pour des terres en vignes, lieux dits aux Fours, St-Pierre, au pont de l'Escoube (16 juillet 1579, fº 10); — par Pierre Mouton pour des vignes et terres, lieux dits à St-Pierre Aux Fours (16 juillet 1579, fº 10); — par Pierre Mouton pour des vignes et terres, lieu dit à St-Pierre (16 juillet 1579, fº 19); — par Jean Maret pour une maison, lieu dit à la Vacquerie et des terres au même quartier (17 juillet 1579, fº 30); — par Antoine Alausen pour une cour au quartier de la Vacquerie et des terres aux Boutières (17 juillet 1579, fº 41); — par Alexis Bourgeois, pour des terres hermes, sise à la Cabane St-Jean (17 juillet 1579, fº 52) ; — par Antoine Allemand, pour une terre d'une éminade et une vigne de la même contenance, lieu dit Terre-Ferme (19 juillet 1579, fº 62) ; — par les hoirs de feu Françoise Roberte, pour une terre de 12 éminées, lieu dit à Rodde, un plantier et verger d'oliviers de 3 éminées, lieu dit Terre-Ferme, une maison au quartier de l'Ouvèze (21 juillet 1579, fº 71); — par Étienne Coulen, dit Palanchier, pour une terre de 10 éminées, lieu dit A la Sorgue, une maison au quartier de l'Ouvèze, 12 éminées de garrigue à la Crau (13 juillet 1579, fº 82) ; — par Marguerite Michela, pour une terre de 4 éminées au Grand Coyde de la Praderie (23 juillet 1579, fº 94); — par Jacob et David Vidal, juifs, pour une maison, quartier de l'Ouvèze, une vigne de 3 éminées, lieu dit aux Fours, une vigne d'une éminée et demie, lieu dit à Sablières, une vigne d'une éminée et demie, lieu dit Outre Seille (26 juillet 1579, fº 103) ; — par les hoirs de Claude Gromelle, pour une vigne de 4 éminées, lieu dit à Terre-Ferme (27 juillet 1579, fº 113) ; — par Marguerite Vayère, pour une vigne d'une éminée, confrontant la vigne des Célestins, d'Avignon (27 juillet 1579, fº 123) ; — par Anne Durande, pour un pré de deux éminées, au territoire de Gigognan (28 juillet 1579, fº 134) ; — par Jean Trouton, pour une maison au quartier de la Vacquerie et une vigne de 3 éminées, lieu dit au Puymayaud (22 juillet 1579, fº 142). Nouveaux baux : d'une saumée de garrigue et terre herme en faveur de Gonin Favier, de Châteauneuf (5 juin 1589, fº 160) ; de 4 éminées de la garrigue de Gigognan, lieu dit à Castillon, en faveur d'Antoine Loumel, d'Entraigues (28 mars 1593, fº 170); — d'une place de four avec deux saumées de terre herme, en faveur d'Antoine Duclaux (27 décembre 1593, fº 180) ; — de 12 éminées de terre herme, en faveur de Jean Rovil, de Bédarrides (24 août 1599, fº 186). Table.

G. 174. (Registre.) — In-fº, 225 feuillets, papier.

1579-1588. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances : par Claude Perrière, pour une maison au quartier de la Seille et pour des vignes, terres et près, lieux dits Outreseille et à St-Pierre (6 mai 1579, fº 1) ; — par Martine Baussenque, pour une maison lieu dit à la Vacquerie et des vignes lieux dits à la Vacquerie, Outreseille, à la Tapie, à la Rode, Au chemin de Sarrians, aux Hiaires (2 mai 1579, fº 11) ; — par noble Jacques Gardiole, pour une maison au quartier de la Seille (2 mai 1579), fº 15) ; — par Jean Martin, pour une terre de 2 éminées lieu dit Retenail (7 mai 1579, fº 21); — par Antoine Murène, pour une vigne sise Au Bosc, pour une autre vigne sise Aux Fours, pour une terre de 2 éminées aux Fraisses (24 mai 1577, fº 31) ; — par Étienne Eslavy, pour une maison au quartier de la Vacquerie, un verger d'oliviers et une vigne au Collayre, une terre au delà de la Sorgue, une terre de deux éminées à l'Ouvèze (7 juillet 1579, fº 36) ; — par Marguerite Champignonne, pour 2 éminées de terre, lieu dit St-Peyre (7 juillet 1579, fº 46) ; — par Antoine Costang, pour une vigne et une terre d'une salmée, lieu dit La Cabane de St-Jean (9 juillet 1579, fº 59) ; — par les hoirs de Françoise Roberte, pour une terre de 12 éminées, lieu dit Au Rode (12 juillet 1579, fº 71); — par Étienne Colen dit Palanchier, pour une terre de 10 éminées lieu dit au delà de la Sorgue (13 juillet 1579, fº 82); — par Gabriel Paillet, pour une maison avec cour au quartier de la Vacquerie, une vigne de 2 éminées et demie lieu dit A la Baume, pour une autre terre de 5 éminées lieu dit A la Praderie (13 juillet 1579, fº 92) ; — par Guilhaumette Dumarés, pour une terre de 4 éminées lieu dit Aux Censses, une terre de 4 éminées au Grand Coyde, une terre de 2 éminées Au Gaffe de Serre (16 juillet 1579, fº 108) ; — par Jeaumette Cabridelle pour un plantier et vigne, à Gigognan (17 juillet 1579, fº 119) ; — par Maurice Bergier, pour une vigne de 3 éminées à Gigognan (18 juillet 1579, fº 130) ; — par Étienne Charpin, pour une vigne de 3 éminées à Gigognan (20 juillet 1579, fº 141) ; — par noble Pierre Lartessus, pour une grange lieudit A la Croix-du-Bois (22 juillet 1679, fº 151); — par noble François

de la Salle, sieur de la Garde, pour une cour et étable, une vigne de 3 éminées lieu dit Delà de la Sorgue, un moulin paradoux, un pré de 17 éminées lieu dit Entre Deux Seilles, une terre de 17 éminées, une terre de 10 éminées lieu dit A Serre, une terre de 7 éminées A la Praderie (23 juillet 1579, f° 161); — par Peyron Catalan, pour une maison au quartier de la Vacquerie, un jas à la Vacquerie, une terre de 7 éminées lieu dit aux Fraisses, une terre de 4 éminées lieu dit au Motail (2 mai 1580, f° 175); — par noble Jean Ferrier, pour une terre de 15 saumées et 5 éminées lieu dit Aux Grangettes sive Berteüx, une terre lieu dit Canteploure, un grand jardin joignant les murailles (27 août 1586, f° 181); — par noble Laurent de Fortia, pour une grande terre à Verdaux, une autre terre de 10 éminées à Rodde, un grand pré appelé le Baussenque Es Orts (3 septembre 1586, f° 186); — par noble Gabriel et Balthazar Surras, pour une terre de 11 éminées et trois quarts au pont de l'Escoube, une terre de 6 éminées à St-Estève autrement au chemin de Sarrian (4 septembre 1586, f° 188); — par noble Louis Alfonse, pour une terre acquise des biens de feu Pierre de St-Sixt lieu dit à la Baumette (6 septembre 1586, f° 189); — par Jeanne Ferrier, veuve de noble Michel-Antoine de Royer de la Valfenière pour une terre appelée la Surraque, lieudit Au Nouguyer, autrement Jas du Viguier (22 novembre 1586, f° 196); — par noble Pierre Lartessut, pour une étable et cour acquises de l'hoirie de noble Pierre de St-Sixt, au quartier de l'Ouvèze (14 février 1587, f° 201); — par noble Jérôme Bordini, pour des terres lieux dits au Jas du Viguier et au chemin de Motail (13 mars 1587, f° 205); — par noble François de la Salle, seigneur de la Garde, pour des terres et jardins lieux dits à la Garrigue, à la Visclète, à Campricard (21 mars 1587, f° 209); — par noble Antoine de Ruffo, pour des terres sises lieux dits aux Hiaires, aux Censses, au chemin de Formiguières (15 avril 1587, f° 211); — par noble Paul-Antoine de Sauvin, pour des terres et prés à La Palud, provenant de l'hoirie de Pierre de St-Sixt (27 juillet 1587, f° 214). — Table.

G. 175. Registre. — In-4°, 574 feuillets, papier.

1597-1711. — Reconnaissances de Bédarrides. — Rôle de nouveaux baux et investitures des possessions assises au territoire de Bédarrides et payant cens à l'archevêché d'Avignon, dressé par Nicolas Ribouton, notaire et greffier de la cour de Bédarrides (1597 à 1621, f°s 1-96). — Rôle des investitures et reconnaissances pour Bédarrides, dressé par Jean Ribouton, notaire et greffier du dit lieu (1621-1655, f°s 97-264). — Rôle de divers actes reçus par Nicolas et Jean Ribouton, notaires à Bédarrides (1588-1619, f°s 265-314). — Rôle d'actes reçus par Pierre Belon, notaire de Caderousse, François des Landes, notaire, et concernant les possessions de l'archevêché à Bédarrides (1589-1609, f°s 315-320. — Rôle des actes concernant l'archevêché d'Avignon à Bédarrides, reçus par Jean Alby, notaire et secrétaire du dit archevêché (1579-1601, f°s 374-415). — Rôle des actes concernant l'archevêché à Bédarrides, reçus par Antoine de Ponte et Bernardin Veyrier (1602-1628). — Répertoire des reconnaissances, achats, nouveaux baux et reconnaissances concernant l'archevêché d'Avignon, à Bédarrides (f°s 444-477). — Inscriptions des étudiants en droit canonique, civil et français et aux Instituts civils dans l'université d'Avignon pour le trimestre de mars 1711 (f° 563). — Procès-verbal de la translation des caisses contenant les chartiers et autres titres et documents principaux de l'archevêché d'Avignon, du palais archiépiscopal, aux archives du chapitre métropolitain (15 mars 1711, f° 569).

G. 176. (Registre.) — In-f°, 359 feuillets, papier.

1589-1590. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances : par la communauté de Bédarrides pour les droits de lods et de trézain, d'inquant, de mouture et de four, appartenant à l'archevêque d'Avignon, pour une maison où est établi l'hôpital des pauvres, au quartier de la Seille, pour une terre herme de 5 saumées à la Visclète, pour une aire sise Aux Ramières, près de la porte Ste-Croix, pour un pré de 200 saumées, pour faire pâturer les bestiaux, lieu dit Le Campsec (6 mai 1589, f° 1); — par noble Paul-Antoine de Puget, seigneur de Sauvin et Pierre de Puget, chevalier de N. S. Père, pour une maison provenant de Jérôme Baussenqui, au quartier de la Vacquerie, moyennant un cens annuel du tiers d'un quartier de mouton et de deux gallines (6 mai 1589, f° 6); — par noble Louis de Salle, lieutenant du viguier de Bédarrides pour une maison au quartier de la Vacquerie, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (6 mai 1589, f° 16); — par demoiselle Françoise Roussette, femme du dit sieur de Salle, pour un verger et des terres au-dessus du chemin d'Avignon, à Serre, A la Font-de-la-Graveyrette (6 mai 1589, f° 20); par Pierre Donzen, pour une maison au quartier de la Seille et des terres lieux dits à Rascassas, à la Cabane-de-St-Jean, à la Haute-Seille, à la Roquette, au Pont-de-la-Seille (6 mai 1589, f° 34). — Hommage à l'archevêque d'Avignon, par noble Clément de La Salle, seigneur de La Garde, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (26 mai 1589, f° 45). — Reconnaissances : par Martine Baussenque, pour une maison au quartier de la Vacquerie, pour une terre de 5 éminées à la Tapie, pour une terre de 5 éminées à Rodde, pour une terre de 2 pugnées et demie

au chemin de Sarrians, pour une terre d'une éminée aux Hiaires (31 mai 1589, f° 60) ; — par Françoise Chabrière, femme de noble Jean Sorras, pour une maison et une étable au quartier de l'Ouvèze, et pour des terres lieux dits Outre-Seille, aux Sablières, aux Orts-Nouveaux, au Pont-d'Ouvèze (31 mai 1589, f° 76) ; — par Jean Allemand, chirurgien, pour une vigne de 2 éminées aux Fours, pour une maison quartier de la Vacquerie (2 juin 1589, f° 87) ; — par Gabriel Paillet, pour une maison au quartier de la Vacquerie et une terre d'une saumée A la Baumette (7 juin 1589, f° 106) ; — par Esprit Franquet, pour une maison au quartier de la Vacquerie, et des terres lieux dits à St-Peyre, à la Planquette, au Vaisselet, à Rodde, à la Crau (7 juin 1589, f° 114) ; — par Jérôme Bertet, pour une maison au quartier de la Vacquerie, et une terre de 4 éminées au-delà la Sorgue (7 juin 1589, f° 125) ; — par Pierre Bertet, pour une maison au quartier de la Vacquerie, une terre de une éminée au Portail-de-l'Église, une autre à Canteploure (7 juin 1589, f° 136) ; — par Jean Flandrin, pour une maison au quartier de la Seille, une terre d'une saumée à St-Peyre, une terre et vigne de une saumée Ez-Combes (7 juin 1589, f° 148) ; — par Jean Nourrit, pour une maison au quartier de la Vacquerie, une vigne et une terre de 10 éminées à la Crau (7 juin 1589, f° 158); — par Antoine Mathieu, pour une maison au quartier de la Seille et des terres lieux dits à la Croix-de-Bois, au chemin de Sarrians (8 juin 1589, f° 169) ; — par Marquet et Simon Reynetz frères, pour une terre de 3 saumées à la Crau, une autre terre de 2 éminées à St-Étienne, et une autre terre de 2 éminées à St-Peyre (8 juin 1589, f° 181) ; — par Guillemette Dupuy, pour des terres lieux dits à la Crail, à la Baume (8 juin 1589, f° 192) ; — par noble Georges de Laudun, pour une maison au quartier de la Vacquerie, et des vignes lieux dits Sous le Pont-de-l'Ouvèze, à Serre, à Terre-Ferme (9 juin 1589, f° 207) ; — par Antoine Alauzen, pour une maison au quartier de Vacquerie, et des terres lieux dits Es-Banquières (9 juin 1589, f° 219) ; — par Jacques Mathieu, pour une maison, jardin et cour au quartier de la Seille, et des terres lieux dits à la Baumette et à Serre (19 juin 1589, f° 233) ; — par Pierre Bernard, pour une maison au quartier de la Vacquerie (11 juin 1589, f° 243) ; — par Antoine Ruffo, pour une maison au quartier de la Vacquerie, et des terres lieux dits Es Cours, à la Baumette, à la Rodde (12 juin 1589, f° 253) ; — par noble Jérôme Bauze, chevalier de N. S. Père le Pape, pour une terre de 7 éminées, lieu dit Es Censes, une terre de 6 éminées à St-Étienne, une terre de 4 éminées, au chemin des Fourmiguières (14 juin 1589. f° 267); — par Jean Capellet, pour une vigne d'une éminée, lieu dit Outreseille (15 juin 1589, f° 279) ; par Alix Lartissut, pour une maison, lieu dit à l'Ouvèze et des terres à la Baumete (18 juin 1589, f° 291) ; — par Gabrielle Grangete, pour le quart d'une maison, au quartier de l'Ouvèze et une vigne de 2 éminées, lieudit Outreseille (16 octobre 1589, f° 315). Table.

G. 177. (Registre.) — In-f°, 896 feuillets, papier.

1621-1623. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances reçues par André Barbarin, concernant Bédarrides et son terroir, en faveur de la mense archiépiscopale : par noble Jean de Sourras, pour une maison et cour, au quartier de la Vaquerie (27 octobre 1621, f° 3); — par Jacques Catelan, pour une maison et un jardin, au quartier de la Vacquerie (6 novembre 1621, f° 26); — par Pierre Douzel, pour une maison et un jardin au quartier de la Seille, une vigne et verger de 8 éminées à la Cabane de St-Jean, une autre vigne de 4 éminées à Outreseille, une terre de 6 éminées au quartier de Fromiguière (8 novembre 1621, f° 45) ; — par Pierre Robert, chirurgien, pour une maison et cour au quartier des Garrigues, une terre de 23 éminées lieu dit à la Praderie, une terre de 3 éminées à la Malautière (9 novembre 1621, f° 55) ; — par Jeanne de Magin, veuve et héritière de Barthélémy Bonin, pour une maison et jardin au quartier d'Ouvèze, un pré de 4 éminées à la Palud Dessus, une terre de 25 éminées à la Visclète, une terre à la Praderie (20 novembre 1621, f° 88) ; — par Antoine Charron, pour une maison au quartier de la Vacquerie, pour une vigne d'une éminade au même quartier, une terre de 7 éminées au plan du Rhône, une vigne de 4 éminées au même quartier (22 novembre 1621, f° 112) ; — par noble François de Laudun, pour une maison au quartier de la Vacquerie, une terre de 4 éminées à La Palud, une terre de 4 éminées à La Palud Dessous, une vigne de 3 éminées à Terre ferme, une vigne de 4 éminées, Ez Dolibles sive au Coulaire (24 novembre 1621, f° 155) ; — par Alix Lartissut, veuve de François Lamy, pour une maison au quartier d'Ouvèze (2 décembre 1621, f° 170) ; — par Ferrière Paillette, veuve de Jean-Baptiste La Ripa, et Jean-Baptiste La Ripa, son fils, pour une vigne de 2 éminées et demie à la Crau (3 décembre 1621, f° 183) ; — par Jean Lombard et Guillaumette Grangette, pour une vigne de 2 éminées et demie à la Crau (9 décembre 1621, f° 212) ; — par Jacques Moulin, pour une maison au quartier de la Vacquerie sive à la Place, une vigne de 2 éminées et demie aux Fours sive à la Pujarde, une vigne de 1 éminée et demie à Berteux (14 décembre 1621, f° 264) ; — par Jérôme Allemand, chirurgien, pour une vigne de 9 éminées à la Visclète, une vigne de 4 éminées et demie ou environ à la Crau (17 décembre 1621, f° 287) ; — par Pierre Isnard et Anne Chaffarde pour une maison au quartier des Garrigues, une vigne de 3 éminées au chemin de Châteauneuf, une terre de 6 éminées à la Malautière, une terre

de 20 éminées à la Praderie (12 janvier 1622, f° 312) ; — par Claude Bonhomme, pour une maison au quartier de la Vacquerie, une terre et une vigne à Terre ferme (18 janvier 1622, f° 329); — par Antoine Montagard et Rostagni Bernière, pour une maison au quartier de l'Ouvèze, une terre de 7 éminées à la Pujarde, une terre de 2 éminées et demie au chemin d'Avignon sive Es Fours, une vigne de 5 quarteyrades, à Oultreseille (22 janvier 1622, f° 346) ; — par Honorat Valette et Françoise Chambaude pour une maison au quartier de la Vacquerie, une terre et vigne de 7 éminées à la Crau, une terre de 8 éminées et une vigne de 2 éminées à la Combe de Moret autrement à la Cabane St-Jean (25 janvier 1622, f° 366); — par Gabriel Allemand, pour une vigne d'une éminée et demie à la Crau (27 janvier 1622, f° 385) ; — par les hoirs de feu Josué de Cavaillon, juif, habitant Bédarrides pour une maison avec jardin au quartier de l'Ouvèze (28 janvier 1622, f° 392);—par Antoine Gleize, pour une maison quartier de la Seille, une vigne de 13 éminées aux Sablières, une vigne de 6 éminées à Rascassas, une terre de 3 éminées à Visclete, une terre de 3 éminées au Gourg-de-l'Hôpital (22 février 1622, f° 426) ; — par Laurent et François Gonnet frères, pour une maison, étable et cour au quartier de la Vacquerie (5 mars 1622, f° 499) ; — par Jean Bourgaron, pour une vigne de 3 éminées Ez Doulibes, une terre et vigne de 4 éminées à Terre ferme (9 mars 1622, f° 526) ; — par Thomas Baradin, pour une vigne de 2 éminées à la Crau (10 mars 1622, f° 541); — par François Matthieu, pour une vigne de 3 éminées à la Crau (11 mars 1622, f° 554) ; — par George Guintard, pour une maison au quartier de l'Ouvèze (12 mars 1622, f° 557); — par noble Étienne Lartissut, pour une maison, étable et cour au quartier de l'Ouvèze, un pré de 3 éminées à la Baumette, une vigne et un verger de trois éminées à Terre ferme, une terre de 6 éminées à la Praderie, un jardin d'une quartière à la porte Ste-Croix (15 mars 1622, f° 583) ; — par Françoise Autran, pour une terre de 2 éminées à la Roquete (18 mars 1622, f° 610) ; — par François Martin et Gabrielle Isnarde, pour une vigne de 12 éminées à la Crau, pour une maison à la Vacquerie (2 mai 1622, f° 640) ; — par noble Louis de l'Église, mari de Blanche de Sourras, pour une maison sise au quartier de la Vacquerie et autres biens en terres et vignes lieux dits à la Vacquerie, au quartier de la Vacquerie, au quartier de l'Ouvèze, à Rascassas, à Pierredon (4 mai 1622, f° 650) ; — par Pierre Christian, pour une terre de 7 éminées au Ratail, une terre de 2 saumées au Camp (9 mai 1622, f° 679); — par Jean Roussel, d'Avignon, pour une maison, étable et fenière quartier de la Vacquerie (12 mai 1622, f° 695) ; — par noble Dominique de Crochats, pour une maison, jardin et étable, au quartier de l'Ouvèze, une terre de 2 saumées à Fourmiguière, une terre de 6 saumées au chemin de Montail, une terre au Serre, une terre de 19 éminées aux Nouguiers, une terre de 12 éminées à la Font de Laurenceau (3 juin 1622, f° 705); — par Jacques Blanc, fils de Guilhermin Blanc, pour une maison au quartier de la Seille, un verger de 3 éminées Ez Doulibes sive au chemin Coulaire, une terre de 3 éminées Ez Fours sive à la Pijarde, une terre de 3 éminées au chemin de Causan, une terre de 8 éminées Delà la Sorgue (5 juillet 1622, f° 735) ; — par Henri Julien, écuyer, de la ville d'Avignon, pour une maison, écurie et basse-cour au quartier de la Vacquerie, une terre de 27 éminées à la Tapie, une terre de 12 éminées à la Praderie (15 juillet 1622, f° 785);—par nobles Sébastien, Étienne, Scipion, Jean, Charles et Annibal de Sourras fils et héritiers de noble Balthazar de Sourras, pour une maison et cour au quartier d'Ouvèze, une étable et un jardin à la Vacquerie, un jardin de 2 éminées aux Orts Nouveaux, un pré de 3 éminées à la Baumette, un de 10 éminées quartier de la Baumète, une terre de 12 éminées à la Rocquette, une vigne, verger et terre de 16 éminées à la Croix du Bois, un verger de 3 éminées au Coulaire, une vigne et verger de 2 éminées aux Sablières, une terre de 3 éminées au quartier des Fours (18 janvier 1623, f° 800) ; — par noble Jean de Sourras, pour une terre de 19 éminées, Ez Bourdelles sive à la Beaumette, une terre de 20 éminées au Serre (21 janvier 1623, f° 820). — Reconnaissances reçues par Aubert, notaire : par Pierre Roque, tailleur et Charlotte de la Salle, pour une vigne de 5 éminées à la Crau (29 mai 1623, f° 841) ; — par noble François de Royer de la Valfenière, pour une terre de 6 salmées, 7 éminées, à la Visclète, une terre de 2 salmées au Petit Coyde, autrement au Gourg d'Angrillhonnet (23 juin 1623, f° 857). — Dénombrements : des possessions d'Alexandre de Lopis, femme de Jean de Boete, à Bédarrides (juin 1623, f° 877) ; — des possessions de Louise du Nourrit, femme de Jean Parderat (23 juin 1623, f° 877). — Table.

G. 178. (Registre.) — In-f°, 880 feuillets, papier.

1621-1662. — Reconnaissances de Bédarrides. — Copie du livre des reconnaissances de 1621-1623 dédiée par l'archevêque Étienne Dulci à Dieu et à la Vierge. Au titre : Armoiries peintes dudit archevêque : de gueules au griffon d'argent armé et lampassé de sable. — Reconnaissance par Bénastuc et Bon, juifs, de Cavaillon, pour une terre de 2 éminées, sise au quartier de la Roquette, dans laquelle les juifs de Bédarrides font leur cimetière (22 mars 1662, f° 868). Table générale des emphytéotes de Bédarrides.

G. 179. (Registre.) — In-f°, 650 feuillets, papier.

1635-1666. — Reconnaissances de Bédarrides. — Au titre : armoiries peintes de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon : d'argent à trois bandes entées et ondées de sable. — Reconnaissances : par Antoine Bourcier, pour une maison et cour au quartier de la Vacquerie (8 mai 1635, f° 1); — par Charles Rolland, pour une maison et cour, quartier de la Seille (29 octobre 1636, f° 12) ; — par François Chapain, pour une terre de 3 éminées 3 cosses, à la Crau (13 août 1637, f° 22); — par Antoine et Jean Serre frères, pour une terre de 3 éminées, aux Combes (27 octobre 1638, f° 30); — par Claude Allemand, pour une terre de 5 éminées 6 cosses, lieu dit à Camp (12 février 1639, f° 38) ; — par Jacques Jaboin, pour une maison au quartier de la Vacquerie (18 août 1639, f° 49); — par Pierre Durand, pour une terre herme de 4 éminées, lieu dit à Bouleguair (14 décembre 1639, f° 67) ; — par noble Jean de Boete, pour une terre au Gourg de l'Hôpital (19 janvier 1640, f° 74); — par Étienne Guichard, pour une maison au quartier de l'Ouvèze (28 avril 1640, f° 89) ; — par André Lartissut et Diane d'Agard, pour une partie de maison, au quartier de l'Ouvèze (1er octobre 1640, f° 100) ; — par Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, pour une maison et cour au quartier de la Seille et des terres et vignes, lieu dit Outre Seille (14 février 1641, f° 109) ; — par Guillaume Glize, pour une éminée de vigne, au chemin d'Avignon (6 mai 1641, f° 118) ; — par Antoine Mathieu, pour une vigne de 3 éminées et demie, au chemin d'Avignon (22 avril 1641, f° 130); — par noble Paul de Fortia, seigneur de Montréal, et de la Garde pour des près et vignes, sis lieux dits aux Horts Nouveaux, au Jas du Viguier et à Formiguières (26 avril 1644, f° 140). — Au f° 152 se trouvent les armoiries peintes de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon. — Répertoire des actes, tant reconnaissances que nouveaux baux concernant Bédarrides, reçus par Jérôme Baussenqui, (fos 153-185). — Autre répertoire des actes concernant Bédarrides, reçus par les mêmes notaires (fos 186-474). — Table alphabétique de tous ceux qui sont désignés dans la liève de la récolte du vin à Bédarrides pour l'année 1666 (fos 475-625). — Répertoire général.

G. 180. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier

1657-1675. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances : par Charles Revortier, pour un hermas de 5 éminées, au quartier dit au delà de la Sorgue (20 mars 1657, f° 1) ; — par noble Gilles Genet, docteur-ès-droits, au nom de Catherine de Chaissy, pour la moitié d'une maison, au quartier de l'Ouvèze (14 août 1658, f° 6) ; — par les R. P. Minimes d'Avignon, pour une étable sise à Bédarrides (28 mars 1659, f° 11) ; — par Claude Melchior, pour la moitié d'une maison acquise de Catherine de Chaissy, veuve de feu noble Antoine Gonet, au quartier de l'Ouvèze (13 juin 1661, f° 32) ; — par Barthélemy Blaise, pour une terre vigne et verger de 4 éminées 2 cosses, au quartier de l'Ouvèze (19 septembre 1661, f° 45) ; — par Isabeau de la Font, veuve et héritière de Jean Ruffo, pour une terre de 18 cosses, au Gourg de l'Hôpital (3 octobre 1661, f° 47) ; — par Spirite de Sourras, pour une terre de 6 éminées et 2 cosses, au quartier de la Baumette (27 octobre 1661, f° 57) ; — par Jean Establet, de Chateauneuf, pour une vigne de 4 éminées, Delà la Sorgue (25 novembre 1661, f° 67); — par Henri de Guyon, docteur-ès-droits et un des consulteurs du Saint Office de la ville d'Avignon, pour une terre de 8 éminées 7 cosses, à l'entrée de Bédarrides (4 juillet 1662, f° 74) ; — par Philibert Durand, pour la moitié d'une terre de une éminée, au chemin d'Avignon (20 octobre 1662, f° 85) ; — par noble Sébastien de Sourras, sieur de la Verdache, pour une terre de 2 éminées 17 cosses et demie, à Bédarrides (10 novembre 1662, f° 91) ; — par Antoine Gounet, pour une étable, au quartier de la Vacquerie (5 décembre 1662, f° 103) ; — par Catherine de Chaisey, veuve d'Antoine Gonet, pour une vigne et verger de 6 éminées, au quartier de Terre ferme (11 juillet 1663, f° 114) ; — par Lion et Josué, de Cavaillon, juifs, pour une maison, étable et cour au quartier de la Vacquerie (9 août 1663, f° 115) ; — par Charles Gautier, pour un verger de 2 éminées 8 cosses, quartier de Delà la Sorgue (11 juin 1664, f° 132) ; — par Élisabeth de la Font, pour une terre de 4 éminées et demie, quartier d'Oultreseille (20 juin 1664, f° 140) ; — par Antoine Nourrit, pour une maison, au quartier de l'Ouvèze, sive de Pousterlon à la Pijade, une terre de 3 éminées à Retenail, une terre de 4 éminées Delà la Sorgue, une terre de 2 éminées à la Crau, une vigne de 4 éminées à Rouquette (4 juillet 1715, f° 26) ; — par la dévote confrérie des Pénitents blancs de Bédarrides pour la chapelle de la dite confrérie avec une cour contiguë, au quartier de l'Ouvèze, confrontant du levant la rue allant au Planet de l'Agroumelaire, du couchant, ruelle non passante, de bize, la Grand'Rue, du midi, maison et cour de Laurent Longeirel (5 juillet 1715, f° 29) ; — par Pierre Claudin, tisseur pour des terres à Patouillet, à Marron, à Terre ferme (12 juillet 1715, f° 41) ; — par Joseph Gaspard de Fougasse, seigneur de la Rouyère, citoyen d'Avignon, pour une terre de 2 saumées, au quartier de la Rode, une terre de 10 éminées à la Praderie, une terre de 3 saumées à Formiguières, une terre de 12 éminées au valat Pescaire, une terre de 9 éminées au chemin de St-Laurent (22 juillet 1715, f° 52); — par M. d'Anselme, de Grugières, de Pernes, comme héri-

tier de Joseph-François de Fougasse, de Grugières, son aïeul maternel, pour une maison, cour, écurie et grenier, au quartier de la Vacquerie, une autre maison au même quartier et des terres sises au Palud Dessus, à la Praderie, à la Garite, à Vaisselet, au chemin d'Avignon, aux Horts Nouveaux (30 juillet 1715, f° 72) ; par noble Pierre de Genet, docteur agrégé-ès-droits, comme héritier de son frère, noble Gabriel de Genet, sieur de Valcrose, pour une vigne au quartier de la Croix-aux-Bois (30 juillet 1715, f° 76) ; — par Gaspard Gardon, pour une maison, cour, écurie et grenier au quartier de la Vacquerie et des terres à la Praderie, aux Fraisses, à la Cabane St-Jean, à Chartrousse, à la Croix-du-bois, à Serre, à la Crau (3 septembre 1715, f° 93) ; — par Pierre de Joannis, chevalier, seigneur de Verclos, pour une grande maison, cour et jardin sis à Bédarrides, quartier de la Porte appelée de l'église autrement la Vacquerie et des terres à la Seille, au Petit Camp, au Palud-Dessous (15 octobre 1715, f° 116) ; — par Vincent Gardon, menuisier, résidant à Villeneuve, pour des terres à Canteploure (13 novembre 1715, f° 143) ; — pour Esprit, Joseph et Pierre Roux, frères, pour des terres à Censes, à Rettenail, à la Visclete, à Reveirolle, à la Crau (25 novembre 1715, f° 155) ; — par Georges Gleise, pour une maison, cour, écurie et grenier à l'Ouvèze (21 mars 1716, f° 169) ; — par Bernard Semaine, pour une terre de 2 éminées à Outreseille (26 mars 1716, f° 184) ; — par Raymond Perier, pour une terre de 2 saumées au quartier de la Palud Dessus, une terre de 9 éminées à la Barrière (28 mars 1716, f° 195) ; — par Marie Vaute, pour une maison au quartier de l'Ouvèze, une vigne de 4 éminées Delà la Sorgue, une terre de 9 éminées à la Graveirette, une terre de 11 éminées quartier du pont de Campsec, une vigne à la Croix-de-Bois (27 juillet 1716, f° 204) ; — par Jérôme Nourrit, pour des terres et vignes sises au quartier de Noffre (1er septembre 1716, f° 216) ; — par Paul-François Brunet, ménager, pour une terre de 12 éminées à La Praderie, un verger de 6 éminées 18 cosses et demie à Sauvine, une terre de 10 éminées 3 cosses à la Praderie (15 mars 1717, f° 230) ; — par Anne Ravau, pour une maison au quartier de la Vacquerie et des terres à la Cabane de St-Jean, à Roveyrolle (19 avril 1717, f° 240) ; — par Antoine Martin, comme maître des biens de Marguerite Chevalier, pour des terres en vignes et prés au pont du Sauvin, au chemin de Châteauneuf, à la Crau, à la Croix-de-bois (20 avril 1717, f° 250) ; — par Claude Jaumard, pour une maison avec cour au quartier de la Vacquerie et des terres et prés à Fraisse, à la Crau, à la Praderie (26 avril 1717, f° 282) ; — par Gérard Chouvet, ménager, pour une maison, cour, écurie et grenier à foin ou quartier de l'Ouvèze et des terres à Petit Camp, à Rettenail, à Coulayre, à Vaisselet, à Bongayet, au grand Ribbes (11 mai 1717, f° 306) ; — par François Allemand, cardeur à laine, pour une maison avec cour située à la Vacquerie (11 juin 1717, f° 329) ; — par Esprit Bonnet, d'Entraigues, pour une terre de 2 éminées, 3 quarts (29 août 1665, f° 152), par Ambroise Chivalier, pour un verger d'une éminée, quartier du Pijoulet, autrement de Coulaire (3 décembre 1665, f° 165) ; — par noble Barthélemy de Mathelon, pour une maison et jardin, cour et étable, au quartier d'Ouvèze, une terre et verger de 12 éminées, à la Baumette, une terre de 3 éminées à Serre, une terre de 14 éminées au pont de Lescoube, une terre de 19 éminées au quartier du Nouguier, une terre de 12 éminées à la Font de Laurenceu, une terre de 4 éminées à la Palud Dessus (20 janvier 1616, f° 173) ; — par Charles de Fougasse, sieur de la Royère, pour des terres et vignes sises lieu dit à La Palud Dessous (20 janvier 1666, f° 178) ; — par le Couvent des RR. PP. Minimes d'Avignon, pour des terres sises au quartier de Lesclause (25 mai 1666, f° 191) ; — par Marguerite de Bouneau, veuve de Gaspard Aymond, pour des terres au quartier de Bongayet (2 septembre 1666, f° 205) ; — par noble François de l'Église, pour des vignes et vergers, lieu dit à la Pijarde, sive Plan du Rhône (30 août 1667, f° 225) ; — par noble Louis-Henri de Guyon, pour des terres et vignes à la Baumette, à la Barrière, à St-Étienne (13 septembre 1667, f° 236) ; — par Elzéar Gagnon, pour des terres à Outreseille (24 novembre 1667, f° 252) ; — par noble Henri de Suarès, pour une maison au quartier de l'Ouvèze (27 février 1668, f° 265) ; — par Isabeau de Pagan, veuve de noble Françoise-Marie de Joannis, comme mère et administratrice des biens de noble Melchior de Joannis de Pagan, capitaine et viguier du château et baronnie du pont de Sorgues, pour une maison au quartier de l'Ouvèze, et des vignes et des terres à Terreferme (27 août 1668, f° 270) ; — par Guillaume Barberin, pour une terre de 9 éminées, au quartier de Retenail (2 octobre 1670, f° 292) ; — par noble Sébastien de Sourras, sieur de la Verdache, pour un verger de 3 éminées à Terre ferme (18 août 1671, f° 311) ; — par Henri de Fortia, abbé de Montréal, seigneur de St-André et autres places, pour une terre de 4 éminées 5 cosses, au quartier du Valat (12 août 1672, f° 327) ; — par Joseph-François de Fougasse, seigneur de Grangières, pour une vigne de une éminée 3 quartières, lieu dit Outreseille (18 août 1672, f° 329) ; — par noble François de l'Église, pour des terres à Bédarrrides (16 février 1675, f° 339). — Table alphabétique.

G. 181. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1713-1719. — Reconnaissances de Bédarrides. — Enregistrement de la commission donnée à Charles-Sylvestre Pérossy, prêtre et chanoine de l'église métropolitaine, pour

le renouvellement des reconnaissances de Bédarrides et de Châteauneuf, par Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon (20 octobre 1713, f° 3). — Reconnaissances : par Marie Gounet, veuve de Jacques Vaute, et Jean-Esprit Vaute son fils, pour tout ce qu'ils possèdent à Bédarrides en vignes et terres, à la Cabane St-Jean, à la Rouquette, à Boulegas, à Sauvine, aux Combes (27 octobre 1713, f° 5) ; — par Pierre-Louis Durand, pour le tiers d'une maison, une vigne au chemin de Châteauneuf, une terre de 3 éminées à St-Peyre (13 janvier 1714, f° 16) ; — par Barthélemy Bounet, pour une maison et grenier à foin au quartier de la Seille (23 janvier 1714, f° 37) ; — par les hoirs de Joseph Marsaud, pour les maisons, terres et propriétés provenant d'un héritage, sises à Bédarrides, lieux dits à Seille, à la cabane St-Jean, au plan du Rhône, à la Visclete, au Jas du viguier, au chemin de Châteauneuf (17 février 1714, f° 46) ; — par Georges Solle, fils de Barthélemy, pour une maison, cour, écurie et grenier à foin, au quartier de la Seille, une terre de 5 éminées au quartier du Coulaire, une terre de 4 éminées au quartier du Fraisse, une vigne et une terre de 3 éminées au Gourg d'Engrilhone (23 février 1714, f° 58) ; — par Honorade Allemand, veuve de Pierre Semaine, Georges et François Semaine, ses enfants, pour tout ce qu'ils possèdent à Bédarrides (14 mars 1714, f° 71) ; — par Paul Bonpard, hôte, pour des vignes et vergers, lieu dit à la Cabane St-Jean (17 mars 1714, f° 84) ; — par Richarde Mourelle, veuve de Claude Gleize, pour une terre de 2 éminées au claux des Mourgues, un verger de 2 éminées à Terre-ferme, une vigne de 4 éminées à la Rouquette, une vigne de 4 éminées à Boulegas, une terre de 3 éminées à la Font de Michelle, une terre de 4 éminées à St-Peyre (17 mars 1714, f° 103) ; — par Claude Durand, dit Bestiron, pour les deux tiers d'une maison à la Vacquerie, et une terre de 4 éminées Delà la Sorgue (17 mars 1714, f° 125) ; — par Joseph Bouche, pour une maison et cour, quartier de la Seille, et une terre de 2 éminées à la Visclète (21 mars 1714, f° 149) ; — par Nicolas Bressy, premier consul, pour une terre de 4 éminées 11 cosses, au chemin d'Avignon, une terre de 11 éminées à Camp Ricard, une maison, cour, écurie et grenier, au quartier de l'Ouvèze (1er juin 1714, f° 157) ; — par Esprit Ducry, chirurgien, pour une maison, quartier de la place et des terres lieux dits, à la Crau, aux Combes, à la Cabane St-Jean, à Coulaire, à Pigoulet, aux Fours, à Retenail, à la Croix de bois (7 juin 1714, f° 170) ; — par Jean Barrias, menuisier d'Avignon, pour une vigne de 8 éminées à la Crau, une terre de 3 éminées à St-Étienne, autrement aux Hiaires (7 janvier 1715, f° 191) ; — par Étienne Cathelan, pour une maison au quartier de la Vacquerie et des terres à Coyde, à la Praderie, à Formiguières, à Emberteux, à la Crau, à Reveyrole (15 janvier 1715, f° 218) ; — par Jean, Pierre et Jean-Joseph Cloupet, pour une maison avec son tènement, quartier de la Seille et des terres à la Crau, Delà la Sorgue, à Baumette (18 janvier 1715, f° 231) ; — par Dominique Buisson, pour une maison, cour et écurie, quartier de la Vacquerie (21 janvier 1715, f° 250) ; — — par Madeleine Pascau, veuve de Gabriel Rolland, pour des terres à la Crau, et à Reveyrolles (22 janvier 1715, f° 266) ; — par Antoine Nourrit, pour une maison au quartier de l'Ouvèze et des terres lieux dits à Montail, à Coulaire, à la Crau, au chemin de Sarrians, à l'Exclause (23 janvier 1715, f° 281) ; — par Esprit Gallet, pour une maison au quartier de l'Ouvèze et des terres à Fourmiguières, au plan de Rose, à Terre ferme, à la Crau, à Graveyrette (26 janvier 1715, f° 300) ; — par Claude Paillet, pour une terre et vigne d'une saumée à la Cabane St-Jean (11 mars 1715, f° 318) ; — par Antoine Gounet, pour une maison, cour et cellier, au quartier de l'Ouvèze, et des terres à la Praderie, au petit Coyde, au petit Camp, à l'Exclause, au Jas du Viguier (13 mars 1715, f° 339) ; — par Jean Ducry, pour une maison quartier de l'Ouvèze, une vigne de 4 éminées au quartier des Fours (15 mars 1715, f° 353) ; — par noble Étienne de Sourras, sieur de St-Marcel, pour une maison, cour, jardin, écurie, grenier, colombier, au quartier de l'Ouvèze, une terre de 4 saumées, 3 éminées, 15 cosses, quartier de Serre, une terre de 2 éminées aux Censes, une terre de 3 éminées à la Visclète (16 mars 1715, f° 369) ; — par Jean Bertet, pour une maison à la Vacquerie (6 avril 1715, f° 389) ; — par Antoine Gleize, prêtre et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Bédarrides, pour une maison, au quartier de la Vacquerie et des terres Delà la Sorgue, à la Praderie, à Bourg Eymard, à la Crau, à Terre ferme (11 avril 1715, f° 420) ; — par Louise de Paulmier, épouse de noble Sébastien de Sourras et Louise de Sourras, sa fille pour une maison au quartier de la Vacquerie et des terres au Valat de la Garite, aux Censes, à Canteploure, à la Praderie, à Campricard (12 avril 1715, f° 433). — Table alphabétique.

G. 182 (Registre.) — In-4°, 522 feuillets papier.

1715-1719. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Louis Gounet pour une maison au quartier de la Vacquerie (16 avril 1715, f° 1) ; — par François Ruffe, bourgeois, pour une maison, cour, écurie et grenier à foin au quartier de la Place et des terres au Palud Dessus, au chemin d'Avignon à Baumete, Outreseille, Berteux, Censes, Ste-Croix, Terre ferme, Serre, Maladière, Gourg de l'Hôpital (7 juin 1715, f° 12) ; — par Catherine Naveu, pour une terre et vigne de 7 éminées au pont du vallat Réal (12 août 1717, f° 263) ; — par Gaspard Mouret, travailleur, pour une terre au quartier des

Combes (23 août 1717, f° 392) ; — par Nicolas Merles, pour une éminée de verger, quartier de la Crau (4 septembre 1717, f° 415) ; — par noble Balthazar-Frédéric de Ruffy, professeur aux lois d'Avignon, pour une terre de 12 éminées, quartier du chemin de Montail, une terre de 7 éminées, au pont de Sauvin, une terre de 6 éminées au vallat Pescaire, une terre de 4 éminées au quartier d'Outreseille, une terre de 9 éminées au quartier de Falimonde (17 septembre 1717, f° 430) ; — par noble Henri de Siffredy, citoyen d'Avignon, pour des terres et vignes lieux dits à la Praderie, au Palud dessus, au chemin de St-Étienne (17 septembre 1717, f° 432) ; par Pierre-Louis de Guyon, chevalier, seigneur de Sauvin, pour des terres à Retenail, aux Taillades, à Rochères, à Embenet, aux Garrigues, à la porte Ste-Croix, aux Fossettes, à Baumette, à Rodde, à la Barrière, aux Fours, à St-Étienne, à Campricard, au Palud dessus, à la Crau, Delà la Sorgue, au vallat de la Garite, aux Fours (19 octobre 1717, f° 433) ; — par Victoire des Isnards, veuve et héritière de Paul-François de Ferrier, seigneur d'Authennes, habitant en son vivant de Bédarrides, pour une terre de 15 saumées, 5 éminées à l'Engrangette, une terre de 8 saumees, 6 éminées, 3 quarts aux Emberteux, une terre de 3 saumées à Serre (19 octobre 1717, f° 445) ; — par les consuls et communauté de Bédarrides pour la maison de ville, l'hôpital, la boucherie, la maison du poids de la farine, les fours au chemin d'Avignon, l'aire de la ville (4 décembre 1717, f° 467) ; — par Jean-Antoine Teste, pour des vignes et terres lieux dits au plan de Roze et à St-Peyre (28 mars 1718, f° 497) ; — par Joseph-Gaspard de Conceyl, seigneur de St-Roman, citoyen d'Avignon, pour des granges, bâtiments, cour, écuries à Retenail, à Bongayet, au chemin de l'Escoube, à la Font des Garots (19 mai 1718, f° 503). — Nouveau bail d'une terre de 2 saumées au quartier de la Crau, en faveur de Thérèse et Étienne Combes, de Bédarrides (2 janvier 1719, f° 516).

G. 183. (Registre.) — In-f°, 398 feuillets, papier.

1716-1730. — Reconnaissances et nouveaux baux de Bédarrides et de Châteauneuf. — Nouveaux baux : à Adam Roche, de terres sises à Bédarrides (18 février 1716, f° 8) ; — à Jacques Jouffron, de Châteauneuf, d'une saumée de garrigue, quartier de la Barbe d'Aze, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (19 décembre 1718, f° 11) ; — à Guillaume Armanier, de Châteauneuf, pour les mettre en culture et planter de vignes ou verger d'olivier et non autrement, de 2 saumées de garrigue sise audit Châteauneuf, quartier de la Bruquière (16 novembre 1719, f° 17) ; — à François Grangeon, un hermas abandonné pour le mettre en culture de vigne ou d'oliviers, sis à Châteauneuf, quartier du Bois de la ville (7 juin 1721, f° 25). — Extraits des reconnaissances passées par divers habitants de Bédarrides, à l'archevêque d'Avignon (ès années 1710, 1716, f° 44, 243). — Reconnaissances emphytéotiques en faveur de François Maurice de Gonteri ; — par Antoine Gonnet, pour une terre de 4 éminées, quartier de l'Exclause (2 mai 1726, f° 255) ; — par Antoine Jar, pour le quart d'une maison, quartier de la Vacquerie (28 septembre 1726, f° 265) ; — par Pierre Bressi, pour une terre, vigne et jardin, quartier de la Tapy (30 novembre 1726, f° 276) ; — par noble Jean-Marie-Guillaume de Moyroux, d'Avignon, pour une terre herme de 13 éminées, quartier de la Rouquette (2 avril 1727, f° 289) ; — par les hoirs de Pierre-Louis de Guyon, seigneur de Sauvin, Crochans et autres places, mestre de camp dans les armées du Roi, brigadier général dans celles de N. S. Père le Pape, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, en son vivant habitant Avignon, pour une terre de 5 éminées, quartier du Retenail (30 septembre 1727, f° 297) ; — par Jacques Lafet, tisseur de toile, pour une maison sise à Bédarrides, quartier de la Seille (31 octobre 1727, f° 203) ; — par Jean-Baptiste Silvestre prêtre et vicaire de Bédarrides, pour une terre et verger de 7 éminées 11 cosses, quartier de la Croix-du-bois (24 janvier 1728, f° 312) ; — par Joseph Briançon, tailleur d'habits, pour pour une terre de 5 éminées, quartier de la Visclete (20 janvier 1730, f° 345) ; — par Jean-Baptiste et Claude Lauzen, père et fils, pour des terres et vignes sises à la Praderie (8 mars 1730, f° 360) ; — par Pierre Ribouton, notaire et greffier, pour une terre de 4 éminées 7 cosses, quartier de la Baumette (20 mars 1730, f° 366) ; — par Marguerite de Guichard, veuve de noble Jean de Moyroux, d'Avignon, pour une terre de une éminée, quartier de la Baumette (26 avril 1730, f° 378) ; — par Firmin Pellet, pour une vigne et verger de 3 éminées au quartier de la Cabane de St-Jean (6 mai 1730, f° 388).

G. 184. (Registre.) — In-f°, 284 feuillets, papier.

1717-1727. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances : par François et Louis Vaute père, ménagers de Bédarrides, pour une terre de 5 éminées 4 cosses, au quartier de Verdaux (22 avril 1717, f° 1) ; — par Claude Chouvet jeune, pour une terre de 4 éminées, quartier de Terre ferme (11 août 1717, f° 14) ; — par François Albassy, pour une terre de 10 éminées, au quartier du chemin d'Avignon (4 août 1717, f° 18 ; — par noble Étienne de Sourras de St-Marcel, de Bédarrides, pour une terre et vigne de 4 éminées, quartier de la Roquette (6 septembre 1717, f° 24) ; — par Joseph-François Turc, marchand, citoyen d'Avignon, pour une terre de 10 éminées, au quartier du Dolibes (7 octobre 1717, f° 42) ; — par Antoine Jar, pour le quart d'une

maison et cour au quartier de la Vacquerie (11 avril 1718, f° 59) ; — par Vincent Gardon, menuisier, pour une terre herme, quartier de Pijollet, autrement Le Coulaire (18 juin 1718, f° 71) ; — par Michel Ligouza, pour une terre et verger de 2 éminées, quartier des Bauquières (22 août 1718, f° 84) ; — par Jacques Dauphin, pour une terre de 5 éminées au quartier de la Sorgue (22 octobre 1718, f° 91) ; — par Louis Royer, chanoine de St-Agricol, pour une terre de 5 éminées, appelée La Béraude, quartier de la Praderie, une terre de 3 éminées, quartier des Trois-Évêchés, une terre de 2 éminées 5 cosses au chemin de St-Étienne (24 mars 1719, f° 98) ; — par Jérôme Berbiguier, procureur de Jules de Fortia de Pol, marquis de Montréal, seigneur de La Garde, St-Tronquet, Lagnes et autres places, pour une terre de 5 éminées 4 cosses, quartier des Verdaux (23 septembre 1719, f° 120) ; — par Madeleine de Vernety, veuve de Joseph-Paul Millet, en son vivant notaire et greffier d'Entraigues, pour une terre de 4 éminées une cosse, quartier de La Palud-Dessous, une terre d'une éminée 10 cosses au même quartier, une terre de 2 éminées avec ses créments, quartier de Bourg-Aymard, une terre de 7 éminées au quartier de St-Peyre, une terre de une saumée 2 éminées au Retenail (12 décembre 1719, f° 131) ; — par Jean-Baptiste Vernety, notaire et greffier du Pont-de-Sorgues, fermier général des droits de l'archevêque d'Avignon à Bédarrides, pour un jardin clos de murailles, près la porte Sainte-Croix (24 janvier 1720, f° 135) ; — par noble Étienne de Sourras, seigneur de St-Marcel, pour une terre et vigne de 5 éminées, quartier de la Rouquette (15 octobre 1722, f° 160) ; — par Jean-Baptiste Chapain, pour une terre de une éminée une cosse, quartier de la Crau (3 août 1724, f° 180) ; — par Claude Arnaud, ménager, pour une terre de 10 éminées 13 cosses, achetée de Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, quartier de l'Esclause (11 mai 1725, f° 202) ; — par Elzéar Gognon, pour une terre de 8 éminées 10 cosses, quartier de la Praderie (4 février 1726, f° 215) ; — par Jacques Anastay, chirurgien à Bédarrides, pour une terre de 7 éminées 10 cosses, quartier de La Palud-Dessous (4 février 1726, f° 220) ; — par Anne-Élisabeth Croze, pour une maison au quartier de la Place (8 février 1726, f° 233) ; — par Charles Doursin, d'Avignon, pour une terre et vigne d'environ 5 éminées au quartier du Jas-du-Viguier, et une maison sise quartier de la Seille (24 avril 1726, f° 239) ; — par noble Louise de Paulmier, veuve de Sébastien de Sourras, pour un jardin de 3 éminées et demie aux Horts-Nouveaux, une terre de 5 éminées 13 cosses, quartier de La Baumette, un verger d'environ 2 saumées, quartier de Pieredon (9 octobre 1726, f° 248) ; — par Jean Cathelan, pour une maison au quartier de la Vacquerie (9 octobre 1726, f° 262) ; — par Pierre Coulet, de Bédarrides, pour une maison, quartier du Verdeaux (3 mars 1727, f° 277) ; — par noble Ignace-Marie-Guillaume de Moiroux, d'Avignon, pour une terre de 13 éminées sise au quartier de la Roquette (13 mars 1727, f° 282).

G. 185. (Registre.) — In-f°, 215 feuillets, papier.

1730-1738. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances : par Jean Lombard, pour une maison, quartier d'Ouvèze, autrement La Groumelaire (27 juin 1730, f° 2) ; — par Pierre Dauphin, pour une maison au même quartier (8 janvier 1731, f° 10) ; — par Pierre Ligouza, pour une maison au quartier d'Ouvèze (20 juillet 1731, f° 21) ; — par Joseph-Étienne-Michel de Conceyl, seigneur de St-Roman, citoyen d'Avignon, pour lui et au nom de Joseph-Gaspard de Conceyl, seigneur de St-Roman, son père, pour une terre de 2 éminées, quartier du Retenail (22 août 1731, f° 25) ; — par Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, pour une terre de 5 cosses, quartier de la Planquette ou Ramières (26 février 1632, f° 35) ; — par Marie-Thérèse François, femme de Joseph Martel, chirurgien, pour une terre, vigne et verger au quartier de la Croix-de-Bois (9 juin 1732, f° 42) ; par Gabriel Bijaudy, pour une terre et verger au quartier de Pieredon (13 février 1733, f° 69) ; — par Étienne Reine, procureur au siège de la ville de Courthézon, pour une terre au quartier de Ferlin, acquise de noble Jean-Gilles de Barthélemy, docteur ès-droits, agrégé et avocat ès cours d'Avignon (13 mars 1734, f° 87) ; — par Joseph Liffran, maréchal-ferrant, pour une maison au quartier de Ste-Croix (24 mai 1734, f° 114) ; — par Noël Anoux, ménager, pour une terre de 13 éminées, 12 cosses au Grand-Rodde (16 mai 1735, f° 131) ; — par Ignace-Pompée des Henriques, chanoine de l'église collégiale de Ste-Madeleine d'Avignon, pour une terre de 4 éminées au quartier de la Tapy (29 novembre 1735, f° 142) ; — par Simon Nicolas, jardinier au jardin du château de la Nerte, de M. le marquis de Villefranche sis sur le territoire de Châteauneuf-du-Pape, pour une terre d'une saumée, quartier des Combes-des-Chausses (6 février 1636, f° 145) ; — par noble Étienne Ribouton, docteur ès-droits et avocat d'Avignon, pour une terre d'une éminée, quartier des Fours (5 janvier 1737, f° 171) ; — par Pierre Monestié, pour terre herme d'environ 5 éminées au quartier de Terre-Ferme (8 avril 1737, f° 189) ; — par Madeleine Bérard, veuve de Pierre Baud, pour une écurie et grenier à foin au quartier d'Ouvèze (7 novembre 1737, f° 202) ; — par Balthazar Tor, pour une terre de une éminée, quartier de Retenail (1er avril 1738, f° 218) ; — par Jean et Étienne Granget, pour le tiers des maisons, terres et propriétés, quartier du Jas-du-Viguier (26 avril 1738, f° 229) ; — par Pierre Marmillot, « *trasseur de pierres,* » pour une maison et cour, quartier de la Seille (30 avril 1738, f° 243).

— Hommage à l'archevêque d'Avignon, par Gaspard de Fortia, marquis de Montréal, seigneur des lieux de La Garde, St-Tronquet, Lagnes, Usson et autres places, chevalier de St-Louis, maître de camp dans les armées de Sa Majesté Très Chrétienne, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (24 août 1734, f° 257). — Reconnaissance générale dudit marquis de Montréal, pour tout ce qu'il possède audit lieu (25 août 1734, f° 262). — Reconnaissances : par Ignace-Pompée des Henriques, chanoine de Ste-Madeleine d'Avignon, comme procureur de Joseph-Alexis, abbé des Henriques, son frère, celui-ci procureur de noble Marthe de Siguier, épouse de noble Joseph-François des Henriques, ladite dame tutrice d'Esprit-Bruno des Henriques substituée aux biens de François-Louis des Henriques, de Ferrier, seigneur d'Auflament, pour une terre appelée la Tapy, et des terres et prés sis lieux dits Taillades, Embenet, Sauvin, chemin de Sarrians (3 février 1735, f° 213) ; — par Esprit Toussaint, marquis des Isnards, demeurant à Carpentras, pour une grange appelée Grangette et autres terres à Emberteux, à Serre, au Palud-Dessus, à Outreseille, près de Cannes, Canteploure (25 février 1735, f° 319). — Table.

G. 186. (Registre.) — In-f°, 316 feuillets, papier.

1770-1772. — Reconnaissances de Bédarrides. — Reconnaissances : par Gabriel Douclaud, d'une terre et verger de 3 éminées, quartier de la Sorgue (22 décembre 1770, f° 1) ; — par Jean-Joseph Bilhon, chirurgien, pour une terre de 6 éminées, quartier de la Sorgue (26 janvier 1771, f° 11) ; — par Marie-Geneviève d'André des Pilles, veuve de noble Étienne de Ribouton, docteur ès-droits et avocat général, pour une terre et vigne de une éminée, 18 cosses au quartier du chemin de Montail (14 février 1771, f° 18) ; — par François et Joseph Chouvet frères, pour une terre de 3 éminées, quartier de La Palud-Dessus (20 décembre 1771, f° 49) ; — par Joseph André, lieutenant de justice à Bédarrides, pour une terre de 2 éminées, quartier du Vallat-de-la-Garite (15 juin 1772, f° 63) ; — par Louis, marquis de Conceyl, chevalier, seigneur de St-Roman, lieutenant aux gardes françaises, chevalier de l'ordre de St-Louis, lieutenant pour le roy de la ville de Tarascon, pour une terre de 2 éminées, 6 cosses, quartier du Retenail (27 juin 1772, f° 67) ; — par noble demoiselle Catherine-Reine de Sarrach de Merveille, pour une maison, quartier de l'Ouvèze (12 octobre 1772, f° 73) ; — par Jean-François-Pierre-Annibal des Henriques de Perrier, seigneur d'Auflamen, chevalier, gouverneur pour le roi de la ville de Salon, pour une terre de 4 éminées au quartier de la Tapy (6 avril 1773, f° 92) ; — par Joseph-Ignace de Vernety, lieutenant-général de la Sénéchaussée d'Avignon, juge des soumissions, voyer maître des eaux et forêts, conservateur du domaine du Roi et des privilèges de l'Université d'Avignon, pour 22 éminées de terre à Bédarrides (23 juillet 1773, f° 105) ; — par Claude et Antoine Rabany frères, pour une maison, cellier, écurie, grenier au quartier de la Porte-Ste-Croix (10 décembre 1774, f° 147) ; — par François-Raymond de Joannis, écuyer, ancien garde du Roi, pour une terre et vigne de 5 éminées, quartier du Devès (5 janvier 1775, f° 148) ; — par Claude de Tourreau, chevalier d'Avignon, pour une terre de 21 éminées, 6 cosses, quartier du Grand-Rodde (10 octobre 1775, f° 158) ; — par Gabriel Didier de Monery, ancien magistrat, de la ville d'Avignon, pour une terre de 2 éminées et demie, quartier de Bourg-Aymard (9 mai 1776, f° 185) ; — par Barthélemy Laffet, pour 8 éminées de terre au quartier de Formiguières (28 octobre 1777, f° 238) ; — par Joseph Grangeon, pour une terre de 2 éminées, quartier d'Outreseille (29 novembre 1777, f° 260) ; — par Pierre Vante, pour une terre de 6 éminées, quartier de la Praderie (13 décembre 1777, f° 278) ; — par Jean Vinard, prêtre et vicaire de Bédarrides, pour une terre de une éminée au quartier de la Praderie (25 juillet 1778, f° 299); — par Alexandre de Tulle, seigneur de Montbouchet, Combaumont, Taillades et autres places, pour une terre de 5 éminées, quartier des Taillades (4 décembre 1778, f° 302). — Table alphabétique.

G. 187. (Carton.) — 28 pièces, papier.

1661-1738. — Reconnaissances de Bédarrides. — Procès-verbaux de reconnaissances : par Jean Barbarin, pour une maison sise audit lieu (4 octobre 1661) ; — par Jean Roubert, fils de feu Antoine, pour une maison et cellier, quartier de la Seille, un jardin à Ste-Croix, une terre à Bourg-Aymard, une terre à Canteploure (9 juin 1693) ; — par Catherine Marsaude, veuve de Claude Ligouza, pour un verger, quartier de la Crau (15 septembre 1694) ; — par Florent Isnard, ménager, pour tout ce qu'il possède à Bédarrides (19 janvier 1714) ; — par Jacques-Georges et Honoré Barrot frères, pour une maison, cour et écurie, quartier de la Seille (5 janvier 1715) ; — par Dominique Buisson, pour une maison, cour, écurie et grenier au quartier de la Vacquerie (21 janvier 1715) ; — par Joseph-François d'Anselme de Grugière, de Pernes, pour une maison, cour, écurie et grenier au quartier de la Vacquerie, et des terres au même quartier (30 juillet 1715) ; — par le couvent des PP. Minimes d'Avignon, pour une maison au quartier de l'Ouvèze, rue Sainte-Croix, et des terres à l'Exclause, à St-Peyre, à la Rodde, à St-Étienne (22 février 1718). — Bail de la grange de la Signore et de son tènement en faveur de Robert Perche et Jean Lautier (8 novembre 1738), etc.

G. 188. (Carton.) — 22 cahiers, 1,024 feuillets, papier.

1698-1756 — Insinuations de la cour ordinaire de l'archevêque d'Avignon à Bédarrides. — Insinuations : de la donation de tous ses biens faite par Victoire des Isnards, fille de noble François des Isnards, chevalier de Carpentras, veuve et héritière de Jean-François de Ferrier, seigneur d'Autenne, à Paul-Joseph des Isnards, son frère (5 avril 1698, f° 3) ; — de donations faites par Gaspard de Fortia de Pol, seigneur de Montréal, Lagarde, St-Tronquet, Lagnes et autres places, à Jules de Fortia de Pol, marquis de Montréal, fils dudit et de Françoise de Nogaret de Calvisson, à cause de son mariage avec Françoise de Sassenage, fille de feu Louis-Alphonse de Sassenage, chevalier, baron dudit lieu, marquis de Pont-en-Royans, comte de Monthellier, seigneur d'Usseron et autres places, second baron du Dauphiné, et de feu Christine de Salvaing de Boissieu, baron de Vire dame de Brulon, au pays du Maine (17 juin 1699, f°s 31-48) ; — de la donation par dame Marie de Rigoulet, veuve et héritière de noble François Royer, sieur de la Valfenière, de tous les biens à elle issus de ladite succession, à Anne de Royer de la Valfenière, sa fille aînée, femme de noble François-Charles de Marian de Milan (9 novembre 1701, f° 98) ; — d'une donation de 600 livres par Louise de Vichet, veuve de noble Scipion de Sourras, en faveur de Sébastien de Sourras, son fils aîné (6 décembre 1701, f° 108) ; — du contrat de mariage entre noble Jean-Marie de Moyroux, fils de noble Jean de Moyroux et de Dorothée d'Anglésy et demoiselle Marguerite de Guichard, fille de noble Paul de Guichard et d'Anne de Pousse (12 novembre 1701, f° 114) ; — de la donation de tous ses biens faite par noble Elzéar de Tonduty, héritier de noble Thomas de Tonduty, son père, à Jeanne-Gabrielle de Brodune, sa cousine, veuve de Joseph de Silvecane (7 mai 1702, f° 121) ; — de la donation faite par Jean-Louis de Fortia de Montréal, abbé de St-Pierre-d'Orbès, au diocèse de Soissons, prieur de l'abbaye d'Ambiel, au diocèse de Clermont, à Jules de Fortia de Pol, marquis de Montréal, seigneur de La Garde, St-Tronquet, Lagnes et autres places, de tout ce qui peut lui revenir dans la succession de Gaspard de Fortia de Pol, leur père (6 août 1703, f° 145) ; — des donations contenues dans le contrat de mariage de Gabriel de Tulle d'Avignon, et Marie-Madeleine de l'Église (9 janvier 1711, f° 274) ; — d'une donation de tous ses biens faite par noble Joseph-François des Henriques, à Marthe de Siguier, sa femme, de Pernes (8 janvier 1715, f° 341) ; — de la donation faite par Louise de Sourras, fille de Sébastien de Sourras, à Louise Paulmier, sa mère (8 novembre 1717, f° 383) ; — de la donation de tous ses biens faite par noble Pierre de Genet, docteur agrégé, à Marie-Thérèse de Genet, sa fille, femme de noble Joseph de Ferlet (21 octobre 1718, f° 407) ; — de donation à cause du mariage entre Paul-Charles de Fougasse, chevalier, marquis de la Royère, d'Avignon, fils de Joseph-Gaspard de Fougasse, chevalier, marquis de la Royère, et de Marie-Thérèse de Pelletier de Gigondas, et d'Isabelle-Julie de Lannion, fille de feu Pierre, comte de Lannion, baron et pair de Bretagne, président né des États de la Province, baron de Maletroit, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur des villes de Vannes, Auray et St-Malo, commandant la noblesse, ban et arrière-ban de l'évêché de Vannes, et de Marie-Françoise Eschallard de la Mark, veuve de Charles-Félix-Jacinte de Galéans de Castellane de Castellet, chevalier, marquis de Salerne, seigneur des Yssars, les Angles et autres lieux (11 février 1720, f° 441) ; — d'une donation de 3,000 livres faite par Pierre Ribouton à Jeanne de Ribouton, née de son mariage avec Marie de Bagnoly, reçue religieuse dans le monastère de St-Philippe et St-André, appelé le second monastère de Ste-Ursule d'Avignon (20 juillet 1724, f° 563) ; — de donations à cause de mariage entre noble Joseph-Étienne Ribouton, docteur ès-droits, avocat de la ville d'Avignon, fils de Pierre Ribouton, notaire, greffier et secrétaire de la communauté de Bédarrides, et de Marie-Louise de Bagnoly et noble Anne d'Anselme, fille de Denis d'Anselme et de Catherine Sauvat (24 octobre 1735, f° 729) ; — de donation à cause de mariage entre Claude Jourdan et Thérèse Dumas (27 juillet 1748, f° 908) ; — des donations à cause de mariage entre Claude Ory et Marie Bernard (22 avril 1749, f° 938) ; — de donations à cause de mariage entre Jean Tor et Anne Bez (18 avril 1753, f° 998) ; — d'une donation de tous ses biens faite par Louis Lombard à Élisabeth Bressy, sa mère (30 janvier 1756, f° 1016), etc.

G. 189. (Registre.) — In-4°, 664 feuillets, dont 18 pièces parchemin.

1210-1681. — *Diversorum Castrinovi*. — Reconnaissances à Guillaume, évêque d'Avignon, par Albaron, fils de feu Pierre Albaron, pour le château de Lers (*Castrum de Lers*) (septembre 1210, f° 1) ; — par Bertrand de Laudun (*Bertrandus de Loduno*) et Guillaume de Laudun (*Willelmus de Loduno*), frères, fils de Bertrand de Laudun, pour le même château de Lers et la terre de Valergue (*in Valerga*) (décembre 1213, f° 2) ; — par Albaron, seigneur de Lers et de Montfrin (*dominus Lertii et Montisfrini*), à l'évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède au château de Lers (*in castro de Lertis*) à Valergue (*loco qui Vallergua vulgariter nuncupatur*) à Terre-Morte (*in loco qui dicitur Terra Morta*) et à Châteauneuf-Calcernier (*in Castronovo-Calcernerii*) aux îles de Mézoargue (*in insulis de Mezoagua*) (1269, f° 11) ; — par

Guillaume de Laudun, fils de feu Guasc de Laudun et de dame Alinne, à R., évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Lers et à Valergue (1270, f° 12) ; — par Albaron, seigneur de Lers, à Robert, évêque d'Avignon, pour le château de Lers (mars 1274, f° 13); — par Raimbaud d'Ancezune, damoiseau, fils de feu Raymond d'Ancezune, chevalier, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier (*in castro et territorio seu juridictione Castrinovi-Calcernerii*) (1275, f° 14). — Cession par Jean Castelli, de Châteauneuf-Calcernier, à Guillaume de Areliana, de l'ordre des Frères Prêcheurs, et à Pierre d'Euzet (*de Euzeto*), du même ordre, et à Guillaume de Châtillon (*de Castilione*, damoiseau, procureur de noble Decan, d'Uzès, exécuteur testamentaire de Robert, évêque d'Avignon, de tous les droits qu'il possède en tout ou en partie sur la grande tour vieille de Châteauneuf (*in toto vel in aliqua parte turris majoris antiquæ Castrinovi predicti)*, et ce moyennant le prix de 50 sous couronnés de Provence (1283, f° 15) ; — par Raimbaud d'Ancezune (*Raymbaudus de Ancesuna*), fils de Raymond d'Ancezune, à André, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier (*in Castronovo-Calcernerio*) (1291, f° 16) ; — par Raimbaud d'Ancezune, à Bertrand, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf (19 mai 1306, f° 17) ; — par Raymbaud d'Ancezune à Jacques, élu d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier (*in Castronovo Calcernerio*) (26 novembre 1313, f° 18) ; — par Féraud Corvis, chevalier, pour tout ce qu'il possède audit lieu de Châteauneuf-Calcernier (11 mars 1314, f° 18) ; — par Riccavus Corvi, damoiseau, fils de feu Féraud Corvi, chevalier, à Jacques, élu d'Avignon (*Dei gratia electo Avenionensi*), pour tout ce qu'il possède au même lieu (22 juin 1314, f° 18) ; — par Raymbaud d'Ancezune, fils de feu Raimond d'Ancezune, chevalier, à Arnaud de Capdenac, prévôt de Mende et chapelain du Pape (*Arnaldo de Captenaco, preposito Mimatensi, capellano ejusdem domini Papæ*), et à Gasbert Duval, chanoine de Meaux (*Gasberto de Valle, Meldensi canonico*), vicaires pour le spirituel et le temporel de l'évêché d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier (4 mai 1318, f° 19) ; — par Ricavus Corvi, aux mêmes vicaires de l'évêché d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf (4 mai 1318, f° 19) ; — par Raymond d'Ancezune, fils de Raimbaud d'Ancezune, co-seigneur de Caderousse (*condomini Cadarosse*), comme procureur de son père, à Jean, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier (*in Castronovo-Calcernerio*) (29 mars 1337, f° 21). — Sommation par Gaucelin, abbé de Psalmody, trésorier du Pape et son délégué, au capitaine du château de Lers, d'ouvrir les portes dudit château comme appartenant à la mense archiépiscopale d'Avignon (25 janvier 1362, f° 22). — Extrait de la concession faite par Charles IV, empereur, aux évêques d'Avignon, de faire un port pour le sel à Châteauneuf (1365, f° 23). — Accord entre Guillaume Ruffi, official de l'évêché d'Avignon, et Raymond de Vilars, chevalier, chambellan et et conseiller du Roi et son sénéchal de Beaucaire et Nîmes, au sujet de la juridiction du château de Lers et spécifiant que le seigneur de Lers rend hommage à l'évêque d'Avignon (4 septembre 1449, f° 33). — Nouveau bail de 24 saumées de limas ou gravier au territoire de Châteauneuf et dans l'île du Seigneur, par l'archevêque d'Avignon, à noble Jean Nicolaï, moyennant un cens annuel de 3 sous à St-Michel (1er septembre 1496, f° 36). — Ordonnance d'Antoine de Paulo, conseiller du Roi et second président du Parlement de Toulouse, commissaire député pour la réduction et réformation des îles, îlons et crémens du Rhône, portant qu'il n'y a pas lieu de troubler l'archevêque d'Avignon et les habitants de Châteauneuf au sujet de la possession de l'île du Limas (5 mai 1559, f° 51). — Lettres du capitaine du château de Châteauneuf en faveur de Paul-Antoine Gadaigne (9 novembre 1556, f° 54). — Mandement de Dominique Marini, ordonnant aux consuls des lieux de Bédarrides et Châteauneuf de veiller à la conservation de la santé publique et de ne recevoir personne sans être muni de bilettes de santé, émanant des lieux dont ils partent (17 janvier 1559, f° 64). — Statuts et règlements faits par les consuls et habitants de Châteauneuf réunis en parlement général concernant les gardes du terroir, les dommages causés au bétail, les vignes, vergers et autres possessions, les amandes, les noix et autres fruits, la fabrication de la chaux, les immondices, la vente de la viande et du poisson, les poids et mesures, la réparation et l'entretien des chemins, les domestiques, les nouveaux habitants (21 octobre 1576, f°s 81-96). — Copie desdits statuts (15 juillet 1584, f° 119). — Autorisation accordée par l'archevêque d'Avignon à la confrérie des Pénitents Blancs de Chateauneuf érigée sous le vocable des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur, de prendre une construction ruinée appelée la Barbacane, joignant l'église dudit lieu, pour y établir une chapelle (1592, f° 174). — Délégation des habitants de Châteauneuf aux consuls du lieu pour aller offrir les clefs des portes à l'archevêque d'Avignon, seigneur dudit lieu, et les recevoir de sa main (16 mars 1595, f° 179). — Constitution en fief par François Bordini, archevêque d'Avignon, en faveur de Jean de Tullia, évêque d'Orange, de la terre de Tulle, au territoir de Châteauneuf-Calcernier (7 février 1600, f° 184). — Mandement de François Bordini, archevêque d'Avignon, défendant de chasser sans autorisation sur le terroir de Châteauneuf aux perdrix, perdreaux, lapins, lièvres et levreaux, au lacs, panthène, les perdrix et perdreaux à la gare, à la granade, au feu et lassade

et autres genres de chasse sous peine de 10 écus d'amende (24 mai 1606, f° 219). — Défense de par le même archevêque de faire ou faire faire aucun four à chaux à Châteauneuf, sans autorisation sous peine d'une amende de 25 marcs d'argent (8 mai 1606, f° 220). — Défense par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, aux consuls, particuliers et habitants de Châteauneuf de vendre, tailler, couper, emporter ou faire tailler aucun bois de saule, pibous, tamaris et autres de la saulsaie de la communauté du lieu jusqu'à ce qu'il soit statué sur les réparations à faire contre le Rhône (25 janvier 1610, f° 286). — Inventaire des meubles qui se trouvent dans le château de Châteauneuf dressé à la requête d'Arrigo Alberti, gouverneur dudit lieu (31 décembre 1602, f° 309). — Ordonnance du cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, pour l'élection des conseillers de Châteauneuf (3 octobre 1679, f° 319). — Défense faite à la requête de Jean de Loulme, procureur juridictionnel de Châteauneuf, de chasser audit lieu sans autorisation (8 février 1625, f° 338). — Vente au profit de noble Gaspard Capeau de Roquemaure, du bois Sénescal à Châteauneuf (25 avril 1631, f° 404). — Règlement et taxe des dépens des biens de Bédarrides et Châteauneuf-Calcernier (1er janvier 1671, f° 494). — État des charges et revenus tant ordinaires qu'extraordinaires de la communauté de Châteauneuf (1681, f° 549). — Table des reconnaissances de Châteauneuf (1515, f°s 605-665).

G. 190. (Registre.) — In-4°, 968 feuillets, papier.

1528-1687. — *Diversorum Castrinovi.* — Contestation entre Gaspard Drouin, fermier des droits de lods à Châteauneuf, et Pierre-Julien et Jean de Tulle frères, au sujet de la propriété par eux acquise de Pierre Isnard (1560, f° 2). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon par Pierre Cabasse, religieux Augustin d'Avignon, pour se faire rendre ses biens usurpés par des habitants de Châteauneuf (17 juillet 1567, f° 13). — Procédure instruite à la requête du procureur juridictionnel de Châteauneuf, contre Firmin Grasset, accusé de vol (1583, f°s 25-103). — Procédure instruite par le fisc de l'archevêché d'Avignon contre Pierre Chabran, de Châteauneuf, accusé de sortilège (1583, f° 105). — Statuts et règlements de Châteauneuf-Calcernier « dict de Pape » sur les dommages causés sur les fruits et possessions d'autrui (15 juillet 1584, f° 169). — Reddition des comptes de tutelle par Claude Gay, de Châteauneuf, à Catherine Tourres (1585, f° 197). — Dissolution de mariage entre Jean Lantelme et Françoise Clergesse (1585, f° 213). — Défense, du mandement de Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, à tous habitants de Châteauneuf, de chasser sans autorisation sur le territoire dudit lieu (22 mai 1586, f° 242). — Procès criminel à l'instance du vicaire général de l'archevêché d'Avignon, contre Pierre Gros, de Châteauneuf, accusé d'avoir volé une caisse de velours (1589, f°s 263-335). — Procédure instruite contre plusieurs habitants de Châteauneuf, accusés d'avoir attaqué et assassiné un jeune garçon au Limas, territoire de Châteauneuf (1608, f° 500). — Ordonnance d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, sur la plainte des consuls de Châteauneuf, prescrivant d'emprisonner ceux qui troubleront les délibérations du Parlement général des habitants dudit lieu (26 juin f° 549). — Défense sur la plainte des habitants de Châteauneuf, à Jean Eyraud et aux autres fabricants de chaux de la transporter hors du territoire de Châteauneuf (31 août 1620, f° 578). — Ordre donné par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à Bernardin Geirier, secrétaire de l'archevêché, pour informer sur les dégâts et dommages causés dans le bois de Senescaud, par Louis Trinquier, procureur juridictionnel et François du Fraisse, rentier de l'archevêché (26 février 1622, f° 623). — Vente à l'encan des meubles d'Étienne Mesfre, de Châteauneuf, à la requête de ses héritiers (6 janvier 1622, f° 755). — Informations, procès-verbaux, citations pour des délits commis dans les biens de Châteauneuf, etc.

G. 191. (Registre.) — In-4°, 769 feuillets, papier.

1548-1621. — *Diversorum Castrinovi.* — Reconnaissance par Amédée Valéri et Michel Establet, consuls de Châteauneuf, au nom de la communauté, en faveur de l'archevêque d'Avignon (9 janvier 1548, f° 1). — Commission de capitaine de Châteauneuf délivrée par Alexandre Farnèse à François Vitalis, en remplacement de son père, Raymond Vitalis (1er janvier 1554, f° 12). — Description des meubles de Clément Sallier (26 octobre 1585, f° 69). — Testament de Peyrot Gros, de Châteauneuf (2 août 1564, f° 129). — Arrentement par l'archevêque d'Avignon à Barthélemy de Rodes, Laurent Chazal, marchands d'Avignon, de tous les fruits et revenus de Châteauneuf, pour quatre ans, au prix de 250 écus d'or sol (3 mai 1560, f° 192). — Prix du pain à Châteauneuf (25 mars 1589, f° 210). — Nouveau bail à divers particuliers de l'île sise sur le territoire de Châteauneuf-Calcernier, appelée l'île du Seigneur (1549, f° 236). — Au f° 239 sont dessinées et peintes les armes d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, « *de gueule à la chimère d'argent armée et lampassée de sable.* » — Donation à nouveau bail par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon, à noble Antoine de Follequier, capitaine du château dudit lieu de 21 salmées de terre dans l'île dite du Seigneur, moyennant une redevance d'un sou 6 deniers par saumée (3 décembre 1571, f° 363). — Arrentement à noble Paul-Antoine de Puget, à raison de 24 francs par an, des

herbages du parc de Châteauneuf, sous la réserve de la vigne, bois et glandage de Châteauneuf (5 novembre 1602, f° 369). — Défense par l'archevêque d'Avignon, François Bordini, à toute personne de quelque âge et qualité qu'elle soit, de faire tenir ou dépaître aucun bétail dans les îles appelées du Seigneur, sises au terroir de Châteauneuf, sous peine de 5 florins pour chaque bête grosse et 10 sous pour les autres (31 mai 1604, f° 385). — Commandement par l'archevêque d'Avignon, à tous les nouveaux habitants de Châteauneuf de délivrer aux consuls ou au trésorier de ladite communauté : un écu et demi pour ceux qui ont pris femme ou fille audit lieu et 3 écus pour les autres (12 août 1615, f° 449). — Statuts et règlements de Châteauneuf (15 juillet 1584, f° 465). — Liève de reconnaissance de la mense archiépiscopale de Châteauneuf (1615, f°s 479-725). — Rémissions de causes, inventaires, citations, procurations, dépositions de témoins, etc.

G. 192. (Registre.) — In-4°, 686 feuillets, papier.

1556-1708. — *Diversorum Castrinovi.* — Sentence rendue par Marcel Lantes, protonotaire apostolique, auditeur de la Rote, cassant l'imposition d'un denier par livre de chair frappée par Jean-Baptiste Alphonse, sur la communauté de Châteauneuf (15 janvier 1615, f° 1). — Bref de Grégoire XIII accordant à Jean-Baptiste d'Alphonse, capitaine de Châteauneuf, la coadjutorerie de cette charge pour son fils, Pierre d'Alphonse (1580, f° 9). — Cassation dudit bref par Urbain VIII (12 décembre 1623, f° 11). — Provision de la viguerie de Châteauneuf en faveur de noble Pellegrin de Dallo par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon (12 avril 1624, f° 19). — Provision de l'office de viguier de Châteauneuf en faveur de Pierre d'Alphonse, par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon (10 avril 1627, f° 22). — Transaction entre Marius Philonardi et Pierre d'Alphonse, capitaine et viguier de Châteauneuf, qui, comme privée personne, avait obtenu en emphytéose perpétuelle, le parc dudit lieu au sujet des dîmes, des fruits provenant de ce parc et que l'archevêque d'Avignon s'était réservé (12 avril 1633, f° 29). — Rôle des messes fondées dans l'église de Châteauneuf (f° 32). — Mandement par Marius Philonardi, sur la requête de Pierre d'Alphonse, citoyen d'Avignon, capitaine perpétuel et héréditaire de Châteauneuf, pour la publication du bref lui accordant la confirmation de sa charge et la coadjutorerie perpétuelle en faveur de noble Henri d'Alphonse, son fils (2 mai 1643, f° 36). — Arrentement général par Bernard Pinelli, archevêque d'Avignon, en faveur de Pierre Piellat, bourgeois de la même ville, moyennant une rente annuelle de 6,600 écus de 3 livres tournois pièce et pour 6 années consécutives des revenus de la mense archiépiscopale à Noves (13 mai 1645, f° 38). — Confirmation par Laurent Curci, légat d'Avignon, de la concession faite par l'archevêque d'Avignon en emphytéose perpétuelle à Pierre d'Alphonse, du château et parc dudit lieu ains que de la viguerie (16 mai 1648, f° 49). — Mise en possession dudit Pierre d'Alphonse (22 mai 1648, f° 48). — Procédure entre l'archevêque d'Avignon et le sieur Pierre d'Alphonse pour la possession et les réparations à faire audit château (1648, f°s 80-228). — Procès-verbal de vérification de la quantité de blé et conségal distribué aux habitants de Châteauneuf en 1658 (8 août 1659, f° 230). — Mandement de Louis-Marie Suarès, docteur ès-droits, vicaire et official général de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, au sujet de l'abbé de la jeunesse à Châteauneuf, et spécifiant qu'il continuera à percevoir, audit lieu, la redevance accoutumée sur les veufs et veuves qui se marient et sur les filles qui se marient au dehors, le tiers de laquelle redevance appartient à l'hôpital des pauvres dudit lieu et les deux autres tiers à l'abbé « lequel moyennant est obligé de faire beaucoup de despence audit lieu le premier jour de may, le jour de St-Jean, le jour de feste de sainct Théodoric et au Carnaval » (4 juin 1661, f° 236). — Prise de possession par Charles-Joseph Suarès, provicaire général de l'archevêché, au nom de Dominique Marini, archevêque d'Avignon, du château de Châteauneuf auparavant habité par feu noble Pierre d'Alphonse (14 mars 1663, f° 238). — Mémoire au sujet des concessions faites par les papes et archevêques d'Avignon à la famille d'Alphonse, du château et parc de Châteauneuf (1663, f° 244). — Mémoire du sieur Barrel, avocat de l'archevêque d'Avignon, pour démontrer la nullité des concessions faites à Châteauneuf par les archevêques Philonardi et Argello à Pierre d'Alphonse (1663, f° 256). — Extrait d'une convention passée entre noble Paul-Antoine Gadagne et Raymond Vitalis, au sujet de la capitainerie de Châteauneuf (9 novembre 1556, f° 280). — Procédure au sujet des concessions faites à Pierre d'Alphonse par les archevêques d'Avignon, dépositions de témoins, mémoires d'avocats, sommations, requêtes, descentes de lieux, mémoires d'ouvriers, devis (1663-1667, f°s 283-421). — Requête des habitants de Châteauneuf à l'archevêque d'Avignon contre les fermiers des revenus de la mense archiépiscopale audit lieu (1696, f° 427. — État des rentes et revenus de l'archevêché d'Avignon aux lieux de Châteauneuf-Calcernier et Bédarrides pour l'année 1690 (f° 501). — Arrentement des droits de l'archevêché d'Avignon à Châteauneuf-du-Pape en faveur de Claude Calvet et Jérôme et Jean Mestre, pour trois ans, moyennant une rente annuelle de 1,450 livres monnaie et valeur de France (9 avril 1691, f° 505). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et les prévôt et chanoines de l'église métropolitaine au sujet d'un repas annuel appelé *Defructus*, que le chapitre devait payer à la fête de Saint-

Étienne et auquel assistaient tous les habitants de Châteauneuf qui voulaient y participer (25 janvier 1692, f° 513). — Arrentement par Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, à Sauveur Sauvage, de Roquemaure, de la ferme de Châteauneuf-de-Pape, pour trois années, moyennant une redevance de 2,100 livres monnaie du Roi (juillet 1706, f° 579). — Reconnaissances : par Jean Nicolas, de Châteauneuf, pour des terres sises audit lieu, quartier de Carbonnières et de Maupertuis, moyennant un cens annuel de 2 sous tournois (5 mai 1700, f° 585) ; — par Madeleine de Montenard de Montfrin, veuve, marquise de Sénozan, pour un clos d'une éminée sis à Châteauneuf, lieu dit des Grandes-Hiaires, moyennant un cens annuel d'une cosse d'orge (11 août 1700, f° 590) ; — par Gilles Abrieu, pour une terre de 3 éminées, quartier des Lônes (28 août 1700, f° 638) ; — par Claude Cusset, pour un verger sis au quartier du Bousquet, moyennant une redevance annuelle d'un demi-denier (27 mai 1701, f° 671) ; — par Jeanne de Bertet, femme de noble Barthélemy-François de Fabry, de Châteauneuf, pour une terre et vigne au quartier de la ville (6 juin 1701, f° 671). — Répertoire.

G. 193. (Carton.) — 104 pièces papier.

1316-1790. — *Diversorum Castrinovi.* — Copies: d'une bulle de Jean XXII du 13 décembre 1316, portant union du prieuré de Châteauneuf à la mense épiscopale d'Avignon ; — d'une bulle du même pape pour l'érection de la vicairie de Châteauneuf (22 avril 1319). — Extrait d'une transaction passée le 10 mars 1441 entre Alain de Coétivy, évêque d'Avignon, et la communauté de Châteauneuf, au sujet des dîmes dudit lieu. — Copie d'une bulle du pape Jules II, du 20 juin 1504, pour l'union de la vicairie de Châteauneuf à la mense capitulaire d'Avignon. — Transaction entre la mense archiépiscopale d'Avignon et la communauté de Châteauneuf, au sujet des garrigues et fours à chaux dudit lieu (24 août 1634). — Prix-fait donné à Louis Delolme, maçon, pour des réparations à faire aux murailles de Châteauneuf (13 octobre 1669). — Transaction entre la mense archiépiscopale et les officiers de Lers, au sujet des limites entre Lers et Châteauneuf (5 septembre 1653). — Inventaire des papiers du greffe de la cour de Châteauneuf, par Louis Rigaud, dudit lieu (1680). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon, le chapitre métropolitain et la communauté de Châteauneuf, au sujet des repas du *Defructus* (25 janvier 1692). — Nouveau bail d'une petite tour, sur les anciens murs de Châteauneuf-du-Pape, passé par la mense archiépiscopale d'Avignon, en faveur d'Esprit Gabriel de Tolomas, citoyen d'Avignon, moyennant un cens annuel de 1 sou (12 septembre 1703). — Tabelle des pensions et charges supportées annuellement par la communauté de Châteauneuf (1713). — Liève des arrérages de deux ducats dus à la communauté de Châteauneuf par les tenanciers de l'île du Seigneur (6 décembre 1723). — Information sur les droits appartenant à l'archevêché d'Avignon sur l'île dite du Seigneur et aussi sur les forains possédant biens audit lieu. — Arrentement du château et du parc de Châteauneuf, passé par Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, à Jean Delée, gentilhomme irlandais, résidant à Avignon, moyennant 400 livres de rentes annuelles (9 avril 1728). — Ordonnance de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, pour que dans les élections « de conseillers qui se feront à l'avenir « dans ladite communauté, on ne puisse choisir que des habi- « tants qui aient et possèdent pour le moins trois cents livres « en biens fonds » (12 mai 1736). — Projet de règlement pour la vente du pain à Châteauneuf (29 juillet 1748). — Mémoire touchant les garrigues de Châteauneuf. — Ordonnance de Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, pour l'élargissement et la réparation du grand chemin tendant à Caderousse, dans le terroir de Châteauneuf, le long du Rhône (26 février 1751). — Ordonnance de l'archevêque d'Avignon, pour la conservation du bois à Châteauneuf et prescrivant de réprimer les abus, dégâts et malversations commises dans les bois et garrigues dudit lieu (30 novembre 1754). — Délibération des consuls de Châteauneuf, interdisant à tous bergers et gardiens de faire dépaître leurs troupeaux dans les vignes, vergers et autres propriétés des habitants dudit lieu (24 septembre 1759). — Projet d'ordonnance contre les mendiants et vagabonds à Châteauneuf et à Bédarrides (1764). — Concession de terre et four à chaux, par l'archevêque d'Avignon, aux sieurs Vallat père et fils (17 avril 1764). — Donation par Jean-François Clément, curé de Châteauneuf, d'une somme de 2,000 livres, monnaie de France, à l'hôpital des pauvres dudit lieu (22 janvier 1785). — Contrat de mariage d'Étienne Moran, fils de Louis-Michel, avec Marie-Anne Créquet (2 février 1790). — Mémoires, rôles de titres à produire, de pièces et documents remis aux avocats, notes sur les droits seigneuriaux des évêques et archevêques d'Avignon sur Châteauneuf, etc.

G. 194. (Carton.) — 3 pièces parchemin, 35 pièces, papier.

1560-1788. — *Diversorum Castrinovi.* — Fiefs d'Auriac, de la Nerte et de Vaudieu, au territoire de Châteauneuf. — Vente par Laurent d'Arpajon, chevalier de l'ordre du roi, seigneur et baron des baronnies de Lers, Rochefort, Montfrin et Montredon, à Barthélemy de Roddes, citoyen d'Avignon, de la terre et seigneurie d'Auriac, sise au diocèse d'Avignon, confrontant : du levant la brassière du Rhône, dite la Queyronnette, autrement du Lampourdière; de l'aure droite, les terres des héritiers de René Frairet, de Caderousse, dites de

Pecouilhe, et du couchant les terres de Balthazar Noguier, dites Montarene, et les terres du diocèse de Bagnols, dites de Barrières, moyennant 4,000 écus d'or, au coin du roi (18 octobre 1570). — Dénombrement de la terre et seigneurie d'Auriac, faite au Roi par Barthélemy de Roddes. — Hommage rendu au roi par Balthazar de Roddes pour la terre d'Auriac (août 1637). — Dénombrement de la même seigneurie, par Jacques de Nicolaï, seigneur de Cavillargues et baron de Sabran, comme mari de Gabrielle de Roddes, d'Auriac (9 février 1687). — Reconnaissance et hommage pour la même seigneurie à l'archevêque d'Avignon par Louis Domergue, acquéreur du château et terres d'Auriac (2 décembre 1728). — Mémoires d'avocats sur les droits de l'archevêque d'Avignon sur le fief d'Auriac. — Achat par Pierre Julien, Jean et Claude Tulle, frères, d'Avignon, de Pierre Isnard, docteur ès droits, vice-gérent de la Chambre Apostolique d'Avignon, au prix de 700 écus d'or sol, d'une bastide avec son tènement, sise au territoire de Châteauneuf. — Note adressée à l'archevêque d'Avignon, au sujet de la grange et fief de la Nerte. — Reconnaissance à François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, par Marguerite de Mouriès, femme de noble Esprit-Gabriel de Tolomas, chevalier de Saint-Jean-de-Latran, comte du sacré Palais, docteur-ès-droits, agrégé de l'Université d'Avignon, collecteur des bulles apostoliques de ladite ville, pour une maison et des terres sises à Châteauneuf, aux quartiers de Ville-Vieille, de la Vaussière, de Porte-Aurouse (30 octobre 1719). — Vente par noble Esprit de Périer, citoyen de Sérignan, comme procureur de noble Jeanne-Marie-Thérèse Duplan, femme de François Dupont de la Chaux, capitaine de grenadiers royaux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant d'Aubenas en Vivarais, à noble Jean-Joseph de Gérin, chevalier lieutenant-général de l'amirauté de Marseille et mers du Levant, commandeur des ordres de Saint-Lazare, résidant actuellement audit Sérignan, de granges et terres sises au terroir de Châteauneuf-Calcernier, moyennant le prix de 10,000 livres, monnaie de France (2 juin 1767). — Érection en fief noble par Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, en faveur de Jean-Joseph de Gérin, des terres par lui acquises à Châteauneuf, et permission à lui accordée de bâtir dans le fief un château sous le nom de Château de Vaudieu « avec tours, tourelles, créneaux, panonceaux et autres décorations usitées en signe de fief noble » (8 juillet 1767). — Indication de limites et plantations de bornes pour séparer le fief de Vaudieu du territoire de Châteauneuf (14 mai 1770). — Vente par demoiselle Anne-Marie de Ricard, de Marseille, comme procuratrice de Jean-Joseph de Gérin, des terres et fief noble de Vaudieu, à noble Benoît-Jean-François de Malière, ancien primicier de l'Université d'Avignon, prêtre et chanoine de l'église métropolitaine, moyennant le prix de 20,000 livres (25 août 1777). — Déclaration de Benoît-Jean-François Malière, qu'il a acquis la terre de Vaudieu pour et au nom de Jacques-Timothée de Trémolet de Bucelli, marquis de Montpezat, chevalier, seigneur de Lunel-Vieux et de Saint-Just en Languedoc (10 décembre 1778). — Vente par Pierre-Silvestre de Beauvais de Nogaret, seigneur de Lagnes, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; Pierre Ducret, noble Jean-Pierre Cappeau, de Saint-Marc, docteur ès droits, et Louis Neyrand, recteurs de l'Aumône générale d'Avignon, à Marie-Justine-Espérance d'Agoult de Montmaur, duchesse de Montpezat, dame de Vinsobres et autres lieux, veuve de Jean-Paul-Antoine de Tertullis, duc de Montpezat, d'une terre et vigne dite La Bouissone, sise à Châteauneuf-du-Pape, clos de Cantemerle, au prix de 100 livres l'éminée (20 juin 1788). — Mémoire sur le fief de Vaudieu.

G. 195. (Registre.) — In-4°, 605 feuillets, papier.

1344-1615. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon, en 1344, par Rostang Bolige, pour des terres sises au Castellar (*ad Castellare*) (f° 5) ; — par Pierre Blésini, pour des terres sises lieu dit aux Argillasses (f° 7); — par Raymond Juliani, pour des terres sises lieux dits au Rhône (*ad Rodanum*) (f° 11) ; — par Tiburge, femme de feu Bertrand Auberti, pour des terres et vignes lieux dits au chemin vieux (*ad iter vetus*), aux Blanquières (*ad Blanquerias*) (f° 16) ; — par Randulfe Bérenger, pour des terres et vignes sises aux Charbonnières (*ad Carbonerias*) (f° 20) ; — par André Magistri, pour une maison sise à Châteauneuf, confrontant avec la maison de la chapellenie de Saint-Sébastien ou de Saint-Jacques (f° 25) ; — par Marius Renier, pour un jardin sis à Puits-Neuf (f° 37) ; — par Guillaume Fornerii, pour des terres sises aux Faisses (*ad Faysas*), dans l'île du Seigneur (*in insula Domini*), à la Tuilerie (*ad Teuleriam*) (f° 39) ; — par Étienne Britonis, maréchal, pour des terres lieu dit au Rhône (*ad Rodanum*) (f° 48) ; — par Jacques Biscarelli, pour une terre sise lieu dit à l'Homme mort (*ad hominem mortuum*) (f° 53) ; — par Joseph Tête, pour un jardin lieu dit à la Font du Pape (*ad Fontem papæ*) (f° 59) ; — par Joseph Marcel d'Orange, pour une terre sise aux Tuileries (*ad Teulerias*) (f° 62) ; — par Raymond Vitalis, pour une terre sise lieu dit au Rhône, avec un cens annuel d'un gros d'argent au coin du roi (f° 85) ; — par les hoirs de Guillaume Bertranenqui, pour une maison sise à Châteauneuf et pour des terres sises audit lieu, lieux dits aux Blaquières (*ad Blaquerias*), au Bon Puits (*ad bonum puteum*), à Sambuquière (*ad Sambuquerias*), à Mollerian (*ad molleria-num*) (f° 86) ; — par Bertrand Vitalis, fils de Guillaume,

pour des terres et vignes lieux dits, à Maupertuis (*ad Malum Pertusum*) (f° 126). — Enregistrement du bref de Grégoire XIII, concédant l'archevêché d'Avignon à Georges d'Armagnac, cardinal-prêtre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere* (7 janvier 1576, f° 165). — Commission de vicaire général accordée par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, à Jean Suarès, docteur ès droits, protonotaire apostolique (1er février 1576, f° 169). — Confirmation de l'office de viguier de Bédarrides accordée par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, à François de la Salle, viguier dudit lieu (1576, f° 171). — Provision d'officier des judicatures de Noves, Verquières et Barbentane, pour Julien Colin (6 mars 1576, f° 173). — Ordonnance du cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, réglant l'ordre des cérémonies et des processions dans l'église métropolitaine (1er février 1577, f° 177). — Érection de la confrérie des veuves d'Avignon sous le titre de Sainte Monique (10 mai 1577, f° 181). — Provision de l'office de juge à Saint-Laurent-des-Arbres (24 septembre 1577, f° 190). — Coadjutorerie de l'office de capitaine de Châteauneuf-Calcernier, pour noble Baptiste d'Alphonse (29 février 1577, f° 206).— Bulle de Grégoire XIII, portant provision de l'évêché de Viviers en faveur de Jean (2 septembre 1575, f° 227). — Requête de noble Pierre de St-Sixt, pour la réduction des censives pour les propriétés qu'il possède à Bédarrides (1er avril 1579, f° 248). — Provision de l'office d'examinateur et égaliseur des poids et mesures en faveur de Labeau Drineti, notaire d'Avignon (22 janvier 1580, f° 261). — Requête des consuls et habitants de Châteauneuf au cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, pour être autorisés à lever un vingtain pour subvenir à leurs dépenses (4 juin 1580, f° 280).— Collation de deux chapellenies, l'une sous le titre de Saint-Antoine, l'autre, sous le titre de Saint-Sébastien, dans l'église de Noves, en faveur d'Antoine Lunel, prêtre religieux de l'ordre des Augustins d'Avignon (1er octobre 1581, f° 304). — Provision de canonicat dans l'église collégiale de Saint-Agricol d'Avignon, pour Antoine d'Ebreduno (27 mars 1582, f° 323). — Provision de l'office du gardien des prisons de l'officialité, pour Pierre Corvière (1er décembre 1585, f° 333). — Provision de canonicat dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Étienne ou de la Madeleine d'Avignon pour Antoine Perreto (30 août 1582, f° 340. — Reconnaissances passées, en l'année 1615, à l'archevêque d'Avignon, pour des terres et vignes, prés et garrigues, à Châteauneuf-Calcernier (f° 369) ; — par Pierre Fabry, pour une maison et des terres lieux dits aux Vignes-Vieilles, à Carbonnières, à la Costière, aux Faisses, au Castellas, aux limières du Rhône (f° 369) ; — par André Barbarin, pour des terres et vignes aux Lônes, au plan de Rose, à La Font du Pape (f° 374) ; — par Laurent et Étienne Barbarin, pour des terres et vignes à la Marine, aux Lônes, au Bousquet (f° 387); — par Louis Ferrier, pour des terres et prés au bois de Brossan, à Porte-Aurouze, aux Faisses (f° 393) ; — par Imbert Vallier et Claudette Chaisse, pour des terres à la Combe de Bagnols, à Montredon, à la Terre-Blanque, à la Moulière, au Jeu de Paume, au Plan de Rose (f° 407); — par Guillaume et François Establet, pour des terres et vignes à Moulière, à la Font, au Claux, à Malpertuis, au Gourd (f° 423) ; — par les hoirs de Michel Capellet, pour des garrigues lieux dits à la Solière, à la Marine, aux Abeilières (f° 436) ; — par Antoine Establet, pour des terres et vignes sises lieux dits, à Carbonnières, à la Font du Pape, à Campsault, aux Faisses (f° 441); — par Étienne Girard et Marie Establet, pour des terres vignes et prés sis aux Esquières, au Moure du Peloux (f° 460) ; — par Jean Establet, pour des vignes à Beaucou, au bois de la ville, à la Guillaumette (f° 477); — par Jean Carreau, pour des terres au plan de Rose et la Marine, au Rontau, à Cabrière (f° 486) ; — par Esprite Surete, femme de Pierre Rosain, pour des terres et vignes à Coste-Frize (f° 506) ; — par Pierre Pousson, pour une vigne à la Vaussière et une autre vigne au Lac (f° 520) ; — par Catherine Torre, pour des vignes et terres à Coste-Frize, à la Combe de Bagnols, aux Abeilières, aux Rellaigues (f° 533) ; — par Marc Tarascon, pour des terres et vignes au Bois de la ville, au Peloux (f° 557); — par Claude Henri, pour des vignes et terres à Carbonnières, au chemin de l'Isle, à Terre-Blanque, à Maupertuis (f° 578) ; — par Claude Claudet, pour des terres et vignes à La Bégude, au Bourguignon, à Meulières (f° 593).

G. 196. (Registre.) — In-f°, 222 feuillets, papier.

1344. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Reconnaissances reçues par Pierre de Mézarville, député de l'évêque d'Avignon : par Pierre Brossani, pour une maison et des terres lieux dits au Puits, à Celeyan, au Rhône, à Cabrières (*ad Cabrerias*), à Maupertuis (*ad Malum Pertusum*), au Bois-de-l'Évêque (*ad Nemus Episcopale*) (f° 3) ; — par Bernard Vitalis, pour des terres et vignes sises lieux dits aux Vignes-Vieilles (*ad Vineas Veteres*), à la Tuilerie, à Serre, aux Pradelles, à St-Théodoric (*ad Sanctum Theodoricum* (f° 7) ; — par Guillaume Bédarride, pour une maison à Châteauneuf et des terres à la Fontaine, au Bois de Sérignan (*ad nemus Serinhani*), à l'Euze (*ad Euze*), au Rhône, à la Moulière (*ad Molheriam*) (f° 15) ; — par Bertrand Sérignan, pour une maison à Châteauneuf et des terres à la Barbadasse, à Sambuquières (*ad Sambuquerias*), au Valat (*ad Valatum*), à l'Homme-Mort (*ad Hominem Mortuum*) (f° 19) ; — par Jean Bravi, pour une maison à Châteauneuf et des terres à la Cabane, aux Argellas (*ad Argellassas*), au Castellar (*ad Castel-*

lare), aux Charbonnières (*ad Carbonerias*) (f° 28) ; — par Bertrand de Mevouillon, pour une maison à Châteauneuf et des terres à Granouillet (*ad Granolhetum*), à la Pierre (*ad Petram*) (f° 32) ; — par Jacques Ariberti, pour une maison à Châteauneuf et des terres lieux dits au Valat, à la Croze (*ad Crozam*), à Cabrières (*ad Cabrerias*), au Lac (*ad Lacum*) (f° 35) ; — par Bernard Michel, pour une maison à Châteauneuf et des terres aux Pradelles (*ad Pradellos*), à la Font de Sérignan (f° 43) ; — par Bertrand Lemoine, pour une maison à Châteauneuf et des terres à Serres, à la Font, à Maupertuis (f° 50) ; — par Bertrand Barbarini, fils de Martin Barbarini, pour une maison à Châteauneuf et des terres au Rhône, aux Antiques (*ad Veteres*), au Lac (*ad Lacum*), à Serres, à Cabrières, à Bon-Puits (*ad Bonum Puteum*) (f° 65); — par Peironne Almerasse, pour une maison sise hors de Châteauneuf (*extra castrum*), aux Pradelles (*ad Pradellos*), à la Garrigue (*in Garrigia*) (f° 80) ; — par Thomas Maleterre, pour des terres lieux dits à Granouillet (*ad Granolheto*), au Bois-de-l'Évêque, à Villeneuve (*ad Villamnovam*) (f° 90) ; — par Bertrand Scoferii, pour une maison sise à Châteauneuf et des terres lieux dits aux Blanquières, aux Antiques (f° 99) ; — par Pierre Plazentii, pour une maison à Châteauneuf et des terres lieux dits à Cabrières, au Pré (f° 110) ; — par Guillaume Duranti, pour des terres sises lieux dits au-dessous du château (*infra Castrum*), aux Cayrons (*ad Cayronos*), à la Garrigue (f° 118) ; — par Bertrand Raynardi, pour une maison à Châteauneuf et des terres à Maupertuis, à Croze (*ad Crozam*), à la Perière, à la Garrigue, au Lac (f° 130) ; — par Marius Guisi, pour une maison au bourg et des terres lieux dits au Rhône, à Mejan (*ad Mejanum*), au Pré (*ad Pratum*), à Maupertuis (f° 140) ; — par Jacques Moysoni, pour une maison à Châteauneuf et des terres aux Charbonnières, à la Blaquière (f° 150) ; — par Guillaume Clémentis, notaire, pour des vignes sises lieux dits, au bois de l'Évêque, au Castelar (*ad Castellare*), à Cabrières, au Pré (f° 158) ; — par Bertrand Gilles fils de Pierre Gilles, pour une maison sise à Châteauneuf et des terres en prés et vignes sises au Pré, à la Garrigue, au Bois-Épiscopal, à Cabrière, à Granouillet (f° 160) ; — par Bertrand Bequi, pour une maison sise à Châteauneuf et des terres et prés à la Vieille-Tuilerie (*ad Teuleriam veterem*), au Pré (*ad pratum*), au Bois-Épiscopal (*ad Nemus Episcopale*), à Villeneuve (*ad Villamnovam*), à Cabrières (*ad Cabrerias*) (f° 167) ; — par Pierre Guigou, pour une terre sise à Châteauneuf et des terres et vignes à Coste-Froide (*ad Costam Frigidam*), à Bon-Puits (*ad bonum puteum*) au Castellar (*ad Castellare*), à Maupertuis (*ad Malum Pertusum* (f° 171); — par Raymond Maître, pour une maison au Bourg-Neuf (*in Burgo Novo*) et des terres au Vieux-Chemin (*ad iter vetus*), à Tracol (*ad Trascollum*), aux Antiques (*ad Veteres*), au Bosquet (*ad Bosquetum*) (f° 180) ; — par Nicolas Bistarelli, pour une maison à Châteauneuf et des terres en prés et vignes au Pré (*ad Pratum*), aux Charbonnières (*ad Carbonerias*), aux Argilasses (*ad Argillassos*) (f° 188) ; — par Pierre Auberti, pour une maison à Châteauneuf et des terres en vignes et prés au Vieux-Chemin (*ad iter vetus*), à la Font (*ad Fontem*), au Rhône (*ad Rhodanum*), à la Calcernière (*ad Calcerneriam*), à Cabrières (*in Cabreriis*) (f° 194) ; — par Raymond Vitalis, pour une maison à Châteauneuf et des terres à Cabrières (*ad Cabrerias*), à l'Homme-Mort (*ad Hominem Mortuum*), au Pré (*ad Pratum*) (f° 199) ; — par Michel Trézène, pour des terres à Montrond (*ad Montem Rotundum*), à Cabrières, à la Calcernière (f° 210) ; — par Raymond Marcelli, pour des terres au Bois de l'Évêque (*ad nemus episcopale*), à Montrond (*ad Montem Rotundum*), au Bois de Sérignan (*ad nemus Serinhanum*) (f° 216), etc.

G. 197. (Registre.) — In-4°, 363 feuillets, papier.

1547-1550. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Commission donnée par l'archevêque d'Avignon à Amédée de Sarrepuy, notaire de Châteauneuf-Calcernier, pour recevoir les reconnaissances dudit lieu (16 janvier 1547, f° 1). — Reconnaissances : par Gabriel Gitonis, Amédée Valerii et Michel Establet, consuls de Châteauneuf, de la suzeraineté de l'archevêque d'Avignon à Châteauneuf (9 janvier 1548, f° 2) ; — par Amédée Valerii, pour une maison sise à Châteauneuf payant un cens d'une demi obole, un jardin d'une demi éminée près du Grand-Portail payant un cens annuel de 6 cosses d'orge, un verger lieu dit à la Cabane payant un cens d'un denier tournois, une terre à Montrond (*ad Montem Rotundum*) payant un cens annuel d'un denier tournois (f° 6) ; — par Peyrot-Grossi, pour une maison sise à Châteauneuf, un jardin payant un cens de 5 cosses d'orge et contenant une éminée sis lieu dit près du Grand-Portail, une terre de 6 éminées sise aux Aires (*ad Areas*), une terre de 3 éminées lieu dit à Saint-Théodoric (*ad Sanctum Theodoricum*), une terre de 4 éminées lieu dit au Chemin du Rhône (*ad iter Rodani*), une terre de 6 éminées à la Font-du-Pape (*ad Fontem Papæ*), un verger d'oliviers de 4 éminées lieu dit à la Romiguière (*ad Romigueriam*) (f° 9) ; — par Louis Cosmin, pour une maison sise à Châteauneuf et payant un cens de 3 sous tournois, une terre de 2 saumées lieu dit à Beaudinar (*ad Beaudinar*), une vigne lieu dit aux Terriers (*ad Terrerias*) (f° 19) ; — par Grégoire Grand et ses frères, pour une terre de 2 éminées lieu dit à Montrond, une terre de 3 éminées au chemin du Rhône (*ad iter Rodani*), une terre de 12 éminées lieu dit à Campsault, un jardin d'une quarterière lieu dit à Saint-Théodoric (*ad Sanctum Theodoricum*), une

terre d'une demi éminée lieu dit à la Font-du-Pape (*ad Fontem Papæ*), une vigne et un hermas de 10 éminées lieu dit au Castellas (*ad Castellassium*) (f° 26) ; — par Claude Bertheti et Jérôme et Jean Bertheti, ses neveux, pour une maison à Châteauneuf et des terres lieux dits aux Lônes (*ad Lonas*), au Lac (*ad Lacum*), à Montrond (*ad Montem Rotundum*), au Rhône (*ad Rhodanum*) (f° 38) ; — par Étienne Solerii, pour une maison à Châteauneuf payant un cens annuel d'une cosse et demie d'orge, une terre à la Peyre payant une demie pinte, une terre et hermas payant un denier de cens annuel lieu dit au chemin du Pont de Sorgue (f° 42) ; — par Bernard Coupat, pour une terre de 3 éminées payant un cens d'une demie pinte lieu dit à la Porte-Aurouze, une vigne de 2 éminées payant un cens d'un denier lieu dit à la Font, un verger de 4 éminées payant un cens d'un denier à la Marine (*ad Marinam*) (f° 51) ; — par Rolet Biscaroli, pour une terre de 8 éminées payant un cens de 6 deniers aux Blaquières, une bastide et les terres contiguës payant 18 deniers lieu dit à Croze (*ad Crosam*) (f° 63) ; — par Antoine Eyrault, pour une vigne de 2 éminées payant un cens d'un denier lieu dit à Terre-Blanche, une vigne de 6 éminées payant un cens d'un denier au Bosquet (*ad Bosquetum*), une petite terre d'une quartenière payant un cens d'un demi denier au Limas (*ad Limacium*), une terre et un verger d'oliviers aux Tuilières (*ad Teulerias*) (f° 70) ; — par Étienne André, pour une vigne de 4 éminées payant un cens d'un denier lieu dit au Rhône, une terre de 3 éminées payant un cens d'un denier lieu dit à la Bégude (*ad Begutam*), un pré de 3 éminées lieu dit aux Lônes (*ad Lonas*) (f° 79) ; — par Pierre Carre, pour une terre et un jardin lieu dit à Saint-Théodoric, une terre d'une quartenière lieu dit Porte-Aurouze (f° 95) ; — par Guillaume Maitre, pour une vigne de 10 éminées payant un cens annuel de 2 deniers et 1 obole lieu dit aux Cairons, une terre de 7 éminées payant un cens annuel d'un denier lieu dit aux Ameliers, une terre de 7 éminées payant un cens de 3 deniers lieu dit aux Faisses (*ad Faissas*), pour un jardin d'une quartenière payant un quart de cosse d'orge lieu dit à Saint-Théodoric (f° 105) ; — par noble Catherine Allemande, pour une maison payant un cens annuel de 4 deniers près de la maison claustrale (*prope domum claustralem*), une terre et hermas de 4 saumées payant un cens de 6 deniers aux Blaquières (*ad Blaquerias*), une terre et hermas d'une saumée payant un cens annuel de 3 deniers aux Charbonnières (*ad Carbonerias*), une terre d'une éminée lieu dit aux Lônes (f° 117) ; — par Pierre Salles, pour une vigne jardin, pré et safranière, de 10 éminées payant un cens annuel de 4 deniers 3 oboles et une demi-cosse d'orge, lieu dit au Gruat, une terre appelée Lou Claux, de 4 éminées payant un cens annuel de 2 deniers, lieu dit au Claux (f° 134) ; — par Peyrat Maitre, pour une vigne d'une saumée, lieudit à la Font-du-Pape, pour un four à chaux payant 3 deniers, lieu dit à Montrond, pour un autre four à chaux payant 3 deniers, lieu dit aux Fours-à-Chaux (*ad Furnos Calcis*) (f° 136) ; — par Urbain de Campo, pour une maison sise au Portail-Neuf, une terre et hermas de 3 saumées, lieu dit aux Antiques (*ad Veteres*), une terre de 2 éminées, lieu dit à la Marine, une terre d'une éminée, lieu dit à la Voie-Antique (*ad Viam Antiquam*) (f° 140) ; — par Étienne Barelli, pour une vigne de 5 éminées, lieu dit à Trescol, une terre de 12 éminées payant 5 deniers de cens annuel, lieu dit au Lac (*ad Lacum*) (f° 160) ; — par Pierre Dufour, pour une terre de 4 éminées payant un cens annuel de 3 deniers, lieu dit à Columbisse (*ad Columbissium*) (f° 171) ; — par Isaac et Mordacay de Roquemartine, frères, juifs, de Carpentras, pour une terre payant un cens de 2 oboles, lieu dit à Puget (*ad Pujetum*), un terrain d'une demi quartenière payant une picte de cens annuel, lieu dit au Portalet (*ad Portaletum*) (f° 182) ; — par Philippe Reynier, pour une terre de 2 éminées et demie payant une demi-obole et 3 cosses d'orge, lieu dit à la Porte-Aurouse, une vigne et un verger de 6 éminées payant un cens d'une demi-obole, lieu dit au Chemin-de-Courthézon (*ad iter Curthedonis*), une terre de 3 éminées payant une demi-obole, lieu dit au Faisses (*ad Faissias*) (f° 195) ; — par Antoine Barberini, pour une étable payant un cens de 2 sous 3 deniers à Châteauneuf, une terre de 4 éminées, lieu dit au Limas, une terre de 3 saumées, lieu dit aux Faisses (*ad Faissas*), une vigne de 14 journaux, lieu dit à l'Euze (*ad Leuze*) (f° 212) ; — par Monet-François, Lucie-Claude et Jacomine Dufour, frères et sœurs, pour deux maisons, dans le bourg de Châteauneuf, une vigne d'une éminée payant un cens d'une obole, lieu dit au Mont-Olivet (*ad Montem Oliveti*) (f° 219) ; — par Jacques Dujardin, pour une vigne et terre de 2 éminées, lieu dit à la Font, une terre et une vigne de 4 éminées payant un cens annuel d'un denier tournois, lieu dit aux Blaquières, une terre de 2 éminées, lieu dit aux Vignes Vieilles (f° 231) ; — par Alexis Richard, pour une terre de 2 saumées payant un cens annuel d'un denier, lieu dit au Lac (*ad Lacum*), une vigne et un hermas de 7 éminées payant 3 deniers de cens annuel, lieu dit à Terre-Blanche (*ad Terram Albam*) (f° 247) ; — par Claude Bruni, pour une vigne de 2 saumées payant 6 deniers de cens annuel, lieu dit au Bosquet (*ad Bosquetum*), une terre de 2 saumées payant un cens de 6 deniers, lieu dit aux Vignes-Vieilles (*ad Vineas Veteres*) (f° 258) ; — par Pierre Maitre, pour une vigne, lieu dit au Lac (*ad Lacum*), un verger d'oliviers de 2 éminées payant un cens annuel d'une picte, lieu dit à la Marine (*ad Marinam*), une terre de 3 éminées, lieu dit au Chemin-Vieux (*ad iter Vetus*) (f° 270) ; — par les hoirs de feu Jean Da-

miani, docteur ès droits d'Avignon, pour une vigne et verger payant 4 deniers 1 obole, lieu dit au Chemin-de-l'Euze (*ad Iter de Leuza*) (f° 289); — par Bozani Pierre, pour une vigne de 4 journaux payant un cens d'un denier, lieu dit au Plan-de-Rhône (*ad Planum Rodani*), une terre et hermas de 2 éminées payant un cens d'un denier, lieu dit à Montrond (f° 307); — par Simon Establet, pour une maison sise à Châteauneuf (f° 332); — par Guillaume Amarnerii, pour une terre de 23 saumées payant 3 sous de cens annuel, lieu dit à Montrond (*ad Montem-Rotundum*) (f° 350), etc.

G. 198. (Registre.) — In-f°, 468 feuillets, papier.

1615-1623. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Pierre Fabry, pour une maison et des terres sises lieux dits aux Vignes Vieilles, aux Horts, à Faysses, au Portalet, à la Roquette (25 mai 1615, f° 3); — par Jean Barbarin, pour des terres et vignes, lieux dits à la Font-du-Pape, à Trescol, au bois Évescau, au Rose, à Bourguignon, à Relagues (1615, f° 16); — par demoiselle Jeanne de Salles, pour des terres et vignes, lieux dits aux Grandes-Hières, au Gourg, à Cabrières, aux Lônes (f° 20); — par Jean Gautier, pour une terre de 4 éminées payant un denier et demi de cens annuel, sise lieu dit au Rose, une autre terre de 10 éminées, lieu dit à Cabrières, une terre de 4 éminées, lieu dit à la Rode (f° 30); — par Imbert Vallier et Claudette Chaisse, pour une vigne, lieu dit au Baucourt, une vigne et un verger à Coste-Freize, un verger à Terre-Blanque, un jardin au Jeu-de-Paume, une autre terre au Plan-de-Roze, une terre à Montredon (f° 38); — par Guillaume et François Establet, pour une vigne à Queyrons, une terre aux Plagnies, une terre à St-Théodoric, une terre à la Font (f° 54); — par les hoirs de Michel Rozan, pour une terre de 2 éminées payant un cens annuel de 1 denier et une cosse et demie d'orge, lieu dit à la Grenade, la moitié d'une maison au Bourg (f° 63); — par Gabriel Mestre, pour une vigne et un verger à la Guillaumette, un verger à la Cabane, une terre à la Combe-de-Boisreynard, une terre aux Taulières (f° 69); — par Pierre Boirel, pour une vigne à Piédebaud, une terre au Lac, un canton de terre à Puyneuf (f° 78); — par Michel Biscarel, pour une terre sise au Roze, la moitié d'une vigne à Trescoy, la moitié d'une terre aux Carbonières (f° 87); — par Clément de Sarrepuy et Marguerite Nicolle, sa femme, pour une terre de 3 vingtenières, lieu dit à la Roquette, la moitié d'une terre de 5 éminées aux Faysses, la moitié d'un plantier à la Petite-Bastide (f° 94); — par Antoine Mazellier, pour une maison et des terres, lieux dits au Puy-des-Deux-Canaux, à Bousquet, à Cabrières, à Peloux (1er décembre 1615, f° 103); — par Vidau, Doumas et sa femme, pour une vigne au bois Évescau, une terre à Campsault, une terre à la Petite-Bastide (3 décembre 1615, f° 113); — par Andrieu Chaix, pour une vigne, lieu dit au Trescoy, une garrigue à Cabrières (5 décembre 1615, f° 125); — par François Ladvocat, pour un verger de 2 éminées à la Cabane, une vigne de 3 éminades à Mauseillon, une vigne de 3 éminades à Trescoy (11 décembre 1615, f° 135); — par Dauphine Establette, pour une terre, lieu dit Peyrefuoc, une terre, lieu dit à Montredon, une terre, lieu dit à Cabrières, une vigne au Castelar, une vigne au Bois-Évêchal (12 décembre 1615, f° 147); — par Jean Caveau, pour des terres et vignes, lieux dits à Baucourt, au Bois-Évêchal, aux Abellières, à Patarin (15 décembre 1615, f° 150); — par Gilles Mazen et Isnarde Establette, pour une terre à la Maluberte, la moitié d'une maison au Bourg (17 décembre 1615, f° 168); — par Madeleine Troulete, pour une terre et jardin à la Ville-Vieille, la moitié d'une vigne à Coste-Freze (22 décembre 1615, f° 180); — par Pierre Gérin et Anne Reliarde, pour une vigne à la Loube, une maison à Porte-Aurose (18 février 1616, f° 188); — par Pierre Pousson, pour la moitié d'une terre, lieu dit à Campsault, une vigne à la Vauxière, un pré au Plan-de-Roze, la moitié d'une terre à la Moulière, un verger à Coste-Frèze, la moitié d'une terre à la Marine, une vigne au Bois-Évêchal, une terre à Barbe-d'Aze, une terre à la Combe-de-Bagnols (26 février 1616, f° 200); — par Jean Blain et Marie Roussine, pour une vigne à la Peine, un canton de terre à Colombis (18 avril 1616, f° 212); — par Antoine Lavastre, pour une terre aux Sambiguières, une terre et hermas à la Cabane, une maison à Carmagnole (27 avril 1616, f° 220); — par Michelle Gerin, pour une terre à la Font-du-Pape, un hermas à Maupertuis et la moitié d'une maison à la Porte-Auroze (f° 235); — par Jeanne Barbérine, pour la moitié d'une terre aux Ameliers, une vigne à Trescoy, un verger au Lac, un canton de terre à Moulière, une vigne à la Terre-Blanque (18 juin 1616, f° 246); — par Jean Bousquet, pour une terre au chemin de Bédarrides, une terre à Carbonnières, une terre au parc de la Loube, une vigne au Castelar et un verger à l'Autar des Mourgues (26 janvier 1619, f° 259); — par Barthélemy Chaix et Gasparde Meynière, pour une terre à Carbonnière, deux tiers d'un pré à L'Isle ou Lumières, une terre à Baucourt (9 février 1619, f° 270); — par Michel Jourdan, pour des terres et vignes, lieux dits à St-Théodoric, au Lac, à Cabrières (18 avril 1619, f° 281); — par Nicolas Mestre, pour un verger à la Cabane, une vigne et garrigue à Maupertuis, une vigne à Colombis (13 octobre 1620, f° 292); — par Pons et Pierre Manens, frères, pour des terres à la Combe-de-Bagnols, à Peyrefrise, à Trescoy (2 novembre 1620, f° 299); — par la communauté de Châteauneuf, pour 50 saumées de

terre au Plan-de-Roze, 150 saumées au Limas, 37 saumées dessous la Limière (2 août 1623, f° 310).

G. 199. (Registre.) — In-f°, 370 feuillets, papier.

1693-1699. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Reconnaissances à Laurent Fiesqui, archevêque d'Avignon : par Jean Establet, pour une maison sise à la Grande-Rue droite et des terres et vignes, lieux dits à l'Autel-des-Mourgues, du côté du chemin d'Orange, à Romiguière, à Beaucoup, à Mascaronne (18 août 1693, f° 4) ; — par Barthélemy Mestre, pour des terres et prés à la Porte-Aurouze, à Colombis, à la Combe-de-Bagnol et la Font-du-Pape, à Coste-Freze (27 août 1693, f° 11) ; — par Barthélemy Armanier, pour des terres et prés à Montredon, un hermas au quartier de Peire-Partide, deux saumées de garrigues à la Brusquière (29 août 1693, f° 20) ; — par Adam Roche, pour un verger de 13 éminées et demi payant un cens de 6 deniers, lieu dit à la Font-du-Pape (7 septembre 1693, f° 32) ; — par Claude Delort, pour une maison à la Grande-Rue droite, la moitié d'une terre au bois de la ville, la moitié d'un verger au quartier des Abelieres, la moitié d'une terre d'une éminée 15 vingtenières au quartier de Peire-Partide, un verger à la Mascaronne, une vigne au quartier de Serre (22 septembre 1693, f° 50) ; — par Pierre Barbarin, prêtre, pour un verger de 16 cosses et demie au Bousquet, une terre de 3 éminées 12 cosses, lieu dit au Lac, une terre au Plan-de-Roze, un verger à la Marine, une terre à Colombis, une terre et crémens de 13 éminées à l'île du Seigneur, une vigne de 4 éminées à Coste-Freze, une terre de 2 éminées 17 cosses à la Font-du-Pape, une terre au chemin de l'Euze (8 octobre 1693, f° 57) ; — par Philippe Serrière et les hoirs d'Anne Serrière, pour une maison à Châteauneuf, quartier dit de Porte-Aurouse, et une terre d'une éminée et demie, lieu dit à Pierrefeu (19 octobre 1693, f° 74) ; — par Jérôme Barbarin, pour un verger au quartier des Abelieres, une terre, lieu dit au Lac, la moitié d'une terre et verger, lieu dit aux Faisses, une terre à l'île dite du Seigneur, une terre aux Taulières (20 janvier 1694, f° 88) ; — par Pierre de Loulme, pour une terre, quartier de la Loube, une terre à Peire-Partide, un verger à Romiguière, un verger aux Esqueirons (23 janvier 1694, f° 100) ; — par Jean Philibert, pour une maison à la Grande-Rue droite, une vigne à la Combe-de-Bagnol, un plantier au quartier de Maupelion, une saumée de garrigue au quartier de Viés (27 janvier 1694, f° 115) ; — par Louis Perche, pour une maison au quartier de Porte-Aurouse et des terres, lieux dits à Cantemerle, au chemin de Bédarrides, à la Combe-de-Bagnol (30 janvier 1694, f° 134) ; — par Anne et Marie Ducannes sœurs, pour une maison au quartier de Carmagnole et des terres, lieux dits à Montredon, à Trescoy, à l'Autel-des-Mourgues, à la terre de Roze (5 février 1694, f° 150) ; — par Catherine Cluchière, pour une maison, rue de Bouscarut et des terres, lieux dits à Plaignes, au bois de la ville, à la Cabane, aux Carbonnières, sous le Château (9 février 1694, f° 159) ; — par André Tarascon, pour des terres en vignes, lieux dits à la Maluberte, à Coste-Freze, aux Carbonnières (15 février 1694, f° 170) ; — par André Estève, pour une maison au quartier de Porte-Aurouse et des terres, lieux dits à Blaquières, à Maupertuis, à Cabrières (9 mars 1694, f° 182) ; — par Sibille Milette, pour une maison rue Droite et des terres et créments à l'île du Seigneur, une terre à Trescoy, une vigne à Terre-Blanque, une terre au Lac, une terre aux Faisses (2 avril 1694, f° 193) ; — par Philippe Barbarin, prêtre, pour une maison au quartier de la Place, devant l'église, et des terres, lieux dits aux Taulières, à la Rodde, aux Abeliers, au Lac, à Faisses, à la Petite-Bastide (7 mai 1694, f° 201) ; — par les hoirs de demoiselle Isabeau de Vany, pour une grange de 6 saumées 6 éminées 10 cosses, lieu dit aux Blaquières, un hermas à Terre-Blanque, un verger à Roumiguière, un verger à la Font-du-Pape, une terre, vigne et hermas à Maupertuis, une terre de 7 éminées 17 vingtenières à l'île du Seigneur (6 juillet 1694, f° 222) ; — par Antoine Chaix, pour une maison rue de la Carmagnole et des terres, lieux dits à la Guillaumette, (13 septembre 1794, f° 239) ; — par Charles Heyraud, pour une maison proche de l'église, une terre de 4 éminées au Trescoy, un verger à la Guillaumette, une autre terre aux Exquirons (2 octobre 1694, f° 249) ; — par Jean-François Establet, pour un hermas, à la Vaussière, une terre aux Exquirons, une autre terre à Peire-Partide (4 décembre 1694, f° 264) ; — par Vincent David, pour un verger au Bois de la Ville, une terre au chemin d'Orange (7 décembre 1694, f° 279) ; — par Louis Philibert, pour une maison rue de Chambidon et des terres, lieux dits aux Abeliers, à la Marine, à Relagnes (1er février 1595, f° 290) ; — par Madeleine de Montenard de Montfrin, marquise de Senozan, veuve de Marc-Antoine de Parrachon, marquis de Senozan, pour des terres et vignes, lieux dits aux Haires, à Saint-Théodoric, à Pattarin (3 février 1695, f° 294) ; — par Madeleine Chalene, pour une maison à la Grande-Rue droite et des terres au Lac, au Castelas, à Pourtalet (25 mai 1695, f° 311) ; — par noble Jean Eyminier, docteur ès-droits d'Avignon, pour des terres, lieu dit au Peloux (22 août 1695, f° 319) ; — par noble François de Monerii, d'Avignon, pour une grange à Cabrières et des terres au même lieu (23 novembre 1695, f° 321) ; — par Joseph de Sarrepuy, pour une maison à la rue de Porte-Aurouze et des terres, lieux dits à la Peyrière, à la Font-du-Pape, à la Petite-Bastide, au chemin de l'Osel (28 novembre 1695, f° 326) ; — par la communauté de Châteauneuf, pour l'île du Seigneur

50 saumées de terre au Plan-du-Rhône, la maison commune dudit lieu (28 avril 1596, f° 331) ; — par Louise de Lopis, Gabrielle de Plantade, pour une grange, lieu dit A Fargueirol et des terres à la Loube, à Cabrières, à la Marine (20 juin 1696, f° 334) ; — par Raymond-François de Bellon, chevalier, seigneur de Saint-Lambert, d'Avignon, pour une maison à la rue de Bouscarut et des terres aux Carrières, à l'Autel-des-Mourgues, à la Font-du-Pape, au chemin de Bédarrides, au Jeu-de-Paume, aux Taulières, à la Petite-Bastide, à la Moulière (26 octobre 1696, f° 346) ; — par noble Philippe de Cappeau, seigneur de Marguerine, juge royal de Roquemaure, pour une maison à la rue du Four et des terres, lieux dits aux Lônes, à Canesse, à Colombis, au Lac, aux Abeliers, à la Marine (8 août 1698, f° 363) ; — par Jacques Chardon, pour une maison à la rue du Canton et des terres, lieux dits à Blaquières et à l'île du Seigneur (7 septembre 1699, f° 369). — Table.

G. 200. (Registre.) — In-f°, 333 feuillets, papier.

1713-1716. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Guillaume Armenier, d'une terre, lieu dit à Mouredon et d'une autre terre, lieu dit à Campsault (8 novembre 1713, f° 3) ; — par Louis Philibert, des terres lieux dits Exqueiron, Coste-Frèze, aux Abeliers, à la Petite-Bastide, à Bois-Sénéchal, à la Marine, à la Guilhaumette, Relagne, Bois-de-Boursan, Pillon, (25 novembre 1713, f° 6) ; — par Esprit-Joseph Bérard, chirurgien, d'une terre, lieu dit à la Granade (28 novembre 1713, f° 9) ; — par Antoine Ducamp, de terres lieux dits à Chambidon, à Beaucoup, à Devalade, à Pielon (29 novembre 1713, f° 11) ; — par Pierre Roubaud, de terres, lieux dits proche l'église, à Bois-de-la-Ville, Devès-d'Extor, la Guilhaumette (29 novembre 1713, f° 12) ; — par Antoine Jourdan, d'une terre, lieu dit à Pillon (29 novembre 1713, f° 14) ; — par Jeanne Mestrenne, d'une terre, lieu dit Grande-Rue droite, d'une terre, lieu dit à la Font-du-Pape, d'une terre, lieu dit les Plaignes, d'une terre, lieu dit le Puits-Neuf, d'une terre, lieu dit la Combe-de-Bagnol contenant 2 éminées 16 vinglenières, d'une terre, lieu dit à Castelar, d'une terre, lieu dit la Penne, d'une terre, lieu dit le Chemin-d'Orange, d'une terre, lieu dit le Bousquet, d'une terre, lieu dit la Canonière, d'une terre, lieu dit la Vaussière, contenant 3 éminées 9 vingtenières et demie, d'une terre, lieu dit la Rodde, d'une terre, lieu dit Porte-Aurouze (1er décembre 1713, f° 15) ; — par Claudette Achardy, d'une terre, lieu dit Campsault (6 décembre 1713, f° 19) ; — par Claude Mayard, d'une terre, lieu dit Ville-Vieille sous le château, d'une terre, lieu dit Cabrières contenant 5 éminées ; d'une terre, lieu dit les Blaquières, d'une terre, lieu dit Montolivet, d'une terre, lieu dit la Brusquière (12 décembre 1713, f° 21) ; — par Pierre Establet, d'une terre, lieu dit la Marine contenant 12 éminées 10 vingtenières (12 décembre 1713, f° 23) ; — par Pierre Chabanel, d'une maison située rue dite de Bouscarut, d'une terre, lieu dit le Trescoy, une vigne, lieu dit Chemin-de-la-Sel (12 décembre 1713, f° 25) ; — par Pierre Gonnet, d'une terre, lieu dit Combe-de-Peire-Partide contenant, 2 éminées 5 vinglenières, d'une vigne, lieu dit Serre-de-Rose (16 décembre 1713, f° 27) ; — par Jean Nicolas, d'une terre, lieu dit Cantemerle, contenant 4 éminées, d'une vigne, lieu dit Terre-Blanque (16 décembre 1713, f° 29) ; — par Paul Roubaud, d'un hermas, lieu dit Devès-d'Extor contenant 4 éminées, d'une terre, lieu dit Peire-Partide (20 décembre 1713, f° 30) ; — par Louise Meyronne, d'une terre, lieu dit Trescoy, contenant 4 éminées (20 décembre 1713, f° 32) ; — par Étienne Arnaud, d'une terre, lieu dit Mausseillon contenant 2 éminées, d'une terre, lieu dit Barbe-d'Aze (20 décembre 1713, f° 34) ; — par Arnaud Denante, d'une terre, lieu dit Petite-Bastide (20 décembre 1713, f° 37), contenant 9 éminées 5 vinglenières ; — par Esprit-Joseph Bérard, d'une terre, lieu dit Bousquet contenant 3 éminées (15 novembre 1714, f° 41) ; — par Esprit-Joseph Bérard, d'un petit coin de terre, lieu dit Bousquet, (8 août 1715, f° 42) ; — par Étienne Trenquier, d'une terre, lieu dit la Maluberte, contenant 5 éminées, d'une terre, lieu dit Chemin-Vieux, d'un verger, lieu dit la Roumiguière, d'une terre, lieu dit l'Euze, d'une terre, lieu dit Colombis, d'une terre, lieu dit la Bégude (5 octobre 1715, f° 43) ; — par Jérôme et Louis Brémond, d'une terre, lieu dit Portalet, d'une vigne, lieu dit la Crau (9 octobre 1715, f° 48) ; — par Jean Establet, d'un clos, lieu dit la Calade, d'un jardin, lieu dit Jeu-de-Paume, d'une terre, lieu dit les Faysses, d'un clos contenant une éminée, lieu dit Puits-des-Deux-Canaux (9 octobre 1715, f° 51) ; — par Noël Doumas, d'une terre, lieu dit Chemin-de-Bédarrides, d'une terre contenant 3 éminées, lieu dit île du Seigneur, d'une terre, lieu dit le Lac, d'une terre contenant une saumée, lieu dit Maupertuis, d'un verger, lieu dit la Cabane (9 octobre 1715, f° 57) ; — par Jean Ponsson, d'une terre, lieu dit la Marine, d'une terre contenant 13 éminées, lieu dit la Galimarde (9 octobre 1715, f° 62) ; — par Pierre Tarascon, d'une terre contenant 2 éminées, lieu dit Fargueirol, d'une vigne, lieu dit le Salet, d'une terre, lieu dit les Caniers, d'une terre, lieu dit les Lônes (16 octobre 1715, f° 65) ; — par Étienne Establet, d'une terre contenant une saumée, lieu dit la Galiguière (16 octobre 1715, f° 68) ; — par Philip Establet, d'une terre, lieu dit Bois-de-la-Ville, contenant 2 éminées, d'une terre, lieu dit Chemin-de-la-Traille (16 octobre 1715, f° 71) ; — par Mathieu Durand, d'une terre contenant 4 éminées, lieu dit Peyre-Fio, d'une terre, lieu dit

le Lac (21 octobre 1715, f° 73); — par François Mayan, d'une terre contenant 6 éminées 4 vingtainières, lieu dit la Petite-Bastide (21 octobre 1715, f° 76); — par Jean-Noël Philibert, d'une terre, lieu dit Maupertuis, d'une terre, lieu dit Pillon, d'une terre contenant une éminée 18 vingtainières, lieu dit Coste-Frèze (21 octobre 1715, f° 78); — par Louis Mestre, d'une maison et cours, lieu dit Porte-Aurouze, d'une terre, lieu dit les Relagnes, d'une terre contenant 9 éminées 10 vingtainières, lieu dit Chemin-de-Sorgues (21 octobre 1715, f° 80); — par Charles Mestre, d'une vigne, lieu dit la Granade, d'une terre contenant 3 éminées 11 vingtainières, lieu dit Barbe-d'Aze, d'une terre, lieu dit la Roumiguière (21 octobre 1715, f° 84); — par André Allemand, d'une terre, lieu dit la Vaussière, d'une terre contenant 6 éminées, lieu dit Viès (22 octobre 1715, f° 88); — par Noël Roubaud, d'une terre, lieu dit la Guilbaumette, d'une terre contenant 16 éminées 4 vingtainières, lieu dit l'Abri-du-Limas (22 octobre 1715, f° 90); — par Mathieu Brémond, d'une terre, lieu dit Devès, d'une terre. lieu dit le Limas (22 octobre 1715, f° 92); — par Louis Rapin et Marguerite Brémond, d'une terre, lieu dit Pièlon (22 octobre 1715, f° 94); — par les hoirs de Pierre Marquisan, d'une terre, lieu dit Porte-Aurouze, d'une terre, lieu dit Bois-de-Boursan, d'une terre contenant 12 éminées 4 vingtainières, lieu dit à Montolivet (22 octobre 1715, f° 96); — par Claire Boironne, d'une vigne, lieu dit Chemin d'Orange (24 octobre 1715, f° 99); — par Adam Roche, d'une terre, lieu dit Font-du-Pape, d'une terre et vigne contenant 8 saumées 3 éminées 2 vingtainières, lieu dit Pied-de-Baud, d'une vigne, lieu dit Compsault, d'une grange et terre, lieu dit Pradel (24 octobre 1715, f° 99); — par Pierre Establet, d'une terre, lieu dit Plan-de-Rose, d'une terre, lieu dit Bousquet (26 octobre 1715, f° 106); — par Antoine Morand, d'une terre, lieu dit Chemin-de-Bédarrides, d'une terre, lieu dit la Carbonnière (26 octobre 1715, f° 108); — par François Grangeon, d'une terre, lieu dit Bois-de-la-Ville, d'une terre, lieu dit les Plagnes (28 octobre 1715, f° 110); — par Jean-François Establet, d'une vigne, lieu dit Serre, d'une terre contenant 6 éminées, lieu dit Chemin-de-Courthézon (18 novembre 1715, f° 112); — par Catherine Girarde, d'une vigne, lieu dit Devès-d'Extor (18 novembre 1715, f° 115); — par François Couturier, d'une vigne, lieu dit Serre-de-Rose (18 novembre 1715, f° 117); — par Louis Philibert, d'une terre, lieu dit le Pillon (16 décembre 1715, f° 119); — par Esprit-Joseph Bérard, d'une terre, lieu dit Font-du-Pape (25 janvier 1716, f° 120); — par Louis Rigaud, d'une terre, lieu dit le Lac, d'une terre, lieu dit la Selièze, d'une terre, lieu dit les Relaignes (5 août 1716, f° 123); — par Joseph Vallon, d'une terre et vigne, lieu dit Serre (31 août 1716, f° 126); — par Jean-Jacques Reymond, d'une terre, lieu dit la Guilbaumette, d'une terre, lieu dit à Campsault (22 octobre 1716, f° 128); — par Jean Mestre, d'une terre, lieu dit la Bégude, d'une terre, lieu dit Chemin-de-Sorgues, d'une terre, lieu dit Combe-de-Bagnol (24 octobre 1716, f° 131); — par noble Barthélemy-François de Fabry, d'une vigne, lieu dit Bois-de-la-Ville (30 octobre 1716, f° 147); — par Pierre Establet, d'une vigne, lieu dit la Granade (9 novembre 1716, f° 166); — par Étienne Duclaux, d'une terre, lieu dit Monredon, d'une vigne, lieu dit le Serre (11 novembre 1716, f° 185); — par Antoine Establet, d'une terre, lieu dit Pied-de-Baud, d'une terre et vigne, lieu dit Brusquière (17 novembre 1716, f° 206); — par Sébastien Chambellan, d'un jardin, lieu dit Puits-Regnier, d'une terre, contenant 6 éminées, lieu dit Colombis, d'une terre, lieu dit Canesse (19 novembre 1716, f° 217); — par Jean Boiron, d'un verger, lieu dit Pignan, d'une vigne, lieu dit Viès (26 novembre 1716, f° 232); — par Simon Jourdan, d'une terre, lieu dit le Bourguignon, d'un coin de terre, lieu dit St-Théodoric, d'une terre, lieu dit Montolivet (2 décembre 1716, f° 250); — par Pierre Nicolas, d'une terre, lieu dit Maluberte, d'une terre, lieu dit Mascaronne, d'une terre, lieu dit Coste-Frèze (2 décembre 1716, f° 270); — par noble Charles de Bénicroist de Perrotet Bois-Dauphin, d'une vigne, lieu dit Pielon (3 décembre 1716, f° 276); — par Joseph Deloume, d'une vigne, lieu dit Cabrières, d'une terre, lieu dit Mausseillon, d'une terre, lieu dit Chemin-d'Orange (7 décembre 1716, f° 291); — par Henry Allemand, d'une terre, lieu dit le Lac, d'une terre, lieu dit Chemin-de-Sorgues, d'une terre, lieu dit Puits-des-Deux-Canaux (9 décembre 1716, f° 306); — par Jean Nicolas, d'une terre, lieu dit les Carbonnières, d'une vigne, lieu dit Serre-de-Rose, d'une vigne, lieu dit Trescoy (10 décembre 1716, f° 318); — par Jacques Delord, d'un verger, lieu dit les Abeliers, d'une terre, lieu dit les Blacquières, d'une terre, lieu dit Plan-du-Rhône, d'une terre, lieu dit Barbe-d'Aze (12 décembre 1716, f° 320). — Table.

G. 201. (Cahier). — In-f°, 38 feuillets, papier.

1753-1760. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Reconnaissances: par Joseph Allemand, d'une terre et vigne, lieu dit la Vaussière, d'une vigne contenant 6 éminées, lieu dit Viès, d'un verger, lieu dit la Guilbaumette (9 mai 1753, f° 3); — par Honoré et Adam Marchal frères, d'une vigne, lieu dit Bois de la Ville, d'une terre, lieu dit Bois de Boursan, d'une terre contenant 7 éminées, lieu dit Cabrières 10 mai 1753, f° 5); — par Claude Philibert, d'une terre, lieu dit la Granade, d'une terre, lieu dit la Galimarde, d'un verger, lieu dit la Marine (5 juin 1753, f° 15); — par Guillaume Mathieu, d'une terre, lieu dit Trescoy, d'une vigne, lieu dit la Rode, d'une terre, lieu dit Les Faisses (10 juillet 1753, f° 22; — par

Joseph Chabrand, d'une terre, lieu dit Coste frère, d'une terre, lieu dit la Roumiguière (26 novembre 1753, f° 29) ; — par Marc Crèque, d'une terre, lieu dit la Petite Bastide (26 novembre 1760, f° 32).

G. 202 (Carton.) — In-f°, 69 pièces, papier.

1506-1788. — Reconnaissances de Châteauneuf. — Nouveau bail de 50 saumées de terres, aunes, graviers et limiers donnés par Antoine Florès, archevêque d'Avignon, à la communauté de Châteauneuf (28 janvier 1506). — Commission par Jean-Antoine Fachineti, mandataire du cardinal Farnèse à Amédée de Sarrepuy, pour le renouvellement des reconnaissances de Châteauneuf et de son terroir (17 janvier 1547). — Reconnaissance par les consuls et conseillers au nom de la communauté de Châteauneuf, en faveur de l'archevêque d'Avignon et de son église (9 janvier 1548). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et la communauté de Châteauneuf, d'une part et le baron de Lers, d'autre part, au sujet de la terre du Limas. — Rapport de limites au sujet de la même terre (26 octobre 1553). — Nouveau bail de 150 saumées de terre, aunes, graviers et limiers, donnés par le cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon à la communauté de Châteauneuf (15 janvier 1579). — Commission donnée par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à Esprit Gines, notaire de Pont de Sorgues, pour le renouvellement des reconnaissances de Châteauneuf (3 avril 1615). — Procuration d'Etienne Dulci, archevêque d'Avignon, à frère Pierre Nicolas, dominicain, pour le renouvellement des reconnaissances de Bédarrides (28 juin 1621). — Conférence entre les officiers du Pape et ceux du Roi au sujet de la terre du Limas (6 octobre 1650). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par Pierre d'Alfonse pour le château et parc de Châteauneuf (16 mars 1650). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon et à la communauté de Chateauneuf-du-Pape par M. de Beauregard, pour l'Isle dite du Seigneur, près du Rhône (30 décembre 1693). — Commission donnée à noble Jérôme Barbier, docteur ès-droits, pour le renouvellement des reconnaissances de Châteauneuf (27 avril 1693). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par M. de Beauregard (30 décembre 1693). — Reconnaissance de Philippe de Capeau, sieur de Margarine, à l'archevêque d'Avignon, des biens qu'il possède à Châteauneuf (8 août 1698). — Procédure contre Étienne Favet et autres refusant de reconnaître leurs fonds à la mense archiépiscopale (13 novembre 1713). — État des reconnaissances passées en faveur de l'archevêque et reçues par François Rigaud, notaire de Châteauneuf pendant la ferme d'Étienne et Joseph Trenquier, père et fils, de 1721 à 1732. — Arpentage de diverses pièces et propriétés situées à Châteauneuf-du-Pape et données à bail, depuis plusieurs années, à divers habitants et particuliers (28 mai 1729). — Rectifications de quelques reconnaissances emphytéotiques à Châteauneuf en faveur de la mense archiépiscopale (24 novembre 1747). — Vente faite par M. de Tolomas à Jérôme Reynaud sous la réserve de la majeure seigneurie (29 août 1747). — État des biens acquis depuis 30 ans par M. de Villefranche, pour agrandir son tènement de la Nerte, à Châteauneuf (7 juillet 1760). — Reconnaissanee passée par Joseph-Ignace de Teste de St-Didier, en faveur de l'archevêque d'Avignon (12 septembre 1788).

G. 203. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1623-1724. — Insinuations de donations pour les lieux de Châteauneuf, Bédarrides et Gigognan — Insinuations de donation à cause de mariage entre Barthélémy, Bertet et Anne Daubert (24 avril 1623, f° 1) ; — de donation par noble Dominique de Crochat de Bédarrides, à Anne de Crochat (17 octobre 1623, f° 2) ; — de donation à cause de mariage faites au contrat de mariage de noble Gabriel-Marie de Seguin, seigneur de Vassieu, Venasque, S.-Didier et autres places, et Marie d'Alfonse, fille de Pierre d'Alfonse et de Gabrielle de Plantade (27 avril 1651, f° 44); — d'une donation par noble Pierre d'Alfonse, d'Avignon, de la moitié de ses biens à noble François d'Alfonse, sieur de la Plantade, son fils (11 mai 1658, f° 58) ; — des donations à cause de mariage entre noble François d'Alfonse, sieur de la Plantade et Marie de Lopis (31 août 1661, f° 63) ; — des donations à cause de mariage entre noble Louis Paulmier et Madeleine de Sourras, d'Avignon (3 septembre 1661, f° 64) ; — de donation à cause de mariage entre noble Jean-Baptiste de St-Martin, fils de Rostaing de St-Martin et d'Éléonore de Baculard, et Charlotte de Courrège, d'Orange (24 janvier 1662, f° 65) ; — de donation par Cense de Guiramand, veuve de feu noble François Gaspard de Guillermier, de Gigognan, docteur-ès-droits (23 juillet 1670 f° 87); — d'une donation de tous ses biens, par Antoine de Béraud, écuyer, habitant Châteauneuf, à noble Hector Henri de Siffredi, docteur ès-droits, d'Avignon (14 octobre 1672, f° 95) ; — de donation par Louise Nicolet, de Châteauneuf, en faveur de Louise Lutone, sa fille (9 juin 1688, f° 180) ; — d'une donation de tous ses biens, par Louise de Vichet, veuve de noble Scipion de Sourras, de Bédarrides, en faveur de noble Sébastien de Sourras (4 mars 1689 f° 152) ; — d'une donation par noble Sébastien de Sourras, de Bédarrides, à noble Étienne de Sourras, son frère, d'une maison provenant de l'héritage de noble Scipion de Sourras, leur père (31 janvier 1689 f° 154) ; — des donations contenues au contrat de mariage entre noble Sébastien de Sourras, fils de Scipion

de Sourras et de Louise de Vichet, de Bédarrides, et Louise de Paulmier, fille de Louis de Paulmier et de Madeleine de Sourras, d'Avignon (20 avril 1689, f° 159) ;— des donations à cause de mariage entre noble Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, d'Avignon, fils de Charles de Joannis, seigneur de Verclos, et de Charlotte de Thomas de Milhaud et Madeleine de Forbin, seigneur de Ste-Croix, fille de feu Henri de Forbin, seigneur de Ste-Croix, vivant, conseiller du Roi au Parlement de Provence, et de Marguerite de Galéans des Issarts (13 mai 1690, f° 171) ; — de donation entre vifs, par Blanche de Zanobis, en faveur de noble Gabriel-Guillaume Teste, son fils (7 juillet 1693, f° 185) ;— de donations à cause de mariage, entre noble Barthélmy-François de Fabry et Jeanne de Bertet (10 janvier 1720, f° 225) ; — de donations à cause de mariage entre Gabriel de Tulle et Marie-Madeleine de l'Église, fille de François de l'Église, d'Avignon (30 février 1711, f° 236) ; — de donation par Pierre Deloulme à Pierre-Louis Deloulme, son neveu (11 mai 1714, f° 273) ; — de donations à cause de mariage entre Benoît Alleman et Marie Serre, de Bédarrides (24 avril 1715, f° 288) ; — de donations à cause de mariage entre Pierre de Joannis, chevalier, seigneur de Verclos, et Madeleine de Vincens de Causans (24 septembre 1718, f° 312) ; — de donations à cause de mariage entre noble Joseph de Tarlet et Marie-Thérèse de Ginet, fille de Pierre de Ginet, docteur agrégé, et de Rose Aulagnère (27 octobre 1718, f° 313). — Table.

G. 204. (Registre.) — In-f°, 191 feuillets, papier.

1725. — Insinuations de Châteauneuf, Bédarrides et Gigognan. — Insinuations : du mariage de Pierre Jouffron avec Suzanne Estève (19 novembre 1724, f° 1) ; — de donation par Hélène Barbarin à Antoine-Esprit Martin, de Châteauneuf (15 avril 1726, f° 8) ; — de donation par Marie Ducamp, femme de feu Claude Perche, à Hélène Perche, sa fille, de Châteauneuf-Calcernier (20 septembre 1728, f° 20) ; — de donations à cause de mariage à Pierre Nicolas et Jeanne-Marie Leydier, de Châteauneuf-Calcernier (12 novembre 1730, f° 30). — Rescision de donation avec renonciation entre Martin et demoiselle Roche mariés, de Châteauneuf-Calcernier (17 juillet 1734, f° 41). — Insinuations des conventions et donations entre vifs entre noble et illustre seigneur Jean baron de Power, gentilhomme irlandais, seigneur de Glasky, et Catherine-Michel Delahaye, son épouse, veuve de Jean de Ghisels, en son vivant conseiller de l'évêque et prince de Liège (11 avril 1738, f° 55) ; — de donations par contrat de mariage entre messire Joseph-Ignace-Alexandre de Tholona de Sapola, chevalier, et noble dame Marie-Françoise d'Athénosy, son épouse, d'Avignon (10 juillet 1743, f° 60) ; — de donations par contrat de mariage de haut et puissant seigneur Charles-François Alidore de Sourras, chevalier, seigneur de Merveille, et noble dame Catherine de Pertuis (11 février 1745, f° 64) ; — de donation par François Bonpar à Félicie Dumas, sa nièce (14 février 1747, f° 71) ; — de donations faites par Antoine Gilles de Félix, chevalier, seigneur de la Serre, citoyen d'Avignon, à Melchior-Henri de Félix, son fils (14 août 1740, f° 81) ; — de donations par contrat de mariage entre Jean Robert, de Bédarrides, et Marguerite Icard de Jonquières (17 juillet 1755, f° 93) ; — de donations faites par Louis Gillon, de Châteauneuf-du-Pape, à Henri Boiron (5 juillet 1756, f° 100) ; — d'un acte d'échange entre noble Joseph-Étienne Ribouton, docteur-ès-droits, avocat, et Joseph André, de Bédarrides (6 mai 1758, f° 111) ; — de donations faites par Joseph Vaute, de Bédarrides, à Anne Vaute, sa fille (10 avril 1760, f° 121) ; — de donations, par contrat de mariage, entre André Roure, ménager, et Anne Barret, de Bédarrides (30 avril 1762, f° 133) ; — de donations par contrat de mariage entre Étienne Chivalier et Madeleine Laurent, de Bédarrides (6 janvier 1765, f° 143) — de donations faites par haut et puissant seigneur Gaspard de Fortia de Pol, chevalier, seigneur-marquis de Montréal, seigneur de Lagnes, Lagarde, St-Tronquet, Usson et autres lieux, maître de camp de cavalerie dans les armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, citoyen d'Avignon, à dame Françoise-Gabrielle-Charlotte de Fortia de Pol de Montréal, duchesse de Gadagne, sa fille, épouse de Joseph-Louis-Marie de Galéan, seigneur duc de Gadagne, marquis de Vedènes, seigneur de St-Saturnin, Éguilles et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, ancien enseigne de gendarmes de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, demeurant à Avignon (28 novembre 1765, f° 149) ; — de donation par contrat de mariage entre Paul-Hercule-Catherine de Fortia, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, co-seigneur de Caderousse, et Rose-Émilie de Caux, d'Avignon (18 juin 1748, f° 165) ; — de donation faite en faveur de Antonine Brunel, par Louise Barret, sa mère (18 octobre 1769, f° 174) ; — de donations en faveur de François Rondelet et Marianne Germaud, originaire et habitante de Caderousse, à l'occasion de leur mariage (19 mars 1771, f° 182) ; — de donation faite en faveur de Claude Fine, travailleur, par Esprite Lauzen, sa mère, de Bédarrides (9 juillet 1771, f° 189), etc.

G. 205. (Registre.) — In-f°, 230 feuillets, papier.

1771-1789. — Insinuations de Châteauneuf, Bédarrides et Gigognan. — Insinuations : de donations faites au sieur Guilhem, de Bédarrides (18 septembre 1771, f° 3) ; — de

donation faite par Louis Bouvachon, son fils (20 mars 1771, f° 12) ; — de donations par contrat de mariage entre Jean-Baptiste Perche et Françoise Serpelin, de Châteauneuf-Calcernier (3 novembre 1772, f° 21) ; — de donations contenues dans le contrat de mariage entre Laurent Avril et Marie-Anne Blanchet, de Châteauneuf-Calcernier (10 février 1774, f° 30) ;— de donation faite par messire Jacques de Power, prêtre et chanoine de l'église de St-Pierre, de la ville de Cassel, à messire François de Power, prêtre de l'église métropolitaine d'Avignon (11 août 1775, f° 37) ; — de donation pour contrat de mariage entre Dominique Nourry et Jeanne-Marie Jourdan, Bédarrides (30 décembre 1776, f° 47). — Testament de l'abbé Louis d'Ailhaud, prêtre, curé de Crillon, seigneur d'Entrechaux, Lagarde, La Roche-sur-le-Buis, Alauzon, Bouvières, Chaudebonne et l'Estélon, par lequel il lègue : 1° aux curés de Crillon, d'Entrechaux, de Bédarrides, de La Roche-sur-Buis, de Bouvières et de Chaudebonne cinquante livres avec prière à chacun d'eux de célébrer le plus tôt possible une grande messe de *Requiem* et 100 messes basses, pour le repos de son âme ; 2° le salon qu'il a fait bâtir contre le presbytère de l'église aux curés de Crillon ; 3° à l'église de Crillon « *sa grande ostensoire*, » ses dix chandeliers et ses deux croix, l'une pour l'autel et l'autre pour les processions ; 4° au Mont-de-Piété de Crillon, la somme de 1,200 livres que cette œuvre lui doit ; 5° aux confréries établies dans Crillon dites du St-Rosaire, de St-Joseph, Ste-Anne et St-Roch, 60 livres ; 6° aux prêtres de Ste-Garde du Séminaire d'Avignon, la somme de 10,000 francs avec intérêt à 4 % ; 7° à demoiselle Anne Gigoy, sa gouvernante, la maison qu'il possède dans Crillon, en face l'église paroissiale ; 8° au sieur Louis Tramier de la Boissière, officier dans le régiment royal, la somme de 3,000 livres ; 9° au sieur Paul-François Tramier de la Boissière, la somme de 3,000 livres ; 10° à l'abbé d'Ailhaud, de Vitrolles, prieur de Fontanies, son frère, une pension annuelle et viagère de 1,200 livres ; 11° à Antoine-Pascal Michel, prêtre, son neveu, fils de Jean Michel et de feu Jeanne d'Ailhaud, sa sœur, une pension annuelle et viagère de 600 livres ; 12° aux chevaliers Pierre-Joseph-Christophe d'Ailhaud, de Vitrolles, Henri-Louis-Denis d'Ailhaud, de Montjustin, Louis-Théophile-Gaspard d'Ailhaud, de Luzerne, et André-Louis d'Ailhaud, d'Entrechaux, ses neveux, et demoiselle Marie-Luce-Louise d'Ailhaud, de Montjustin, sa nièce, une pension annuelle et viagère de 2,000 livres (2 mai 1776, f° 56) ; — de donation par contrat de mariage entre le sieur Jacques Crouzot et Madeleine Audrin (20 juin 1777, f° 67) ; — de donation par contrat de mariage entre Jacques Bressy et demoiselle Élisabeth Granet, de Bédarrides (9 juillet 1778, f° 78);— d'une donation faite par le marquis de Fortia à son fils (10 octobre 1778, f° 83) ; — de donations par contrat de mariage entre Jacques Marchal et Thérèse Rabillon, de Châteauneuf-du-Pape (2 août 1779, f° 92) ; — de donation faite par Geneviève Mètre à Marguerite Duclaux, sa belle-mère, de Châteauneuf-du-Pape (22 mars 1780, f° 103) ; — de donation faite par Georges Bertet, de Bédarrides, à Georges Bertet, son neveu (4 juillet 1780, f° 116) ; — de donation par contrat de mariage entre Jean-Joseph Jourdan et Anne Antaume, de Châteauneuf-du-Pape (17 septembre 1782, f° 125) ; — de donation, par contrat de mariage, entre Jacques Blen et Catherine Lazar, de Châteauneuf-Calcernier (17 juillet 1783, f° 136) ; — de donations par cause de mariage entre Elzéar Lautier et Élisabeth-Marie Brunel, de Bédarrides (30 novembre 1783, f° 146) ; — de donation à cause de mariage de Louis Vaute et Catherine Barrot, de Bédarrides (2 mars 1784, f° 156) ; — de biens remis par le marquis de Fortia au comte de Fortia, son fils, d'Avignon (16 octobre 1784, f° 168) ; — de donation, à cause de mariage, entre Gaspard Delor, ménager, et Élisabeth Brunet, de Bédarrides (24 avril 1786, f° 179) ; — de donation à cause de mariage entre François Chambellon et Catherine Chamard, de Châteauneuf-Calcernier (7 juillet 1787, f° 189) ; — des donations à cause de mariage entre Antoine Allemand et Marie Decor, de Châteauneuf-du-Pape (31 mars 1788, f° 199) ; — de donations à cause de mariage entre messire Joseph-Marie d'André de Ripert, de Vaison, ancien officier d'infanterie, et Marie-Anne de Vinard, de Courthézon (2 avril 1788, f° 207) ; — de donation faite par Jean Ducamp en faveur de Jean-Sixte Ducamp, son fils, de Châteauneuf-Calcernier (21 janvier 1789, f° 221) ; — des donations faites à Antoine Robert, de Châteauneuf-Calcernier (26 mars 1789, f° 229), etc..

G. 206. (Registre.) — In-f°, 30 feuillets, papier.

1789-1792. — Insinuations de Bédarrides, Châteauneuf et Gigognan.—Insinuations: de donation faite par Marie Charronier à Gilles Abrieu, de Bédarrides (4 avril 1789, f° 1) ;— de donation pour cause de contrat de mariage, de François Moreau et Marguerite Duclaux de Châteauneuf (13 juin 1789, f° 10) ; — de mariage entre Pierre Bardoce et Madeleine Douland, de Bédarrides (4 janvier 1790, f° 19) ; — de donations faites par demoiselle Marie-Marguerite Blanc, en faveur de Joseph-Alexandre Billion, de Bédarrides (13 avril 1790, f° 25) ; — de donations faites par Alexis Pons en faveur de Franços-Félix Benezet et Antoine-Louis-Jacques Pons, ses frères, de Bédarrides (21 février 1792, f° 28).

G. 207. (Registre) In 4° — 256 feuillets, papier.

1622-1638. — Registre de la cour ordinaire de Châteauneuf-Calcernier. — Ordre, de par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à la requête des consuls, à tous ceux qui ont acheté du blé de la communauté d'en payer le prix (7 janvier 1622, f° 2). — Envoi en possession de biens saisis sur Guillaume Bouvachon en faveur des héritiers d'Étienne Mestre (23 septembre 1622, f° 11). — Commission de gouverneur de Châteauneuf, délivrée par Charles-Félix Malatesta, marquis de Roncofredo, gouverneur et capitaine général pour Sa Sainteté dans Avignon et dans le Comtat-Venaissin, en faveur de Jean-Louis d'Albert Alamain, de Vicence (28 avril 1623, f° 15). — Envoi en possession en faveur d'Isaac, juif de Villeneuve, de grains à lui vendus par Guillaume Chaix, de Châteauneuf (12 décembre 1622, f° 44). — Bulle d'Urbain VIII annulant la charge de capitaine de Châteauneuf-Calcernier, accordée par Grégoire XIII à Jean-Baptiste et Pierre d'Alfonse (12 décembre 1623, f° 53). — Provisions : de lieutenant de Châteauneuf, donnée par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à André Barberini, notaire dudit lieu (12 janvier 1624, f° 67) ; — de juge de Châteauneuf, par Étienne Dulci, en faveur de Louis Guyon, docteur ès-droits, à Avignon (12 janvier 1624, f° 68) ; — de procureur juridictionnel de Châteauneuf, donnée par Étienne Dulci à François Ladvocat (16 janvier 1624, f° 69). — Commission de gouverneur de Châteauneuf, délivrée par Charles-Félix Malatesta, marquis de Roncofredo, gouverneur et capitaine-général dans Avignon et le Comtat-Venaissin, en faveur de Jean de Spinola (18 mars 1624, f° 88). — Enregistrement des lettres de procureur juridictionnel concédées par Louis Suarez, vicaire et official général de l'archevêché d'Avignon, à Jean de Loulme, de Châteauneuf-Calcernier (20 juillet 1624, f° 109). — Commission de gouverneur de Châteauneuf, donnée par Charles-Félix Malatesta à Olivieri del Biancho, florentin (1er janvier 1626, f° 139). — Ordre au procureur juridictionnel de faire délivrer à Martio Varo, gentilhomme romain, les sommes qui lui sont dues par Guillaume Establet, de Châteauneuf (21 mars 1626, f° 190). — Délivrance de biens pour Cresque Tony, juif, créancier de Jean Marca, de Châteauneuf (17 juin 1626, f° 224). — Délivrance et mise à l'enchère des biens et meubles de Claude et Jean Chavin, de Châteauneuf : une petite *sartan* (poêle à frire), 15 sous ; un chandelier en leton, 20 sous ; une *oule* (marmite) en fer, 14 sous ; une petite *eyssade* (louchet) (20 août 1627, f° 249). — Délivrance des biens de feu Philippe Delor au profit de la Compagnie des Pénitents de la Miséricorde d'Avignon (3 mars 1627, f° 256). — Mandement de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, au sujet de la peste et défendant de laisser pénétrer aucunes personnes à Châteauneuf sans qu'elles soient munies de certificats des lieux d'où elles partiront ; aux habitants dudit lieu d'aller à aucune ville et lieux suspects ou de fréquenter aucune personne venant desdits lieux ; à toute personne d'entrer sans bulletins. Les députés pour la garde de la santé devront demeurer aux portes et surveiller les entrées depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture, sous peine d'un écu d'amende. Les hôtes, cabaretiers et autres personnes ne pourront loger aucune personne sans bulletin. Les habitants ne peuvent louer aucun logis à des étrangers sans que les consuls ne soient avertis de la qualité desdits étrangers. Les juifs et juives et autres personnes ne pourront porter ou acheter aucune marchandise hors du lieu de Châteauneuf, à ceux auxquels on aura refusé des bulletins sous peine de la galère et autre arbitraire. Les juifs et juives, tant habitants de Châteauneuf qu'étrangers, ne pourront apporter audit lieu aucun vêtement ou hardes sous la même peine et, en outre, de voir les vêtements vendus ou publiquement brûlés. Défense de jeter des immondices dans les rues, aux bouchers de vendre des viandes corrompues, aux revendeurs de jeter dans les rues aucunes eaux ayant mauvaise odeur, aux mendiants et vagabonds de séjourner à Châteauneuf (5 novembre 1628, f° 262). — Ordonnance de Cosme Bardy, vice-légat d'Avignon, permettant aux consuls et habitants de Caderousse, vu le parfait état de la santé publique en ce lieu, de reprendre leur libre commerce avec les communautés de Piolenc, Mornas, Bollène, Rochegude, La Palud, Sérignan, La Garde-Parréol, Ste-Cécile, Cairanne, Rasteau, Sablet, Séguret, Camaret, Sarrians, Châteauneuf et Bédarrides (7 avril 1629, f° 269). — Commission de gouverneur de Châteauneuf-du-Pape (*Castelnuovo del Papa*), donnée par Octavio Baldini, gouverneur des armes pour Sa Sainteté dans Avignon et le Comtat-Venaissin, à Louis Brancaccini, de Florence (1er juillet 1630, f° 291). — Délivrance de biens, meubles et immeubles, de feu Antoine Mestre en faveur de ses créanciers (14 février 1632, f° 333). — Défense, du mandement de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, de couper du bois dans les garrigues de Châteauneuf, de chasser à la granade, pantène, lassade, bouche à feu « et gorge de chien », sous peine d'une amende de 10 écus (27 septembre 1631, f° 367). — Commission de juge de Châteauneuf, Bédarrides et Gigognan, accordée par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, à Balthazar Blanchety, docteur-ès-droits, d'Avignon (28 décembre 1635, f° 401). — Ordre au lieutenant de Châteauneuf de surveiller les entrées des étrangers audit lieu et de veiller à ce qu'on ne reçoive aucune marchandise venant de Lyon, à cause du mal contagieux (5 juillet 1637, f° 461). — Envois en possession de biens, encans, délivrances de biens, etc.

G. 208. (Registre.) — In-4°, 516 feuillets, papier.

1630-1702. — Registre de la cour ordinaire de Châteauneuf. — Ordonnance de Marius Philonardi relative au four banal de Châteauneuf et défendant aux habitants de construire ou faire construire des fours à cuire le pain sous peine de 25 marcs d'amende (6 mars 1630, f° 2). — Enregistrement des lettres de provicaire et commissaire général aux affaires de l'archevêché, pour Esprit Aubert, chanoine de St-Geniès (31 avril 1630, f° 21). — Ordre de Charles Conti, gouverneur général des armes pour Sa Sainteté dans Avignon et le Comtat-Venaissin, pour le passage et le logement de cent soldats du régiment de Mazarin (15 avril 1646, f° 51). — Requête à César Argelli, archevêque d'Avignon, par noble Étienne d'Alfonse, capitaine et viguier de Châteauneuf, pour être exempté des tailles et impositions sur les biens qu'il possède à Châteauneuf (21 août 1647, f° 72.— Défense, de par Louis Suarès, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, le siège vacant, à la requête de Pierre d'Alfonse, capitaine et viguier perpétuel de Châteauneuf à tous et chacun les habitants dudit lieu, de mener ni faire dépaître aucun bétail, grand ou menu, dans le relai ou la plateforme au devant du château dudit lieu, sous peine de 25 marcs d'argent (8 août 1648, f° 84). — Lettre de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, à Pierre d'Alfonse, capitaine viguier perpétuel de Châteauneuf, pour veiller à la santé publique dudit lieu sur les bruits de l'existence du mal contagieux dans la ville de Marseille (28 juillet 1649, f° 99). — Lettres de Laurent Corsi, vice-légat d'Avignon, aux consuls de villes et communautés du Comtat, leur prescrivant de s'opposer à la levée des gens de guerre, que le Parlement d'Aix veut entreprendre, et au passage des troupes levées par lui, attendu que c'est la volonté du Roi (13 août 1649, f° 100).— Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, au sujet des abbés de la jeunesse à Bédarrides et Châteauneuf, défendant de faire des mascarades et de brûler des hommes de paille le premier dimanche du Carême, sous peine de 50 écus d'amende (26 février 1651, f° 123). — Délivrance, après saisie, d'un verger appartenant à Jean Tarascon, en faveur d'Esprit Gérardin (19 février 1652, f° 162). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, défendant de se rendre à la foire de St-André de Villeneuve-lez-Avignon, à cause des dangers de peste (27 novembre 1652, f° 166). — Avis du passage à Châteauneuf de troupes allant en Catalogne (1er décembre 1652, f° 168). — Lettre de Conti, vice-légat d'Avignon, aux consuls de Sorgues, Bédarrides, Châteauneuf-Calcernier, Védènes, Châteauneuf, Giraud-l'Ami, Caumont et St-Saturnin, les informant de ne recevoir aucune personne venant de la foire de Beaucaire sans lui faire faire quarantaine (22 juillet 1656, f° 216). — Lettre de Suarès, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, aux consuls de Châteauneuf au sujet de la peste et des précautions à prendre (10 août 1657, f° 226). — Lettre de Nicolas Conti, vice-légat d'Avignon, aux consuls de Châteauneuf, pour la suppression des lettres exigées de ceux qui entraient audit lieu, le danger de contagion ayant disparu (9 septembre 1657, f° 228). — Ordonnance de Louis-Marie Suarès, prévôt de l'église métropolitaine, vicaire et official général de l'archevêché, au sujet de troubles ayant eu lieu entre la jeunesse de Châteauneuf (22 juin 1658, f° 230). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, défendant aux consuls de Châteauneuf de recevoir en aucune charge des débiteurs de la communauté (9 mai 1659, f° 243). — Ordonnance d'Alexandre Colonna, vice-légat d'Avignon, au sujet du mal contagieux existant à Toulon et dans la Provence (25 septembre 1664, f° 302). — Délivrance d'une terre de 3 éminées, à l'instance de Louis Teste à Guillaume Barbarin (4 novembre 1670, f° 359). — Ordonnance d'Azzo Arioste, archevêque d'Avignon, défendant à tous fermiers et commis du sel et autres de troubler les habitants de Châteauneuf dans leurs privilèges sur la vente du sel (9 avril 1672, f° 386). — Ordonnance de Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, pour fermer les portes de Châteauneuf aux pèlerins, vagabonds et mendiants (27 septembre 1676, f° 413). — Ordonnance du même archevêque interdisant la sortie des grains (9 septembre 1678, f° 427) — Ordonnance de François Nicolini, vice-légat d'Avignon, défendant de troubler les commissaires des arpentages des îles du Rhône nommés par le roi (4 juin 1685, f° 441). — Lettre de François Nicolini, vice-légat d'Avignon, aux consuls de Châteauneuf, Bédarrides, Camaret, Sérignan, Piolenc, Caderousse et Mornas, au sujet de l'arrivée des troupes du roi dans la principauté d'Orange (10 novembre 1685, f° 443). — Permission accordée par l'archevêque d'Avignon à Isaac, Abraham et sa famille, juifs, pour habiter les lieux de Bédarrides et de Châteauneuf (5 décembre 1687, f° 460). — Enregistrement d'une ordonnance du comte de Grignan, lieutenant général du roi en Provence, pour le dépôt des armes qui se trouvent entre les mains des consuls et habitants des communautés du Comtat-Venaissin (15 décembre 1688, f° 468).— Délivrances de biens, inventaires, nominations de tuteurs et curateurs, états de biens, etc.

G. 209. (Registre.) — In-4°, 714 feuillets dont 10 parchemin.

1213-1693. — *Diversorum Lertii.* — Vidimus de trois reconnaissances à l'évêque d'Avignon pour le château et la terre de Lers (*castrum de Lers*) et la terre de Valer-

gue (*in Vallergua*) : la première, par Bertrand de Laudun (*Bertrandus de Loduno*), et Guillaume de Laudun (*Guillelmus de Loduno*), fils de Bertrand de Laudun, Roquemaure (*apud Rocam Mauram*), au dedans du château entre la citerne et la tour (*infra castrum inter cisternam et turrim* (décembre 1213) ; — la seconde, par Gasc de Laudun, fils de Bertrand de Laudun, Avignon, dans la chambre peinte de l'évêque (*in camera picta staris domini episcopi*) (décembre 1232) ; — la troisième, par Albaron, seigneur de Montfrin, fils de Pierre Albaron (*Albaronus, dominus Montisfrini, filius quondam nobilis viri Petri Albaroni*), St-Laurent-des-Arbres (*apud Sanctum Laurentium de Arboribus*) (avril 1233, f° 1). — Sentence de l'official d'Avignon sur une contestation élevée entre Robert, seigneur de Lers, et Guillaume Gonteri, son procureur d'une part, et Louis de Pierregrosse, procureur de l'évêque et de l'église d'Avignon, d'autre, au sujet de la possession d'une île dans le Rhône appelée Lo Maton (*insula in Rodano posita, vocata Lo Maton*), joignant les territoires de Châteauneuf et de Lers, et que ledit seigneur prétendait lui appartenir. Elle est déclarée propriété de l'évêque, et défense est faite audit seigneur de le molester dans cette possession (février 1323, f° 2). — Requête par Guy de Morges (*Guido de Morgiis*), chevalier, seigneur de Baret, procureur de Charles, fils aîné du roi de France et Dauphin de Viennois, à Anglicus, évêque d'Avignon, lui demandant de recevoir, comme seigneur temporel de Lers, l'acte de foi et hommage du Dauphin qui en avait fait l'acquisition dudit évêque, et réponse de l'évêque qu'il ait à montrer ce titre d'achat (16 août 1363, f° 6). — Convention passée entre Raoul de Louppy, chevalier, gouverneur du Dauphiné, au nom de Charles, roi de France, Anglicus, évêque d'Avignon, et Pierre de Pujaut, mari de Jeanne Albaron, seigneur de Lers, au sujet de la possession du château de Lers et de ses dépendances que ceux-ci avaient aliénées au gouverneur du Dauphiné (9 août 1365, f° 44). — Déclaration de commise sur la baronnie de Lers, donnée par le vicaire et official général de l'évêché d'Avignon, contre les enfants de Guillaume de Laudun, seigneur de Lers, qui n'avaient pas prêté hommage à l'évêque (18 septembre 1421, f° 5). — Échange entre l'évêque d'Avignon des biens qui lui reviennent à Noves de l'héritage de Laure Calvine avec les héritiers de Ferlin Fabre, des cens et des biens qu'ils possèdent à Châteauneuf (22 mai 1454, f° 6). — Plan de l'île du Seigneur et de ses crémens (5 avril 1663, f° 12). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par noble Marguerite de Clermont, veuve de Jacques d'Albaron, baron de Lers, Montfrin et Rochefort, et héritier universel de Jacques, son père, pour la terre de Lers (3 juillet 1532, f° 13). — Vidimus fait, le 19 décembre 1481, par l'official d'Avignon et le viguier de Villeneuve, de trois reconnaissances pour Lers : la première, passée par Albaron, seigneur de Lers et de Montfrin (1269) ; la seconde, par Albaron, seigneur de Lers, à Robert, évêque d'Avignon, qui reconnaît aussi pour tout ce qu'il possède à Valergue (*in loco quod vulgariter dicitur Valergua*), et à l'île d'Auriac (*in insula quæ vulgariter dicitur Auriac*), et à St-Geniès de Comolas (octobre 1281) ; la troisième, par Albaron, seigneur de Lers et de Montfrin, à André, evêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Lers, à l'île d'Auriac, à St-Geniès (mai 1291, f° 14). — Reconnaissance à Antoine Florès, archevêque d'Avignon, par Marguerite de Clermont, veuve de Jacques d'Albaron, en son vivant, seigneur et baron de Lers, Montfrin et Rochefort, comme tutrice de Clermont d'Albaron, son fils, pour le château de Lers et ses dépendances (11 août 1506, f° 19). — Enquête sur le droit de prétendre par les habitants de Châteauneuf, de chasser aux lapins et aux perdrix depuis la fête de saint André jusqu'à Carême prenant (17 décembre 1517, f° 29). — Plainte déposée par les bergers des bêtes lainues du seigneur de Lers, contre des malfaiteurs qui leur dérobaient leurs moutons (12 mai 1531, f° 59). — Mandement de Jean Nicolas, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, défendant aux habitants de Chateauneuf de moudre leur blé ailleurs qu'au moulin qui se trouve près de Bédarrides (7 septembre 1559, f° 77). — Requête du procureur fiscal de la cour archiépiscopale d'Avignon, pour conduire aux prisons dudit lieu François de Sarrepuy, de Châteauneuf-Calcernier, et lui faire son procès comme accusé d'hérésie, de fréquentation des huguenots et d'avoir favorisé ces derniers dans les incendies des châteaux, palais et habitations de Châteauneuf, de Bédarrides, du Pont de Sorgue et autres lieux du Comtat-Venaissin, ce qui lui est accordé par le vicaire général de l'archevêché (9 octobre 1563, f° 157). — Informations et dépositions de témoins contre ledit François de Sarrepuy (10 octobre 1563, f°s 158-185). — Ordonnance de François Taurusi, archevêque d'Avignon, sur la valeur des monnaies et les espèces en cours à Châteauneuf et à Bédarrides (27 juillet 1593, f° 218). — Ordonnance du même pour le règlement des monnaies et la taxe des vivres aux mêmes lieux (27 juillet 1593, f° 222). — Lettre d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, au sieur Trinquier, procureur juridictionnel de Châteauneuf, pour informer contre Clément de Sarrepuy qui avait injurié et battu le procureur (3 février 1623, f° 290). — Distribution des grains de la communauté de Châteauneuf (3 décembre 1617, f° 329). — Lettre du vicaire général de l'archevêché d'Avignon aux consuls de Châteauneuf, au sujet du mal contagieux (23 juillet 1643, f° 359). — Fondation, par Claude Ladvocat, d'une messe dans l'église des Pénitents blancs de Châteauneuf (1651, f° 364). — Testament de Jacques de Trenet, notaire et greffier du Pont de Sorgues

(4 avril 1615, f° 395). — Testament d'Esprit Baud, marchand, de Carpentras (6 septembre 1621, f° 429). — Donation de 1200 écus valant 3,600 livres tournois, faite par Jean Arnaud, en faveur de Jacques, son fils, prêtre (3 avril 1649, f° 532). — Arrentement par l'archevêque d'Avignon en faveur de Pierre Calvet, et moyennant une rente de 1500 livres des dîmes de Châteauneuf (31 mai 1690, f° 670). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par Sébastien Denis du Laurens, marquis de Beauregard, pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf (30 décembre 1693, f° 676). — Dépositions de témoins, enquêtes, nominations de tuteurs et curateurs, etc.

G. 210. (Registre.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

1213-1469. — *Diversorum Lertii.* — Procédure instruite à la requête d'Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon, contre nobles Jeanne-Clémence et Colète de Laudun, filles et héritières de noble Albaron de Laudun, en son vivant, seigneur de Lers, pour la mise en commise de ladite seigneurie pour défaut d'hommage. — Production d'actes d'hommages et de reconnaissances, parmi lesquels hommages à Guillaume, évêque d'Avignon, par Bertrand et Guillaume de Laudun, pour le château de Lers (*castrum de Lers*) et ses dépendances (décembre 1213, f° 99) ; — à Bertrand, évêque d'Avignon, par Gasc de Laudun, pour le même château (décembre 1232, f° 101) ; — par Albaron, seigneur de Montfrin, fils de Pierre Albaron, à Bernard, évêque d'Avignon, pour le château de Lers, le tènement de Terre-Morte et pour tout ce qu'il possède à Châteauneuf-Calcernier (*in Castronovo Calcernario*), et à St-Geniès (avril 1233, f° 103) ; — par Adalmodie, femme de Guasc de Laudun, tutrice de Guillemette, Raymondette Bertrande, Bérengette et Adalmodette, ses filles, à Zoen, évêque d'Avignon, pour le château de Lers (1252, f° 106) ; — par Guillaume de Laudun à Bertrand, évêque d'Avignon, par le château de Lers et Valergue (décembre 1264, f° 110) ; — par Albaron, seigneur de Lers et de Montfrin, à l'évêque d'Avignon pour Lers, Valergue et St-Geniès (1269, f° 114). — Inventaires de titres, dépositions de témoins, etc.

G. 211. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1722-1765. — Baronnie de Lers. — Hommage au roi par l'archevêque d'Avignon pour le château et la seigneurie de Lers (20 septembre 1722). — Consultation de Gillet, avocat au Parlement de Paris, au sujet de la terre de Lers (17 juillet 1723). — Délibération du conseil du prince de Soubise et procuration pour demander souffrance et pour l'hommage de Lers, à cause de sa minorité (23 décembre 1728). — Acte de déclaration de souffrance que le prince de Soubise doit demander pour la terre de Lers, à cause de sa minorité (février 1729). — Lettres du prince de Soubise au sieur Combes, son procureur, pour l'hommage de Lers et autres (4 novembre 1723). — Hommage du château et de la terre de Lers, par M. de Rohan-Soubise, en faveur de l'archevêque et de la mense archiépiscopale d'Avignon (22 avril 1765). — Inventaire des actes et instruments concernant le château et la barronnie de Lers, Vallergue, St-Geniès-de-Comolas, Terremorte, Meyrargues et autres dépendances de Lers tenues en fief de l'église d'Avignon. — Mémoires concernant la terre de Lers. — Inventaire des pièces envoyées à Paris pour l'hommage de Lers — Dénombrement des terres et château de Lers, par Marguerite de Clermont, indiquant que la mouvance appartient à l'archevêque d'Avignon, etc.

G. 212. (Registre.) — In-4°, 474 feuillets, papier, dont 10 feuillets parchemin.

1541-1741. — Recueil de pièces concernant les possessions de l'archevêché d'Avignon en Provence, intitulé : *Provence.* — Dénombrements : par Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, des terres de l'archevêché d'Avignon en Provence : à Noves, Verquières, St-Remy, Barbentane (31 août 1541, f° 13) ; — par Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, des fiefs, terres, seigneuries et biens qu'il possède en Provence (10 septembre 1691, f° 22) ; — par Maurice de Gonteri, pour Noves, Barbentane, Verquières, terroir d'Agel et partie d'Eyragues (13 janvier 1740, f° 31). — Arrêt du Conseil d'État du roi, pour la vérification des dettes de la communauté de St-Remy (30 août 1710, f° 37). — Mémoires du procureur de M. de Panisse, seigneur de Lamanon, au sujet de la terre de Beauvezet, relevant de l'archevêque d'Avignon (f° 55). — Investiture par l'archevêque d'Avignon en faveur de Pierre Salle et Antoine Meynaud, ménagers, de Noves, d'une grange de la contenance de 50 salmées par eux acquise du sieur de Guiramand, d'Entrechaux (11 mai 1730, f° 82). — Hommage prêté au roi par François de Gonteri, archevêque d'Avignon, pour les terres de l'archevêché en Provence (23 février 1725, f° 92). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et les syndics et habitants de la communauté d'Orgon, au sujet d'une pension annuelle de 26 florins due à la mense archiépiscopale (11 mars 1589, f° 116). — Transaction entre Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, et Silve de Brancas, veuve de Pol de Mistral, seigneur de Mondragon, de Crozes et de Barbentane, en partie, au sujet du paiement d'une rente annuelle assise sur une maison dépendant de la mense archiépiscopale et achetée par ledit sieur de Mondragon (7 mai 1618, f° 131). — Concession en arrière fief par François Bordini, archevêque d'Avignon, du Devès sive Desfons, appelé de

Valbonnette, sis à Noves, à Denis Roux, dudit lieu, moyennant une redevance annuelle d'un écu, pour chaque année (18 août 1604, f° 158). — Transaction entre Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, et Charles de Millet, conseiller et secrétaire du roi, au sujet des terres palustres nouvellement défrichées dans les paluds de la Glacière, terroir de St-Remy (11 juillet 1644, f° 164). — Érection en arrière-fief et concession par César Argelli, archevêque d'Avignon, à Charles de Millet, de la maison dudit Millet, appelée la grange du Grès et autres bâtiments, sous le nom de Villargèle (18 avril 1648, f° 180). — Hommage rendu par ledit sieur de Millet, seigneur de Villargèle, à l'archevêque d'Avignon (6 octobre 1649, f° 200). — Statuts de la communauté de Noves, renouvelés et proclamés chaque année audit lieu, le 20 mai, jour de la fête de St-Baudile, depuis l'an 1384 où ils furent établis par l'évêque d'Avignon, concernant les porteurs d'armes, les pêcheurs, les personnes étrangères, les charretiers, les filles publiques, les serviteurs quittant leurs maîtres, les glaneurs, les bouchers et cabaretiers (20 mai 1663, f° 210). — Transaction entre Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, et les consuls de Noves, au sujet de l'église du lieu (17 avril 1682, f° 235). — Inventaire des papiers du greffe de Noves (1742, f° 239). — Procès-verbal constatant le curage des roubines de Noves et la construction d'une martellière (21 mai 1743, f° 161). — Arrêt du Parlement de Provence sur le four banal de Noves, portant qu'on ne pourra le chauffer des joncs et herbages des paluds ni prendre du bois aux îles de la communauté de la directe de l'archevêque d'Avignon (22 juin 1620, f° 177). — Comparution par devant le juge de Noves, d'Honoré Durand, procureur fiscal, exposant que « le carcan établi et posé de toute ancienneté sur le côté droit de la porte « qui donne entrée dans la basse-cour du château dudit « Bournissac a été clandestinement enlevé », et demandant un acte de remplacement dudit carcan (13 mars 1711, f° 188). — Procès-verbal de l'état des immeubles appartenant à l'archevêché, situés en Provence (1737, f° 190). — Cession par l'archevêque d'Avignon aux sieurs Eyrier et Michel des droits de lods sur les terres de Villargèle (15 octobre 1754, f° 243). — Extrait du jugement rendu par l'intendant de Provence pour le déchargement de la taxe de franc-fief pour le château de Bournissac (9 mai 1693, f° 277). — Procédure de commodo et incommodo, enquêtes, conclusions, concernant la concession en arrière-fief de la terre de Bournissac (1761, f°s 279-318). — Mémoire d'observations en fait et en droit sur l'aliénation de la terre de Bournissac (f° 319). — Consultation sur ladite aliénation (1743, f° 373). — Monitoire, à la requête du procureur général contre un jardinier du château de Villargèle, terroir de Noves, et une fille dudit lieu, accusés d'infanticide (9 février 1759, f° 396). — Correspondances, enquêtes et procédures diverses concernant les terres de l'archevêché d'Avignon, en Provence.

G. 213. (Registre.) — In-4°, 820 feuillets, dont 7 feuillets parchemin, 2 sceaux.

1486-1759. — Recueil des pièces concernant les possessions de l'archevêché d'Avignon en Provence, intitulé : *Provence.* — Contestation entre les officiers de l'archevêque d'Avignon à Barbentane, et le sieur Figuière, préposé du sieur Legrand, receveur provincial des droits de bac, au sujet du bac de Barbentane (1723, f° 5). — Arrêt du Conseil d'État cassant un arrêt du Parlement de Provence, du 18 juin 1722 et maintenant l'archevêque d'Avignon et ses suffragants dans le droit d'exercer, par eux, ou leurs grands vicaires résidant dans leur ville épiscopale, leur juridiction gracieuse et volontaire dans toute l'étendue de leur diocèse (6 avril 1726, f° 48). — Compensation, de par l'archevêque d'Avignon, de concessions d'arrosage au moyen des eaux de la roubine de Cabannes, en faveur des sieurs Denis Anselme et Antoine Rassis (19 août 1761, f° 89). — Hommage à l'archevêque d'Avignon par César de Marc de Tripoli de Panisse, seigneur de Lamanon, conseiller au Parlement de Provence, pour la terre et seigneurie de Beauvezet, moyennant une redevance annuelle « de deux grailles aux becs et pieds rouges, et à défaut de « grailles, d'une paire de perdrix aux pieds rouges » (1er décembre 1729, f° 94). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et la ville de Tarascon, au sujet de l'officialité foraine à y établir (10 août 1521, f° 142). — Hommage à François de Manzi, archevêque d'Avignon, par Paul-François de Puget, de Barbentane, Cabassole de Réal, chevalier, co-seigneur de Barbentane, pour une partie de cette seigneurie (1er juin 1761, f° 151). — Mémoire au sujet de l'hommage que le sieur de Puget, seigneur de Barbentane, doit prêter à l'archevêque d'Avignon (avril 1735, f° 172). — Ordonnance pour le dénombrement des fiefs de Provence (1er juillet 1739, f° 189). — Hommage au roi de France par François Bordini, archevêque d'Avignon, pour les fiefs sis en Provence, Noves, Barbentane, Verquières, terroir d'Agel et partie d'Eyragues (22 décembre 1598, f° 197). — Parcelle des dépens dus par l'archevêque d'Avignon à la communauté de Noves, dans le procès soutenu devant le Parlement de Provence contre les communautés de Château-Renard et d'Eyragues, au sujet des eaux s'écoulant du territoire de Noves (1541, f° 233). — Autorisation donnée par l'archevêque d'Avignon aux consuls de Noves, pour que le blé qu'il leur faisait remettre pour être distribué aux pauvres, soit prêté aux pauvres cultivateurs pour ensemencer leurs champs (11 mars 1759, f° 251). — Mémoire des Bénédictines de St-Honorat de Tarascon au sujet de la

réforme que prétendait introduire, dans leur abbaye, la dame de Fénelon nouvellement mise à sa tête (1738, f°s 259-285). — Relation de la commission exécutée par ordre du Roi, dans l'abbaye de Tarascon (mars 1741, f° 286). — Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1740 (f° 345). — Procédure entre l'archevêque d'Avignon et la communauté de Noves au sujet du paiement d'une pension de 1,350 livres due par ladite communauté (1782, f° 370). — Dénombrement par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, de toutes les terres, droits et biens possédés par la mense archiépiscopale en Provence (28 juin 1677, f° 377). — Dénombrement des mêmes terres et biens fait par Alexandre Farnèse, cardinal et vice-chancelier de l'église, archevêque d'Avignon (24 juillet 1540, f° 404). — Lettres et mémoires sur les créments de la Durance à Noves (1739-1740, f° 446) — Déclarations du Roi sur les déclarations que les ecclésiastiques et gens de main-morte sont obligés de fournir à la Chambre des Comptes de tout leur temporel (29 décembre 1674, f° 489) ; — concernant les foi et hommages, aveux et dénombrements du clergé (20 novembre 1725, f° 491). — Arrentement par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, à Adam Guéret, d'Arles, de la grange appelée Bournissac, avec tout son tènement, sise au lieu de Noves, pour trois années, moyennant une rente annuelle de 70 saumées de blé (27 juillet 1627, f° 513). — Compte de recettes et de dépenses faites pour l'archevêque d'Avignon Azzo Ariosto, par Girolamo Parissola pendant les années 1669, 1670 et 1671 (f° 530). — Arrentement par Azzo Ariosto, archevêque d'Avignon, en faveur de Jean André et François Denis, de St-Rémy, de tous les revenus de la mense archiépiscopale en Provence pour trois années, moyennant la rente annuelle de 10,000 livres (19 août 1670, f° 541). — Règlement établi pour le curage et entretien des roubines et fossés que l'archevêque d'Avignon possède dans sa terre et seigneurie de Noves (23 août 1670, f° 561). — Procédure concernant l'arrentement de la grange de Bournissac, inventaires de titres, mémoires, productions, enquêtes, etc.

G. 214. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 49 pièces papier.

1150-1790. — Demande des propriétaires de l'île de Barban, sise sur le territoire de Rognonas en Provence, à l'archevêque d'Avignon, pour l'érection d'une cure dans ladite île et correspondance à ce sujet (1778). — Rapport à l'archevêque d'Avignon sur l'état de la paroisse de Château-Renard en 1757. — Supplique des consuls d'Avignon à l'archevêque d'Avignon, vice-légat, au sujet d'une voie de fait commise sur les ouvriers de la ville qui travaillaient aux réparations des digues de la Durance par les gens de Château-Renard (19 septembre 1774). — Extrait des délibérations du conseil de la communauté de Noves, au sujet du canal d'irrigation de la communauté de Château-Renard (1785). — Nomination par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, d'Honoré Roux, clerc, d'Apt, à la rectorie de la chapellenie de Saint-Antoine fondée dans l'église de Graveson (6 janvier 1622). — État de la paroisse de Graveson en 1757. — État de la paroisse de Rognonas en 1757. — Mémoire au sujet de la contribution due par la communauté de Barban pour la construction de la nouvelle église paroissiale de Rognonas (1761). — Sentence de François de Manzi, archevêque d'Avignon, enjoignant aux habitants et propriétaires de l'île de Barban, de contribuer aux frais de construction de la nouvelle église de Rognonas (1761). — Bail à ferme par le chapitre St-Agricol, d'Avignon à Pierre Chaussy, négociant, des revenus du prieuré de Rognonas, moyennant une rente annuelle de 2,070 livres monnaie de France (20 août 1770). — Supplique des habitants de Rognonas au premier président et intendant de Provence, au sujet du changement du cimetière de Rognonas, et correspondance à ce sujet (1781). — Bulle du pape Léon X pour l'érection de l'officialité de Tarascon (1519). — Mémoire à l'archevêque d'Avignon au sujet des prêtres de Tarascon, qui avaient refusé la communion à deux fidèles (1708). — Copies : de la donation de Verquières faite en 1150, à Geoffroy, évêque d'Avignon, par Raymond, comte de Barcelonne et marquis de Provence ; — de la donation en fief par Rostaing, évêque d'Avignon, en janvier 1198, à Raymond et Rostaing Gantelmi, frères, de tout ce que l'église d'Avignon possède à Verquières (*in villa et in castro de Vergueriis*). — Nomination par Dominique de Petris, vicaire général et administrateur de l'archevêché d'Avignon, pour le cardinal Alexandre Farnèse de Balthazar de Sade, seigneur de La Goy, comme viguier de Verquières (11 mars 1537). — Mémoires concernant les droits de l'archevêché à Verquières — Dénombrement par Alexandre Montecatini, archevêque d'Avignon, des terres et seigneuries possédées par la mense archiépiscopale en Provence (15 mars 1656). — Mémoire rédigé en 1790 sur l'État et gouvernement de Provence, etc.

G. 215. (Registre.) — In-4°, 725 feuillets, dont 47 parchemin, 2 sceaux.

1198-1697. — *Diversorum Barbentanæ.* — Copie du diplôme de Frédéric (1238), empereur, concédant aux évêques d'Avignon le droit de faire battre monnaie à Noves et à Barbentane (f° 1). — Sentence arbitrale rendue par Isnard Aldegarii, sur le différend existant entre Rostaing, évêque d'Avignon, et Rostaing de Barbentane (*Rostagnus de Barbentana*), au sujet des droits de port sur la Durance (*in*

flumine quod vocatur Durentia), depuis le lieu dit *Rometa* jusqu'au lit du Rhône, attribuant ces droits à l'évêque d'Avignon (février 1198, f° 5). — Cession par Douce (*Dulcia*), fille de Guillaume, de Barbentane, à Bertrand, évêque d'Avignon, de tous ses droits sur le château et terres de Barbentane (avril 1236, f° 6). — Vente par Raymond Bossu et Guillaume Raymond, son père, à Boulbonne, fille de Guillaume de Boulbon et femme de Bérenger Raymond, de tous leurs droits à Barbentane (novembre 1253, f° 7). — Reconnaissances : par Bérenger, de Barbentane (*Berengarius de Barbentana*), à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède audit lieu (1276, f° 13) ; — par Pierre Hugues, de Barbentane (*Petrus Hugonis de Barbentana*), chevalier, co-seigneur de Barbentane, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède audit lieu (1276, f° 14) ; — par Guillaume et Bertrand dits de Boulbon (*Guillelmus et Bertrandus dicti de Bulbone*) frères, damoiseaux, seigneurs en partie de Barbentane, à Robert, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (1276, f° 15). — Mémoire au sujet des moulins de Barbentane. — Reconnaissances : par Imbert, chevalier, Bertrand et Guillaume de Boulbon frères, et Hugues Vayrani, damoiseaux, à Bertrand, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (24 août 1305, f° 25) ; — par Geoffroy, de Barbentane (*Gaufridus de Barbentana*), damoiseau, seigneur en partie du château de Barbentane, à Bertrand, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède audit lieu (19 janvier 1306, f° 26) ; — par Constance de Réal (*Constantia de Regali*) et Guillaume et Alphand de Réal (*Guillelmus et Alphandus de Regali*), à Arnaud de Capdenac, vicaire général de l'évêché d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (4 mai 1318, f° 27) ; — par Bérenger, de Barbentane, à Gasberg du Val, vicaire général de l'évêché d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Barbentane (15 mai 1318, f° 28) ; — par Hugues Guillaume et Bertrand, son neveu, à Gasberg du Val, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (18 mai 1318, f° 28). — Limites des deux territoires de Graveson et de Barbentane (14 décembre 1322, f° 29). — Reconnaissances : par Bertrand de Boulbon (*Bertrandus de Bulbone*), chevalier, co-seigneur de Barbentane, à Guillaume Audeberti, professeur ès-droits, vicaire général pour le pape Benoît XII dans l'évêché d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Barbentane (8 mai 1335, f° 31) ; — par Bertrand de Boulbon, chevalier, Pierre Hugues, de Barbentane, Bertrand de Boulbon, Guillaume d'Eyguières (*Guillelmus de Aqueria*), à Jean, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (12 juillet 1336, f° 32) ; — par Bertrand de Boulbon, damoiseau, comme procureur, d'autre Bertrand de Boulbon, son parent, Guillaume de Réal (*Guillelmus de Reali*), Geoffroy et Raynaud, de Barbentane (*Gaufridus et Raynaudus de Barbentana, fratres*), Guillaume Raynoardi et Geoffroy et Hugues Vayran, à Étienne, archevêque d'Arles, camérier du Pape et son vicaire-général dans l'archevêché d'Avignon, pour tout ce qu'ils possèdent à Barbentane (mars 1350, f° 34) ; — par Pierre Hugues, de Barbentane, à Anglicus, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Barbentane (25 août 1363, f° 36) ; — par Geoffroi, de Barbentane (*Gaufridus de Barbentana*), à Anglicus, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Barbentane (25 août 1363, f° 38) ; — par Raymond d'Auron (*Raymundus de Auronis*), seigneur de Rognonas (*dominus de Ronhonassio*), comme père et tuteur de Raymond, son fils, héritier d'Huguet et Jean Vayrani, par sa mère Tezane, à Anglicus, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède à Barbentane (25 août 1363, f° 39). — Conventions entre les mandataires du Pape comme tenant entre ses mains l'évêché d'Avignon et quelques particuliers de Barbentane au sujet de l'établissement d'un port et d'un bac à traille sur la Durance au territoire dudit lieu (21 juin 1390, f° 41). — Reconnaissance de Gilles, évêque d'Avignon, à Louis, roi de Jérusalem et de Sicile, pour le château de Noves et le territoire d'Agel (*castrum de Novo et territorium de Agello*) (24 octobre 1399, f° 97). — Lettres de Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem et comte de Provence, pour faire rendre à Gilles, évêque d'Avignon, les revenus de Barbentane qui avaient été usurpés par ses officiers (13 mars 1405, f° 147). — Reconnaissance par noble Guillaume Cabassole, d'Avignon, à l'évêque d'Avignon, pour la moitié d'un bois sis dans l'île de Barbentane (*in insula Barbentanæ*), confrontant avec les bois de noble Guillaume Cabassole et les autres co-seigneurs (13 février 1454, f° 149). — Table des reconnaissances de Barbentane de 1472 à 1489 (f° 209). — Rôle des ayants-droit au port de Barbentane (f° 240). — Lettres de René, roi de Jérusalem et comte de Provence, prorogeant d'un an l'hommage que Julien de la Rovère, évêque d'Avignon, doit lui rendre pour les lieux de Noves et de Barbentane et pour tout ce que l'évêché d'Avignon possède en Provence (30 octobre 1474, f° 243). — Lettres de Charles VIII, roi de France, prescrivant à ses officiers de Provence de lever la main mise par eux portée sur une île, dans le Rhône, appelée Malment (30 juillet 1487, f° 257). — Lettres de Charles VIII, roi de France, au Parlement de Toulouse et aux maîtres rationaux de Provence, au sujet du procès entre l'archevêque d'Avignon, les syndics et habitants de Barbentane, les habitants de Boulbon et les habitants d'Aramon, pour les îles du Colombier, des Taillades et du Petit-Malment, leur prescrivant d'envoyer toutes les pièces du procès qui sera jugé par le Grand Conseil (4 juin 1489, f° 258). — Procédures au sujet de ces îles (f°s 259-313). — Liève des cens de Barbentane (f° 239). — Arrêt du Grand Conseil du Roi entre l'archevêque d'Avignon et Jean Cabassole de Réal, Étienne Robin et

Joachim Matheron, co-seigneurs de Barbentane, au sujet des droits et revenus perçus sur le port dudit lieu (6 avril 1556, f° 371). — Arrentement par Dominique Grimaldi, archevêque d'Avignon, à Jean Eymonier, marchand d'Avignon, moyennant 151 écus de 3 livres, des rentes et revenus qu'il perçoit à Barbentane (décembre 1558, f° 418). — Rôle des actes concernant le port de Barbentane sur la Durance (f° 536). — Arrêt du Parlement d'Aix permettant de sortir les blés de Noves et de Barbentane, pour les porter à Avignon (27 avril 1645, f° 545). — Hommage à l'archevêque d'Avignon par Paul de Maistral, seigneur de Mondragon et de Derboux et co-seigneur de Barbentane, pour tout ce qu'il possède audit lieu (28 février 1650). — Mémoires, arrêts, inventaires de pièces concernant les droits de l'archevêque d'Avignon sur la terre et seigneurie de Barbentane, etc.

G. 216. (Registre.) — In-f°, 194 feuillets, papier.

1302-1574. — *Diversorum Barbentanæ*. — Arrêt du Parlement de Provence, rendu dans le procès entre les co-seigneurs de Barbentane et l'archevêque d'Avignon, au sujet des droits de juridiction audit lieu (24 décembre 1551, f° 1). — Hommage à l'archevêque d'Avignon comme seigneur de Barbentane, par François de Cabassole de Réal, écuyer, comme fils et procureur de Jean de Cabassole, Pierre de Pontevès, procureur du Parlement de Provence, comme procureur d'Étienne Robin, écuyer, seigneur de Graveson, co-seigneur de Barbentane (5 janvier 1551, f° 16). — Arrentement du port de Barbentane sur la Durance, par Antoine Bruyère, rentier, des revenus dudit lieu, à Thibaud Icard, moyennant une rente annuelle de 58 écus d'or sol (30 avril 1554, f° 28). — Création par Jean de Cabassole de Réal, écuyer, co-seigneur de Barbentane, de Joseph Bijodi, comme greffier en la cour dudit lieu pour les quatre parts appartenant aux co-seigneurs (17 août 1553, f° 30). — Sommations par les co-seigneurs de Barbentane aux consuls dudit lieu, de n'avoir à s'assembler sans leur autorisation (19 août 1554, f° 33). — Nomination par Jean de Cabassole de Réal, en son nom et à celui des co-seigneurs de Barbentane, de Jean Partinet comme baile et capitaine dudit lieu (14 décembre 1554, f° 35). — Délivrance du greffe de la cour ordinaire de Barbentane à Jean Julbard dudit lieu (2 août 1560, f° 40). — Reddition des comtes de François Picardant, clavaire de Barbentane, tant pour les co-seigneurs que pour les fermiers de l'archevêque d'Avignon (29 avril 1561, f° 43). — Procès-verbal de l'exécution des arrêts du Conseil mettant les co-seigneurs de Barbentane en possession de leurs droits (18 février 1557, f° 50). — Reconnaissance par Jean Rodier, au nom des co-seigneurs de Barbentane à l'archevêque d'Avignon (13 février 1559, f° 70). — Prestation de serment de procureur juridictionnel de la cour ordinaire de Barbentane, par Étienne Millet (30 janvier 1560, f° 86). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par Benoît Rieu, au nom des co-seigneurs de Barbentane (16 août 1560, f° 93). — Reddition des comptes de François Piccaveau, clavaire, de Barbentane, tant pour les co-seigneurs dudit lieu que pour l'archevêque d'Avignon (19 avril 1561, f° 99). — Serment de fidélité et hommage de Pierre de Cabassole, Étienne de Robin, fils d'Étienne de Robin, tant en leurs noms qu'à celui de Joseph Matheron, tous co-seigneurs de Barbentane (9 juin 1564, f° 103). — Proclamations et criées annuelles de la cour des seigneurs de Barbentane de 1302 à 1574 (f°s 145-170) — Enregistrement de mémoires et d'arrêts concernant la juridiction des co-seigneurs de Barbentane, etc.

G. 217. (Registre.) — In-f°, 208 feuillets, papier.

1525-1526. — Reconnaissances de Barbentane. — Au titre : Armoiries de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon : « *d'argent à trois bandes ondées de sable.* » — Reconnaissances à Orland du Roure (*Orlando de Ruvere*), archevêque d'Avignon : par Raymond de Rampal, pour une maison sise à Barbentane, un verger, lieu dit à Puechcavalier, une terre sise Proche des Moulins de la Fontaine (5 septembre 1525, f° 1) ; — par noble Bequier, pour des maisons et terres à Barbentane, lieux dits à Gaffe, à la Maladière des Lépreux (*super Malauteriam Leprosorum*) au Claux (6 septembre 1525, f° 8) ; — par Jean Baudet Monerii, pour une maison sise à Barbentane et des biens, lieux dits à l'Étang (*in Stagno*), au Tor (*als Tors*) ou au Pont-de-l'Étang (*sive ad Pontem Stagni*), à Puech-de-St-Jean, un moulin à blé sis à la Bégude, un autre moulin à blé sis al Bousquet (11 septembre 1525, f° 18) ; — par Jean-Charles et Françoise Rousse, pour des biens sis à Barbentane, lieu dit à Vaulongue (13 septembre 1525, f° 28) ; — par la communauté de Barbentane, pour des terres, vignes et prés sis lieux dits Alz Sequiès, un moulin en ruines sis près de Saint-Jean-de-Venasque (*propè Sanctum Joannem de Venasca*) (14 septembre 1525, f° 32) ; — par Étienne Plontuti, laboureur, de Barbentane, pour des biens sis aux lieux dits à Romete, à Bassettes, à l'Abeuvador (15 septembre 1525, f° 41) ; — par Philippe Raoul, de Barbentane, pour une terre de 10 éminées, lieu dit à Trolhet sive à Viecrose, une vigne d'une éminée et demie, lieu dit à Carriéras, un verger de deux éminées et un hermas, lieu dit à Puechredonnel (19 septembre 1525, f° 52) ; — par Blase Meyguier, pour des terres en prés et vignes sises à Barbentane, lieux dits à Puechjour, à Malronneu (23 septembre 1525, f° 72) ; — par Vital Cotier, laboureur, de Barbentane,

pour une terre sise audit lieu, lieu dit à Coste-Queyroarde (26 septembre 1525, f° 83) ; — par Étienne Rabarini, laboureur, de Barbentane, pour une maison et des terres sises lieux dits à Loriol, à la Croix-St-Julien (29 septembre 1525, f° 94); — par Antoine Boissier et Marguerite Carelle, pour une maison et des terres, lieux dits à l'Estang (3 octobre 1525, f° 101) ; — par Françoise Cavalière, veuve de Nicolas de Cremeyroles, tutrice de Jacques et Marguerite Cremeyroles, pour une maison sise à Barbentane et des biens, lieu dit Alz Tors (4 octobre 1525, f° 106) ; — par les héritiers de Jaquet Raoul, pour des terres et vignes, lieu dit à la Carrière (23 octobre 1525, f° 118) ; — par Firmine Ducroy, femme de Jacques Ginet, pour une vigne de 4 éminées, lieu dit Al Claus de Carrieras (22 septembre 1525, f° 129) ; — par Guillaume Nicolier, tisseur de toiles, de Barbentane, pour une terre d'une éminée sise à la Malautière (*à la Malauteria*) (25 décembre 1525, f° 135) ; — par Louis Vincentii, marchand de Tarascon, pour une maison sise à Barbentane, près du Puy-de-la-Place (3 avril 1526, f° 150) ; — par Guillaume Aycard, prêtre, de Barbentane, pour un pré de 2 éminées, lieu dit Au-Dessous-de-l'Étang, une terre de 2 éminées, lieu dit A La Lauze, un jardin d'une éminée, lieu dit Au-Dessous-de-la-Fontaine (15 avril 1526, f° 163) ; — par Michel Voyron, laboureur, de Barbentane, pour une vigne de 2 éminées, lieu dit Al Puechredonnel, une autre vigne de 2 éminées et demie, lieu dit Alz Tors (1er mai 1526, f° 175) ; — par Guillaume Chabert, licencié ès-lois, d'Avignon, pour une vigne de 6 éminées, lieu dit Pleydegues, un verger d'oliviers de 4 éminées, lieu dit Al Puechcavalier, une vigne de 2 éminées, lieu dit Al Claux (15 mai 1526, f° 186) ; — par l'hospice de Barbentane (*Hospitalis Christi pauperum*), pour une vigne de 5 quartons, lieu dit Al Claux, une autre vigne de 3 éminées, lieu dit Alz Tors (24 mai 1526, f° 191) ; — par Pierre Guillet, chanoine de St-Agricol et recteur de la chapellenie de Ste-Catherine, fondée dans l'église de Barbentane, pour une vigne de 6 éminées, lieu dit Alz Tors, un pré d'une éminée, lieu dit Al Puech (3 août 1526, f° 200) ; — par Barthélemy Fabri, tailleur de pierre (*lapicida*), de Barbentane, pour une maison sise audit lieu (7 juin 1527, f° 206).

G. 218. (Registre.) — In-f°, 107 feuillets, papier.

1525-1527. — Reconnaissances de Barbentane. — Reconnaissances à Orland du Roure (*Orlando de Ruvere*), archevêque d'Avignon : par Antoine Chabert, laboureur de Barbentane, pour une maison sise audit lieu rue droite, et des terres lieuxdits A la Lause, Au Pati, à l'Étang (6 septembre 1525, f° 2) ; — par Jean Poussie, de Barbentane, pour des terres sises lieu lieudit à Malhasoza (6 septembre 1525, f° 10) ; — par Antoine Voland, pour une vigne de 3 éminées à Barbentane, lieudit à Castelmoisson (12 septembre 1525, f° 11), — par Sébastien Pichon, laboureur de Barbentane, pour une terre d'une saumée, lieudit aux Planes (15 septembre 1525; f° 21) ; — par Antoine Ayel, pour 12 éminées de terre, sises à Barbentane, lieudit au Val Romieu (21 septembre 1526, f° 31) ; — par Henri Girard, pour des terres en vignes et prés sises à Barbentane, lieuxdits à l'Estang, à la Calamane et à Loriol (27 septembre 1525, f° 41) ; — par Pierre Maygnier, laboureur de Barbentane, pour des maisons sises à Barbentane et une terre sise proche le four à chaux (*prope furnum calcis*) (7 octobre 1526, f° 52) ; — par Jean Fuzat, alias Tolin, laboureur de Barbentane, pour une maison sise à Barbentane (17 novembre 1526, f° 62) ; — par Claude André, laboureur de Barbentane, pour une maison sise audit lieu et des terres lieudit Les Peirières, à Cadamel, à l'Estang (24 mars 1527, f° 73); — par Pierre Berlhe, laboureur de Barbentane, pour des prés et vignes lieuxdits A Les Trinquo, Als Tors, à Las Taysonnières (23 avril 1527, f° 84) ; — par Pierre Fontaine, laboureur de Barbentane, pour une vigne de 4 éminées lieudit A Malhasousa (15 mai 1527, f° 93) ; — par Guillemette Scoffière, veuve d'Antoine Taillant, pour des terres sises à Barbentane lieudit à Vassères (24 août 1527, f° 103. — Table.

G. 219. (Registre. — In-f°, 219 feuillets, papier.

1554-1708. — Reconnaissances et investitures de Barbentane. — Investiture par les officiers de l'archevêque d'Avignon pour François Raoux, de Barbentane, pour une terre et un verger par lui acquis de Gabriel Icard (23 avril 1554, f° 1). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par Jacques Poncet, laboureur, de Barbentane, pour 12 éminées de terre à Barbentane lieudit à Maupertuis (30 janvier 1555, f° 8). — Investiture par les officiers de l'archevêque d'Avignon, en faveur de noble Pierre Mathelon, d'Avignon, tailleur de M. le comte de Tende, de diverses terres par lui acquises à Barbentane (28 mai 1556, f° 19). — Nouveau bail par Pierre Isnard, docteur-ès-droits recteur du collège St-Martial d'Avignon et vicaire général de l'archevêché, à Joseph Bijodi, notaire royal à Barbentane, de 4 éminées de terre lieudit Au Dessus de la Côte (25 janvier 1557, f° 28) — Bail par François Picarel, rentier et clavaire des droits et revenus de l'archevêché d'Avignon, à Barbentane, à Deydier Didier dudit lieu, d'une partie de maison sise audit lieu (18 janvier 1559, f° 42). — Achat et investiture pour François de Pérussis, le jeune, écuyer habitant Barbentane, de Jacques Pousson, d'une terre de trois saumées, lieudit à Malpertuis (22 août 1559, f° 50). — Bail pour Jeanne Laurence, veuve de noble Pierre Johangrin de Barbentane (6 avril 1560, f° 61). — Reconnaissance par André Mège à l'archevêque d'Avignon,

pour une terre de 6 saumées sise à Barbentane près le devès de l'archevêché (19 janvier 1561, f° 68). — Investitures : pour noble Honoré de Castellan, médecin ordinaire du Roi, d'une vigne de 7 éminées sise à Barbentane (29 septembre 1561, f° 81); — par Antoine Benoît, d'une terre de 4 éminées sise à Barbentane, lieudit à Laurive (1er juin 1564, f° 96) ; — par Étienne Bernard, laboureur, pour une terre d'une éminée, lieudit Au Dessus de l'Estang (12 avril 1567, f° 112) ; — pour Richard Cosme, prêtre de Barbentane, pour une vigne de 2 éminées lieudit Puechredonnel (f° 115) ; — pour François de Chabert, pour une vigne par lui acquise de Simon Lafont, lieudit à l'Estang (9 janvier 1569, f° 125) ; — par Michel Maret, pour un verger d'une éminée sis à Barbentane, lieudit Après Redonnel (31 avril 1570, f° 136) ; — par François de Chabert, écuyer d'Avignon, pour une maison par lui acquise de François Lèbre, écuyer, sise à Barbentane, rue de Bonjean (26 mars 1672, f° 143). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par François Angelin, pour une maison sise à Barbentane, et une terre d'une saumée, 3 éminées, lieudit Au Claux de Baussette (22 septembre 1668, f° 147) ; — par Jean Mouret, pour une maison lieudit à la Bujade (23 mars 1668, f° 156) ; — par Clément Casalette, pour une vigne de 2 éminées deux quarts au Claux de La Carrière (21 mars 1670, f° 166) ; — par François de Pérussis, d'Avignon, pour une terre sise à Barbentane, lieudit La Grammenière et Malpertuis (14 janvier 1671, f° 174) ; — par les R. P. de la Doctrine Chrétienne, d'Avignon, pour une maison, étable et cour au quartier du Brouillier (8 mars 1672, f° 181) ; — par Madeleine de Raoux, veuve de Jean-Baptiste Matheron, pour une partie de maison (17 mai 1675, f° 192) ; — par Antoine Michel, pour une maison sise à Barbentane (12 septembre 1680, f° 207) ; — par Pierre Ollier, pour une terre de 2 éminées au Claux de la Carrière (10 mars 1691, f° 213) ; — par Anne Millaudone, pour une grange et 3 éminées de terre au quartier du Cadeneu (1er septembre 1691, f° 223) ; — par Guillaume Dumas, pour une maison à Barbentane (24 septembre 1692, f° 223). — Table.

G. 220. (Carton.) — 3 pièces, papier.

1617. — Prieuré d'Eyguières. — Inventaire général des archives du prieuré d'Eyguières en Provence, diocèse d'Avignon, contenant : érection de la viguerie d'Eyguières par François-Marie Taurusius (20 juillet 1596) ; — érection de la vicairie d'Eyguières par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à la requisition d'Aymar de Serre, prieur, et des consuls et communauté dudit lieu (10 octobre 1623). — Transaction entre le prieur d'Eyguières et les consuls et communauté dudit lieu au sujet de l'annone (24 juin 1701), et des absences du quatrième prêtre de la paroisse (20 janvier 1715). — Inventaire des actes du prieuré d'Eyguières transportés à Paris (1670). — Inventaire des actes et contrats appartenant au prieuré (1722).

G. 221. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1638-1790. — Prieuré d'Eyguières. — Mémoires, lettres, édits concernant l'ordre de St-Ruf. — Lettre du grand-vicaire accordée à Louis Curnier, chanoine de St-Ruf, par l'abbé dudit ordre pour procéder à la visite des prieurés en dépendant (20 octobre 1638). — Dispositions des biens de Dominique Silveyre, chanoine de St-Ruf (1709). — Procuration d'Alexandre-Camille de Serre au sieur Chomel, pour prendre possession du prieuré (5 février 1723). — Provisions et prise de possession de l'office du grand prieur de l'abbaye de St-Ruf faite par Alexandre-Camille de Serre, chanoine dudit ordre (10 avril 1743). — Lettres patentes du roi sur le bref du pape portant sécularisation et extinction de l'ordre de St-Ruf, et union de ses biens à celui de St Lazare (24 août 1771. — Édit du roi concernant les réguliers, donné à Versailles au mois de février 1773. — Bulle de Pie VI portant réunion du prieuré de l'ordre de St-Ruf dit d'Eyguières à la mense épiscopale de Sisteron (17 mai 1779). — Extrait des registres de la municipalité d'Eyguières et du conseil général de la commune assemblé le 7 mars 1790, etc.

G. 222. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 41 pièces, papier.

1427-1643. — Prieuré d'Eyguières. — Personnel. — Compromis entre le prieur d'Eyguières d'une part et certains habitants du même lieu d'autre part (1427). — Bail de huit saumées de terre à la Condamine fait par Raynaud de Grangier, chanoine de St-Ruf et prieur d'Eyguières, à Véran Boniface, d'Eyguières (13 février 1436). — Visite faite par le vicaire de l'abbé de St-Ruf au prieuré d'Eyguières (8 février 1502). — État des visites faites au prieuré et église d'Eyguières par les archevêques d'Avignon et vicaires généraux de St-Ruf (1502-1732). — Requête pour prouver que le prieuré d'Eyguières dépend de l'abbaye de St-Ruf (11 septembre 1611). — Provision du prieuré d'Eyguières, vacant par la résignation du sieur de la Boisse en faveur d'Aymard de Serre, à la condition d'une pension de 600 livres (1611). — Provision de la vicairie d'Eyguières en faveur d'Hélène Serre et procuration dudit sieur de Serre pour en prendre possession (1612). — Procuration *ad resignandum* du prieuré d'Eyguières (15 juin 1619). — Provision du prieuré d'Eyguières en faveur du sieur André Garnier (16 juillet 1619). — Commission du grand conseil au sujet d'un procès entre Aymard de Serre et Antoine André au sujet de la vicairie d'Eyguières (25 janvier 1622). — Visite faite au prieuré d'Eyguières par Mgr Philonardi, archevêque d'Avi-

gnon (29 septembre 1625). — Visite faite en l'église d'Eyguières par l'archevêque d'Avignon (24 mars 1627). — Transaction d'Aymard et Antoine de Serre au sujet du prieuré d'Eyguières (21 août 1624). — Promesse réciproque entre Claude Escariot, dit Guadet, et le prieur d'Eyguières, au sujet du prix de la pierre pour bâtir dans et au dessus de la crotte du moulin (20 juillet 1631). — Extrait des visites faites à l'église du prieuré d'Eyguières par le vicaire général établi par l'abbé de St-Ruf (20 décembre 1638). — Extrait des visites au prieuré d'Eyguières par l'official forain établi de Tarascon et l'archevêque d'Avignon (12 novembre 1643). — Requête de la communauté au Parlement tendant à faire admonester l'archevêque d'Avignon ou son official de faire la visite du prieuré d'Eyguières, etc.

G. 223. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 43 pièces, papier, 3 sceaux.

1647-1789. — Prieuré d'Eyguières. — Sommation par Aymard de Serre aux consuls de satisfaire à l'arrêt et ordonnance de visite (30 juin 1648). — Arrêt du grand conseil défendant au seigneur d'Eyguières de troubler Aymard de Serre et les prieurs ses successeurs aux tènements nobles de St-Vérume, de la Luminade, de l'Hôpital et de la Condamine (8 septembre 1657). — Transaction entre Aymard de Serre, prieur d'Eyguières, et André de Serre, chanoine de St-Ruf, par laquelle Aymard de Serre lui défère son bénéfice et prieuré d'Eyguières moyennant la pension annuelle de 2,000 livres (1665). — Transaction pour la préséance et droits honorifiques des cloitriers du prieuré d'Eyguières sur le vicaire perpétuel dudit lieu (1er avril 1672). — Visite de l'archevêque d'Avignon à la paroisse d'Eyguières et ses dépendances (29 octobre 1677). — Visite de l'archevêque d'Avignon et arrêt du Parlement de Provence enjoignant aux consuls d'Eyguières d'entretenir le matériel de l'église (21 mai 1694). — Procuration donnée par Alexandre-Camille de Serre, prieur décimateur d'Eyguières, au sieur Scampierre Autheman, de poursuivre le procès qu'il a devant le sénéchal et de gérer les autres affaires du prieuré (1er octobre 1732). — Lettre du sieur Autheman au sieur Flandy, chanoine du chapitre abbatial de St-Ruf, pour lui réclamer certains titres et papiers concernant le prieuré d'Eyguières (1756). — Supplique adressée par les consuls d'Eyguières à l'archevêque d'Avignon pour le prier d'obliger l'évêque de Sisteron à payer une somme de douze cents livres au prieuré d'Eyguières dépendant de la mense épiscopale de Sisteron (21 juin 1789), etc.

G. 224. (Carton.) — 99 pièces papier, 1 plan papier.

1628-1777. — Prieuré d'Eyguières (Église). — Prix fait, donné par Aymard de Serre à Louis Vedoulier pour réparer le moulin d'Eyguières (14 novembre 1630). — Sentence rendue par Mgr de Mimata, doyen et chanoine de l'église métropolitaine St-Sauveur d'Aix, au sujet d'un procès survenu entre le prieur et les consuls d'Eyguières, au sujet de l'entretien d'un quatrième prêtre (26 juin 1645). — Extrait des délibérations du conseil de la communauté d'Eyguières sur l'emplacement de la nouvelle église (3 août 1766). — Lettre écrite par l'archevêque d'Avignon à l'intendant de Provence au sujet de l'emplacement de la nouvelle église.—Réponse de l'intendant à l'archevêque d'Avignon (26 novembre 1766). — Rapport du sieur Bondon, architecte, demandant un autre emplacement pour la nouvelle église (24 février 1766). — Ordonnance pour la fixation de la nouvelle église d'Eyguières (10 février 1766). — Supplique adressée à l'archevêque d'Avignon par plusieurs propriétaires sur l'emplacement de la nouvelle église (23 mai 1766). — Délibération du conseil de la communauté d'Eyguières, tendant à fixer l'emplacement de la nouvelle église au moulin du sieur d'Otheineau (15 mars 1767). — Acte interpellatif des chanoines de St-Ruf à la communauté d'Eyguières au sujet de l'emplacement de la nouvelle église (26 juillet 1769). — Lettres diverses concernant l'emplacement de la nouvelle église. — Plan de l'ancienne église (1771). — Supplique adressée à l'archevêque par les consuls et les principaux habitants d'Eyguières pour le prier de fixer lui-même l'emplacement de la nouvelle église, malgré l'opinion de quelques membres de la communauté d'Eyguières qui veulent la reconstruire sur l'emplacement de l'ancienne (26 août 1765). — Délibération des ordres royaux et militaires de N.-D. de Mont-Carmel et St-Jean de Jérusalem, tendant à constituer l'évêque d'Auxerre, conjointement avec l'archevêque d'Avignon, médiateur de la contestation élevée au sujet de l'emplacement de la nouvelle église d'Eyguières (30 mars 1772), etc.

G. 225. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 32 pièces papier.

1427-1491. — Prieuré d'Eyguières. — Compromis entre Renaud de Grangis, prieur d'Eyguières, et les consuls et habitants dudit lieu au sujet de la possession des terres au claux de St-Vérédème, que ledit prieur prétendait lui appartenir (1er avril 1427). — Bail par Jean Sabatier, prieur d'Eyguières, à Astre et Antoine Lions, de la terre de la Condamine (10 mai 1444). — Liève des reconnaissances du prieuré d'Eyguières pour l'année 1443. — Transaction entre Jean Sabatier, chanoine de St Ruf, prieur du prieuré d'Eyguières, et les habitants dudit lieu, au sujet de la dîme (13 décembre 1454). — Investiture d'une vigne sise à Eyguières, par Esmidon Berton, prieur dudit lieu, en faveur d'Alexandre de Ragis (16 février 1491). — Reconnaissances par Jean de Lauris, d'Eyguières, à Esmidon Berton, prieur dudit lieu, pour une terre de

4 éminées, lieudit Le Luminaire (*La Luminaria*) (26 février 1491) ; — par Jean Boniface, d'Eyguières, diocèse d'Avignon, à Esmidon Berton, pour un verger d'oliviers de deux journaux, lieudit au claux de St-Vérédème (3 mars 1491). — Extrait de reconnaissances de terres au prieur d'Eyguières, lieuxdits au Luminaire, au claux de St-Vérédème, etc.

G. 226. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 50 pièces papier.

1502-1696. — Prieuré d'Eyguières. — Donation par Esmidon Berton, prieur d'Eyguières, d'une rente de 10 florins pour dire une messe annuelle en l'église dudit lieu (7 octobre 1505). — Nouveau bail passé par Jean de Sade, seigneur d'Eyguières, d'un pré sis au quartier de la Condamine, à Jacques Locques dudit lieu (novembre 1545). — Vente par Paulet Vert à Pierre Chaplan, d'Eyguières, d'une terre plantée d'amandiers, sise au claux de l'hôpital et investiture de ladite terre, par Louis de Sabran, rentier du seigneur et prieur d'Eyguières (30 décembre 1549). — Réduction de redevance au douzain, par Aymar de Serre, prieur d'Eyguières, en faveur de Jean Sabatier, pour une terre qu'il possède audit lieu, à condition qu'il la plantera en vigne (6 novembre 1618). — Vente par Antoine Clareton, d'Eyguières, à Aymar de Serre, prieur dudit lieu, d'un jardin, lieudit à la rue Neuve, moyennant le prix de 124 livres (1er février 1621). — Délibération du conseil de la communauté d'Eyguières, offrant au prieur une basse-cour en remplacement de celle qu'on lui à prise (27 octobre 1630). — Vente par Jean Bourgues, maître-maçon, à Aymar de Serre, prieur d'Eyguieres, d'une cour sise audit lieu et quittance par dame de Calvière de Bouqueyras, dame d'Eyguières, du droit de lods pour ladite vente (22 décembre 1634). — Réduction de cens par Aymar de Serre, prieur d'Eyguieres, en faveur de Dominique Garnier, dudit lieu, pour une terre de deux saumées sise lieudit à la Condamine (3 novembre 1643). — Dénombrement des biens et revenus du prieuré d'Eyguières (28 décembre 1665). — Bail par les consuls d'Eyguières, à Etienne Lions, cardeur, d'une maison appartenant à la communauté, à condition qu'il sonnera les cloches (8 mars 1670). — Reconnaissance d'une terre d'une poignadière par Andeol de Serre, prieur d'Eyguières, au domaine du Roi (30 mars 1684).— Convention entre Aymar de Serre, prieur d'Eyguières, et le sieur Pascal, son fermier, pour la levée de la dime audit lieu (9 avril 1692). — Arrêt du Grand Conseil, au sujet de la levée de la dime des olives, à Eyguières (28 septembre 1696). — Procédures au sujet de la levée des dîmes, etc.

G. 227. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 38 pièces papier, 1 plan.

1686-1783. — Prieuré d'Eyguieres. — Appel comme d'abus, basé sur la nomination d'un quatrième prêtre décimateur à Eyguières, intenté par Joachim Valernot, chanoine de St-Ruf, et Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, à l'archevêque d'Avignon (3 septembre 1696). — Requête adressée au conseil du Roi par Joachim de Vulernot et Andéol de Serre et tendant à prouver que la dîme des grains, du vin et des olives est portable et non quérable, conformément aux usages suivis dans les pays circonvoisins (4 septembre 1696). — Règlement intervenu entre Joachim de Valernot, chanoine de St-Ruf, et Andéol de Serre et les consuls de la communauté d'Eyguières, au sujet du mode de la perception de la dîme (23 août 1696). — Contestation entre le prieur d'Eyguières et la communauté dudit lieu au sujet de la récolte des olives (1696). — Estimation des engins du moulin à huile et ustensiles de cave du prieuré d'Eyguières visée par Pierre Malpoil, fermier dudit prieuré (13 septembre 1700). — Reconnaissance au profit du seigneur d'Eyguières d'une maison et jardin acquis par Aymard de Serre, prieur dudit lieu (10 novembre 1727).—Reconnaissance et déclaration faite par le prieur d'Eyguières, nouveau propriétaire terrier de cette province (28 janvier 1730).—Bail des droits et fruits décimaux du prieuré d'Eyguières passé en faveur des sieurs Michel Péchier, Étienne, Michel et Joseph Ruyre (9 avril 1731). — Arrentement de son prieuré d'Eyguières par Alexandre-Camille de Serre aux sieurs Henri Joseph et Joseph Jean, père et fils, solidairement (18 avril 1736) —Emphytéose perpétuelle d'une terre et propriété au terroir d'Eyguières par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguieres, en faveur du sieur Autheman, ancien officier d'artillerie (18 janvier 1741) — Transaction entre le prieur, le curé et la communauté d'Eyguières au sujet du mode de la perception de la dîme (24 janvier 1741). — Rapport d'estime des effets, meubles et immeubles du moulin à huile et cuve, affectés à la ferme du prieuré d'Eyguières, fait par Nicolas Trenquier et Vérédème Pascal, maitres menuisiers d'Eyguières, à l'entrée en fonction des sieurs Joseph Gilles, bourgeois, et Joseph Étienne, géomètre juré, nouveaux fermiers (1760). — Reconnaissances diverses en faveur du prieuré d Eyguières (26 août 1762). — Compte rendu à l'archevêque d'Avignon, par Joseph-Louis-Joachim Piot, receveur des décimes du diocèse et administrateur des biens du prieuré d'Eyguières (1er juillet 1783). — Plan géométrique des propriétés, terre, vignes, vergers, composant le quartier des Canourgues ou de St-Roch, relevant de la directe du chapitre abbatial de St-Ruf de Valence, etc.

G. 228. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1444-1615. — Prieuré d'Eyguières. — Reconnaissances. — Au titre : Note indiquant que l'an 1444 et le 10 mars, Jean de Sade, donna à l'église d'Eyguières les reliques de saint Claude, de sainte Catherine et de sainte Cécile et que la com-

munauté s'obligea à faire un reliquaire pour les contenir — Compromis passé entre Raymond de Grangis et les habitants d'Eyguières, à propos de la possession de terres au claux de St-Vérédème (1er avril 1427). — Reconnaissances : par Pierre Astre à Jean Sabatier, prieur d'Eyguières, pour une vigne au clos de St-Vérédeme (8 decembre 1457, f° 1); — par Nicolas Barbier à Jean Sabatier, prieur, pour une vigne et une terre de 2 éminées audit clos (8 décembre 1457, f° 3); — par Antoine de Lauris à Jean Sabatier, prieur d'Eyguières, pour une terre assise au clos de St Vérume, lieudit Aux Condamines (10 décembre 1457, f° 8). — Bail des terres et possessions laissées par Pierre Brunet pour fondation d'une messe hebdomadaire (6 février 1492, f° 13). — Liève des reconnaissances au prieuré de N.-D. de Grâce d'Eyguières, reçues par Bernard Buysserie, notaire de Salon (24 juin 1491, f° 15). — Liève des reconnaissances du prieuré de N.-D.-de Grâce d'Eyguières, reçues par Jean Garnier, notaire d'Orgon : par Claude Mounier à Jean Gamonet, chanoine de St-Ruf et prieur d'Eyguières, pour un verger d'oliviers de deux éminées, lieudit Au Claux de St-Vérume (28 octobre 1518, f° 33); — par Pierre Obrier, tailleur de pierres, d'Eyguières, pour un verger et une vigne de 25 journaux sise Au Clau de l'Hôpital (28 octobre 1518, f° 34); — par François Poncet, pour une vigne de quatre homées environ, lieudit Au claux de l'Hôpital (4 novembre 1518, f° 38); — par Helzias de Lauris, fils et héritier de Pierre de Lauris, pour une vigne de 3 journaux sise au claux de St-Vérume (4 novembre 1518, f° 39); — par Denis Berton, pour une vigne et un verger au claux de St-Vérume, et un grand verger d'oliviers de 8 quarterées (28 décembre 1519, f° 44); — par Jacques Lucque à Jean de Sade, prieur d'Eyguières, pour une vigne, lieudit à la Condamine (28 novembre 1545, f° 51). — Répertoire f° 55. — Reconnaissances reçues par Jean Obrier, notaire d'Eyguières, par Honorat et Jean Blanc frères, pour un verger, lieudit A St-Vérume (9 janvier 1574, f° 67) ; — par Vérume Sabatier, pour une terre sise à Canourgues (14 juin 1593, f° 73) ; — par Jean Malpoil, pour une vigne de 2 carteyrades, une journée et un quart de journée d'homme, lieudit A La Condamine (1er octobre 1603, f° 72). — Répertoire.

G. 229. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1512-1728. — Prieuré d'Eyguières.—Reconnaissances : par Jean Emeric, dit Baudet, pour une terre de 14 éminées sise lieudit au chemin d'Arles (10 août 1512, f° 1) ; —par Antoine André, dit Beylon, pour une vigne de 2 journaux et une terre de 3 éminées au clos de St-Vérume (28 octobre 1518, f° 3); par Barthélemy-Antoine et Pierre Vingret, d'une vigne et verger sis au clau de l'Hôpital (10 janvier 1543, f° 8) ; —par Paulet Verd, pour une demi saumée de terre lieudit au clau de l'Hôpital (11 octobre 1548, f° 10) ;—par Barthélemy Serre pour un verger d'oliviers d'une demi carteirade lieudit au Clau de St-Vérume (5 janvier 1551, f° 12) ; — par Jean Breton, pour un verger d'oliviers dessus St-Vérume (13 février 1570, f° 14);—par Louis Lieutaud, pour un verger d'oliviers d'une demi carteyrade sis lieudit St-Vérume (3 janvier 1575, f° 16) ; — par François Caillat, pour un verger au clau de St-Vérume (25 janvier 1588, f° 18) ; — par Mathilde Peyran, pour une vigne de 6 éminées lieudit à la Condamine (3 décembre 1592, f° 19) ; — par Honorade Laurence, pour 2 saumées et demi de terre au quartier de la Condamine (17 janvier 1598, f° 21) ; — par Louis Duplan, pour un verger au-dessous de St-Vérume (2 octobre 1604, f° 23). — État des anniversaires fondés dans l'église du prieuré d'Eyguières (de 1542 à 1575, f° 28). — Mémoire des sommes dues par la communauté au prieuré pour des fondations d'anniversaires (f° 32). — Mémoire sur les droits du prieuré d'Eyguières par le procureur de Camille de Serre, prieur dudit lieu (1728). — Consultations et analyse des pièces, etc.

G. 230. (3 cahiers.) — In-f°, 123 feuillets, papier.

1518-1728. — Prieuré d'Eyguières. — Reconnaissances : par Pierre Obrier, tailleur de pierres, pour une vigne et un verger sis à Eyguières lieudit au clos de l'Hôpital (28 octobre 1518, f° 2) ; — par Étienne Berton, pour un verger d'oliviers au clos de St-Vérume (29 octobre 1518, f° 6) ; — par Jacques Barallier, laboureur d'Eyguières, pour un verger d'oliviers au claux de St-Vérume (29 octobre 1518, f° 10) ; — par Jacques Raiges, laboureur d'Eyguières, pour une vigne de 4 journaux lieudit au claux de l'Hôpital (6 octobre 1518, f° 16) ; — par Thomas Bernardi, pour un verger sis au claux de St-Vérume (7 novembre 1518, f° 22) ; — par Jean Fabri, prêtre d'Eyguières, pour un verger au claux de St-Vérume (20 janvier 1521, f° 28) ; — par Antoine Bernardi, dit Mellet, laboureur d'Eyguières, pour un verger d'oliviers et d'amandiers lieudit au claux de l'Hôpital (1er avril 1524, f° 32) ; — par Pierre Chaffani, d'Eyguières, pour un verger d'oliviers lieudit au claux de St-Vérume (8 janvier 1524, f° 36) ; — par Claude Monnier, pour un verger d'oliviers de 2 éminées lieudit au claux de St-Vérume (28 octobre 1525, f° 43) ; — par Michel Estève, pour un verger lieudit en Canourgues (3 août 1592, f° 62); — par Jean Mouret, pour une vigne de 6 éminées lieudit en Canourgues (4 juillet 1600, f° 65). — Repertoire des reconnaissances du prieuré d'Eyguières, etc.

G. 231. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 61 pièces papier.

1190-1598. — Prieuré d'Eyguières. — Sentence d'arbitre sur des contestations entre le prieuré d'Eyguières et celui

de Roquemartine, au sujet de la dîme du territoire dépendant de St-Pierre de Vence (4 juillet 1190). — Donation en faveur des chanoines de St-Ruf, de terres par les coseigneurs d'Eyguières (2 mai 1277). — Donation de St-Pierre de Vence au prieur d'Eyguières et ses chanoines par le seigneur d'Eyguières (6 mai 1277). — Transaction entre le prieur de Roquemartine au sujet de la division du territoire dudit lieu (1288). — Compromis entre Reynaud de Grangis, prieur d'Eyguières, et les possesseurs du clos de St-Vérume et Louis Elzéar de Sade, seigneur d'Eyguières, en faveur d'Alexandre Camille de Serre, prieur dudit lieu (1er avril 1427). — Nouveau bail de toutes les terres à Condamine passé par Raymond de Grangis, prieur d'Eyguières, en faveur de Boniface (3 février 1437). — Donation de reliques à l'église du prieuré d'Eyguières par Girard de Sade (10 mai 1444). — Transaction entre le seigneur de Roquemartine et le prieur d'Eyguières, portant restitution de certaines terres audit prieur, et fixation des limites de St-Pierre de Vence et de Roquemartine (29 décembre 1453). — Transaction au sujet de le dîme, passée entre Jean Sabatier, prieur d'Eyguières et les habitants, sous l'autorité de Louis Elzéar de Sade, seigneur d'Eyguières, représentant Alexandre Camille de Serre, prieur dudit lieu (13 décembre 1454). — Transaction au sujet de divers droits du prieur d'Eyguières, passée entre le prieur d'Eyguières, les consuls et la communauté dudit lieu (13 décembre 1454). — Inventaire des titres de la sacristie de l'abbaye de St-Ruf (23 juin 1507). — Prix-fait donné par la communauté d'Eyguières pour faire fondre les cloches dudit lieu (13 mars 1520). — Délibération de la communauté d'Eyguières pour s'opposer à l'union au chapitre St-Laurent de Salon du prieuré d'Eyguières (3 mars 1532). — Ordonnance de François II enregistrée au Parlement du Dauphiné (21 novembre 1545) défendant aux décimables de faire enlever les fruits des lieux et champs où ils ont poussé, sans le faire savoir aux bénéficiers, auxquels les dîmes appartiennent, à peine de confiscation et d'amende arbitraire (7 décembre 1545). — Nouveau bail de la grange de St-Pierre de Vence en faveur de Nicolas Constantin (31 septembre 1548). — Transaction passée entre Louis Gilles, prieur d'Eyguières, et Louis Constantin, au sujet de la Bastide St-Pierre de Vence, située au territoire de Roquemartine (21 octobre 1585.)

G. 232. (Liasse.) — 7 pièces parchemins ; 83 pièces papier.

1602-1622. — Prieuré d'Eyguières. — Commission donnée par François Bordini, archevêque d'Avignon, à Antoine Ollivier, conseiller du Roi au Parlement de Provence, pour informer le trouble donné à la jouissance du prieuré d'Eyguières (17 avril 1602). — Insinuation de la provision du prieur d'Eyguières, en faveur d'Aymar de Serre, religieux de l'ordre de St-Ruf (25 juillet 1611). — Convention passée entre le sieur Serre, prieur d'Eyguières, et le sieur Lieutaud pour faire le service à l'église d'Eyguières (26 janvier 1612). — Procès entre Antoine André, vicaire d'Eyguières, et Aymard de Serre, prieur dudit lieu, au sujet des dîmes (1622). — Ratification du contrat passé entre André de Serre, comme procureur d'Aymar de Serre, prieur d'Eyguières, et Jean Gilles, portant reconnaissance de la Bastide de St Pierre-de-Vence (30 juillet 1619). — Inventaire de production de pièces par-devant le Conseil du Roi, par Annibal Fassardy, religieux de Cluny, prieur de Notre-Dame d'Eyguières, contre Aymand Serre, au sujet dudit prieuré (mai 1682). — Rôle des reliques qui sont dans l'église d'Eyguières (6 octobre 1622). — Procédure entre Annibal Fassardy et Aymard de Serre (1662). — Convention passée entre Aymard de Serre, prieur d'Eyguières, et Antoine Sabatier, rentier dudit prieuré, au sujet des revenus dudit prieuré (18 avril 1622). — Procédure, acquits, enquêtes, dépositions de témoins, concernant le prieuré d'Eyguières, etc.

G. 233. (Liasse.) — 3 pièces parchemin ; 77 pièces papier.

1623-1632 — Prieuré d'Eyguières. — Procuration par Joseph Bret, marchand de L'Isle, cessionnaire du sieur Roux Gilles pour une pension sur le prieuré d'Eyguières à Dominique Garnier, pour traiter les affaires dudit prieuré 31 juillet 1623). — Mémoire des consuls et communauté d'Eyguières contre les seigneurs dudit lieu, au sujet des droits d'alberge, de taille et autres que les habitants avaient achetés d'Imbert de Boningue et de Bertrand d'Eyguières, coseigneur dudit lieu (4 février 1624). — Délibération du conseil de la communauté d'Eyguières, au sujet du banquet que le sieur prieur offre aux chefs de famille dudit lieu (6 avril 1625). — Mémoire sur le procès d'entre Aymar de Serre, prieur d'Eyguières, et Jean Gilles, pour la réunion du domaine de St-Pierre de Vence à ce prieuré (1625). — Prise de possession du prieuré d'Eyguières par Aymar de Serre (7 juin 1626). — Délibération de la communauté d'Eyguières pour le choix d'un prédicateur pour venir prêcher le carême (26 novembre 1628). — Inventaire de pièces pour Antoine Sabatier, dans le procès par lui intenté à Pierre Baillet, d'Eyguières (1630). — Délibération du Conseil de la communauté d'Eiguières portant accord et convention avec le prieur dudit lieu pour l'agrandissement de l'église, moyennant 800 livres (27 octobre 1630). — Procédure entre le prieur d'Eyguières et celui de Roquemartine, au sujet des limites des deux prieurés (1631). — Production de titres par Aymard de Serre, prieur d'Eiguières, contre Honoré Bruny, représentant le prieur, et les particuliers de Roquemartine (1631).

— Enquêtes, productions de titres, parcelles de dépens relatives au prieuré d'Eyguières.

G. 234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 85 pièces papier. 2 sceaux.

1635-1648. — Prieuré d'Eyguières. — Procuration par la communauté d'Eyguières, à Jean de Sauze, prieur dudit lieu, pour s'opposer, en son nom, à Jean Michel, prêtre de Salon, prétendant avoir été pourvu en cour de Rome du prieuré dudit lieu (1637). — Sentence de l'official de Tarascon prescrivant que, dans l'église d'Eyguières, le service se fera par trois prêtres (20 octobre 1638). — Mémoire du sieur de Montaud, avocat d'Aix, disant que la communauté n'a pas le droit de nommer le prédicateur du Carême et que cette nomination appartient au prieur (1648). — Requête de la communauté d'Eyguières à l'official de Tarascon pour la réparation de l'église dudit lieu (1638). — Quittance par Aymard de Serre, prieur d'Eyguières, à dame Françoise de Calvières de Bouqueyras, dame dudit lieu, pour 3 saumées de blé que le seigneur d'Eyguières doit, chaque année, à l'église pour la fondation d'une messe de la Croix tous les vendredis (15 mars 1638). — Mémoire fourni par le prieur d'Eyguières au sujet du procès contre les consuls de la communauté, au sujet de la nomination et du salaire du prédicateur, de l'augmentation du nombre de prêtres, de la fourniture des ornements nécessaires au service divin (1638). — Inventaire des meubles laissés par le prieur d'Eyguières à son neveu (12 décembre 1637). — Mémoire au sujet du paiement de la portion congrue à Eyguières (décembre 1639). — Mémoire du sieur de Salvador, avocat fiscal de l'archevêque d'Avignon, sur l'augmentation du nombre des prêtres du prieuré d'Eyguières (21 janvier 1643). — Consultation des sieurs Viani et Morgues au sujet des réparations du clocher et des cloches de l'église d'Eyguières (23 septembre 1643). — Arrêt du Parlement de Provence rendu contre les consuls et communauté d'Eyguières et le sieur Aymard de Serre, prieur dudit lieu, ordonnant de vérifier si les réparations prescrites à l'église par l'official de Tarascon ont été exécutées (12 décembre 1647). — Mémoires pour le sieur Aymard de Serre, prieur d'Eyguières contre les consuls de la communauté au sujet des réparations à l'église et du paiement du prédicateur (6 mars 1645). — Mémoires, inventaires de productions de titres, enquêtes, parcelles de dépens au sujet des droits du prieuré d'Eyguières, etc.

G. 235. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 35 pièces papier, 1 sceau.

1649-1662. — Prieuré d'Eyguières. — Vente d'une terre de 14 charges, une éminée, située à St-Pierre-de-Vence et servile d'une cense envers le prieur d'Eyguières, passée par Gilles et Jacques Gilles, en faveur d'André d'Aube, seigneur de Roquemartine (23 septembre 1649). — Délibération de la communauté d'Eyguières au sujet des flambeaux dus pour la procession du St-Sacrement (mai 1649). — Convention entre le prieur d'Eyguières et le sieur Cossigue, vicaire dudit lieu, au sujet de la célébration du service divin (10 mai 1649). — Reconnaissances : d'une propriété lieudit à la Luminaire, passée par Balthazar Pellegrin en faveur de Guillaume de Sade, seigneur d'Eyguières (27 novembre 1654) ; — d'une terre à la Luminaire par Claude Guibert, tailleur d'habits, en faveur de Guillaume de Sade, seigneur d'Eyguières (3 janvier 1655). — Inventaire des reliques de l'église d'Eyguières (3 septembre 1655).— Lettre de la Chancellerie attribuant au Grand Conseil juridiction et connaissance du procès entre Guillaume de Sade et Aymard de Serre, prieur d'Eyguières (septembre 1656).— Arrêt du Grand Conseil au sujet du procès d'Aymard de Serre, prieur d'Eyguières, et Guillaume de Sade, seigneur dudit lieu (8 septembre 1657). — Commandement à Louis-Elzéar de Sade, prieur d'Eyguières, de payer à Camille-Alexandre de Serre, prieur dudit lieu, les dépens adjugés par arrêt du Grand Conseil (28 septembre 1657).— Délibération de la communauté d'Eyguières pour confier à des arbitres son différend avec le seigneur d'Eyguières au sujet de la taille dudit lieu (13 octobre 1658). — Enquêtes, procédures, inventaires de production de pièces, parcelles de dépens, etc.

G. 236. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 60 pièces papier.

1663-1670. — Prieuré d'Eyguières. — Commandement par le prieur d'Eyguières au trésorier Autemard pour le paiement de deux années de revenus (1663 1664). — Défense de Jean Gilles, tenancier, de St-Pierre-de-Vence, par Aymard de Serre, prieur d'Eyguières, contre André d'Aube, seigneur de Roquemartine (1664). — Reconnaissances : par François Clareton, en faveur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, d'un verger d'oliviers au claux de St-Vérume (3 novembre 1667) ; — par François Sabatier, en faveur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, d'une vigne et terre lieudit à St-Vérume, d'un verger au terroir dit Fontaine (7 novembre 1667) ; — par Pierre Rey, travailleur, à Eyguières, en faveur d'Andéol de Serre, prieur dudit lieu, d'un verger d'oliviers au claux de Fontaine (8 novembre 1667) ; — par Pierre Sabatier, en faveur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, d'une vigne et verger au claux de St-Vérume, un verger au quartier de Fontaine (8 novembre 1667) ; — par Angelin Richaume, en faveur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, un verger au claux de St-Vérume, d'un verger au même quartier dit de

Fontaine (9 novembre 1667) ; — par Nicolas Bonardeau, travailleur, à Eyguières, en faveur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, d'un verger d'oliviers au claux de St-Vérume (10 novembre 1667) ; — par Esprit Larmet, en faveur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, d'un verger d'oliviers au quartier de Fontaine, sous St-Vérume (10 novembre 1667) ; — par Jean Benet, en faveur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, d'un verger d'oliviers au claux de Fontaine, enclos de St-Vérume (11 novembre 1667). — Mémoire pour la préséance des cloîtriers de St-Ruf sur le vicaire d'Eyguières (11 novembre 1667). — Commission du Grand Conseil pour le paiement des dîmes et autres droits dus au prieur d'Eyguières par la transaction du 14 septembre 1669. — Déposition contre le sieur Colique, vicaire d'Eyguières (29 décembre 1669). — Griefs du prieur d'Eyguières sur l'arrêt du Grand Conseil (26 septembre 1670). — Enquêtes, procédures, parcelles de dépens, mémoires d'avocats concernant les droits du prieuré d'Eyguières, etc.

G. 237. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 72 pièces, papier.

1671-1699. — Prieuré d'Eyguières. — Arrêt du Grand Conseil, confiant au juge royal d'Orgon le soin de faire un rapport sur les excès commis par le sieur Colique, vicaire d'Eyguières, sur le sieur Andéol de Serre, prieur, et les chanoines cloîtriers de St-Ruf, du même lieu (20 juin 1671). — Transaction entre l'abbé de St-Ruf et Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, d'une part, et Jean Colique, vicaire perpétuel du même lieu, d'autre part, sur la préséance et les droits honorifiques (1er avril 1672). — Procès-verbal des insultes faites au sieur Rouaret, chanoine de St-Ruf, par le sieur Lieutaud, vicaire d'Eyguières (20 août 1672). — Reconnaissance par André de Serre, procureur d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, pour une somme de 5 livres que le dit prieur doit à l'abbé de St-Ruf, juspatron du dit prieuré (9 septembre 1674). — Reconnaissance par Antoine Marie et Gilles frères, ménagers à Eyguières et à St-Pierre de Vence, au profit d'Andéol de Serre, prieur d'Eyguières (16 juin 1679). — Requête présentée par la communauté d'Eyguières à l'archevêque d'Avignon, pour obliger le prieur dudit lieu à faire des aumônes et à l'établissement du quatrième prêtre (4 octobre 1687). — Ordonnance de l'archevêque d'Avignon, condamnant le prieur d'Eyguières à l'entretien d'un quatrième prêtre (11 mars 1694). — Réplique de Joachim de Valernod et Andéol de Serre aux habitants d'Eyguières, touchant le mode de paiement de la dîme pour les blés tardifs, sur la dîme des fruits et légumes, sur la dîme des agneaux (27 mars 1694). — Règlement des sieurs Joachim de Valernod et Andéol de Serre contre les habitants d'Eyguières, au sujet du mode de perception de la dîme (4 juin 1696). — Mémoire de Joachim de Valernod et Andéol de Serre, contre les consuls et la communauté d'Eyguières, développant les quatre moyens d'abus contre les ordonnances des 10 et 11 mai 1694 de l'archevêque d'Avignon et réfutant les raisons des habitants d'Eyguières sur le mode de perception de la dîme (18 septembre 1696). — Arrêt du Grand Conseil rendu entre Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, et les consuls de la communauté dudit lieu, règlementant le mode de perception de la dîme (28 octobre 1696). — Mémoire contenant la réponse du prieur d'Eyguières à plusieurs demandes formées par la communauté depuis l'arrêt de 1696. — Commission du Grand Conseil pour faire assigner les habitants qui enlèveraient leurs olives avant d'avoir fait avertir le prieur d'Eyguières ou son fermier (19 novembre 1697). — Demandes respectives du prieur d'Eyguières et de la communauté dudit lieu pour l'exécution de l'arrêt de 1696. — Délibération du conseil de la communauté d'Eyguières, défendant aux habitants de faire charrier des olives et de les enlever des vergers sans avoir laissé au préalable la dîme au vingtième des olives sur les vergers à peine d'amende (26 octobre 1699). — Enquêtes, procédures, déposition des témoins concernant les droits du prieur, etc.

G. 238. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1700-1733. — Prieuré d'Eyguières. — Rapport pour Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, contre Louis et Joseph Colique, le maire et les consuls du même lieu sur la manière de lever la dîme des olives et les fraudes des décimables (novembre 1700). — Sentence rendue entre Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, et les consuls et la communauté dudit lieu au sujet de la dîme des olives (27 octobre 1703) et condamnant les susdits. — Procuration par Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, au sieur Lafarge, curé de Valiguières, pour faire rendre compte de la ferme d'Eyguières à la veuve de Damien Pascal, en son vivant notaire royal, au dit lieu (1714). — Reconnaissances : par Louis Gilles Colique en faveur de Louis-Elzéar de Sade, d'une terre à la Luminaire (18 novembre 1725) ; — par Raymond Guibert, bourgeois d'Eyguières, en faveur de Louis Elzéar de Sade, seigneur dudit lieu, d'une maison rue des Icards (23 mars 1726) ; — par Joseph Guibert, en faveur de Louis-Elzéar de Sade, seigneur d'Eyguières, d'une terre à la Luminaire (10 avril 1726) ; — par Madeleine Poulin, fille de feu Jean de Sébastien, en faveur de Louis-Elzéar de Sade, seigneur d'Eyguières, d'un verger situé au dessus de Ste-Vérume (3 novembre 1726) ; — par Charlotte Sabatière, veuve de Jean Pelegrin, en faveur de Louis Elzéar de Sade, seigneur d'Eyguières, d'une terre à la Luminaire (27 octobre 1726) ; — par Guillaume Guibert, ménager, en faveur de Louis-Elzéar de Sade, sei-

gneur d'Eyguières, d'une terre à la Luminaire ; — par Joseph Pascalis, bourgeois d'Eyguières, en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, d'une terre située au claux de St-Vérume (18 septembre 1728) ; — par Honorade Artier, femme séparée de biens d'Antoine Gras, ménager à Eyguières, en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, d'un verger au quartier de Fontaine (24 décembre 1731) ; — par Joseph-Guillaume, Michel Guibert frères, Charlotte Sabatier et Jean-Louis-Gille Colique, en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur de ce lieu, d'une terre au clos St-Vérume (22 décembre 1731). — Procuration donnée à Pierre Autheman, par Alexandre-Camille de Serre, pour poursuivre l'instance qu'il a devant le sénéchal d'Arles contre la communauté d'Eyguières (1er octobre 1732). — Rapport par le sieur Martinon, en faveur d'Alexandre Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre les consuls et la communauté dudit lieu au sujet de l'établissement d'un quatrième prêtre. — Procédures, enquêtes, parcelles de dépens, etc.

G. 239. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1734-1741. — Prieuré d'Eyguières. — Rapport en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre les consuls et la communauté dudit lieu au sujet de l'établissement d'un quatrième prêtre (avril 1734).—Copie d'une lettre écrite à l'abbé de Serre, prieur d'Eyguières, par le sieur de Sade, seigneur dudit lieu, sur le paiement de la dîme (4 mai 1736). — Mémoire sur le procès entre le prieur d'Eyguières et les hoirs du sieur Gilles, sur la réunion du domaine de St-Pierre de Vence au prieuré d'Eyguières (1736). — Requête adressée au lieutenant général d'Arles, pour Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, tendant à obtenir de la communauté d'Eyguières la reconnaissance d'un droit de lit sur chaque habitant venant à mourir (14 novembre 1737). — Requête adressée au lieutenant général d'Arles, par Alexandre Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre Louis Bornaru, Nicolas Bonardel, Louis Materon, bergers dudit lieu, au sujet de la dîme des agneaux et chevreaux (6 novembre 1737). — Requête prescrite par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, au lieutenant général d'Arles, contre les hoirs d'Antoine Gilles, habitant St-Pierre de Vence, au sujet de la réunion de St-Pierre de Vence au prieuré d'Eyguières (7 février 1738). — Procès entre l'abbé de Serre, prieur d'Eyguières, et le sieur Dullen, prêtre curé, au sujet du logement des prêtres secondaires dudit lieu (21 avril 1738). — Consultation du sieur Salomé, avocat au Parlement, en faveur de la communauté d'Eyguières, au sujet de ses contestations avec le prieur dudit lieu pour le logement des prêtres de la paroisse (6 août 1738). — Sommation faite par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre la communauté dudit lieu au sujet du dégât causé à la maison claustrale par les eaux pluviales (10 novembre 1738). — Copie du testament du marquis de Sade, seigneur d'Eyguières (18 mai 1739). — Requête prescrite par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre les consuls et la communauté dudit lieu au sujet des réparations de la gorgue de l'église (6 juillet 1739). — Réplique faite par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, aux allégations du sieur Antoine Dalleu, curé dudit lieu, au sujet du logement des prêtres de la paroisse (14 décembre 1739). — Requête adressée par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, tendant à interdire à Louis-Elzéar de Sade, seigneur dudit lieu, la jouissance de certains droits et reconnaissances (11 novembre 1740). — Consultation de M. Baigne sur la dîme des haricots et autres (2 novembre 1741), etc.

G. 240. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 71 pièces papier.

1741-1749. — Prieuré d'Eyguières. — Consultation du sieur Honoré, avocat au Parlement, en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre les hoirs de Jean Gilles de St-Ruf, ménager, de St.-Pierre-de-Vence, au sujet de la réunion au prieuré d'Eyguières (18 février 1741). —Lettres royales de rescision des actes du 28 novembre 1616 et 16 mai 1623 en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre les hoirs de Jean Gilles de Ruf à St.-Pierre-de-Vence. — Consultation du sieur Baigne, avocat à la cour, sur l'opposition formée par les sieurs Étienne et Pellegrin au sujet de la dîme des haricots et des olives (2 novembre 1741). — Requête par l'abbé de Serre, prieur d'Eyguières, tendant à débouter de l'opposition en question les sieurs Étienne et Pellegrin (18 novembre 1741). — Rapport sur le droit que le prieur prétend avoir de prélever la dîme des olives, vingt-quatre heures après l'avertissement donné au propriétaire (25 janvier 1741). — Exploit en faveur de Camille-Alexandre de Serre, prieur d'Eyguières, contre Louis et Jean-Bernard Henri Fellon, bergers dudit lieu, au sujet de la dîme des agneaux et des chevreaux (3 mai 1743). — Rapport en faveur de Camille-Alexandre de Serre, prieur d'Eyguières, contre Étienne Bourgues, Baille, bergers, et consorts et le sieur de Sade, prenant leur fait et cause au sujet de la dîme des agneaux et des chevreaux (12 août 1743). — Exploit en faveur du sieur Henri-Joseph-Jean Bourgeois, fermier du prieuré d'Eyguières, contre Nicolas Bonardel, fermier des terres du seigneur dudit lieu au sujet des grains, vins, légumes, fruits, etc. (24 septembre 1743). — Rapport concernant le procès intenté par le seigneur d'Eyguières au sieur Marc Étienne, au sujet d'un coin de verger situé au

quartier du Maget, relevant de la directe du prieuré d'Eyguières, et autres mémoires touchant la directe du prieuré, que le seigneur prétend usurper (2 mars 1744). — Requête adressée au lieutenant général d'Arles, par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre les sieurs Bourgues, Bernard, Lombard, Dumas, bergers dudit lieu, au sujet de la dîme des agneaux et des chevreaux (2 mars 1744). — Procuration donnée par Jacques Lombard, procureur à Arles, par Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, pour prendre fait et cause du sieur Henri-Jean-Joseph, fermier dudit prieuré contre Elzéar-Louis de Sade, seigneur dudit lieu (2 juin 1744). — Rapport en faveur du prieur d'Eyguières, contre André Mercier, ménager dudit lieu, au sujet du paiement de certaines redevances dues au prieur (27 décembre 1745). — Exploit en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières contre Étienne Berton, Louis Sabatier, Joseph Boyer, Antoine Bouvet, bergers dudit lieu, au sujet du paiement de la dîme des agneaux et chevreaux (24 mai 1747); etc., etc.

G. 241. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 73 pièces papier.

1751-1764. — Prieuré d'Eyguières. — Bail de neuf ans passé par dame Geneviève de Thoron d'Antignose, veuve de Louis-Elzéar de Sade, seigneur d'Eyguières, en faveur d'André Étienne, ménager dudit lieu, de terres cultivables de Cousson, au quartier de la Crau ; d'une métairie sise au quartier des près de Crau, territoire du même lieu, avec toutes les terres laoburables, près, jardins et vergers d'oliviers en dépendant, d'un verger d'oliviers sis au quartier du Puits-de-Brès, etc. (28 janvier 1751). — Mémoire sur la réunion du domaine de St-Pierre-de-Vence au prieuré d'Eyguières (1752). — Rapport du sieur Gueyroard, avocat à Aix, pour les hoirs de Jean Gilles, contre l'abbé de Serre, prieur d'Eyguières, au sujet de la réunion du domaine de St-Pierre-de-Vence audit prieuré (1752). — Exploit en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre Joseph Maunier, berger dudit lieu, au sujet de la dîme des agneaux et des chevreaux (11 septembre 1752). — Exploit en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre le sieur Dominique Étienne, notaire royal et André Étienne, ménager, fermier des terres appartenant au seigneur dudit lieu, au sujet de la dîme des blés et des grains (6 octobre 1752). — Consultation du sieur Pascalis sur la réunion du domaine de St-Pierre-de-Vence, au prieuré d'Eyguières (1752). — Consultation du sieur Pascalis sur le procès entre le prieur d'Eyguières et le sieur Gilles, touchant l'indivisibilité et la portabilité de la cense que lesdits Gilles versent au prieuré en qualité de possesseurs de St-Pierre-de-Vence (24 août 1753). — Rôle des fournitures et vacations dues au procureur au siège. — Exploit en faveur d'Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, contre dame Geneviève de Thoron d'Antignose, veuve et usufruitière de Louis-Elzéar de Sade, seigneur dudit lieu, Nicolas Bonardel, ménager, Claire Guibert, veuve et héritière d'André Mercier, ménager, pour Marteron fils et héritier de Louis Martin, berger, au sujet de la dîme des agneaux (23 janvier 1753). — Nomination du sieur Flandy, à l'économat des revenus du prieuré d'Eyguières réuni à la maison de Bourg-St-Andéol, par ordre du Conseil d'État du Roi (15 juillet 1756). — Avis du Conseil d'État du Roi en faveur du prieuré d'Eyguières (27 juin 1757). — Nomination du sieur Flandy comme administrateur des revenus du prieuré d'Eyguières (15 juillet 1758). — Sentence définitive rendue entre Pierre Flandy, sacristain du chapitre abbatial de St-Ruf et administrateur des revenus du prieuré d'Eyguières, et Pierre Guibert, bourgeois dudit lieu, condamnant ce dernier à payer la dîme des grains de l'année 1757 au prieur d'Eyguières (janvier 1769) etc. — Déclaration du sieur Guillaume Autheman, collecteur de la dîme au prieuré d'Eyguières, contre le sieur Guibert et la dame de Sade au sujet de la perception de la dîme des grains (28 mai 1761). — Exploit en faveur de Joseph Gilles et Joseph Étienne, fermiers du prieuré d'Eyguières, contre Henri-Joseph Jean, citoyen dudit lieu, au sujet de la dîme des agneaux et des chevreaux (22 juillet 1762). — Arrêt rendu en faveur du sieur Pierre Flandy, contre le sieur Guibert et la dame de Sade (8 mai 1764). — Analyse du procès entre le sieur Flandy, administrateurs des revenus du prieuré d'Eyguières, et le sieur Guibert, bourgeois dudit lieu au sujet de la contestation faite au prieur dudit lieu de la directe du quartier des Fontaines en 1764, etc.

G. 242. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1670-1765. — Prieuré d'Eyguières. — Exposé du syndic de St-Ruf ou du prieur d'Eyguières, contre l'arrêt de 1670 au sujet du procès entre le sieur Colique, vicaire, et le prieur dudit lieu (1670). — Garantie à Humbert de Valernod, syndic général de l'ordre de St-Ruf, par André et Andéol de Serre, prieur d'Eyguières, pour soutenir le procès contre le sieur Colique, vicaire dudit lieu (20 mai 1671). — Consultations du sieur Baux, avocat à Aix, en faveur d'Antoine Payan, fermier du prieuré d'Eyguières, contre André et Jean Berthonié, bourgeois dudit lieu, au sujet de la dîme des agneaux (31 septembre 1676). — Mémoire des frais faits au Grand Conseil par le prieur d'Eyguières, dans son procès contre Noël Petit, vicaire dudit lieu (mai 1692, septembre 1693). — Mémoire sur l'arrêt du Grand Conseil touchant la dîme des

olives et du foin (1696). — Estimation des engins et vaisselle de cave du prieuré d'Eyguières faite par le sieur Guillaume Aubert, ancien fermier (27 août 1720). — Mémoire contenant le moyen d'exercer le rachat du domaine de St-Pierre-de-Vence (1730). — Mémoire et consultations sur un procès entre Alexandre-Camille de Serre, prieur d'Eyguières, et Guillaume Aubert, ancien fermier dudit lieu, au sujet d'un massif de pierre donné à construire audit Aubert par le prieur dudit lieu (1733). — Mémoire sur les différents procès pendants au siège d'Arles, entre Elzéar de Sade, seigneur d'Eyguières, et Alexandre-Camille de Serre, prieur dudit lieu, tant sur les directes que sur la dîme (1734-1754). — Mémoire sur la réunion du domaine de St-Pierre-de-Vence au prieur d'Eyguières (1752). — Mémoire tendant à prouver que le domaine de St-Pierre-de-Vence relève de la directe du prieuré d'Eyguières (1752). — Rôle du sieur Maquau, procureur au Parlement d'Aix, dans l'affaire du sieur Flandy, administrateur des revenus du prieuré d'Eyguières, entre le sieur Dallen, curé dudit lieu (24 septembre 1758). — Rapport sur le procès de la dame de Sade et du prieur d'Eyguières, au sujet du paiement de la dîme (1763) — Demande des fermiers du prieur d'Eyguières, qui voulaient payer sur le prix du bail de la ferme dudit prieuré, le prédicateur de Carême. — Rapport à ce sujet (2 octobre 1765) ; etc.

G. 243. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

17e-18e siècles. — Prieuré d'Eyguières.— Mémoires et inventaires. Frais occasionnés par le procès du sieur Flandy, contre le sieur Guibert.—Mémoire sur la réunion du domaine de St-Pierre-de-Vence au prieuré d'Eyguières. — Mémoire fourni par le sieur de Serre, prieur d'Eyguières, aux avocats arbitres,au sujet du logement du vicaire perpétuel de la paroisse du même lieu. — Mémoire sur les différends du prieur d'Eyguières avec les membres de la communauté du même lieu. — Mémoire fourni par le sieur de Serre, prieur d'Eyguières, aux avocats arbitres, concernant le canal de pierre qui est près de l'église paroissiale dudit lieu. — Mémoire tendant à prouver que le prieuré d'Eyguières est régulier et appartient aux chanoines de St-Ruf. — Inventaire des pièces du procès soutenu par Antoine de Serre, pourvu en cour de Rome du prieuré d'Eyguières, contre Aymard de Serre et Fassardy, possesseurs du même prieuré. — Mémoire des usurpations faites à diverses époques par les seigneurs d'Eyguières sur les directes et droits du prieuré du même lieu. — Mémoire servant de réponse à la consultation du sieur Aubert, ancien fermier du prieuré d'Eyguières, au sujet de son procès avec le prieur du même lieu. — Mémoire pour le prieur d'Eyguières, contre la dame de Sade au sujet de la dîme. — Procédure au sujet d'un pré, de Gilles Chavaignas, au quartier de Toubeau, confrontant : au levant et au midi, le pré du sieur Bérard ; au couchant, le pré du sieur Payan, ancien viguier, et du sieur André-Aubert Debise-Augustin, chasseur de madame de Sade, François Sigaud, Jean Paymet, Pierre Hothman, contenant quatre eminées, etc.

G. 244. (Registre.) — In-f°, 119 feuillets, papier.

1731-1766. — Prieuré d'Eyguières. — Mémoire concernant diverses affaires du prieuré d'Eyguières, diocèse d'Avignon, dépendant de l'ordre de St-Ruf-les-Valence, en Dauphiné, de 1731 à 1736.— Transaction passée entre le prieur d'Eyguières et les consuls de la communauté dudit lieu au sujet de la présence d'un quatrième prêtre à Eyguières (4 mai 1730) f° 1). — Mémoire concernant les divers procès entre les prieurs d'Eyguières et le seigneur dudit lieu (1743-f° 6). — Consultation donnée par les sieurs Julien et Pascal, avocats à Aix, au sujet du procès entre le prieur d'Eyguières et le vicaire perpétuel dudit lieu (28 décembre 1755, f° 18). — Consultation des sieurs Paresy et Colonia, avocats à Aix, sur la préséance des droits honorifiques accordés au prieur d'Eyguières (f° 24, 21 janvier 1756). — Observations à la consultation des sieurs Paresy et Pascal, avocats de la ville d'Aix (5 mai 1763, f° 42). — Mémoire et observations sur la consultation des sieurs Pascal et Paresy, avocats : au sujet de la dîme ; concernant le procès sur les prétendues absences abusives du quatrième prêtre ; concernant la dîme des haricots; concernant l'augmentation des honoraires du prédicateur ; sur la levée de la dîme des olives; concernant le droit de lits (f°s 44-77). — Consultations des sieurs Paresy et Pascal, avocats d'Aix, sur la dîme des légumes du jardin du sieur de Sade, seigneur d'Eyguières (5 mai 1763, f° 102). — Consultations de MM. Pascal et Colonia, avocats à Aix, au sujet de certaines parts litigieuses concernant la communauté d'Eyguières et le prieuré dudit lieu (f° 109). — Consultation du sieur Pascalis, avocat à Aix, tendant à prouver que le prieuré d'Eyguières ne dépend pas de l'abbaye de St-Ruf (25 juillet 1765, f° 110), etc.

G. 245. (Registre.) — In-4°, 626 feuillets, dont 17 pièces parchemin.

1139-1623. — *Diversorum de Novis.* — Nomination de Nicolas Chartrose comme clavaire de Noves (31 mai 1509, f° 3). — Statuts et criées de Noves (15 mai 1384, f° 6). — Lettres de Louis de Rothelin, grand sénéchal de Provence,

au sujet de la juridiction des officiers de l'archevêque d'Avignon à Noves et à Barbentane (6 mars 1511, f° 32). — Inventaire des documents concernant les lieux de Noves, Orgon, et Verquières contenus dans la caisse de Noves dans les archives de l'archevêché (f° 35). — Vente par Pierre Ami à Bernard, évêque d'Avignon, de la terre de Bornissac (décembre 1237, f° 39). — Copie du diplôme de Frédéric, empereur, de l'an 1157, concédant les lieux de Noves et de Bédarrides à Geoffroy, évêque d'Avignon (6 septembre 1620, f° 45). — Lettres de Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, grand sénéchal de Provence, à Jean, de Bédarrides, lui ordonnant de saisir les revenus de l'archevêque d'Avignon à Noves et à Barbentane, à cause du non paiement de la pension qu'il devait au cardinal d'Amboise, légat en France et d'Avignon, et après lui, à ses héritiers (7 novembre 1510, f° 50); — Procédure entre Jean Isnard, alias de la Baume, et Guillaume Guiramand, d'une part, et Gaspard Luque, d'Avignon, clavaire et rentier du château et juridiction de Noves pour l'archevêque d'Avignon, au sujet du paiement des cens (septembre 1512, f° 60). — Collation par Antoine de Castro, vicaire général d'Antoine Florès, archevêque d'Avignon, en faveur de Benoît Pauli, prêtre du diocèse d'Aix, de la vicairie perpétuelle de l'église paroissiale de St-Baudile, de Noves, et du prieuré rural de St-Vérédème de Verquières (11 septembre 1511, f° 72). — Lettres de viguier de Noves données par Jean Pellegrin, chanoine de l'église de St-Didier, vicaire général au temporel et au spirituel d'Orland de Ruvere, archevêque d'Avignon, à Antoine Dalmas, clerc d'Avignon (22 février 1512, f° 74). — Confirmation par Charles IV, empereur d'Occident, de tous les privilèges des évêques d'Avignon (1364, f° 90). — Copies : des diplômes de empereurs de 1157, 1161, 1178, 1230, 1365 concernant les droits et privilèges de l'église d'Avignon (f° 93) ; — de la bulle d'Urbain V du 22 janvier 1364, confirmant l'échange du Petit-Palais pour les évêques d'Avignon (f° 103) ; — de la bulle de Boniface VIII du 1er juillet 1303 pour l'érection de l'Université d'Avignon (f° 106); — du statut de 1400 relatif à l'élection du primicier de l'Université d'Avignon, qui doit être faite en présence de l'évêque et dans son palais (f° 108) ; — de la bulle d'Adrien III, du 24 avril 1155, confirmant les privilèges et les possessions de l'évêque d'Avignon (f° 110) ; — de la bulle d'Innocent IV, du 24 décembre 1246, sur le même objet (f° 112) ; — de la bulle d'Innocent IV, du 10 octobre 1245, portant que l'évêque d'Avignon ne peut être cité hors de son diocèse (f° 114) ; — de la bulle de Jean XXII, du 5 février 1321, donnant pouvoir à Gérard de Campomulo, archidiacre de Cahors et vicaire général de l'évêché d'Avignon, et à ses successeurs d'acquérir au nom et au profit de l'église d'Avignon (f° 114) ; — de la bulle d'Alexandre III, du 22 juin 1179 confirmant la possession de l'évêché d'Avignon (f° 115) ; — de la bulle d'Urbain V, du 17 octobre 1362, permettant à Anglicus, évêque d'Avignon, de célébrer la messe dans la chapelle de son palais (f° 118) ; — des lettres de Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile, du 12 mai 1292, confirmant celles d'Alphonse, comte de Poitiers et marquis de Provence, promettant à l'évêque d'Avignon d'extirper l'hérésie, de conserver ses droits et privilèges et de faire prêter serment au viguier qu'il enverrait dans cette ville entre les mains de l'évêque (f° 118) ; — de la bulle de Clément VII (Robert de Genève), du 27 janvier 1389, confirmant à l'évêque d'Avignon la possession du port de la Durance à Barbentane (f° 120) ;— de la procédure faite, le 15 juillet 1284, au sujet du droit de chevauchée que les habitants de Noves doivent au comte de Provence (f° 121) ; — de l'hommage prêté au Roi, le 24 octobre 1399, par Gilles, évêque d'Avignon (f° 124) ; — de la vente faite, le 27 mars 1271, par Bérenger Gantelmi, chevalier, de Tarascon, moyennant 7000 sous tournois, à l'évêque d'Avignon de la moitié de la seigneurie de Verquières (f° 136) ; — de la commission donnée par Urbain V à Bérenger d'Ampiac (*de Ampiaco*), docteur-ès-lois, « *legum doctori excellentissimo*, » official d'Avignon en 1363, pour informer contre les usuriers (f° 128) ; — de la sentence rendue le 25 avril 1274, sur le différend entre Charles, roi de Sicile et de Jérusalem, et l'évêque d'Avignon au sujet des droits de chevauchée à Noves et à Barbentane (f° 132) ; — de la bulle de Benoît XIII engageant les les châteaux de Bédarrides, de Châteauneuf, de Bollène et de Pernes au maréchal de Boucicaut (f° 141) ; — de la bulle de Jean XXII, de décembre 1316, unissant à la mense épiscopale d'Avignon l'église paroissiale de Châteauneuf (f° 143) ; — de la bulle d'Urbain V, du 10 juillet 1362, permettant à Anglicus Grimoard, évêque d'Avignon, de modifier les cens et les services de son évêché (f° 151) ; — des diplômes des empereurs Frédéric (1157) et Charles IV (1365) confirmant les possessions de l'évêché d'Avignon (f° 155). — Protestations faites par les procureurs de Robert, évêque d'Avignon, par-devant Guillaume de Lagonesse (*coram Guillelmo de Guonessa*), chevalier, sénéchal de Provence, déclarant que l'évêque tient immédiatement de l'empereur des Romains les châteaux de Noves, Barbentane et Verquières, et qu'il n'est pas tenu de de les reconnaître au comte de Provence (1272, f° 171). — Lettres de Raymond Bérenger, comte et marquis de Provence et comte de Forcalquier, confirmant la vente faite par Pierre Ami, seigneur d'Eyragues, à Bertrand, évêque d'Avignon, pour 12.000 sous raimondins du tènement dit de Bornissac (29 avril 1238, f° 172). — Information faite par le viguier de Tarascon à Noves sur l'empêchement de percevoir les droits de chevauchée à Noves (14 juillet 1285, f° 185). — Sentence arbitrale au sujet d'une prise que les propriétaires des moulins de Châ-

teaurenard avaient faite dans le territoire de Noves pour conduire l'eau auxdits moulins (8 mai 1315, f° 187). — Vente par noble Ricaud, de Châteauneuf, à l'évêque d'Avignon, moyennant 150 florins d'or de Florence, de tous les droits qu'il possède à Noves (2 juin 1337, f° 188).— Reconnaissance à Pierre, évêque d'Avignon, par Jean de Lasset, seigneur de Beauvezet *(dominus castri de Bedein, alias de Belvezet)* pour ledit château, sous la cense annuelle de deux grailles (*duas aves vocatas provas cum rostro et pedibus rubeis*) (8 février 1370, f° 189). — Lettres patentes de Yolande, reine de Jérusalem et de Sicile et comtesse de Provence, par lesquelles elle rend le château de Noves à l'évêque d'Avignon, à charge de reconnaître la majeure seigneurie du comte de Provence (28 juillet 1419, f° 199). — Copie de la bulle de Martin V, du 18 octobre 1421, permettant à Guy, évêque d'Avignon, d'emprunter 4,000 florins pour le rachat de Barbentane (f° 200). — Lettres patentes de René, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, portant que les lettres exécutoriales de la cour épiscopale d'Avignon ne pourront être exécutées contre les communautés de Provence sans avoir été présentées à son Conseil (26 mars 1464, f° 203). — Procuration donnée par Julien, cardinal de St-Pierre ès Liens, archevêque d'Avignon, à Jean, cardinal d'Angers, pour prêter hommage au roi de France pour les possessions de son archevêché, sises en Provence (12 octobre 1483, f° 211). — Confirmation par Palamède de Forbin, lieutenant du roi en Provence, des possessions de l'archevêché d'Avignon à Noves et à Barbentane (4 février 1481, f° 212). — Hommage prêté au roi entre les mains de Palamède de Fobin par Jean Lartessuti, vicaire général au temporel et au spirituel de Julien, archevêque d'Avignon, pour les châteaux de Noves et de Barbentane (4 février 1481, f° 214) — Lettres de Charles III, comte de Provence, à Jean René, procureur fiscal, lui prescrivant de s'emparer de Barbentane, Noves et autres lieux appartenant à l'archevêque d'Avignon en Provence, pour défaut de secours à lui donné par l'archevêque dans la dernière guerre (4 septembre 1481, f° 216). — Relaxation des lieux de Noves, Barbentane et autres lieux appartenant à l'archevêché d'Avignon en Provence et qui avaient été confisqués (12 septembre 1486, f° 217). — Arrentement par le rentier de Noves de la grange de Bornissac, moyennant un cens annuel de 25 saumées de blé et de 12 chapons (1511, f° 241). — Procédures faites à Noves entre divers particuliers dudit lieu (1515, f°s 243-377). — Inventaire des pièces fournies par l'archevêque d'Avignon dans le procès qu'il soutenait contre la communauté d'Orgon, au sujet d'une pension de 25 florins qu'il prétendait lui être due (f° 396). — Procuration de François Desmarès, prêtre, pour prendre possession de la cure et vicairie de Noves (14 septembre 1565, f° 442). — Ordonnance du duc de Guise pour la démolition du château de Noves (20 juillet 1611, f° 500). — Mémoires au sujet des droits du moulin à blé sis au terroir de Châteaurenard et d'Eyragues (1611, f° 503) — Mémoires au sujet de la possession des Paluds par la communauté de Noves (1619, f° 559). — Arrêt du Parlement de Provence, ordonnant aux consuls des lieux et villages du pays de pourvoir à la nourriture des pauvres et enjoignant aux seigneurs hauts justiciers et ecclésiastiques ayant prieurés ou prébendes d'y contribuer pour leur part (30 mars 1623, f° 564). — Arrêt du même Parlement fixant la contribution de l'archevêque d'Avignon pour les pauvres de Noves (24 avril 1623, f° 596). — Mémoires, procédures et correspondances au sujet des droits de l'archevêque d'Avignon à Noves, etc.

G. 246. (Registre.) — In-4°, 700 feuillets, dont 10 parchemin, 2 sceaux.

1238-1612. — *Diversorum de Novis.* — Vente par Pierre Ami, seigneur d'Eyragues, à Bertrand, évêque d'Avignon, de la terre de Bornissac, au prix de 12,000 sous raymondins (27 février 1238, f° 1). — Échange entre Louis de Pierregrosse de la rectorerie de l'église de St-Baudile de Noves avec Geoffroy, de Vaison, recteur de l'hôpital dit Petitum, d'Avignon, avec l'autorisation de d'Aymini, évêque d'Avignon (14 février 1303, f° 3). — Sentense arbitrale accordant aux habitants de Cabane le libre passage au port de Noves (9 novembre 1433, f° 8). — Lettres patentes de René, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, confirmant la sentence arbitrale prononcée entre Charles, comte de Provence, et l'évêque d'Avignon au sujet des droits de ce dernier sur Noves et Barbentane (5 février 1442, f° 16). — Collation par Olivier Nobleti, vicaire général d'Alain de Coetivy, évêque d'Avignon, de la chapellenie de St-Georges de Noves en faveur de Vital Masnerii (16 mai 1458, f° 28). — Hommage par Jean Lartessuti, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, entre les mains de Palamède de Forbin, pour les terres de Noves, Barbentane et une partie du territoire d'Eyragues (4 février 1481, f° 30). — Confirmation par François Ier, roi de France à Hippolyte de Médicis, archevêque d'Avignon, de toutes les possessions de son archevêché à Noves, Barbentane et Verquières, ainsi que des franchises et libertés dont jouissent les habitants desdits lieux (Avignon, novembre 1533, f° 35). — Mémoires et requêtes au Parlement de Provence, au nom de l'archevêque d'Avignon, pour ses droits de juridiction à Noves (1539, f°s 36-77). — Dénombrement par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon, seigneur spirituel et temporel des lieux de Noves, Verquières et Barbentane, à Jean Truchon, président du Parlement de Provence, de tout ce qu'il possède auxdits lieux (24 juillet 1540, f° 78). — Hommage prêté à Henri II, roi de

France, par Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède en Provence (7 mars 1547, f° 93). — Lettres patentes de Henri III, roi de France, accordant à l'archevêque d'Avignon le droit de faire prêter serment aux rentiers du port de Rognonas (17 septembre 1554, f° 108). — Requête au cardinal d'Armagnac, archevêque d'Avignon, par plusieurs habitants de Noves, pour la création audit lieu, d'une confrérie de Pénitents blancs sous les mêmes règles et statuts que celle d'Avignon, et autorisation de l'archevêque (18 mai 1581, f° 137). — Mémoires au sujet des droits de l'archevêque d'Avignon à Noves (f°s 190-228). — Extraits des registres des archives de Provence, contenant l'analyse des titres concernant les droits de l'archevêque d'Avignon à Noves (f° 229). — Procédures concernant la chapelle de N.-D. Dedans-Ville à Noves (1589, f°s 236-300). — Hommage et reconnaissance au roi de France par Marie Thaurusi, archevêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède en Provence (17 février 1596, f° 347). — Lettres patentes de Henri IV, roi de France, ordonnant la restitution à l'archevêque d'Avignon du château de Noves qui avait été confisqué pendant la guerre et donné au baron de Croze (11 octobre 1596, f° 348). — Ordonnance du Parlement de Provence enjoignant au capitaine Costet de quitter le château de Noves, à peine de 10,000 écus et de punition corporelle, et aux consuls dudit de démolir les fortifications qui avaient été faites pendant les troubles (11 octobre 1596, f° 349). — Lettres patentes de Henri IV au parlement d'Aix, ordonnant de nouveau la restitution du château de Noves à l'archevêque d'Avignon (31 août 1597, f° 356). — Lettre du baron de Crose au duc de Guise au sujet de l'évacuation du château de Noves et des dépenses faites par lui pour les fortifications (10 octobre 1597, f° 357). — Hommage par Jean-François Bordini pour tout ce qu'il possède en Provence (22 décembre 1598, f° 366). — Rôle d'actes concernant Noves, recueillis par Bernard de Ponte et Bernardin Veyrier, notaires (f° 377). — Délibération des consuls de Noves au sujet des droits de four et moulin exigés par le rentier de l'archevêque d'Avignon (29 avril 1607, f° 447). — Provision de la judicature de Noves par Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, en faveur de Pierre Gouzan (9 juin 1607, f° 449). — Promesse faite par Robert Pouyart, lieutenant du juge de Noves, à François Bordini, archevêque d'Avignon, de payer 40 écus à Antoine de Vassoulx, jadis lieutenant dudit lieu (14 mai 1608, f° 454. — Procès-verbal de vérification par Pierre Gouze, juge de Noves, de l'état du château dudit lieu (15 avril 1609, f° 466). — Procédure faite à la requête du procureur juridictionnel de Noves contre Étienne Bruyer et autres, accusés d'avoir enlevé des pierres du château de Noves; information et déposition de témoins à ce sujet (1609, f°s 474-496). — Procuration par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, au sieur Ribère, docteur ès-droits, avocat au parlement d'Aix, pour rendre hommage, en son nom, au roi de France, pour toutes les possessions de l'archevêché en Provence (21 novembre 1609, f° 500). — Procédure instruite à la requête de l'archevêque d'Avignon contre les sieurs René de Tornatoris, sieur de Canilhac, Étienne de Barallier et autres possesseurs des moulins à blé de Noves (1611-1612, f°s 509-578). — Index de tous les actes relatifs à la démolition du château de Noves (1612, f° 579). — Achat par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à Jean Moureau, d'Avignon, d'une maison sise à Noves (27 octobre 1612, f° 619). — Inventaire des papiers de la communauté de Noves (31 mai 1608, f° 367). — Transaction entre l'archevêque d'Avignon et les syndics et communauté de Tarascon, au sujet de la création d'un official forain dans ladite ville (10 août 1521, f° 685). — Échange de maisons sises à Noves entre Jean Moreau et Pierre et Étienne Roberti (29 octobre 1605, f° 694. — Enquêtes et dépositions concernant les droits de l'archevêque d'Avignon à Noves, etc.

G. 217. (Registre.) — In 4° 579 feuillets, dont 12 parchemin.

1437-1687. — *Diversorum de Novis.* — Arrêt de la Cour des Comptes de Provence, déclarant franche de toutes impositions la maison achetée du sieur Moreau par l'archevêque d'Avignon (20 mai 1616, f° 2). — Inventaire et production de pièces par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, dans le procès entre lui et René de Tournatoris, sieur de Canilhac, et autres possesseurs des moulins à blé de Châteaurenard et d'Eyragues (1612, f° 7). — Reconnaissance, en faveur de l'archevêque d'Avignon, d'une pension de 4 émines de blé faite par le sieur de Canilhac sur le moulin appelé de Carrières, qu'il possède à Châteaurenard (14 août 1613, f° 56); — par les hoirs de Nicolas de Pandrau et d'Étienne de Barralier, d'une pension de 4 émines assise sur le moulin appelé de Conil à Eyragues (28 août 1613, f° 58); — par plusieurs habitants d'Eyragues, pour une pension de 4 émines assise sur le moulin des Fabres audit lieu (4 septembre 1613, f° 61). — Procès-verbal d'estime et d'inventaire des moulins de Noves (1616, f° 73). — Provision par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, de l'office de greffier de Noves en faveur d'Étienne Roberty, notaire dudit lieu (7 septembre 1616, f° 77). — Arrêt du parlement de Provence, condamnant Louis Chabert, écuyer, Jean Roux et autres à une amende de 70 livres, sur la plainte du greffier et procureur juridictionnel dudit lieu, pour injures, diffamation, menaces et sédition populaire (30 mars 1634, f° 89). — Permission donnée par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, à Georges de Roddes, sieur d'Auriac, d'Avignon, et à Pierre Cartier de prendre l'eau de la roubine passant à Châteaurenard, pour l'arrosage de leurs jardins (15 mai 1618,

f° 98). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par Gaspar de Seytres, coseigneur de Caumont, et François de Seytres fils et héritier d'Antoine de Seytres, pour la moitié de la juridiction de Verquières (6 juillet 1618, f° 104). — Vente par François de Seytres, seigneur de Châteauneuf-de-Carry fils d'Antoine de Seytres, seigneur de Verquières et Cornilhon, à Melchion de Seytres, écuyer, son frère, de la quatrième partie de la juridiction de Verquières, moyennant 9,000 livres tournois (31 août 1619, f° 114). — Procès-verbal d'estime des moulins de Noves (1619, f° 124). — Provision par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, de l'office de sergent de Noves, en faveur de Pierre Croze dudit lieu (1er mai 1624, f° 157). — Hommage rendu par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, pour les biens de l'archevêché sis en Provence (31 mai 1625, f° 165). — Arrêt du parlement de Provence sur la vérification des bulles de Marius Philonardi, nommé archevêque d'Avignon (10 mai 1625, f° 172). — Arrentement des revenus de Noves fait par l'archevêque d'Avignon à Louis Chabert, rentier des droits seigneuriaux (11 décembre 1634, f° 199). — Arrêt du Parlement de Provence sur une contestation entre l'archevêque d'Avignon et les sieurs Rolleti, rentiers du fief de Bornissac, au sujet du paiement de la redevance (26 mars 1639, f° 230). — Bail de la terre de Bornissac, par Barthélemy Angeli, vicaire général de l'évêché d'Avignon, en faveur de Pierre Capeau (4 octobre 1437, f° 294). — Statuts de la confrérie des cardeurs de laine, d'Eyguières (3 mai 1643, f° 302). — Rôle des confréries établies dans l'église de N.-D.-de-Grâce d'Eyguières (1643, f° 305). — Hommage rendu par Bernard Pinelli, archevêque d'Avignon, au roi de France, pour la possession de l'archevêché en Provence (7 octobre 1645, f° 307). — Procédure au sujet de la concession en arrière-fief de la terre de Villargèle, au terroir de Noves, en faveur de Charles Millet (26 avril 1648, f°s 332-418). — Supplique de César Argelli, archevêque d'Avignon, à la Chambre des Comptes de Provence, pour être admis à rendre hommage au Roi pour les possessions de l'archevêché en Provence (1648, f° 421). — Estimation des moulins à blés de Noves (2 mai 1654, f° 445). — Procuration par Charles de Millet, seigneur de Villargèle, à Jean-Pierre Barrel, écuyer, de St-Remy, pour recevoir en son nom, le nouveau bail de la prise d'eau de la fontaine de N.-D. de Verquières (23 septembre 1655, f° 469). — Transaction entre Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, et les rentiers de Bornissac, au sujet de l'arrentement dudit lieu (7 août 1659, f° 490). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par Antoine Séande, d'Avignon, pour une maison sise à Noves (17 avril 1662, f° 514). — Inventaire de la grange de Bornissac (5 janvier 1662, f° 516). — Nomination de procureur juridictionnel de Noves par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, en faveur de François Thibaud, dudit lieu (15 mars 1679, f° 549). — Dénombrement fait à la Cour des Comptes de Provence, par Alexandre Montecatini, archevêque d'Avignon, de toutes les possessions de l'archevêché en Provence (2 janvier 1687, f° 553). — Index général.

G. 248. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, [illegible] pièces, papier.

1292-1786. — Transaction passée entre Charles II, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, et André, évêque d'Avignon, au sujet des droits de chevauchée et de l'hommage à rendre pour Noves (1292). — Mémoires sur la redevance des dîmes à Noves et à Bornissac (1619). — Arrêt du Parlement de Provence sur la contestation entre l'archevêque d'Avignon et les consuls de Noves, au sujet du bois des Iscles (22 juin 1620). — Concession en arrière-fief de la terre de Villargèle, territoire de Noves, en faveur de Charles de Millet (18 avril 1648). — Mémoire au sujet de la permission donnée à la marquise de St-Andéol de donner passage aux eaux dérivées de la Durance (1664). — Réduction de la dîme au vingtain pour les terres incultes, dépendant du château de Villargèle (1711). — Bail et concession en arrière-fief et emphytéose perpétuelle de la terre de Bornissac par l'archevêque d'Avignon, en faveur de François Senchon (3 janvier 1719). — Mémoire au sujet de la grange de Bornissac (1720). — Extrait de délibération de la communauté de Noves fixant le nombre des brebis que les particuliers peuvent tenir en proportion de leurs cotes cadastrales (15 octobre 1780). — Concession faite par l'archevêque d'Avignon à la communauté de Noves, de l'établissement d'un pont sur le canal du moulin à farine (4 mai 1782). — Permission donnée par l'archevêque d'Avignon à Charles-Louis d'Anselme pour bâtir dans les fossés de Noves et pour faire une ouverture dans les murs dudit lieu (5 mai 1784). — Concession par l'archevêque d'Avignon au sieur Joseph Vachet, notaire à Noves, pour prendre de l'eau dans le canal de Verquières (5 janvier 1785). — Mémoires au sujet de la terre de Villargèle et des droits de l'archevêque d'Avignon à Noves, etc.

G. 249. (Registre.) — In-4°, 540 feuillets, dont [illegible] parchemin, 5 sceaux.

1299-1693. — *Diversorum Sancti Remigii.* — Vidimus des lettres de Jean de Gonsolino, official d'Avignon, du 3 avril 1299, révoquant la nomination par lui faite de Guillaume de Cadola au prieuré de St-Remy (12 avril 1299, f° 1). — Compromis entre Pierre Exissoti, chanoine de St-Paul-de-Mausolée, prieur de l'église de Lagoy (*Lagodinis*), diocèse d'Avignon, et Guillaume Cadolle, moine de Montmajour, prieur de l'église de St-Pierre de St-Remy, au sujet des dîmes

(23 septembre 1311, f° 2). — Convention passée entre Jacques, élu d'Avignon, et les seigneurs riverains des béals des moulins de Châteaurenard et d'Eyragues (8 mai 1315, f° 3). — Convention passée entre Azemar Amelii et Gasbert du Val, vicaires généraux de l'évêché d'Avignon, et Raymond de Chabert et Hugues Gay, de Noves, pour la construction d'un moulin à St Remy, lieu dit au Moulin-Vieux du Prieur (8 octobre 1317, f° 5). — Copies : des bulles du pape Jean XXII, fondant la collégiale de St-Remy (10 décembre 1331, f° 6) ; — portant union du prieuré de St-Pierre-de-Mausolée à la mense épiscopale d'Avignon (13 octobre 1316, f° 11). — Transaction entre l'évêque d'Avignon et la communauté de St-Remy, par laquelle elle s'oblige à payer audit évêque et à ses successeurs, la dîme et la tasque sur la dixième partie des fruits croissant aux Paluds (9 mai 1327, f° 13). — Reconnaissances à Gasbert du Val, vicaire général de l'évêque d'Avignon : par Bernard Cataloni pour deux setiers de terre sis à St-Remy, lieu dit à Villelongue (11 mai 1333, f° 32) ; — par Antoine André, pour un pré sis audit lieu (4 novembre 1475, f° 47). — Procédure entre l'évêque d'Avignon et la communauté de St-Remy, au sujet des fours dudit lieu (1486, f°s 62-133). — Provision de l'office de clavaire de l'archevêché d'Avignon, par Gabriel de Careto, comme procureur général d'Orlando de Ruvere, archevêque dudit Avignon, en faveur de Jean Colombi (7 mars 1525, f° 134). — Nouveau bail de la maison des anciens fours de St-Remy par Alexandre, cardinal Farnèse, archevêque d'Avignon, en faveur de Pierre Colletier (4 janvier 1589, f° 148). — Impositions de 66 florins, 8 sous de pension annuelle sur la ville et communauté de St-Remy en faveur de l'archevêché d'Avignon (1574, f° 163). — Liève des cens dus à l'archevêque d'Avignon dans la communauté de St-Remy (1587, f° 182). — Ordonnance et règlements de Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, pour être observés dans l'église de St-Remy (18 mai 1588, f° 194). — Visite pastorale de Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, à l'église collégiale et paroissiale de St-Remy (20 septembre 1599, f° 204). — Inventaires des pièces produites par le procureur de l'archevêché d'Avignon par-devant le Parlement d'Aix, contre les consuls et communauté de St-Remy, au sujet des réparations à faire à l'église de St-Martin (12 mars 1611, f° 221). — Procédure à ce sujet (1610-1611, f°s 222-299). — Arrêt du Parlement d'Aix en faveur de l'archevêque d'Avignon contre certains particuliers des lieux de Châteaurenard et d'Eyragues, au sujet des moulins desdits lieux (18 juin 1613, f° 376). — Visite de l'église de St-Remy par François de Clairet, archidiacre de l'église métropolitaine (17 janvier 1617, f° 418). — Inventaires de productions de pièces, mémoires au nom de l'archevêque d'Avignon au sujet de l'église de St-Remy et des censes dues à l'archevêque au dit lieu, etc.

G. 250. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1757-1776. — *Diversorum Sancti Remigii.* — Mémoire pour le chapitre de l'église de St-Remy au sujet des contestations élevées entre le chapitre et le curé vicaire dudit lieu (1757). — État des affaires temporelles du monastère des Ursulines sous le titre de la Présentation de Notre-Dame de St-Remy (25 juin 1757). — Lettre du cardinal de Luynes au sujet des Ursulines de St-Remy (10 décembre 1759). — Enquête sur l'utilité de l'union des biens et des personnes du monastère des Ursulines de St-Remy à ceux des Augustines et des Clarisses de la dite ville (19 mai 1760). — Enquête sur l'utilité de l'union des biens et des personnes du monastère des Ursulines de St-Remy à ceux de Ste-Élisabeth de Villeneuve et du Verbe-Incarné de Roquemaure (11 juin 1760). — Enquête au sujet de la réunion des biens et des personnes des dites Ursulines de St-Remy à la Visitation Ste-Marie de la ville de Tarascon (19 juin 1760). — Décret de François-Marie Manzi, archevêque d'Avignon, pour la suppression des Ursulines de St-Remy (5 novembre 1760). — Liquidation des biens des Ursulines de St-Remy (novembre 1760). — Précis de l'état du temporel des Présentines de St-Remy (6 avril 1761). — État de la caisse du couvent supprimé des Ursulines et des Présentines de St-Remy (25 mai 1766). — État du dépouillement des rentes, revenus, charges et dépenses annuelles du couvent supprimé des Ursulines et Présentines de St-Remy (8 août 1766). — Règlement par l'archevêque d'Avignon des droits et honoraires dus au curé de St-Remy (3 janvier 1769). — Mémoire au sujet du chapitre St-Martin de St-Remy, du couvent des Présentines dudit lieu de la paroisse de St-Remy, observations au sujet desdits mémoires, etc., etc.

G. 251. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1400-1537. — Reconnaissances de St-Remy. — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon ou à son clavaire à St-Remy : pour une maison sise à la carrière de Salon (1400, f° 1) ; — par Remy Landici, de St-Remy, pour une vigne sise lieudit aux Serrières (13 mai 1400, f° 2) ; — par Jacques Coeyre, pour une maison sise dans la rue de Notre-Dame-du-Portail, et un jardin près du Camp-Royal (*prope Castrum Regium*) (16 mai 1400, f° 9) ; — par dame de Salves, juive, pour une maison sise au Petit-Puits (18 mai 1400, f° 17) ; — par Antoine Banalhi, pour une maison sise dans la rue de Cellon, en face le barri (21 mai 1400, f° 23) ; — par Augustin Burgundi, pour une terre sise aux Méians (*ad Meianos*) (29 mai 1400, f° 29) ; — par Raymond de Vacquerii, notaire,

pour sa maison, verger et cour sis près du Fort-Royal *(juxta Fortalitium Regium)* (juin 1400, f° 38) ; — par Jeanne Aureilhane, veuve de François Richaud, pour une maison ayant appartenu à Bertrand Le Roux (20 juin 1400, f° 46) ; — par Salmon Astrug et Compradet Salmon, juifs, de St-Remy, à leur propre nom et au nom des autres juifs ou juives habitant audit lieu de St-Remy, pour leur synagogue ou école, leurs rôles, leurs lampes et leur cimetière sis lieu dit à Guilhem (*synagogam*, *sive scholas*, *rotulum seu rotulos, lampadem et lampades et cimiterium eorum situm Al Guilhem*) (5 août 1400, f° 54) ; — par Hugues Pellivier, alias Alquerii, pour sa maison sise près de la porte Notre-Dame (5 septembre 1400, f° 63) ; — par maître Isnard Esquipe, notaire, pour un courtil au delà de la porte Notre-Dame (7 novembre 1400, f° 71) ; — par Guillaume de Cornilhon, de Salon, pour une maison sise dans la rue des Roberts, en face du Camp-Royal (14 octobre 1400, f° 72) ; — par Bertrand de Baux (*Bertrandus de Baucio*), pour une maison sise Al Pati (21 octobre 1400, f° 75) ; — par Jacques Rebolli, oncle et tuteur de son neveu Jean Rebolli, pour une maison au Petit-Puits (2 novembre 1400, f° 83). — Table de ces reconnaissances (f°s 94-105). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon, pour des biens sis à St-Remy : par André Chabaud, pour une étable, lieu dit Devant-l'Ancien-Puits (25 juin 1479, f° 107) ; — par Guillaume Forgerie, pour une terre de 6 éminées sise à St-Remy, lieudit aux Vignes (10 janvier 1485, f° 128) ; — par Jacques Chabaud, fustier, de St-Remy, pour une étable, lieu dit au Grand-Puits (4 octobre 1491, f° 153) ; — par Simon Massali, de St-Remy, pour une vigne de 4 journaux, sise lieu dit A Rasarde (27 octobre 1496, f° 184). — Liève des cens dus à l'archevêque d'Avignon pour l'année 1525 (f° 185). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par Jean de Laudun, de St-Remy, pour une tour, maison et bardat sis à St-Remy, près de l'église (5 janvier 1525, f° 198) ; — par Jean de Balmes, de St-Remy, pour une auberge à l'enseigne de St-Jacques, et des terres (5 mai 1528, f° 199) ; — par Paul de Doni, d'Avignon, pour une bastide, une tour, une étable, un vivier et des terres sises à St-Remy (15 juillet 1535, f° 205) ; — par Antoine de Campis, pour une terre de 6 éminées (7 février 1537, f° 214) ; — par Jacques de Verdunis, de St-Remy, pour la moitié d'un jardin sis lieu dit au Cens (8 octobre 1537, f° 251). — Tables et listes de reconnaissances de Saint-Remy (f°s 277-315).

G. 252. (Registre.) — In-f°. 253 feuillets, papier.

1458-1489. — Reconnaissances de St-Remy. — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon : par Antoine Guilhen, de St-Remy, pour une maison sise audit lieu, rue du Petit-Four (17 novembre 1465, f° 1) ; — par Claude Chamelli, de St-Remy, pour une maison sise au lieu dit Au Barri (5 mars 1468, f° 3) ; — par noble Bertrand de Roynbaco, de St-Remy, pour une maison sise rue du Puits-Saint-Martin (10 février 1474, f° 8) ; — par Simon de Rupe, pour une terre d'une sestairée, lieu dit Al Feblico (10 avril 1746, f° 15) ; — par Jean de Laudun, pour une maison sise à St-Remy, rue allant du Puits-St-Martin à la place (29 mars 1477, f° 24) ; — par Jean de Chabert, pour une étable sise audit lieu, rue du Petit-Puits (25 avril 1477, f° 29) ; — par Antoine Gralhe, pour une maison sise à St-Remy, près du chapitre de ladite ville (28 janvier 1478, f° 36) ; — par Benoît Valeti, pour une maison sise à St-Remy, derrière le prieuré ou église de St-Pierre (19 avril 1478, f° 46) ; — par noble Gaspard de Laurentio, de St-Remy, pour un jardin, lieudit au-dessus de la Fontaine (14 mai 1478, f° 49) ; — par Jean de Laudun, de St-Remy, pour une terre sise au chemin d'Orgon (29 avril 1478, f° 67) ; — par noble René d'Anjou (*nobilis vir Renatus de Andegavia*), habitant de St-Remy, pour un moulin dit le Moulin-Pesc, sis au terroir dudit lieu (31 janvier 1479, f° 70) ; — par maître Philibert Perreti, tailleur de pierre, de St-Remy, pour une étable et des terres sises audit lieu (8 janvier 1483, f° 73) ; — par Robert Bochardi, pour une maison sise à St-Remy, dans la rue du Barri (10 juillet 1458, f° 79) ; — par Astruge Astruc, juif, de St-Remy, pour une maison sise dans la ville de St-Remy, rue Droite (15 mars 1461, f° 89) ; — par Guillaume Bertini, alias de Mes, de St-Remy, pour une terre sise au-dessous du Petit-Puits (24 décembre 1462, f° 95) ; — par Claude Blancheti, de St-Remy, pour une maison sise à St-Remy (2 novembre 1465, f° 106) ; — par Philibert Perreti, pour une maison sise dans l'intérieur de la ville de St-Remy (25 novembre 1465, f° 113) ; — par Laurent Giberti prêtre, chanoine de la collégiale de St-Martin, de St-Remy, pour une maison sise dans l'intérieur de cette ville, rue du Château (7 juin 1468, f° 120) ; — par Guillaume Rigalli, prêtre, chanoine de l'église collégiale de St-Martin, de St-Remy, pour une étable et cour sises audit lieu, rue de Barri (8 juillet 1469, f° 123) ; — par Jean Rossel, de St-Remy, pour un jardin avec un puits, lieu dit au Petit-Puits (20 octobre 1471, f° 134) ; — par Pierre Cochon, de St-Remy, pour une maison avec étable sise audit lieu, rue du Grand-Puits (2 avril 1472, f° 140) ; — par Jacob Orgerii, juif, de St-Remy, pour un jardin sis audit lieu (9 mai 1475, f° 147) ; — par Georges Burande, de St-Remy, pour un jardin sis audit lieu (4 mars 1479, f° 153) ; — par Elzéar de Baumes, pour une maison avec une terre, lieu dit Derrière le Château (11 mars 1484, f° 162) ; — par Louis Ripert, de St-Remy, pour une partie d'étable sise audit lieu, dans la traverse près l'église (10 janvier 1481, f° 169). — Copies des reconnaissances passées devant

maître Jean Isnard, notaire, de St-Remy. — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon : par Pierre Benoît, pour une boutique sise dans la ville de St-Remy, rue de la Place (4 août 1425, f° 174) ; — par Guillaume de Toulouse, de St-Remy, pour une maison sise dans la rue du Château (27 août 1436, f° 180) ; — par Jacques de Campis, pour une maison sise à St-Remy (7 octobre 1476, f° 189) ; — par Jean de St-Remy, de ladite ville, pour une terre, lieu dit Derrière-le-Château (6 février 1476, f° 199) ; — par Monet Bocheti, tailleur de pierre, de St-Remy, pour une terre sise audit lieu (12 mars 1475, f° 226) ; — par Barthélemy Farnier, pour un jardin, lieu dit Au Colombier (6 décembre 1494, f° 235) ; — par Hugues Albaneti, pour un hermas de 5 seyterées, à St-Remy (21 décembre 1495, f° 240) ; — par Férier Borelli, pour une maison sise à St-Remy, rue de Jacques Ruffi (21 octobre 1501, f° 249), etc.

G. 253. Registre. — In 4°, 615 feuillets, dont 16 parchemin.

1477-1699. — *Diversorum Tarasconis.* — Quittance de 10 livres tournois par les religieux du collège de Cluny à Paris, en faveur de Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès-Liens et archevêque d'Avignon, prieur commendataire du prieuré de St-Saturnin, autrement du Pont-St-Esprit (30 juin 1477, f° 3). — Présentation par Louise Aube, femme de noble Gabriel de Varadier, seigneur de Saint-Andéol, du sieur Pierre de Valence, pour la chapellenie fondée par ses parents sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, dans l'église Ste-Marthe de Tarascon (23 juin 1564, f° 7). — Information par l'inquisiteur général de la foi à Avignon sur Gaucher de Lamanon, bachelier ès-droits, qui, après avoir embrassé la Réforme, demande sa réintégration dans l'église catholique (1573, f° 9). — Visite pastorale par Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, du monastère de Tarascon (12 octobre 1599, f° 24). — Ordonnance dudit archevêque pour la clôture dudit monastère (1599, f° 29). — Visite pastorale de Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, du monastère Saint-Honorat de Tarascon (9 juin 1603, f° 33). — Bref du pape Paul V accordant à Marguerite de Grimoard du Roure, fille de Jacques Grimoard, comte du Roure et de Jacqueline de Monclar, mariés, de la famille du pape Urbain V, la coadjutorerie de l'abbatiat de St-Honorat de Tarascon (12 octobre 1617, f° 36) — Requête à l'archevêque d'Avignon par les paroissiens de l'église de Laurade, territoire de Tarascon, pour demander un prêtre pour dire la messe, chaque dimanche (11 novembre 1654, f° 75). — Ordonnance de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, à la suite de sa visite pastorale du monastère des religieuses de la Visitation Ste-Marie de Tarascon (novembre 1654, f° 82). — Mémoire des fonds et capitaux possédés par le monastère des Ursulines de Tarascon en l'année 1669 (f° 102). — Certificat de tonsure accordé par Hyacinthe Libelli, en faveur de Denis Grasset, tonsuré dans le monastère des Ursulines de Tarascon (21 octobre 1677, f° 134). — Contestation entre Alexandre et Paul-François de Robin, seigneurs de Graveson, au sujet de la nomination à une chapellenie dont ils sont juspatrons dans l'église dudit lieu (22 juin 1623, f° 142). — Présentation à l'archevêque d'Avignon par Antoine de Lubières comme mandataire de Charles de Raoux, du sieur de Guibert pour la chapellenie fondée dans la chapelle de la Croix, dans l'église Ste-Marthe de Tarascon (3 juin 1586, f° 162). — Procuration par Claude Volland, de Barbentane, comme juspatron de la chapellenie fondée en l'église paroissiale dudit lieu, sous le titre de Notre-Dame de Pitié et à l'autel de St-Roch, en faveur de Gilles Paberan, prêtre d'Avignon, pour solliciter la nomination d'un recteur de ladite chapellenie (19 août 1597, f° 168). — Envoi en possession de la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée dans l'église de Barbentane, en faveur de Jacques Gauchier (27 juillet 1641, f° 190). — État des rentes annuelles appartenant à l'archevêque d'Avignon, au lieu de Barbentane (1653, f° 212). — Inventaire des meubles trouvés au château de Barbentane, au décès de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon (21 juin 1669, f° 234). — Hommage prêté par Paul-François de Puget de Cabassole, coseigneur de Barbentane, à Alexandre Montecatini, archevêque d'Avignon (21 octobre 1687, f° 246) — Mémoire des abus qui se commettent à Barbentane en l'observation des fêtes (1678, f° 253). — Visite pastorale par l'archevêque d'Avignon de l'église paroissiale de Barbentane (19 octobre 1687, f° 254). — Procédure faite au nom d'Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, sur l'état des fruits de St-Rémy à la mort du cardinal d'Armagnac (1585, f° 288). — Visite pastorale de François Bordini, archevêque d'Avignon, de l'église paroissiale et collégiale de St-Rémy (20 septembre 1599, f° 295). — Arrentement des revenus perçus par l'archevêque d'Avignon à Barbentane et dans la ville de St-Rémy à Anne de Romani, veuve de Barthélemy Parissola, pour trois années, moyennant 820 écus de 60 sous tournois pièce, de rente annuelle (8 juin 1630, f° 335). — Mémoire des habits et ornements nécessaires dans l'église collégiale de St-Rémy (1652, f° 343). — Arrentement des dîmes de Noves, de St-Remy et dépendances à Jean André et François Duny, de St-Remy, pour trois années, moyennant 10,000 livres tournois, monnaie de roi (4 juin 1670, f° 394). — Inventaire de productions de pièces, mémoires, procurations, concernant les dîmes et redevances de l'archevêque d'Avignon à Barbentane, Noves, St-Remy, etc., etc.

G. 254. (Registre.) — In-f°, 191 feuillets, dont 36 parchemin.

1150-1650. — *Diversorum de Verqueriis.* — Donation par Raymond, comte de Barcelone et marquis de Provence, à Geoffroy, évêque d'Avignon, de tous les droits qu'il possède à Verquières (*in villa de Vercheriis*) (1150, f° 1). — Donation en fief par Rostaing, évêque d'Avignon, du consentement de Guillaume de Monteil, prévôt, et de tout le chapitre de Notre-Dame, à Raymond Gantelmi et à Rostaing Gantelmi frères, de tout ce qu'il possède à Verquières (*in villa et in castro de Verqueriis*), moyennant l'hommage, et réservés les droits de chevauchée et d'alberge (*cavalcàtas et albergum annuale*) (janvier 1198, f° 2). — Procédure et interrogatoire de témoins à l'instance de Jordanet, chevalier, au sujet des droits de pâturage dans les paluds situés près d'Eyragues (1270, f° 3). — Sentence arbitrale par laquelle l'évêque d'Avignon est tenu de reconnaître au comte de Provence, pour les châteaux de Noves et le terroir d'Agel, pour Barbentane, Verquières et une partie d'Eyragues (25 avril 1274, f° 4). — Confirmation par Charles, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, de ladite sentence (15 juillet 1277, f° 5). — Reconnaissances pour diverses pièces et possessions sises à Noves et son terroir, à Raymond Godani, d'Eyragues, par divers particuliers de Noves (1308, f° 10). — Transaction entre les officiers royaux et la communauté de Châteaurenard, d'une part, et les officiers de l'évêque d'Avignon et la communauté de Noves, d'autre part, au sujet des limites des territoires des deux communautés (13 juin 1321, f° 11). — Transaction entre Faydit, évêque d'Avignon, et Blacas de Pontevès, seigneur de Châteaurenard, au sujet des mêmes limites (4 mars 1386, f° 13). — Sentence rendue par Louis de Pierregrosse, archiprêtre de Viviers, sur la contestation élevée entre Jean, évêque d'Avignon, et noble Jean Gantelmi, seigneur de Romanin, au sujet de la juridiction de Verquières, reconnaissant la majeure seigneurie de l'évêque et l'obligation pour le seigneur dudit lieu de lui rendre hommage avec serment de fidélité (28 juillet 1340, f° 15). — Diplôme de Charles IV, empereur, confirmant à l'évêque d'Avignon les foires de Noves (27 mai 1365, f° 16). — Accord entre l'évêque d'Avignon et le cardinal de Pétramale, au sujet des revenus de Noves (6 mars 1394, f° 17). — Lettres patentes de René, roi de Jérusalem et de Sicile, et comte de Provence, accordant un délai à l'évêque d'Avignon pour rendre hommage et fournir le dénombrement des biens de la mense épiscopale sis en Provence (20 janvier 1475, f° 18). — Hommage prêté au roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, par Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon, pour Noves, Agel, Barbentane, Verquières et une partie d'Eyragues (4 septembre 1476, f° 19). — Reconnaissances du prieuré de Notre-Dame de Nazareth, du lieu de Velleron, diocèse de Carpentras, ordre de St-Benoît (1519-1541, f°s 123-134). — Lettres patentes de François Ier, roi de France: ordonnant que l'archevêque d'Avignon ayant rendu hommage pour Barbentane, Verquières, Eyragues, Agel, Saze, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Geniez et Lirac, on le laisse jouir paisiblement des revenus desdits lieux (3 février 1543, f° 136); — portant exécution d'une sentence maintenant à l'archevêque d'Avignon le droit d'exiger et de se faire payer une pension de 25 florins par la communauté d'Orgon (20 février 1546, f° 146). — Hommage prêté à Henri II, roi de France, par le cardinal Farnèse, archevêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possédait dans le royaume (10 décembre 1547, f° 147). — Lettres patentes de Henri II, roi de France, sur la requête présentée par l'archevêque d'Avignon, pour être maintenu dans le droit de connaître des premières et secondes appellations de ses officiers de Noves, Barbentane, Agel et autres lieux dépendant de son archevêché (1er juin 1548, f° 152). — Arrêt du Parlement de Provence, permettant à la communauté de Noves de rendre les paluds restant des confins et prés neufs, sauf ce qui est nécessaire pour le bétail servant à la culture de la métairie de l'archevêque, seigneur temporel du dit lieu (14 juin 1616, f° 162). — Table.

G. 255. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

1364-1790. — Possessions de l'archevêché d'Avignon en Languedoc. — Procuration donnée à Hugues Boyleau Jean, d'Avignon et autres par Anglicus, évêque d'Avignon, pour solliciter du roi de France de le laisser jouir en paix des biens de la mense épiscopale sis en Languedoc (10 septembre 1364). — Dénombrement, par devant le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, par Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, pour tous les biens de la mense archiépiscopale sis en Languedoc (7 avril 1540). — Hommage à Charles IX, roi de France, par Félicien Capitone, archevêque d'Avignon, pour les biens de la mense épiscopale se trouvant en Provence et en Languedoc (18 novembre 1566). — Arrêt du Parlement de Toulouse, maintenant l'archevêque d'Avignon dans la seigneurie directe de la Sabranenque (21 mai 1659). — Aveu et dénombrement des biens de la mense archiépiscopale, fait par Alexandre Montecatini, archevêque d'Avignon (24 décembre 1687). — Mémoire pour l'archevêque d'Avignon contre le procureur du Roi et la commission du domaine de Languedoc, au sujet de la possession de la baronnie de Lers (1687). — Mémoire de l'archevêque d'Avignon contre le procureur du roi, au sujet de la banalité du four de Saint-Lau-

rent-des-Arbres à lui contestée (18 juillet 1689). — Hommage et serment de fidélité prêté au roi par Jean Guillaumat, comme mandataire de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, pour Saint-Laurent-des-Arbres et les autres terres appartenant à la mense archiépiscopale sises en Languedoc (20 novembre 1722). — Aveu et dénombrement des terres de la mense archiépiscopale en Languedoc, rendu par Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon (29 mars 1726). — Conclusions du procureur général du Roi à l'occasion de ce dénombrement (15 juillet 1728). — Inventaire de production de titres par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, contre le procureur général du roi, au sujet des fiefs de Languedoc appartenant à la mense archiépiscopale (1728). — Conclusion du procureur général du Roi au sujet des mêmes fiefs (14 juillet 1728). — Certificats constatant l'affichage à la porte de l'église de Saint-Laurent-des-Arbres et autres lieux, par les ordres de l'archevêque d'Avignon, des revenus et charges des terres appartenant à la mense archiépiscopale d'Avignon (21 février 1790), etc.

G. 256. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1154-1692. — Possessions en Languedoc—Lirac. — Copies : de la donation par Alphonse, comte de Toulouse et marquis de Provence, à Isnard de Laudun, prieur et aux moines du monastère de St-André de tout ce qu'il possède à Lirac (*apud Aliracum*) (4 septembre 1154) ; — de l'hommage par Raymond, prieur de Lirac, à Robert, évêque d'Avignon, pour ledit lieu (1269); — de l'hommage par Bertrand de Laudun, prieur et seigneur de Lirac, à Robert, évêque d'Avignon (*Bertrandus, de Lauduno, prior de Alliraco et dominus ipsius castri*) (août 1723); — d'une transaction passée entre Bertrand Raymbaudi, moine de St-André-lez-Avignon et prieur de Lirac et les habitants dudit lieu, au sujet des droits de dîme et de champart (16 février 1326) ; — de l'hommage prêté à l'archevêque d'Avignon par François Grisac, moine de St-André et prieur de l'église St-Pierre de Lirac (15 octobre 1550) ; — d'une transaction entre l'archevêque d'Avignon et la communauté de Lirac, portant reconnaissance en faveur dudit archevêque et spécialement de la montagne de la Sabranenque et de six charges d'orge (1er septembre 1578) ; — d'une transaction passée entre l'abbé de St-André-lez-Avignon et la communauté de Lirac au sujet de la dîme des agneaux, chevreaux, noix, oignons, chanvre, foin et autres produits (11 juillet 1602). — Mémoire pour les consuls de Lirac contre les Bénédictins de St-André-lez-Avignon, au sujet des reconnaissances de Lirac (14 juin 1692). — Inventaire de production de pièces par les consuls de Lirac contre les Bénédictins de Saint-André-lez-Avignon, au sujet des droits dudit monastère sur le prieuré.

G. 257. (Registre.) — In-4°, 570 feuillets, dont 27 parchemin.

919-1655. — Possessions en Languedoc. — *Diversorum Sancti Laurentii.*— Donation à Foulques, évêque d'Avignon, par Laudouyn et Eiglenrata, sa femme, de Saint-Pierre de Lirac (*Ailaracum fiscum qui fuit cum ecclesiâ sancti Petri*), de l'église de Saint-Laurent (*in Arboris villâ ecclesiam sancti Laurentii*) (919, f° 1). — Reconnaissance à Rostaing, évêque d'Avignon, par Rostaing de Sabran (*Rostagnus de Sabrano*) pour St-Laurent des Arbres (*villam Sancti Laurentii*), Lirac (*villam de Alliraco*) et Seinnangues (*Seinnangues*) (décembre 1202, f° 2). — Vente par Guillaume de Sabran et Rostang de Sabran (*Guillelmus de Sabrano de Aiguise) et Rostagnus de Sabrano*, à Bernard, évêque d'Avignon, et à l'église Sainte-Marie de Dom (*ecclesiæ Beatæ Mariæ de Dom*), du château et terre de St-Laurent-des-Arbres (*castrum et villam Sancti Laurentii de Arboribus*), du château et terre de Lirac (*castrum et villam de Alliraco*), au prix de 28,000 sous raymondins nouveaux (avril 1232, f° 3). — Reconnaissance par Raymond, prieur de Lirac, à l'évêque d'Avignon, pour le château et terre dudit lieu (1200, f° 4). — Reconnaissance par Bertrand de Laudun, prieur et seigneur de Lirac, à l'évêque d'Avignon, pour le château et terre dudit lieu (1203, f° 5). — Hommage à Robert, évêque d'Avignon, par Guillaume, seigneur de Tournon, comme administrateur des biens de Guigues de Tournon, fils d'Almodie, dame de la Sabranenque (*domina terræ Sabranicæ*) pour tout ce qu'il possède à St-Laurent-des-Arbres et à Lirac (1275, f° 6). — Collation par Bertrand, évêque d'Avignon, de la rectorie de l'église de St-Geniez-de-Comolas, vacante par la mort de Durand de Baissac, en faveur de Louis de Pierregrosse, clerc, son familier (23 août 1309, f° 7). — Mariage entre Pons de Montlaur et Bérengère de Sabran, par lequel Rostaing de Sabran constitue en dot à sa fille trois parties par indivis de la terre et juridiction, rentes et revenus de St-Laurent-des-Arbres, des fiefs et arrière-fiefs en dépendant, de Lirac et la terre et baronnie de la Sabranenque (7 juillet 1322, f° 8). — Vente par le procureur de Pons de Monlaur et Bérengère de Sabran à Gasbert Duval, évêque de Marseille et vicaire général de l'évêché d'Avignon pour le temporel et le spirituel, moyennant 4,500 deniers à l'agneau d'or, de trois parts des seigneuries de St-Laurent-des-Arbres et de Lirac (8 février 1323, f° 9). — Reconnaissances de la communauté de Lirac par lesquelles elle reconnaît à l'évêque d'Avignon tout ce qu'elle avait et possédait des Sabran, et aussi toute la montagne dite la Sabranenque, pour laquelle chaque laboureur,

homme ou femme, doit un setier d'orge et chaque brassier, (*brasserius*) une émine d'orge à St-Michel, et, en outre, la neuvième partie de tous les fruits (14 et 18 octobre 1323, f° 11). — Vérification par les commissaires députés pour les fiefs nobles et amortissement de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, des titres concernant St-Laurent-des-Arbres et St-Geniez de Comolas, et prouvant que ces deux seigneuries rendaient hommage à l'évêque d'Avignon, même avant la vente faite par les Sabran à l'évêque d'Avignon (7 avril 1370, f° 13). — Confiscation des revenus de St-Laurent-des-Arbres et de St-Geniez-de-Comolas sur Martin de Libori, pour défaut d'hommage au Roi (30 octobre 1395, f° 22). — Restitution à Gilles, évêque d'Avignon, par Martin de Libori, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, des lieux de St-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniez-de-Comolas, que le pape Clément VII lui avait concédés (9 mai 1396, f° 23). — Vidimus de la reconnaissance faite en 1255 par Decan à Zoën, évêque d'Avignon, pour Saint-Laurent-des-Arbres et Lirac (8 mars 1396, f° 24). — Prise de possession par l'évêque d'Avignon de la terre et seigneurie de Saint-Laurent-des-Arbres, mise entre les mains du roi de France, pour défaut d'hommage de Martin de Libori (12 juillet 1396, f° 30). — Procédure par devant le baile de l'évêque d'Avignon, au sujet de deux habitants qui, au nom de la communauté, avaient enlevé les clefs des portes dudit lieu à ceux qui les détenaient au nom de l'évêque, et restitution par eux desdites clefs à l'évêque dont ils implorent le pardon (6 octobre 1402, f° 32). — Hommage au Roi par Hippolyte de Médicis, cardinal diacre du titre de Sainte-Praxède, archevêque d'Avignon, pour les revenus de la mense archiépiscopale en Languedoc (15 mars 1529, f° 41). — Dénombrement des revenus et des dépenses de la mense capitulaire de Notre-Dame de Dom (1568, f° 64). — Recette par le sieur François de Massilian, des décimes du diocèse d'Avignon, partie de Provence (octobre 1583, f° 112). — Département fait par les députés du clergé d'Avignon, partie de Provence, pour les décimes ordinaires (1615, f° 120). — Département des décimes par les députés du même clergé pour la partie du Languedoc (1591, f° 215). — Département du paiement des deniers ordinaires par les députés du clergé de la partie de Languedoc (1614, f° 234). — État de la cotisation de l'archevêque d'Avignon pour les dîmes de son archevêché (1615, f° 265). — Copies : de la fondation de la chapellenie de Saint-Sébastien dans l'église d'Eyragues, par Jean Bernard (30 avril 1545, f° 340) ; — de la fondation d'une chapellenie sous le titre de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans l'église de Saint-Didier d'Avignon (26 février 1583, f° 360). — Rôle de fondation dans l'église de Châteauneuf (f° 374). — Visite pastorale de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, des églises du diocèse, partie de Languedoc (17 avril 1627, f° 456). — Copie de la fondation de la chapelle de Sainte-Croix, à Saint-Didier d'Avignon (1655, f° 565), etc.

G. 258. (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, dont 4 pièces, parchemin.

1262-1689. — Possessions en Languedoc. — *Diversorum Sancti Laurentii.* — Copies : de la vente par Guillaume de Sabran, et Rostaing de Sabran à Bertrand, évêque d'Avignon, de Saint-Laurent-des-Arbres et de Lirac (1232, f° 1) ; — de la convention entre Rostaing, évêque d'Avignon, abbé de Saint-André-lez-Avignon, et Bérenger, prieur de Lirac, au sujet de la juridiction du dit lieu (1236, f° 7) ; — de la convention passée entre les habitants de Lirac et l'évêque d'Avignon, au sujet de la juridiction de Lirac et de la Sabranenque (14 octobre 1323, f° 17). — Dénombrement par Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, des seigneuries, places, juridictions et biens temporels possédés par la mense archiépiscopale en Languedoc (1540, f° 23). — Hommage au roi de France par Ollivier Rolland, comme substitut de Jean Pelegrin, vicaire général d'Orland de la Rovère, archevêque d'Avignon, pour Saint-Laurent-des-Arbres et Lirac (19 mars 1512, f° 31). — Ordonnance de Félicien Capitone, archevêque d'Avignon, défendant aux habitants de Saint-Laurent-des-Arbres « de faire, tant dans ledit lieu que son terroir, aulcung exercice de la nouvelle religion prétendue réformée, de faire aulcunes assemblées illicites contre les éditz du Roi, ne retirer aulcungs estrangers » (21 juin 1567, f° 45). — Association entre les habitants de Saint-Laurent-des-Arbres pour la défense dudit lieu contre les pillards (14 août 1568, f° 46). — Transaction entre le procureur de Georges d'Armagnac, collégat et archevêque d'Avignon, et la communauté de Lirac, au sujet de la Sabranenque (1579, f° 52). — Nomination par Georges d'Armagnac, cardinal-archevêque d'Avignon, du sieur Antoine de Marez, docteur ès droits, avocat au siège présidial de Beaucaire et Nîmes, comme juge ordinaire de Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Geniez-de-Comolas, Lirac et leurs ressorts (12 février 1579, f° 72). — Copie de la bulle de Clément VI, du 1er juin 1345, fondant l'église collégiale de Roquemaure (f° 78) — Inventaire des actes de la communauté de Saint-Laurent-des-Arbres, envoyés à la Cour des Comptes de Montpellier (21 juillet 1651, f° 142). — Procédure entre le sieur François de Vidal, seigneur de Lirac, et Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, au sujet du partage des revenus dudit lieu (1659, f° 219). — Inventaire des vases sacrés et habits se trouvant dans l'église paroissiale de Saint-Laurent-des-Arbres (15 mars 1623, f° 270). — Copies : de la bulle d'Adrien IV, de l'an 1155, portant

confirmation des possessions de l'évêché d'Avignon (1er avril 1659, f° 277) ; — de la donation de Saint-Laurent-des-Arbres, par Laudoin et Eiglerata, sa femme, à Foulques, évêque d'Avignon, en l'an 919 (1er avril 1659, f° 302). — Compte-rendu par Nicolas Ricard de son administration consulaire de Saint-Laurent-des-Arbres (29 septembre 1624, f°s 344-398). — Vidimus de l'acte de vente, par Rostang de Sabran, à Rostaing, évêque d'Avignon, en décembre 1202, de la seigneurie et juridiction de la Sabranenque de Lirac (5 janvier 1656, f° 399). — État des reconnaissances féodales de Saint-Laurent-des-Arbres (f° 413). — Achat d'une pension de 600 livres par Marius Philonardi, de la communauté de Saint-Laurent (13 juillet 1629, f° 515). — Démission du sieur François Issoire, juge de la baronnie de Laudun et dépendances, de l'office de juge de Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Geniez-de-Comolas et Sabranenque (17 mai 1637, f° 543). — Nomination par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, seigneur temporel des lieux de Saint-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniez-de-Comolas, du sieur Raymond Vergier, comme procureur juridictionnel auxdits lieux (12 octobre 1617, f° 683). — État de la juridiction temporelle de l'archevêque d'Avignon sur Saint-Laurent-des-Arbres (1570, f° 688). — Arrêt du Parlement de Toulouse rendu sur une contestation entre les consuls de Lirac, François de Vidal, seigneur du lieu, les Bénédictins de Saint-André et l'archevêque d'Avignon, maintenant ce dernier dans la possession de la juridiction de la Sabranenque (21 mai 1659, f° 692). — État des reconnaissances féodales aux évêques d'Avignon pour Lirac et la Sabranenque (f° 698). — Mémoire sur la seigneurie de Lirac, au sujet des contestations entre le sieur de Vidal, seigneur dudit lieu, et l'archevêque d'Avignon (f° 775). — Copies des reconnaissances féodales pour Saint-Laurent des-Arbres et Lirac (f° 787). — Ordonnance de Jean-François Bordini, archevêque d'Avignon, nommant Jean Bonnet, notaire de Saint-Laurent-des-Arbres, pour opérer le renouvellement des reconnaissances de Saint-Laurent-des-Arbres (1er avril 1599, f° 798). — Dénombrement des possessions de la mense archiépiscopale d'Avignon en Languedoc, fourni à la Cour des Comptes de Montpellier par Alexandre Montecatini, archevêque dudit lieu (5 avril 1689, f° 837). — Procédures, informations, mémoires sur les droits de l'archevêque à Saint-Laurent-des-Arbres, à Lirac et dans la Sabranenque, etc.

G. [illegible]. (Registre.) — In-4°, 355 feuillets, papier.

1386-1392. — Reconnaissances de Saint-Laurent-des-Arbres. — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon : par Aymeric et Gilles, frères, de Saint-Laurent, pour une maison à Saint-Laurent-des-Arbres et des terres sises audit lieu, lieux dits à la Font-Couverte (*ad Fontem Copertam*), aux Baumes (*ad Balmas*), à Nizon (*ad Nisonum*) et la porte de la Croix (*ad portale Crucis*) (28 janvier 1386, f° 1) ; — par Barthélemy Gilles et Marquise, mariés, pour une maison à Saint-Laurent-des-Arbres et des terres, lieux dits aux Baumes, à Nizon, au Pré-Vieux (*ad pratum vetus*) (24 avril 1386, f° 10) ; — par Bertrand Ganon, de Saint-Laurent, pour une terre de 3 éminées, lieudit au Portail-Granouillet (*ad portale Granolhetium*), une terre d'une éminée aux Coudolières (*ad Codolerias*), une terre au Plan de Comolas (*ad Planum de Comolassis*) (29 janvier 1387, f° 18) ; — par Douce, épouse de Pierre Silvestre, pour une maison et des terres, lieux dits aux Coudolières, à la Font-Couverte, à Comolas (22 février 1387, f° 22) ; — par Pierre Boeti, pour une vigne de 2 éminées, lieu dit à Baraclet ; une vigne, lieu dit aux Baumes (*ad Balmas*) ; pour un bois, lieu dit, A Cadenay. (8 mai 1387, f° 30) ; — par Pierre Sabatier et Guillemette, mariés, pour une maison à Saint-Laurent ; une terre de 3 éminées aux Arbres (*ad Arbores*) ; une vigne sise à Saint-Maurice (*ad Sanctum Mauritium*) (11 février 1386, f° 40) ; — par Pierre Maître, pour une terre de 6 poignardières, lieu dit aux Moulins (16 février 1387, f° 53) ; — par Raoul Rostaing, pour un hermas de 2 éminées sis à Cadenay, une terre de 2 éminées lieu dit aux Paillassières (*ad Pailhasserios*), une vigne d'une sectairée, lieu dit à la Malautière (*ad Malauteriam*) ; une vigne de 2 éminées, sise aux Arbres (*ad Arbores*) (12 mai 1387, f° 62) ; — par les héritiers de Raymond Greci, de Saint-Laurent, pour une maison audit lieu, une vigne lieu dit à Rach ; une terre de 2 éminées, lieu dit à Tesan (*ad Thesanum*) ; un hermas de 3 éminées, lieudit Au Puits Armengo (13 mai 1387, f° 67) ; — par Pierre La Tuile et Alazatie, mariés, pour une vigne d'une éminée, aux Paillassières (11 juin 1387, f° 76) ; — par Isnard Ganhon et Gassende, mariés, pour une terre herme, lieu dit à la Fraysinete ; pour une vigne de 3 éminées, lieu dit à la Peyrole (*ad Peyrolam*) ; un jardin, lieu dit au Merderic (*Merdaricum*) (5 mars 1388, f° 83) ; — par Hugues Comolas, pour une maison à Saint-Laurent ; une terre de 3 éminées, lieu dit au Pré-Vieux (*ad pratum vetus*) ; une vigne, lieu dit sous la Ville (*subtus villam*) ; une terre, lieu dit à la Grotte (*ad Crotam*) ; une terre sise au Plan (*ad Planum*) (13 mars 1388, f° 91) ; — par Guillaume Barthélemy, pour une maison à Saint-Laurent, une terre herme aux Codolières, une terre de 4 éminées à la Rocasse (*ad Rocaccam*) (13 mars 1388, f° 101) ; — par Guillaume Pierre, pour une maison à Saint-Laurent et des terres, lieux dits au Pont Alazaut (*ad Pontem Alazaut*) ; une terre de 3 éminées, au Moulin-Neuf (*ad molendinum novum*) (12 avril 1388, f° 111). — Table des reconnaissances de Saint-

Laurent (f° 124). — Autres reconnaissances faites à l'évêque d'Avignon pour Saint-Laurent-des-Arbres en l'année 1386 : par Pierre Fabre, pour un hermas de 2 éminées, lieu dit à la Cabanette (*ad Cabannetam*) ; pour la moitié d'un jardin au Portail Notre-Dame (*ad Portale Beatæ Mariæ*) ; une terre aux Paillassières (*ad Pailhasserias*) ; une autre terre à Frayssenède (*ad Fraycenedam*) ; une terre de 7 éminées, lieu dit à Tesan (*ad Thesanum*); une terre de 6 pognadières, lieu dit au Jonquier ou Nison (*ad Jonqueirum sive Nisonem*) ; une terre aux Codolières (*in Codoleriis*) (24 avril 1386, f° 127); — par Guillemette Bérarde, pour une terre sise à la Font-Couverte (*ad Fontem Copertam*) ; une autre terre, lieu dit au Moulin des Montaniers (*ad molendinum Montaniorum*) (7 novembre 1386, f° 137) ; — par Imbert Rigordi et Rixende Silvestre, pour 2 vignes sises lieu dit à Gissac (*ad Gissucum*) ; une vigne, lieu dit au Claux Olier (*ad clausum Olier*) ; une terre à la Font-Couverte (*ad Fontem Copertam*) (7 novembre 1386, f° 147) ; — par Vitalis Gauberge, pour une terre d'une demi-éminée, lieu dit Sous la Ville (*subtus villam*) ; pour une terre, lieu dit *al Rach* ; pour une vigne, lieu dit à Valoubière (*ad Vallem Loberiam*) (7 novembre 1386, f° 158) ; — par Guillaume Gontard et Guillemette, mariés, pour une vigne de 2 éminées, lieu dit Al Rach (22 février 1386, f° 169) ; — par Bertrand Lambert, pour des terres lieu dit à la Malautière (*ad Malauteriam*) (2 mars 1386, f° 179) ; — par Pierre Augier et Agnès, mariés, pour un hermas de 5 éminées, lieu dit aux Coudolières (*ad Codolerias*), et un autre hermas, lieu dit aux Cadenières (*ad Cadenarios*) (2 mars 1386, f° 190) ; — par Bertrand Gozelli, pour une terre de 4 éminées, lieu dit au Chemin d'Avignon (*ad iter Avinionense*) ; un plantier d'oliviers, lieu dit au Pont d'Alazaut (*ad Pontem Alazaut*) ; une terre, lieu dit aux Paillassières (*ad Pailhasserias*) ; une terre à Thesan (*ad Thesanum*) (13 mars 1386, f° 206) ; — par Guillemette, femme de Guillaume Hugues, pour une terre plantée d'oliviers, lieu dit aux Mortissons (*apud Mortissonos*) ; une autre terre à Peyrole, la moitié d'une aire près du cimetière (28 mars 1386, f° 220) ; — par Raymond Hugues, pour une maison sise à Saint-Laurent et des terres, lieux dits à la Rocasse et aux Codolières, au Claux-Olier, aux Coudolières (3 juin 1386, f° 230) ; — par Pierre Vital, prêtre, pour une terre à la Malautière, une terre aux Paillassières (3 juin 1386, f° 241) ; — par Bertrand Lambert, pour une terre, lieu dit au Plantier (*ad Planterium*) (13 décembre 1386, f° 253) ; — par Guillaume Fulcon, pour des terres hermes sises aux Baumes (*ad Balmas*) (17 février 1391), f° 265). — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon pour Saint-Geniez-de-Comolas : par Guillaume Rostagni, pour une vigne sise lieu dit à la Pierre (*ad Petram*) (25 avril 1387, f° 279) ; — par Raymond Rivi, de Saint-Geniez-de-Comolas, pour une terre d'une éminée, lieu dit à la Pierre (*ad Petram*) (20 mai 1387, f° 293) ; — par Jean Pélissier, pour une terre lieu dit à la Croix (7 mai 1387, f° 303), etc.

G. 260. (Registre.) — In-4°, 405 feuillets, papier.

1386-1406. — Reconnaissances de Saint-Laurent-des-Arbres. — Copie des reconnaissances à l'évêque d'Avignon déjà mentionnées dans le registre précédent (f° 176). — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon pour des biens sis à Saint-Geniez-de-Comolas : par Guillaume Rostagni, pour des terres au Champ des Bouviers (*ad campum Bubulcorum*), au Grès (*ad Grès*), et la Pierre (*ad Petram*) (25 avril 1387, f° 178) ; — par Guillaume Arnaud, de Saint-Geniez, pour une terre sise à Besorgues (*ad Besorguas*) ; pour une autre terre, lieu dit à la Croix (*ad Crucem*), autrement aux Clavellières (*ad Clavellerias*) (27 avril 1387, f° 180) ; — par Guillemette, fille de Pierre Sandras, pour une terre d'une demi-éminée, sise lieu dit aux Pinasses (*ad Pinolasses*) ; une autre terre sise au Clausel (*ad Clausellum*) (27 avril 1387, f° 194) ; — par Guillaume Brice, de Montfaucon, pour un bois sis lieu dit aux Aires (*ad Aurerias*) (23 décembre 1387, f° 198). — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon pour des biens sis à Lirac : par les consuls de ladite communauté, pour toute la montagne dite la Sabranenque et les pâturages environnants (9 janvier 1386, f° 210) ; — par Guillaume Robini et Jacquette Lausière, mariés, pour un hermas d'une éminée, lieu dit à l'Argillière (*apud Largiliere*) ; pour une terre, lieu dit au Nouguier (*ad Noguerium*) ; une vigne, lieu dit au Camp Férigoule (*ad Campum Ferigolos*) (12 décembre 1387, f° 215) ; — par Guillaume Cayranne et Agnès Folquier, pour une terre herme, lieu dit au Montagnier (*ad Montanhier*) ; une autre terre herme, sise lieu dit à Rochegude (*ad Ruppem Acutam*) ; une terre lieu dit au Nouguier (*ad Noguerium*) (12 décembre 1387, f° 221). — Copie d'une convention passée le 6 novembre 1289 entre les consuls et la communauté de Laudun, et Guillaume et Bertrand de Laudun, au sujet des pâtis communaux (f° 229). — Répertoire de la liève des cens de Saint-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniez-de-Comolas (f°s 237-349). — Compte de Jean Gasanhe, clavaire de Saint-Laurent-des-Arbres pour l'évêque d'Avignon, pour l'année 1406 (f° 350). — État des revenus des cens appartenant à noble Raymond Raymondi, pour des biens sis à Châteauneuf-Calcernier (1404, f°s 380-402), etc.

G. 261. (Registre.) — In-4°, 530 feuillets, papier.

1428-1534. — Reconnaissances de Saint-Laurent-des-Arbres. — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon, par devant

Barthélemy Asterii, de Saint-Laurent-des-Arbres, clavaire de l'évêché : par Pierre Ruffi, pour une maison sise audit lieu et des terres lieux dits aux Cadenières (*ad Cadenarias*), aux Hières (*apud Arerias*), à Valoubière (*ad Vallem Lomberiam*), à la Posterle (*apud Posterlam*), à l'Étang (*apud Stagnum*), à Nison (*apud Nisonem*), à Lesquède (*in Lesquedam*) (11 mai 1428, f° 1) ; — par Jean Reynaud, pour un hermas lieu dit à Basalet (*ad Vasalesc*), un autre hermas lieu dit à Montaux-le-Vieux (*ad Montal le Viel*), à Lesquède sive à la Rivière-Vieille (*ad Lesquedam sive ad Ripariam veterem*), à Valoubière (11 mai 1428, f° 15) ; — par Michel de Clavison, de Roquemaure, pour une maison et des terres lieux dits au Claux-Olier (*ad Clausum Olier*) et au Plantier (*ad Planterium*) (17 mai 1428, f° 24) ; — par Antoine Rigord, pour une maison, un hermas à la Roquète (*ad Roquetam*), une terre d'une éminée à la Rivière-Vieille (*ad Riperiam veterem*), une éminée de terre à Fontagnac (*apud Fontanhiacum*), un hermas d'une éminée à Besorgues (*ad Besorgues*), un hermas de 3 éminées à Liorgues, une terre de 4 éminées à Tex (*ad Tese*), une éminée de terre aux Condamines (*ad Condaminas*) (19 mai 1428, f° 34) ; — par Guillemette, fille de Bertrand Marini, pour une maison, une vigne à Saint-Maurice (*ad Sanctum Mauritium*), un hermas à Rach, une demi-éminée de terre au Pesquier (*ad Pesquerium*), une demi-éminée à Fontagnac (19 mai 1428, f° 40) ; — par Mathieu Argelier, de Viviers, pour une maison et des terres lieux dits à Mortissons (*ad Mortissonos*), à Nison (*ad Nisonem*), au Portail de la Croix (*ad Portale Crucis*) (21 mai 1428, f° 49) ; — par Barthélemy Gissac, pour une maison, un bois de 8 éminées lieu dit à Tex (*ad Texum*), un bois de 2 éminées à la Rouvière (*ad Roveriam*), une terre de 2 éminées à Valoubière, un hermas à Veirunes (*ad Veyrunas*), une vigne à la Malautière (*ad Malauteriam*) ; une terre de 5 éminées à Thesan (*ad Thesanum*) (22 mai 1428, f° 61) ; — par André Volland, pour une maison et des vignes sises au Plantier (*ad Planterium*) (22 mai 1428, f° 71) ; — par Bertrand Pascalis, pour une maison, une demi éminée de terre près du cimetière de la Croix (*prope cimiterium de Cruce*), une terre de 3 éminées à Fraissenède (*ad Fracenedam*), une terre de 6 éminées à Nison, une terre de 6 éminées à Baumes (*ad Balmas*) (7 mai 1428, f° 80) ; — par Pierre Vaqueirès, de Poussillac, diocèse d'Uzès, pour une maison, une terre de 3 éminées à Thesan (*ad Thesanum*), une demi éminée et hermas au Claux (*ad Clausum*) (30 mai 1428, f° 91) ; — par Jeanne Regine, veuve de Pons Fabri, pour une maison à Saint-Laurent et des terres lieu dit au Plan ; la dix-huitième partie d'un moulin lieu dit au Prat-Viel (*ad Pratum vetus*), une éminée de terre à Besorgues, une terre aux Codolières (*ad Codolerias*) (2 juin 1428, f° 119) — Reconnaissance par la communauté de Lirac, à l'évêque d'Avignon, pour la montagne de la Sabranenque (3 septembre 1428, f° 132) ; — par Antoinette Fabrene, veuve de Raymond Hugues, et par Henri Hugues, son fils, de Saint-Laurent, pour des maisons, une vigne à Roquecone, une terre de 3 éminées au Plan (*ad Planum*), une vigne au claux Olier, la moitié d'un pré lieu dit à Merdaric, un hermas de 2 éminées lieu dit à Rossignac (*ad Rossinhiacum*), un hermas de 3 éminées à Saint-Maurice (*ad Sanctum Mauritium*), une terre de 2 éminées à Valoubière (*ad Vallem Louberiam*) (15 octobre 1428, f° 140) ; — par Louis Chambon, pour une maison et des terres à Thesan, la moitié d'une vigne aux Condamines, une terre d'une demi éminée aux Codolières (25 juin 1428, f° 150). — Reconnaissances de Saint-Laurent-des-Arbres à l'évêque d'Avignon, reçues par Antoine Lugan, notaire de Saint-Laurent, en l'année 1740, f°s 160-228). — Reconnaissances de Saint-Laurent-des-Arbres, en présence de Jacques Anastay, prêtre ; Denis des Marets et Alexandre Rousset, habitants dudit lieu, députés par Orland du Roure (*Orlando de Ruvere*), archevêque d'Avignon, seigneur temporel dudit lieu (16 janvier 1525, f° 239) ; — par Pierre Gilles, pour une maison et des terres, lieux dits à la Lause (*ad Lausam*), au Claux, à Codolières (f° 239) ; — par Jérôme Louvet, de Saint-Laurent, pour une maison et des terres lieux dits la Malautière, aux Fontanières (19 janvier 1525, f° 250) ; — par Jacques Sauton, cardeur, pour une maison à Saint-Laurent (31 janvier 1525, f° 267) ; — par Antoine Cozelli, pour des terres sises lieux dits aux Argelières, à Thesan, aux Rocquetes (15 avril 1525, f° 301) ; — par Jean Geraille, pour une maison et des terres lieux dits au Ras (*ad Radium*), une terre de 2 éminées à la Malautière (17 janvier 1526, f° 316) ; — par Thiebault Rousset, tailleur, de Saint-Laurent, et une vigne de 2 journaux lieudit à la Malautière (19 janvier 1527, f° 332) ; — par Philibert Reynaud, prêtre de Saint-Laurent-des-Arbres, pour une maison et des terres lieux dits aux Coudelières, à la Mulatière, au Plan (16 juin 1526, f° 359) ; — par Pierre Frigière, pour des terres lieux dits au Claux et à Thesan (15 décembre 1523, f° 421) ; — par Jean Raubert, de Saint-Laurent, pour des vignes sises audit lieu (16 janvier 1525, f° 429) ; — par Jean Trenquière, pour une vigne sise à Granouillet une terre à Thesan (27 août 1526, f° 459) ; — par Jean Masset, cardeur, pour des vignes lieu dit à Thésan (11 mai 1527, f° 472) ; — par Denis des Marets, de Saint-Laurent-des-Arbres, pour des terres audit lieu et à Saint-Geniez de-Comolas (25 novembre 1529, f° 491) ; — par Louis Domenge, de Saint-Laurent-des-Arbres, pour des terres audit lieu (19 janvier 1534, f° 513), etc.

G. 262. (Registre.) — In f°, 320 feuillets, papier.

1525-1527. — Autre copie des connaissances de Saint-Laurent des-Arbres. — Reconnaissances féodales des lieu de Saint-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniez-de-Comolas, diocèse d'Avignon, sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, faite à Orland du Roure, archevêque d'Avignon, par devant les députés, Jacques Anastase, prêtre, Denis des Marets et Alexandre Rousset, habitants du lieu de Saint-Laurent-des-Arbres. — Table des matières et des noms des redevanciers et reconnaissants.

G. 263. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 23pièces papier.

1465-1789. — Nouveau bail par l'évêque d'Avignon de quatre maisons sises à Saint-Geniez-de-Comolas, et dépendant de la mense épiscopale d'Avignon, moyennant un cens de quatre deniers chacun (2 janvier 1465). — Arrentement par l'archevêque d'Avignon, de Saint-Laurent-des-Arbres, moyennant 1,200 livres par an à Jean Guiran, marchand de Villeneuve-lez-Avignon (14 avril 1687). — Transaction passée entre la communauté de Saint-Laurent et l'archevêque d'Avignon, au sujet du domaine direct dudit lieu (13 avril 1694). — Copie de la donation de Saint-Laurent-des-Arbres et de Lirac, faite en 919 à l'évêque d'Avignon par Laudouin et Richerache (juillet 1727). — Délibération du Parlement de Toulouse au sujet de la portion congrue à accorder au sieur de Barra, curé de Saint-Laurent-des-Arbres (9 juillet 1742). — Délibération de la communauté de Saint-Laurent-des-Arbres, au sujet d'une déclaration faite par Louis-Sauveur-Laurent, marquis de Roux, comme fondé de pouvoirs de Jean-Louis, marquis de Roux, son père, à l'effet de jouir du privilège des défrichements, accordé par déclaration du Roi (5 juillet 1770). — Mémoire pour le syndic de l'abbaye de Villeneuve-lez-Avignon contre les riverains du Rhône (17 mai 1777). — Permission accordée par l'archevêque d'Avignon aux consuls de Saint-Laurent-des-Arbres, de démolir une voûte qui se trouve à l'entrée du village dudit lieu (22 mars 1785). — Mémoire en faveur de l'archevêque d'Avignon contre le procureur général, les consuls de Saint-Laurent-des-Arbres, de Saint-Geniez-de-Comolas et la dame Louise de Brignan, veuve du sieur Louis Restauran, visiteur général des gabelles, au sujet de certains droits seigneuriaux que l'évêque d'Avignon avait sur Saint-Laurent-des-Arbres, etc.

G. 264. (Registre.) — In-4°, 630 feuillets, dont 27 parchemin, 3 sceaux.

1157-1687. — Possessions en Languedoc. — *Diversorum Sadi.* — Sommaire des hommages passés en faveur de l'évêque d'Avignon par les seigneurs de Saze de 1157 à 1364 (f° 1). — Accord entre Geoffroy (*Gaufredum*), évêque d'Avignon, et Bermond d'Uzès (*Bermundum de Usatica*), au sujet de l'hommage de Saze (*castrum Sadi*) par lequel les cultivateurs (*qui terram aratro excolerent*) doivent payer à l'évêque un setier d'orge, mesure d'Uzès, et les brassiers (*qui terram opere manuali colunt*), une éminée d'orge, même mesure (1157, f° 11). — Hommages et reconnaissances par Raymond d'Uzès Rascas, fils de Bermond d'Uzès (*Raimundus de Ucetia Rascassius, filius quondam Bermundi de Ucetia*) à Rostaing, évêque d'Avignon, pour le château de Saze et ses dépendances (*castrum, munitionem et villam de Sado*) (février 1198, f° 12) ; — par Decan, seigneur d'Uzès, chevalier (*Decanus, dominus Ucetiæ, miles*), à Bertrand, évêque d'Avignon, pour Saze et ses dépendances (1264, f° 13) ; — par Brémond, seigneur d'Uzès, damoiseau (*Bremundus, dominus Ucetiæ, domicellus*), à André, évêque d'Avignon, pour le château et terre de Saze (1291, f° 14) ; — par Robert d'Uzès, seigneur d'Uzès, à Jacques, cardinal prêtre du titre de St-Jean et de St-Paul, régent et administrateur de l'évêché d'Avignon au spirituel et au temporel (*ut rectore et administratore episcopatus predicti in spiritualibus et temporalibus*) pour le château et terre de Saze (26 mars 1317, f° 15) ; — par Robert d'Uzès, seigneur d'Uzès, à Arnaud de Capdenac, chapelain du pape, et Gasbert Duval, trésorier du pape, vicaires généraux au temporel et au spirituel de l'évêché d'Avignon, pour le château de Saze et ses dépendances (19 mai 1318, f° 16). — Transaction entre Gasbert Duval, vicaire général de l'évêché d'Avignon, et les habitants et la communauté de Saze, par laquelle la redevance annuelle de chaque cultivateur, d'une charrue, d'un setier d'orge, et celle de chaque journalier (*brasserius*) d'une éminée d'orge, mesure d'Uzès, est convertie en une redevance unique et annuelle de 47 setiers d'orge (26 janvier 1319, f° 17). — Hommage par Raymond d'Uzès, chevalier, seigneur de Bellegarde, tuteur testamentaire de Raymond, vicomte d'Uzès et seigneur de Sade, à Anglicus, évêque d'Avignon, pour tout ce qu'il possède audit lieu (3 juillet 1304, f° 18). — Sentence du sénéchal de Nîmes, maintenant l'archevêque d'Avignon dans son droit de percevoir, tous les ans, un cens de 4 setiers d'orge sur la communauté de Saze (5 juillet 1525, f° 20). — Vidimus de la reconnaissance faite par Rostang de Sabran, le 2 décembre 1200, à Rostang, évêque d'Avignon, pour Saint-Laurent-des-Arbres, Lirac et Sabranenque (8 mars 1386, f° 44). — Vidimus de la vérification faite par les officiers du Roi des actes prouvant que les fiefs de St-Laurent-des-Arbres et de St-Geniez-de-Comolas appartiennent à l'évêque d'Avignon (27 avril 1375, f° 53). — Vidimus d'une

bulle de Clément VII, par laquelle il donne à Martin de Libori, en reconnaissance des services par lui rendus à l'église, le fief de St-Laurent-des-Arbres (21 février 1392, f° 54). — Vidimus par Guillaume de Meilac, sénéchal de Beaucaire, des lettres patentes de Charles VI, roi de France, du 3 juin 1396, accordant un délai à l'évêque d'Avignon pour justifier qu'il ne doit point hommage pour les fiefs de St-Laurent-des-Arbres et de St-Geniez (10 juillet 1396, f° 55). — Lettres patentes de Charles VI, roi de France, prorogeant le délai accordé à l'évêque d'Avignon (29 novembre 1396, f° 56). — Lettres patentes de Charles VI, roi de France, portant commission au sénéchal de Beaucaire et Nîmes d'informer sur les franchises et libertés de l'évêque d'Avignon à St-Laurent-des-Arbres et à St-Geniez et de le faire jouir des revenus de St-Laurent qui avaient été mis aux mains du Roi pour défaut d'hommage (30 octobre 1397, f° 61). — Vidimus par Jean de Folleville, garde du sceau de la prévôté de Paris de la vente faite, le 14 avril 1232, par Guillaume de Sabran et Rostang de Sabran à Bernard, évêque d'Avignon, du château de St-Laurent-des-Arbres et de Lirac, au prix de 28,000 sous Raymondins nouveaux (6 novembre 1397, f° 63). — Hommage au roi de France par Orland du Roure de Carette, archevêque d'Avignon, pour St-Laurent-des-Arbres (19 mars 1512, f° 81). — Hommage par Alexandre de Farnèse, archevêque d'Avignon, pour St-Laurent-des-Arbres, St-Geniez-de-Comolas et Lirac (3 août 1536, f° 99). — Lettres patentes de Charles IX, roi de France, portant main levée de la saisie des rentes et revenus de St-Laurent des-Arbres, à l'archevêque d'Avignon, à la requête de Laurent Barry, huguenot, qui prétendait avoir été dépouillé d'une partie de ses biens au temps des guerres (17 juillet 1566, f° 121). — Visites pastorales de l'archevêque d'Avignon aux églises de Roquemaure, Pujault, Monfaucon, St-Laurent-des-Arbres et Lirac (1593, f° 126). — Compte par Antoine Anastay des revenus de la communauté de St-Laurent des-Arbres (1621, f°s 146-212). — État de la dépense faite par la brigade des chevau-légers du baron de St-Victor logée à St-Laurent-des-Arbres (1626, f° 239). — Délibération du Conseil Général des habitants au sujet d'un emprunt pour l'entretien et le logement de cette brigade (1626, f°s 244-290). — Délibérations du Conseil du bureau de la sûreté établi à St-Laurent-des-Arbres (1629, f°s 308-353). — Comptes de Guilhen Rochier, consul de St-Laurent (1630, f°s 358-394). — Compte des dépenses faites par les communautés de Pousillac, Gaujac, Rochefort, Tavel et Saint-Laurent-des-Arbres pour l'entretien de la compagnie des gardes de M. de Montmorency (1633, f° 414). — Compte rendu par Guillaume Arnaud, premier consul de St-Laurent-des-Arbres, aux officiers ordinaires dudit lieu, des dépenses de la communauté (25 novembre 1638, f° 485). — Quittance donnée par les consuls de St-Laurent-des-Arbres à Guillaume Anastay, fermier des étapes du diocèse d'Uzès, des sommes qu'ils ont payées pour le logement des gens de guerre (13 mars 1645, f° 557). — État des sommes que la communauté de St-Laurent-des-Arbres doit à ses créanciers (1646, f° 562). — Lettres patentes de Louis XIV, roi de France, exemptant César Argelli, archevêque d'Avignon, de porter, en personne, l'hommage dû au Roi pour les possessions de la mense archiépiscopale en Languedoc (4 décembre 1647, f° 566). — Comptes des dépenses de la communauté de St-Laurent-des-Arbres (1629, f° 567). — Arrentement par Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, seigneur temporel des lieux de St-Laurent-des-Arbres, St-Geniez-de-Comolas, la Sabranenque, Lirac et autres, des revenus desdits lieux à Pierre et Jean Chauraudy, oncle et neveu, de St-Laurent, et Jacques Bonfils, de Lirac, moyennant une redevance annuelle de 1,000 livres tournois (6 juin 1663, f° 624). — Arrentement par l'archevêque d'Avignon à Jean Guiraud, marchand, de Villeneuve-lez-Avignon, des revenus de la mense archiépiscopale en Languedoc, moyennant 1,200 livres de redevance annuelle (14 avril 1687, f° 630), etc.

G. 265 (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 79 pièces papier.

1157-1726. — Possessions en Languedoc. — *Diversorum Sadi*. — Copies : d'une transaction entre Geoffroy, évêque d'Avignon, et Bermond d'Uzès, au sujet de l'hommage de Saze (1157) ; — de l'hommage rendu par Raymond d'Uzès Rascas, fils de Bermond, à Rostaing, évêque d'Avignon, pour Saze (février 1199) ; — de l'hommage par Bermond d'Uzès Rascas, fils de Raymond d'Uzès Rascas, à Guillaume, évêque d'Avignon, pour Saze (9 mars 1217) ; — de l'hommage rendu par Bermond d'Uzès Rascas à Bernard, évêque d'Avignon, pour Saze (juin 1231) ; — de l'hommage rendu par Decan d'Uzès à Bertrand, évêque d'Avignon, pour Saze (8 mai 1264) ; — de l'hommage rendu par Bermond d'Uzès à André, évêque d'Avignon, pour Saze (mai 1291) ; — de l'hommage rendu par Robert d'Uzès à Jacques, recteur et administrateur à l'évêché d'Avignon, pour Saze (26 mars 1317) ; — de l'hommage rendu par Robert d'Uzès à Arnaud de Capdenac et Gasbert Duval, vicaires généraux de l'évêché d'Avignon au temporel et au spirituel, pour Saze (19 mai 1318) ; — de l'hommage rendu par Raymond d'Uzès à Anglicus, évêque d'Avignon, pour Saze (3 juillet 1364). — Prise de possession par Ode, prévôt de l'église d'Avignon, et Hugues Blanchi, docteur ès droits, mandataires d'Anglicus, évêque d'Avignon, du château et terre de Saze et rémission par eux faite de ladite terre à Guichardi, mandataire de Raymond

d'Uzès; Odde, chevalier, tuteur de Raymond, vicomte d'Uzès, fils et héritier de Decan, vicomte d'Uzès (4 juillet 1364). — Hommage rendu à François II, roi de France, par Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, pour le château et terre de Saze, tenu en arrière-fief de l'archevêque d'Avignon par le sieur de Crussol (3 février 1543). — Lettres de Charles IX, roi de France, pour faire jouir Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon, des fiefs et arrière fiefs qu'il possède en Languedoc, attendu qu'il en a rendu hommage (18 novembre 1566). — Consultation sur la mouvance de la terre de Saze par le sieur Combes, de Roquemaure (30 janvier 1718). — Mémoire des sieurs Ganteaume et de Cormis d'Aix sur la mouvance de la terre de Saze (1er avril 1718). — Consultation des sieurs Montaudier, Bastard et Caussade, avocats de Toulouse, sur le même objet (12 avril 1718). — Consultation du sieur Verduron de Rabieux, sur le même objet (2 juin 1718). — Requête de François de Gonteri, archevêque d'Avignon, au sénéchal de Nîmes, contre les sieurs Georges de Baroncelli de Javon, et Félicien de Baroncelli de Javon, père et fils, au sujet de la terre de Saze qu'ils ont acquise d'Ollivier de Castillon, marquis de Saint-Victor, et du paiement des droits de lods (27 juillet 1718). — Procédure au sujet de la prestation de foi et hommage par les sieurs de Baroncelli de Javon à François de Gonteri, archevêque d'Avignon, pour la terre de Saze (20 avril 1719). — Transaction passée entre Charles Sylvestre Perossy, chanoine de l'église d'Avignon, mandataire de François de Gonteri, archevêque d'Avignon, seigneur de Saze, et Anne-Marie-Marguerite de Bullion, épouse et mandataire de Jean-Charles de Crussol Saint-Sulpice, duc d'Uzès, premier pair de France, gouverneur et lieutenant-général du Roi en Saintonge et Angoumois, au sujet de la mouvance de la terre de Saze (14 août 1723). — Sommation par l'archevêque d'Avignon au sieur Félicien de Baroncelli, marquis de Javon, d'avoir à lui prêter foi et hommage pour la terre de Saze (24 mars 1726). — Investiture et hommage par les sieurs Georges et Félicien de Baroncelli, père et fils, à l'archevêque d'Avignon, pour la terre de Saze et investiture de ladite terre (30 décembre 1724). — Mémoires, consultations, rôles de titres, inventaires de productions concernant la mouvance de la terre de Saze, rôles de pièces tirées des archives de l'archevêché, etc.

G. 266. (Registre.) — In-f°, 386 feuillets, papier.

1318-1740. — Possessions en Languedoc. — Saze. — Copie des pièces du procès entre François de Gonteri, archevêque d'Avignon, le duc d'Uzès et le sieur de Baroncelli de Javon au sujet de la mouvance de la terre de Saze. — Requête présentée aux maîtres des requêtes du Palais, par les sieurs Georges et Joseph-Félicien de Baroncelli, marquis de Javon, exposant qu'ils ont acquis, le 24 mars 1718, la terre de Saze, du sieur François-Ollivier de Castillon, marquis de St-Victor, moyennant 60,000 livres, qu'ils ont, sur sa réquisition, payé au duc d'Uzès, prétendant que cette terre relevait de son duché-pairie, la somme de 4,260 livres pour les droits de lods, et que l'archevêque d'Avignon a présenté requête au sénéchal de Nîmes, pour leur faire rendre foi et hommage et payer les droits de lods comme seigneur de Saze et qu'ils ne peuvent relever de deux seigneurs (28 juin 1719, f° 1). — Requête de Jean de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, gouverneur des provinces de Saintonge et Angoumois aux maîtres des requêtes au Palais pour lui donner acte qu'il prend le fait et cause de messire Georges de Baroncelli, marquis de Javon, et Joseph-Félicien de Baroncelli aussi marquis de Javon, contre l'archevêque d'Avignon; indications des titres du duc d'Uzès à la mouvance de la terre et seigneurie de Saze (17 juillet 1719, f° 6). — Production par François de Gonteri, archevêque d'Avignon, contre Jean de Crussol, duc d'Uzès, pour établir ses droits sur la mouvance de Saze, indication des titres et discussion de ceux produits par ledit de Crussol (19 janvier 1720, f° 17). — Nouveaux contredits donnés par l'archevêque d'Avignon contre le duc d'Uzès prenant le fait et cause de Georges et Félicien de Baroncelli, marquis de Javon (25 janvier 1720, f° 53). — Contredits donnés par le duc d'Uzès contre l'archevêque d'Avignon (5 mai 1720, f° 89). — Consultation sur la mouvance de Saze par les sieurs Montaudier, Bastard et Caussade, avocats à Toulouse (10 avril 1715, f° 147). — Inventaire de production de titres fournis par François de Gonteri, archevêque d'Avignon, dans son procès avec le duc d'Uzès pour la mouvance de Saze (1720, f° 166). — Transaction passée entre l'archevêque d'Avignon et le duc d'Uzès au sujet de la mouvance de Saze (14 août 1723, f° 184). — Hommage du château et terre de Saze à l'archevêque d'Avignon par Georges et Joseph-Félicien de Baroncelli, marquis de Javon (30 décembre 1724, f° 192). — Mémoire du sieur Joseph Philip, secrétaire de l'archevêché, sur la juridiction gracieuse et spirituelle des archevêques d'Avignon (f° 198). — Requête présentée au roi de France par l'archevêque d'Avignon et les évêques de Carpentras, Vaison et Cavaillon, ses suffragants, demandant la cassation d'un arrêt du Parlement d'Aix, du 18 juin 1722, leur enjoignant d'établir des vicaires généraux en France, pour y exercer leur juridiction gracieuse et spirituelle (f° 210). — Arrêt du Conseil d'État cassant l'arrêt du Parlement de Provence du 18 juin 1722 et maintenant l'archevêque d'Avignon et ses suffragants dans le droit d'exercer par eux ou leurs grands vicaires résidant dans leur ville épiscopale, leur juridiction gracieuse et volontaire dans toute

l'étendue de leur diocèse (6 avril 1726, f° 217). — Bail et concession en arrière-fief par François de Gonteri, archevêque d'Avignon, au sieur François Senchon, de la terre de Bornissac, confrontant : du levant, le ruisseau de Languillon et la terre de Villargèle ; du midi, les terres de Villargèle, de St-Remy et de la Goy ; du couchant, le chemin allant à St-Remy et de Bise, la terre dudit Villargèle au prix de 40,000 livres monnaie du Roi (3 janvier 1719, f° 228). — Hommage prêté à l'archevêque d'Avignon par le sieur François Senchon, pour ladite terre (3 janvier 1719, f° 241). — Aveu et dénombrement par François de Gonteri, archevêque d'Avignon, par-devant la Cour des Comptes et Aides de Montpellier, des seigneuries, fiefs et biens nobles dépendant dudit archevêché et situés dans la province du Languedoc qui sont : St-Laurent-des-Arbres St-Geniez-de-Comolas, Lirac, Lers, Auriac et Saze (21 mai 1726, f° 244). — Conclusions du procureur général du Roi au sujet dudit dénombrement (14 juillet 1728, f° 248). — Arrêt de la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier au sujet dudit dénombrement (17 juillet 1728, f° 267). — Hommage prêté à François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, par Louis Domergue, seigneur de St-Victor, pour le château, terres, fiefs et seigneurie d'Auriac et ses dépendances (2 décembre 1728, f° 334). — Arrêt de la Cour des Comptes et aides de Montpellier condamnant le sieur Louis Domergue de St-Victor à payer les droits de lods pour la terre d'Auriac, qu'il a achetée le 6 août 1727, de Joseph de Nicolay, baron de Sabran, à l'archevêque d'Avignon (5 mai 1729, f° 340). — Hommage prêté à l'archevêque d'Avignon, pour le château, terre et seigneurie de Lers, par Hyacinthe Combes, comme procureur de Charles de Rohan, prince de Soubize, baron de Lers, brigadier des armées du roi de France, lieutenant en la compagnie des gens d'armes de la garde ordinaire de Sa Majesté (26 août 1740, f° 347). — Mémoire pour l'archevêque d'Avignon contre le receveur des domaines dans la généralité de Montpellier, au sujet de la seigneurie de Lers (f° 356), etc.

G. 267. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1213-1730. — Possessions en Languedoc. — Valergue. — Reconnaissances : par Guillaume de Laudun et Bertrand de Laudun à Guillaume, évêque d'Avignon, pour les fiefs de St Geniez, Lers et Valergue (décembre 1213) ; — par Albaron, seigneur de Lers et de Montfrin, pour Mezoargue et Valergue (1269). — Extrait du terrier de la ville de Roquemaure en ce qui concerne la grange de Valergue (1583). — Mémoire pour l'archevêque d'Avignon à la Cour des Comptes et finances de Montpellier au sujet des terres de Lers, Auriac et Valergue (28 avril 1730). — État des reconnaissances à l'évêque d'Avignon concernant Lers et Valergue.

G. 268. (Registre.) — In-f°, 311 feuillets, papier.

1726-1730. — Relevé des déclarations faites par les bénéficiers du diocèse d'Avignon en la partie du Languedoc et Provence, suivant la délibération de l'assemblée générale du clergé de France du 16 décembre 1726. — Revenus et charges des terres et seigneuries de Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Geniez-de-Comolas et la Sabranenque au territoire de Lirac (f° 1) ; — de la seigneurie de Barbentane, de la seigneurie et dîmes de Noves, du prieuré de Saint-Rémy (f° 2). — Pouillé du diocèse d'Avignon en l'année 1728. Revenus et charges des cures de Saint-Pons de Villeneuve-lez-Avignon, de la Barthelasse sous le titre de Saint-Joseph, des Angles, sous le titre de l'Assomption, de Saze, sous le titre de Saint-Privat, de Saint-Pierre-de-Termes, de Lirac, sous le titre de Saint-Pierre-aux-Liens, de Montfaucon, sous le titre de Saint-Maur, de Truel, sous le titre de Saint-Pierre-aux-Liens, de Sauveterre, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, de Pujault, sous le titre de Saint-Vérédème et de Saint Jacques, de Saint-Laurent-des-Arbres, sous le titre de Saint-Laurent, de Rochefort, sous le titre de Saint-Bertulphe, de Tavel, sous le titre de Saint-Pierre et Saint-Ferréol, de Saint-Geniez-de-Comolas, sous le titre de Saint-Geniez, de Tarascon, sous les titres de Sainte-Marthe et de Saint-Jacques, de Boulbon, sous le titre de Saint-Marcellin, de Graveson, sous le titre de la Vierge, de Rognonas, sous le titre de Saint-Pierre, de Barbentane, sous le titre de N.-D.-de-Grâce, de Châteaurenard, sous le titre de Saint-Pierre et de Saint-Paul, d'Eyragues, sous le titre de Saint-Maxime, de Saint-Rémy, sous le titre de Saint-Martin, d'Orgon, sous le titre de l'Assomption et de Saint-Pierre et Saint-Paul, de Cabanes, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, de Verquières, sous le titre de Saint-Vérédème, de Noves, sous le titre de l'Assomption, d'Eyguières, sous le titre de N.-D.-des-Grâces, de Saint-Andiol, sous le titre de Saint-Vincent et Saint-Anastase, Ste-Croix et Saint-Blaise, de Sénas, sous le titre de Saint-Amant, de Roquemartine, sous le titre de N.-D.-des-Anges, d'Eygalières, sous le titre de Saint-Laurent, de Laurade, au terroir de Tarascon, sous le titre de Saint-Thomas (f°s 4-38). — Revenus et charges de la mense capitulaire de l'église métropolitaine d'Avignon en 1729, le chapitre étant composé d'un prévôt, de deux archidiacres, deux personats, quinze chanoines, quatre hebdomadiers et quatorze bénéficiers (f° 40) ; — du chapitre collégial de Saint Agricol d'Avignon, composé de dix-huit chanoines, compris le doyen et capiscol, et quinze bénéficiers et locataire (12 mai 1729, f° 46) ; — du chapitre collégial et

paroissial de Saint-Martin, de Saint-Rémy (10 mai 1729, f° 50) ; — du chapitre collégial de N.-D. de Villeneuve-lez-Avignon, composé de douze chanoines, compris le doyen et capiscol sacristain, et de dix-huit bénéficiers ou locataires (f° 56) ; — de l'église collégiale et paroissiale Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-Évangéliste de Roquemaure, composée de dix chanoines, compris les doyen et sacristain, deux bénéficiers diacres, le curé, l'organiste et le sonneur en titre (f° 60) ; — du royal et vénérable chapitre de Tarascon, composé de quinze chanoines, quinze bénéficiers, six enfants de chœur, deux grands clercs, deux petits clercs et deux bedeaux (f° 64) ; — du chapitre de Saint-Pierre d'Avignon, pour les biens qu'il possède en Provence (f° 66) ; — du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, pour les biens qu'il possède en Provence et en Languedoc (f° 68) ; — de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, composée de quarante religieux, trente frères convers et un oblat (18 avril 1729, f° 69) ; — du monastère des Bénédictins de Villeneuve-lez-Avignon, composé de vingt-cinq religieux et huit domestiques (f° 80) ; — du monastère des Bénédictins de N.-D. de Rochefort, composé de quatre religieux et quelques domestiques (f° 85) ; — du monastère des Célestins d'Avignon, pour leurs biens et revenus en Provence (f° 87) ; — des prêtres de la Doctrine Chrétienne d'Avignon, pour les biens sis en Languedoc (f° 89 ; — des Pères Jésuites du Noviciat d'Avignon, pour les biens qu'ils possèdent dans la partie du Languedoc (f° 91) ; — du gardien, syndics et couvent des Frères Mineurs de Tarascon, composé de neuf religieux (f° 93) ; — des Frères Prêcheurs de Tarascon, composés de dix-huit religieux (f° 94) ; — du couvent de la Trinité de Tarascon, composé de dix religieux (f° 97) ; — de la Doctrine Chrétienne de Tarascon, composé de six régents, un recteur, un préfet, un catéchiste, deux étudiants en philosophie, deux frères et un valet (f° 99) ; — de la Trinité de Saint-Rémy, composée de cinq religieux (f° 101) ; — des curés et prêtres agrégés de l'église paroissiale de Barbentane, composée de huit prêtres, y compris le curé (f° 104) ; — du monastère de Saint-Véran et Sainte-Praxède d'Avignon (f° 105) ; — du couvent des Ursulines du premier monastère d'Avignon, pour les biens situés en Provence (f° 107) ; — des religieuses du Verbe-Incarné d'Avignon (f° 108) ; — des religieuses du Verbe-Incarné de Roquemaure (f° 109) ; — de la mense abbatiale et conventuelle de l'abbaye royale de N.-D. de Saint Honorat, ordre de Saint-Benoît à Tarascon, composée de vingt-huit religieuses (f° 113) ; — du monastère des Ursulines de Tarascon, composé de quarante et une religieuses (f° 117) ; — du monastère de la Visitation Sainte-Marie à Tarascon, composée de vingt-sept religieuses (f° 119) ; — de la communauté des religieuses de N.-D. du Refuge ou Sainte-Marthe de Tarascon, composée de neuf religieuses (f° 121) ; — de la communauté des Ursulines de l'ordre de Saint-Augustin à Saint-Rémy, composée de dix-neuf religieuses (f° 122) ; — de la communauté des Clarisses de Saint-Rémy, composée de dix neuf religieuses de chœur, quatre converses et une tourrière (f° 125) ; — de la communauté des Ursulines, sous le titre de la Présentation de N.-D. de Saint-Rémy (f° 126) ; — de la communauté des filles repenties d'Avignon (f° 128) ; — de l'abbaye de Saint André de Villeneuve-lez-Avignon (f° 129) ; — du doyenné de Sainte-Marthe de Tarascon, de fondation royale, dont le titulaire est François de Salignac-Fénelon (f° 135) ; — du prieuré d'Eyguières (f° 136) ; — de la mense abbatiale de Sainte-Croix de la ville d'Apt (f° 140) ; — de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste, ordre de Saint-Benoît de Cavaillon (f° 141). — Revenus et charges des diverses chapellenies fondées dans les églises du diocèse d'Avignon, etc., etc.

G. 269. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1518-1786. — État des bénéfices et chapellenies fondées dans la ville d'Avignon et son terroir, et de leurs revenus (1518). — Description des biens, fruits, revenus, droits et émoluments de l'archevêché d'Avignon (1600). — Ordonnances de l'archevêque d'Avignon, concernant le registre des dettes des Juifs de Bédarrides et Châteauneuf (28 mars 1651). — Inventaire du mobilier de l'archevêché d'Avignon, après la mort d'Azzo Ariosto, archevêque de ladite ville (1672). — Reconnaissance en faveur de la mense archiépiscopale d'Avignon, par Michel Rolland, pour des biens sis en Provence et en Languedoc (23 juin 1696). — Procédure faite sur l'état de la grande tour du château de Bédarrides, qui menace ruine (8 janvier 1733). — Visites pastorales des églises de Villeneuve, Tavel et Jonquerettes (1758). — Permission accordée par l'archevêque d'Avignon d'acheter des blés pour soulager les habitants (15 juillet 1760). — Reconnaissances et enquêtes concernant les dîmes de l'archevêché, etc.

G. 270. (Registre.) — In-4°, 440 feuillets papier.

1459-1473. — Manuel de Jean Chaillou, notaire de l'évêché d'Avignon. — Collation du décanat de Saint-Remy, pour Barthélemy Rigal (28 décembre 1459, f° 1). — Résignation par Étienne-Olivier Nobleti, de la chapellenie, sous le titre de St-Antoine, qu'il possède en l'église St-Agricol, en faveur d'Étienne Vitalis (8 janvier 1459, f° 3). — Présentation d'Étienne Pascalis à la vicairie perpétuelle de Tulette, diocèse de Vaison (29 janvier 1459, f° 8). — Présentation de Guillaume Guerii, pour une chapellenie fondée dans l'église de St-Nicolas de Tarascon (15 mars 1459, f° 28). — Testament

de Léger Molinier, savetier, du diocèse de Viviers, habitant d'Avignon (1er avril 1459, f° 33) — Collation d'un canonicat en l'église de Roquemaure, en faveur de Jean Guerini (16 mai 1459, f° 46). — Procédure sur l'union du prieuré de Boulbon au chapitre de St-Agricol (28 juin 1459, f° 50). — Arrentement des dîmes du territoire d'Avignon, par Guillaume Guérin, clavaire de l'archevêché, à Jean Mathis, d'Avignon, moyennant une redevance annuelle de 38 saumées de blé (5 juillet 1459, f° 64). — Résignation par Pierre Vital, en faveur de Pierre Masnier, d'une chapellenie fondée dans l'église de Noves (28 août 1459, f° 80). — Résignation par Jean de Guimonte, en faveur de Geoffroy Huet, de la cure de Pujault (7 octobre 1459, f° 95). — Reconnaissances : par Pierre de Nobes, à Guillaume Guerini, clavaire de l'évêque d'Avignon, pour une maison sise paroisse Saint-Geniez à Avignon, payant 10 sous de cens annuel (27 octobre 1459, f° 125) ; — par Antoine Ovide, tailleur de pierre d'Avignon, pour une maison sise dans la rue Bouquerie-Vieille (29 octobre 1460, f° 131) ; — par Jacques de Prato, romain, pour une maison sise paroisse de la Principale, rue de la Peausserie, payant un cens annuel de 10 sous (10 décembre 1460, f° 133) ; — par Pierre Chabon, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol (4 janvier 1460, f° 149). — Inventaire du mobilier de l'hospice de Bédarrides (18 février 1462, f° 185). — Achat d'une vigne par Jean Barbara, de Courthézon (11 mai 1462, f° 219). — Vente par Huguet Jouve et Belette, sa femme, à Louise, veuve de François Garnerii, pharmacien d'Avignon, d'une vigne et d'un jardin sis audit Bédarrides, quartier de la Vacquerie (31 juin 1462, f° 219). — Procès-verbal de visite et d'estimation du moulin à paroir de Bédarrides (23 mai 1463, f° 235). — Reconnaissance par Jacques de Brancas, au nom de Jeanne de Châteauneuf, pour le moulin de Champfleuri sis hors des murs d'Avignon, près de la porte des Miracles (*prope portale de Miraculis*) (27 septembre 1470, f° 243). — Arrentement d'une terre de 3 saumées en faveur de Jacques Barthélemy, pour six ans moyennant une redevance annuelle de 4 salmées d'avoine (9 juillet 1470, f° 261). — Enlausements, achats des terres, taux de terres sises à Bédarrides et à Avignon, etc. — Table (fos 262 à 325). — Convention entre les bouchers d'Arles et Jacques Bilheti, brodeur d'Avignon, pour la confection d'une bannière (9 janvier 1473, f° 336). — Obligation par Jean Gaufridi, peintre d'Avignon, à Louis Carlinerii, maître de l'œuvre de l'église métropolitaine d'Avignon, pour la construction et la pose dans la chapelle de Sainte-Marthe, d'une verrière de 11 palmes carrées, au sommet de laquelle il peindra le Crucifiement avec les représentations de la Vierge et de Saint Jean, au milieu, l'image de sainte Marthe avec un diadème, et en bas, les armes du cardinal d'Avignon, du chapitre et dudit maître de l'œuvre (9 juin 1473, f° 381), etc.

G. 271. (Registre.) — In-4°, 382 feuillets, papier.

1477-1494. — Manuel de Jean Chaillou, notaire de de l'archevêché. — Reconnaissances par Nicolas de Fabrica à Simon Guytois, archidiacre de l'Église d'Avignon, pour une vigne sise au clos de la Roquette (31 décembre 1477, f° 9). — Convention entre le chapitre de Saint-Agricol et Étienne Mathei, pour la perception des revenus dudit chapitre (28 juin 1477, f° 30). — Prestation de serment de noble Barthélemy de Cassagne, viguier d'Avignon (11 mai 1477, f° 61). — Donation par Perrinette à Jérôme Bousse de tous ses biens (5 mars 1479, f° 103). — Reconnaissance par Pierre Bertrand à l'archevêque d'Avignon, pour une maison, paroisse de la Principale et rue du Petit-Paradis (6 avril 1479, f° 114). — Constitution par l'archevêque d'Avignon, de Pierre Calleti, comme son procureur au Parlement de Toulouse (29 décembre 1492, f° 142). — Arrentement par Claude Duclaux, de Bédarrides, d'une ferme sise audit lieu (4 janvier 1492, f° 145). — Reconnaissance par Jean Bilhe, fustier, à l'archevêque d'Avignon, pour une vigne de 4 éminées sise lieu dit à la Tour-de-l'Évêque autrement à la Font-du-Pape (13 février 1492, f° 164). — Fondation d'une messe perpétuelle dans l'église métropolitaine d'Avignon, par Pierre Alberti, prévôt de ladite église (8 mars 1492, f° 172). — Envoi en possession d'une chapellenie dans l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Julien Alberti (6 avril 1492, f° 186). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par noble Étienne de Robin, co-seigneur de Barbentane (29 juillet 1492, f° 228). — Quittance par Claude Patris, aumônier du chapitre d'Avignon, à l'archevêque, d'une somme de 50 écus de 30 gros pièce en déduction d'une somme de 100 écus, pour une fondation de messe dans l'église métropolitaine (3 janvier 1494, f° 277). — Arrentement des revenus appartenant au chapitre métropolitain à Lagoy et à Romanin (28 février 1494, f° 296). — Arrentement par Étienne de Tartulle à Laurent Villion, d'une bastide sise dans l'île de Barban (15 mars 1494, f° 302). — Testament de Guillaume Gonterii, prêtre, habitant d'Avignon, par lequel il fait divers legs d'argent aux chapitres de St-Agricol, de Ste-Madeleine d'Avignon, aux Frères Mineurs de Salon (2 mai 1494, f° 321). — Arrentement par Pierre Alberti, prévôt du chapitre, au nom de Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon, à Henri Rostelli, notaire d'Avignon, moyennant une redevance annuelle de 50 florins, des fruits et revenus de Barbentane (13 mai 1494, f° 326). — Arrentement par le même Pierre Alberti, prévôt du chapitre, à Jean Clavelli, d'Avignon, pour six ans et moyennant une rede-

vance annuelle de 40 sous tournois, du moulin dit de Briançon sis à Avignon (1er septembre 1494, f° 347). — Arrentement par Pierre Alberti, prévôt du chapitre, à Pierre de Ponte, de Caumont, pour six ans et moyennant une redevance annuelle de 20 saumées de blé, mesure d'Avignon, du moulin dit de Réal-Panier, sis sur le territoire dudit lieu (6 octobre 1494, f° 355). — Arrentement par Étienne de Tertulle, docteur ès-droits d'Avignon, à Pierre et Jean Rigaud frères, de Boulbon, de sa ferme dite du Temple (6 octobre 1494, f° 368). — Quittances, arrentements, enlausements, etc.

G. 272 (Registre.) — In-4°, 452 feuillets, papier.

1496-1500. — Manuel de Jean Chaillou, notaire de l'archevêché. — Arrentement par le trésorier de l'église métropolitaine d'Avignon, à Pierre Farjean, des revenus du prieuré d'Aubignan, diocèse d'Orange, (12 janvier 1496, f° 5). — Arrentement par Pierre Filioli, chanoine d'Avignon, trésorier de l'archevêque d'Avignon, à Louis Morandi, d'Avignon, pour quatre ans et moyennant la somme de 1,500 florins, des revenus du port de Barbentane (3 mars 1496, f° 28). — Convention passée entre Pierre Filioli, trésorier de l'archevêque d'Avignon, et Antoine Robin, tailleur de pierre, pour la construction d'un mur au Palais archiépiscopal (14 mars 1496, f° 34). — Arrentement par le prévôt du chapitre des revenus du prieuré de St-Aman et de la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Aventure, hors la porte St-Lazare, pour trois ans, en faveur de Claude Corcy (26 mars 1496, f° 43). — Arrentement du prieuré d'Entraigues, pour trois ans, à Antoine Monerii, pour 4 saumées d'annone (3 mai 1496, f° 61). — Arrentement par le chapitre métropolitain, des revenus du prieuré de Saze, à Thomas Valadier, pour trois ans, moyennant une redevance annuelle de 126 florins (28 mai 1496, f° 87). — Vente faite par noble Jean de Rouhaco, d'Entraigues, à Étienne de Tertulle, docteur ès-droits, d'une terre de 7 saumées sise à Entraigues, lieu dit à la Matoyère, au prix de 7 florins la saumée (5 novembre 1496, f° 146) — Table des actes de l'année 1498 (f° 166). — Arrentement par Pierre Filioli, trésorier de l'archevêché d'Avignon, des rentes et revenus de Bédarrides et de Gigognan (21 février 1498, f° 193). — Testament de Jean Monerii, chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon (26 mars 1498). — Quittance par Pierre Burcelli, mari de Saurette, fille d'Étienne de Tertuli, en faveur de celui-ci, d'une somme de 100 florins (15 juin 1498, f° 241). — Arrentement des revenus du prieuré de St-Paul-de-Mausolée (15 juin 1498, f° 250). — Arrentement des revenus de Noves (4 octobre 1498, f° 285). — Reconnaissance au chapitre métropolitain d'Avignon, par Giraud d'Ancezune, seigneur de Cabrières, et Anne d'Ancezune, sa fille, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Symphorien et rue de Trouillas *(in carreria Trulatii)* (6 décembre 1498, f° 324). — Table des actes de l'année 1499 (f° 333). — Vente par Pierre Filioli, trésorier de l'archevêché d'Avignon, à Julien de Baroncelli des droits et lods du moulin de Gromelle et des lieux de Saint-Saturnin, Vedènes et Entraigues, moyennant une redevance de 1,500 écus d'or (1er octobre 1499, f° 340). — Convention passée entre le prévôt du chapitre métropolitain et Pierre Fontanelle, tailleur de pierre, pour la construction de la maison curiale de Saze (24 février 1499, f° 354) — Arrentement des revenus du prieuré de Graveson (29 mai 1499, f° 386). — Prestation de serment d'Antoine de Conflans, comme viguier d'Avignon (3 octobre 1499, f° 408). — Arrentement des moulins de Réal-Panier et de l'Épi et de la moitié du moulin de Briançon, appartenant au chapitre d'Avignon (23 octobre 1499, f° 416). — Fondation par Salvator Charussii, menuisier à Avignon, d'une chapellenie en l'honneur de la Vierge dans l'église de Saint-Étienne alias de la Madeleine, d'Avignon (24 décembre 1500, f° 449). — Quittances, arrentements, prestations, etc.

G. 273. (Registre.) — In-4°. 427 feuillets, papier.

1508-1564. — Manuels de Dalmassii, Robert Penereti et Georges Paberan, notaires de l'archevêché. — Reconnaissances à l'évêque d'Avignon : par Etienne de Tertulle, docteur ès-lois, pour le verger de sa maison d'habitation, sise à Avignon, paroisse St-Étienne ou de la Madeleine, lequel verger a une issue sur une traverse par laquelle on arrive à la rue Petite-Fusterie (27 novembre 1508, f° 27) ; — par Robinete, veuve de Barthélemi Teissier, pâtissier, pour une maison sise paroisse de la Principale et sur la place Principale (4 janvier 1509, f° 33) ; — par Nicolas Fornerii, orfèvre, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Genest et rue de la Vieille-Pélisserie (17 février 1509, f° 34) ; — par Louis Abruerii, marchand d'Avignon, pour une maison sise à Avignon, paroisse de la Principale, rue de la Pelleterie-Neuve, alias Bonneterie (20 octobre 1511, f° 86). — Arrentement des dîmes des blés et grains du territoire d'Avignon en faveur de Goirin Sauvier, moyennant 41 saumées de blé de redevance annuelle (25 juin 1511, f° 102). — Réception au collège de St-Bernard, alias de Senanque d'Avignon, de Raymond Ducros, moine d'Aiguebelle (29 août 150[illegible], f° 122). — Contrat de mariage entre Jean Bermond, veloutier d'Avignon, et Madeleine Bernarde, dudit lieu (9 mars 1561, f° 147). — Consécration de l'église ou chapelle de la confrérie des Pénitents-Noirs (*Confraternitatis disciplinatorum sive battutorum nigrorum*) d'Avignon (1er mai 1561, f° 155). — Arrentement d'une vigne de 8 éminées par Marguerite de Cresset,

d'Avignon, à Michel Perrier, pour 3 années (7 avril 1568, f° 168). — Arrentement par Laurent de Reymond, écuyer, seigneur de Modène, à Baptiste German de Carles, d'Orange, d'une maison sise à Carpentras et rue du Gau (29 mai 1572, f° 187). — Obligation par Esprit Colayer, de Sarrians, diocèse d'Orange, en faveur de Barthélemy des Achards, seigneur de Valobres, pour 5 saumées de seigle (20 juin 1572, f° 190). — Cession de créance à noble Pierre de Pons, seigneur de la Roque, de Bollène, par Ayme Chapuis, écolier, recteur du grand collège d'Avignon, pour une somme de 388 florins 9 sous, due audit collège par Hector de Tercieu (17 juin 1572, f° 241). — Notes brèves de Georges Paberan, notaire de l'archevêché pour l'année 1564 (f° 258). — Permission accordée par l'archevêque d'Avignon à Raymonet Capeau, de Noves, de la grange de Bornissac, au prix de 60 écus pistolets, à raison de 48 sous tournois par écu (22 février 1564, f° 282). — Bail des fossés de Noves au profit des consuls de la communauté, pour y établir une pêcherie (28 mars 1564, f° 301. — Arrentement par le vicaire-général de l'archevêché à Jean Richard, de Noves, des revenus de St-Laurent-des-Arbres, au prix de 180 écus pistolets de 48 sous tournois pièce (12 avril 1564, f° 312). — Arrentement par le vicaire-général de l'archevêché à Barthélemy de Roddes et Laurent Chazal, des fruits et revenus de Noves, au prix de 1100 écus pistolets (12 avril 1564, f° 316). — Permission à Pierre Julie, dit Montagne, de Noves, de bâtir sur le béal de la Sorgue dudit lieu (21 avril 1564, f° 323). — Arrentement par le vicaire-général de l'archevêché à Jean Solet, d'Orgon, des droits et revenus du port de Barbentane, moyennant une redevance annuelle de 66 écus *italiens* dictz pistolets de 48 sous tournois pièce (7 mai 1564, f° 330). — Confirmation de bail d'un moulin paradoux, au terroir de Noves, en faveur de Jean Daurelon, dudit lieu (27 juin 1564, f° 352). — Permission d'arroser accordée audit sieur Daurelon (27 juin 1564, f° 353). — Testament de Julien Colin, docteur-ès-droits, d'Avignon (17 août 1564, f° 367). — Achat d'un prélieu dit à Vienove, terroir d'Avignon, par Bernard de Tulle, conseiller du Roi (22 décembre 1564, f° 414), etc.

G. 274. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

1561-1589. — Actes de Jean Alby, notaire et secrétaire de l'archevêché. — Contrat de mariage entre Claude Rey, d'Avignon, et Thoinette Roche, veuve de Guilhem Orson, de Montélimar (9 mars 1561, f° 1). — Achat par noble Honoré Henry, secrétaire de la maison consulaire d'Avignon à la communauté du Thor, d'une pension de 28 écus d'or pistolets (17 septembre 1577, f° 3). — Reconnaissance par Claude Noguier à Pierre de St-Sixt, écuyer d'Avignon, pour une maison par lui acquise à nouveau bail, sise en ladite ville, paroisse de St-Agricol et rue des Vieilles-Études (4 avril 1578, f° 6). — Nomination par Elzéar de Rastelles, évêque de Riez, de François de Chassiergues, comme lieutenant du viguier du Pont-St-Esprit (8 juin 1579, f° 32). — Permission accordée par Georges d'Armagnac, cardinal et collégat d'Avignon, à Robert de Girard, évêque d'Uzès, chassé de son diocèse par les calvinistes, de résider à Avignon ou dans le Comtat-Venaissin (13 mai 1578, f° 36). — Accord entre nobles Claude et Jean d'Alausier fils et donataires, chacun pour la moitié, des biens et héritage de feu noble Pierre d'Alauzier, de Bollène, et partage desdits biens (20 novembre 1579, f° 42). — Limites entre les territoires de Gigognan et du pont de Sorgues (4 janvier 1580, f° 60). — Testament d'Antoine Collet, mercier, de Rémusat, en Dauphiné, habitant d'Avignon (13 juillet 1577, f° 79). — Requête du sieur de Sissoigne, procureur de Guillaume Bérard, prieur commendataire du prieuré de Bédarrides, pour le rétablissement de la maison claustrale de ce prieuré, ruinée par les huguenots ; informations et procédures à ce sujet (10 décembre 1579, f° 95). — Confirmation par l'archevêque d'Avignon d'une transaction passée entre l'abbesse du monastère de Ste-Catherine d'Avignon et Jean de Sade, docteur-ès-droits, seigneur de Mazan, au sujet d'une maison de la directe dudit monastère (14 mai 1585, f° 114). — Contrat de mariage entre Jean Tavernier et Brancasse Gazagne (10 juin 1582, f° 130). — Profession de foi par Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, nommé abbé commendataire du monastère de St-Pierre de Montmajour, reçue par Elzéar de Rastelles, évêque de Riez (4 janvier 1589, f° 154). — Fondation par Claude de Louvencit d'une chapellenie dans l'église de St-Pierre, sous le titre de St-Michel (3 janvier 1589, f° 158). — Testament d'André de Grandis, de Vevey, en Suisse, ancien familier domestique du cardinal d'Armagnac, collégat et archevêque d'Avignon (7 mars 1586, f° 174). — Contrat de mariage entre Paul Bérard et Françoise Guitarde (12 novembre 1584, f° 182), etc.

G. 275. (Registre.) — In-4°, 575 feuillets, papier.

1724-1733. — Actes de Jean-François Mantillery, secrétaire de l'archevêché d'Avignon. — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon : par Jean-Baptiste Vernety du Pont de Sorgues, pour une maison audit lieu (21 mars 1724, f° 2). — Arrentement, par l'archevêque au sieur François Mestre, négociant, du grand parc qui est derrière et joint le palais archiépiscopal d'Avignon, confrontant, d'une part, les murailles de la ville, d'autre part, le palais archiépiscopal, y compris la cave qui est sous la grande tour du Pont, se réservant, l'archevêque, la Glacière, qui est dans la tour dudit

palais archiépiscopal, y compris la cave qui est sous la grande tour dudit palais, pour trois années, moyennant une rente annuelle de 50 livres au cours de France (5 mai 1724, f° 14). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon, par Alexandre Justin d'Astier, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, seigneur et baron de Montfaucon et autres lieux, pour les trois quarts de l'emplacement d'une grande maison sise en la paroisse St-Agricol, rue des Ortolans, « à présent de Donis ou de Grillets », acquise de Charles-Noel de Galéan de Castellet, chevalier, marquis de Salerne, seigneur des Issards, les Angles, Courtine, Castellet et autres places, par lui vendue en qualité d'héritier de Charles-François de Galéan, marquis de Castellet, son père (12 mai 1724, f° 21). — Bail à ferme, par l'archevêque d'Avignon à Nicolas Janon et Joseph Conta, marchands, des dimes, tasques, cens, trézains et autres droits de la mense archiépiscopale à Avignon, moyennant le prix annuel de 4,100 liv (7 décembre 1724, f° 74). — Investiture et hommage de la terre et seigneurie de Saze en faveur de Georges et Joseph-Félicien de Baroncelli, chevaliers, marquis de Javon, père et fils (30 décembre 1724, f° 81) — Reconnaissance à l'archevêque d'Av gnon par Pierre Chauvet, pour une terre de six éminées onze cosses, sur le territoire d'Avignon lieudit au Claux de la Matte (24 mai 1725, f° 125); — par Joseph Brulard, pour une terre de 4 éminées une cosse, au terroir de Bédarrides lieudit Lapalud Dessous (4 février 1726, f° 175); — par Jean-Baptiste Vernety, notaire et greffier du Pont de Sorgues, fermier général de l'archevêché d'Avignon, pour une terre de 4 éminées et demie à Bédarrides, lieudit des Fons (7 mars 1726, f° 203). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon de la dime de Sénas, Beauveset, Sesmaisons et Roquemartine, en faveur du sieur Benoît Vouard, moyennant 600 livres de rentes annuelle (16 mars 1726, f° 209); — par Pierre Bunac, pour une terre sise à Bédarrides et par lui achetée de Charles-Jean Baptiste de Sourras, seigneur de Merveilles (9 octobre 1726, f° 248); — par Pierre et Étienne Venissac, Claude Jaumard, Antoine Gros, Pierre Dauphin et Jean Lombard pour des terres par eux achetées de Pierre de Joannis, seigneur de Verclos, sises à Bédarrides, quartier du petit Rodde, confrontant du levant et couchant les terres de M. de Tulle, mari de Madeleine de l'Église (10 octobre 1726, f° 271) — Arrentement par l'archevêque d'Avignon au sieur Guillaume Pical, marchand, et Marie-Anne Deleuze, sa femme, des revenus de St-Laurent des-Arbres, St-Geniès, la Sabranenque, Lirac, Saze, pour quatre ans, et moyennant le prix annuel de 2537 livres 10 sous (30 octobre 1726, f° 303). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon des revenus, dîmes et droits de la terre et seigneurie de Noves, en faveur de François Roux dudit lieu, pour trois ans, moyennant une rente annuelle de 5700 livres (7 juillet 1727, f° 338); — par Pierre et Étienne Venissac pour une terre de 9 saumées, sise au terroir de Bédarrides, quartier du Petit Rodde, acquise de Pierre de Joannis, seigneur de Verclos (10 octobre 1726, f° 270); — par Antoine Guilhem pour une terre de 2 éminées 11 cosses, acquise de Pierre de Joannis, seigneur de Verclos (11 octobre 1726, f° 296); — par Antoinette-Louise de Deffand de Calande, veuve de Joseph-François de Castellane de Lauris, de Gérard, de Vassadel, chevalier, marquis d'Ampus, seigneur de Vacqueyras, Montmirail et autres places, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Didier, rue de St-Marc, autrement de la Bouquerie (4 novembre 1726, f° 309). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon à Louis Tornatoris, de St-Remy, de tous les fruits et rentes dudit lieu, moyennant 3500 livres de rente annuelle (28 juillet 1727, f° 343). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon à François-Martin Boudard, de Barbentane, des revenus de Barbentane, moyennant une redevance annuelle de 975 livres (30 juillet 1727, f° 347). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon à Jean de Lee, gentilhomme irlandais, du château et parc de Châteauneuf, moyennant une redevance annuelle de 2300 livres (19 novembre 1728, f° 378). — Reconnaissance et hommage de l'archevêque d'Avignon par le sieur Louis Domergue pour les fiefs d'Auriac et ses dépendances (21 octobre 1728, f° 383). — Reconnaissance par Jean-Baptiste d'Arnous de Bouchardony à l'archevêque d'Avignon, pour une maison sise rue de la Pignote (30 juillet 1729, f° 402). — Arrentement par l'archevêque d'Avignon en faveur de Michel Lombard du parc de l'archevêché (23 novembre 1729, f° 407). — Investiture d'une partie de la terre de Beauvezet en faveur de César de Marc de Tripoli de Panisse, seigneur de Lamanon, conseiller au Parlement de Provence (1er décembre 1729, f° 409). — Arrentement des revenus de la terre de St-Laurent-des-Arbres par l'archevêque d'Avignon, en faveur de François Cabrol, chirurgien, dudit lieu, moyennant une rente annuelle de 2150 livres (27 février 1730, f° 431). — Procès-verbal du sacre de Raynier d'Elci, archevêque de Rhodes, dans l'église des Jésuites d'Avignon, assisté de François-Marie de Abbati, évêque de Carpentras, et de Louis-Joseph de Cohorn, de La Palud, évêque de Vaison (7 janvier 1731, f° 460). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par Honoré Bouchony, bourgeois d'Avignon, pour un terrain sur lequel est bâtie une partie de sa maison, touchant la tour de l'Officialité, et une muraille contre ladite tour (6 mars 1731, f° 462). — Investiture par l'archevêque d'Avignon en faveur de François des Isnards, de Carpentras, des biens par lui acquis de François de Ferrier, seigneur d'Antène et sis à Bédarrides (23 avril 1732, f° 486). — Procès-verbal de reconnaissance du tombeau de Pierre de Corsini, de Florence, cardinal, mort le 16 août 1402 et inhumé dans le chœur de

l'église des Augustins (26 novembre 1732, f° 504). — Bail à ferme de de la terre et seigneurie de Noves par l'archevêque d'Avignon au sieur Jean-Baptiste Guibert, notaire de Châteaurenard, pour trois ans, moyennant une rente annuelle de 5900 livres (27 avril 1733, f° 529). — Nomination du sieur Joachim Piot comme receveur du clergé d'Avignon (28 novembre 1733, f° 555). — Achat d'une pension de 96 livres par Marie Mounier, supérieure, Marie de Bourbon, assistante, Thérèse de l'Église, Angélique de Cartier, Anne de Valen, Jeanne de Barbentane, Thérèse d'Elbène, Jacqueline de Ferrier, Madeleine de Bourbon, Thérèse de Floren, Catherine de Pertuis, Marguerite de Tourreau et Louise de Gay, formant le chapitre des Augustines d'Avignon (22 décembre 1733, f° 571). — Arrentements, achats de pensions, etc

G. 276. (Registre.) — In-4°, 497 feuillets, papier.

1734-1742. — Actes de François Mantillery, notaire de l'archevêché. — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon par Joseph de Calvière, abbé de Boucoiran, résidant à Vézenobres en Languedoc, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Didier, rue de la Bouquerie-Vieille, « maintenant de St-Marc » (10 avril 1734, f° 5). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon au sieur Mathieu Perche des revenus de la terre et seigneurie de Châteauneuf, réservés le château et le parc pour trois ans, moyennant une rente annuelle de 2512 livres (20 décembre 1734, f° 23). — Reconnaissance à l'archevêque d'Avignon : par Alexis-Gabriel du Laurens, seigneur d'Oiselay, baron du St-Empire, fils de Sébastien Denis du Laurens, pour tout ce qu'il possède dans l'île dite du Seigneur (9 mars 1735, f° 35) ; — par Aron Justin et Thérèse Berrieu, pour une maison sise paroisse St-Didier, à Avignon, et rue de la Pelleterie-Vieille (12 décembre 1735, f° 80). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon à Jean-François Blain des revenus du prieuré de St-Remy, pour trois ans et moyennant une rente annuelle de 3430 livres (11 juin 1736, f° 109). — Bail à ferme des revenus de la terre et seigneurie de Bédarrides à Jean-Antoine Robert, Antoine Liotier et Mathieu Perche, pour quatre ans et moyennant une rente annuelle de 9600 livres (19 novembre 1736, f° 134). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon au sieur Joseph-François Raoulx et à Pierre-Jean Marchand, des revenus de la terre et seigneurie de Barbentane, pour trois ans, moyennant une rente annuelle de 900 livres (9 janvier 1737, f° 151). — Arrentement par l'archevêque d'Avignon des revenus de la seigneurie de St-Laurent-des-Arbres à Jean Teste, de Lirac, et à Jean Morenza, de St-Laurent-des-Arbres, pour trois ans, moyennant une rente annuelle de 2600 livres (13 mai 1737, f° 173). — Investiture par l'archevêque d'Avignon en faveur de Blaise Coste, de Châteauneuf, pour une maison sise audit lieu (14 juillet 1738, f° 240). — Bail à ferme par l'archevêque d'Avignon à Jean Miellie des revenus de la terre et seigneurie de Noves, pour trois ans, et moyennant une rente annuelle de 6440 livres (10 décembre 1738, f° 154). — Reconnaissances à l'archevêque d'Avignon : par le sieur Jean Morenza pour un four à cuire du pain blanc et à blé, à St-Laurent-des-Arbres (4 novembre 1739, f° 303); — par Étienne d'Elbène, seigneur de St-Just, officier des vaisseaux de Sa Majesté, fils et héritier de noble Antoine d'Elbène, pour une maison sise à Avignon, paroisse St-Agricol et au devant de l'église (27 novembre 1739, f° 307) ; — par André-Joseph d'Ancézune d'Oraison, marquis d'Ancezune, duc de Caderousse, brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, comme donataire de Louis-Jacques d'Ancézune, duc de Caderousse, pour trois maisons sises à Avignon, paroisse St-Agricol, confrontant du levant le Plan de Lunel, « *où est plantée une croix* » (11 mars 1740, f° 334). — Bail à ferme des revenus de la terre et seigneurie de Bédarrides à Jean Raynaud et Jean Nouvène pour trois ans, moyennant une rente annuelle de 100 livres (12 mai 1740, f° 358). — Hommage à l'archevêque d'Avignon pour la terre et seigneurie de Lers par Hyacinthe Combes, comme mandataire de Charles de Rohan, prince de Soubize, baron de Lers, brigadier des armées du Roi, capitaine lieutenant de la compagnie des gens d'armes de la garde ordinaire de Sa Majesté (26 août 1740, f° 389). — Bail à ferme des revenus de la terre et seigneurie de Noves, en faveur de Jean Mielle, pour trois ans et moyennant une rente annuelle de 6440 livres (14 janvier 1741, f° 412). — Arrentement du petit parc de l'archevêché, confrontant du levant, le Rocher appelé la Roque de Dom, du couchant, l'hôpital St-Bénézet et la rue qui va à la porte du Rhône, du midi, le Palais et du nord, les murailles de la ville, moyennant une rente annuelle de 180 livres (27 janvier 1742, f° 471). — Procès-verbal du sacre de François-Marie de Manzi, comme évêque de Cavaillon, dans l'église des Jésuites d'Avignon, par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, assisté de Claude-Ignace-Joseph de Simiane, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux, et François de Tilly, évêque d'Orange (30 septembre 1742, f° 492). — Arrentements, achats de pensions, cessions de biens, etc.

G. 277. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1695-1765. — Extraits : du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à St-Germain-en-Laye, en 1695 ; — des avis et observations donnés par l'assemblée générale du clergé de 1726 concernant les abbayes,

prieuré, chapelles et autres bénéfices simples. — Copies : du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de 1730, concernant un don gratuit de 4 millions de livres accordé au Roi et payable en cinq termes; — de l'arrêt du Conseil d'État qui confirme et autorise les délibérations de l'assemblée générale du clergé de France des 27 février et 11 mars 1734, au sujet de la somme de 12 millions de livres du don gratuit accordé à Sa Majesté ; — de l'assemblée générale du clergé du 30 août 1740 au sujet de la surséance accordée par Sa Majesté aux seigneurs ecclésiastiques pour rendre la foi et hommage, aveux et dénombrements jusqu'à l'assemblée de 1745 ; — du procès verbal de l'assemblée générale du clergé de 1750 ; — du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du clergé tenue le 27 mai 1762. — Instruction dressée en conséquence des délibérations de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, en 1760, adoptée et confirmée par délibération de l'assemblée générale de 1705, etc.

G. 278. (Registre.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1593-1620. — Livre des assemblées du clergé d'Avignon tant à la part de Provence que du Languedoc et du Comtat. — Note de la translation faite le 11 juillet 1598 du monastère de St-Véran à celui de Ste-Praxède. — Délibération au sujet de l'imposition d'un patat par livre de chair qui se vend dans la ville d'Avignon pour l'entretien de l'Aumône générale — Réception de jeunes ecclésiastiques au séminaire d'Avignon. — Provision du prieuré du monastère de Ste-Praxède en faveur de Jeanne de Brémond. — Permission de faire hausser le grand-autel de l'église de Notre-Dame la Principale. — Procès-verbaux de catholisation. — Comptes-rendus des trésoriers du clergé d'Avignon. — Liste de réception dans les ordres d'ecclésiastiques du diocèse, etc.

G. 279. (Registre.) — In-f°, 351 feuillets, papier.

1621-1736. — Livre des conclusions du clergé d'Avignon à la part du Languedoc et Provence. — Le 11 janvier 1621, l'assemblée du clergé d'Avignon a lieu sous la présidence d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon, dans son palais archiépiscopal ; elle se compose de Claude Louvincit, doyen de l'église St-Agricol ; Bernard Regis, chanoine de l'église métropolitaine ; Michel des Maretz, dit Pinelli, aussi chanoine de ladite église St-Agricol, syndic du clergé. Le 30 mars 1622, l'assemblée du clergé d'Avignon, tant à la part du Languedoc que de Provence, a lieu en présence d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon ; elle se compose de Jean Sicard, abbé de St-André-lez-Avignon ; François Suarès, prévôt de l'église métropolitaine ; Claude Louvincit, doyen de St-Agricol ; Rodolphe Roy, doyen de Notre-Dame de Villeneuve ; Bernard Regis, chanoine de ladite église métropolitaine ; Nicolas Mousseral, chanoine de Tarascon ; Théophile Arnaud, aumônier de St-André ; François Morgier, capiscol de Notre-Dame de Villeneuve, Jean Ours, chanoine de Roquemaure ; Joachim Roux, chanoine de St-Rémy, et Michel de Marets, dit Finelli, chanoine de St-Agricol, syndic. — Proposition faite le 6 décembre 1623 par le syndic du clergé, suivant ses délibérations, d'emprunter 2,000 écus en pension perpétuelle devant être employée à solder une dette de 5,800 livres monnaie de roi, que ledit clergé a prise en pension perpétuelle, à raison de 6 0|0 ; 1,000 livres du chapitre Ste-Marthe de Tarascon ; 2,400 livres de M. d'Aymard, écuyer de la reine, maître d'hôtel de Madame, sœur du Roy, et pareille somme de M. René de Barême, procureur du Roy au siège d'Arles. — L'assemblée décide de n'emprunter que 5,800 livres monnaie de roy. — Réclamation du délégué du chapitre de Tarascon, demandant au nom de son chapitre d'être indemnisé de ses dépenses ; refus de l'assemblée. — Vérification des comptes du receveur du clergé. — Délégation par l'assemblée du clergé du sieur Vigne, chanoine de l'église d'Avignon, pour assister à l'assemblée générale du clergé à Aix en 1624. — Mémoires de ce qu'il devra demander pour le clergé d'Avignon. — Assemblée du clergé d'Avignon à la part de Provence et Languedoc le 8 novembre 1624, dans la maison de la prévôté, sous la présidence de Louis Suarès, vicaire-général de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon. — Vote en 1626 de la somme accordée à S. M. par l'assemblée générale du clergé de France, « à l'occasion de la guerre qu'elle fait contre les rebelles. » — Le 27 octobre 1627, l'assemblée du clergé d'Avignon à la part du Languedoc et Provence est ainsi composée : Mgr Marius Philonardi, archevêque d'Avignon ; Jean Sicard, abbé de St-André-lez-Avignon ; François Suarès, prévôt de l'église métropolitaine ; Claude Lovencit, doyen de St-Agricol ; dom Philippe Louvat, député de la Chartreuse de Villeneuve ; Joseph Leclerc, chanoine et député du chapitre Ste-Marthe de Tarascon ; Jean Ours, chanoine de Roquemaure ; François Bogu, chanoine de St-Remy ; Théophile Arnaud, aumônier de l'abbaye de St-André ; Pierre-Joseph de Salvador, avocat fiscal et procureur-général de l'archevêché. — Vote d'un emprunt de 1,500 écus pour le payement des gages des receveurs et contrôleurs du clergé, et l'extinction et l'amortissement desdits offices et répartement de la somme de 3,332 livres 16 sous 3 deniers, formant la part du clergé d'Avignon en la partie de Languedoc et Provence, sur celle de 3 millions de livres accordées au roi par l'assemblée générale du clergé tenue à Fontenay-le-Comte, le 17 juin 1628, en considération de la grande dépense

que S. M. Très Chrétienne faisait au siège et prise de la Rochelle. — Le 26 mars 1653, l'assemblée vote un règlement spécifiant entre autres choses qu'elle se réunira toutes les années le lundi après la fête de la Conception de Notre-Dame et qu'on y fera rendre compte au receveur de l'année précédente. — Délibérations de l'assemblée du clergé, relatives à divers procès avec le chapitre de Tarascon et à des emprunts. — Vérification par les mandataires du clergé des comptes du receveur. — Vote en 1690 de la part contributive du clergé du diocèse d'Avignon pour le don gratuit de 12 millions de livres fait au Roi par l'assemblée générale du clergé. — États des sommes empruntées par le clergé du diocèse d'Avignon à divers établissements religieux et à plusieurs particuliers : au monastère St-Laurent, 6,000 livres ; aux religieuses de Notre-Dame, 3,642 livres ; au sieur Athénosy, médecin, 2,000 livres ; à demoiselle de Royer, 3,600 livres ; au sieur de Basset, 3,186 livres. — États de l'emploi de ces diverses sommes. — États des pensions anciennes et nouvelles du diocèse en 1697. — Taxe faite sur les bénéfices et bénéficiers, chapitres et maisons religieuses du diocèse d'Avignon en la partie de Provence, à l'occasion de l'abonnement fait par Mgr l'archevêque d'Avignon de l'édit du roi du mois de novembre 1696, portant établissement d'un armorial général. — États et départements faits par les députés et syndics du clergé du diocèse d'Avignon, pour la cote-part concernant ce diocèse, de la subvention et secours extraordinaire de 4 millions que l'assemblée générale du clergé de France a résolu d'accorder au Roi pour l'année 1708 et tant que la guerre durera, le diocèse ayant été cotisé à la somme de 4.438 livres. — Délibération de l'assemblée du clergé du diocèse, concernant l'imposition des décimes et des sommes consacrées aux dons gratuits. — État des dettes du clergé d'Avignon en la partie de Provence et Languedoc, dressé en 1719 par le sieur Borelli, receveur des décimes, sur l'invitation de l'archevêque Maurice de Gonteri et par ordre des commissaires du clergé général de France, s'élevant à la somme de 106,985 livres 11 sous. — État des sommes que le diocèse d'Avignon a payées pour les offices du clergé et pour les augmentations de finances et de gages. — Taxes de la côte-part imposée au diocèse d'Avignon pour le secours extraordinaire de 8 millions de livres accordées au Roi par l'assemblée générale du clergé en 1723, et pour celle du don gratuit de 5 millions de livres pour l'année 1726, etc.

G. 280. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1737-1782. — Livre des délibérations du clergé d'Avignon à la part du Languedoc et Provence. — Conventions passées entre le syndic du clergé d'Avignon et la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, pour l'établissement des revenus de ladite Chartreuse, sa cote-part dans les dépenses du clergé, suivies de l'état des revenus de ladite maison approbation des dites conventions par l'assemblée du clergé. — Contrat passé le 22 juin 1756 entre le syndic général du clergé et le sieur Gebre, de Tarascon, pour le greffe des insinuations de ladite ville. — Vérification des comptes des receveurs du clergé. — États des impositions établies sur le clergé du diocèse d'Avignon, partie de Provence et Languedoc, par l'assemblée générale du clergé de France. — Bail à ferme en faveur du sieur Maluit, du greffe des insinuations, dans la partie du Languedoc, etc.

G. 281. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1501-1734. — Clergé d'Avignon dans la partie de Provence et Languedoc Tome I. — Supplique présentée au roi par le clergé du diocèse d'Avignon touchant les décimes. — Rôle des livres où se trouvent les différents arrêts sur les affaires du clergé de France. — Assemblée générale du clergé de Provence en 1554, dans laquelle il a été délibéré de députer à Paris le prévôt de Grasse pour les affaires du clergé. — Mémoire des papiers envoyés en 1588 à Paris pour le procès du clergé d'Avignon contre les consuls de Villeneuve pendant au conseil privé du Roy. — Députation à Aix, en 1597, de M. de Suarès, prévôt, pour les affaires du clergé. — Mémoire envoyé à Aix à M. de Suarès, prévôt, concernant les dîmes extraordinaires imposées pour les affaires particulières du clergé de Provence. — Arrêt du parlement de Toulouse en 1612, par lequel l'official forain du Languedoc nommé par l'archevêque d'Avignon est maintenu dans son office, *sede vacante*, sans préjudice des droits du chapitre. — Extrait de l'état des impositions du diocèse d'Uzès en 1646. — Mémoire pour le clergé d'Avignon au sujet des décimes et du don gratuit de 12 millions fait au Roi en 1690. — État de la dîme du prieuré de Pujault dépendant des P. Bénédictins de Villeneuve — Dénombrement en 1692 des biens et rentes des P. Célestins d'Avignon situés en Provence. — Déclaration faite en 1692 par le chapitre d'Avignon de tous les biens qu'il fait valoir à défaut des fermiers, etc.

G. 282. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1506-1771. — Clergé d'Avignon dans la partie de Provence et Languedoc. Tome II. — Représentations faites par le chapitre d'Avignon, le siège archiépiscopal vacant en 1690 à MM. de l'assemblée du clergé de France au sujet des portions congrues. — Extrait des conventions passées à Nîmes le 8 novembre 1588 et à Orange le 31 mai 1589 concer-

nant les biens des Réformés et l'administration de la justice. — Contrat passé en 1586 entre le Roi et le clergé de France, au sujet du don gratuit et lettres du Roi en faveur des chapitres d'Avignon et de Tarascon. — Extrait de l'édit du Roi donné en 1575 pour le clergé de France, pour l'exemption de toutes contributions de deniers, garnisons, munitions, fortifications, et généralement de toute sorte de subsides. — Ordonnance en 1586 des agents généraux du clergé de France par laquelle le diocèse d'Avignon est déclaré exempt du temporel pour les biens dudit diocèse situés en France. — Supplique présentée en 1564 au Parlement de Provence par le clergé et le chapitre d'Avignon pour l'exemption des charges imposées pour les réparations pour les églises. — Lettres d'avis du syndic du clergé, du bureau diocésain d'Avignon qui demande un état des rentes et des charges des chapitres à l'occasion de l'édit du Roi du mois de mai 1768, concernant l'augmentation des portions congrues. — Mémoire dressé en 1688 et envoyé au Roi par le clergé d'Avignon réuni à M. le marquis des Issards, député par la ville à Paris, demandant la conservation des fondations, statuts, droits, usages, exemptions, franchises et libertés du clergé et la continuation de l'amovibilité des cures, etc.

G. 283. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1408-1735. — Clergé d'Avignon et du Comtat. — Bulle du pape Pie II pour l'exemption des gabelles et de tout subside en faveur du clergé d'Avignon. — Supplique du clergé d'Avignon adressée au vice-légat à propos de la garde au quartier de la chapelle St-Martin, sur la Roche des Doms.— Règlement fait, le 20 juin 1589, par Mgr Grimaldi, archevêque d'Avignon, concernant l'habit des ecclésiastiques. — Appel au pape fait par les représentants du clergé d'Avignon le 4 février 1595, de la sentence rendue par le cardinal Aquaviva, légat d'Avignon, en faveur de la noblesse et du Tiers-État du Comtat-Venaissin contre le clergé. — Procès-verbaux de l'assemblée du clergé du Comtat tenue en 1585. — Département général en 1584 de la somme de 5000 écus d'or sol que doit payer le clergé du Comtat. — Lettres patentes de Louis XIII, roi de France, du 3 février 1611 sur l'exemption des droits de foraine pour le clergé d'Avignon — Protestations et sentences des vice-légats à propos de la nomination des députés du clergé d'Avignon. — Contestations au sujet de la préséance dans l'assemblée du clergé.— Bulle du pape Urbain VIII concernant le procès pendant entre la Révérende Chambre Apostolique et le clergé au sujet du spolio des ecclésiastiques ; — bref de confirmation de ladite bulle donnée par Clément VIII, en 1593, portant faculté de tester au clergé. — Mémoire des représentants du clergé d'Avignon contre la maison commune de cette ville au sujet des immunités ecclésiastiques et propositions d'accommodement entre le clergé et la ville. — Lettre écrite au Pape en 1575, par le clergé d'Avignon, à propos de l'imposition des gabelles faites par la ville en temps de guerre et de la prorogation de ces impositions. — Supplique présentée par le clergé d'Avignon en 1580, au cardinal d'Armagnac, pour empêcher l'exécution d'une ordonnance défendant aux corps ecclésiastiques d'avoir des capitaux. — Bulles et brefs des papes Grégoire XIII, Clément XIII, Pie IV, concernant l'exemption des gabelles pour le clergé d'Avignon.— Articles dressés en 1696 pour être présentés au vice-légat concernant les droits du clergé et de l'Université à l'Hôtel de Ville. — Accord passé en 1600 entre la ville et les députés de l'Université au sujet de leur exemption des gabelles sur le vin et la vendange. — Transaction passée en 1566 entre la ville, le clergé et l'Université, au sujet des gabelles, etc.

G. 284. (Registre) — In-4°, 769 feuillets, papier.

1676-1685. — *Computa Cleri Avenionensis.* — Département pour les années 1676 et 1677 où se trouvent mentionnés l'archevêque d'Avignon, le chapitre métropolitain, le prévôt de l'église de Notre-Dame des Doms, le premier archidiacre de la même église, le chapitre St-Agricol, le chapitre Ste-Marthe, de Tarascon, l'évêque de Cavaillon, le chapitre de St-Remy, l'abbesse du monastère de St-Remy, de Tarascon, le prieur d'Eyguières, l'abbesse de Ste-Croix d'Apt, le prieur de Roquemartine, le prieur de St-Andéol, le vicaire d'Eygallières, le vicaire de Bourbon, le vicaire d'Eyragues, le prieur de Verquières, la sacristie de Tarascon, les chapelles de Barbentane, de Graveson, d'Orgon, d'Eyragues, de Bourbon, de Tarascon. — Quittances délivrées par le receveur des décimes du clergé pour les impositions reçues. — Quittances de divers ecclésiastiques pour des pensions reçues par eux du receveur du clergé d'Avignon. — Reddition de comptes par le sieur Borelly, trésorier du clergé d'Avignon pour la partie du Languedoc, pour les deniers exigés pour l'année 1678. — Département des décimes du diocèse d'Avignon pour les années 1679-1680-1681.— Constitution des religieuses de Notre-Dame de Miséricorde sous la règle de saint Augustin. — Ordonnance du vice-légat Anguisciola du 20 mai 1676, permettant au seigneur de Châteauneuf de Gadagne de prohiber la chasse dans sa seigneurie. — État dressé, en 1679, des anniversaires et messes fondés dans l'église de St-Geniez. — Devis d'un bâtiment que l'archevêque d'Avignon, Libelli désire faire construire à son palais. — Contestation entre l'archevêque et le prévôt du chapitre au sujet de l'emplacement du trône archiépiscopal dans le chœur de

l'église métropolitaine et plan du chœur. — Bref du pape Innocent XI du 12 avril 1682 au clergé de France contre la régale, etc.

G. 285. (Registre.) — In-f°, 204 feuillets, papier.

1734-1745. — Diocèse d'Avignon en la partie de Languedoc et de Provence. — Bureau des décimes et autres impositions. — Comptes des recettes et des dépenses rendus au clergé d'Avignon par le sieur Agathange-Joachim Piot, receveur des décimes. — La recette du compte de février et octobre 1734 est de 10,444 livres 1 sou 11 deniers, et la dépense de 8,739 livres 19 sous. — Les recettes depuis le 1er février jusqu'au 1er octobre 1740, sont de 14,243 livres 12 sous 3 deniers, et les dépenses de 14,613 livres 7 sous 5 deniers. — Les recettes de 1745, février-octobre, sont de 9,669 livres 2 sous 6 deniers, et les dépenses de 4,877 livres 10 sous 9 deniers. — Vérification et approbation de ces comptes par les députés du clergé et en présence de l'archevêque d'Avignon.

G. 286. (Registre.) — In-f°, 108 feuillets, papier.

1746-1756. — Diocèse d'Avignon en la partie du Languedoc et de Provence. — Bureau des décimes et autres impositions. — Comptes des recettes et des dépenses rendues au clergé d'Avignon par le sieur Agathange-Joachim Piot, receveur des décimes. — Les recettes pour les termes de février et octobre 1746 sont de 15,661 livres 12 sous 6 deniers, et les dépenses de 11,668 livres 1 sou 11 deniers. — Les recettes pour les termes de février et octobre 1750 sont de 19,827 livres 6 sous 1 denier, et les dépenses de 14,079 livres 5 sous 6 deniers. — En 1753, les recettes sont de 13,891 livres 7 sous 1 denier, et les dépenses de 4,874 livres 1 sou 4 deniers. — Les recettes des termes de février et octobre 1756 sont de 16,025 livres 12 sous 4 deniers, et les dépenses de 9,939 livres 15 sous 9 deniers. — Vérification de ces comptes par les députés du clergé et en présence de l'archevêque d'Avignon.

G. 287. (Registre.) — In-f°, 170 feuillets, papier.

1756-1768. — Diocèse d'Avignon, partie de Languedoc et de Provence. — Bureau des décimes. — Comptes des recettes et des dépenses rendus au clergé d'Avignon par le sieur Agathange-Joachim Piot, receveur des décimes. — Les recettes pour le terme de février 1757 sont de 18,830 livres 4 sous 8 deniers, et les dépenses de 13,496 livres 5 sous 10 deniers; pour le terme d'octobre, même année, les recettes s'élevant à 13,259 livres 9 sous, et les dépenses à 10,037 livres 8 sous 10 deniers. — En 1760, les recettes du terme de février sont de 15,126 livres 7 sous, et les dépenses de 10,371 livres 18 sous 11 deniers; au terme d'octobre, même année, les recettes sont de 16,969 livres 6 sous, et les dépenses de 16,121 livres 18 sous 7 deniers. — Les recettes du terme de février 1763 sont de 18,624 livres 9 deniers, et les dépenses de 18,323 livres 18 sous 11 deniers; au terme d'octobre, les recettes sont de 9,263 livres 15 sous 2 deniers, et les dépenses de 11,977 livres 19 sous 9 deniers. — Au terme de février 1766, les recettes s'élèvent à 12,316 livres 4 deniers, et les dépenses à 11,256 livres 19 sous 5 deniers; au terme d'octobre, même année, la dépense s'élève à 11,796 livres 7 sous, et la recette à 8,673 livres 3 sous. — Vérification et approbation de ces comptes par les délégués du clergé, en présence de l'archevêque d'Avignon.

G. 288. (Registre.) — In-f°, 180 feuillets, papier.

1769-1780. — Diocèse d'Avignon, partie du Languedoc et de Provence. — Bureau des décimes. — Comptes des recettes et des dépenses rendus au clergé d'Avignon par le sieur Agathange-Joachim Piot, receveur des décimes. — Au terme de février 1769, les recettes s'élèvent à 11,748 livres 2 sous, et les dépenses à 10,998 livres 3 sous; au terme d'octobre, les recettes sont de 10,272 livres 2 sous 6 deniers, et les dépenses de 11,933 livres 5 deniers. — Au terme de février 1772, les recettes sont de 13,384 livres, et les dépenses de 14,100 livres 14 sous; au terme d'octobre, les recettes sont de 11,069 livres, et les dépenses de 13,601 livres 3 sous. — Au terme de février 1775, les recettes sont de 12,799, et les dépenses de 14,902 livres; au terme d'octobre, les recettes sont de 11,085 livres 11 sous, les dépenses sont de 15,147 livres 17 sous. — Les recettes du terme de février 1778 sont de 11,195 livres 6 sous, et les dépenses de 15,158 livres; au terme d'octobre, les recettes sont de 11,866 livres 16 sous 4 deniers, les dépenses de 16,762 livres 17 sous 1 denier. — Vérification et approbation de ces comptes par les délégués du clergé, en présence de l'archevêque d'Avignon.

G. 289. (20 Cahiers.) — In-f°, 159 feuillets, papier.

1781-1790. — Diocèse d'Avignon, partie de Languedoc et de Provence. — Bureau des décimes. — Comptes des recettes et des dépenses rendus au clergé d'Avignon par le sieur Agathange-Joachim Piot et Joseph-Louis, son fils, receveurs des décimes. — Au terme de février 1781, les recettes sont de 16,204 livres 4 sous 1 denier, et les dépenses de 19,537 livres 1 sou 2 deniers; au terme d'octobre, même année, les recettes sont de 12,758 livres 17 sous, et les dépenses de

11,668 livres 14 sous. — Au terme de février 1785 les recettes sont de 15,853 livres 12 sous 3 deniers et les dépenses de 12,652 livres 2 sous ; au terme d'octobre de la même année, les recettes sont de 16,577 livres 16 sous 5 deniers et les dépenses de 13,716 livres 11 sous 6 deniers. — Au terme de février 1789, les recettes sont de 18.174 livres 10 sous et les dépenses de 18,174 livres 10 sous. — Compte dressé, conformément à l'article IV du décret de l'Assemblée nationale du 18 juillet 1790, constatant l'état de situation de la caisse au 1er septembre 1790 ; etc.

G. 290. (8 Cahiers.) — In-f°, 72 feuillets, papier.

1761-1771. — Rôles des impositions pour les années 1761-1771. — Elles portent sur : l'archevêque, le chapitre métropolitain, les chapitres de St-Agricol, de Villeneuve, de Roquemaure, de St-Rémy, de Tarascon, de St-Pierre, de St-Didier, sur les communautés des Chartreux, des Bénédictins de Villeneuve, des Bénédictins de Rochefort, des Célestins d'Avignon, des Doctrinaires d'Avignon, des Jésuites du Noviciat, des Cordeliers de Tarascon, Dominicains de Tarascon, Doctrinaires de Tarascon, Trinitaires de St-Rémy, etc.

G. 291. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, parchemin ; 584 feuillets, papier. (1)

1326-1668. — Actes synodaux. — Synode tenu en présence de Guasbert, archevêque d'Arles ; Jacques, archevêque d'Aix et Bertrand, archevêque d'Embrun ; Raymond, évêque de Vaison ; Dragonet, évêque de St-Paul-Trois-Châteaux ; Eudes, évêque de Carpentras ; Geoffroy, évêque de Cavaillon ; Adhémar, évêque de Marseille et Pierre, évêque de Toulon (8 juin 1326, f° 1). — Statuts synodaux édictés par Jean, évêque d'Avignon (1327) avec addition des 30 avril 1338, 18 octobre 1341 (f° 13). — Statuts synodaux de 1365 (f° 32), et de 1366 (f° 34). — Décrets (Decreta) de François-Marie Thaurusi, archevêque d'Avignon, dans le synode diocèsain d'Avignon (1594, f° 36). Constitutions de Julien de Rovère, archevêque d'Avignon (7 septembre 1499, f° 40). — Statuts synodaux édictés par François de Gentiliis (de Gentillibus), vicaire général d'Orlando du Roure, archevêque d'Avignon (1512, f° 74-99) ; — par Nicolas de Perussis, vicaire général d'Hippolyte de Médicis, archevêque d'Avignon (1527, f° 100-112) ; — par Guillaume Girardi, chanoine de Vaison, vicaire général d'Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon (15 octobre 1544, f° 113-122) ; — par Pierre Isnard, vicaire général d'Anibal Buzzuto « Bozzuto », archevêque d'Avignon (12 octobre 1558, f° 123-126) ; par Jean-Pierre Forteguerra, vicaire général d'Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon (15 octobre 1561, f° 127-144). — Constitutions synodales édictées par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon (1568, f° 145-158). — Statuts synodaux de 1566, f°s 159-175-196. — Charges ordinaires de l'archevêché d'Avignon (1566-1568, f°s 197-200). — Concile provincial de 1574, f°s 209-240. — Actes du synode de 1575, f° 248. — Statuts synodaux de 1576, f°s 250-267. — Statuts synodaux de 1578, f°s 268-278. — Statuts synodaux édictés par le cardinal Georges d'Armagnac (10 octobre 1582, f°s 274-279). — Statuts du même (17 octobre 1584, f°s 280 285). — Statuts synodaux édictés par Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon (15 octobre 1586, f°s 286-323). — Statuts synodaux édictés par Louis Beau, vicaire général de Dominique de Grimaldi (25 octobre 1589 et 17 octobre 1590, f°s 324-337). — Statuts synodaux de François-Marie Thaurusi, archevêque d'Avignon (1592-1596, f°s 338-385). — Statuts synodaux édictés par Jean-François Bordini, archevêque (20 octobre 1599 et 24 octobre 1607, f°s 387-433). — Ordonnance d'Etienne Dulci, archevêque d'Avignon, indiquant ceux de Languedoc devant être appelés au Synode diocésain (6 avril 1613, f° 434). — Ordonnance de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, pour l'observation des fêtes (15 avril 1628, f° 435). — Statuts synodaux édictés par Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon (Imprimé ; armes de l'archevêque (1er octobre 1659, f°s 439-451). — Statuts synodaux édictés par Andréoli, vicaire général d'Antoine Florès, archevêque d'Avignon (sans date, vers 1509, f° 458). — Énumération des chapellenies du diocèse (1619, f°s 514 545). — Copie des décisions du concile provincial de 1594 (f°s 546-562). — Autre copie du même (f°s 566-577-619), etc.

G. 292. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1684-1688. Ordonnances : de Pierre-François de Pertuis, vicaire et official général de l'archevêché d'Avignon, le siège archiépiscopal vacant, pour l'observation des jours de fête (6 décembre 1684, pag. 1) ; — pour des processions pour la venue d'un nouvel archevèque (9 décembre 1684, pag. 4) ; — défendant la célébration des mariages sans permission (19 janvier 1685, pag. 5) ; — pour le Carême (6 février 1685, pag. 8 ; — pour la procession de Saint-Marc (16 mai 1685, pag. 10) ; — pour la célébration du culte catholique à Courthézon (4 janvier 1686, pag. 11) ; — pour la prohibition de la vente

(1) Les documents dont l'inventaire sommaire suit, distraits, en 1826, du fonds des archives de l'archevêché d'Avignon pour être déposés aux archives de cet archevêché, ont été réintégrés, le 25 mai 1907, en vertu de la loi de séparation du 9 décembre 1905, aux archives départementales.

de viandes durant le Carême (18 février 1686, pag. 17); — pour la procession de l'Ascension ou des Rogations (20 mai 1686, pag. 19); — pour la procession de la Fête-Dieu (12 juin 1686, pag. 20); — pour rendre grâces pour la nomination d'Alexandre de Montecatino à l'archevêché d'Avignon (22 juin 1686, pag. 21); — prescrivant des prières pour la cessation des pluies (5 novembre 1686, pag. 45); — pour la liquidation et vérification des comptes de l'archevêché pendant la vacance du siège (21 novembre 1686, pag. 49); — pour la tonsure et les ordres (31 décembre 1686, pag. 52); — portant une peine de 3 livres contre les paroissiens de Sorgues, jouant aux boules ou buvant dans les cabarets pendant les offices (28 janvier 1687, pag. 60); — pour le Carême (8 février 1687, pag. 60); — pour la prédication qu'on doit faire aux Juifs (10 février 1687, pag. 62); — pour l'observation des fêtes (6 mars 1687, pag. 71); — pour la procession de Saint-Marc (24 avril 1687, pag. 84); — pour la procession des Rogations (6 mai 1687, f° 86); — pour la procession de la Fête-Dieu (18 mai 1687, pag. 97); — concernant les religieuses du monastère, de l'institut de l'Annonciade, ordre de Sainte-Augustine, appelées « Célestes » (19 juillet 1687, pag. 101); — défendant aux curés de laisser célébrer la messe par des prêtres étrangers (18 décembre 1687, pag. 125); — défendant aux curés de s'absenter sans permission (1 janvier 1687, pag. 128); — défendant aux recteurs des compagnies de Pénitents de permettre que les femmes et les filles assistent à leurs exercices de nuit (24 mars 1687, pag. 129); — pour la visite pastorale du diocèse (22 juillet 1688, pag. 133); — pour l'établissement d'un chirurgien à Châteauneuf-du-Pape (24 juillet 1687, pag. 143); — pour défendre de mendier dans les églises (15 novembre 1687, pag. 149); — prescrivant aux Juifs de Bédarrides de remettre entre les mains du curé « tous et chacuns des livres dont ils se servent pour faire leurs prières » (10 décembre 1687, pag. 157); etc.

G. 293 (Registre.) — In 4°, 447 feuillets, papier.

1703-1742. — Ordonnances : au sujet des ecclésiastiques possédant des troupeaux dans le terroir d'Avignon (24 avril 1705, f° 1); — pour des prières au sujet de la nomination d'un nouvel archevêque (2 juillet 1705, f° 6); — pour des prières pour l'arrivée de l'archevêque François-Maurice de Gonteri (15 décembre 1705, f° 10); — pour des prières pour faire cesser les inondations (2 janvier 1706, f° 11); — pour la procession de Saint-Marc (24 avril 1703, f° 28); — pour travailler aux vendanges seulement le jour et fête de Saint-Michel (22 septembre 1703. f° 31); — pour la procession des Rogations et de l'Ascension (29 avril 1704, f° 33); — pour les processions de l'Octave du Saint-Sacrement (15 mai 1704, f° 38); — pour la procession de la Fête-Dieu (21 mai 1704, f° 40); — sur la défense des livres et thèses (23 juin 1704, f° 40); — pour des prières pour la pluie (30 août 1704, f° 42); — pour la procession de Saint-Marc (24 avril 1705, f° 44); — pour la procession générale des Rogations ou Ascension (10 mai 1706, f° 52); — pour la procession du Saint-Rosaire (4 juin 1706, f° 55); — pour le paiement de la dîme (8 juin 1706, f° 56); — au sujet de la construction de chapelles dans l'église de Bédarrides (23 juillet 1706, f° 60); — pour des prières pour la pluie (18 août 1706, f° 62); — pour l'observation des fêtes (1er septembre 1706. f° 62); — concernant les mariages (24 novembre 1706, f° 68); — pour la visite pastorale (3 février 1706, f° 72); — pour des actions de grâces pour la naissance du duc de Bretagne (9 février 1707, f° 73); pour le Carême (2 mars 1707, f° 75); — pour la continuation de la confirmation (15 avril 1707, f° 77); — pour les saintes huiles (16 avril 1707, f° 78); — pour la procession de Saint-Marc (23 avril 1707, f° 79); — pour la visite pastorale du diocèse d'Avignon (9 mai 1707, f° 79); — pour le jubilé (30 mai 1707, f° 84); — pour la procession de l'Ascension (31 mai 1707, f° 87); — concernant l'élection du primicier de l'Université (juin 1707, f° 87); — au sujet de la disette (29 juin 1707, f° 88); — portant règlement des greffes de l'archevêché (19 août 1707, f° 90); — défendant aux supérieures des monastères de recevoir aucune pensionnaire ou de la laisser sortir sans l'autorisation de l'archevêque (15 février 1708, f° 99); — pour le Carême (20 février 1708, f° 99); — pour les pierres sacrées (5 mars 1708, f° 101); — au sujet de la vie et de l'honnêteté des clercs « *De vita et honestate clericorum constitutio.* » (1er mars 1708, f° 103); — concernant les ecclésiastiques d'Avignon (16 mars 1708, f° 112); — pour la procession de Saint-Marc (23 avril 1708, f° 113); — pour la procession de la Fête-Dieu (6 juin 1708, f° 115); — pour la publication des indulgences et communion générale pour la paix (8 sept. 1708, f° 120); — pour obtenir la sérénité du temps (3 octobre 1708, f° 124); — insérant une bulle de Clément XI pour des indulgences (28 novembre-27 décembre 1708, f° 126 ; — insérant une lettre de l'archevêque à toutes les religieuses des monastères pour secourir les pauvres (25 janvier 1709, f° 131); — pour la défense de transporter du blé sans la permission de l'archevêque (11 février 1709, ° 133); — pour les processions des Rogations (20 avril 1709, f° 137); — pour supprimer le repas de la confrérie du Saint-Esprit à Châteauneuf (24 avril 1709; f° 140); — pour des actions de grâce au sujet du secours en blé que le Pape envoie à la ville d'Avignon (2 mai 1709, f° 142); — pour l'exposition des reliques des patrons de la ville (9 juin 1709,

f° 145) ; — au sujet de la confrérie de Saint-Eloi, érigée dans l'église des Augustins d'Avignon (19 juin 1709, f° 152) ; — permettant à la communauté de Châteauneuf d'emprunter 4.000 livres pour achat de blé (18 septembre 1709, f° 156) ; — pour empêcher les prêtres étrangers de célébrer sans une permission expresse (20 octobre 1709, f° 163) ; — pour la sonnerie des cloches (7 février 1710, f° 164) ; — pour la procession de l'Ascension (23 mai 1710, f° 169) ; — au sujet de la procession du *Corpus Domini* (18 juin 1710, f° 173) ; — au sujet des troupeaux allant paître dans les vignes de Châteauneuf (2 décembre 1710, f° 179) ; — pour la sonnerie des cloches (20 février 1711, f° 181) ; — prescrivant des prières pour la pluie (14 août 1711, f° 186) ; — concernant la confrérie des Pénitents Blancs de Morières (7 janvier 1712, f° 187) ; — pour la sonnerie des cloches pour les funérailles du Dauphin (26 janvier 1712, f° 188) ; — pour des prières pour la paix (1er mars 1712, f° 189) ; — pour la procession de Saint-Félix de Cantalice, célébré par les P. P. Capucins (12 mai 1713, f° 204) ; — au sujet de la canonisation de Pie V (27 juillet 1713, f° 207) ; — concernant la maison des filles repenties (20 septembre 1713, f° 209) ; — au sujet de la mortalité du bétail (18 juin 1714, f° 213) ; — pour implorer les secours du ciel contre les armes des Turcs (4 mars 1715, f° 215) ; — pour la maison des filles repenties (29 avril 1713, f° 225) ; — pour défendre les combats de frondes entre les habitants de Bédarrides et de Sorgues, le jour de la Nativité Notre-Dame (3 septembre 1717, f° 228) ; — concernant les immunités ecclésiastiques (7 septembre 1717, f° 228) ; — au sujet des inhumations (1er juin 1718, f° 231) ; — défendant de ravager les bords de l'Ouvèze, à Bédarrides (19 août 1718, f° 233) ; — pour des prières pour la pluie (2 mai 1719, f° 236) ; — pour la visite pastorale (15 septembre 1719, f° 238) ; — portant règlement pour la santé publique des lieux de Bédarrides, Châteauneuf-Calcernier et Gigognan (31 juillet 1720, f° 243) ; — prescrivant aux supérieures des monastères de s'approvisionner de denrées et de remèdes, vu les bruits du mal contagieux (4 août 1720, f° 247) ; — pour la célébration de la fête de Saint-Roch (9 août 1720, f° 249) ; — pour faire dire la collecte « *tempore mortalitatis et pestis* » (20 septembre 1720, f° 253) ; — pour la célébration de la fête de la Présentation-Notre-Dame (14 novembre 1720, f° 255) ; — défendant de chanter des Noëls dans les églises, pour l'année 1720 (22 décembre 1720, f° 256) ; — pour régler le pas et préséance entre les Pénitents Blancs et Bleus, de Sorgues, à la procession de la mission (10 janvier 1721, f° 256) ; — pour la célébration de la fête de Saint-Sébastien (20 janvier 1721, f° 257) ; — pour faire sonner la grande sonnerie lugubre pour la mort de Clément XI (7 avril 1721, f° 269) ; — pour faire dire l'oraison « *pro eligendo summo pontifice* » (8 avril 1721, f° 261) ; — à l'occasion de la mort de Clément XI (17 avril 1721, f° 261) ; — pour la bénédiction des maisons de la ville (30 avril 1721, f° 264) ; — pour la procession de la statue de la Vierge, placée sur la porte Saint-Michel, la contagion étant en Provence (2 juin 1721, f° 265) ; — pour faire sonner la grande sonnerie lugubre pour les funérailles du Pape (9 juin 1721, f° 266) ; — pour la fête de l'Exaltation d'Innocent XIII (20 juin 1721, f° 267) ; — pour faire dire la collecte *pro peste et mortalitate*, et faire fermer les églises (20 septembre 1720, f° 269) ; — pour les Pénitents et confréries, au sujet de leur argenterie (8 octobre 1721, f° 271) ; — réglant les revenus des chanoines et bénéficiers absents ou présents pendant la contagion (23 octobre 1721, f° 276) ; — pour la célébration de la fête de Saint-Charles et pour la procession à l'occasion du vœu du Sacré-Cœur de Jésus (12 novembre 1721, f° 279) ; — pour la grande sonnerie lugubre au sujet de la mort d'Innocent XIII (15 mars 1724, f° 297) ; — pour faire un service solennel, dans toutes les églises, pour le pape Innocent XIII (16 mars 1724, f° 298) ; — pour la procession du chef de Saint Agricol (3 mai 1724, f° 300) ; — pour la sonnerie lugubre à l'occasion des funérailles d'Innocent XIII (8 mai 1724, f° 300) ; — pour les curés de la ville, au sujet des mortuaires, baptêmes et mariages au temps de la contagion (9 mai 1724, f° 301) ; — au sujet de l'exaltation de Benoît XIII (12 juin 1724, f° 302) ; — pour la fête de l'éxaltation de Benoît XIII (19 juin 1724, f° 304) ; — au sujet des offices nocturnes des Pénitents (20 février 1725, f° 311) ; — pour la publication et permission d'afficher le règlement du Saint-Office contre les Juifs (20 avril 1725, f° 312) ; — défendant de faire des processions nocturnes (22 mai 1725, f° 314) ; — pour la visite pastorale (14 novembre 1725, f° 321) ; — au sujet des abus commis au « plantement des mays » (9 juillet 1729, f° 325) ; — au sujet de la naissance du Dauphin (27 septembre 1729, f° 329) ; — pour le Carême (16 février 1730, f° 335) ; — pour la sonnerie lugubre à l'occasion de la mort de Benoît XIII (2 mars 1730, f° 337) ; — pour la même sonnerie à l'occasion des funérailles du même Pape (27 mars 1730, f° 338) ; — pour l'examen des sages-femmes (21 juillet 1730, f° 348) ; — pour la fête de l'exaltation de Clément XII (8 août 1730, f° 350) ; — interdisant l'ouverture des cabarets pendant les heures des offices (5 juin 1731, f° 355) ; — défendant aux femmes de mettre en suaire les cadavres des hommes (28 mai 1734, f° 367) ; — pour la compagnie des Pénitents Bleus (22 juin 1734, f° 367) ; — pour les sept compagnies de Pénitents (11 juillet 1734, f° 370) ; — concernant l'état de l'église de la Madeleine (31 juillet 1734, f° 371) ; — concernant les maîtres et régents des écoles de la ville (1734, f° 379) ; —

pour les dimanches (4 août 1735, f° 382) ; — concernant la confrérie des maîtres tailleurs d'habits pour homme et pour femme (17 avril 1736, f° 385) ; — au sujet de l'élection consulaire de Châteauneuf-Calcernier (2 mai 1736, f° 387) ; — pour l'exemption des droits d'entrée et inscription dans les confréries des arts et métiers en faveur de ceux qui épousent des orphelines (5 mai 1736, f° 389) ; — défendant de faire des processions nocturnes (12 juin 1740, f° 397) ; — pour l'élection des consuls à Châteauneuf (12 mai 1736, f° 399) ; — pour tenir la réserve dans la chapelle du château d'Oiselet (26 juin 1736, f° 402) ; — pour la suppression du spectacle de l'Oie, le jour de Saint-Agricol (29 mai 1738, f° 409) ; — pour l'hôpital des Pélerins (5 août 1738, f° 418) ; — pour le règlement des maisons claustrales (16 avril 1739, f° 422) ; — pour un service solennel pour le pape Clément XII (19 février 1740, f° 426) ; — pour la fête de l'exaltation de Benoît XIV (9 septembre 1740, f° 426) ; — au sujet des processions des Pénitents (22 mai 1742, f° 433) ; — Table (f°s 437-447) ; etc.

G. 294. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets.

1714-1735. — Ordonnances de Mgr de Gonteris, archevêque d'Avignon : pour l'examen des sages-femmes (1731, f° 1) ; — concernant l'arpentage des garrigues de Châteauneuf (1er septembre 1731, f° 3) ; — au sujet de la préséance entre les doyens et prévôts des collégiales et les chanoines de la métropole d'Avignon (23 juillet 1714, f° 7) ; — pour une exposition du bois de la Sainte Croix en diverses églises (16 avril 1714, f° 16) ; — pour la suppression du repas de la confrérie du Saint-Esprit, à Bédarrides (14 mai 1714, f° 19) ; — au sujet de l'élection des conseillers de Châteauneuf (20 novembre 1714, f° 23) ; — pour le transport des ossements se trouvant dans l'église de Bédarrides dans la fosse du cimetière (22 mars 1715, f° 26) ; — permettant de construire des sépultures dans des chapelles de l'église de Bédarrides (22 mars 1715, f° 27) ; — pour la confirmation du bayle des pâtissiers (15 juillet 1716, f° 43) ; — pour le transport de la chapelle du pont sur le Rhône dans la chapelle des ribeiriers (8 mars 1715, f° 50) ; — permettant aux bailes de la confrérie des ribeiriers de s'assembler pour prendre une délibération sur la construction d'une chapelle à côté de la première arcade du pont sur le Rhône (22 septembre 1716, f° 60) ; — au sujet de l'inscription, sur un livre spécial, des membres de la confrérie de Saint Jean de Rhodes, autrement appelée Saint Jean d'Outre-Mer (13 août 1717, f° 66) ; — pour l'élection de nouveaux conseillers a Bédarrides (8 mai 1719, f° [illegible]) ; — portant règlement pour la santé publique des lieux de Bédarrides, Châteauneuf-Calcernier et Gigognan (31 juillet [illegible]) ; — concernant la confrérie établie en l'église Saint-Jean de Rhodes, à Avignon (1er avril 1723, f° 87) ; — au sujet du livre terrier de la communauté de Châteauneuf (5 octobre 1723, f° 89) ; — pour l'observation des statuts de Bédarrides relativement à la réparation des chemins (1er décembre 1723, f° 95) ; — au sujet de la création des officiers de police de Châteauneuf (17 avril 1724, f° 100) ; — au sujet de la fondation de messes à la paroisse de Sorgues (3 janvier 1725, f° 103) ; — au sujet des députés du clergé aux assemblées et conseils de l'Hôtel de Ville (17 septembre 1725, f° 113) ; — au sujet des registres de la paroisse de Sainte-Madeleine (19 juillet 1728, f° 131) ; — pour défendre les charivaris dans les lieux de Bédarrides et de Châteauneuf (13 janvier 1729, f° 137) ; — concernant les chemins et le plantement des termes aux terres aboutissant aux dits chemins (31 janvier 1726, f° 140) ; — concernant la clôture du monastère du Verbe-Incarné (16 février 1726, f° 143) ; — prohibant les représentations de tragédies, comédies et farces à Châteauneuf, sans l'autorisation (9 février 1729, f° 143) ; — au même sujet (21 janvier 1732, f° 153) ; — au sujet de la construction d'une chapelle à Barbentane, dans une terre de l'hoirie de Claude Chaberte (22 décembre 1733, f° 160). — Table des matières (f° 165) ; etc.

G. 295. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1742-1753. — « Premier livre des ordonnances de Mgr de Guyon de Crochans, depuis le 1er août 1742 ». — Ordonnances : pour l'entrée publique de l'archevêque (13 décembre 1742, f° 1) ; — pour la célébration des messes de minuit, la veille de Noël (20 décembre 1742, f° 3) ; — chassant du lieu de Saze le sieur Michel Milliard, hermite (2 janvier 1743, f° 3) ; — défendant aux recteurs et autres administrateurs de l'hôpital de permettre au chirurgien de disséquer les cadavres dans la chapelle (30 janvier 1743, f° 3) ; — interdisant de mêler aux processions de la Fête-Dieu « de petits enfants qu'on avait coutume d'y introduire transformés en anges, ou des petites filles habillées en vierges ou en religieuses » ; défendant les processions nocturnes des Pénitents et fixant les heures de leurs processions. « Nous défendons d'y introduire aucune musique ni fanfare et permettons uniquement une bande de violons immédiatement avant le Saint-Sacrement » (7 juin 1743, f° 8) ; — pour condamner la société « *La Félicité* » et les cérémonies frivoles et indécentes, pour ne rien dire de plus, qui accompagnent la réception des chevaliers » (23 juin 1743, f° 12) ; — ordonnant des prières pour la fin de la guerre (8 août 1743, f° 12) ; — contre les charivaris (25 janvier 1744, f° 15) ; — au sujet des réjouissances ayant lieu dans la paroisse d'Eiguières, lors de la messe chantée dans la chapelle rurale de Saint-Vérédème

(18 avril 1744, f° 16); — interdisant les processions nocturnes par les confréries de Pénitents (1er juin 1744, f° 18); — au sujet de la présence, dans les communautés religieuses, de filles âgées de plus de quinze ans (2 juin 1744, f° 18); — enregistrant une bulle de Benoît XIV, prescrivant un jubilé pour la paix (21 novembre 1744, f° 20); — pour l'interdiction de la chasse dans les lieux de Châteauneuf-Calcernier, Bédarrides, Gigognan et leur terroir, du 1er avril au 15 octobre (5 juillet 1744, f° 30); — défendant, à Châteauneuf, les denses pendant les offices et pendant la nuit (30 janvier 1747, f° 34); — condamnant les réjouissances du Carnaval (15 février 1748, f° 40); — concernant les religieuses de la congrégation de Saint-Joseph (26 janvier 1748, f° 41); — au sujet des sages-femmes (24 février 1748, f° 44); — pour la publication d'un bref de Benoît XIV, contre les déserteurs (17 mai 1748, f° 47); — prescrivant aux confréries de Pénitents de faire leurs processions de jour (16 juin 1748, f° 48); — interdisant la chapelle des Pénitents Blancs « pour y avoir violé si scandaleusement nos ordonnances. » (17 juin 1748, f° 49); — portant règlement de police pour Châteauneuf-Calcernier (14 mai 1749, f° 54); — pour la fermeture, pendant les prônes, des cabarets et bouchons et pour l'ouverture des chapelles des Pénitents après la fin des prônes (7 novembre 1749, f° 49); — interdisant les attroupements et les danses dans le cimetière joignant la chapelle de Saint Roch et « tous les fols et indécents divertissements qui sentent si fort le paganisme et le libertinage » (26 juillet 1750, f° 64); — pour la réparation et l'élargissement du grand chemin de Caderousse (26 février 1751, f° 66); — au sujet d'une requête des Juifs des carrières d'Avignon, Carpentras, Cavaillon et l'Isle, enregistrant une lettre du cardinal Ruffo, doyen du Sacré-Collège, et un règlement concernant lesdites Carrières (24 décembre 1751, f° 73); — concernant la régie de l'hôpital de Châteauneuf-Calcernier (2 mai 1752, f° 83); — pour la réparation du « grand chemin de Lyon », depuis Sorgues jusqu'au terroir d'Orange, à cause du « passage prochain de S. A. R. Madame l'Infante » (5 septembre 1752, f° 86); — pour l'observation des jours de fête et en fixant le catalogue (26 février 1753, f° 89); etc.

G. 296. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1749-1756. — « Deuxième livre des ordonnances de Mgr de Guyon de Crochans ». — Ordonnances : défendant d'imprimer ou débiter aucun « courrier » sans autorisation de l'archevêque (11 avril 1749, f° 1); — pour ne recevoir, à l'Université, aucun docteur gradué ou maître ès arts, dans aucune des facultés, sans lui faire signer le formulaire d'Alexandre VII et les bulles *Unigenitus* et *Vineam Domini Sabaoth*, de Clément XI (22 mars 1750, f° 2); — défendant aux mendiants de séjourner dans le vestibule de la chapelle des Pénitents Gris, et aux vignerons et artisans de s'arrêter devant ladite chapelle pour y boire, manger et faire tapage (19 mai 1753, f° 4); — contre les déserteurs (30 juillet 1753, f° 5); — au sujet des enlèvements (7 février 1754, f° 6); — pour réprimer les abus, dégâts et malversations dans les bois et garrigues du territoire de Châteauneuf-Calcernier (30 novembre 1754, f° 7); — réglementant la chasse à Châteauneuf, Bédarrides et Gigognan (30 juillet 1755, f° 11); — pour l'exposition du chef de Saint Agricol, pour amener la pluie (16 août 1755, f° 13); — interdisant les processions nocturnes des confréries de Pénitents (13 juin 1756, f° 19); — interdisant les « joies » dans les lieux de Châteauneuf-Calcernier, Bédarrides et Gigognan (6 août 1756, f° 19); etc.

G. 297. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1757-1768. — Ordonnances de François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon. — Ordonnances : concernant la dîme de la mense archiépiscopale (2 juin 1757, f° 1); — pour la visite pastorale (3 août 1757, f° 3); — pour défendre la chasse dans les terres de l'archevêché (22 avril 1758, f° 6); — prescrivant aux confréries de Pénitents de faire leurs processions entre cinq et huit heures du soir (12 mai 1758, f° 8); — pour des prières pour le pape Benoît XIV (10 mai 1758, f° 10); — concernant les cabarets, jeux de boules, tambours et danses dans les lieux de Châteauneuf et de Bédarrides (1er juin 1758, f° 11); — au sujet des funérailles de Benoît XIV (13 juin 1758, f° 13); — au sujet de l'exaltation de Clément XIII (20 juillet 1758, f° 16); — concernant la visite du pain à Châteauneuf (29 juillet 1758, f° 17); — pour la solennité de la fête de l'exaltation de Clément XIII (12 août 1758, f° 20); — contre les jeunes gens de Morières, leur défendant de s'assembler devant la porte de l'église (28 novembre 1758, f° 24); — enregistrant le bref de Clément XIII, du 11 septembre 1758, prescrivant un jubilé général (9 mars 1759, f°s 27-30); — au sujet de l'ouverture et de la fermeture des portes de l'église de Saint-Didier (12 juin 1759, f° 34); — concernant la confrérie des Pénitents de la Miséricorde (14 juin 1759, f° 35); — au sujet de l'impression, à Avignon, des œuvres d'Antoine Arnaud (11 juillet 1759, f° 37); — pour l'exposition du chef de Saint Agricol (14 août 1759, f° 38); — concernant le Mont-de-Piété (17 août 1759, f° 38); — concernant le chapitre de Saint-Symphorien (26 août 1759, f° 41); — concernant la vente des vins étrangers dans la ville de Bédarrides (21 janvier 1760, f° 47); — pour faire moudre les grains au

moulin banal de Bédarrides (4 mars 1760, f° 48) ; — défendant de chanter, à Châteauneuf, des chansons injurieuses pour un sieur Guillaume Establet (24 mars 1760, f° 51) ; — défendant la chasse à Châteauneuf, Bédarrides et Gigognan (17 mai 1765, f° 57) ; — pour la première visite pastorale dans Avignon (17 mai 1760, f° 59) ; — concernant les religieuses Augustines de Saint-Rémy (4 octobre 1760, f° 63) ; — concernant l'inondation du 16 novembre 1760 (f° 67) ; — concernant les messes de minuit (22 décembre 1760, f° 69) ; — pour la réparation de la chapelle de Saint-Pierre-de-Luxembourg, à Châteauneuf (2 mars 1761, f° 70) ; — interdisant la chapelle des Pénitents Blancs, d'Avignon (2 juin 1760, f° 75) ; — interdisant tout prêt aux Pénitents Gris (4 juin 1760, f° 76) ; — concernant la confrérie des menuiseries dans l'église des Carmes (22 juillet 1761, f° 78) ; — portant règlement pour les curés de Villeneuve et de La Barthelasse (27 août 1761, f° 82) ; — concernant l'exploitation des droits sur les cartes à jouer (31 août 1761, f° 84) ; — concernant les religieuses du Verbe-Incarné, de Roquemaure (25 septembre 1761, f° 90) ; — portant règlement pour les Pénitents de la Miséricorde (27 juillet 1761, f° 94) ; — au sujet du rétablissement de la paix (18 juillet 1763, f° 101) ; — concernant les Pénitents Blancs (26 juin 1764, f° 106) ; — concernant les conseillers de la communauté de Châteauneuf (19 juillet 1764, f° 108) ; — pour la seconde visite pastorale (26 juillet 1764, f° 109) ; — pour l'exposition du chef de Saint Agricol (5 août 1764, f° 112) ; — pour la célébration de la fête de Saint Agricol (7 août 1764, f° 114) ; — concernant les religieuses de Saint-Georges (18 novembre 1764, f° 120) ; — contre tous les imprimeurs sans permission (26 mars 1765, f° 128) ; — concernant les offices nocturnes et les processions des Pénitents (2 avril 1765, f° 129) ; — concernant les tisseurs de toile (9 mai 1765, f° 132) ; — pour la procession des Pénitents Bleus (10 juin 1765, f° 136) ; — contre les Juifs regardant passer les convois funèbres et les processions (25 juillet 1765, f° 138) ; — pour des prières pendant la maladie du Pape (31 août 1765, f° 139) ; — pour des prières pendant la maladie du Dauphin (30 novembre 1765, f° 142) ; — portant règlement pour la confrérie des Pénitents de la Miséricorde (9 décembre 1765, f° 143) ; — pour un service pour le repos de l'âme du Dauphin (18 janvier 1766, f° 147) ; — concernant les conseillers de Bédarrides (12 juin 1766, f° 161) ; — pour la conservation des vignes et vergers de Châteauneuf-Calcernier (14 juin 1766, f° 163) ; — pour l'exposition du chef de Saint Agricol (24 août 1766, f° 167) ; — concernant les Pénitents de la Miséricorde (15 février [illegible]) ; — défendant la chasse dans les vignes de Châteauneuf-Calcernier et autres lieux (18 septembre 1767, f° 186) ; — etc.

G. 298. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1768-1785. — Ordonnances de François-Marie de Manzi et de Charles-Vincent de Giovio, archevêques d'Avignon. — Ordonnances : pour l'exposition du chef de Saint Agricol (28 avril 1768, f° 2) ; — pour la suppression du monastère des Augustines et la réunion des Bénédictines audit monastère (15 avril 1768, f° 3) ; pour l'union et incorporation du monastère de Notre-Dame à l'œuvres des Orphelines (7 juin 1768, f° 6) ; — pour des prières pour le repos de l'âme de la Reine de France (11 juillet 1768, f° 8) ; — enregistrant une lettre de Louis XV à l'archevêque d'Avignon, du 25 juin 1768, au sujet de la mort de la Reine (f° 10) ; — pour un service pour la Reine (29 août 1768, f° 12) ; — pour des prières pour le pape Clément XIII (24 février 1769, f° 16) ; — au sujet de l'exaltation de Clément XIV (14 août 1769, f° 17) ; — pour l'exposition du chef de Saint Agricol (16 mai 1770, f° 22) ; — au sujet des processions des Pénitents (6 juin 1770, f° 23) ; — enregistrant un bref de Clément XIV, du 12 décembre 1769, pour un jubilé (31 octobre 1770, f° 25) ; — au sujet de la procession pour le vœu de Louis XIII (14 août 1771, f° 36) ; — concernant les processions des Pénitents pendant l'octave de la Fête-Dieu (12 juin 1772, f° 40) ; — concernant les Pénitents Blancs de Graveson (9 juin 1773, f° 49) ; — au sujet de la procession pour le vœu de Louis XIII (14 août 1773, f° 51) ; — au sujet de la reprise de possession d'Avignon et du Comtat-Venaissin par le Pape (25 avril 1774, f° 53) ; — pour le service de Clément XIII (5 mai 1774, f° 55) ; — pour des prières pour le Roi (8 mai 1774, f° 56) ; — pour des prières pour le repos de l'âme de Clément XIV (29 septembre 1774, f° 59) ; — pour le service de Louis XV (14 juin 1774, f° 59). — Ordonnances de Benoit-Jean-François Malière, vicaire et official général : pour la pluie (4 août 1774, f° 58) ; — pour des prières pour l'archevêque malade (11 octobre 1774, f° 62) ; — au même sujet (29 octobre 1774, f° 63) ; — pour faire sonner toutes les cloches à grand glas, à l'occasion de la mort de François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon (6 novembre 1774, f° 65) ; — au sujet de la mort dudit archevêque et de la vacance du siège (6 novembre 1774, f° 65) ; — pour le convoi funèbre de l'archevêque (6 novembre 1774, f° 67) ; — pour annoncer le jubilé de l'an 1775 (14 novembre 1774, f° 70) ; — contre les spectacles (8 février 1775, f° 76) ; — pour la sonnerie des cloche pour l'exaltation de Pie VI (23 février 1775, f° 77) ; — au même sujet (5 mai 1775, f° 80) ; — pour annoncer l'arrivée de Charles-Vincent de Giovio, nouvel archevêque d'Avignon (26 janvier 1776, f° 90). — Ordonnances de Charles-Vincent de Giovio : interdi-

sant de laisser sortir des pensionnaires des couvents de filles, sans permission (18 avril 1776, f° 92) ; — pour la publication du jubilé (25 mai 1776, f° 93) ; — au sujet de l'œuvre de la Miséricorde unie à celle des Insensés (24 décembre 1777, f° 103) ; — pour l'aumône générale (13 août 1778, f° 110) ; — ordonnant des prières pour la Reine (2 septembre 1778, f° 111) ; — concernant les mariages (24 novembre 1778, f° 113) ; — pour la reconstruction de l'église paroissiale de Morières (24 avril 1779, f° 115) ; — pour l'exposition du chef de Saint Agricol (28 avril 1779, f° 117) ; — au sujet des messes de minuit (20 décembre 1779, f° 122) ; — réglementant la maison des sœurs des Ecoles gratuites (30 décembre 1779, f° 128) ; — pour des prières pour la Reine (25 juillet 1781, f° 133) ; — concernant les étrangers et gens sans aveu, séjournant à Châteauneuf et à Bédarrides (20 septembre 1781, f° 135) ; — concernant le décret rendu par la congrégation du Saint-Office, relatif aux juifs d'Avignon et du Comtat-Venaissin, du 18 juillet 1781, et ordonnant la publication de ce décret (25 octobre 1781, f° 137) ; — au même sujet (27 novembre 1781, f° 138) ; — concernant les diverses confréries établies dans l'église de Morières (16 septembre 1782, f° 149) ; — pour des réparations à l'église paroissiale de Châteauneuf (21 janvier 1783, f° 155) ; — pour la fermeture des cabarets, durant les heures des offices, à Bédarrides (9 août 1784, f° 170) ; — concernant les pénitents de la Miséricorde (22 décembre 1784, f° 175). — Table des ordonnances, etc.

G. 299. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1784-1792. — Ordonnances de Charles-Vincent François Malière, vicaire général, le siège vacant. — Ordonnances de Mgr de Giovio : pour des prières à l'occasion de la grossesse de la Reine (14 décembre 1784, f° 1) ; — pour la translation du second monastère de la Visitation, dit de Saint-Georges, dans le premier, dit de Sainte-Marie (24 février 1785, f° 3) ; — pour un *Te Deum* à l'occasion de la naissance du duc de Normandie (18 avril 1785, f° 6) ; — permettant aux consuls de Bédarrides de faire courir les joies, le jour de fête de Saint Laurent (4 août 1785, f° 11) ; — pour une procession « à l'occasion du passage des esclaves dans notre ville métropolitaine » (17 août 1785, f° 12) ; — enregistrant un règlement concernant les chemins de Bédarrides (6 septembre 1785, f° 15) ; — pour le transport, par les sept confréries de Pénitents, du corps de M. Aubert, second consul (10 décembre 1785, f° 20) ; — au sujet du cimetière de l'église de Saint-Symphorien (3 septembre 1786, f° 28) ; — portant règlement pour les troupeaux, dans le Campsec, au terroir de Bédarrides (9 septembre 1786, f° 30) ; — enregistrant la bulle de Benoît XIV, du 18 mai 1751, contre les franc-maçons (30 septembre 1786, f° 35) ; — portant réunion des congrégations sous les dénominations de petits artisans et des domestiques à la congrégation de Notre-Dame de Conversion, établie de la paroisse Saint-Pierre (5 février 1787, f° 39) ; — permettant aux consuls de Bédarrides de faire courir les joies (6 août 1787, f° 52) ; — pour les processions des Pénitents Blancs et Bleus de Morières (8 septembre 1787, f° 55) ; — concernant l'étalonnement des poids et mesures dans le lieu de Bédarrides (17 avril 1788, f° 58) ; — pour le peseur public du lieu de Bédarrides (7 août 1788, f° 66) ; — défendant de laver les cocons dans les lavoirs des fontaines publiques, du moulin à farine et à l'abreuvoir voisin de la Seille, à Bédarrides (7 août 1788, f° 69) ; — contre la chasse à Bédarrides et à Châteauneuf (20 mai 1789, f° 78) ; — pour les oliviers (20 mai 1789, f° 81) ; — au sujet de l'établissement d'une garde bourgeoise à Bédarrides (12 août 1789, f° 83). — Ordonnances de Benoît Jean-François Malière, vicaire général, le siège vacant : au sujet du Carême (28 février 1789, f° 90) ; — défendant d'inhumer dans les églises (19 mars 1791, f° 91) ; — pour l'exposition du chef de Saint Agricol (11 mai 1791, f° 93) ; — au sujet des processions des Rogations (28 mai 1791, f° 94) ; — pour la fermeture des portes de la chapelle de Saint-Eutrope (1er juin 1791, f° 96) ; — interdisant la chapelle des sœurs des Ecoles gratuites (17 septembre 1791, f° 103) ; — concernant les abus dans les églises collégiales (15 octobre 1791, f° 106) ; — interdisant l'église des Cordeliers (19 octobre 1791, f° 108) ; — pour une messe de *Requiem* à la réquisition de la municipalité (3 décembre 1791, f° 112) ; — portant interdit de l'église de la Madeleine et la réunion de la paroisse à celle de Saint-Agricol (23 janvier 1792, f° 113) ; — pour le transport aux Grands-Carmes de la paroisse de Saint-Symphorien (26 mars 1792, f° 115) ; — pour la fermeture des églises des Pénitents (27 mars 1792, f° 116) ; — pour la fermeture de la chapelle de l'Aumône générale (28 mars 1792, f° 116) ; — prescrivant de tenir fermées les portes extérieures de leur église aux Orphelines et à l'hôpital Saint-Bénezet, à Notre-Dame des Sept-Douleurs, aux Trinitaires, aux Grands-Capucins, aux Ecoles gratuites, aux Bernardins de Sénanque, à Saint-Jean de Malte (28-29 mars 1792, fos 117-121) ; — pour interdire les cimetières dans la ville (18 avril 1792, f° 122) ; etc.

G. 300 (Registre.) — In-4°, 767 feuillets, papier.

1671-1699. — Recueil intitulé « *Regestum epistolarum* », comprenant des lettres originales ou en copies, adressées ou reçues par les archevêques d'Avignon, et des mémoires concernant les affaires de l'archevêché. — Lettres :

de M. de Lubières à l'archevêque d'Avignon, le remerciant de l'avoir nommé à un emploi (sans date, f° 3) ; — de Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, au cardinal Barberini, au sujet de familles juives établies à Bédarrides (8 juin 1673, f° 77) ; — du même au Roi, l'informant que, par suite de la nomination de Mgr Duras comme nonce en Portugal, il a été chargé de la vice-légation (5 juin 1673, f° 77) ; — du même, au même sujet, à M. de Pomponne (5 juin 1673, f° 78) ; — du même au Roi, au sujet de plaintes de l'évêque de Senez, contre Durazzi, vice-légat d'Avignon (8 juin 1673, f° 78) ; — de la congrégation du Saint-Office au même, lui ordonnant de chasser de Bédarrides une famille juive qui s'y est nouvellement installée (5 août 1673, f° 84) ; — du même, à la congrégation du Saint-Office, au sujet de Madeleine de Blein, habitant Courthézon, ayant abjuré la religion réformée (12 octobre 1673, f° 85) ; — du cardinal Barberini à l'archevêque de Lyon, au sujet des enfants d'un sieur Pellat « apostat de la saincte foy », retenu prisonnier à Avignon et qui avait laissé deux jeunes enfants à Genève « entre les mains d'un calviniste, trésorier de la bourse du Roy. » (20 février 1675, f° 103) ; — de M. de Pomponne au sieur Faure, agent du Roi, à Genève, au sujet des enfants de Denis Pellat, retenus à Genève (18 avril 1675, f° 107) ; — de M. de Pomponne, même sujet (18 avril 1675, f° 111) ; — de M. de Gantes, procureur général du Roi, à Aix, touchant les vicaires généraux de l'archevêché d'Avignon (1er juillet 1675, f° 112). — Copie du procès-verbal d'autopsie de Charles d'Anguisciola, vice-légat d'Avignon (18 août 1676, f° 133). — Lettres : de Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, à M. de Pomponne, au sujet des revenus des biens des évêchés du Comtat-Venaissin situés dans le royaume (1er septembre 1676, f° 140) ; — de Louis XV, roi de France, au vice-légat d'Avignon, au sujet de la saisie des revenus de l'évêché de Saint-Paul-Trois Châteaux (24 juillet 1676, f° 141) ; — de M. de Pomponne, même sujet (24 juillet 1676, f° 141) ; — de Hyacinthe Libelli, vice-légat, à l'intendant du Languedoc, au sujet de la souveraineté de La Motte (13 septembre 1676, f° 143) ; — du même à l'intendant du Dauphiné, au sujet de la souveraineté d'Entrechaux (13 septembre 1676, f° 144). — Mention des réjouissances qui se font à Avignon, à l'élection du Pape (f° 149). — Lettres : du vice-légat à M. de Pomponne, au sujet de la saisie des revenus de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux (25 octobre 1676, f° 151). — Mémoire sur le lieu de La Motte (1676, f° 159) ; — du vice-légat d'Avignon aux consuls de La Palud, leur enjoignant d'ouvrir les portes de leur ville au courrier du Roi, toutes les fois qu'il y passe (8 janvier 1677, f° 163). — Liste des personnages auxquels le vice-légat donne la main en son palais (1677, f° 172). — Information adressée à la Sacrée Congrégation des Rites, au sujet de certains articles invoqués par les chanoines hebdomadaires et bénéficiers contre les chanoines capitulaires (f° 179). — Lettres : à la supérieure de Saint-Philippe (1677, f° 193) ; — de l'archevêque d'Avignon au Roi, au sujet de la distraction d'une partie des revenus du doyenné de Tarascon en faveur des autres chanoines (11 juillet 1677, f° 198) ; — du même à M. de Pomponne, même sujet (11 juillet 1677, 199) ; — de l'archevêque d'Avignon, H. Libelli, au sieur Rozel, à Montpellier, lui demandant de rechercher les armes que portait la famille de Libelli, seigneurs de « Cares Caulet » (15 septembre 1677, f° 201) ; — de l'archevêque d'Avignon à M. de Pomponne, au sujet des revenus de l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux (16 janvier 1678, f° 209). — Copies : d'une lettre du Roi au sieur Arnaud, sur le siège d'Ypres (13 mars 1678, f° 218) ; — d'une lettre du Roi à l'ambassadeur de France, à Rome, au sujet du chapitre de Tarascon (20 juillet 1678, f° 228). — Note sur les formalités à faire pour le mariage de deux personnes étrangères à Avignon (f° 241). — Requête du chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin, à Saint-Rémy, à l'archevêque d'Avignon, pour un emprunt de 1.500 livres pour subvenir aux frais d'un procès (28 septembre 1782, f° 277). — Lettre de l'archevêque d'Avignon au lieutenant de Châteauneuf, le prévenant de l'envoi d'une troupe de soldats pour faire des perquisitions (11 août 1683, f° 287). — Mémoire au sujet des processions des Pénitents Gris et Blancs, la nuit du Jeudi Saint (30 mars 1684, f° 295). — Extrait des bulles relatives au syndicat (f° 299). — Opposition à une délibération du Conseil de la ville d'Avignon, relative au Syndicat (f° 301). — Lettres de M. de Pertuis, vicaire général de l'archevêché, à l'archevêque d'Avignon, concernant diverses affaires (29 septembre, 7 octobre 1687, f° 328) — Procédures pour nullités de mariage : entre M. de Châteaubrun et la demoiselle de Massilian (1684, f° 335) ; — entre Esprit de Laparade et Anne de Paget, de Courthézon (1684, f° 381) ; — en opposition de mariage, par Marguerite Dombrin, veuve de noble Gabriel-André Isoard, contre Gabriel-Marie Isoard, son fils (14 mai 1685, f° 434). — Mémoire au sujet de la collation des bénéfices (f° 541) ; etc.

G. 301 (Registre.) — In-4°, 708 feuillets, papier ; 7 pièces parchemin.

1397-1628. — « *Visitationes pastorales* ». — Visite des églises d'Avignon et du diocèse, par Pierre de Bisqueriis, évêque de Nicopolis, suivant la faculté à lui accordée par Pierre Isnardi, vicaire général, pour le spirituel, d'Annibal Buzzati, archevêque d'Avignon, et commencée le 15 octobre

1558. — Visites : de l'église métropolitaine (f° 2) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Agricol (f° 4) ; — de l'église du monastère de Saint-Laurent (f° 5) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre (f° 5) ; — de l'église du monastère de Saint-Véran, et de l'église de Saint-Jean-le-Vieux (f° 7) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Didier (f° 8) ; — de l'église paroissiale de Notre-Dame la Principale (f° 9) ; — de l'église du monastère de Sainte-Catherine (f° 11) ; — de l'église paroissiale de Saint-Symphorien (f° 11) ; — de l'église des Miracles ou des Repenties (f° 12) ; — de l'église paroissiale de Saint-Étienne, *alias* de Marie-Madeleine (f° 13) ; — de l'église paroissiale de Saint-Genest (f° 14) ; — de l'église de Noves (f° 17) ; — de Cabannes (f° 19) ; — de Saint-Andéol (f° 20) ; — d'Orgon (f° 20) ; — de Sénas (f° 23) ; — de Lamanon (f° 24) ; — de Roquemartine (f° 25) ; — d'Eyguières (f° 25) ; — d'Eygalières (f° 28) ; — de Saint-Rémy (f° 28) ; — de Châteaurenard (f° 30) ; — d'Eyragues (f° 31) ; — de Graveson (f° 31) ; — de Barbentane (f° 33) ; — de Boulbon (f° 35) ; — de Saint-Pierre-des-Termes, près d'Aramon, au bord du Rhône (f° 38) ; — des Angles (f° 38) ; — du Pont-de-Sorgues (f° 39) ; — de Bédarrides (f° 40) ; — de Courthézon (f° 41) ; — de Châteauneuf-Calcernier (f° 42) ; — d'Entraigues (f° 43) ; — de Saint-Saturnin (f° 44) ; — de Morières (f° 44) ; — de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon (f° 44) ; — de Saint-Pons, à Villeneuve-lez-Avignon (f° 45) ; — de l'église du monastère de Saint-André, à Villeneuve (f° 45). — Reçu du droit de visite des églises du diocèse pour l'année 1558 (f° 53). — Visite de l'hôpital Sainte-Marthe, d'Avignon (15 juin 1559, f° 56). — Visites des églises d'Avignon et du diocèse pour l'année 1553, par Pierre de Bisqueriis, évêque de Nicopolis, remplaçant Annibal Buzzati, archevêque d'Avignon (f° 59). — Visites : de l'église métropolitaine de Notre-Dame des Doms (f° 59) ; — de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Agricol (f° 60) ; — de l'église du monastère de Saint-Laurent (f° 61) ; de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Pierre (f° 61). — Mémoire intitulé : « Les désordres de la métropolitaine, représentez à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime archevêque et vice-légat d'Avignon. » (f° 62). — Continuation de la visite des églises du diocèse pour l'année 1559 (f° 69). — Visites : de l'église paroissiale et collégiale de Roquemaure (f° 69) ; — de l'église de Saint-Laurent des-Arbres (f° 69). Dépenses faites pour la visite des églises situées dans le royaume, par le vice-légat, l'évêque de Nicopolis et leur suite (f° 11). — Mémoire sur la visite pastorale annuelle de l'archevêque (f° 87). — Visite, en l'année 1558, de l'église de Courthézon (f° 96). — Visite des églises d'Avignon, en 1566, par Félicien Capitoni, archevêque d'Avignon (f° 104). — Visites : de l'église métropolitaine de Notre-Dame des Doms (f° 103) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Agricol (f° 106) ; — de l'église collégiale de Saint-Pierre (f° 108) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Didier (f° 110) ; — de l'église paroissiale de Saint-Étienne ou de Bienheureuse Marie-Madeleine (f° 112) ; de l'église paroissiale de Saint-Genest (f° 114) ; — de l'église paroissiale de Notre-Dame la Principale (f° 116) ; — de l'église paroissiale de Saint-Symphorien (f° 117) ; — de l'église du monastère de Saint-Laurent (f° 118) ; — du monastère des Miracles ou de Sainte-Marie-Madeleine (f° 119) ; — de l'église du monastère de Sainte-Catherine (f° 119) ; — de l'église du monastère de Saint-Véran, dans l'église de Saint-Jean-le-Vieux (f° 121) ; — de l'église de Barbentane (f° 126). — Visites, en 1567 : de l'église de Noves (f° 132). — Liste des prêtres ayant chapellenie dans l'église paroissiale de Graveson (f° 140). — Bref de Paul III, adressé au cardinal Farnèse au sujet de la réforme des monastères d'Avignon (6 novembre 1538, f° 146). — Visite de l'église des Issars « *sacellum loci de Issartis.* » (1569, f° 151). — Prescriptions archiépiscopales pour l'église de Villeneuve (1593, f° 153). — Chapellenies fondées dans l'église Sainte Marthe, de Tarascon (f° 172). — Copie d'une sentence de Pierre de Serra, cardinal de Saint-Ange, déclarant que l'évêque d'Avignon a droit de visite et de réforme sur l'église collégiale de Villeneuve (12 février 1397, f° 177). — Lettre de citation du même contre le chapitre de Villeneuve, au sujet du droit de visite de l'église dudit lieu (12 février 1397, f° 178). — Procédure et sentence par laquelle l'évêque d'Avignon a droit de visite sur l'église de Notre-Dame de Villeneuve (12 février 1397, f° 184). — Ordonnance du cardinal Georges d'Armagnac, archevêque d'Avignon, déléguant Robert de Girard, évêque d'Uzès, pour la visite des églises du diocèse d'Avignon (21 avril 1578, f° 224). — Visite pastorale des églises du diocèse d'Avignon, par Robert de Girard, évêque d'Uzès, en l'année 1578 (f° 226). — Visites : de l'église de Tarascon (f° 230) ; — de Boulbon (f° 237) ; — de Notre-Dame de Laurette (f° 241) ; — de Saint-Rémy (f° 241) ; — de Sénas (f° 245) ; — d'Orgon (f° 245) ; — d'Eyguières (f° 248) ; — de Saint-Pierre-de-Vence (f° 249) ; d'Eyguières (f° 249) ; — de Saint-Andéol (f° 251) ; — de Cabanes (f° 251) ; — de Noves (f° 252) ; — d'Eyragues (f° 255). — Bulle de Calixte III adressée à Alain de Coetivy, légat du Saint-Siège, au sujet de l'affranchissement des servitudes des possesseurs de la vigne vispale « *vinea vispalis* » appartenant à la mense épiscopale d'Avignon (14 septembre 14[illegible], f° 258). — Actes de la visite de l'église et diocèse d'Avignon, faite en l'année 1586, par Monseigneur Illustrissime Dominique de Grimaldi, archevêque dudit Avignon (f° 274). — Visite de l'église métropolitaine (f° 246). — Ordonnance de Dominique Grimaldi, prescrivant la translation de la

sépulture du cardinal d'Armagnac dans la chapelle du Pardon (f° 285). — Visite de l'église de Sainte Anne (f° 292). — Visites des églises : de Saint-Agricol (f° 296) ; — de Saint-Pierre (f° 305) ; — de Saint-Didier (f° 310) ; — de Marie-Madeleine ou de Saint-Étienne (f° 316) ; — de Saint-Geniès (f° 324) ; — de la Principale f° 329) ; — de Saint-Symphorien (f° 333) ; — du monastère de Saint-Laurent (f° 337) ; — du monastère de Sainte-Praxède (f° 343). — Visites faites en 1594 par Marie Thaurusi, archevêque d'Avignon, des églises : de Saint-Pons, de Villeneuve (f° 381) ; — de Notre-Dame de Villeneuve (f° 385) ; — de Courthézon (f° 399 ; — de Bédarrides (f° 416) ; — de Notre-Dame de Villeneuve (f° 417) ; — de Roquemaure (f° 421) ; — de Montfaucon (f° 425) ; — de Saint-Geniès-de-Comolas (f° 425) ; — de Saint-Laurent-les-Arbres (f° 425) ; — de Lirac (f° 426) ; — de Truel (f° 427) ; — de Pujault (f° 428) ; — de Rochefort (f°. 428) ; — de Sazes (f° 426) ; — des Issars (f° 429) ; — de Sainte-Marie, des Angles (f° 430) ; — des chapelles : des Pénitents Gris (f° 431) ; — des Pénitents Noirs (f° 432) ; — des Pénitents Blancs (f° 433) ; — des Pénitents Bleus (f° 434) ; — des églises : de Saint-Rémy (f° 438) ; — d'Eyragues (f° 441) ; — de Saint-Agricol (f° 443) ; — du Pont-de-Sorgues (f° 452) ; — de Châteauneuf (f° 459). — Visites pastorales faites par François Bordini, archevêque d'Avignon, en la partie de Languedoc, en 1604 (f° 474). — Visites des églises : de Saint-Pons, de Villeneuve (f° 474) ; — de Notre-Dame de Villeneuve (f° 478) ; — de Pujault (f° 478) ; — de Montfaucon (f° 478) ; — de Saint-Geniès-de-Comolas (f° 479) ; — de Lirac (f° 479) ; — de Rochefort (f° 480) ; — de Saint-Laurent-des-Arbres (f° 479) ; — de Saze (f° 480) ; — de Tavel (f° 480) ; — des Issars (f° 480) ; — des Angles (f° 481). — Visite, en 1628, par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, de l'église de Montfavet (f° 510) ; — de la chapelle des Pénitents Gris (f° 530) ; — des églises : de Courthézon (f° 534) ; — des Pénitents Noirs (f° 537) ; — d'Entraigues (f° 539) ; — de Saint-Saturnin (f° 544) ; — de Vedennes (f° 549) ; — de Courthézon (f° 554) ; — de l'église des Pénitents Noirs (f° 558) ; — de l'église de Saint-Agricol (f° 579). — « Fondations faites dans l'église parochielle du lieu de Barbentane. » (f° 586). — « Visitte générale des églises des pendantes du diocèse d'Avignon en la part du Comtat Venaissin et Principauté d'Orange, en l'an 1664. » (f° 631). — « Les fondations faites en la chapelle des vénérables et dévotz Penitens Blancz, de Barbentane. » (f° 642). — Visite des églises du diocèse d'Avignon, en la partie du Comté, par Jean-François Bordini, archevêque (1603, f° 658). — Visite générale des églises du diocèse, par le même (1598, f° 673) ; ...

G. 302. (Registre) — In-4°, 704 feuillets, papier.

1610-1626. — Visites pastorales. — Visite générale des églises du diocèse d'Avignon, faite par Étienne Dulci, archevêque (1610). — Visite de l'église métropolitaine : Le maître-autel est orné d'une table de marbre blanc. Au-dessus se trouve une image d'argent d'un très beau travail « *icona est argentea miro artificio elaborata* » ; au milieu est le tabernacle surmonté de l'image de Dieu couronnant la Bienheureuse Vierge et, au-dessus, du côté de l'Épître, est une grande chasse d'argent contenant les reliques des saints Ruf, Veredême et Donat ; du côté de l'Évangile, est une statue d'argent de la Vierge, et, plus haut, une statue du Christ, très ancienne et très belle « *decentissima* ». Entre les deux autels, situés de chaque côté du grand, se trouve un siège en marbre, élevé sur quatre marches, qu'on dit être celui des souverains pontifes, et au-dessus duquel est une statue de la Vierge, devant laquelle est une lampe brûlant toujours. « *In medio dictorum duorum altarum est sedes marmorea quatuor graduum quæ dicitur esse summorum pontificum, supra quam est imago Beatæ Mariæ Virginis summæ devotionis ante quam est lampas quæ semper ardet* » (f° 3). — En la chapelle des Douze Apôtres, se trouvent les tombeaux de Benoît XII, de son neveu et de Jean de Cros, cardinal. « *Sunt in dicta capella sepulchra marmorea, unus Benedicti duodecim, altere sui nepotis et aliud Joannis de Croso, cardinalis* » (f° 5). — En la chapelle du Pardon, se trouvent deux tombeaux, l'un du cardinal d'Armagnac et l'autre de Dominique de Grimaldi « *Sunt in eadem, duo sepulchra, unum illustrissimi bonæ memoriæ cardinalis de Armagnaco, in medio ejusdem quod valde incommodat dictam capellam et alter illustrissimi bonæ memoriæ Dominici de Grimaldis Avinionensis, dum viverent archiepiscoporum* » (f° 6). — En la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, sous la tour en entrant, à gauche, se trouvent les fonds baptismaux, de pierre de Pernes, portant les armes de l'archevêque de Florès « *insignia archiepiscopi de Florès* » (f° 7). — Visites : du cœur de Sainte-Marthe, situé au-dessous des cloîtres de la métropole, chapelle très ancienne « *et subtus eadem visitavit* », et où sainte Marthe aurait résidé « *Capella est antiquissima fuit dictum a R. Domino preposito, divam Martham ibi mansionem fecisse* » (f° 10) ; — de la chapelle Sainte-Anne, sur la roche (f° 12) ; — de Saint Agricol (f° 15) ; — du monastère de Sainte-Praxède (f° 19). — Continuation de la visite de Saint-Agricol. L'autel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est surmonté d'une statue en pierre de Pernes, œuvre d'un bon sculpteur « *Habet iconam lapide de Paternis opere sculptoris valde decenter* » (f° 20). — Visites : du monastère de Sainte-

Catherine (f° 21) ; — de Saint-Pierre (f° 25) ; — du monastère de Saint-Georges (f° 29) ; — de l'église de Saint Didier (f° 31) ; — du monastère de Sainte-Claire (f° 32). — Continuation de la visite : de Saint-Didier (f° 33) ; — du monastère de Saint-Laurent (f° 37) ; — de l'église de Saint-Genest (f° 40) ; — de l'église de Sainte-Marie-Madeleine (f° 44) ; — de Notre-Dame la Principale (f° 46) ; — de Saint-Symphorien (f° 50) ; — de Notre-Dame de Villeneuve (f° 64) ; — à la sacristie, se trouvent les chapelles « *capella* » du fondateur : une chapelle en étoffe précieuse « *ex panno pretioso* », une chapelle en velours violet, une chapelle en damas rouge. Parmi les vases précieux : cinq calices d'argent, dont l'un est du fondateur, en argent doré, un reliquaire d'argent contenant des reliques de saint Christophe, saint Clément et de sainte Suzanne ; une grande croix en argent (f° 67). — Visites : des églises de Pujault (f° 68) ; — de Roquemaure (f° 71) ; — de Montfaucon (f° 79) ; — de Saint-Geniès-de-Comolas (f° 79) ; — de Saint-Laurent-des-Arbres (f° 80) ; — des Angles (f° 91) ; — de Sauveterre (f° 95) ; — de Tarascon (f° 96). — Visite pastorale, en 1626, de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, pour la partie du Comtat Venaissin (f° 101). — Visites des églises : du Pont-de-Sorgues (f° 101) ; — de Notre-Dame de Beaumont, hors le Pont-de-Sorgues (f° 107) ; — de Bédarrides (f° 111). — Visites des églises : de Rognonas (f° 130) ; — d'Eyguières (f° 134) ; — de Roquemartine (f° 137) ; — de la chapelle de Saint-Théodoric-de-Beauvezet (f° 137) ; — de Lamanon (f° 137) ; — de Sénas (f° 138) ; — d'Orgon (f° 139) ; — de Cabannes (f° 143) ; — de Saint-Andéol (f° 144) ; — de Verquières (f° 145) ; — du monastère des Ursulines, de Tarascon (f° 164) ; — de l'église de Saint-Jacques, de Tarascon (f° 165). — Visites pastorales de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, en 1628 (f° 182). — Visites des églises : de Sainte-Marthe, de Tarascon (f° 182) ; — de la chapelle des Pénitents Gris, de Tarascon (f° 189) ; — de l'église de Notre-Dame de Bonne-Aventure, de Tarascon (f° 192). — Visite générale des églises d'Avignon, en 1620, par Étienne Dulci, archevêque d'Avignon (f° 199). — Visites : du monastère de Sainte-Catherine (f° 199) ; — du monastère de Saint-Laurent (f° 200) ; — du monastère de Sainte-Praxède (f° 201) ; — du monastère de Saint-Georges (f° 203) ; — de la chapelle Saint-Nicolas, au-dessus du pont sur le Rhône « *quæ est supra pontem Rodhani* ». Sur le maître-autel, se trouve une statue dorée de Saint-Nicolas. Il se trouve une chasuble « *planeta* » de soie verte, aux armes du Roi Très Chrétien. Dans la chapelle inférieure, se trouve, au-dessus de l'autel, une statue de saint Bénézet « *altare habens iconam in qua est depicta imago sancti Benedicti.* ». « *In dicta capella, a parte Evangelii est sepultura Sancti Benedicti* » (f° 204) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Salut, sur le pont de la Sorgue, appelé le portail Magnanen « *supra pontem Sorgiæ nuncupatum Le portail Magnanen.* ». — Visites, en 1621, des églises : de la métropole : la confrérie des Tailleurs, la chapelle des Douze-Apôtres, celle des Maçons, la chapelle de l'Ascension *alias* de Tertulle, celle des Meuniers, la chapelle, hors l'église, à gauche de l'entrée, construite par Pierre de Cadard, seigneur de Caderousse (f° 206) ; — de la chapelle de Sainte-Marthe, au-dessous des cloîtres, et qui est très ancienne « *capella est antiquissima* » (f° 212) ; — de l'église de Sainte-Anne, sur le Rocher, près du cloître de l'église métropolitaine « *supra rupem prope claustra ecclesiæ metropolitanæ* » où se trouve la confrérie du collège des notaires (f° 212). — Des églises : de Saint-Agricol (f° 214) ; — de Saint-Pierre (f° 221) ; — de Saint-Didier (f° 227) ; — de Saint-Genest (f° 232) ; — de la Madeleine (f° 236) ; — de Notre-Dame la Principale (f° 239) ; — de Saint-Symphorien (f° 244). — Inventaire des meubles, habits et ornements sacerdotaux de l'église paroissiale de Saint-Laurent-des-Arbres (f° 256). — Visites, en 1625, par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, des églises : de Sainte-Marthe, de Tarascon (f° 262) ; — de Boulbon (f° 266) ; — de Barbentane (f° 266). — Ordonnances de Marius Philonardi, à la suite de la visite des églises du diocèse, partie de Provence (f° 280). — Visite générale faite par Marius Philonardi, en 1625 (f° 296). — Copie de la même visite (f° 328). — Inventaire des ornements et reliques de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Martin, de Saint-Rémy (f° 407). — Seconde visite de l'église de Sainte Marthe, à Tarascon, en 1628 (f° 415) ; — des Ursulines dudit lieu (f° 424) ; — de l'hôpital Saint-Nicolas (f° 426) ; — de l'église de Notre Dame de Bonne-Aventure (f° 427) ; — de la chapelle des Pénitents Gris (f° 429) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs (f° 432) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs (f° 433) ; — des églises : de Saint-Victor, entre Tarascon et Boulbon (f° 438) ; — de Saint-Marcellin, de Boulbon (f° 439) ; — de Saint-Pierre, de Meyrargues (f° 446) ; — de Barbentane (f° 448) ; — de Saint-Jean-Baptiste, où sont fondés les Pénitents Blancs (f° 454) ; — de Graveson (f° 457) ; — de Rognonas (f° 463) ; — de Châteaurenard (f° 464) ; — de Notre-Dame de Laurette, audit lieu (f° 469) ; — de Saint-Martin et de Saint-Honorat, audit lieu (f° 470) ; — des chapelles des Pénitents Gris et Blancs, audit lieu (f° 471) ; — d'Eygalières (f° 473) ; — de Roquemartine (f° 476) ; — d'Eyguières (f° 477) ; — de Saint-Véredème, unie au prieuré d'Eyguières (f° 481) : — de Lamanon (f° 482) : — de Sénas (f° 484) ; — d'Orgon (f° 491) ; — de Noves (f° 497) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Vachières « *Vaqueriis* » (f° 508) : — d'Eyragues (f° 509) ; — de Saint-Andéol (f° 516) ; — de Sainte-Croix, du dit lieu (f° 519) ; — de Cabanes (f° 520) ; — Copie de la

visite générale, par Marius Philonardi, en 1626 (f° 531) ; — etc...

(G. 303. Registre.) — In-4°, 884 feuillets, papier.

1623-1666. — Visites pastorales. — Visite générale faite par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, en l'année 1627. — Visite de l'église métropolitaine (f° 2). — Mention, dans la chapelle dite du Pardon, des tombeaux du cardinal d'Armagnac et de Dominique Grimaldi, archevêque d'Avignon (f° 11). — Mentions : de la construction de la chapelle Saint-Martin, hors l'église, du côté gauche, par Pierre de Cadard, seigneur de Caderousse (f° 20) ; — de l'église Sainte-Anne, sur le Rocher (f° 23) ; — de la chapelle de Sainte-Marthe, située au-dessous du cloître, à l'angle du côté de l'Orient « *in angulo respiciente versus Orientem. Locus capelle dicti sacelli est antiquissimus et de traditione antiqua constare asseritur in eodem commoratam fuisse beatam Martham.* » (f° 24). — Table des statuts donnés par Jules de La Rovère au chapitre métropolitain (f° 26). — Ordonnance de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, en suite de la visite de l'église métropolitaine (f° 33). — Visites des églises : de Saint-Agricol (f° 45) ; — inventaire des reliques de la dite église : « Le chef de saint Agricol, d'argent doré, avec son base, deux anges, sa mittre, deux languettes pendantes avec huict clochettes rondes, le tout d'argent surdoré et, dans le crueu de la teste, il y a des ossements du chef du dict sainct et dessous la grand base avec six lions massifs d'argeant aussy et la mittre toute garnie de chattons avec pierres communes. » ; — de Saint-Pierre (f° 69) ; — de Saint-Didier : dans la chapelle de Saint-Luc, maintenant de l'Ange Gardien « se trouve le tombeau, du côté de l'Évangile, de noble Antoine de Comis, avec ses insignes et cette épigraphe : *Chi l'endura la vince* » et après, l'inscription du tombeau en ces termes : « *Inclita Avenionensis respublica, heres strenui militis domini Anthonii de Comis, ipso rebus caducis exempto, sibi hoc monumentum extruxit. Obiit enim viguieriatum gerens et, pro sua integritate, civitatis ipsius claves servans, die* XXVIII *maii 1494. Quisquis hunc tumulum excernens, precari ut ejus spiritus æternas sedes teneat. Amen.* » (f° 93) ; — de Saint-Genest (f° 121) ; — de la Madeleine (f° 141). — Notes sur l'érection en collégiale, par le cardinal d'Armagnac, de l'église de la Madeleine (f° 153) ; — de la Principale (f° 172) ; notes sur la fondation en collégiale de Notre-Dame la Principale (f° 179) ; — de Saint-Symphorien (f° 203) ; — notes sur la fondation en collégiale de Saint-Symphorien (f° 211) ; — fondations et pensions faites en faveur de Saint-Symphorien (f° 214). — Visites, en 1628, des églises : de Noves (f° 230) ; — de Verquières (f° 245) ; — d'Eyguières (f° 249) ; — de l'hôpital des pestiférés ou de Champfleuri, à Avignon (f° 257). — « Le recteur et le trésorier, interrogés, ont dit que le dit hôpital a été « construit et fondé, il y a cent ans et plus, par la piété et la libéralité d'un florentin du nom de Thomas de Gadagne, lorsqu'il habitait Avignon, comme il apparaît clairement par ses armes placées de chaque côté de la façade dudit hôpital. » (f° 257) ; — de l'hôpital des Convalescents : « L'hôpital des Convalescens « *Hospitale Convalescentium* » fut construit par Illustrissime et Révérendissime, de bonne mémoire, le cardinal de Clermont, lors légat d'Avignon, comme l'indiquent les armes dudit cardinal, gravées au mur intérieur dudit hôpital » (f° 261) ; — Sainte-Marthe, de Tarascon « Tombeau de sainte Marthe, au-dessus duquel est une statue de sainte Marthe, en argent. » (f° 265) ; — de Saint-Jacques (f° 265) ; — de l'église du monastère de Saint-Georges, à Avignon. Liste des sœurs du monastère (f° 267) ; — du même monastère, en 1630, par Marius Philonardi (f° 274) ; — des Pénitents Blancs, d'Avignon (f° 306). — Visites : de l'église métropolitaine (f° 312) ; — de Saint-Didier (f° 328) ; — de la chapelle rurale de Notre-Dame de Grâce ou de Sainte-Victoire et de l'église paroissiale de Rochefort (4 juin 1635, f° 340) ; — des églises paroissiales : de Lirac (f° 346) ; — de Tavel (f° 347) ; — de Sénas (20 décembre 1654, f° 348) ; — de Noves (19 octobre 1634, f° 358) ; — de Châteaurenard (21 octobre 1634, f° 362) ; — d'Orgon (24 octobre 1634, f° 364) ; de Saint-Rémy (7 décembre 1638, f° 366) ; — des églises de Tarascon (9 décembre 1638, f° 368) ; — de l'église collégiale de Saint-Genest, à Avignon (22 juillet 1648, f° 374) ; — de l'église de Saint-Agricol (12 juillet 1648, f° 382) ; — de l'église collégiale de Saint-Pierre (16 juillet 1648, f° 392). — « Inventaire de l'argenterie que se treuve dans le trésor de l'église parrochielle et collégielle de Notre-Dame la Principale, de la présente ville d'Avignon. » (f° 400). — Visites pastorales : de ladite église (30 juillet 1648, f° 401) ; — de l'église collégiale et paroissiale de la Madeleine (f° 406) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Didier (19 juillet 1648, f° 412). — Visite générale des églises du diocèse d'Avignon, par Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon (4 novembre 1649, f° 418). — Visites : de l'église métropolitaine, de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Agricol (6 mars 1651, f° 434) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Pierre (12 mars 1651, f° 446) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Didier (19 mars 1651, f° 456) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Genest (23 avril 1651, f° 468) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Notre Dame la Principale (7 mai 1651, f° 474) ; — de l'église collégiale et paroissiale de la Madeleine (30 avril 1651, f° 482) ; — de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Symphorien (8 mai 1651, f° 488) ;

— de l'église Sainte-Marthe, de Tarascon (3 décembre 1649, f° 495) ; — des églises de Roquemartine, Eygalières, Saint-Bonnet, La Goy, Eyragues et Verquières (16 février 1650, f° 512) ; — de Châteaurenard (20 février 1650, f° 527) ; — de Saint-Martin, hors Châteaurenard (f° 531) ; — de la chapelle Sainte-Anne (f° 531) ; — de l'église de Rognonas (23 février 1650, f° 531) ; — de Graveson (23 février 1650, f° 533) ; — de Saint-Jean de Sauveterre (9 novembre 1649, f° 540) ; — de Saint-Rémy (30 novembre 1649, f° 548) ; — de Saint-Laurent des Arbres (11 novembre 1649, f° 566) ; — de Roquemaure (5 novembre 1649, f° 572) ; — de Tresques (9 novembre 1649, f° 583) ; — de Montfaucon (11 novembre 1649, f° 585) ; — de Saint-Geniez de Comolas (11 novembre 1649, f° 586) ; — de Lirac (13 novembre 1649, f° 593) ; — de Tavel (14 novembre 1649, f° 593) ; — de Rochefort (14 novembre 1649, f° 595) ; — de Saze (15 novembre 1649, f° 597) ; — de la chapelle du château des Issars (16 novembre 1649, f° 599) ; — des Angles (16 novembre 1649, f° 600) ; — de Saint-Pons, de Villeneuve-lez Avignon (16 novembre 1649, f° 603) ; — de la collégiale de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon (17 novembre 1649, f° 605) ; — de Pujault (15 mai 1650, f° 613) ; — du monastère des Ursulines de Saint-Augustin, à Avignon (2 novembre 1650, f° 618) ; — du même monastère des Ursulines de Saint-Augustin, à Avignon (17 novembre 1650, f° 626) ; — du monastère de Sainte-Praxède (12 décembre 1650, f° 642) ; — du même monastère (1er mars 1650, f° 649) ; — des églises : de Pont de Sorgues (1er mai 1650, f° 656) ; — de Bédarrides (3 mai 1650, f° 662) ; — de Châteauneuf-Calcernier « *de papa nuncupati* » (3 mai 1650, f° 675) ; — de Courthézon (8 mai 1650, f° 686) ; — d'Entraigues (10 mai 1650, f° 686) ; — de Saint-Vincent de Gigognan (11 mai 1650, f° 691) ; — de Vedènes (11 mai 1650, f° 691) ; — de la chapelle de Sainte-Anne, construite au sommet d'une colline élevée près de Vedènes « *super elato monte secus dictum locum Vedenæ populo satis devota.* » (f° 694) ; — de la chapelle de Saint-Martin de Baumes, au territoire de Pont-de-Sorgues « *capellam sub titulo sancti Martini de Balmis sitam in territorio loci Pontissorgiæ.* » (f° 694) ; — de Saint-Saturnin (12 novembre 1650, f° 694) ; — de Jonquerettes (13 mai 1650, f° 696) ; — de Morières (13 mai 1650, f° 697) ; — de Montfavet (14 mai 1650, f° 701) ; — du monastère de Notre-Dame de la Miséricorde, à Avignon (14 novembre, 1650, f° 703) ; — du même monastère (7 février 1666, f° 705) ; — de Sénas, Notre-Dame de Méjan, Lamanon et Aiguières (11 février 1750, f° 710) ; — d'Eyguières (11 février 1650, f° 717) ; — de Saint-Veredème, au territoire d'Eyguières, autrefois église paroissiale dudit lieu « *ad ecclesiam alias parrochiam campestrem presentis loci sub titulo Sancti Veredemi.* » (f° 720). — « Rôle des sainctes reliques de l'esglise du lieu Deiguières. » (f° 722) ; — du monastère de Saint-Catherine, à Avignon (7 décembre 1650, f° 725) ; — du même monastère (29 février 1666, f° 733) ; — de Boulbon (25 février 1650, f° 736) ; — de l'église rurale de Saint-Victor, entre Tarascon et Boulbon « *ad ecclesiam campestrem sitam inter territoria et confinia Tharasconis et Bulbonis sub titulo sancti Victoris.* » (f° 738) ; — de l'église rurale de Saint-Pierre de Mézoargues, aux confins du territoire de Boulbon et près du lieu de Valabrègue, le Rhone entre deux « *in confinibus loci Bulbonis, secus locum de Valabregue, fluvio Rhodani intermedio.* » (f° 738) ; — de l'église paroissiale de Saint-Marcellin, hors de Boulbon « *ecclesiæ parrochialis sancti Marcellini extra locum Bulbonis.* » (f° 739) ; — de l'église de Notre-Dame de La Valette, hors de Boulbon « *Nostræ Dominæ de la Valette extra locum Bulbonis.* » (f° 742) ; — de Barbentane (6 février 1650, f° 743) ; — du monastère de Saint-Laurent, à Avignon (10 décembre 1650, f° 753) ; — du même monastère (26 février 1666, f° 756) ; — du monastère des Ursulines de la Présentation de Notre-Dame, ordre de Saint-Augustin, à Avignon (4 décembre 1650, f° 761) ; — du même monastère (26 janvier 1666, f° 768) ; — de Morières (3 mai 1650, f° 774) ; — d'Entraigues (11 mai 1650, f° 776). — Chapellenies dans le diocèse d'Avignon « à la part du Comtat. » (f° 782) ; — d'Eygalières (13 décembre 1654, f° 792). — « Rôle des officyers et domestiques du grand hospital Sainte-Marthe, d'Avignon. » (f° 798). — « Invantaire des habits que sont dans l'église parrochielle de Vedène. » (18 octobre 1626, f° 805). — Visites : de la chapelle des Pénitents Blancs, à Avignon (f° 807) ; — de l'église de Noves (27 octobre 1623, f° 863) ; etc.

G. 304. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1598-1668. — Visites pastorales de Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon, à la métropole (f° 1). — Visites des églises : de Saint-Agricol (f° 25) ; de Saint-Pierre (f° 40) ; — de Saint-Didier (f° 58) ; — de Saint-Geniez (f° 71) ; — de la Madeleine (f° 83) ; — de la Principale (f° 92) ; — de Saint-Symphorien (f° 104) ; — de Bédarrides (f° 115) ; — de la chapelle Saint-Étienne, hors la terre de Bédarrides (f° 126) ; — de la chapelle de Saint-Laurent de Barbara, hors le terroir de Bédarrides (f° 127) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Bédarrides (f° 127) ; — de la chapelle des Pères de la Doctrine chrétienne (f° 129) ; — de l'église d'Entraigues (f° 131) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Entraigues (f° 136) ; — de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, d'Entraigues (f° 138) ; — de l'église de Gigognan (f° 140) ; — de l'église de Châteauneuf-du-Pape (f° 141) ; — des chapelles des Pénitents Blancs, de Châteauneuf du-Pape (f° 151) ; — de la chapelle Saint-Théodoric, de

Châteauneuf-du-Pape (f° 153) : — de l'église de Courthézon (f° 155) ; — de l'église de Pont-de-Sorgues (f° 172) : — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Pont-de Sorgues (f° 179) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Pont-de-Sorgues (f° 180) ; — de la chapelle de Saint-Roch, hors le Pont-de-Sorgues (f° 186) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Beauvezet, au Pont-de-Sorgues « Ceste chapelle est hors le présent lieu, sur la garrigue, en allant à Châteauneuf-du-Pape. » (f° 185) ; — de l'église de Morières (f° 188) ; — de l'église de Vedènes (f° 201) ; — de la chapelle Sainte-Anne, hors le territoire de Vedènes (f° 207) ; — « Ceste chapelle est située hors le présent lieu sur la montagne qui est devant le lieu. » (f° 207) ; — de la chapelle des Pénitents, près de Vedènes (f° 208) ; — de l'église de Jonquerettes (f° 209) : — de Montfavet (f° 214) ; — de Châteauneuf-du-Pape (f° 218) ; — des chapelles des Pénitents Blancs, de Châteauneuf-du-Pape (f° 224) ; — des églises de Courthézon (f° 228) ; — de l'église de Bédarrides (f° 238) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Bédarrides (f° 244) ; — de l'église de Vedènes (f° 250) ; — de la chapelle des Pénitents Gris, de Vedènes (f° 253) ; — de l'église d'Entraigues (f° 256) ; — de Gigognan (f° 262) : — des chapelles Saint-Roch, hors le territoire de Gigognan (f° 272) ; — des Pénitents Bleus, de Gigognan (f° 273) ; — des Pénitents Blancs, de Gigognan (f° 274) ; — des Pénitents Bleus de Sorgues (f° 276) ; — de l'église du Pont-de-Sorgues (f° 282) ; — d'Entraigues (f° 289) ; — de Vedènes (f° 292) ; — de Jonquerettes (f° 293) ; — de Saint-Savornin (f° 295) ; — de Morières (f° 297) ; — de Montfavet (f° 300) ; — de Bédarrides (f° 307) ; — de Châteauneuf-Calcernier (f° 320) ; — de Bédarrides (f° 333) ; — des monastères d'Avignon, du Verbe Incarné (f° 349) ; — des religieuses de Notre-Dame (f° 364) ; — de Notre-Dame du Mont-Carmel (f° 381) ; — du monastère Sainte-Claire (f° 385) ; — de la Visitation de Sainte Marie (f° 390) ; — des religieuses de la Visitation de Saint-Georges (f° 402) ; — de Notre-Dame du Refuge (f° 411) ; — de Sainte-Ursule et de Saint-André (f° 422) ; — de la maison des Orphelines (f° 431). — Copie du mandement de Mgr Bordini, archevêque et vice-légat d'Avignon, autrement la fondation de la maison des Orphelines (27 décembre 1598). — Visites : du monastère de Saint-Laurent (f° 437) ; — du monastère des Annonciades (f° 442). — Ordonnance de Mgr de Marinis, archevêque d'Avignon, contenant un règlement extérieur pour le monastère de Notre-Dame du Refuge (11 septembre 1668, f° 449). — Visite de l'église de Bédarrides (f° 455). — Table (f° 460).

G. 305 (Registre.) — In-4°, 646 feuillets, papier.

1649-1669. — Visites pastorales de Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon. — Visites des églises : de Noves (f° 1) ; — de Rognonas (f° 17) ; — de Tarascon (f° 21) ; — de la chapelle Sainte-Marthe « Elle est située du costé de l'Évangile du dict mestre autel très bien orné. » « Le tableau est de la main du sieur Nicolas Mignard, aujourd'hui peintre du Roi. » (f° 28) ; — de la chapelle Sainte-Marthe, sous terre « Elle est fort ancienne. Dans icelle, il repause le corps de la sainte dans un fort beau sépulcre de marbre blanc, par la générosité de Monseigneur l'archevèque. Elle est toute garnie de marbre blanc et noir. La balustrade de marbre, l'estatue de la sainte parfaitement bien travaillée, en marbre blanc, couchée sur le dict sépulcre. Il y a cinp lampes qui veillent, jour et nuit, aux despens de Monsieur le doyen, devant le Sépulcre. » (f° 35) ; — de Notre-Dame du Château. « Le tableau est fort beau, il est aussi de la main du sieur Nicolas Mignard, peintre du Roi. » (f° 42) ; — de l'église Saint-Jacques, de Tarascon (f° 48) ; — des Pénitents Blancs, de Tarascon (f° 61) ; — des Pénitents Gris, de Tarascon (f° 63) ; — de Saint-Rémy (f° 72) ; — du monastère de Sainte-Ursule, de Saint-Rémy (f° 85) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, de Saint-Rémy (f° 86) ; — du monastère de Sainte-Claire, de Saint-Rémy (f° 88) ; — de l'église de Notre-Dame de Pitié, hors Saint Rémy (f° 93) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Saint-Rémy (f° 95) ; — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Saint-Rémy (f° 95) ; — de l'église d'Eyragues (f° 103) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, près d'Eyragues (f° 112) ; — de la confrérie des Pénitents Blancs, d'Eyragues (f° 113) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, d'Eyragues (f° 114) ; — de l'église de Romanin (f° 117) ; — de l'église d'Eygalières (f° 118) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eygalières (f° 123) ; — de la chapelle de Saint-Sixte, près d'Eygalières (f° 125) ; — de l'église d'Eyguières (f° 126) ; — des Pénitents Blancs, d'Eyragues (f° 135) ; — de l'église de Roquemartine (f° 138) ; — de Lamanon (f° 143) ; — de Sénas (f° 145), — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Sénas (f° 152) ; — de Notre Dame des Méjans, près Sénas (f° 155) ; — d'Orgon (f° 157) ; — de Cabanes (f° 170) ; — de l'église de Saint-Andiol (f° 175) ; — de l'église de Verquières (f° 179) ; — de Chateaurenard (182) ; — des Pénitents Gris, de Châteaurenard (f° 193) ; — des Pénitents Blancs, de Châteaurenard (f° 194) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, de Châteaurenard (f° 195) ; — de la chapelle Saint-Honoré, de Châteaurenard (f° 196) ; — de Notre-Dame du Château, de Châteaurenard (f° 197) ; — des Pénitents Blancs, de Chateaurenard (f° 201) ;

— de Saint-Nicolas, de Châteauneuf (f° 203) ; — de Notre-Dame du Rosaire, de Châteaurenard (f° 204) ; — de l'Aumône, de Châteaurenard (f° 207) ; — de la chapelle du Saint-Sépulcre, hors Châteaurenard (f° 208) ; — de l'église de Cadillan (f° 209) ; — de Boulbon (f° 218) ; — de Saint-Pierre-de-Mézoargues (f° 224) ; — de Saint-Marcellin, de Saint-Pierre-de-Mézoargues (f° 227) ; — de l'église de Barbentane (f° 234) ; — de Boulbon (f° 296) ; — de Saint-Marcellin de Boulbon (f° 299) ; — de Notre-Dame de la Valette, de Boulbon (f° 302) ; — de l'hôpital de Boulbon (f° 303) ; — de l'église de Saint-Pierre, de Mézoargue (f° 304) ; — de l'église Saint-Victor, terroir de Tarascon (f° 306) ; — de la chapelle Notre-Dame de Bonaventure, de Tarascon (f° 327) ; — de l'église Saint-Jacques, de Tarascon (f° 329) ; — du monastère de Sainte-Ursule, de Tarascon (f° 335) ; — de Notre-Dame de Bonaventure, de Tarascon (f° 338) ; — du monastère de la Visitation de Saint-Marcel, de Tarascon (f° 339) ; — de l'église de Graveson (f° 346) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Graveson (f° 352) ; — de l'église de Cadillan (f° 354) ; — de l'église d'Eyragues (f° 356) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs d'Eyragues (f° 365) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, d'Eyragues (f° 366) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, hors Eyragues (f° 367) ; — de l'église de La Goy (f° 370) ; — de Saint-Rémy (f° 372) ; du monastère des Augustines, de Saint-Rémy (f° 380) ; — de la chapelle Saint-Pierre, de Saint-Rémy « à la peinture fort ancienne, représentant la Descente de Croix. » (f° 383) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Saint-Rémy (f° 385) ; — du monastère de Sainte-Ursule, de Saint-Rémy (f° 385) ; — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Saint-Rémy (f° 387) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, hors Saint-Rémy (f° 388) ; — de la chapelle de Laurade, de Saint-Rémy (f° 391) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage, de Saint-Rémy (f° 392) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Pitié (f° 393) ; — de l'église d'Eygalières (f° 394) ; — de la paroisse d'Eyguières (f° 400) ; — des églises de Roquemartine (f° 409) ; — de Lamanon (f° 415) ; — de Sénas (f° 419) ; — de Roquemartine (f° 425) ; — d'Orgon (f° 427) ; — de Cabannes (f° 437) ; — de Saint Andiol (f° 443) ; — de Verquières (f° 446) ; — de Noves (f° 451) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Noves (f° 455) ; — des Pénitents Noirs, de Noves (f° 455) ; — de Notre-Dame de Verquières (f° 457) ; — de l'église de Châteaurenard (f° 459) ; — de la chapelle de Notre Dame de Lorette, hors Châteaurenard (f° 464) ; — de la chapelle Sainte-Anne, de Châteaurenard (f° 465) ; — de la chapelle Notre-Dame du Château, de Châteaurenard (f° 465) ; — de la chapelle Saint-Honoré, de Châteaurenard (f° 466) ; — des églises de Châteaurenard (f° 473) ; — de Noves (f° 515) ; — de Verquières (f° 531) ; — de Barbentane (f° 533) ; — de Tarascon (f° 560) ; — de Laurade, de Tarascon (f° 562) ; — de la chapelle Notre-Dame de Bon-Voyage, de Tarascon (f° 564) ; — du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, de Tarascon (f° 565) ; — de Sainte-Blaise, de Tarascon (f° 565) ; — du monastère Sainte-Ursule, de Tarascon (f° 566) ; — des chapelles de l'église Sainte-Marthe, de Tarascon (f° 568) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Tarascon (f° 581) ; — des Pénitents Gris, de Tarascon (f° 582) ; — de l'église Saint-Jacques, de Tarascon (f° 586) ; — d'Eyguières (f° 588) ; — de l'église d'Eyragues (f° 598) ; — de Graveson (f° 610) ; — des Pénitents Blancs, d'Eyragues (f° 621) ; — de Boulbon (f° 625) ; — de Saint-Marcellin, hors le territoire de Boulbon (f° 631) ; — de Saint-Pierre-de-Mézoargues (f° 635) ; — de Châteaurenard (f° 638) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, de Châteaurenard (f° 644) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Châteaurenard (f° 644) ; — des Pénitents Gris, de Châteaurenard (f° 645).

G. 306. (Registre.) — In 4°, 563 feuillets, papier.

1651. — « Visites pastorales de Mgr de Marinis. Tome III-Languedoc ». — Visites des églises : de Roquemaure (7 février 1664, f° 1). — Rôle des anniversaires, pour chaque mois de l'année : janvier : pour François Ier, roi de France ; février : pour Bertrand de La Marche, cardinal, fondateur du présent chapitre ; en mars : Geoffroy de Boucicaut ; en mai : pour dame Jeanne de Montfaucon, pour dame Anne de Fournier de Pradines (f° 19). — Rôle des confréries (f° 25). — Note sur la fondation de la collégiale, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-Évangéliste, par le cardinal Bertrand de La Marche, le 21 mars 1345 (f° 30). — Ordonnance pour l'établissement d'orgues (17 février 1664, f° 87) ; — de Sauveterre (12 février 1664, f° 91) ; — de Montfaucon (13 février 1664, f° 100) ; — de Saint-Martin « *de Riperiis.* » « Ceste église est fort ancienne. Elle est bastie sur le bord de la rivière du Rosne et de là, l'on croit qu'elle a tiré son nom de *Riperiis.* » (f° 106) ; — de Truel (15 février 1664, f° 109) ; — de l'église rurale de Saint-Agricol, au territoire de Roquemaure (f° 115) ; — de Pujault (8 février 1664, f° 117) ; — de Saint-Laurent-des-Arbres (19 février 1664, f° 130) ; — de Lirac (21 février 1664, f° 153) ; — de Tavel (22 février 1664, f° 161) ; — de Saint Geniez-de-Comolas (25 février 1664, f° 171). — Permission de bâtir une chapelle en l'honneur de Saint Nicolas, patron des mariniers et gens de rivière, hors la ville de Roquemaure « et ce, sur un petit roch, proche la rivière, sur le bout de la broutière. » (22 février 1664, f° 181) ; — de Rochefort (25 février 1664) ; — de Saze (1er mars 1664, f° 195) ; — de Saint-Pierre-de-Termes (3 mars 1661, f° 219) ; — de Saint-Pons, de Villeneuve-

lez-Avignon (3 mars 1664, f° 224) ; — de la collégiale de Notre-Dame, au même lieu (7 mars 1664, f° 266) ; — des Angles (11 mars 1664, f° 288) ; — des Issards (11 mars 1664, f° 299) ; — de Montault « bastie depuis que le palais qui y est contigu est basti. Ce fut du temps que le pape Jean XXII demeuroit dans Avignon que le cardinal Montalto fit bastir l'un et l'autre. » (f° 304) ; — de la chapelle Saint-Louis, aux Toulières, au bord du Rhône « C'est une ancienne chapelle profanée. Pourtant, anciennement, on y disoit la messe pour la commodité des habitants. » (f° 305) ; — de l'hôpital Saint-Lazare « à la Tour-lez-Avignon. Il est situé long du grand chemin de La Tour, allant à Rochefort. » (f° 307) ; — de l'église paroissiale et collégiale de Saint-Jean-Baptiste, de Roquemaure (14 novembre 1668, f° 325) ; — des églises : de Montfaucon (19 novembre 1668, f° 349) ; — de Saint-Geniés-de-Comolas (19 novembre 1668, f° 355) ; — de Saint-Laurent-des-Arbres (20 novembre 1668, f° 363) ; — de Sauveterre (16 novembre 1668, f° 372) ; — de Saint-Agricol « en campagne » (f° 381) ; — de Tavel (15 novembre 1668, f° 387) ; de Pujault (17 novembre 1668, f° 395) ; — de Lirac (20 novembre 1668, f° 411) ; — de Tavel (f° 415) ; — de Rochefort (20 novembre 1668, f° 423) ; — de Saze (21 novembre 1668, f° 435) ; — de Saint-Pierre-de-Termes, proche Aramon (22 novembre 1668, f° 447). — Seconde visite générale faite par Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon, dans le diocèse d'Avignon, partie de Languedoc, en l'année 1654 (f° 457). — Visites des églises : de Villeneuve-lez-Avignon (4 octobre 1654, f° 457) ; — du monastère de Saint-André (f° 465) ; — des Angles (11 octobre 1654, f° 485). — Visites des églises : de Saint-Pons, à Villeneuve-lez-Avignon (16 avril 1662, f° 505) ; — de Sauveterre (16 novembre 1659, f° 509) ; — de Sainthe-Marthe, de Tarascon (25 novembre 1654, f° 531) ; — de Saze (14 janvier 1655, f° 537) ; — de Rochefort (13 janvier 1655, f° 547) ; — de Truel (17 janvier 1655, f° 554) ; — de Tavel (17 janvier 1655, f° 556) ; — etc.

G. 307. (Registre.) — In-4°, 341 feuillets, papier.

1670-1671. — Visites pastorales, par Mgr Azzo-Ariosto, archevêque d'Avignon. « Tome I-Avignon-Comtat. » — des églises : de la métropole (f° 1) ; — « Au bout de la chapelle Saint-Joseph est le sépulcre d'heureuse mémoire Jean vingt-deuxiesme, d'une construction et architecture très ancienne et très belle et au pied du dict sépulcre à terre et tout joignant l'autel de la présente chapelle, y a une sépulture fermée par un trelis de fert dans laquelle anciennement les saintes reliques du corps de saint Agricol reposaient et cela ne se sait que par tradition. » (f° 9) ; — de la chapelle du Pardon « Cette chapelle est parfaitement bien ornée de tous les mistères de la Vierge peints, la plupart, de la main de feu illustre Nicolas Mignard, peintre du Roy, quand il mourut. L'architecture qui environne les peintures est de la plus riche manière qui se puisse, toute dorée, laquelle, aussi bien que les tableaux, environne toute la chapelle. Cette chapelle est destinée pour la sépulture de Nos Seigneurs les archevèques. Il y a la sépulture de feu Monseigneur, de pieuse mémoire, Dominique de Grimaldis, toute relevée en marbre qui ne sert pas de petits ornements à cette chapelle. » « Il y avoit, au mitan de la chapelle du Pardon, le tombeau de feu l'Éminentissime cardinal d'Armagnac qui paroissoit relevé de la hauteur de quatre à cinq pans, mais, pour de bonnes considérations connues aux supérieurs, l'on leva l'architecture qui occupoit la plus grande partie de la chapelle et l'on mit les os en terre. Il y a aussi en entrant, dans la dite chapelle, à main gauche, le corps de feu mon dit seigneur de Marini, comme en dépôs, en attendant que le Mont-de-Piété de la présente ville, héritier de tout ce que mon dit seigneur pouvait disposer, ayt fait construire un monument digne de la mémoire d'un tel prélat. » (f° 13) ; — de la chapelle Saint-Martin « Elle est située hors la présente église, à costé gauche, en entrant dans la dicte église. Elle a esté bastie aux dépens de feu illustre seigneur M. Pierre de Cadart, seigneur de Caderousse, lequel ou les siens ont fondé douze anniversaires auxquels le chapitre est obligé. » (f° 15) ; — de Saint-Agricol (f° 28). — Au maistre autel « le tableau du dit autel représentant le mistère de l'Assomption de la glorieuse Vierge est peint par la main de l'illustre Simon de Châlons, lequel a laissé, en ce païs, tant de belles marques de sa vertu. » (f° 33) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Pitié « Au dit autel, les passementiers exercent très ponctuellement et dévotement leurs confrairies. » (f° 34) ; — à la chapelle de Notre-Dame de la Fusterie (f° 41) ; — de Saint-Pierre (f° 45) ; — à la chapelle Sainte-Barbe « Cet autel est tout consacré. Le tableau est fort dévôt et paint de la main de feu M. Nicolas Mignard. » (f° 54) ; — de l'église de Saint-Didier (f° 58) ; — de la chapelle de la Nativité du S. Saint Didier « Le tableau est fort dévôt, représentant la Nativité de Notre Seigneur, peint par l'illustre Simon de Challon. » (f° 65) ; — de l'église de Saint-Geniez (f° 69) ; — de l'église de la Madeleine (f° 78) ; — de l'église de la Principale (f° 87) ; — de l'autel Saint-Antoine « Cet autel a esté, depuis quelques années érigé souls le dit titre et orné entièrement, pierre sacrée, napes, chandeliers et autres choses par la confrérie des cochers. » (f° 93) ; — de l'église Saint-Symphorien (f° 100). — Visites des monastères d'Avignon : de Sainte-Catherine de l'ordre de Saint-Bernard (f° 107) ; — des religieuses de la Miséricorde (f° 112) ; — des Augustines

(f° 136) ; — du Saint-Sacrement (f° 150) ; — de Sainte-Praxède (f° 152) ; — de la Visitation de Sainte-Marie (f° 158) ; — de Notre-Dame du Refuge (f° 161) ; — de Sainte-Ursule (f° 173) ; — du Verbe Incarné (f° 280) ; — de la Visitation de Saint-Georges (f° 286) ; — des Bénédictines (f° 192) ; — des religieuses de l'Annonciade (f° 198) ; — des religieuses de Notre-Dame du Mont-Carmel (f° 204) ; — des religieuses de Sainte-Claire (f° 208). — Lettre du cardinal Brancaccio à Mgr Azzo-Arioste, archevêque d'Avignon, au sujet du monastère de Sainte-Claire (18 août 1971, f° 225). — Visites : de la Maison des filles repenties (f° 223) ; — de l'église de Bédarrides (f° 238) ; — de la chapelle du Saint-Rosaire « Monseigneur y a trouvé tout ce qui est nécessaire pour y dire la Sainte Messe, outre les autres ornements et dorures qui ornent le beau tableau qui y est peint par la main dudit feu Mignard, peintre d'Avignon. » (f° 242) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Bédarrides (f° 247) ; — de l'église de Châteauneuf-du-Pape (f° 250) ; — de l'église du Pont-de-Sorgues (f° 257) ; — de la chapelle des Pénitents Bleus du susdit lieu (f° 263) ; — de l'église d'Entraigues (f° 266) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs du susdit lieu (f° 271) ; — de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, du susdit lieu (f° 272) ; — de l'église de Bédarrides (f° 286) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, du susdit lieu (f° 296) ; — de la chapelle de la Sainte-Croix, du susdit lieu « proche la porte appellée d'Avignon. » (f° 297) ; — de la chapelle de Saint-Étienne, hors le territoire de Bédarrides, et de Saint-Laurent de Barbara (f° 298) ; — de l'église de Châteauneuf-du-Pape (f° 300) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, du susdit lieu (f° 306) ; — de la chapelle de Saint-Théodoric, hors le territoire de Châteauneuf-du-Pape (f° 308) ; — de l'église du Pont-de-Sorgues (f° 309) ; — de la chapelle Saint-Martin, du susdit lieu (f° 311) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, du susdit lieu (f° 311) ; — de la chapelle des Pénitents Bleus, du susdit lieu (f° 315) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs (f° 316). — Tableau des confréries de Sorgues (f° 322). — Visites : de l'église d'Entraigues (f° 326) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, du susdit lieu (f° 333) ; — de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs hors le territoire d'Entraigues (f° 335). — Tables (f° 338) ; etc.

G. 308. (Registre.) — In-4°, 329 feuillets, papier.

1671. — « Visites pastorales de Mgr Azzo-Arioste. Tome II Provence. » — Visites des églises : de Sainte-Marthe, de Tarascon (3 septembre 1671, f° 1) ; — « A la petite chapelle Saincte-Magdeleine. Cette petite chapelle est soubs terre, tout joignant celle de Saincte-Marthe. » (f° 8) ; — de Saint-Jacques, au même lieu (7 septembre 1671, f° 20) ; — d'Eyragues (23 septembre 1671, f° [illegible]) ; — [illegible] de Saint-Martin, à Saint-Rémy (23 septembre 1671, f° 38) ; — de l'église rurale de La Goy, sous le titre de Saint-Bonnet (24 septembre 1671, f° [illegible]) ; — [illegible] de Sainte-Claire, de Saint-Rémy (2[illegible] septembre 1671, f° [illegible]) ; — du monastère des Augustines, de la même ville (26 septembre 1671, f° 58) ; — de l'église rurale de Romanin, ou Notre-Dame des Pinques (2[illegible] septembre 1671, f° [illegible]) ; — d'Eygalières (28 septembre 1671, f° 69) ; d'Orgon (29 septembre 1671, f° 72) ; — d'Eyguières ([illegible] septembre 1671, f° 82) ; — de Roquemartine (30 septembre 1671, f° 88) ; — de Lamanon (1er octobre 1671, f° [illegible]) ; — [illegible] (1er octobre 1671, f° 92) ; — de Saint-Andiol (2 octobre 1671, f° 96) ; — de Cabannes (2 octobre 1671, f° 99) ; — de Noves (2 octobre 1671, f° 102) ; — de Verquières ([illegible] octobre 1671, f° [illegible]) ; — de Châteaurenard (5 octobre 1671, f° 119) ; — de Rognonas (5 octobre 1671, f° 130) ; — de Barbentane (5 novembre 1671, f° 134) ; — de Boulbon (6 novembre 1671, f° 151) ; — de Saint-Pierre, de Mézoargues (6 novembre 1671, f° 159) ; — de Graveson (7 novembre 1671, f° 162) ; — de Sainte-Marthe, de Tarascon (3 septembre 1671, f° 168) ; — du monastère des Ursulines, dudit lieu (4 septembre 1671, f° 181) ; — du monastère de la Visitation, du même lieu (5 septembre 1671, f° 185) ; — de [illegible] du même lieu (4 septembre 1671, f° 187) ; — d'Eyragues (23 septembre 1671, f° 198) ; — de Saint-Martin, de Saint Rémy (23 septembre 1671, f° 204) ; — du monastère des Ursulines, de la même ville (24 septembre 1671, f° 209) ; — de La Goy (2 septembre 1671, f° 212) ; — du monastère de Sainte-Claire (25 septembre 1671, f° 213) ; — de Romanin (28 septembre 1671, f° 222) ; — d'Eygalières (28 septembre 1671, f° 223) ; — d'Orgon (28 septembre 1671, f° 226) ; — d'Eyguières (29 septembre 1671, f° 231) ; — de Roquemartine (30 septembre 1671, f° 231) ; — de Roquemartine (30 septembre 1671, f° 237) ; — de Lamanon (1er octobre 1671, f° 239) ; — de Sénas (1er octobre 1671, f° 239) ; — de Saint-Andiol (20 octobre 1671, f° 243) ; — de Cabanes (2 octobre 1671, f° 246) ; — de Noves (2 octobre 1671, f° 249) ; — de Verquières (2 octobre 1671, f° 251) ; — de la chapelle et hermitage de Notre-Dame des Ponts, de Verquières (3 octobre 1671, f° 256) ; — de Châteaurenard (5 octobre 1671, f° 259) ; — de Boulbon (6 novembre 1671, f° 264) ; — de Saint-Pierre, de Mézoargues (6 novembre 1671, f° 266) ; — de Graveson (7 novembre 1671, f° 268) ; — de Rognonas (5 novembre 1671, f° 293) ; — de Barbentane (5 novembre 1671, f° 295) ; — de Saint Geniès-de-Comolas ([illegible] décembre 1671, f° 308) ; — de Saint-Laurent-des-Arbres (14 décembre 1671, f° 313). — Table (f° 319) ; etc.

G. 309. (Registre.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1662-1677. — Visites pastorales de Mgr Libelli, archevêque d'Avignon. — Visites : de l'église métropolitaine (f° 1) ; — de Saint-Agricol (f° 24) ; — de Saint-Pierre (f° 41) ; — de Saint-Didier (f° 54). — Ordonnance de Mgr Dominique de Marinis, archevêque d'Avignon, au sujet des réductions des messes et anniversaires (18 avril 1662, f° 62) ; Visites de l'église de Saint-Geniez (f° 78) ; — de la Madeleine (f° 89) ; — de la Principale (f° 100) ; — de Saint-Symphorien (f° 119) ; — du monastère de Sainte-Praxède (f° 128) ; — de Sainte-Claire (f° 140) ; — des religieuses de Saint-Laurent (f° 144) ; — du monastère de Sainte-Catherine (f° 150) ; — de la Visitation (f° 157) ; — de Sainte-Ursule (f° 164) ; — de Notre-Dame de la Miséricorde (f° 174) ; — de Sainte-Ursule, sous le titre de Saint-Philippe (f° 180) ; — de l'église de Roquemaure (f° 188) ; — de Saint-Geniez-de-Comolas (f° 201) ; — de Tavel (f° 211) ; — de Saint-Pierre-de-Terme, près Aramon (f° 223) ; — de Pujault (f° 228) ; — de Rochefort (f° 233). — Ordonnance d'Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, relative à la visite de son diocèse (f° 223). — Visites : de l'église de Tarascon (f° 244) ; — de Romanin (f° 279) ; — d'Eygalières (f° 281) ; — d'Eyguières (f° 283) ; — des Pénitents Blancs, d'Eyguières (f° 289) ; — de Lamanon (f° 291) ; — de Sénas (f° 292) ; — d'Orgon (f° 299) ; — de Saint-Andiol (f° 307) ; — de Verquières (f° 309) ; — de Noves (f° 316) ; — des Pénitents Noirs, de Noves (f° 319) ; — des Pénitents Blancs, de Noves (f° 322) ; — de l'église de Châteaurenard (f° 324) ; — de Saint-Honoré, hors le territoire de Châteaurenard (f° 332) ; — de la chapelle Sainte-Anne, hors le territoire du susdit lieu (f° 332) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, hors le territoire du susdit lieu (f° 333) ; — de la chapelle des Pénitents Gris (f° 334) ; — de l'église d'Eyragues (f° 335) ; — de l'église et de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eyragues (f° 340) ; — de l'église de Graveson (f° 342) ; — de l'église et de la chapelle de Saint-Sépulcre, hors Eyragues (f° 346) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eyragues (f° 347) ; — de l'église de Boulbon (f° 348) ; — de Saint-Pierre-de-Mézoargues (f° 354) ; — de Barbentane (f° 355) ; — de la chapelle de M. de Mondragon (f° 357) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Barbentane [illegible] ; — de l'église de [illegible] (f° [illegible]). [illegible]

G. [illegible] (Registre.) — In-4°, [illegible] feuillets, papier.

[illegible]. — [illegible]

(f° 1) ; — de l'église de Saint-Agricol (f° 17 ; — « A la sacristie « les corps de saint Magne et de saint Agricol, le doigt de saint Barthélémy, une des dents de sainte Appollonie attachée à une partie de la machoire, de saint Aure, des reliques des Onze Mille Vierges, la Sainte Épine, un os du corps de saint Honoré, de saint Pancrasse, un os de saint Lictius, martyr. » (f° 27) ; — de l'église Saint-Pierre (f° 35) ; — de Saint-Genest (f° 69) ; — de la Madeleine (f° 69) ; — de Saint-Symphorien (f° 77) ; — de l'église du monastère Sainte-Marie, d'Avignon (f° 85) ; — de l'église du monastère de Sainte-Ursule, d'Avignon (f° 93) ; — de l'église du monastère Sainte-Catherine, d'Avignon (f° 97) ; — de l'église du monastère Saint-Georges, d'Avignon (f° 103) ; — de l'église du monastère Saint-Laurent (f° 109) ; — de l'église du monastère de la Miséricorde, d'Avignon (f° 115) ; — de l'église du monastère des Ursulines de Saint-Philippe, d'Avignon (f° 123) ; — de l'église du monastère de Saint-Véran et Sainte Praxède (f° 125) ; — de l'église du monastère de Notre-Dame règle le Saint-Benoît, d'Avignon (f° 127 ; — de l'église du monastère de Notre-Dame du Refuge (f° 129) ; — de l'église d'Eyguières (f° 137) ; — de Lamanon (f° 144) ; — de Saint-Rémy (f° 157 *bis* ; — de l'hôpital de Saint-Rémy (f° 158) ; — de l'église des Pénitents Blancs, de Saint-Rémy (f° 160) ; — de Barbentane (f° 161) ; — de l'hôpital de Barbentane (f° 170) ; — de l'église de Boulbon (f° 174) ; — de Saint-Pierre, de Mézoargues (f° 177) ; — de l'église de Graveson (f° 179) ; — d'Eyragues (f° 193) ; — d'Eygalières (f° 197) ; — d'Orgon (f° 199) ; — d'Eyguières (f° 203) ; — de Sénas (f° 206) ; — de Barbentane (f° 213) ; — de Tarascon (f° 234) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Tarascon (f° 247) ; — de l'église des Ursulines, de Tarascon (f° 252) ; — de Roquemaure (f° 260) ; — de Sauveterre (f° 272) ; — du prieuré de Saint-Geniez, au chapitre de Roquemaure (f° 276) ; — de l'église de Lirac (f° 279) ; — de l'église de Pujault (f° 281) ; — de Tavel (f° 283) ; — de Saze (f° 285) ; — de Rochefort (f° 286) ; — de Villeneuve (f° 287) ; — de Montfaucon (f° 303) ; — de Sauveterre (f° 306) ; — de Truel (f° 310) ; — de Courthézon (f° 312) ; — de l'église de Châteauneuf (f° 319). — Table (f° 327) ; — etc.

G. 311. (Registre.) — In-fol., 192 feuillets, papier.

17[illegible]3-1708. — Visites pastorales de François Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : de la métropole (f° 1) ; — de Saint-Agricol (f° 8) ; — de Saint-Pierre (f° 12) ; — de Saint-Didier (f° 14) ; — de Saint-Geniez (f° 17) ; — de la Madeleine (f° 20) ; — de la Principale (f° 22) ; — de Saint-Symphorien (f° 26) ; — de Châteauneuf-Calcernier (f° 31) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Châteauneuf-Cal

cernier (f° 36) ; — de l'église de Courthézon (f° 38) ; — de la chapelle de Saint-Laurent de Barbara, de Courthézon (f° 40) ; — de la chapelle de Saint-Étienne, près Courthézon (f° 41) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, de Courthézon (f° 42) ; — de l'église de Bédarrides (f° 43) ; — d'Entraigues (f° 49) ; — de l'église de Vedènes (f° 52) ; — de la chapelle de Sainte-Anne, hors Vedènes (f° 54) ; — des Pénitents Gris, de Vedènes (f° 54) ; — de l'église du Pont-de-Sorgues (f° 55) ; — de l'église des Pénitents Bleus, du Pont-de-Sorgues (f° 59) ; — des Pénitents Blancs, du Pont-de-Sorgues (f° 60) ; — de l'église de Saint-Saturnin (f° 62) ; — de Jonquerettes (f° 65) ; — de Morières (f° 66) ; — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Morières (f° 69) ; — des Pénitents Blancs, de Morières (f° 69) ; — de l'église de Roquemaure (f° 71) ; — de la chapelle des Penitents Blancs, de Roquemaure (f° 74) ; — de l'hôpital de Roquemaure (f° 75) ; — de l'église de Trueil, près Roquemaure (f° 76) ; — de Montfaucon (f° 77) ; — de Saint-Geniez-de-Comolas (f° 78) ; — de Saint-Laurent-des-Arbres (f° 79) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Thézan (f° 82) ; — de l'église de Lirac (f° 82) ; — de Tavel (f° 84) ; — de la chapelle Saint-Ferréol, près Tavel (f° 85) ; — de Rochefort (f° 85) ; — de Saze (f° 87) ; — de Pujault (f° 90) ; — de la chapelle de Saint-Veredème, de Pujault (f° 92) ; — de la chapelle de Saint-Joseph, au terroir de Roquemaure (f° 92) ; — de la chapelle de Saint-Agricol, au terroir de Roquemaure (f° 93) ; — de l'église de Sauveterre (f° 94) ; — de l'église de Saint-Pons, de Villeneuve-lez-Avignon (f° 95) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Beluzet, au fort Saint-André (f° 97) ; — de la chapelle de Saint-Roch et Saint-Louis, aux Taulières de Villeneuve (f° 97) ; — de la chapelle de Notre-Dame la Major (f° 98) ; — de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon (f° 99) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, de Villeneuve (f° 100) ; — de la chapelle des Pénitents Gris, de Villeneuve (f° 101) ; — de l'église des Angles (f° 101) ; — de la communauté de Saint-Geniez-de Comolas (f° 102) ; — de l'église Sainte-Marthe, de Tarascon (f° 109) ; — de l'église Saint-Jacques, de Tarascon (f° 116) ; — de l'église de la Charité, de Tarascon (f° 120) ; — de la chapelle des Pénitents Gris, de Tarascon (f° 121) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, de Tarascon (f° 121) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Tarascon (f° 122) ; — de l'hôpital Saint-Nicolas, de Tarascon (f° 123) ; — de la Maison du Refuge, de Tarascon (f° 123) ; — de l'église Saint-Martin, de Saint-Rémy (f° 124) ; — du monastère des Augustins, de Saint-Rémy (f° 125) ; — du chapitre et autres ecclésiastiques de Saint-Rémy (f° 131) ; — de l'église d'Eygalières (f° 132) ; — de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire, hors Eygalières (f° 133) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eygalières (f° 134) ; — de l'église d'Eyguières (f° 135) ; — de l'hôpital d'Eyguières (f° 139) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eyguières (f° 140) ; — de la chapelle de Saint-Pierre de Vence, d'Eyguières (f° 141) ; — de l'église de Roquemartine (f° 142) ; — de la chapelle de Saint-Denis, près Lamanon (f° 142) ; — de l'église de Sénas (f° 143) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Sénas (f° 144) ; — de l'église d'Orgon (f° 145) ; — de l'église et de la chapelle de Sainte-Croix, de Saint-Andiol (f° 149) ; — de l'église de Cabannes (f° 150) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Cabannes (f° 151) ; — de l'église de Barbentane (f° 152) ; — du prieuré de Saint André de Barbentane (f° 159) ; — de l'église de Boulbon (f° 160) ; — de la chapelle de Saint-Pierre aux Liens, de Mézoargues (f° 162) ; — de la chapelle de Saint-Marcellin, hors Boulbon (f° 163) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Boulbon (f° 164) ; — de l'église de Graveson (f° 164) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Graveson (f° 166) ; — de l'église d'Eyragues (f° 167) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, d'Eyragues (f° 170) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eyragues (f° 171) ; — de l'église de Châteaurenard (f° 171) ; — de l'église de Rognonas (f° 175) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Châteaurenard (f° 177) ; — de la chapelle des Pénitents Gris, de Châteaurenard (f° 178) ; — de l'église de Noves (f° 178) ; — de l'église de Verquières (f° 183) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Noves (f° 185) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, de Noves (f° 185) ; — de l'hôpital de Noves (f° 186) ; — de la chapelle de Notre-Dame de Piargues, à Saint-Rémy (f° 187) ; — etc.

G. 312. (Registre.) — In-fol., 347 feuillets, papier.

1712-1723. — Mandements et visites pastorales de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : de la métropole (f° 1) ; — de l'église de Morières (f° 2) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Morières (f° 4) ; — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Morières (f° 5) ; — de l'église de Jonquerettes (f° 7) ; — de l'église de Saint-Saturnin (f° 10) ; — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Saint-Saturnin (f° 13) ; — de l'église d'Entraigues (f° 15) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Entraigues (f° 16) ; — de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, d'Entraigues, par Ignace Crively, sacristain de Saint-Didier (f° 20) ; — de l'église de Vedènes (f° 21) ; — de la chapelle des Pénitents Gris, de Vedènes (f° 23) ; — de l'hermitage de Sainte-Anne, de Vedènes, par François Ranchet, prêtre (f° 24) ; — de l'église de Courthézon (f° 24) ; — de l'hôpital de Courthézon (f° 25) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, de Cour-

[illegible] de la Maison des pères de la Doctrine chrétienne, de Courthézon (f° 27); — de l'église de Bédarrides (f° 28); — de l'église des pères de la Doctrine chrétienne, de Bédarrides (f° 34); — de la chapelle de Sainte-Croix, de Bédarrides (f° 35); — de l'hôpital de Bédarrides (f° 35); — de l'église du Pont-de-Sorgues (f° 36); — de l'église de Gigognan, par François-Elzéar des Achards de la Baume (f° 38); — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Sorgues (f° 40); — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Sorgues (f° 41); — de l'ermitage de Saint-Pierre, de Sorgues (f° 43); — de Notre-Dame de Beauvoir, près Châteauneuf (f° 44); — de l'église de Châteauneuf-Calcernier (f° 45); — de la chapelle des Pénitents-Blancs, de Châteauneuf-Calcernier (f° 47); — de l'hôpital et du cimetière de Châteauneuf-Calcernier (f° 49); — de l'église de Roquemaure (f° 50); — de l'église de Saint-Agricol, de Roquemaure, par le sieur Crively (f° 56); — de la chapelle de Saint-Joseph, par le sieur Crively (f° 57); — de la paroisse de Treuil, par le même (f° 57); — du monastère des religieuses du Verbe Incarné, de Roquemaure (f° 58); — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Roquemaure (f° 61); — de l'hôpital de Roquemaure (f° 62); — de l'église de Montfaucon (f° 64); — de la chapelle de Saint-Martin, de Montfaucon (f° 65); — de l'église de Saint-Geniez-de-Comolas (f° 66); — de l'église de Saint-Laurent-des-Arbres (f° 69); — de la chapelle de de Notre-Dame de Thézan, par Elzéar-François des Achards de la Baume (f° 72); — de l'église de Lirac (f° 73); — de l'ermitage de Notre-Dame de Consolation, au terroir de Saint-Laurent-des-Arbres (f° 74); — de l'église de Rochefort (f° 79); — de l'église de Saze (f° 80); — de l'église de Pujault (f° 86); — de l'église de Sauveterre, par le sieur de la Baume (f° 88); — de l'église de Villeneuve-lez-Avignon (f° [illegible]); — de l'église des Angles, par Pierre-Ignace de Crivelly, prêtre sacriste de l'église Saint-Didier (f° 90); — de l'église des Issarts, par Pierre-Ignace de Crivelly, sacriste de Saint-Didier (f° 91); — du monastère de Sainte-Élisabeth, de Villeneuve-lez-Avignon (f° 94); — de l'église de Saint-Agricol (f° 97); — de l'église de Saint-Pierre (f° 100); — de l'église Saint-Didier (f° 102); — de l'église Saint-Genest (f° 104); — de l'église de la Madeleine (f° 106); — de l'église de la Principale (f° 108); — de la chapelle de Notre-Dame d'Espérance, près la Principale (f° 109); — de l'église Saint-Symphorien (f° 110); — du monastère de Saint-Laurent (f° [illegible]); — du monastère de Sainte-Catherine (f° 116); — du monastère de Sainte-Claire (f° 118); — du monastère de Sainte-Praxède (f° 119); — de Saint-Georges (f° 121); — de la Visitation Sainte-Marie (f° 126); — de Sainte-Ursule (f° [illegible]); — des Augustines (f° [illegible]); — de Notre-Dame de la Victoire (f° [illegible]); — du Verbe Incarné (f° [illegible]); — de Notre-Dame de l'ordre de Saint-Benoît (f° 137); — des Célestes (f° 139); — de Saint-Philippe (f° 143); — du Mont Carmel (f° 146); — de Notre-Dame de la Miséricorde (f° 148); — des religieuses hospitalières (f° 152); — de la chapelle des Pénitents Gris (f° 156); — des Pénitents Noirs (f° 158); — des Pénitents Bleus (f° 160); — des Pénitents de la Miséricorde (f° 162); — des Pénitents Violets (f° 163); — de l'hôpital Saint-Bernard (f° 166); — de l'Aumône générale (f° 169); — de l'hôpital Saint-Bénézet (f° 171); — des Repenties (f° 172); — de la Maison de Notre-Dame de la Garde (f° 175); — de Saint-Charles (f° 176); — du Mont-de-Piété (f° 178); — de la Maison des Orphelines (f° 180); — du Bon-Pasteur (f° 182); — du Cœur de Jésus (f° 182); — de Saint-Eutrope (f° 184); — de Sainte Marthe, de Tarascon (f° 185); — de l'église Saint-Jacques et Saint-Jaume, de Tarascon (f° 189); — des Pénitents Gris, de Tarascon (f° 190); — des Pénitents Noirs, de Tarascon (f° 191); — des Pénitents Blancs, de Tarascon (f° 192); — du monastère de Sainte-Ursule, de Tarascon (f° 192); — de l'hôpital de Tarascon (f° 195); — de la chapelle de Notre-Dame de Bonaventure, de Tarascon (f° 195); — du monastère de la Visitation, de Tarascon (f° 196); — du monastère du Refuge, de Tarascon (f° 201); — de la Maison de la Charité, de Tarascon (f° 204); — de l'église de Saint-Rémy (f° 206); — du monastère de Sainte-Ursule, de Saint-Rémy (f° 209); — de l'église Saint-Martin, de Saint-Rémy (f° 212); — du monastère des Augustines, de Saint-Rémy (f° 212); — des Pénitents Noirs, de Saint-Rémy (f° 215); — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Saint-Rémy (f° 216); — de la chapelle des Pénitents Bleus, de Saint-Rémy (f° 217); — de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, de Saint-Rémy (f° 218); — de l'hôpital de Saint-Rémy (f° 219); — du monastère Sainte-Claire, de Saint-Rémy (f° 219); — de la chapelle de Notre-Dame de Piargues, près Romanin (f° 221); — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eygalières (f° 224); — de l'église d'Eygalières (f° 224); — de l'église d'Eyguières (f° 225); — de la chapelle des Pénitents Blancs, d'Eyguières (f° 226); — de la paroisse de Roquemartine, par Pierre-Ignace de Crivelly, prêtre (f° 228); — de la chapelle de Lamanon, par Pierre-Ignace de Crivelly, prêtre (f° 231); — de l'église de Sénas (f° 232); — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Sénas (f° 233); — de l'église d'Orgon (f° 234); — de l'église des Pénitents Blancs, d'Orgon (f° 236); — de l'hôpital d'Orgon (f° 238); — de l'église de Saint-Andiol (f° 239); — de l'église de Cabannes (f° 240); — de l'église de Noves (f° 242); — de la chapelle de Saint-Baudile, de Noves (f° 243); — de la chapelle Saint-Joseph, de Noves (f° 243); — de la chapelle du Rosaire (f° 244); — de la chapelle des Pénitents Noirs, de Noves (f° 244); — de la chapelle des

Pénitents Blancs, de Noves (f° 244) ; — de l'église de Verquières (f° 245) ; — de l'église de Châteaurenard (f° 247) ; — de la chapelle de Saint-Honoré, de Châteaurenard (f° 249) ; — de la chapelle des Pénitents Gris (f° [illegible]) ; — de l'hôpital de Châteaurenard (f° 249) : — de l'église d'Eyragues (f° 251) ; — des Pénitents Blancs, d'Eyragues (f° 253) ; — de la chapelle des Pénitents Noirs, d'Eyragues (f° 253) ; — de l'église de Rognonas (f° 253) ; — de l'église de la Barthelasse (f° 254) ; — de l'église de Villeneuve-lez-Avignon (f° 256) ; — du monastère de Sainte-Élisabeth, à Villeneuve (f° 256) ; — des Pénitents Gris, de Villeneuve (f° 256) ; — de l'église de Montfavet (f° 257) ; — de l'église de Barbentane (f° 260) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Barbentane (f° 261) ; — du cimetière de Barbentane (f° 261) ; — de l'église de Graveson (f° 262) ; — de l'hôpital de Graveson (f° 262) ; — de l'église de Boulbon (f° 264) ; — de l'église de Saint-Pierre, de Mésoargues (f° 265) ; — de la chapelle des Pénitents Blancs, de Boulbon (f° 267) ; — de l'église de Saint-Pierre du Terme, aux confins du terroir d'Aramon (f° 268) ; — de la métropole, d'Avignon (f° 271) ; — de l'église de Lirac (f° 273) ; — de l'église de Roquemaure (f° 274) ; — du monastère de Sainte-Ursule, de Saint-Rémy (f° 275) ; — Table (f° 277). — Statuts du Mont-Frumentaire, d'Eyragues (f° 282). — Visites des églises : de Tavel (f° 286) ; de Rochefort (f° 292) ; — de Noves (f° 298) ; — de Barbentane (f° 304) ; — de Saint-Thomas-de-Laurade (f° 327) ; — de Saint-Jacques, de Tarascon (f° 331) ; — de Sainte-Marthe, de Tarascon (f° 335) ; — de Saze (f° 341) ; — de Roquemaure (f° 345) ; — etc.

G. 313. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1535-1542. — Collation de tonsures, ordinations, provisions de chapellenies et visites pastorales. — Ordinations (25 novembre 1535, f° 1). — Collations : de la vicairie perpétuelle de Saint-Pons, en l'église paroissiale de Villeneuve et de celle de Notre-Dame de Beauvezet de Saint-André « *beate Marie de Bellovisu Sancti Andree.* » (14 décembre 1535, f° 2) ; — d'une chapellenie perpétuelle au titre de Sainte-Marthe, en la chapelle du même nom, dans l'église métropolitaine d'Avignon (4 janvier 1535, f° 8). — Ordinations (11 mars 1535, f° 13). — Tonsures (5 avril 1536, f° 17). — Collation d'une chapellenie perpétuelle sous le titre de Saint-Simon et de Saint-Jude, fondée en l'église métropolitaine par Jean de Montdragon, diocèse d'Orange (30 octobre 1536, f° 26). — Permissions d'exercer les pouvoirs épiscopaux et de conférer la tonsure : à Antoine de Vesc, évêque de Castres (26 novembre 1536, f° 27) ; — à Simon Dupuy, évêque de Damas (10 décembre 1536, f° 28). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle en l'église de Saint-Jean le Vieux, à Avignon, en la chapelle de Sainte-Agathe, à Pierre Marini, par permutation avec Étienne Jean, possesseur d'une chapellenie au titre de Saint-Louis, fondée en la tour de Villeneuve-lez-Avignon par les rois de France, (19 avril 1537, f° [illegible]). — Ordinations [illegible] — Collations : d'un canonicat en l'église de Saint-Pierre, à Avignon, en faveur d'Antoine Michaelis (10 juillet 1537, f° 61) ; — d'une chapellenie en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, et en la chapelle des Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean l'Évangéliste, en faveur de Pierre Mistraelis (6 décembre 1537, f° 72). — Résignation de l'office de la judicature jadis vigueirial de Noves et de Verquières, par noble Raymond Vitalis, en faveur de Dominique de Pétris (10 mars 1537, f° 75). — Ordinations, par Antoine de Vesc, évêque de Castres (4 avril 1538, f° 86). — Collations : de l'abbaye de Saint-Véran, sous les murs d'Avignon, ordre de Saint-Benoît, transférée, à cause de la ruine de ce monastère, en l'église de Saint-Jean-le-Vieux, en faveur de Marie de Plana (1er octobre 1538, f° 110) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Betlhem, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Lucas Regnier, présenté par les bailes de l'aumône de l'épicerie, jus-patrons de ladite chapellenie (26 août 1539, f° 130). — Permission accordée à Jean Ferrier, archevêque d'Arles, d'exercer les pouvoirs archiépiscopaux pour les ordinations (8 janvier 1539, f° 133). — Permission accordée par Dominique de Pétris, vicaire général de l'archevêque d'Avignon, à Antoine de Tende, évêque de Riez, de bâtir contre les murailles de Barbentane (13 juin 1541, f° 152). — Collations : d'une chapellenie sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Guyon Bertrand, chanoine de ladite église (4 mars 1541, f° 169). — Visites pastorales des églises d'Avignon, par Symon Dupuy, évêque de Damas, représentant Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon (1541). — Visites : de l'église métropolitaine (3 février, f° 184) ; — de Saint-Agricol (4 février, f° 185) ; — de Saint-Pierre (5 février, f° 188) ; — du monastère de Saint Laurent (5 février, f° 189) ; — de Saint-Didier (6 février, f° 190) ; — de Saint-Jean-le-Vieux (6 février, f° 191) ; — de Notre-Dame la Principale (7 février, f° 192) ; — du monastère de Sainte-Marie-Madeleine ou des Repenties (7 février, f° 193) ; — de l'hôpital Saint-Bernard (7 février, f° [illegible]) ; — de Saint-Genès (f° [illegible]) ; [illegible] — de l'hôpital du Pont (10 février, f° 199) ; — de l'église des Célestins (11 février, f° [illegible]) ; — [illegible] de Sainte-Marthe, de Tarascon (11 février, f° 208) ; — des églises de Laurette (11 février, f° 209) ; — de Saint-Rémy ([illegible] février, f° 210) ; [illegible] — de

Sénas (15 février, f° 212) ; — d'Eyguières (16 février, f° 212) ; — d'Eigalières (16 février, f° 213) ; — de Saint-Andéol (16 février, f° 213) ; — de Cabannes (16 février, f° 213) ; — de Noves (16 février). — Liste des églises à visiter en Provence : Barbentane, Boulbon, Graveson, Eyragues, Saint-Rémy, Tarascon, Noves, Cabanes, Saint-Andiol, Orgon, Sénas, Roquemartine, Eyguières, Eygalières, etc.

G. 314. (Registre.) — In-fol., 284 feuillets, papier.

1679-1729. — Ordinations : 4 septembre 1679 (f° 1) ; — 21 décembre 1686 (f° 5) ; — 26 mars 1682 (f° 10) ; — 23 avril 1682 (f° 10) ; — 25 septembre 1683 (f° 14) ; — 21 septembre 1683 (f° 15) ; — 20 décembre 1685 (f° 19) ; — 22 décembre 1685 (f° 19) ; — 22 février 1687 (f° 25) ; — 20 avril 1687 (f° 30) ; — 18 mai 1687 (f° 30) ; — 18 mai 1687 (f° 30) ; — 23 septembre 1687 (f° 37) ; — 26 septembre 1687 (f° 38) ; — 1687 (f° 40) ; — 18 octobre 1687 (f° 40) ; — 26 janvier 1688 (f° 46) ; — 24 février 1688 (f° 46) ; — 18 mai 1688 (f° 50) ; — 16 mars 1688 (f° 61) ; — 19 mars 1688 (f° 61) ; — 5 juin 1689 (f° 65) ; — 12 juin 1689 (f° 66) ; — 19 juin 1689 (f° 66) ; — 10 août 1692 (f° 76) ; — 7 mars 1692 (f° 81) ; — 16 mai 1693 (f° 82) ; — 27 mars 1694 (f° 88) ; — 19 avril 1694 (f° 89) ; — 20 juin 1694 (f° 91) ; — 1er août 1694 (f° 91) ; — 16 septembre 1694 (f° 92) ; — 29 janvier 1695 (f° 97) ; — 22 septembre 1696 (f° 101) ; — 29 septembre 1696 (f° 102) ; — 23 mars 1696 (f° 105) ; — 7 juillet 1697 (f° 105) ; — 8 juillet 1697 (f° 105) ; — 3 avril 1698 (f° 110) ; — 10 août 1698 (f° 110) ; — 17 août 1698 (f° 110) ; — 19 décembre 1699 (f° 115) ; — 3 janvier 1699 (f° 116) ; — 16 mai 1706 (f° 125) ; — 21 mai 1706 (f° 125) ; — 12 mai 1707 (f° 132) ; — 18 juin 1707 (f° 132) ; — 24 mai 1708 (f° 143) ; — 21 décembre 1709 (f° 152) ; — 7 octobre 1710 (f° 157) ; — 16 mars 1715 (f° 187) ; — 1720 (f° 212). — Permission accordée par Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, à Jean-César de la Parisière, évêque de Nîmes, de conférer les ordres sacrés dans l'église de la Chartreuse, de Villeneuve, 4 juin 1721 (f° 218) ; — 15 mars 1721 (f° 219) ; — 19 mars 1722 (f° 225) ; — 12 mars 1723 (f° 228) ; — 18 août 1726 (f° 246) ; — 4 janvier 1727 (f° 252) ; — 8 juin 1727 (f° 256) ; — 19 novembre 1727 (f° 262) ; — 7 mars 1728 (f° 270) ; — 17 juin 1728 (f° 270) ; — 9 octobre 1728 (f° 275) ; — 13 avril 1729 (f° 281) ; — 11 juin 1729 (f° 282).

G. 315. (Registre.) — In-fol., 344 feuillets, papier.

1729-1760. — Ordinations : 2 juin 1729 (f° 1) ; — 23 septembre 1729 (f° 4) ; — 11 décembre 1729 (f° 8) ; — 27 janvier 1730 (f° 12) ; — 1er mai 1730 (f° 16) ; — 25 juillet 1730 (f° 20) ; — 13 novembre 1730 (f° 24) ; — 14 mars 1731 (f° 29) ; — 22 septembre 1731 (f° 34) ; — 8 décembre 1731 (f° 38) ; — 3 juin 1732 (f° 43) ; — 31 juillet 1732 (f° 47) ; — 13 mars 1733 (f° 53) ; — 21 mai 1733 (f° 59) ; — 19 décembre 1733 (f° 64) ; — 4 avril 1734 (f° 69) ; — 20 juillet 1734 (f° 76) ; — 12 décembre 1734 (f° 79) ; — 4 mars 1734 (f° 84) ; — 4 avril 1735 (f° 89) ; — 11 juin 1735 (f° 96) ; — 23 septembre 1735 (f° 102) ; — 29 septembre 1735 (f° 107) ; — 5 janvier 1736 (f° 114) ; — 4 mars 1736 (f° 119) ; — 26 mai 1736 (f° 125) ; — 5 juillet 1736 (f° 129) ; — 23 octobre 1736 (f° 135) ; — 24 décembre 1736 (f° 142) ; — 6 avril 1737 (f° 148) ; — 13 juin 1737 (f° 154) ; — 27 septembre 1737 (f° 157) ; — 5 juin 1738 (f° 163) ; — 19 mai 1739 (f° 168) ; — 22 décembre 1739 (f° 172) ; — 10 juin 1740 (f° 177) ; — 8 janvier 1741 (f° 181) ; — 17 septembre 1741 (f° 186. — Sacre de François-Marie Manzi, nommé évêque de Cavaillon, dans l'église des Jésuites d'Avignon, par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, assisté de Claude-Ignace-Joseph de Simiane, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et de François de Tilly, évêque d'Orange (30 septembre 1742 (f° 193). — Continuation des ordinations : 28 octobre 1742 (f° 194) ; — 30 mars 1743 (f° 198) ; — 13 octobre 1743 (f° 205) ; — 4 avril 1744 (f° 211) ; — 19 septembre 1744 (f° 214) ; — 13 mars 1745 (f° 218) ; — 24 août 1745 (f° 225) ; — 5 mars 1746 (f° 230) ; — 17 décembre 1746 (f° 234) ; — 18 mars 1747 (f° 238) ; — 8 septembre 1747 (f° 244) ; — 17 mars 1748 f° 249) ; — 16 mars 1749 (f° 254) ; — 19 mars 1750 (f° 260) ; — 5 juin 1751 (264) ; — 26 février 1752 (f° 269) ; — 28 décembre 1752 (f° 275) ; — 30 septembre 1753 (f° 278) ; — 15 août 1754 (f° 282) ; — 8 décembre 1755 (f° 282) ; — 24 juin 1756 f° 283) ; — 4 juin 1757 (f° 284) ; — 24 septembre 1757 (f° 289) ; — 17 décembre 1757 (f° 293) ; — 11 mars 1758 (f° 297) ; — 22 juillet 1758 (f° 305) ; — 27 octobre 1758 (f° 310) ; — 16 janvier 1759 (f° 315) ; — 31 mars 1759 (f° 318) ; — 4 juin 1759 (321) ; — 29 juin 1759 (f° 326) ; — 22 décembre 1759 (f° 330) ; — 22 mars 1760 (335) ; — 31 mai 1760 (f° 337) ; — 19 juin 1760 (f° 341) ; — 20 septembre 1760 (f° 341) ; — etc.

G. 316. (Registre.) — In-fol., 278 feuillets, papier.

1760-1780. — Ordinations : 13 octobre 1760 (f° 2) ; — 20 décembre 1760 (f° 4) ; — 7 mars 1761 (f° 8) ; — 24 mai 1761 (f° 15) ; — 6 mars 1762 (f° 22) ; — 30 mai 1762 (f° 25) ; — 11 juin 1762 (f° 30) ; — 18 décembre 1762 (f° 34) ; — 26 mai 1763 (f° 37) ; — 29 avril 1764 (f° 41) ; — 13 juillet 1764 (f° 45) ; — 22 septembre 1764 (f° 50) ; — 23 décembre 1764 (f° 50) ; — 6 avril 1765 f° 62) ; — 9 juin 1765 (f° 69) ; — 29 septembre 1765 (f° 77) ; — 15 mars 1766 (f° 81) ; — 6 juin 1766 (f° 87) ; — 2 novembre 1766 (f° 93) ; — 28 décembre 1766 (f° 97) ; — 17 avril 1767 (f° 102) ; — 31 mars 1767 (f° 108) ; — 23 sep-

tembre 1767 (f° 114) ; — 27 décembre 1767 (f° 120) ; — 28 avril 1768 (f° 125) ; — 12 juin 1768 (f° 130) ; — 25 septembre 1768 (f° 134) ; — 2 janvier 1769 (f° 139) ; — 6 juin 1769 (f° 146) ; — 18 décembre 1769 (f° 151) ; — 17 juillet 1770 (f° 160) ; — 27 décembre 1770 (f° 167) ; — 24 mai 1771 (f° 171) ; — 7 juillet 1771 (f° 175) ; — 1er décembre 1771 (f° 178) ; — 4 avril 1772 (f° 184) ; — 26 août 1772 (f° 193) ; — 1er janvier 1773 (f° 200) ; — 20 mai 1773 (f° 204) ; — 15 août 1773 (f° 210) ; — 18 décembre 1773 (f° 214) ; — 19 décembre 1773 (f° 217) ; — 28 mars 1774 (f° 223) ; — 19 juin 1774 (f° 230) ; — 26 mars 1775 (f° 234) ; — 24 mars 1776 (f° 240) ; — 6 juin 1776 (f° 246) ; — 15 mars 1777 (f° 250) ; — 19 octobre 1777 (f° 257) ; — 24 janvier 1778 (f° 260) ; — 15 juin 1778 (f° 264) ; — 30 décembre 1778 (f° 268) ; — 6 juin 1779 (f° 274) ; 11 mars 1780 (f° 277) ; — etc.

G. 317. (Registre.) — In fol., 96 feuillets, papier.

178 -1790. — Ordinations : 23 mai 1780 (f° 1) ; — 11 juin 1780 (f° 4) ; — 31 mars 1781 (f° 8) ; — 9 juin 1781 (f° 11) ; — 22 décembre 1781 (f° 15) ; — 25 mai 1782 (f° 19) ; — 1er novembre 1782 (f° 23) ; — 14 juin 1783 (f° 28) ; — 23 janvier 1784 (f° 33) ; — 5 juin 1784 (f° 36) ; — 24 novembre 1784 (f° 41) ; — 28 janvier 1785 (f° 44) ; — 28 juillet 1785 (f° 49) ; — 11 juin 1786 (f° 55) ; — 24 mars 1787 (f° 59) ; — 24 juin 1787 (f° 65) ; — 8 janvier 1788 (f° 69) ; — 7 mai 1788 (f° 72) ; — 15 juin 1788 (f° 76) ; — 13 juin 1789 (f° 81) ; — 5 juillet 1789 (f° 80) ; — 2 mars 1790 (f° 89) ; — 24 mai 1790 (f° 93) ; — etc.

G. 318. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1535-1551. — « Provisions » : de la vicairie perpétuelle de Notre-Dame de Beauvezet, à Villeneuve-lez-Avignon, en faveur de Marquet de Castellane (14 décembre 1535, f° 1) ; — de l'archidiaconat de l'église métropolitaine, en faveur de Marcel Devis (17 janvier 1535, f° 4). — Mandement de François Andréoi, vicaire général de l'archevêque, pour le paiement de trois décimes de don gratuit au roi de France (29 janvier 1535, f° 9). — Provisions : de greffier de la cour de l'archevêché, en faveur de Claude Dalmas, notaire (15 avril 1536, f° 14) ; — d'un bénéfice dans l'église de Roquemaure (6 avril 1537, f° 24) ; — du greffier des causes majeures de la cour archiépiscopale, en faveur de Jérôme Pusque (22 octobre 1537, f° 25). — Confirmation de l'élection de Marie de Plana, comme abbesse de Saint-Véran, hors les murs d'Avignon (1537, f° 32) ; — d'un canonicat en l'église de Roquemaure, en faveur de Guillaume Giraudi (30 mars 1543, f° 18) ; — f° [illegible] blancs. — Provision du doyenné de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur d'Alexandre « Guidionibus », maître d'hôtel d'Alexandre Farnèse, cardinal, archevêque d'Avignon (18 mai 1540, f° 105) ; — f°s 114-130 blancs ; — d'un canonicat en l'église collégiale de Saint-Pierre, en faveur de Jean Desmarets (12 février 1539, f° 135) ; — de l'office de greffier de la cour temporelle de Saint-Laurent-des-Arbres, en faveur de Jacques Desmarets, frère de Raymond, notaire d'Avignon (22 juillet 1542, f° 145) ; — de l'office de mesureur du sel, à Châteauneuf-Calcernier, en faveur de Pierre de Sarrepuy (22 mai 1542, f° 149) ; — f°s 151-169 blancs. — Provisions : d'une chapellenie sous le titre de Saint-Gervais, hors des murs du lieu d'Orgon, en faveur de Jean Espérandieu, du même lieu (7 septembre 1544, f° 172) ; — de l'office de sonneur « campanarius », de l'église de Roquemaure, en faveur de Pierre Capelli (7 juillet 1545, f° 177) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Marie, dans l'église de Noves, en faveur de Sébastien Ruffi (9 décembre 1544, f° 194). — Fondation d'une chapellenie, sous le titre du Saint-Esprit, dans l'église de Boulbon, par Jean Freydier, dudit lieu (12 janvier 1544, f° 204) ; — f°s 207-235 blancs. — Faculté accordée par Sigismond Albani, vicaire général d'Alexandre Farnèse, cardinal, archevêque d'Avignon, à Pierre de Forli, évêque d'Apt, d'exercer les pouvoirs archiépiscopaux (26 juillet 1544, f° 236). — Provisions : d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame, en l'église paroissiale de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur d'Olivier Bottini (4 janvier 1545, f° 239) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de la Madeleine, fondée en l'église de Saint-Rémy, par Pierre de Laudun, dont le jus patron est Claude de Sade, seigneur d'Eyguières, de Lagoy et de Romanin, en faveur d'Armand Roque (1er février 1544, — f° 243) ; d'une chapellenie perpétuelle en l'église de Saint-Jean le Vieux, d'Avignon, en faveur de Jean-Baptiste Gérante (3 avril 1547, f° 249) ; — de la charge de procureur fiscal à la cour de l'official forain de Roquemaure, en faveur de Philippe Bottini (15 novembre 1546, f° 251) ; — de greffier de la cour temporelle de Noves, en faveur de Jean Roberti, notaire audit lieu (28 avril 1545, f° 255) ; — f°s 259-275 blancs. — Provisions : d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église paroissiale de Tarascon (1er février 1545, f° 278) ; — de l'office de secrétaire de l'archevêché, en faveur de Georges Paberan, notaire d'Avignon (1545, f° 280) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean, en l'église paroissiale de Châteaurenard (5 octobre 1545, f° 291) ; — f°s 300-323 blancs. — Provisions : de l'office d'official forain à Tarascon, en faveur de Pierre de Moussac (1546, f° 326) ; — de garde des prisons de la cour archiépiscopale, en faveur de Gabriel [illegible]

Provisions : de vicaire général du diocèse d'Avignon, en faveur d'Antoine « de Facchinetis » (1er avril 1548, f° 365) ; — d'une chapellenie en l'église de Thésan, territoire de Saint-Laurent-les-Arbres, en faveur de Jacques Béraudi (20 février 1549, f° 376) ; — d'un canonicat en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Baptiste de Pétris (6 août 1549, f° 385) ; — de l'office de greffier, à Bédarrides et Gigognan, en faveur d'Étienne Baussenqui (24 juillet 1549, f° 387) ; — f°s 388-402 blancs. — Provisions : de procureur fiscal, à Barbentane, en faveur d'Étienne Millet (7 janvier 1550, f° 403) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Noves, en faveur de François Bosse ([illegible] mars 1550, f° 411). — d'une chapellenie, en l'église métropolitaine d'Avignon et dans la chapelle de Jean XXII et « *capella felicis recordationis pape Joannis vicesimi secundi* », en faveur de Joseph de Cohorn (11 mai 1550, 414) ; — f°s 423-435 blancs. — Faculté accordée par Jean Antoine « de Facchinetis », vicaire général, à Pierre de Bisqueriis, évêque de Nicopolis, de conférer les ordres à Théodore-Jean de Clermont, évêque élu de Senez (29 mai 1551, f° 435). — Même faculté pour la consécration dudit évêque (29 mai 1551, f° 435). — Consécration dudit évêque (7 juin 1551, f° 438). — Faculté accordée par Antoine de Facchinetis, vicaire général, à Benoit de Rota, évêque de Carron, de conférer l'ordre de la prêtrise à Hector d'Ossun, évêque élu de Conserans (23 juillet 1550, f° 441). — Même faculté pour la consécration dudit évêque (23 juillet 1550, f° 441). — Consécration dudit évêque, dans l'église du monastère de Saint-André, de Villeneuve-lez-Avignon (27 juillet 1550, f° 443). — Prestation de serment dudit évêque (27 juillet 1550, f° 445). — Prestation de serment de Jacques de Castelnau de Clermont, évêque de Saint-Pons (28 juillet 1550, f° 448). — Faculté accordée par Antoine « de Facchinetis » à Pierre de Bisqueriis, évêque de Nicopolis ; Antoine de Vesc, évêque de Castres ; et Pierre de Forli, évêque d'Apt, pour la consécration d'André, évêque de Rosano « Rosenensis » (18 mai 1551, f° 449). — Consécration dudit évêque dans l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon ([illegible] mai 1551, f° [illegible]) ; — f°s 455-470 blancs. — Provisions : d'un canonicat, en l'église collégiale de Roquemaure, en faveur de Richaud Chambon (3 juin 1551, f° 473) ; — d'une chapellenie perpétuelle, en l'église du Pont-de-Sorgues, en faveur de François Massioti (24 septembre 1551, f° 481) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Anne, en l'église de Châteauneuf-Calcernier (4 novembre 1551, f° 485). — Translation de la confrérie de Saint-Grégoire, ou des musiciens et chanteurs d'Avignon, de l'église de Saint-Genest en l'église collégiale de Saint-Agricol (6 novembre 1551, f° 486). — Provisision d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, fondée en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, par Louise Aube, femme de noble Gabriel de Varadier, seigneur de Saint-Andiol, en faveur de Jean Nicolay, chanoine de Notre-Dame de Doms (5 octobre 1551, f° 490) ; — etc.

G. 319. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1551-1678. — « Provisiones capellaniarum ». — Présentation, par les consuls de Villeneuve-lez-Avignon, comme jus patrons des six chapellenies fondées en l'église Saint-Pons dudit lieu, de noble Jean Guiramandy, pour les représenter (11 juin 1551, f° 1). — Procuration, par Andrieu Raynaud, recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Bethléem, en l'église Sainte-Marthe, de Tarascon, à Pierre de Valence, pour la résignation de cette chapellenie (15 juin 1564, f° 13). — Confirmation de la présentation faite de Gaspar Breboni comme recteur de la chapellenie fondée sous le titre de la Croix, en l'église de Saint-Geniez, par Julien de Tulle, Antoine Autran, jus patrons (1er octobre 1566, f° 30). — Procurations, par Poncet Tête-d'Or, à François Paberan, docteur ès droits, pour la résignation d'une des chapellenies fondées par Jean Cabassole dans l'église de Villeneuve-lez-Avignon (27 février 1567, f° 50) ; — par Joseph de Clerc, sieur de Moulières, à Michel Perrier, pour la résignation d'une chapellenie sous le titre de Saint-Sauveur, en l'église de Saint-Sauveur, de Tarascon (10 avril 1573, f° 58) ; — par Gonnet du Puy, doyen de Roquemaure, à Raymond de Tonduti, docteur ès droits, pour présenter un recteur d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Michel, en l'église de Saint-Geniez, d'Avignon (15 novembre 1575, f° 73). — Présentation, par les consuls de Tarascon, de Claude Richard, pour une chapellenie, sous le titre de Sainte-Catherine de l'Aube, dans l'église de Sainte-Marthe, dudit lieu, dont ils sont jus-patrons (26 mai 1582, f° 94). — Procuration de Paul de Montdragon, seigneur de Montdragon et de Barbentane, en partie, à Paul de Puget, pour la présentation de recteur de la chapellenie de Saint-Simon et de Sainte-Jude, en l'église métropolitaine d'Avignon (7 avril 1584, f° 106). — Procuration, par Claude Lunel, chanoine de Saint-Martin, de Saint-Rémy, à Hugues-Dutruel, Viguier, de ladite ville, pour la résignation de son canonicat (18 avril 1584, f° 111). — Procédures par devant Dominique Grimaldi, évêque de Cavaillon et vice-légat, concernant la résignation, par Donat Corvesii, d'un canonicat en l'église métropolitaine (2 octobre 1585, f° 113) ; — par devant Louis Belli, chanoine, vicaire général de Dominique Grimaldi, concernant la nomination à un canonicat de Jean Develle (23 mai 1586, f° 137). — Élection de Pierre

de Fieunes, comme doyen de la collégiale de Notre-Dame de Villeneuve-lez-Avignon (22 juillet 1587, f° 151). — Présentations : par Nicolas Merlin, de Jean Palier, comme recteur d'une chapellenie fondée en l'église de Châteaurenard, sous le titre de Notre-Dame (5 janvier 1588, f° 180) ; — par les consuls de Boulbon, de Jean Mauche, comme recteur d'une chapellenie, en l'église dudit lieu, sous le titre de Sainte-Anne (23 septembre 1588, f° 196). — Procurations : par Antoine de Collen à Pierre Benedicti, d'Avignon, pour la présentation d'un recteur de la chapellenie fondée en la chapelle de Bonne-Aventure, sous le titre de Saint-Georges, en l'église de Tarascon (2 janvier 1589, f° 216) ; — par François de Forli, écuyer, à François de Forli, son fils, pour la présentation à une chapellenie fondée sous le titre de Notre-Dame de Grâce et Sainte-Marguerite, en l'église de Graveson (7 octobre 1591, f° 257). — Provisions : du prieuré de Saint-Veredème, à Verquières, en faveur de François de Lavastre (20 janvier 1592, f° 272) ; — du prieuré de Saint-Martin de Ribiers et Saint-Geniez « *de Mirmiano* », de Montfaucon, en faveur d'Antoine Gente, religieux de Saint-André, de Villeneuve-lez-Avignon (7 août 1593, f° 305) ; — du prieuré de Saint-Andiol,en faveur de Jacques Pétris (2 décembre 1593, f° 311) ; — d'hebdomadaire en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de Michel Tornatoris, prêtre d'Aix (3 septembre 1597, f° 374). — Procuration, par Pierre François et Louis de Grichaud, à Michel Fornellas, pour présenter Jacques Raynaud, de Barbentane, maître de musique de l'église Saint-Pierre, d'Avignon, comme recteur de la chapellenie fondée en l'église de Notre-Dame la Principale, sous le titre de l'Annonciation (3 avril 1598, f° 384). — Présentations : par les Célestins, d'Avignon, d'André Fasende, comme recteur de la chapellenie, sous le titre du Saint-Esprit, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon (11 avril 1601, f° 434) ; — par les consuls de Barbentane, d'Antoine Aymar, comme recteur d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, en l'église dudit lieu (15 avril 1608, f° 487). — Ordonnance d'Étienne Dulci, archevêque d'Avignon « désirant pourvoir aux abuz et escandales que se peuvent commettre en la chapelle de Saint-Aman, située au terroir dudict Avignon », défendant d'y célébrer aucune messe hors ladite chapelle, sur tables et autres lieux, et sans la permission des Frères Mineurs qui ont la charge de ladite chapelle (23 juin 1610, f° 515). — Provision de canonicat en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Jean Guilhem (6 novembre 1611, f° 537). — Procuration, par Mathieu Brunet, chanoine en l'église de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Évangéliste, de Roquemaure, pour la résignation de son canonicat (11 mars 1611, f° 571). — Provisions : de l'office d'hebdomadier en l'église Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur d'Antoine Thomas (13 mars 1612, f° 598) ; — du doyenné de Notre-Dame de Villeneuve, en faveur de Thomas Duret, chanoine de Saint-Agricol (2 décembre 1615, f° 631) ; — de la chapellenie dite du Pardon, en l'église métropolitaine, en faveur de Pierre Pertuis (9 mai 1617, f° 649) ; — d'un canonicat en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Guigue Melva (27 juillet 1618, f° 682). — Présentation, par Étienne Delaitre, premier consul de Châteaurenard, de Jean Soleyrol, comme recteur d'une chapellenie fondée à l'autel de Notre-Dame de Sept-Joies, en l'église dudit lieu (26 janvier 1621, f° 688). — Liste des églises, monastères, collèges, hôpitaux, palais, portes, pénitents de la ville d'Avignon, des églises du diocèse, situées en Provence et en Languedoc, dans le Comtat-Venaissin et la Principauté d'Orange (1625, f° 722). — Présentation, par les consuls de Boulbon, de Claude Benoit, comme recteur de la chapellenie de Sainte-Anne, dans l'église dudit lieu (30 novembre 1632, f° 770). — Procurations : par Jean Richard, à Jacques Rey, pour la résignation de la vicairie de Roquemartine (8 juin 1634, f° 798) ; — par Etienne Bonnet, campanier de l'église de Roquemaure, à David Bonnet, pour la résignation de « sa campagnerie » (8 août 1637, f° 868). — Présentation, par les consuls d'Eyragues, jus-patrons de la chapellenie de Notre-Dame la Brune, fondée au grand autel de l'église dudit lieu, de François Meyroux, comme recteur de ladite chapellenie (4 juillet 1637, f° 886). — Procuration, par Jean de Forbin de La Barbin, baron de Lagoy, à Pierre Taxy, pour la présentation à une chapellenie, fondée par Balthasar de Sade, en la chapelle des Hugolin, en l'église collégiale de Saint-Martin, à Saint-Rémy (22 décembre 1650, f° 890). — Présentations, par Jean de Forbin de La Barbin, baron de La Goy, doyen de l'église Sainte-Marthe, prieur de Frigolet et grand archidiacre de Notre-Dame de Doms et jus-patron de la chapellenie Sainte-Madeleine « fondée dans la chapelle de Messieurs de Sade et des Hugolins », dans l'église de Saint-Rémy, de Jean-François Barrel, comme recteur (15 janvier 1661, f° 908) ; — par Françoise de Châteauneuf, dame d'Entraigues, femme de Splendian de Montmorency, seigneur du Hallier, de Joseph Isoard, pour un canonicat en l'église collégiale de la Madeleine, d'Avignon (18 avril 1638, f° 923). — Procurations : par Catherine d'Andrée, épouse de Jacques de Cambis, à Richard de Cambis d'Orsan, seigneur de Servières, doyen de la Rote, d'Avignon, pour la présentation à une chapellenie, en l'église des Frères Mineurs, sous le titre de l'Annonciation (14 septembre 1639, f° 936) ; — par Claude Angelier, à Pierre Louvet, pour la présentation à une chapellenie, sous le [illegible] en l'église de Châteaurenard [illegible] juillet [illegible] par

Louis de Bérenguier, à Raymond Bourdon, pour la présentation à une chapellenie, sous le titre de Saint-Étienne, en l'église de Saint-Jacques, à Tarascon (28 octobre 1641, f° 988) ; — par Jacques Baratier et Louis Faure, bailes de la confrérie du *Corpus Domini*, en l'église de Notre-Dame la Principale, d'Avignon, à Esprit Tolomas, pour la présentation à la chapellenie sous le titre de Saint-Jacques (1er juillet 1642, f° 1010) ; — par Diane de Tornatoris, veuve de François de Chabert, de Barbentane, héritière de René de Tornatoris, sieur de Canillac, son frère, et juspatronne d'une chapellenie fondée par Jean de Tornatoris, seigneur de Canillac, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, à Joseph Isoard, pour la présentation à ladite chapellenie (3 octobre 1643, f° 1017) ; — par Jacqueline Poildavoine, pour la présentation à la chapellenie fondée sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Boulbon (22 avril 1647, f° 1050) ; — par les marguilliers de l'église de Barbentane, pour la présentation à une chapellenie, sous le titre de Sainte-Croix, en l'église dudit lieu (16 décembre 1647, f° [illegible]) ; — par Paul de Mastral, de Montdragon, seigneur dudit lieu, de Darboux et en partie de Barbentane, Étienne Chabert, premier consul, et Louis Raoux « premier ouvrier de ladite église », pour la présentation à une chapellenie sous le titre de Saint-Jean-Baptiste (2 décembre 1652, f° 1099) ; — par les consuls de Courthézon, pour la présentation à une chapellenie, sous le titre de Saint-Michel, portant l'image de sainte Anne, en l'église dudit lieu (8 juillet 1652, f° 1109) ; — par Raymond Régis à Antoine Salvy pour la résignation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Joseph, à Roquemaure (6 juin 1654, f° 1137) ; — par les consuls de Tarascon, à Michel Périer, pour la présentation à une chapellenie, sous le titre de Saint-Sébastien, dans l'église Sainte-Marthe, dudit lieu (28 juin 1654, f° 1156) ; — par le monastère de Saint-André, de Villeneuve-lez-Avignon, comme prieur du prieuré de Sauveterre, à Sébastien Pajol, pour la présentation au vicariat perpétuel dudit prieuré ([illegible]) ; — par François-Marie de Joannis, pour la nomination à une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame, en l'église de Saint-Jean-le-Vieux, d'Avignon (1er février 1661, f° 1182) ; — par Madeleine d'Andron, veuve de René de Reymond, sieur de La Visclède, et curatrice de Jean de Reymond, son fils, à François Tache, pour la présentation à une chapellenie, sous le titre de Sainte-Anne et Saint Martin, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon (11 juillet 166[illegible], f° 1200) ; — par les héritiers de Guillaume de Vany, à François Tache, pour la présentation à une chapellenie, sous le titre des Saintes-Maries, en l'église [illegible] mai 166[illegible], f° 12[illegible]) ; — par [illegible] Tache, pour une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, en l'église des Célestins, d'Avignon (25 février 1667, f° 1305) ; — par Laure de Rousset, de Saint-Sauveur, marquise de Roussan, usufruitière et administratrice des biens de feu Diane de Joannis de Châteaublanc, sa fille, à Jacques-Laurent Borely, pour la présentation à une chapellenie, dite de Roussan, sous le titre de Saint-Joseph, en l'église de Saint-Rémy (4 juillet 1669, f° 1355) ; — par Jean-Baptiste de Tonduti de Saint-Léger, chapelain de la chapellenie perpétuelle, sous le titre de l'Invocation Notre-Dame, en l'église de Notre-Dame, de Villeneuve-lez-Avignon, à François Tache, pour la résignation de ladite chapellenie (17 mai 1675, f° 1371) ; — par Toussaint Bertet, à Elzéar Nevières, pour la présentation à la chapellenie de Sainte-Catherine de l'Aube, en l'église Sainte-Marthe, de Tarascon (3 janvier 1678, f° 1398) ; — etc.

G. 320. (Registre.) — In-4°, 326 feuillets, papier.

1557-1568. « Provisions » : d'une chapellenie perpétuelle, sous les titres de Saint-Come et Saint-Damien, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Pierre Eygaserii (8 mai 1557, f° 7) ; — du doyenné de Saint-Agricol, d'Avignon, à Fabre de Bienenbien (26 mai 1557, f° 8) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-André, en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Nicolas Argentii (10 septembre 1557, f° 15) ; — de l'office de procureur fiscal de la cour de l'official forain de Tarascon, en faveur de Pierre Pernes (20 octobre 1557, f° 17). — Absolution, pour mariage clandestin, pour François de La Jardine et Anne Verdeline, du Thor (15 janvier 1557, f° 20). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre Dame de Piété, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Nicolas Bruni (23 février 1557, f° 24) ; — de l'office de greffier des causes civiles de la cour archiépiscopale d'Avignon, en faveur de Georges Paberan, notaire et familier du légat (13 mai 1558, f° 29) ; — de l'office de greffier de la cour temporelle de Saint-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniez-de Comolas, en faveur du même (1558, f° 31) ; — d'un canonicat en l'église métropolitaine, en faveur d'Antoine Carpentras (31 août 1558, f° 36). — Bénédiction, par Pierre de Bisqueriis, évêque de Nicopolis, de Léonie « Léona » d'Astouaud, comme abbesse du monastère de Sainte-Croix, évêché d'Apt, et serment de ladite abbesse (10 octobre 1558, f° 39). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Pierre, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Pierre de Tulle (6 janvier 1559, f° 46). — Nomination, par Annibal Buzzuto, archevêque d'Avignon, de Jean Nicolaï, du diocèse de Gap, chanoine d'Avignon et docteur ès droits, comme vicaire général de l'archevêché

(1er mars 1559, f° 55). — Permission accordée par ledit Jean Nicolaï, vicaire général, à Pierre de Bisqueriis, évêque de Nicopolis, d'exercer les offices épiscopaux dans le diocèse d'Avignon (6 mai 1559, f° 57). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Croix, en l'église Sainte-Anne, sur le rocher des Doms « *supra rupem de Doms* », en faveur de Claude Guiraudi (22 mai 1559, f° 60) ; — de prévôt de l'église collégiale de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Fabre de Bienenbien (31 juillet 1559, f° 69) ; — du prieuré rural de Saint-Pierre-des-Termes, en faveur de Pierre Tereti (13 août 1559, f° 72). — Nomination de Baudet Girard comme lieutenant de juge de la cour de Noves et Verquières (21 août 1559, f° 73) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église du Pont-de-Sorgues (2 octobre 1559, f° 79). — Confirmation de l'élection de Jeanne Ponte comme gouvernante « *rectricis seu gubernatricis* » du monastère de La Madeleine ou des Repenties d'Avignon (20 novembre 1559, f° 83). — Confirmation des statuts des Pénitents Bleus, d'Avignon, sous le titre de Notre-Dame de Piété, dans le couvent des Carmes, d'Avignon (11 décembre 1559, f° 90). — Collations : d'un canonicat, en l'église métropolitaine, en faveur de Pierre de Varie (13 janvier 1559, f° 93) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Boniface Fortis (2 février 1559, f° 100). — Confirmation, par l'archevêque d'Avignon, en faveur de Jérôme et d'Étienne de Baussenqui, de Bédarrides, d'une concession d'eau de la Seille pour arroser leurs près (9 février 1559, f° 101). — Nominations : d'Arnaud Bataille, chanoine de Sainte-Marthe, de Tarascon, comme official forain en ladite ville (8 juin 1560, f° 113) ; — d'Antoine Ponisard, comme baile des lieux de Saint-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniez-de-Comolaz (14 juillet 1560, f° 116). — Nomination, par Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, de Jean-Pierre Fortiguerra, comme vicaire général (22 juillet 1560, f° 125). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Roquemaure, en faveur de Claude Bertrand (30 septembre 1560, f° 133) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre des Saintes-Maries, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon (7 octobre 1560, f° 137) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Catherine de l'Aube « *de Alba seu Aurora* », en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Louis Aymini (23 novembre 1560, f° 147) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Vie, dans le couvent des Carmes, d'Avignon, en faveur d'Antoine Pons (12 mars 1560, f° 156) ; — de l'office de mesureur et garde du grenier à sel, à Châteauneuf-Calcernier, en faveur de Jean et Gabriel Guimeti, père et fils (14 avril 1561, f° 163). — Nomination de Julien Collini, comme juge ordinaire de Noves et de Verquières (18 avril 1561, f° 164). — Consécration, par Pierre Bisqueriis, évêque de Nicopolis, de Jean Clausse, évêque de Senez (17 août 1561, f° 178). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame, en l'église rurale du Saint-Sépulcre, près et en dehors des murs de Graveson, en faveur de Pierre Pellident (12 mai 1561, f° 186) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Barbentane, en faveur de Pierre Caroli (26 août 1562, f° 195) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous les titres de Sainte-Agnès et Sainte-Lucie, en l'église rurale de Notre-Dame de Thézan, territoire de Saint-Laurent-des-Arbres, en faveur d'Esprit Breci (8 mars 1562, f° 205) ; — d'un bénéfice, en l'église métropolitaine, en faveur de Jean Garoffe (20 juillet 1563, f° 216) ; — de l'office de « paleger et mesurer le sel du grenier de Châteauneuf-Calcernier », en faveur de Blaise Ladvocat, dudit lieu (3 novembre 1563, f° 223) ; — de l'office de baile de Saint-Laurent-des-Arbres et de Saint-Geniez-de-Comolas (19 avril 1564, f° 238) ; — d'un canonicat, en l'église de Roquemaure, en faveur de Louis Nouvely (29 avril 1565, f° 251) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, en faveur de Pierre de Laudun (19 mai 1565, f° 254) ; — du doyenné de l'église de Roquemaure, en faveur de Guillaume Giraudi (6 août 1565, f° 258). — Envoi en possession de l'archevêché d'Avignon, en faveur d'Alexandre Farnèse, cardinal, par suite du décès d'Annibal Buzzoto (5 novembre 1565, f° 267). — Bulle de Paul IV, nommant ledit Alexandre Farnèse à l'archevêché d'Avignon (26 mai 1565, f° 268). — Collation d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame des Sept-Joies, en l'église de Châteaurenard, en faveur de Louis Alberti (25 janvier 1565, f° 283) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Catherine, en l'église de Barbentane, en faveur de François Maréchal (26 mars 1566, f° 295) ; — de l'office « d'examinateur ou bien égalisateur et alielateur » des poids et mesures aux lieux de Bédarrides, Gigognan, Châteauneuf-Calcernier, Barbentane, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Geniès-de-Comolas, dépendants de la mense archiépiscopale d'Avignon (9 mai 1566, f° 318) ; etc.

G. 321. (Registre.) — In-fol., 233 feuillets, papier.

1669-1746. — Collations. — Testament de Pierre de Barniol, sieur de Chanaux (28 septembre 1669, f° 1). — Codicile par lequel le testateur institue la maison des Orphelines comme son héritière universelle, au cas où son fils, Joseph-François de Barniol, viendrait à mourir sans enfants (f° 5). — Requête adressée par les Ursulines d'Avignon à Joseph de Guyon de Crochans, archevêque, pour emprunter 2.400 livres pour la construction d'écoles [illegible]. — Bulle de

Benoît xiv, confiant la charge de sacriste du monastère de Saint-Martial, ordre de Cluny, à Avignon, à Pierre-Prudent Prudot, prêtre (19 juin 1742, f° 11). — Ordonnance de Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, nommant Noël Mourensac garde-chasse des terres dépendant de l'archevêque d'Avignon, à Saint-Laurent-des-Arbres (10 mai 1743, f° 12) ; — du même, nommant Joseph Drivet garde-chasse des terres dépendant de l'archevêché d'Avignon, à Saint-Geniez-de-Comolas (10 mai 1743, f° 13) ; — du même, conférant la charge d'official forain pour la partie du diocèse d'Avignon située en Languedoc, à Michel-François Prat, prêtre (13 mai 1743, f° 13) ; — du même, conférant la charge d'official forain de la cour de Villeneuve et de son ressort, à François Malin (27 juin 1743, f° 17) ; — attribuant à Joseph Liotard, prêtre du diocèse de Carpentras, la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre du Saint-Esprit, au grand autel de l'église d'Eyragues, par Marguerite de Saze (f° 18) ; — du même, attribuant à Claude-Dominique Moulet, prêtre et chanoine de l'église Saint-Genest, la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre de l'Annonciation de la Vierge Marie, dans l'église du monastère du Verbe Incarné, d'Avignon, par Honoré Roux, prêtre (20 juillet 1743, f° 19) ; — du même, attribuant à Louis Gautier, prêtre d'Avignon, la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre de Saint-Mathieu, dans l'église des Carmes, d'Avignon, et à la chapelle Saint-Luc, par Mathieu Celce (26 juillet 1743, f° 22) ; — du même, nommant Louis Anastay garde-chasse des terres dépendant de l'archevêché, à Saint-Laurent-des-Arbres et Saint-Geniez-de-Comolas (4 septembre 1743, f° 23). — Ordonnance de Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, nommant Joseph Cabrier, prêtre, de Boulbon, recteur de la chapellenie fondée sous le titre Saint-Sébastien, dans l'église de Boulbon, par Jean Poil d'Avoine (7 octobre 1743, f° 26). — Ordonnance du même, nommant Paul de Salières de Fosseran, vicaire et official général de l'archevêché d'Avignon (13 septembre 1742, f° 27). — Ordonnance du même, nommant Laurent-André Avignon, clerc de Tarascon, recteur de la chapellenie fondée sous le titre de Saint-Sébastien, dans l'église de Boulbon, par Jean Poil d'Avoine (9 novembre 1743, f° 31). — Ordonnances : de Nicolas Lercari, vice-légat, attribuant à Antoine de Monery, prêtre, une prébende et un canonicat dans l'église de la Madeleine (26 novembre 1743, f° 33) ; — de Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, attribuant à Pierre-Xavier Michel, prêtre, une prébende et un canonicat dans l'église de la Madeleine (29 décembre 1743, f° 37) ; — de Nicolas Lercari, vice-légat, accordant à Benoît de Suarez, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'absolution de toutes les pénalités ecclésiastiques prononcées contre lui (15 janvier 1744, f° 39). — Bulle de Benoît xiv, érigeant le séminaire de Saint-Charles, d'Avignon, en communauté ecclésiastique (13 novembre 1743, f° 40). — Statuts du séminaire Saint-Charles (f° 43). — Requête adressée par les supérieurs et directeurs du séminaire Saint-Charles à Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, pour l'approbation des susdits statuts (f° 44). — Approbation des statuts du séminaire Saint-Charles, par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon (11 janvier 1744, f° 46). — Ordonnance du même, attribuant à Jean Tourgon la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre de la bienheureuse Vierge Marie et des saints Étienne et François, à la Métropole, d'Avignon, par Pierre de Caux, chanoine de l'église de Marseille (22 janvier 1744, f° 49). — Ordonnance du même, nommant Pierre-Balthazar Sale, de Noves, procureur juridictionnel de la cour de Noves, Verquières et de son ressort (29 janvier 1744, f° 50) ; — du même, attribuant à Nicolas Brunet, prêtre, une prébende et un canonicat dans l'église Saint-Genest, d'Avignon, en remplacement de Jacques de Carmejane, prêtre, décédé (7 mars 1744, f° 52) ; — du même, attribuant à Gabriel de Cucurne, prêtre, une prébende et un canonicat (23 mars 1744, f° 57) ; — du même, nommant Jean Ricard, de Noves, greffier de la cour de Noves, Bournissac, Verquières et dépendances des lieux susdits (28 mai 1744, f° 68) ; — du même, approuvant la cession, par Gabrielle de Brancas, veuve de Joseph de Valbelle, président au parlement d'Aix, marquis de Tourves, au couvent des Minimes, de l'ordre de Saint-François de Paule, d'Avignon, d'une maison sise en cette ville, à condition que ceux-ci diront à perpétuité, une messe quotidienne pour l'âme de la fondatrice, dans l'église de leur couvent, à la chapelle de la Sainte-Croix (3 juin 1744, f° 79) ; — du même, approuvant la convention passée entre la confrérie des pelletiers, sous le titre de Saint-Barthélemy et Sainte Catherine, et les chanoines de l'église de Saint-Genest, par laquelle ceux-ci s'engagent, moyennant la somme de 400 livres « à faire, à perpétuité, le service de la confrérie » (18 juin 1744, f° 87) ; — du même, recevant le serment de Pierre de Massilian, nommé, pour un an, viguier d'Avignon (23 juin 1744, f° 89). — Bulle de Benoît xiv, érigeant en communauté ecclésiastique la congrégation des prêtres de Sainte-Garde (10 mars 1744, f° 90). — Ordonnance de Pascal Aquaviva, vice-légat d'Avignon, accordant à Jean-Baptiste des Achards de la Baume, l'absolution des pénalités ecclésiastiques prononcées contre lui (5 juillet 1744, f° 96) ; — du même, accordant à Joseph-Gabriel Valoris, clerc de Carpentras, la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre des saints Simon et Jude, dans l'église métropolitaine, par Pierre, de Morières (20 juillet 1744, f° 98);

— du même, portant absolution pour l'abbesse et les bénédictines de l'ordre de Saint-Laurent, d'Aviguon, des pénalités ecclésiastiques par elle encourues, pour avoir laissé pénétrer, dans le monastère, des femmes étrangères à l'établissement (13 août 1744, f° 107). — Rétractation de ses écrits comme attentatoires aux bulles « *Vineam Domini Sabaoth et Unigenitus* », faite par Joseph Cordeil, avocat au parlement de Provence, incarcéré, de ce chef, dans les prisons du palais apostolique (23 août 1744, f° 108). — Ordonnance de Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, attribuant à Ignace de Joannis de Verclos, clerc, la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre de l'Assomption de la Vierge Marie, dans l'église de Villeneuve, par Paul de Joannis de Verclos (27 août 1744, f° 109); — du même, approuvant la fondation d'une chapellenie à Sorgues, par Paul de Florens, prêtre religieux de l'ordre de Cluny (14 octobre 1744, f° 112); — du même, nommant Étienne Deleuze, prêtre, d'Eyragues, recteur de la chapellenie fondée sous le titre de Notre-Dame de la Brune, dans l'église dudit lieu, par Mathurin Juvinelly, chanoine de l'église collégiale de Saint-Martin, de Saint-Rémy (12 novembre 1744, f° 118); — du même, attribuant à Hyacinthe René, de l'église métropolitaine d'Avignon, la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre de Saint-Charles-Borromée, dans l'église de Saint-Pierre, par Charles de Salvador (10 décembre 1744, f° 120); — du même, chargeant François Frat, capiscol des chapelles de Villeneuve, de procéder, à Roquemaure, à l'élection de la supérieure des religieuses du Verbe Incarné, de cette ville, et de faire tous les règlements nécessaires (4 janvier 1745, f° 121); — du même, attribuant à Toussaint Dubois la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre de Sainte-Anne, dans l'église de Saint-Pierre, par Anne de Baud (f° 124); — du même, attribuant à Sauveur Julian la jouissance de la chapellenie fondée, sous le titre de Saint-Pierre, dans l'église de Saint-Laurent-des-Arbres (11 février 1745, f° 130); — du même, attribuant à Alexandre de Barthélemy la jouissance de la chapellenie fondée sous le titre de Saint-Barthélemy, dans l'église des frères mineurs conventuels de Saint-François, par François de Barthélemy (6 mars 1745, f° 136). — Permission accordée par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, aux recteurs de l'hôpital Saint-Bénézet, de prendre, dans le parc de l'archevêché et moyennant au cens annuel, une portion de terrain (24 mars 1745, f° 138); — du même, approuvant l'acte d'échange entre Joseph-Marc-Antoine de Tonduty et Esprit-Joseph de Sylvecanne, du juspatronat laïque des chapellenies fondées dans l'église de Villeneuve, sous les titres de la bienheureuse Vierge Marie et de Saint-Paul apôtre, dans l'église de Cavaillon (9 mai 1745, f° 146); — du même, pour faire mettre à exécution la nomination de Jean-Baptiste-Célestin de Massilian pourvu d'une coadjutorerie, d'un canonicat et d'une prébende dans l'église métropolitaine, par Benoît xiv, (18 mai 1745, f° 151); — du même, approuvant la jouissance d'un bénéfice conféré à Hyacinthe Morel, dans l'église métropolitaine, par une bulle de Benoît xiv, du 2 avril 1745 (f° 159). — Ordonnance de Pascal Aquaviva, vice-légat, attribuant à Antoine Manne la jouissance d'une chapellenie fondée sous le titre de l'ange Gabriel, dans l'église de la Madeleine, par Gabrielle de Roddes (5 juin 1745, f° 165). — Serment de François-Marie de Tulle, comme viguier d'Avignon pour un an (23 juin 1745, f° 167); — du même, chargeant Jean-Chrysostome-Joseph Maselly, notaire et greffier du palais apostolique, des causes majeures, civiles et criminelles, et testamentaires de la cour de l'archevêché d'Avignon et de l'officialité (3 juillet 1745, f° 171); — du même, approuvant la fondation faite par Elzéar-Jean Mallère, dans l'église de la Madeleine (11 août 1745, f° 175); — du même, autorisant la confrérie des Pénitents bleus, d'Avignon, à accepter le testament de Madeleine Corneille, d'après lequel elle institue ladite confrérie son héritière universelle (23 octobre 1745, f° 184). — Ordonnance de Pascal Aquaviva, vice-légat, au sujet de la demande de Benoît Renaud, chartreux de Bonpas, pour passer au couvent des Carmes pour infirmités (2 novembre 1745, f° 188). — Ordonnance du même, attribuant à Pierre Sibon un canonicat et une prébende dans l'église de Saint-Agricol (18 janvier 1746, f° 199). — Ordonnances : de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, accordant à Jean-Joseph Guerne un bénéfice dans l'église de Villeneuve (16 février 1746, f° 206); — du même, pour faire mettre à éxécution la nomination de Trophime-Hyacinthe Blisson, pourvu d'une coadjutorerie, d'un canonicat et d'une prébende, dans l'église de Saint-Didier, par une bulle de Benoît xiv, du 2 février 1745 (4 avril 1746, f° 218); — du même, accordant à Jean-Baptiste Barbaroux la jouissance d'une chapellenie fondée sous le titre de Saint-Sébastien, dans l'église de Boulbon, par Jean Poil d'Avoine (27 avril 1746, f° 227); — du même, attribuant à Ignace-Michel Ollivier la jouissance de la chapellenie fondée à l'honneur de la Vierge Marie, dans l'église métropolitaine, par Gabriel Pascalis (3 mai 1746, f° 230); — etc.

G. 322. (Registre.) — In-4°, 304 feuillets, papier.

1600-1681. — *Provisiones [illegible]*. — Attestation de Simon Guigoni, professeur en théologie, en faveur de Charles Salomon de Serre (12 juillet 1600, f° 1). — Bulles de Paul v : pour la coadjutorerie de précenteur de l'église

de Saint-Agricol, en faveur de Raymond Bourdon (12 mai 1614, f° 29) ; — pour la coadjutorerie d'un canonicat en l'église de Saint-Didier, en faveur de François Manuel (15 février 1615, f° 41) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de Mathieu Dupuy (21 octobre 1615, f° 47) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Pierre, en faveur de Jacques de Bellecombe (7 juin 1616, f° 67) ; — pour une coadjutorerie d'un canonicat en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Thomas Gay (13 avril 1616, f° 83) ; — de Grégoire xv, pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Pierre de l'Église (14 avril 1623, f° 109) ; — d'Urbain viii, pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur d'Étienne de Sourras (23 avril 1629, f° 129) ; — pour une coadjutorerie de sacriste en l'église de Saint-Didier, en faveur de François Robert (15 juillet 1631, f° 165) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Agricol, en faveur de François Barthélemy (30 décembre 1635, f° 202) ; — pour une coadjutorerie en l'église Saint-Didier, en faveur de Nicolas Martin (20 février 1636, f° 209) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Frédéric de Raymond (24 octobre 1637, f° 225) ; — d'une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de Gabriel de Benoît (19 juin 1644, f° 232) ; — d'Innocent x, pour la mise en possession de l'ouvrerie de Saint-Agricol, en faveur de Claude Bertrand (1645, f° 290) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Agricol, en faveur d'Arnaud Périssole (28 janvier 1647, f° 308) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Pierre, en faveur de Philippe Robert (27 juin 1647, f° 332) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur d'Antoine Curnier (11 juillet 1648, f° 344) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de François Favier (13 mai 1649, f° 354) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de Pierre Roque (21 février 1650, f° 387) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Pierre, en faveur de Pierre Tolomas (4 mai 1650, f° 409) ; — d'Alexandre vii : pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Pierre, en faveur de Michel de Cambis (17 avril 1655, f° 420) ; — pour une coadjutorerie en l'église cathédrale de Cavaillon, en faveur de Claude Bertrand (17 août 1656, f° 454) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Agricol, en faveur d'Esprit Pons (16 avril 1859, f° 498) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de Jean-François Bayle (2 novembre 1660, f° 544) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de Jean-Baptiste Alexandre (7 décembre 1661, f° 568) ; — pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de Charles Sorras (21 avril 1661, f° 580) ; — de Clément x : pour une coadjutorerie en l'église de Saint-Didier, en faveur de Louis de Garcin (30 septembre 1675, f° 742) ; — pour une coadjutorerie en l'église métropolitaine, en faveur de Melchior-Joseph de Tonduty-Saint-Léger (20 août 1675, f° 753) ; — d'Innocent xi : pour une coadjutorerie en l'église métropolitaine, en faveur de Joseph-Anselme Palasse (23 janvier 1677, f° 764) ; — pour une coadjutorerie en l'église métropolitaine, en faveur de Pierre de Tulle (12 octobre 1677, f° 788) ; — etc.

G. 323. (Registre.) — In-4°, 340 feuillets, papier.

1686-1694. — Collations. — Ordonnances : d'Alexandre de Montecatini, archevêque d'Avignon, nommant Foulquet Gaudibert greffier de l'archevêché (20 octobre 1686, f° 1) ; — attribuant à Alexandre Joseph, de Sainte-Marie, la jouissance de deux chapellenies fondées : l'une, à la métropole, sous le titre de Sainte-Marie ; l'autre, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, dans l'église des Célestins, toutes deux sous le patronage de François d'Anglesy (7 novembre 1686, f° 8) ; — accordant à François de Bergue un exeat pour aller à Rome (24 novembre 1686, f° 16) ; — nommant Nicolas Ribouton greffier de la cour de Bédarrides (7 décembre 1686, f° 26) ; — attribuant à Michel Ollivier la jouissance d'une chapellenie sous le titre du Saint-Sépulcre, dans le couvent des Frères prêcheurs, d'Avignon (12 décembre 1686, f° 27) ; — pour la jouissance, par Jean Périer, d'une chapellenie sous le titre de Notre-Dame de Bonaventure, dans l'église du même nom, à Tarascon (20 décembre 1686, f° 35) ; — nommant Jean-Pierre Giraudy greffier de la cour de Saint-Laurent-des-Arbres (20 janvier 1686, f° 42) ; — autorisant les juifs de Bédarrides et de Châteauneuf-Calcernier à y habiter, sous certaines conditions, et à ne faire l'usure qu'au neuf pour cent au plus (22 janvier 1687, f° 43) ; — approuvant la donation faite par Madeleine de Vassieux aux Pères de la Doctrine Chrétienne, de Courthézon (11 février 1687, f° 58) ; — nommant Joseph-Octavien Sabatier, greffier de l'officialité d'Avignon (11 février 1687, f° 60) ; — approuvant les statuts de la confrérie des orfèvres, d'Avignon, autorisés par une bulle d'Innocent xi, du 24 janvier 1687 (24 avril 1687, f° 72) ; — nommant Michel Martin au bénéfice de l'église Saint-Jean-Baptiste, de Roquemaure (7 mai 1687, f° 80) ; — approuvant la nomination de Jean Lafanoux à une coadjutorerie, à un canonicat et à une prébende, dans l'église Saint-Agricol (30 mai 1687, f° 92) ; — approuvant la transaction passée par les religieuses hospitalières avec la communauté de l'Isle, au sujet de leur établissement (5 août 1687, f° 104) ; — approuvant la fondation, par Blanche de Zanobis, de deux messes de mort devant être célébrées chaque lundi » dans la chapelle Saint Charles,

appelée chapelle de Zanobis, de l'église Saint-Pierre. » (7 août 1687, f° 117) ; — nommant Honoré de Raoux, juge de la cour de Barbentane (9 août 1687, f° 124) ; — appelant Joseph Gaudemaris à une coadjutorerie, à une prébende et à un canonicat dans l'église Saint-Pierre, d'Avignon (20 août 1687, f° 133) ; — approuvant les statuts de la confrérie des meuniers (31 août 1687, f° 140) ; — pour la jouissance, par Louis Gensolen, d'une chapellenie sous le titre de Saint-Georges, dans l'église de Boulbon (19 septembre 1687, f° 150) ; — réduisant la part à payer par Vincent, recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Bethléem, dans l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon (19 septembre 1687, f° 159) ; — autorisant les Oratoriens, d'Avignon, à prêcher la mission à Eyragues (18 décembre 1687, f° 168) ; — autorisant les Pères de la Doctrine Chrétienne, de Courthézon, à s'ériger en confrérie, et approuvant leurs statuts (16 janvier 1688, f° 172). — Donation, par Joseph de Serre de la Roque, religieux de l'ordre de Cluny, à Anasthase de Serre, son père, d'une somme de trente livres, et à ses autres parents, de ses biens et meubles, avec constitution d'une pension annuelle et viagère de 150 livres, par Anasthase de Serre en faveur de Joseph de Serre, son fils (13 octobre 1674, f° 182). — Ordonnance d'Alexandre de Montecatini, archevêque d'Avignon, accordant à François Bonnet un canonicat et une prébende dans l'église de Saint-Rémy (20 janvier 1688, f° 193). — Approbation, par Calvet, avocat fiscal de l'archevêché d'Avignon, du testament de Lucrèce de Raysse, instituant, comme héritier universel, François-Marie de Raysse, docteur ès-droits et agrégé, son frère (8 mars 1689, f° 198). — Attestation d'Alexandre de Montecatini, archevêque d'Avignon, déclarant apte Joseph-Baptiste de Guyon à une coadjutorerie et à un canonicat à la métropole (2 mai 1187, f° 211). — Constitution, par Guillaume Soulivier, de Pernes, d'une pension de 36 livres en faveur de Guillaume Soulivier, son fils, se destinant à la prêtrise (10 février 1688, f° 216). — Déclaration d'Alexandre de Montecatini, archevêque, de l'aptitude de Jean Dupont aux fonctions de trésorier et pénitencier de la métropole (17 août 1689, f° 226). — Exéat accordé par P. Pertheys, vicaire et official général de l'archevêché, à Pierre-François de Ribiers, prêtre, professeur de l'Université (1690, f° 239). — Permission accordée au père Pierre Bruno de Guilhermier, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, de prêcher dans l'église de Barbentane (23 février 1691, f° 249). — Création d'une pension annuelle de 150 livres, par François-Pierre de Lieutaud, docteur ès-droits, en faveur de Denis de Lieutaud, son fils, père de l'Oratoire (7 octobre 1686, f° 257). — Ordonnance de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, autorisant les Pères de l'Oratoire de Jésus, d'Avignon, à exercer leur ministère à Barbentane (20 décembre 1691, f° 268). — Attestation du même, déclarant Henri de Bouliers apte aux fonctions de coadjuteur et d'archiprêtre dans l'église de la Madeleine (22 janvier 1682, f° 270) ; — du même, autorisant le père Jean-Baptiste Castelan, religieux de l'ordre de Très-Sainte-Trinité, à entendre les confessions (4 avril 1692, f° 278) ; — du même, nommant Jacques Liautaud, du diocèse d'Avignon, curé de Saint-Saturnin (9 août 1682, f° 285) ; — du même, autorisant la mère Marguerite du Saint-Esprit, religieuse du monastère de Notre-Dame du Refuge, d'Avignon, à aller dans un monastère du même ordre, à Montpellier, comme supérieure (29 octobre 1692, f° 290) ; — du même, attestant que Gaspard de Fougasse de la Bastie, clerc d'Avignon, est de bonne vie et mœurs (23 janvier 1693, f° 297) ; — du même, autorisant Alexandre de Guyon à recevoir les ordres sacrés (11 avril 1693, f° 304) ; — du même, autorisant Marie de Saint-Chaman, religieuse hospitalière de Saint-Joseph, à se retirer dans le monastère de Moulins (10 septembre 1693, f° 311) ; — du même, déclarant Octave Vermeye, prêtre religieux de l'ordre de Cluny, apte à occuper n'importe quels bénéfices ou cures (16 février 1694, f° 320) ; — du même, autorisant Dominique de Guilhem, clerc, à recevoir les ordres sacrés d'un officiant catholique quelconque, ayant rang d'évêque, agréé par le Saint-Siège, même en dehors de l'époque prescrite par les règlements (12 avril 1694, f° 324) ; — du même, au même sujet, pour Antoine Calvet, vicaire des Angles, pour le diaconat (21 juin 1694, f° 327) ; — du même, au même sujet, pour Jean Baptiste Guilleymin, pour le sous-diaconat (30 octobre 1694, f° 334) ; — etc.

G. 121. (Registre.) — Grand in-4°, 253 feuillets, papier.

1578-1709. — Collations. — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : pour l'attribution à Louis Gensollen, de la chapellenie fondée sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, dans l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon (23 juillet 1706, f° 6) ; — autorisant la donation et cession, par Raymond Perier à Pierre Ribouton, du juspatronat de la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée dans l'église de Bedarrides (1er septembre 1706, f° 12) ; — pour l'attribution à Jean Girot, prêtre de la chapellenie fondée sous les titres des Sept-Joies et de l'Annonciation de la Vierge Marie, dans l'église de Châteaurenard (5 octobre 1706, f° 16) ; — approuvant les statuts de la confrérie des Ames du Purgatoire, de Bédarrides (27 octobre 1706, f° 20). — Statuts de la confrérie des Pénitents Blancs, de Châteauneuf-Calcernier, du 10 avril 1578 (f° 29). — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : autorisant les dits statuts (17 novembre 1706, f° 42) ;

— pour l'attribution à Antoine Gleize, prêtre, d'une chapellenie fondée sous le titre de Sainte-Catherine, dans l'église de Bédarrides (27 décembre 1706, f° 46) ; — autorisant la fondation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Pierre, dans l'église Saint-Pierre, par Pierre Fermin (19 janvier 1707, f° 52) ; — autorisant la mise à exécution de la délibération du chapitre métropolitain, au sujet du rétablissement des prébendes (22 janvier 1707, f° 59) ; — approuvant la nomination à un canonicat et à une prébende, dans l'église Saint-Symphorien, de Joseph-François d'Hnoraty (20 mars 1706, f° 70) ; — approuvant l'attribution, à Joseph Fournet, d'une des trois chapellenies fondées à la métropole par Philippe de Beaufort (19 mars 1706, f° 75) ; — relative aux enterrements des séculiers (29 mai 1707, f° 81) ; — approuvant la fondation d'une messe quotidienne, dans l'église du monastère des religieuses hospitalières, faite par demoiselle Sibille de Martin (25 juin 1707, f° 91) ; — nommant Paul-Antoine Bijaudi lieutenant de juge de la cour de Barbentane (2 août 1707, f° 96) ; — pour l'attribution, à Lion-Joseph de Pontevès-Maubousquet, d'une chapellenie fondée sous le titre de Saint-Laurent, au maître-autel de l'église du couvent des Frères Mineurs de Saint-François, de Tarascon (11 novembre 1707, f° 103) ; — pour un canonicat et une prébende dans l'église métropolitaine, à François Féraud (6 décembre 1707, f° 108) ; — pour le même objet, dans l'église Saint-Agricol, à Louis de l'Église, sous-diacre (16 décembre 1707, f° 112) ; — approuvant la nomination de François Pertuis, de la congrégation de la Doctrine Chrétienne, à la chapellenie fondée sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie, dans l'église métropolitaine (9 janvier 1707, f° 117) ; — au même sujet, pour Joseph Gardon, pour une chapellenie dans l'église métropolitaine (10 mars 1707, f° 128). — Lettre du cardinal Marescotti à François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, au sujet des conditions dans lesquelles les juifs peuvent quitter le ghetto, la nuit (21 juillet 1708, f° 140). — Ordonnances : de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : pour un canonicat et une prébende dans l'église métropolitaine, à Esprit Mornas (4 septembre 1708, f° 152) ; — pour l'attribution, à Antoine Raoux, d'une chapellenie fondée sous le titre de Saint-Pierre, dans l'église de Graveson (22 août 1708, f° 159) ; — approuvant une fondation de messe dans la chapelle des Pénitents Blancs, de Bédarrides, par la demoiselle Jeanne Gallet (15 janvier 1708, f° 169) ; — pour l'attribution, à Ignace Tiburce de Massilian, d'une chapellenie fondée sous le titre de Saint-Gabriel Archange, dans la chapelle du monastère des religieuses de Sainte-Claire, d'Avignon (22 janvier 1708, f° 172) ; — pour un canonicat et une prébende dans l'église Saint-Étienne, à François Bonnardel (12 avril 1709, f° 189) ; — approuvant les statuts des Pénitents Blancs, de Graveson (20 avril 1709, f° 191) ; — autorisant la fondation, par Pierre-Joannis de Verclos, dans l'église des pères de la Doctrine Chrétienne, de Bédarrides (29 avril 1709, f° 195) ; — approuvant le mode d'élection des officiers de la confrérie des Pénitents Rouges, d'Avignon (30 avril 1709, f° 200) ; — au même sujet, pour la fondation de deux messes, par Louis de Garcin, dans l'église Saint-Didier (25 juin 1709, f° 201) ; — au même sujet, pour les statuts de la confrérie des Pénitents Gris, de Villeneuve-lez-Avignon (8 janvier 1710, f° 202) ; — autorisant Madeleine de Monteynard de Montfrin, marquise de Sénozan, à construire un four près de sa maison, hors le territoire de Châteauneuf-Calcernier (23 mai 1709, f° 220) ; — pour une coadjutorerie, dans l'église Saint-Didier, à Michel-Dominique Garcin (13 août 1709, f° 231) ; — au sujet du même, pour une chapellenie, sous les titres de Saint-Simon, Saint-Jude et Sainte-Catherine, dans l'église métropolitaine (14 août 1709, f° 233) ; — etc.

G. 325. (Registre.) — In-fol., 236 feuillets, papier.

1712-1717. — Collations. — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : pour l'attribution, à Nicolas Bernard, d'une chapellenie, fondée sous le titre de Notre-Dame de Guérison, dans l'église des Pères du tiers-ordre de Saint-François, d'Avignon (27 octobre 1712, f° 1) ; — au même sujet, à Joseph-Gabriel d'Augier, pour une chapellenie, fondée sous le titre de Saint-Antoine, dans l'église de Graveson (26 novembre 1712, f° 6) ; — au même sujet, à Jean-Joseph de Flotte, pour un canonicat et une prébende dans l'église Saint-Agricol (11 janvier 1712, f° 9) ; — au même sujet, à Jacques Morenchou, pour un canonicat et une prébende dans l'église de Saint-Agricol (24 février 1712, f° 19) ; — au même sujet, à Jacques Rousset, pour un canonicat et une prébende dans l'église de la Principale (18 mars 1712, f° 27) ; — au même sujet, à Gaspard Raymond, pour une chapellenie fondée sous le titre de Saint-Nicolas le Salézien, dans la chapelle Saint-Nicolas, sur le pont du Rhône, et transférée ensuite dans l'église des religieuses de Saint-Georges (30 mars 1713, f° 32) ; — approuvant la fondation d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption, dans l'église Sainte-Marthe, de Tarascon, par Madeleine de Séguiran, marquise de Bouc (21 avril 1713, f° 34) ; — nommant à cette chapellenie Mathieu, de Tarascon (21 avril 1713, f° 36) ; — autorisant la fondation, par Joseph-François-Marie de Guion, doyen de Saint-Agricol, d'un sermon « en langue vulgaire, autrement provensale », dans l'église de Saint-Jean le Vieux, d'Avignon (11 mai 1713, f° 40) ;

— au même sujet, pour un legs de sept chasubles et autres, fait à la métropole par le chanoine Sicard (13 juin 1713, f° 46) ; — au même sujet, pour les statuts de la confrérie des maîtres cordonniers, érigée sous le titre de Saint-Crépin (10 mai 1713, f° 52) ; — au même sujet, pour la fondation d'une messe quotidienne dans l'église métropolitaine, par Lucrèce d'Isoard (20 août 1713, f° 65) ; — pour la jouissance, en faveur de Jean-François Charles, prêtre, d'un canonicat et d'une prébende dans l'église de Saint-Symphorien (16 octobre 1713, f° 77) ; — au même sujet, pour Joseph-François Domergue, pour un bénéfice dans l'église de Saint-Pierre (1er décembre 1713, f° 88) ; — pour la cession, par Antoine-Joseph Perrin, moine de Cluny, à Antoine-Ignace Philipe, religieux du même ordre, de la charge de sacriste du collège Saint-Martial (27 janvier 1713, f° 94) ; — pour la jouissance, en faveur de Julien Michel, d'un bénéfice dans l'église de Saint-Agricol (22 mars 1713, f° 101) ; — approuvant la nomination de François de Guyon, comme recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié, dans l'église de Saint-Pierre (22 avril 1714, f° 105) ; — au même sujet, pour la nomination d'Anne-Françoise de la Baume de Bressieux, comme abbesse du monastère de la Bienheureuse Vierge Marie et de Saint-Honoré, de Tarascon (18 mai 1714, f° 109) ; — nommant Charles Baud, greffier de l'officialité de l'archevêché d'Avignon (9 juillet 1714, f° 124) ; — autorisant une fondation de messe dans l'église de Saint-Didier, par Gabrielle de Garcin (4 août 1714, f° 125) ; — attribuant à Louis de l'Église la jouissance d'une chapellenie, fondée sous le titre de Sainte-Marguerite, dans l'église de Saint-Symphorien (4 octobre 1714, f° 128) ; — approuvant la cession, en faveur de Pierre d'Hugues, de la vicairie de l'église de Sauveterre (30 octobre 1714, f° 135) ; — attribuant à Joseph-François de Martre la jouissance d'un bénéfice dans l'église de Roquemaure (23 janvier 1714, f° 141) ; — au même sujet, à Jean-Joseph Légier, pour la charge de coadjuteur dans l'église de Saint-Pierre (15 mars 1714, f° 150) ; — approuvant la délibération du chapitre métropolitain, augmentant les vacances des chanoines et bénéficiers (14 mai 1715, f° 159) ; — attribuant à Louis-Joseph Trouche la cure de l'église de Cabannes (12 août 1715, f° 172) ; — nommant Joseph-Dominique-Nicolas Bilhon, greffier de l'officialité de l'archevêché d'Avignon (11 décembre 1715, f° 179) ; — attribuant à Joseph Perriot la jouissance d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Lazare, dans l'église de Tarascon (15 février 1715, f° 185) ; — au même sujet, à Alexis Combes, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-Pierre, dans l'église de Saint-Laurent-des-Arbres (20 mars 1716, f° 192) ; — au même sujet, à Eucher Roche, pour une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption, dans l'église de Noves (1716, f° 202) ; — au même sujet, à Jean-Baptiste Fériaud, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-Nicolas, dans l'église de Graveson (6 octobre 1716, f° 210) ; — au même sujet, à Pierre Collomb, pour une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Grâce, dans l'église de Tarascon (9 mars 1716, f° 221) ; — au même sujet, à François-Claude de Beaux de Roaix, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-Michel-Archange, dans l'église de Saint-Pierre (24 avril 1717, f° 226) ; — au même sujet, à Jochim Mazen, pour une des trois chapellenies fondées par Guillaume Roger de Beaufort, en l'église métropolitaine (30 juin 1717, f° 231) ; — au même sujet, à Antoine Monery, pour une chapellenie fondée sous le titre de Saint-Claude, dans l'église de Saint-Pierre (30 octobre 1717, f° 235) ; — etc.

G. 326. (Registre.) — In fol., 235 feuillets, papier.

1717-1721. — Collations. — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : dispensant d'exercer les fonctions de son ministère Pierre-François Perthuys, sous-diacre et vicaire général de l'archevêché, devenu borgne (18 novembre 1717, f° 1) ; — attribuant à Pierre-Joseph de Massilian une chapellenie, fondée sous le titre de la Bienheureuse Vierge du Saint-Rosaire et de Sainte-Madeleine, dans l'église de Cabannes (5 novembre 1717, f° 3) ; — au même sujet, à Balthazar Bressy, pour deux chapellenies fondées, l'une, sous le titre de Sainte-Catherine, en l'église métropolitaine ; l'autre, sous le titre de « l'autel de la Bienheureuse Marie, dite des Retronchins », dans l'église de Saint-Didier (25 janvier 1717, f° 9) ; — au même sujet, à Joseph Bertrand, pour une chapellenie, fondée sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, dans l'église de Tarascon (8 avril 1718, f° 18) ; — pour la mise à exécution d'une bulle de Clément XI, appelant Arnaud de Geydan à une coadjutorerie dans l'église de Saint-Didier (2 juin 1718, f° 35) ; — approuvant la nomination d'Eucher Roche à une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption, dans l'église de Noves (7 juillet 1718, f° 40) ; — pour l'attribution à Louis Mathieu, prêtre, d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Marie de Nazareth, dans l'église de Tarascon (10 août 1718, f° 48) ; — chargeant le curé de Courthézon de bénir la chapelle et le clocher de l'hôpital de ladite ville (6 octobre 1718, f° 55) ; — nommant Alexandre de Fortia d'Urban, official forain pour la partie du diocèse d'Avignon, en Languedoc (13 novembre 1718, f° 65) ; — pour l'attribution à Jean-Sébastien Gilbert, prêtre, d'un vicariat dans l'église de Rochefort (21 janvier 1718, f° 71) ; — pour l'attribution, à Melchior de Franc, prêtre, moine de l'ordre

de Saint-Benoît, du prieuré de Saint Sauveur, à Roquemartine (28 mars 1719, f° 82) ; — approuvant les statuts et l'érection en communauté religieuse de la congrégation des prêtres de Sainte-Garde (6 janvier 1719, f° 86) ; — accordant le pardon de sa faute à Jean-Baptiste d'Inguimberty, capucin, qui avait quitté le couvent (29 avril 1719, f° 93) ; — pour l'attribution, à Joseph Vouland, de deux chapellenies, l'une sous le titre de Notre-Dame de Pitié ; l'autre, sous le titre de Saint-Antoine de Padoue, dans l'église de Barbentane (23 juin 1719, f° 101) ; — approuvant la fondation, par la demoiselle Meysen, d'une école gratuite pour les filles, à Avignon, rue Four-de-la-Terre (1er juin 1719, f° 104) ; — pour l'attribution, à Joseph de Gay, d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Grégoire et Sainte-Cécile, dans l'église de Saint-Agricol (28 août 1719, f° 113) ; — au même sujet, à André Derot, pour une chapellenie, sous le titre de Sainte-Anne, dans la chapelle du même nom, près de Châteaurenard (18 septembre 1719, f° 118) ; — au même sujet, à Joseph-Alexis Raymond, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-François de Sales, dans la chapelle de Saint-Nicolas, sur le pont du Rhône (16 novembre 1719, f° 126) ; — au même sujet, à Pierre Martin, pour le vicariat de Saint-Jean-Baptiste, de Duretort (14 décembre 1719, f° 136) ; — au même sujet, à Barthélémy Brunet, pour un bénéfice dans l'église de Roquemaure (16 janvier 1719, f° 145) ; — au même sujet, à Pierre Chabaud, pour une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, dans l'église de la Principale (3 avril 1720, f° 153) ; — autorisant une fondation, faite par Joseph-Anselme Palasse, dans l'église métropolitaine (26 avril 1720, f° 158) ; — pour l'attribution, à Antoine-Michel de Cambis, d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, dans l'église de Saint-Pierre (17 juin 1720, f° 170) ; — donnant acte du renouvellement de vœu formulé par les consuls d'Avignon, en 1628, à l'occasion de la peste (8 septembre 1720, f° 174) ; — acceptant la démission d'Antoine Bonnet, recteur de la chapellenie sous le titre de Notre-Dame, dans l'église de Saint-Rémy (29 octobre 1720, f° 183) ; — pour l'attribution à Joseph Ruffy, prêtre, d'une chapellenie sous le titre de Saint-François, dans l'église de Roquemaure ; l'autre, sous le titre de Saint-Joseph, dans la chapelle du même nom, sise au terroir de la même ville (21 décembre 1720, f° 189) ; — au même sujet, à Jean-Jacques de Montroux, d'une chapellenie fondée sous le titre des Dix-Mille Martyrs, dans l'église de Graveson (15 janvier 1720, f° 195) ; — autorisant les statuts de l'œuvre des Dames de la Charité, de la paroisse Saint-Agricol (5 octobre 1720, f° 198) ; — autorisant la translation de la confrérie des cordonniers, de l'église de Saint-Antoine dans l'église de la Madeleine (21 février 1721, f° 204) ; — pour l'attribution, à Joseph Ferretti, de la chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Vierge de l'Annonciation, dans l'église du monastère des religieuses de Sainte-Claire, d'Avignon, et à la chapelle des Aldobrandini (3 mars 1721, f° 210) ; — pour la cession, en faveur de Joseph-François de Salvador, prêtre, de la chapellenie fondée sous le titre de Saint Charles, dans l'église de Noves (7 juin 1721, f° 217) ; — pour l'attribution, à Joseph Doize, d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Graville (2 juillet 1721, f° 225) ; — au même sujet, à Nicolas Chamasson, pour l'une des six chapellenies fondées sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de Villeneuve (27 août 1721, f° 233) ; — etc.

G. 327. (Registre.) — In-fol., 233 feuillets, papier.

1721-1725. — Collations. — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : relative à la cession d'un canonicat, dans l'église de Saint-Rémy, en faveur de Joseph-Ignace Olivier (1er septembre 1721, f° 2) ; — pour l'attribution, à Jean-Antoine Boissière, d'un canonicat et d'une prébende dans l'église de Roquemaure (16 octobre 1721, f° 7) ; — au même sujet, à Antoine Manne, pour un bénéfice dans l'église de Saint-Pierre (23 décembre 1721, f° 14) : — au même sujet, à Joseph d'Inguimberti, pour une chapellenie, sous le titre de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie, dans l'église de la Madeleine (19 février 1721, f° 20) ; — au même sujet, à Antoine-François-Xavier Garcin, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-Eustache, dans l'église de Villeneuve (26 mars 1722, f° 26) ; — au même sujet, à Jean-François Deville, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-Charles, dans l'église de Noves (30 avril 1722, f° 32) ; — au même sujet, à Guillaume Palpacour, pour un vicariat dans l'église de Villeneuve (27 juin 1722, f° 38) ; — approuvant l'érection d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Tout-Pouvoir, dans la chapelle de Sainte-Anne, au Rocher de Doms (11 août 1722, f° 45) ; — nommant Loup-Paul de Salières de Fosseran, vicaire et official général de l'archevêché d'Avignon (29 août 1722, f° 49) ; — pour l'attribution, à Gabriel Granger, d'un bénéfice dans l'église métropolitaine (24 septembre 1722, f° 57) ; — approuvant une fondation, par Élisabeth de Raymond, dans l'église de Madeleine (6 novembre 1722, f° 63) ; — pour l'attribution d'une coadjutorerie, d'un canonicat et d'une prébende, dans l'église de Saint-Pierre, à Jean-Raymond de Véras (7 décembre 1722, f° 75) ; — au même sujet, à Jean de Raousset Favier, pour une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, dans l'église de Tarascon (24 décembre 1722, f° 83) ; — au même sujet, à Antoine de Monery, pour une chapellenie, fondée sous le titre de Notre-

Dame de Quesaco, dans l'église des pères de la Doctrine chrétienne, d'Avignon (4 février 1722, f° 88) ; — au même sujet, à François de Gay, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-Grégoire et Sainte-Cécile, dans l'église de Saint-Agricol (4 février 1722, f° 93) ; — au même sujet, à Joseph Vincent, pour une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, dans la même église (23 février 1796, f° 96) ; — autorisant une fondation faite par Claude du Quaquerel de Ceps, en faveur de la maison des Orphelines, d'Avignon (6 avril 1723, f° 107) ; — pour l'attribution, à Joseph Beissière, d'un canonicat et d'une prébende dans l'église de Saint-Genest (10 juin 1723, f° 114) ; — au même sujet, à Joseph Doyse, pour une chapellenie, sous le titre de la Sainte-Croix, dans l'église de Saint-Pierre (28 juillet 1723, f° 118) ; — nommant Joseph-Marie Rogier, greffier de la cour de l'archevêché et de l'officialité (12 août 1723, f° 126) ; — pour l'attribution, à Antoine Magnon, d'une chapellenie, sous le titre de la Conception, dans l'église de Sainte-Marie de Bonaventure, à Tarascon (30 septembre 1723, f° 131) ; — pour la mise à éxécution d'une bulle d'Innocent XIII, conférant à Ignace Tron, un canonicat et une prébende dans l'église de Saint-Pierre (3 décembre 1723, f° 143) ; — pour l'attribution, à Marc-Antoine Zéroni, d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Blaise, dans l'église des religieuses de Sainte-Catherine, à Avignon (29 décembre 1723, f° 152) ; — au même sujet, à Joseph Trouche, pour deux chapellenies, l'une, sous le titre de Saint-Charles, dans l'église de Noves ; l'autre, dans l'hôpital du même lieu, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, sur le mont du Puech, au terroir dudit Noves (2 mars 1723, f° 161) ; — requète des bénéficiers du chapitre de Saint-Pierre, pour l'augmentation de leur taxe pour les enterrements (22 mars 1724, f° 166) ; — pour l'attribution, à Jean Bessière, d'un canonicat en l'église de Saint-Genest, à Avignon (27 mars 1724, f° 169) ; — pour l'attribution, à François de Salignac de Fénelon, d'un archidiaconat à la métropole, d'Avignon (19 avril 1724, f° 175) ; — autorisant la fondation d'une messe de mort, par Claude Dumoustier, en l'église de la Principale, d'Avignon (13 décembre 1723, f° 182) ; — pour l'attribution, à Elzéar de Tonduty, d'une chapellenie perpétuelle, au titre de Saint-Claude, en l'église de Saint-Pons, de Villeneuve (13 juillet 1724, f° 189) ; — au même sujet, à Esprit Laget, pour un canonicat en 'église de la Madeleine, à Avignon (23 août 1724, f° 195) ; — approuvant les statuts de la socité de l'Assomption de la Sainte-Vierge et son érection en confrérie (22 septembre 1724, f° 203) ; — pour l'attribution, à Joseph-François de Martre, d'un canonicat en l'église de Roquemaure (31 octobre 1724, f° 209) ; — au même sujet, à Jean-François Monge, pour une chapellenie perpétuelle, au titre de Notre-Dame de Bethléem, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon (29 novembre 1724, f° 216). — Hommage et serment de fidélité prêtés, en la Cour des comptes de Provence, par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, à Louis XV, à l'occasion de son avénement (23 février 1725, f° 228). — Attribution, à François Guigues, d'une chapellenie, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église de Barbentane (27 avril 1725, f° 233) ; — etc.

G. 328. (Registre.) — In-fol., 245 feuillets, papier.

1725-1727. — Collations. — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : autorisant la fondation d'une messe, par Nicolas Champignon, maître-chirurgien, et demoiselle Marie-Madeleine de Sabatier, son épouse, dans l'église des Pénitents Bleus, d'Avignon (7 mai 1725, f° 1). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Catherine de l'Aube, en l'église de Sainte-Marthe, à Tarascon, en faveur d'Honoré Bontard (3 juin 1725, f° 8) ; — d'une chapellenie perpétuelle, au titre de Saint-Thomas, en l'église de Notre-Dame de Villeneuve, en faveur d'Alexis de Roux (f° 17). — Permission, à Michel Guion, de faire le service de la chapelle Saint-Louis, dans la tour de Villeneuve (7 juillet 1725, f° 22). — Nomination de Pierre Ribouton comme greffier de la cour de Bédarrides (15 septembre 1725, f° 30). — Bref de Benoît XIII, pour le rétablissement des Trinitaires dans l'hôpital Sainte-Marthe, d'Avignon (28 septembre 1725, f° 34). — Vidimus de la bulle d'Innocent VI, du 24 juin 1354, et du testament de Bernard de Rascas, fondateur de l'hôpital Sainte-Marthe, du 12 septembre 1354 (18 septembre 1725, f° 36) ; — du testament de Louise de Pierregrosse, sa femme, du 3 juillet 1361 (18 septembre 1725, f° 36). — Commandement aux Trinitaires de sortir de la ville (7 mai 1721, f° 46). — Réponse des Pères au dit commandement (31 mai 1721, f° 46). — Fulmination du bref pontifical du 28 septembre 1721, ordonnant le rétablissement des Trinitaires dans leur couvent, par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon (16 novembre 1725, f° 47). — Résignation du prieuré de Saint-Sauveur, de Roquemartine, par Melchior-Germain Defranc, moine de l'ordre de Saint-Benoît, en faveur de Louis Balthazar de Laget, du même ordre (7 décembre 1735, f° 51). — Collations : de deux chapellenies, l'une, sous le titre de Sainte-Anne et de Saint-Martin, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon ; l'autre, sous le titre de Saint-Georges, en l'église de Saint-Marcelin, de Boulbon, en faveur de Dominique Fabre (30 janvier 1726, f° 57) ; — du vicariat perpétuel, sous le titre de Saint-Marcelin et de Sainte-Anne, en l'église de Boulbon, en faveur d'André Boissier (5 avril 1726, f° 65). —

Nomination comme greffier de l'archevêché d'Avignon, d'Hyacinthe Mercier (9 mai 1726, f° 73). — Lettre du cardinal Paulucci à François-Maurice de Gonteri, archevèque d'Avignon, au snjet de la révélation en justice des confidences reçues pendant la confession (23 mars 1726, f° 77). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Jean Le Blanc (5 août 1726, f° 86); — d'un canonicat, dans l'église métropolitaine, en faveur de Louis-Marie de Suarez d'Auban (8 septembre 1726, f° 94); — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Gervais, en la chapelle du même nom, au terroir d'Orgon, en faveur de Jacques Mouriès (16 octobre 1726, f° 101); — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame, en l'église métropolitaine, en faveur de Louis-Marie de Suarez d'Auban (f° 104); — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte Anne et de Saint-Trimond, dans la chapelle du pont Saint-Bénézet, en faveur de Pierre François (5 décembre 1726, f° 108); — d'une coadjutorerie, avec canonicat, en l'église métropolitaine, en faveur de Jean Félix (21 décembre 1726, f° 114); — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Charles, en l'église de Villeneuve, en faveur de Jean-Baptiste de Benoît (15 janvier 1727, f° 122); — d'un bénéfice, en l'église métropolitaine, en faveur de Joseph Heyriès (19 janvier 1727 f° 130; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-François et Sainte-Catherine, en la chapelle de Saint-Nicolas, sur le pont du Rhône, et transférée ensuite en l'église de la Madeleine, en faveur de Pierre-François de Pertuis (6 février 1727, f° 135); — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Eutrope, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Pierre-Augustin Payan (5 mars 1727, f° 140). — Autorisation, sur requête d'Henri de Sarpillon, d'une réduction de fondation de messe faite en l'église de la Principale, par Alexandre de Sarpillon (14 mars 1727, f° 143). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Vierge et du Saint-Rosaire, en l'église de Graveson, en faveur d'Antoine Magnon (23 avril 1727, f 149). — Autorisation d'additions aux statuts de la confrérie de Saint-Bénézet (30 avril 1727, f° 153). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Eutrope, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Joseph-Alexandre d'Ayming de Mablanc (19 mai 1727, f° 160); — d'une coadjutorerie, d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Joseph-Vincent Pintat (10 juin 1727, f° 168). — Autorisation de l'érection d'une chapellenie, fondée sous le titre de l'Exaltation de la Sainte-Croix et de Saint-Benoît, en la chapelle des Pénitents Gris, d'Avignon, par Benoît la Crolle (15 septembre 1727, f° 82). — Résignation d'un canonicat, en l'église de Saint-Rémy, par Jean-Pierre Barrel, en faveur de Jean-Claude Barrel (19 septembre 1727, f° 191). — Résignation du prieuré de Verquières, en faveur d'Elzéar Montanier, per permutation avec Pierre-Joseph Guilhet, possesseur d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy (20 octobre 1727, f° 200). — Résignation du prieuré d'Eyguières, par André de Serre, en faveur d'Alexandre de Serre (12 novembre 1727, f° 210). — Autorisations : de la fondation de deux messes basses, dans l'église de la Principale, par demoiselle Anne d'Hugues (28 novembre 1727, f° 217); — d'une fondation de messe, dans l'église de la Madeleine, par Jérôme Barbier (13 décembre 1727, f° 226); — autorisation des statuts de la Congrégation des pauvres femmes, sous le titre de Notre-Dame des Anges (23 janvier 1728, f° 232); — etc.

G. 329. (Registre.) — In-fol., 190 feuillets, papier.

1725-1730. — Collations. — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon. — Transaction entre l'abbé de Cluny et les religieuses de l'Étroite Observance, au sujet de leur établissement dans le monastère de Saint-Martial (8 mai 1725, f° 1). — Approbation de ladite transaction, par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon (7 mars 1728, f° 4). — Résignation d'un canonicat, en l'église de Saint-Rémy, par Claude Isnard, en faveur de Jean Isnard (10 mai 1728, f° 12). — Collation d'un canonicat, en l'église de Saint Étienne, d'Avignon, en faveur de Paul Allégier (21 juin 1728, f° 19). — Résignation du doyenné de Fortia d'Urban, en faveur de Louis-Joseph de Beaumont (7 juillet 1728, f° 23). — Autorisation d'une fondation de messe dans l'église des pères de la Doctrine chrétienne, de Bédarrides, par Marguerite de Grille (13 juillet 1728, f° 32). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de Pierre-Thomas David (1er septembre 1728, f° 42); — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Beauvezet, en l'église de la Principale, en faveur de Sébastien Jourdan (9 septembre 1728, f° 41); — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de l'Annonciation, en l'église de Villeneuve, en faveur de Michel-François Prat (27 septembre 1728, f° 48). — Collations : d'un canonicat, en l'église métropolitaine, en faveur de Pierre-Jean-Louis-Auguste Maurel de Pontevès (20 octobre 1728, f° 55); — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Claude, en l'église de Châteauneuf-Calcernier, en faveur de Guillaume Roche (26 octobre 1728, f° 60); — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Joseph-Charles Desmarets (19 novembre 1728, f° 69); — d'une chapellenie,

sous le titre de l'Annonciade, en l'église de Saint-Rémy, en faveur d'Henri de Laudun (31 décembre 1728, f° 81); — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Michel, en l'église métropolitaine, en faveur de Joseph-Marius-Quinidius Gleize (15 février 1729, f° 98); — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Beauvezet, en l'église de la Principale, en faveur de Pierre-Joseph Cairanne (22 février 1729, f° 101). — Bref de Benoît XIII, déclarant que la charge de primicier de l'Université d'Avignon confirma la noblesse, dans le passé et à l'avenir (17 septembre 1728, f° 107). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Louis Bastide (1er avril 1729, f° 111); — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié et de Sainte-Marguerite, en l'église de Graveson, en faveur de Jean-Joseph d'Arnaud (2 juin 1729, f° 124); — d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Marie Vierge Immaculée, en l'église de Saint-Agricol, en faveur de Joseph-Charles Desmarets (7 juin 1729, f° 129); — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de l'Immaculée-Conception, en l'église de Villeneuve, en faveur de Jean-Pierre Desmarets, de Monclar (27 juillet 1729, f° 130); — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Rochefort, en faveur de Guillaume-Toussaint Luzignan (13 août 1729, f° 139); — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Marguerite, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de Joseph Audiffret (22 août 1729, f° 142). — Autorisation de trois fondations de messes, en l'église métropolitaine, par Jean Dupont, François de Bergue et la marquise des Issarts (19 novembre 1729, f° 150). — Collations : d'une chapellenie sous le titre des Trois-Maries, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Joseph d'Inhuimberty (19 décembre 1729, f° 152); — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Bénézet, dans la chapelle de l'hôpital du même nom, en faveur de Jean Camaret (27 janvier 1730, f° 160). — Autorisation d'augmentation de la fondation faite par Jean-Raphaël Guintrandi et demoiselles Élisabeth et Catherine, ses sœurs, pour divers sermons, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, les dimanches et fêtes (4 mars 1730, f° 169). — Permissions : de célébrer la messe et d'exercer les pouvoirs archiépiscopaux à Joseph-Louis de la Palun, évêque de Vaison, à l'occasion des obsèques de Benoît XIII (27 mars 1730, f° 179); — de conférer tous bénéfices, pendant trois mois, mais en Avignon seulement, et aussi bien en présence que pendant l'absence de l'archevêque, à Paul-Loup de Salières de Fosseran, vicaire général de l'archevêché (6 mai 1730, f° 182). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Anne, dans la chapelle du même nom, sur le Rocher, à Avignon, à André Rencurel (17 juin 1730, f° 187); — d'une chapellenie, sous le titre de la Conception, en l'église de la Principale, à Alexandre de Guyon (13 juillet 1730, f° 189); — etc.

G. 330. (Registre) — In-fol., 190 feuillets, papier.

1730-1733. — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Jacques Bousquet (31 juillet 1730, f° 1). — Autorisation d'une fondation de messe, faite par Marc-Antoine de Tache, en l'église de Saint Pierre, à Avignon (21 août 1730, f° 4). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur d'Antoine Manne (18 novembre 1730, f° 12); — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Pierre, en l'église de Saint-Laurent-des-Arbres, en faveur de Pierre d'Hugues (22 décembre 1730, f° 15); — d'une chapellenie, sous le titre du Christ mourant sur la Croix, en l'église des Jésuites, d'Avignon, en faveur de Jean-Pompée Bounaud (23 février 1731, f° 18); — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Anne, en l'église de la Madeleine, d'Avignon, en faveur d'Alexis Valoris (5 mars 1731, f° 22). — Résignation de la charge de greffier de l'archevêché d'Avignon, par Gabriel Michelet, en faveur de Joseph Cairanne (2 avril 1731, f° 29). — Collations : d'un canonicat, en l'église métropolitaine, en faveur de Pierre de Gastaldy (23 avril 1731, 38); — de deux chapellenies, l'une, sous le titre de Sainte-Marie des Anges, dans le cloître du couvent des frères Mineurs, d'Avignon; l'autre, sous le titre de l'Annonciation, dans l'église de même couvent (20 juin 1731, f° 44). — Supplique des Trinitaires au pape Clément XII, pour la confirmation du bref de Benoît XIII, réintégrant les religieuses dudit ordre à l'hôpital Sainte-Marthe et à leur couvent (19 février 1731, f° 50). — Bulle de Clément XII, absolvant Jean Chaix du crime de simonie (11 juillet 1731, f° 59). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Marguerite, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de Charles-Félix Datrio (16 novembre 1731, f° 71); — du prieuré de Saint-André de Bagalance, sis au terroir de Barbentane et de Graveson, en faveur de Pierre Raoulx (1er novembre 1731, f° 74); — d'un canonicat, en l'église Saint-Symphorien, d'Avignon, en faveur de Louis d'Alphonse (3 décembre 1731, f° 77). — Résignation, par Joseph Gilles, d'un bénéfice en l'église de Villeneuve, en faveur d'Antoine Bernard (14 mars 1732, f° 86). — Collation d'un canonicat, en l'église métropolitaine, par Charles de Geoffroi de Fonture, en faveur d'Ignace d'Honorati de Jonquerettes (2 mars 1732, f° 99). — Autorisation d'une fondation de messe, faite dans l'église des religieuses de Sainte-Catherine, d'Avignon, par Henri de

Massilian (4 mai 1732, f° 99). — Résignation d'un bénéfice, en l'église de Saint-Agricol, par Charles Benoît, en faveur de Pierre Cotte (17 juillet 1732, f° 110). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de la Passion, en l'église de Buisson, en faveur de Pierre Brive (25 août 1732, f° 114) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église de Courthézon, en faveur d'Étienne Bastet (30 août 1732, f° 127) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie de Pitié et de Saint-Roch et Saint-Sébastien, en l'église des frères mineurs, d'Avignon, en faveur de Simon Reyre (26 septembre 1732, f° 133). — Autorisation d'une fondation de messe, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, par Marie de Donis de Villefranche (19 novembre 1732, f° 138). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Marie de Pitié et de tous les saints, en l'église de Notre-Dame de la Principale, d'Avignon, en faveur de Charles Desmarets (5 décembre 1732, f° 145) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Jean Baptiste, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur d'Antoine de Baroncelli (13 janvier 1733, f° 149). — Ordonnance de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, au sujet du chapitre de Saint-Pierre et de l'aliénation de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs (28 février 1733, f° 158). — Autorisation d'une fondation de messes, faite en l'église de la Principale, d'Avignon, par Marguerite de Crivelli de Villegarde (11 mars 1733, f° 160). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Antoine, en l'église d'Entraigues, en faveur de Joseph de Silvan de Chenerille (18 mars 1733, f° 167) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Charles, en l'église d'Orgon, en faveur de Sébastien Jourdans (21 avril 1733, f° 174) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, en faveur de Pierre Bertrand (9 mai 1733, f° 180) ; — du prieuré de Saint-Sauveur, de Roquemartine, en faveur de François Lebrun (11 juin 1733, f° 189) ; — etc.

G. 331. (Registre.) — In-fol., 212 feuillets, papier.

1733-1736. — Collations. — Ordonnances de François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon. — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Barthélémy Mazuel (27 juin 1733, f° 2) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Anne, en la chapelle du même nom, sur le Rocher, à Avignon (3 août 1733, f° 9) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Gabriel-Barrel du Revest (9 novembre 1733, f° 21) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre du Saint-Esprit, en l'église d'Eyragues, en faveur de Jacques Molinas (10 décembre 1733, f° 27). — Autorisation de fondation de quatre canonicats, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, faite par Jean Raphaël et demoiselles Élisabeth et Catherine Guintrandy (3 décembre 1733, f° 39). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de Dominique Moulet (15 décembre 1733, f° 40) ; — d'un canonicat, en la même église, en faveur de Dominique Guion (16 décembre 1733, f° 44) ; — d'un bénéfice perpétuel, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de Claude Rollandy (18 décembre 1733, f° 51). — Autorisation à Joseph de Lauzerte, de l'ordre des Capucins de Saint-François, de passer dudit ordre dans l'ordre de Saint-Benoît (6 février 1734, f° 61). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Lucie, en l'église de Notre-Dame de la Principale, d'Avignon, en faveur de François Perozzi, par suite de la démission de François-Charles de Tulles de Taillades (18 mars 1734, f° 66) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Thomas, en l'église de Bédarrides, en faveur de Joseph des Henriques (14 mai 1734, f° 74). — Autorisation à Joseph Carbonnel, religieux de l'ordre des frères Mineurs de la stricte Observance de Saint-François, de passer dudit ordre au monastère des Bénédictins, de Pertuis (20 juillet 1734, f° 87). — Permission à Pierre-Balthazar de Fougasse, marquis de la Bastie, de faire célébrer la messe dans une chapelle privée lui appartenant (2 septembre 1734, f° 94). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Joseph et de Sainte-Anne, à la chapelle de Saint-Nicolas, sur le pont du Rhône, à Avignon, en faveur de Jacques Fabry (13 octobre 1734, f° 100). — Absolution en faveur de Charles-Félix de Galéan de Gadagne, clerc, d'Avignon, pour avoir porté les armes (2 novembre 1734, f° 107). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Joseph, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Pierre Bassot (26 novembre 1734, f° 112) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Jean-Paptiste, de Sauveterre, en faveur de Toussaint Nadal (12 janvier 1735, f° 122) ; — d'une chapellenie, sous le titre du Saint-Rosaire, en l'église de Châteaurenard, en faveur de Joseph de Raymond de Villargèle (27 janvier 1735, f° 125) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église de Courthézon, en faveur d'Étienne Bastet (23 mars 1735, f° 131). — Décret de la Congrégation des rites, au sujet du chapitre de la métropole, d'Avignon (22 septembre 1734, f° 137). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Bénézet, dans la chapelle de l'hôpital du même nom, en faveur d'Ignace de Véras (2 mai 1735, f° 140). — Approbation des statuts de la confrérie du Très-Saint Sacrement, en la paroisse de la Madeleine, d'Avignon, au sujet

de la nomination et des attributions des bailes de la dite confrérie (15 juin 1735, f° 143 . — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre du Saint-Sépulcre, en l'église du couvent des Frères Prêcheurs, d'Avignon, en faveur de Jacques Perrone (3 septembre 1735, f° 150) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Josph et Sainte-Anne, dans la chapelle de Saint-Nicolas, sur le pont du Rhône, à Avignon, en faveur d'Hyacinthe Olivier (1er décembre 1735, f° 157). — Autorisation, aux Pénitents Rouges, de porter leurs habits en blanc et de mettre une ceinture en ruban rouge (12 décembre 1735, f° 160). — Provision de l'office d'avocat fiscal et de procureur général de l'archevêché d'Avignon (20 décembre 1735, f° 164). — Autorisation de fondation d'une messe quotidienne, instituée par Jacques d'Isnard, dans l'église du monastère du Verbe Incarné (10 février 1736, f° 174). — Collations : d'un canonicat, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur de Jacques Brunoni (5 mai 1736, f° 182) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Antoine, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Jean Tourgon (12 mai 1736, f° 189) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Anne, en la chapelle sur le Rocher, à Avignon, en faveur d'Hyacinthe Teissier (18 juillet 1736, f° 197). — Autorisation d'aliénation d'une maison, avec cour et jardin, consentie par les Minimes, d'Avignon, en faveur de Charles de Folard (24 juillet 1736, f° 203). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame du Refuge, en l'église de Villeneuve, en faveur de Dominique Rosty (29 août 1736, f° 211) ; — etc.

G. 332. (Registre.) — In-fol., 237 feuillets, papier.

1736-1739. — Collations : de la vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Thomas de Laurade, en faveur de Pierre Rey (11 septembre 1736, f° 3) ; — d'un bénéfice, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Claude Rollandy (15 novembre 1736, f° 15 ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Conception, en l'église de Notre-Dame de Bonne-Aventure, en faveur d'Honoré Bringot (20 novembre 1736, f° 19) ; — de deux chapellenies, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en l'église de Saint-Martin, à Saint-Rémy, en faveur de Joseph Horarde. (24 janvier 1737, f° 25) ; — d'une chapellenie perpétuelle, en l'église des religieuses de la Visitation, à Avignon, en faveur de Charles Desmarets (1er février 1737, f° 31). — Provision de l'office de greffier de l'archevêché et de l'officialité d'Avignon, en faveur de Joseph Maselly (9 février 1737, f° 36). — Collations : d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Joseph Sollier (16 février 1737, f° 43) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Jean-Baptiste, de Sauveterre, en faveur de Thomas Durand (2 mars 1737, f° 50) : — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Anne et de Saint-Trimond, en l'église de l'hôpital du pont Saint-Bénézet, à Avignon, en faveur de Joseph Blisson (26 mars 1737, f° 57). — Permission, à Toussaint des Isnards, de dériver l'eau de l'Ouvèze, au terroir de Bédarrides (17 avril 1737, f° 63). — Collations : d'un canonicat, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Claude de Beaux de Roays (27 juin 1737, f° 76) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean l'Evangéliste, en l'église de Saint-Pons, à Villeneuve, en faveur de Jean-Baptiste Viviès (13 juillet 1737, f° 83) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur d'Antoine Ricard de Blanc de Brantes (30 juillet 1737, f° 89) ; — d'un canonicat et d'un doyenné, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur d'Ignace d'Honoraty, de Jonquerettes (22 août 1737, f° 98) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Louis des Achards de la Baume (10 octobre 1737, f° 115) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Saint-Symphorien, en faveur d'Ange Engallus (10 octobre 1787, f° 121) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de François d'Anselme (24 décembre 1737, f° 134) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Joseph Valaury (18 février 1738, f° 145) ; — d'un canonicat, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur de Simon Louvet (25 février 1738. f° 152) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Victor de Raphélis de Saint-Sauveur (26 mars 1738, f° 160) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-André, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Sébastien Jourdan (28 mars 1738, f° 165) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Roquemaure, en faveur de Jacques Héraud (30 mai 1738, f° 172). — Permission, à François de Salignac-Fénelon, évêque de Pamiers, d'administrer la confirmation et d'exercer les pouvoirs archiépiscopaux dans les églises de Tarascon (10 août 1738, f° 186). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'église métropolitaine, en faveur d'Hyacinthe Olivier (19 novembre 1738, f° 197) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption, en l'église de Noves, en faveur de Joseph Aubert (4 février 1739, f° 203) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur d'Ignace Dubois (24 mars 1739, f° 212) ; — d'une chapellenie, sous le titre des Trois-Maries, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur d'Ignace Philipi (8 mai 1739, f° 277) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Nativité de la Vierge, en l'église de Sainte-Madeleine, d'Avignon, en

faveur de Joseph Joubert (13 mai 1739, f° 228). — Approbation de la nomination de Sauveur de Bouliers, comme archiprêtre en l'église de la Madeleine, d'Avignon (24 juin 1739, f° 233); — etc.

G. 333. (Registre.) — In-fol., 282 feuillets, papier.

1739-1742. — Collations de chapellenies. — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Symphorien, à Avignon, en faveur de Jean-Jacques Brulard (14 juillet 1739, f° 1); — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de René de l'Église (21 juillet 1739, f° 9). — Provision de l'office d'official forain, en faveur de Marc-Antoine d'Agier (12 août 1739, f° 15). — Collations : d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Roquemaure, en faveur d'Antoine Bérard (12 septembre 1739, f° 22) ; — d'une archiprêtrise, en l'église de la Madeleine, d'Avignon, en faveur de Pompée des Henriques (13 septembre 1739, f° 26) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Martin, dans l'église du Pont-de-Sorgues, en faveur d'Étienne Auffand (26 septembre 1739, f° 36) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Barbentane, en faveur de Jean-François Franc (23 octobre 1739, f° 41) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Marguerite, en l'église de Saint-Genest, à Avignon, en faveur d'André Mauvans (22 janvier 1740, f° 156) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol, à Avignon, en faveur de Guillaume Rolland (19 février 1740, f° 64). — Autorisation d'une fondation de messe, en l'église de Saint-Genest, à Avignon, par Louis-Gabriel de Benoît (16 avril 1740, f° 70). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Vierge des Sept-Douleurs, hors les murs d'Entraigues, en faveur de Louis Galliane (24 mai 1740, f° 77); — d'un canonicat, en l'église de Saint-Didier, à Avignon, en faveur de Jean Thomas (15 juin 1740, f° 85); — d'un canonicat, en l'église de Saint-Symphorien, à Avignon, en faveur de Claude Guiramand (28 juin 1740, f° 90). — Autorisation d'une fondation de messe, instituée à l'église des Pénitents Rouges, par Gaspard de Joannis d'Ardennes de Verclos (16 septembre 1740, f° 96). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, en l'église de Saint-Pierre, à Avignon, en faveur de Jean-Jacques Brulard (24 décembre 1740, f° 104); — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Roquemaure, en faveur de Joseph Doyse (18 janvier 1741, f° 108) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Didier, à Avignon, en faveur de François de Cadecombe (10 avril 1741, f° 123); — d'un canonicat, en l'église metropolitaine, à Avignon, en faveur d'Hyacinthe Olivier (11 avril 1741, f° 128) ; — d'une coadjutorerie, en l'église de Saint-Agricol, à Avignon, en faveur de Joseph Rolland (20 avril 1741, f° 135); — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Bienheureuse Vierge et sous l'invocation de Saint-Pierre, en l'église de Saint-Pierre, à Avignon, en faveur de Joseph Pintat (15 juin 1741, f° 143). — Prestation de serment, en qualité de viguier d'Avignon, de Jean-Joseph de Ripert, chevalier, marquis d'Alauzier, seigneur de Rac, en Dauphiné, Novesan et autres lieux (23 juin 1741, f° 144). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean l'Évangéliste, en l'église de Graveson, en faveur d'Honoré Mercurin (20 juillet 1741, f° 150) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Claude d'Andrée (22 juillet 1741, f° 159) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Joseph-François Parrocel (8 août 1741, f° 170) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, en l'église métropolitaine, en faveur de Noël Fontaine (18 août 1741, f° 181) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église du Pont-de-Sorgues, en faveur de Jean Dufau (7 décembre 1741, f° 189) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Marguerite, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur d'Ignace Peyre (27 janvier 1742, f° 198) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Joseph-Martin Borelly (17 février 1742, f° 205) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'égltse de Tavel, en faveur de Charles-Joseph Delande (5 mars 1742, f° 214) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Claude-Ange Engallier (28 avril 1742, f° 224). — Vacance du siège de l'archevêché d'Avignon, par suite du décès de François-Maurice de Gonteri, archevêque, mort le 12 mai 1742 (f° 227). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Charles, en l'église d'Orgon, en faveur de Jean-Jacques Jourdan (11 juillet 1742, f° 233) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean l'Évangéliste, en l'église de Barbentane, en faveur d'Antoine-François Guigues (27 août 1742, f° 240) ; — etc.

G. 334. (Registre.) — In-fol., 284 feuillets, papier.

1746-1751. — Collations : d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de François Gastaldy (24 mai 1746, f° 5). — Prestation de serment, de Paul-Augustin de Salvador, viguier d'Avignon (23 juin 1746, f° 9). — Provision de l'office d'official métropolitain, en faveur de Joseph-Raymond de Millet de Villargèle (23 octobre 1746, f° 17). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Grégoire et Sainte Cécile, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur d'Alexis de Gay (9 décembre 1746, f° 23) ;

— d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre du Saint-Sépulcre, en l'église des Frères Prêcheurs d'Avignon, en faveur de François Mouriés (7 janvier 1747, f° 29); — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Rochefort, en faveur de Jacques Lusignan (3 mars 1747, f° 38) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la vierge Marie, en l'église métropolitaine, en faveur d'Henri Héloin (17 mai 1747, f° 49). — Prestation de serment de François-Joseph-Edouard de Massilian, viguier d'Avignon (23 juin 1747, f° 56) ; — Collations : d'un canonicat en l'église de Saint-Didier d'Avignon, en faveur de François Joubert (19 juin 1747, f 66) ; — d'une coadjutorerie, en l'église de Saint-Didier d'Avignon, en faveur d'Ignace Chaternat (14 août 1747, f° 71) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église de Bédarrides, en faveur de Jean Ballarini (2 septembre 1747, f° 79) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Genest d'Avignon, en faveur d'Agricol Mézanjean (31 octobre 1747, f° 88) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Béthléem, en l'église de Sainte-Marthe de Tarascon, en faveur de Charles Depieds (6 décembre 1747, f° 98) ; — du doyenné de l'église de Villeneuve, en faveur de Joseph-Alexandre Mallard (30 décembre 1747, f° 104) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, en faveur de Louis Athénosy (27 février 1748, f° 119) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Marie des Sept Joies, en l'église de Châteaurenard, en faveur de Louis Aubert (25 avril 1748, f° 124) ; — d'un canonicat et d'une prébende en l'église de Saint-Pierre d'Avignon, en faveur de Joseph Bruneau (4 juillet 1748, f° 130). — Permission à Ignace Vernety, professeur à l'Université d'Avignon de se servir des eaux de la mayre d'Embourdelles, au terroir de Bédarrides (3 août 1748, f° 140). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en l'église des Pénitents bleus, du Pont de Sorgues, en faveur d'André Guérin (12 septembre 1748, f° 147) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre des Saints Simon et Jude et Sainte Catherine, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Gabriel Guillon (3 octobre 1748, f° 155) ; — de l'office de vicaire général et official de l'archevêché, en faveur de Joseph Brun (29 octobre 1748, f° 161) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Bénézet, dans la chapelle de l'hôpital du même nom, en faveur de Jean-François Pascal (20 novembre 1748, f° 169) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Didier d'Avignon, en faveur de Victor Vitalis (24 décembre 1748, f° 175) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Honoré, en l'église de Barbentane, en faveur de François Raoulx (28 janvier 1749, f° 185) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame, en l'église des Frères Prêcheurs de Tarascon, en faveur de Pierre Rey (14 mars 1749, f° 190) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, en l'église des Célestins d'Avignon, en faveur de Louis de l'Eglise (7 juillet 1749, f° 197) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Vierge des Sept Douleurs et de Saint-Guillaume, hors et près les murs d'Entraigues, en faveur de Louis Fortunet (15 octobre 1749, f° 206) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre Dame-du-Refuge et des saints Augustin et Ignace, dans l'église des religieuses de la Victoire à Avignon, en faveur de François de Méry de la Canorgue (15 novembre 1749, f° 208) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Béthléem, en l'église de Sainte-Marthe de Tarascon, en faveur de Jean-Baptiste d'Ollivier (21 janvier 1750, f° 217) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Thomas, apôtre, en l'église de Bédarrides, en faveur d'Ignace Pompée des Henriques (9 février 1750, f° 224) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, en faveur de Louis de Fontbonneau (3 avril 1750, f° 235) : — de l'office de procureur juridictionnel de Noves, Verquières et leur ressort, en faveur de Guillaume Brondet (2 août 1750, f° 240) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, en faveur de Joseph Serre (5 septembre 1750, f° 251) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Grâce, en l'église de Sainte-Marthe de Tarascon (9 novembre 1750, f° 258). — Résignation par Jean-Charles Morard, de la chapellenie, sous le titre du Très-Saint Nom de Jésus, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon (22 décembre 1750, f° 273). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame Vieille du Château, en l'église de Sainte-Marthe de Tarascon, en faveur de Charles Gauzorgues (15 janvier 1751, f° 277) ; — etc.

G. 335. (Registre.) — In-fol., 326 feuillets, papier.

1748-1755. — Collations. — Chirographe de Benoît XIV défendant de construire de nouveaux « euvans » ou de réparer ceux existants déjà « *jam facta reparari vel de novo ædificari prohibemus* » (9 janvier 1751, f° 1). — Collations : d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Pierre des Termes, en Languedoc, en faveur de Jean Vitalis (13 mars 1751, f° 5) ; — d'une chappellenie, sous le titre de Sainte-Catherine de Sienne, en l'église de Barbentane, en faveur d'Esprit Joubert (5 avril 1751, f° 9) ; — de la charge d'official métropolitain pour la partie du diocese d'Avignon située en Dauphiné, en faveur de François de Cartier (9 juin 1751, f° 13). — Approbation d'une fondation par Joseph-François de Cartier de Turc, seigneur de Lagnes, d'un canonicat de haute stalle à la place de deux bénéfices de stalle inférieure

dans l'église de Notre-Dame de la Principale d'Avignon (29 mai 1751, f° 22). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre des Cinq Plaies, dans l'église de Graveson, en faveur de Jacques Fontaine (24 août 1751, f° 30) ; — de l'office de greffier de l'officialité de l'archevêché d'Avignon (3 septembre 1751, f° 35) ; — d'une chapellenie sous le titre de Saint-Rémy, en l'église du même nom, en faveur de Charles de Séguins de Pazzis d'Aubignan (15 décembre 1751, f° 40). — Approbation par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, d'une transaction entre le chapitre de Saint-Didier et le baron de Châteaurenard, au sujet de directes possédés par le dit chapitre dans l'étendue de la baronie (14 décembre 1751, f° 50). — Collations : d'un canonicat en l'église de Saint-Didier d'Avignon, en faveur de Guillaume Toussaint-Lusignan (17 mars 1752, f° 58) ; — d'un canonicat en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, en faveur de Joseph Vitalis (2 avril 1752, f° 66). — Ordonnance de Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, prononçant la suppression du monastère des religieuses de l'Annonciade ou Célestes (8 mai 1752, f° 71). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de l'Ange Gabriel, en l'église de Saint-Etienne d'Avignon, en faveur de Joseph Rousset (13 mai 1752, f° 77). — Prestation de serment d'Etienne-Michel de Conceil, seigneur de Saint-Roman, comme viguier d'Avignon (23 juin 1742, f° 83). — Collation d'un canonicat en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Jean Baptiste des Achards de la Baume (2 septembre 1752, f° 88). — Lettre du cardinal Valenti à Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, au sujet du rétablissement des Pénitents violets et rouges (10 juillet 1748, f° 97). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, en faveur de Jacques Sibon (28 octobre 1752, f° 101) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, en faveur de Jean-François Franque (18 janvier 1753, f° 112) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Pierre d'Avignon, en faveur de Jean-André Cappeau (17 janvier 1753, f° 117). — Délégation à Toussaint de Georges de Cabanès, vicaire général de l'archevêché et supérieur du séminaire de Saint-Charles, pour procéder à la pose de la première pierre de l'église à construire, sous l'invocation du Verbe Incarné (30 janvier 1743, f° 123). — Admission de François-Félix de Balbis de Berton, duc de Crillon, comme procureur de Pierre-Charles de Beaufort Montboissier, fondateur de trois chapellenies en l'église métropolitaine (3 février 1753 f° 130). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église de Saint-Symphorien d'Avignon, en faveur de François Laudan (12 février 1753, f° 138) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Thomas, en l'église de Bédarrides, en faveur d'Ignace Olivier (21 mars 1753, f° 149). — Admission de Gabriel de Brasier de Jocas comme recteur de la chapellenie fondée sous le titre de la Bienheureuse Marie de Lorette, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, par Pompée Catilina (0 avril 1753, f° 154). — Collations : d'une chapellenie fondée sous le titre de la Bienheureuse Marie de l'Annociation, en l'église de Villeneuve, en faveur de Joseph de Roux (4 mai 1753, f° 162) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en l'église Saint Agricol d'Avignon, en faveur de Toussaint Dubois (16 juillet 1753, f° 175). — Résignation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Jean, en l'église de Barbentane, par François de Jarente, en faveur de Louis Archimbaud (20 juillet 1753, f° 182). — Collations : d'une chapellenie sous le titre de Saint-Pons, en l'église du même nom, de Villeneuve, en faveur de Firmin Goudareau (23 août 1753, f° 189) ; — d'une coadjutorerie, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Louis d'Alphonse (29 octobre 1753, f° 200) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Vierge de l'Annonciation, en l'église de la Principale d'Avignon (26 novembre 1753, f° 215) ; — d'une coadjutorerie, en l'église Saint-Didier d'Avignon, en faveur de Bruno de Massilian (18 décembre 1753, f° 223) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Béthléem, en l'église Sainte-Marthe de Tarascon, en faveur d'Esprit Annelier (13 février 1754, f° 231). — Prestation de serment de Thérèse de Jarente, religieuse professe du monastère de Saint-Laurent, ordre de Saint-Benoit, d'Avignon, comme abbesse des religieuses de Notre-Dame de l'Assomption à Caderousse (6 mars 1754, f° 236). — Collations : d'une coadjutorerie, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Paul de Ribière (23 mars 1754, f° 244) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Bienheureuse Marie de Vie, en l'église des Carmes d'Avignon, en faveur de François Gastaldy (30 avril 1754, f° 253). — Résignations : d'une vicairie perpétuelle, en l'église d'Orgon, par Henri Héloin, en faveur d'Antoine Chabot (6 mai 1754, f° 260) ; — du doyenné de l'église de Roquemaure, en faveur de François Thomas de Gualtery (19 juin 1754, f° 270). — Prestation de serment de Paul Hercule, marquis de Fortia, comme viguier d'Avignon (23 juin 1754, f° 273). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Symphorien d'Avignon, en faveur de Barthélémy Chabert (6 juillet 1754, f° 277) ; — d'une chapellenie perpétuelle, en l'église de Saint-Pons de Villeneuve, en faveur de François de Duret (13 juillet 1754, f° 288) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Sauveur, au terroir de Tarascon, en faveur de Claude Bérard (31 octobre 1754, f° 297). — Résignation par Toussaint Nadal, d'une vicairie perpétuelle, en l'église des Angles, en faveur de Pierre Odoyer (23 janvier 1754, f° 311). — Collations : d'un canonicat, en l'église métropoli-

taine d'Avignon, en faveur de Jean-François de Cazes de Fresquières 20 juin 1755, f° 322) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Nicolas, en l'église de Graveson, en faveur d'Honoré Mercurin (12 juillet 1755, f° 324) ; — etc.

G. 336. (Registre.) — In-fol., 326 feuillets, papier.

1755-1759. — Collations. — Résignations : d'un canonicat en l'église de la Principale d'Avignon, par Louis Baculard, en faveur de Pierre de Barra (20 août 1755, f° 4) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, en faveur de François Bernard Calmeton (25 octobre 1755, f° 14) ; — d'un canonicat, en l'église Saint-Pierre d'Avignon, en faveur de Jean-Baptiste Allemand (14 novembre 1755, f° 21) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Agricol, en l'église du même nom, en faveur de Joachim Blachery (29 janvier 1756, f° 30) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Pont de Sorgues, en faveur de Louis Péru (20 février 1756, f° 37) ; — de l'office de procureur juridictionnel de la cour de Châteauneuf, en faveur de Claude Pinel (8 avril 1755, f° 44). — Résignations : d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Martin, à Saint-Rémy, par Pierre Reynaud, en faveur de Paul Blain (7 mai 1756, f° 52) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Joseph-Etienne Forestier (24 mai 1756, f° 60) ; — d'un canonicat, en l'église de la Madeleine d'Avignon, en faveur de Marc Antoine Franque (13 septembre 1756, f° 65) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Rochefort, par Jacques Lusignan, en faveur de Jacques Autheman (6 août 1756, f° 71) ; — de deux chapellenies, en l'église d'Eyragues, l'une, sous le titre de Notre-Dame la Brune et de Saint-Eustache, l'autre, sous le titre de Notre-Dame, de la Sainte-Trinité de la Bienheureuse Vierge et de tous les Saints, par Jean-Joseph Aubert, en faveur de Charles-François Roux (20 août 1756, f° 77). — Absolution en faveur de Henri Marie-Amable de Cambis d'Orsan, pour avoir porté les armes (17 novembre 1756, f° 89), — Collation d'un canonicat, en l'église de Saint-Symphorien d'Avignon, en faveur de Jacques Pujade (3 février 1757, f° 98). — Prise de possession de l'archevêché d'Avignon par François-Marie de Manzi, évêque de Cavaillon (18 avril 1757, f° 108). — Collation de la charge de commissaire au tribunal du Saint-Office d'Avignon, en faveur de Louis des Achards de la Baume (16 avril 1757, f° 115). — Nominations : d'Ignace Philip comme vicaire général de l'archevêché (16 avril 1757, f° 115) ; — de Marc-Antoine d'Agier comme official métropolitain (28 juin 1757, f° 123). — Prestation de serment de Pierre Paulmier de la Tour comme chevalier de l'ordre de Jésus-Christ (28 juin 1757, f° 128). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Antoine, en l'église de Graveson, en faveur d'Ignace Philip (11 juillet 1757, f° 133) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Sébastien et des Ames du Purgatoire, en l'église des Angles, en faveur de Nicolas Castelin (28 juillet 1757, f° 137). — Nomination de Joseph Brun comme vicaire général et official de l'archevêché d'Avignon (16 avril 1757, f° 144). — Résignations : d'un canonicat, en l'église de Villeneuve, par Claude Calvet, en faveur d'Etienne Aubert (7 novembre 1757, f° 152) ; — d'un bénéfice, en l'église de Villeneuve, par Jean-Baptiste Verdeille, en faveur de Bernard Peyrard (14 décembre 1757, f° 164). — Collations : d'une chapellenie sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église Sainte-Marthe de Tarascon, en faveur de Joseph Chaine (10 février 1758, f° 175) ; — d'une chapellenie, sous le titre de l'Annonciation de la Vierge Marie, en l'église des religieuses du Verbe Incarné d'Avignon, en faveur de François de Joyeuse (26 avril 1758, f° 183). — Résignation d'un bénéfice perpétuel en l'église Saint-Pierre d'Avignon, par Antoine Rey, en faveur de Romain Sauve (18 mai 1758, f° 191). — Prestation de serment de François-Jacques-Etienne d'Achard de Ferrus, marquis de Sainte-Colombe, comme viguier d'Avignon (23 juin 1758, f° 197). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, en l'église des religieuses de la Visitation d'Avignon, à Jean-André Cappeau (31 juillet 1758, f° 202) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Marguerite, en l'église de Roquemaure, en faveur de Mathieu Guiraud (25 septembre 1758, f° 213) ; — d'un canonicat, en l'église de la Madeleine d'Avignon, en faveur de Pierre Bertrand (4 février 1759, f° 223). — Permission par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, aux directeurs du Mont-de-Piété et des Orphelines de conserver, dans une même caisse, les revenus des deux œuvres « *ut redditus et pecuniae provenientes tam ex Orphanis quam ex Monte Pietatis in eadem capsula contineantur* » (24 février 1759, f° 229). — Collation d'un canonicat, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Joseph de Paul de Petris de Greville (13 mars 1759, f° 236). — Résignation d'un canonicat, en l'église de Villeneuve, par Joseph-Antoine Bruneau, en faveur de Joseph Héraud (27 avril 1759, f° 243). — Collation d'une chapellenie, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur de Joseph-Symphorien de Ponte (22 juin 1759, f° 254). — Approbation de l'accord entre le chapitre de l'église de Saint-Didier et le chanoine Curnier, sacristain au sujet des droits et prérogatives du dit chapitre et du sacristain (12 juin 1759, f° 260) ; — de l'accord entre le chanoine Curnier, sacristain, les chanteurs et chanoines de l'église Saint-Didier d'Avignon et Arnaud de Guidan, prévot, au sujet de leurs préro-

gatives et droits respectifs (3 septembre 1759, f° 268). — Résignation d'une chapellenie, en l'église Saint-Genest d'Avignon, par Jean-Louis Guibert, en faveur de Dominique Guibert (11 décembre 1759, f° 283) ; — etc.

G. 337. (Registre) — In-fol., 329 feuillets, papier.

1760-1763. — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Pierre d'Avignon, en faveur de Stanislas-Michel Turc (15 janvier 1760, f° 3) ; — d'une chapellenie, sous le titre de l'Annonciation de la Bienheureuse Marie, en l'église de Courthézon, en faveur de Dominique-Antoine Gros (16 février 1760, f° 6) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Gervais, en la chapelle du même nom, au terroir d'Orgon, en faveur de Charles Pomme (1er avril 1760, f° 10). — Prestation de serment d'Adrien de Roubin, chevalier de l'ordre de Jésus Christ (17 avril 1760, f° 15). — Collation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Thomas, en l'église de Villeneuve, en faveur de Jean Gautier (30 mai 1760, f° 22). — Permission à Jacques Roux de passer de l'ordre de Saint-François d'Avignon, dans celui des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au prieuré conventuel de Saint Irénée de Lyon (2 juillet 1760, f° 31). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Marie-Madeleine, en l'église Saint-Martin de Saint-Rémy, en faveur d'Antoine Billon (7 août 1760, f° 40) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Symphorien, en faveur d'Ignace Praticai (14 août 1760, f° 49) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Jean l'Evangéliste, en l'église de Graveson, en faveur d'Honoré Mercurin (29 août 1760, f° 58) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Antoine, en l'église de Barbentane, en faveur d'Esprit Jaubert (5 septembre 1760, f° 73) ; — de la charge d'official forain du diocèse d'Avignon, en faveur de Jean-François de Laugier de Beaucouse (18 novembre 1760, f° 80) ; — d'une chapellenie, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église de Courthézon, en faveur de Jean-Joseph Dellière (22 novembre 1760, f° 84). — Permission à Joseph de Rigaud, docteur ès-droits, consulteur du Saint-Office et avocat fiscal, de faire célébrer la messe dans une chapelle particulière dans une maison d'habitation (29 novembre 1760, f° 88). — Résignation d'un canonicat, en l'église de Saint-Genest d'Avignon, par Joseph-François de Martin, en faveur de Mathieu Benoit (8 janvier 1761, f° 98). — Permission à Joseph Lechantre de passer de l'ordre des frères mineurs Capucins de Saint-François, dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Notre-Dame de Chardeven (5 février 1761, f° [illegible]). — Absolution à Joseph-Marie de Raffélis de Soissans, clerc, pour avoir porté les armes ([illegible] 1761, f° 117). — Résignation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Sébastien, dans l'église de Saint-Laurent-des-Arbres, par Joseph-François de Mastre et Michel Mathieu Benoît, en faveur de Pierre-Joseph-Bernard Bonnet (23 juillet 1761, f° 138). — Collations : d'un bénéfice perpétuel, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon, en faveur de François-Agricol de Paule Vitalis (2 septembre 1761, f° 150) — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge, en l'église de Saint-Symphorien d'Avignon, en faveur de Barthélémy Silvestre (17 septembre 1761, f° 155). — Nomination de Joseph Brun, doyen de Saint-Agricol, licencié en droit, docteur en théologie, consulteur du Saint-Office, vicaire général et official de l'archevêché, comme commissaire au tribunal du Saint-Office (27 septembre 1761, f° 157). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean l'Evangéliste de Roquemaure, en faveur de Noël Benezet (7 octobre 1761, f° 162) ; — d'un canonicat, en l'église de la Principale d'Avignon, en faveur de Claude-François Chauvet Meyssonnier (29 octobre 1761, f° 179) ; — d'un canonicat, en l'église de la Principale d'Avignon, en faveur de Joseph Guigue (12 décembre 1761, f° 188) ; — d'un canonicat, en l'église de la métropole d'Avignon, en faveur de Joseph Forestier (19 mars 1762, f° 197) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Anne, en l'église de Saint-Pierre d'Avignon, en faveur de François-Marie Allard (26 mai 1762, f° 206). — Permission à la confrérie des Pénitents Blancs d'Avignon de faire la procession de la Fête-Dieu, le lundi de l'Octave de la dite fête (6 juin 1762, f° 207). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en l'église de Saint-Agricol d'Avignon et à la chapelle de Notre-Dame de Grâce, devant le tombeau de la famille d'Henricy, en faveur de Joseph-Marie de Raffélis de Soissans (15 juin 1762, f° 212) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre des Cinq-Plaies, en l'église des Pénitents Blancs de Châteauneuf-Calcernier, en faveur de Jean-Baptiste Bussac (25 août 1762, f° 218) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine d'Avignon, en faveur d'Alexandre-François de Gastaldy (7 septembre 1762, f° 225). — Permission à Guillaume Guiran, docteur en droit, avocat au parlement d'Aix, de faire dire la messe dans une chapelle particulière, à sa maison de campagne à Châteauvieux, quartier de Montdevergues (26 octobre 1762, f° 239). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Sainte-Croix, en l'église de Saint-Pierre d'Avignon, en faveur de François André (7 janvier 1763, f° 249) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Catherine, en l'église de Noves, en faveur de François André (9 février 1763, f° 57) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Notre-Dame de Grace, d'Eyguieres, en faveur de Joseph Estrangin (20 fé-

vrier 1763, f° 265) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Notre-Dame d'Eyguières, en faveur de Noël Autheman (7 mars 1769, f° 273) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Didier d'Avignon, en faveur de Charles-Joseph Astier (23 avril 1763, f° 284) ; — etc.

G. 338. (Registre.) — In-fol., 393 feuillets, papier.

1763-1767. — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie ou de Notre-Dame de Grandville, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, en faveur d'Antoine Albiès (1er mai 1763, f° 1) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Pierre de Termes, en Languedoc (11 juin 1763, f° 8). — Permission à Anne-Gabrielle-Françoise de Suarez d'Aulan, religieuse du monastère de Saint-Laurent, d'Avignon, nommée abbesse du monastère de Saint-Sauveur, de Marseille, d'emmener avec elle ses sœurs, Marie, Julie, Gasparde et Emilie de Suarez d'Aulan, également religieuses du monastère de Saint-Laurent (28 juin 1768, f° 12). — Autorisation à Théofrède Merle, frère de la Doctrine Chrétienne, de renoncer à des vœux perpétuels (16 juillet 1763, f° 19). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Catherine, en l'église de Noves, en faveur d'Antoine Albès (7 septembre 1763, f° 28) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de Benoît Berniaud (24 octobre 1764, f° 36) ; — d'un bénéfice perpétuel, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur d'Antoine-Arnulphe Crillon (7 décembre 1763, f° 45) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Jean-Etienne Gilbert (16 mai 1764, f° 54) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Claude, en l'église de Châteauneuf-Calcernier, en faveur de Barthélémy Pesche (24 mai 1764, f° 59) ; — d'un canonicat, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur de Jean-François de Caze de Fresquières, licencié en droit (9 juin 1764, f° 65) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Joseph et de Sainte-Barbe, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de Frédéric Lieutard (13 juillet 1764, f° 72). — Résignation du prieuré de Notre-Dame de Roquemartine, par Claude Isnard, en faveur de Denis Vicary (28 août 1764, f° 76). — Permission à Jean-Baptiste Dilard Revelly, religieux de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, Recollets d'Avignon, de passer dans l'ordre de Saint-Benoit, au monastère sus-dit (26 novembre 1764, f° 95). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame du Rosaire et de Sainte-Marie-Madeleine, en l'église de Cabannes, en faveur de Paul-Antoine de Baroncelly de Javon (28 janvier 1765, f° 103) ; — d'un bénéfice perpétuel, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de Charles-Joseph Michel (4 mai 1764, f° 115). — Résignation d'un canonicat, en l'église de Roquemaure, par Nicolas Giraud, en faveur de Mathieu Pons Guiraud (16 juin 1765, f° 121). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre, en premier lieu, de Saint-Sébastien, en second lieu, de Saint-Georges, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Louis Liautaud de Mablan (2 juillet 1765, f° 132) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre des Saints Grégoire, Philippe, Sébastien et Roch, en l'église d'Éyragues, en faveur d'Ignace Philip, chanoine de la métropole, vicaire et official général de l'archevêché (6 août 1765, f° 140). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame des Grâces, en l'église de Barbentane, en faveur d'Esprit Joubert (4 octobre 1765, f° 155). — Résignations : d'un bénéfice perpétuel, en l'église de Villeneuve, par Michel-François Prat, en faveur de Jean-Baptiste Vivier (27 décembre 1765, f° 166) ; — d'une coadjutorerie, en l'église métropolitaine d'Avignon, par Charles de Bellis de Roays, en faveur de Louis-Joseph-Laurent de Crivelly (18 février 1766, f° 175). — Permissions : à Louis-Charles de Ricard, de l'ordre des frères déchaussés de la Sainte-Trinité, pour le rachat des captifs, d'Avignon, de passer dans l'ordre de Saint-Benoît au monastère de Canigou, dans le Roussillon (12 mars 1766, f° 182) ; — à Michel Bozan, religieux de l'ordre des frères mineurs récollets de l'Observance de Saint-François, d'Avignon, de passer dans l'ordre de Saint-Benoît au monastère de Saint-Martin de Canigou, dans le Roussillon (24 avril 1766, f° 192). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, fondée par Marie de Guyon, sous le titre de Saint-Joseph, en la chapelle de Sainte-Anne, sur le Rocher des Doms, à Pierre Meynet (12 mai 1766, f° 199) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Symphorien, d'Avignon, en faveur de Claude Calvet (11 juillet 1766, f° 211) ; — de deux chapellenies, l'une, sous le titre de Sainte-Anne et Saint-Martin, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, l'autre, sous le titre de Saint-Georges, en l'église de Saint-Marcellin de Boulbon, en faveur de Joseph-Gaspard Rey (27 juillet 1766, f° 218). — Résignation d'un canonicat, en l'église métropolitaine, par Joseph-Antoine Ricard de Blanc de Brantes, en faveur de Guillaume de Miellon (9 août 1766, f° 225). — Résignation du prieuré de Saint-Gilles, à Montfaucon, par Pierre-François de Pertuis, archidiacre, en faveur de Joseph-Antoine Bernard, chanoine de Saint-Symphorien (27 septembre 1766, f° 235). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, en l'église de Châteaurenard, en faveur d'Antoine Rippert (25 octobre 1766, f° 243). — Permission à Jean-Pierre Bègue, religieux de l'ordre des frères

mineurs de Saint-François de l'Observance, d'Avignon, de passer dans l'ordre de Saint-Benoit, au monastère de Saint-Martin de Canigou, dans le Roussillon (13 décembre 1766, f° 252). — Statuts des religieuses Trinitaires de Bédarrides (15 novembre 1763, f° 262). — Approbation des dits statuts par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon (20 décembre 1766, f° 269). — Collations : d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saints Pierre et Paul, apôtres, de Châteaurenard, en faveur de Joseph-Jérome Perrier de Bonadona (26 octobre 1766, f° 275) ; — de l'office de greffier de l'archevêché et de l'officialité, en faveur de Michel Clavel (10 février 1767, f° 280) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Jacques, de Tarascon, en faveur de Pierre Roche (8 mars 1767, f° 289) ; — d'une chapellenie perpétuelle, fondée par Françoise de Gagnon, veuve de Jean d'Anglesy, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, en l'église des Célestins, d'Avignon, en faveur de Joseph Brun, doyen de Saint-Agricol, licencié en droit, docteur en théologie, consulteur du Saint-Office et vicaire général de l'archevêché (4 avril 1767, f° 298) ; — d'une chapellenie fondée par Raymond de Modène, sous le titre de la Bienheureuse Vierge du Saint Rosaire, en l'église de Graveson, en faveur de Pierre Marcellin, prieur de Saint-Mazaire (8 avril 1767, f° 302) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Marguerite, en l'église de Saint-Symphorien, d'Avignon, en faveur de Joseph-Bernard Bonnot (14 mai 1767, f° 311) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Quesaco, en l'église de Saint-Jean-le-Vieux, d'Avignon, en faveur d'Antoine-Bernard de Planchette de Piègon (15 juin 1767, f° 319) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Symphorien, d'Avignon, en faveur de Jacques-Cyprien Seguy (18 juillet 1767, f° 333) ; — d'un canonicat, en l'église de la Madeleine, d'Avignon, en faveur de Jacques Delapierre (31 juillet 1767, f° 337). — Résignation d'un canonicat, en l'église Saint-Agricol, d'Avignon, par Pierre-Benoit Louvet, en faveur de François Allard (f° 344) ; — etc.

C. 339. (Registre.) — In-fol., 417 feuillets, papier.

1756-1773. — Collations. — Démission de Pierre Roch Julien, comme curé de l'église Saint-Martin, de Saint-Rémy (10 mars 1767, f° 1). — Collations : de trois chapellenies unies sous le titre de Saint-Charles, en l'église de Noves, d'une autre, à l'hôpital dudit lieu, sous le titre de Saint-Roch, et d'une dernière, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, sur le mont de Puech, au terroir dudit lieu, en faveur de Denis Vachet (3 septembre 1767, f° 3). — Résignation d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, par Roch Julien, en faveur d'Andrée Nouilles (30 septembre 1767, f° 10). — Permission à Joseph Barescut de Lozerte, religieux de l'ordre du Saint-Benoît de la congrégation de Saint-Maur, d'Avignon, de passer au monastère de Saint-Martin de Canigou, ordre de Saint-Benoît, dans le Roussillon (29 octobre 1767, f° 20). — Collations : de deux chapellenies perpétuelles, l'une, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, l'autre, de Notre-Dame de Grâce, en l'église de Graveson, en faveur de Claude Martin (27 novembre 1767, f° 25). — Permission à Jean-Baptiste Pascal, religieux de l'ordre des frères mineurs de l'Observance de Saint-François, de passer dudit ordre au monastère de Saint-Martin de Canigou, ordre de Saint-Benoît, dans le Roussillon (1er juillet 1768, f° 34). — Inventaire des registres paroissiaux de l'église de Saint-Didier de 1526 à 1743 (5 juillet 1756, f° 41). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, en l'église Saint-Martin, de Saint-Rémy, en faveur de Melchior Liontier (15 mai 1768, f° 49) ; — d'un canonicat, en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur d'Alexis-Denis Grégoire (28 mai 1758, f° 57) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Nazareth ou de Béthléem, en l'église Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Joseph-Gaspard Rey (27 juin 1768, f° 68) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur d'Ignace Serre (23 août 1768, f° 81) ; — d'un canonicat, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur d'Agricol-François de Paule Vitalis (8 novembre 1768, f° 88). — Permission à Ange de Chaudi, religieux de l'ordre des frères mineurs de l'Observance de Saint-François, d'Avignon, de passer dans l'ordre de Saint-Benoit, au monastère de Saint-Martin de Canigou, en Roussillon (15 janvier 1769, f° 101). — Collation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-François le Salézien, en la chapelle de Saint-Nicolas, sur le pont du Rhône, à Avignon, et transférée de là, dans l'église des religieuses de Saint-Georges de la dite ville, en faveur de François-Xavier Dupuy (13 mars 1769, f° 111). — Résignation d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Sénas, par Louis Rostand, en faveur d'Alexis Rostand (28 avril 1769, f° 121). — Permission à Jean Brastel, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, Congrégation de Saint-Vincent Ferrier, de passer dans l'ordre de Saint-Benoit au monastère de Saint-Martin de Canigou, dans le Roussillon (8 juin 1769, f° 135). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Michel, en l'église de Courthézon, en faveur de Jean-Joseph Dellière (29 juin 1769, f° 139). — Résignation d'un bénéfice perpétuel, en l'église de Notre-Dame, de Villeneuve, par Antoine Daniel, en faveur de Marc Arnaud (25 juillet 1769, f° 144). — Collation d'une chapellenie, sous le titre de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie, fondée en l'église des

Pères mineurs de Saint-François, par Marie de Pazzis, veuve de Luc de Cambis, en faveur de Gaspard de Cambis (6 octobre 1769, f° 161). — Collations : d'un canonicat, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur de Jean-Baptiste Gleize (13 janvier 1770, f° 161). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jacques, en l'église de Villeneuve (23 mars 1770, f° 177) ; — d'un canonicat, en l'église de la Principale, en faveur de Joseph-François-Agricol Arnavon (23 mars 1770, f° 185) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Grâce, en l'église Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Louis de Chamontin (2 mai 1770, f° 188). — Nomination de Marie-Gabrielle-Sibille de Merles de Beauchamps, religieuse de l'ordre de Saint-Augustin, des Ursulines de Notre-Dame, dite de la Présentation, comme abbesse du monastère des religieuses de Saint-Honoré, ordre de Saint-Benoît, à Tarascon (2 mai 1770, f° 195). — Règlement pour le chapitre de l'église de Saint-Pierre, relatif à la réduction de fondations de messes et anniversaires (30 mai 1770, f° 196). — Collations : d'un canonicat, en l'église de la Madeleine, en faveur de Joseph-Bernard Bonnet (29 juillet 1770, f° 206) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Esprit, en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Pierre Reboul (5 août 1770, f° 211) ; — d'un canonicat, en l'église Saint-Martin, de Saint-Rémy, en faveur de Guillaume Lambert (29 octobre 1770, f° 220) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Pierre, en l'église des Angles, en faveur de Firmin-Joseph Deleuze (18 janvier 1771, f° 227). — Règlement pour le chapitre de l'église de Saint-Symphorien, relatif à la réduction des fondations de messes et anniversaires (12 avril 1771, f° 235). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Bonaventure, en la chapelle du même nom, à Tarascon (26 avril 1771, f° 241) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Claude, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur d'Antoine Gaucherand (2 novembre 1771, f° 253). — Règlement pour la compagnie des Pénitents noirs d'Avignon, relatif à la réduction des messes et anniversaires (4 octobre 1771, f° 254). — Résignation d'un bénéfice perpétuel, vulgairement de « campanier », en l'église de Roquemaure, par Louis-Marie La Sonne, en faveur de Claude Soubeyran (27 novembre 1771, f° 262). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Grégoire et Sainte-Cécile, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur d'Antoine Boulogne (30 janvier 1772, f° 269) ; — d'un canonicat, en l'église Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de François Neyrand (13 mars 1772, f° 277) ; — d'un canonicat, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur de Louis-Marie Martinot (2 juillet 1772, f° 285) ; — d'une vicairie perpétuelle, à Saze, en faveur de Benoit Sarrobert (6 août 1772, f° 293). — Procès-verbaux d'exhumation et réception des ossements de Jeanne-Marie Chézard de Matel, fondatrice de l'ordre du Verbe Incarné, par Marie-Catherine de Béthezy de Meszières, abbesse de l'abbaye de Gonthémont, ordre de Citeaux, à Paris, au monastère des religieuses du Verbe Incarné, d'Avignon (30 avril 1772, f° 298). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Pierre, apôtre, en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur d'André Firmin (26 novembre 1772, f° 322) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Joseph, en l'église métropolitaine, d'Avignon, en faveur d'Esprit Pézenas (12 décembre 1772, f° 333) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Marguerite, en l'église de la Principale, en faveur d'Honoré Galejay (20 mars 1773, f° 341) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Michel-Archange, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Joseph-Marie de Raffélis de Soissans (22 avril 1773, f° 345) ; — d'une chapellenie perpétuelle rurale, sous le titre de Notre-Dame du Saint-Sépulcre, dite Prieuré de Forsan, au terroir de Graveson (17 mai 1773, f° 356) ; — d'une chapellenie perpétuelle, fondée sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Louis Pasturel (4 juin 1773, f° 361) ; — d'une chapellenie perpétuelle, fondée sous le titre de Saint-Benoît, en l'église de Graveson, en faveur de François André (26 mai 1773, f° 368) ; — etc.

G. 340. (Registre.) — In-fol., 422 feuillets, papier.

1773-1778. — Collations : du prieuré de Montfaucon, en faveur de François André (11 septembre 1773, f° 1) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Jésus, Marie, Joseph, et Anne, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur d'Etienne-Agricol de Blanchety (17 septembre 1773, f° 5) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Sainte-Croix, fondée en l'église de Courthézon, par Alexandre de Rousset de Saint-Sauveur, seigneur de Cassien, en faveur d'Étienne Nourri (20 décembre 1773, f° 15) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Joseph, en la chapelle rurale du même nom, hors les murs de Roquemaure, en faveur de François-Régis de Giraudy du Grez (7 mars 1774, f° 26) ; — d'un canonicat, en l'église de la métropole d'Avignon, en faveur de François de Power (24 avril 1774, f° 36). — Résignation d'un canonicat, en l'église de la métropole, d'Avignon, par Louis de Bernard de Fontboneau, en faveur d'André-Isidore de Chapuis de Saint-Roman (29 avril 1774, f° 41) ; — d'une chapellenie chorale, en l'église de la métropole, dite bénéficiature, en

faveur de Claude Capelle (7 juin 1774, f° 56) ; — de deux chapellenies, en faveur de Charles-Maxime de Séguins de Pazzis, d'Aubignan, fondées sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en l'église Saint-Martin, de Saint-Rémy, l'une, par Charles de Reymond, l'autre, par Paul de Mondragon (30 août 1774, f° 67) ; — d'un canonicat, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur de Roch Rigard (17 octobre 1774, f° 76) ; — d'une chapellenie perpétuelle chorale, dite bénéficiature (*beneficiatura nuncupata*), en l'église de la métropole, en faveur de Clément Joubert (14 décembre 1774, f° 83) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Agricol, en l'église du même nom, d'Avignon, en faveur d'Alexandre Pierre de Bertrand (14 février 1775, f° 90) ; — d'un canonicat, en l'église de la Madeleine, en faveur d'Augustin Delapierre (23 mars 1775, f° 97) ; — d'une chapellenie, sous le titre des Saints Jean et Jacques, en l'église de Châteaurenard, en faveur de Joseph Ginoux (27 avril 1775, f° 101). — Résignation pour échange de la chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de l'Annonciation, en l'église de la Principale, d'Avignon, par Pierre Bourget, avec Jean-Baptiste Bussac, pour le prieuré et la cure de Saint-Veredème, à Verquières (10 août 1775, f° 116). — Collation d'un canonicat, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Jacques-Simon Rougier (27 septembre 1775, f° 127). — Permission par Henri, évêque de Tusculum, cardinal duc d'York, et vice-chancelier de la basilique de Saint-Pierre, de Rome, à Louis Tellier, docteur en droit, de réunir à la basilique de Saint-Pierre, à Rome, une chapelle par lui bâtie, sous le titre de Notre-Dame des Grâces, dans sa villa de Fontvert, à Montfavet (9 juillet 1775, f° 130). — Collation d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Notre-Dame de Grâces, en faveur d'Henri Gilles (21 octobre 1775, f° 143). — Nomination de Jean-François Malière, comme vivaire général de l'archevèché (1er novembre 1775, f° 146) ; — du même, comme official de l'archevêché (1er novembre 1775, f° 147). — Collations : d'un bénéfice perpétuel, en l'église de Roquemaure, en faveur de Claude Soubeyran, bénéficier, campagnier (vulgo campagnier) de la susdite église (20 décembre 1775, f° 153) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre du Saint-Esprit, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Benoit Louvet (9 janvier 1776, f° 160). — Arrivée de Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, de Paris à Avignon (26 janvier 1776, f° 160). — Nomination de Théodore Béchet, docteur en théologie, supérieur du Séminaire de Saint-Charles de la Croix, d'Avignon, comme vicaire général et official de l'archevêché (28 janvier 1776, f° 162). — Nominations : de Balthazar Pompée de Guéradin, comme lieutenant du viguier de Châteauneuf (3 février 1776, f° 166) ; — de Joseph de Chabert, sacristain du chapitre de l'église Sainte-Marthe, de Tarascon, comme official forain de l'archevêché d'Avignon, pour la partie située en Provence (4 février 1776, f° 170) ; — de Marie-Joseph Crottat, comme vicaire général et officicial de l'archevêché (20 février 1776, f° 177) ; — de Joseph-Louis de Bonneau, docteur en droit, et vicaire général de l'archevêché, comme commissaire au tribunal du Saint-Office (2 avril 1776, f° 185) ; — de Gabriel Paul Daudé de Monteil, licencié en théologie, comme vicaire général et official de l'archevêché (16 avril 1776, f° 192). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de l'Exaltation de la Sainte-Croix, et de Saint-Benoit, dans la chapelle des Pénitents gris, d'Avignon, en faveur de Jean-Louis Coulomb (22 mai 1776, f° 198) ; — d'une coadjutorerie du doyenné, dans l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Louis-Siffrein de Salamon (4 juillet 1776, f° 213). — Serment de Louis-Gaspar de Tonduti, en qualité de viguier d'Avignon (27 août 1776, f° 219). — Résignation d'un canonicat, en l'église métropolitaine d'Avignon, par Jean-Pierre Desmarez, de Monclar, en faveur de Jean-Etienne de Merles (6 novembre 1776, f° 232). — Collation, en faveur de Joseph-Agricol Mézangean, d'une chapellenie fondée par Louis Desmarez, seigneur de Montdevergues, en l'église Saint-Agricol, d'Avignon (3 décembre 1776, f° 236) ; — d'une chapellenie, en l'église des religieuses de la Visitation, d'Avignon, en faveur de Benoit-Jean-André Poulle (3 décembre 1776, f° 239) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Marie de Pitié et de tous les saints, en l'église de la Principale, en faveur d'Antoine-Alexis Arnavon (5 janvier 1777, f° 248). — Résignation du bénéfice, en l'église de Villeneuve, par Jacques-Charles Bertet, en faveur d'Alexis Valgailler (5 mars 1777, f° 259). — Nomination de Louis Martin, comme procureur jurisdictionnel de la cour de Barbentane (4 juin 1777, f° 271). — Collation d'un canonicat, en l'église Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur d'Honoré Coste, docteur en théologie (27 juin 1777, f° 279). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur d'Agricol-François de Paul de Vitalis (11 août 1777, f° 286) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église Saint-Pierre, de Lirac, en faveur de Noël Vergne (13 septembre 1777, f° 293) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Nicolas, en l'église de Graveson, en faveur de Xavier Cappeau (6 octobre 1777, f° 301) ; — d'un canonicat, en l'église de Roquemaure, en faveur d'André Villée (20 octobre 1777, f° 305) ; — d'un canonicat, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de Jean-Baptiste-Denis Pouleau (7 novembre 1777, f° 312) ; — d'un canonicat, en l'église de la métropole, d'Avignon, en faveur de Joseph Raymond (22 décembre 1777, f° 321) ; — d'un canonicat, en l'église

Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de Vincent Meynet (12 janvier 1778, f° 332). — Autorisation d'une fondation de messes, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, par Thérèse Palun, veuve de Claude Bressy, marchand de soie (11 février 1778, f° 344). — Collations : d'un canonicat, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Gabriel-Joseph Collet (3 mars 1778, f° 349) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Pierre, apôtre, en l'église du même nom, d'Avignon, en faveur de Philippe Vigne (31 mars 1778, f° 355) ; — d'un canonicat, en l'église de Roquemaure, en faveur de Claude Soubeyran (19 avril 1778, f° 364) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Symphorien, d'Avignon, en faveur d'Antoine de Nolhac, curé de la dite église (29 avril 1778, f° 370) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Catherine, en l'église de la métropole d'Avignon, en faveur de Charles de Sade (10 juin 1778, f° 377) ; — etc.

G. 341. (Registre.) — In-fol., 399 feuillets, papier.

1778-1782. — Collations : autorisation d'être admis aux ordres sacrés pour Nicolas-Joseph Marin, clerc, borgne de l'œil gauche (12 juin 1778, f° 2) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur d'Ange-Joseph Barjavel (21 juin 1778, f° 6) ; — d'une coadjutorerie, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur d'Henri-Joseph-Léon de Massilian (6 juillet 1778, f° 12) ; — d'une chapellenie perpétuelle fondée sous le titre de Saint-Eutrope, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur d'Alexandre-Joseph d'Aiming de Mablanc (29 octobre 1778, f° 23) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Joseph-Élisée Augier (5 novembre 1778, f° 30). — Approbation des statuts de la confrérie des musiciens, érigée en l'église de Saint-Agricol, sous le titre de Sainte-Cécile (30 novembre 1778, f° 36). — Bénédiction des reliques de saint Vincent, martyr, en l'église de l'hôpital Saint-Bénézet, par Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon (10 janvier 1779, f° 39). — Bulle du pape Pie VI, du 2 octobre 1778, fixant à la somme de cinq cents livres la portion congrue des curés du Comtat (2 octobre 1778, f° 55). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Anne, en l'église de Saint-Pons, de Villeneuve-lez-Avignon, en faveur d'Agricol-Mathieu Collet (9 avril 1779, f° 65) ; — de la vicairie perpétuelle de l'église de Saint-Pierre de Lirac, en faveur de Laurent Delormes (4 mai 1779, f° 75) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur de Boniface Reynaud (31 mai 1779, f° 82) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Madeleine de la Motte, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Raymond Joseph (17 juin 1779, f° 92) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la Principale, en faveur de Jean-Pierre-Joseph Tournel (6 juillet 1779, f° 101) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jean-l'Évangéliste, de Roquemaure, en faveur de Pierre Pascal (14 août 1779, f° 111). — Ordonnance de Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, portant augmentation de congrue en faveur de Philippe Requin, curé de Jonquerettes (10 septembre 1779, f° 116). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Boulbon, en faveur d'André Borde (1er octobre 1779, f° 125) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Boulbon, en faveur de Vincent Ode (9 octobre 1779, f° 136). — Résignation d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Raymond-Marie Bourcier (17 octobre 1779, f° 142). — Collations : d'une chapellenie, sous le titre de Sainte-Anne ou de la Sainte-Croix, dans la chapelle de Sainte-Anne ou de la Vierge Marie du Château, sur le Rocher, en faveur de Roch Vinay (30 décembre 1779, f° 151) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur d'Augustin de la Pierre (4 janvier 1780, f° 157) ; — d'une chapellenie perpétuelle, fondée sous le titre de Notre-Dame, par Gilles de Berton, en faveur de Jean-Marie Borreli (23 janvier 1780, f° 162) ; — d'une chapellenie perpétuelle, construite sous le titre de Saint-Charles Borromée, dans la chapelle rurale sise sur le territoire de Barbentane au lieu dit de Terrefort, en faveur de Jean-Antoine Joubert (1er mars 1780, f° 168) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la Madeleine, en faveur d'Antoine Tholozan de la Madelène (13 mars 1780, f° 174) ; — d'une archiprêtrise, d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la Madeleine, d'Avignon, en faveur de Bernard Boisnet (20 avril 1780, f° 180) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Saint-Symphorien, en faveur de Raymond-Marie Bourcier (6 juillet 1780, f° 188) — Autorisation, pour Henriette de Villeneuve, religieuse du monastère de Saint-Laurent, ordre de Saint-Benoît, d'Avignon, de passer à Cavaillon, dans un monastère du même ordre (16 juin 1780, f° 191). — Résignation d'un canonicat et d'une prébende, en l'église métropolitaine d'Avignon, par Charles-Claude d'Andrée, en faveur de Joseph-Antoine de Ribiers (1er août 1780, f° 201) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre des Cinq Places, en l'église de Graveson, en faveur de Paul Tournès (24 août 1780, f° 209). — Résignation d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Villeneuve, par Paul Carles, en

faveur de Raymond Aude (12 octobre 1780, f° 219). — Consécration de l'église de la Congrégation des prêtres de Sainte-Garde, par Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon (14 novembre 1780, f° 229). — Collation de l'archidiaconat de l'église métropolitaine d'Avignon, uni au doyenné de l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon et au prieuré avec cure du bienheureux Thomas de Laurade, en faveur de Charles-Henri de Moreton-Chabrillan (26 janvier 1781, f° 239). — Nomination de Louis Roberty, comme greffier de l'archevêché et de l'officialité d'Avignon (3 mars 1781, f° 246). — Collations : d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de Charles-Joseph Roque (4 mai 1781, f° 254). — Serment de Louis-Joseph-François de Castellane, comme viguier d'Avignon (23 juin 1781, f° 263). — Collations : d'une chapellenie, fondée en l'église métropolitaine, d'Avignon, par Roger, comte de Beaufort, en faveur de François-Maurice Offray (26 juillet 1781, f° 274) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Vincent Ferrier, en l'église d'Eyragues, en faveur de Paul-César Bruno de Séguin (8 septembre 1781, f° 282). — Acceptation de Jean-Marie-Dominique de Robert, chevalier, marquis d'Aqueria, comme patron laïque de la chapellenie fondée dans la chapelle des Pénitents Bleus, de Morières, par Delphine d'Aqueria (13 janvier 1782, f° 292). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Quesaco, en l'église de Saint-Jean-le-Vieux, d'Avignon, en faveur d'Antoine Joubert (28 février 1782, f° 311) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Marie de Bethléem, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Gabriel Teissier (25 mars 1782, f° 319). — Résignations : de la vicairie de l'église Saint-Pierre de Lirac, par Laurent Delormes, en faveur de François Delormes (24 avril 1782, f° 327) ; — de la vicairie perpétuelle de l'église de Saint-Jean-Baptiste, de Sauveterre, en faveur d'Etienne-Basile Paillon (10 mai 1782, f° 332). — Nomination de Louis de Provençal de Fonchâteau, comme official forain de la partie du diocèse d'Avignon situé en Provence (30 mai 1782, f° 340). — Prestation de serment de Louis-Zacharie de Raoul-Raousset, chevalier, comte de Boulbon, comme viguier d'Avignon (23 juin 1782, f° 345). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, dans l'église du monastère des religieuses de Saint-Honoré, de Tarascon, en faveur de Balthazar Raymond (19 août 1782, f° 357) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de l'Annonciation, en l'église de Saint-Rémy, en faveur de Pierre-Antoine Bonnety (30 août 1782, f° 363) ; — etc.

G. 342. Cahiers (fragments). — 28 feuillets, papier.

1779-1789. — Collations : d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, en faveur de Jacques Privat (5 janvier 1779, f° 1) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la métropole, en faveur d'André Poulle (4 juin 1779, f° 5) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Sainte-Anne, en la chapelle du même nom, sur le Rocher, en faveur d'Agricol Arnavon (26 janvier 1782, f° 10) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, en faveur de Barthélémy Tourrel (2 mars 1783, f° 16) : — d'une chapellenie perpétuelle, en l'église de la métropole, en faveur de Balthazar Raymond (19 décembre 1786, f° 20) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Agricol, d'Avignon, en faveur d'Eugène Guillon (7 décembre 1787, f° 25) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Sébastien, en l'église de Faucon, en faveur de Jean-Antoine Arnaud (9 octobre 1789, f° 17) ; — etc.

G. 343. (Registre.) — In-fol., 409 feuillets, papier.

1782-1788. — Collation d'une chapellenie perpétuelle, fondée par Nicolas de Corona, sous le titre de Notre-Dame de Bethléem, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur d'Henri Cartier (10 septembre 1782, f° 2). — Autorisation d'une fondation de messes, en l'église de la métropole, faite par Louis de Fomboneau, chanoine de la dite église (17 septembre 1782, f° 9). — Résignation d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, par Victorin Cartier, en faveur de Vincent Ode (27 septembre 1782, f° 14). — Collation d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Sainte-Baudile, de Noves, en faveur d'Alexis Rostand (16 novembre 1782, f° 23). — Résignation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Nazaire, en l'église de Courthézon, par Louis Rostand, en faveur de Joseph Rostand (5 février 1783, f° 34). — Collation de la vicairie perpétuelle de l'église de Saint-Pierre de Termes, en faveur de Jean Béringuier (3 avril 1783, f° 39). — Lettre du cardinal Pallavicini à Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, au sujet de l'admission aux classes de philosophie et de théologie de l'Université d'Avignon, des élèves du séminaire de Saint-Charles (31 juillet 1782, f° 43). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'église d'Orgon, en faveur de Jules-Marie Dacla (29 juillet 1783, f° 56). — Résignations : par Alexis Rostand, pour cause d'échange, d'une vicairie

perpétuelle, en l'église de Noves, avec Joseph-Antoine Aubert, pour une chapellenie, sous le titre de Saint-Michel, de la chapelle publique sise au terroir de Saignon (9 août 1783, f° 62) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, par Jean-Marie Borelli, en faveur de Paul de Salomon de Foncrose (15 septembre 1783, f° 70) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame, en l'église de Villeneuve-lez-Avignon, en faveur de François-Régis Curt (4 octobre 1783, f° 80) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en l'église de Tarascon, en faveur de Vincent Ode (5 décembre 1783, f° 86) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la métropole, par Joseph-Etienne Forestier, en faveur de Jean-Joseph Millaudon (28 février 1784, f° 97) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, par Jean-Raymond de Véras, en faveur de Jean Fruchier (15 mars 1784, f° 105) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'église de Villeneuve-lez-Avignon, en faveur d'Ignace-François de Joannis de Verclos, supérieur du Grand-Séminaire de Saint-Sulpice (2 avril 1784, f° 112) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église métropolitaine d'Avignon, par Ignace de Philip, en faveur d'Alexis Bressy (23 mai 1786, f° 125). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Nazareth et des saints Cosme et Damien, en l'église de Sainthe-Marthe, de Tarascon, en faveur de Jean-Louis de Provençal (21 juin 1784, f° 129). — Ordonnances : de Jean-Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, conférant le droit de vote à la Faculté de médecine d'Avignon, pour l'élection du primicier (3 juillet 1784, f° 135) ; — du même, pour la messe à exécuter pour le chirographe de Pie VI, du 22 juillet 1777, relatif à la réunion à l'Aumône générale d'Avignon, du Cancet, de la Petite-Fusterie, de l'Épicerie, de la Croix, des Drapiers et de la Conception (13 août 1777, f° 148). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de l'Assomption, en l'église de Villeneuve-lez-Avignon, en faveur de Paul de Joannis de Verclos (4 octobre 1784, f° 155) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur d'André-Guillaume Calvet (21 décembre 1784, f° 164) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous les titres de Sainte-Anne et de Saint-Trimond, en la chapelle de l'hôpital du Pont, en faveur de Joachim Mazaudier (23 janvier 1785, f° 172). — Permission, à Joseph-Xavier des Achards de la Baume, doyen de l'église de Saint-Agricol, de percevoir, pendant plus de quarante ans, les revenus de son doyenné (28 février 1785, f° 184). — Résignation d'une vicairie perpétuelle, en l'église d'Orgon, par Antoine Chabot, en faveur d'Agricol Arquier (3 mai 1785, f° 194). — Collations : d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Jean-Baptiste Reynard (20 juin 1785, f° 205) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Barthélémy, en l'église de la métropole, en faveur d'Antoine Gonnet (7 juillet 1785, f° 208). — Approbation, par Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, de la délibération, du 28 novembre 1660, de la confrérie des coches et carrossiers d'Avignon et de l'ordonnance de Mgr de Marini y relative (5 août 1785, f° 211). — Collation d'un office de précenteur, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Dominique-Bruno de Georges de Cabanis (4 novembre 1785, f° 222). — Exemption accordée à la sœur Dorothée d'Agoult, bénédictine du monastère de Saint-Laurent, d'Avignon, de toutes les charges incombant audit monastère (29 décembre 1785, f° 228). — Collations : d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la Principale, en faveur de François Helly (28 avril 1786, f° 240) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame, en l'église des Frères Prêcheurs, de Tarascon, en faveur de Jean-Antoine Avignon (20 juillet 1786, f° 250) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de Mathieu Roussel (26 septembre 1786, f° 265) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Saint-Jean-le-Vieux, d'Avignon, en faveur de Joseph-Laurent de Crivelly (9 novembre 1786, f° 271) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Notre-Dame de Consolation, en l'église des Célestins, d'Avignon, par Françoise de Gagnon, en faveur de Charles Izac (29 novembre 1786, f° 274) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre des Cinq-Plaies, dans l'église du Pont-de-Sorgues, en faveur d'André Guérin (8 janvier 1787, f° 283) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Théobald, en l'église de la Principale, d'Avignon, en faveur de Laurent Solari (8 février 1787, f° 296). — Bénédiction, par Jean-Baptiste Roux, supérieur du séminaire Saint-Charles, de la Croix de l'Oratoire, sous le titre de Saint-Emmanuel, appartenant à Philippe-Guillaume de Grammont (4 mars 1787, f° 303). — Autorisation, pour les Pénitents violets, d'Avignon, de porter un habit blanc avec une ceinture violette (12 mai 1787, f° 313). — Collations : d'un bénéfice, en l'église de la métropole, d'Avignon, en faveur de Joseph Jonsseaume (10 juillet 1787, f° 327) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la Madeleine, en faveur de Guillaume Julien (16 juillet 1787, f° 327) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Nazaire, en l'église de Courthézon, en faveur de Charles Izac (6 septembre 1787, f° 336). — Résignation d'un canonicat et d'une prébende, en l'église métropolitaine d'Avignon, par Joseph de Paul de Pétris de Graville, en faveur

d'André-Guillaume Calvet (10 octobre 1787, f° 347). — Collations : d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Genest, d'Avignon, en faveur de Joseph Plésant (29 novembre 1787, f° 356) ; — d'une vicairie perpétuelle, en l'église des Angles, en faveur de Jean-Baptiste Joubert (8 février 1788, f° 365) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous les titres du Crucifix et de la Bienheureuse Vierge Marie, en l'église des Carmes de l'ancienne Observance, d'Avignon, en faveur de François Périllier (26 février 1788, f° 367) ; — etc.

G. 344. (Registre.) — In-fol., 196 feuillets, papier.

1787-1791. — Délibération du chapitre de l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, relative à la réduction des grands et petits anniversaires, processions et bénédictions à sa charge (12 octobre 1787, f° 1). — Ordonnance de Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, à ce sujet (29 mars 1788, f° 8). — Collation d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de l'Immaculée-Conception, en l'église de Villeneuve-lez-Avignon, en faveur de Joseph Delapierre (4 juin 1788, f° 17). — Nomination de Louis Thomas, notaire, comme greffier de l'archevêché et de l'officialité d'Avignon (12 juillet 1788, f° 22). — Résignation d'une vicairie perpétuelle, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, par Jean Bourdelon, en faveur de François Guibert (25 juillet 1788, f° 32). — Collations : d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Villeneuve-lez-Avignon, en faveur de Louis Mallard (24 septembre 1788, f° 43) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, en faveur de Louis-Joseph Veysson (27 octobre 1788, f° 50) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Sainte-Madeleine, d'Avignon, en faveur de Pierre Reboul (3 janvier 1789, f° 61) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Vincent-Ferrier, en l'église d'Eyragues, en faveur de Claude Durand, chanoine de la cathédrale de Carpentras et vicaire général du diocèse d'Aléria, en Corse (27 janvier 1789, f° 66) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la métropole, en faveur de Jean Béringuier (10 février 1789, f° 76) ; — d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Eutrope, en l'église de Sainte-Marthe, de Tarascon, en faveur de Jean-Louis de Lieutaud (7 avril 1789, f° 90) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Xavier Tiray (27 avril 1789, f° 96) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre du Saint-Sépulcre, en l'église de Notre-Dame de Bonaventure, de Tarascon, en faveur d'Antoine Tissot (22 mai 1789, f° 107) ; — d'un bénéfice, en l'église de Saint Agricol, d'Avignon, en faveur d'Antoine Michelon (20 juin 1789, f° 114). — Résignations : pour cause d'échange, par Paul Tournès, d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre des Cinq-Plaies, en l'église de Graveson, en faveur de Jean Bérenguier, pour l'église de Saint-Pierre-de-Termes (16 juillet 1789, f° 125) ; — par Jean-Marie Boulle, d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Didier, d'Avignon, en faveur de Charles Izac (24 octobre 1789, f° 137) ; — par Philippe Maselli, d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de la métropole, en faveur de François-Xavier de Cazes de Fresquières (6 décembre 1789, f° 145). — Collations : d'une chapellenie perpétuelle, en l'église de Saint-Martin, de Saint-Rémy, à l'autel des anciens seigneurs de Mondragon, sous le titre de Notre-Dame de Pitié, en faveur de Gabriel Tranquille de Richery, vicaire général du diocèse de Glandevès (21 janvier 1790, f° 153) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Joseph, en la chapelle rurale du même nom, hors les murs de Roquemaure, en faveur de Philippe de Giraudy de Grey (22 février 1790, f° 164) ; — d'un canonicat et d'une prébende, en l'église de Saint-Pierre, d'Avignon, en faveur de François-Isidore de Proal de Zanobis (8 avril 1790, f° 176) ; — d'une chapellenie perpétuelle, sous le titre de Saint-Martin, en l'église de Saint-Sauveur, du Pont-de-Sorgues (27 août 1790, f° 188). — Ordonnance de Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, pour l'élection de recteur de la Confrérie des Pénitents de la Miséricorde (21 novembre 1790, f° 193). — Nomination de Jacques Chave, comme secrétaire et chancelier de l'archevêché d'Avignon (28 février 1791, f° 195) ; — etc.

G. 345. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1675-1712. — Patrimoines. — Constitutions : par Louis d'Inguimberty, docteur ès-droits et avocat d'Avignon, son fils, de 300 livres, en faveur de Joseph d'Inguimberty, à titre de patrimoine (30 juillet 1703, f° 2) ; — par Joseph Levieux, docteur ès-droits, agrégé de l'Université d'Avignon, de 400 livres, en faveur d'Esprit Levieux, son fils (25 août 1675, f° 8) ; — par Elzéar de Salières de Fosseran, d'Avignon, d'une donation de 5.000 livres, en faveur de Loup-Paul de Salières de Fosseran, son fils (10 avril 1704, f° 33) ; — par Dominique de Laurens de l'Olive, d'une pension de 350 livres, en faveur de François de Laurens, son fils (15 mai 1704, f° 35) ; — par François Guintrandy, d'une pension annuelle et viagère de cent livres tournoises, en faveur de Joseph Guintrandy, son neveu (26 mars 1704, f° 50) ; — par Jérôme Follard, professeur aux lois, d'une pension viagère de 130 livres, en faveur de Nicolas Follard, son fils (18 août 1704, f° 55) ; — par Anne de Fallot, d'une somme de 1.000 livres, en faveur de Jean-François Athénosy, son fils

(15 mai 1706, f° 62); — par François Fuzet, d'une somme de 3.000 livres, en faveur de Jacques Fuzet, son fils (2 juillet 1706, f° 71); — par Hercule de Bouliers, d'une vigne de six saumées, sise à Velleron, quartier de la Combe, en faveur de Sauveur de Bouliers, son fils (12 décembre 1706, f° 79; — par Jacques de Combes, conseiller du Roi, auditeur de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de François de Combes, son fils (19 février 1707, f° 89); — par Jean-Baptiste Guigue, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Pierre-Bénézet Guigue, son fils (3 juin 1707, f° 96); — par Esprit Granger, architecte et sculpteur, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Gabriel Granger, son fils (17 septembre 1707, f° 103); — par Pierre de Léotaud, de Saint-Rémy, d'une pension viagère de cent cinquante livres, en faveur de Joseph de Léotaud, son fils (24 janvier 1708, f° 114); — par Jean Boutard, de Tarascon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Gilles-François Boutard, son fils (6 août 1708, f° 123); — par Jeanne Brunette, veuve de Vincent Nardy, d'une pension annuelle de cent cinquante écus, en faveur de Jean Claude Nardy, son fils (11 décembre 1708, f° 129); — par Madeleine-Thérèse de Bertet, veuve d'Étienne Mazelly, notaire et greffier, d'une somme de cinq cents livres, en faveur de François Mazelly (19 février 1709, f° 135); — par Marguerite de Soulier, veuve de Gaspard Cathelan, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Gaspard Cathelan, son fils (30 mai 1710, f° 143); — par Claude Rostan, d'Orgon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Raymond Rostan, son fils (20 décembre 1710, f° 155); — par Joseph Trichet, docteur ès droits, avocat, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Louis Trichet, son fils (15 septembre 1711, f° 162); — par Jean-Gilles Barthélémy, docteur ès-droits, agrégé de l'Université d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Alexandre Barthélémy, son fils (15 septembre 1711, f° 169); — par Gaspard de Beaux de Roaix, d'une pension annuelle de deux cent cinquante livres, en faveur de François-Claude de Beaux de Roaix, son fils (27 août 1712, f° 181); — par Madeleine de Bijaudy, veuve de Marc de Villèle, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-François de Villèle, son fils (15 septembre 1712, f° 187); — etc.

G. 346. (Registre.) — In-4°, 241 feuillets, papier.

1712-1728. — Patrimoines. — Constitutions : par Antoine Villard, de Barbentane, d'une pension annuelle de trois cents livres, en faveur de Paul-Antoine Villard, son fils, à titre de patrimoine (22 septembre 1712, f° 5); — par Louis Monier, de Villeneuve-lez-Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Guillaume Monier, son fils (28 février 1713, f° 11); — par Ignace-Dominique Firmin, de Mornas, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'André Firmin, son fils (2 juin 1713, f° 20); — par Bernard, secrétaire de l'Université d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Nicolas Bernard, son fils (18 septembre 1713, f° 25); — par Louise-Philippe de Marcher, veuve de Charles-Joseph de Ferrier, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Louis-Vincent de Ferrier, son fils (29 décembre 1713, f° 32); — par Louis Charles, de Saint-Rémy, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph Charles, son fils (9 dacembre 1707, f° 38); — par François-Sébastien Offray, libraire, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Esprit Offray, son fils, docteur en théologie (17 décembre 1714, f° 49); — par Henri de Massillian, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Ignace-Tiburce de Massillian, son fils (3 mai 1715, f° 58); — par Paul de Fortia, d'une pension annuelle de trois cents livres, en faveur d'Alexandre de Fortia de Durban, son fils (5 décembre 1715, f° 60); — par Michel Blanchet, de Villeneuve-lez-Avignon, d'une pension de 150 livres, en faveur de Sébastien Blanchet, son fils (25 mars 1716, f° 68); — par Antoine d'Allemand, d'une pension de quatre mille livres, en faveur de Joseph d'Allemand, son fils (15 octobre 1714, f° 71); — par François Mollard, libraire, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-François Mollard, son fils (20 mai 1716, f° 74); — par Lucrèce d'Allen, veuve de François Perriot, d'une somme de mille huit cents livres, en faveur de Joseph-Dominique Perriot (28 octobre 1716, f° 88); — par Jacques de Montroux, d'une pension annuelle de trois cents livres, en faveur de Jean-Jacques de Montroux, son fils (19 février, 1717, f° 93); — par Jean-François Gaynaud, sellier, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Barthélémy-Joseph Gaynaud, son fils (25 février 1718, f° 100); — par Marguerite Pomarède, veuve d'Antoine-François de Joannis de Saint-Antoine, d'une pension annuelle de cent vingt-cinq livres, en faveur d'Hyacinthe de Joannis de Saint-Antoine, son fils (24 mars 1718, f° 102); — par Louis Labaume, maître chirurgien, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Baptiste Labaume, son fils (7 avril 1718, f° 103); — par Gaspard Bastide, maître chirurgien, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Louis Bastide, son fils

(30 avril 1718, f° 104) ; — par Joseph Brun, agrégé en médecine, d'une pension annuelle de deux cents livres, en faveur de Joseph Brun, son fils (29 avril 1718, f° 105) ; — par Gabrielle-Thérèse de Bertrand, femme de Laurent Tronc, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Ignace Tronc, son fils (23 mai 1718, f° 111) ; — par Marie André, veuve de Charles Vicary, de Châteaurenard, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jacques Vicary, son fils (9 novembre 1718, f° 116); — par Joseph-Ignace d'Augier, docteur ès droits, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Gabriel d'Augier, son fils (2 mars 1719, f° 127) ; — par Gabrielle de Bourre, veuve de François Follard, d'une somme de trois mille livres, en faveur de Gaspard Follard, son fils (14 août 1719, f° 135) ; — par Jean-Joseph Calvet, marchand, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Claude Calvet, son fils (1er septembre 1719, f° 138) ; — par Jean-Claude Pintat, garde de l'état de la maison consulaire d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Vincent Pintat, son fils (13 décembre 1719, f° 144) ; — par Maurice-Bernard Hugonis, docteur ès droits, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Louis Hugonis, docteur ès-droits, son fils (30 décembre 1719, f° 148) ; — par François Monery, d'une somme de mille écus, en faveur d'Antoine Monery, son fils (29 mars 1720, f° 156) ; — par Jean de Thierry, de Villeneuve-lez-Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Abel-Antoine de Thierry, son fils (28 novembre 1719, f° 160) ; — par François-Sébastien Trichet, docteur ès droits, avocat, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Étienne Trichet, son frère (4 mars 1720, f° 169) ; — par Claude-Gaspard Bastide, maître chirurgien, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean Bastide, son fils (20 mars 1721, f° 172) ; — par Simon Bruel, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Étienne Bruel, son fils (19 mai 1722, f° 181) ; — par Joseph Spérandieu, maître chirurgien, d'Orgon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Olivier Espérandieu, son fils (10 mai 1720, f° 185) ; — par Henri de Brancas, d'une somme de neuf mille livres, en faveur de Joseph-Laurent de Brancas, son fils (10 février 1716, f° 193) ; — par Pierre de Caux, docteur en théologie, official général de l'évêque de Marseille, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Dame de Caux, son neveu (27 novembre 1723, f° 199) ; — par Charles Marillier, de Tarascon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Pierre Marillier, son fils (9 septembre 1724, f° 210) ; — par François d'Honoraty, d'une pension annuelle de deux cents livres, en faveur d'Henry d'Honoraty, son fils (30 décembre 1724, f° 219) ; — par Jean Coulombet, notaire et greffier de la cour du palais apostolique d'Avignon, de la nourriture et de l'entretien, en faveur de Pierre-Joseph Coulombet, son fils (6 décembre 1725, f° 237) ; — par Jean-Baptiste Offand, de Pont-de-Sorgues, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Étienne Offand, son fils (4 février 1726, f° 240) ; — etc.

G. 347. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1722-1734. — Patrimoines. — Constitutions : par Jeanne d'Honoraty de Jonquerettes, d'une somme de cinq mille livres, en faveur d'Henri de Massillian, son fils, à titre de patrimoine (14 mars 1726, f° 1) ; — par Simon Ganne, docteur ès droits, avocat, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Pierre Ganne, son fils (20 mai 1726, f° 8) ; — par Guillaume Broutet, notaire et greffier, d'Avignon, d'une pension annuelle de trois cents livres, en faveur de Marie-Martin Broutet, son fils (5 juin 1726, f° 12) ; — par Gaspard de Beaux de Roays, d'une somme de six mille livres, en faveur de Charles de Beaux de Roays, son fils (14 juin 1726, f° 18) ; — par Pierre Cotte, orfèvre, d'Avignon, d'une pension de cent cinquante livres, en faveur de Gaspard-Pierre Cotte, son fils (7 décembre 1726, f° 27) ; — par Guillaume de Gaz, d'une pension de deux cents livres, en faveur de Joseph-Marie de Gaz, son fils (3 mars 1727, f° 35) ; — par Trimond Allemand, maître chirurgien, d'une pension de cent cinquante livres, en faveur de Philippe Allemand, son fils (12 avril 1727, f° 42) ; — par Pierre Baudet, curé de Barbentane, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Baptiste-Joseph Baudet, son neveu (15 décembre 1726, f° 56) ; — par Marie-Anne Bernet, veuve de Philippe Martin, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Antoine-Joseph Martin, son fils (11 septembre 1728, f° 80) ; — par Claude Ignace de Poulle, agrégé, docteur ès droits et primicier de l'Université d'Avignon, d'une pension annuelle de deux cents livres, en faveur de Louis de Poulle, son fils (10 mars 1729, f° 91) ; — par Gaspard de Salvan, seigneur de Chenerille, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Ignace de Salvan de Chenerille (4 janvier 1730, f° 113) ; — par François Senéchon, seigneur de Bournissac, d'une pension annuelle de trois cents livres, en faveur de François-Baudile Senéchon, son fils (20 avril 1730, f° 118) ; — par Claude Mouriés, marchand, fileur à soie, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Pierre-François Mouriés, son fils (5 août 1730, f° 131) ; — par Clémence Raymond, d'une pension de cent

cinquante livres, en faveur de Valenein-Artaud des Pradelles (14 février 1731, f° 142); — par Delphine Jourdan, veuve de Jean Estrangin, d'Orgon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph Estrangin, son fils (22 avril 1731, f° 153); — par Barthélémy Chabot, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Bruno-Jacques Chabot, son fils (27 août 1731, f° 161); — par Pierre-Joseph Bernard, notaire et secrétaire de l'Université d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Pierre-François Bernard, son fils (28 mai 1732, f° 173); — par François-Augustin Bouveyron, maître apothicaire, d'Orange; Joseph Bouveyron, maître chirurgien; et Étienne Bouveyron, notaire et procureur au siège de Courthézon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Antoine Bouveyron, leur frère (20 mai 1732, f° 175); — par Joseph Louvet, apothicaire, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Bénézet Louvet, son fils (6 juin 1732, f° 180); — par Antoine de Chabert, de Tarascon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph de Chabert (30 mai 1732, f° 181); — par Antoine-Chansiergues Dubord, ancien capitaine au régiment du Languedoc, d'un legs de deux mille livres, en faveur de Louis-Chansiergues Dubord, son fils (15 août 1724, f° 191); — par Joseph-François Follard, docteur ès droits, agrégé, d'une pension de deux-cents livres, en faveur de Louis-Ignace Follard (9 septembre 1733, f° 217); — par Joseph-François de l'Église, d'Avignon, d'nne pension annuelle de deux cent livres, en faveur de René-Hyacinthe de l'Église (13 mars 1734, f° 227); — par Hugues Le Blond, marchand imager, d'Avignon, pour la nourriture et l'entretien de Jean-Baptiste Le Blond, son fils (28 janvier 1734, f° 236); — etc.

G. 348. (Registre.) — In-4°, 238 feuillets, papier.

1733-1740. — Patrimoines. — Constitutions : par Étienne Guérin, de Courthézon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Etienne Guérin, son fils, (26 novembre 1733, f° 1); — par Gabriel-Michelet de Mézières, secrétaire de l'hôtel de ville d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Claude-Joachim-Michelet de Mézières, son fils (10 juin 1734, f° 7); — par Jean-Baptiste de Laurent, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Antoine-Joseph de Laurent, son fils (11 décembre 1734, f° 16); — par Antoine Blain, de Saint-Rémy, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Baptiste Blain, son frère (27 octobre 1733, f° 23); — par Gaspard Gautier, docteur agrégé de la Faculté de Médecine d'Avignon, d'une pension annuelle de cent-cinquante livres, en faveur de Jean-Louis Gautier, son fils (25 mars 1735, f° 37); — par François-Xavier de Barral de Rivest, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Gabriel de Barral de Rivest, son fils (16 mars 1735, f° 39); — par Antoine Bernard, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Antoine Bernard, son fils (1er juin 1735, f° 50); — par André Jourdan, d'Orgon, d'une pension de cent cinquante livres, en faveur de Jacques Jourdan, son fils (26 novembre 1735, f° 57); — par Joseph de Villargelle, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Raymond de Villargelle, son frère (23 décembre 1735, f° 66); — par Pierre Gajan, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph Gajan, son fils (19 avril 1736, f° 74); — par Guillaume Tertian, procureur du Roi et de Son Altesse de Monaco, aux juridictions civiles et criminelles de Saint-Rémy, d'une somme de quatre mille livres, en faveur de Pierre Tertian, son fils (28 avril 1736, f° 80); — par Joseph Louvet, apothicaire, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Simon Louvet, son fils (15 septembre 1736, f° 90); — par Marie Guillermon, veuve de Joseph Pomarède, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Hyacinthe Pomarède, son fils (5 octobre 1736, f° 105); — par François-Pierre de Galéans, duc de Gadagne, d'une pension annuelle de six cents livres, en faveur de Charles-Félix de Galéans de Gadagne, son fils, clerc tonsuré au séminaire de Saint-Sulpice (12 décembre 1736, f° 107); — par Nicolas-Joseph Mazelly, notaire et secrétaire du Saint-Office, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Baptiste-Dominique Mazelly, son fils (3 avril 1737, f° 117); — par Joseph-Charlet de Beauregard, d'une pension de quatre cents livres, en faveur de Joseph-Ignace-Charlet de Beauregard, son fils (12 juin 1737, f° 129); — par François Palane, d'Avignon, d'une pension annuelle de trente-six livres six sous neuf deniers, en faveur de Benoît Palane, son fils (17 mai 1738, f° 142); — par Jean-François d'Isoard, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent livres, en faveur d'Antoine-François d'Isoard, son fils (4 septembre 1738, f° 172); — par Joseph Engallier, marchand « ciergier », d'Avignon, d'une pension de cent cinquante livres, en faveur de Claude Engallier, son fils (12 novembre 1738, f° 188); — par Joseph Desmarets de Monclar, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Pierre Desmarets de Monclar, son fils (16 décembre 1739, f° 211); — par César-Milhe Poutingon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Joseph Poutingon, son fils (1er mars 1740, f° 216); — par Marie-Anne Roque, veuve

de Pierre Parrocel, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-François Parrocel, son fils (28 mars 1740, f° 222) ; — par Jean-Baptiste d'Arnoux de Bouchardony, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Gabriel-Augustin de Bouchardony, son fils (6 mai 1740, f° 224) ; — par Philippe Blouvard, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph Blouvard, son fils (30 mai 1740, f° 234) ; — etc.

G. 349. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1740-1747. — Patrimoines. — Constitutions : par Claude Isnard, d'Eygalières, d'une pension annuelle de trois cents livres, en faveur de Dominique Isnard, son fils (14 septembre 1740, f° 1) ; — par Jean d'Espitalier, de Fréjus, d'une pension annuelle de cent livres, en faveur de Jean-Honoré d'Espitalier, son fils (21 août 1731, f° 7) ; — par Joseph Blisson, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Trophime-Hyacinthe Blisson, son neveu (7 janvier 1741, f° 14) ; — par Jean Louis Véran, de Saint-Rémy, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Pierre Véran, son fils (5 août 1741, f° 23) ; — par Simon Borrely, chanoine de l'église Saint-Didier, d'Avignon, et Lucrèce de Rivasse, épouse de Véran Borrely, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Martin Borrely, leur neveu et fils (12 octobre 1741, f° 33) ; — par Jean Expilly, de Saint-Rémy, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Joseph Expilly, son fils (7 décembre 1741, f° 41) ; — par Jean-Baptiste Guillon, chirurgien, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Gabriel Guillon, son fils (10 novembre 1742, f° 54) ; — par Jean-Antoine Ranchet, chirurgien, de Saint-Saturnin, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Roch Ranchet, son fils (14 décembre 1743, f° 58) ; — par Jean-Baptiste Franque, architecte, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent vingt livres, en faveur de Marc-Antoine Franque, son fils (14 septembre 1744, f° 79) ; — par Alexis-Gabriel du Laurens, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'Hyacinthe-Alexis du Laurens, son fils (26 novembre 1744, f° 83) ; — par Jean-Bénézet Crivelly, viguier et lieutenant de juge de la baronnie d'Eyragues, d'une pension annuelle de cent cinquante livres (19 septembre 1744, f° 86) ; — par Vincent Odoyer, de Tavel, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Pierre Odoyer, son fils (3 mai 1745, f° 100) ; — par Joseph Seytour, maître chirurgien, de Saint-Rémy, d'une pension annuelle de cent vingt-cinq livres, en faveur de Dominique-Joseph Seytour, son fils (23 mars 1745, f° 104) ; — par Pierre Deleutre, de Châteaurenard, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Denis Deleutre, son fils (12 mai 1745, f° 111) ; — par André de Cadecombe, docteur ès-droits, juge perpétuel des gabelles, d'une pension annuelle de deux cents livres, en faveur de François de Cadecombe, son fils (22 décembre 1734, f° 128) ; — par Guillaume-Joseph Gaudibert, notaire, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur d'André Gaudibert, son fils (2- décembre 1745, f° 144) ; — par Jean-Baptiste Peautrier, de Saint-Rémy, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Denis-Toussaint Peautrier, son fils (13 août 1733, f° 160) ; — par Ambroise Mézangeon, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Joseph-Agricol Mézangeon, son fils (4 mai 1745, f° 169) ; — par Maurice Joubert, droguiste, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de François Joubert, son fils (5 février 1746, f° 176) ; — par Guillaume Guirand, avocat au Parlement, demeurant à Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de François Périllier, son filleul (16 novembre 1746, f° 197) ; — par Joseph Chaternet, docteur ès droits, agrégé de l'Université d'Avignon, d'une pension annuelle de deux cents livres, en faveur d'Ignace Chaternet, son fils (3 décembre 1740, f° 206) ; — par Jérôme Vincens, marchand, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Xavier Michel, fils d'André et de demoiselle Élisabeth Faure (15 mars 1747, f° 220) ; — par Jean-François Boudoy, de Tarascon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de François Boudoy, son neveu (17 octobre 1746, f° 226) ; — etc.

G. 350 (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1746-1756. — Patrimoines. — Constitutions : par Jean-François Blain, de Saint-Rémy, d'une pension de cent cinquante livres, en faveur de Paul Blain, son fils (11 mars 1747, f° 1) ; — par Joseph-Frédéric Guillon, maître chirurgien, d'Avignon, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Baptiste Guillon, son fils (1er février 1746, f° 9) ; — par Jean-Baptiste Prat, chirurgien major du fort Saint-André, à Villeneuve-lez-Avignon, d'une pension de cent cinquante livres, en faveur de Pierre Michel Prat, son fils (8 février 1748, f° 15) ; — par Honoré Durand, avocat, d'une pension de cent cinquante livres, en faveur de Joseph Durand, son fils (4 mai 1748, f° 29) ; — par Marie de Brun, veuve de Philippe des Achards, d'une pension annuelle de cent cinquante livres, en faveur de Jean-Baptiste des Achards de la Baume (23 novembre 1748, f° 44) ; — par

Jacques de Rigaud, avocat du Parlement de Toulouse, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Louis de Baudit, auditeur de Rote (29 janvier 1749, f° 47) ; — par Jean Baptiste Franque, d'Avignon, d'une pension annuelle de 120 livres, en faveur de Jean-François Franque (6 février 1749, f° 53) : — par Jean-Michel Olivier, docteur ès-droits, professeur de l'Université d'Avignon et avocat, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Ignace-Michel Olivier, son fils (9 mai 1749, f° 62) ; — par Félicien-Joseph de Baroncelli, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Dominique-Ignace de Baroncelli (29 janvier 1750, f° 84) ; — par Joseph Blanc, architecte, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph-Jean Blanc, son fils (1er décembre 1749, f° 88); — par Dominique Vitalis, docteur ès-droits et avocat, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph Vitalis, son fils (12 février 1750, f° 97) ; — par Joseph-Ignace de Blanc, d'une pension annuelle de 150 livres en faveur de François Clément (2 décembre 1750, f° 109) ; — par Joseph de Massilian, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Victor-Bruno de Massilian, son fils (7 mai 1751, f° 121) ; — par Jean-Joseph Fourestier, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Etienne-Joseph Fourestier, son fils (19 février 1752, f° 135) ; — par François-Bernard Cathelany, notaire et greffier de la cour ordinaire de Saint Pierre, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Benezet Cathelany, son fils (1er mars 1752, f° 142) ; — par Claude Requin, de Jonquerettes, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Philippe Requin, son fils (7 décembre 1782, f° 171) ; — par Dominique Rostand, apothicaire, d'Orgon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Alexis Rostand, son fils (10 mai 1753, f° 179) ; — par François Poulle, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Jean-André-Benoit Poulle (4 décembre 1753, f° 190) ; — par Joseph-Michel Cappeau, joailler et orfèvre, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Jean-André Cappeau, son fils (9 août 1754, f° 200) ; — par Joseph Turc, droguiste, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Michel Turc, son fils (15 avril 1755, f° 114) ; — par Joseph-Gabriel de Pal de Pétris, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph-Benoit de Pal de Pétris, son fils (5 avril 1756, f° 222) ; — par Esprit Dillière, père et fils, de Courthézon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph Dillière, leur fils et petit-fils (14 mai 1756, f° 234), etc...

G. 351. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1757-1768. — Patrimoines. — Constitutions : par Mathieu Perche, de Châteauneuf-du-Pape, d'une pension de 150 livres, en faveur de Barthélémy Perche, son fils, à titre de patrimoine (12 mai 1757, f° 1) ; — par Joseph Neyrand, marchand, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joachim Neyrand, son fils (23 janvier 1758, f° 13) ; — d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Alexandre-Joseph de Bassinet (29 janvier 1759, f° 22) ; — par Jacques-Philippe Duvernois, sellier-carrossier, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Victor Duvernois, son fils (16 mars 1760, f° 33) ; — par Joseph Gleize, négociant, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Jean-Baptiste Gleize, son fils (17 mai 1760, f° 44) ; — par Dominique de Provençal de Font-Château, d'Avignon, d'une pension annuelle de 200 livres, en faveur de Louis de Provençal de Font-Château (11 août 1760, f° 51) ; — par Jean-Joseph-Marie de Gualtery, auditeur de Rote, d'une pension annuelle de 84 livres, en faveur de Joseph-Thomas de Gualtery, son fils (22 avril 1761, f° 58) ; par Gabrielle d'Henricy, veuve de François de Raffelis de Soissans, d'une pension annuelle de 200 livres, en faveur de Joseph-Marie de Raffelis de Soissans, son fils (26 octobre 1761, f° 71) ; — par Joseph Bastide, maitre-chirurgien, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Xavier Bastide, son fils (10 février 1762, f° 76) ; — par Xavier Mascle Allemand, de Châteaurenard, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Louis Mascle Allemand, son fils (15 mai 1762, f° 82) ; — par Mathieu Perche, de Châteauneuf-du-Pape, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Pierre Perche, son fils (28 avril 1763, f° 15) ; — par Pierre Guibert, d'Eyguières, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de ses deux fils, Etienne et Hugues-François Guibert (29 février 1764, f° 113) ; — par Françoise Bertrand, veuve d'Etienne Félix, marchand pelletier, d'Avignon, d'une pension annuelle de 114 livres, en faveur de Véran Félix, son fils (18 mai 1764, f° 125) ; — par Joseph Laurent de Crivelly, d'une pension annuelle de 240 livres pour lui-même (27 avril 1765, f° 137) ; — par Laurent Blanchard, de Tarascon, d'une pension de 150 livres, en faveur de Jean-Baptiste Blanchard (25 avril 1765, f° 140) ; — par François Morénas, historiographe, et Hélène Olieu, mariés, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de François-Charles Morénas, leur fils (18 avril 1765, f° 150) ; — par Jean Bonnaud, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Dominique Bonnaud, son fils (22 février 1766, f° 165) ; — par Jean-François Roque, négociant, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Charles-Marc Roque, son fils (30 avril 1766, f° 173) ; — par Michel Cappeau, orfèvre, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Augustin-Xavier Cappeau, son

fils (26 novembre 1766, f° 182) ; — par Joseph de Poulle, doyen de la Rote du palais apostolique, d'une pension annuelle de 200 livres, en faveur de Louis de Poulle, son fils (20 février 1767, f° 187) ; — par François Villard, notaire, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Félix-François de Salles Villard, son fils (9 février 1767, f° 191) ; — par Jean Payan, papetier, d'Entraigues, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Esprit Payan, son fils (12 mai 1767, f° 203) ; — par Pierre Vidal et demoiselle Durand, d'Avignon, mariés, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de François-Alexis Vidal, leur fils (1er février 1768, f° 217) ; — par Pierre Martin, de Rognonas, d'une pension de 150 livres, en faveur de Raymond Guillot, son beau-frère (27 octobre 1767, f° 226) ; — etc.

G. 352. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

1767-1783. — Patrimoines. — Constitutions : par Jean Tarascon, de Cabannes, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph Tarascon, son fils (20 août 1768, f° 3) ; — par Charles Artaud, de Tarascon, d'une pension annuelle de 117 livres, en faveur de Charles-Antoine Artaud, son fils (24 novembre 1768, f° 7) ; — par Antoine Martinet, horloger, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Louis-Marie Martinot, son fils (3 mai 1769, f° 21) ; — par François Bonnery, apothicaire, de Saint-Rémy, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Pierre Bonnery, son fils (29 août 1750, f° 29) ; — par Etienne Michel de Conceyl, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph-Marie de Conceyl, son fils (8 mai 1770, f° 40) ; — par François Sauvan, maître chirurgien, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph Sauvan, son fils (18 mai 1770, f° 44) ; — par Marcellin Manche, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph Manche, son fils (26 août 1771, f° 60) ; — par Toussaint Domergues, imprimeur libraire, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Jean-Chrysostome de Saint-Hélène, carme déchaussé, d'Avignon (26 septembre 1770, f° 70) ; — par Jacques Delorme, d'Eygalières, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Laurent Delorme, son fils (19 février 1772, f° 86) ; — par François Lamy, architecte, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Charles Lamy, son fils (4 mai 1772, f° 97) ; — par François-Antoine Barberin, de Boulbon, avocat à la cour, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de François-Xavier Barberin, son frère (27 mai 1772, f° 110) ; — par Joseph Rippe, négociant, de Carpentras, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph-[illegible] Rigard, son neveu (20 février 17[illegible], f° 123) ; — par Claude-Louis Auzias, avocat au parlement et notaire, de Roquemaure, d'une pension annuelle de 200 livres, en faveur de Marc Auzias, son oncle (1er octobre 1773, f° 139) ; — par Joseph Gros, de Robions, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph Gros, son fils (2 décembre 1775, f° 159). — Nomination de Jean Bernardin Nardi au canonicat et sous-chantre du chapitre de l'église Sainte-Marthe, de Tarascon (11 mai 1771, f° 64). — Constitutions : par Michel Olivier, primicier de l'Université d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph-Silvestre Liotard, d'Avignon (6 novembre 1776, f° 178) ; — par Joseph Léon de Massilian, d'un patrimoine de 3.000 livres, pour lui-même (7 décembre 1776, f° 183) ; — par Jean-Baptiste Péru, architecte, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Charles-Balthazar Péru, son fils (27 novembre 1777, f° 207) ; — par Jacques-Sébastien Guillon, négociant, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Eugène Guillon, son fils (29 mai 1778, f° 214) ; — par Antoinette Mattoy, épouse de Pierre Raymond, notaire, de Tarascon, d'une pension annnelle de 150 livres, en faveur de Jean-Baptiste Reynaud (10 mai 1779, f° 229) ; — par Antoine Olivier, négociant, d'Avignon, d'une pension annuelle de 100 livres, en faveur de François Bernard, son neveu (2 décembre 1779, f° 237) ; — par François de Paule de Fabry de Châteaudun, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Dominique de Beaumont, son neveu (9 février 1780, f° 252) ; — par Jacques Reyne, avocat et procureur au siège de Courthézon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Etienne Reyne, son fils (14 mai 1782, f° 256) ; — par Guillaume Calvet, ecclésiastique, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, pour lui-même (23 novembre 1782, f° 166) ; — par Honoré Richard, négociant, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Agricol Richard, son fils (17 février 1783, f° 270) ; — etc.

G. 353. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1783-1790. — Patrimoines. — Constitutions : par Catherine Payan, épouse d'Antoine Premier, cartonnier, d'Avignon, d'une pension annuelle, en faveur de Pierre-Thomas Premier, son fils (3 janvier 1783, f° 1) ; — par Charles Michel, secrétaire du Roy, Maison et couronne de France, d'une pension annuelle de 300 livres, en faveur de Denis-Esprit Michel, son fils (29 novembre 1783, f° 9) ; — par Jean-Baptiste Péru, architecte, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Joseph-Dominique Péru, son fils (24 novembre 1784, f° 17) ; — par Grégoire Tournel, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Jacques-Agricol Grégoire Tournel, son fils (16 novembre

1785, f° 27) ; — par Antoine-Joseph Joubert, docteur en médecine, d'Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Agricol-Hilarion Joubert, son frère (9 mai 1786, f° 35) ; — par Régis de Giraudy de Grey, lieutenant de grenadiers royaux, de Roquemaure, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Philippe de Giraudy de Grey, son frère (11 mai 1787, f° 44)) ; — par Pierre de Malosse, ancien maire et consul de Villeneuve-lez-Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Paulin de Malosse, son fils (9 février 1788, f° 52) ; — par Marie-Anne de Guérin, veuve de Pierre-Joseph de Joannis, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Charles de Joannis de Verclos, son fils (13 février 1788, f° 55) ; — par Jean-Claude Dussau, négociant, de Tarascon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Jean-Baptiste Dussau, son fils (30 avril 1789, f° 68) ; — par Elisabeth Anastay, veuve d'Antoine Pons, notaire, de Bédarrides, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Félix Bénézet, pour son fils (4 décembre 1790, f° 77) ; — etc.

G. 354. (Registre.) — In-4°, 327 feuillets, papier.

1630-1657. — Dimissoires : par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, en faveur de Guillaume Maurel (8 avril 1630, f° 2) ; — par Jean de Tulle, évêque d'Orange, en faveur de Georges Privat (12 juillet 1631, f° 10) ; — par Modeste des Arcs, évêque d'Apt, en faveur de Jacques Florent (28 septembre 1631, f° 16) ; — par Jacques de Leberon, évêque de Valence, en faveur de Michel Desandré (12 juin 1631, f° 23) ; — par Charles Noailles, évêque de Saint-Flour, en faveur de Jacques Tranchier (13 octobre 1631, f° 30) ; — par Pierre-François Malet, évêque de Nice, en faveur de Cyprien Dabres (22 novembre 1631, f° 33) ; — par Louis de Suze, évêque de Viviers, en faveur de Guillaume Fages (12 novembre 1642, f° 45) ; — par Charles Salomon du Serre, évêque de Gap, en faveur d'Antoine de Bans (13 avril 1622, f° 50) ; — par François de la Fare, de l'ordre des Minimes, évêque de Riez, en faveur de Laurent Audibert (3 septembre 1627, f° 53) ; — par Paul Boudot, évêque d'Arras, en faveur de Gratien Granget (6 novembre 1627, f° 55) ; — par Charles de Noailles, évêque de Saint-Flour, en faveur de Bertrand Laborie (19 octobre 1623, f° 66) ; — par Louis de Suze, évêque de Viviers, en faveur de Jean Champetier (15 avril 1645, f° 74) ; — par Jean de Tulle, évêque d'Orange, en faveur d'Esprit André (14 décembre 1632, f° 80) ; — par Fulcran de Barrez, évêque d'Agde, en faveur de Philippe de Mérimond (8 juillet 1632, f° 87) ; — par Pierre de Villars, archevêque de Vienne, en faveur de Joachim de Mistoal (27 novembre 1633, f° 106) ; — par Louis de Suze, évêque de Viviers, en faveur de Louis de Bonas (23 octobre 1634, f° 115) ; — par Scipion de Villeneuve, évêque de Grasse, en faveur d'Antoine Lonjon (5 mars 1635, f° 117) ; — par Charles-Jacques de Leberon, archevêque de Valence, en faveur de Jean Reynaud (23 avril 1631, f° 131) ; — par Antoine Rosset, prieur du prieuré de Saint-André de Rozan, recteur du collège Saint-Martial et vicaire général du cardinal de Richelieu, abbé de Cluny, en faveur d'Elzéas Pélissier (8 mars 1634, f° 138) ; — par François de Loménie, évêque de Marseille, en faveur de Joseph Lions (7 janvier 1634, f° 141) ; — par Louis Dinet, évêque de Macon, en faveur d'Étienne de Rivoire (11 mai 1633, f° 147) ; — par Guillaume d'Hugues, archevêque d'Embrun, en faveur de Pierre Allemand (3 novembre 1633, f° 154) ; — par Jean de Tulle, évêque d'Orange, en faveur de Jean-Baptiste Audibert (12 mars 1636, f° 167) ; — par Joachim d'Estang, évêque de Clermont, en faveur d'Antoine-Marthe (15 août 1642, f° 181) ; — par Bernard de Cornillan, évêque de Rodez, en faveur de Nicolas Demadre (9 mars 1644, f° 190) ; — par Charles-Jacques de Gelas de Leberon, évêque de Valence, en faveur de Gueydon Massot (12 décembre 1642, f° 193) ; — par Claude de Rébé, archevêque de Narbonne, en faveur de Jérôme Ferrier (24 avril 1636, f° 197) ; — par Didier Paletta, évêque de Nice, en faveur de Jean-Baptiste Achard (6 août 1645, f° 207) ; — par Pierre Scarron, évêque de Grenoble, en faveur de Guillaume La Coste (14 novembre 1649, f° 216) ; — par Artus de Lionne, évêque de Gap, en faveur de Raymond Toulle (16 novembre 1650, f° 234) ; — par Pierre de Camelin, évêque de Fréjus, en faveur d'Esprit Arnoux (16 novembre 1649, f° 240) ; — par Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, en faveur de Pancrace Bireille (4 mai 1655, f° 263) ; — par Louis Duchaine, évêque de Senez, en faveur de François Pellegrin (25 septembre 1655, f° 270) ; — par Jacob de Montrouge, évêque de Saint-Flour, en faveur de Jean Dangles (6 octobre 1655, f° 286) ; — par Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, en faveur de Pancrace Bueille (4 mai 1655, f° 293) ; — par Nicolas de Grille, évêque d'Uzès, en faveur d'Antoine Juge (6 mars 1656, f° 305) ; — par Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, en faveur de Joseph Jacques (26 septembre 1656, f° 313) ; — par Jérôme, cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, en faveur de Jacques Beausin (19 octobre 1656, f° 322) ; — etc.

G. 355. (Registre.) — In-4°, 751 feuillets papier, feuillets blancs.

1672-1703. — Dimissoires et patrimoines. — Dimissoires : par Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, en faveur de Louis-Marie de Suarez (22 février 1672, f° 1) ; —

par le même, en faveur de Charles-Félix d'Oraison (9 novembre 1673, f° 5) ; — pour Louis de Conceyl de Saint-Roman (20 janvier 1673, f° 6) ; — pour Louis-Dominique de Puget de Chasteuil (25 octobre 1674, f° 9) ; — pour Melchior Joseph de Tonduti de Saint-Léger (14 mai 1678, f° 18) ; — pour Nicolas de Benoit (30 décembre 1678, f° 19) ; — pour Henri de Larderat (20 mai 1679, f° 13) ; — pour Joseph-François de Genest (14 janvier 1682, f° 28) ; — pour Joseph-Antoine de Crousnillon (20 mai 1682, f° 32) ; — pour Louis-Marie de Gérinton (16 décembre 1682, f° 33) ; — pour Joseph-Dominique de Jarente Cabanes (10 septembre 1683, f° 37) ; — pour Philippe de Tulle (25 octobre 1683, f° 38) ; — pour Louis de Fortia de Montréal (11 décembre 1683, f° 38) ; — pour Paul Anfossy (2 août 1684, f° 43) ; — par Jacques Séguier, évêque de Nimes, pour Gaspard de Georges de Laugnac (19 février 1687, f° 73) ; — par Charles Brulard de Genlis, évêque d'Embrun, pour Antoine Thomé (11 mai 1687, f° 81) ; — par Charles de Pradel évêque de Montpellier, pour Pierre Planche (19 mai 1687, f° 85) ; — par François Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, pour Robert de Dertrecht (19 mai 1687, f° 87) ; — par le cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne, pour Jérôme Lafont (13 janvier 1687, f° 96) ; — par François Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, en faveur de Jacques Fellon (3 mars 1687, f° 120) ; — par Jacques Séguier, évêque de Nimes, en faveur de Jean Delon (8 mai 1681, f° 162) ; — par Louis de Suze, évêque de Viviers, pour Claude Pellet (3 avril 1687, f° 164) ; — par le cardinal Barberini, pour Joseph Vignola (4 février 1688, f° 182) ; — par Jean de Gaillard, évêque d'Apt, en faveur de François Castor (30 mars 1688, f° 187) ; — par Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, en faveur d'Antoine Melchior de Cornillon (7 nombre 1686, f° 187) ; — par Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, pour Jean Néro (13 mars 1688, f° 191) ; — par Jean-Baptiste de Sade de Mazan, évêque de Cavaillon, en faveur de Joseph-François de Malespine (19 septembre 1687, f° 197) ; — par Jean de Gaillard, évêque d'Apt, en faveur de Laurent-Joseph Auphan (19 août 1688, f° 220) ; — par Esprit Fléchier, évêque de Nimes, en faveur de Gabriel Depied (7 décembre 1688, f° 223) ; — par François d'Elcy, archevêque de Pise, en faveur de Nicolas-Gaspard Cavally (27 septembre 1688, f° 248) ; — par Armand-Louis Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon, en faveur de François Valavieille (23 avril 1687, f° 253) ; — par Georges de Pradel, évêque de Montpellier, en faveur de Georges Sire (25 mai 1692, f° 272) ; — par Louis de Lavergne Montenard de Tressan, évêque du Mans, en faveur de Pierre Quinet (13 avril 1692, f° 273) ; — par François Le Tellier, évêque de Digne, en faveur d'André Rochebrun (20 septembre 1692, f° 288) ; — par Armand Louis Bonnin de Chalucet, évêque de Toulon, en faveur de Balthazar Giraud (10 décembre 1691, f° 328) ; — par Antoine Barbara de Fougasses de la Rouyère, vicaire général de Laurent Butri, évêque de Carpentras, en faveur de Joseph de Sainte-Marie (14 décembre 1691, f° 342). — Constitutions : d'un patrimoine de 150 livres, par Pierre Louvet, apothicaire d'Avignon, en faveur d'Ignace Louvet, son fils (9 septembre 1692, f° 354) ; — par Denis Perins de Bonadona, de Pernes, d'une pension annuelle de 200 livres, en faveur de Joseph Périns de Bonadona, son fils (29 octobre 1692, f° 360). — Dimissoires : par René de Barrême, vicaire général de l'archevêché d'Aix, en faveur de Joseph Martelly (15 janvier 1693, f° 363) ; — par Louis de Thomassin, évêque de Sisteron, en faveur de Jean Melchior de Gombert (29 juin 1689, f° 367) ; — par Charles de Villeneuve de Vence, évêque de Glandevez, en faveur de Jean Sauvan (6 septembre 1692, f° 377) ; — par Charles de Pradal, évêque de Montpellier, en faveur de Pierre Giraud (13 septembre 1693, f° 395). — Dimissoires : par Daniel de Cosnac, évêque de Valence, en faveur de Joseph Dieulefit (29 août 1692, f° 404) ; — par Esprit Fléchier, évêque de Nimes, en faveur d'Henri Bouvier (30 mai 1694, f° 425) ; — par Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, en faveur de Gilles Cordonnier (14 septembre 1694, f° 439). — Constitutions : d'un patrimoine de 155 livres, à titre de pension annuelle, par Marguerite Malortigue, veuve d'Antoine Mercurin, apothicaire de Châteaurenard, en faveur d'Antoine Mercurin, son fils (26 février 1695, f° 459) ; — par Esprit Bernard, de Courthézon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'André Bernard, son fils (5 mai 1685, f° 461) ; — par Jacques Autheman, notaire, d'Eygalières, d'une pension annuelle de 100 livres, en faveur de Jean Antheman, son fils (7 septembre 1695, f° 477). — Dimissoires : par Guillaume de Bochart de Champigny, évêque de Valence, en faveur d'Agathange de Rostaing (3 décembre 1695, f° 487) ; — par François-Placide de Baudry de Piénicourt, évêque de Mende, en faveur de Jean-Baptiste de Pagési (11 janvier 1696, f° 491) ; — par Jean de Gaillard, évêque d'Apt, en faveur de Jean-Joseph Moucan (6 juillet 1694, f° 500). — Constitutions : d'un patrimoine de 300 livres, à titre de pension annuelle par François de Monger, secrétaire du roi, en faveur de Jean de Monger, son fils (5 septembre 1696, f° 509). — Dimissoires : par Jean-Baptiste de Sade de Mazan, évêque de Cavaillon, en faveur de Louis Gavineur (20 septembre 1696, f° 519) ; — par Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Uzès, en faveur de Jacques Gorrand (17 septembre 1696, f° 520) ; — par Joseph-Ignace de Foresta de Colongue, évêque d'Apt, en faveur de François Dayme (21 décembre 1696, f° 522) ; — par Louis-Michel de Thevenard, évêque de Saluces, en faveur de Jacques Pontia

(26 mars 1697, f° 546) ; — par Charles de Villeneuve de Vence, évêque de Glandevès, en faveur de Jean Barrales (10 novembre 1687, f° 552) ; — par Henri Provane, évêque de Nice, en faveur de Jean-Baptiste Levesi (19 septembre 1697, f° 553) ; — par Paul-Philippe de Lusignan, évêque de Rodez, en faveur de François Fabregous (22 décembre 1697, f° 561). — Constitution par Pierre et Antoine Aubert, de Villeneuve-lez-Avignon, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur d'Eusèbe Aubert, leur frère (24 août 1698, f° 604). — Dimissoires : par Charles Brulat de Genlis, archevêque d'Embrun, en faveur de Guillaume Savornin (11 mai 1699, f° 618) ; — par Harduin Fortia de la Requette, archevêque de Sens, en faveur de Pierre Delachy (6 janvier 1699, f° 628) ; — par François de Berton de Crillon, évêque de Vence, en faveur de Pierre Isnard (17 septembre 1699, f° 647) ; — par André Hercules, évêque de Fréjus, en faveur de François Brunel (2 mai 1700, f° 662). — Constitutions : d'une pension annuelle de 75 livres, à titre de patrimoine, par Pierre Guigue, de Barbentane, en faveur d'Antoine Guigue, son fils (15 septembre 1700, f° 674) ; — par Honoré Amiel, apothicaire, de Graveson, d'une pension annuelle de 150 livres, en faveur de Laurent Amiel, son frère (17 septembre 1701, f° 703) ; — etc.

G. 356. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier. (1)

1674-1683. Dimissoires : par Gaspard de Lascarès, évêque de Carpentras, en faveur d'Alexandre Bouchony (15 novembre 1673, f° 1) ; — par Jacques Séguier de La Vernière, évêque de Nîmes, en faveur de Louis Missol (25 mars 1675, f° 7) ; — par Louis de Suze, évêque de Viviers, en faveur d'Henri Imonier (3 juillet 1675, f° 9) ; — par Pierre Marion, évêque de Gap, en faveur de Jean Motte (9 décembre 1674, f° 15) ; — par Charles Brulart de Genlis, évêque d'Embrun, en faveur de Jean-Pierre Rémusat (12 septembre 1674, f° 17) ; — par Humbert de Valernot, abbé de l'ordre des chanoines de Saint-Ruf, en faveur de Gaspard de Saint-Martin (7 septembre 1677, f° 25) ; — par Léo de Bacoue, évêque de Glandève, en faveur de Jacques Reybaud (25 septembre 1675, f° 30) ; — par Jérôme de la Mothe Houdancourt, évêque de Saint-Flour, en faveur de Pierre Colanges (24 septembre 1674, f° 35) ; — par Daniel de Cosnac, évêque de Valence, en faveur de François Eymard (13 décembre 1676, f° 39) ; — par Louis-Anne Aubert de Villeserin, évêque de Senez, en faveur de Jean Lyons (21 septembre 1676, f° 41) ; — par Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, en faveur de Charles-François Bérard (25 février 1675, f° 45) ; — par Benoît de Clermont, évêque de Fréjus, en faveur de Joseph de Raphélis (23 décembre 1676, f° 55) ; — par Gaspard Lascaris, évêque de Carpentras, en faveur de Raymond Taxil (17 septembre 1677, f° 61) ; — par Jérôme, cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, en faveur de Louis Estienne (24 octobre 1677, f° 63) ; — par Gilbert de Veny d'Arbouze, évêque de Clermont, en faveur d'Antoine Maunier (16 novembre 1678, f° 71) ; — par Jean de Vintimille du Luc, évêque de Toulon, en faveur d'Antoine Martilly (6 septembre 1679, f° 77) ; — par Gaspard Lascaris, évêque de Carpentras, en faveur de François Fornillier (23 février 1680, f° 85) ; — par François Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque d'Arles, en faveur de Jean Leydet (31 mai 1680, f° 89) ; — par Jean de Vintimille, évêque de Toulon, en faveur de Jacques Gavoti (10 octobre 1680, f° 96) ; — par Jérôme de la Mothe Houdancour, évêque de Saint-Flour, en faveur de Barthélémy Blanc (26 mai 1681, f° 109) ; — par Placide de Baudry de Piencourt, évêque de Mende, en faveur de Joseph Charrade (28 septembre 1681, f° 111) ; — par Louis-Alphonse de Suarez, évêque de Vaison, en faveur d'André Bouchon (17 décembre 1681, f° 116) ; — par Armand de Béthune, évêque du Puy, en faveur de Benoit Boudon (30 septembre 1681, f° 117) ; — par Camille de Neuville, archevêque de Lyon, en faveur de Nicolas de Canet (22 août 1682, f° 123) ; — par Jean de Gaillard, évêque d'Apt, en faveur d'Honoré Clément (24 juin 1682, f° 129) ; — etc.

(1) Dans la garde du registre, armes de l'époque de Dominique Marini, archevêque d'Avignon « D'argent à trois bandes entées et ondées de sable ».

G. 357. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1675-1704. — « Dimissoires, mandats pour prêcher, attestations de pauvreté, de vita et moribus et autres, exeat ». — Permission par Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, à Jérôme Ravau, de prêcher dans l'église de Saint-Laurent-des-Arbres (4 janvier 1695, f° 1). — Dimissoires : par Louis-Gabriel de Jarente, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, en faveur d'Antoine Laffanous (23 février 1695, f° 5) ; — par le même, en faveur de Louis Rousset (25 mai 1695, f° 11). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Paul Anfossy (9 septembre 1695, f° 17). — Permission par Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, à Balthazar Gilly, de prêcher dans l'église de Roquemaure (19 novembre 1603, f° 22). — Dimissoires : par Louis Grabriel de Jarente, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, en faveur de Jacques de Guyon (24 janvier 1696, f° 29) ; — par Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, en faveur de Jean-Baptiste Borelly (22 mai 1696, f° 38) ; — par le même, en faveur d'Alexandre de Benoist (2[illegible] jan-

1696, f° 41) ; — par le même, en faveur de Jean Vespier (2 février 1697, f° 50). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, pour Louis de Guyon (26 février 1697, f° 52).— Ordonnance de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, attestant que le grade de docteur en droit ou en médecine de l'Université d'Avignon, a toujours conféré la noblesse (28 mars 1697, f° 57). — Dimissoires : par le même en faveur de Louis-Joseph de Raoulx (21 octobre 1697, f° 66) ; — par le même, en faveur de Joseph-François Fagon (18 février 1697, f° 73) ; — par le même, en faveur d'Eusèbe Aubert (7 mars 1698, f° 88) ; — par le même, en faveur de Jean-François Rafly (14 avril 1699, f° 91) ; — par le même, en faveur de Jean-Antoine Bernard (17 novembre 1699, f° 99) ; — par le même, en faveur de Michel-Dominique de Garcin (17 décembre 1699, f° 99) ; — par le même, en faveur de Zacharie de Lauriol (16 mars 1700, f° 109) ; — par le même, en faveur de Benoît de Blanchety (19 mars 1700, f° 109) ; — par le même, en faveur de Guillaume Ruffy (18 septembre 1700, f° 122) ; — par le même, en faveur de Jacques Sarret (16 mars 1701, f° 133) ; — par le même, en faveur de Michel Dominique de Garcin (20 septembre 1701, f° 140) ; — par le même, en faveur de Michel Morelly (21 février 1702, f° 148) ; — par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, en faveur de Joseph d'Inguimberty (4 mars 1702) ; — par le même, en faveur de Noël Briolle (20 septembre 1702, f° 159). — Permissions : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de prêcher dans l'église de Boulbon (8 février 1773, f° 165) ; — par le même, à Jean-Baptiste Féraud, de prêcher dans l'église d'Entraigues et de Vedènes (25 février 1773, f° 169). — Dimissoires : par le même, en faveur de Pierre Bruno de Guillermier (26 mai 1776, f° 175) ; — par le même, en faveur de Laurent Amiel (29 septembre 1773, f° 182) ; — par le même, en faveur de Joseph-Jacques Vauchier (5 décembre 1703, f° 187) ; — par le même, en faveur d'Ignace Gouget (16 février 1703 f° 192) ; — etc.

G. 358. (Registre.) — In-4°, 497 pages, papier.

1701-1712. — Dimissoires, mandats pour prescher, attestations de pauvreté, de vita et moribus. — Exeats. — Dimissoires : par Pierre-François de Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, en faveur de François de Laurens (6 mars 1704, page 2) ; — par le même, en faveur de Louis Bernard (11 mai 1704, page 5) ; — par le même, en faveur de Joseph Quillet (5 avril 1704, page 11) ; — par le même, en faveur de Nicolas Reboul (15 mai 1704, page 23) ; — par le même, en faveur de François d'Honoraty (9 septembre 1704, page 31) ; — par le même, en faveur de Paul Loup de Salières de Fosseran (14 septembre, page 36) — par le même, en faveur de Sauveur de Boulle (18 novembre 1704, page 53) ; — par le même, en faveur de Jean-Claude Goubet (5 mars 1705, page 53) ; — par le même, en faveur d'Étienne Vidieu (15 mai 1705, page, 74). — Exeat par le même, en faveur d'Esprit Levieux (28 mai 1705, pag. 74). — Dimissoire par le même, en faveur de Thomas David (17 eeptembre 1705, page 82). — Permission par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, à Benoît Dalvet, recollet, de Villeneuve, d'entendre les confessions dans l'église de Châteauneuf-Calcernier (21 janvier 1705, page 92). — Dimissoires : par le même, en faveur de Jean-Charles Fossé (31 septembre 1706, page 114) ; — par le même, en faveur de Sauveur de Boulliers (4 octobre 1706, page 124). — Exeat accordé par le même à Jean Bertet (31 janvier 1707, page 138). — Dimissoires : par le même, en faveur de Charles-Joseph Benoist (22 avril 1707, f° 157) ; — par le même, en faveur de Charles d'Audibert (27 août 1707, page 174) ; — par le même, en faveur d'Étienne Mégy (13 septembre 1707, page 182). — Exeats accordés : par le même à Antoine de Raousset de Soumabre (27 septembre 1707, page 187) ; — par le même, à Joseph Guintrandi (28 février 1708, page 206). — Dimissoires : par le même, en faveur de Joseph de Léotaud (29 février 1708, pag. 208) ; — en faveur de Joseph Imonier (1er mars 1708, page 216) ; — en faveur de Jacques Monroux (11 avril 1708, page 227). — Exeat accordé par le même. à François de Tulle (23 septembre 1708, page 246). — Permission par le même, à Antoine Levieux, d'entendre les confessions dans l'église de la Barthelasse (29 janvier 1709, page 262). — Exeat accordé par le même, à Esprit Levieux (13 février 1709, page 272). — Permission par le même, à Moyse Henriques, juif, de Livourne « étant venu en ce pays pour des affaires qui regardent le commerce » de porter le chapeau noir pendant huit jours (26 mars 1749, pag. 283). — Dimissoires : par le même, en faveur de Jean-Jacques Mounier (14 septembre 1709, f° 304) ; — en faveur de Jacques-François Mazelly (21 octobre 1709, page 310) ; — en faveur de Jean Mégy (11 novembre 1709, page 316) ; — en faveur de François Bouchet (24 mars 1710, page 333) ; — en faveur de Gabriel Cucurne (12 juin 1710, page 344) ; — en faveur de Pierre Astier (26 août 1710, page 359) ; — en faveur de Joseph-François de Jarente (4 février 1711, page 386) ; — en faveur de Louis-Joseph Tronche (20 mars 1711, page 401) ; — en faveur de François Bouchet (17 juillet 1711, page 417). — Permissions : par le même, à Hyacinthe de Verclos, capucin, de l'ordre de Saint-François, d'entendre les confessions en l'église Saint-Pierre d'Avignon (29 septembre 1711, page 429) ; — par le même, au supérieur et aux prêtres de Sainte-Garde à Saint-Didier, de prê-

cher et entendre les confessions, en l'église et sur le territoire de Châteauneuf-Calcernier (30 octobre 1711, page 333). — Dimissoires : par le même, en faveur d'Esprit-Étienne (29 décembre 1711, page 446) ; — en faveur de Joseph Héloin (18 février 1712, page 453) ; — en faveur de Louis de Guérin (8 mai 1712, 18 mai 1712, page 458) ; — en faveur de Louis-François Maury (16 mai 1712, page 471) ; — en faveur de Joseph-Gabriel Barbier (12 septembre 1712, page 487) ; — en faveur de Raymond Rostain (14 décembre 1712, page 497.

G. 359. (Registre.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1712-1725. — Dimissoires, mandats pour prêcher, attestations de pauvreté, de vita et moribus, exeats. — Dimissoires : par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, en faveur de Pierre Bourély (5 décembre 1712, f° 1). — Exeats : accordés par le même, à Pierre de Tulle (10 janvier 1713, f° 3) ; — à Guillaume Bertrand (21 janvier 1713, f° 7) ; — à Esprit Duret (16 mars 1713, f° 11) ; — à Pierre Bourrely (2 mars 1713, f° 10). — Dimissoires : par le même, en faveur d'Antoine d'Arégot (mai 1713, f° 23) ; — en faveur de Jacques Julian (20 septembre 1711, f° 29) ; — en faveur de Crespin-Joseph Brun (2 décembre 1713, f° 36) ; — en faveur de François-Claude de Bellis de Roays (16 février 1714, f° 40) ; — en faveur de Nicolas Guiraud (18 septembre 1714, f° 49) ; — en faveur de Louis-François de Raphaëlis de Soissans (21 décembre 1714, f° 54) ; — en faveur de Jean Pierre Estrangin (12 mars 1715, f° 61) ; — en faveur de François de Laurens (4 avril 1715, f° 65). — Exeat accordé : par le même à François-Joseph de Salvador (20 avril 1715, f° 69) ; — à Jean-Louis de Massilian (18 mai 1715, f° 77). — Dimissoires : par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, en faveur d'Alexandre de Fortia d'Urban (7 décembre 1715, f° 84) ; — en faveur de Louis-Dominique de Cambis (30 décembre 1715, f° 86) ; — en faveur de Claude Calvet (16 mars 1716, f° 97) ; en faveur de Louis-Henri de Fougasses (7 août 1716, f° 104). — Exeat accordé par le même, à Esprit Ofray (8 février 1717, f° 112) ; — à Joseph de Granjat (4 mai 1717, f° 117) ; — en faveur de Pierre-François de Pertuys (9 décembre 1717, f° 132) ; en faveur de François Bonnefoy (15 septembre 1718, f° 143) ; — en faveur d'Ignace Tiburce de Massilian (16 septembre 1718, f° 144) ; — en faveur de Jean Michel Paradis (23 août 1718, f° 158). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Jean-Jacques de Montroux (7 décembre 1719, f° 171). — Dimissoires : par le même, en faveur de Claude Calvet (13 septembre 1719, f° 171) ; — en faveur d'Antoine de Monery (11 avril 1720, f° 188) ; — en faveur de Laurent-Vincent de Brancas (17 mai 1720, f° 191) ; — en faveur de Jean-Baptiste Grange (4 juillet 1720, f° 203) ; — en faveur de Joseph-François Jonet (16 août 1721, f° 211) ; — en faveur d'Olivier Espérandieu (29 octobre 1722, f° 220) ; — en faveur d'André de Perdriguières (11 mars 1723, f° 226) ; — en faveur de Raymond de Véras (15 mai 1723, f° 233) ; — en faveur de Louis Rostain (3 décembre 1723, f° 242). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Louis de l'Eglise (2 juillet 1724, f° 254). — Dimissoires : par François-Maurice de Gonteriis, archevêque d'Avignon, en faveur de Gabriel de Tulle (2 novembre 1724, f° 264) ; — en faveur de Pierre Rey (21 décembre 1724, f° 268). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Sébastien Blanchet (21 mars 1724, f° 277) ; — par le même, en faveur de Pierre Rey (28 mai 1725, f° 279) ; — etc.

G. 360. (Registre.) — In-4°, 376 pages, papier.

1725-1731. — Mandats pour prêcher, attestations de pauvreté, de vita et moribus, exeats. — Dimissoires : par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, en faveur de François Evesque (11 mars 1725, page 2) ; — par Paul de Chaulnes, évêque de Grenoble, en faveur de Charles Sonnier (20 novembre 1724, page 5) ; — par Joseph de Castellane, évêque de Fréjus, en faveur de Jacques Collomp (27 avril 1723, pag. 14) ; — par Jean-Baptiste de Mesgrini, évêque de Grasse, en faveur de Marc-François Raybaud (4 septembre 1725, pag. 18). — Exeat accordé par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, à Jean-Pierre Isnard (14 décembre 1720, pag. 25). — Dimissoires : par Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque de Genève, en faveur de Louis Delachinal (9 avril 1725, pag. 29) ; — par Charles de Bannes d'Avejan, évêque d'Alais, en faveur de François Boissier (26 octobre 1725, pag. 33) ; — par François-Xavier Belzunce, évêque de Marseille, en faveur de Jean Martin (17 juin 1724, pag. 35) ; — par Guillaume de Vintimille, archevêque d'Aix, en faveur de Pompée de Bounaud (20 mars 1723, pag. 60) ; — par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, en faveur de François de Brancas (23 mai 1726, pag. 68) ; — par Gabriel Florent de Choiseul Beaupré, évêque de Mende, en faveur de Jacques Malaval (13 août 1723, pag. 84) ; — par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, en faveur de Baudile Senchon (8 janvier 1727, pag. 99). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur d'Alexandre de Barthélémy (6 février 1727, pag. 103). — Dimissoires : par le même, en faveur de Charles Beaux de Roays (27 mars 1727, pag. 110) ; — par le même, en faveur de Charles [illegible]

juin 1727, pag. 129). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur d'Antoine Ruffy (1er octobre 1727, pag. 138). — Dimissoire par le même, en faveur de Trophime de Véras (4 février 1728, pag. 158). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur d'Henri de Massilian (16 avril 1728, pag. 173). — Exeat accordé par le même, à Pons d'Indy (24 juillet 1728, pag. 189). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de François de Raphélis de Soissans (14 août 1728, pag. 196). — Dimissoire par le même, en faveur de Jean-François Blachery (10 novembre 1728, pag. 216). — Abjuration du calvinisme devant le même, par Marguerite Jambon (21 décembre 1728, pag. 227). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Barthélémy-Joseph de Chardon (22 février 1729, pag. 237). Exeat accordé par le même, à Jean-Baptiste de Benoit (26 mars 1729, pag. 248). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur du père Séraphin de Gautier, récollet (3 août 1729, pag. 272). — Exeats : délivrés par le même à Julien Michel (26 septembre 1729, pag. 284) ; — à Philippe Allemand (17 janvier 1730, pag. 294) ; — en faveur de Mathieu Gérome (23 mars mars 1730, pag. 308). — Dimissoire par le même, en faveur de Baudile Sénéchon (21 avril 1730, pag. 315). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Trophime de Véras (9 juin 1730, pag. 329). — Dimissoires : par le même en faveur de Joseph-Dominique de Cheylier (8 novembre 1730, pag. 344) ; — en faveur de Jean Denis Raoulx (15 décembre 1730, pag. 349) ; — en faveur de François Banachin (23 février 1731, pag. 365). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Jean Meyraud (30 avril 1730, pag. 373) ; — etc.

G. 361. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1731-1741. — Dimissoires : par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, en faveur de Louis Dubord (21 septembre 1731, f° 4) ; — par le même, en faveur de Louis Durade (18 décembre 1731, f° 8) ; — en faveur de Simon Chardon (6 mars 1732, f° 13) ; — en faveur de Denis Gautier (5 septembre 1732, f° 20) ; — en faveur de Louis de Chansiergues (7 novembre 1732, f° 27) ; — en faveur de Nicolas Bressy (11 septembre 1733, f° 36) ; — en faveur de Gabriel Jaramy (11 janvier 1734, f° 42) ; — en faveur de Claude de Robert (13 septembre 1734, f° 49) ; — en faveur de Joseph Charlet (21 février 1735, f° 56) ; — en faveur de Jean Bagnol (3 août 1735, f° 66) ; — en faveur d'Augustin Athénosy (25 octobre 1735, f° 72) ; — en faveur d'Esprit-Joseph Delpeuche (26 mai 1736, f° 79) ; — en faveur de Joseph-Marie de Tarlet de Vaucroze (27 décembre 1736, f° 91) ; — en faveur de Jacques Armand (16 septembre 1737, f° 105) ; — en faveur de Dominique de Clapiers (19 septembre 1737, f° 107) ; — en faveur de Joseph Crispin Louis des Achards de la Baume (16 octobre 1737, f° 107) ; — en faveur de Raymond de Millet de Villargèle (20 février 1738, f° 110) ; — en faveur de Pierre-Benoit Palasse (24 mai 1738, f° 118) ; — en faveur d'Alexandre d'Aymini de Mablan (14 juillet 1738, f° 122) ; — en faveur de Jacques Fontaine (22 janvier 1739, f° 133) ; — en faveur de Jean-Antoine Belin (15 mai 1739, f° 143) ; — en faveur de Guillaume de la Pie (27 juin 1739, f° 147) ; — en faveur de Joseph-Gabriel de Barral de Revest (7 septembre 1739, f° 151) ; — en faveur d'Antoine-François d'Isoard (16 décembre 1739, f° 158) ; — en faveur de Jean-Pierre Desmarez de Monclar (17 décembre 1739, f° 159) ; — en faveur de Joseph Milhe Poutingon (9 mars 1740, f° 161) ; — en faveur d'Augustin de Bouchardony (8 juin 1740, f° 167) ; — en faveur de Guillaume de Calas de Bruyères (19 septembre 1740, f° 172) ; — en faveur de François de Chalendard de la Motte (11 décembre 1740, f° 177) ; — en faveur d'Honoré d'Espitalier (16 mars 1741, f° 186) ; — en faveur de Jean-Joseph Generat (25 mai 1741, f° 190) ; — etc.

G. 362. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1741-1768. — Dimissoires. — Ordinations : François-Maurice de Gonterri, archevèque d'Avignon, en faveur de Marc Barbier (25 mai 1741, f° 2) ; — en faveur de Zacharie Borde (3 juin 1741, f° 4) ; — de Joseph-Dominique de Cheylus (14 août 1741, f° 6) ; — d'Elzéar Picolet (30 septembre 1741, f° 10) ; — de Dominique Isnard (16 avril 1742, f° 24) ; — par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, en faveur de Noël Aubry (6 septembre 1745, f° 30) ; — par le même, en faveur de Claude Godon (27 mai 1744, f° 55) ; — la tonsure à Jean-Joseph Galfard, du diocèse de Senez (22 septembre 1742, f° 31) ; — le diaconat à Philippe Maruel, du diocèse d'Arles (22 septembre 1742, f° 32) ; — la prêtrise à Joseph-Dominique de Cheylus, d'Avignon (29 octobre 1742, f° 33) ; — le sous-diaconat à Joseph Planchon, du diocèse de Cavaillon (9 mars 1743, f° 38) ; — les quatre ordres mineurs à Louis Codier d'Ayglun, du diocèse de Digne (8 juin 1743, f° 44). — Dimissoires : par le même, en faveur d'Ignace de Joannis de Verclos (28 mai 1744, f° 55) ; — en faveur de Jean-Baptiste des Achards de la Baume (27 octobre 1744, f° 62). — Ordinations faites par le même : le sous-diaconat à Charles Nozaret, du diocèse de Nimes (13 mai 1745, f° 66) ; — à Henri-Louis de Rochemaure (17 avril 1745, f° 69) ; — le sous-diaconat à Simon-Hector de Pinière, du diocèse d'Uzès (12 juin 1745, f° 75) ; — le diaconat à Louis Dizar de Villefort, du diocèse d'Uzès (18 septembre 1745, f° 78) ; — le sous-diaconat à Antoine Teyssier (5 mai 1746,

f° 83) ; — la prêtrise à Antoine Donadieu, du diocèse d'Embrun (25 février 1747, f° 93). — Dimissoires : par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, en faveur de Boniface de Balbis de Berton de Crillon (14 mars 1747, f° 93). — Ordinations conférées par le même : le sous-diaconat à Pierre Taulemesse, du diocèse d'Orange (23 décembre 1747, f° 107) ; — le diaconat à Joseph-Marie de Raffellis de Saint-Sauveur (23 décembre 1747, f° 108) ; — la tonsure à Jacques Laboise de la Livadière (20 juin 1748, f° 113) ; — les quatre mineurs à André de Giraud d'Agay (23 juin 1748, f° 113). — Dimissoires : par le même, en faveur de Jean-François Cazes de Fresquières (17 mai 1749, f° 124) ; — en faveur de Jean-Baptiste des Achards de la Baume (17 mai 1749, f° 125) ; — en faveur d'Ignace de Baroncelli (31 janvier 1750, f° 128) ; — à Etienne de Roux de Sainte-Croix (6 mars 1751, f° 136) ; — à François Bernus, du diocèse d'Apt (6 mars 1751, f° 137) ; — les quatre mineurs à Jean-Baptiste de Laurens de Beaujeu (5 juin 1751, f° 144) ; — la tonsure à François d'Artigues de Sainte-Croix (25 février 1712, f° 151) ; — les quatre mineurs à Antoine Gastaldy, du diocèse de Vienne (27 juin 1212, f° 158) ; — la prêtrise à Charles Lazare de Bernard de Montessus, du diocèse d'Autun (7 avril 1753, f° 167). — Dimissoires par le même : en faveur de Noël Autheman (22 mai 1755, f° 177) ; — en faveur de François Soulier (15 avril 1756, f° 179) ; — de Louis Espérandieu (15 avril 1716, f° 179). — Ordinations conférées par le même : la tonsure à François Régis de Georges de Guillaumont (4 mai 1757, f° 181). — Dimissoires : par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, en faveur de Jean-Pierre Collomb (5 septembre 1757, f° 185) ; — par le même, en faveur d'Antoine Reyne (29 septembre 1758, f° 195) ; — par le même, en faveur de Jacques Chapelet (30 août 1759, f° 204) ; — en faveur de Joseph Raoulx (11 février 1761, f° 218) ; — par Bernardin François Fouquet, archevêque d'Embrun, en faveur d'Antoine Morand (27 janvier 1763, f° 234) ; — par le même, en faveur de François Derbès (9 avril 1765, f° 250) ; — par Charles Prudent de Bedelèvre, évêque de Nîmes, en faveur de Claude Capelle (3 juillet 1765, f° 254) ; — par François de Narbonne, évêque de Gap, en faveur de Jean-Joseph Gontard (30 août 1766, f° 253). — Ordinations conférées par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, la tonsure à Jean-Baptiste de Borne, du diocèse de Viviers (19 mars 1788, f° 279) ; — le diaconat à Jean-Louis Morin, du diocèse de Vaison (19 mars 1768, f° 280) ; — la prêtrise de Charles Louis Demarais, du diocèse d'Arles (28 mai 1768, f° 285) ; — etc...

G. 363. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1768-1791. — Ordinations. — Dimissoires. — Ordinations conférées par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon : le sous-diaconat, à Léonard Borel, du diocèse de Grenoble (24 septembre 1768, f° 1) ; — les ordres mineurs à Elzéas Moricelly, du diocèse de Cavaillon (17 décembre 1768, f° 2). — Dimissoire par Charles François de Pélissier, évêque de Vaison, en faveur de François Dunis (16 février 1769, f° 6). — Ordinations conférées par le même, la prêtrise à Jacques de Latour (23 septembre 1769, f° 11). — Dimissoire par François de Narbonne, évêque de Gap, en faveur de Jean-François Richaud (3 mars 1771, f° 20). — Ordinations conférées par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon : la prêtrise à Jean-Marie de Séguins, de Carpentras (29 septembre 1772, f° 34) ; — le sous-diaconat à Joseph-Marie Muratory, d'Arles (18 septembre 1773, f° 44) ; — la tonsure à Jacques-Hippolyte d'Aldebert (21 décembre 1776, f° 58). — Dimissoires : par Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Trévoux, en faveur de Joseph-Antoine Le Grand (17 mai 1779, f° 66) ; — par Charles Valperga, évêque de Nice, en faveur de Raymond-Marie Gautier (15 décembre 1785, f° 67) ; — par Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, en faveur de Jean-Baptiste de Trémoulet (5 février 1786, f° 69). — Attestation de prêtrise, par François de Mouchet, de Villedieu, évêque de Digne, en faveur de Jean-Baptiste Archur (28 mars 1789, f° 73) ; — au même sujet, par Jean-Raymond de Boisgelin, archevêque d'Aix, en faveur d'Emmanuel-François de Baunet, de Roquefort (19 décembre 1789, f° 76) ; — au même sujet, par Joseph de Béni, évêque de Carpentras, en faveur de Raymond-Marie Gautier, pour le sous-diaconat (18 décembre 1790, f° 77) ; — etc...

G. 364. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1731-1750. — Attestations. — Exéats et autres. — Expéditions. — Attestation de bonne vie et mœurs, par François-Maurice de Gonteris, archevêque d'Avignon (12 juillet 1731, f° 2) ; — au même sujet, pour Clément-Joseph Gilles (9 août 1731, f° 3). — Dimissoires par François-Maurice de Gonteris, archevêque d'Avignon, en faveur de Joachim Blachery (11 décembre 1731, f° 7). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Charles Blachery (26 juin 1732, f° 12) ; — en faveur de Charles Héraud (janvier 1733, f° 22). — Exéat délivré par le même à Antoine de Thierry (5 septembre 1733, f° 28) ; — en faveur de Joseph Offant (27 octobre 1723, f° 30). — Dimissoires :

par le même, en faveur de Jean-François Blachery (19 avril 1724, f° 35) ; — en faveur de Jacques Lusignan (7 juin 1734, f° 38). — Permission par le même, à Pierre de Joannis de Verclos, de prêcher dans l'église de Bédarrides (27 octobre 1734, f° 43). — Attestation de bonne vie et mœurs en faveur de Valentin Artaud de Pradelles (16 mai 1236, f° 55). — Exéat délivré par le même, à Arnaud de Gueydan (20 avril 1737, f° 66). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Pierre de Chabrand (22 mai 1737, f° 69). — Dimissoire par le même, en faveur de Jean-Antoine Pascalis (25 novembre 1637, f° 76) ; — en faveur de Nicolas Brunet (27 février 1738, f° 80). — Exéat délivré par le même, en faveur de René de l'Église (4 novembre 1738, f° 87). — Attestations de bonne vie et mœurs : en faveur de Victor de Raphélis de Saint-Sauveur (27 avril 1739, f° 92) ; — en faveur d'Ignace Peyre (17 mars 1740, f° 99) ; — en faveur de Véran Jullien (21 juillet 1740, f° 106) : — en faveur d'Eustache Ricard (28 mars 1741, f° 118) ; — en faveur d'Antoine de Ganard de Savigny (19 octobre 1741, f° 125). — Permission par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, au Père Rabin, trinitaire, de prêcher le Carême en l'église d'Eygalières (6 février 1743, f° 137). — Exéats : délivrés par le même, à François Durand (25 janvier 1744, f° 146) ; — à André Anselme (8 mai 1744, f° 150). — Résignations : d'un canonicat en l'église de la métropole, par Esprit Offray, en faveur de Gabriel Guillon (9 février 1745, f° 156) ; — d'un canonicat, en la même église, par Claude de Bellis de Roays, en faveur de François Gastaldy (4 avril 1745, f° 156) ; — d'un canonicat, en l'église Saint-Agricol, par Louis Goujon, en faveur de Louis Athénosy (14 octobre 1747, f° 178) ; — etc.

G. 365. (Registre.) — In-4°, 376 pages.

1750-1775. — « Attestations. — Exéats et autres expéditions ». — Attestations de bonne vie et mœurs par Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon : en faveur de Joseph Aufan (7 mars 1750, page 1) ; — en faveur de Martial Firmin (30 janvier 1751, page 8). — Résignations : d'un canonicat, en l'église métropolitaine d'Avignon, par Sylvestre Perozzi, en faveur de Claude Rollandy (page 25) ; — au même sujet, par Joseph de Joannis de Verclos, en faveur d'Ignace de Joannis de Verclos (31 août 1752, page 29). — Résignation de la prévôté de Saint-Didier, par Arnaud Gueidan, en faveur de Bruno de Massilian (20 juillet 1753, page 39) ; — au même sujet, pour un canonicat, en l'église de la métropole d'Avignon, par Charles de Bellis de Latour de Roaix, en faveur de François de Caze de Fresquières (28 juin 1754, page 49) ; — au même sujet pour un canonicat, en l'église Saint-Pierre d'Avignon, par Jacques Allemand, en faveur de Jean-Baptiste Allemand (25 juillet 1755, page 59) ; — au même sujet, pour un canonicat en l'église Saint-Pierre d'Avignon, par Pierre Monnier, en faveur d'André Poule (17 juillet 1756, page 69). — Attestation de la confirmation conférée par François Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, à Rudolph, baron de Cloarter, hollandais (24 novembre 1757, page 82). — Dimissoire par le même, en faveur de Pierre Roux (28 juillet 1758, page 99). — Résignations : d'un canonicat en l'église métropolitaine d'Avignon, par Jean Tourgon, en faveur de Joseph de Paul de Pétris de Graville (2 décembre 1758, page 103) ; — au même sujet, pour un canonicat en l'église Saint-Pierre d'Avignon, par Ignace Tronc, en faveur de Stanislas Turc (6 novembre 1759, page 117). — Attestations : de bonne vie et mœurs par François-Marie de Manzi, achevêque d'Avignon, en faveur d'Antoine de Baroncelli de Javon (17 novembre 1759, page 120) ; — au même sujet, en faveur de François Neyraud (14 novembre 1710, page 138) ; — en faveur de Joseph Gontard (29 mai 1761, page 149). — Résignation d'un canonicat en l'église de la métropole d'Avignon, par François de Barrel du Revest, en faveur de Joseph Forestier (15 septembre 1761, f° 159). — Attestation par François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, en faveur des Jésuites (29 septembre 1761, page 162). — Attestation de bonne vie et mœurs en faveur de Joseph Lamadieu (10 mars 1764, page 187) ; — au même sujet, en faveur de Joseph Autier 78 juin 1765, page 201) ; — au même sujet, en faveur de Louis de Poulle (6 août 1767, page 227). — Approbation par le même, de la nomination d'André Brunel à l'emploi de précepteur de la jeunesse, à Rochefort (19 février 1708, f° 234). — Attestation de bonne vie et mœurs en faveur d'Henri des Isnard (5 mars 1768, page 235). — Exeat délivré par le même à François Anselme (12 novembre 1768, page 246). — Attestations : de bonne vie et mœurs en faveur de Jean Roch Savournin (4 juillet 1769, page 259) ; — au même sujet, en faveur de Raymond de Sambuc de Monvert (4 avril 1770, page 269) ; — au même sujet, en faveur de Charles Morénas (15 juillet 1771, page 281). — Ordonnance de François-Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, au sujet d'une édition du missel romain (27 juin 1772, page 300). — Attestations : de bonne vie et mœurs par le même, en faveur de Jean-Baptiste des Achards de la Baume (7 décembre 1772, page 311) ; — au même sujet, en faveur de Michel Gleize (21 août 1773, page 321) ; — en faveur du Père Ange Maron, de l'ordre des Recolets de Saint-François (5 août 1774, page 338) ; — au même sujet, en faveur de Pierre-François de Sollier de la Combette (9 mai 1775, page 356) ; — au même sujet, en faveur de Joachim Empereur (21 juil-

et 1775, page 367) ; — au même sujet, pour Raymond Aude (18 novembre 1775, page 376) ; — etc.

G. 366. (Registre.) — In-4°, 341 pages.

1773-1792. — « Attestations. — Exeats et autres. — Expéditions ». — Ordonnance de Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, au sujet de la mission fondée dans la paroisse de Rochefort et confiée aux Capucins d'Avignon (25 septembre 1775, page 3). — Attestation de bonne vie et mœurs, par le même, en faveur d'Esprit Paget (16 février 1776. page 9) ; — au même sujet, en faveur de Romain Millaud (28 mars 1776, page 17). — Ordonnance du même, prescrivant des prières pour obtenir la pluie, sur la réquisition des maire et consuls de Saint-Rémy (4 mai 1776, page 23). — Attestation de bonne vie et mœurs par le même, en faveur d'André-Isidore de Chappuis Saint Romain (11 septembre 1776, page 33) ; — au même sujet, en faveur de Félix Augier (2 février 1777, page 41) ; — au même sujet, en faveur de Jean-Joseph Bieninet (3 octobre 1777, page 60) ; — au même sujet, en faveur de Maurice Offroy (21 août 1778, page 92) ; — en faveur de Pierre Isac (26 février 1779, page 100) ; — en faveur de Joseph Forestier (page 113) ; — en faveur de Paul Carles (29 avril 1780, page 121) ; — en faveur de François Rhode (18 janvier 1781, page 135) ; — en faveur de Joseph Collet (20 décembre 1781, page 153) ; — en faveur de Joseph Milladau (10 janvier 1783, page 167) ; — en faveur de Joseph Regnier (15 août 1783. page 179) ; — en faveur de Jacques Michel (24 juin 1784, page 197). — Exeat délivré par Jean-Georges Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, à Jean-Antoine Costaing (6 janvier 1785, page 210). — Attestation de bonne vie et mœurs, par Charles Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, en faveur d'Octavien Vidal (3 septembre 1785, page 231) ; — en faveur d'Alexis de Bressy (3 juillet 1786, page 249) ; — en faveur d'Agricol Astrevigne (28 février 1787, page 269) ; — en faveur d'Hilarion Joubert (2 janvier 1788, page 283) ; — en faveur de Louis de Provençal de Fonchâteau (20 avril 1789, page 302) ; — en faveur de Joseph Touzet (15 janvier 1791, page 317). — Nomination par Jean-François Malière, vicaire général capitulaire, de Raymond Boinier comme curé de Saint-Symphorien (15 janvier 1792, page 339) ; — etc.

G. 367. (Registre.) — In-f°, 105 feuillets, papier.

1631-1640. — Explorations. — Interrogatoires par le vicaire général de l'archevêché d'Avignon de Laurette de Franchis, d'Anne de Fabry, en vue de réception comme religieuse au monastère de Saint-Georges d'Avignon (15 mai 1631, f° 2) ; — par le même, de Marguerite de Fortias, au même sujet, au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (20 octobre 1631, f° 8) ; — par le même de Jeanne de Cohorne, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (6 septembre 1632, f° 15) ; — par le même, de Séraphine de Barbier, au même sujet, au monastère de Notre-Dame de la Visitation de Sainte-Marie d'Avignon (19 janvier 1634, f° 18) ; — par Pierre Tonquot, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Gertrude de Jonaud, au même sujet, au monastère de la Visitation de Sainte-Marie d'Avignon (10 mai 1634, f° 25). — Interrogatoires : par Antoine Rampalle, de Lucrèce de Guillaume, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Sainte-Ursule (22 avril 1635, f° 34) ; — par le même, de Marguerite de Sainte-Marthe, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule (2 décembre 1635, f° 41) ; — par Louis de Vento, prêtre, de Marie-Dorothée de Sorras, au même sujet, au monastère de Sainte-Marie d'Avignon (10 juillet 1636, f° 46) ; — par le même, d'Isabeau de Guilhem, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule (1er avril 1637, f° 52) ; — par le même, d'Isabeau de Bommenil, au même sujet, au monastère susdit (15 avril 1638, f° 65) ; — par le même, de Marie de Tonduty de Saint-Léger, au même sujet, au monastère de Sainte-Claire (16 octobre 1638, f° 73) ; — par le même, de Jean de Rivière, au même sujet, au monastère de Sainte-Claire (4 novembre 1639, f° 88) ; — par le même, d'Anne de Félix, au même sujet, au monastère de Notre-Dame (29 janvier 1640, f° 93) ; — par le même, de Lucrèce de Bouf, au même sujet, au monastère du Refuge d'Avignon (13 août 1640, f° 103).

G. 368. (Registre.) — In-f°, 187 feuillets, papier.

1649-1686. — Explorations. — Interrogatoires : par Louis de Suarez, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Louise de Tertulle de Saignon, en vue de sa réception comme religieuse au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (2 mai 1649, f° 4) ; — de Catherine-Angélique de Capelis, au même sujet, au monastère de Sainte-Marie de la Visitation (6 décembre 1670, f° 9) ; — de Françoise de Beauchamp, au même sujet, au monastère de Notre-Dame (5 mai 1672, f° 17) ; — d'Anne de Massilian, au même sujet, au monastère de Notre-Dame (7 septembre 1672, f° 23) ; — d'Anne de Monery, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (22 décembre 1672, f° 26). — Interrogatoires : par Dominique Blanquy, de Claudine de Choisety, en vue de sa réception comme religieuse au monastère du Refuge (19 juin 1673, f° 37) ; — d'Angeline du Plan, au même sujet, au

monastère des Augustines (4 avril 1674, f° 42) ; — de Madeleine de Félix, au même sujet, au monastère des Dames de la Miséricorde (20 septembre 1674, f° 52) ; — de Madeleine de Mondragon, au même sujet, au monastère des Dames hospitalières (23 février 1675, f° 59) ; — de Barbe de Fabry, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (12 septembre 1675, f° 67) ; — d'Anne-Françoise de l'Eglise, au même sujet, au monastère des religieuses de Sainte-Marie (29 février 1676, f° 76) ; — d'Anne de Morangès, au même sujet, au monastère de Notre-Dame (12 septembre 1676, f° 84) ; — d'Isabelle de Carméjane, au même sujet, au monastère de Sainte-Praxède (3 juin 1677, f° 94) ; — de Louise de Faucher, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (13 avril 1678, f° 103) ; — de Thérèse de Montfort, au même sujet, au monastère des religieuses de Saint-Laurent (8 avril 1679, f° 114) ; — de Delphine d'Isoard, au même sujet, au monastère de la Visitation (13 octobre 1679, f° 119) ; — de Thérèse de Vaugier, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (12 novembre 1680, f° 130). — Interrogatoire par Pierre de Tonduty de Saint-Léger, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Madeleine Athénosy, au sujet de sa réception comme religieuse au monastère du Verbe Incarné (4 septembre 1681, f° 137) ; — de Suzanne de Silvecane, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule (20 juin 1682, f° 147). — Interrogatoire par Frédéric Ruffy, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Thérèse de Monery, en vue de sa réception comme religieuse dans le monastère de Sainte-Ursule (31 août 1683, f° 157) ; — par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie de Fabre, au même sujet, dans le monastère de Saint-Georges (15 janvier 1685, f° 168) ; — de Thérèse de Poulle, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (31 janvier 1686, f° 179) ; — etc.

G. 369. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1686-1694. — Explorations. — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Thérèse de Villardi de Quinson, en vue de sa réception comme religieuse dans le monastère de Saint-Laurent d'Avignon (18 janvier 1677, f° 4) ; — d'Anne-Thérèse de Pertuis, au même sujet, pour le couvent de Sainte-Catherine d'Avignon (25 avril 1687, f° 9) ; — d'Anne de Fortias de Montréal, au même sujet, par le monastère de Sainte-Praxède d'Avignon (18 janvier 1687, f° 12) ; — d'Anne de Salvador, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (28 décembre 1687, f° 26) ; — de Louise Barbe de Pétris, au sujet du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (22 avril 1688, f° 31) ; — d'Anne Rose de Mirabeau, au même sujet, du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (28 juin 1688, f° 37) ; — de Marguerite de Michel, au sujet du monastère du Verbe Incarné (9 septembre 1688, f° 47) ; — de Marguerite de Chardon, au sujet du monastère de la Visitation de Saint-Georges (19 avril 1689, f° 59) ; — de Madeleine de Montréal, au sujet du monastère de Sainte-Praxède (29 décembre 1689, f° 77) ; — de Catherine de Faucher, au sujet du monastère de Saint-Laurent d'Avignon (28 avril 1690, f° 86) ; — d'Anne de Benoît, au même sujet, pour le monastère du Verbe Incarné d'Avignon (6 septembre 1690, f° 96) ; — de Marguerite de Cambis, au même sujet, pour le monastère de Notre-Dame d'Avignon (20 avril 1691, f° 109) ; — Interrogatoires : par Dominique Montini, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Anne d'Arbaud, au sujet de sa réception comme religieuse dans le monastère de Notre-Dame du Refuge (9 juillet 1691, f° 118) ; — par Gabriel de Jarente de Cabanes, prévôt de la métropole, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marguerite de Fallot, au sujet du monastère du Verbe Incarné d'Avignon (25 octobre 1691, f° 130) ; — par le même, de Jeanne-Augustine de Colomb, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Marie d'Avignon (5 avril 1692, f° 140) ; — de Marie de Bayol, au même sujet, par le monastère de Notre-Dame du Refuge (9 septembre 1692, f° 151) ; — de Dorothée de Siffredy, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (19 février 1693, f 161) ; — de Catherine de Beaufort, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (7 mai 1793, f° 169) ; — de Thérèse de Pérussis, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Catherine (20 octobre 1693, f° 178) ; — de Marie-Claire de Bellon, au même sujet, pour le monastère de Notre-Dame du Refuge (30 janvier 1694, f° 183) ; — de Thérèse de l'Eglise, au même sujet, par le monastère des Augustines d'Avignon (23 décembre 1694, f° 193).

G. 370. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1695-1706. — Elections et explorations. — Election de la mère Claire de Jésus de Rousset comme supérieure et de la mère Jeanne de la Croix de Saignon comme assistante du monastère du Verbe Incarné d'Avignon, sous la présidence de Gabriel de Jarente-Cabannes, vicaire général de l'archevêché d'Avignon (2 janvier 1695, f° 1). — Interrogatoires : par Gabriel de Jarente-Cabanes, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Thérèse de Ribiers, en vue de sa réception comme religieuse dans le monastère de Sainte-Claire d'Avignon (14 avril 1695, f° 5) ; — par le même, d'Anne-Marguerite de Tonduty, au même sujet, pour le monastère de Notre-Dame d'Avignon (7 août

1695, fº 9. — Elections : de la mère Gabrielle de Cabanes comme supérieure du couvent de Sainte-Praxède, de la mère Diane de Crillon de Saint-Dominique comme supérieure, et de la mère Louise de Serre du Saint-Esprit comme assistante du monastère de Ste-Ursule d'Avignon, sous la présidence de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon (25 octobre 1696, fº 23) ; — de la mère Marie-Thérèse d'Anglès comme supérieure du monastère de la Visitation de Saint-Georges (23 mai 1697, fº 33). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Ursule-Thérèse de Salvador, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Sainte-Ursule (16 janvier 1698, fº 44) ; — par le même, de Marguerite de Tulle, au même sujet, pour le monastère de Saint-Laurent (12 novembre 1698, fº 55) ; — par le même, d'Anne-Rose de Ferrier, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Claire d'Avignon (1er roût 1609, fº 65) ; — par le même, d'Antoinette de Grammont, au même sujet, pour le monastère des religieuses de Saint-Laurent (24 octobre 1699, fº 71) ; — par le même, d'Anne de Cadecombe, au même sujet, pour le monastère de Notre-Dame d'Avignon (21 janvier 1700, fº 80 ; — par le même, de Marie-Thérèse de Laurens, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Ursule (16 octobre 1700, fº 91). — Elections : de la mère Marie de Jésus Anne, supérieure du monastère de Notre-Dame de la Miséricorde (26 février 1701, fº 100) ; — de Françoise de Leutre, comme supérieure du monastère des Augustines d'Avignon (15 mars 1702, fº 112). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Benezette de Ribiers, en vue de sa réception au monastère de Sainte-Claire d'Avignon (27 novembre 1702, fº 120) ; — par le même, de Thérèse de Florens, au même sujet, pour le monastère des Augustines d'Avignon (6 septembre 1703, fº 130) ; — par le même, de Madeleine de Raousset de Boulbon, au même sujet, pour le monastère des Augustines d'Avignon (24 novembre 1703, fº 139) ; — de Charlotte-Thérèse de Villeneuve de Vence, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Praxède (8 avril 1704, fº 149) ; — de Thérèse de Stuart de Cheminade, au même sujet, pour le monastère de Notre-Dame de la Miséricorde (10 novembre 1704, fº 159). — Interrogatoire par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie de Fallot, en vue de sa réception au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (2 juillet 1701, fº 169). — Election de Marguerite de Sade comme abbesse du monastère de Saint-Laurent d'Avignon 24 janvier 1706, fº 178). — Interrogatoire par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Ursule d'Anduze, en vue de sa réception au monastère des religieuses hospitalières d'Avignon (3 mars 1706, fº 188) ; — etc.

G. 371. (Registre.) — In-fº, 187 feuillets, papier.

1706-1712. — Elections. — Explorations. — Elections : de la mère Gabrielle de l'Olive, comme supérieure du monastère de Notre-Dame d'Avignon (24 mars 1706, fº 1) ; — de la mère de la Barben de Saint-Gabriel, comme supérieure du monastère de Saint-André d'Avignon (25 octobre 1706, fº 12). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Anne de Stuart de Chaminade, en vue de sa réception au monastère de Notre-Dame de la Miséricorde (19 décembre 1706, fº 19) ; — par le même, de Louise de Gaufredy, au même sujet, pour le monastère des religieuses hospitalières d'Avignon (12 février 1707, fº 29) ; — par le même, de Jeanne de Barbentane, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Ursule (16 septembre 1707, fº 42). — Election de la mère Louise-Thérèse de Relière, comme supérieure du monastère de la Visitation de Saint Georges (4 février 1708, fº 49). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie de Raousset de Boulbon, en vue de sa réception comme religieuse dans le monastère des Augustines d'Avignon (20 juillet 1708, fº 63) ; — par le même, de Thérèse d'Isoard au même sujet, pour le monastère de la Visitation de Sainte-Marie (29 décembre 1708, fº 76) ; — par le même, de Marie-Gabrielle de Joannis de Verclos, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Praxède (10 avril 1709, fº 87) ; — par le même, de Catherine de Dianoux, au même sujet, pour le monastère de Notre-Dame de l'Annonciade d'Avignon (10 août 1709, fº 96) ; — par le même, de Thérèse d'Isoard, au même sujet, pour le monastère de la Visitation de Saint-Georges (3 janvier 1710, fº 105). — Election de la mère Charlotte de Saint-Joseph de Romieu, comme abbesse au monastère de Sainte-Catherine (17 février 1710, fº 113). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Mariane de Michel, en vue de sa réception au monastère des religieuses de Notre-Dame d'Avignon (4 mars 1710, fº 119) ; — par le même, de Louise de Gay, au même sujet, pour le monastère des Augustines (19 juillet 1710, fº 131). — Election de la mère Gabrielle de Gay, comme supérieure du monastère des Augustines (15 mars 1711, fº 143). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Anne d'Honoraty, en vue de sa réception au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (9 juin 1711, fº 152) ; — de Marie de Blauvac, au même sujet, pour le monastère des religieuses de Notre-Dame (11 septembre 1711, fº 162 ; — Election de la mère Marguerite de Sade de Mazan, comme supérieure du monastère de Saint-

Laurent (24 janvier 1712, f° 169). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Gabrielle-Marguerite de Cambis-Velleron, en vue de sa réception aux religieuses dans le monastère de Sainte-Claire (9 avril 1712, f° 177) ; — par le même, de Barbe Honorée, au même sujet, pour le monastère de la Visitation de Sainte-Marie (9 juin 1712, f° 186) ; — etc.

G. 372. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1712-1715. — Explorations. — Elections. — Interrogatoire par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie Mille, en vue de sa réception au monastère du Refuge d'Avignon (14 juin 1712, f° 1). — Elections : de la mère Madeleine de Saint-Martin comme abbesse du monastère de Sainte-Claire d'Avignon (1er août 1712, f° 4) ; — de la mère de La Croix de Salvador, comme supérieure du monastère de Saint-André (25 octobre 1712, f° 7). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Marguerite Paul de Saint-Tronquet, en vue de sa réception comme religieuse dans le monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (1er février 1713, f° 17) ; — par le même, d'Anne-Françoise de Tonduty, au même sujet, pour le monastère de Notre Dame d'Avignon (25 août 1713, f° 26) ; — par le même, de Françoise de Monier, au même sujet, pour le monastère des Augustines d'Avignon (19 décembre 1713, f° 36) ; — par le même, de Thérèse-Elisabeth de Grillet, au même sujet, pour le monastère du Verbe Incarné (29 avril 1714, f° 48) ; — par le même, de Françoise de Cambis, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Claire d'Avignon (6 septembre 1714, f° 56) ; — par le même, de Louise-Catherine Gastaldi, au même sujet, pour le monastère des Hospitalières d'Avignon (15 décembre 1714, f° 65) ; — par le même, de Françoise-Rose de Chaix, au même sujet, pour le monastère de la Visitation d'Avignon (6 février 1715, f° 72) ; — par le même, de Suzanne de la Buissonnière, au même sujet, pour le monastère du Verbe Incarné (8 mai 1715, f° 80). — Election de la mère Françoise de Maunier, comme abbesse du monastère de Sainte-Claire (18 juillet 1715, f° 91) ; — etc.

G. 373. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1715-1719. — Interrogatoires : par Vincent Armenier, chanoine de Saint-Genest, de Jeanne de Nicon de Raymondi, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Notre-Dame de Miséricorde (13 août 1715, f° 2) ; — par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Henriette de Puget de Chastuel, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (19 octobre 1715, f° 7). — Election de la mère Saint-Agnès de la Bastie, comme supérieure du monastère du Verbe Incarné (2 janvier 1716, f° 15). — Interrogatoires : par Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Thérèse d'Elbène, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de la Miséricorde d'Avignon (5 mars 1716, f° 24) ; — par Joseph Artemale, directeur des religieuses du monastère de Saint-Laurent, de Charlotte de Fosseran, au même sujet, au monastère susdit (11 juillet 1718, f° 34) ; — par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Suzanne de la Buissonnière, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (12 décembre 1716, f° 44). — Election de la mère Marie Aymée de Jésus de Berton, comme supérieure du monastère des Augustines d'Avignon (1er mars 1717, f° 50). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Thérèse de Durand de Rilly, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (7 janvier 1716, f° 61) ; — par le même, de Madeleine du Vas de Bonadona, au même sujet, au monastère de Sainte-Claire d'Avignon (2 juin 1718, f° 69) ; — par le même, d'Anne-Gabrielle de Cartier, au même sujet, au monastère de Notre-Dame de la Miséricorde d'Avignon (5 novembre 1718, f° 79). — Election de la mère Marguerite du Saint-Sacrement de la Royère, comme abbesse au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (17 février 1719, f° 88). — Interrogatoire par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Thérèse de Brancas, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Sainte-Claire d'Avignon (25 juin 1719, f° 94) ; — etc.

G. 374. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1719-1725. — Explorations. — Elections. — Election de la mère Thérèse de Vaucluse, comme supérieure du monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (25 juin 1719, f° 1). — Interrogatoire par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Anne-Gabrielle de Cartier, en vue de sa réception au monastère de Notre-Dame de la Miséricorde (14 novembre 1719, f° 7). — Election de Marie-Aimée de Jésus de Berton comme supérieure du monastère des religieuses Ursulines de Saint-Augustin (1er mars 1720, f° 18). — Interrogatoires : par Pierre Pertuys, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Jeanne de Grille de Robias, en vue de sa réception au monastère de Saint-Laurent d'Avignon (15 mai 1720, f° 23) ; — par le même, de Marguerite de Raffelis de Soissans, au même sujet, pour le monastère de Saint-Laurent d'Avignon (3 août 1720, f° 27) ; — par le

même de Marguerite de Gautier de Saint-Alexandre, au même sujet, pour le monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (15 février 1721, f° 37) ; — par le même de Dorothée du Barroux, au même sujet, pour le monastère du Verbe Incarné (5 septembre 1721, f° 45). — Elections : de la mère Marie de Sainte-Claire de Giberty comme supérieure du monastère de la Miséricorde d'Avignon (31 janvier 1722, f° 54) ; — de la mère Anne de Jésus Marie de Verclos, pour le monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (17 février 1722, f° 57) ; — de la mère Elisabeth de Donis de la Visitation, pour le monastère de Sainte-Ursule (24 octobre 1722, f° 67) ; — de la mère Marie-Madeleine de Fortia de Montréal, pour le monastère de Sainte-Praxède (3 mai 1723, f° 80). — Interrogatoires ; par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Hélène-Xavier de Tolomas, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Notre-Dame de la Miséricorde d'Avignon (25 septembre 1723, f° 92) ; — par le même, d'Elisabeth de Tonduti de Blauvac, au même sujet, pour le monastère de Notre-Dame d'Avignon (18 janvier 1724, f° 97) ; — par le même, de Marguerite de Séguin de Saint-Jean, au même sujet, au monastère de Saint-André (10 mai 1724, f° 108) ; — par le même, de Marie-Françoise-Paule de Cappelis, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (6 septembre 1724, f° 125) ; — par le même, de Jeanne-Françoise de Grilles, au même sujet, pour le monastère de Saint Laurent (4 décembre 1724, f° 128) ; — par le même, d'Anne de Chanot, au même sujet, pour le monastère de Saint-Georges (19 décembre 1724, f° 135). — Election de la mère Agnès de la Bastie comme supérieure du monastère du Verbe Incarné d'Avignon (8 janvier 1725, f° 139) ; — etc.

G. 375. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1725-1733. — Elections. — Explorations. — Election de la mère Marie de Sainte-Madeleine de Bledier, comme supérieure du monastère de Notre-Dame de la Miséricorde d'Avignon (30 janvier 1725, f° 1). — Interrogatoire par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Gabrielle-Françoise de Cappelis, en vue de sa réception comme religieuse au monastère du Verbe Incarné (28 avril 1725, f° 10). — Election de la mère Jeanne-Thérèse d'Anfossy, comme supérieure du monastère de la Visitation d'Avignon (13 septembre 1725, f° 21). — Interrogatoires : par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Anne-Bastide de Monteynard, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-Laurent d'Avignon (25 novembre 1725, f° 30) ; — par le même, de Marguerite de Bermond, au même sujet, au monastère de Saint-André d'Avignon (25 janvier 1726, f° 39) ; — par le même, de Paule de Cappélis, au même sujet, au monastère Saint-Laurent d'Avignon (15 avril 1726, f° 48) ; — par le même, de Marie-Thérèse de Mazelly, au monastère de la Visitation Sainte-Marie (22 juin 1726, f° 58) ; — par le même, de Delphine-Thérèse d'Isoard, au même sujet, au monastère de la Visitation (26 octobre 1726, f° 69) ; — par le même d'Anne Dauphine Dalbert de Rions, au même sujet, au monastère de Notre-Dame de Miséricorde (12 avril 1727, f° 85) ; — par le même, de Marie-Françoise de Julien de Saint-Laurent, au même sujet, au monastère de Saint-Georges (16 juin 1727, f° 93) ; — par le même, de Jeanne de Sarpillon, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (17 janvier 1728, f° 105) ; — par le même, de Thérèse Brigitte Milhe Pontingon, au même sujet, au monastère de la Miséricorde (2 avril 1728, f° 114) ; — par le même, de Thérèse de Falot, au même sujet, au monastère de la Visitation de Saint-Georges (5 février 1729, f° 130) ; — par le même d'Anne de Baudan, au même sujet, au monastère de Saint-Joseph de l'Hôpital d'Avignon (12 octobre 1729, f° 148). — Election de la mère du Saint-Sacrement de Montes, comme supérieure du monastère de Notre-Dame de la Victoire (11 février 1730, f° 157). — Interrogatoire par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Gabrielle des Achards, en vue de sa réception au monastère de Sainte-Claire (10 juin 1730, f° 164). — Election de la mère de l'Enfant Jésus de Tulle, comme supérieure du monastère de Saint-André (25 octobre 1730, f° 173). — Interrogatoires : par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Denise de Pérussis, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Sainte-Praxède (18 janvier 1730, f° 179) ; — par le même, d'Ursule de Javon, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (11 mai 1731, f° 188). — Election de la mère Thérèse de Vaucluse de Sainte-Ursule, comme supérieure du monastère de Sainte Ursule (24 octobre 1731, f° 200). — Interrogatoires : par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie de Blanchetty, en vue de sa réception comme religieuse, au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (5 janvier 1732, f° 206) ; — par le même, de Marguerite de Lincel, au même sujet, au monastère de l'Annonciade d'Avignon (14 mai 1732, f° 214) ; — par le même, de Marguerite Chambaud, au même sujet, au monastère de Notre-Dame (31 décembre 1732, f° 226). — Election de la mère du Saint-Sacrement de Montes, comme supérieure du monastère de Notre-Dame de la Visitation d'Avignon (11 février 1732, f° 230) ; — etc.

G. 376. (Registre.) — In-4°, 232 feuillets, papier.

1733-1740. — Elections. — Explorations. — Interrogatoires : par Esprit Mornas, chanoine de la métropole, de Marianne Tinel, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-Joseph de l'Hôpital d'Avignon (26 mars 1733, f° 1) ; — par Joseph Artemale, bénéficier de l'église Saint-Agricol, d'Elisabeth de Galéan, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent d'Avignon (22 mai 1733, f° 11) ; — par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Thérèse de Gérente de Sénas, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent d'Avignon (11 septembre 1733, f° 17) ; — par le même, d'Anne de Pérussis, au même sujet, au monastère de Notre-Dame d'Avignon (28 janvier 1734, f° 26). — Election de la mère Marguerite de Combe, comme supérieure du monastère de Notre-Dame d'Avignon (24 mars 1734, f° 37). — Interrogatoires : par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Laurence de Baroncelli Javon, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-Laurent d'Avignon (2 septembre 1734, f° 45) ; — par le même, de Suzanne Desmarets-Monclar, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule (1er décembre 1734, f° 52) ; — par le même, de Marie-Anne de Rousset, au même sujet, au monastère de Saint-Georges d'Avignon (30 avril 1735, f° 72) ; — par le même, de Marie-Anne d'Hannin, au même sujet, au monastère des Carmélites d'Avignon (21 novembre 1735, f° 84) ; — par le même, de Thérèse-Françoise d'Oiselay, au même sujet, au monastère de Saint-André (16 janvier 1736, f° 88) ; — par le même, de Christine de Véry, au même sujet, au monastère de Saint-André d'Avignon (16 mars 1736, f° 97) ; — par le même, de Catherine Olivier, au même sujet, au monastère de la Visitation de Sainte-Marie d'Avignon (11 mai 1736, f° 111) ; — par le même, de Marie-Thérèse de Villeneuve, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (18 août 1736, f° 118) ; — par le même, de Gabrielle de Beauchamp, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (6 décembre 1736, f° 130) ; — par le même, de Barthélémy de Salières de Fosseran, au même sujet, au monastère de Saint-Georges d'Avignon (17 janvier 1737, f° 132) ; — par le même, d'Emilie de Berton de Crillon, au même sujet, au monastère des Carmélites d'Avignon (2 avril 1737, f° 138) ; — par le même, d'Anne de Véras, au même sujet, au monastère de Saint-Georges d'Avignon (19 juillet 1737, f° 151) — Elections : de la mère Elisabeth de Donis comme supérieure du couvent de la Visitation d'Avignon (24 octobre 1737, f° 159) ; — de la mère Marie-Thérèse de Blanc de Brantes, comme supérieure du monastère de Sainte-Praxède (3 mai 1738, f° 170) ; — d'Elisabeth de Cunvet de Marignanne, comme abbesse du monastère de Saint-Laurent d'Avignon (24 janvier 1739, f° 187) ; — d'Anne-Rose de Montal, comme abbesse du monastère de Sainte-Claire d'Avignon (9 juin 1739, f° 194). — Interrogatoires : par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Anne Vernet, en vue de sa réception au monastère Saint-Joseph, de l'Hôpital d'Avignon (28 septembre 1739, f° 202) ; — par le même, de Marie Parossel, au même sujet, au monastère susdit (5 janvier 1740, f° 209) ; — par le même, de Marguerite de Blanchety, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (9 juillet 1740, f° 221) ; — par le même, d'Anne d'Agoult, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule d'Avignon (27 août 1740, f° 224). — Election de la mère Ignace d'Elbène, comme supérieure du monastère des Augustines d'Avignon (29 novembre 1740, f° 231) ; — etc.

G. 377. (Registre.) — In-4°, 237 feuillets, papier.

1741-1752. — Elections. — Explorations. — Elections : de la mère Louise de Sainte-Barbe de Groville, comme abbesse du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (9 janvier 1741, f° 2) ; — de la mère Roseline de Villeneuve, comme prieuré du monastère de Sainte-Praxède (3 mai 1741, f° 10). — Interrogatoires : par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Elisabeth de Saint-Laurent de Fauque, en vue de sa réception comme religieuse du monastère de Saint-André (1er août 1741, f° 19) ; — par le même, de Jeanne de Raffélis de Soissans, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (3 avril 1742, f° 28) ; — par le même, d'Emmanuelle de Raymond de Modène de Pomerol, au même sujet, au monastère des Carmélites d'Avignon (7 juin 1742, f° 38) ; — par le même, de Madeleine de Bertrand, au même sujet, au monastère de Sainte-Claire d'Avignon (7 février 1743, f° 52) ; — par le même, de Françoise des Armands d'Alençon, au même sujet, au monastère de Saint-André (13 mai 1743, f° 60) ; — par le même, d'Henriette de Monnier de Prilly, au même sujet, au monastère de Saint-André (28 décembre 1743, f° 71) ; — par le même, de Françoise de Suarez d'Aulan, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (5 mai 1744, f° 81) ; — par le même, de Louise de Cadecombe, au même sujet, au monastère des Carmélites d'Avignon (8 août 1744, f° 86) ; — par le même, de Rose de Pétris de Graville, au même sujet, au monastère de Sainte-Catherine (23 août 1745, f° 100) ; — par le même, de Hélène-Catherine de Bonneau de Crozet, au même sujet, au monastère de Saint-Georges (18 juin 1746, f° 111) ; — par le même, d'Anne de

Robert d'Aqueria, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule (6 décembre 1746, f° 118) ; — par le même, de Claire de Seytres de Caumont, au même sujet, au monastère de Saint-André (27 mars 1747, f° 128). — Election de la mère Gabrielle de Brun, comme supérieure du monastère de Saint-Georges (18 mai 1747, f° 134). — Interrogatoires : par Paul de Fosseran, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Madeleine de Senchon de Bournissac, en vue de sa réception au monastère de de la Visitation de Sainte-Marie (22 janvier 1748, f° 145) ; — par le même, de Marguerite-Thérèse de Barthélémy, au même sujet, au monastère de Sainte-Praxède (22 avril 1748, f° 154) ; — par le même, d'Emilie de Conceyl, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule (9 septembre 1748, f° 163) ; — par le même, de Sibille de Baroncelli, au même sujet, au monastère de Sainte-Ursule (18 janvier 1749, f° 170) ; — par le même, de Jeanne de Silvecanne de Camaret, au même sujet, au monastère de Sainte-Catherine (19 avril 1749, f° 176) ; — par le même, de Pauline d'Elbène, au même sujet, au monastère de la Visitation de Sainte-Marie (12 décembre 1749, f° 194) ; — par le même, de Suzanne de Nalys, au même sujet, au monastère de la Visitation de Sainte-Marie (9 mai 1750, f° 204). — Elections : de la mère Marguerite de Tulle, comme abbesse du monastère Saint-Laurent d'Avignon (24 janvier 1751, f° 219) ; — de Rose de Montal, comme abbesse du monastère de Sainte-Claire (6 juillet 1751, f° 228) ; — de la mère de Saint-Bruno de Benoit, comme supérieure du monastère du Verbe Incarné (10 janvier 1752, f° 234) ; — etc.

G. 378. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1752-1767. — Elections. Explorations. Interrogatoires. — Interrogatoires : par Brun, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie de Silvecanne de Camaret, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-Georges (21 janvier 1752, f° 2) ; — par le même, d'Antoinette de Crochans, au même sujet, au monastère de Sainte Praxède (14 avril 1752, f° 7) ; — par Philip, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Laurence d'Arboust, de Gigognan, au même sujet, au monastère de la Visitation de Sainte-Marie (16 avril 1753, f° 19) ; — par le même, de Lucie de Fogasse, au même sujet, au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (19 décembre 1753, f° 28). — Elections : de la mère Marie-Anne de Vervins, comme supérieure du monastère de Sainte-Claire (18 juillet 1754, f° 40) ; — de la mère Delphine de Poulle, comme supérieure du monastère du Verbe Incarné d'Avignon (10 janvier 1755, f° 49). — Interrogatoires : par Brun, vicaire général, d'Emilie de Suarez d'Aulan, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-Laurent d'Avignon (25 août 1755, f° 57) ; — par Philip, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie de Martin de Crochans, au même sujet, au monastère de Sainte-Catherine (11 mars 1756, f° 68) ; — par le même, de Marthe de Fogasse de Châteaubrun, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (23 octobre 1756, f° 79) ; — par Labaume, vicaire capitulaire, de Camille Eléonore Gautier de Saint-Paulet, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (9 mars 1757, f° 87) ; — par Brun, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Barbe de Gautier de Girenton de Châteauneuf, au même sujet, au monastère de Saint-Laurent (17 octobre 1757, f° 96). — Interrogatoires : par François Marie de Manzi, archevêque d'Avignon, de Gabrielle de Villeneuve, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-Laurent (31 août 1759, f° 121) ; — par Brun, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Victoire de Rochemaure, au même sujet, au monastère de Sainte-Claire (17 mai 1760, f° 132) ; — par Philip, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Thérèse de Bassinet (27 janvier 1761, f° 142). — Elections : de la mère Marie-Thérèse de Barbier, comme supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie (7 mai 1761, f° 152) ; — de la mère des Séraphins de Cartier, comme supérieure du monastère de Notre-Dame de la Miséricorde d'Avignon (4 novembre 1761, f° 160). — Interrogatoires : par Brun, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marguerite de Gastaldy, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-André d'Avignon (2 octobre 1762, f° 168) ; — par le même, de Sophie de Joannis de Verclos, au même sujet, au monastère des Carmélites d'Avignon (4 juin 1763, f° 179). — Elections : de la mère de Blauvac, comme supérieure du monastère de Notre-Dame d'Avignon (24 mars 1764, f° 194) ; — de la mère de la Présentation de Vial, comme supérieure du monastère de Notre-Dame de la Miséricorde d'Avignon (4 novembre 1764, f° 204). — Interrogatoires : par Brun, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marguerite de Puy, en vue de sa réception comme religieuse au monastère au Saint-André d'Avignon (24 juillet 1711, f° 212) ; — par le même, de Barbe Eléonore de Justamond, au même sujet, au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (11 janvier 1766, f° 220). — Elections : de la mère de Saint-Joseph de Vassieux, comme supérieure du monastère de Saint-André d'Avignon (24 octobre 1766, f° 228) ; — de la mère Marie-Gabrielle-Laure de Sade, comme abbesse du monastère de Saint-Laurent d'Avignon (11 mars 1767, f° 231) ; — etc.

G. 379. (Registre.) — In-4°, 229 feuillets, papier.

1767-1781.— Elections. Explorations. Interrogatoires. — Elections : de la mère Félicité de Palis, comme prieure du monastère de Sainte-Praxède (14 mars 1767, f° 2) ; — de la mère Catherine Blanc, comme supérieure du monastère de de Saint-Joseph de l'Hôpital d'Avignon (3 septembre 1767, f° 10). — Interrogatoires : par Malière, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Thérèse de Régis, en vue de sa réception comme religieuse au monastère des Carmélites d'Avignon (25 juillet 1708, f° 22) ; — par le même, d'Ursule de Beauvais de Nogaret, au même sujet, au monastère de la Miséricorde d'Avignon (2 septembre 1768, f° 28) ; — par le même, de Victoire Charadin de Sauras, au même sujet, au monastère des Carmélites d'Avignon (25 juillet 1769, f° 44). — Election de la mère Marie-Laure-Gabrielle de Sade, comme abbesse du monastère de Saint-Laurent d'Avignon (11 mars 1770, f° 56). — Interrogatoires : par Malière, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Suzanne de Mazière de Lépinay, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (31 août 1770, f° 64) ; — par le même, d'Elisabeth d'Elbène, au même sujet, au monastère de Saint-André (6 juillet 1771, f° 75) ; — par le même, de Marie-Françoise de Bonet, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (2 mai 1772, f° 90) ; — par le même, de Louise-Françoise de Vincent de Mazade, au même sujet, au monastère de la Victoire d'Avignon (13 octobre 1772, f° 98) ; — par le même, de Lucrèce de Barbier, au même sujet, au monastère de la Visitation de Sainte-Marie (5 juin 1773, f° 114) ; — par le même, de Joséphine Pusco de l'Estagnol, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (28 août 1773, f° 119) ; — par le même, d'Ursule de La Garde, au même sujet, au monastère de Sainte-Praxède (26 mai 1774, f° 131) ; — par le même, de Rosalie de Ribiers, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (10 décembre 1774, f° 141). — Elections : de la mère Thérèse de Saint-Benoit de Rilly, comme abbesse du monastère de Sainte-Catherine d'Avignon (28 février 1775, f° 151) ; — de la mère Jeanne-Marie Parrocel, comme supérieure du monastère de Saint-Joseph de l'Hôpital d'Avignon (4 septembre 1775, f° 161). — Interrogatoires : par Malière, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Rosalie de Ribiers, en vue de sa réception comme religieuse au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (15 décembre 1775, f° 169) ; — par Bonneau, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Félicité de Bonnet, au même sujet, au monastère de Sainte-Praxède d'Avignon (7 octobre 1776, f° 179) ; — par le même, de Geneviève de Bonadona, de Bagnol, au même sujet, au monastère de Sainte-Praxède (21 octobre 1777, f° 189). — Elections : de la mère Madeleine de Roussel, comme supérieure du monastère de Sainte-Praxède (17 mars 1779, f° 205) ; — de la mère Boudet de Saint-Louis, comme supérieure du monastère de Sainte-Ursule (25 octobre 1780, f° 215). — Interrogatoires : par le vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Ursule de Pluvinal, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-André d'Avignon (17 février 1781, f° 219) ; — par le même, de Cécile de Roux, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de la Miséricorde d'Avignon (24 novembre 1781, f° 227) ; — etc.

G. 380. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1781-1790.— Elections. Explorations. Interrogatoires. — Interrogatoires : par Bonneau, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Thérèse Bon, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Saint-André d'Avignon (7 décembre 1781, f° 2) ; — par le même, de Félicité Guintrandy, au même sujet, au monastère de Notre-Dame d'Avignon (10 août 1782, f° 10) ; — par le même, de Jeanne-Marie Combescure, au même sujet, au monastère de Sainte-Praxède (22 janvier 1784, f° 26). — Elections : de Thérèse-Louise de Bertrand, comme abbesse du monastère de Sainte-Ursule (24 juillet 1784, f° 35) ; — de la mère Marie-Anne Roussillon, comme supérieure du monastère de Saint-Joseph de l'Hôpital d'Avignon (15 novembre 1784, f° 44). — Interrogatoires : par Bonneau, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, de Marie-Thérèse d'Andrée de Renoard, en vue de sa réception comme religieuse au monastère de Sainte-Praxède (29 janvier 1788, f° 54) ; — par le même, d'Olympe d'Andrée de Renoard, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné d'Avignon (9 septembre 1785, f° 64) ; — par le même, de Marie de Bouquet, au même sujet, au monastère de Saint-André (13 novembre 1786, f° 71) ; — par le même, d'Emilie Boully, au même sujet, au monastère de la Miséricorde (1er octobre 1787, f° 85) ; — par le même, d'Henriette de Calvet, au même sujet, au monastère du Verbe Incarné (25 avril 1788, f° 97). — Interrogatoires : par Poulle, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, d'Antoinette Palasse, au même sujet, au monastère des Carmélites (3 octobre 1788, f° 109) ; — par le même, de Jeanne Brossard de Beaulieu, au même sujet, dans la maison de la Congrégation de Saint-Joseph (6 août 1789, f° 122) ; — par le même, d'Adelaïde de Blégier de Pierregrosse, au même sujet, au monastère de Sainte-Claire (30 décembre 1789, f° 128). — Election de la mère Marie-Thérèse-Catherine

de Roque, comme supérieure du monastère de Notre-Dame d'Avignon (16 novembre 1790, f° 134) ; — etc.

G. 381. (Registre.) — In-4°, 825 feuillets, papier.

1562-1680. — « *Diversorum hereseos* ».— Procédures : par devant Jean de Fortiguerra, vicaire général d'Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon et official de l'archevêché, entre les héritiers de Laurent Sarrapui, de Bédarrides, au sujet de sa succession (1562, f° 1-24) ; — contre Peyron Mirabel, de Bédarrides, accusé d'avoir fréquenté et favorisé « les huguenaulx » de Courthézon (1562, f° 34-36) ; — contre François de Labeau, avocat général de la légation d'Avignon, attestations, dépositions en faveur du dit avocat général, dépositions de témoins contre le dit avocat, mémoires justificatifs du dit Labeau (1574, f° 47-225). — Exposition pour André Sissoigne, docteur ès-droits, d'Avignon (22 décembre 1567, f° 226). — Production d'actes par l'avocat et procureur fiscal de la cour archiépiscopale, par devant l'inquisiteur général Florès, dans la procédure contre François de Labeau (25 octobre 1574, f° 228). — Mémoires, interrogatoires et productions relatives à la même procédure (1574, f°s 229-245). — Sentence du tribunal de l'inquisition, déclarant François de Labeau innocent du crime d'hérésie (1574, f° 310). — Procédure contre noble Laurent Garnier, de Cavaillon, accusé du crime d'hérésie (1574, f° 321). — Mémoires et interrogatoires concernant l'accusation d'hérésie contre François de Labeau (f° 362). « S'ensuivent les noms et surnoms des huguenotz, hérétiques et rebelles du Comté de Venisse condamnés par sentence diffinitive ensemble de ceulx d'Avignon » (14 octobre 1574, f° 363). — Procédure contre plusieurs habitants huguenots de Sainte-Cécile, accusés de rébellion (1er avril 1578 f° 373). — Abjuration de plusieurs femmes de Sérignan « pour avoir absolution des censures et peynes par elles incorues pour avoir tenu le party des huguenotz.» (18 décembre 1578, f° 379). — Prohibition par le prieur du couvent des Dominicains d'Avignon, de recevoir les ordres de frère Guillaume de Comba, à cause de sa continuelle ébriété (26 septembre 1574, f° 383). — Interrogatoire et abjuration d'Anne Perote, de Rochegude, accusée d'hérésie (27 juin 1572, f° 385). — Condamnation aux galères pour trois ans, de Baptiste Blanqui, du diocèse de Vintimille pour hérésie (1565, f°s 389-402). — Procédure contre Michel Rey, de Châteauneuf-Calcernier, accusé d'hérésie (1576, f° 403). — Sentence du cardinal d'Armagnac portant bannissement du dit Rey à perpétuité (1576, f° 422). — Sentence du vicaire général de l'archevêché, absolvant le sieur Labia, du crime de violence envers Thérèse Charpène (sans date, f° 429). — Procédure contre Jean de la Sierra, espagnol tenant « ung berlan et jeu publicque de cartes, dez et autres jeux prohibez » (1574, f° 434). — Lettres patentes de Charles IX, roi de France, levant la main-mise sur les biens des habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin, à cause d'hérésie (16 septembre 1572, f° 436). — Mémoires concernant l'accusation de François de Labeau-Bérard (sans date, f°s 442-462). — Procédure contre Catherine Bermonde, dite la Provençale, accusée de sorcellerie. Mémoires, interrogatoires, dépositions de témoins, mise à la question (1582, f°s 463-514). — « Plainte faite par M. l'advocat général de l'archevêché d'Avignon, contre plusieurs personnes suspectes d'estre sourciers ou sourcières ez lieux de Bédarrides et Chasteauneuf ». Informations, déposition de témoins; interrogatoires, mise à la question (1582, f°s 516-648). — Sentence absolvant, après abjuration, Jeanne Pitoto, dite La Bourgaronne, de Châteauneuf-Calcernier, du crime de sortilège (sans date, f° 649. — F^os 651-685 blancs). — Procédure contre plusieurs personnes d'Avignon et du diocèse, accusées « d'estre sorcières, masques et facharrières » (1607, f°s 686-739. — F^os 740-747 blancs). — Condamination à mort par le vice-inquisiteur général de Duidète Torneyre, de Marseille, accusée de sortilèges et maléfices (18 octobre 1607, f° 766). — Soumission de Jean-Baptiste du Roure, abbé de Saint-André, de Villeneuve-lez-Avignon et autres, aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, et répudiant les propositions de Jansénius (1679-1680, f°s 771-883) ; — etc.

G. 382 (Registre.) — In-4°, 625 feuillets, papier.

1596-1621. — « *Accusationum homicidiorum* ». — Procédures : par devant Jean Barbarini, lieutenant et capitaine de Châteauneuf, contre les sieurs Mayard, Coupard et Arnaud, bouviers, accusés de coups et blessures contre Jean de Sarrepuy. Plainte, interrogatoires, rapports (1594, f°s 1-45) ; — sur la plainte de Pierre Berio et de la poursuite de l'avocat et procureur fiscal de l'archevêché, contre les sieurs de Saint-Saturnin, fils, de Mre Vedène assisté de Mr de Graveson, les accusant de coups et blessures. Enquête, dépositions de témoins, certificats de médecins et chirurgiens. Interrogatoire par le sieur Pierre Lombard, lieutenant, de Châteauneuf, au sujet de la même affaire (sans date, f° 83) ; — dépositions de témoins, ordonnance de prise de corps, interrogatoires des accusés, procès verbal d'autopsie (1596, f°s 49-136). — Procédure poursuivie par Balthazar de Soiras, lieutenant de viguier à Bédarrides, contre André Lartissut, accusé d'homicide sur la personne de Pierre Donzeau, du dit lieu (1605, f°s 140-187. — F^os 188-198 blancs). — Procédure poursuivie contre Jean Guichard, prêtre et curé de Bédarrides,

accusé par Jean Duplan, peintre, d'Avignon, d'avoir battu Claude Ducry, son beau-frère. Informations par François Gaufridy, procureur fiscal, dépositions de témoins, certificat de chirurgien, requête de prise de corps contre Jean Guichard (1-3 octobre 1607, f°s 198-208. — F^os 209-219 blancs). — Retrait de la plainte déposée (22 novembre 1607, f° 220). — Réponses : de Jean Guichard, curé de Bédarrides, à la dite plainte (f° 222) ; — de Claude Ducry (f° 227. — F^os 231-239 blancs). — Mandements de François Bordini, archevêque d'Avignon, pour la comparution dudit Guichard (17 octobre 1607, f° 240. — F^os 243-245 blancs). — Procédure poursuivie contre Pierre et Jean Mouton, sur la plainte de François Nourrit, de Bédarrides, les accusant de coups et blessures (27 décembre 1610, f°s 246-276. — F^os 277-291 blancs). — Continuation de la même procédure, interrogatoires, dépositions de témoins, certificats de médecins et de chirurgiens, rapports (f°s 292-344. — F^os 345-359 blancs). — Procédure instruite par le lieutenant du viguier de Bédarrides, contre Marguerite Carle, accusée d'infanticide (29 juillet 1620, f°s 361-411). — Procédure instruite par l'official de l'archevêché, sur la plainte de Sauveur Intermet, chanoine de Saint-Agricol, accusant Aymon Bordon, capiscol de la dite collégiale, et Gaspard Lassonne, dit Lebiau, d'injures et de coups de bâton (29 juillet 1620, f°s 412-453. — F^os 454-471 blancs). — Continuation de la même procédure (31 août 1620, f°s 472-480). — Procédure contre Claude Chouvin et autres instruite par Jean Barbarini, lieutenant du viguier de Châteauneuf, et les accusant d'injures et de coups (1590, f°s 397-530. — F^os 531-553 blancs). — Condamnation dudit Claude Chouvin à 20 livres tournois d'amende (28 juillet 1590, f° 554.— F^os 555-559 blancs). — Procédure instruite par le lieutenant du viguier de Châteauneuf, contre François Ladvocat accusé de vendre à faux poids. (1621, f°s 560-567. — F^os 568-584 blancs). — Procédure instruite par le lieutenant du viguier de Châteauneuf, contre Louis Pitou pour injures (1621, f°s 586-611. — F^os 611-625 blancs). — Etc.

G. 383. (Registre.) — In-4°, 600 feuillets, papier.

1586-1698. — « *Avenionensium stuprorum* ». — Procédure instruite contre Louis Labeau, procureur fiscal de l'archevêché, contre Georges Labiau, notaire, sur la plainte de Laurence Taberdelle et de sa fille Toyne Charpin, l'accusant de violences et de stupre. Interrogatoires, rapports de sages-femmes et dépositions de témoins (1586, f°s 1-172). — Procédure contre Antoine Bassigue, veloutier, sur la plainte de Marguerite Durieu, l'accusant de l'avoir abandonnée après promesse de mariage et enfantement. Condamnation du dit Bassigue à dix écus d'or (1597, f°s 173-182. — F^os 183-189 blancs). — Dépositions de témoins, et interrogatoires concernant la même procédure (f°s 190-214). — Procédure contre Jacques Pagès, sur la plainte de Louise de Buc, veuve de Jean de Sarrepuy, l'accusant de l'avoir abandonnée après promesse de mariage. Informations secrètes, témoignages, réponses, interrogatoires (1600, f°s 215-225. — F^os 226-232 blancs). — Procédure instruite contre Georges Labia, prêtre et chanoine de l'église métropolitaine, sur la plainte de Madeleine Respande, Lucas Materot et Marguerite Tornatoris, l'accusant de subornation, engrossement et viol de cette dernière ; plainte, prise de corps du dit Labia, dépositions de témoins, interrogatoires (1604, f°s 233-266. F^os 267-299 blancs). — Continuation de la même procédure, interrogatoires et condamnation dudit Georges Labia (19 mars 1605, f°s 300-355). — Procédure instruite contre Jean Puech, sur la plainte de Catherine Lioutière, l'accusant de l'avoir abandonnée, après promesse de mariage (1610, f°s 428-480). — Procédure instruite contre Joseph Martin, sur la plainte de Jeanne Sabeyne, l'accusant de l'avoir abandonnée après promesse de mariage (1618, f°s 481-521). — Procédure contre Jean-Joseph Balby, apothicaire, sur la plainte de Dauphine Peissone, l'accusant d'abandon après promesse de mariage (1618, f°s 525-546). — Procédure contre François Joudou, sur la plainte de Brigitte Peyrou, l'accusant d'abandon après promesse de mariage (1646, f°s 547-556. — F^os 557 580 blancs). — Rapport de sages-femmes, sur la visite d'Anne Mourine, et procédure à ce sujet (1678, f°s 581-592). — Etc.

G. 384. (Registre.) — In-4°, 665 feuillets, papier.

1614-1684. — « *Avenionenses adulterii* ». — Plainte et procédure par devant Louis Suarès, vicaire général de l'archevêché, par Pierre Imbert, au sujet de la déclaration faite par Catherine Viale, d'un enfant né des œuvres du dit Imbert (19 février 1614, f°s 1-6. — F^os 7-12 blancs). — Procédure en demande de séparation de Tite Haussepied, contre Jeanne Sarrette, pour adultère (1620, f° 13.— F^os 80-81 blancs). — Plainte par Philippe Mourière contre Jean-André Borde, « maître sculpteur de pierres d'Avignon », pour abandon après promesse de mariage (1646, f°s 83-96.— F^os 97-110 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 111-112. — F^os 123-134 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 135-142. F^os 164-172. — F° 8 blancs). — Procédure pour stupre, contre Jean-André Laborde, sculpteur (sans date, f°s 173-192). — Fragments d'une procédure instruite à la requête des Pères de la Doctrine chrétienne d'Avignon, contre un Père Martin, pour aliénation de patrimoine (1645, f°s 193-205. — F^os 206-217 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 219-232. — F^os 233-246 blancs). — Continuation de

la même procédure (f°s 247-278. — F^os^ 279-292 blancs). — Plainte de Dominique Athénosi, habitant Avignon, contre Madeleine Filiberte, sa femme, pour adultère avec Camille Crozet, capistol de l'église métropolitaine (1649). — Dépositions de témoins, interrogatoires (f°s 194-314. — F^os^ 315-336 blancs).— Continuation de la même procédure (f°s 337-359.— F^os^ 360-382 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 383-396.— F^os^ 397-408 blancs).— Continuation de la même procédure (f°s 409-422.— F^os^ 423-436 blancs).— Continuation de la même procédure (f°s 437-455. — F^os^ 455-471 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 472-487.— F^os^ 488-503 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 504-520. — F^os^ 521-537 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 538-552.— F^os^ 553-567 blancs).— Continuation de la même procédure (f°s 568-581. — F^os^ 582-596 blancs). — Opposition de mariage par Michel Magnon, chirurgien, contre Marguerite Chabote, d'Avignon, et procédure à ce sujet (1684, f°s 596-664). — Etc.

G. 385. (Registre.) — In-4°, 15 pièces, parchemin, 697 feuillets, papier.

1257-1635. — Fol^os^ 1-30 blancs. Procédure instruite contre Marguerite de Thomas, religieuse du monastère de Saint-Georges d'Avignon, et Barthélémy de Berton, accusés de sacrilège (1634-1635). — Procès-verbaux, interrogatoires, dépositions de témoins, requêtes, enquêtes (f°s 31-102. — F^os^ 103-140 blancs). — Continuation de la même procédure (f°s 141-159. — F^os^ 160-177 blancs). — Dépositions dans la même procédure (f°s 178-192.— F^os^ 193-208 blancs). — Exposition de l'avocat général fiscal de l'archevêché dans la même procédure (f° 209). — Dépositions de témoins (f°s 211-221). — Rapports et informations de sages-femmes (f° 222). — Dépositions de témoins, interrogatoires et autres actes de la même procédure (f°s 223-335). — Condamnation de la dite Marguerite de Thomas à un emprisonnement de dix ans dans une prison du monastère de Saint-Georges, et acquittement du dit sieur Barthélémy de Berton (f° 336). — Requêtes et autres pièces relatives à la même procédure (f°s 339-380). — Extraits de traités sur l'adultère (f°s 381-435). — Accord entre Guy, prévôt de Pignans, et Reynaud de Flassans, au sujet de ses droits sur le château de Blancafort « *ad castrum de Blancafort* » (30 octobre 1257, f° 435). — Hommage prêté à Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, par Jourdain, prévôt de Pignans (27 janvier 1309, f° 441).— Rémission par Louis II, roi de Sicile et de Jérusalem, et comte de Provence, en faveur de Guy Béraudi, prévôt de Pignans, de la prestation de l'hommage (17 mai 1410, f° 443). — Concession par Antoine de Châteauneuf, sénéchal de Beaucaire, à Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre ès Liens, légat d'Avignon, de transporter par le Rhône, tous les revenus de la légation en Languedoc (13 septembre 1477, f° 451). — Même concession par Bernard de Comminges (29 août 1477, f° 453). — Lettres patentes de Louis XI, roi de France, sur le même objet (Arras, 18 mars 1476, f° 455). — Fragments d'une procédure entre Jean, évêque d'Uzès, et Jean de Nozières, au sujet de l'archidiaconat de la dite église (5 novembre 1480-1485, f°s 456-500). — Fragments d'une procédure relative aux moulins de Pignans (1487, f°s 501-558-606). — Etat des bénéfices pouvant être concédés par le prévôt de Pignans (sans date, f° 607). — Vidimus d'une bulle de Clément VIII, du 30 août 1533, pour la juridiction et punition des hérétiques (3 décembre 1533, f° 646). — Etat des chapellenies de la ville et diocèse d'Annecy (1540, f° 609). — Hommage prêté à Henri, roi de France, par Alexandre Farnèse, archevêque d'Avignon, pour ses possessions en Provence (7 mars 1547, f° 681). — Etc.

G. 386 (Registre.) — In-4°, 840 feuillets, papier.

1565-1677. — « *Nullitates matrimoniorum* ». — Procédures pour dissolutions de mariages : entre Pierre Anselme, écuyer d'Avignon, et Catherine Crapon (11 août 1565, f° 1) ; — entre Jean Bérenguier, écuyer, de Tarascon, et Françoise Dubois, dudit lieu (27 janvier 1572, f° 34). — Attestations sur le degré de consanguinité, entre Mathieu Aubres et Rolete Boisson, de Châteaurenard (1574, f° 59). — Dissolutions de mariages : entre Jacques Brun, de Villeneuve-lez-Avignon, et Claire Tornelle, du dit lieu (1577, f° 63) ; — entre Pierre et Jean Maurin, et Catherine Courdes et Isabelle Cruasse, de Piolen (1574, f° 83) ; — entre Jean Lantelme et Françoise Clergesse, d'Avignon (1585, f° 140). — Ordonnance de François Bordini, archevêque d'Avignon, relaxant Claude Ducry, de Bédarrides, des poursuites à lui intentées pour adultère (12 juillet 1606, f° 189). — Dissolutions de mariages : entre Pierre Saurel, notaire, de La Garde-Adhémar, en Dauphiné, et Jacqueline Clotte, de Vaqueyras (1608, f° 190) ; — entre Florée de Meynier et Gilles Gay (1621, f° 244) ; — entre Jean-Paul de Guiramand, seigneur de Saint-Laurent, et Argentine de Bonadona (1626, f°s 272-418) ; — entre Balthazar de Nobile, de Pernes, et Madeleine de Thézan (1657, f° 419). — Déclaration de nullité de profession d'Etienne de Saint-Jacques, récollet (18 juin 1633, f° 505). — Relaxation de Jean Lagrange et Jean Moncoquieu, arrêtés dans la chapelle de Sainte-Anne sur la Roche, au mépris de l'immunité de l'église (28 juin 1645, f° 513). — Procédures en nullité de mariage : entre Thérèse

Meissone, de Carpentras, et Blaise Laugier, d'Avignon (1668, f° 536) ; — entre Gilles Folard et Anne de Pertuis (1668-1671, f°s 574-734). — Procédure en revendication de biens par François de Labeau-Bérard, contre les héritiers de Marie Fauvin (1677, f°s 735-840). — Etc.

G. 387. (Registre.) — In-4°, 1026 feuillets, papier.

1582-1683. — « *Absolutiones cum dispensationibus* ». — Absolution accordée par le cardinal d'Armagnac, co-légat, à Jean Contieri, prêtre du diocèse de Carcassonne, pour homicide (8 novembre 1582, f° 1). — Fulmination de bulles : en faveur de Jean Lescuyer, promu avant l'âge dans l'ordre des Célestins (5 mars 1586, f° 4) ; — pour Rovère, prêtre et chanoine de la collégiale de la Principale d'Avignon, pour le même sujet (3 octobre 1594, f° 29) ; — pour Vincent Gache, de Châteauneuf (14 octobre 1595, f° 43) ; — pour Raphaël Vernet, prêtre bénéficier de l'église métropolitaine (26 août 1597, f° 58) ; — pour Raymond d'Autard, chanoine de l'église collégiale de Villeneuve-lez-Avignon (8 avril 1597, f° 65) ; — pour Elzéar Millet (25 août 1603, f° 82) ; — pour Antoine Camaret, prêtre de Bédarrides (9 novembre 1609, f° 100) ; — pour Gaspard Brassier, chanoine de l'église métropolitaine (24 mars 1611, f° 113) ; — pour Jean Béringuier, chanoine et précenteur de la collégiale de Notre-Dame la Principale d'Avignon ; — pour Pierre Moreri, prêtre d'Avignon (18 novembre 1629, f° 144). — Absolution du crime d'hérésie en faveur de Paul Mocesis alias Grossis, prêtre de Conversani, habitant d'Embrun (24 novembre 1621, f° 157). — Dispenses pour mariages à des degrés de consanguinité : entre Christophe Combe et et Marguerite Régis, de Roquemaure (8 octobre 1620, f° 164) ; — entre Jean Ribouton et Hélène Dousiles, de Bédarrides (février 1621, f° 169) ; — pour François Fabrice Vitalis, seigneur de Lirac, et Yolande de Bastide, veuve de Théodore Jacobi, docteur ès-droits (9 juillet 1621, f° 170) ; — pour Jean Planchot et Esprite Manche, de Boulbon (3 juillet 1621, f° 182) ; — pour Claude Josserand et Catherine Andrieu, de Sorgues (3 mai 1622, f° 219) ; — pour Antoine [illegible] et Marguerite Pascal, de Roquemaure (20 août 1622, f° 227) ; — pour Antoine Béguier et Isabeau Bizaude, de Barbentane (14 octobre 1623, f° 54). — Absolution pour port d'armes contre les huguenots « *contra hereticos tanquam miles stipendarius* », avant son entrée dans les ordres, pour Antoine Parrel, prêtre d'Avignon (26 novembre 1624, f° 265). — Dispenses pour mariages à des degrés de consanguinité : pour Louis de Castelan et Marie-Madeleine de Niquet, d'Avignon (9 avril 1624, f° 280) ; — pour Barthélémy du Laurens, docteur ès-droits, fils de François, auditeur de la Rote et son coadjuteur, et Marie de Quiqueran, fille d Balthazar, seigneur de Ventabren, d'Avignon (14 mars 1625, f° 318) ; — pour Jacques Astouaud, fils de Jean Astouaud, seigneur de Murs, et de Jeanne de Sade, et de Madeleine de Gérente, fille de Balthazar de Gérente, seigneur de Sénas et de feue Anne de Sade (1625, f° 347) ; — pour Esprit Mandon et Isabelle Léonard, de Saint-Saturnin (31 janvier 1627, f° 368) ; — pour Pierre de Tulle, docteur ès-droits, et Marguerite de Tache (4 juillet 1730, f° 375) ; — pour Etienne Vincent et Madeleine Guérine, de Tarascon (29 mars 1636, f° 375) ; — pour Pierre Molin et Firmine Bernard de Fonvielle (4 juin 1649, f° 417) ; — pour Conrad de Raoux, de Tarascon, et Catherine Adalbert, de Valabrègue (5 septembre 1650, f° 441) ; — pour Jeanne Pelegrin et Louise Chastelasse, d'Eyguières (2 août 1650, f° 472) ; — pour Claude Chabert et Claudine Millet, de Barbentane (19 juin 1650, f° 481) ; — pour Pierre de Gros, de Tarascon, et Madeleine Daldebert de Saint-Pierre, de Mézoargues (3 avril 1650, f° 516) ; — pour Claude Arni et Marthe Medelle, de Boulbon (17 janvier 1651, f° 25) ; — pour Jean Couturier et Claude Philibert, de Châteauneuf-Calcernier (5 novembre 1651, f° 557) ; — pour Joseph-François Roberty, d'Avignon, et Louise de Vasson (6 décembre 1651, f° 576) ; — pour Jean Authemon et Anna Scève, d'Eyguières (11 juillet 1652, f° 596) ; — pour Pierre Calvet et Elisabeth Calvet, des Angles (10 octobre 1660, f° 646) ; — pour Pierre Delade et Catherine Prade, de Tarascon (23 mars 1661, f° 673) ; — pour Gabriel de Beaux, seigneur de Rousset, et Marguerite de Pétris de Graville (31 août 1662, f° 684) ; — pour Joseph-Marie de Louvencit et Madeleine de Folard (30 octobre 1662, f° 689) ; — pour Gabriel de Vedeau et Marguerite de Joannis (26 avril 1663, f° 720) ; — pour Esprit Guigue et Colombine Guigue, de Rochefort (9 janvier 1676, f° 808) ; — pour Balthazar de Bérenguier et Françoise de Bérenguier, de Tarascon (22 août 1976, f° 818) ; — pour Pierre Farde et Catherine Lagarde, de Boulbon (8 juin 1679, f° 871). — Absolutions : pour port d'armes pour Alexandre Serena, clerc d'Avignon (27 décembre 1680, f° 888) ; — pour homicide involontaire commis par Charles-Alexis de Roux (13 juillet 1680, f° 895). — Dispenses pour consanguinité : pour Georges Allemand, de Mazan, et Marie Chalezorme, de Montélimar, habitants d'Avignon (9 octobre 1681, f° 949) ; — pour Jean Vincent et Marguerite Rejustelle, d'Eyguières (28 novembre 1681, f° 970) ; — pour Claude Raoux et Louise Martine, de Barbentane (24 décembre 1683, f° 990) ; — pour Bernard Boulard et Catherine Manche, de Tarascon (20 mars 1683, f° 1022) ; — etc.

G. 388. (Registre.) — In-4°, 633 feuillets, papier.

1605-1659. — « *Absolutiones cum dispensationibus* ». — Dispense pour consanguinité pour André-René de Novarin, fils de François de Novarin et d'Hélène de Labia, d'Avignon, et Anne de Barrelier, fille d'Etienne et de Philippe de Picquet (8 novembre 1605, f° 19). — Dispense d'âge pour Jérôme Pusco, prêtre et chanoine de la collégiale de Baumes (9 avril 1609, f° 27). — Dispenses pour consanguinité pour Thibaud Linsolas et Madeleine Costet (10 juillet 1609, f° 40). — Dispense pour changement de vœu religieux, pour François Chauvet, prêtre, pour entrer dans l'ordre des frères mineurs (31 juillet 1612, f° 66). — Dispenses pour consanguinité : pour Jacques Chappe et Elisabeth Fede (2 août 1613, f° 75) ; — pour Daniel de La Font de Fages, seigneur de Chusclan et seigneur de Gicon, en Languedoc, de Bourg-Saint-Andéol, et Eléonore de Noguier, fille de Jacques et de Jeanne de Gras (11 juillet 1614, f° 94). — Absolution d'hérésie et pour mariage « ob uxorem ductam juxta hereticorum ritu », en faveur de Bernard Garanson, du diocèse d'Agde (22 mars 1614, f° 120). — Absolution pour crime d'homicide, en faveur de François Romani (1627, f° 149). — Dispenses pour consanguinité : pour Thomas Morte et Jeanne Sarrazine (23 novembre 1641, f° 199) ; — pour Etienne Aubert et Antoinette Valencave, d'Eyragues (21 février 1646, f° 216) ; — pour Louis Desmaretz et Marthe Pétronille Grève (7 novembre 1647, f° 220) ; — pour André Barbarin et Hélène Bertet, de Châteauneuf-Calcernier (4 septembre 1647, f° 244) ; — pour Dominique de Castellane, habitant d'Avignon, et Diane de Joannis de Chateaublanc, de la même ville, parents au quatrième degré (27 avril 1647, f° 267) ; — pour Jean-François Bertet et Marguerite de Guérin, de Tarascon (8 novembre 1648, f° 292) ; — pour Gaspard de Seytres, et Louise-Françoise de Pérussis de Grilhet, parents au second degré (février 1648, f° 317) ; — pour Balthazar de Clémens et Héloïse de Raoux, de Tarascon (23 mai 1648, f° 331). — Absolution pour homicide commis par Michel de Cambis, clerc, sur la personne de Simon Jourdan, dit Cabanon (6 mai 1653, f° 360). — Dispenses pour consanguinité : pour Jean Manche et Gabrielle Vincent de Boulbon (16 janvier 1654, f° 384) ; — pour Louis Bertet et Jeanne de Raoux, de Barbentane (10 octobre 1654, f° 389) ; — pour Louis Chabert et Marguerite Deydier (2 février 1654, f° 427) ; — pour Jean Duplan et Marie Mercier (8 février 1655, f° 458) ; — pour Louis Chabert et Madeleine Isoard, d'Eygalières (12 janvier 1655, f° 484) ; — pour Jacques Léonard et Catherine Serre (26 avril 1657, f° 525) ; — pour François de Forbin et Marguerite de Simiane, de Gordes (4 mai 1657, f° 559) ; — pour Bertrand de Vaux, de Bagnols, et Gabrielle de Chazal, d'Avignon (9 avril 1658, f° 594) ; — pour Etienne Dubié, de Roquemaure, et Françoise Gargude, de Tarascon (6 juin 1659, f° 615) ; — pour François Morisson et Marie Sabatier, de Courthézon (13 octobre 1659 f° 624) ; — etc.

G. 389. (Registre.) — In-4°, 652 feuillets, papier.

1660-1682. — « *Absolutiones cum dispensationibus* » — Dispenses pour consanguinité : pour Antoine Fallot et Gabrielle d'Imonier (20 avril 1660, f° 1) ; — pour Bernard Bénard et Catherine Moutonnet (1er mai 1662, f° 25) ; — pour Balthazar de Villeneuve, seigneur de Bargemont, et Marguerite des Issars de Galliens (6 janvier 1662, f° 29) ; — pour André Fredière, de Boulbon, et Madeleine Voulaire (30 août 1664, f° 44) ; — pour Pierre Chabert et Marthe Bijaudi, de Barbentane (18 août 1664, f° 71) ; — pour Joseph de Siffredy, de Mornas, et Suzanne de Siffredy, d'Avignon (5 décembre 1664, f° 83) ; — pour Jacques de Gérenton, et Marguerite-Françoise d'Inguimbert, de Carpentras (26 août 1664, f° 90) ; — pour François de Clémens, seigneur du Petit Castellet, et Marie de Gras, de Tarascon (10 septembre 1664, f° 106) ; — pour Henri de Serre et Marguerite des Abric de Rocquart (6 juillet 1664, f° 120) ; — pour Melchior Daniel et Madeleine Cèbe, de Jonquerettes (22 avril 1665, f° 148) ; — pour Gilles Raoux et Gabrielle Martine (6 août 1665, f° 172) ; — pour Antoine Dalbon et Jeanne Dalbon, de Saint-Rémy (17 mai 1667, f° 200) ; — pour Antoine Olivier de Castellet et Marie de Saze (29 août 1667, f° 206) ; — pour Joseph Pécoul et Madeleine Raoux (11 avril 1667, f° 225) ; — pour Alexandre de Villeneuve, baron de Vence, et Marie-Marguerite de Brancas (13 avril 1668, f° 232) ; — pour Charles-François de Galliens, seigneur de Castellet, et Gabrielle de Galliens des Issars (25 mars 1668, f° 235) ; — pour Jean de Vinto et Anne de Baraillen (23 février 1668, f° 288) ; — pour Charles de Raoux et Diane de Gras, de Tarascon (21 juillet 1669, f° 319) ; — pour Jean de Raoulx et Angélique d'Inguimbert, de Tarascon (21 juillet 1669, f° 319) ; — pour Antoine de Barrême et Anne d'Eymini (17 février 1669, f° 322) ; — pour Pierre Moutet et Lucrèce Moutet, de Saint-Rémy (4 mai 1669, f° 348) ; — pour Pierre Establet et Jeanne Petit, de Bédarrides (27 mai 1672, f° 429) ; — pour Honoré Michelet et Catherine Javelle, de Tarascon (6 mai 1675, f° 447) ; — pour Jean Joffre et Marguerite Riaude, d'Entraigues (25 mai 1667, f° 490) ; — pour Claude Marin et Catherine Bourete (27 janvier 1667, f° 515) ; — pour André de Conur et Cécile Milhiette, de Tarascon (9 décembre 1678,

f° 552) ; — pour Jean-François de Léotard et Catherine de Gras, de Tarascon (9 janvier 1679, f° 559) ; — pour Antoine Chabert et Jeanne Martine, de Barbentane (20 juillet 1680, f° 594). — Absolution en faveur de François de Tulle (13 décembre 1682, f° 624) ; — etc.

G. 390. (Registre.) — In-4°, 833 feuillets, papier.

1554-1684. — « *Diversorum monialium* ». — Ordonnance d'Alexandre Farnèse, légat d'Avignon, concernant les monastères de femmes d'Avignon et du Comtat-Venaissin, leur défendant d'en sortir sans sa permission ou celle du vice-légat, d'y recevoir personne, de ne recevoir filles ou femmes comme religieuses sans la dite permission et de porter des habits honnêtes et décents (29 avril 1654, f° 2). — Traduction d'une bulle de Grégoire XIII, interdisant l'entrée du monastère concédée « par cy-devant voire mesme à contesses, marquises, duchesses » (1575, f° 3). — Ordonnance de Dominique Grimaldi, archevêque d'Avignon, sur le même sujet (8 avril 1590, f° 5). — Règlement de Jean François Bordini, archevêque d'Avignon, sur la clôture et police des monastères (sans date, f° 11). — Ordonnances de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, prescrivant aux abbesses et prieuresses des monastères, de ne permettre la possession de biens par les religieuses et de ne permettre que deux ou plusieurs religieuses « dorment ensemble dans une même chambre. » (27 août 1626, f° 19). — Décret du Sacré Collège permettant aux ordinaires, l'entrée des monastères de femmes pour la prédication (21 janvier 1623, f° 20) — Ordonnance de Marius. Philonardi, archevêque d'Avignon, concernant les monastères de femmes (15 juin 1625, f° 21). — Permission donnée par le même, au médecin, chirurgien, jardinier et meunier d'entrer dans le monastère de la Visitation (15 juin 1625, f° 21). — Ordonnances : de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, nommant le sieur Laurent Barbier, visiteur général des monastères (17 avril 1665, f° 30) ; — d'Azzo Arioste, archevêque d'Avignon, pour la nouvelle publication des bulles de Pie V et Grégoire XIII, concernant l'entrée des couvents et maisons de moines et religieux (15 avril 1672, f° 32). — « Catalogue des religieuses qui sont en ce monastère des Augustines de Saint-Rémy. » (sans date, f° 37). — Présentation du bref de Sixte V, du 9 janvier 1588, mettant les monastères de Saint-Jean-le-Vieux ou Saint-Véran, et de Sainte-Catherine, sous la juridiction des archevêques d'Avignon (21 mars 1588, f° 39). — Election d'Isabelle de Gagnon, comme abbesse du monastère de Sainte-Catherine (30 juillet 1609, f° 62). — Vidimus d'une bulle d'Alexandre IV, du 8 juillet 1256, en faveur du monastère de Sainte-Catherine (22 avril 1611, f° 65). — Fragment d'une visite du monastère de Sainte-Catherine, par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon (1628, f° 71). — « Mémoire des rentes en argent du monastère Sainte-Catherine d'Avignon faicte le 13 janvier 1628 » (f° 89). — « Mémoire de ce qui se trouve en estat de biens au soleil » (f° 91). — « Mémoire des dépenses extraordinaires et ordinaires qui se font dans notre monastère Sainte-Catherine » (f° 91). — Visites par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon : du monastère de Sainte-Praxède, ordre de Saint-Dominique (9 janvier 1628, f° 93) ; — du monastère de Sainte-Claire, ordre de Saint-François (16 janvier 1628, f° 100). — Elections : de Claire de Romieu, comme abbesse du monastère de Sainte-Catherine (11 mars 1634, f° 117) ; — d'Anne-Marie de Paris, comme abbesse du dudit monastère (24 février 1672, f° 119) ; — de la même à la même dignité (22 février 1675, f° 124) ; — de Marie de Montdevergues, comme abbesse dudit monastère (25 février 1681, f° 128) ; — de Jeanne de Levieux, comme abbesse du même monastère (25 février 1684, f° 136). — Visite par Scipion Allaman, vicaire général de l'archevêché d'Avignon du monastère de Sainte-Claire, à Saint-Rémy (10 août 1640, f° 144). — Election de Françoise de Moranges, comme abbesse du monastère de Notre-Dame (24 mars 1648, f° 168). — Mémoire adressé par les religieuses du monastère de la Miséricorde à Alexandre Montecatini, archevêque d'Avignon, pour la fondation de leur monastère (1686, f° 193). — Procès-verbal de l'introduction des religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde de la ville d'Aix, dans le monastère de Saint-Georges d'Avignon (9 juillet 1641, f° 244). — Présentation par Claire de Pérussis, dame de la Fare et de Vaucluse, à Etienne Dulci, archevêque d'Avignon, d'un bref de Paul V pour la fondation du monastère de Notre-Dame du Mont-Carmel (juillet 1613, f° 257). — Ordonnance d'Etienne Dulci, concernant la même fondation (septembre 1613, f° 259). — Election de Claire Marie de la Conception, comme abbesse ou prieure dudit monastère (5 juin 1640, f° 265). — Présentation par Claire de Pérussis à Etienne Dulci, archevêque d'Avignon, d'un bref de Paul V, du 27 août 1615, l'autorisant à entrer dans le monastère de Notre-Dame du Mont-Carmel (octobre 1616, f° 269). — Visites par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon : du monastère des Carmélites, sous le titre de Sainte-Thérèse (1628, f° 274) ; — du monastère des Ursulines (19 mars 1628, f° 278). — Plainte par François Gaufridy, avocat et procureur général de l'archevêché, contre la prieure et religieuses de Saint-Jean qui étaient sorties de leur monastère, ce « qui auroyt causé ung escandalle public en la présente cité » (7 août 1580, f° 286). — Election d'Anne de Cabassole, comme abbesse du monastère de Saint-Laurent (23 janvier 1575, f° 287). —

« Reglementz tirés de la règle Sainct Benoist, en faveur des dames religieuses du monastère Saint-Laurens d'Avignon » (24 juillet 1587, f° 293). — Election d'Emilie de Rovillas, comme abbesse du monastère de Saint-Laurent (25 décembre 1608, f° 303). — Mémoire des religieuses du monastère de Saint-Laurent, au sujet du port du voile (vers 1622, f° 331). — Ordonnance d'Etienne Dulci, archevêque d'Avignon, ensuite d'un ordre de la congrégation des réguliers, par laquelle il enjoint aux religieuses du monastère de Saint-Laurent, de prendre le voile à la forme des religieuses de Cavaillon et de le porter à perpétuité (20 avril 1622, f° 343). — Ordonnances de Guillaume du Nozet, vice-légat d'Avignon, et Etienne Dulci, archevêque, prescrivant aux religieuses de Saint-Laurent de cesser toutes controverses et disputes, au sujet du port du voile, sous menace de peines corporelles contre les contrevenantes (13 mars 1623, f° 345). — Protestation des religieuses du même monastère, contre l'élection d'Eléonore de Serre, comme abbesse (vers 1622, f° 351). — Instruction donnée par Laurent de Franchis, vicaire et official général de l'archevêché d'Avignon, aux religieuses de Saint-Laurent, pour l'élection de leur abbesse (20 avril 1632, f° 353). — Elections : d'Eléonore de Serre, comme abbesse du monastère de Saint-Laurent (26 avril 1632, f° 358) ; — de la même, comme abbesse (6 mai 1635, f° 380) ; — de Catherine de la Fare, comme abbesse dudit monastère (27 août 1641, f° 396) ; — de Diane de Lagarde, comme abbesse dudit monastère (21 août 1648, f° 400) ; — de Marguerite de la Baume, comme abbesse dudit monastère (7 août 1768, f° 412) ; — de Marguerite de Guyon, comme abbesse dudit monastère (4 février 1684, f° 417). — Inventaire des meubles trouvés dans la chambre de Louise de Villeneuve, religieuse du monastère de Sainte-Praxède (14 septembre 1587, f° 427). — Condamnation à la prison de Marguerite Desiderii, pour fuite du monastère de Sainte-Praxède (1587, f° 432). — Procédure contre les sœurs Marguerite Desiderii et Louise de Villeneuve, pour fuite du monastère de Sainte-Praxède (3 septembre 1587, f° 435). — Inventaire des meubles de Madeleine de Paret, prieure du monastère de Sainte-Praxède (août-septembre 1587, f°s 443-456). — Présentation du bref de Sixte V, du 7 septembre 1587, pour la suppression et translation du monastère de Sainte-Praxède (7 octobre 1587, f° 457). — Translation des sœurs du monastère de Sainte-Praxède, au monastère des sœurs de Sainte-Catherine (8 octobre 1587, f°s 458-473. — F^{os} 474-486 blancs). — Procédure pour la continuation de l'exécution du bref de Sixte V, du 7 septembre 1587, sur la suppression du monastère de Sainte-Praxède (20 décembre 1590, f°s 487-498). — Présentation du bref de Sixte V plaçant le monastère de Saint-Jean-le-Vieux ou de Saint-Véran et Sainte-Catherine, sous la juridiction de l'archevêque d'Avignon (21 juin 1590, f° 499. — F^{os} 501-504 blancs). — Procès-verbal de la fuite de Madeleine de Faret, prieure du monastère de Sainte-Praxède (23 janvier 1590, f° 505). — Ordonnance de Dominique de Grimaldi, archevêque d'Avignon, pour le dépôt de l'argenterie et des reliques du monastère de Sainte-Praxède, dans les monastères de Sainte-Claire et des Frères Prêcheurs (17 août 1587, f° 508). — Confirmation par le vicaire général de l'archevêché, de l'élection de Julienne Morel, comme prieure du monastère de Sainte-Praxède, ordre de Saint-Dominique (sans date, f° 515. — F^{os} 516-518 blancs). — Attestation par Anne de Monclar, prieure, et les religieuses du monastère de Sainte-Praxède, à l'archevêque d'Avignon, que le monastère ne peut entretenir que vingt religieuses et quatre servantes (22 septembre 1610, f° 521). — Ordonnance de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, permettant à Raymond, de l'Isle, prêtre, d'être le procureur du monastère de Sainte-Praxède (sans date, f° 540). — Etat des revenus dudit monastère (f° 547). — Visite par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, de l'église et dudit monastère (9 janvier 1628, f° 547). — Permission par le dit archevêque, à la prieure dudit monastère, d'autoriser l'entrée des débiteurs, rentiers et parents du premier et second degré dans le dit monastère (3 janvier 1631, f° 557). — Election de Gabrielle de Vallot comme abbesse dudit monastère (18 mai 1633, f° 558. — F^{os} 562-570 blancs). — Elections : de Gabrielle de Vallot comme abbesse du monastère de Sainte-Praxède (18 mai 1639, f° 591) ; — de Julienne Morel, comme prieure dudit monastère (18 mai 1642, f° 593) ; — de Gabrielle Vallat, comme prieure dudit monastère (18 mai 1645, f° 595) ; — de Julienne Morel, comme prieure dudit monastère (18 mai 1648, f° 599) ; — de Félicie de Grugière, comme prieure du dit monastère (1er mai 1675, f° 604) ; — de Thérèse d'Espeaute, comme prieure du dit monastère (4 mai 1678, f° 606) ; — d'Agathe de Beauchamps, comme prieure du dit monastère (3 mai 1684, f° 621). — Défense par l'official de Tarascon, aux religieuses Ursulines de Saint-Rémy, de sortir de leur monastère (10 octobre 1641, f° 648). — État des revenus du monastère des Ursulines, dites royales, d'Avignon (1650, f° 657). — Visite par Louis de Vento, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, du monastère du Verbe Incarné (18 juin 1642, f° 670). — Election de Catherine de Jésus, comme supérieure du monastère du Verbe Incarné (25 mars 1647, f° 687). — Ordonnance d'Azzo Arioste, archevêque, concernant l'habit des religieuses du monastère du Verbe Incarné (10 décembre 1671, f° 694). — Élections : de Madeleine de la Présentation de Robert, comme supérieure du monastère du Verbe Incarné (2 janvier 1680,

f° 708) ; — de la même, comme supérieure (26 juillet 1683, f° 723) ; — d'Angélique de Guast, comme supérieure du dit monastère (2 janvier 1683, f° 725). - Lettres de Louis XIV, roi de France, à l'archevêque d'Avignon, sur la demande d'Anne de Lusignan, religieuse du Tiers-Ordre de Saint-François à L'Isle, pour l'établissement d'un monastère dudit ordre à Villeneuve-lez-Avignon (Versailles, 29 mars 1672, f° 736). — Election de Claire de Notre-Dame de Saint-Gemme, comme supérieure du monastère de Villeneuve-lez-Avignon (8 décembre 1683, f° 739). — Présentation de l'ordonnance de Cosme Bardi, vice-légat d'Avignon, concernant l'érection du monastère de la Visitation, ordre de Saint-Augustin, à Avignon (7 décembre 1623, f° 752). — Etat des rentes et revenus dudit monastère (12 janvier 1624, f° 709). — Election de Marie-Thérèse de Labeau, comme supérieure dudit monastère (23 mai 1648, f° 810). — Elections : de Marie-Brigitte de Bédoin, comme supérieure du monastère de la Visitation (21 décembre 1671, f° 816) ; — de Madeleine de Buisson, comme supérieure du dit monastère (22 mai 1681, f° 821) ; — etc.

G. 391. (Registre.) — In-4°, 938 feuillets, papier.

1625-1650. — « *Nullitates professionum* ». — Procédures : par devant Louis-Marie de Suarez, vicaire général de l'archevêché d'Avignon, pour la nullité de profession, de Jean Andoly, du couvent des Carmes, d'Avignon (1625, f°s 1-37) ; — pour la nullité de profession, d'Honoré Séguin, faite dans le couvent des Capucins, d'Avignon (1626, f°s 38-103) ; — pour la nullité de profession, de Hyacinthe Trabaud, religieux profès des Minimes d'Avignon (1628, f°s 104-154) ; — pour la nullité de profession de François Lenoir (1639, f°s 156-223) ; — pour la nullité de profession de Catherine Brassier de Jocas, religieuse profès du monastère de Saint-Georges, d'Avignon (1640, f°s 224-318) ; — pour la nullité de profession de Pierre Massive, de la Doctrine chrétienne d'Avignon (1642, f°s 354-385) ; — pour la nullité de profession de Sébastien Didier, religieux profès des Carmes, d'Avignon (1637, f°s 386-447) ; — pour la nullité de profession de François Martin, de la Doctrine chrétienne (1644, f°s 475-558) ; — pour la nullité de profession de Louis Guyon, religieux profès des Carmes, d'Avignon (1644, f°s 559-746) ; — pour la nullité de profession de Celse de Blégier, religieux profès des Minimes d'Avignon (1650, f°s 879 934) ; — etc.

G. 392. (Registre.) — In-4°, 650 feuillets, papier.

1653-1675. — « *Nullitates professionum* ». — Nullités de professions : pour Raphaël Jouques, profès des Capucins d'Avignon (7 novembre 1653, f° 1) ; — de Martin Clément, du couvent des Capucins d'Avignon (1653, f°s 151-230) ; — de Bernardin de Benêt, profès de l'ordre des Minimes d'Avignon (1656, f°s 231-252) ; — de Jean-Joseph Salles, des Récollets d'Avignon (1656, f°s 253-270) ; — de Nicolas de Benoit, des Minimes d'Avignon (1657, f°s 271-310) ; — de Jean Pesquier, des Pères Augustins Déchaussés d'Avignon (1666, f°s 311-350) ; — de Jeanne de Beaumont, du monastère de Saint-André (1671, f°s 351-469) ; — de Lucrèce de Savone de Beauvezet, religieuse du monastère de Saint-André (1674, f°s 630-642) ; — de Paul Raccort, des Capucins d'Avignon (1675, f° 640) ; — etc.

G. 393. (Registre.) — In-4°, 324 feuillets, papier.

1631-1674. — Certificats d'ordination : pour Jacques Ripert (2 juin 1631, f° 2) ; — pour Pierre Reynaud (1er avril 1658, f° 7) ; — pour Pierre Robion (12 décembre 1659, f° 20) ; — pour Pierre Rossel (8 décembre 1660, f° 33) ; — pour Timothée de Loupy (18 septembre 1662, f° 47) ; — pour André Amandric (11 septembre 1663, f° 61) ; — pour Joseph Légier (26 mai 1664, f° 80) ; — pour Hyacinthe de Piégon (17 septembre 1665, f° 89) ; — pour Jacques Peschau (26 juin 1666, f° 203) ; — pour François Soli (21 novembre 1670, f° 214) ; — pour Joseph Roche (30 septembre 1669, f° 222) ; — pour Jacques Froment (30 avril 1671, f° 233) ; — pour Antoine Milhon (24 mars 1671, f° 240) ; — pour Antoine Cassagnes (2 novembre 1670, f° 244) ; — pour Pierre Meinier (14 septembre 1671, f° 257) ; — pour Pierre Pradier (27 novembre 1671, f° 269) ; — pour Alexis Advocat (12 février 1672, f° 282) ; — pour Jacques Patron (15 novembre 1673, f° 300) ; — pour Antoine Reymond (26 août 1673, f° 317) ; — pour Antoine Martineau (11 mai 1673, f° 315) ; — pour Barthélémy Molet (10 novembre 1674, f° 324) ; — etc.

G. 394. (Registre.) — In-4°, 931 feuillets, papier.

1548-1683. — « *Processus in evidentem* ». — Procédures : concernant la concession, par l'archevêque d'Avignon, aux consuls et communauté de Châteauneuf-Calcernier, de l'île du Rhône appelée « l'Isle du Seigneur » (1548, f°s 1-175) ; — pour la location des moulins de la Bastie neuve (1600, f°s 185-202) ; — pour l'aliénation du lieu dit « Le Parc », et de la maison du salin, à Châteauneuf-Calcernier, pour une pension annuelle de 30 écus, en faveur de noble Pierre d'Alphonse, citoyen d'Avignon (1631, f°s 206-242) ; — pour l'aliénation des créments joignant l'île du Seigneur, à Châteauneuf-Calcernier (1631, f°s 244-275) ; —

pour l'aliénation d'un four et d'une maison appartenant au monastère de Sainte-Claire d'Avignon (1638, f°s 276-307) ; — pour l'aliénation, par les Minimes d'Avignon, d'une maison sise à Avignon, rue de la Pelleterie (1639, f°s 308-361) ; — pour l'aliénation, par le Noviciat des Jésuites d'Avignon, d'une maison sise paroisse Saint-Didier et rue de la Colombe (1640, f°s 362-410) ; — pour la concession à nouveau bail, par l'archevêque d'Avignon, à Pierre d'Alfonse et ses descendants, « du château de Chasteauneuf-Calcernier, dict de Pape » (1648, f°s 411-446) ; — pour l'aliénation d'un jardin appartenant au Collège de Sénanque (1648, f°s 447-468) ; — pour l'aliénation d'une maison, par le monastère du Verbe Incarné (1654, f°s 469-498) ; — pour l'aliénation des bâtiments, remises d'église et maison de Frigolet, en faveur de Raymond Tournaire, « supérieur des religieux de l'ordre de Saint-Jérôme, dans le couvent establi dans la maison de Saint-Michel de Frigollet. » (1653, f° 522) ; — pour l'aliénation de terres à Entraigues (1656, f°s 563-578) ; — pour l'aliénation de terres, sises au Pont de Sorgues, appartenant aux Carmes d'Avignon (1656, f°s 579-633) ; — pour l'aliénation, par le monastère de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, en faveur de François d'Honoraty, docteur ès-droits, de la juridiction temporelle de Jonquerettes (1655, f°s 634-745) ; — pour l'aliénation d'une maison sise paroisse Saint-Agricol, rue non passante dite « la livrée de Saint-Jean de Jérusalem », par les Pères de l'Oratoire d'Avignon, en faveur de Guillaume Chapman, « anglais marchand en la fabrique de bas de soye » (1672, f°s 746-797) ; — pour l'observation par le chapitre de Saint-Pierre d'Avignon, en faveur des Pères Observantins, de l'ordre de Saint-François, de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs, paroisse Saint-Pierre, et de l'habitation et de ses dépendances (1675, f°s 798-868. — F^os 869-893 blancs) ; — pour l'aliénation, par le chapitre de Notre-Dame la Principale, de deux tableaux, l'un représentant le Christ portant sa croix, et l'autre Saint Jérôme, estimés par Mignard de 25 à 30 écus (1680, f°s 894-915) ; — pour l'aliénation d'une terre située à Caderousse, par les religieuses de Sainte-Catherine (1682, f°s 916-921) ; — pour l'acceptation de la fondation d'une messe dans la chapelle des Pénitents Blancs de Saint-Saturnin-lez-Avignon (1683, f°s 922-925) ; — etc.

G. 395. (Registre) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1709-1735. — « Répertoire des cas particuliers qui arrivent dans l'archevêché d'Avignon, avec quelques formules pour les expéditions ordinaires. » — Formules : pour la collation d'un bénéfice à l'église métropolitaine (f° 1) ; — pour la collation d'une chapellenie (f° 2) ; — pour les dispenses de mariage (f° 3) ; — pour l'érection d'une chapellenie (f° 3) ; — pour une collation d'archiprêtre (f° 5). — Description de la procession de la Fête-Dieu (26 mai 1712, f° 6). — Collation en faveur de Joseph Perrin, moine de Cluny, de la sacristie de Saint-Martial, d'Avignon (5 juin 1712, f° 9). — Formulaires pour les dispenses de publications de mariages (f° 22). — Récits : de la procession faite pour la canonisation de Saint Félix de Cantalice (11 mai 1713, f° 24) ; — de la procession pour la canonisation de Pie V (f° 28). — « Rang que doivent tenir les messieurs de l'assemblée générale du clergé de France, en la partie de Languedoc et Provence. » (f° 34). — Procession faite au sujet de la mortalité du bétail (21 juin 1714, f° 40). — « Collations apostoliques dans les mois réservés au Saint Siège, et collations dans ceux réservés aux ordinaires, aux chapitres Saint-Pierre et Saint-Didier, à la cathédrale de Carpentras, aux chapitres de Cavaillon, de Vaison, de Roquemaure, de Villeneuve, de Tarascon, de Saint-Rémy » (f° 42). — Formulaire de lettres testimoniales, pour bonne vie et mœurs délivrées à Charles François Calmen, maître d'école de la Doctrine Chrétienne, baptêmes, confirmations (f° 44). — « Arrivée de Monseigneur de Gonteri » (6 mai 1706, f° 47). — Présentation d'un élève au collège du Roure (f° 49). — Ordre devant être tenu par les Pénitents dans les processions suivant leur ancienneté : Pénitents gris, noirs, blancs, bleus, de la Miséricorde, violets, rouges. — Ordre des bannières des confréries : celle des cochers représentant Notre-Dame ; des portefaix (1641), Saint Bénézet ; des gippiers (1595), La Présentation ; Notre-Dame des Pèlerins (1636), Saint Jacques ; des Ribeiriers (1674), Saint Nicolas ; des Fustiers (1673), Saint Anne ; des revendeurs (1632), Saint Michel ; des arbalétriers, Saint Sébastien ; des cardeurs à laine, Saint Blaize ; des tisserans (1397), La Trinité ; des cordonniers (1555), Saint Crépin ; des tailleurs ou « gipponiers » (1594), Saint Georges ; des maréchaux (1633), Saint Eloi ; des pâtissiers, Sainte Marthe ; des fourniers (1636), Saint Honoré ; des jardiniers (1593), Sainte Madeleine ; des tailleurs, Notre-Dame ; des bouchers, Saint Laurent (f° 50). — Rang des religieux dans les processions : les Picpus étant les plus modernes, les Augustins réformés, Capucins, Minimes, Récolets, Cordeliers, Grands Carmes, Grands Augustins, Jacobins (f° 50). — Ordre des paroisses : Saint-Symphorien, la plus moderne, Notre-Dame la Principale, Sainte-Madeleine, Saint-Geniez, Saint-Didier, Saint Pierre, Saint-Agricol (f° 50). — Procession des Rogations, rang des paroisses, carmels, viguiers, notaires et autres (f° 50). — Baptême de Jacqueline-Angélique de Villefranche, le roi Jacques d'Angleterre, ayant été le parrain (17 juillet 1716, f° 60). — Rôle des églises d'Avignon : la Métropole,

Saint-Agricol, Saint-Pierre, Saint-Didier, Saint-Genest, Sainte-Madeleine, Notre-Dame la Principale, Saint-Symphorien (f 60). — Monastères des religieuses, suivant leur ancienneté : Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Sainte-Claire, Sainte-Praxède, Saint-Georges, les Carmélites, la Visitation, Saint-Marc, Sainte-Ursule, Le Refuge ou Notre-Dame de la Victoire, le Verbe Incarné, Notre-Dame de l'ordre de Saint-Bénézet, Saint-André ou Saint-Philippe de Néry, La Miséricorde, les Hospitalières, le Bon-Pasteur. — Couvents des religieux : les Grands Carmes, les Grands Augustins, les Cordeliers, les Picpus, les Jacobins, les Récollets, le Noviciat des Capucins, le Grand Couvent ou la maison professe des Capucins, les Minimes, les Augustins réformés, les Carmes déchaussés, les Trinitaires, les Observantins, les Pères de la Doctrine Chrétienne, le collège des Jésuites, Saint-Martial, les Célestins, le collège Saint-Nicolas et du Roure, le Séminaire Saint-Charles, l'Oratoire, les Missionnaires de Sainte-Garde, le collège de Sénanque, l'église de Saint-Jean de Rhodes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les Frères des Ecoles gratuites, le collège Saint-Michel (f° 61). — Etat des confréries de Pénitents : gris, noirs, blancs, bleus, de la Miséricorde, violets, rouges (f° 61). — Etat des paroisses du diocèse d'Avignon dans le Comtat : Châteauneuf-Calcernier, Bédarrides, Gigognan, Entraigues, Vedènes, Sorgues, Saint-Saturnin, Jonquerettes, Morières, Montfavet ; dans la Principauté d'Orange : Courthézon ; en Languedoc : Roquemaure, Tavel, Montfaucon, Saint-Géniès-de-Comolas, Saint-Laurent-des-Arbres, Lirac, Tavel, Rochefort, Saze, Pujault, Saint-Agricol, église rurale dépendant de Roquemaure, Sauveterre, Villeneuve, les Angles, Saint-Pierre des Termes, La Barthelasse ; en Provence : Tarascon, Laurade, Saint-Rémy, Eygalières, Eyguières, Roquemartine, Sénas, Orgon, Saint-Andiol, Cabanes. Barbentane, Boulbon, Mézoargues, succursale de Boulbon, Graveson, Eyragues, Châteaurenard, Rognonas, Noves. « En tout cent et une église. » (f° 62). — Formulaires : pour les actes de l'archevêché durant la vacance du siège (f° 66) ; pour l'abjuration d'hérésie (f° 67). — « Vacances du siège d'Avignon et noms des archevêques qui l'ont successivement rempli depuis 1598 jusques 1705, avec les dates de leur prise de possession » (f° 69). — « Rolle de ce que rend le sceau de nos seigneurs les vice-légats » (f° 74). — Mariage d'Alexandre-Justin d'Astier, baron de Malijay, de Malaucène, et d'Hélène-Thérèse de Brancas, d'Avignon, célébré par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, dans la chapelle privée de Henri de Brancas, des comtes de Forcalquier, d'Avignon (27 février 1710, f° 75). — « Les jours de fêtes auxquels Monseigneur l'archevêque officie dans l'église métropole » (f° 91). — « Les jours de festes que Monsieur le Reverendissime prévost de l'église métropolitaine doit officier » (f° 91). — « Les jours de festes que Monsieur le premier archidiacre doit officier dans la métropole » (f° 92). — Tour des processions (f° 93). — Note sur la mort de Clément XI (f° 96). — Funérailles du pape Clément XI (f° 99). — Note sur l'élection d'Innocent XIII (f° 108). — Procession faite à l'occasion du placement de la statue de la Vierge sur la porte Saint-Michel, « la peste étant en Provence et en Givaudan » (3 juin 1721, f° 109). — Ordre de la dite procession (f° 180). — Nomination par Louis XV, roi de France, de François de Salignac de Fénelon, comme doyen de Tarascon, en remplacement de M. de Bussy-Rabutin (14 décembre 1723, f° 120). — Notes : sur l'élection de l'abbesse de Sainte-Claire d'Avignon (1724, f° 121) ; — sur le mariage des comédiens (f° 131) ; — sur l'inquisition et l'inquisiteur (f° 131) ; — sur la translation des religieuses (f° 139). — Liste des bénéfices à la collation de l'archevêque (f° 150). — Formulaire pour la patente de régent des écoles (f° 159). — Notes : sur le joyeux avènement et serment de fidélité (f° 166) ; — sur la procession du Saint-Sacrement (f° 189) ; — sur la séparation à l'amiable par devant l'archevêque (f° 190). — Charges supportées annuellement par l'archevêque (f° 190). — Baptême d'une juive (f° 205). — Permission par l'archevêque pour la bénédiction d'une chapelle (f° 232). — Note sur la bénédiction des cloches (f° 233). — Provisions : d'official métropolitain (f° 246) ; — de promoteur métropolitain (f° 247) ; — de greffier métropolitain (f° 248). — Permission d'exhumer un cadavre (f° 252). — Table du répertoire (f°s 253-297) ; — etc.

G. 396. (Registre.) — In-f°, 501 feuillets, papier.

1734. — « Extrait de sentence et exploits de signification avec réponse déclarative d'apel de jugement, pour le sindic du clergé diocésain d'Avignon, contre le sindic de la Chartreuse de Villeneuve, relatifs aux décimes. » (25 novembre 1734).

G. 397. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1730-1790. — Formule de serment de profession de foi à prêter et à signer par tous ceux qui aspirent à être promus aux ordres sacrés, dans les cathédrales, églises primatiales ou bénéfices ayant charge d'âmes, par les chefs des ordres militaires et religieux, et par tous ceux qui, à un titre quelconque, jouissent de bénéfices même réguliers (f° 1). — Serments prêtés : par Louis-Marie de Suarez d'Aulan, docteur en théologie (17 septembre 1736, f° 3) ; — par Charles-César Mathieu de Calmette de Valfons, du

diocèse de Nîmes (2 avril 1745, f° 11) ; — par Simon-Hector de Punière de Clavises, de Bagnols, diocèse d'Uzès (3 juin 1745, f° 12) ; — par Pierre Taulemesse, clerc, du diocèse d'Orange (23 mai 1747, f° 20) ; — par Raymond de Véras, chanoine de l'église Saint-Pierre d'Avignon (22 mars 1749, f° 26) ; — par Jean-Baptiste des Achards de la Baume, diacre, du diocèse d'Avignon (22 mars 1749, f° 26) ; — par Henri Bénigne de Laudun de Montrichard, du diocèse d'Avignon (25 février 1751, f° 31) ; — par Gabriel de Brasier de Jocas, prêtre, du diocèse de Carpentras (6 novembre 1753, f° 39) ; — par Alexandre-Pierre-François Gastaldy, prêtre (2 mai 1754, f° 41) ; — par Henri de Bernardy de Valernes, chanoine, diacre (17 février 1758, f° 51) ; — par Joseph-François-Agricol Arnavon, clerc, d'Avignon (21 décembre 1758, f° 55) ; — par Jacques-Etienne Nourri, clerc, du diocèse d'Avignon (30 mai 1760, f° 64) ; — par Jean-Louis de Provencal, du diocèse d'Avignon (18 septembre 1760, f° 65) ; — par Claude Duvernoy, clerc, du diocèse d'Avignon (15 mars 1761, f° 69) ; — par Louis Mascle Allemand, du diocèse d'Avignon (4 juin 1762, f° 72) ; — par Noël Autheman, vicaire de la Barthelasse (7 mars 1763, f° 76) ; — par Anselme Bessière, diacre, du diocèse de Cavaillon (31 mai 1765, f° 63) ; — par Louis-Joseph-Laurent de Crivelli, diacre, d'Avignon (20 septembre 1765, f° 85) ; — par Bernard de Planchette de Piégon, clerc, de Vaison (3 avril 1767, f° 91) ; — par Louis de Poulle, du diocèse d'Avignon (27 mai 1768, f° 97) ; — par Laurent Barbier de Villecroze, du diocèse de Vaison (15 mars 1771, f° 101) ; — par Charles-Louis Quinton d'Allemand, du diocèse de Carpentras (12 juin 1772, f° 114) ; — par Jean-Baptiste de Trémoulet de Montmoirac, d'Avignon (4 juin 1773, f° 119) ; — par François-Regis de Centenier, du diocèse de Carpentras (27 mars 1774, f° 124) ; — par Martin de Pelletier de Lagarde, du diocèse de Carpentras (27 mars 1724, f° 130) ; — par Jean Lambert Muratory, clerc, du diocèse d'Avignon (13 mai 1777, f° 133) ; — par Jean-André Poulle, chanoine coadjuteur, de l'église Saint-Pierre d'Avignon (4 juin 1779, f° 143) ; — par Louis-Marie Martinot, chanoine de l'église de la Principale (15 juillet 1782, f° 155) ; — par Charles Vicary, prêtre, du diocèse d'Avignon (15 avril 1782, f° 157) ; — par Claude Millet, acolyte, du diocèse d'Orange (27 mai 1784, f° 161) ; — par Guillaume Calvet, prêtre, du diocèse d'Avignon (27 décembre 1784, f° 164) ; — par Antoine-Paulin de Malosse, acolyte, du diocèse d'Avignon (28 février 1781, f° 176) ; — par Philippe de Giraudy de Grey, diacre, du diocèse d'Avignon (20 mars 1789, f° 180) ; — par Joseph-Agricol Mésangean, chanoine de Saint-Genest (5 février 1790, f° 185) ; — etc.

G. 398. (Registre.) — In-4°, 423 feuillets, papier.

1623-1717. — Tables des grands livres de la chancellerie. — Tables du grand livre O, commencé le 16 janvier 1643, et fini le 23 février 1654 : collations, provisions, résignations (f° 51). — Table du livre des collations, commencé le 23 octobre 1683 et fini le 28 février 1689 : nominations de secondaires et de curés, mandats de prédications (f° 159). — Table du grand livre Y commencé le 15 juillet 1706, et fini le 4 août 1709 : collations (f° 259). — Table du grand livre Z commencé le 11 septembre 1709, et fini le 31 octobre 1772 : collations (f° 340). — Table du grand livre X commencé le 31 octobre 1712 et fini le 9 octobre 1717 : présentations, collations, résignations, fondations de messes (f° 340).

G. 399. (Registre.) — 219 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Contrôle des prieurés et chapelles des diocèses de France. — Diocèse d'Aix : prieurés de Falières proche Espanon, Saint-Martin, Pélissanne, Pertuis, Pourcieux (f° 6). — Diocèse d'Amiens : chapelles de Saint-Eloi, Saint-Quenton, Tilleloy, etc. (f° 41). — Diocèse d'Apt : prieurés d'Aubeginer, Saint-Michel, Banon, Bonnieux (f° 18). — Diocèse de Bordeaux : prieurés de les Fieux du feude, Grillet, Sainte-Madeleine, La Gorce, Saint-Pierre, etc. (f° 35). — Diocèse d'Arles : prieurés de Puiredon, La Roque, La Trocette, Saint-Sauveur, etc. (f° 64). — Diocèse de Cahors : prieurés d'Anglars, Alzonnes, Arques, Saint-Martin des Ramières, Saint-Michel (f° 83). — Diocèse de Carcassonne : prieurés d'Albos et Abbazie, Alavit, Saint-Pierre, Azac, Saint-Romain, Saint-Martin de Villecroze, etc. (f° 89). — Diocèse de Digne : prieurés d'Ainac Notre-Dame, Barles, Saint-André, Barles Saint-Clément, etc. (f° 107). — Diocèse de Fréjus : Bargemon Saint-Etienne, Bargemon Notre-Dame de Plèbe, Caillons Notre-Dame ou Saint-Symphorien, Caneran, Le Canet, Saint-Michel ou Sainte-Marguerite, etc. (f° 114). — Diocèse de Glandevès : prieurés d'Annel, Briançon, La Calle Saint-Michel ou Sainte-Marguerite, etc. (f° 118). — Diocèse de Grasse : prieurés de Lagarde, Roquefort, Saint-Ambroix (f° 119). — Diocèse de Lyon : prieurés de Gremières Saint-Barthélémy, Saint-Just-en-Chevalet, de Genolie, de Genuillaco (f° 132). — Diocèse de Montpellier : prieurés d'Antounègre, Candillargues, Collomb et Pierre (f° 148). — Diocèse de Nîmes : prieurés d'Anglas Saint-Martin, Aspat Notre-Dame, Colberte Saint-Germain (f° 156). — Diocèse de Paris : Beaulieu dit Saint-Avoye, le Bois Saint-Père (Sancto Petri de Bossio), Chateaufort Saint-Christophe, Cacheris, Conflans Sainte-Honorine (f° 158). — Dio-

cèse de Périgueux : prieurés de Saint-Aulage, Annesse Saint-Blanc, Albarède et Saint-Martial (f° 165). — Diocèse de Riez : prieurés d'Albian Notre-Dame du Plan, Arcanson Saint-Pierre, Bries d'Ane Saint-Nicolas (f° 176). — Diocèse de Séez : prieurés d'Alençon de la Rouchère Saint-Léonard, etc. (f° 190). — Diocèse de Toulouse : prieurés d'Allet, Aiguesvives, Auterive (f° 200). — Diocèse de Valence : prieurés d'Auriple, Ancône-sur-le-Rhône, Audiot Notre-Dame (f° 206). — Diocèse d'Uzès : prieurés d'Aigremont, Airolles, Alissac (f° 212).

G. 400. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1599-1789. — Edits royaux. — Ordonnances. — Lettres patentes concernant l'administration des diocèses et le clergé. — Ordonnances : d'Henri IV sur la perception des décimes (8 mars 1599) ; — de Louis XIV décidant que les commandeurs de l'église Saint-Pierre et hôpital Saint-André de Gaillac rendront compte, chaque année, au 10 octobre, de tous les fruits et revenus de l'hôpital, en présence de l'évêque d'Albi ou de son vicaire général et substitut du procureur général, des consuls de la dite ville, et syndic des frères hospitaliers (22 septembre 1666) ; — de Louis XIV concernant la juridiction ecclésiastique (avril 1695). — Déclaration de Louis XIV au sujet des monnaies (13 août 1715). — Lettres patentes de Louis XIV décidant que les commis des fermes du Roi « ne pourront, sous aucun prétexte, demander à entrer dans les abayes et autres couvents de filles, si ce n'est en cas de soupçon de fraude apparente et bien fondée. » (19 octobre 1734). — Supplique adressée à Louis XV par le sieur Mariot, avocat, pour le prier « de déclarer le sieur Dumazet de Pugabry, non recevable et mal fondé dans l'opposition par lui formée à l'exécution de l'arrêt du 24 mars 1729 donné en faveur du clergé du diocèse de Périgueux, pour acquérir, par privilège, à tous autres, les offices de greffier et de contrôleur des nominations ecclésiastiques du diocèse ». — Déclaration de Louis XV sur le droit de pourvoir aux bénéfices pendant la vacance des abbayes dont ils dépendent (30 août 1735). — Contrats passés entre Louis XV et le clergé pour le paiement de la somme de seize millions de livres de don gratuit, accordé au Roi par l'Assemblée générale du clergé (2 septembre 1770). — Déclaration de Louis XVI interprétative de l'édit du mois d'août 1749, défendant « à tous les gens de main morte d'acquérir, recevoir, ni posséder, à l'avenir, aucunes rentes constituées sur les particuliers, de quelque manière, et pour quelque cause gratuite ou onéreuse que ce puisse être. » (24 août 1780). — Ordonnances : de Louis XVI relative à la portion congrue des curés et des vicaires (2 septembre 1780) ; — au même sujet (4 novembre 1780). — Déclaration de Louis XVI enjoignant à tous les habitants du pays et comté de Provence, de continuer à payer la dîme et les droits seigneuriaux comme par le passé, « à peine d'être poursuivis et punis comme réfractaires à ses ordres » (7 mai 1789) ; — etc.

G. 401. (Liasse.) — 39 pièces, papier, 3 pièces, parchemin.

1647-1788. — Arrêts du Conseil d'Etat du Roi et ordonnances du Parlement relatifs au clergé. — Arrêts : du conseil privé du Roi, au sujet d'une contestation entre l'archevêque d'Avignon et les pères feuillants, relative à la perception des droits de l'archevêché en Languedoc (Fontainebleau, 1er octobre 1647) ; — du Conseil d'Etat du Roi, permettant au diocèse de Périgueux d'acquérir les offices de greffier et de contrôleur des insinuations ecclésiastiques, par privilège et préférence à tous autres (24 mai 1729) ; — au sujet des cessions de bénéfices faites aux chapitres de Provence, de Languedoc et de Guyenne, depuis le XIIIe siècle (12 août 1742) ; — au sujet des prétentions des moines de l'ordre de Citeaux, d'administrer les sacrements aux domestiques et fermiers dépendant de leurs monastères (19 mai 1747) ; — cassant et annulant une sentence des juges du présidial de Quimper « comme incompétemment rendue, et faisant défense à tous juges séculiers de prendre aucune juridiction ni connaissance des causes qui concernent les vœux de religion s'il n'y a appel comme d'abus » (7 septembre 1743) ; — cassant et annulant deux arrêts rendus par le Parlement de Pau, les 4 et 20 octobre 1742, en ce que, contre les dispositions de l'art. XXXII de l'édit de 1695, cette cour avait enjoint au sieur Coudure, curé des Piets, de publier au prône de la messe paroissiale un acte de justice concernant le temporel particulier (25 septembre 1743). — Arrêts : rendu contradictoirement par le Conseil d'Etat, entre l'évêque de Macon et l'abbé de Cluny « et maintenant l'évêque dans le pouvoir d'exercer toute juridiction dans la ville et territoire de Cluny, avec défense au dit abbé de l'y troubler à l'avenir » (25 avril 1744) ; — au sujet du rituel du diocèse de Séez (18 décembre 1745) ; — au sujet des registres de baptêmes, mariages et décès (12 juillet 1746) ; — cassant l'arrêt du parlement de Paris, du 17 février 1747, sur la constitution *Unigenitus* (27 février 1747) ; — au sujet de deux mandements de l'évêque de Tarbes, l'un relatif à la fixation des droits curiaux et rétributeurs des messes, l'autre concernant les censures et cas réservés (26 avril 1747) ; — cassant et annulant la délibération du chapitre cathédral d'Aix, du 20 avril 1747, concernant les sépultures dans le chœur de l'église cathédrale

(19 juillet 1748) ; — ordonnant que l'article XXXII de l'édit de 1695, et la déclaration du 16 décembre 1698, concernant les publications qui doivent être faites aux prônes par les curés, les vicaires et autres ecclésiastiques, seront exécutés selon leur forme et teneur (25 mars 1749) ; — prorogeant, en faveur du clergé, jusqu'à fin décembre 1770, les délais accordés par différentes déclarations et arrêts du conseil du Roi, au sujet des foi et hommages, aveux et dénombrements (18 mai 1765) ; — au sujet du paiement des décimes sur le supplément des portions congrues (7 juillet 1768) ; — portant suppression d'un mémoire intitulé : « *Réponse des Etats de Bretagne au mémoire du duc d'Aiguillon* » (2 janvier 1771) ; — prorogeant, en faveur du clergé, jusqu'à fin décembre 1780, les délais accordés par différentes déclarations et arrêts du Conseil du Roi, au sujet des foi, hommages, aveux et dénombrements, même dans les provinces données en apanage, et faisant main-levée des saisies (10 septembre 1775) ; — au sujet du vingtième des maisons canoniales (17 novembre 1775) ; — exemptant du droit d'amortissement, les rentes constituées sur le clergé et les diocèses particuliers (24 novembre 1775) ; — réduisant aux doubles droits de contrôle résultant de l'omission de la déclaration, dans la dernière année, tous ceux dûs pour les années antérieures, par les bénéficiers et autres gens de main-morte qui n'auront pas fait faire les publications prescrites par l'arrêt du 2 septembre 1760 (24 novembre 1775) ; — au sujet des maisons abbatiales, prieurales, canoniales et autres de même nature et du droit d'amortissement (29 janvier 1776) ; — confirmant l'exemption du droit d'amortissement accordé aux dîmes acquises par les curés des paroisses, au profit de leurs cures (29 janvier 1776) ; — déchargeant, en faveur du nouvel acquêt, les baux faits par les abbés ou prieurs, en faveur de leur ordre (29 janvier 1776) ; — défendant au sieur Jean-Rodolphe Rafin, prêtre du diocèse d'Uzès, « de s'immiscer, par provision, directement ou indirectement, dans la possession et jouissance d'aucun des droits utiles et honorifiques et d'y exercer aucune des fonctions dépendantes du canonicat et archidiaconé. » (22 octobre 1778). — Arrêts du parlement de Provence : permettant aux curés du ressort de se syndiquer (26 janvier 1779) ; — défendant, à propos des sieurs Daguis et Bourget, prêtres du diocèse de Chartres, à tous prêtres non pourvus et possesseurs légitimes de bénéfices à charge d'âmes, d'exercer, hors le cas d'entière nécessité, de confesser sans l'autorisation de l'archevêque ou évêque (2 octobre 1779) ; — autorisant la mise à exécution des délibérations de l'assemblée du clergé, des 12 et 27 juin 1780, au sujet du don gratuit de 30 millions accordé au Roi (30 juillet 1780) ; — homologuant une délibération du clergé de France, du 6 octobre 1780, en vue d'emprunter, au denier vingt-cinq, la somme nécessaire pour rembourser le dernier emprunt de 30 millions (10 janvier 1781). — Arrêt du Conseil d'Etat autorisant les délibérations de l'assemblée générale du clergé, des 2 et 15 juillet 1788, au sujet du don de 18000 livres accordé au Roi par cette assemblée (22 octobre 1788) ; — etc.

G. 402. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1747-1824. — Bulles. Brefs. Indulgences. — Bulles : de Benoît XIV, relative à l'indulgence plénière à accorder par ceux qui tiennent ce pouvoir du Saint Siège, publiée par Alexandre Guiccioli, patrice de Ravenne et évêque de Rimino (30 mai 1747) ; — du même, au même sujet (16 septembre 1757). — Indult de Clément XIV, permettant aux religieux de quitter un ordre régulier pour entrer dans le clergé séculier. (15 mai 1771). — Bulle de Pie VI décrétant l'union de l'ordre religieux de Saint-Antoine à l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem « *ipsius Hierosolymitani ordinis magni magistri, in omnibus et per omnia subsint, prout hactenus eorum abbati generali subeant, illique tanquam membra capite obediant* » (janvier 1776). — Bulle de Pie VI, au sujet de la conservation des titres, biens et revenus des bénéfices ecclésiastiques existant dans le Comtat-Venaissin, et de leur inventaire à faire figurer, avec leurs charges, dans les chancelleries épiscopales (25 septembre 1779). — Concession par le pape Léon XII aux fidèles munis des sacrements de l'église, d'une indulgence plénière valable le jour de la fête du Cœur de la Vierge, et le samedi de l'octave de cette fête (17 août 1824) ; — etc.

G. 403. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1740-1788. — Assemblée générale du clergé. Instructions. Procès-verbaux des assemblées. — Supplique adressée au Roi par les agents généraux du clergé, au sujet du privilège de l'exercice des droits épiscopaux indument revendiqué par les religieux de Cluny (1740). — Rapport fait à l'assemblée générale du clergé, par l'archevêque de Tours, au sujet d'un livre intitulé « Les Pouvoirs légitimes du premier et du second ordre » (6 juillet 1745). — Progression démontrant que le don gratuit de seize millions de livres, au denier ving-cinq, sera totalement remboursé au moyen d'un impôt annuel de 320.000 livres (1755). — Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, relatif au choix de M. Bollioud de Saint-Julien comme receveur général du clergé (10 juin 1755) ; — désignant M. Bollioud

de Saint-Julien fils, comme receveur général du clergé de France (2 octobre 1765). — Procès-verbaux de l'assemblée générale du clergé : au sujet d'un don gratuit de 16.000.000 accordé au Roi, par l'assemblée générale du clergé (27 avril 1770) ; — au sujet de l'insuffisance des vocations sacerdotales, et des remèdes à apporter à cette situation (9 novem- 1775) ; — au sujet d'un don gratuit de 30.000.000 livres attribué au Roi par l'assemblée générale du clergé (26 juin 1780) ; — au même sujet, pour un don gratuit de 18.000.000 livres, attribué au Roi par l'assemblée générale du clergé (15 juillet 1788) ; — etc.

G. 404. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1720-1781. — Agents généraux du clergé Correspondance. — Lettres : du syndic du diocèse d'Avignon aux agents généraux du clergé de France, au sujet d'emprunts contractés par le dit diocèse (12 avril 1720) ; — du cardinal de Noailles au syndic du diocèse d'Avignon, au sujet d'affaires concernant le dit diocèse (22 mars 1720) ; — des agents généraux du clergé de France au syndic du diocèse d'Avignon, au sujet de la « société des greffiers » et des biens possédés, hors du royaume, par les Chartreux de Villeneuve (30 septembre 1729) ; — de l'abbé de Fénelon aux agents généraux du clergé de France, au sujet des pensions et rentes constituées des chapitres et communautés du diocèse d'Avignon (février 1736) ; — de M. le Peletier de la Houssaye, intendant des finances, aux agents généraux du clergé de France, au sujet des droits de francs fiefs (17 novembre 1736) ; — des agents généraux du clergé de France au syndic du diocèse d'Avignon, au sujet des emprunts et remboursements opérés dans ce diocèse (22 octobre 1741) ; — des mêmes, à l'archevêque d'Avignon, au sujet de la nomination aux cures et bénéfices à charge d'âme (24 mai 1745) ; — des mêmes, au sujet « des abus de la vice-légation d'Avignon » (10 avril 1749) ; — de M. Bronod, avocat-conseil du Roi et du clergé de France, au sujet des offices de greffiers des insinuations (19 février 1755) ; — des agents généraux du clergé de France, au chanoine Pourgon, syndic du clergé du diocèse d'Avignon, au sujet du taux de l'intérêt des rentes (25 décembre 1755) ; — du syndic du diocèse d'Avignon, aux agents généraux du clergé, au sujet des revenus de ce diocèse (7 février 1760). — Réponses : des agents généraux du clergé à cette lettre (19 février 1760) ; — des agents généraux du clergé à l'archevêque d'Avignon, pour lui demander des éclaircissements sur les anciennes rentes de 1636, 1690, 1693, 1695 et 1705 (25 septembre 1760) ; — des mêmes, à l'archevêque d'Avignon, au sujet de l'ordination des Doctrinaires (30 juin 1765) ; — de M. de Boullongue, intendant des finances, aux agents généraux du clergé, au sujet des rentes sur les gabelles et les douanes dont jouissent certaines communautés du diocèse d'Avignon (11 mai 1769). — Réponse du syndic du diocèse d'Avignon aux agents généraux du clergé à ce sujet (24 juillet 1770). — Lettres : du même, aux agents généraux du clergé, à ce sujet (24 juillet 1770) ; — du même, aux agents généraux du clergé, au sujet des « rentes volantes » (17 juillet 1771) ; — des cardinaux, archevêque et évêque, députés à l'assemblée du clergé de France, à l'archevêque d'Avignon, sur les livres impies et les progrès de l'irréligion (décembre 1775) ; — des agents généraux du clergé de France, à l'archevêque d'Avignon, au sujet des emprunts (11 décembre 1780).

G. 405. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1579-1836. — Clergé du diocèse. Délibérations. Instructions. Suppliques. — Requête adressée par l'archevêque et chapitre d'Avignon aux délégués de Grégoire XIII, au sujet de l'aliénation de 50.000 écus de rente du temporel de l'église (23 février 1579). — Arrêt du parlement de Toulouse déclarant que les « bénéfices qui sont en Languedoc, dans le diocèse d'Avignon, à la partie du royaume par deçà le Rosne, seront dorénavant taxés et cothizés par l'archevesque d'Avignon. » (30 juillet 1582). — Délibération de l'assemblée du clergé au sujet de l'imposition par décimes (18 avril 1712). — Arrêt du Parlement de Provence au sujet de la suppression des offices de greffiers et contrôleurs de registres de baptêmes (21 juin 1718). — Requête adressée par Pierre Jacques, prêtre, curé de Saint-Symphorien, et Charles-Félix Detris, prêtre, à l'archevêque d'Avignon, au sujet de la création d'un Mont-de-Piété en grains (11 août 1722). — Ordonnances de Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon : nommant Antoine Magnan, prêtre, de Tarascon, recteur de la chapellenie de Notre-Dame de Bonaventure de cette ville (30 septembre 1723) ; — du même, conférant le doyenné de Tarascon et ses dépendances à François de Salignac de Lamothe Fénelon, prêtre (19 avril 1724). — Requête adressée à l'archevêque d'Avignon, par François de Salignac Fénelon, doyen de Tarascon, au sujet des bénéfices (25 janvier 1734). — État des affaires qui sont traitées par l'assemblée diocésaine (14 juin 1779). — Etat des prêtres du diocèse d'Avignon (1836).

G. 406. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1712-1766. — Clergé du diocèse d'Avignon. Correspondance. — Lettres : des agents généraux du clergé, au

syndic du diocèse d'Avignon, au sujet de la répartition (24 mai 1712); — de M. Crozet, agent général du clergé, à l'archevêque d'Avignon, au sujet des emprunts contractés par le diocèse d'Avignon (12 mars 1720); — des agents généraux du clergé au même, au sujet des biens et revenus des bénéficiers, chapitres et communautés (6 octobre 1727); — des mêmes, au chanoine Perozzy, syndic du diocèse d'Avignon, à propos du décès de son prédécesseur, M. de Bergue (22 décembre 1728); — des mêmes, à l'archevêque d'Avignon, au sujet des dettes et emprunts de son diocèse (7 janvier 1728); — des agents généraux du clergé au syndic du diocèse d'Avignon, à propos de l'exemption de droits de francs fiefs et nouveaux acquits pour les ecclésiastiques non nobles (23 novembre 1736); — de l'archevêque de Paris à l'archevêque d'Avignon, au sujet des emprunts occasionnés par le don gratuit dans le diocèse (14 septembre 1740); — des agents généraux de France à l'archevêque d'Avignon, au sujet du nouveau pouillé général des bénéfices (7 novembre 1740); — des agents généraux du clergé à l'archevêque d'Avignon, au sujet de la valeur des bénéfices (29 juillet 1755); — du chanoine Tourgon, syndic du diocèse d'Avignon, aux curés du dit, prescrivant à chaque contribuable de donner une nouvelle déclaration des revenus qu'il possède, dans quelque diocèse qu'ils soient situés (25 novembre 1762); — des agents généraux du clergé au syndic du clergé d'Avignon, au sujet du don gratuit de 12 millions accordé au Roi (23 octobre 1765); — des mêmes au même, au sujet des nouveaux départements (18 août 1766).

G. 407. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1766-1790. — Clergé du diocèse d'Avignon. — Lettres : des agents généraux du clergé, au syndic du diocèse d'Avignon, en lui adressant une déclaration du Roi, accordant des encouragements à ceux qui défrichent des terres incultes (5 septembre 1766); — des mêmes au sujet d'un édit du Roi relatif aux portions congrues (14 août 1768); — des mêmes au même, au sujet d'un édit du Roi décrétant que les biens des collèges desservis par les Jésuites seraient imposés aux décimes (16 août 1768); — des mêmes à l'archevêque d'Avignon, au sujet d'une supplique adressée au Roi relativement à la juridiction ecclésiastique (9 juillet 1770); — des mêmes aux mêmes, au sujet « de la disette des prêtres » (9 janvier 1776); — des mêmes au syndic du diocèse d'Avignon, au sujet d'une déclaration du Roi, relative aux titres et pièces concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculières et régulières (6 mars 1776); — des mêmes au même, au sujet de l'exemption pour les ecclésiastiques de tous droits et devoirs féodaux (5 mars 1781); — des mêmes à l'archevêque d'Avignon, au sujet des Jésuites résidant dans le diocèse d'Avignon (16 mai 1787); — des maire et officiers municipaux d'Eyguières au syndic du clergé du diocèse d'Avignon, à propos de la dîme et de la mortalité des oliviers (17 février 1790).

G. 408. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1555-1760. — Bénéfices. — Evaluation des bénéfices d'Uzès et d'Avignon, par Antoine de Trémolet, docteur ez droits, conseiller à la cour des aides de Montpellier (2 mars 1555). — Taxe sur les bénéfices (11 octobre 1730). — Lettre des agents généraux du clergé, à François Manzi, archevêque d'Avignon, au sujet des tracas auxquels les bénéficiaires sont exposés de la part des commis du contrôle (27 septembre 1760). — Etat des bénéfices composant le bureau des décimes du diocèse d'Avignon.

G. 409. (Liasse.) — 72 pieces, papier.

1680-1734. — Procédures civiles et criminelles. — Instance introduite par Jacques de Bassy, courrier de la Chartreuse de Villeneuve, contre Antoine Cohut, conseiller du Roi, juge de la cour de Villeneuve-lez-Avignon, à propos de l'estimation de 500 saumées de terre sises « à l'étang desséché de Pujault » (15 février 1680). — Prorogation de l'arrentement de la métairie de Saint-Bruno, consentie par Raphaël Ramal, prieur, et Etienne Roux, procureur de la Chartreuse de Villeneuve, en faveur de Michel Blanchet, ménager, de cette ville (8 janvier 1718). — Pièces concernant un procès entre le syndic du diocèse d'Avignon et le syndic de la Chartreuse de Villeneuve (30 août 1720-1734).

G. 410. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1734-1737. — Procédures civiles et criminelles. Requête adressée par François de Salignac-Fenélon, archidiacre d'Avignon, à l'archevêque d'Avignon, pour demander « la cassation de la taxe sur luy répartie par le bureau diocésain en 1730 » (6 février 1734). — Pièces y relatives (1734). — Pièces concernant le procès entre le syndic du clergé du diocèse d'Avignon et le syndic de la Chartreuse de Villeneuve au sujet de la contribution des décimes (27 février 1734 — 8 février 1737).

G. 411. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1710-1788. — Recettes et dépenses. — Charges et revenus. — Arrentement des rentes et revenus de Noves et Verquières, à Jean Gabert, Antoine de Rassis et Claude Rouyer, d'Avignon (12 février 1721). — Etat des impositions dues par le diocèse d'Avignon (4 novembre 1719). — Etat des revenus d'une partie des contribuables du diocèse d'Avignon, non sujets à la taxe (16 décembre 1735). — Déclaration des revenus de six chapellenies fondées par feu Jean de Cabassole (14 décembre 1760). — Imposition de 607.500 livres, pour servir au payement de partie des arrérages de rentes constituées par l'emprunt de seize millions accordés au Roi par l'assemblée de 1760 (30 avril 1760). — Répartition particulière de la somme de 1.800.000 livres, payables en quatre termes, à raison de 450.000 livres chacun (30 juillet 1788) ; — etc.

G. 412. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1766-1767. — Suppliques adressées au vice-légat : par le procureur juridictionnel de la comtesse d'Egmond, baronne de Sérignan, au sujet de la coupe de bois, sous la prise et pour le béal du moulin (9 septembre 1766) ; — par Benoit Blanc, de Mornas, maître ès arts et étudiant en chirurgie, pour le prier de lui faire obtenir les subsides auxquels il a droit de la part de sa famille (11 juin 1767) ; — par le duc de Gadagne contre le comte de Sade, pour restitution de 4.500 livres constituant le fond d'une rente de 135 livres (24 juillet 1767) ; — par le marquis de Vesc, seigneur de Becone, curateur de M. des Armands, seigneur d'Alençon, de Carpentras, son cousin germain, contre M. de Florans, de Carpentras ; ordonnance du vice-légat à ce sujet (30 juillet 1767) ; — etc.

G. 413. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1728-1788. — Chronologie de l'abbaye de Saint-André (1028-1766). — Requêtes adressées aux archevêques d'Avignon ou autorisations accordées par eux. — Autorisation accordée par Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, aux Minimes de la dite ville, de placer un banc au moulin à huile par eux possédé à Bédarrides, au quartier de l'Ouvèze 27 juin 1735). — Requêtes adressées : par Gabrielle de Salignac de Lamothe-Fénélon, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Honnorat, à Tarascon, à Joseph de Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon, pour obtenir un secours à la suite des ravages causés par les inondations au tènement de Campredon (10 février 1756) ; — par les Cordeliers de Tarascon au même, à propos d'une augmentation d'imposition dont ce couvent avait été l'objet de la part du bureau des décimes (31 mars 1756) ; — par les Trinitaires réformés de Saint-Rémy au même, au même sujet (25 mars 1756). — Etat des pensions accordées aux anciens Jésuites, conformément à la délibération du clergé (9 septembre 1786) ; — etc.

G. 414. (26 cahiers.) — 596 feuillets, papier.

1689-1694. — Notes sur les mariages. — Demandes de dispenses pour publications par : Madeleine Grasse, du Buis, pour son mariage avec Joseph-François Motte, de Bédoin (13 décembre 1689, f° 2) ; — par André Barrouyer, de Ménerbes, pour son mariage avec Marie Guintrand, de Caderousse (2 janvier 1690, (f° 10) ; — par Marguerite Girard de Montivy, en Dauphiné, pour son mariage avec Jean Pelouzet, dudit lieu (12 janvier 1690, f° 20) ; — par Anne Gilles, de Baumes, pour son mariage avec Sébastien Sibillot, dudit lieu (13 janvier 1690, f° 21) ; — par François Delacour, de Velleron, pour son mariage avec Bernard Lyon, dudit lieu (31 janvier 1690, f° 40) ; — par Cathelin Fléchaire, de Pernes, pour son mariage avec Catherine Dupuy, de Bédarrides (11 février 1690, f° 48) ; — par Jean Bassier, de Toulouse, pour son mariage avec Marie Barrière, de Vaison (31 mars 1690, f° 60) ; — par Anne Florence, de Bédoin, pour son mariage avec Melchior Double, de Pernes (11 avril 1690, f° 77) ; — par Christol Mauche, de Boulbon, pour son mariage avec Catherine Leydier, de Pernes 11 avril 1690, f° 87) ; — par Robert Dany, d'Avignon, pour son mariage avec Elisabette Manorier, de la même ville (13 mai 1690, f° 96) ; — Déposition de Gabriel Guilhon, maître chirurgien d'Avignon, en faveur de Robert Dany, d'Avignon (13 mai 1690, f° 96). — Demandes de dispenses de publications pour mariages : par Jean Baron, d'Eyragues, avec Jeanne Cove, dudit lieu (13 mai 1690, f° 104 ; — par François Ravaille, de Vézenobres, avec Jeanne Croussange, d'Orange (13 mai 1690, f° 116 ; — par Radegonde Boissière, de Tulette, pour son mariage avec Claude Cèbe, dudit lieu (22 juillet 1690, f° 133) ; — par Marie Mèfre, de Mévouillon, pour son mariage avec François Coulier, dudit lieu (5 août 1690, f° 140) ; — par Christophe Courbon, de Valensole, pour son mariage avec Catherine Martichon, de Mondragon (17 août 1690, f° 152) ; — par Catherine Vaurelle, de Pernes, pour son mariage avec Robert Garcin, de Montfavet (23 août 1690, f° 161) ; — par Suzanne Roche, de Savoyat, pour son mariage avec Antoine Cothe, dudit lieu (9 septembre 1690, f° 174) ; — par Madeleine Villard, de Lagnes, pour son

mariage avec Guillaume Ribellin (15 septembre 1690, f° 183) ; — par Anne Perrot, d'Entrevaux, pour son mariage avec Michel Paillard, dudit lieu (19 octobre 1690, f° 194) ; — par Delphine André, de Vals, pour son mariage avec Mathieu-Pierre Bouchet, dudit lieu (7 novembre 1690, f° 204 ; — par Daniel Bouzanquet, de Nîmes, avec Marie Triayre, dudit lieu (5 décembre 1690, f° 214) ; — par Jean Lasserre, de Lombez, avec Anne Chambon, dudit lieu 15 décembre 1690, f° 223 ; — par Jean-Baptiste Ramé, des Baux, avec Françoise Rousse, d'Aramon (5 février 1691, f° 240) ; — par François Pezelier, de Nîmes, avec Jeanne Couchet, dudit lieu (20 février 1691, f° 254 ; — par Madeleine Rousse, de Domazan, pour son mariage avec Jean Datre, dudit lieu (20 février 1691, f° 263) ; — par Marthe Nadal, d'Uzès, pour son mariage avec Antoine Reynier, dudit lieu (19 avril 1691, f° 282) ; — par Marguerite Dupoux, de Vaucluse, pour son mariage avec Jacques Bernard, dudit lieu (19 avril 1691, f° 290) ; — par François Grimaud, de Ménerbes, pour son mariage avec Catherine Rolland, dudit lieu (4 mai 1691, f° 299) ; — par Angélique Savournin, de Manosque, pour son mariage avec Jean-Denis Miffredy, dudit lieu (16 mai 1691, f° 308) ; — Déposition de Thérèse de Faurès, femme de Dominique Laurent de Balbis, comte de Berton, en faveur d'Angélique Savournin (16 mai 1690, f° 310). — Demandes de dispenses de publications pour mariages : par Jean Barbier, docteur en médecine, de Nantua, pour son mariage avec Marie Mendat, dudit lieu (26 mai 1691, f° 314) ; — par Catherine Rousse, de Mazan, pour son mariage avec Jean Reyne, dudit lieu (6 juillet 1691, f° 334) ; — par Louis Conde, du Puy Saint-Martin, en Dauphiné, pour son mariage avec Catherine Fabre, de Valréas (16 juillet 1691, f° 367) ; — par Delphine Gabrielle, veuve de Gaspard Bourdel, de Mévouillon, pour son mariage avec Claude Arnavon, de Morières (23 juillet 1691, f° 375) ; — par Firmin Garceau, de Valabrègue, pour son mariage avec Marguerite Delaye, de Châteauneuf-du-Rhône (20 août 1691, f° 386) ; — par Christophe Girard, de Marseille, pour son mariage avec Marguerite Pichon, dudit lieu (27 octobre 1691, f° 417) ; — par Guillaume Cournée, d'Aramon, avec Marie Martin, d'Avignon (7 décembre 1691, f° 452) ; — par Jean d'Anastay, de Laudun, pour son mariage avec Anne de Pelet, de Saint-Tropez (28 novembre 1692, f° 490) ; — par Jean-Louis Goudon, de Monteux, pour son mariage avec Marie-Anne de Chansaud, dudit lieu (12 juin 1693, f° 537 ; — par Jean Bourdet, de Paris, pour son mariage avec Jeanne Arion, de Lyon (12 décembre 1694, f° 578) ; — par Antoine Roumieu, de Valabrègue, pour son mariage avec Marie Puget, dudit lieu (20 décembre 1694, f° 587) ; — par Jérôme Héritier, de Malemort, pour son mariage avec Marguerite Roumieu, de Saint-Saturnin (24 décembre 1694, f° 533) ; — etc.

G. 415. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1755-1778. — Mariages. — Oppositions aux mariages : de Gabriel Guillaume, maître chirurgien d'Avignon, par demoiselle Thérèse Paulian, dudit lieu (26 avril 1715, f° 1) ; — de Louis Brian, d'Avignon, par Joseph Brian, père, tous deux d'Avignon (4 décembre 1760, f° 9) ; — de Marie-Anne de Beaumont, fille d'Hyacinthe, et de Marie-Anne de Barras de la Penne, par ses père et mère (24 juillet 1765, f° 18) ; — de Laurent Revol, sculpteur, d'Avignon, par Marguerite La Marine (28 octobre 1768, f° 26) ; — de Joseph Fleynard, par Vérane Béranger, de Cavaillon (16 avril 1776, f° 42) ; — d'Antoine Guillot, de Cabannes, par Esprite Reynier, d'Avignon (17 septembre 1778, f° 46).

G. 416. (6 cahiers.) — 122 feuillets, papier.

1690-1694. — Fulminations de bulles de dispenses sur le degré de parenté pour mariages : entre Christophe Espoulier et Poncette Prayet, de Courthézon (25 novembre 1690, f° 12) ; — entre Mathieu Vidaud et Françoise Tourtet, de Saint-Rémy (18 décembre 1690, f° 18) ; — entre Pierre Valette, notaire, et Françoise de Gallet, d'Avignon (6 novembre 1691, f° 23 ; — entre Henri Sénas et Anne Chevallier, de Châteauneuf (28 juillet 1692, f° 40) ; — entre Pierre Durand et Catherine Fredière, de Boulbon (23 janvier 1693, f° 59) ; — entre Joseph de Cambis, marquis de Velleron, et Angélique de Fargues, tous deux d'Avignon (22 janvier 1693, f° 63 ; — entre Jean-Baptiste de Bécheron, de Montpellier, et Françoise de Turrier, d'Avignon (24 septembre 1693, f° 85) ; — entre Joseph de Collet et Marie Vidal, de Tarascon (17 août 1694, f° 110) ; — entre Antoine Guilhard et Jeanne Arnaud, de Saint-Geniez-de-Comolas, f° 120) ; — etc.

G. 417. (5 cahiers.) — 99 feuillets, papier.

1690-1795. — Naissances et mariages dans l'étendue de l'archevêché d'Avignon. — Mariages de : Jean Baron et Jeanne Cave, tous deux d'Avignon, célébré par le curé de Saint-Agricol (9 juin 1690, f° 1) ; — de François Bizet et et d'Anne-Marie Delafoy, tous deux d'Avignon, par le curé de Saint-Didier (28 juillet 1690, f° 3 ; — d'Hilaire Biscarra et de Marie Mongardon, par le curé de la Madeleine (3 octobre 1690, f° 9) ; — d'Antoine Lazaire et Marguerite Thomet, d'Avignon, par le curé de Saint-Pierre (15 février 1691, f° 20) ; — de Jean Vigne et Madeleine Brune, d'Avignon, par le curé de la Principale (2 mai 1691, f° 20) ; — de

Balthazar de Fauris, seigneur de Saint-Laurent, et Jeanne de Bellon de Saint-Lambert, tous deux d'Hyères, par le même (8 août 1691, f° 35) ; — de Benoit Bioulès et Claude Bone, de Noves, par le curé de Noves (22 novembre 1692, f° 49) ; — de François de Monier et Françoise de Cambis, de Cairanne, tous deux d'Avignon (6 janvier 1693, f° 53) ; — d'Alexandre Paul de Tonduty, de Blauvac, et Jeanne-Françoise de Galléans, de Castellet (11 février 1693, f° 57 ; — par le curé de Saint-Agricol ; — de Joseph de Silvecane, de Camaret, et Jeanne Gabrielle de Brodune, tous deux d'Avignon (21 avril 1693, f° 61), par le curé de Saint-Pierre ; — de Joseph Gautier, de Saint-Rémy, et Barbe Féraud, d'Eyragues, par le curé d'Eyragues (14 septembre 1694, f° 75). — Naissance de François Rosan (5 septembre 1795, f° 80). — Mariage par le curé de Saint-Genest, d'Antoine-Joseph Joubert, docteur en médecine, et de Claire Gleize, tous deux d'Avignon (18 septembre 1795, f° 91). — Naissance de Jean-Joseph Carichon (13 octobre 1795, f° 97) ; — de Marguerite-Agricole Bouvachon (18 octobre 1795, f° 99).

G. 418. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1724-1786. — Mémoires : de recettes et dépenses faites par M. d'Inguimbert, trésorier, du Comtat (14 mai 1714) ; — pour le syndic du diocèse d'Avignon, au sujet de la translation du bureau diocésain (9 juillet 1736) ; — du syndic du diocèse d'Avignon, en réponse à celui adressé par les pères de la Doctrine chrétienne aux agents généraux du clergé (février 1759) ; — au sujet du classement des revenus des contribuables (30 avril 1762) ; — au sujet des changements survenus dans la masse imposable du diocèse, et dans les différentes classes de contribuables (15 juillet 1780).

G. 419. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets.

25 février 1737. — Pièces de procédures relatives au procès entre la Chartreuse de Villeneuve et le syndic du clergé du diocèse d'Avignon, au sujet de la contribution des décimes. — Requête adressée à François Maurice de Gonteri, par le syndic du clergé du diocèse d'Avignon à ce sujet.

G. 420. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets.

6 avril 1737. — Procédures relatives au procès entre la Chartreuse de Villeneuve et le syndic du clergé du diocèse d'Avignon, au sujet de la contribution des décimes. — Requête adressée à ce sujet par François-Maurice de Gonteri, archevêque d'Avignon, par le syndic du clergé du diocèse d'Avignon.

G. 421. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Mémoires, notes et pièces de comptabilité relatifs aux revenus de l'archevêché d'Avignon. Mémoire concernant la question de savoir si le diocèse d'Avignon est en droit de nommer un député aux assemblées provinciales, lors de la convocation des assemblées générales. — Copie de mémoire de l'abbé de Fénelon et de réponse du syndic du clergé du diocèse d'Avignon. — Etat des sommes payées par le diocèse d'Avignon pour les offices du clergé et pour les augmentations des finances et des gages. — Projet de subdivision présenté au bureau diocésain d'Avignon. — Distribution des contribuables dans les classes ordonnées par l'assemblée générale du clergé pour servir à l'imposition de 1756. — Pièces diverses justifiant la résidence du receveur des décimes à Avignon. — Imposition du diocèse d'Avignon pour les parties situées en France ; — etc.

INDEX SOMMAIRE

DES MATIÈRES